









Digitized by the Internet Archive  
in 2011 with funding from  
University of Toronto









OEUVRES COMPLÈTES

DE

**SAINT AUGUSTIN**

---

TOME DEUXIÈME

Cette traduction est la propriété des Editeurs, qui se réservent tous leurs droits. Toute contrefaçon ou reproduction, quelle que soit la forme sous laquelle elle se présente, sera poursuivie rigoureusement, conformément aux lois.



ŒUVRES COMPLÈTES

DE

# SAINT AUGUSTIN

TRADUITES POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANÇAIS

SOUS LA DIRECTION DE M. RAULX

Aumônier de l'Asile de Fains.

TOME DEUXIÈME

Les Lettres : Deuxième et troisième séries

*A. J. Bernard*  
*3.31.00*



Je voudrais joindre ensemble saint Augustin et saint Chrysostome : l'un élève l'esprit aux grandes considérations ; l'autre le ramène à la capacité du peuple.

(Boss. *Ed. de Bar*, xi, 441.)

BAR-LE-DUC, L. GUERIN & C<sup>e</sup>, EDITEURS

1864

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES  
10 ELMSLEY PLACE  
TORONTO 5, CANADA.

DEC -3 1951

1952

*Handwritten signature or scribble*

ŒUVRES  
DE SAINT AUGUSTIN.

---

---

LETTRES DE SAINT AUGUSTIN.

---

DEUXIÈME SÉRIE.

LETTRES ÉCRITES PAR SAINT AUGUSTIN DEPUIS SA PROMOTION A L'ÉPISCOPAT,  
EN 396, JUSQU'A LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE, EN 410.

---

LETTRÉ XXXI.

(Année 396.)

On trouvera ici, au milieu de traits fins et délicats, des traces trop visibles d'une littérature en décadence ; saint Augustin reçoit de son temps ce qui a cessé d'être le bon goût ; mais ce qui part du cœur n'appartient qu'à lui seul. La conversion de saint Paulin avait beaucoup retenti en Italie, dans les Gaules et en Afrique ; saint Augustin désire que le prêtre de Nole fasse une apparition dans les contrées africaines pour leur édification.

AUGUSTIN A SES TRÈS-CHERS SEIGNEURS ET FRÈRES  
PAULIN ET THÉRASIE, TOUS DEUX VRAIMENT  
SAINTS, VRAIMENT BIENHEUREUX ET ÉMINENTS  
PAR L'ABONDANCE DES GRACES DE DIEU, SALUT  
DANS LE SEIGNEUR.

1. Tandis que, pour tromper l'absence et me trouver avec vous, je souhaitais que vous eussiez reçu au plus tôt ma réponse à votre première lettre (si toutefois il est possible de vous répondre), des retards m'ont valu le bénéfice d'une seconde lettre de vous. Que le Seigneur est bon de ne pas nous accorder souvent ce que nous voulons, pour nous accorder ce que nous aimons mieux ! car vous m'écrivez autre chose, après avoir reçu ma lettre, que ce

que vous m'avez écrit avant de l'avoir reçue. Je vous ai lus avec grande joie, et cette joie m'eût manqué si, comme je le souhaitais et comme je l'aurais voulu, ma réponse fût promptement parvenue à votre sainteté. Maintenant, me voilà avec un double plaisir, celui de tenir ce que vous m'avez écrit, et celui d'espérer encore une autre lettre. Ainsi, sans que le retard puisse m'être imputé à faute, la libérale bonté du Seigneur a fait ce qu'elle a jugé le meilleur selon mon désir.

2. Nous avons reçu avec grande allégresse dans le Seigneur les saints frères Romain et Agile, comme une seconde lettre de vous, mais une lettre qui entend et qui répond, qui nous apporte quelque chose de votre douce présence, mais qui redouble en nous le vif désir de vous voir. Nous avons appris de leur bouche plus de choses sur vous que vous n'auriez jamais pu nous en dire dans des lettres, et que nous n'aurions jamais pu vous en demander. Et (ce qu'aucun papier ne retrace) il y avait dans leurs récits une telle joie, que sur leur visage et dans leurs yeux nous vous lisions avec bonheur vous-mêmes, écrits en quelque



sorte au fond de leurs cœurs. De plus, une page, quelle qu'elle soit et quelque bonnes choses qu'elle renferme, n'en profite pas elle-même pendant qu'elle se remplit au profit des autres; mais cette lettre vivante, représentée par nos frères, nous la lisions dans leurs entretiens : elle nous apparaissait d'autant plus sainte, qu'elle s'était plus abondamment inspirée de vous-mêmes. Aussi nous l'avons transcrite en nos âmes, par notre soin attentif à écouter tout ce qui vous touche, et dans le désir d'imiter la même sainteté.

3. Nous ne supportons pas sans chagrin qu'ils partent si tôt d'ici, quoique ce soit pour s'en retourner vers vous; car voyez de quels sentiments nous sommes agités! nous voulions d'autant plus les laisser partir qu'ils souhaitaient plus ardemment de vous obéir; mais leur vif désir de vous joindre ne faisait que vous rapprocher de nous : car ils montraient ainsi combien vos entrailles leur sont chères : voilà pourquoi nous voulions d'autant moins les laisser partir qu'il y avait plus de justice dans leurs instances pour s'en aller. O chose impossible à supporter s'il n'était pas vrai que cette séparation ne dût point nous séparer, « si nous n'étions pas membres d'un même corps, si nous n'avions pas un même chef, si la même grâce ne se répandait pas sur nous, si nous ne vivions pas du même pain, si nous ne marchions pas dans la même voie, si nous n'habitons pas la même maison! » Pourquoi ne nous servirions-nous pas des mêmes paroles que vous? Vous les reconnaissez, je pense, comme étant tirées de votre lettre<sup>1</sup>. Mais pourquoi ces paroles seraient-elles plutôt vôtres que miennes, puisque, du moment qu'elles sont vraies, elles nous viennent de la communication du même chef? Et si elles ont quelque chose qui vous ait été donné en propre, je les en aime davantage; c'est au point qu'elles se sont emparées du chemin de mon cœur et n'ont rien laissé passer de mon cœur à ma langue jusqu'à ce qu'elles aient pris dans ma pensée le premier rang qui appartient à ce qui vient de vous. Frères saints et aimés de Dieu, membres du même corps que nous, qui doutera qu'un même esprit soit notre vie, si ce n'est celui qui ne sait point par quelle affection nous sommes liés les uns aux autres?

4. Je voudrais néanmoins savoir si vous sup-

portez plus patiemment et plus facilement que nous cette absence corporelle. S'il en est ainsi, je n'aime pas, je l'avoue, tant de force, à moins que nous ne soyons pas dignes d'être désirés autant que nous vous désirons. Pour moi, si j'avais le courage de supporter votre absence, ce courage me déplairait, car je ne poursuivrais plus qu'avec nonchalance les moyens de vous voir; or, quoi de plus absurde qu'une force qui se change en indolence? Mais il faut que votre charité sache par quels soins ecclésiastiques je suis retenu ici. Le très-saint père Valère qui vous salue avec nous autant qu'il vous désire, comme vous l'apprendrez par nos frères, ne veut pas me souffrir pour prêtre sans ajouter à ce fardeau celui d'être son coadjuteur. Sa grande charité et l'extrême désir du peuple ont été les marques auxquelles j'ai reconnu la volonté du Seigneur; de précédents exemples de coadjutorerie ne m'ont pas permis d'opposer un refus. Quoique le joug du Christ soit doux par lui-même et son fardeau léger<sup>1</sup>, pourtant je me sens si neuf et si faible, que cette chaîne me blesse et ce poids m'accable; mais il serait plus aisé à porter si j'avais l'ineffable consolation de vous voir quelque temps, vous qu'on dit libres de soins de ce genre. C'est pourquoi je vous prie, je vous demande et demande encore de daigner venir en Afrique, qui souffre plus de la soif d'hommes tels que vous que de la sécheresse.

5. Dieu sait que, si nous souhaitons vous voir apparaître dans ces contrées, ce n'est pas seulement pour nous ni pour ceux qui ont appris de nous ou de la renommée la grandeur de vos résolutions chrétiennes; mais c'est pour les autres qui n'en ont pas entendu parler ou bien ne croient pas ce qu'on leur en a dit, et qui cependant s'attacheraient avec foi et amour aux saintes merveilles dont ils ne pourraient plus douter. Vous faites bien et miséricordieusement ce que vous faites, mais que la lumière de vos œuvres luise devant les hommes de nos contrées, afin qu'ils les voient et qu'ils glorifient votre Père qui est aux cieux<sup>2</sup>. Des pêcheurs qui, à la voix du Seigneur, avaient quitté leurs barques et leurs filets, se réjouirent en racontant qu'ils avaient renoncé à tout pour le suivre<sup>3</sup>. Et véritablement celui-là méprise tout, qui méprise ce qu'il a pu et ce qu'il a voulu avoir : mais ce qui était dans son désir avait pour t'moins les yeux de Dieu; ce qu'il possédait

<sup>1</sup> Ci-des. tom. 1, Lettre xxx, n. 2.

<sup>2</sup> Matth. xi, 30. — <sup>3</sup> Ibid. v, 16. — <sup>4</sup> Ibid. xix, 27.

était vu aussi des hommes. Je ne sais comment, quand il s'agit d'amour pour les choses superflues et terrestres, ce qu'on a acquis vous tient plus étroitement que ce qu'on désire. Pourquoi se retira-t-il si triste, celui qui, après avoir demandé au Seigneur ce qu'il fallait faire pour gagner la vie éternelle, entendit que, s'il voulait être parfait, il devait vendre tout son bien et le distribuer aux pauvres pour avoir un trésor dans le ciel, si ce n'est parce qu'il possédait de grandes richesses, comme le dit l'Évangile<sup>1</sup> ? Car autre chose est de ne pas vouloir s'incorporer ce qui nous manque encore, autre chose est d'arracher ce qu'on s'est déjà incorporé ; là c'est comme une nourriture qu'on nous refuse, ici ce sont comme des membres qu'on nous coupe. Quelle merveilleuse joie pour les chrétiens de notre temps de voir s'accomplir avec allégresse, par le conseil de l'Évangile, ce que le riche fut si triste d'entendre de la bouche même du Seigneur !

6. Ce qui se remue et s'enfante dans mon cœur est au-dessus de toute parole. Vous comprenez pieusement qu'il ne s'agit point ici de votre propre gloire, mais de la gloire du Seigneur en vous, car votre prudence a l'œil fixé sur l'ennemi, et vous travaillez, dans votre amour, à devenir de doux et humbles serviteurs du Christ : mieux vaudrait en effet garder humblement les richesses de la terre, que d'y renoncer orgueilleusement. Comme, donc, vous comprenez qu'il ne s'agit point ici de votre gloire, mais de la gloire du Seigneur, jugez de l'insuffisance et de la pauvreté de mes expressions : j'ai parlé des louanges du Christ, et les anges eux-mêmes n'en sont pas capables. C'est donc cette gloire du Christ que nous souhaitons de faire paraître aux yeux des hommes de notre pays ; les saints exemples que donne votre union conjugale apprendront à l'homme et à la femme à fouler aux pieds la vanité et à ne pas désespérer d'atteindre à la perfection. Je ne sais pas ce qu'il y aurait de meilleur, ou de ne pas refuser de vous montrer tels que vous êtes, ou d'avoir voulu le devenir.

7. Je recommande à votre bonté et à votre charité Vétustin, qui ferait pitié aux cœurs les moins religieux ; il vous apprendra les causes de son malheur et de son voyage. Quant à son projet de se consacrer au service de Dieu, on en jugera avec plus de certitude lorsque le

temps l'aura mûri, lorsque Vétustin sera d'un âge plus avancé et qu'il ne sera plus sous le coup des craintes qui maintenant l'assiègent. J'ai envoyé à votre sainteté et à votre charité trois livres, et plutôt à Dieu que leur grandeur répondit à la grandeur de la question, qui est celle du *libre arbitre* ! Votre affection pour moi me rassure sur la fatigue que vous imposera la lecture de ces ouvrages. Je sais que notre frère Romanien, qui a tout ou presque tout ce que j'ai pu écrire, n'a pas ces trois livres-là ou ne les a pas en entier ; je n'ai pas pu donner tous mes ouvrages pour vous être portés, mais je vous les ai indiqués pour les lire. Romanien les avait déjà tous et les emportait avec lui : c'est par lui que je vous ai adressé une première réponse. Avec l'expérience de votre sainteté et la sagacité spirituelle que vous a accordée le Seigneur, vous avez vu, je crois, tout ce qu'il y a de bon dans le cœur de cet homme et le reste de faiblesse qui s'y trouve encore. Vous avez lu, j'espère, avec quelle sollicitude je l'ai recommandé à votre bienveillance et à votre charité, lui et son fils, et par quelle étroite amitié ils me sont unis. Que par vous le Seigneur les édifie ! c'est ce que nous avons surtout à lui demander, car je sais combien vous le voudriez.

8. J'ai appris de nos frères que vous écrivez contre les païens : si nous méritons quelque chose de votre cœur, envoyez incessamment pour que nous lisions. Votre cœur est un tel oracle du Seigneur, que nous en attendons les réponses les plus satisfaisantes et les plus claires contre des objections bruyantes et vides. Je crois que votre sainteté a les livres du très-saint pape Ambroise ; je désire beaucoup ceux qu'il a écrits contre les ignorants et les superbes qui prétendent que le Seigneur a beaucoup appris dans les ouvrages de Platon<sup>1</sup>.

9. Le très-saint frère Sévère, jadis notre condisciple, aujourd'hui évêque de Milève<sup>2</sup> où depuis longtemps il était bien connu de nos frères, vous rend avec nous ses devoirs, et salue votre sainteté. Tous nos frères qui servent le Seigneur avec nous font de même autant qu'ils vous désirent ; ils vous désirent autant qu'ils vous aiment et vous aiment autant que vous êtes bons. Le pain que nous vous envoyons deviendra une bénédiction féconde par

<sup>1</sup> Ces livres de saint Ambroise ne nous sont point parvenus.

<sup>2</sup> Milève, aujourd'hui Milah, à onze lieues à l'ouest de Constantine.



l'affectueuse manière dont vous le recevrez. Que Dieu vous garde à jamais de cette génération corrompue <sup>1</sup>, seigneurs et frères très-chers et très-purs, véritablement bons et très-éminents par l'abondance de la grâce divine !

### LETTRÉ XXXII.

(Année 396.)

Saint Paulin écrit à Romanien et félicite l'Eglise d'Hippone d'avoir mérité Augustin pour coadjuteur de l'évêque. Il exhorte Licentius, en vers et en prose, à mépriser l'éclat du monde et à se donner au Christ. Il est touchant dans ses efforts pour ramener Licentius à la vérité religieuse, au nom même de cet Augustin qui aime tant ce jeune ami et qui a tant fait pour lui. Les vers de saint Paulin ont une force expressive qui nous a engagé à les traduire intégralement et aussi fidèlement que possible.

#### PAULIN ET THÉRASIE, A LEUR HONORABLE SEIGNEUR ET FRÈRE ROMANIEEN.

1. Nos frères, arrivés hier d'Afrique, et qui nous avaient tenus longtemps suspendus à l'espoir de leur retour, comme vous l'avez vu vous-même, ô le plus désiré des saints hommes qui nous sont chers ! nous ont apporté des lettres d'Aurèle, d'Alupe, d'Augustin, de Profuturus, de Sévère, aujourd'hui tous évêques. Heureux de ces récents discours de tant de saints, nous nous hâtons de vous faire connaître notre joie : nous voulons, par le témoignage de notre allégresse, partager avec vous le bonheur que nous attendions pendant ce périlleux voyage. Si, par l'arrivée d'autres navires, vous avez appris les mêmes bonnes nouvelles de ces hommes, les plus dignes de vénération et d'amour, recevez ceci comme une douce répétition, et tressaillez d'une joie renouvelée. Si nous sommes les premiers à vous en instruire, félicitez-vous que, grâce au Christ, nous possédions assez d'affection dans votre patrie pour que nous sachions les premiers ou des premiers tout ce qu'y accomplit la divine Providence, *toujours admirable dans ses saints* <sup>2</sup>, comme dit le Psalmiste.

2. Nous n'écrivons pas seulement pour nous réjouir de l'élevation d'Augustin à l'épiscopat, mais pour nous réjouir aussi de ce que les Eglises d'Afrique ont mérité par une faveur divine, d'entendre la parole céleste de la bouche d'Augustin : appelé d'une façon nouvelle, non pas à succéder à son évêque, mais à siéger avec lui, sa consécration n'est qu'un accroissement des grâces et des dons du Seigneur : on ne perd pas Valère, évêque de l'Eglise d'Hippone, et on a Augustin pour son coadjuteur. Et ce saint vieillard, dont nulle marque de jalousie n'atteignit jamais le cœur si pur, a recueilli du ciel les fruits les plus dignes de la paix de son cœur, en méritant d'avoir pour collègue celui qu'il avait simplement désiré pour successeur. Aurait-on pu le croire avant que cela fût arrivé ? Et ne peut-on pas appliquer à cette œuvre

du Tout-Puissant cette parole évangélique : « Ces choses sont difficiles aux hommes, mais tout est possible à Dieu <sup>3</sup> » C'est pourquoi réjouissons-nous en Celui qui seul accomplit des merveilles et qui fait habiter dans la même maison ceux qui n'ont qu'une même âme, parce qu'il a regardé notre humilité et visité avec bonté son peuple : il a suscité une force dans la maison de David, son serviteur, et il a exalté la puissance de son Eglise dans la personne de ses élus pour briser les cornes des pécheurs, selon les paroles du Prophète, c'est-à-dire les cornes des donatistes et des manichéens.

3. Plût à Dieu que cette trompette du Seigneur, qui retentit maintenant par la bouche d'Augustin, fût entendue de notre fils Licentius, mais entendue de cette oreille intérieure par où entre le Christ, et d'où l'ennemi ne ravit point la semence de Dieu ! Ce serait alors qu'Augustin paraîtrait à lui-même un grand pontife du Christ, car il se sentirait exaucé d'en-haut en enfantant dans le Christ un fils digne de lui, comme il a enfanté dans les lettres un fils digne de vous ! Il nous a écrit à son sujet avec la plus vive sollicitude, croyez-le. Espérons de la toute-puissance du Christ que les vœux spirituels d'Augustin l'emporteront sur les vœux charnels de notre adolescent. Croyez-moi, il sera vaincu malgré lui ; il sera vaincu par la foi de son pieux maître : quelle mauvaise victoire que la sienne s'il aimait mieux triompher pour sa perte que d'être vaincu pour son salut ! Ne voulant pas que nos devoirs de fraternelle affection paraissent vides, nous vous envoyons cinq pains, à vous et à notre fils Licentius : c'est le pain de munition de l'expédition chrétienne, dans laquelle nous sommes enrôlés pour arriver à une provision de tempérance. Nous n'avons pas pu séparer Licentius de cette bénédiction, lui que nous désirons voir uni à nous dans la même grâce. Mais nous nous adresserons à lui-même en peu de mots, de peur qu'il ne refuse de prendre pour lui ce qui vous est écrit sur son compte. Ce que Mitton entend est dit aussi à Eschine <sup>4</sup>. Mais pourquoi recourir aux étrangers, quand nous pouvons tout dire avec notre propre fonds et que l'emploi du langage d'autrui n'est pas dans les habitudes d'une tête saine <sup>5</sup> ? Or, par la grâce de Dieu, nous avons la tête saine, nous dont le Christ est le chef. Que bien longtemps nous vous conservions dans le Christ sain et sauf et toujours heureux avec toute votre maison, ô très-honorable et très-désirable seigneur notre frère !

(La suite de la lettre est adressée à Licentius.)

4. « Ecoutez donc, mon fils <sup>6</sup>, la loi de votre « père, » c'est-à-dire la foi d'Augustin, et ne repoussez pas les conseils de votre mère, car Augustin, dans sa tendresse pour vous, revendique

<sup>1</sup> Luc, xviii, 27.

<sup>2</sup> Ce sont deux personnages de Térence.

<sup>3</sup> Il y a dans le latin un jeu de mots que le français ne peut rendre, *Aliena loquis* s'entend d'un langage insensé aussi bien que du langage d'autrui.

<sup>4</sup> Prov. i, 8.

<sup>5</sup> Ps. xi, 8. — <sup>6</sup> Ps. lxxvii, 36.

aussi ce nom : il vous a porté dans son sein, et, après vous avoir nourri du premier lait de la science humaine, il désire ardemment aujourd'hui vous allaiter et vous nourrir dans le Seigneur avec ses mamelles spirituelles. Quoique, par l'âge, vous soyez adulte, il vous voit encore au berceau de la vie spirituelle, encore enfant dans la parole de Dieu, formant vos premiers pas et traînant une marche chancelante, si toutefois la doctrine d'Augustin devient votre appui, comme la main d'une mère ou le bras d'une nourrice dirige la faiblesse de l'enfant. Si vous l'écoutez et le suivez, pour me servir une seconde fois des paroles de Salomon, « vous recevrez sur votre tête une couronne de « grâce » ; » et vous serez alors, non pas au milieu des illusions d'un songe, mais par l'œuvre de la vérité elle-même, consul et pontife : les vides images de l'erreur feront place aux solides effets de l'opération du Christ. Vous serez véritablement *pontife* et véritablement *consul*, mon cher Licentius, si, vous attachant aux traces prophétiques et aux règles apostoliques d'Augustin, vous devenez pour lui ce qu'Elisée fut à Elie et le jeune Timothée au grand apôtre, si, ne vous séparant pas de lui sur les routes divines, vous méritez, par un cœur parfait, d'être élevé au *sacerdoce* et de travailler par l'enseignement au salut des peuples.

5. Voilà assez d'avertissements et de leçons. Je crois, mon cher Licentius, qu'il vous faut peu de paroles pour vous pousser vers le Christ, vous qu'Augustin avait enflammé, dès vos plus jeunes années, pour l'étude de la vérité et de la sagesse, qui est le Christ et le suprême bien de tout bien. Si un homme comme lui a pu bien peu avec vous et pour vous, que ferai-je, moi, placé si au-dessous de lui et si dénué de toutes les richesses dont il brille ? Mais parce que j'ai confiance dans sa puissance et dans votre heureux naturel, j'espère qu'il y a en vous plus de choses saintes qu'il n'en reste à faire, et j'ai osé ouvrir la bouche avec la double pensée de m'égalier à Augustin dans sa sollicitude pour vous et d'être compté au nombre de ceux qui aiment véritablement votre salut. C'est mon désir que j'apporte, car, pour ce qui est effet et réalité en ce qui touche votre perfection, je sais bien que la palme est destinée à Augustin.

Je crains, mon fils, de vous avoir blessé par l'interprétation téméraire de mon langage et d'avoir porté de l'oreille au fond même de votre cœur tout l'ennuï de mon discours. Mais je me suis souvenu d'une lettre de vous qui m'a fait connaître que vous aimez les vers; jadis je les ai un peu aimés aussi. J'appellerai donc l'harmonie à mon secours comme un doux remède à l'irritation que je vous ai causée peut-être, et comme un moyen de vous faire remonter à Dieu, qui est le père de toute harmonie. Écoutez-moi, je vous en prie; ne méprisez pas dans mes paroles ce qui est inspiré pour votre salut; fussent-elles méprisables en elles-mêmes, recevez-les comme le témoignage de mes soins pieux pour vous et de mes sentiments paternels : le nom du Christ que vous y trouverez et qui est au-dessus de tout nom, vous oblige aussi de leur

accorder ce respect que nul croyant ne peut refuser<sup>1</sup> :

Allons, hâtez-vous, rompez les chaînes du siècle : ne craignez point le joug si doux du Seigneur. Les choses du temps ne ravissent que les cœurs frivoles; le sage n'en est pas ébloui. Maintenant, hélas ! c'est Rome qui, avec la perfide variété de ses enchantements, vous sollicite, Rome qui peut abattre les plus forts; mais, ô mon fils, je vous en prie, qu'Augustin votre père vous soit toujours présent au milieu de toutes les séductions de la ville. Son image, si vous l'avez dans votre cœur, vous défendra contre les grands dangers d'une vie où les chutes sont faciles. Il est une chose surtout que je vous redirai et pour laquelle je vous avertirai sans cesse : fuyez les écueils de la dure profession des armes. La gloire est un nom caressant, la condition militaire est mauvaise; ce triste parti qu'on se plaît à vouloir prendre, on se repent bientôt de l'avoir pris. On aime à monter aux honneurs, on tremble d'en descendre; si vous chanceliez, vous tombez misérablement de ce haut sommet. Maintenant les faux biens vous plaisent, maintenant l'ambition vous livre à tous les vents, et la vaine renommée vous porte sur son sein de verre; mais quand vous aurez ceint le baudrier avec grand dommage et que des travaux stériles vous auront brisé; quand, trop tard, et en vain, vous vous plaindrez de vos espérances évanouies et que vous voudrez briser les fers que vous vous forgez en ce moment, vous vous souviendrez alors tristement d'avoir méprisé les avis d'Augustin votre père. Si donc vous êtes sage, si vous êtes un enfant pieux, écoutez, mettez à profit les paroles des pères et le conseil des vieillards.

Pourquoi retirez-vous du joug votre cou si fier ? Mon fardeau est léger, dit la voix tendre du Christ, mon joug est doux : fiez-vous à Dieu; mettez votre tête sous le joug, livrez votre bouche à une douce muselière et baissez vos épaules pour un fardeau léger. Vous le pouvez tandis que vous êtes libre, tandis que des liens d'aucune sorte ne vous retiennent : ni les liens du mariage ni les obligations des emplois élevés. La bonne et vraie liberté, c'est de servir le Christ : on est en lui supérieur à tout. Celui qui s'est donné tout entier au Christ notre Seigneur, cesse d'être esclave des maîtres des hommes et de leurs vices, et des rois superbes. Gardez-vous de croire libre cette noblesse que vous voyez fièrement conduite sur des chars dans Rome étonnée; et qui se croit tellement libre qu'elle dédaigne de se courber sous le joug de Dieu. Elle est esclave de plus d'un mortel ! elle est esclave de ses esclaves même, et achète des femmes pour être dominée par elles. Les ambitieux savent ce qu'il y a à souffrir avec les eunuques et les grands palais : quiconque s'accommode de Rome veut être malheureux. Que de travaux et de sacrifices aura coûtés ici la chlamyde, là l'honneur d'une charge !

Il n'est pas pour cela puissant, celui qui a obtenu de monter plus haut que les autres et qui est arrivé au point de ne servir personne; pendant qu'il se vante de sa domination dans toute la ville, il sert les démons s'il rend un culte aux images des dieux. O douleur ! c'est pour ces hommes-là que vous restez à Rome, Licentius, et c'est pour leur plaisir que vous méprisez le royaume du Christ ! Vous les appelez vos maîtres, vous les saluez en courbant la tête, eux que vous voyez esclaves du bois et de la pierre ! Ils vénèrent sous un nom divin l'argent et l'or : leur religion, c'est la soif malade des richesses. Que celui-là les aime, qui n'aime pas Augustin; que celui-là n'honore point le Christ, qui se plaît à les honorer. Dieu lui-même a dit qu'on ne peut pas servir deux maîtres; il veut un sentiment qui ne soit point partagé. Il n'y a qu'une foi, qu'un Dieu, qu'un Christ, fils du Père : pourquoi un double service lorsqu'il n'y a qu'un seul maître ? Il y a aussi loin des affaires du Christ à celles de César, qu'il y a loin du ciel à la terre. Sortez

<sup>1</sup> Cette pièce de vers, dont nous donnons ici la traduction, se compose de cinquante distiques. On sait que saint Paulin se fit une renommée de poète parmi ses contemporains. La postérité a recueilli des poésies religieuses de ce grand chrétien.



des régions basses, mais que ce soit aujourd'hui, tandis que l'esprit gouverne ce corps; pénétrez dans le ciel par votre cœur, la chair ne vous arrêtera pas. Mourez dès à présent à la vie des sens, et pensez d'avance, avec un esprit serein, aux biens de la vie céleste. Quoique vous soyez retenu par un corps, vous êtes esprit si, vainqueur dans une pieuse pensée, vous anéantissez maintenant l'ouvrage de la chair.

Je vous ai écrit ceci, mon cher enfant, poussé par un amour confiant; si vous le recevez, Dieu vous recevra. Croyez en Augustin; il y en a deux en moi pour vous; acceptez deux pères avec un même amour. Serons-nous méprisés? Vous serez séparé de deux pères par une plus grande douleur. Serons-nous entendus? Vous serez pour tous les deux une douce récompense. Deux pères auront laborieusement, mais avec amour, travaillé pour vous; ce sera pour vous un grand honneur de les réjouir tous les deux. Mais, lorsque je m'unis à Augustin, je ne me donne point pour son égal en mérite; je ne me compare à lui que par mon amour pour vous. Que puis-je répandre, moi si pauvre dans mon onde épuisée? Sans parler de moi, vous êtes arrosé par deux fleuves: Alype est votre frère, Augustin est votre maître; celui-là est votre parent, celui-ci est le père de votre infelligence. Vous avez un tel frère et un tel maître, Licentius, et vous hésitez à vous envoler vers les cieux avec de pareilles ailes!

Quoi que vous fassiez (que le monde n'espère plus vous avoir pour ami), vous ne donnerez pas à la terre une âme qui appartient au Christ. Vous avez beau aspirer aux joies nuptiales et aux emplois élevés, vous allez vous restituer à votre maître. Deux justes doivent vaincre un seul pécheur; leurs fraternelles prières triompheront de vos vœux. Revenez donc; le maître par sa voix, le frère par son sang, tous deux prêtres, vous ordonnent de revenir. Ils veulent vous ramener au lieu natal, car maintenant vous vous tournez ardemment vers les terres étrangères; le pays où sont les vôtres est bien plus votre pays. Voilà à quoi vous devez aspirer: ne passez pas votre temps avec les choses du dehors; si vous refusez ce qui est votre bien, quelqu'un vous donnera-t-il ce qui ne vous appartient pas? Vous ne serez plus à vous, et, traînant vos jours hors de vous-même, vous serez comme exilé de votre propre cœur.

Le père, inquiet pour le fils, a maintenant assez chanté; ce que je veux ou ce que je crains, je le veux et le crains autant pour vous que pour moi. Si vous accueillez cette page, elle vous portera un jour la vie; si vous la repoussez, elle témoignera contre vous. Fils très-cher, que le Christ m'accorde votre santé, et qu'il fasse de vous son serviteur à tout jamais! Vivez, je le demande à Dieu, mais vivez pour lui; car vivre pour le monde est une œuvre de mort; la vie vivante, c'est de vivre pour Dieu!

### LETTE XXXIII.

(Année 396.)

Augustin invite Proculéien, évêque donatiste à Hippone, à une conférence pour mettre fin au schisme.

#### AUGUSTIN A SON HONORABLE ET BIEN-AIMÉ SEIGNEUR PROCULÉIEN.

1. Je ne dois pas discourir longtemps avec vous sur le titre de ma lettre, pour aller au-devant des vaines susceptibilités des gens ignorants. Quelques-uns, à la vérité, peuvent ignorer qui de nous se trompe avant une discussion pleine et entière de la question; mais comme nous nous efforçons de nous tirer naturellement de l'erreur, nous nous prendons mutuel-

lement service, si nous agissons ensemble avec l'intention droite de nous délivrer du mal de la discorde. Celui aux yeux de qui nul cœur n'est fermé voit avec quelle sincérité et quel tremblement d'humilité chrétienne j'agis; il le voit quand même la plupart des hommes ne le reconnaîtraient pas. Vous comprenez aisément ce que j'en hésite pas à honorer en vous. Ce que je regarde comme digne de quelque honneur, ce n'est point l'erreur de ce schisme dont je voudrais guérir tous les hommes, autant qu'il m'appartient; avant tout, c'est vous que je n'hésite pas à honorer, parce que vous êtes uni à nous dans les liens de la société humaine, et parce qu'on remarque en vous des dispositions plus pacifiques qui vous feront embrasser facilement la vérité, dès qu'elle vous sera démontrée. Quant à l'affection, je vous en dois autant que nous ordonne d'en avoir les uns pour les autres. Celui qui nous a aimés jusqu'à l'opprobre de la croix.

2. Ne soyez pas étonné de mon long silence auprès de votre Bénévolence; je ne savais pas que vous fussiez dans ces sentiments que m'a communiqués avec joie mon frère Evode, en qui je ne puis pas ne pas avoir confiance. Il nous a dit que, vous ayant par hasard rencontré dans une maison, la conversation était tombée sur notre commune espérance, qui est l'héritage du Christ, et vous aviez témoigné le désir de conférer avec moi en présence de quelques gens de bien. Je me réjouis beaucoup que vous ayez bien voulu me faire cette proposition; et je ne puis en aucune manière manquer cette bonne occasion de chercher avec un aussi bienveillant esprit que le vôtre, autant que le Seigneur m'en donnera la force, la cause, l'origine, la raison de ce triste et déplorable déchirement dans l'Église à qui le Christ a dit: « Je vous donne ma paix, » je vous laisse ma paix<sup>1</sup>. »

3. J'ai ouï dire que vous vous étiez plaint que ce même frère vous eût répondu je ne sais quoi d'injurieux; ne pensez point, je vous prie, qu'il ait voulu vous outrager, car je suis sûr que ce qu'il a dit ne partait pas d'un orgueil d'esprit; je connais mon frère, et si, dans une discussion pour sa foi, il est échappé à l'ardeur de son amour pour l'Église quelque chose que votre gravité n'aurait pas voulu entendre, ne regardez pas cela comme une injure, mais

<sup>1</sup> Jean, XIV, 27.



comme l'enfrainement du zèle. Il voulait conférer et discuter, et non point faire acte de complaisance et de flatterie. L'adulation est cette huile du pécheur dont le Prophète ne veut pas engraisser sa tête, car il dit : « Le juste me corrigera dans sa miséricorde et me reprendra, mais l'huile du pécheur n'engraissera point ma tête <sup>1</sup>. » Il aime mieux être corrigé par la sévère miséricorde du juste, que d'être loué par la douce onction de la flatterie. De là encore ce mot du Prophète : « Ceux qui vous disent heureux vous jettent dans l'erreur <sup>2</sup>. » Voilà pourquoi on dit vulgairement d'un homme que les fausses caresses rendent arrogant : « Sa tête est enflée. » En effet elle a été engraisée de l'huile du pécheur, ce qui est, non pas l'âpre vérité de celui qui corrige, mais la douce fausseté de celui qui loue. Je ne veux pas dire pour cela que vous ayez dû être corrigé par mon frère Evode, comme s'il était le juste dont parle l'Écriture; je tremble que vous ne trouviez dans mes paroles quelque chose qui vous paraisse injurieux : j'y prends garde autant que je puis. Le Juste est celui qui a dit : « Je suis la vérité <sup>3</sup>. » Aussi de quelque bouche que parle le vrai même avec quelque âpreté, laissons-nous corriger, non point par l'homme lui-même qui peut-être est un pécheur, mais par la Vérité elle-même, c'est-à-dire par le Christ, qui est le Juste : il ne veut pas que l'onction de la caressante mais pernicieuse flatterie, qui est l'huile du pécheur, engraisse notre tête. Quand même mon frère Evode se serait un peu ému dans la défense de sa communion, et qu'il eût dit quelque chose de trop vif, vous devriez le pardonner, et à son âge, et à la nécessité de la cause.

4. Je vous demande de vous souvenir de la promesse que vous avez daigné faire de traiter paisiblement avec moi une question si grande, qui appartient au salut de tous, en présence de ceux que vous aurez choisis vous-même, pourvu que nos paroles ne se perdent pas dans l'air, mais qu'elles soient écrites : nous discuterons ainsi avec plus d'ordre et de paix, et nous pourrions retrouver les choses qui, une fois dites, échapperaient ensuite à notre mémoire. Ou bien, si cela vous plaît, nous pourrions d'abord conférer en particulier où vous voudrez, soit par lettres, soit par conversation et livres sur table, de peur que des auditeurs passionnés ne soient plus sensibles à l'intérêt d'un combat entre

nous qu'à l'intérêt éternel d'une question qui touche à notre salut. Puis nous ferons connaître au peuple ce qui aura été fait entre nous. S'il vous convient de conférer par lettres, nos lettres seront lues aux deux partis, afin qu'un jour il n'y ait plus deux peuples, mais un seul. J'accepte d'avance et avec plaisir ce que vous aurez voulu et ordonné, ce qui vous aura plu. Je promets avec une parfaite assurance que le saint et vénérable Valère, mon père, en ce moment absent, acceptera tout avec grande joie; je sais combien il aime la paix et combien il repousse tout ce qui est bruit et vanité.

5. Que nous font les dissensions anciennes? C'est assez qu'elles aient duré jusqu'ici, ces blessures que l'animosité d'hommes superbes a faites à nos membres; leur pourriture nous empêche de sentir même la douleur pour laquelle on a coutume d'implorer le médecin. Vous voyez par quelle grande et misérable honte les maisons et les familles chrétiennes sont désunies; les maris et les épouses ne font qu'un dans leur intimité domestique et ne s'accordent pas sur l'autel du Christ! C'est par le Christ qu'ils se jurent une paix parfaite, et ils ne peuvent avoir la paix en lui! Les enfants ont avec leurs parents la même maison et n'ont pas la même maison de Dieu : ils espèrent leur héritage et disputent avec eux sur l'héritage du Christ! Les serviteurs et les maîtres ne s'entendent pas sur leur Maître commun, qui a pris la forme d'un esclave pour les délivrer tous de la servitude. Les vôtres nous honorent, les nôtres vous honorent aussi. Les vôtres nous conjurent par notre couronne <sup>1</sup>, les nôtres en font autant pour vous. Nous recevons les paroles de tous, nous ne voulons offenser personne. En quoi le Christ nous a-t-il offensés, pour que nous déchirions ses membres? Des hommes qui ont besoin de nous dans leurs intérêts temporels nous appellent des saints et des serviteurs de Dieu pour mener à bonne fin leurs affaires; occupons-nous enfin de la grande affaire de leur salut et du nôtre, non pas d'or ni d'argent, ni de fonds de terre ni de troupeaux, pour lesquels chaque jour ils nous saluent tête basse, afin que nous jugions leurs différends; mais de Jésus-Christ notre chef, sur lequel nous sommes si honteusement et si pernicieusement divisés. A quelque profondeur que s'abaissent ceux qui

<sup>1</sup> Ps. CXL, 5. — <sup>2</sup> Isaïe, III, 12. — <sup>3</sup> Jean, XIV, 6.

<sup>1</sup> La dignité d'évêque.

nous prient de les mettre d'accord sur la terre, ils ne s'abaisseront jamais autant que notre chef descendu du ciel sur la croix, notre chef sur lequel nous ne sommes pas d'accord.

6. Je vous demande donc, et je vous supplie, s'il y a en vous quelque bonté, comme on le dit, de la montrer ici ; si elle n'est point simulée pour arriver à des honneurs qui passent, que les entrailles de la miséricorde s'émouvent en vous ; veuillez traiter la question en vous appliquant avec nous à la prière et en discutant tout avec paix : de peur que ces peuples malheureux qui s'inclinent devant nos dignités ne nous accablent de leur respect au jugement de Dieu ; ah ! plutôt que revenus avec nous et par notre charité non feinte, de leurs erreurs et de leurs divisions, ils marchent vers les voies de la vérité et de la paix. Je souhaite que vous soyez heureux aux yeux de Dieu, honorable et bien-aimé seigneur.

#### LITTRR XXXIV.

(396).

Il s'agit d'un jeune homme qui, après avoir menacé de tuer sa mère qu'il avait coutume de battre, passa au parti des donatistes et fut rebaptisé par eux. Saint Augustin demande qu'on recherche si cela a été fait par les ordres de l'évêque Proculien, comme le prêtre Victor l'a consigné dans les actes publics, et répète qu'il est toujours prêt, si Proculien le veut, à traiter paisiblement avec lui la question du schisme.

AUGUSTIN A SON EXCELLENT, JUSTEMENT CHER ET HONORABLE SEIGNEUR ET FRÈRE EUSÈBE.

1. Dieu qui connaît les secrets du cœur de l'homme sait qu'autant j'aime la paix chrétienne, autant je suis touché des actes sacrilèges de ceux qui continuent indignement et avec impiété à la troubler ; il sait que ce mouvement de mon esprit est pacifique, que je n'agis point ainsi pour qu'on force qui que ce soit à entrer dans la communion catholique, mais pour que la vérité soit ouvertement déclarée à tous les errants, et que, manifestée, avec l'aide de Dieu, au moyen de notre ministère, elle n'ait besoin que d'elle-même pour se faire aimer et suivre.

2. Quoi de plus exécrable, je vous prie (pour ne pas parler d'autres choses), que ce qui vient d'arriver ? Un jeune homme est repris par son évêque ; le furieux avait souvent frappé sa mère et avait porté des mains impies sur le sein qui l'a nourri, même dans ces jours<sup>1</sup> où

la sévérité des lois épargne les plus scélérats. Il la menace de passer au parti des donatistes, et comme s'il ne lui suffisait pas de la frapper souvent avec une incroyable fureur, il annonce qu'il va la tuer. Le voilà dans le parti de Donat ; en proie à la fureur il est rebaptisé, et pendant qu'il rugit contre sa mère dont il veut répandre le sang, on lui met les vêtements blancs ; on le place au dedans de la balustrade de manière à être vu de tous ; ce fils indigne médite un parricide, et on ose le montrer comme un homme régénéré à la foule qui gémit !

3. Ces choses plaisent-elles à un homme de votre gravité ? Non, je ne le crois pas ; je connais votre sagesse. Une mère selon la chair est frappée dans ses membres qui ont enfanté et nourri un ingrat ; l'Eglise, mère spirituelle, défend cela ; elle est frappée elle-même dans les sacrements pour lesquels elle a engendré et nourri un ingrat. Ne vous semble-t-il pas entendre ce jeune homme dire en parricide et grinçant des dents : Que ferai-je à l'Eglise qui me défend de battre ma mère ? J'ai trouvé ce que je lui ferai : elle sera frappée elle-même aussi outrageusement qu'elle peut l'être ; qu'il soit fait en moi quelque chose dont ses membres puissent souffrir. J'irai à ceux qui savent souffler sur la grâce dans laquelle elle m'a fait naître, et détruire la forme que j'ai reçue dans son sein. Je tourmenterai mes deux mères par d'horribles tortures ; celle qui m'a enfanté la dernière sera la première à me perdre. Pour la douleur de l'une, je mourrai spirituellement ; pour faire périr l'autre, je vivrai corporellement. — Maintenant que faut-il attendre, honorable Eusèbe, sinon que cet homme, devenu donatiste, s'armera en toute liberté contre la malheureuse femme, accablée de vicillesse, veuve et sans appui, qu'on l'empêchait de frapper dans la religion catholique ? Avait-il autre chose dans son cœur furibond lorsqu'il disait à sa mère : Je passerai aux donatistes et je boirai votre sang ? — Déjà tout sanglant au fond de sa conscience, il accomplit sous les vêtements blancs une moitié de ses menaces ; reste l'autre moitié : boire le sang de sa mère. Si donc on approuve ces choses, il faut que ceux qui sont aujourd'hui les clercs et les sanctificateurs de ce malheureux le pressent de s'acquitter dans *sa huitaine*<sup>1</sup> de tout ce qu'il a promis.

<sup>1</sup> Les lois des empereurs suspendaient les poursuites criminelles et les causes civiles pendant le carême et la quinzaine de Pâques.

<sup>1</sup> La huitaine pendant laquelle les nouveaux baptisés portaient les vêtements blancs.



4. La main du Seigneur est assez puissante pour protéger contre un forcené une veuve malheureuse et désolée, et le détourner, par des moyens qu'il connaît, d'un abominable dessein; cependant, sous le coup de la profonde douleur que j'éprouve, que puis-je faire, sinon au moins de parler? Ils font des choses pareilles, et on me dira, à moi : Taisez-vous ! Le Seigneur, par son apôtre, commande à l'évêque de réprimer ceux qui enseignent ce qu'il ne faut pas enseigner <sup>1</sup>, et moi j'aurais peur d'eux et je me tairais ! que Dieu me préserve de leurs colères ! Si j'ai voulu faire consigner ce sacrilège dans les registres publics, c'est pour empêcher qu'on ne dise qu'il est de pure invention, lorsque, surtout en d'autres villes, on m'entendra déplorer ce crime. Déjà, à Hippone même, ne répète-t-on pas que Proculéien n'a pas prescrit ce que les registres publics ont rapporté ?

5. Pouvons-nous agir avec plus de modération que de traiter une aussi grave affaire avec vous, qui êtes revêtu d'une haute dignité et qui réunissez tant de prudence à tant de calme d'esprit ? Je vous demande donc, comme je vous ai déjà demandé par nos frères, personnages bons et recommandables, que j'ai envoyés vers votre Excellence, de vouloir bien vous informer si Victor, prêtre de Proculéien, n'a pas reçu de son évêque l'ordre qu'il a consigné dans les registres publics ; ou si Victor, ayant dit autre chose, ceux qui tiennent les actes ont écrit une fausseté, quoiqu'ils soient de la même communion que lui. Si Proculéien consent à traiter paisiblement la question qui nous désunit, afin que l'erreur, qui déjà est manifeste, éclate encore avec plus d'évidence, j'accepte volontiers la conférence. Car j'ai appris qu'il avait exprimé le désir de chercher la vérité selon les Ecritures, en présence de dix hommes graves et honorables des deux partis, pour éviter ainsi le tumulte d'une nombreuse assemblée. Quelques-uns m'ont rapporté qu'il demandait pourquoi je n'étais pas allé à Constantine <sup>2</sup>, où il y a eu réunion ; il dit aussi que je devrais aller à Milève, où ceux de son parti doivent tenir un concile ; ce sont là des propositions ridicules : l'Eglise d'Hippone est la seule dont le soin me regarde. C'est surtout avec Proculéien que je dois traiter la question. Si par

hasard il ne se croit pas de force égale, qu'il se fasse assister du collègue qu'il voudra. Nous ne nous occupons pas des intérêts de l'Eglise en d'autres villes que les nôtres, excepté quand les évêques de ces mêmes villes, nos frères et nos collègues dans le sacerdoce, nous le permettent ou nous en chargent.

6. Je ne comprends pas qu'un homme comme Proculéien, qui se dit évêque depuis tant d'années, puisse craindre de conférer avec moi qui ne suis qu'un novice : redoute-t-il mes connaissances dans les lettres qu'il n'a peut-être jamais apprises, ou qu'il a apprises moins que moi ? Mais qu'ont à faire les lettres dans une question qui doit se discuter par les saintes Ecritures ou avec les pièces et les actes ecclésiastiques et publics, toutes choses dans lesquelles Proculéien est versé depuis longtemps, et où il doit être plus habile que moi ? Enfin, nous avons ici mon frère et mon collègue Samsucius, évêque de l'Eglise de Tours <sup>1</sup> ; il n'a jamais étudié ces belles-lettres que paraît redouter Proculéien ; qu'il soit là et que Proculéien confère avec lui. Comme je mets ma confiance dans le nom du Christ, je prierai Samsucius de prendre ma place dans cette affaire, et il ne me le refusera pas ; le Seigneur l'aidera, j'en ai la confiance ; il l'aidera dans son combat pour la vérité : son langage est inculte, mais il est instruit dans la vraie foi. Il n'y a donc pas de raison pour que Proculéien nous renvoie à je ne sais quels autres athlètes donatistes, et ne veuille pas terminer entre nous ce qui nous regarde. Toutefois, comme je l'ai dit, je ne fuis pas non plus la lutte avec ceux-là, s'il les appelle à son aide.

## LETTRE XXXV.

(Année 396.)

Efforts de saint Augustin pour amener l'évêque donatiste Proculéien à une discussion, à des explications, à la répression des clercs donatistes ; notre saint rapporte des faits scandaleux ou violents ; on veut qu'il se taise, mais son devoir est de parler.

### AUGUSTIN A SON EXCELLENT, JUSTEMENT CHER ET BIEN-AIMÉ SEIGNEUR ET FRÈRE EUSÈBE.

1. Je n'ai jamais songé, dans une démarche importune, à vous prier de vous rendre malgré vous juge entre les évêques, comme vous le dites. Si j'avais voulu vous persuader d'intervenir, peut-être vous aurais-je montré sans

<sup>1</sup> Tit. I, 9.

<sup>2</sup> On peut voir dans notre Voyage en Algérie (*Etudes africaines*) la description de Constantine.

<sup>1</sup> Ville de la Numidie.

peine que vous pourriez juger entre nous dans une question de cette évidence ; en même temps que vous appréhendez de juger, vous n'hésitez pas, sans avoir entendu les parties, à vous prononcer pour l'une des deux ! mais je laisse cela pour le moment. Je n'avais demandé rien autre à votre honorable Bénignité (daignez au moins le remarquer dans cette seconde lettre), que de savoir de Proculéien s'il a dit lui-même à son prêtre Victor ce que font dire à celui-ci les registres publics, ou si, à la place de sa véritable déclaration, les envoyés ont écrit quelque chose de faux : je désirais savoir aussi les intentions de Proculéien sur la conférence proposée entre nous. On ne constitue pas juge, ce me semble, un homme qu'on se borne à prier d'en interroger un autre, et qu'on supplie de vouloir bien transmettre la réponse. C'est aussi uniquement cela que je vous demande encore, puisque Proculéien ne veut plus recevoir de mes lettres : si je n'avais pas éprouvé ses refus, je n'aurais pas eu recours à votre Excellence. Les choses étant ainsi, que puis-je faire de plus doux que de chercher à l'amener à parler sur un sujet où mon devoir me défend de me taire, par l'intermédiaire d'un homme aussi considérable que vous et qui l'aimez ? Vous condamnez la criminelle conduite du fils envers sa mère ; si Proculéien l'avait su, dites-vous, il aurait retranché de sa communion ce coupable jeune homme. A cela je réponds d'un mot : aujourd'hui il le sait, qu'il le repousse aujourd'hui.

2. Maintenant, voici autre chose : un ancien sous-diacre de l'église de Spaine, appelé Primus, entretenait avec des religieuses des relations anticanoniques qu'on voulait faire cesser ; comme il méprisait les bons avis qui le rappelaient à la règle, on lui a fait quitter la cléricature ; dans son irritation contre la discipline de Dieu, il a passé aux donatistes et a été rebaptisé. Deux religieuses qui habitaient le même fonds de terre appartenant à des chrétiens catholiques, soit que le sous-diacre les ait enlevées, soit qu'elles l'aient volontairement suivi, ont reçu une seconde fois le baptême. Le voilà aujourd'hui avec des bandes vagabondes de circoncissions, avec des troupes de femmes qui ne veulent pas de maris pour ne pas avoir à obéir ; il se réjouit et fait le superbe dans des orgies de détestable ivrognerie, se félicitant d'avoir obtenu pour vivre mal une large liberté que lui refusait l'Eglise catholique. Proculéien ignore peut-être aussi tout

cela. Donnez-lui-en donc connaissance avec votre gravité et votre modération, afin qu'il éloigne de sa communion celui qui ne l'a choisie qu'après avoir perdu son rang dans le clergé catholique. à la suite de son insoumission et du désordre de ses mœurs.

3. Quant à moi, je procède autrement, par la grâce de Dieu, à l'égard de quiconque se présente pour entrer dans l'Eglise catholique, après avoir été frappé d'une dégradation chez les donatistes ; il est reçu dans l'humiliation de la même pénitence à laquelle il aurait pu être condamné s'il avait voulu rester au milieu d'eux. Considérez, je vous prie, combien au contraire leur conduite est exécrationnelle : ils veulent que ceux que nous avons repris de leurs fautes dans la discipline ecclésiastique répondent qu'ils sont païens, pour recevoir et mériter un second baptême ; c'est néanmoins pour que ce mot ne tombât point d'une bouche chrétienne, que le sang de tant de martyrs a coulé : de plus, ces prétendus hommes nouveaux et sanctifiés, devenus plus mauvais qu'auparavant, sous l'apparence d'une grâce nouvelle, insultent, par le sacrilège d'une nouvelle fureur, à la discipline qu'ils n'ont pas pu supporter. Si je fais mal en cherchant à empêcher ces choses par votre intervention bienveillante, personne ne se plaindra que je les porte à la connaissance de Proculéien par les registres publics qui ne peuvent pas m'être refusés, je pense, dans une ville romaine<sup>1</sup>. Comme Dieu commande que nous parlions et que nous annonçons sa parole, que nous réfutions ceux qui enseignent ce qu'il ne faut pas, et que nous pressions à temps et à contre-temps, ainsi que je le prouve par les témoignages du Seigneur et des apôtres<sup>2</sup>, nul homme ne doit s'imaginer qu'il me persuadera de garder le silence. S'ils osent commettre des violences et des brigandages, le Seigneur sera là pour défendre son Eglise, qui a soumis au joug du Christ et réuni dans son sein tous les royaumes de l'univers.

4. Nous avons parmi nous, comme cathécumène, la fille d'un certain fermier de l'église ; les donatistes ayant trompé sa foi, malgré les efforts de ses parents, l'ont rebaptisée et en ont même fait une religieuse ; la sévérité paternelle voulait la ramener de force à la communion catholique, mais j'ai déclaré

<sup>1</sup> Hippone jouissait des droits de colonie romaine.

<sup>2</sup> I Tim. iv, 2 ; Tit. i, 9-11.



que je ne recevrais pas cette femme d'un cœur corrompu, à moins que de son propre mouvement elle ne choisit elle-même un meilleur parti ; le paysan ayant commencé à frapper sa fille pour triompher de sa résistance, je l'en ai empêché aussitôt. En traversant le pays de Spaine, nous fûmes apostrophés par un prêtre de Proculéien, qui se tenait debout au milieu d'un champ appartenant à une pieuse femme catholique ; il nous appelait tra-diteurs<sup>1</sup> et persécuteurs. La femme de notre communion, dont il foulait le sol, ne fut pas elle-même à l'abri de ses outrages. A ces cris injurieux, je ne me retins pas seulement moi-même, mais j'arrêtai aussi tous ceux qui m'accompagnaient. Et cependant si je dis : cherchons qui sont ceux qui méritent les noms de tra-diteurs et de persécuteurs, on me répond : — Nous ne voulons pas discuter, nous voulons rebaptiser. Nous voulons tendre des pièges à vos brebis et les déchirer comme des loups ; vous, si vous êtes de bons pasteurs, taisez-vous. — Proculéin m'a-t-il fait dire autre chose s'il m'a véritablement fait dire ceci : Si vous êtes chrétien, laissez cela au jugement de Dieu ; si nous faisons autrement, vous, taisez-vous. — Le même prêtre a osé menacer le fermier de l'église dont je vous parlais tout à l'heure.

5. Que Proculéien connaisse tout cela par vous, je vous en prie ; qu'il réprime les violences de ses clercs, ces violences que j'ai dû vous signaler, honorable Eusèbe. Daignez me dire, non pas ce que vous pensez de tout ceci, car ne croyez pas que je veuille vous imposer le fardeau de juge entre nous, mais ce qui vous aura été répondu. Que la miséricorde de Dieu vous conserve, excellent, justement cher et bien-aimé seigneur et frère.

### LETTRE XXXVI.

(Année 396.)

Voici une réponse à une dissertation partie de Rome en faveur du jeûne du samedi. Cette lettre nous apprend comment on comprenait et on pratiquait le jeûne dans l'antiquité chrétienne. Elle abonde en détails instructifs.

AUGUSTIN A CASULAN, SON BIEN-AIMÉ ET TRÈS-DÉSIRABLE FRÈRE ET COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. J'ignore comment il s'est fait que je n'aie

<sup>1</sup> On donnait le nom de *traditeurs* à ceux qui, durant la persécution, avaient livré les livres saints aux païens. Ce nom était devenu une injure que les donatistes adressaient aux catholiques.

pas répondu à votre première lettre : je sais cependant que ce n'est pas dédain de ma part ; car j'aime vos études et votre langage même, et je vous exhorte vivement à mettre à profit votre jeunesse pour avancer dans la parole de Dieu et pour édifier de plus en plus l'Eglise. Ayant reçu de vous une seconde lettre où vous me redemandez une réponse par le droit le plus équitable, le droit fraternel de cette charité dans laquelle nous ne faisons qu'un, je n'ai pas voulu différer plus longtemps, et, malgré mes très-pressantes occupations, je viens m'acquitter de ce que je vous dois.

2. Vous me consultez pour savoir s'il est permis de jeûner le samedi. Je réponds que si cela n'était nullement permis, certainement ni Moïse, ni Elie, ni le Seigneur lui-même n'auraient jeûné quarante jours de suite. Par la même raison, il n'est pas défendu de jeûner le dimanche. Et toutefois si on pensait qu'il faut consacrer ce jour-là au jeûne, comme quelques-uns jeûnent le samedi, on scandaliserait grandement l'Eglise, et non point à tort. Sur ces points où la divine Ecriture n'a rien statué de certain, la coutume du peuple de Dieu et les pratiques des ancêtres doivent être tenues pour lois. Si nous en voulions disputer et condamner les uns par les usages des autres, il naîtrait une lutte sans fin à laquelle, malgré toutes les recherches de l'éloquence, les témoignages certains de la vérité manqueraient toujours, et il y aurait à craindre que les orages de la discussion ne vinsent obscurcir la sérénité de la charité. La pensée de ce péril a été négligée par celui dont vous avez cru devoir m'envoyer, avec votre première lettre, la longue dissertation pour que j'y réponde.

3. Je n'ai pas d'assez grands loisirs pour réfuter ses opinions une à une ; je suis obligé de les donner à des travaux plus urgents. Mais considérez vous-même avec un peu plus d'attention et avec cet esprit que vous montrez dans vos lettres et que j'aime comme un don de Dieu, le discours de ce certain Romain, ainsi que vous l'appellez, et vous verrez qu'il n'a pas craint de déchirer presque toute l'Eglise du Christ, depuis le levant jusqu'au couchant, par d'outrageantes paroles ; je ne devrais pas dire presque toute, mais toute l'Eglise, car il n'a pas même épargné les Romains, dont il semble défendre les usages, ne prenant pas garde que l'impétuosité de ses injures va les

atteindre eux-mêmes. Quand les arguments lui manquent pour prouver qu'il faut jeûner le samedi, il se tourne vivement contre le luxe des festins et la honteuse ivrognerie des banquets, comme si ne pas jeûner c'était s'enivrer. Si cela est, que sert-il aux Romains de jeûner le samedi? Les jours où ils ne jeûneront pas, il faudra, selon l'auteur de la dissertation, ne voir en eux que des ivrognes et des adorateurs de leur ventre. Or, si autre chose est d'appesantir son cœur dans la crapule et l'ivrognerie, ce qui est toujours un mal, autre chose est de se relâcher du jeûne en restant modéré et tempérant, ce qu'un chrétien fait sans reproche le dimanche. Que l'auteur de la dissertation ne confonde pas les repas des saints avec la voracité et l'ivrognerie des adorateurs de leur ventre, de peur qu'il ne mette les Romains eux-mêmes, quand ils ne jeûnent pas, au rang de ces derniers; et alors il cherchera à savoir, non pas s'il est permis de s'enivrer le samedi, ce qui ne l'est pas davantage le dimanche, mais s'il faut se dispenser de jeûner le samedi aussi bien que le dimanche.

4. Plût à Dieu qu'en cherchant ou en affirmant ainsi, il ne blasphémât pas ouvertement l'Eglise répandue sur toute la terre, à la seule exception des Romains et d'un petit nombre d'occidentaux! Qui pourrait supporter qu'au milieu de tous les peuples chrétiens d'Orient et de la plupart de ceux d'Occident, tant de serviteurs et de servantes du Christ, mangeant sobriement et modérément le samedi, soient rangés par lui au nombre des gens plongés dans la chair et ne pouvant plaire à Dieu, et dont il a été dit : « Que les méchants se retiennent de moi, je ne veux point connaître leur voie? » Est-il tolérable qu'il dise d'eux « que ce sont des adorateurs de leur ventre, préférant la Synagogue à l'Eglise; que ce sont les fils de la servante; qu'ils reconnaissent pour loi, non point la justice, mais la volupté, ne prenant conseil que de leur ventre, ne se soumettant pas à la règle; qu'ils ne sont que chair et n'ont de goût que pour la mort, » et autres choses du même genre? Si cet homme parlait ainsi d'un seul serviteur de Dieu, qui oserait l'écouter et ne pas le fuir? Mais c'est l'Eglise dans le monde entier qu'il poursuit de ses outrages et de ses malédictions, c'est l'Eglise qui croît et fructifie, et qui presque partout ne jeûne pas le samedi : oh ! quel qu'il soit, je l'avertis de se modérer. Vous avez

voulu que j'ignorasse son nom : c'était vouloir m'empêcher de le juger.

5. « Le Fils de l'homme, dit-il, est le maître du sabbat <sup>1</sup>; il vaut mieux, ce jour-là, faire « le bien que le mal. » Mais si nous faisons mal quand nous dinons, nous ne vivons jamais bien le dimanche. Obligé d'avouer que les apôtres ont mangé le jour du sabbat, il dit que ce n'était point alors le temps de jeûner et cite ces paroles du Seigneur : « Des jours viendront « où l'époux sera ôté à ses enfants, et alors les « fils de l'époux jeûneront <sup>2</sup>, » parce qu'il y a un temps de joie et un temps de deuil <sup>3</sup>. Il aurait dû d'abord remarquer que le Seigneur, en cet endroit, parle du jeûne en général et non du jeûne du samedi. Ensuite, puisqu'il veut entendre le deuil par le jeûne et la joie par la nourriture, pourquoi ne songe-t-il pas que, quelle que soit la signification du repos du septième jour <sup>4</sup>, Dieu n'a point voulu désigner par là le deuil mais la joie? A moins qu'il ne dise que la signification de ce repos de Dieu et de cette sanctification du sabbat a été pour les juifs une joie, pour les chrétiens un deuil. Et cependant lorsque Dieu a sanctifié le septième jour en se reposant de toutes ses œuvres, il n'a rien marqué sur le jeûne ni sur le diner du samedi; et quand, plus tard il a donné au peuple juif ses prescriptions pour l'observation du même jour, il n'a pas parlé non plus de ce qu'il fallait manger ou ne pas manger. Il commande seulement à l'homme de s'abstenir de ses œuvres, ses œuvres serviles. Le peuple juif, recevant ce repos comme une ombre des choses futures, l'observa de la même manière que nous voyons les juifs l'observer aujourd'hui. Il ne faut pas croire que les juifs charnels n'entendissent pas ce précepte aussi bien que l'entendent les chrétiens; nous ne le comprenons pas mieux que les prophètes qui, dans le temps où il était obligatoire, gardèrent ce repos comme les juifs croient qu'on doit le garder encore. Voilà pourquoi Dieu ordonna de lapider l'homme qui avait ramassé du bois le jour du sabbat <sup>5</sup>; nous ne lisons nulle part qu'un homme ait été lapidé ou jugé digne de quelque supplice pour avoir jeûné ou non le jour du sabbat. Cependant lequel des deux convient au repos ou au travail, c'est à votre auteur lui-même à le voir, lui qui a réservé la joie à ceux qui mangent, le deuil à ceux qui jeûnent, et qui donne le

<sup>1</sup> Matth. XII, 8-12. — <sup>2</sup> Ibid. IX, 15. — <sup>3</sup> Ecclési., III, 1. — <sup>4</sup> Gen. II, 2. — <sup>5</sup> Nomb. XV, 35.



même sens à cette réponse du Seigneur : « Les « fils de l'époux ne peuvent pas être en deuil « tant que l'époux est avec eux <sup>1</sup>. »

6. Il dit que si les apôtres ont mangé le jour du sabbat, c'est que le temps de jeûner ce jour-là n'était pas encore venu, et que la tradition des anciens le défendait ; mais n'était-ce pas encore le temps d'observer le repos du sabbat ? Est-ce que la tradition des anciens ne le prescrivait pas ? Et cependant, dans ce même jour du sabbat où nous lisons que les disciples du Christ mangèrent, ils arrachèrent aussi des épis : cela n'était pas permis le jour du sabbat, parce que la tradition des anciens le défendait. Qu'il prenne garde qu'on ne puisse lui répondre, avec plus de raison, que le Seigneur a laissé alors ses disciples arracher des épis et prendre de la nourriture, pour se déclarer à la fois contre ceux qui veulent se reposer le samedi, et contre ceux qui obligent à jeûner le même jour : car il aurait fait entendre que ce repos eût été superstitieux dans les temps nouveaux, et il aurait voulu que le jeûne fût libre dans tous les temps. Je ne donne pas ceci comme preuves, mais pour montrer ce qu'il y aurait de plus convenable à opposer aux interprétations de l'auteur.

7. « Comment, dit-il, ne serons-nous pas « damnés avec le Pharisien, en jeûnant seule- « ment deux fois la semaine ? » Comme si le Pharisien avait été damné pour n'avoir jeûné que deux fois la semaine, et non pas pour s'être mis orgueilleusement au-dessus du Publicain <sup>2</sup> ! L'auteur peut dire aussi que ceux qui donnent aux pauvres la dîme de tous leurs fruits seront damnés avec le Pharisien, parce qu'il plaçait hautement ceci au nombre de ses œuvres : puissent beaucoup de chrétiens en faire autant ! C'est à peine si nous en trouvons un petit nombre. Il faudra dire aussi que celui qui n'aura été ni injuste, ni adultère, ni ravisseur du bien d'autrui, sera damné avec le Pharisien, car il se vantait de n'être pas tel : or chacun comprend que ce serait insensé. Les choses que s'attribuait le Pharisien sont bonnes sans aucun doute, quand elles ne sont pas accompagnées de la jactance superbe qui apparaissait en lui, mais de cette humble piété dont il était bien loin. Ainsi le jeûne, deux fois la semaine, ne pouvait porter aucun fruit dans un homme comme le Pharisien ; mais c'est une sainte pratique pour qui est humblement fidèle

ou fidèlement humble. Et encore l'Évangile n'a pas dit que le Pharisien serait damné, mais plutôt que le Publicain s'en alla mieux justifié.

8. L'auteur prétend que ce n'est qu'en jeûnant plus de deux fois la semaine qu'on peut satisfaire à ce précepte du Seigneur : « Si votre « justice n'est pas plus abondante que celle des « Scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez « pas dans le royaume des cieux <sup>1</sup>. » Mais, heureusement, il y a sept jours qui dans le cours des temps reviennent sans cesse. Otez-en deux jours pour ne jeûner ni le samedi ni le dimanche, il en reste cinq pour en faire plus que le Pharisien qui jeûnait deux fois la semaine ; il suffit même de jeûner trois fois. Et si on jeûne quatre fois et qu'on ne passe même aucun jour sans jeûner, sauf le samedi et le dimanche, cela fera cinq jours de jeûne par semaine, ce qui est pratiqué par beaucoup de chrétiens durant toute leur vie, surtout dans les monastères. On surpassera alors, par le mérite du jeûne, non-seulement le Pharisien, mais aussi le chrétien qui jeûne le mercredi, le vendredi et le samedi, ce que fait souvent le peuple à Rome. Et je ne sais quel dissertateur romain n'en continuera pas moins à appeler charnel celui qui jeûne toute la semaine, excepté le samedi et le dimanche, et qui ne donne jamais à son corps selon ses besoins ; il semble croire qu'il y ait des jours où la nourriture et la boisson n'appartiennent pas à la chair ; on est, selon lui, adorateur de son ventre quand on mange le samedi, comme si le dîner du samedi avait seul quelque chose de réel.

9. Il ne suffit pas à l'auteur qu'on fasse plus que le Pharisien en jeûnant trois fois la semaine ; il veut qu'on jeûne tous les jours, excepté le dimanche. « Ceux, dit-il, qui, puri- « fiés de l'ancienne tache, n'étant plus qu'une « même chair avec le Christ, demeurent sous « sa discipline, ne doivent pas le samedi faire « de joyeux festins avec des fils sans loi, avec « les princes de Sodome et le peuple de Gomo- « rre ; mais ils doivent, par la loi solennelle « de l'Église, jeûner de plus en plus légitime- « ment avec ceux qui aspirent à la sainteté, « avec les dévots amis de Dieu, afin que la « moindre faute des six jours soit lavée dans « les fontaines du jeûne, de la prière et de l'au- « mône, et que, tous restaurés par l'alogie du

<sup>1</sup> Matt. ix, 15. — <sup>2</sup> Luc, xviii, 11, 12.

<sup>1</sup> Matt., v, 20.

« dimanche, nous puissions dignement chanter « d'un même cœur : Vous avez rassasié, Seigneur, l'âme qui était vide, et abreuvé l'âme qui avait soif<sup>1</sup>. » En disant ceci et en n'exceptant que le dimanche de la fréquence du jeûne, il n'accuse pas seulement les peuples chrétiens d'Orient et d'Occident chez qui personne ne jeûne le samedi ; mais l'imprudent et le maladroit accuse l'Eglise de Rome elle-même. Car lorsqu'il dit que « ceux qui demeurent sous la discipline du Christ ne doivent pas le samedi faire de joyeux festins avec des fils sans loi, avec les princes de Sodome, avec le peuple de Gomorrhe, mais, par la loi solemnelle de l'Eglise, doivent jeûner de plus en plus légitimement avec ceux qui aspirent à la sainteté, avec les dévots amis de Dieu ; » et lorsque, définissant ce qu'il entend par jeûner légitimement, il ajoute que « pendant les six jours la moindre faute doit être lavée dans les fontaines du jeûne, de la prière et de l'aumône, » il est évident que, selon lui, ceux qui jeûnent moins de six jours dans la semaine n'observent pas ce jeûne légitime, ne sont pas dévoués à Dieu et ne peuvent se purifier des taches inséparables de notre vie mortelle. Que les Romains voient ce qu'ils ont à faire, car la dissertation ne les épargne pas. Chez eux, à l'exception d'un petit nombre de clercs et de moines, qui donc observe le jeûne tous les jours ? surtout parce que à Rome on n'a pas coutume de jeûner le jeudi.

10. Ensuite, je le demande : Si le jeûne de chaque jour nous délivre et nous purifie des fautes légères de chaque jour, car il dit : « Que pendant les six jours la moindre faute soit lavée aussi dans les fontaines du jeûne, » que ferons-nous de la faute dans laquelle nous serons tombés le dimanche, où le jeûne est un scandale ? Ou bien, si, ce jour-là, nul chrétien ne pèche, qu'il reconnaisse donc, ce grand jeûneur toujours prêt à accuser les adorateurs du ventre, combien il accorde aux ventres d'avantage et d'honneur, puisqu'il s'ensuivrait qu'on ne pèche pas du moment qu'on dine. Mais peut-être a-t-il placé une efficacité si grande dans le jeûne du samedi, qu'il suffit pour effacer les fautes légères des six jours et même du dimanche, et pense-t-il que le seul jour où on ne pèche pas est celui qu'on passe tout entier dans le jeûne ? Mais pourquoi donc, se conformant à la coutume chrétienne, atta-

che-t-il plus d'importance religieuse au dimanche qu'au samedi ? Car voilà qu'il trouve le jour du samedi beaucoup plus saint, parce qu'on y jeûne et on n'y pèche pas, et que la vertu du jeûne efface les fautes des autres jours et du dimanche même : je doute fort que cette opinion soit de votre goût.

11. Mais pendant que l'auteur veut se donner pour un homme tout spirituel et qu'il ne voit que des gens charnels dans ceux qui dînent le samedi, remarquez comme il ne mange pas maigrement le dimanche et comme il se plaît dans ce copieux repas qu'il appelle alogie ! Que signifie ce mot alogie, d'origine grecque, si ce n'est un festin où l'on s'éloigne du chemin de la raison ? Et on appelle *alogues* les animaux privés de raison, auxquels peuvent être comparés ceux qui sont adonnés à leur ventre : c'est pourquoi on nomme alogie ce repas immodéré où l'âme, qui est le siège de la raison, se trouve comme submergée dans le boire et le manger. Ce banquet du dimanche, où tout est pour le ventre et rien pour l'esprit, est jugé digne qu'on le chante et qu'on le consacre par ces paroles : « Vous avez rassasié, Seigneur, une âme qui était vide, et vous avez abreuvé une âme qui avait soif ! » O l'homme spirituel ! ô le censeur des gens charnels ! ô le grand jeûneur et qui ne fait rien pour son ventre ! Voilà celui qui nous avertit de ne pas corrompre la loi du Seigneur par la loi du ventre, de ne pas vendre le pain du ciel pour une nourriture terrestre ! il ajoute que « dans le paradis Adam périt par la nourriture, et que ce fut par la nourriture qu'Esau perdit son rang. » Et il dit encore que « c'est par le ventre que Satan a surtout coutume de nous tenter, qu'il donne peu pour ôter tout, et que l'intelligence de ces préceptes ne fait pas plier ceux qui adorent leur ventre. »

12. Ses paroles ne tendent-elles pas à conclure qu'il faut aussi jeûner le dimanche ? Autrement le samedi où le Seigneur reposa dans le sépulchre, sera plus saint que le dimanche où il ressuscita d'entre les morts. Assurément cela est, si, selon les paroles de cet homme, le jeûne du samedi préserve de tout péché et efface même les souillures des autres jours ; tandis que la tentation du ventre par la nourriture sera irrésistible le dimanche ; le démon arrive, on est chassé du paradis et on perd son rang. Par une contradiction nouvelle, cet

<sup>1</sup> Ps. cvi, 9.



homme ne nous engage point à prendre le dimanche un repas modéré, sobre et chrétien, mais à chanter joyeusement dans une alogie et en battant des mains : « Vous avez rassasié, « Seigneur, l'âme qui était vide, et vous avez « abreuvé l'âme qui avait soif ! » Si nous ne péchons pas quand nous jeûnons, si le jeûne du samedi efface les souillures des six autres jours, il n'y a pas de plus mauvais jour que le dimanche et de meilleur que le samedi. Croyez-moi, mon très-cher frère, personne n'a jamais entendu la loi comme cet homme, si ce n'est celui qui ne l'entend pas du tout. En effet, ce qui perdit Adam, ce ne fut pas la nourriture, mais une nourriture défendue<sup>1</sup> ; il en est de même d'Esau, petit-fils d'Abraham, qui laissa aller son appétit jusqu'au mépris du sacrement dont son droit d'aînesse était la figure<sup>2</sup> : les saints et les fidèles peuvent aussi manger saintement, comme le jeûne des sacrilèges et des incrédules peut n'être qu'un jeûne impie. Ce qui rend le dimanche préférable au samedi, c'est la foi de la résurrection et non pas la coutume de manger ni la licence des chants bachiques.

13. « Moïse, dit votre auteur, resta quarante « jours sans manger du pain ni boire de l'eau. » Et, pour nous montrer quel parti il entend lirer de ce souvenir, il ajoute : « Voilà Moïse, « l'ami de Dieu, l'habitant de la nuée, le porteur de la loi, le conducteur du peuple, qui, « en jeûnant six fois le samedi, n'a pas fait une « œuvre mauvaise, mais une œuvre méritoire. » Comment ne voit-il pas lui-même ce qu'on peut tout d'abord lui objecter ? Si de l'exemple de Moïse qui, dans ses quarante jours, jeûna six fois le samedi, il veut conclure qu'on doit jeûner le samedi, pourquoi ne conclut-il pas aussi qu'on doit jeûner le dimanche ? Car, durant les quarante jours, Moïse n'a pas moins jeûné que six dimanches. Mais l'auteur ajoute que « le jour du dimanche, avec le Christ, était réservé à l'Eglise qui devait prochainement « s'établir. » Pourquoi dit-il cela ? je l'ignore. S'il faut jeûner beaucoup plus, parce que le jour du dimanche est venu avec le Christ, on doit donc jeûner le dimanche, ce qu'à Dieu ne plaise ! Mais si l'auteur a craint l'objection du jeûne dominical et qu'il ait dit pour cela que « la solennité du dimanche était réservée à « l'Eglise qui devait prochainement s'établir, » afin de faire comprendre que Moïse

a jeûné le jour qui suit le samedi, parce que c'était avant le Christ à qui nous devons l'institution du dimanche où il ne convient pas de jeûner, pourquoi donc le Christ a-t-il jeûné aussi quarante jours ? Pourquoi, durant ce temps, n'a-t-il pas interrompu son jeûne à chaque lendemain du samedi, pour recommander le repas du dimanche avant même sa résurrection, comme il a donné son sang à boire avant sa passion ? Vous voyez que le jeûne de quarante jours que l'auteur rappelle, ne conclut pas plus en faveur du jeûne du samedi qu'en faveur du jeûne du dimanche.

14. L'auteur ne prend pas garde à ce qu'on peut lui objecter sur le dîner du dimanche, lorsqu'il applique au dîner du samedi, qui peut être sobre et modeste, tout ce qu'on a coutume de dire contre les festins désordonnés et les excès de table. Il n'est pas besoin de lui répondre en détail, car il n'attaque le dîner du samedi qu'en répétant les mêmes déclamations contre l'intempérance ; il ne trouve rien autre à dire que ce qui ne dit rien. La question est de savoir s'il faut jeûner le samedi et non point s'il faut être intempérant ce jour-là ; ceux qui craignent Dieu se gardent également de tout excès le dimanche, sans qu'ils aient besoin pour cela de jeûner. Qui oserait dire avec cet homme : « Comment des choses « qui nous forcent au péché dans le jour sanctifié pourront-elles nous être salutaires, et « agréées de Dieu ? » Ainsi il déclare que le jour du samedi est sanctifié, et que les hommes sont poussés au péché parce qu'ils dînent ! Et la conclusion de ceci serait que le dimanche n'est pas un jour sanctifié et que le samedi commence à être meilleur, ou bien que, si le dimanche est aussi un jour sanctifié, on pèche dès qu'on dîne !

15. L'auteur redouble d'efforts pour donner à son opinion l'appui des témoignages divins ; mais ce genre de preuves lui manque. « Jacob, « dit-il, mangea, il but du vin et fut rassasié, et « il s'éloigna de Dieu son Sauveur, et vingt-trois « mille tombèrent dans un seul jour<sup>1</sup>. » C'est comme s'il était dit : Jacob dina le samedi et se retira de Dieu son Sauveur. Lorsque l'Apôtre rappelle la mort de tant de milliers d'hommes, il ne dit pas : Ne dinons pas le samedi comme ils dinèrent ; mais il dit : « Ne commettons pas « le péché de fornication comme firent quelques-uns d'entre eux, et vingt-trois mille

<sup>1</sup> Gen. III, 6. — <sup>2</sup> Ibid. xxv, 33, 34.

<sup>1</sup> Exode, xxxvii, 6, 8, 28.

« tombèrent dans un seul jour. » Que veut-il encore, le dissertateur, quand il dit : « Le « peuple s'assit pour manger et pour boire, et « se leva pour jouer <sup>1</sup>. » L'Apôtre invoqua ce passage de l'Écriture, mais ce fut pour détourner du culte des idoles et non point du dîner du samedi. Cet homme-là ne prouve pas que ceci soit arrivé le samedi, mais il lui plaît de le conjecturer. De même qu'il peut se faire, si on est adonné au vin, qu'on rompe le jeûne en s'enivrant, de même, si on est tempérant, on peut ne pas jeûner et cependant manger avec modération. Pourquoi l'auteur cite-t-il encore ces mots de l'Apôtre : « Ne vous laissez pas aller « aux excès du vin d'où naissent tous les désordres <sup>2</sup>? » C'est comme s'il disait : Ne dînez pas le samedi, parce que toutes les dissolutions sont là. Comme les chrétiens qui craignent Dieu se conforment à ce précepte de l'Apôtre quand ils dînent le dimanche, ainsi l'observent-ils en dînant le samedi.

16. « Pour mieux répondre, dit cet homme, « à ceux qui errent, il suffit de rappeler qu'avec « le jeûne on peut ne pas profiter devant Dieu, « mais que personne ne l'offense : or ne pas « offenser Dieu, c'est profiter. » On ne parle ainsi que quand on ne sait pas ce qu'on dit. Il serait donc vrai que les païens, quand ils jeûnent, n'offensent pas Dieu ! Et si l'auteur n'entend appliquer ceci qu'aux chrétiens, ne serait-ce pas offenser Dieu que de jeûner le dimanche au grand scandale de toute l'Église répandue partout ? Cherchant encore inutilement dans l'Écriture des passages à l'appui de son opinion, il dit : « C'est par le jeûne qu'Elie a « mérité de monter en corps et de régner dans « le paradis : » comme si le jeûne n'était pas recommandé par ceux même qui ne l'observent pas le samedi, ainsi qu'il l'est par ceux qui, cependant, ne jeûnent pas le dimanche, et comme si, quand Elie jeûna, le peuple de Dieu jeûnait même le jour du sabbat. Ce que j'ai répondu pour les quarante jours de Moïse s'applique pour les quarante jours d'Elie. « Par « jeûne, dit l'auteur, Daniel échappa à l'im- « puissante rage des lions ; » comme s'il avait lu dans les livres saints que Daniel eût jeûné le samedi ou qu'il se fût trouvé un samedi avec les lions ; mais nous lisons qu'il mangea au « milieu d'eux. « Par le jeûne, continue cet « homme, la fidèle fraternité des trois enfants « a été triomphante dans une prison de feu, et

« a mérité de recevoir et d'adorer le Seigneur « dans des flammes hospitalières. » Ces exemples des saints ne servent de rien pour établir le jeûne à quelque jour que ce soit, encore moins le jeûne du samedi. Non-seulement on ne lit pas que les trois enfants aient été jetés dans la fournaise un samedi, mais on ne lit rien qui puisse nous apprendre qu'ils y soient restés assez longtemps pour jeûner ; bien plus, ils y restèrent à peine une heure, qu'ils passèrent à chanter leur hymne : ils ne se promenèrent pas au milieu de ces flammes bénignes au delà de la durée de leur cantique. Mais peut-être que, dans la pensée du dissertateur, on jeûne du moment qu'on reste une heure sans manger ; et, dans ce cas, il n'y aurait pas de quoi se fâcher contre ceux qui dînent le samedi, car le temps qui s'écoule jusqu'à l'heure du repas nous représente un plus long jeûne que celui qui eut lieu dans la fournaise.

17. L'auteur cite encore ce passage de l'Apôtre : « Le royaume de Dieu ne consiste pas dans « le boire et le manger, mais dans la justice et « la paix, et dans la joie que donne l'Esprit- « Saint <sup>1</sup>. » Il veut que « le règne de Dieu » soit pris ici pour l'Église, dans laquelle Dieu règne. Mais, dites moi, je vous prie : est-ce que l'Apôtre, quand il parlait ainsi, songeait à faire jeûner les chrétiens le samedi ? Il n'en était question pour aucun des jours de la semaine. L'Apôtre parlait de la sorte contre ceux qui, selon la coutume des Juifs et selon l'ancienne loi, faisaient consister la pureté dans un certain genre de nourriture, et pour l'instruction de ceux qui scandalisaient les faibles en mangeant indifféremment de tout. Quand il a dit : « Ne faites point périr par votre nour- « riture celui pour lequel le Christ est mort ; « que votre bien ne soit donc point blasphé- « mé <sup>2</sup> ; » c'est alors qu'il ajoute : « Le royaume « de Dieu ne consiste pas dans le boire et le « manger. » S'il fallait entendre ces paroles de l'Apôtre comme les entend le dissertateur, et que « le royaume de Dieu » étant l'Église, on ne pût lui appartenir que par le jeûne, il ne s'agirait plus de consacrer le samedi au jeûne, mais de ne plus manger du tout, de peur de sortir de ce royaume. Je crois pourtant qu'il avouera que nous appartenons un peu plus religieusement à l'Église dans ce jour du dimanche où il nous permet de ne pas jeûner.

<sup>1</sup> Rom. xiv, 17.

<sup>2</sup> Ibid. xiv 15.

<sup>1</sup> 1 Cor. x, 8. — <sup>2</sup> Ephés. v, 18.



18. « Pourquoi, dit-il, nous en coûte-t-il d'offrir au principal Seigneur un sacrifice qui lui est cher, un sacrifice que l'esprit désire et que l'ange loue? » Et il ajoute cette parole de l'ange : « La prière est bonne avec le jeûne et l'aumône <sup>1</sup>. » Je ne sais ce qu'il a voulu dire par le principal Seigneur; le copiste s'est peut-être trompé à votre insu, et vous n'aurez pas corrigé la faute dans la copie que vous m'avez envoyée. L'auteur appelle le jeûne un sacrifice cher au Seigneur, comme si le jeûne était ici en question, et qu'il ne s'agit pas uniquement du jeûne du samedi. Quoiqu'on ne jeûne pas le dimanche, on ne laisse pas d'offrir à Dieu le sacrifice qui lui est cher. Cet homme produit au profit de sa cause des témoignages qui y sont entièrement étrangers. « Offrez à Dieu, dit-il, un sacrifice de louange <sup>2</sup>. » Et voulant, je ne sais comment, rattacher à son sujet ces mots d'un psaume divin, il ajoute : « Ce sacrifice est préférable au festin de viande et d'ivrognerie où, grâce au démon, ce sont les blasphèmes qui se multiplient, et non point les louanges dues à Dieu. » O imprudente présomption ! On n'offre pas le dimanche le sacrifice de louange, parce qu'on ne jeûne point; mais on s'y rend coupable d'ivrognerie et de blasphème ! Il n'est pas permis de dire cela. Le jeûne n'a rien de commun avec ces paroles : « offrez à Dieu un sacrifice de louange. » On ne jeûne pas en certains jours, surtout dans les jours de fêtes; et chaque jour, dans tout l'univers, l'Eglise offre le sacrifice de louange. Il n'y a pas de chrétien, que dis-je? pas d'insensé qui osera avancer que, durant les cinquante jours passés sans jeûne depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, le sacrifice de louange n'est plus parmi nous : c'est le seul temps où l'*Alleluia* se chante dans beaucoup d'églises, et celui où dans toutes on le chante le plus souvent. Le plus ignorant des chrétiens ne sait-il pas que l'*Alleluia* est une parole de louange?

19. Toutefois, l'auteur reconnaît que le repas du dimanche est joyeux sans excès, quand il dit qu'après les derniers encensements du samedi, nous devons, nous, sortis des Juifs et des Gentils, chrétiens nombreux de nom, mais élus en petit nombre, offrir en chantant le jeûne comme un sacrifice agréable à Dieu, au lieu du sang des victimes : le feu de ce sacrifice consumera nos fautes. « Que le matin d'ensuite,

« dit-il, Dieu nous écoute après avoir été écouté par nous, et il y aura des maisons pour manger et pour boire, non dans l'ivrognerie, mais dans une pure joie, avec toute la solennité qui convient au jour du dimanche. » Ce ne sera donc plus une *alogie*, comme il le disait plus haut, mais une *eulogie*. Ignore ce que lui a fait le samedi, que le Seigneur a sanctifié, pour croire qu'on ne puisse pas ce jour-là manger et boire sans excès; car nous pouvons jeûner avant le samedi, comme il dit que nous devons jeûner avant le dimanche. Diner deux jours de suite lui paraîtrait-il criminel? Qu'il voie alors combien il outrage l'Eglise de Rome elle-même : dans les semaines où elle jeûne le mercredi, le vendredi et le samedi, elle dîne trois jours de suite : le dimanche, le lundi et le mardi.

20. « Il est certain, dit-il, que la vie des brebis dépend de la volonté des pasteurs. Mais malheur à ceux qui appellent mal le bien, qui appellent ténèbres la lumière, et lumière les ténèbres, qui appellent amer ce qui est doux et doux ce qui est amer <sup>1</sup> ! » Je ne comprends pas assez la signification de ceci. Si ces paroles ont le sens que vous supposez, votre Romain veut dire qu'à Rome le peuple, soumis à son pasteur, jeûne avec lui le samedi. S'il n'a dit cela que pour répondre à quelque chose de semblable que vous lui auriez écrit, qu'il ne vous persuade pas de louer une ville chrétienne jeûnant le samedi, au point de condamner le monde chrétien qui dîne ce jour-là. Lorsqu'il dit avec Isaïe : « Malheur à ceux qui appellent mal le bien, qui appellent ténèbres la lumière et lumière les ténèbres, qui appellent amer ce qui est doux et doux ce qui est amer ! » lorsqu'il veut faire entendre que le jeûne du samedi c'est le bien, la lumière et le doux, et que le dîner c'est le mal, ce sont les ténèbres, c'est l'amer, il condamne les chrétiens de tout l'univers, puisqu'ils dînent le samedi. Il ne se voit plus lui-même et ne songe pas que ses propres écrits pourraient le sauver de cette audace inconsidérée. Car il ajoute avec l'Apôtre : « te boire et le manger <sup>2</sup> : » c'est ce qu'il fait lui-même en blâmant ceux qui mangent et boivent le samedi. Il pouvait se souvenir aussi de cette parole du même Apôtre : « Que celui qui mange ne méprise pas celui qui ne mange point; et que celui qui ne mange point ne

<sup>1</sup> Tobie, XII, 8. — <sup>2</sup> Ps. XLIX, 14.

<sup>1</sup> Isaïe, v, 20. — <sup>2</sup> Coloss. II, 16.

« juge pas celui qui mange <sup>1</sup>. » Il aurait gardé alors, entre ceux qui jeûnent et ceux qui mangent le samedi, cette prudente mesure par laquelle on évite les scandales; il aurait mis son jeûne à l'abri du mépris de celui qui mange, et n'aurait pas jugé celui qui ne fait pas comme lui.

21. « Pierre même, dit-il, le chef des apôtres, « le portier du ciel, le fondement de l'Eglise, « après avoir triomphé de Simon (le magicien), « image du démon qui n'est vaincu que par le « jeûne, enseigna cette doctrine aux Romains, « dont la foi est annoncée à toute la terre. » Mais les autres apôtres prêchèrent-ils sur ce point dans tout l'univers contrairement à Pierre? Pierre et ses condisciples vécurent ensemble en bon accord; que la bonne harmonie subsiste aussi parmi ceux que Pierre a « plantés » dans la foi et qui jeûnent le samedi, et qu'elle subsiste aussi parmi ceux que ses condisciples ont « plantés, » et qui dînent ce jour-là. C'est en effet l'opinion de plusieurs à Rome, opinion que beaucoup de Romains aussi tiennent pour fautive, que l'apôtre Pierre, devant combattre un dimanche avec Simon (le magicien), jeûna la veille avec toute son Eglise à cause du danger de cette grande tentation, et qu'après son heureux et glorieux triomphe il maintint cette coutume du jeûne, coutume suivie par quelques Eglises d'Occident. Mais si, comme le dit l'auteur, Simon (le magicien) était la figure du diable, ce n'est pas seulement un tentateur du samedi ou du dimanche, mais un tentateur de tous les jours; et cependant on ne s'arme pas du jeûne contre lui chaque jour, puisqu'on ne l'observe jamais le dimanche ni durant les cinquante jours qui suivent Pâques, ni, en divers pays, les jours solennels consacrés aux martyrs et toutes les autres fêtes: le démon toutefois est vaincu, pourvu que nos yeux se tournent vers le Seigneur et que nous le conjurons de délivrer lui-même « nos pieds du piège qui les menace <sup>2</sup>; » pourvu aussi que nous rapportions le manger et le boire, enfin toutes nos actions à la gloire de Dieu, et que « nous ne donnions occasion de scandale ni « aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Eglise de « Dieu <sup>3</sup>. » C'est à quoi songent peu ceux dont le manger ou le jeûne sont des occasions de scandale, et qui, par leur intempérance, quelle qu'elle soit, préparent des joies au démon et non pas des défaites.

22. Si on répond que le jeûne du samedi, enseigné à Rome par Pierre, l'a été à Jérusalem par Jacques, à Ephèse par Jean, et en d'autres lieux par d'autres apôtres, mais que cette pratique délaissée en d'autres contrées, ne s'est maintenue qu'à Rome; et si l'on réplique, au contraire, que quelques pays de l'Occident, où se trouve Rome, n'ont point conservé la tradition des apôtres quant au jeûne, et que cette tradition s'est conservée fidèlement en Orient, d'où l'on a commencé à prêcher l'Evangile, nous tombons dans une querelle interminable qui engendre des disputes loin de mettre un terme aux questions. Que la foi de l'Eglise universelle garde donc l'unité qu'elle a dans ses membres, lors même qu'il s'y mêlerait diverses pratiques qui n'atteignent en aucune manière la vérité de la foi; car « toute la beauté de la fille du roi est au « dedans <sup>4</sup>; » la variété de sa robe représente la diversité des usages de l'Eglise; aussi il est écrit que cette fille du roi est « vêtue de cou- « leurs diverses avec des franges d'or. » Mais il ne faut pas que ces variétés de la robe dégénèrent en querelles qui la déchirent.

23. « Enfin, dit le dissertateur, si le juif, en « observant le samedi, repousse le dimanche, « comment un chrétien observera-t-il le sa- « medi? Ou bien soyons chrétiens, et célé- « brons le dimanche; ou bien soyons juifs, et « observons le samedi, car nul ne peut servir « deux maîtres <sup>5</sup>. » A l'entendre parler, ne croirait-on pas qu'il y a un Seigneur pour le samedi et un autre Seigneur pour le dimanche? Il ne prend pas garde à ce qu'il a rappelé lui-même: « Le Fils de l'homme est le « maître du sabbat <sup>6</sup>. » En voulant que nous soyons aussi étrangers au samedi que les juifs le sont au dimanche, n'est-ce pas comme s'il disait que nous ne devons pas recevoir la loi et les prophètes, parce que les juifs ne reçoivent pas l'Evangile ni les apôtres? Vous comprenez que penser ainsi c'est mal penser. « Mais, dit « l'auteur avec l'Apôtre, toutes les choses an- « ciennes ont passé et se sont renouvelées dans « le Christ <sup>7</sup>. » Cela est vrai. C'est pourquoi nous ne cessons pas le travail le samedi comme les juifs, quoique, en mémoire même du repos de ce jour, nous relâchions les liens du jeûne, tout en conservant la sobriété et la tempérance chrétiennes. Et si quelques-uns de nos frères ne croient pas que le repos du samedi doive

<sup>1</sup> Rom. XIV, 3. — <sup>2</sup> Ps. XXIV, 15. — <sup>3</sup> I Corinth. X, 32.

<sup>4</sup> Ps. XLIV, 14. — <sup>5</sup> Matt. VI, 24. — <sup>6</sup> Luc, VI, 5. — <sup>7</sup> II Cor. V, 17.



être représenté par la cessation du jeûne, nous ne disputons pas sur la royale variété de la robe, de peur que nous ne portions le trouble dans l'âme de la reine, là où la foi est une sur le repos de ce même jour. Le repos matériel du sabbat ayant passé avec les choses anciennes, nous mangeons le samedi et le dimanche sans nous abstenir superstitieusement de tout travail ; mais nous ne servons pas pour cela deux maîtres, parce qu'il n'y a qu'un seul Maître du sabbat et du dimanche.

24. Mais cet homme qui entend la disparition des choses anciennes en ce sens « que « dans le Christ le bûcher fasse place à l'autel, « le glaive au jeûne, le feu aux prières, les victimes au pain, le sang au calice, » ne sait pas que ce nom d'autel se rencontre très-fréquemment dans les livres de la loi et des prophètes ; il ne sait pas qu'un autel fut d'abord élevé à Dieu dans le tabernacle construit par Moïse <sup>1</sup>, et qu'on trouve aussi un bûcher dans les écrits des apôtres, lorsqu'il est dit que « les martyrs « crient sous le bûcher de Dieu <sup>2</sup>. » Il dit que le glaive a fait place au jeûne, oubliant le glaive à deux tranchants dont les soldats de l'Évangile sont armés par les deux Testaments <sup>3</sup> ; il dit que le feu a fait place aux prières, comme si autrefois les prières n'eussent pas été portées dans le temple, et comme si aujourd'hui le Christ n'avait pas envoyé son feu dans le monde <sup>4</sup> ; il dit que les victimes ont fait place au pain, comme s'il ignorait qu'autrefois on avait coutume de placer les pains de proposition sur la table du Seigneur <sup>5</sup>, et que maintenant il prend sa part du corps de l'agneau immaculé ; il dit que le sang a fait place au calice, ne pensant pas que présentement c'est dans le calice qu'il reçoit le sang <sup>6</sup>. Combien eût-il mieux exprimé le renouvellement des choses anciennes en Jésus-Christ, s'il avait dit que l'autel a fait place à l'autel, le glaive au glaive, le feu au feu, le pain au pain, la victime à la victime, le sang au sang ! Car nous voyons en toutes ces choses l'ancienneté charnelle succéder à la nouveauté spirituelle. Il faut donc comprendre qu'un sabbat spirituel a remplacé un autre sabbat, soit qu'on mange le septième jour, soit que quelques-uns observent le jeûne ; nous repoussons une passagère cessation de travail, devenue supersti-

tieuse, et nous aspirons au véritable et éternel repos.

25. Ce qui suit jusqu'à la fin, et d'autres choses que j'ai cru pouvoir me dispenser de rappeler, ne font que s'éloigner davantage de la question de savoir s'il faut jeûner ou non le samedi. Je vous en laisse l'examen et le jugement, et votre tâche sera facile si vous vous aidez un peu de ce que j'ai dit. Maintenant qu'il me semble avoir suffisamment, selon mes forces, répondu à cet homme, me demanderez-vous mon avis sur le fond de la question ? Je vois, d'après les écrits évangéliques et apostoliques, et d'après tout cet ensemble d'instructions qu'on nomme le Nouveau Testament, que le jeûne est commandé. En quels jours il faut ou il ne faut pas jeûner, c'est ce que je ne trouve prescrit ni par le Seigneur, ni par les apôtres. Et je pense qu'il est plus convenable de ne pas jeûner le samedi, non point pour obtenir le repos qui ne s'obtient que par la foi et la justice dans lesquelles réside la beauté intérieure de la fille du roi, mais pour marquer ce repos éternel où se trouve le vrai sabbat.

26. Mais, cependant, qu'on jeûne ou qu'on ne jeûne pas le samedi, ce qui me semble le plus sûr et le meilleur pour la paix, c'est « que « celui qui mange ne méprise point celui qui « ne mange pas, et que celui qui ne mange pas « ne juge point celui qui mange, parce que, « en mangeant, nous ne serons pas plus riches, « et, en ne mangeant pas, nous ne serons pas « plus pauvres devant Dieu <sup>1</sup>. » C'est ainsi que nous nous maintiendrons dans une union parfaite avec ceux parmi lesquels nous vivons, et dont la vie se mêle à la nôtre en Dieu. De même qu'il est vrai de dire avec l'Apôtre « qu'il est mal à un homme de manger quand « il scandalise <sup>2</sup>, » de même il est mal de scandaliser en jeûnant. Ne soyons pas semblables à ceux qui, voyant Jean ne pas manger ni boire, disaient : « Il est possédé du démon, » et ne ressemblons pas davantage à ceux qui, voyant le Christ manger et boire, disaient : « Voilà un homme vorace et qui aime le vin, « un ami des publicains et des pécheurs <sup>3</sup>. » Car, dans ce passage de l'Évangile, nous trouvons une chose très-nécessaire et qui est dite par le Seigneur : « Et la sagesse a été justifiée « par ses enfants. » Si vous demandez qui sont

<sup>1</sup> Exod. XL, 24. — <sup>2</sup> Apocal., VI, 9, 10. — <sup>3</sup> Eph., VI, 17 ; Hébr. IV, 12. — <sup>4</sup> Luc. XII, 49. — <sup>5</sup> Exode, XXV, 30. — <sup>6</sup> Luc., XXII, 7, 20.

<sup>1</sup> Rom., XIV, 3. — <sup>2</sup> Ibid., 20, et I Corinth., VIII, 8. — <sup>3</sup> Matt. XI, 19.

ces enfants, lisez ce qui est écrit : « Les enfants « de la sagesse, c'est l'assemblée des justes <sup>1</sup>. » Ce sont ceux qui, lorsqu'ils mangent, ne méprisent pas ceux qui ne mangent point ; ce sont ceux qui, lorsqu'ils ne mangent pas, ne jugent pas ceux qui mangent, mais qui méprisent ou jugent ceux dont le manger ou le jeûne serait un scandale pour les autres.

27. La question sur le samedi est d'une solution facile, puisque l'Eglise de Rome jeûne ce jour-là, et aussi quelques autres Eglises, voisines ou éloignées, Mais le jeûne du dimanche est un grand scandale, surtout depuis que nous savons que la détestable hérésie des manichéens, ouvertement contraire à la foi catholique et aux divines Ecritures, a choisi ce jour-là pour faire jeûner ses auditeurs : le jeûne du dimanche n'en est devenu que plus horrible ; à moins, pourtant, qu'on pût pousser le jeûne au delà d'une semaine, de manière à approcher, autant que possible, du jeûne de quarante jours, comme nous savons qu'on l'a fait quelquefois. Il nous a été affirmé par des frères très-dignes de foi qu'un chrétien est parvenu à jeûner quarante jours. De même qu'aux temps anciens le jeûne de quarante jours de Moïse et d'Elie ne fit rien contre le repas des samedis, de même celui qui a pu rester sept jours sans manger n'a pas choisi le dimanche pour son jeûne, mais il a trouvé le dimanche dans les jours nombreux qu'il a promis de passer en jeûnant. Si un jeûne continué ne doit pas s'étendre au delà d'une semaine, rien n'est plus convenable que de l'interrompre le dimanche. Mais s'il doit se prolonger au delà d'une semaine, on ne choisit pas le dimanche pour jeûner, mais on le trouve, comme je l'ai dit tout à l'heure, dans le nombre de jours qu'on a promis de passer sans manger.

28. Qu'on ne s'inquiète pas si les priscillianistes, très-semblables aux manichéens, ont la prétention d'appuyer leur jeûne du dimanche sur un passage des Actes des apôtres, quand saint Paul était dans la Troade. Voici ce qui est écrit : « Au commencement de la semaine, « les disciples s'étant assemblés pour rompre « le pain, Paul, qui devait partir le lendemain, « leur fit un discours qui continua jusqu'à « minuit <sup>2</sup>. » Paul descendit du cénacle où les disciples se trouvaient réunis, pour ressusciter un adolescent qui, surpris par le sommeil sur

une fenêtre, s'était laissé tomber, et on le portait mort, et voici ce que l'Ecriture dit de l'Apôtre : « Puis étant remonté et ayant rompu « le pain et mangé, il leur parla encore jus- « qu'au jour et s'en alla <sup>1</sup>. » A Dieu ne plaise que nous puissions conclure de ce passage que les apôtres avaient coutume de jeûner solennellement le dimanche ! On appelait alors « premier jour de la semaine, » celui qui, maintenant, se nomme dimanche, comme on le trouve manifestement dans les Evangiles. Car le jour de la résurrection du Seigneur est appelé le premier de la semaine par saint Matthieu <sup>2</sup>, et par les trois autres évangélistes : il est certain que c'est le jour auquel on a donné ensuite le nom de dimanche. Ou bien les disciples s'étaient réunis à la fin du jour du sabbat, à l'entrée de la nuit qui appartenait aussi au dimanche, c'est-à-dire au *premier jour de la semaine*, et dans cette même nuit, ayant à rompre le pain comme il est rompu dans le sacrement du corps du Christ, saint Paul parla jusqu'à minuit, et, après la célébration des mystères, il adressa de nouveau la parole jusqu'au point du jour aux disciples réunis, parce qu'il voulait partir le dimanche matin ; ou bien si les disciples se rassemblèrent le dimanche, non pas à la nuit, mais au jour, selon ce qui est dit que « Paul discourait avec eux, devant « partir le lendemain, » la vraie cause de ce discours prolongé, c'est qu'il comptait partir, et qu'il désirait les instruire suffisamment. Ils n'étaient donc pas là jeûnant solennellement le dimanche, mais ils savaient le départ de l'Apôtre qui, obligé à d'autres voyages, ne les visitait jamais ou très-rarement, et n'avait pas cru devoir interrompre, par un repas, un discours nécessaire qu'ils écoutaient avec une extrême ferveur de zèle : l'Apôtre pressentait aussi, comme la suite nous l'apprend, qu'une fois parti de cette contrée, il ne les verrait plus. Cela montre particulièrement que le jeûne du dimanche n'était pas pour eux une coutume, car l'écrivain du livre des Actes, de peur qu'on n'eût cette pensée, n'a pas manqué d'expliquer pourquoi le discours se prolongea, et de nous apprendre à faire passer le dîner après les choses urgentes quand il le faut. D'ailleurs les disciples avidement suspendus aux lèvres de Paul et pensant à cette fontaine qui allait s'éloigner d'eux, voulant se désal-

1 Act. III, 1. — 2 Act. XX, 7.

<sup>1</sup> Act. XX, 11. — <sup>2</sup> Matt. XXVIII, 1 ; Marc, XVI, 2 ; Luc, XXIV, 1 ; Jean, XX, 1.



térer, non pas à une source de la terre, mais aux flots divins de cette parole dont on ne reçoit jamais assez, méprisèrent, non-seulement leur dîner, mais leur souper même.

29. Quoique, dès ce temps, on n'eût point coutume de jeûner le dimanche, un grand scandale n'aurait pas été donné à l'Eglise si, dans la conjoncture où se trouva l'apôtre Paul, les disciples n'avaient pris aucune nourriture durant toute la journée du dimanche jusqu'à minuit ou même jusqu'au point du jour. Mais maintenant qu'aux yeux des peuples chrétiens les hérétiques, et surtout les manichéens, les plus impies de tous, ont prescrit le jeûne du dimanche sans aucune nécessité et comme une institution solennelle et sacrée, je ne pense pas que, dans un cas pareil, on dût faire ce que fit l'Apôtre, de peur que le scandale ne produisît plus de mal que la parole ne produirait de bien. Quelle que soit la cause ou la nécessité qui force un chrétien de jeûner le dimanche, comme nous le voyons dans les Actes des Apôtres quand, sur le navire en péril de naufrage, où saint Paul était embarqué, on jeûna quatorze jours<sup>1</sup> et par conséquent deux dimanches, nous devons tenir pour certain qu'on ne doit pas jeûner le dimanche, à moins d'avoir fait vœu de passer plusieurs jours sans manger.

30. La raison qu'on paraît donner du jeûne de l'Eglise le quatrième et le sixième jour<sup>2</sup>, c'est que, d'après l'Evangile, ce fut le quatrième jour de la semaine, qu'on appelle vulgairement la quatrième férie, que les juifs tinrent conseil pour tuer le Seigneur; le soir du lendemain, le Seigneur mangea la Pâque avec ses disciples, et ce jour est celui que nous appelons le cinquième de la semaine; le Seigneur fut ensuite livré dans la nuit qui appartenait déjà au sixième jour de la semaine, qui est le jour manifeste de sa passion; ce jour fut le premier des azymes en commençant le soir; mais l'évangéliste saint Matthieu dit que le premier jour des azymes fut le cinquième de la semaine, parce que c'était le soir de ce jour que devait avoir lieu la Cène pascale, où l'on commençait à manger le pain sans levain et l'agneau immolé. D'où il résulte qu'on était dans le quatrième jour de la semaine quand le Seigneur dit: « Vous savez que la Pâque se »

« sera livré pour être crucifié<sup>1</sup>. » Ce jour est consacré au jeûne, parce que l'évangéliste continue en ces termes: « Alors les princes des » « prêtres et les anciens du peuple s'assemblèrent dans la salle du grand prêtre, qui se » « nommait Caïphe, et tinrent conseil pour se » « saisir de Jésus par ruse et le faire mourir<sup>2</sup>. » Après le jour dont il est dit dans l'Evangile: « Le premier jour des azymes, les disciples » « vinrent trouver Jésus et lui dirent: Où voulez-vous que nous vous préparions ce qu'il » « faut pour manger la Pâque<sup>3</sup>? » après ce jour, nul ne le met en doute, le Seigneur fut mis à mort: c'était le vendredi. Voilà pourquoi il est justement consacré au jeûne, car le sens du jeûne est l'humiliation. Il a été dit: « Et j'humiliais mon âme dans le jeûne<sup>4</sup>. »

31. Vient ensuite le samedi, où le corps du Christ reposa dans le tombeau, comme dans la création du monde Dieu se reposa ce jour-là de toutes ses œuvres. De là est née cette variété dans la robe de la reine: les uns, et surtout les peuples d'Orient, aiment mieux ne pas jeûner pour marquer le repos; les autres, comme à Rome et dans quelques autres Eglises d'Occident, préfèrent jeûner en mémoire de l'humiliation de la mort du Seigneur. Mais samedi, veille de Pâques, en mémoire du deuil des disciples qui pleurèrent la mort du Seigneur comme homme, tous les chrétiens jeûnent dévotement, ceux même qui, en souvenir du repos de ce jour, n'ont pas coutume de jeûner les autres samedis de l'année. Ils rappellent également, par ce jeûne anniversaire, le deuil des disciples, et par le dîner des autres samedis, la jouissance du repos; car il y a deux choses qui nous font espérer la béatitude des justes et la fin de toute misère: la mort et la résurrection. Dans la mort est le repos dont il est dit par le Prophète: « Enfermez-vous, mon peuple, cachez-vous un peu jusqu'à ce que la » « colère du Seigneur soit passée<sup>5</sup>. » Dans la résurrection est la félicité parfaite de tout l'homme: corps et âme. De là est venu qu'on n'a pas cru devoir marquer l'une et l'autre par la fatigue du jeûne, mais qu'on a préféré la joie d'un repas chrétien, excepté le samedi pascal où, ainsi que nous l'avons déjà dit, il fallait un jeûne plus prolongé pour rappeler la mémoire du deuil des disciples.

32. Mais comme nous ne trouvons pas, ainsi

<sup>1</sup> Act. xxvii, 33.

<sup>2</sup> Le mercredi et le vendredi.

<sup>1</sup> Matt. xxvi, 2. — <sup>2</sup> Ibid. 3, 4. — <sup>3</sup> Ibid. 17. — <sup>4</sup> Ps. xxxiv, 13. — <sup>5</sup> Isaïe, xxvi, 20.



que je l'ai remarqué plus haut, dans les Évangiles et les écrits des apôtres appartenant à la révélation du Nouveau Testament, en quels jours il faut particulièrement observer le jeûne, ce qui, joint à d'autres choses difficiles à énumérer, forme la variété dans la robe de la fille du roi qui est l'Église, je vous citerai ce que me répondit, à ce sujet, le vénérable Ambroise, évêque de Milan, par qui j'ai été baptisé. Ma mère se trouvait avec moi à Milan; ceux qui n'étaient que catéchumènes, comme moi, s'occupaient peu de ces questions du jeûne, mais elle s'inquiétait de savoir si elle devait jeûner le samedi, e lon la coutume de notre ville, ou ne pas jeûner, selon la coutume de l'Église de Milan. Voulant délivrer ma mère de sa peine, j'interrogeai cet homme de Dieu : « Puis-je en « seigner là-dessus plus que je ne fais moi- « même ? » J'avais cru que, par cette réponse, il nous avait seulement prescrit de ne pas jeûner le samedi; je savais qu'il faisait ainsi lui-même; mais il ajouta : « Quand je suis ici, je « ne jeûne pas le samedi; quand je suis à Rome, « je jeûne le samedi : dans quelque Église que « vous vous trouviez, dit-il encore, suivez sa « coutume, si vous ne voulez ni souffrir ni « causer du scandale. » Je rapportai à ma mère cette réponse qui lui suffit; elle n'hésita pas à obéir : nous suivîmes nous-même cette règle. Mais parce qu'il arrive, surtout en Afrique, que, dans une même Église ou dans des Églises d'une même contrée, les uns jeûnent le samedi et les autres ne jeûnent pas, il me paraît qu'on doit suivre l'usage de ceux à qui est confié le gouvernement spirituel de ces mêmes peuples. C'est pourquoi, si vous voulez bien vous en tenir à mon avis, surtout après que, par vos demandes et vos instances, j'ai parlé sur cette question plus longuement que suffisamment, ne résistez pas là-dessus à votre évêque, et faites, sans aucun scrupule et sans discussion, ce qu'il fait lui-même.

### LETTRE XXXVII.

(Année 397.)

Saint Augustin se félicite que Simplicien, dont le souvenir se mêle aux premiers temps de sa conversion, ait lu et approuvé ses ouvrages; il lui soumet tous ses écrits, et particulièrement ceux qu'il a composés pour la solution des questions que Simplicien lui avait proposées. On trouvera ici des lignes admirables d'humilité et de candeur.

AUGUSTIN A SON TRÈS-SAINT ET TRÈS-VÉNÉRABLE SEIGNEUR ET BIEN-AIMÉ PÈRE SIMPLICIEN, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. La lettre que j'ai reçue par une faveur de votre sainteté est pleine de bonnes et douces joies : vous vous souvenez de moi et vous m'aimez toujours, et vous vous réjouissez des dons que le Seigneur a daigné m'accorder par sa miséricorde, et non point en considération de mes mérites : la paternelle affection que vous me témoignez dans votre lettre n'est pas subitement et nouvellement sortie de votre cœur; je ne fais que retrouver ce que j'ai déjà connu et éprouvé, ô très-saint, très-vénérable et bien-aimé seigneur!

2. D'où m'est venu un si grand bonheur que vous ayez daigné lire les quelques ouvrages que j'ai péniblement composés? Le Seigneur, à qui mon âme est soumise, aura voulu, je pense, consoler mes inquiétudes et calmer la crainte qu'il est nécessaire que j'éprouve en de telles œuvres : je tremble toujours de trébucher par ignorance ou par imprudence, quoique le champ de la vérité où je marche soit très-aplani. Lorsque ce que j'écris vous plaît, je sais à qui je plais, car je sais quel est Celui qui habite en vous. Il est lui-même le distributeur et le dispensateur de tous les dons, et rassurera mon obéissance par votre jugement. Pour tout ce qui dans mes écrits a mérité de vous plaire, Dieu a dit en se servant de moi : Que cela soit fait, et cela a été fait; et en l'approuvant par vous il a vu que c'était bon <sup>1</sup>.

3. Quand même mon intelligence resterait au-dessous des questions que vous avez daigné m'ordonner d'éclaircir, il me suffirait du secours de vos mérites pour les résoudre. Priez Dieu pour ma faiblesse. Je vous le demande, et soit dans les choses que vous avez voulu paternellement me confier, soit dans tout autre travail de moi qui pourra tomber entre vos saintes mains, jugez-moi non-seulement comme un homme qui lit, mais encore comme un censeur qui corrige; car si je reconnais dans mes ouvrages les parties qui viennent de Dieu, j'y reconnais aussi mes fautes. Adieu!

<sup>1</sup> Gen. 1, 3, 4.

## LETTRE XXXVIII.

(397.)

Saint Augustin, dans cette petite lettre, parle de ses souffrances avec une patiente douceur; il dit quelques mots de la mort de Mégalius, évêque de Calame, et nous donne d'utiles conseils pour empêcher la haine d'entrer dans notre cœur.

## AUGUSTIN A SON FRÈRE PROFUTURUS.

1. Je suis bien quant à l'esprit, autant qu'il plaît au Seigneur, et selon les forces qu'il daigne m'accorder; mais quant au corps, je suis au lit. Je ne puis ni marcher ni me tenir debout, ni m'asseoir; des gersures et des tumeurs douloureuses m'en empêchent. Même ainsi, puisque cela plaît à Dieu, qu'y a-t-il à dire sinon que je suis bien? En ne pas voulant ce qu'il veut, croyons que nous sommes en faute, plutôt que d'estimer qu'il puisse rien faire ni rien vouloir qui ne soit bien. Vous savez toutes ces choses, mais parce que vous êtes un autre moi-même, que vous dirai-je plus volontiers que ce que je me dis? Je recommande donc à vos saintes prières et mes jours et mes nuits; priez pour moi afin que j'use des jours avec modération, que je supporte les nuits avec patience, et que, même au milieu de l'ombre de la mort, le Seigneur soit avec moi, et que je ne craigne pas les maux.

2. Vous avez appris, sans aucun doute, la mort du vieux Mégalius. Il y a vingt-quatre jours que son corps est déposé dans la tombe. Je voudrais savoir si vous avez vu son successeur à la primatie, comme vous vous y disposiez. Les scandales ne manquent pas, mais nous savons où nous réfugier; les tristesses ne manquent pas, ni les consolations. Vous savez, excellent frère, combien, au milieu de ces épreuves, nous devons veiller à ce que la haine de qui que ce soit<sup>1</sup> ne pénètre dans notre cœur, et non-seulement ne nous permette pas de prier Dieu *dans notre chambre la porte close*<sup>2</sup>, mais encore ne ferme la porte contre Dieu même: la haine se glisse dans l'âme parce qu'il n'y a personne de courroucé qui ne trouve sa colère juste. La colère, en séjournant dans le cœur, devient de la haine; la douceur qui se mêle à cette sorte de justice retient longtemps la colère dans le vase, jusqu'à ce qu'elle aigrisse le tout et corrompe le vase

même. C'est pourquoi mieux vaut ne pas s'irriter à juste titre que de tomber, par une secrète facilité, d'une colère même légitime, à de l'animosité contre quelqu'un. Quand il s'agit de recevoir des hôtes inconnus, nous avons coutume de dire que mieux vaut endurer un méchant homme que de fermer peut-être sa porte par ignorance à un homme de bien, dans la crainte de faire entrer un méchant: il en est autrement dans les mouvements de l'âme. Il est incomparablement plus profitable de ne pas ouvrir le sanctuaire de son cœur à la colère, même juste, qui frappe à la porte, que de la laisser entrer sans pouvoir ensuite l'éloigner aisément, devenue tout à coup, de petite branche qu'elle était, une poutre. Elle ose impudemment grandir plus vite qu'on ne pense. Elle ne rougit plus dans les ténèbres quand le soleil s'est couché sur elle. Vous comprendrez certainement avec quelle peine et quelle sollicitude j'écris ceci, si vous vous rappelez ce que vous me disiez un jour en un certain voyage.

3. Je salue mon frère Sévère et ceux qui sont avec lui. Peut-être leur aurais-je aussi écrit si le porteur était moins pressé. Je demande à votre sainteté de remercier notre frère Victor de m'avoir prévenu de son voyage à Constantine, et de m'aider à le décider à revenir par Calame pour l'affaire qu'il sait, et dont les instantes prières de Nectarinus me font un lourd fardeau: il me l'a ainsi promis. Adieu.

## LETTRE XXXIX.

(Année 397.)

Simple lettre de recommandation de saint Jérôme.

## JÉRÔME AU VRAIMENT SAINT ET TRÈS-HEUREUX PAPE AUGUSTIN, SALUT DANS LE CHRIST.

1. Pressé de vous rendre mes devoirs de salutation, je vous avais écrit, l'an passé, par notre frère le sous-diaere Astérius; vous aurez, je crois, reçu ma lettre. Je vous écris aujourd'hui par mon saint frère le diaere Présidius, et d'abord je vous demande de vous souvenir de moi; je vous recommande ensuite le porteur de cette lettre qui m'est étroitement uni, et je vous prie de le protéger et de le secourir, quels que soient ses besoins; il ne manque de rien, grâce au Christ, pour les choses de ce monde, mais il recherche très-avidement l'amitié des gens de bien, et rien ne lui paraît supérieur à l'avantage de pouvoir former de saintes liaisons. Vous pourrez apprendre par son propre récit pourquoi il s'est dirigé vers l'Occident.

2. Etablis dans un monastère, nous n'en som-

<sup>1</sup> S. Augustin avait eu à se plaindre de Magalius. Voir liv. 3<sup>e</sup> contre Pétilien, n. 19; liv. 3<sup>e</sup> cont. Cresconius, n. 92, et liv. 4<sup>e</sup> n. 79.

<sup>2</sup> Math., vi, 6.

<sup>3</sup> Ephés., iv, 26.



mes pas moins agités par l'inconstance des flots, et nous supportons les inquiétudes de pèlerinage. Mais nous espérons en Celui qui a dit : « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde <sup>1</sup>, » et nous attendons de son secours souverain la victoire contre le démon, notre ennemi. Je vous prie de saluer respectueusement pour moi notre saint et vénérable frère le pape Alype. Les saints frères qui s'efforcent de servir avec nous le Seigneur dans le monastère, vous saluent beaucoup. Que le Christ, notre Dieu tout-puissant, vous garde en bonne santé et vous fasse souvenir de moi, ô vraiment saint et vénérable seigneur et pape !

## LETTRÉ XL.

(Année 397.)

Sur le livre de saint Jérôme, intitulé : *Des Ecrivains ecclésiastiques*. — Saint Augustin revient encore à la question du mensonge officieux, déjà traitée dans la lettre 28<sup>e</sup>. Il demande à saint Jérôme de mettre en lumière les erreurs d'Origène et de tous les hérétiques.

AUGUSTIN A SON BIEN-AIMÉ, TRÈS-JUSTEMENT CHER  
ET TRÈS-HONORABLE SEIGNEUR ET FRÈRE JÉRÔME,  
SON COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE.

1. Je vous rends grâces de m'avoir adressé toute une lettre, en échange d'une simple salutation; mais cette lettre est beaucoup plus courte que je n'aurais voulu de la part d'un homme comme vous, de qui rien ne paraît long, quelque temps qu'il faille y donner. Quoique je sois accablé par les affaires des autres et par des affaires temporelles, je ne pardonnerais pas aisément la brièveté de votre lettre, si je ne songeais au peu de mots auxquels elle répond. Commencez donc, je vous prie, avec moi, un entretien par lettres, pour ne pas laisser l'absence corporelle nous trop séparer, quoique cependant nous restions toujours unis dans le Seigneur par l'unité de l'esprit, malgré notre mutuel silence. Les ouvrages que vous vous êtes appliqué à tirer du grenier du Seigneur vous montrent à nous presque tout entier. S'il faut dire que nous ne vous connaissons point parce que nous n'avons jamais vu votre visage, vous non plus, vous ne vous connaissez pas, car vous ne le voyez point. Mais si, au contraire, vous vous connaissez parce que vous connaissez votre esprit, nous le connaissons beaucoup aussi par vos ouvrages : nous y bénissons le Seigneur de vous avoir fait tel pour vous, pour nous, pour tous les frères qui vous lisent.

2. Un livre de vous m'est tombé, il n'y a

pas longtemps, entre les mains; je ne sais pas encore son titre. car on ne le trouve pas, selon la coutume, sur la première page. Le frère chez qui le livre a été trouvé disait qu'il était intitulé : *Epitaphe*. Je croirais que vous avez voulu lui donner ce titre, si je n'avais vu dans cet ouvrage que la vie ou les écrits d'hommes morts. Mais comme plusieurs de ceux dont on rappelle les travaux étaient vivants à l'époque où le livre a été composé, et qu'ils le sont encore, je m'étonnerais que vous eussiez choisi ce titre, ou qu'on le crût. Du reste, le livre me paraît fort utile, et je l'approuve.

3. Dans votre commentaire de l'épître de saint Paul aux Galates, j'ai trouvé un endroit qui me trouble beaucoup. Si on admet dans les saintes Ecritures quelque chose comme un mensonge officieux, que leur restera-t-il d'autorité? Pourrions-nous en tirer quelque chose dont le poids détruise l'impudence d'un mensonge opiniâtre? Dès que vous aurez produit un passage, votre adversaire vous échappera en disant qu'il y a là quelque mensonge officieux. En quel passage ne croira-t-on pas avoir le droit de le dire, si on le peut dans un récit commencé en ces termes par l'Apôtre : « Je prends Dieu à témoin que je « ne mens pas en ce que je vous écris <sup>1</sup>; » s'il est possible de croire et d'affirmer que cet apôtre ait menti à l'endroit où il dit de saint Pierre et de saint Barnabé : « Comme je voyais « qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité « de l'Évangile <sup>2</sup>? » — Si saint Pierre et saint Barnabé marchaient droit, saint Paul a menti; s'il a menti en cet endroit, où a-t-il dit la vérité? Paraîtra-t-il avoir dit la vérité quand il sera de notre avis? Et lorsqu'il se trouvera contraire à notre sentiment, mettrons-nous le passage sur le compte d'un mensonge officieux? Avec une règle comme celle-là, les raisons ne manqueront pas pour prouver que non-seulement l'Apôtre a pu, mais même a dû mentir. Il n'est pas besoin de développer ceci en beaucoup de paroles, surtout avec vous, dont la pénétrante sagesse n'a besoin que d'un mot. Je n'ai pas l'orgueilleuse prétention d'enrichir par mes oboles votre génie, qui est tout d'or dans l'abondance des dons divins : nul plus que vous n'est propre à corriger cet ouvrage.

4. Ce n'est pas moi qui vous apprendrai comment on doit entendre ce que dit le même Apôtre : « Je me suis fait juif avec les juifs

<sup>1</sup> Jean, xvi, 33.

<sup>2</sup> Galat. i, 20. — <sup>3</sup> Ibid. ii, 14.

« pour gagner les juifs <sup>1</sup>, » et le reste qui est dit par compassion de miséricorde et non point par dissimulation de tromperie. C'est ainsi que celui qui sert un malade se fait en quelque sorte malade comme lui; il ne dit pas qu'il a la fièvre avec lui, mais il pense, avec le sentiment même du malade, à la manière dont il voudrait être servi s'il était à sa place. Saint Paul était juif; devenu chrétien, il n'abandonna point les sacrements que le peuple juif avait reçus en son temps, quand ils lui étaient nécessaires. Il les garda lorsque déjà il était apôtre du Christ; mais c'était pour montrer que ces signes religieux n'avaient rien de pernicieux pour ceux qui, les ayant reçus de leurs pères, y demeuraient attachés, même en croyant au Christ, sans toutefois y mettre encore l'espérance du salut: ce même salut que représentaient les sacrements anciens, était arrivé par le Seigneur Jésus. C'est pourquoi saint Paul ne jugeait pas à propos d'imposer aux Gentils un fardeau pesant et inutile auquel ils n'étaient pas accoutumés, et qui pouvait les éloigner de la foi <sup>2</sup>.

5. Il ne reprit point saint Pierre pour avoir observé les traditions de ses pères; saint Pierre pouvait le faire, s'il voulait, sans mensonge, sans inconvénient et avec justice: c'étaient des choses inutiles, accoutumées, et qui ne nuisaient pas; mais pour avoir forcé les Gentils à judaïser, comme si ces pratiques étaient encore nécessaires au salut, même après l'avènement du Seigneur, ce que la vérité même réfuta énergiquement par le ministère apostolique de Paul. Saint Pierre ne l'ignorait pas, mais il craignait les circoncis. Ainsi il fut véritablement repris, et saint Paul a raconté la vérité; et la sainte Ecriture, donnée au monde pour la foi des générations futures, n'est point ébranlée par l'admission d'un mensonge, et son autorité n'est d'aucune manière ni douteuse ni flottante. On ne veut pas, et j'ajoute qu'on ne doit pas mettre en lumière les détestables conséquences qu'entraînerait une semblable concession: pour le faire à propos et avec moins de danger, il faudrait un entretien où nous ne fussions que nous deux.

6. Saint Paul avait quitlé ce que les juifs avaient de mauvais; et d'abord il s'était séparé d'eux en ce que, ne connaissant pas la justice de Dieu et voulant établir leur propre justice, « ils ne se sont point soumis à la justice de

Dieu <sup>1</sup>; » un autre mauvais côté délaissé par saint Paul, c'était la croyance qu'il y avait dans l'observation des pratiques anciennes plus qu'une coutume, mais une nécessité de salut, après la passion et la résurrection du Christ, après l'institution et la manifestation du sacrement de grâce selon l'ordre de Melchisédech. Il y eut un temps où ces pratiques furent de nécessité; il n'en faut pas d'autre témoignage que le martyr des Machabées qui, autrement, eût été sans fruit et sans but <sup>2</sup>. Enfin, le grand Apôtre se séparait des juifs dans leurs attaques contre les prédicateurs chrétiens de la grâce qui n'étaient à leurs yeux que des ennemis de la loi. Ce sont des erreurs et des dispositions vicieuses de ce genre qu'il « méprisait et regardait comme des ordures, résolu de tout perdre pour gagner Jésus-Christ <sup>3</sup>, » et non pas l'observation de la loi selon la coutume des ancêtres, observation pratiquée par lui-même sans aucune nécessité de salut, comme les juifs le croyaient, et sans dissimulation fallacieuse, comme celle qu'il avait reprochée à saint Pierre. Si saint Paul a pratiqué les cérémonies anciennes pour faire croire qu'il était juif afin de gagner les juifs, pourquoi n'a-t-il pas sacrifié avec les gentils, toi qui a vécu comme sans loi avec ceux qui n'en avaient point, pour les gagner aussi? C'est qu'il était juif par nature, et qu'il dit tout cela, non point pour feindre ce qu'il n'était pas, mais pour venir miséricordieusement en aide aux juifs et aux gentils: pour mieux se faire compatissant, il semblait se livrer aux mêmes erreurs; ce n'était pas la ruse du mensonge, mais l'attendrissement de la pitié. L'Apôtre nous le déclare d'une manière générale dans cet endroit même: « Je me suis fait, dit-il, faible avec les faibles, pour gagner les faibles <sup>4</sup>; » la conclusion qui suit: « Je me suis fait tout à tous pour les gagner tous, » a pour but de nous montrer les faiblesses de chacun apparaissant dans la compassion de l'Apôtre. Et quand il disait: « Qui souffre sans que je souffre aussi <sup>5</sup>? » il ne simulait pas les faiblesses d'autrui, il les ressentait.

7. Soyez donc franchement et chrétiennement sévère envers vous-même, je vous en conjure, pour revoir et corriger cet ouvrage, et chantez, comme disent les Grecs, la *palinodie*: la vérité des chrétiens est incomparable-

<sup>1</sup> Cor., ix, 20. — <sup>2</sup> Act., xv, 28.

<sup>1</sup> Rom., x, 3. — <sup>2</sup> II Mach., vii, 1. — <sup>3</sup> Philip., iii, 8. — <sup>4</sup> I Cor., ix, 22. — II Cor., xi, 29.



ment plus belle que l'Hélène des Grecs <sup>1</sup>; c'est pour elle que nos martyrs ont plus combattu contre Sodome que les héros ne combattirent jadis pour Hélène contre Troie. Je ne dis pas cela pour que vous retrouviez les yeux du cœur; à Dieu ne plaise que vous les ayez perdus! mais je le dis afin que vos yeux, sains et ouverts, vous servent à prendre garde, ce que vous n'avez pas fait par je ne sais quelle inadvertance, aux conséquences qui éclateraient, si on croyait une fois que l'écrivain des divins livres a pu honnêtement et pieusement mentir sur un point.

8. Je vous avais écrit, il y a déjà quelque temps, une lettre qui ne vous est parvenue, parce que celui qui devait la porter n'est point parti. Une pensée m'était présente pendant que je dictais cette lettre, et je ne dois pas l'oublier ici, c'est que si vous êtes d'un avis différent du mien et que vous ayez raison, vous pardonnerez volontiers à ma susceptibilité; en cas que vous jugiez autrement que moi et que vous soyez dans la vérité (car votre sentiment ne sera le meilleur qu'autant qu'il sera vrai), y aura-t-il une grande faute dans une erreur de ma part qui favorisera la vérité, si la vérité peut quelquefois favoriser le mensonge.

9. Quant à ce que vous avez daigné me répondre au sujet d'Origène, je savais déjà qu'il fallait approuver et louer tout ce qu'on trouve d'exact et de vrai, non-seulement dans les ouvrages ecclésiastiques, mais encore dans toutes sortes d'ouvrages, comme il faut désapprouver et blâmer tout ce qu'ils renferment de faux et de mauvais. Mais ce que je demandais et demande encore à votre sagesse et à vos lumières, c'est de nous marquer tous les points où ce grand homme se sépare certainement de la vérité. Le livre où vous avez cité, dans la mesure de vos souvenirs, les auteurs ecclésiastiques et leurs écrits serait, je crois, plus parfait si, ayant voulu faire mention des hérétiques même (et je désirerais bien savoir pourquoi vous en avez passé quelques-uns), vous aviez ajouté en quoi on doit se mettre en garde contre eux. Peut-être auriez-vous craint de grossir ce volume en faisant connaître les points sur lesquels l'autorité catholique a condamné les hérétiques; je vous demande alors, dans un sentiment de charité envers mes frères, et

si vos occupations vous en laissent le temps, de ne pas regarder comme un trop rude travail, après avoir, par la grâce de Notre-Seigneur, tant aidé et encouragé les saintes lettres en langue latine, de réunir dans un livre de peu d'étendue les enseignements pervers de tous les hérétiques qui se sont efforcés jusqu'à ce jour de corrompre la foi chrétienne, soit par orgueil, soit par ignorance ou opiniâtreté: ce serait au profit de ceux qui n'ont pas le loisir de chercher eux-mêmes ou à qui l'ignorance de la langue ne permet pas de lire et d'étudier tant de choses. Je vous prierais longtemps si l'insistance n'était pas la marque ordinaire qu'on présume moins de la charité. Je recommande beaucoup à votre bienveillance Paul, notre frère en Jésus-Christ: je rends bon témoignage de la considération dont il jouit dans nos pays.

## LETTRE XLII.

(Année 397.)

Félicitations religieuses adressées à Aurèle, évêque de Carthage. Ces pages donnent du courage et de l'élan à toute âme qui travaille sous les yeux de Dieu.

ALYPE ET AUGUSTIN A LEUR BIEN-AIMÉ FRÈRE ET COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE, LE SAINT ET VÉNÉRABLE SEIGNEUR ET PAPE AURÈLE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Notre bouche a été remplie de chants de joie et notre langue de cris d'allégresse <sup>1</sup>, quand nous avons appris par votre lettre l'accomplissement de vos saintes pensées, Dieu aidant, sur tous nos frères ordonnés, et principalement sur les sermons que les prêtres adressent au peuple en votre présence: votre charité, par leur langue, crie d'une plus grande voix dans les cœurs des hommes que la parole de ces prêtres ne retentit à leurs oreilles. Dieu soit loué! Nous ne pouvons rien penser, rien dire ni écrire de meilleur que ces mots: Dieu soit loué! Rien de plus court sur les lèvres, de plus joyeux à entendre, de plus grand à comprendre, de plus utile à faire. Dieu soit loué, qui vous a enrichi d'un cœur si dévoué à vos enfants, qui a mis en lumière ce que vous aviez au fond de l'âme, où l'œil humain ne pénètre pas, et qui vous a fait la grâce non-seulement de voir le bien, mais encore de pouvoir le montrer! Qu'il éclate donc avec

<sup>1</sup> On sait l'histoire mythologique du poète Stésichore, qui perdit la vue pour avoir maltraité Hélène et la recouvra après un poëme réparateur.

<sup>1</sup> Ps. cxxv, 2.

évidence ! Que ces œuvres luisent devant les hommes pour qu'ils voient, pour qu'ils se réjouissent et glorifient Dieu qui est dans les cieux !<sup>1</sup> Que ce soient là vos joies dans le Seigneur. Puisse-t-il vous exaucer, priant pour vos prêtres, ce Dieu que vous écoutez parlant par leur bouche ! Qu'on aille, qu'on marche, qu'on coure dans la voie du Seigneur ; que les petits soient bénis avec les grands et comblés de joies dans ceux qui leur disent : « Nous irons « dans la maison du Seigneur<sup>2</sup> ! » Que les uns s'avancent les premiers et que les autres suivent, devenus leurs imitateurs comme les premiers sont les imitateurs du Christ. Que les saintes fourmis hâtent leur marche, que les ouvrages des saintes abeilles exhalent leur parfum, qu'on porte des fruits de patience avec la grâce de continuer jusqu'à la fin. Que le Seigneur ne permette pas que nous soyons tentés au delà de nos forces, mais qu'il nous « fasse tirer un avantage de la tentation même « afin que nous puissions persévérer<sup>3</sup> ! »

Priez pour nous, ô vous qui êtes digne d'être exaucé ! Car vous approchez de Dieu avec un grand sacrifice de sincère amour et de louange dans vos œuvres. Priez pour que ces mêmes œuvres luisent en nous ; celui que vous priez sait quelle joie nous éprouvons à les voir luire en vous. Ce sont là nos vœux, ce sont là « les « consolations qui, en proportion de nos douleurs, réjouissent notre âme<sup>4</sup>. » Cela est ainsi, parce que cela a été promis ; le reste arrivera aussi, parce que la promesse nous en a été faite. Nous vous conjurons, au nom de celui qui vous a accordé ces grâces et qui a ainsi béni par vous votre peuple, de nous faire envoyer, à votre choix, les sermons de vos prêtres après qu'ils auront été écrits et corrigés. Je ne néglige point, quant à moi, ce que vous m'avez commandé, et j'attends ce que vous aurez à me dire touchant les sept règles ou clefs de Tichonius<sup>5</sup>, comme je vous l'ai souvent demandé. Nous vous recommandons beaucoup notre frère Hilarin, médecin et premier magistrat d'Ilippone. Nous savons la peine que vous vous donnez pour notre frère Romain, et nous n'avons rien à demander, si ce n'est que le Seigneur vous aide pour lui. Ainsi soit-il.

<sup>1</sup> Matt. v, 16. — <sup>2</sup> Ps. cxxi, 1. — <sup>3</sup> I Corinth. x, 13. — <sup>4</sup> Ps. xciii, 19.

<sup>5</sup> Tichonius avait composé un ouvrage intitulé : *le Livre des Règles* ; il y établit des règles au nombre de sept qui sont comme autant de clefs pour pénétrer le sens des saintes Écritures. Saint Augustin les expose une à une dans son iiii<sup>e</sup> livre de la *Doctrine chrétienne* ; il les juge utiles, mais pas d'une aussi universelle sûreté

## LETTRE XLII.

(Année 397.)

Saint Augustin souhaite d'obtenir quelques écrits de saint Paulin.

AUGUSTIN A SES HONORABLES ET TRÈS-SAINTS FRÈRES ET SEIGNEURS EN JÉSUS-CHRIST, PAULIN ET THÉRASIE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

Aurait-on pu croire que ce serait par notre frère Sévère que nous vous demanderions une réponse, depuis longtemps si désirée et si inutilement attendue ? Pourquoi nous forcer à avoir soif, en Afrique surtout, durant deux étés ? Que dirai-je de plus ? O vous qui donnez chaque jour ce qui vous appartient, payez votre dette ! Vous avez peut-être tant différé de m'écrire parce que vous vouliez achever et m'envoyer ensuite l'ouvrage contre les païens, dont j'avais entendu dire que vous vous occupiez, et que je vous avais vivement demandé. Plût à Dieu qu'après m'avoir privé de vos écrits, vous admissiez mon long jeûne à un si riche festin ! Si ce festin n'est pas encore prêt, je continuerai à me plaindre, à moins qu'en attendant vous me donniez de temps à autre de quoi me soutenir. Saluez nos frères, surtout Romain et Agile. Ceux qui sont avec moi vous saluent : pour qu'ils fussent moins fâchés que moi, il faudrait qu'ils vous aimassent moins.

## LETTRE XLIII.

(Année 397 ou commencement de l'année 398.)

Le schisme des donatistes. — Exposé des faits par des témoignages irrécusables. Les donatistes mis en contradiction avec eux-mêmes ; leurs prétentions et leur attitude condamnées par les saintes Écritures. La vérité est démontrée contre eux jusqu'à l'évidence la plus palpable. Des traits d'éloquence se rencontrent dans la dernière partie de cette lettre. Les personnages à qui elle est adressée habitaient Tubarsi<sup>1</sup>.

AUGUSTIN A SES BIEN-AIMÉS ET HONORABLES SEIGNEURS ET FRÈRES GLORIUS, ÉLEUSIUS, LES DEUX FÉLIX, GRAMMATICUS, ET A TOUS CEUX QUI VOUDRONT BIEN LIRE CECL.

1. L'apôtre Paul a dit : « Evitez l'hérétique « après l'avoir averti une première et une se-

que le prétend l'auteur. Tichonius était donatiste, il eut assez d'intelligence pour combattre victorieusement les erreurs du parti de Donat et pas assez de logique pour s'en séparer tout à fait.

<sup>1</sup> Nous rencontrons plus d'une fois dans les lettres de saint Augustin le nom de l'ancienne cité de Tubarsi ; grâce à de précieuses communications, nous pouvons en déterminer l'emplacement ; Tubarsi était situé sur la route de Calame à Madaura, à peu près à



« conde fois, sachant que celui qui est en cet état est perverti, et qu'il pèche et qu'il est condamné par son propre jugement<sup>1</sup>. » Mais on ne doit pas compter au nombre des hérétiques ceux qui défendent sans passion opiniâtre une doctrine, même fausse et perverse, surtout lorsque ne l'ayant point orgueilleusement enfantée, mais l'ayant reçue de leurs pères comme un héritage d'erreur, ils cherchent la vérité avec une prudente sollicitude, tout prêts à se corriger, du moment qu'ils l'auront trouvée. Si je ne vous croyais pas de tels sentiments, je ne vous écrirais peut-être pas. Cependant, comme nous demandons qu'en évite l'hérétique enflé d'un odieux orgueil et devenu insensé dans l'obstination de ses mauvaises disputes, dans la crainte qu'il ne séduise les faibles et les petits; ainsi nous ne le repoussons pas quand nous avons l'espoir de le ramener, n'importe par quels moyens. Aussi ai-je écrit à quelques-uns des principaux d'entre les donatistes, non pas des lettres de communion qu'ils ne reçoivent plus depuis longtemps déjà, à cause de leur éloignement de l'unité catholique répandue par toute la terre, mais des lettres particulières comme nous pouvons en adresser aux païens: si parfois ils les ont lues, ils n'ont pas voulu y répondre, ou, ce qui est plus à croire, ils ne l'ont pas pu. Il nous a paru que nous remplissions ainsi ce devoir de charité que l'Esprit-Saint nous prescrit, non-seulement à l'égard des nôtres, mais encore à l'égard de tous, lorsqu'il nous dit par le ministère de l'Apôtre: « Que le Seigneur vous multiplie et vous fasse abonder en charité les uns pour les autres et pour tous<sup>2</sup>. » Ailleurs l'Esprit-Saint nous enseigne encore qu'il faut reprendre avec douceur les dissidents: « Dans l'espérance, dit l'Apôtre, que Dieu leur donnera un jour l'esprit de pénitence pour connaître la vérité, et qu'ils sortiront des pièges du démon qui les retient captifs pour qu'ils fassent sa volonté<sup>3</sup>. »

2. J'ai commencé par vous dire ces choses, afin qu'on ne m'accuse ni d'orgueil ni d'imprudencence pour vous avoir écrit et avoir voulu m'occuper de l'affaire de votre âme, quoique

vous ne soyez pas de notre communion: si je vous écrivais pour une terre ou pour terminer une question d'argent, personne assurément n'y trouverait à redire: tant les choses de ce monde tiennent au cœur des hommes, et tant ils se sont avilis à leurs propres yeux! Cette lettre sera donc un témoin qui me défendra au tribunal de Dieu: il sait quel esprit m'anime dans ce que je fais en ce moment, et il a dit: « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu<sup>1</sup>! »

3. Veuillez donc vous rappeler que, pendant que j'étais dans votre ville<sup>2</sup>, traitant avec vous de quelques points de la communion de l'unité chrétienne, on produisit de votre part certains actes d'où il résulte que soixante-dix évêques condamnèrent Cécilien, ancien évêque catholique de Carthage, avec ses collègues et ceux qui l'avaient ordonné; et qu'on discuta aussi, avec une haine et une acrimonie particulières, la cause de Félix, évêque d'Aptonge. Cela étant lu, je répondis qu'il n'y avait rien de surprenant que les hommes qui firent alors le schisme eussent voulu condamner témérairement, en dressant acte de cette condamnation, des absents sans connaissance de cause et à l'instigation de rivaux et de gens perdus; que nous avons d'autres actes ecclésiastiques d'après lesquels Sécondus, évêque de Tigisis, alors primal de Numidie, laissa au jugement de Dieu et sur leurs sièges épiscopaux, des évêques qui, présents et interrogés, s'avouèrent traditeurs, et dont les noms figurent sur la liste de ceux qui ont condamné Cécilien; car c'était encore Sécondus qui présidait cet autre concile où il condamna des absents comme traditeurs, en s'appuyant sur le témoignage de ceux qui présents se confessèrent coupables du même crime et reçurent de lui leur pardon.

4. Nous dûmes ensuite que peu de temps après l'ordination de Majorin, qu'ils nommèrent criminellement contre Cécilien, évêvant autel contre autel et rompant l'unité du Christ par de furieuses divisions, ils allèrent demander à l'empereur Constantin de faire juger par des évêques les différends survenus en Afrique, et qui troublaient la paix; que cela fut fait en présence de Cécilien et de ceux qui avaient passé la mer pour l'accuser; que, d'après la sentence rendue par Melchhiade, évêque de Rome, assisté de ses collègues envoyés par l'empereur à la prière des donatistes, on ne put

égale distance de l'une et de l'autre; ses vestiges forment un énorme monceau de ruines; ce lieu se nomme aujourd'hui *Kremica*. Dans cette XLIII<sup>e</sup> lettre, nous trouvons une autre cité dont nous aurions aimé à marquer la position précise, c'est Tigisis; nous savons seulement que cette ville était située au sud de Constantine, sur la route de Théveste, aujourd'hui *Tebessa*.

<sup>1</sup> Tite, III, 10, 11.

<sup>2</sup> I Thess. III, 12. — <sup>3</sup> II Timoth. II, 25, 26.

<sup>1</sup> Matth. v, 9. — <sup>2</sup> A Tubursi.



rien prouver contre Cécilien ; qu'il fut confirmé dans son siège, et Donat, qui s'élevait contre lui, condamné ; qu'ensuite tous les donatistes demeurant encore dans l'opiniâtreté de ce schisme détestable, l'empereur soumit de nouveau la question à l'examen et à la décision d'un concile à Arles ; qu'ils en appelèrent de ces jugements ecclésiastiques à Constantin lui-même ; que devant ce nouveau tribunal, les deux parties étant présentes, l'innocence de Cécilien fut reconnue une fois de plus, que les donatistes se retirèrent confondus et n'en persistèrent pas moins dans la même perversité d'opinion ; que l'affaire de Félix, évêque d'Aptonge, ne fut pas négligée, mais que, par l'ordre du même prince, elle fut envoyée au tribunal du proconsul, qui proclama l'innocence de l'évêque Félix.

5. Mais comme nous ne faisons que rappeler ces faits sans avoir la preuve sous les yeux, nous paraissions ne pas accomplir tout ce que vous attendiez de nous, et, sans retard, nous envoyâmes chercher ce que nous avions promis de lire ; en moins de deux jours, nous courûmes les chercher à l'église de Gélitsi et les apportâmes tous à votre ville ; puis, comme vous savez, on vous lut, dans l'espace d'une journée, tout ce qu'il fut possible : ce furent d'abord les actes par lesquels Sécondus, évêque de Tigisis, n'osa pas déposer des traditeurs s'avouant tels, et osa, sur leur déposition, condamner Cécilien et ses autres collègues quoiqu'ils fussent absents et n'avoassent rien ; ce furent ensuite les actes proconsulaires, qui attestent l'innocence de Félix après un examen très-attentif. Vous vous souvenez que ces pièces vous furent lues avant midi. Nous vous lûmes dans l'après-midi les requêtes des donatistes à Constantin, le récit de leur affaire portée à Rome devant les juges nommés par l'empereur, qui les condamnèrent et maintinrent Cécilien sur son siège ; enfin les lettres de Constantin où tous ces faits éclatent avec des preuves d'incomparable autorité.

6. Hommes, que voulez-vous de plus ? que vous faut-il encore ? Il ne s'agit ni de votre or ni de votre argent ; nous n'avons pas à discuter pour une terre, des héritages ou la santé de votre corps : nous excitions vos âmes pour les faire arriver à l'éternelle vie et les arracher à l'éternelle mort. Réveillez-vous donc. Nous ne remuons point ici une question obscure ; nous ne cherchons pas à pénétrer des secrets inac-

cessibles aux investigations des hommes ou dont un petit nombre seulement puisse percer la profondeur ; il s'agit d'une chose évidente. Qu'y a-t-il de plus clair et de plus facile à voir ? Nous disons qu'un concile téméraire, quoique très-nombreux, a condamné des innocents et des absents ; nous le prouvons par les actes proconsulaires qui déclarent innocent celui-là même dont les actes de votre concile font sonner le plus haut la culpabilité. Nous disons que ce sont des traditeurs, se reconnaissant comme tels, qui ont porté la sentence contre des hommes accusés de l'être ; nous le prouvons par les actes ecclésiastiques, où on lit leurs noms, et où Sécondus, évêque de Tigisis, pardonne, sous le voile d'un sentiment pacifique, un crime constaté, et rompt ensuite la paix en condamnant sans connaître : ce qui montre bien qu'il ne se préoccupait pas des intérêts de la paix, mais qu'il craignait pour lui-même. Car Purpurius, évêque de Limat, lui rappela que lui Sécondus, emprisonné afin d'être forcé de livrer les Ecritures, n'avait pas recouvré pour rien sa liberté, et qu'il avait livré ou fait livrer les livres saints ; ce fut alors que l'évêque de Tigisis, redoutant les effets d'un soupçon assez fondé, après avoir pris conseil d'un parent du même nom que lui, et avoir consulté aussi ses collègues présents, crut devoir abandonner au jugement de Dieu les crimes les plus évidents, et se donna les airs de sauver la paix : c'était faux, puisqu'il ne savait que lui-même.

7. Si la pensée de la paix avait habité dans son âme, il n'aurait pas condamné, à Carthage, avec ces traditeurs coupables de leur propre aveu et laissés au jugement de Dieu, les absents que personne n'avait convaincus de ce même crime auprès de lui. Car il devait d'autant plus craindre de rompre l'unité de la paix, qu'il se trouvait là dans une grande et illustre cité d'où le mal, une fois commencé, se répandrait comme de la tête sur tout le corps de l'Afrique. De plus, Carthage est voisine des régions d'outre-mer, et le monde entier connaît son nom ; aussi l'autorité de son évêque n'est pas petite, et il pouvait ne pas prendre souci de la multitude de ceux qui conspiraient contre lui, en se voyant uni de communion avec l'Eglise de Rome où la chaire apostolique a toujours gardé sa forte primauté<sup>1</sup>, et avec les autres con-

<sup>1</sup> ... Romanæ ecclesiæ, in qua semper apostolicæ cathedræ viguit principatus. Nous recommandons à l'attention et à la

trées d'où l'Évangile est venu en Afrique : il pouvait y porter sa cause si ses adversaires faisaient effort pour indisposer ces Eglises contre lui. Si donc Sécondus refusa de se rendre au milieu de collègues qu'il savait ou qu'il soupçonnait, ou, comme le veulent les donatistes, qu'il faisait semblant de croire prévenus contre la vérité de sa cause ; c'était pour lui, s'il avait voulu être vraiment gardien de la paix, un nouveau motif de prendre garde que ces évêques ne condamnassent des absents qui avaient décliné leur juridiction. Il ne s'agissait pas de prêtres, de diacres ou de clercs d'un ordre inférieur, mais d'accusés qui étaient évêques comme eux, et qui, réservant leur cause toute entière, pouvaient la porter au jugement d'autres collègues et surtout des chefs des Eglises apostoliques ; auprès de pareils juges, une sentence contre des absents n'était d'aucune valeur ; ceux-ci ne repoussaient pas une juridiction qu'ils eussent d'abord acceptée, mais ils l'avaient toujours tenue pour suspecte et ne l'avaient jamais reconnue.

8. C'est surtout de cela que se serait inquiété Sécondus, si, étant primat, il n'avait dirigé le concile que dans des vues de paix ; il aurait sans doute aisément apaisé ou modéré la rage de ses collègues contre des absents, en leur tenant ce langage : « Vous voyez, mes frères, la « paix que les princes du siècle nous accordent « par la miséricorde de Dieu, après les longues « horreurs de la persécution ; nous ne devons « pas, nous, chrétiens et évêques, rompre cette « unité chrétienne que le païen lui-même « n'attaque plus. Ainsi donc, ou remettons à « la justice de Dieu toutes ces causes qui ont « affligé l'Eglise en des temps de malheur ; ou « bien, s'il en est quelques-uns parmi vous « qui connaissent d'une manière certaine qu'ils « sont coupables, s'ils peuvent prouver facilement leur crime et les convaincre malgré « leurs dénégations, et s'ils craignent de communiquer avec eux, qu'ils aillent vers nos « frères et nos collègues les évêques des Eglises d'outre-mer pour se plaindre de leurs « actes, de leur contumace, et de ce que, la « conscience chargée, ils refusent de se soumettre au jugement de leurs collègues d'Afrique : de là on les obligera à se présenter, et « ils auront à répondre aux questions qui leur « seront faites. En cas de refus de leur part,

« leur iniquité sera révélée par les Eglises « d'outre-mer ; et pour que l'erreur ne puisse « s'asseoir sur le siège de l'Eglise de Carthage, « des lettres synodiques, dénonçant nominativement les coupables à toute la terre, partout où l'Eglise du Christ est répandue, les « sépareront de la communion de toutes les « Eglises. Ceux-ci une fois exclus de toute « l'Eglise, nous ordonnerons en sûreté un autre « évêque pour le peuple de Carthage : si nous « agissons autrement, il serait à craindre « que l'Eglise d'outre-mer ne se mît pas en « communion avec le nouvel évêque ordonné, « parce qu'on ne regarderait pas comme déposé celui dont la renommée a annoncé l'ordination, et qui a reçu des lettres de communion. « Evitons de hâter notre sentence, de peur que « le scandale d'un grand schisme n'éclate dans « l'unité du Christ au milieu des temps meilleurs qui commencent pour l'Eglise, de peur « que nous n'élevions un nouvel autel, non « pas contre Cécilien, mais contre toute la « terre qui, dans son ignorance, reste en communion avec lui. »

9. Admettons qu'il se fût rencontré quelqu'un d'assez violent pour repousser un aussi bon conseil, qu'aurait-il pu faire ? Comment aurait-il pu condamner un seul de ses collègues absents, sans tenir sous sa main les actes du concile refusés par le primat ? Et si les manœuvres séditionnaires contre le premier siège de l'Afrique avaient été assez fortes pour que quelques-uns eussent voulu condamner ceux dont le primat voulait différer le jugement, combien il eût été meilleur de se mettre en désaccord avec cette portion inquiète et agitée, que de rompre la communion avec tout l'univers ! Mais comme on ne pouvait rien prouver devant les évêques d'outre-mer contre Cécilien et ses ordinateurs, on ne voulut pas les déférer avant de les juger, et, après la sentence portée contre eux, on n'en informa pas les Eglises d'outre-mer, qui auraient dû éviter la communion avec les traîtres d'Afrique condamnés. Ah ! si on avait fait ainsi, Cécilien et les autres se seraient rendus auprès des juges ecclésiastiques d'outre-mer pour se justifier, dans un débat exact, contre leurs faux accusateurs.

10. Nous avons donc raison de croire que ce concile, méchant et criminel, fut surtout composé d'évêques traîtres, auxquels Sécondus, évêque de Tigris, avait pardonné après leur aveu. Le bruit de leur crime s'était répandu

bonne foi des protestants ces paroles écrites, il y a près de quinze siècles.



au loin, et, pour détourner le soupçon, ils en calomnièrent d'autres. Ils espéraient que l'Afrique entière, sur la foi de plusieurs évêques, reprochant des faussetés à des innocents condamnés à Carthage comme traditeurs, eux-mêmes, les vrais traditeurs, parviendraient à se cacher comme dans un nuage de rumeur menteuse. Vous le voyez, mes très-chers, ce que quelques-uns d'entre vous disaient n'être pas vraisemblable, peut avoir eu lieu; des évêques, après s'être reconnus traditeurs et avoir obtenu que leur crime soit laissé à la justice de Dieu, se sont faits juges d'évêques absents accusés d'être traditeurs, et les ont condamnés. Plus ils se sentaient coupables, plus vivement ils saisirent l'occasion de faire tomber sur d'autres une accusation fautive, et d'éloigner ainsi de la recherche de leurs propres crimes les langues tournées contre eux. S'il n'était pas possible de condamner dans un autre le mal qu'on aurait soi-même commis, l'apôtre saint Paul ne dirait pas : « C'est pourquoi, ô homme, qui que tu sois, qui condamnes les autres, tu es « inexcusable, parce qu'en les condamnant tu « te condamnes toi-même, puisque tu fais les « mêmes choses que tu condamnes<sup>1</sup>. » C'est précisément ce que firent vos évêques, et ces paroles de l'Apôtre leur conviennent tout à fait et très-justement.

11. Ce ne fut donc point par amour pour la paix et l'unité que Sécondus remit à Dieu la punition de leurs crimes; autrement, il aurait pris soin d'écarter le schisme à Carthage, où ne se trouvait personne à qui on dût pardonner un crime avoué, mais où il était bien aisé de conserver la paix en s'abstenant tout simplement de condamner des absents. On n'avait pas à pardonner à des innocents qui n'étaient point convaincus du crime, qui n'avaient rien avoué et qui étaient absents : un tel pardon eût été injurieux. Le pardon ne se reçoit pas sans la certitude de la faute. Combien donc furent violents et aveugles ceux qui crurent pouvoir condamner ce qu'ils n'auraient pas pu pardonner, puisqu'ils ne le connaissaient point! Mais là on avait remis à Dieu la punition des actes connus pour que d'autres ne fussent point recherchés, et ici l'on condamna les actes inconnus pour couvrir le reste. Quelqu'un dira : Ces actes étaient connus? Si je l'admettais, il ne s'ensuivrait pas moins qu'il aurait fallu avoir égard à l'absence des accusés. Ils ne se

dérobèrent pas aux juges; ils ne les reconnurent jamais comme tels. Ces seuls évêques africains ne formaient pas toute l'Eglise, et ce n'était pas se soustraire à tout jugement ecclésiastique que de ne pas vouloir s'offrir à leur jugement. Il restait au delà des mers des milliers d'évêques pour juger ceux qui semblaient tenir pour suspects des évêques africains ou numides. Que deviendrait donc ce que nous crie l'Écriture : « Ne blâmez personne avant « de l'avoir interrogé; et quand vous l'aurez « interrogé, reprenez le avec justice<sup>1</sup>? » Si donc l'Esprit-Saint n'a pas voulu qu'on blâmât ni qu'on reprit personne sans l'avoir interrogé, combien il a été criminel, non-seulement de blâmer ou de reprendre, mais de condamner tout à fait ceux que leur absence n'a pas même pu permettre d'interroger!

12. Après avoir condamné des collègues absents qui ne reconnurent jamais leur justice et déclarèrent toujours leur troupe fort suspecte, vos évêques soutiennent qu'ils n'ont condamné que des crimes connus. Mais, dites-le-moi, je vous en prie, comment les ont-ils connus? Vous répondez : Nous ne le savons pas, puisque les actes publics ne nous en apprennent rien. Je vous montrerai, moi, comment ils les ont connus. Regardez attentivement l'affaire de Félix d'Aptonge; voyez quelle fureur contre lui! L'affaire des autres fut comme celle de cet évêque dont on prouva l'innocence après un profond et sévère examen. Avec quelle prompte justice et quelle sûreté de pensée ne devons-nous pas proclamer innocents ceux qui furent l'objet d'accusations légères et de faibles réprimandes, puisqu'on a trouvé irréprochable celui contre lequel tant de violences avaient éclaté!

13. Il est une chose qui fut dite, qui ne reçut pas votre assentiment, mais que je ne saurais passer sous silence, c'est qu'un évêque ne devait pas se faire absoudre par un proconsul : comme si l'évêque avait choisi lui-même le tribunal proconsulaire, et qu'il ne se fût pas conformé aux ordres de l'empereur à qui appartenait principalement ce soin dont il devait rendre compte à Dieu! C'est lui en effet que les sollicitations de vos évêques avaient fait juge de la cause des traditeurs et du schisme; ils lui avaient même adressé une requête sur ce sujet, et plus tard ils en appelèrent de nouveau à son jugement : et cependant ils n'ont

<sup>1</sup> Rom. II, 1.

<sup>1</sup> Ecclésiastiq. XI, 7.



pas voulu l'accepter. C'est pourquoi, s'il faut réserver un blâme à celui qui a été absous par un juge de la terre qu'il n'avait pas demandé, combien faut-il blâmer davantage ceux qui ont voulu un roi pour juge de leur cause ! S'il n'est pas criminel d'en appeler à l'empereur, il ne peut pas y avoir de crime à être entendu par l'empereur, ni par celui à qui il délègue le soin de juger. Celui de vos amis qui a soulevé ce blâme a voulu charger la cause de l'évêque Félix de l'histoire d'un homme suspendu au chevalet pour souffrir la question et être déchiré avec des ongles de fer. Mais Félix pouvait-il s'opposer à toutes les sévérités des recherches judiciaires lorsque le juge d'instruction cherchait à éclaircir sa cause ? Ne pas vouloir que la vérité fût cherchée de la sorte, n'aurait-ce pas été l'aven même du crime ? Et cependant ce même proconsul, au milieu des voix terribles de ses crieurs, au milieu de ses bourreaux aux mains ensanglantées, n'eût jamais condamné un collègue absent, refusant de comparaître devant lui, tant qu'il serait resté quelque autre tribunal pour le juger ; et, s'il l'avait condamné, il en eût été justement puni par ces mêmes lois qui armaient sa justice.

14. Si les actes proconsulaires vous déplaisent, rendez-vous aux actes ecclésiastiques : on vous les a tous lus par ordre. Direz-vous que Melchiade <sup>1</sup>, évêque de l'Église de Rome, n'aurait pas dû, avec ses collègues d'outre-mer, s'attribuer la connaissance d'une affaire jugée par soixante-dix évêques d'Afrique sous la présidence du primat de Tigisis ? Mais se l'est-il attribuée ? Ce fut l'empereur qui, prié par vos amis eux-mêmes, envoya à Rome des évêques pour examiner la question avec Melchiade et statuer selon ce qui paraîtrait le plus juste. Nous le prouvons par les sollicitations des donatistes et les paroles même de l'empereur ; vous vous souvenez qu'on vous les a lues, et vous avez la permission de les voir et de les copier. Lisez et considérez toutes ces choses. Voyez comme rien n'a été épargné pour le maintien de la paix ou pour son établissement, comme on a traité la personne des accusés, de quelles infamies quelques-uns d'entre eux se trouvèrent chargés, avec quelle évidence il résulta de leurs propres déclarations qu'ils n'avaient

rien à dire contre Cécilien, mais qu'ils avaient voulu tout rejeter sur la multitude du parti de Majorin <sup>1</sup>, multitude séditieuse et ennemie de la paix de l'Église ; cette turbulente troupe devait accuser Cécilien, et les vôtres espéraient que les clameurs populaires suffiraient pour tourner à leur guise l'esprit des juges sans qu'il fût besoin de preuves ni d'examen : mais une bande furieuse et enivrée à la coupe de l'erreur et de la corruption pouvait-elle articuler contre Cécilien des faits véritables après que soixante-dix évêques, dans une témérité violente, avaient condamné des collègues absents et innocents, ainsi que l'atteste l'affaire de Félix d'Aptonge ? Ils s'étaient entendus avec cette multitude pour rendre une sentence contre des innocents non interrogés : ils voulaient qu'elle devînt encore l'accusatrice de Cécilien ; mais des juges ne s'étaient point rencontrés qui fussent tombés dans de tels égarements.

15. Vous pouvez, dans votre sagesse, reconnaître la perversité des accusateurs et la fermeté des juges : ceux-ci refusèrent jusqu'au bout d'admettre contre Cécilien les plaintes de la populace du parti de Majorin, où n'apparaissait pas une personne proprement dite dont on pût écouter le témoignage ; et ils demandèrent soit les accusateurs, soit les témoins, soit les autres personnes nécessaires aux débats, qu'on avait vues, disait-on, et que Donat avait fait disparaître. Le même Donat promit de les représenter ; après l'avoir promis, non pas une fois, mais souvent, il ne voulut plus se montrer devant ce tribunal qui avait entendu de sa bouche des aveux tels que le but évident de sa retraite était de ne pas assister à sa condamnation : cette condamnation, toutefois, ne devait être motivée que sur ce qui avait été prouvé en sa présence et à la suite de ses réponses. Il arriva aussi qu'un écrit revêtu de quelques signatures, dénonça Cécilien, ce qui donna lieu à un nouvel examen. On sait quels étaient ces dénonciateurs ; on ne put rien prouver contre Cécilien ; mais que dis-je que vous n'avez entendu et que vous ne puissiez lire chaque fois que vous le voulez ?

16. Vous vous rappelez tout ce qu'on a répété sur ce nombre de soixante-dix évêques et sur le poids de leur autorité. Mais les hommes sages aimèrent mieux s'abstenir d'entrer dans des questions infinies qui les eussent embarrassés

<sup>1</sup> Saint Melchiade ou Miltiade, d'origine africaine, élu pape le 21 juillet 311, mort le 10 janvier 314. Son pontificat, de courte durée, fut marqué par la victoire de Constantin sur Maxence, et par la condamnation des donatistes.

<sup>1</sup> Ce Majorin avait été élevé par les donatistes sur le siège épiscopal de Carthage, à la place de Cécilien, injustement rejeté.

sés comme les anneaux d'une chaîne ; ils ne s'occupèrent ni du nombre de ces évêques, ni du lieu d'où ils étaient partis ; ils ne reconnaissaient en eux que des hommes assez aveuglés pour condamner précipitamment des collègues sans les entendre. Et quelle sentence que celle que porta en dernier lieu le bienheureux Melchior lui-même ! Combien elle fut pure, intègre, prudente et pacifique ! L'évêque de Rome ne voulut pas séparer de sa communion ceux de ses collègues contre lesquels rien n'était prouvé ; il ne blâma fortement que Donat, en qui il reconnut la cause de tout le mal ; il laissa aux autres la liberté de revenir au bien, tout prêt à envoyer des lettres de communion à ceux-là même qu'on savait être ordonnés par Majorin : de sorte que, partout où la division aurait amené deux évêques, il aurait voulu que le premier ordonné fût maintenu, et qu'un autre peuple fût confié à l'autre. O l'excellent homme ! ô l'enfant de la paix chrétienne et le père du peuple chrétien ! Comparez maintenant ce petit nombre à la multitude de vos évêques, non pas le nombre au nombre, mais le poids au poids : d'un côté la modération, de l'autre la témérité ; ici la vigilance, là l'aveuglement. Ici, la mansuétude n'a point affaibli l'intégrité, ni l'intégrité la mansuétude ; là, au contraire, la crainte était couverte par la fureur, et la fureur s'accroissait par la crainte. Ceux-ci s'étaient réunis pour rejeter les fausses accusations en recherchant les crimes véritables ; ceux-là pour cacher les crimes véritables en condamnant des crimes supposés.

17. Cécilien devait-il se confier à de tels juges, lorsqu'il en avait auprès de qui il pouvait très-aisément prouver son innocence si sa cause était portée à leur tribunal ? Il ne devait pas se confier à eux, quand même il eût été un étranger ordonné tout à coup évêque de l'Eglise de Carthage, quand même il aurait ignoré ce que pouvait alors pour corrompre les méchants et les simples une certaine Lucille, très-riche femme qu'il avait offensée étant diacre, en la reprenant au nom de la discipline ecclésiastique : elle avait été comme un surcroît de mal pour consommer l'iniquité<sup>1</sup>. Car dans ce concile où des traîtres qui s'étaient avoués coupables

<sup>1</sup> Saint Jérôme, dans une de ses lettres, parle des *misérables f. m. melettes* (*miseræ mulierculæ*), qui se rencontrent dans l'histoire des hérésies. A côté de Simon le Magicien, il voit la courtisane Hélène ; à côté d'Apelles, Philumène ; à côté de Montan, Prisca et Maximille ; à côté de Donat, Lucille ; à côté d'Elpide, Agapet. Des femmes jouent aussi un rôle dans les hérésies de Nicolaüs d'Antioche, de Marcion et d'Arius. Lettre de saint Jérôme à Clésiphon contre Pélage.

condamnèrent des absents et des innocents, ils étaient en petit nombre ceux qui cherchaient à couvrir leurs crimes par la diffamation d'autrui, et qui, par de fausses rumeurs, travaillaient à détourner de la recherche de la vérité ; ces meneurs et ces intéressés étaient en petit nombre, malgré le crédit que leur donnaient leurs relations avec Sécondus qui, tremblant pour lui-même, les avait épargnés. Ce fut surtout l'argent de Lucille qui gagna les autres et les poussa contre Cécilien. Dans les actes déposés chez Zénophile, personnage consulaire, il est dit qu'un certain diacre appelé Nondinarius, ayant été dégradé par Sylvain, évêque de Cirta, et n'ayant pu parvenir à le fléchir par des lettres d'autres évêques, exhala sa colère en révélations multipliées, et les produisit en jugement public ; entre autres faits qui furent alors déclarés et qui se trouvent consignés dans les actes, on remarque que l'argent de Lucille corrompit les évêques et qu'à Carthage, métropole de l'Afrique, on éleva autel contre autel. Je sais que nous ne vous lûmes pas ces actes, mais vous vous souvenez bien que ce fut le temps qui nous manqua. Un mécontentement né de l'orgueil favorisa aussi la défection de ces évêques ; ils supportaient mal de n'avoir pas ordonné eux-mêmes le pontife de Carthage.

18. Cécilien ne reconnaissant donc pas en eux de vrais juges, mais des ennemis et des gens corrompus, aurait-il pu vouloir sortir de son église pour se rendre dans une maison particulière où, au lieu du tranquille et sérieux examen de ses collègues, il aurait trouvé une fin violente sous les coups d'une faction, sous les coups de haines de femmes ? Son peuple l'aurait-il laissé sortir, surtout en pensant que dans l'Eglise d'outre-mer, étrangère à ces inimitiés privées et à ces déchirements intérieurs, il lui était réservé un tribunal intègre et non corrompu ? Si ses ennemis ne voulaient rien faire de ce côté, ils se retrancheraient eux-mêmes de la communion de l'univers, qu'il était impossible de déclarer coupable ; s'ils essayaient de l'accuser devant ce tribunal, il y serait présent, il défendrait son innocence contre leurs machines de guerre, comme vous avez appris qu'il le fit ensuite, lorsque ses adversaires sollicitèrent trop tard le jugement d'outre-mer, après le schisme accompli et après le crime horrible d'avoir élevé autel contre autel. C'est par là qu'ils auraient commencé s'ils s'étaient reposés



sur la vérité ; mais ils avaient eu besoin que le temps donnât quelque consistance à de fausses rumeurs ; ils avaient voulu se présenter devant les juges sous la protection d'une favorable opinion qui était leur ouvrage ; ou bien, ce qui est plus à croire, ayant condamné Cécilien à leur guise, ils se croyaient en sûreté par leur grand nombre, et n'osaient pas porter une mauvaise cause là où l'absence de toute influence corruptrice rendrait si facile la découverte de la vérité.

19. Mais voyant que l'univers demeurait en communion avec Cécilien, et que c'était à lui et non pas à l'évêque criminellement ordonné par eux que s'adressaient les lettres des Eglises d'outre-mer, ils eurent honte de garder toujours le silence ; on aurait pu leur demander pourquoi ils souffraient que l'Eglise, chez tant de peuples, conservât par ignorance ses relations avec des évêques condamnés, pourquoi ils s'étaient séparés de tant d'Eglises innocentes, en laissant leur évêque de Carthage hors de la communion avec le monde entier. Ce fut à deux fins et à deux fins mauvaises qu'ils portèrent la cause de Cécilien aux Eglises d'outre-mer ; une condamnation à force de ruse et de mensonge eût satisfait leur animosité passionnée ; à défaut d'une sentence conforme à leur haine, ils se promettaient de persister dans leur révolte et se réservaient d'annoncer qu'ils avaient eu de mauvais juges : c'est la coutume de tous les mauvais plaideurs, après que la manifestation de la vérité leur a donné tort. Mais on pouvait leur répondre en toute vérité : Admettons que les évêques qui jugèrent à Rome n'aient pas été de bons juges ; il restait encore le concile général de l'Eglise universelle, où la cause pouvait reparaitre avec les mêmes juges ; et si leur sentence eût été trouvée mauvaise, elle eût été cassée. Qu'ils prouvent qu'ils ont fait cet appel ; nous prouvons aisément, quant à nous, tout le contraire, par cela seul que le monde entier n'est pas en communion avec eux ; et, s'ils l'ont fait, là encore ils ont été vaincus : leur séparation en est elle-même un témoignage.

20. Toutefois, ce qu'ils tentèrent ensuite se montre suffisamment dans les lettres de l'empereur. Après qu'un jugement ecclésiastique d'une si grande autorité eut proclamé l'innocence de Cécilien et la perversité de ses accusateurs, ils n'en appelèrent point à d'autres collègues dans l'épiscopat, mais ils osèrent

accuser les juges de Rome auprès de l'empereur. Il leur donna d'autres juges à Arles, c'étaient d'autres évêques ; ce n'est pas qu'un examen nouveau lui parût nécessaire, mais il céda à leurs perverses instances, et voulut par tous moyens réprimer leur inexplicable audace. Malgré leurs plaintes bruyantes et menteuses, l'empereur était trop chrétien pour oser examiner lui-même ce qui venait de passer par le jugement d'évêques à Rome ; il institua un tribunal composé d'autres évêques, et les donatistes en appelèrent encore de ceux-ci à l'empereur : vous savez vous-mêmes combien il détesta leur conduite à cet égard. Plût à Dieu au moins que le jugement de l'empereur eût mis un terme à leurs coupables folies et qu'ils eussent enfin cédé à la vérité comme lui-même obtempéra à leurs désirs, quand, de guerre lasse, il examina leur affaire après les évêques et dans le dessein de s'en excuser lui-même auprès des vénérables pontifes, mettant pour condition que les donatistes n'auraient plus rien à dire désormais, s'ils refusaient d'accepter la sentence impériale qu'ils avaient eux-mêmes provoquée ! L'empereur ordonna que les parties se rendissent à Rome pour plaider la cause. Cécilien ne s'y étant pas trouvé, par je ne sais quel motif, l'empereur, pressé par la partie adverse, lui ordonna de le suivre à Milan. Quelques-uns alors commencèrent à se dérober, s'indignant peut-être que Constantin n'eût pas fait comme eux et n'eût pas aussitôt et promptement condamné Cécilien absent ; le prévoyant empereur fit conduire les autres par des gardes à Milan. Cécilien s'y trouva et comparut devant l'empereur ; la cause fut jugée, et les lettres de Constantin attestent quelles précautions et quels soins précédèrent la sentence qui déclara l'innocence de Cécilien et la méchanceté des accusateurs.

21. Et pourtant ils baptisent encore hors de l'Eglise, et rebaptisent, autant qu'ils le peuvent, les enfants même de l'Eglise ; ils offrent le sacrifice dans la séparation et le schisme, et saluent par des souhaits de paix les peuples qu'ils éloignent de la paix du salut. L'unité du Christ est déchirée, l'héritage du Christ est blasphémé, on souffle sur le baptême du Christ ; ils ne veulent pas être punis de ces choses par la puissance humaine ordinaire qui leur épargne ainsi des peines éternelles pour de si grands sacrilèges. Nous leur reprochons la fureur du schisme, l'extravagance de la



réitération du baptême, la coupable division de l'héritage du Christ répandu au milieu de toutes les nations. Non-seulement dans nos livres, mais dans ceux qui sont entre leurs mains, nous mentionnons des Eglises dont ils lisent les noms sans être en communion avec elles; lorsqu'ils prononcent le nom de ces Eglises dans leurs assemblées, ils disent au lecteur : *la paix soit avec vous!* et ils n'ont pas la paix avec ces mêmes peuples auxquels ces paroles sont adressées. Ils nous reprochent des crimes faussement attribués à des hommes qui sont morts, des crimes étrangers à la question s'ils étaient vrais; ils ne comprennent pas qu'ils se trouvent tous enveloppés dans les griefs que nous faisons peser sur eux, et que leurs accusations contre nous n'atteignent que la paille et l'ivraie de la moisson du Seigneur et non pas le froment; ils ne considèrent pas que tout en restant uni aux méchants, on ne communique avec eux qu'en approuvant leurs œuvres; ceux à qui leurs œuvres déplaisent et qui ne peuvent pas les corriger, mais les supportent, de peur qu'en arrachant l'ivraie avant l'époque de la moisson, ils n'arrachent en même temps le froment, ce n'est pas avec leurs méfaits, mais avec l'autel du Christ qu'ils demeurent en communion; non-seulement ils n'en sont pas souillés, mais ils méritent d'être loués par les divines paroles : ne voulant point que les horreurs du schisme outragent le nom du Christ, ils tolèrent pour le bien de l'unité ce qu'ils détestent pour le bien de la justice.

22. S'ils ont des oreilles, qu'ils entendent ce que l'Esprit dit aux Eglises; car on lit dans l'Apocalypse de saint Jean : « Ecris à l'ange « de l'Eglise d'Ephèse; voici ce que dit Celui « qui tient sept étoiles dans sa main droite, et « qui marche au milieu des sept chandeliers « d'or : Je connais tes œuvres, et ton travail et « ta patience; je sais que tu ne peux souffrir « les méchants; tu as éprouvé ceux qui se « disent apôtres et ne le sont pas. Tu les as « trouvés menteurs, et tu uses de patience à « leur égard, et tu les as supportés à cause de « mon nom, et tu ne t'es point découragé <sup>1</sup>. » Si l'Écriture voulait parler de l'ange des cieux supérieurs et non point des chefs de l'Eglise, elle ne continuerait pas ainsi : « Mais j'ai contre « toi que tu as abandonné ta première charité. « Souviens-toi donc d'où tu es tombé, et fais « pénitence, et reprends tes premières œuvres;

« autrement je viendrai à toi et j'ôterai ton « chandelier de sa place si tu ne fais pénitence<sup>1</sup>. » Cela ne peut être dit des anges du ciel, qui conservent toujours la charité : ceux qui en sont déchus, ce sont le démon et ses anges. *La première charité* dont il s'agit ici est donc celle par laquelle l'ange d'Ephèse a supporté les faux apôtres à cause du nom du Christ, celle à laquelle on lui ordonne de revenir pour qu'il ait à recommencer ses premières œuvres. Et nos ennemis nous reprochent les crimes de quelques méchants, des crimes qui nous sont étrangers, même inconnus pour la plupart; s'ils étaient vrais et que nous les vissions de nos yeux, et que, ménageant l'ivraie par respect pour le froment, nous tolérassions les coupables dans une pensée d'unité; quiconque entend les Ecritures saintes sans être sourd de cœur, non-seulement ne nous jugerait dignes d'aucun blâme, mais au contraire nous décrèterait de grandes louanges.

23. Aaron tolère la multitude qui veut avoir une idole, qui la fabrique et l'adore. Moïse tolère des milliers de juifs murmurant contre Dieu et des offenses si souvent répétées contre son saint nom. David tolère Saül son persécuteur, qui abandonnait le ciel par des mœurs criminelles et interrogeait l'enfer par la magie; il le venge quand on le tue, et l'appelle le Christ du Seigneur par respect pour le mystère de l'onction sacrée. Samuel tolère les coupables fils d'Héli et ses propres fils, coupables comme eux; le peuple n'ayant pas voulu les supporter, il fut repris par la vérité divine et châtié par la divine sévérité. Samuel tolère le peuple lui-même, superbe contempteur de Dieu. Isaïe tolère ceux à qui il reproche avec vérité tant de crimes. Jérémie tolère ceux de qui il a tant à souffrir. Zacharie tolère les pharisiens et les scribes, tels que l'Écriture nous les représente à cette époque. Je sais que j'en passe plusieurs; lise qui voudra, lise qui pourra les célestes paroles, on verra que tous les saints serviteurs et amis de Dieu ont toujours eu à tolérer avec leur peuple; leur union avec les mauvais dans les sacrements de ce temps-là, loin d'être une souillure, était au contraire un motif de louange; « ils s'appliquaient, comme dit l'Apô- « tre, à garder l'unité de l'esprit dans le lien « de la paix <sup>2</sup>. » Qu'on réfléchisse aussi à ce qui s'est passé depuis l'avènement du Seigneur; les exemples de tolérance seraient bien plus

<sup>1</sup> Apoc. II, 1-3.

<sup>2</sup> Apoc. II, 4, 5. — <sup>3</sup> Ephés. IV, 3.

nombreux dans l'univers s'ils avaient pu être tous recueillis et consignés par écrit; mais cependant remarquez ceux qui nous ont été conservés. Le Seigneur tolère Judas, démon, voleur, vendeur de son Maître; il lui permet de recevoir avec des disciples innocents ce prix de notre salut<sup>1</sup>, que les fidèles connaissent. Les apôtres tolèrent de faux apôtres; Paul, ne cherchant rien pour lui, mais tout pour Jésus-Christ, fréquente avec une tolérance glorieuse ceux qui cherchent toujours leurs intérêts et jamais ceux de Jésus-Christ. Enfin, ainsi que je l'ai rappelé tout à l'heure, la voix divine loue, sous le nom d'ange, le chef d'une Eglise d'avoir toléré pour le nom du Seigneur les méchants qu'il haïssait et qu'il avait reconnus tels après épreuve faite.

24. Bref, que nos ennemis s'interrogent eux-mêmes : ne tolèrent-ils pas les meurtres et les incendies des circoncellions, la vénération dont on entoure les cadavres de ceux qui ont volontairement cherché la mort dans les précipices? n'ont-ils pas supporté pendant tant d'années les gémissements de toute l'Afrique sous le poids des incroyables maux causés par le seul Oplat<sup>2</sup>? Je vous épargne le récit des actes tyranniques et des brigandages publics accomplis dans chaque province, chaque cité, chaque bourgade d'Afrique; vous aimerez mieux vous le conter à vous-mêmes, soit à l'oreille, soit tout haut, comme il vous plaira; partout où vous tournerez vos regards, vous rencontrerez ce que je dis ou plutôt ce que je fais. Nous n'accusons pas ici ceux que vous aimez dans ce parti; ils ne nous déplaisent point parce qu'ils supportent les mauvais, mais parce qu'ils sont mauvais sans tolérance aucune, parce qu'ils ont fait le schisme, élevé autel contre autel, et qu'ils se sont séparés de l'héritage du Christ répandu sur toute la terre, selon les anciennes promesses. Nous déplorons la violation de la paix, le déchirement de l'unité, la réitération du baptême, l'anéantissement des sacrements, qui demeurent saints jusque dans des hommes scélérats. Si cela leur paraît de faible importance, ils doivent considérer les exemples qui montrent comment Dieu juge ces choses. Ceux qui se fabriquèrent une idole périrent de la mort ordinaire de l'épée<sup>3</sup>; mais quand il fallut châtier les an-

teurs du schisme, la terre s'entr'ouvrit pour engloutir les chefs, et la flamme dévora la multitude qui s'était laissé séduire<sup>4</sup> : à la différence des châtiments on reconnaît l'inégale gravité des fautes.

25. Les Ecritures sacrées sont livrées dans la persécution; les traîtres avouent leur crime, on en laisse à Dieu la punition. On n'interroge pas les innocents, et des hommes téméraires les condamnent. Celui qui, parmi ces absents condamnés, avait été plus violemment accusé que les autres, est reconnu irréprochable par des jugements certains. On en appelle des évêques à l'empereur; l'empereur est pris pour juge; on méprise son jugement. Vous avez lu ce qui se passa alors, vous voyez ce qui se passe maintenant; si un côté de ces choses vous laisse des doutes, ouvrez les yeux à ce qui suit. N'enfermons pas l'examen de la question dans les vieux écrits, dans les archives publiques, dans les actes de la cité ou de l'Eglise; la terre entière nous est un plus grand livre; j'y lis l'accomplissement de cette promesse consignée dans le livre de Dieu : « Le Seigneur m'a dit : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui; demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour héritage, et l'étendue de toute la terre pour la posséder<sup>5</sup>. » Celui qui n'est pas en communion avec cet héritage, quels que soient les livres qu'il ait en main, doit se tenir pour déshérité, et quiconque l'attaque montre assez qu'il est séparé de la famille de Dieu. On agite la question des traîtres des divins livres où cet héritage est promis; que celui-là donc soit reconnu avoir livré le testament aux flammes, qui plaide contre la volonté du testateur. Que vous a-t-elle fait, ô parti de Donat, que vous a-t-elle fait l'Eglise des Corinthiens? ce que je dis de cette Eglise, je veux qu'on le dise aussi de toutes les autres, quel que soit l'éloignement de leur distance. Que vous ont fait ces Eglises qui n'ont pu connaître ni ce que vous avez fait vous-même, ni ceux que vous avez notés d'infamie? l'univers a-t-il perdu la lumière du Christ parce que Cécilien a offensé Lucille en Afrique?

26. Qu'ils sentent enfin ce qu'ils ont fait : ils ont vu en quelques années leur propre ouvrage justement renversé. Demandez par quelle femme Maximien<sup>6</sup>, qu'on dit être pa-

<sup>1</sup> L'Eucharistie.

<sup>2</sup> Oplat, évêque de Thamugade.

<sup>3</sup> Exod. xxxii, 27, 28.

<sup>4</sup> Nomb. xvi, 31-35. — <sup>5</sup> Ps. ii, 7, 8.

<sup>6</sup> Maximien, diacre donatiste de Carthage.



rent de Donat, se sépara de la communion de Primien, et comment, ayant réuni des évêques favorables à ses desseins, il condamna Primien absent, et se fit ordonner évêque à sa place : c'était ainsi que Majorin, dans une réunion d'évêques achetés par l'or de Lucille, avait condamné Cécilien absent, et lui avait pris son siège. Trouverez-vous bon par hasard que Primien ait été justifié contre la faction de Maximien par les autres évêques africains de sa communion, et n'admettez-vous pas la justification de Cécilien prononcée contre la faction de Majorin par les évêques d'outre-mer restés fidèles à l'unité? Je vous en prie, mes frères, est-ce que je vous demande là une bien grande chose? est-ce que je veux vous faire comprendre quelque chose de bien difficile? L'Eglise d'Afrique, ni par l'autorité ni par le nombre, ne peut soutenir la comparaison avec toutes les autres Eglises de l'univers; quand même elle aurait gardé son unité, elle serait encore moindre à l'égard du monde chrétien que le parti de Maximien à l'égard du parti de Primien; je demande cependant, et je le crois juste, que le concile de Sécondus, évêque de Tigisis, suscité par Lucille contre Cécilien absent, contre le siège apostolique, contre tout l'univers en communion avec Cécilien, n'ait pas plus de valeur que le concile de la faction de Maximien suscité par je ne sais quelle autre femme contre Primien absent et contre la multitude en communion avec Primien dans le reste de l'Afrique : quoi de plus clair? quoi de plus équitable?

27. Vous voyez toutes ces choses, vous les connaissez et vous en gémissiez; et pourtant Dieu voit aussi que rien ne vous force à demeurer dans cette séparation mortelle et sacrilège, si vous préférez à de charnelles affections le royaume de l'esprit, si, en vue d'éviter des peines éternelles, vous ne craignez pas de heurter ces amitiés humaines qui ne vous serviront de rien au tribunal de Dieu. Allez donc, consultez; informez-vous de ce que vos amis peuvent trouver à nous répondre; s'ils produisent des pièces écrites, nous en produisons aussi; s'ils disent que les nôtres sont fausses, qu'ils ne s'indignent point que nous en disions autant des leurs. Personne n'effacera du ciel la constitution de Dieu, personne n'effacera de la terre l'Eglise de Dieu; il a promis le monde entier à la vérité chrétienne, l'Eglise a rempli le monde entier : les mauvais

et les bons se mêlent dans son sein, elle ne perd que les mauvais sur la terre, elle n'admet que les bons dans le ciel. Ce discours que nous vous adressons par la grâce de Dieu, le seul qui sache quel amour pour la paix et pour vous nous inspire, sera votre correction si vous le voulez, et un témoignage contre vous, quand même vous ne le voudriez pas.

#### LETTRE XLIV.

(Année 398.)

Récit d'une conférence de saint Augustin avec Fortunius, évêque donaliste de Tubursi; on admirera dans notre évêque le grand controversiste, si doux dans les formes, si puissant pour tout ce qui est de fond et de raisonnement.

AUGUSTIN A SES BIEN-AIMÉS ET HONORABLES SEIGNEURS ET FRÈRES ÉLEUSIUS, GLORIUS ET LES DEUX FÉLIX.

1. En allant à Constantine, quoique nous eussions hâte de continuer notre voyage, nous nous sommes arrêté à Tubursi pour visiter votre évêque Fortunius, et nous avons trouvé en lui toute la bienveillance que vous nous promettiez. Lorsque nous lui eûmes fait connaître ce que vous nous aviez dit de lui et quel désir nous avions de le voir, il daigna se prêter à nos vœux. C'est pourquoi nous allâmes vers lui; nous crûmes devoir témoigner cette déférence pour son âge, et ne pas exiger qu'il vint vers nous le premier. Nous nous rendîmes donc chez lui, accompagné de toutes les personnes, en assez grand nombre, qui se trouvaient en ce moment avec nous. Le bruit de notre arrivée dans sa demeure ne fit qu'accroître la foule des curieux; parmi cette multitude, nous apercevions peu de gens qui fussent conduits par la pensée de tirer profit d'un tel entretien et qui souhaitassent une discussion sérieuse et chrétienne d'une aussi importante question; presque tous arrivaient à notre conférence bien plus comme à un spectacle qu'à une instruction salutaire. Aussi nous ne pûmes obtenir d'eux ni silence, ni attention, ni même un peu de retenue et d'ordre dans leur façon de nous parler, à l'exception de ce petit nombre que je vous signalais tout à l'heure et dont on remarquait la religieuse et véritable attention. Chacun parlant à son gré et selon les mouvements les plus désordonnés de l'esprit, tout ne fut bientôt que bruit et trouble autour de nous; nous ne pouvions en venir à bout; nous récla-



nions inutilement le silence par nos prières, par nos menaces même, et les efforts de Fortunius étaient aussi vains que les nôtres.

2. Cependant nous entrâmes dans la question, et nous parlâmes quelques heures l'un après l'autre, autant que le permettaient les intervalles de relâche que se donnaient les tumultueuses voix. A ce commencement de la conférence, voyant que les choses qui avaient été dites échappaient à notre mémoire ou à la mémoire de ceux dont nous cherchions le salut, et dans la pensée aussi de mettre plus de sûreté et de modération dans la dispute, de vous faire connaître ensuite, à vous et à nos autres frères absents, ce qui se serait passé entre nous, nous demandâmes des sténographes pour recueillir nos paroles. Fortunius et ses adhérents s'y refusèrent longtemps; votre évêque finit pourtant par y consentir. Mais les sténographes qui étaient présents, et qui pouvaient remplir habilement cette tâche, refusèrent, je ne sais pourquoi, leur concours; à leur défaut, nous décidâmes quelques-uns de nos frères à remplir cet office, quoiqu'ils fussent plus lents dans la besogne; nous promettions de laisser là les tablettes. On y consentit. Nos paroles commençaient à être recueillies, et des deux côtés les tablettes se couvraient d'écritures; mais les interpellations désordonnées se croisant bruyamment autour de nous, et notre propre dispute devenant trop ardente, les sténographes déclarèrent qu'ils ne pouvaient plus nous suivre et cessèrent leur travail; nous ne cessâmes point, nous, la discussion, et, selon la faculté de chacun, beaucoup de choses furent dites. D'après toutes nos paroles, autant du moins que j'ai pu m'en souvenir, j'ai résumé toute la conférence et je n'ai pas voulu en priver votre charité; vous pouvez lire ma lettre à Fortunius pour qu'il reconnaisse l'exactitude de ce que j'aurai écrit, ou qu'il y supplée sans délai, s'il se rappelle quelque chose de mieux.

3. Fortunius a d'abord daigné louer notre vie, qu'il disait connaître par vos récits où il est entré peut-être plus de bienveillance que de vérité; il ajouta qu'il vous avait dit que ce que nous faisons serait bien si nous le faisons dans l'Eglise. Nous lui demandâmes ensuite quelle était cette Eglise où il fallait ainsi vivre, si c'était celle qui, d'après les promesses des saintes Ecritures, devait être répandue sur toute la terre, ou celle qui ne se compose que d'une petite partie de l'Afrique et d'une petite

partie d'Africains. Ici Fortunius s'efforça de soutenir qu'il était en communion avec toute la terre. Je lui demandais s'il pourrait me donner, pour les lieux où je voudrais, des lettres de communion que nous appelons *lettres formées*, et j'affirmai, ce qui était évident pour tous, qu'il n'y avait pas de plus facile manière de terminer la question; j'étais prêt, s'il voulait, à envoyer des lettres semblables à ces Eglises que les écrits des Apôtres nous auraient montrées à l'un et à l'autre avoir été fondées de leur temps.

4. Mais parce que la chose qu'il avait dite était évidemment fautive, il y renonça après quelques mots confus; dans l'embarras de sa défaite, il rappela cet avertissement du Seigneur: « Prenez garde aux faux prophètes; il « en viendra sous la peau de brebis, mais au « dedans ce sont des loups ravisseurs: vous les « connaissez à leurs fruits<sup>1</sup>. » Comme nous fîmes observer que nous pouvions leur appliquer ces mêmes paroles du Seigneur, Fortunius en vint à l'exagération des persécutions, qu'il disait avoir été souvent exercées contre son parti; voulant montrer par là que les vrais chrétiens étaient de son côté, puisqu'ils souffraient persécution. Au moment où j'allais lui répondre par l'Evangile, il me cita le passage même que je songeais à lui rappeler: « Heureux « ceux qui souffrent persécution pour la justice, « parce que le royaume des cieux est à eux<sup>2</sup>. » Je lui sus gré de la citation, et je l'invitai aussitôt à chercher si ceux de son parti avaient souffert persécution pour la justice. Je désirais examiner à cette occasion, avec lui, une question bien claire pour tous, la question de savoir si les *temps macariens*<sup>3</sup> avaient trouvé ceux de son parti établis dans l'unité de l'Eglise ou déjà séparés; pour voir s'ils avaient souffert persécution pour la justice, il fallait considérer s'ils avaient eu raison de rompre avec l'unité de toute la terre; s'il était prouvé qu'ils s'en fussent séparés à tort, il deviendrait manifeste qu'ils auraient eu à souffrir pour l'injustice plutôt que pour la justice; ils ne pourraient pas être compris au nombre des bienheureux dont il a été dit: « Heureux ceux qui souffrent « persécution pour la justice! » Fortunius rappela ici l'affaire, plus célèbre que certaine, des traîtres des livres saints; mais on répondait

<sup>1</sup> Matth., vii, 15, 16. — <sup>2</sup> Matth., v, 10.

<sup>3</sup> Nous avons eu déjà occasion de rappeler l'origine de cette dénomination et de faire justice de ces *temps macariens* tant de fois et si calomnieusement reprochés aux catholiques d'Afrique.

de notre côté que les traditeurs étaient plutôt les chefs du parti de Donat, et que si, sur ce point, ils refusaient d'accepter les témoignages des nôtres, ils ne pouvaient nous forcer d'accepter les leurs.

5. Mettant de côté cette question incertaine, je demandais avec quelle justice ils avaient pu se séparer des chrétiens demeurés fidèles à l'ordre de succession dans toute la terre, établis dans les Eglises les plus anciennes du monde, et qui ignoraient complètement lesquels avaient été traditeurs en Afrique; assurément, ils ne pouvaient rester en communion qu'avec ceux qu'on leur disait assis sur les sièges épiscopaux. Fortunius répondit que les Eglises d'outre-mer étaient restées innocentes jusqu'au moment où elles avaient consenti à la sanglante persécution macarienne. Il m'eût été aisé de lui dire que l'innocence des Eglises d'outre-mer n'avait pu être atteinte par les souvenirs du temps macarien, car il est impossible de prouver leur complicité dans les actes accomplis à cette époque; mais, pour être plus court, j'aimai mieux lui demander, si les Eglises d'outre-mer, ayant perdu leur innocence par cette prétendue complicité, il pouvait au moins me prouver que, jusqu'à ces temps de persécution macarienne, les donatistes étaient restés en communion avec les Eglises d'Orient et les autres Eglises de l'univers.

6. Il produisit alors un certain livre par lequel il voulait me montrer que le concile de Sardique<sup>1</sup> avait adressé des lettres à des évêques africains, du parti de Donat. Pendant qu'il lisait, nous entendîmes le nom de Donat parmi les noms des évêques à qui le concile de Sardique avait écrit. Nous le priâmes de nous dire si ce Donat était le même dont ceux de son parti portaient le nom, parce qu'il aurait pu arriver qu'on eût écrit à un Donat appartenant à quelque autre hérésie, d'autant plus que dans ces lettres il n'était pas question de l'Afrique. Comment aurait-il pu prouver qu'il fallait reconnaître dans ce Donat le chef du parti donatiste, lorsqu'il ne pouvait pas même prouver que les lettres fussent spécialement adressées à des évêques d'Afrique? Quoique le nom de Donat soit un nom africain, il ne répugnerait pas à la vérité que quelqu'un du pays de Thrace portât un nom africain, ou

que quelque évêque africain résidât dans cette contrée; d'ailleurs nous ne trouvions dans ces lettres ni jour ni année, et il nous était impossible, en nous reportant au temps, de rien apprendre de certain. Mais nous avons entendu dire que les ariens, séparés de l'Eglise catholique, avaient essayé d'associer à leur schisme les donatistes en Afrique, et ce fut mon frère Atypé qui me rappela cela à l'oreille; prenant alors ce livre, et regardant les décrets de ce même concile, j'y trouvai qu'il avait condamné Athanase, évêque catholique d'Alexandrie, dont la lutte contre les ariens fut si éclatante, et Jules, évêque non moins catholique de Rome<sup>1</sup>. Nous comprîmes alors que ce concile avait été tenu par des ariens, auxquels résistaient fortement ces mêmes évêques catholiques. Nous voulions prendre ce livre et l'emporter avec nous pour l'examiner plus attentivement, mais Fortunius nous le refusa, disant que nous l'aurions toujours là quand nous voudrions y chercher quelque chose. Je le priai au moins de me permettre d'y faire une marque de ma main; je craignais, je l'avoue, qu'au moment où j'aurais besoin de demander ce livre, on ne me présentât pas le même; Fortunius s'y refusa encore.

7. Il me pressa ensuite de lui répondre brièvement sur la question de savoir lequel je croyais juste, celui qui persécutait ou celui qui souffrait persécution. Je lui répondis que la question ne devait pas être posée de la sorte, car il était possible que tous les deux fussent injustes, possible aussi qu'un plus juste poursuivît celui qui l'était moins; il n'est pas exact de dire qu'on est juste parce qu'on souffre persécution, quoique le plus souvent il puisse en être ainsi. Voyant que Fortunius tenait beaucoup à l'idée d'établir la justice de sa cause, par la raison que sa cause avait été persécutée, je lui demandai s'il croyait qu'Ambroise, évêque de Milan, fût juste et chrétien; il était forcé de le nier, car, s'il l'eût avoué, nous lui aurions aussitôt objecté pourquoi il pensait, lui Fortunius, qu'il fallût rebaptiser Ambroise. Comme il était contraint de ne pas reconnaître qu'Ambroise fût chrétien et juste, je lui rappelai la persécution soufferte par l'évêque de Milan dans son église, qu'assiégeaient des hommes armés. Je lui demandai aussi s'il

<sup>1</sup> Il ne faut pas confondre ce concile avec le fameux concile de Sardique, tenu en 347, et où plus de trois cents évêques d'Orient et d'Occident proclamèrent la vérité de la doctrine de saint Athanase contre les Ariens.

<sup>1</sup> Saint Jules Ier, élu pape le 6 février 337, et mort le 12 avril 352. Sa lettre aux Eusébiens, partisans d'Arius, passe pour un des beaux monuments de l'antiquité chrétienne.



croyait juste et chrétien ce Maximien qui s'était séparé de lui et de ses amis à Carthage. Il ne pouvait que répondre non. Je lui rappelai alors que Maximien souffrit une persécution telle que son église fut renversée jusque dans ses fondements. Je m'efforçais par ces exemples de lui persuader, si je pouvais, qu'il ne pouvait pas continuer à regarder le seul fait d'avoir souffert persécution comme une preuve très-certaine de justice chrétienne.

8. Il raconta qu'au commencement de la séparation, quand ses ancêtres dans le schisme songeaient à étouffer la faute de Cécilien afin de garder l'unité, ils donnèrent au peuple de leur communion à Carthage un chef provisoire, avant l'ordination de Majorin, à la place de Cécilien, et que les nôtres le tuèrent dans son église. C'était la première fois, je l'avoue, que j'entendais dire cela, au milieu de tant d'imputations dont nous avons eu à nous disculper, et d'accusations plus nombreuses et plus graves que nous avons dû élever contre eux. Mais, après son récit, votre évêque me demanda avec instance lequel des deux était le juste, celui qui avait tué ou celui qu'on avait tué; il me le demanda, comme si le meurtre, tel qu'il venait de le raconter, eût été prouvé. Je lui disais qu'il importait d'abord de s'informer si c'était vrai, car il ne fallait pas croire légèrement aux allégations, et ensuite qu'il pourrait se faire que tous les deux fussent mauvais, et même qu'un mauvais eût tué plus mauvais que lui. En effet, il peut arriver que le *rebaptiseur* de tout l'homme soit plus criminel que le meurtrier du corps tout seul.

9. Fortunius, après ma réponse, aurait pu se dispenser de me dire que le méchant lui-même ne doit pas être tué par les chrétiens et les justes, comme si, dans l'Eglise catholique, nous regardions les meurtriers comme justes: il est plus facile aux donatistes de dire cela que de le prouver, pendant qu'on voit leurs évêques, leurs prêtres, leurs clercs, au milieu de bandes nombreuses de gens furieux, ne pas cesser de multiplier les violences et les meurtres, non-seulement contre les catholiques, mais parfois encore contre leurs propres partisans. Malgré ces faits coupables que Fortunius connaissait bien, mais dont il ne disait mot, il me pressait de lui répondre si jamais un juste avait tué quelque méchant. Ceci n'appartenait plus à la question; nous déclarions que partout où de telles choses pouvaient s'accomplir

à l'abri du nom chrétien, ce n'étaient pas les bons qui les accomplissaient; mais cependant, pour rappeler Fortunius à ce que nous devons chercher ensemble, je lui demandai s'il lui semblait qu'Elie fût juste: il ne put pas le nier; nous lui objectâmes combien de faux prophètes il avait fait mourir de sa main<sup>1</sup>. Il reconnut ce qu'il fallait reconnaître, c'est que de telles choses étaient alors permises aux justes; ils les faisaient dans un esprit prophétique, sous l'autorité de Dieu qui sait sans doute à qui il est bon d'être tué. Fortunius me pressait de lui montrer dans les époques du Nouveau Testament l'exemple d'un juste qui eût tué quelqu'un, même un scélérat et un impie.

10. On revint au précédent sujet d'entretien, où nous voulions montrer que nous ne devons pas leur reprocher les crimes de ceux de leur parti, ni eux nous reprocher les crimes des gens de notre communion si on venait à en découvrir. On ne rencontre pas dans le Nouveau Testament un juste qui ait mis quelqu'un à mort, mais on peut prouver par l'exemple du Seigneur lui-même, que des innocents ont supporté des coupables; le Seigneur souffrit en sa compagnie, jusqu'au dernier baiser de paix, celui qui avait déjà reçu le prix de sa trahison; il ne cacha point à ses disciples qu'un si grand criminel était au milieu d'eux; et cependant il leur donna à tous, sans avoir encore exclu le traître, le sacrement de son corps et de son sang<sup>2</sup>. Cet exemple ayant frappé à peu près tous ceux qui étaient là, Fortunius essaya de dire que cette communion avec un scélérat, avant la passion du Seigneur, n'avait pas pu nuire aux apôtres, parce qu'ils n'avaient point encore le baptême du Christ, mais seulement le baptême de Jean. Je lui demandai comment il était écrit que Jésus baptisait plus que Jean, puisqu'il ne baptisait pas lui-même, mais ses disciples<sup>3</sup>, c'est-à-dire que c'était par ses disciples qu'il baptisait: comment donnaient-ils ce qu'ils n'avaient pas reçu? c'est ce que les donatistes ont si souvent coutume de répéter. Est-ce que par hasard le Christ baptisait avec le baptême de Jean? j'avais là-dessus beaucoup de choses à dire à votre évêque; ainsi par exemple pourquoi interrogea-t-on Jean lui-même sur le baptême du Seigneur, et pourquoi répondit-il que le Seigneur avait l'épouse et qu'il était l'époux<sup>4</sup>; — l'époux devait-il bapti-

<sup>1</sup> III Rois, xviii, 40. — <sup>2</sup> Matt. xxvi, 20-28. — <sup>3</sup> Jean, iv, 1, 2. — <sup>4</sup> Id. iii, 29.



ser du baptême de Jean, c'est-à-dire du baptême de l'ami ou du serviteur? et ensuite comment les apôtres auraient-ils pu recevoir l'Eucharistie s'ils n'avaient pas été baptisés? et comment, répondant à Pierre qui voulait être lavé tout entier, le Seigneur lui aurait-il dit : « Celui qui a été purifié une fois n'a pas besoin « d'être lavé de nouveau, mais il est entièrement pur<sup>1</sup>? » Or la purification parfaite n'est pas dans le baptême de Jean, mais dans le baptême du Seigneur, si celui qui le reçoit s'en montre digne; s'il en est indigne, les sacrements demeureront en lui pour sa perdition et non pour son salut. Sous le coup de ces interrogations et de ces témoignages, Fortunius vit lui-même qu'il n'avait rien à dire sur le baptême des disciples du Sauveur.

11. On passa à autre chose, plusieurs de part et d'autre discourant comme ils pouvaient; il fut dit que les nôtres allaient encore persécuter les donatistes; votre évêque ajouta qu'il voulait voir comment nous nous montrerions dans cette persécution, si nous consentirions oui ou non à de telles violences. Nous répondions que Dieu voyait le fond de nos cœurs, et qu'eux ne pouvaient pas le voir; que des craintes semblables n'étaient pas fondées; que si ces choses arrivaient, elles seraient l'œuvre des méchants, et que dans les rangs des donatistes il y en avait de plus méchants que parmi nous; que si, sans notre adhésion, malgré nous, malgré nos efforts, quelques-uns des nôtres se portaient à des excès, nous ne les retrancherions pas pour cela de la communion catholique, parce que nous avons appris de l'Apôtre une pacifique tolérance : « Vous supportant les uns les autres avec amour, dit-il, vous attachant à « garder l'unité de l'esprit dans le lien de la « paix<sup>2</sup>. » Nous disions que ceux-là n'avaient pas conservé la paix et la tolérance, qui avaient fait ce schisme, au milieu duquel les plus doux supportent les choses les plus dures, uniquement pour ne pas ajouter des déchirements à ce qui est déjà déchiré; et ceux-là même n'auraient pas voulu supporter les choses les plus légères pour maintenir l'unité! Nous disions encore qu'au temps de l'ancienne loi la paix de l'unité et la tolérance mutuelle n'avaient pas été aussi recommandées qu'elles le furent dans la suite par les exemples du Seigneur et du Nouveau Testament, et que pourtant les prophètes et les saints personnages qui

reprochaient les crimes commis autour d'eux n'entreprirent jamais de retrancher les coupables de l'unité de ce même peuple, et de la communion des sacrements de ce temps-là.

12. On en vint, je ne sais comment, à prononcer le nom de Généthlius, d'heureuse mémoire, évêque de Carthage avant Aurèle, qui supprima je ne sais quelle constitution dirigée contre les donatistes, et qui ne permit pas qu'elle eût son effet; tous le louaient et se plaisaient à le mettre en avant; j'interrompis ce concert d'éloges pour leur dire que cependant si ce même Généthlius était tombé entre leurs mains, ils auraient jugé indispensable de le rebaptiser; et, quand nous parlions ainsi, nous nous étions déjà levés, parce que le temps nous pressait et qu'il fallait partir. Le vieillard répondit tout simplement que c'est une règle établie que tout chrétien des nôtres qui va vers eux est rebaptisé : il m'a paru prononcer ces dernières paroles à regret et avec une certaine douleur. Il gémissait ouvertement sur les excès commis par les siens; il montrait, ce qui est prouvé par le témoignage de toute la ville, une grande aversion pour ces désordres, et avait coutume de s'en plaindre doucement; de notre côté nous rappelions le passage du prophète Ezéchiel où il est écrit qu'on n'imputera point au père la faute du fils, ni au fils la faute du père : « de même que l'âme du père est à moi, « l'âme du fils est aussi à moi, car l'âme qui « qui aura péché sera la seule qui mourra<sup>3</sup>. » Tout le monde alors fut d'avis qu'en de telles discussions nous ne devons pas nous objecter les uns aux autres les violences exercées par des hommes méchants. Restait donc la question du schisme. Nous exhortâmes Fortunius à unir ses pacifiques efforts aux nôtres et à employer la modération de son esprit pour achever l'examen d'une aussi importante question. Et comme il disait avec bonté que nous étions les seuls à le demander et que les autres de notre communion ne le voulaient pas, nous lui promîmes, en le quittant, de lui amener plusieurs de nos collègues, dix s'il voulait, qui chercheraient le retour de la paix avec autant de bienveillance, de douceur et de pieux empressements que nous sentions qu'il en avait remarqué et aimé en nous. Il me promit un nombre égal d'évêques de son côté.

13. C'est pourquoi je vous exhorte et vous supplie, par le sang du Seigneur, de le faire

<sup>1</sup> Jean, XIII, 10. — <sup>2</sup> Ephés. IV, 2, 3.

<sup>3</sup> Ezéchiel, XVIII, 20, 1.

souvenir de sa promesse, et d'insister pour la continuation d'une entreprise que vous voyez si près de sa fin. Je crois que vous trouverez difficilement parmi vos évêques un esprit aussi favorable et une aussi bonne volonté que dans ce vieillard. Le lendemain il vint nous trouver, et nous reprîmes le même entretien ; mais comme la nécessité d'une ordination épiscopale nous enlevait de là, nous ne pûmes rester longtemps avec lui. Déjà nous avions envoyé quelqu'un auprès du chef des *Célicoles*<sup>1</sup> qui, d'après ce que nous avons ouï dire, avait établi parmi eux un nouveau baptême et séduit beaucoup de gens par ce sacrilège ; nous voulions lui parler autant que l'eût permis l'extrême brièveté du temps. Fortunius, nous voyant dans cette attente et ainsi occupé d'une autre affaire, pressé lui-même par je ne sais quelle cause qui l'appelait ailleurs, nous quitta avec de bonnes et de douces paroles.

14. Il me paraît que, pour éviter une turbulente multitude plus embarrassante qu'utile, et pour achever à l'amiable et paisiblement, avec l'aide de Dieu, l'œuvre commencée, nous devrions nous réunir dans quelque petit village où il n'y aurait pas d'église de votre communion ni de la nôtre, mais qui serait habité par des gens des deux partis, comme le village de *Titiana*. Qu'on choisisse un lieu de ce genre dans le territoire de Tubursi ou de Thagaste, qu'on adopte celui que j'ai indiqué tout à l'heure ou quelque autre qu'on aura trouvé : n'oublions pas d'y faire porter les livres canoniques ; joignons-y les pièces qui peuvent se produire des deux côtés, afin que, laissant tout autre soin, et n'étant, si Dieu veut, interrompus par aucun embarras, nous consacrons à cette question autant de jours que nous pourrons, et que chacun de nous, implorant en particulier le secours du Seigneur, à qui la paix chrétienne est tant agréable, nous menions à bon terme une si grande chose commencée avec bonne intention. Ecrivez-moi ce que vous en pensez, vous et Fortunius.

<sup>1</sup> Il est question des *Célicoles* dans les lois d'Honorius ; ils s'y trouvent passibles des peines portées contre les hérétiques, « s'ils ne se convertissent au culte de Dieu et à la religion chrétienne. »

## LETTRE XLV.

(Au commencement de l'année 398.)

Saint Augustin et saint Alype prient saint Paulin de leur écrire après un silence de deux ans, et de leur envoyer son ouvrage contre les païens.

ALYPE ET AUGUSTIN A LEURS BIEN-AIMÉS ET HONORABLES SEIGNEURS ET FRÈRES EN JÉSUS-CHRIST, PAULIN ET THÉRASIE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Nous ignorons pourquoi vous avez tant tardé à nous écrire ; depuis deux ans que nos doux frères Romain et Agile sont retournés vers vous, nous n'avons reçu de vous aucune lettre : ce n'est pas une raison pour que nous gardions le silence à votre égard. En d'autres choses, plus quelqu'un est aimé, plus il semble mériter qu'on l'imite ; c'est tout le contraire ici : plus nous vous aimons, moins nous pouvons supporter que vous ne nous écriviez point et nous ne voulons point vous imiter en cela. Nous vous saluons donc ; nous n'avons pas à répondre à vos lettres qui ne nous arrivent pas ; nous avons à nous plaindre avec douleur : peut-être vous plaindrez-vous également si des lettres écrites par vous ne nous sont point parvenues, et si les lettres par nous envoyées ne vous ont pas été remises. Dans ce cas, changeons nos plaintes en prières au Seigneur pour qu'il ne nous refuse pas la douceur de ces consolations.

2. Nous avons entendu dire que vous écriviez contre les païens ; si cet ouvrage<sup>1</sup> est achevé, nous vous prions de nous l'envoyer par le porteur de cette lettre ; cet homme nous est cher ; nous pouvons sans témérité vous rendre bon témoignage de l'estime dont il jouit dans notre pays. Il prie votre sainteté, par notre bouche, de vouloir bien le recommander à ceux avec qui il a affaire et auprès de qui il craint d'échouer, malgré son bon droit. Il vous contera mieux lui-même de quoi il est question, et vous mettra en mesure de répondre à chaque difficulté qui....<sup>2</sup> Nous en aurons de la joie et nous rendrons grâce à votre obligeance auprès du Seigneur notre Dieu, si vos soins contribuent à rendre à un frère chrétien un complet repos.

<sup>1</sup> Cet ouvrage de saint Paulin n'est point parvenu à la postérité.

<sup>2</sup> Le texte présente ici une lacune de quelques mots.



## LETTRE XLVI.

(Année 398.)

Un romain d'illustre origine, Publicola, gendre de Mélanie l'Ancienne, adresse à saint Augustin diverses questions qui sont autant de traits de mœurs de cette époque.

PUBLICOLA A SON CHER ET VÉNÉRABLE PÈRE  
AUGUSTIN, ÈVÈQUE.

Il est écrit : « Interrogez votre père et il vous instruira ; vos anciens, et ils vous répondront<sup>1</sup>. » Voilà pourquoi j'ai songé à prendre la loi de la bouche même du prêtre, et à exposer dans cette lettre les points divers sur lesquels je désire être éclairé. Je fais séparément ces questions pour que vous daigniez faire à chacune une réponse particulière :

I. Dans le pays des Arzuges<sup>2</sup>, comme je l'ai oui dire, les barbares, avec qui on fait un marché pour conduire les voitures ou pour garder les productions de la terre, ont coutume de jurer par leurs démons en présence du dizainier préposé aux limites ou en présence du tribun ; c'est après avoir reçu le témoignage écrit du dizainier que les maîtres ou les fermiers se croient sûrs de la fidélité de ces barbares, et que les voyageurs consentent à les prendre pour guides. Un doute s'est élevé dans mon cœur, et je me demande si le maître qui se sert d'un barbare dont la fidélité lui est garantie par un serment pareil ne se souille pas lui-même, si la souillure n'atteint pas ce qui est confié à un tel gardien ou bien celui qui le prend pour guide. Vous devez savoir que le barbare reçoit de l'or, soit pour garder les productions de la terre, soit pour conduire le voyageur ; le serment de mort qui a pour témoin le dizainier ou le tribun est fait malgré ce paiement ; je crains, je le répète, que celui qui se sert du barbare et que les choses confiées au barbare ne soient souillées : malgré l'or qui a été donné et les gages qui ont été reçus, comme je l'ai appris, un serment d'iniqité intervient toujours. Daignez me répondre positivement et non pas avec incertitude. Si votre réponse était douteuse, je tomberais dans des inquiétudes d'esprit beaucoup plus grandes qu'auparavant.

II. J'ai aussi entendu dire que mes fermiers exigent des barbares le même serment pour la garde des productions de la terre. Daignez m'apprendre si ces productions même ne se trouvent pas souillées par les barbares qui ont juré par leurs démons, si le chrétien qui en mange sciemment ou celui qui en reçoit le prix ne contractent pas une souillure.

III. J'entends dire à l'un que le barbare ne jure pas fidélité au fermier, j'entends dire à l'autre que le barbare jure au fermier fidélité : si cette seconde assertion est fautive, dois-je, pour l'avoir seulement entendu dire, ne pas user de ces fruits

ou ne pas en toucher le prix, selon ce qui est écrit : « Si quelqu'un dit : ceci a été immolé aux idoles, n'en mangez pas, à cause de celui qui vous en a donné avis<sup>1</sup>. » En est-il de ceci comme de ce qui a été immolé aux idoles ? Et s'il en est ainsi, que dois-je faire de ces fruits ou de leur valeur ?

IV. Dois-je chercher où est la vérité dans ces deux assertions différentes, dois-je les vérifier par témoins et ne pas toucher aux fruits et à l'argent avant de m'être assuré si celui-là a dit vrai qui a dit que rien n'est juré au fermier ?

V. Si, pour mieux garantir les engagements qui l'intéressent, le barbare qui jure fait jurer de la même manière le fermier chrétien ou le tribun préposé aux limites, n'y a-t-il de souillé que le chrétien ? Les choses elles-mêmes ne le sont-elles pas ? Si le païen préposé aux limites fait au barbare le serment de mort, souille-t-il ce pour quoi il jure ? Celui que j'aurai envoyé aux Arzuges pourra-t-il recevoir d'un barbare ce serment ? Un chrétien peut-il le recevoir sans se souiller ?

VI. Peut-il, en le sachant, manger quelque chose provenant d'une aire ou d'un pressoir d'où l'on aura tiré une offrande pour le démon ?

VII. Peut-il prendre du bois pour son usage dans le bois consacré au démon ?

VIII. Si quelqu'un achète, au marché, de la viande non immolée aux idoles, mais qu'il n'en soit pas sûr, et que, flottant entre deux pensées contraires, il finisse par en manger dans l'idée que ce n'est pas de la chair immolée, pêche-t-il ?

IX. Si quelqu'un fait une chose bonne en soi, mais sur laquelle il ait des doutes, et qu'il la fasse la croyant bonne, quoiqu'il l'ait crue mauvaise auparavant, pêche-t-il ?

X. Si quelqu'un a menti en disant que telle viande a été immolée aux idoles, et qu'il ait avoué son mensonge, et réellement menti, un chrétien peut-il manger de cette viande, en vendre et en recevoir le prix ?

XI. Si un chrétien en voyage, pressé par la nécessité, étant resté un jour, deux jours, plusieurs jours sans manger, ne pouvant se soutenir plus longtemps, et menacé de la mort, trouve de la nourriture dans un temple d'idoles où il n'y ait personne, et qu'il ne puisse découvrir ailleurs de quoi apaiser sa faim, doit-il manger de ce qu'il trouve dans ce temple, ou bien se laisser mourir ?

XII. Si un chrétien se voit au moment de périr sous les coups d'un barbare ou d'un Romain, doit-il tuer pour éviter qu'on ne le tue ? Ou bien, sans tuer, faut-il se battre et simplement repousser, parce qu'il est dit de *ne pas résister au mal*<sup>2</sup> ?

XIII. Si un chrétien a fermé d'un mur son domaine pour le défendre, est-il coupable d'homicide lorsque, dans une lutte, on tue des ennemis au pied de ce mur ?

XIV. Est-il permis de boire d'une fontaine ou d'un puits où l'on aura jeté quelque chose qui aura servi à un sacrifice ? Un chrétien peut-il boire de l'eau d'un puits situé dans un temple qui

<sup>1</sup> Deut. xxxii, 7.<sup>2</sup> C'était un pays barbare au midi des Etats de Tunis et de Tripoli.<sup>1</sup> I Cor. x, 28. — <sup>2</sup> Matt., v, 39.



serait abandonné? Pourrait-il puiser et boire de l'eau d'un puits ou d'une fontaine dans un temple d'idoles si rien n'y avait été jeté?

XV. Un chrétien peut-il se baigner dans des bains ou des thermes où l'on a sacrifié aux idoles? Peut-il se baigner dans des bains où les païens se sont purifiés dans leurs jours de fêtes, soit avec eux, soit quand ils n'y sont plus?

XVI. Peut-il descendre dans la même cuve où il sait que des païens sont descendus en venant de leurs fêtes, et qu'ils ont pratiqué quelques-unes de leurs cérémonies sacrilèges?

XVII. Supposez un chrétien invité chez quelqu'un, et se trouvant en face d'une viande qu'on lui dit avoir été immolée aux idoles; il n'en mange pas: mais voilà que par aventure cette même viande est portée ailleurs, et elle est à vendre; le chrétien l'achète; ou bien encore on la lui présente dans une maison où il est invité, et il en mange, mais sans la reconnaître: dans ces deux cas, pêche-t-il?

XVIII. Un chrétien peut-il acheter et manger des légumes et des fruits d'un jardin ou d'un champ appartenant aux idoles ou à leurs prêtres?

Pour vous épargner la peine de chercher dans les livres saints ce qui touche au serment et aux idoles, j'ai voulu mettre sous vos yeux ce que j'y ai trouvé avec la grâce de Dieu; si vous rencontrez dans les Ecritures quelque chose de plus clair et de meilleur, daignez me le dire.

Voici d'abord ce que Laban dit à Jacob: « Dieu d'Abraham et dieu de Nachor <sup>1</sup>. » L'Écriture ne nous apprend pas quel est ce dieu de Nachor. Je trouve encore l'alliance jurée entre Abimélech et Isaac: « Ils se levèrent le matin et se jurèrent une alliance mutuelle <sup>2</sup>. » L'Écriture ne nous dit pas quel est ce serment. Pour ce qui est des idoles, le Seigneur ordonne à Gédéon, dans le livre des Juges, de lui offrir en holocauste le veau qu'il avait tué <sup>3</sup>. Dans le livre de Jésus, fils de Navé, il est ordonné que l'or, l'argent et l'airain trouvés à Jéricho soient portés intégralement dans les trésors du Seigneur; ces offrandes sacrées viennent d'une ville frappée d'anathème. Que veut donc dire ce passage du Deutéronome? « Vous ne porterez rien dans votre maison qui vienne de l'idole, de peur que vous ne deveniez anathème comme l'idole même <sup>4</sup>. » Que le Seigneur vous garde; je vous salue; priez pour moi.

## LETTRE XLVII.

(Année 398.)

Réponse de saint Augustin aux questions de Publicola.

AUGUSTIN SALUÉ DANS LE SEIGNEUR SON HONORABLE  
ET TRÈS-CHER FILS PUBLICOLA.

1. Les troubles de votre esprit, depuis que votre lettre me les a révélés, sont devenus les

miens; ce n'est pas que je sois fortement agité par toutes ces choses, comme vous me marquez que vous l'êtes vous-même; mais, je l'avoue, je me suis demandé avec inquiétude comment tous vos doutes pourraient cesser; surtout parce que vous attendez de moi des réponses positives, afin de ne pas tomber dans des anxiétés plus profondes qu'auparavant. Je crois que cela n'est pas en mon pouvoir. De quelque manière que je vous présente ce qui me paraîtra à moi d'une entière certitude, si je ne parviens pas à vous persuader, vos doutes redoubleront. Ce qui peut me persuader peut ne pas persuader un autre. Cependant pour ne pas refuser à votre affection le léger concours de mes soins, je me suis déterminé à vous écrire après y avoir un peu réfléchi.

2. Vous vous demandez si on peut s'appuyer sur la fidélité de quelqu'un qui a juré par les démons de la garder. Considérez d'abord si celui-là ne pécherait pas deux fois qui, ayant juré par de faux dieux de garder fidélité, viendrait à la violer; en gardant la foi promise par un tel serment, il n'aura péché qu'en cela seul qu'il a juré par de pareils dieux; nul ne le reprendra d'avoir gardé sa parole. Mais en jurant par les dieux qu'il ne doit pas invoquer et en faisant ce qu'il ne doit pas contre la parole donnée, il a péché deux fois; et quant à celui qui s'appuie sur la fidélité d'un homme qu'il sait l'avoir juré par de faux dieux, et qui la met à profit non pour le mal, mais pour ce qui est licite et bon, il ne participe pas au péché du jurement par les démons, mais il participe au bon accord par lequel la foi promise est gardée. Je ne parle pas ici de la foi qui fait donner le nom de fidèles à ceux qui sont baptisés dans le Christ; la foi chrétienne est bien différente et bien éloignée de la foi des opinions et des conventions humaines. Pourtant il n'est pas douteux que c'est un moindre mal de jurer avec vérité par un dieu faux que de jurer fausement par le vrai Dieu; plus la chose par laquelle on jure est sainte, plus le parjure mérite de châtement. C'est une autre question de savoir si on ne pêche pas en demandant qu'on jure par les faux dieux, quand celui de qui on exige le serment adore les faux dieux. Pour cette question on peut s'aider des témoignages que vous avez rappelés vous-même sur Laban et Abimélech, si toutefois Abimélech jura par ses dieux comme Laban par le dieu de Nachor; c'est là, comme je l'ai

<sup>1</sup> Genes., xxxi, 53. — <sup>2</sup> Id. xxvi, 31. — <sup>3</sup> Juges, vi, 25. — <sup>4</sup> Deut. vii, 26.

dit, une autre question. Elle m'embarrasserait peut-être sans les exemples d'Isaac et de Jacob et d'autres exemples qui peuvent se rencontrer dans les livres saints, pourvu toutefois que ce qui est dit dans le Nouveau Testament, qu'il *ne faut jurer en aucune sorte*<sup>1</sup>, ne fasse pas une nouvelle difficulté. Il me paraît que cela a été dit, non point parce que c'est un péché de jurer en toute vérité, mais parce que c'est un horrible péché de fausser son serment ; et le divin Maître avait en vue de nous préserver d'un tel péril lorsqu'il nous exhorta à ne pas jurer du tout. Je sais que votre sentiment est tout autre ; aussi n'avons-nous pas à disputer là-dessus, mais il s'agit d'aborder les questions sur lesquelles vous avez cru devoir me consulter. De même donc que vous ne jurez pas, n'obligez personne à jurer ; l'Écriture nous défend de jurer, mais je ne me souviens pas d'avoir lu dans les saintes Écritures qu'il ne faille pas recevoir d'un autre son serment. C'est une tout autre question de savoir s'il nous est permis de profiter d'une sécurité qui découlerait des serments d'autrui ; si nous ne voulons pas cela, je ne sais où nous trouverons sur la terre un coin pour y vivre, car nous devons aux serments des barbares la paix des frontières et aussi la paix de toutes les provinces. Et il s'en suivrait que la souillure n'atteindrait pas seulement les récoltes confiées à la garde de ceux qui jurent par les faux dieux, mais que tout ce qui est protégé par ces engagements deviendrait impur : ce serait si absurde que vos doutes à cet égard doivent entièrement disparaître.

3. De même, un chrétien qui, le sachant et pouvant l'empêcher, permet qu'on prenne dans son aire ou son pressoir quelque chose pour servir aux sacrifices des démons, commet un péché. S'il trouve la chose faite, ou s'il n'a pas pu s'y opposer, il peut se servir de ce qui reste sans avoir à redouter la moindre souillure, comme nous nous servons des fontaines où nous savons qu'on a puisé de l'eau pour les sacrifices. Il en est ainsi des bains. Nous ne faisons pas difficulté de respirer l'air auquel nous savons que s'est mêlée la fumée des autels et de l'encens des démons. Ce qui est interdit, c'est d'user ou d'avoir l'air d'user de quelque chose pour honorer les dieux étrangers, ou d'agir de telle manière que, malgré notre mépris pour ces dieux, nous portions à

les honorer ceux qui ne connaissent point le fond de notre cœur. Et lorsque, après en avoir reçu le pouvoir, nous abattons des temples, des idoles, des bois ou quelque chose de ce genre, il est bien évident que nous faisons cela en témoignage de détestation et non pas en témoignage d'honneur ; cependant nous devons nous garder de nous en attribuer quoique ce soit pour notre usage personnel, de peur qu'il ne semble que nous ayons mis la main à cette démolition par pure cupidité et non point par piété. Mais quand ces restes du paganisme passent, au contraire, à un usage public ou au culte du vrai Dieu, ils sont en quelque sorte transformés, comme les hommes eux-mêmes qui abandonnent des pratiques impies et sacrilèges pour embrasser la vraie religion. C'est ce que Dieu nous enseigne par les témoignages que vous avez cités, quand il ordonne de prendre dans le bois sacré des dieux étrangers pour servir à l'holocauste, et de porter dans les trésors du Seigneur tout l'or, l'argent et l'airain de Jéricho. Il est écrit dans le Deutéronome : « Vous ne désirerez point leur or ni leur argent (des images taillées de leurs dieux), vous n'en prendrez rien pour vous, de peur que cela ne vous soit une occasion de chute, parce que cela est en abomination devant le Seigneur votre Dieu : vous ne porterez point dans votre demeure ce qui est digne d'exécration ; autrement vous serez anathème comme l'idole même, et vous tomberez, et vous serez souillé par cette abomination, parce qu'elle est anathème <sup>1</sup>. » Il résulte qu'il n'est permis ni de faire servir ces idoles à des usages particuliers, ni de les porter chez soi pour leur rendre des honneurs : c'est en cela que seraient l'abomination et l'exécration, et non pas dans le renversement public de ces images et dans la cessation d'un culte sacrilège.

4. Soyez sûr, pour ce qui touche aux viandes immolées aux idoles, que nous n'avons rien à faire au delà des prescriptions de l'Apôtre ; rappelez-vous ses paroles ; si elles étaient obscures, nous vous les expliquerions selon nos forces. On ne pèche point en mangeant, sans le savoir, quelque chose qu'on a d'abord rejeté comme ayant été offert aux idoles. Un légume, un fruit quelconque qui croît dans un champ appartient à celui qui l'a créé, parce que « la terre est au Seigneur ainsi que

<sup>1</sup> Matt. v, 34.

<sup>1</sup> Deut. vii, 25, 26.



« tout ce qu'elle contient, et toute créature de Dieu est bonne <sup>1</sup>. » Mais si le produit d'un champ est consacré ou sacrifié à une idole, il faut le considérer comme tel. Prenons garde, en refusant de manger des légumes provenant du jardin d'un temple d'idoles, de conclure que l'Apôtre n'aurait dû prendre aucune nourriture à Athènes, parce que cette ville était consacrée à Minerve. J'en dirai autant de l'eau d'un puits ou d'une fontaine dans un temple ; il est vrai qu'on éprouvera plus de scrupules si on a jeté dans ce puits ou cette fontaine quelque chose qui ait servi aux sacrifices. Mais il en est de même de l'air que reçoit toute la fumée de ces autels ; si on veut trouver ici une différence par la raison que le sacrifice dont la fumée se mêle à l'air n'est pas offert à l'air même, mais à une idole ou à un démon, et que parfois ce qu'on jette dans les eaux est un sacrifice aux eaux elles-mêmes, nous dirons que les sacrifices offerts sans cesse au soleil par des peuples sacrilèges, n'empêchent pas que nous nous servions de sa lumière. On sacrifie aussi aux vents, et nous nous en servons pour les besoins de notre vie, pendant qu'ils paraissent humer et dévorer la fumée des sacrifices. Si quelqu'un, ayant des doutes sur une viande immolée ou non aux idoles, finit par croire qu'il n'y a pas eu immolation, et mange de cette viande, il ne pèche pas ; quoiqu'il ait pu penser auparavant qu'il y avait eu immolation, il ne le pense plus : il n'est pas défendu de ramener ses pensées du faux au vrai. Mais si quelqu'un croit bien ce qui est mal et qu'il le fasse, il pèche, même en croyant faire bien ; on appelle péchés d'ignorance ceux que l'on commet ainsi en prenant le mal pour le bien.

5. Je ne suis pas d'avis qu'on puisse tuer un homme pour éviter d'être tué soi-même, à moins par hasard <sup>2</sup> qu'on ne soit soldat ou revêtu d'une fonction publique, de façon qu'on ne frappe pas pour soi-même, mais pour les autres, pour une cité par exemple où l'on réside avec une légitime autorité <sup>3</sup>. Mais c'est par-

<sup>1</sup> Ps., xxiii, 1 ; I Cor. x, 25, 26 ; I Tim. iv, 4.

<sup>2</sup> Le texte porte : *nisi forte sit miles*. Il nous paraîtrait étrange de traduire le mot *forte* par *peut-être*, comme on l'a fait ; il n'a pas pu entrer dans l'esprit de saint Augustin de mettre en doute le droit de la guerre, de repousser la force par la force. L'évêque d'Hippone s'en est expliqué dans une lettre au comte Boniface, où il trace aux gens de guerre leurs devoirs.

<sup>3</sup> Saint Augustin avait déjà exprimé son sentiment à cet égard dans le premier livre du *Libre arbitre*, chap. v ; il pense comme Evode qu'on n'est pas exempt de péché aux yeux de Dieu quand on se souille du meurtre d'un homme pour défendre des choses qu'il faut mépriser. Il y aurait ici une distinction à faire. Il n'est pas permis de

fois rendre service aux gens que de les effrayer de quelque manière, dans le but de les empêcher de faire le mal. Il a été dit : « Ne résistons pas au mal <sup>1</sup>, » pour que nous ne nous plaisions pas dans la vengeance qui nourrit le cœur du mal fait à autrui, et non pas pour que nous négligions de réprimander ceux qui méritent de l'être. Par conséquent, celui qui aura élevé un mur autour de son champ ne sera pas coupable de la mort de l'homme écrasé par le renversement de ce mur. Un chrétien n'est pas non plus coupable d'homicide parce que son bœuf ou son cheval a tué quelqu'un ; autrement il faudrait dire que les bœufs des chrétiens ne doivent pas avoir des cornes, leurs chevaux des pieds, leurs chiens des dents. Lorsque l'apôtre Paul, informé que des scélérats lui dressaient des embûches, en eut averti le tribun et eut reçu une escorte armée <sup>2</sup>, il ne se serait pas imputé à crime l'effusion de sang, si ces misérables étaient tombés sous les coups des soldats armés. A Dieu ne plaise qu'on veuille nous rendre responsables du mal qui pourrait arriver contre notre volonté dans ce que nous faisons de bon et de licite ! Autant vaudrait-il nous interdire les instruments de fer, soit pour les usages domestiques, soit pour le labourage, par la raison qu'on pourrait se tuer ou tuer quelqu'un ; il faudrait n'avoir aussi ni arbre ni corde, de peur qu'on ne se pendre, et ne plus construire de fenêtres, de peur qu'on ne s'en précipite. Si je voulais continuer ici, je n'en finirais pas. Y a-t-il, à l'usage des hommes, quelque chose de bon et de permis d'où le mal ne puisse sortir ?

6. Il me reste à parler, si je ne me trompe, de ce chrétien en voyage que vous supposez vaincu par le besoin de la faim, ne trouvant de la nourriture que dans un temple d'idoles, et n'y rencontrant personne ; vous me deman-

tuer pour ne défendre que son or ou son argent et ce qu'on appelle les biens de la terre, mais la vie est d'un prix supérieur à tous les biens d'ici-bas. Saint Augustin, en refusant le droit de tuer à celui qui est dans le cas de légitime défense de soi-même, avait sans doute présent ce passage de saint Ambroise, au troisième livre des *Offices*, chap. iv : « Il ne paraît pas qu'un homme chrétien, juste et sage, doive défendre sa vie par la mort d'autrui : lors même qu'il tomberait entre les mains d'un voleur armé, il ne peut pas frapper celui qui le frappe, de peur qu'en défendant sa vie il ne compromette la piété. » Saint Cyprien, dans sa lettre Lvi, dit en termes positifs : « Il n'est pas permis de tuer, mais il faut se laisser tuer. » Et, dans sa lettre Lvii, saint Cyprien dit encore : « Il n'est pas permis de tuer celui qui fait du mal à des innocents. » L'opinion commune des théologiens catholiques, soutenus par l'autorité de saint Thomas, n'est pas conforme sur ce point au sentiment de saint Augustin, de saint Ambroise et de saint Cyprien. Ils pensent que, dans un cas de nécessité extrême et pour défendre sa vie, un homme peut en tuer un autre.

<sup>1</sup> Matt. v, 39. — <sup>2</sup> Act. xxiii, 17-21.



dez s'il doit se laisser mourir de faim plutôt que de toucher à cette nourriture. De ce que cette viande est dans le temple, il ne s'en suit pas qu'elle ait été offerte aux idoles; un passant a pu laisser là les débris de son repas volontairement ou par oubli. Je réponds donc brièvement : ou il est certain que cette viande a été immolée aux idoles, ou il est certain qu'elle ne l'a pas été, ou bien on n'en sait rien; si l'immolation est certaine, mieux vaut qu'un chrétien ait la force de s'en abstenir; si on sait le contraire, ou si on ne sait rien, on peut, pressé par le besoin, manger de cette viande sans aucun scrupule de conscience.

### LETTRE XLVIII.

(Année 398.)

Saint Augustin se recommande aux prières des moines de l'île de Capraïa; il dit dans quel esprit il faut aimer le repos et pratiquer les bonnes œuvres, et comment il faut se tenir toujours prêt pour les besoins de l'Eglise.

AUGUSTIN ET LES FRÈRES QUI SONT AVEC LUI, A SON CHER ET TRÈS-DÉSIRÉ FRÈRE ET COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE, EUDOXE, ET AUX FRÈRES QUI SONT AVEC LUI, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Quand nous songeons au repos dont vous jouissez dans le Christ, nous nous sentons reposés nous-mêmes dans votre charité, malgré le poids et la diversité de nos travaux. Nous ne sommes qu'un même corps sous un chef unique; vous avez nos labours comme nous avons vos loisirs; « si un membre souffre, tous souffrent aussi, et si un membre reçoit quelque gloire, tous les membres se réjouissent avec lui<sup>1</sup>. » C'est pourquoi nous vous avertissons, nous vous demandons, nous vous conjurons, par la profonde humilité du Christ et sa grandeur miséricordieuse, de vous souvenir de nous dans vos saintes oraisons que nous croyons plus vives et meilleures que les nôtres; car bien souvent nos prières se trouvent comme frappées et affaiblies par les ombres et le bruit des occupations séculières; ce n'est pas pour nos propres affaires que nous subissons tout ce tracàs; ceux pour qui nous agissons nous contraignent à faire mille pas, et nous nous imposons d'en faire avec eux deux mille autres<sup>2</sup>; aussi notre fardeau est si grand que nous respirons à peine. Nous croyons, cependant, que celui vers qui s'élèvent les gémissements

des captifs<sup>1</sup> nous délivrera, grâce à vos prières, de toutes nos tribulations, si nous persévérons dans le ministère où il a daigné nous établir avec promesse de récompense.

2. Pour vous, frères, nous vous exhortons, dans le Seigneur, à demeurer fidèles à vos résolutions jusqu'à la fin; si l'Eglise, notre mère, vient à vous demander quelque œuvre, tenez-vous en garde à la fois contre une ardeur trop vive et trop impatiente, et contre les caressantes inspirations d'un trop grand amour du repos; mais obéissez doucement et soumettez-vous pleinement à Dieu qui vous gouverne, qui dirige dans la justice les cœurs dociles et enseigne ses voies à ceux qui sont doux<sup>2</sup>. Ne préférez point votre repos aux besoins de l'Eglise: si aucun homme de bien n'avait voulu l'assister dans son enfantement, vous n'auriez jamais pu naître à la vie spirituelle. De même qu'il faut tenir le milieu entre le feu et l'eau pour ne pas être brûté ni submergé, ainsi nous devons régler notre route entre les hauteurs de l'orgueil et l'abîme de la paresse, « ne nous détournant ni à droite ni à gauche, » comme dit l'Écriture<sup>3</sup>. Il en est qui, pour trop craindre de se laisser emporter vers la droite, se précipitent dans les profondeurs de la gauche; et d'autres, pour trop s'écarter de la gauche et ne pas être engloutis dans une languissante et molle oisiveté, se laissent corrompre par le faste et la vanité, et s'évanouissent en étincelles et en fumée. Ainsi donc, frères très-chers, aimez le repos, mais pour y apprendre à ne plus aimer les choses de la terre, et souvenez-vous qu'il n'y a pas de lieu dans l'univers où ne puisse nous tendre des pièges celui qui craint que nous ne reprenions notre essor vers Dieu; l'ennemi de tout bien craint que nous ne le jugions après avoir été ses esclaves: pensez qu'il n'y aura pas pour nous de repos parfait jusqu'à ce que « l'iniquité soit passée<sup>4</sup>, » et que la « justice se change en jugement<sup>5</sup>. »

3. Lors donc que vous faites quelque chose avec courage, ardeur ou vigilance, soit dans les oraisons, soit dans les jeûnes, soit dans les aumônes; quand vous secourez les indigents ou que vous pardonnez les injures comme Dieu nous a pardonné à nous-mêmes dans le Christ<sup>6</sup>; quand vous triomphez des mauvaises habitudes, que vous châtiez votre corps et le réduisez en servitude<sup>7</sup>; quand vous endurez patien-

<sup>1</sup> Ps. LXXVIII, 11. — <sup>2</sup> Ps. XXIV, 10. — <sup>3</sup> Deut., XVII, 11. — <sup>4</sup> Ps. LVI, 2. — <sup>5</sup> Ps. XCIII, 15. — <sup>6</sup> Ephés. IV, 32. — <sup>7</sup> I Cor. IX, 27.

<sup>1</sup> I Cor. XII, 26. — <sup>2</sup> Matt. V, 41.

ment les tribulations et qu'avant tout vous vous supportez avec amour les uns les autres (car que supportera-t-il celui qui ne supporte pas son frère?) ; quand vous découvrez l'astuce et les embûches du tentateur, et que, « avec le « bouclier de la foi, vous repoussez et vous « éteignez ses traits enflammés <sup>1</sup> ; » quand vous chantez et vous psalmodiez au fond de vos cœurs pour le Seigneur <sup>2</sup>, ou que vos voix s'unissent à vos âmes, faites tout pour la gloire de Dieu, qui « opère tout en tous <sup>3</sup> ; conservez-« vous si bien dans la ferveur de l'esprit <sup>4</sup> que « votre âme ne mette sa gloire que dans le Sei-« gneur <sup>5</sup>. » Telle est la voie droite ; on y marche avec les yeux attachés sur le Seigneur, parce que « c'est lui qui retirera du piège nos « pieds <sup>6</sup>. » Cette manière de vivre n'est pas brisée par les affaires, ni refroidie par le repos ; elle n'est ni turbulente ni accablée, ni audacieuse, ni timide, ni précipitée, ni pesante. Faites ces choses et le Dieu de paix sera avec vous <sup>7</sup>.

4. Que votre charité ne se plaigne point de tout ce que j'ai dit dans cette lettre. Je ne vous ai point exhortés sur ce que je crois que vous ne faites pas ; mais j'ai pensé que vous me recommanderiez beaucoup à Dieu, si vous mêliez le souvenir de mes paroles aux œuvres que vous accomplissez par sa grâce ; car j'avais déjà connu par la renommée, et récemment nos frères Eustase et André nous ont rapporté, à leur retour d'auprès de vous, la bonne odeur du Christ qui s'exhale de votre sainte vie. Eustase vient de nous précéder dans l'éternel repos, où l'on n'entend point ces flots du temps pareils à ceux dont votre île est battue ; il ne désire plus retourner à Capraïa, parce qu'il n'a plus besoin de cilice <sup>8</sup>.

## LETTRE XLIX.

(Année 399.)

Saint Augustin marque avec précision les points sur lesquels il faut qu'on s'explique sur la question du donatisme.

AUGUSTIN, ÉVÊQUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, A  
HONORÉ, ÉVÊQUE DU PARTI DE DONAT.

1. Nous avons fort goûté le projet que vous

<sup>1</sup> Ephés. vi, 16. — <sup>2</sup> Ibid. v, 19. — <sup>3</sup> 1 Cor. x, 31 ; xii, 6. — <sup>4</sup> Rom. xii, 11. — <sup>5</sup> Ps. xxxiii, 3. — <sup>6</sup> Ps. xxiv, 15. — <sup>7</sup> II Cor. xiii, 11.

<sup>8</sup> Pour comprendre ces derniers mots, il faut savoir que dans l'île de Capraïa on faisait autrefois beaucoup de cilices en poil de chèvre à l'usage des religieux ; Capraïa tire son nom du grand nombre de chèvres qu'on rencontre dans l'île.

avez bien voulu nous communiquer par notre très-cher frère Héros, homme digne de louange en Jésus-Christ, de discuter avec nous dans des lettres, sans ce tumulte inséparable de la foule ; une telle discussion doit commencer et s'achever avec une entière douceur et paix d'esprit, selon les paroles de l'Apôtre : « Il ne faut pas « que le serviteur du Seigneur soit en contes-« tation, mais il faut qu'il soit doux envers « tous, capable d'enseigner, patient, et qu'il « reprenne avec bonté ceux qui pensent autre-« ment que lui <sup>1</sup>. » Marquons donc en peu de mots les points sur lesquels nous souhaitons que vous nous répondiez.

2. Nous voyons l'Église de Dieu, que l'on nomme l'Église catholique, répandue dans tout l'univers, selon ce qui a été annoncé, et nous ne croyons pas devoir douter de l'accomplissement si évident de la sainte prophétie, confirmée par le Seigneur dans l'Évangile, et par les Apôtres qui ont étendu cette même Église. Cela a été prédit, car en tête du très-saint livre des psaumes il est écrit sur le Fils de Dieu : « Le Seigneur m'a dit : vous êtes mon fils, je « vous ai engendré aujourd'hui ; demandez-« moi, et je vous donnerai les nations pour hé-« ritage, et j'étendrai votre possession jusqu'aux « extrémités de la terre <sup>2</sup>. » Le Seigneur Jésus-Christ lui-même dit que son Évangile se répandra chez toutes les nations <sup>3</sup>. Saint Paul, avant que la parole de Dieu fût parvenue en Afrique, disait au commencement de son Épître aux Romains : « Par qui (Jésus-Christ) nous avons « reçu la grâce et l'apostolat, pour faire obéir « en son nom toutes les nations à la foi <sup>4</sup>. » L'Apôtre, parti de Jérusalem, prêcha l'Évangile dans toute l'Asie et jusqu'en Illyrie, et partout il établit et fonda des Églises ; ce n'était pas lui, mais la grâce de Dieu qui était avec lui, comme il le témoigne lui-même <sup>5</sup>. Quoi de plus visible et de plus clair, quand nous lisons dans ses Épîtres les noms des contrées et des villes où il a passé ? Il écrit aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiciens, aux Thessaloniens, aux Colossiens. Saint Jean écrit aussi aux sept Églises dont il mentionne l'établissement dans ces régions, et dont le nombre sept représente, croyons-nous, l'Église universelle : Ephèse, Smyrne, Sardes, Philadelphie, Laodicée, Pergame, Thyatire <sup>6</sup>. Il est évident que nous

<sup>1</sup> II Tim., ii, 24, 25. — <sup>2</sup> Ps. ii, 7, 8. — <sup>3</sup> Matt. xxiv, 14. — <sup>4</sup> Rom. i, 5. — <sup>5</sup> I Cor. xv, 10. — <sup>6</sup> Apoc. i, 11.



sommes en communion avec toutes ces Eglises, comme il est évident que vous ne communiquez pas avec elles.

3. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas craindre de nous répondre comment il a pu se faire que le Christ ait perdu son héritage répandu sur la terre entière, et qu'il ait été tout à coup réduit aux seuls Africains, et encore pas à tous, car l'Eglise catholique est aussi en Afrique, parce que Dieu a voulu qu'elle s'étendît dans le monde entier, et il l'a ainsi prédit. Votre parti, au contraire, qui porte le nom de Donat, n'est pas dans tous les lieux où ont retenti les écrits, les discours et les actions des apôtres. Ne dites pas que notre Eglise ne s'appelle point catholique, mais macarienne, comme vous la nommez; vous devez savoir, et, si vous l'ignorez, vous pourriez apprendre très-aisément que dans toutes ces régions d'où l'Evangile s'est répandu à travers l'univers, on ne connaît ni le nom de Donat ni le nom de Macaire. Vous ne pouvez pas nier que votre parti s'appelle le parti de Donat, et qu'il est désigné sous ce nom partout où se rencontrent des hommes de votre communion. Daignez donc nous apprendre comment il se fait que le Christ ait perdu son Eglise dans toute la terre, et de quelle manière il a commencé à ne plus avoir d'Eglise que parmi vous; c'est à vous qu'il appartient de répondre à cela; il suffit à notre cause que nous voyions dans l'univers l'accomplissement de la prophétie et des saintes Ecritures. Voilà ce que j'ai dicté, moi Augustin, parce que depuis longtemps je veux m'entretenir de ces matières avec vous. Il me paraît, à cause de notre voisinage, que nous pouvons traiter ces questions par lettres et sans bruit, avec l'aide de Dieu, autant que le besoin de la vérité nous le demandera.

#### LETTRE L.

(Année 399.)

Saint Augustin se plaint du meurtre de soixante chrétiens, et propose de remplacer une statue d'Hercule dont la disparition ou la destruction avait été la cause ou le prétexte de cette sanglante atrocité. Les Bénédictins ont donné cette lettre sans observation. Le traducteur Dubois prévient son lecteur qu'il ne la donne que *pour servir de nombre et pour n'être pas obligé de changer le chiffre de celles qui suivent*; elle lui paraît *trop impertinente* pour qu'il l'attribue à saint Augustin; de plus, il n'y reconnaît pas le style de l'évêque d'Hippone. Nous ne trouvons, quant à nous, rien d'extraordinaire dans le ton de cette lettre; il nous semble naturel qu'un évêque s'émeuve du meurtre de soixante chrétiens, et les railleries qu'il se permet à l'endroit d'Hercule n'ont pas besoin qu'on les justifie. Nous

avons vu d'ailleurs, lettre xviii, avec quelle habileté le grand docteur pouvait manier l'ironie. Peut-être le style de cette lettre offre-t-il quelque chose qui n'est pas la manière accoutumée de saint Augustin; mais fût-elle partie d'une main étrangère, nous n'aurions pas moins cru devoir lui laisser sa place, non pour *servir de nombre*, mais pour reproduire une pièce d'un curieux intérêt historique, au sujet des soixante martyrs de Suffec, dont le martyrologe romain a gardé la mémoire (le 30 août).

#### AUGUSTIN, EVÊQUE, AUX CHEFS ET AUX ANCIENS DE LA COLONIE DE SUFFEC <sup>1</sup>.

L'énorme crime que votre cruauté a commis, au moment où on s'y attendait le moins, frappe la terre et le ciel; sur vos places publiques et dans vos temples on voit encore des traces de sang, et vos rues retentissent de meurtres. Chez vous on a enfoui les lois romaines, la salutaire terreur de la justice est foulée aux pieds; les empereurs ne sont assurément ni respectés ni redoutés. Le sang innocent de soixante de nos frères a coulé dans votre cité; celui qui en a le plus tué a reçu le plus de louanges et a tenu le premier rang dans votre sénat. Venons maintenant à ce qui est pour vous l'affaire principale. Si vous prétendez que l'Hercule était à vous, nous vous le rendrons; il y a encore des métaux, les pierres ne manquent pas, on trouve plusieurs sortes de marbres, et les ouvriers abondent. On se hâte de sculpter votre dieu, on est en train de l'arrondir et de l'orner; nous y ajoutons du vermillon pour son visage, afin que vos fêtes sacrées en reçoivent plus d'éclat. Du moment que l'Hercule était à vous, nous nous cotisons pour vous acheter un dieu fait par votre artiste. Mais si nous vous rendons votre hercule, rendez-nous tant de frères auxquels vous avez arraché la vie.

#### LETTRE LI.

(399 ou 400.)

Saint Augustin s'adresse à Crispinus, évêque donatiste de Calame, et voudrait l'amener à une discussion par écrit, afin qu'on ne lui fasse pas dire le contraire de ce qu'il dit; il relève des contradictions frappantes dans la conduite des donatistes.

#### AUGUSTIN A CRISPINUS.

1. Je n'ai pas donné d'autre titre à ma lettre parce que ceux de votre parti me blâment de mon humilité; vous pourriez croire que je veux par là vous faire injure, si je ne vous de-

<sup>1</sup> Suffec était une ville épiscopale de la Bysacène, ancienne province représentée aujourd'hui par la Régence de Tunis.



mandais pas de me traiter de la même manière que je vous traite. Que vous dirai-je de la promesse que vous m'aviez faite ou que j'avais instamment sollicitée de vous à Carthage? De quelque façon que les choses se soient passées, n'en parlons plus, de peur que ce qui nous reste à accomplir n'en soit entravé. Aujourd'hui, Dieu aidant, il n'y a plus d'excuse, si je ne me trompe; nous sommes tous les deux en Numidie, et les lieux que nous habitons nous rapprochent l'un de l'autre<sup>1</sup>. J'ai entendu dire que vous vouliez disputer encore avec moi sur la question qui nous divise. Voyez combien en peu de mots toutes les ambiguïtés disparaissent; répondez à cette lettre si vous voulez bien, et peut-être cela suffira, non-seulement à nous, mais encore à ceux qui désireraient nous entendre; et si cela ne suffit pas, écrivons jusqu'à ce qu'ils soient satisfaits. Quel plus grand avantage pourrions-nous retirer du voisinage des villes où nous sommes? Quant à moi, je suis décidé à ne plus m'occuper de ces questions avec vous, si ce n'est par lettres, pour que rien de ce qui aura été dit ne puisse être oublié, et pour que ceux qui s'appliquent à ces choses, et qui ne pourraient pas assister à nos conférences, ne soient pas trompés. Vous avez coutume de débiter des faussetés sur ce qui s'est passé, et de le raconter comme il vous plaît; c'est peut-être plus par erreur que par intention de mentir. C'est pourquoi, si cela vous plaît, n'en jugeons que par les choses présentes.

Vous n'ignorez pas sans doute qu'aux temps de l'ancienne loi le peuple commit le crime de l'idolâtrie, et qu'un livre de prophéties fut brûlé par un roi impie<sup>2</sup>; ces deux crimes furent moins sévèrement punis que le schisme, ce qui prouve toute la gravité de ce dernier mal aux yeux de Dieu. Vous vous rappelez comment la terre s'ouvrit pour englober tout vivants les auteurs du schisme, et comment le feu du ciel dévora ceux qui y avaient adhéré<sup>3</sup>. L'idole fabriquée et adorée, le livre saint brûlé n'attirèrent pas sur les coupables d'aussi terribles châliments.

2. Pourquoi donc, vous qui avez coutume de nous reprocher ce crime qui n'est pas prouvé contre nous et qui l'est beaucoup contre vous, ce crime d'avoir livré les Écritures du

Seigneur pour être brûlées devant les menaces de la persécution, pourquoi, dis-je, avez-vous maintenu dans l'épiscopat des pontifes que vous aviez condamnés pour crime de schisme « par la bouche véridique d'un concile universel<sup>4</sup>, » des pontifes comme Félicien de *Musti*<sup>5</sup> et Prétextat d'*Assuri*? Ils n'étaient pas, comme vous le dites aux ignorants, du nombre de ceux qui échappaient à la sentence, si, avant l'expiration d'un délai fixé par votre concile, ils rentraient dans votre communion; mais ils furent de ceux que vous condamnâtes sans délai le jour même où un délai fut par vous accordé aux autres. Si vous le niez, je le prouverai; votre concile parle; nous avons dans nos mains les actes proconsulaires, avec le témoignage desquels vous l'avez déclaré plus d'une fois. Préparez, si vous le pouvez, une autre manière de vous défendre; nier ce que j'établirais si aisément ne serait qu'une perte de temps. Si donc Félicien et Prétextat étaient innocents, pourquoi ont-ils été condamnés? S'ils étaient coupables, pourquoi ont-ils été réintégrés? Si vous prouvez leur innocence, pourquoi ne croirions-nous pas que ceux qui furent condamnés par vos prédécesseurs, rémis en bien plus petit nombre, étaient innocents, lorsque trois cent dix de leurs successeurs, à qui on a donné le titre superbe d'organe véridique d'un « concile universel, » ont pu faussement condamner pour crime de schisme? Et si vous prouvez que Félicien et Prétextat ont été à bon droit condamnés, que vous reste-t-il pour vous défendre de les avoir maintenus sur leurs sièges, sinon de vanter outre mesure l'importance et le bien de la paix, et de montrer qu'il faut supporter ces crimes mêmes pour ne pas rompre le lien de l'unité? Plût à Dieu que vous pratiquassiez cela, non de bouche, mais de toutes les forces du cœur! Vous reconnaîtrez sans doute que des calomnies d'aucune sorte ne doivent rompre la paix du Christ par toute la terre, s'il est permis en Afrique, dans l'intérêt du parti de Donat, de recevoir des évêques condamnés pour un schisme sacrilège.

3. Vous avez coutume aussi de nous reprocher de vous persécuter par les puissances temporelles; je ne dispute pas avec vous là-

<sup>1</sup> Il y a environ quinze lieues d' Hippone à Calame. Nous avons trouvé des vestiges de la voie romaine entre ces deux cités. Voir notre *Voyage en Algérie (Etudes Africaines)*, chap. 13.

<sup>2</sup> Jérém., xxxvi, 23. — <sup>3</sup> Nomb., xvi, 31-35.

<sup>4</sup> Il s'agit ici du conciliabule schismatique de Bagaie, auquel les donatistes donnaient le nom de Concile universel.

<sup>5</sup> Musti était situé sur la route de Carthage à Thèveste; ses ruines s'appellent *Enchir-mest*; on y voit un arc de triomphe encore debout.

dessus ; je ne veux pas vous dire tout ce que vous mériteriez pour l'énormité d'un si grand sacrilège, et je me tais sur la modération que la douceur chrétienne n'a cessé de nous inspirer ; mais je dirai ceci : Pourquoi, si cela est un crime, pourquoi avez-vous persécuté violemment ces maximianistes au moyen des juges envoyés par ces empereurs que notre communion a enfantés à la foi de l'Évangile ? Pourquoi les avez-vous chassés de leurs basiliques, de ces basiliques où les trouva le schisme naissant ? Pourquoi les en avez-vous chassés par le tumulte des disputes publiques, par la puissance des ordres reçus et l'intervention violente des soldats appelés à votre secours ? Des traces récentes nous montrent ce qu'ils ont souffert dans cette attaque ; les écrits témoignent des ordres donnés, et, quant aux faits, ils sont publiés dans ces pays mêmes qui honorent pieusement la mémoire d'Optat, votre tribun<sup>1</sup>.

4. Enfin, vous êtes dans l'habitude de dire que nous n'avons point le baptême du Christ, et qu'il n'existe que dans votre communion. Je pourrais disserte longuement ici ; mais il n'en est plus besoin contre vous qui avez admis le baptême des maximianistes avec Félicien et Prétextat. Tous ceux qu'ils ont baptisés, lorsqu'ils étaient en communion avec Maximien et que vous travailliez devant les tribunaux à les chasser de leurs basiliques, comme les actes le rapportent ; tous ceux, dis-je, qu'ils ont baptisés à cette époque sont restés avec eux et avec vous ; oui, de tous ceux qu'ils ont baptisés ostensiblement dans le crime du schisme, non-seulement en cas de maladies dangereuses, mais encore pendant les solennités pascales, dans leurs nombreuses églises et dans leurs grandes cités, il n'en est pas un seul auquel on ait réitéré le baptême. Plût à Dieu que vous pussiez prouver que ceux que Félicien et Prétextat avaient inutilement et publiquement baptisés dans le crime du schisme, ont été utilement et secrètement rebaptisés par eux, après que vous eûtes admis ces deux évêques dans vos rangs ! En effet, s'il fallait baptiser une seconde fois ceux-là, il fallait ordonner ceux-ci une seconde fois ; car, en se séparant de vous, les deux évêques avaient perdu le caractère de l'épiscopat, s'ils ne pouvaient plus baptiser en dehors de votre communion ; et si, en se séparant

de vous, ils avaient gardé leur caractère d'évêque, ils avaient pu évidemment baptiser. Si au contraire ils l'avaient perdu, ils auraient dû, en revenant à vous, être de rechef ordonnés, afin de recouvrer ce qu'ils n'avaient plus. Mais ne craignez rien : autant il est certain qu'ils sont revenus avec le même caractère d'évêque qu'ils avaient en vous quittant, autant il est sûr que ceux qu'ils ont baptisés dans le schisme de Maximien sont rentrés avec eux dans votre communion sans aucune réitération du baptême.

5. Où donc trouver assez de larmes pour déplorer que le baptême des maximianistes soit admis, et qu'on souffle sur le baptême du monde entier ? Que vous ayez condamné Félicien, condamné Prétextat après les avoir entendus ou sans les entendre, avec ou sans justice, je ne m'en occupe pas en ce moment ; mais dites-moi : quel évêque des Corinthiens a été entendu ou condamné par quelqu'un des vôtres ? Avez-vous entendu quelque évêque des Galates, des Ephésiens, des Colossiens, des Philippiens, des Thessaloniens et de toutes les autres cités dont il a été dit : « Toutes les nations de la terre seront en adoration en sa « présence<sup>1</sup> » Et cependant le baptême des maximianistes est admis, et on repousse le baptême de tous ces chrétiens, qui n'est pas le baptême de tel ou tel, mais de celui dont il a été dit : « C'est celui qui baptise<sup>2</sup>. » Mais je ne m'arrête pas à ceci ; regardez ce qui est devant vous, voyez ce qui frapperait les yeux d'un aveugle : le baptême est avec des gens condamnés et n'est point avec ceux qu'on n'a pas entendus ! Il est avec des gens nommément expulsés de votre communion pour crime de schisme, et n'est pas avec ceux qui vous sont inconnus, qui habitent des pays lointains, qui n'ont jamais été accusés, jamais jugés ! Il est avec des Africains séparés d'une portion de l'Afrique, et n'est pas avec les habitants des contrées d'où l'Évangile est venu en Afrique ! Pourquoi vous chargerai-je davantage ? Répondez seulement à tout ceci. Voyez combien, dans votre concile, on fait peser sur les maximianistes le sacrilège du schisme ; voyez les persécutions que vous leur avez infligées par les puissances judiciaires ; voyez leur baptême que vous avez admis en les admettant eux-mêmes après les avoir condamnés. Et dites-moi, si vous le pouvez, comment il vous sera possible

<sup>1</sup> Ce fut cet Optat, évêque donatiste de Tamugas, qui força les donatistes à réintégrer, dans leur communion, Félicien de Musti et Prétextat d'Assuri, dont il est parlé dans cette lettre.

<sup>2</sup> Ps. xxi, 28. — <sup>3</sup> Jean, I, 33.



de tromper les ignorants et d'expliquer pourquoi vous demeurez séparés de toute la terre par un schisme bien plus criminel que celui que vous vous glorifiez d'avoir condamné dans les maximiens. Que la paix du Christ triomphe heureusement dans votre cœur!

### LETTRE LIII.

(Année 399 ou 400.)

Saint Augustin appelle Séverin son frère selon la chair; toutefois Séverin n'était que son cousin; il s'était laissé prendre dans le schisme de Donat. Saint Augustin lui montre brièvement son erreur et le supplie d'ouvrir les yeux.

#### AUGUSTIN A SON TRÈS-DÉSIRABLE ET TRÈS-CHER FRÈRE LE SEIGNEUR SÉVERIN.

1. Quoique la lettre de votre fraternité me soit arrivée tard et quand je ne l'espérais plus, je l'ai cependant reçue avec joie; j'ai senti cette joie devenir plus vive dans mon cœur en apprenant que votre homme n'était venu à Hippone que pour m'apporter cette lettre. J'ai pensé que ce n'était pas sans raison que vous aviez eu l'idée de m'écrire pour rappeler notre parenté; que c'était peut-être uniquement parce que vous vous apercevez, avec la gravité de votre sagesse, de ce qu'il y a de déplorable, lorsqu'on est frères selon la chair, de ne pas être unis dans le corps du Christ; d'autant plus qu'il vous est aisé de reconnaître et de voir la cité placée sur la montagne, et qui, selon la parole du Seigneur dans l'Évangile, ne peut pas être cachée<sup>1</sup>. Telle est l'Église catholique; on l'appelle en grec *Καθολική*, parce qu'elle est répandue dans tout l'univers. Il n'est permis à personne de la méconnaître; voilà pourquoi, selon la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ, elle ne peut pas être cachée.

2. Le parti de Donat, qui n'est qu'en Afrique, accuse l'univers, et ne songe point que, dans son impuissance à produire des fruits de paix et de charité, il s'est retranché de cette racine des Églises d'Orient d'où l'Évangile est venu en Afrique. Si on apporte aux chrétiens de ce parti un peu de cette terre d'Orient, ils l'adorent; mais si un fidèle de ces contrées vient parmi eux, ils soufflent sur lui et le rebaptisent. Le Fils de Dieu, qui est la vérité, a annoncé qu'il était la vigne, que ses enfants en étaient le bois et son Père le vigneron. « Mon Père,

« dit-il, retranchera le bois qui ne donne pas « de fruit en moi; mais le bois qui porte du « fruit, il le taillera pour qu'il en porte davan- « tage<sup>1</sup>. » Il ne faut donc pas s'étonner si ceux qui n'ont voulu produire aucun fruit de charité ont été retranchés de cette vigne qui s'est déployée et a rempli toute la terre.

3. Si leurs ancêtres, auteurs du schisme, avaient reproché à leurs collègues de véritables crimes, ils auraient gagné leur cause auprès de l'Église d'outre-mer, d'où l'autorité de la foi chrétienne s'est répandue dans nos contrées; et ceux à qui on reprochait ces crimes eussent été rejetés du sein de l'Église. Maintenant qu'on voit les mêmes accusés en communion avec les Églises apostoliques dont ils possèdent et lisent les noms dans les livres saints, tandis que les accusateurs sont mis dehors et séparés de cette même communion, comment ne pas comprendre que ceux qui obtinrent gain de cause auprès de ces juges désintéressés avaient la justice pour eux? Admettons que la cause des donatistes soit bonne et qu'ils n'aient pas pu la faire triompher devant les Églises d'outre-mer; que leur avait fait le monde entier avec ses évêques qui ne pouvaient condamner témérairement leurs collègues non convaincus des crimes dont on les accusait? Ainsi les innocents sont rebaptisés, et le Christ est effacé dans les innocents. Si les évêques donatistes ont connu de vrais crimes commis par leurs collègues d'Afrique; s'ils ont négligé de les signaler et de les prouver aux Églises d'outre-mer, ils se sont eux-mêmes retranchés de l'unité du Christ par un horrible schisme, et ils n'ont pas d'excuse, vous le savez. Pour ne pas scinder le parti de Donat, ils ont toléré, durant de longues années, des scélérats qui se montraient en grand nombre parmi eux, et pendant ce temps, ils ne craignaient pas, sur de faux soupçons, de rompre la paix et l'unité du Christ, comme ils le font encore sous nos yeux, et vous l'avez bien vu.

4. Mais je ne sais quelle charnelle habitude vous retient au milieu d'eux, Séverin mon frère; depuis longtemps je le regrette, depuis longtemps j'en gémissais, surtout quand je pense à votre sagesse; et depuis longtemps je désire m'entretenir de cela avec vous. Que servent les saluts qu'on échange et la parenté temporelle, si nous méprisons dans notre parenté l'héritage éternel du Christ et le salut de la vie à venir? Qu'il me

<sup>1</sup> Matth. v, 14.

<sup>1</sup> Jean, xv, 1, 2.

suffise d'avoir écrit ces choses qui ne seraient rien ou presque rien pour des cœurs durs, mais qui sont fort considérables pour votre esprit que je connais bien. Elles ne viennent pas de moi qui ne suis rien et qui attends seulement la miséricorde de Dieu ; mais elles viennent de ce Dieu tout-puissant, qu'on trouvera pour juge dans le siècle futur si, dans le siècle présent, on le méprise comme père.

## LETTRE LIII.

(Année 400.)

Générosus était un catholique de Constantine, honoré de l'amitié de saint Augustin. Un prêtre donatiste lui ayant adressé une lettre en faveur du schisme et où il se vantait d'avoir reçu les communications d'un ange, Générosus envoya cette lettre à saint Augustin ; notre saint, tant en son nom qu'au nom de ses vénérables collègues, écrivit la réponse suivante, moins pour éclairer Générosus dont la piété lui était connue, que pour rappeler les faits et les témoignages des Ecritures au prêtre ôgéré.

FORTUNAT, ALYPE ET AUGUSTIN, A LEUR TRÈS-CHER ET HONORABLE FRÈRE GÉNÉROSUS, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Vous avez voulu que nous conussions la lettre qui vous a été adressée par un prêtre donatiste, quoique vous en eussiez ri comme il convient à un catholique ; voici donc une réponse qui est bien plus pour lui que pour vous, et que nous vous demandons de lui transmettre, si vous pensez qu'on ne puisse pas désespérer de le guérir de sa folle erreur. Il vous a écrit qu'un ange lui a ordonné de vous marquer l'ordre et la suite du christianisme dans votre ville, à vous dont le christianisme ne tient pas seulement à votre cité, ni même à l'Afrique et aux Africains, mais au monde entier, et qui a été annoncé et l'est encore à toutes les nations. C'est peu pour eux de ne pas avoir honte d'être retranchés de la racine, et de ne rien faire pour leur retour pendant qu'ils le peuvent encore ; ils veulent en retrancher d'autres avec eux et en faire comme des bois arides destinés au feu. C'est pourquoi si l'ange que ce prêtre donatiste, dans son astucieuse vanité, prétend, selon nous, lui avoir apparu à cause de vous, vous apparaissait à vous-même, et qu'il vint vous dire ce que ce prêtre a imaginé de vous déclarer de sa part, il faudrait vous souvenir de cette parole de l'Apôtre : « Quand nous vous annoncerions « nous-même ou quand un ange du ciel vous

« annoncerait un évangile différent de celui « que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème <sup>1</sup>. » Il vous a été annoncé, par la bouche du Seigneur Jésus-Christ lui-même, que son Evangile sera porté à toutes les nations, et qu'alors ce sera la fin <sup>2</sup>. Il vous a été annoncé, par les prophètes et les apôtres, que des promesses ont été faites à Abraham et à sa race, qui est le Christ <sup>3</sup>, quand Dieu lui disait : « Toutes les nations seront bénies dans « votre race <sup>4</sup>. » Si donc un ange du ciel vous disait, à vous qui êtes témoin de l'accomplissement de ces promesses : Laissez là le christianisme de toute la terre et prenez le christianisme du parti de Donat, dont l'ordre et la suite vous sont exposés dans la lettre de l'évêque de votre ville, cet ange devrait être anathème, parce qu'il s'efforcerait de vous retrancher du tout, de vous pousser dans un parti, et de vous séparer des promesses de Dieu.

2. S'il faut considérer la succession des évêques, avec quelle certitude plus grande encore, et quelle incontestable utilité nous établirons la succession des évêques de Rome depuis Pierre, à qui le Seigneur a dit comme à la figure de toute l'Eglise : « Je bâtirai sur cette « pierre mon Eglise, et les portes des enfers ne « prévaudront pas contre elle <sup>5</sup> ! » A Pierre a succédé Lin ; à Lin, Clément ; à Clément, Anacleto ; à Anacleto, Evariste ; à Evariste, Alexandre ; à Alexandre, Sixte ; à Sixte, Télesphore ; à Télesphore, Igin ; à Igin, Anicet ; à Anicet, Pie ; à Pie, Soter ; à Soter, Eleuthère ; à Eleuthère, Victor ; à Victor, Zéphirin ; à Zéphirin, Callixte ; à Callixte, Urbain ; à Urbain, Pontian ; à Pontian, Anthère ; à Anthère, Fabian ; à Fabian, Corneille ; à Corneille, Luce ; à Luce, Etienne ; à Etienne, Xyste ; à Xyste, Denis ; à Denis, Félix ; à Félix, Eutychien ; à Eutychien, Gaïus ; à Gaïus, Marcellin ; à Marcellin, Marcel ; à Marcel, Eusèbe ; à Eusèbe, Miltiade ; à Miltiade, Sylvestre ; à Sylvestre, Marc ; à Marc, Jules ; à Jules, Libère ; à Libère, Damase ; à Damase, Sirice ; à Sirice, Anastase. Dans cet ordre de succession on ne trouve aucun évêque donatiste ; mais en revanche les gens de ce parti en ont envoyé un à Rome, ordonné en Afrique, pour être placé à la tête d'un petit nombre d'Africains appelés *montagnards* ou *cutzupites*.

3. Dans cette succession d'évêques depuis

<sup>1</sup> Galat. 1, 8. — <sup>2</sup> Matt. xxiv, 11. — <sup>3</sup> Galat. iii, 16. — <sup>4</sup> Gen. xii, 3. — <sup>5</sup> Matt. xvi, 18.



saint Pierre jusqu'à Anastase, qui occupe aujourd'hui le même siège, s'il s'était glissé quelque évêque traditeur, il n'en serait résulté aucun préjudice contre l'Eglise ni contre les chrétiens innocents; c'est à eux que, dans sa prévoyance, le Seigneur a dit au sujet des mauvais pasteurs : « Faites ce qu'ils disent, ne faites pas ce qu'ils font, car ils disent et ne font pas <sup>1</sup>. » Pour que l'espérance du fidèle soit certaine, cette espérance qui ne se place pas dans l'homme, mais dans le Seigneur, il ne faut pas qu'elle soit jamais dissipée par la tempête d'un schisme sacrilège; ils ont été ainsi dissipés ceux qui lisent dans les saints livres les noms des Eglises auxquelles les apôtres ont écrit, sans avoir là aucun évêque. Quoi de plus détestable et de plus insensé que de dire aux lecteurs qui viennent de lire ces mêmes Epîtres : *la paix soit avec vous*, et d'être séparé de la paix de ces mêmes Eglises auxquelles les Epîtres sont adressées!

4. Cependant, de peur que le prêtre donatiste ne se flatte de la suite des évêques de Constantine qui est votre ville, lisez-lui les actes de Munatius Félix, flamme perpétuel, proposé à la garde de votre cité, pendant que Dioclétien était consul pour la huitième fois, et Maximien pour la septième, le onze des calendes de juin; il est clairement constaté par ces actes que l'évêque Paul livra les livres saints, ayant Sylvain pour sous-diacre et pour complice, et que celui-ci livra en même temps des objets d'église, même ceux qu'on avait cachés avec le plus de soin, tels qu'une boîte d'argent et une lampe d'argent, si bien qu'un certain Victor lui dit : Vous en seriez mort si vous ne les aviez pas trouvées. — C'est ce même Sylvain, si manifestement traditeur, dont le prêtre donatiste, dans la lettre qu'il vous écrit, rappelle avec bonheur l'ordination par les mains de Sécondus, évêque de Tigisis, alors primat. Que leur langue orgueilleuse se taise donc, qu'elle reconnaisse leurs propres crimes, et que, dans son délire, elle cesse de dénoncer les prétendus crimes d'autrui. Lisez aussi à ce prêtre donatiste, s'il veut vous entendre, les actes ecclésiastiques de ce même Sécondus, évêque de Tigisis, dans la maison d'Urbain Donat, où il laissa au jugement de Dieu les traditeurs qui avouaient leur crime : Donat, évêque de Masenli; Marin, évêque des Eaux de Tibilis; Donat, évêque de Calame; ce

fut avec ces traditeurs que Sécondus ordonna évêque le traditeur Sylvain, dont nous avons parlé tout à l'heure. Lisez encore à ce prêtre qui vous a écrit, lisez-lui ce qui se passa devant Zénophile, personnage consulaire; ce fut là qu'un diacre nommé Nundinarius, irrité contre Sylvain qui l'avait excommunié, découvrit judiciairement toutes ces choses et les prouva d'une façon plus claire que le jour par les déclarations certaines et les réponses des témoins, par la lecture des actes et de beaucoup de lettres.

5. Que de choses vous pourriez lui lire encore si, au lieu d'un disputeur opiniâtre, vous trouviez en lui un esprit sagement disposé à vous écouter! Vous lui remettriez sous les yeux les prières des donatistes à Constantin pour qu'il envoyât des Gaules des évêques qui jugeraient la cause débattue parmi les évêques d'Afrique; les lettres du même empereur par lesquelles il envoya des évêques à Rome; le récit de ce qui se passa à Rome, où la cause fut connue et discutée par ces évêques; les lettres où l'empereur annonce que les évêques donatistes se sont plaints du jugement de leurs collègues, c'est-à-dire des évêques que Constantin avait envoyés à Rome; les lettres où il voulut que d'autres évêques se réunissent à Arles pour juger une seconde fois, où il est dit que les donatistes en appelèrent encore de ce jugement à l'empereur lui-même; que l'empereur examina l'affaire et prononça en présence des parties, et qu'il témoigna violemment la plus grande horreur contre les donatistes en voyant l'innocence de Cécilien sortir triomphante de leurs accusations. Le prêtre qui vous a écrit entendra tout cela s'il veut, et ne parlera plus et cessera de tendre des pièges à la vérité.

6. Du reste, nous nous appuyons moins sur de pareils témoignages que sur les saintes Ecritures, qui promettent le monde entier au Christ, pour être son héritage; les donatistes s'en étant séparés par un schisme criminel, ils font grand bruit de crimes qui seraient comme la paille dans la moisson du Seigneur: il faut souffrir qu'elle reste mêlée au grain jusqu'à ce que, par le dernier jugement, l'aire tout entière soit vannée. Ces crimes, vrais ou faux, ne font rien au froment du Seigneur qui doit croître jusqu'à la fin des siècles, dans le champ tout entier, c'est-à-dire dans le monde: ce n'est pas le faux ange du prêtre donatiste

<sup>1</sup> Matt. xxiii, 3.

qui parle ainsi, c'est le Seigneur dans l'Évangile<sup>1</sup>. Ces malheureux donatistes qui ont faussement et vainement accusé des chrétiens innocents, mêlés aux méchants dans l'univers comme le bon grain à la paille ou à l'ivraie, Dieu les a justement punis quand ils ont condamné dans leur concile universel les maximianistes, schismatiques parmi eux à Carthage : les maximianistes avaient condamné Primien, baptisé hors de la communion de Primien, et rebaptisé des chrétiens baptisés par Primien ; Dieu, disons-nous, les a justement punis en permettant qu'après avoir aussi solennellement condamné les maximianistes, ils aient été assez longtemps après, obligés par Optat le Gildonien<sup>2</sup> de reconnaître pour évêques des hommes de ce même schisme frappés de leur sentence, des hommes tels que Félicien, évêque de Musti, et Prétextat, évêque d'Assuri, et qu'ils aient reçu avec ces évêques ceux que ces derniers avaient baptisés quand ils étaient condamnés. S'ils ne se regardent pas comme souillés par ceux qu'ils ont condamnés de leur propre bouche comme scélérats et sacrilèges, et qu'ils ont comparés aux coupables que la terre engloutit tout vivants<sup>3</sup> ; s'ils communiquent avec eux après les avoir rétablis dans leur dignité épiscopale, qu'ils se réveillent donc, qu'ils songent à tout ce qu'il faut d'aveuglement et de folie pour répéter que le monde entier est souillé par des crimes commis en Afrique, des crimes inconnus, et que l'héritage du Christ, où sont comprises toutes les nations, est anéanti par la contagion des péchés des Africains, tandis qu'ils ne veulent pas se croire atteints ni souillés en communiquant avec ceux dont ils ont constaté et jugé les crimes.

7. C'est pourquoi l'apôtre Paul ayant dit que Satan se transforme lui-même en ange de lumière, il n'y aurait rien d'étonnant que ses ministres se transformassent en ministres de justice<sup>4</sup> ; s'il est vrai que ce prêtre donatiste ait vu quelque ange qui lui ait annoncé l'erreur et qui ait cherché à séparer des chrétiens de l'unité catholique, c'est Satan transformé en ange de lumière qui lui a apparu. S'il en a menti et qu'il n'ait rien vu de semblable, il est

lui-même un ministre de Satan, transformé en ministre de justice. Et cependant si, considérant toutes ces choses, il ne veut pas être trop mauvais et trop opiniâtre, il pourra se délivrer de la séduction qu'il a subie ou qu'il veut communiquer. Nous nous sommes décidés à écrire ceci à votre occasion sans animosité aucune, et nous n'avons pas oublié à l'égard de ce prêtre les paroles de l'Apôtre : « Il ne faut pas qu'un serviteur du Seigneur dispute, mais il faut qu'il soit doux pour tous, capable d'instruire, patient, reprenant avec modération ceux qui pensent autrement qu'ils ne devraient penser ; peut-être Dieu leur donnera-t-il l'esprit de pénitence pour connaître la vérité et se retireront ils des pièges du démon, qui les enchaîne et les retient à sa volonté<sup>5</sup>. » Si quelque chose d'un peu dur nous est échappé, qu'il ne l'attribue point à l'amertume de nos divisions, mais à la charité qui veut son retour. — Vivez sain et sauf dans le Christ, très-cher et honorable frère.

## RÉPONSE AUX QUESTIONS DE JANVIER.

### LIVRE PREMIER OU LETTRE LIV.

(Année 400.)

Pour expliquer la diversité des pratiques en usage chez les différents peuples chrétiens, S. Augustin établit que ce qui est établi par l'Écriture, par la tradition apostolique ou par les conciles généraux, doit être observé partout, et que pour le reste, il convient d'observer la coutume de l'Église où l'on est actuellement. En répondant aux questions de Janvier, notre saint touche à beaucoup de points très-intéressants. Il est ingénieux, profond, toujours attachant. Il faut lire et relire ces deux lettres qui forment deux livres. Voyez ce qu'en dit le saint Docteur dans ses rétractations, livre deuxième, chap. 20. (Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 347.)

### AUGUSTIN A SON TRÈS-CHER FILS JANVIER, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Pour les choses qui font l'objet de vos questions, j'aimerais à savoir, d'abord, ce que vous y auriez répondu si on vous eût interrogé vous-même : en approuvant ou en rectifiant vos propres réponses, j'aurais pu vous satisfaire plus brièvement, et plus aisément vous affermir ou vous redresser. Oui, j'aurais mieux aimé cela. Mais, maintenant, puisqu'il faut vous répondre, mieux vaut un long discours qu'un retard. Je veux, en premier lieu, que

<sup>1</sup> Matt., XIII, 30.

<sup>2</sup> Optat, évêque donatiste de Thamugas, fut surnommé le Gildonien parce qu'il se fit la créature et l'instrument du fameux Gildon, gouverneur romain, révolté contre Rome. Il se servit de son crédit pour multiplier les violences et fit exécuter son nom.

<sup>3</sup> Nomb. XVI, 31-33. — <sup>4</sup> Il Cor. XI, 13-15.

<sup>5</sup> Il Tim., II, 21, 25, 26.



vous sachiez, comme point capital de cette dissertation, que Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme il le dit lui-même dans l'Évangile, nous a soumis à un joug doux et à un fardeau léger<sup>1</sup>. Voilà pourquoi la société nouvelle qu'il a fondée a pour lien un petit nombre de sacrements, d'une observation facile, d'une signification admirable, tels que le baptême, consacré par le nom de la Trinité, la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, et les autres prescriptions des Écritures canoniques, en exceptant les pesants devoirs imposés au peuple de l'ancienne alliance, appropriés à des cœurs durs et à des temps prophétiques, et contenus dans les cinq livres de Moïse. Quant aux choses non écrites, que nous conservons par tradition, et qui sont pratiquées par toute la terre, on doit comprendre qu'elles nous ont été recommandées et prescrites soit par les apôtres eux-mêmes, soit par les conciles généraux dont l'autorité est si profitable à l'Église: telle est la célébration solennelle et annuelle de la passion du Seigneur, de sa résurrection, de son ascension, de la descente de l'Esprit-Saint, et telles sont d'autres observances analogues pratiquées par l'Église universelle partout où elle est répandue.

2. Il y a des choses qui changent selon les lieux et les contrées; c'est ainsi que les uns jeûnent le samedi, les autres non, les uns communient chaque jour au corps et au sang du Seigneur, les autres à certains jours seulement; ici nul jour ne se passe sans qu'on offre le saint sacrifice; là c'est le samedi et le dimanche; ailleurs c'est le dimanche seulement; les observances de ce genre vous laissent pleine liberté; et, pour un chrétien grave et prudent, il n'y a rien de mieux à faire, en pareil cas, que de se conformer à la pratique de l'Église où il se trouve. Ce qui n'est contraire ni à la foi ni aux bonnes mœurs, doit être tenu pour indifférent et observé par égard pour ceux au milieu desquels on vit.

3. Je crois que vous l'avez un jour entendu de ma bouche, mais, cependant, je vous le redirai. Ma mère m'ayant suivi à Milan, y trouva que l'Église n'y jeûnait pas le samedi; elle se troublait et ne savait pas ce qu'elle devait faire; je me souciais alors fort peu de ces choses; mais, à cause de ma mère, je consultai là-dessus Ambroise, cet homme de très-heureuse mémoire; il me répondit qu'il ne pou-

vait rien conseiller de meilleur que ce qu'il pratiquait lui-même, et que s'il savait quelque chose de mieux il l'observerait. Je croyais que, sans nous donner aucune raison, il nous avertissait seulement, de sa seule autorité, de ne pas jeûner le samedi, mais, reprenant la parole, il me dit: « Quand je suis à Rome, je jeûne le « samedi; quand je suis ici, je ne jeûne pas ce « jour-là. Faites de même; suivez l'usage de « l'Église ou vous vous trouvez, si vous ne « voulez pas scandaliser ni être scandalisé. » Lorsque j'eus rapporté à ma mère cette réponse, elle s'y rendit sans difficulté. Depuis ce temps, j'ai souvent repassé cette règle de conduite, et je m'y suis toujours attaché comme si je l'avais reçue d'un oracle du ciel.

Plus d'une fois j'ai pensé en gémissant à tous les troubles que font naître parmi les faibles les controverses opiniâtres ou la timidité superstitieuse de quelques-uns de nos frères dans ces questions, qui ne peuvent se résoudre avec certitude ni par l'autorité de la sainte Écriture, ni par la tradition de l'Église universelle, ni par l'intérêt évident des mœurs, mais où l'on apporte seulement une certaine manière de voir, ou bien la coutume particulière de son pays, ou bien encore un exemple de ce que l'on a vu ailleurs, se croyant d'autant plus savant qu'on a voyagé plus loin: alors commencent des disputes sans fin, et l'on ne trouve bon que ce que l'on pratique soi-même.

4. Quelqu'un dira qu'il ne faut pas recevoir tous les jours l'Eucharistie; vous lui demanderez pourquoi; parce que, vous répondra-t-il, on doit choisir les jours où l'on vit avec plus de pureté et de retenue pour se rendre plus digne d'approcher d'un si grand sacrement: « Car, dit l'Apôtre, « celui qui mange ce pain indignement, mange « et boit sa condamnation<sup>2</sup>. » Un autre, au contraire, dira que si la plaie du péché et la violence de la maladie spirituelle sont telles qu'il faille différer de semblables remèdes, on doit être séparé de l'autel par l'autorité de l'évêque, pour faire pénitence, et réconcilié par cette même autorité; il ajoutera que c'est recevoir indignement l'Eucharistie que de la recevoir au temps où l'on doit faire pénitence, qu'il ne faut pas se priver ou s'approcher de la communion, selon son propre jugement ou lorsque cela plaît, et qu'à moins de ces grands péchés qui condamnent à en être privé, on ne doit pas renoncer à recevoir chaque jour le corps

<sup>1</sup> Matt. xi, 30.

<sup>2</sup> Cor. xi, 29.

du Seigneur, précieux remède pour l'âme. Un troisième terminera peut-être avec plus de raison le débat en demandant que surtout chacun demeure dans la paix du Christ et fasse comme il jugera le plus conforme à sa foi ; car personne d'entre eux ne déshonore le corps et le sang du Seigneur, mais c'est à qui honorera le mieux ce sacrement si salutaire. Zachée et le centurion ne se disputèrent pas entre eux et ne songèrent pas à se préférer l'un à l'autre lorsque celui-là reçut avec joie le Seigneur dans sa maison <sup>1</sup> et que celui-ci dit : je ne « suis pas digne que vous entriez dans ma « demeure <sup>2</sup>. » Tous les deux honoraient le Sauveur d'une façon différente et en quelque sorte contraire ; tous les deux se trouvaient misérables par leurs péchés, tous les deux obtinrent miséricorde. De même que, chez le peuple de la première alliance, la manne avait pour chacun le goût qu'il voulait <sup>3</sup>, ainsi dans un cœur chrétien des effets divers sont opérés par ce sacrement qui a vaincu le monde. C'est par une inspiration respectueuse que l'un n'ose pas le recevoir tous les jours et que l'autre n'ose pas passer un seul jour sans cette divine nourriture. C'est seulement le mépris qu'elle ne permet pas, comme la manne ne souffrait point le dégoût ; voilà pourquoi l'Apôtre dit que ceux-là la reçoivent indignement qui, sans avoir pour elle le respect incomparable qui lui est dû, ne la distinguent pas des autres viandes. Après avoir dit : « Il mange et boit sa « condamnation, » il ajoute : « ne discernant « pas le corps du Seigneur <sup>4</sup>. » Cela se voit assez clairement dans tout ce passage de la première Epître aux Corinthiens, si on y fait attention.

5. Qu'un voyageur se trouve par hasard dans un lieu où les fidèles qui observent le carême ne se baignent ni ne rompent le jeûne le jeudi : « Je ne veux pas jeûner aujourd'hui, » dit-il. On lui en demande la raison : « Parce que, « répond-il, cela ne se pratique pas dans mon « pays. » Que fait-il par là, sinon un effort pour substituer sa propre coutume à une autre ? car il ne s'appuiera point sur le livre de Dieu ni sur le témoignage universel de l'Eglise ; il ne prouvera pas que le catholique du pays où il passe agit contre la foi et qu'il agit lui-même selon la foi, que les autres sont les violateurs et qu'il est, lui, le gardien des bonnes mœurs.

On viole certainement le repos et la paix en agitant des questions inutiles. J'aimerais qu'en pareille matière celui-ci et celui-là, se trouvant l'un chez l'autre, se résignassent à faire comme les autres font. Si un chrétien, voyageur dans une contrée étrangère où le peuple de Dieu est plus fervent et plus nombreux, voit, par exemple, le saint sacrifice offert deux fois, le matin et le soir, le jeudi de la dernière semaine de carême, et que, revenant dans son pays, où l'usage est d'offrir le sacrifice à la fin du jour, il prétende que cela est mal et illicite parce qu'il a vu faire autrement ailleurs, ce sera là un sentiment puéril dont nous aurons à nous défendre, que nous devons réformer parmi nos fidèles et tolérer dans les autres.

6. Voyez donc auquel de ces trois genres appartient la première question que vous avez posée ; voici vos expressions : « Que doit-on « faire le jeudi de la dernière semaine du « carême ? Faut-il offrir le matin et encore « une fois après le souper, à cause de ce qui « est écrit : *De même après le souper* <sup>1</sup> ? « Faut-il jeûner et offrir le sacrifice seule- « ment après le souper, ou bien jeûner et sou- « per après l'oblation, ainsi que nous avons « coutume de le faire ? » Je réponds à cela que si l'autorité de la divine Ecriture nous prescrit ce qu'on doit faire, il n'est pas douteux qu'il faille nous conformer à ce que nous lisons ; ce ne sera plus sur la célébration, mais sur l'intelligence du sacrement que nous aurons à discuter. On doit faire de même lorsqu'un usage est commun à toute l'Eglise, car il y aurait une extrême folie à chercher si l'on doit s'y soumettre. Mais ce que vous demandez ne touche à aucun de ces deux cas. Reste donc le troisième, relatif à ce qui change selon les lieux et les contrées. La règle ici est de suivre ce qui se pratique dans l'Eglise où l'on se trouve ; car rien dans ces usages n'offense ni la foi ni les mœurs, qui pourtant sont plus parfaites dans un pays que dans l'autre. Or, c'est seulement en vue de la foi et des mœurs qu'il faut réformer ce qui est défectueux et établir ce qui ne se pratiquait pas auparavant ; un changement dans une coutume, même quand il est utile, apporte du trouble par sa nouveauté ; et si ce changement n'est pas utile, il n'en reste que le dommage de la perturbation, et dès lors il devient nuisible.

7. Si en plusieurs lieux on offre, le jeudi

<sup>1</sup> Luc. XIX. 6. — <sup>2</sup> Matth. VIII. 8. — <sup>3</sup> Voy. Rétract. liv. II, chap. 20. — <sup>4</sup> I Cor. XI, 29.

<sup>1</sup> Luc. XXII, 20.



saint, le sacrifice après le repas, on ne doit pas croire que ce soit à cause de ces paroles : Il prit de même le calice après la « cène <sup>1</sup>, etc. » car l'Évangile a pu appeler Cène la réception même du corps du Sauveur avant celle du calice. L'Apôtre, en effet, dit plus haut : « Lors donc que vous vous assemblez comme vous faites, ce n'est plus manger « la cène du Seigneur <sup>2</sup>; » il donne ici à la manducation de l'Eucharistie le nom de Cène du Seigneur.

Ce qui a pu inquiéter davantage, c'est la question de savoir si c'est après le repas qu'on doit, le jeudi saint, offrir ou recevoir l'Eucharistie ; il est écrit dans l'Évangile : « Pendant « que les apôtres mangeaient, Jésus prit le pain « et le bénit. » L'Évangile avait dit plus haut : « Le soir étant venu, Jésus se mit à table avec « ses douze disciples, et, tandis qu'ils mangeaient, il leur dit : *L'un de vous me trahira* <sup>3</sup>. » Ce fut ensuite qu'il leur donna le sacrement. Il en résulte clairement que la première fois que les disciples reçurent le corps et le sang du Sauveur, ils ne les reçurent point à jeun.

8. Faut-il, à cause de cela, condamner l'Église universelle, qui exige qu'on soit à jeun pour recevoir l'Eucharistie ? Depuis ce temps, le Saint-Esprit a voulu que, pour honorer un si grand sacrement, le corps du Sauveur entrât dans la bouche d'un chrétien avant toute autre nourriture ; c'est pourquoi cette coutume est observée dans tout l'univers. Le Seigneur ne donna le sacrement à ses disciples qu'après qu'ils eurent mangé ; mais ce n'est pas une raison pour que les chrétiens mangent d'abord, avant de se réunir pour recevoir le sacrement, ou qu'ils mêlent à leur repas l'Eucharistie, comme faisaient ceux que l'Apôtre reprend et blâme. Ce fut afin de leur faire plus fortement sentir la grandeur de ce mystère et de le mettre plus profondément dans leur cœur et leur mémoire, que le Sauveur l'institua, comme un adieu à ses disciples, avant de se séparer d'eux pour aller à sa Passion, il ne prescrivit point comment on devait recevoir l'Eucharistie ; il en réservait le soin à ses apôtres, par qui il devait établir les Églises. Si le Sauveur eût entendu que les chrétiens dussent recevoir la communion après toute autre nourriture, je crois qu'il ne serait venu à l'esprit de personne de changer cet usage. L'Apôtre dit, il est vrai, en parlant de ce sa-

crement : « C'est pourquoi, mes frères, quand « vous vous réunissez pour manger, attendez- « vous les uns les autres. Si quelqu'un est « pressé par la faim, qu'il mange dans sa « maison, afin que vous ne vous assembliez « pas pour votre condamnation. » Mais il ajoute aussitôt : « Je réglerai le reste à mon retour « au milieu de vous <sup>1</sup>. » D'où l'on peut conclure qu'à l'égard de la communion, cet usage, que nulle différence de coutumes ne peut changer, a été prescrit par l'Apôtre lui-même, qui ne pouvait guère établir dans une lettre tout ce qu'on observe l'Église universelle.

9. Mais, quelques-uns ont aimé à se laisser aller à un sentiment probable, pour croire permis d'offrir et de recevoir l'Eucharistie après le repas un jour de l'année, le jour où le Seigneur a donné la Cène, afin de mêler plus de solennité à la commémoration de ce mystère. Je pense qu'il vaudrait mieux fixer cette célébration après le repas de la neuvième heure, pour que celui qui aura jeûné puisse assister à l'oblation. Nous n'obligeons personne à manger avant cette Cène du Seigneur, mais nous n'osons pas le défendre. Je crois pourtant que cela n'a été établi qu'à cause de la coutume presque générale de se baigner le jeudi saint. Et, parce que quelques-uns observent en même temps le jeûne, on offre le saint sacrifice le matin, par égard pour ceux qui dînent et ne peuvent supporter à la fois le jeûne et le bain, et on l'offre le soir par égard pour ceux qui jeûnent.

10. Si vous me demandez d'où est venu l'usage de se baigner le jeudi saint, ce que je trouverai de mieux à vous répondre, c'est que ceux qui doivent être baptisés ce jour-là ne pourraient pas décentement se présenter aux fonts sacrés avec la malpropreté inséparable de la rigoureuse observance du carême : ils choisissent, pour se laver, le jour de la célébration de la Cène du Seigneur. Cette concession, faite à ceux qui devaient recevoir le baptême, a servi de prétexte à beaucoup d'autres pour se laver aussi le même jour et rompre le jeûne.

Ceci dit, je vous exhorte à suivre ces règles de conduite, autant que vous le pouvez, sans vous départir de cet esprit de prudence et de paix qui convient à un enfant de l'Église. Je vous répondrai une autre fois, si Dieu veut, sur les autres choses que vous m'avez demandées.

<sup>1</sup> 1 Cor. xi, 25, — <sup>2</sup> 1 Cor. xi, 29. — <sup>3</sup> Matth. xxvi, 26, 20, 21.

<sup>1</sup> 1 Cor. xi, 33, 34.

## RÉPONSE AUX QUESTIONS DE JANVIER.

## LIVRE DEUXIÈME OU LETTRE LV.

(Année 400.)

Saint Augustin fait d'abord connaître les raisons profondes et mystérieuses pour lesquelles on ne célèbre point la résurrection, la mort et la sépulture du Sauveur les jours mêmes où ces grands événements se sont accomplis, n. 1-27. — Il explique ensuite pourquoi la descente du Saint-Esprit, le cinquantième jour après Pâques, n. 28-32; et ce qu'il faut penser de quelques usages particuliers, n. 33-40.

1. Après avoir lu la lettre où vous me rappelez le restant de ma dette pour les questions que vous m'avez depuis longtemps posées, je n'ai pu différer davantage de satisfaire un studieux désir qui m'est si agréable et si cher; et malgré tant d'occupations accumulées, j'ai fait de ma réponse à vos questions ma principale affaire. Je ne veux pas parler plus longtemps de votre lettre pour commencer plus tôt à payer ce que je vous dois.

2. Vous demandez : « Pourquoi l'anniversaire de la célébration de la passion du Seigneur ne revient pas chaque année le même jour, comme l'anniversaire de sa naissance; » et ensuite : « Si cela arrive à cause du sabbat et de la lune, que signifie cette attention au sabbat et à la lune ? » Il faut que vous sachiez d'abord qu'il n'y a pas de signification mystérieuse dans la célébration de la naissance du Seigneur, mais qu'on y rappelle seulement qu'il est né; et pour cela il n'était besoin que de marquer par une fête religieuse le jour où l'événement s'accomplit. Une solennité est mystérieuse, quand la commémoration de la chose accomplie signifie quelque chose de saint. C'est ainsi que Pâques ne nous retrace pas seulement la mémoire de la mort et de la résurrection du Christ; nous y joignons tout ce qui peut en faire connaître la mystérieuse signification. L'Apôtre a dit, en effet : « (Le Christ) est mort pour nos péchés, et il est ressuscité pour notre justification <sup>1</sup>; » notre passage de la mort à la vie a été ainsi consacré dans la passion et la résurrection du Seigneur; c'est le sens même de ce mot de *pâque* : ce terme n'est pas grec, comme on a coutume de le dire, mais hébreu, selon le sentiment de ceux qui savent les deux langues; il ne tire pas son origine de *πασχειν* qui signifie souffrir, mais du verbe hébreu qui signifie passer; passer, comme j'ai dit, de la mort à la vie : *pâque* dans

cette langue signifie donc passage, comme l'assurent ceux qui la connaissent. C'est ce que le Seigneur lui-même a voulu nous faire entendre lorsqu'il a dit : « Celui qui croit en moi « passera de la mort à la vie <sup>1</sup>. » C'est aussi ce que l'Évangéliste qui rapporte ces paroles, a voulu principalement exprimer, lorsque, parlant de la pâque que le Seigneur devait célébrer avec ses disciples, quand il leur donna le pain sacré, « Jésus, dit-il, voyant que son heure « était venue de passer du monde à son Père <sup>2</sup>. » Le passage de cette vie mortelle à une autre immortelle vie, c'est-à-dire de la mort à la vie, nous est donc représenté dans la passion et la résurrection du Seigneur.

3. Ce passage s'accomplit en nous par la foi qui nous obtient la rémission des péchés et l'espérance de la vie éternelle, si nous aimons Dieu et le prochain, parce que « la foi opère par l'amour <sup>3</sup>, et que le juste vit de la foi <sup>4</sup>. Mais « l'espérance qui se voit n'est plus espérance, « car qui espère ce qu'il voit ! Si nous espérons « ce que nous ne croyons pas encore, nous l'attendons par la patience <sup>5</sup>. » Selon cette foi, cette espérance, cet amour qui forment notre état nouveau sous la grâce, nous sommes morts avec le Christ, et ensevelis avec lui dans la mort par le baptême <sup>6</sup>, comme dit l'Apôtre : « Notre vieil homme a été crucifié avec lui, et « avec lui nous sommes ressuscités <sup>7</sup>; il nous « a réveillés avec lui, et nous a fait asseoir avec « lui dans les célestes demeures <sup>8</sup>. » De là cet enseignement : « Si donc vous êtes ressuscités « avec le Christ, cherchez ce qui est en haut, « dans ces régions où le Christ est assis à la « droite de Dieu; goûtez les choses du ciel et « non point celles de la terre. » L'Apôtre dit encore : « Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ. Quand le « Christ, qui est votre vie, apparaîtra, vous « paraîtrez aussi avec lui dans la gloire <sup>9</sup>. » L'Apôtre nous fait assez comprendre que notre passage de la mort à la vie, qui se fait par la foi, s'achève par l'espérance de la résurrection dernière et de la gloire : c'est alors que ce qui est corruptible en nous, c'est-à-dire cette chair dans laquelle nous gémissons, sera revêtue d'incorruptibilité, et ce corps mortel sera revêtu d'immortalité <sup>10</sup>. Nous avons, il est vrai, dès à présent : « les prémices de l'Esprit par la

<sup>1</sup> Jean, v, 24. — <sup>2</sup> Jean, XIII, 1. — <sup>3</sup> Galat. v, 6. — <sup>4</sup> Hab, II, 4. — <sup>5</sup> Rom. VIII, 24, 25. — <sup>6</sup> Coloss. II, 12. — <sup>7</sup> Rom. VI, 6. — <sup>8</sup> Ephés. II, 6. — <sup>9</sup> Colos. III, 1-1. — <sup>10</sup> I Cor. XV, 53.

<sup>1</sup> Rom. IV, 25,



« foi, mais nous gémissons encore en nous-mêmes, attendant l'adoption, la délivrance de notre corps, car c'est en espérance que nous sommes sauvés. » Pendant que nous sommes dans cette espérance, « notre corps est mort à cause du péché, mais notre esprit est vivant à cause de la justice <sup>1</sup>. » Voyez ce qui suit : « Si l'Esprit de Celui qui ressuscita Jésus d'entre les morts habite en nous, Celui qui ressuscita le Christ d'entre les morts donnera la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous <sup>2</sup>. » Voilà ce qui attend toute l'Église durant le pèlerinage de la mortalité. Elle attend à la fin des siècles ce qui lui a été montré à l'avance dans le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le premier-né d'entre les morts, le chef de ce corps qui n'est autre qu'elle-même <sup>3</sup>.

4. Quelques-uns, faisant attention aux paroles de l'Apôtre sur notre mort et notre résurrection avec le Christ, et comprenant mal dans quel sens elles ont été dites, ont cru que la résurrection était déjà arrivée et qu'il n'y en avait pas d'autre à attendre à la fin des temps. « De ce nombre sont Hyménée et Philète, qui se sont écartés de la vérité en disant que la résurrection est déjà arrivée, et qui ont renversé la foi de quelques-uns <sup>4</sup>. » C'est l'Apôtre qui les blâme et les repousse, le même apôtre qui cependant a dit que nous sommes ressuscités avec le Christ; et comment s'est faite en nous cette résurrection, sinon par la foi, l'espérance et l'amour, selon les prémices de l'Esprit, comme il dit? Mais parce que l'espérance qui se voit n'est pas l'espérance, et qu'en espérant ce que nous ne voyons pas nous l'attendons par la patience; il nous reste à attendre la délivrance de notre corps, et nous l'attendons en gémissant en nous-mêmes; de là cette parole : « Réjouissez-vous dans votre espérance, soyez patients dans la tribulation <sup>5</sup>. »

5. Ce changement de notre vie est donc un certain passage de la mort à la vie qui se fait d'abord par la foi, afin que nous nous réjouissons dans l'espérance et que nous soyons patients dans la tribulation, pendant que notre homme extérieur se corrompt et que l'intérieur se renouvelle de jour en jour <sup>6</sup>. C'est à cause de ce commencement d'une vie nouvelle, à cause de cet homme nouveau dont il

faut nous revêtir en déponillant l'ancien <sup>1</sup>, en nous purifiant du vieux levain pour devenir une pâte nouvelle, puisque notre Agneau pascal a été immolé <sup>2</sup>; c'est, dis-je, à cause de ce renouvellement de notre vie que la célébration de Pâques a été placée le premier du mois de l'année, de ce mois qui est appelé le *mois des fruits nouveaux* <sup>3</sup>. De plus, le temps chrétien étant la troisième époque dans tout le cours des siècles, la résurrection du Seigneur est arrivée le troisième jour; la première époque en effet est avant la Loi, la seconde sous la Loi, la troisième sous la Grâce, où s'est manifesté le sacrement caché auparavant dans l'obscurité d'un voile prophétique. Cette troisième époque nous est représentée aussi par le nombre des jours de la lune; car le nombre *sept* ayant coutume d'apparaître dans les Écritures comme un nombre mystique pour exprimer une certaine perfection, Pâques est célébrée dans la troisième *semaine* de la lune, à un jour qui se rencontre du quatorzième au vingt et unième.

6. Il y a ici un autre mystère qui vous semblera obscur si certaines connaissances ne vous sont pas familières; ne vous en affligez pas, et ne me croyez pas meilleur parce que j'ai appris ces choses dans les études de mon enfance : « Celui qui se glorifie doit ne se glorifier que de savoir et de comprendre que je suis le Seigneur <sup>4</sup>. » Plusieurs donc, curieux de ces choses, ont beaucoup étudié les nombres et les mouvements des astres. Ceux qui se sont le plus habilement appliqués à ces études ont expliqué l'accroissement et le décroissement de la lune par le mouvement de son globe; ce n'est pas qu'une substance quelconque se mêle à la lune lorsqu'elle s'accroît, ou s'en retire lorsqu'elle diminue, comme le pensent les manichéens dans le délire de leur ignorance : ils supposent que la lune se remplit, comme ferait un navire, de cette portion fugitive de Dieu, que d'un cœur et d'une bouche sacrilège ils ne craignent pas de croire et de dire souillée par son mélange avec les impuretés des princes des ténèbres. Ils prétendent donc que la lune se remplit, quand cette même portion de Dieu, délivrée de toute souillure par de grands travaux, fuyant du monde et de tous les cloaques, est restituée à Dieu qui pleure jusqu'à son retour; qu'elle en est remplie durant la moitié

<sup>1</sup> Rom. VIII, 23, 21. — <sup>2</sup> Rom. VIII, 11. — <sup>3</sup> Coloss. I, 18. — <sup>4</sup> II Tim. II, 17, 18. — <sup>5</sup> Rom. XII, 12. — <sup>6</sup> II Cor. IV, 16

<sup>1</sup> Coloss., III, 9, 10. — <sup>2</sup> I Cor., V, 7. — <sup>3</sup> Exode, XXIII, 15. — <sup>4</sup> Jérém., IX, 24.

du mois, et que, durant l'autre moitié, cette substance se verse dans le soleil comme on ferait d'un vaisseau dans un autre. Et cependant, au milieu de tous ces blasphèmes dignes d'anathème, ils n'ont jamais pu imaginer une explication du croissant de la lune, à son renouvellement et à son déclin, ni de sa diminution à la moitié du mois : ils n'ont jamais pu dire non plus pourquoi elle n'arrive pas pleine à la fin pour se décharger ensuite.

7. Ceux qui étudient ces choses par les règles certaines des nombres, de manière non-seulement à expliquer les éclipses de soleil et de lune, mais encore à les prédire longtemps à l'avance et à déterminer par les calculs les temps précis où elles doivent arriver, et qui ont écrit de façon que chacun de leurs lecteurs les prédit comme eux et avec autant d'exactitude qu'eux ; ceux-là, dis-je, ( et ils ne sont pas excusables « d'avoir eu assez de lumière pour « connaître l'ordre du monde et de n'avoir pas « trouvé plus aisément le Maître du monde <sup>1</sup>, » ce qu'ils pouvaient faire avec une piété suppliante) ; ceux-là ont conjecturé, d'après les cornes mêmes de la lune qui sont opposées au soleil, soit qu'elle croisse ou qu'elle décroisse, qu'elle est éclairée par le soleil, et que, plus elle s'éloigne de lui, mieux elle reçoit ses rayons du côté par où elle se montre à la terre ; que plus elle s'en rapproche au bout de la moitié du mois, plus sa partie supérieure est éclairée, et qu'alors elle ne peut recevoir de rayons du côté qui fait face à la terre : c'est ainsi, disent-ils, que la lune nous paraît décroître : ou bien, continuent-ils, si elle a une lumière qui lui soit propre, elle n'a de lumineux que la moitié de son globe, celle qu'elle montre peu à peu à la terre en s'éloignant du soleil jusqu'à ce qu'elle la montre toute ; si elle semble nous laisser voir des accroissements, ce n'est pas qu'elle ne retrouve point ce qui lui manquait, c'est qu'elle nous découvre ce qu'elle avait ; et quand elle nous cache peu à peu ce qu'elle montrait, c'est alors qu'elle semble décroître. Quoi qu'il en soit de ces deux opinions, il y a ceci de manifeste et de facile à comprendre pour tout homme attentif, que la lune ne croît à nos yeux qu'en s'éloignant du soleil, et qu'elle ne diminue qu'en s'en rapprochant d'un autre côté.

8. Voici maintenant ce qui se lit dans les Proverbes : « Le sage demeure comme le so-

« leil, mais l'insensé change comme la lune <sup>1</sup>. » Et quel est le sage qui demeure si ce n'est le Soleil de justice de qui il a été dit : « Le soleil « de justice s'est levé pour moi ? » et que les impies au dernier jour déploieront de n'avoir pas vu se lever pour eux ? « La lumière de la « justice n'a pas lui pour nous, diront-ils, et le « soleil de la justice ne s'est pas levé pour « nous <sup>2</sup>. » Car Dieu qui fait pleuvoir sur les justes et les injustes, fait lever, aux yeux de la chair, ce soleil visible sur les bons et les méchants. Mais souvent des comparaisons nous conduisent des choses visibles aux choses invisibles. Quel est donc cet insensé qui change comme la lune, si ce n'est Adam en qui tous ont péché ? Quand l'âme humaine s'éloigne du soleil de la justice, c'est-à-dire de la contemplation intérieure de l'immuable Vérité, elle tourne toutes ses forces vers les choses du dehors, et s'obscurcit de plus en plus dans ce qu'elle a de haut et de profond ; et lorsqu'elle commence à revenir à cette immuable sagesse, plus elle s'en approche avec une piété tendre, plus l'homme extérieur se détruit ; mais, de jour en jour, l'intérieur se renouvelle, et toute cette lumière de l'esprit qui descendait vers les choses d'en-bas se tourne en haut : l'âme est ainsi détournée en quelque sorte de la terre, pour mourir de plus en plus à ce monde, et cacher sa vie en Dieu avec le Christ.

9. L'homme change donc en mal lorsqu'il marche vers les choses extérieures, et que, par sa manière de vivre, il jette son cœur au dehors : alors il n'en paraît que meilleur à la terre, c'est-à-dire à ceux qui goûtent les choses de la terre, car le pécheur y est loué dans les désirs de son âme, et on y bénit celui qui fait le mal <sup>3</sup>. Mais il change en mieux lorsque peu à peu il ne met plus ses desseins ni sa gloire dans ce qui est de ce monde, dans ce qui apparaît ici-bas, et qu'il se retourne vers lui-même et en haut ; il n'en paraît alors que plus mauvais à la terre, c'est-à-dire à ceux qui goûtent les choses de la terre. Voilà pourquoi les impies, dans leur pénitence inutile à la fin des temps, diront ces choses au milieu de tant d'autres : « Les voilà ceux que nous avons au- « trefois tournés en dérision, et qui étaient « l'objet de nos outrages : insensés que nous « étions, nous estimions leur vie une folie <sup>4</sup> ! »

Donc l'Esprit-Saint, nous conduisant, par

<sup>1</sup> Ecclési. XXVII, 12. — <sup>2</sup> Sag. v, 6. — <sup>3</sup> Ps. x, 3. — <sup>4</sup> Sag. v, 3 et 1.

<sup>1</sup> Sag. XIII, 9.



comparaison, du visible à l'invisible, du corporel aux sacrements spirituels, a voulu que ce passage d'une vie à l'autre, qui se nomme Pâque, fût célébré depuis le quatorzième de la lune, afin que, non-seulement pour représenter la troisième époque dont nous avons parlé plus haut et que figure la troisième semaine, mais aussi pour exprimer que la vie devient intérieure d'extérieure qu'elle était, la lune fût un symbole; et si Pâque peut être célébré jusqu'au vingt-et-unième, c'est que le nombre sept<sup>1</sup>, signifie souvent l'universalité, et qu'il est donné à l'Eglise universelle, parce qu'elle est comme tout le genre humain.

10. Pour ce motif, l'apôtre saint Jean, dans l'Apocalypse, écrit à sept Eglises. Mais l'Eglise, tant qu'elle est établie dans cette mortalité de la chair, est soumise aux changements: c'est pourquoi les Ecritures la désignent sous le nom de la lune. De là cette parole: « Ils ont préparé leurs flèches dans le carquois pour percer, par une lune obscure, ceux qui ont le cœur droit<sup>2</sup>. » Jusqu'au moment où arrivera ce que dit l'Apôtre: « Quand le Christ, votre vie, apparaîtra, vous apparaîtrez aussi avec lui dans la gloire<sup>3</sup>; jusque-là, l'Eglise paraîtra comme enveloppée d'obscurité durant son pèlerinage, où elle gémit au milieu de beaucoup d'iniquités; et c'est alors que sont à craindre les embûches des séducteurs perfides désignés par les flèches. Dans un autre endroit, il est dit, pour indiquer des messagers fidèles de la vérité que l'Eglise enfante de toutes parts: « La lune est un témoin fidèle dans le ciel<sup>4</sup>. » Et le Psalmiste, chantant le règne du Seigneur, dit: « La justice se lèvera, en ses jours, avec une abondance de paix, jusqu'à ce que la lune périsse; » c'est une abondance de paix qui croîtra au point d'absorber tout ce qu'il y a de changeant dans notre mortalité. Alors sera détruite la mort, notre dernière ennemie; alors sera entièrement consumé tout ce qui nous résiste dans l'infirmité de la chair, et nous empêchera d'obtenir une paix parfaite, quand ce corps corruptible aura revêtu l'incorruptibilité, ce corps mortel, l'immortalité<sup>5</sup>. Aussi les murs de la ville appelée Jéricho, d'un mot hébreu qui signifie lune, tombèrent après que l'arche d'alliance en eut fait sept fois le tour<sup>6</sup>. Que fait en effet maintenant la prédication du royaume

des cieux, figurée par la procession de l'arche? Elle nous apprend que tous les remparts de la vie mortelle, c'est-à-dire toutes les espérances de ce siècle, qui résistent aux espérances du siècle futur, doivent crouler par les sept dons de l'Esprit-Saint et avec le libre concours de la volonté. Pour exprimer ce libre concours, les murailles ne tombèrent point par une impulsion violente, mais de leur propre mouvement, pendant que l'arche en faisait le tour. Il est d'autres témoignages de l'Ecriture qui, sous l'image de la lune, nous représentent l'Eglise en pèlerinage ici-bas, au milieu des afflictions et des luttes, loin de cette Jérusalem dont les saints anges sont les citoyens.

11. Toutefois les insensés, qui ne veulent pas devenir meilleurs, ne doivent pas croire qu'il faille adorer ces astres, par cela seul qu'on leur emprunte des comparaisons pour monter aux divins mystères, car on en emprunte à toute créature: et nous ne devons pas non plus pour ce motif tomber sous le coup de la sentence portée par la bouche apostolique contre ceux qui ont adoré et servi la créature plutôt que le Créateur, béni dans tous les siècles<sup>1</sup>. Nous n'adorons pas le bétail, quoique le Christ ait été appelé *Agneau*<sup>2</sup> et *Veau*<sup>3</sup>; nous n'adorons pas les bêtes féroces, quoique le Christ ait été appelé *Lion de la tribu de Juda*<sup>4</sup>, ni les pierres, quoique le Christ ait été la *pierre*<sup>5</sup>, ni le mont Sion, quoique ce mont ait figuré l'Eglise<sup>6</sup>: ainsi nous n'adorons ni le soleil ni la lune, quoique l'Ecriture se serve de ces corps célestes, ainsi que de beaucoup de choses terrestres, comme d'images pour nous représenter les sacrements, et nous en rendre plus intelligibles les enseignements mystiques.

C'est pourquoi il faut se moquer des rêveries des astrologues et les détester; quand nous leur reprochons les vaines fictions par où ils précipitent les hommes dans l'erreur après s'y être précipités eux-mêmes, ils se croient bien inspirés et nous disent: « Pourquoi donc, à votre tour, réglez-vous la célébration de Pâques d'après le soleil et la lune? » Comme si en condamnant les extravagances nous accusions le cours des astres ou les révolutions des saisons établies par le Dieu souverain et très-bon, et non pas la perversité de ceux qui abusent des œuvres de la sagesse divine pour produire les plus folles opinions. Si l'astrologue

<sup>1</sup> Qui se trouve ici représenté trois fois. — <sup>2</sup> Ps. x, 3, selon les Septante. — <sup>3</sup> Coloss. III, 4. — <sup>4</sup> Ps. LXXXVIII, 38. — <sup>5</sup> I Cor. xv, 26, 53, 54. — <sup>6</sup> Josué, vi, 20.

<sup>1</sup> Rom. I, 25. — <sup>2</sup> Jean, I, 19. — <sup>3</sup> Ezéch. XLIII, 19. — <sup>4</sup> Apoc. v, 5. — <sup>5</sup> I Cor. x, 4. — <sup>6</sup> I Pierre, II, 6.

nous reproche d'emprunter aux ciels des comparaisons pour figurer mystiquement des sacrements, les augures doivent nous reprocher ces mots de l'Évangile : « Soyez simples comme des colombes, » et les magiciens ou enchanteurs, ceux-ci : « Soyez prudents comme des serpents <sup>1</sup> ; » les joueurs d'instruments devraient aussi trouver à redire qu'il soit question de la harpe dans les psaumes. Et, parce que de ces choses nous faisons des comparaisons pour expliquer les mystères de la parole de Dieu, qu'ils disent, si cela leur plaît, que nous interrogeons le vol des oiseaux, ou que nous préparons des poisons, ou que nous courons après les plaisirs impurs du théâtre : ce sera de la dernière folie.

13. Nous ne cherchons donc pas dans le cours du soleil et de la lune, dans les révolutions de l'année ou des mois, ce qui doit nous arriver ; ce serait dans les périlleuses tempêtes de la vie humaine, nous briser comme sur les écueils d'une misérable servitude, et causer le naufrage de notre libre arbitre ; mais nous en prenons, avec une piété profonde, des comparaisons propres à l'expression des vérités saintes. Ainsi toutes les autres créatures, les vents, la mer, la terre, les oiseaux, les poissons, les bêtes, les arbres, les hommes, servent souvent à imaginer et à varier le discours, mais leur emploi est très-peu considérable pour la célébration des sacrements : grâce à la liberté chrétienne, c'est de l'eau, du froment, du vin, de l'huile. Dans la servitude du peuple de l'antique alliance, au contraire, il y avait bien des prescriptions que le christianisme ne nous présente plus que pour nous les faire comprendre. Nous n'observons ni les jours, ni les mois, ni les années, ni les temps, de peur que l'Apôtre ne nous dise : « J'appréhende, pour vous, que je n'aie peut-être travaillé en vain parmi vous <sup>2</sup>. » Car il blâme ceux qui disent : « Je ne partirai pas aujourd'hui, parce que c'est un jour malheureux, ou parce que la lune est de telle manière ; ou bien, je partirai pour réussir dans mes affaires, parce que telle est la position des astres. Je ne ferai aucun commerce ce mois-ci, parce que tel astre le gouverne ; ou bien, je ferai du commerce, parce que tel astre préside au mois. Je ne planterai pas de vigne cette année, parce qu'elle est bissextile. » Mais nul homme sage ne songera à reprendre ceux qui observent

les temps et qui disent : « Je ne partirai pas aujourd'hui, parce que la tempête s'est levée ; ou bien, je ne me mettrai pas en mer, parce que nous avons encore un reste d'hiver ; ou bien, il est temps de semer, parce que la terre est abreuvée des pluies de l'automne. » On ne condamnerait pas non plus ceux qui auraient découvert, dans le cours si régulier des astres, les influences sur l'atmosphère qui produisent les variations des temps ; car il a été dit, à la création de ces astres : « Et qu'ils servent de signes pour marquer les temps et les saisons, les jours et les années <sup>1</sup>. » Et si pour l'administration des sacrements, des similitudes sont prises, non-seulement dans le ciel et dans les astres, mais encore dans les créatures inférieures, c'est par une certaine éloquence des livres saints : cette éloquence, propre à toucher ceux qui apprennent, les fait passer du visible à l'invisible, du corporel au spirituel, du temps à l'éternité.

14. Nul d'entre nous ne prend garde, quand nous célébrons la Pâque, si le soleil est dans le Bélier, comme les astronomes appellent cet endroit du ciel où le soleil se trouve dans le mois du renouvellement ; mais qu'ils l'appellent du nom de Bélier ou de tout autre nom, nous avons appris, nous, des saintes Écritures, que Dieu a créé tous les astres et leur a assigné, dans les ciels, la place qu'il a voulu ; et en quelques parties que les astronomes aient divisé le ciel, où les astres font la distinction et l'ordre, quels que soient les noms qu'ils leur aient donnés, n'importe où soit le soleil dans le mois du renouvellement, la célébration de la pâque l'y trouvera, à cause de la similitude du sacrement qui renouvelle la vie, dont nous avons assez parlé plus haut. Si cet endroit du ciel se nommait Bélier par quelque ressemblance de figure, la divine Écriture ne craindrait pas pour cela d'en tirer une signification religieuse, comme elle l'a fait d'autres choses célestes et terrestres : ainsi Orion et les pléiades, le mont Sinaï et le mont Sion, les fleuves appelés Géon, Phison, Tigre, Euphrate, et le Jourdain tant de fois nommé dans les saints mystères, servent souvent à expliquer les secrets divins par des comparaisons sacrées.

15. Qui ne comprendrait la différence entre les observations du ciel, que font les laboureurs et les marins, pour connaître les variations de l'atmosphère ; les pilotes et les voyageurs, pour

<sup>1</sup> Matt. x, 16. — <sup>2</sup> Galat., iv, 11

<sup>1</sup> Gen. i, 14.



marquer les parties du monde et se diriger dans leurs courses, soit sur mer, soit à travers les solitudes sablonneuses de l'intérieur de notre midi, où ils n'aperçoivent nulle route tracée; tous ceux enfin qui rappellent le souvenir de quelques astres pour exprimer d'une manière figurée quelque vérité utile : et les vaines erreurs de ces observateurs du ciel qui n'y cherchent ni les qualités de l'air, ni les chemins pour se conduire, ni le seul calcul des temps, ni la similitude des choses spirituelles, mais qui prétendent y découvrir comme les secrets inexorables du destin!

16. Voyons maintenant pourquoi la célébration de Pâques est réglée de manière que le sabbat la précède toujours, car ceci est le propre de la religion chrétienne. Les Juifs, pour leur pâque, ne font attention qu'au mois du renouvellement depuis le quatorzième jusqu'au vingt et unième jour de la lune. Mais, comme le temps de la pâque où mourut le Seigneur, se rencontra de telle manière qu'il y eut le sabbat entre sa mort et sa résurrection, nos pères ont pensé qu'il fallait ajouter cette pratique, pour que notre fête se distinguât de la fête des Juifs, et que la postérité chrétienne observât dans la célébration annuelle de la Passion, ce qu'on doit croire n'avoir pas été fait en vain par Celui qui est avant les temps, qui a fait les temps, qui est venu dans la plénitude des temps, qui avait le pouvoir de quitter son âme et de la reprendre, qui attendait, non pas l'heure du destin, mais celle qu'il avait choisie comme étant la meilleure pour l'institution de ses mystères, lorsqu'il disait : « Mon heure n'est pas encore venue <sup>1</sup>. »

17. En effet ce que nous recherchons maintenant par la foi et l'espérance, comme je l'ai dit plus haut, ce à quoi nous aspirons par l'amour, c'est un saint et perpétuel repos qui soit la fin de tout travail et de toute peine; nous y passons en sortant de cette vie, et c'est ce passage que Notre-Seigneur Jésus-Christ a daigné nous montrer à l'avance et consacrer par sa Passion. Il n'y a pas, dans ce repos, une oisive indolence, mais je ne sais quelle ineffable tranquillité dans une action oisive. C'est ainsi qu'à la fin on se repose des travaux de cette vie pour se réjouir dans l'action de la vie future. Mais comme cette action ne consiste qu'à louer Dieu, sans fatigue de corps et sans inquiétudes d'esprit, on n'y passe point

par un repos auquel un travail succède : c'est-à-dire, qu'en commençant elle ne détruit pas le repos; car on ne revient pas aux travaux et aux soucis, mais on demeure dans l'action avec ce qui appartient au repos : nulle peine dans l'œuvre, nulle fluctuation dans la pensée. Le repos nous ramène donc à cette première vie d'où l'âme est tombée dans le péché, et c'est pourquoi ce repos est représenté par le sabbat. Cette première vie, rendue à ceux qui reviennent du pèlerinage et reçoivent la première robe du retour dans la maison paternelle, est, à son tour, figurée par le premier jour de la semaine que nous appelons le jour du Seigneur. Cherchez en effet les sept jours en lisant la Genèse, vous trouverez que le septième n'a pas de soir parce qu'il signifie un repos sans fin. Ce fut donc le péché qui empêcha la première vie d'être éternelle. Mais le dernier repos est éternel. Pour ce motif au huitième jour est attribuée l'éternelle béatitude; car cet éternel repos se communique à lui sans s'épuiser; autrement il ne serait pas éternel. Ainsi le premier jour est remplacé par le huitième; c'est que la première vie n'est point perdue, mais rendue pour l'éternité.

18. Il a été recommandé au peuple juif de célébrer le sabbat par le repos du corps, afin qu'il devint la figure de la sanctification dans le repos de l'Esprit-Saint. Nous n'avons vu nulle part dans la Genèse la sanctification pour tous les autres jours; c'est du seul sabbat qu'il a été dit : « Et Dieu sanctifia le septième jour <sup>1</sup>. » Les âmes pieuses et celles qui ne le sont pas aiment le repos, mais la plupart ne savent point comment arriver à ce qu'elles aiment. Les corps eux-mêmes, par leur propre poids, ne demandent pas autre chose que ce que demandent les âmes par leurs amours. De même qu'un corps est entraîné par son poids en bas ou en haut jusqu'à ce qu'il trouve le repos en touchant au point vers lequel il tend, comme nous voyons l'huile tomber si on la laisse libre dans l'air, remonter si elle est dans l'eau, ainsi l'âme va de tous ses efforts vers ce qu'elle aime pour s'y reposer quand elle l'a trouvé. A la vérité beaucoup de choses lui plaisent par le corps, mais il n'est pas en elles de repos éternel, pas même un repos de longue durée; elles ne font que la souiller et l'appesantir, puisqu'elles l'arrêtent dans son élan naturel qui la porte en haut. Lorsque

<sup>1</sup> Jean, II, 4.

<sup>1</sup> Gen. II, 3.

donc l'âme se délecte d'elle-même, elle ne se délecte point encore de ce qui est immuable ; aussi est-elle orgueilleuse, car elle se prend pour le souverain bien tandis que Dieu est au-dessus d'elle. Elle ne reste pas impunie dans un tel péché, car « Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles <sup>1</sup>. » Au contraire quand elle jouit de Dieu, elle y trouve le repos véritable, certain, éternel, qu'elle cherchait et ne trouvait pas ailleurs. De là cet avertissement du Psalmiste : « Mettez vos délices dans le Seigneur, et il vous accordera ce que votre cœur demande <sup>2</sup>. »

19. Aussi, « comme l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné <sup>3</sup> » pour nous sanctifier, il n'est parlé de sanctification que le septième jour, le jour où il est fait mention du repos. Et comme nous ne pouvons faire le bien que par la grâce de Dieu, car « c'est Dieu, dit l'Apôtre, qui opère en vous le vouloir et le faire, selon qu'il lui plaît <sup>4</sup>, » nous ne pouvons nous reposer après toutes les bonnes œuvres que nous accomplissons en cette vie, si par sa grâce nous ne sommes sanctifiés et perfectionnés pour l'éternité. S'il est dit de Dieu lui-même qu'après avoir fait tous ses excellents ouvrages il se reposa le septième jour de tout ce qu'il avait fait <sup>5</sup> ; c'était pour figurer le repos qu'il nous donnera, à nous autres hommes, après nos bonnes œuvres. Quand nous faisons le bien, nous disons qu'il le fait en nous, parce que nous le faisons par lui : de même, quand nous nous reposons, il est dit que lui-même se repose, parce que notre repos est un don qu'il nous fait.

20. De là vient aussi que parmi les trois premiers préceptes du Décalogue qui regardent Dieu (car les sept autres regardent le prochain, c'est-à-dire l'homme, et ces deux sortes de devoirs forment toute la loi), la prescription du sabbat est l'objet du troisième. Ainsi nous devons entendre le Père dans le premier précepte où il est défendu d'adorer une image de Dieu dans les ouvrages de main d'homme ; non que Dieu n'ait pas d'image, mais parce que nulle image de lui ne doit être adorée, si ce n'est celle qui est la même chose que lui-même et qui ne doit pas l'être pour lui, mais avec lui. Et parce que la créature est muable, ce qui a fait dire que « toute créature est sujette à la vanité <sup>6</sup>, » car la nature du tout se révèle

dans la parole ; de peur qu'on ne crût que le Fils de Dieu, le Verbe par lequel tout a été fait, est une créature, le second précepte dit : « Vous ne prendrez pas en vain le nom du Seigneur votre Dieu <sup>1</sup>. » Quant au Saint-Esprit, dans lequel nous est donné ce repos que nous aimons partout, et que nous ne trouvons qu'en aimant Dieu, lorsque sa charité se répand dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné, il est indiqué par le troisième précepte, le précepte qui commande l'observation du sabbat en mémoire de ce que Dieu a sanctifié le septième jour dans lequel il s'est reposé. Ce n'est pas pour nous persuader que nous jouissons du repos dès cette vie, mais pour nous déterminer à ne rechercher dans toutes nos bonnes œuvres que l'éternel repos de la vie future. Il importe en effet de se rappeler ce que j'ai dit plus haut : « Nous ne sommes sauvés qu'en espérance, et l'espérance qui se voit n'est pas l'espérance <sup>2</sup>. »

21. Le but de tous ces enseignements par figures, c'est de nourrir et d'exciter en nous le feu de l'amour, pour qu'entraînés par son poids nous cherchions le repos soit au-dessus, soit au dedans de nous ; car ces vérités ainsi présentées touchent et embrasent bien plus le cœur que si elles s'offraient à nous sans mystérieux vêtement. Il est difficile d'en dire la raison. Mais tout le monde sait que quelque chose d'allégorique nous frappe, nous charme, nous pénètre davantage que si on nous le dit simplement dans le sens propre. Je le crois : c'est que l'âme, tant qu'elle est engagée au milieu des choses terrestres, est lente à s'enflammer ; mais si elle s'applique aux similitudes corporelles pour se porter ensuite aux vérités spirituelles figurées par ces similitudes, ce mouvement même accroît sa vigueur ; elle s'enflamme comme le feu qu'on agite dans la paille, et court au repos avec un amour plus ardent.

22. C'est pour ce motif que parmi les dix préceptes du Décalogue, celui du sabbat est le seul qui se doive prendre d'une manière figurée : et ce précepte figuré, nous n'avions point à l'observer par l'oisiveté du corps ; il nous suffit de le comprendre. En effet, le sabbat représente le repos spirituel dont il a été dit dans le psaume : « Soyez dans le repos et voyez que c'est moi qui suis Dieu <sup>3</sup> ; » ce repos auquel le Seigneur lui-même convie les hommes, en leur disant : « Venez à moi, vous tous

<sup>1</sup> Jacq. iv, 6. — <sup>2</sup> Ps. xxxvi, 4. — <sup>3</sup> Rom. v, 5. — <sup>4</sup> Philip. ii, 13. — <sup>5</sup> Gen. i, 31 ; ii, 2. — <sup>6</sup> Rom. viii, 20.

<sup>1</sup> Exod. xx, 7 ; Deut. v, 11. — <sup>2</sup> Rom. viii, 24. — <sup>3</sup> Ps. xlv, 10.



« qui souffrez et qui êtes chargés, et moi je vous soulagerai; portez mon joug, et apprenez « de moi que je suis doux et humble de cœur, « et vous trouverez le repos pour vos âmes<sup>1</sup>. » Quant aux autres préceptes du Décalogue, nous les observons tels quels et sans figures: c'est à la lettre que nous avons appris à ne pas adorer les idoles, à ne pas prendre en vain le nom du Seigneur notre Dieu, à honorer notre père et notre mère, à ne pas commettre d'adultère, à ne pas tuer, à ne pas voler, à ne pas porter un faux témoignage, à ne pas désirer la femme du prochain, à ne rien convoiter de ce qui appartient à autrui<sup>2</sup>; ces commandements n'offrent rien de figuré ni de mystique; on les observe comme ils sonnent à l'oreille. Mais il ne nous est pas ordonné d'observer à la lettre le jour du sabbat, par la cessation de tout labour manuel, comme font les Juifs; et la manière dont ils accomplissent ce précepte, si l'on n'y joint l'idée de quelque repos spirituel, nous semble ridicule. Aussi pensons-nous avec raison que tout ce qui est figure dans l'Écriture excite cet amour par lequel nous tendons au repos; car il n'y a de figuré dans le Décalogue que le précepte du repos, de ce repos que partout on cherche et on aime, et qu'on trouve véritablement et saintement en Dieu seul.

23. Toutefois, c'est par la résurrection du Sauveur que le sens mystérieux du *dimanche* a été manifesté, non aux Juifs, mais aux chrétiens, et depuis cette époque il est une solennité. En effet, les âmes de tous les saints, avant la résurrection du corps, sont dans le repos, mais non pas dans cette action qui animera les corps qu'elles auront repris, car une telle action nous est figurée par le huitième jour, qui est devenu comme le premier, et qui n'ôte pas ce repos, mais le glorifie. Car à la résurrection les difficultés de l'âme avec le corps ne reparaitront plus, puisqu'il n'y aura plus de corruption: « Il faut, dit l'Apôtre, que ce corps « corruptible soit revêtu d'incorruptibilité, et « ce corps mortel, d'immortalité<sup>3</sup>. » C'est pourquoi, bien qu'avant la résurrection du Seigneur, les saints Pères, pleins de l'esprit prophétique, n'ignorassent point ce mystère de la résurrection caché dans le huitième jour, (car il y a un psalme intitulé: *Pour le huitième jour*<sup>4</sup>, et les enfants étaient circoncis le huitième

jour, et dans l'Écclésiaste il est dit, pour la signification des deux Testaments: « Donnez sept aux uns, huit aux autres<sup>5</sup>, ») il ne devait être mis au grand jour que plus tard, et la seule célébration du sabbat était ordonnée. Dès lors, en effet, les morts demeurèrent dans le repos; mais personne n'était encore ressuscité de manière à ne plus mourir, à n'être plus sous l'empire de la mort; et pour que le jour du Seigneur, le huitième, le même que le premier, commençât à être célébré, il fallait cette résurrection du corps du Seigneur, il fallait voir s'accomplir, dans le chef même de l'Église, ce que le corps de l'Église espère à la fin des temps. Cette même raison fait comprendre aussi comment les Juifs, pour célébrer leur pâque, où ils devaient tuer et manger un agneau, évidente figure de la Passion du Seigneur, n'étaient pas obligés d'attendre ni un jour quelconque de sabbat, ni spécialement le sabbat qui tombe pendant le mois du renouvellement, dans la troisième semaine de la lune; le Seigneur se réservait de consacrer ce jour par sa passion, comme il devait révéler par sa résurrection le mystère du dimanche, c'est-à-dire du jour qui est en même temps le huitième et le premier.

24. Considérez donc combien sont sacrés ces trois jours du crucifiement, de la sépulture et de la résurrection. Ce que représente le premier de ces trois jours, celui de la croix, c'est ce que nous accomplissons dans la vie présente; mais ce que figurent la sépulture et la résurrection, nous le préparons par la Foi et l'Espérance. Maintenant, en effet, on dit à l'homme: « Prenez votre croix et suivez-moi<sup>6</sup>. » Or la chair est crucifiée quand on mortifie les membres qui sont, sur la terre, la fornication, l'impureté, la luxure, l'avarice, et les autres vices dont l'Apôtre a dit: « Si vous vivez selon « la chair, vous mourrez; mais, si vous faites « mourir par l'esprit les œuvres de la chair, « vous vivrez<sup>7</sup>; » et en parlant de lui-même: « Le monde est crucifié pour moi, et je le suis « pour le monde<sup>8</sup>. » Ailleurs encore: « Sa- « chons que notre vieil homme a été crucifié « avec lui, afin que le corps du péché soit dé- « truit, et que, désormais, nous ne soyons plus « asservis au péché<sup>9</sup>. » Ainsi tout le temps qui se passe laborieusement à détruire le corps du péché, à détruire l'homme extérieur, pour

<sup>1</sup> Matth. xi, 28, 29. — <sup>2</sup> Exod. xx, 1-17; Deut. v, 6-21. — <sup>3</sup> Cor. xv, 53. — <sup>4</sup> Ps. vi, 11.

<sup>5</sup> Ecclés. xi, 2. — <sup>6</sup> Matth. xvi, 24. — <sup>7</sup> Rom. viii, 13. — <sup>8</sup> Gal. vi, 14. — <sup>9</sup> Rom. vi, 6.

que l'homme intérieur de jour en jour se renouvelle, est le temps de la croix.

25. Ces œuvres sont bonnes, mais pénibles, et le repos en est la récompense : aussi, pour que la pensée de ce repos futur nous excite à travailler et à souffrir avec joie, est-il écrit : « Réjouissez-vous dans l'espérance <sup>1</sup>. » Cette joie est représentée par la largeur de la croix, par la traverse où les mains sont clouées. Car nous entendons par les mains les œuvres, par la largeur la joie de celui qui travaille, puisque la tristesse resserre ; par la hauteur où touche la tête l'espoir d'une rétribution de la sublime justice de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres, en donnant la vie éternelle à ceux qui par leur persévérance dans les bonnes œuvres cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité <sup>2</sup>. Aussi la longueur sur laquelle tout le corps est étendu figure la patience ; de là vient qu'on l'appelle la longanimité. Quant à l'extrémité qui fait comme la profondeur de la croix, et qui pénètre dans la terre, elle désigne la profondeur du mystère. Ainsi vous reconnaissez, si je ne me trompe, dans cette explication de la croix, un développement de ces paroles de l'Apôtre : « Afin qu'é-  
« tant enracinés et fondés dans la charité, vous  
« puissiez comprendre avec tous les saints  
« quelle est la longueur, la largeur, la hau-  
« teur et la profondeur <sup>3</sup>. »

Pour ce que nous ne voyons pas et ne tenons pas encore, mais que nous recherchons par la foi et l'espérance, il nous est représenté par les deux autres jours de la sépulture et de la résurrection. Car les actions que nous faisons maintenant, comme cloués dans la crainte de Dieu par les clous de ses préceptes, selon les paroles du Psalmiste : « Transpercez mes  
« chairs par votre crainte <sup>4</sup>, » sont nécessaires, mais elles ne sont ni à rechercher ni à désirer pour elles-mêmes. Aussi que désire l'Apôtre ? « Etre dégagé des liens  
« du corps et réuni au Christ. Mais demeu-  
« rer dans la vie présente, c'est, dit-il, une  
« chose nécessaire à cause de nous <sup>5</sup>. » Ce qu'il appelle être dégagé des liens du corps et réuni au Christ, est donc le commencement de ce repos qui n'est pas interrompu mais glorifié par la résurrection, et que maintenant nous ne possédons que par la foi, parce que le juste vit de la foi <sup>6</sup>. « Ignorez-vous, dit-il encore,

« que nous tous qui avons été baptisés en Jé-  
« sus-Christ, nous avons été baptisés dans sa  
« mort ? Nous avons donc été ensevelis avec  
« lui par le baptême dans la mort <sup>1</sup>. » Com-  
ment, sinon par la foi ? Car ce repos n'est point complet pour nous ; nous gémissons encore ; nous attendons l'adoption divine, la délivrance de notre corps : « Car c'est en espérance que  
« nous sommes sauvés ; or l'espérance qui se  
« voit n'est pas l'espérance ; qui donc espère ce  
« qu'il voit ? Mais si nous espérons ce que nous  
« ne voyons pas, nous l'attendons par la pa-  
« tience <sup>2</sup>. »

26. Souvenez-vous de cela, je vous le répète souvent : gardons-nous donc de croire que nous devons être heureux dans cette vie et libres de toute peine ; dans les épreuves temporelles, gardons-nous de murmurer d'une bouche sacrilège contre Dieu, comme s'il ne tenait pas ce qu'il a promis. Il a promis à la vérité ce qui est nécessaire à cette vie ; mais autres sont les soulagements des misérables, autres les joies des bienheureux. « Seigneur, dit le Psalmiste <sup>3</sup>, vos conso-  
« lations ont rempli de joie mon âme, à propor-  
« tion du grand nombre de douleurs qui l'ont  
« pénétrée. » Donc ne murmurons pas dans les difficultés de notre vie, pour ne perdre pas cette largeur de la joie dont il a été dit : « Réjouis-  
« sez-vous dans l'espérance, » car on lit ensuite : « Soyez patients dans la tribulation <sup>4</sup>. » Ainsi la vie nouvelle commencée maintenant dans la foi et se soutient par l'espérance ; elle deviendra parfaite quand notre portion mortelle sera absorbée par la vie, quand la mort sera absorbée dans la victoire, quand cette dernière ennemie sera détruite, quand nous aurons été changés et que nous serons égaux aux anges : « Nous ressusciterons tous, dit l'Apôtre, mais  
« nous ne serons pas tous changés <sup>5</sup>. » Et le Seigneur : « Ils seront égaux aux anges de  
« Dieu <sup>6</sup>. » En ce monde nous sommes retenus dans la crainte par la foi ; mais, dans l'autre, nous retiendrons Dieu dans la charité par la vision. « Tant que nous sommes dans le corps,  
« dit l'Apôtre, nous voyageons loin du Sei-  
« gneur ; nous marchons par la foi et non par  
« la claire vision <sup>7</sup>. » C'est pourquoi l'Apôtre, qui poursuit sa course pour prendre le Christ comme il a été pris par lui, avoue qu'il n'a pu l'atteindre : « Mes frères, dit-il, je ne crois pas

<sup>1</sup> Rom. XII, 12. — <sup>2</sup> Rom. II, 7. — <sup>3</sup> Eph. III, 17, 18. — <sup>4</sup> Ps. XCIII, 19. — <sup>5</sup> Rom. XII, 12. — <sup>6</sup> Cor., XV. — <sup>7</sup> Luc, XX, 36. — <sup>8</sup> I Cor., V, 6.

<sup>1</sup> Rom. VI, 3, 4. — <sup>2</sup> Ibid. VIII, 21, 25. — <sup>3</sup> Ps. XCIII, 19. — <sup>4</sup> Rom. XII, 12. — <sup>5</sup> Cor., XV. — <sup>6</sup> Luc, XX, 36. — <sup>7</sup> I Cor., V, 6.



« l'avoir atteint <sup>1</sup>. » Mais parce que notre espérance est une sûre promesse de la vérité même, après avoir dit que nous sommes ensevelis par le baptême dans la mort, il ajoute ces mots : « Afin que, comme le Christ est ressuscité « d'entre les morts pour la gloire de son Père, « nous marchions dans une vie nouvelle <sup>2</sup>. » Nous marchons donc dans la peine, mais dans l'espérance du repos ; dans la chair du vieil homme, mais dans la foi d'une vie nouvelle. Car il est dit : « Le corps est mort à cause du « péché, mais l'esprit est vivant à cause de la « justice. Or si l'Esprit de Celui qui a ressuscité « Jésus d'entre les morts habite en vous, Celui « qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les « morts donnera aussi la vie à nos corps mor- « tels par son Esprit qui habite en vous <sup>3</sup>. »

27. Voilà, d'après l'autorité des divines Ecritures, et du consentement de toute l'Eglise, répandue dans le monde entier, ce qui se célèbre dans la solennité de Pâques ; et, comme vous le voyez, c'est un grand mystère. Les anciennes Ecritures ne prescrivent aucun temps pour la célébration de la pâque, et se bornent à la placer dans le mois du renouvellement, depuis le quatorzième jusqu'au vingt et unième de la lune ; mais comme nous voyons clairement par l'Evangile en quel jour le Seigneur a été crucifié, en quel jour il a été enseveli, en quel jour il est ressuscité, les conciles des Pères ont ajouté aux observations anciennes l'observation de ces jours-là, et tout l'univers chrétien est persuadé qu'il faut célébrer ainsi la pâque.

28. Le jeûne de quarante jours est autorisé dans les anciennes Ecritures par le jeûne de Moïse et d'Elie <sup>4</sup>, et dans l'Evangile qui nous montre le Seigneur jeûnant quarante jours <sup>5</sup> : preuve que l'Evangile ne diffère pas de la loi et des prophètes. Car la personne de Moïse nous représente la loi ; celle d'Elie, les prophètes ; et, au milieu d'eux, le Sauveur apparut avec gloire sur une montagne, pour mieux faire éclater ce que l'Apôtre dit de lui : « Recevant « témoignage de la loi et des prophètes <sup>6</sup>. » Or, en quelle partie de l'année pouvait être mieux placée l'observation de cette quarantaine qu'aux approches de la passion du Seigneur ? Car la passion nous retrace une image de cette laborieuse vie, où l'abstinence est nécessaire pour renoncer à l'amour du monde, aux fausses

caresses et aux trompeurs enchantements dont le monde nous poursuit sans cesse. Le nombre de quarante me semble représenter cette vie elle-même. J'y vois d'abord exprimé le nombre dix dans lequel se trouve la perfection de notre béatitude, comme dans le nombre huit qui revient au premier. En effet, la créature, figurée par le nombre sept, s'attache au Créateur en qui éclate l'unité de la Trinité qui doit être annoncée dans tout l'univers. Or, cet univers est livré aux quatre vents, soutenu par les quatre éléments, et varié par le retour des quatre saisons de l'année. Mais quatre fois dix font quarante, et quarante, divisé par ses quatre parties, donne un nouveau chiffre de dix : ajoutez-le et vous obtenez cinquante : récompense du travail et de l'abstinence. Car ce n'est pas sans raison que le Seigneur, après sa résurrection, a conversé sur cette terre et dans cette vie avec ses disciples durant quarante jours, et que dix jours après qu'il est monté au ciel, il a envoyé l'Esprit-Saint qu'il avait promis, le jour de la Pentecôte. Ce nombre cinquante figure ici un autre mystère, car sept fois sept <sup>1</sup> font quarante-neuf, et, en revenant au premier comme le septième y revient pour former le huitième, vous obtenez le complément des cinquante jours qui se célèbrent après la résurrection du Seigneur, non pas comme symbole des labeurs pénibles, mais comme image du repos et de la joie ; c'est pourquoi nous ne jeûnons plus alors, et nous prions debout en témoignage de la résurrection ; cela s'observe tous les dimanches à l'autel, et on chante *Alléluia*, ce qui signifie que notre future occupation dans le ciel sera de louer Dieu, selon qu'il est écrit : « Heureux ceux qui habitent dans votre « maison, Seigneur ! ils vous loueront dans les « siècles des siècles <sup>2</sup>. »

29. Le cinquantième jour est aussi recommandé dans les Ecritures, non pas seulement dans l'Evangile qui annonce la venue de l'Esprit-Saint, mais aussi dans les anciens livres sacrés. Là, en effet, après la pâque célébrée par l'immolation de l'agneau, on compte cinquante jours jusqu'à celui où, sur le mont Sinä, Moïse, serviteur de Dieu, reçut la loi écrite avec le doigt de Dieu : or l'Evangile nous apprend que le doigt de Dieu signifie l'Esprit-Saint. Un évangéliste fait dire au

<sup>1</sup> Philip., III, 13. — <sup>2</sup> Rom., VI, 4. — <sup>3</sup> Rom., VIII, 10, 11 — <sup>4</sup> Exod. XXXIV, 28 ; III Rois, XIX, 8. — <sup>5</sup> Matt. IV, 2. — <sup>6</sup> Rom. III, 21.

<sup>1</sup> Les sept dons du Saint-Esprit.

<sup>2</sup> Ps. LXXXIII, 5.

Sauveur : « Je chasse les démons par le doigt « de Dieu <sup>1</sup>, » et un autre exprime ainsi la même pensée : « Je chasse les démons par « l'Esprit de Dieu <sup>2</sup>. » Quand ces divins mystères resplendissent à la lumière d'une saine doctrine, ne donnent-ils pas au cœur une joie qu'on préfère à tous les empires de ce monde, lors même qu'ils jouiraient d'une félicité qu'ils ne connaissent pas ? Semblables aux deux séraphins qui, se répondant l'un à l'autre, chantent les louanges du Très-Haut : *Saint, saint, saint, le Seigneur Dieu des armées*<sup>3</sup>, les deux Testaments, par une fidèle concordance, chantent la sainte vérité. L'agneau est immolé, la pâque est célébrée, et cinquante jours après, la loi est donnée pour la crainte, écrite avec le doigt de Dieu. Le Christ est mis à mort, comme un agneau qu'on mène à la boucherie, selon les paroles d'Isaïe <sup>4</sup>; la vraie Pâque est célébrée, et, cinquante jours après, l'Esprit-Saint est donné pour l'amour, l'Esprit-Saint qui est le doigt de Dieu, et contraire aux hommes cherchant leurs intérêts, accablés à cause de cela d'un joug dur et d'un poids lourd, et ne trouvant pas de repos pour leurs âmes, car *la charité ne cherche point ses propres intérêts* <sup>5</sup>. Aussi l'inquiétude ne quitte-t-elle pas les hérétiques ; l'Apôtre leur trouve le même caractère qu'aux magiciens de Pharaon. « Comme Jambès et Manibrès, dit-il, résistèrent à Moïse, ceux-ci de même résistent à « la vérité ; ce sont des hommes corrompus « dans l'esprit et pervertis dans la foi, mais le « progrès qu'ils feront aura ses bornes, car « leur folie sera connue de tout le monde, « comme le fut alors celle de ces magiciens <sup>6</sup>. » Ce fut à cause de cette extrême inquiétude, née de la corruption de l'esprit, qu'ils se trouvèrent en défaut pour le troisième miracle, reconnaissant avoir contre eux l'Esprit-Saint qui était dans Moïse. Ils dirent dans leur impuissance : « Le doigt de Dieu est « ici <sup>7</sup>. » De même que l'Esprit-Saint, dans ses miséricordieux apaisements, donne le repos aux doux et aux humbles de cœur, ainsi, dans ses rigueurs ennemies, il livre à l'inquiétude les durs et les superbes. Cette inquiétude est représentée par les petites mouches devant lesquelles furent vaincus les magiciens de Pharaon lorsqu'ils dirent : « Le doigt de Dieu est ici. »

30. Lisez l'Exode, et voyez combien de jours après la célébration de la Pâque la loi fut donnée. Dieu parle à Moïse au désert du Sinaï le premier jour du troisième mois. Marquez donc un jour depuis le commencement de ce troisième mois, et voyez ce que le Seigneur dit entre autres choses : « Descends, parle au « peuple, purifie-le et sanctifie-le aujourd'hui « et demain ; qu'ils lavent leurs vêtements et « qu'ils soient prêts pour le troisième jour, car « dans trois jours le Seigneur descendra devant « tout le peuple sur la montagne du Sinaï <sup>1</sup>. » La loi fut ainsi donnée le troisième jour du troisième mois. Or, comptez depuis le quatorzième jour du premier mois, où fut faite la pâque, jusqu'au troisième jour du troisième mois, et vous trouverez dix-sept jours du premier, treize du second, trois du troisième, ce qui fait cinquante jours.

La loi dans l'arche figure la sanctification dans le corps du Seigneur, dont la résurrection nous est une promesse du futur repos ; et pour y parvenir l'Esprit-Saint nous inspire la charité. Mais l'Esprit-Saint n'était pas alors donné parce que Jésus n'était pas encore glorifié <sup>2</sup>. De là ce chant prophétique : « Levez-vous, Seigneur, pour entrer dans votre repos, vous et l'arche de votre sanctification <sup>3</sup>. » Où est le repos, là est la sanctification. Aussi nous avons reçu maintenant les prémices de cette sanctification pour que nous aimions et désirions cet heureux repos ; et tous y sont appelés dans l'autre vie, où nous mène, au sortir de celle-ci, le passage qui nous est figuré par la pâque, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

31. Si donc nous multiplions cinquante par trois, et y ajoutons encore trois pour exprimer l'excellence incomparable de ce mystère, nous obtiendrons le nombre de ces gros poissons que le Seigneur, ressuscité et vivant de la vie nouvelle, fit tirer du côté droit <sup>4</sup> ; les filets ne furent point rompus, parce que cette vie nouvelle ne connaîtra point les divisions des hérétiques. Alors l'homme, arrivé à la perfection et au repos, purifié dans son âme et dans son corps par les chastes paroles du Seigneur, qui sont comme l'argent éprouvé au feu dans le creuset et sept fois épuré <sup>5</sup>, recevra pour récompense *le denier*. Nous aurons ici le nombre

<sup>1</sup> Luc, XI, 20. — <sup>2</sup> Matt. XII, 28. — <sup>3</sup> Isaïe, VI, 3. — <sup>4</sup> Id. LIII, 7. — <sup>5</sup> I Cor. XIII, 5. — <sup>6</sup> II Tim. III, 8, 9. — <sup>7</sup> Exode, VIII, 19.

<sup>1</sup> Exod. XIX, 10, 11. — <sup>2</sup> Jean, VII, 39. — <sup>3</sup> Ps. CXXXI, 8. — <sup>4</sup> Jean, XXI, 6, 11. — <sup>5</sup> Ps. XI, 7.



dix-sept<sup>1</sup>, qui représente un admirable mystère, comme d'autres nombres dans l'Écriture. Ce n'est pas sans raison que le psaume dix-septième est le seul qui se lise tout entier dans le livre des Rois<sup>2</sup>, car il figure ce royaume où nous n'aurons plus d'adversaires. Le titre porte que David le chanta le jour où le Seigneur le délivra de la main de tous ses ennemis, et de la main de Saül. Qui est représenté par David, sinon Celui qui, selon la chair, sort de la race de David<sup>3</sup>? Et parce que dans son corps, qui est l'Église, il souffre encore des ennemis, lorsqu'il immola de la voix son persécuteur et se l'incorpora en quelque sorte, il lui cria du haut du ciel avec l'éclat du tonnerre : « Saul, Saul ! pourquoi me persécutes-tu ?<sup>4</sup> » Quand ce corps du Seigneur sera-t-il délivré de la main de tous ses ennemis, si ce n'est quand la dernière ennemie, la mort, sera détruite ? Ce temps suprême nous est représenté par le nombre de cent cinquante-trois poissons ; car ce même nombre dix-sept, se levant en triangle, réunit celui de cent cinquante-trois. En comptant d'un à dix-sept, ajoutez tous les nombres intermédiaires, et vous trouverez qu'un et deux font trois, et trois font six, et quatre font dix, et cinq font quinze, et six font vingt et un ; ajoutez les autres nombres jusqu'à dix-sept, et vous aurez cent cinquante-trois.

32. Ce que je vous ai dit pour Pâques et la Pentecôte, est solidement établi sur l'autorité des Écritures. Quant à l'observation du carême avant Pâques, elle est fortement appuyée par la coutume de l'Église, ainsi que l'usage de distinguer tellement des autres jours les huit jours des néophytes, que le huitième réponde au premier. La coutume de ne chanter l'*Alleluia* que durant les cinquante jours entre Pâques et la Pentecôte n'est pas universelle ; dans beaucoup d'endroits on le chante en d'autres jours, mais partout on le chante depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. J'ignore si c'est partout qu'on prie debout dans ce temps-là ; mais ce que je vous ai dit, comme j'ai pu, de cette pratique, me paraît évidemment l'expression de la pensée de l'Église.

33. Quant au lavement des pieds, recommandé par le Seigneur comme un exemple de cette humilité qu'il était venu enseigner, ainsi

<sup>1</sup> Le nombre de dix-sept est formé ici par le dix de denier et par le sept de l'expression du Psalmiste au sujet de l'argent sept fois épuré : *purgatum septuplum* dans le ps. xli, 7.

<sup>2</sup> Il Rois, xxii, 2-51. — <sup>3</sup> Rom. i, 3. — <sup>4</sup> Act. ix, 1.

que lui-même l'exposa après avoir accompli cette grande action, on demande quel est le temps le meilleur pour le renouveler ; et le meilleur temps qui se présente est celui où la divine recommandation qui en fut faite devait toucher plus religieusement le cœur. Mais pour qu'il ne parût pas faire partie du sacrement de baptême, après l'avoir établi, beaucoup ont refusé d'adopter cette époque ; quelques-uns même n'ont pas craint d'y renoncer, après l'avoir trouvée établie, d'autres, enfin, pour rendre la cérémonie plus recommandable par la sainteté du temps et pour la distinguer du baptême, l'ont fixée au troisième jour de l'octave, à cause de l'excellence du nombre trois dans beaucoup de nos mystères, ou même au dernier jour.

34. Je m'étonne que vous me demandiez de vous écrire quelque chose sur la diversité des usages religieux en beaucoup de pays ; ceci n'est pas nécessaire ; et la bonne règle à suivre est celle-ci : ce qui n'est ni contre la foi, ni contre les mœurs, et porte en même temps à une vie meilleure, nous devons non-seulement ne pas le désapprouver, partout où nous le voyons établir ou établi, mais le louer et l'imiter, si la faiblesse de quelques-uns n'y met point obstacle et n'expose pas à faire plus de mal que de bien. Car, s'il y a plus d'avantages à espérer en faveur des âmes bien disposées que de préjudices à redouter pour les mécontents, il faut suivre sans hésitation l'usage établi, surtout lorsqu'il est autorisé par les Écritures, comme le chant des hymnes et des psaumes : en quoi nous avons les préceptes du Seigneur lui-même, les témoignages et les exemples des apôtres. Sur cette pratique éminemment utile pour exciter pieusement le cœur et allumer le feu du divin amour, il y a diversité de coutumes, et l'Église d'Afrique, sur ce point, nous laisse voir bien des négligences et des langueurs ; aussi, les donatistes nous reprochent de chanter sobrement, dans l'Église, les cantiques des prophètes. Il est vrai qu'eux-mêmes pratiquent, à leur manière, la *sobriété*, et s'excitent par le vin à chanter des psaumes de leur composition, comme on se ranimerait par le son des trompettes. Quand les chrétiens sont réunis dans l'église, ne faut-il pas chanter toujours les saints cantiques, excepté lorsqu'on prêche, ou qu'on lit, lorsque l'évêque prie à haute voix, ou que la prière commune est annoncée de la bouche du diacre ? Car dans le reste du temps je ne vois rien de meilleur, de

plus utile et de plus saint pour les chrétiens rassemblés.

35. Quant à ce qu'on établit hors de la coutume et dont on recommande l'observation comme celle d'un sacrement, je ne puis l'approuver, et si je n'ose pas le blâmer plus ouvertement, c'est pour éviter les scandales de quelques personnes turbulentes ou même pieuses. Mais je m'afflige du peu de soin qu'on met à beaucoup de salutaires prescriptions des divins livres; tandis que tout est si plein de fausses opinions qu'on reprend plus sévèrement celui qui aura touché la terre d'un pied nu dans l'octave de son baptême, que celui qui aura enseveli sa raison dans l'ivrognerie. Or toutes ces pratiques qui ne sont ni soutenues par l'autorité des Ecritures, ni réglées dans les conciles des évêques, ni appuyées par la coutume de l'Eglise universelle, mais qui varient à l'infini selon la diversité des mœurs et des lieux, sans qu'on puisse facilement ni même absolument découvrir les raisons qui ont pu les faire établir, je pense qu'il faut, lorsqu'on le peut, les abolir sans hésiter. Quoiqu'on ne puisse trouver comment elles sont contraires à la foi, elles oppriment par des obligations serviles cette religion même que la miséricorde de Dieu a voulue libre en n'instituant qu'un petit nombre de sacrements parfaitement connus; la condition des Juifs serait plus tolérable qu'une telle servitude, car s'ils ont méconnu le temps de la liberté, les fardeaux qu'ils portent sont au moins imposés par la loi divine et non point par des opinions humaines. Cependant l'Eglise de Dieu, établie au milieu de beaucoup de paille et de beaucoup d'ivraie, tolère bien des choses, mais elle n'approuve, ne fait, ni ne fait ce qui est contre la foi ou les bonnes mœurs.

36. Vous me parlez de quelques-uns de nos frères qui s'abstiennent de viandes, les croyant impures; cela blesse manifestement la foi et la saine doctrine. Si je m'étendais sur ce sujet, on pourrait croire que ce côté des préceptes apostoliques reste obscur; mais l'Apôtre, après s'être fort expliqué là-dessus, a réprouvé en ces termes l'opinion impie de ces hérétiques: « Or, l'Esprit dit expressément que, dans  
« les temps à venir, quelques-uns abandon-  
« neront la foi, en suivant des esprits d'erreur  
« et des doctrines diaboliques, enseignées par  
« des imposteurs pleins d'hypocrisie dont la  
« conscience est noircie de crimes, qui inter-

« diront le mariage, l'usage des viandes que  
« Dieu a créées pour être reçues avec action de  
« grâces par les fidèles et par ceux qui ont  
« connu la vérité. Car tout ce que Dieu a créé  
« est bon, et on ne doit rien rejeter de ce qui  
« se mange avec action de grâces, parce qu'il  
« est sanctifié par la parole de Dieu et par la  
« prière <sup>1</sup>. » Et dans un autre endroit, parlant  
du même sujet: « Tout est pur, dit-il, pour  
« ceux qui sont purs; rien ne l'est pour les  
« impurs et les infidèles; leur esprit et leur  
« conscience sont souillés <sup>2</sup>. » Lisez vous-même  
le reste, et montrez-le à ceux que vous pourrez,  
afin qu'ils ne rendent pas vaine pour eux la  
grâce de Dieu qui les a appelés à la liberté.  
Seulement qu'ils n'abusent pas de cette liberté  
pour vivre selon la chair, et parce qu'on ne  
leur permet pas les abstinenances superstitieuses  
et contraires à la foi, qu'ils ne refusent pas de  
se priver d'aliments, quels qu'ils soient, pour  
mettre un frein à la concupiscence charnelle.

37. Il est des chrétiens qui tirent au sort dans le livre des Evangiles; quoique cela vaille mieux que d'aller consulter les démons, toutefois cette coutume me déplaît <sup>3</sup>; je n'aime pas qu'on fasse servir les divins oracles, qui ont pour but la vie future, aux affaires du temps et aux vanités de cette vie.

38. Si vous ne trouvez pas que je vous aie suffisamment répondu, c'est que vous ne connaissez ni mes forces ni mes occupations. Il s'en faut bien que rien ne me soit caché, ainsi que vous le croyez; rien ne m'a plus affligé que ce que vous m'avez dit à cet égard dans votre lettre, parce que c'est manifestement faux, et je m'étonne que vous ne sachiez pas que, non-seulement beaucoup de choses me sont cachées sur d'autres innombrables sujets, mais que, dans les saintes Ecritures même, j'ignore plus que je ne sais. Si mon espérance dans le nom du Christ n'est pas tout à fait stérile, c'est que j'ai cru à mon Dieu lorsqu'il a dit que l'amour de Dieu et du prochain comprend toute la loi et les prophètes <sup>4</sup>; c'est que je l'ai éprouvé et l'éprouve chaque jour. Pas un mystère, pas une parole des saints livres ne s'offre à moi que je n'y trouve ces mêmes préceptes: « Car, la fin des commande-  
« ments c'est la charité qui naît d'un cœur pur,

<sup>1</sup> 1 Tim. iv, 1-5. — <sup>2</sup> Tit. 1, 15.

<sup>3</sup> Dans les capitulaires des rois de France (année 789), il est défendu d'interroger le sort avec les psaumes et l'Evangile; la même défense avait déjà été portée par les conciles d'Agde en 506, d'Orléans en 511, d'Auxerre en 578. — <sup>4</sup> Matth. xxii, 40.



« d'une bonne conscience et d'une foi sûre »<sup>1</sup>; la charité est la plénitude de la loi<sup>2</sup>. »

39. Vous donc aussi, très-cher, en lisant ceci ou autre chose, lisez, apprenez, de façon à n'oublier jamais la vérité de cette maxime : « La science enfle, la charité édifie<sup>3</sup>. Et comme la charité n'est point jalouse, et n'enfle pas; » il faut se servir de la science comme d'une machine pour élever l'édifice de la charité qui demeurera éternellement, même quand notre science sera détruite<sup>4</sup>. La science qui a pour fin la charité est très-utile; sans cette fin, il est prouvé qu'elle est non-seulement superflue, mais même dangereuse. Je sais combien l'habitude des saintes pensées vous place à l'ombre des ailes du Seigneur notre Dieu; mais si je donne ces avis en passant, c'est que je le sais, votre charité, qui n'est point jalouse, donnera et lira cette lettre à plusieurs.

#### LETTRÉ LVI.

(Année 400.)

Invitation à l'étude des saintes lettres et au retour à la vraie foi.

AUGUSTIN A SON TRÈS-CHER FILS, L'ÉMINENT ET HONORABLE SEIGNEUR CÉLER<sup>5</sup>.

1. Je n'oublie ni ma promesse ni votre désir; mais je suis obligé de partir pour visiter les Eglises confiées à mes soins, et ne puis assez tôt vous payer ma dette par moi-même. Je ne veux pas cependant vous devoir plus longtemps, du moment que j'ai entre les mains de quoi m'acquitter envers vous. Aussi, j'ai chargé mon très-cher fils le prêtre Optat de vous lire ce que je vous ai promis, aux heures qui vous conviendront le mieux; et lorsqu'il croira pouvoir tout terminer, il s'y portera avec d'autant plus d'ardent et de plaisir que votre Excellence l'agrèra davantage. Du reste, vous comprenez, je crois, combien je vous aime et combien je veux que par d'utiles études vous vous plaisiez et vous avanciez dans la connaissance des choses divines et des choses humaines.

2. Si vous ne dédaignez pas mes soins atténués, vous ferez, je l'espère, de tels progrès

<sup>1</sup> 1 Tim. I, 5. — <sup>2</sup> Rom. XIII, 10. — <sup>3</sup> 1 Cor. VIII, 1. — <sup>4</sup> 1 Cor. XIII, 4, 8.

<sup>5</sup> Nous trouvons dans l'année 429 un proconsul en Afrique du nom de Céler. Celui à qui cette lettre est adressée était dans les grands emplois à cette époque, en l'année 400; est-ce le même personnage que le proconsul de 429? Tout porte à le croire. La façon dont saint Augustin parle à Céler dans cette lettre permet de penser que ce personnage était jeune en 400.

dans la foi chrétienne et dans les mœurs qui doivent s'accorder avec la grandeur des charges où vous êtes déjà monté, que vous attendrez, ou avec désir ou avec assurance ou au moins sans les inquiétudes du désespoir, non dans la vanité de l'erreur, mais dans la solidité de la vérité, le dernier jour de cette fumée, de cette fugitive vapeur, appelée la vie humaine, ce dernier jour auquel nul mortel ne saurait se dérober. Car autant il est certain que vous vivez, autant vous devez être assuré par la doctrine du salut, que cette vie passée dans les délices du temps, est une mort plutôt qu'une vie, en comparaison de l'éternelle vie promise par le Christ et dans le Christ. Or si vous attachez à la pureté du christianisme la haute importance que la religion commande, je ne doute pas que votre caractère ne vous tire aisément de vos engagements avec les donatistes. Rien de plus fort que les preuves qui démolissent cette erreur; les plus petits esprits peuvent s'en convaincre pourvu qu'ils écoutent avec patience et attention. Ce qui demande plus de force, c'est de rompre les liens d'une erreur devenue une habitude et une sorte d'intimité de la vie, pour embrasser une doctrine vraie à laquelle on n'est pas accoutumé. Avec l'aide et les inspirations du Seigneur notre Dieu, il n'y aura jamais à désespérer de vous, de votre libre courage, de votre cœur viril. Que la miséricorde de Dieu vous maintienne sain et sauf, éminent et honorable seigneur et fils très-cher !

#### LETTRÉ LVII.

(Année 400.)

AUGUSTIN A SON TRÈS-CHER FILS, L'HONORABLE ET DIGNÉ SEIGNEUR CÉLER, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Je crois qu'avec un peu de réflexion votre sagesse saisit aisément que le parti de Donat n'a eu aucune bonne raison de se séparer de toute la terre, où s'étend l'Eglise catholique selon les promesses des prophètes et de l'Evangile. S'il était nécessaire d'éclaircir davantage ce point, je me souviens d'avoir donné à votre bienveillance, pour le lire, un écrit que m'avait demandé de votre part mon cher fils Cécilien<sup>1</sup>; cet écrit est resté assez longtemps

<sup>1</sup> Il y a ici dans le texte, à côté des mots : *meus Cæcilium*, les mots : *tuus filius*, qui sont sans doute une erreur de copiste; l'évidente jeunesse de Céler, à cette époque, ne permet guère de penser

chez vous. Si vous avez eu la volonté ou le loisir de le lire au milieu même de vos occupations, pour vous instruire à cet égard, je ne doute pas que votre sagesse n'ait reconnu que les donatistes n'ont rien de plausible à y répondre. Et si vous gardez quelque doute, peut-être pourrons-nous vous satisfaire, autant que Dieu le permettra, ou en répondant de vive voix à vos questions, ou en vous donnant également quelque chose à lire, cher, honorable, digne seigneur et fils.

2. C'est pourquoi je vous demande de recommander l'unité catholique, dans le pays d'Hippone, à vos hommes, surtout à Paterne et à Mauruse. La vigilance de votre esprit m'est connue; il n'est pas besoin, je crois, d'insister. Lorsque vous le voudrez, vous verrez facilement à quoi s'occupent et ce que préparent les autres<sup>1</sup> dans vos possessions, et ce qui se passe sur vos terres. D'après ce qu'on m'a affirmé, il y a dans vos domaines quelqu'un qui est votre ami et avec lequel je désirerais bien m'entendre; ménagez-moi cet avantage, et vous serez grandement loué devant Dieu. Déjà il m'avait fait dire par un certain Carus, notre intermédiaire, que la crainte de gens violents autour de lui l'arrêtait, et que, protégé par vous et sur vos domaines, il cesserait de les redouter: vous ne devez pas aimer en lui ce qui ne serait pas la fermeté, mais l'opiniâtreté. Car s'il est honteux de changer de sentiment quand ce sentiment est vrai et droit; il est louable et utile de le faire, quand il est insensé et nuisible; et comme la fermeté empêche l'homme de se corrompre, l'opiniâtreté l'empêche de se corriger: il faut donc louer l'une et se défaire de l'autre. Le prêtre que je vous ai envoyé vous dira plus en détail le reste. Que la miséricorde de Dieu vous garde sain et sauf et heureux, très-cher, honorable, digne seigneur et fils!

qu'il ait eu alors un fils en état de lui servir d'intermédiaire auprès de saint Augustin. Le sens que nous avons adopté nous paraît le plus probable.

<sup>1</sup> Les donatistes.

## LETTRE LVIII.

(Au commencement de l'année 401.)

Saint Augustin exprime avec émotion et profondeur toute la joie que lui ont causée les exemples de foi et de courage donné par Pammachius au milieu de ses gens d'Hippone; il désirerait que les sénateurs catholiques, qui sont dans la même situation que Pammachius, en fissent autant.

AUGUSTIN A L'EXCELLENT ET ILLUSTRE SEIGNEUR PAMMACHIUS<sup>1</sup>, SON FILS TRÈS-CHER DANS LES ENTRAILLES DU CHRIST.

1. Vos bonnes œuvres, qui germent par la grâce du Christ, vous ont fait pleinement connaître, aimer et honorer de nous, dans ses membres. Si chaque jour je voyais votre visage, je ne vous connaîtrais pas mieux que je ne vous connais après avoir vu, dans la splendeur d'un seul acte de votre vie, votre homme intérieur, beau de paix et brillant de vérité; j'ai regardé et j'ai connu, j'ai connu et j'ai aimé; c'est à lui que je parle, à lui que j'écris, à cet ami bien-aimé qui, son corps absent, s'est rendu présent à moi. Et pourtant nous étions déjà ensemble, nous vivions unis sous un même chef; si vous n'aviez pas pris racine dans sa charité, l'unité catholique ne vous serait pas aussi chère, vous n'adresseriez pas de tels discours à vos fermiers d'Afrique, établis au milieu de la Numidie consulaire, dans cette contrée même d'où s'est levée la fureur des donatistes, vous n'auriez pas enflammé leurs âmes de cette ferveur qui les a fait s'attacher aussitôt à vos exemples, pensant bien qu'un homme comme vous ne pouvait suivre un sentiment qu'après en avoir reconnu la vérité; vous ne les auriez pas remués au point de les faire marcher sous un même chef, malgré les longues distances qui les séparent de vous, et au point de les compter éternellement avec vous parmi les membres de Celui par les commandements de qui ils vous servent pour un temps.

2. C'est par ce fait que je vous ai connu et c'est pourquoi je vous embrasse; dans le tres-saillissement de ma joie, je vous félicite en Notre-Seigneur Jésus-Christ, et je vous envoie cette lettre comme une preuve de mon amour pour vous; je ne puis rien faire de plus. Mais ne prenez pas ceci, je vous prie, pour la mesure de tout mon amour; après avoir lu cette

<sup>1</sup> C'est le sénateur romain Pammachius, gendre de Paula, mari de Pauline, ami de saint Jérôme.



lettre, allez au delà par un mouvement invisible de l'âme, allez par la pensée jusqu'au plus profond de mon cœur, et voyez ce qui s'y passe pour vous ; le sanctuaire de la charité s'ouvrira à l'œil de la charité ; c'est ce sanctuaire que nous fermons aux bruyantes frivolités du monde quand nous y adorons Dieu ; c'est là que vous verrez toutes les douceurs de ma joie pour une œuvre aussi bonne que la vôtre ; je ne puis ni les dire avec la langue ni les exprimer en vous écrivant ; chaudes et brûlantes, elles se confondent avec le sacrifice de louanges que j'offre à Celui par l'inspiration de qui vous avez pu le faire. Dieu soit loué de son ineffable don !

3. O qu'il y a de sénateurs comme vous, et comme vous enfants de la sainte Eglise, que nous voudrions voir faire en Afrique ce qui de votre part nous a tant réjoui ! Il serait dangereux de les exhorter, il y a sécurité à vous féliciter. Car peut-être ne feraient-ils rien ; et les ennemis de l'Eglise, comme s'ils nous avaient vaincus dans leur esprit, s'en prévendraient habilement pour séduire les faibles. Mais vous, par ce que vous avez déjà fait, vous avez confondu ces ennemis de l'Eglise en délivrant les faibles. Aussi me semble-t-il suffire que vous lisiez cette lettre à ceux du sénat que vous pouvez aborder avec la confiance de l'amitié et avec la liberté autorisée par une foi commune. Ils verront par votre exemple qu'on peut faire en Afrique ce que peut-être ils négligent d'entreprendre parce qu'ils le croient impossible. Je n'ai rien voulu vous dire des pièges que préparent les hérétiques dans les tourments de leurs cœurs, car j'ai ri de leur prétention de pouvoir quelque chose sur une âme comme la vôtre, qui appartient au Christ. Cependant vous entendrez raconter tout cela à mes frères, que je recommande beaucoup à votre Excellence ; pardonnez à leurs craintes, mêmes vaines, dans cette grande affaire du salut inopiné de tant d'hommes, qui est votre ouvrage, et dont se réjouit l'Eglise catholique notre mère.

<sup>1</sup> II Cor. ix, 15.

## LETTRE LIX.

(Année 401.)

Sur la convocation d'un concile.

AUGUSTIN A SON BIENHEUREUX ET VÉNÉRABLE  
PÈRE VICTORIN, SON COLLÈGUE DANS L'ÉPISCOPAT, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Votre invitation m'est arrivée le cinq des ides de novembre, à la nuit ; elle m'a trouvé mal disposé à me rendre au concile, et vraiment il me serait impossible d'y aller. Toutefois, il appartient à votre sainteté et à votre gravité de juger si je comprends mal, ou si mes susceptibilités sont légitimes. J'ai vu dans cette lettre qu'on avait écrit aussi aux deux Mauritanies, et nous savons que ces provinces ont leurs primats. Si l'on voulait convoquer aussi les évêques de ces deux provinces à un concile en Numidie, on aurait dû mettre dans la lettre les noms de quelques-uns d'entre eux, qui sont les premiers ; n'y trouvant pas ces noms, j'ai été fort étonné. Et quant à ce qui est des évêques numides, on a si peu tenu compte de l'ordre et du rang en écrivant, que j'ai trouvé mon nom le troisième, et cependant beaucoup d'évêques sont mes anciens. Cela est une injure pour les autres, et cela m'est odieux. De plus, notre vénérable frère et collègue Xantippe, évêque de Tagose, dit que la primatie lui est due ; il passe pour primate aux yeux de plusieurs, et envoie des lettres à ce titre. Si votre sainteté est en mesure de le débouter facilement de ses prétentions à cet égard, vous auriez dû au moins ne pas omettre son nom dans votre lettre. J'aurais été étonné que ce nom fût confondu avec les autres et n'occupât point le premier rang ; mais combien plus il est surprenant qu'il ne soit fait aucune mention de cet évêque, particulièrement intéressé à se trouver au concile, où devrait se régler, en premier lieu, la question de la primatie, devant tous les évêques de la Numidie !

2. Pour tous ces motifs, j'hésite à me rendre au concile ; je craignais que la lettre de convocation ne soit fautive, tant elle est irrégulière. Du reste, le trop peu de temps que j'ai m'empêcherait d'y aller, sans compter beaucoup d'autres pressantes affaires qui me retiennent. Je prie donc votre béatitude de m'excuser, et de vouloir bien insister avant tout, pour qu'il soit

décidé pacifiquement, entre votre sainteté et le vénérable Xantippe, à qui appartient la convocation du concile. Ou bien, ce qui vaudrait encore mieux, convoquez tous les deux, sans préjudice pour l'un ni pour l'autre, convoquez nos collègues, ceux surtout qui se rapprochent de vous par âge d'épiscopat, et ils prononceront aisément sur vos droits; la question sera ainsi résolue avant toute autre, entre vous en petit nombre; une fois l'affaire jugée, on convoquera les autres évêques qui, en pareille matière, ne peuvent ni ne doivent s'en rapporter qu'au témoignage de leurs anciens, et qui, maintenant, ignorent lequel de vous deux ils doivent croire. Cette lettre, que je vous envoie, sera scellée avec un anneau représentant la face d'un homme qui regarde par côté.

## LETTRE LX.

(401.)

Sur une affaire de discipline.

AUGUSTIN A SON BIENHEUREUX ET VÉNÉRABLE SEIGNEUR, A SON FRÈRE TRÈS-CHEER, SON COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE, AU PAPE <sup>1</sup> AURÉLE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Depuis que nous nous sommes quittés, je n'ai reçu aucune lettre de votre sainteté. Je viens de lire votre lettre sur Donat et son frère, et longtemps j'ai hésité sur ce que je répondrais. Mais pourtant, après avoir repassé ce qui pouvait être le plus utile au salut de ceux que nous servons dans la vie spirituelle et chrétienne, je n'ai rien trouvé de meilleur, si ce n'est qu'il ne fallait pas ouvrir cette voie aux serviteurs de Dieu <sup>2</sup> et leur laisser croire trop facilement qu'ils sont choisis pour quelque chose de mieux quand leur vertu s'est altérée. Les chutes deviendront faciles aux moines, en même temps que l'ordre des clercs recevra une grande injure, si les déserteurs des monastères passent dans la milice de la cléricature, tandis que nous n'avons coutume d'y admettre que les moines les plus éprouvés et les meilleurs; on dit vulgairement: « Mauvais joueur de flûte, bon chanteur; » on dirait de même dans le peuple en se moquant de nous: « Mauvais moine, bon clerc. » Il serait déplorable

<sup>1</sup> Saint Augustin, écrivant à Aurele, évêque de Carthage, lui donne le titre de pape, par respect profond pour lui-même et par considération pour son siège.

<sup>2</sup> Les moines.

de pousser les moines à un aussi funeste orgueil; et de juger dignes d'un tel affront les clercs, dans les rangs de qui nous sommes; c'est à peine si un bon moine peut faire un bon clerc lorsque, avec un suffisant esprit de mortification, il manque de l'instruction nécessaire ou qu'il présente dans sa personne quelque irrégularité.

2. Votre béatitude est persuadée, je crois, que c'est par ma volonté que Donat et son frère sont sortis de leur monastère, afin de se rendre plus utiles à ceux de leur pays; mais cela est faux. Ils s'en sont allés d'eux-mêmes, ils ont quitté d'eux-mêmes, malgré nos efforts pour les retenir en vue de leur salut. Et comme Donat a été ordonné avant que nous ayons statué sur ce point dans le concile <sup>1</sup>, votre sagesse peut en faire ce qu'elle veut, si par hasard il est corrigé de la perversité de son orgueil. Mais pour ce qui est de son frère, principale cause de la sortie de Donat, vous savez ce que j'en pense, et je n'en dirai rien de plus. Je n'ose contester ni avec votre sagesse, ni avec votre rang, ni avec votre charité; et j'espère que vous ferez ce qui vous paraîtra le plus utile aux membres de l'Eglise.

## LETTRE LXI.

(401.)

Conduite de l'Eglise à l'égard des clercs donatistes revenus à l'unité.

AUGUSTIN, ÉVÊQUE, A SON TRÈS-CHEER ET HONORABLE FRÈRE THÉODORE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Votre bienveillance m'avait demandé comment nous recevions les clercs du parti de Donat qui se faisaient catholiques; ce que je vous répondis alors, j'ai voulu le marquer dans cette lettre à votre adresse, afin que, si quelqu'un vous questionnait sur ce point, vous puissiez montrer, écrit de ma main, ce que nous pensons et ce que nous faisons à ce sujet. Sachez donc que nous ne détestons en eux que leur séparation qui les fait schismatiques ou hérétiques, qui les met en dehors de l'unité et de la vérité de l'Eglise catholique; ils n'ont point la paix avec le peuple de Dieu répandu sur toute la terre et ne reconnaissent point, hors de leurs rangs, le baptême du Christ.

<sup>1</sup> Ce fut au concile de Carthage, 13 septembre 401, qu'on prit à l'égard des moines la résolution rappelée ici par saint Augustin.



Tout en condamnant leur erreur, nous reconnaissons, nous respectons et nous aimons le bien qui est en eux, c'est-à-dire le nom de Dieu et son sacrement. Nous gémissons sur les errants, et nous désirons les gagner à Dieu par la charité du Christ, afin que ce grand sacrement qu'ils portent pour leur perte, tandis qu'ils sont hors de l'Eglise, ils le portent pour leur salut en rentrant dans la paix catholique. Lorsqu'on aura fait disparaître le mal qui vient des hommes pour respecter dans les hommes tous les biens qui viennent de Dieu, il s'établira une fraternelle concorde, une aimable paix, et la charité du Christ vainera dans les cœurs les inspirations du démon.

2. Ainsi quand ils reviennent à nous du parti de Donat, nous ne recevons pas ce qui est mauvais en eux, c'est-à-dire la séparation et l'erreur, mais ces mauvaises choses tombent comme les obstacles de la concorde ; nous embrassons nos frères et nous demeurons avec eux, comme dit l'Apôtre, « dans l'unité de l'esprit, dans le lien de la paix <sup>1</sup> ; » nous reconnaissons en eux les biens de Dieu, le saint baptême, l'ordination, la profession de continence, le vœu de virginité, la foi de la Trinité ; mais ces choses, et d'autres encore, ne servaient de rien tant que la charité y manquait. Qui peut dire qu'il a la charité du Christ, quand il n'en embrasse pas l'unité ? Lors donc qu'ils reviennent à l'Eglise catholique, ils n'y reçoivent point ce qu'ils avaient ; mais ils reçoivent ce qu'ils n'avaient pas, afin que ce qu'ils possédaient auparavant commence à leur profiter. C'est ici qu'ils reçoivent la racine de la charité dans le lien de la paix et dans la société de l'unité, pour que tous les sacrements de vérité servent à leur délivrance et non pas à leur damnation. Les sarments ne doivent point se glorifier de ne pas être du bois des épines, mais du bois de la vigne ; car s'ils restent séparés du cep, ils seront, malgré leur belle apparence, jetés au feu. Mais l'Apôtre a dit de ces branches brisées que *Dieu est assez puissant pour les enter une seconde fois* <sup>2</sup>.

C'est pourquoi, très-cher frère, montrez cette lettre, dont l'écriture vous est bien connue, à tous les donatistes qui vous témoignent des inquiétudes sur le rang qu'ils occuperaient au milieu de nous ; et s'ils veulent la garder, donnez-la leur ; je prends Dieu à témoin sur mon âme, qu'en rentrant parmi nous,

non-seulement ils conserveront le baptême du Christ, qu'ils ont reçu, mais encore la place qui est due à l'ordination et à la continence <sup>3</sup>.

## LETTRE LXII.

(A la fin de l'année 394.)

Sur une question de serment.

ALYPE, AUGUSTIN ET SAMSUCIUS <sup>2</sup>, ET LES FRÈRES QUI SONT AVEC NOUS, AU BIENHEUREUX SEIGNEUR, AU TRÈS-CHER ET VÉNÉRABLE FRÈRE SÉVÈRE <sup>3</sup>, NOTRE COLLÈGUE DANS L'ÉPISCOPAT, ET AUX FRÈRES QUI SONT AVEC VOUS.

1. Lorsque nous sommes allés à Sousane pour nous y informer de ce qu'on y a fait en notre absence et contre notre volonté, nous avons reconnu que certaines choses s'étaient passées comme nous l'avions entendu dire, et que d'autres s'étaient passées autrement ; mais tout ce que nous avons appris nous a paru déplorable : nous avons, dans la mesure du secours divin, remédié à ces misères en employant tour à tour les reproches, les avertissements, les prières. Ce qui nous a le plus contristés après le départ de votre sainteté, c'est qu'on ait laissé partir nos frères sans leur donner un guide pour leur retour ; veuillez le pardonner et sachez que cela a été fait plus par crainte que par mauvaise intention. Comme on croyait que notre fils Timothée les avait surtout envoyés pour vous exciter contre nous, on ne voulait rien entamer jusqu'à notre arrivée qu'on espérait en même temps que la vôtre, et on ne pensait pas qu'ils partiraient sans guide. Mais cela est mal, qui en doute ? Il avait été même dit à Fossor que Timothée était déjà parti avec ces mêmes frères, et c'était faux ; cela pourtant n'a pas été dit par le prêtre ; et il nous a été manifestement déclaré, autant que ces choses puissent l'être, que notre frère Carcédonius a tout ignoré.

2. Mais pourquoi tous ces détails ? notre fils Timothée, bouleversé de cette situation douteuse où il se trouvait malgré lui, nous fit savoir que,

<sup>1</sup> Le clergé donatiste qui revenait à l'Eglise catholique fut traité diversement selon les époques ; saint Augustin, dans cette question, s'inspira toujours des sentiments les plus larges et les plus conciliants.

<sup>2</sup> Samsucius, évêque de Tours en Numidie, assista au concile de Carthage, en 407.

<sup>3</sup> Nous avons parlé, dans l'*Histoire de saint Augustin*, de la tendre et profonde amitié qui unissait l'évêque d'Hippone et Sévère, évêque de Mileve.

pendant que vous le pressiez de servir Dieu à Sousane, il éclata et jura qu'il ne se séparerait jamais de vous. Comme nous lui demandions ce qu'il voulait, il répondit que ce serment l'empêchait d'être là où nous désirions qu'il fût auparavant, surtout lorsqu'il pouvait en sûreté faire usage de sa liberté. Nous lui expliquâmes qu'il ne serait point coupable de parjure si, pour éviter un scandale, il arrivait, non par son fait, mais par le vôtre, qu'il ne pût pas être avec nous, car son serment regarde sa volonté et non la vôtre, et il a avoué que vous ne lui aviez rien juré vous-même; il finit par dire, comme il convenait à un serviteur de Dieu, à un fils de l'Eglise, qu'il se conformerait sans hésitation à ce que nous aurions décidé sur son compte avec votre sainteté. C'est pourquoi nous vous demandons, nous conjurons votre sagesse, par la charité, du Christ de vous souvenir de tout ce que nous avons dit et de nous réjouir par votre réponse; car nous qui sommes plus forts, si toutefois on peut oser prononcer un tel mot au milieu de tant de tentations qui nous assiègent, nous devons, comme dit l'Apôtre : « supporter les faiblesses des infirmes <sup>1</sup>. » Notre frère Timothée n'a point écrit à votre sainteté parce que votre saint frère a dû vous dire tout ce qui s'est passé. Souvenez-vous de nous, glorifiez-vous dans le Seigneur, bienheureux, vénérable et cher seigneur et frère.

### LETTRE LXIII.

(Fin de l'année 401.)

Saint Augustin se plaint auprès de son ami et collègue Sévère qu'il ait ordonné sous-diacre, pour le retenir dans son diocèse, un ecclésiastique qui avait rempli dans le diocèse d'Hippone les fonctions de lecteur.

AUGUSTIN ET LES FRÈRES QUI SONT AVEC MOI AU BIENHEUREUX ET VÉNÉRABLE SEIGNEUR SÉVÈRE, SON BIEN-AIMÉ FRÈRE ET COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE, AINSI QU'ÀUX FRÈRES QUI SONT AVEC LUI, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Si je dis tout ce que l'intérêt de ma cause me force à dire, que deviendra la charité? Si je me tais, où sera la liberté de l'amitié? Après avoir hésité, je me suis décidé à vous adresser non point des reproches, mais ma justification. D'après une de vos lettres, vous vous étonnez

que nous ayons voulu supporter avec douleur ce qu'une réprimande aurait pu faire cesser, comme si le mal déjà fait ne restait pas déplorable, même après qu'on y a remédié autant qu'on l'a pu, et comme s'il ne fallait pas surtout supporter ce qui une fois reconnu mal fait ne peut pas être défait. Cessez donc de vous étonner, mon très-cher frère. Timothée a été ordonné sous-diacre à Sousane, contre mon avis et ma volonté, tandis que nous délibérions encore sur le parti qu'il fallait prendre à son égard. Je m'en afflige toujours, quoiqu'il soit retourné auprès de vous, et, en ceci, je ne me repens point d'avoir accédé à votre volonté.

2. Ecoutez ce que nous avons fait par nos reproches, nos avertissements, nos prières, avant même qu'il fût parti d'ici, afin que vous ne pensiez plus que rien n'a été blâmé avant son retour auprès de vous. D'abord, nous lui avons reproché de ne pas vous avoir obéi et d'être parti pour aller vers votre sainteté, sans avoir consulté notre frère Carcédonius, ce qui a été le commencement de notre tribulation; nous avons repris ensuite le prêtre et Vérin, parce que nous avons découvert que ce sont eux qui ont fait ordonner Timothée. A la suite de ces reproches, ils ont confessé que toutes ces choses avaient été faites mal à propos, et ont demandé leur pardon; nous aurions été dès lors impitoyables, si nous n'avions pas cru à leur repentir. Ils ne pouvaient pas faire que ce qui a été ne fût pas; le seul but de notre réprimande était de les amener à reconnaître et à déplorer leurs torts. Personne n'a échappé à nos avertissements, pour que de telles choses ne se reproduisent point, et qu'on ne s'expose pas à encourir la colère de Dieu; ensuite et principalement nous avons repris Timothée, qui se disait forcé par son serment d'aller vers vous; nous lui avons dit, et nous espérons que, prenant en considération nos entretiens à ce sujet, votre sainteté pourrait bien ne pas vouloir admettre auprès de vous quelqu'un qui était déjà lecteur ici, de peur de scandaliser les faibles, pour lesquels le Christ est mort, et de peur de blesser la discipline de l'Eglise, dont malheureusement on s'occupe si peu: ainsi dégagé de son serment, il aurait tranquillement servi Dieu, à qui nous devons rendre compte de nos actions. Nos avis ont amené notre frère Carcédonius à accepter patiemment tout ce qui sera décidé sur Timothée,

<sup>1</sup> Rom. xv, 1.



pour le maintien nécessaire de la discipline ecclésiastique. La correction par les prières nous touche nous-mêmes ; nous recommandons à la miséricorde de Dieu notre administration et nos conseils, et si quelque indignation a mordu notre cœur, nous prions Dieu de nous guérir de sa main droite comme avec un remède souverain. Voilà comment nous avons beaucoup corrigé, soit par les reproches, soit par les avertissements, soit par la prière.

3. Et maintenant, pour ne pas rompre le lien de la charité, et pour ne pas être possédé par Satan, dont nous connaissons les desseins, que devons-nous faire, si ce n'est de vous obéir, à vous, qui avez cru qu'il était impossible de réparer ce qui s'est passé autrement qu'en rendant à votre juridiction celui en qui vous vous plaignez qu'elle ait été blessée. Notre frère Carcédonius lui-même, après un vif mouvement de dépit, pour lequel je vous demande de prier pour lui, a consenti de bonne grâce à ce parti, parce qu'il a vu le Christ dans votre personne ; et, tandis que je me demandais s'il ne fallait pas retenir Timothée jusqu'à ce que je vous eusse envoyé une nouvelle lettre, c'est lui-même qui, craignant pour vous une nouvelle peine, a coupé court à ma discussion, et a non-seulement permis, mais demandé instamment que Timothée vous fût rendu.

4. Pour moi, frère Sévère, je remets ma cause à votre jugement, car je sais que le Christ habite dans votre cœur, et par le Christ, je vous demande de le consulter lui-même, lui qui gouverne votre âme qui lui est soumise ; demandez-lui si un homme qui avait commencé à lire dans mon église, non pas une fois, mais une seconde et une troisième fois, à Sousane où il accompagnait le prêtre de ce lieu, à Tours, à Cizan, à Verbal, ne peut pas, ne doit pas être regardé comme lecteur<sup>1</sup>. De même que nous avons réparé, comme Dieu le voulait, ce qui s'est fait malgré nous, ainsi réparez vous-même ce qui a été fait à votre insu : Dieu le veut également. Je ne crains pas que vous compreniez peu la brèche qui serait faite à la discipline ecclésiastique, si l'évêque d'une autre Eglise, qu'un clerc aurait juré de ne jamais quitter, lui permettait de rester avec lui, par la raison qu'il ne veut pas le rendre parjure. Assurément celui qui ne le souffrira

point, qui ne permettra point à ce clerc de demeurer auprès de lui parce que son serment n'a pu engager que lui-même, gardera la règle de paix, sans blâme possible de personne.

#### LETTRE LXIV.

(401)

Saint Augustin répond à un prêtre accusé et qui se plaignait de n'être pas encore jugé ; il l'exhorte à ne pas lire aux fidèles dans l'église des Ecritures non canoniques, afin de ne pas donner des armes aux hérétiques et surtout aux manichéens. — On ne doit pas s'imposer par la force au troupeau dont on a cessé d'être le pasteur.

AUGUSTIN A QUINTIEN, SON CHER FRÈRE ET COLÈGUE DANS LE SACERDOCE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Nous ne dédaignons pas de regarder les corps de moindre beauté, surtout quand nos âmes elles-mêmes n'ont pas encore atteint la beauté qu'elles auront plus tard ; nous l'espérons, lorsque celui qui est beau d'une manière ineffable et en qui nous croyons maintenant sans le voir, nous apparaîtra ; car nous serons semblables à lui lorsque nous le verrons comme il est<sup>1</sup>. Si vous voulez m'écouter de bon cœur et comme un frère, je vous exhorte à entrer dans ces sentiments et à ne pas croire votre âme assez belle ; mais, selon le précepte de l'Apôtre, réjouissez-vous dans votre espérance et faites ce qu'il ajoute : « Réjouissez-vous dans votre espérance, dit-il, soyez patients dans les tribulations<sup>2</sup>. Nous ne sommes sauvés qu'en espérance. » Et il dit encore : « L'espérance qui se voit n'est pas une espérance ; ce qui se voit, qui l'espère ? Si donc nous espérons ce que nous ne voyons pas, nous l'attendons par la patience. »<sup>3</sup> Que cette patience ne défaille point en vous, attendez le Seigneur dans une bonne conscience. Agissez avec courage, que votre cœur prenne une nouvelle force, et soyez ferme dans l'attente du Seigneur<sup>4</sup>.

2. Il est bien clair que si vous veniez vers nous, sans être encore en communion avec le vénérable évêque Aurèle, vous ne pourriez pas non plus être en communion avec nous ; nous garderions dans cette conduite la même charité qu'il garde certainement lui-même. Votre arrivée ici ne nous serait pas pour cela incom-

<sup>1</sup> Le concile de Milève trancha cette question le 27 août 402.   
<sup>2</sup> Quelconque aura lu, même une seule fois, dans une église, ne doit pas être retenu par une autre église.   
<sup>3</sup> 1 Jean, III, 2. — <sup>4</sup> Rom. XII, 12. — <sup>5</sup> Ibid. VIII, 24, 25. — <sup>6</sup> Ps. XXXI, 20.

mode ; vous devriez vous-même supporter tranquillement pour la discipline de l'Eglise la sévérité de notre réserve, quand surtout votre conscience, connue seulement de Dieu et de vous, ne vous reproche rien. C'est le poids de ses affaires et non pas un sentiment contre vous, qui a obligé Aurèle de différer le jugement de votre cause; et si ces affaires vous étaient connues comme les vôtres, vous ne seriez ni étonné ni affligé de ce retard. Je vous demande aussi de croire aux occupations qui m'accablent, parce que vous ne pouvez pas plus les connaître que celles d'Aurèle. Du reste, il y a des évêques de plus ancienne date et de plus d'autorité, et qui sont bien plus vos voisins que moi; vous pourriez plus aisément leur soumettre les causes de l'Eglise dont vous êtes chargé. Toutefois, je n'ai pas omis de parler de vos tribulations et de vos plaintes à mon vénérable et saint frère et collègue Aurèle; j'ai eu soin de lui envoyer la preuve de votre innocence par une copie de votre lettre. Quant à celle où vous m'avez fait entendre qu'il viendrait à Badesitil<sup>1</sup> et où vous me témoignez des craintes de trouble et de mauvaise influence pour le peuple de Dieu, je l'ai reçue la veille ou l'avant-veille de Noël. Je n'ose m'adresser à votre peuple par une lettre; je pourrais écrire à ceux qui m'écriraient; mais comment m'adresser de mon propre mouvement à ceux qui ne sont pas confiés à mes soins?

3. Cependant ce que je vous dis à vous qui m'avez écrit, faites-le connaître à ceux qu'il est besoin d'en instruire; et vous-même ne scandalisez pas l'Eglise en lisant au peuple des Ecritures non reçues par le canon ecclésiastique; les hérétiques, et surtout les manichéens qui, d'après ce que j'apprends, aiment à se cacher dans vos campagnes, ont coutume de renverser avec ces livres les cervelles des ignorants. J'admire que vous me demandiez de ne pas laisser admettre dans le monastère ceux des vôtres qui viendraient vers nous, conformément aux décrets du concile; et vous oubliez qu'il a été marqué dans le concile<sup>1</sup> quelles sont les Ecritures canoniques qu'on doit lire au peuple de Dieu. Repassez donc le concile, et gardez bien le souvenir de tout ce que vous y lirez; vous y trouverez qu'il a été statué, non pas pour les laïques, mais pour les clercs seulement, qu'ils ne doivent pas être indifférem-

ment reçus dans un monastère. Ce n'est pas qu'il y ait été fait mention de monastère, mais le règlement porte qu'on ne doit pas recevoir des clercs étrangers, et il a été décidé dans un concile récent<sup>1</sup>, que ceux qui s'en iraient ou seraient chassés d'un monastère, ne pourraient ni être placés à la tête d'une communauté ni être admis dans la cléricature. Si donc vous avez quelque inquiétude sur Privatiën, sachez que nous ne l'avons pas encore reçu dans notre communauté, mais j'ai envoyé sa cause au vénérable Aurèle, et je me conformerai à ce qu'il aura décidé; je m'étonne qu'on puisse être réputé lecteur après avoir, à peine une seule fois, lu des Ecritures qui n'étaient pas même canoniques. Si cela suffit pour être lecteur ecclésiastique, assurément cette Ecriture est aussi ecclésiastique. Mais si cette Ecriture n'est pas ecclésiastique, quiconque l'a lue, même dans une église, n'est pas lecteur ecclésiastique. Toutefois, je m'en tiendrai pour ce jeune homme à ce qui paraîtra bon au pontife dont il a été parlé plus haut.

4. Le peuple de Vigésilis, qui nous est si cher, à vous et à moi, dans les entrailles du Christ, s'il refuse de recevoir un évêque dégradé dans un concile général de l'Afrique, fera sagement; il ne peut ni ne doit être forcé. Et quiconque le contraindra violemment montrera ce qu'il est, et fera comprendre ce qu'il était déjà quand il ne permettait pas qu'on pensât rien de mauvais sur son compte. Nul ne découvre mieux ce qu'il a été que celui qui portant le trouble et la plainte autour de lui, veut employer les puissances séculières ou des violences quelconques pour retrouver la dignité qu'il a perdue; car dès ce moment son dessein n'est pas de servir un Maître qui le veut pour ministre, mais de dominer des chrétiens qui ne veulent pas de lui. Frère, soyez prudent; le démon est très-rusé, mais le Christ est la sagesse de Dieu.

<sup>1</sup> Concile de Carthage, 481.

<sup>2</sup> Concile d'Hippone, année 393, et concile de Carthage, année 97.



## LÉTTRE LXV.

(Au commencement de l'année 402.)

Un prêtre interdit par saint Augustin.

AUGUSTIN AU PRIMAT XANTIPPE, SON BIENHEUREUX SEIGNEUR, VÉNÉRABLE ET AIMABLE PÈRE ET COLLÈGUE DANS L'ÉPISCOPAT, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Après avoir rempli tous mes devoirs envers vos mérites, en saluant votre dignité et en me recommandant beaucoup à vos prières, je confie à votre sagesse qu'un certain Abondantius, de la terre de Strabonia, dont je suis chargé, a été ordonné prêtre; comme il ne marchait pas dans les voies des serviteurs de Dieu, il avait commencé à ne plus avoir une bonne réputation; effrayé, ne voulant rien croire témérairement, mais au fond très-inquiet, je cherchai si par quelque moyen je ne pouvais point parvenir à des preuves certaines d'une mauvaise conduite. Je découvris d'abord qu'il avait détourné une somme d'argent remise, comme un dépôt sacré, entre ses mains par un paysan, et qu'il n'avait pu en rendre un compte tant soit peu vraisemblable. De plus il a été convaincu, et nous avons son aveu, d'avoir, la veille de Noël, jour de jeûne pour l'Église de Gippis comme pour toutes les autres, pris congé vers les cinq heures, de son collègue le prêtre de Gippis, comme pour s'acheminer vers son église, de s'être arrêté dans ce même lieu sans qu'aucun clerc l'accompagnât, d'avoir dîné et soupé chez une femme de mauvaise réputation et d'être resté dans sa maison. Déjà un de nos clercs d'Hippone avait été éloigné pour avoir logé chez elle. Abondantius savait très-bien cela et n'a pas pu le nier. Quant à ce qu'il a nié, je l'ai laissé à Dieu, ne jugeant que les choses qu'il n'a pas été permis de cacher. J'ai craint de lui confier une église, surtout une église placée au milieu de la rage et des aboiements des hérétiques. Il m'a demandé une lettre pour le prêtre du village d'Armeman, situé dans le territoire de Bulle, d'où il est venu vers nous; il désirait qu'il y fût fait mention de ce dont on l'accusait, de peur qu'on ne le soupçonnât de quelque chose de plus horrible; il espérait vivre dans ce coin de terre, mais sans remplir de fonction ecclésiastique, et vivre plus

régulièrement; touché de compassion, je ne lui ai pas refusé cette lettre. Il fallait vous donner tous ces détails, pour vous mettre en garde contre toute tentative de mensonge.

2. J'ai entendu la cause d'Abondantius cent jours avant Pâques, qui doit être le huitième des ides d'avril. C'est à cause du concile que je vous dis cela; je ne lui ai pas caché à lui-même, mais je lui ai fait connaître sincèrement, comme il a été ordonné alors, que s'il voulait en appeler pour sa cause, il devrait le faire avant un an, sans quoi il ne serait plus entendu. Quant à nous, bienheureux seigneur et vénérable père, si nous ne croyons pas devoir punir, d'après les décrets du concile, des désordres ainsi prouvés, surtout quand ils se mêlent à une réputation déjà mauvaise, nous serons forcés d'examiner ce qu'on ne peut pas constater, de condamner ce qui n'est pas certain, ou de passer sur ce qu'on ne connaît pas. Pour moi, j'ai cru devoir éloigner des fonctions sacerdotales un prêtre qui, en un jour de jeûne, jeûne observé par l'église du lieu où il était, prenant congé du prêtre du lieu, n'ayant aucun clerc avec lui, a osé s'arrêter, dîner, souper et dormir dans la maison d'une femme perdue d'honneur: j'ai craint de lui confier une église de Dieu. Si par hasard des juges ecclésiastiques voient autrement, par la raison qu'il faut, d'après le décret du concile<sup>1</sup>, six évêques pour juger un prêtre, confie, qui veut, à un tel prêtre une église de sa juridiction; à Dieu ne plaise que je laisse à de pareils pasteurs une portion quelconque de mon troupeau, surtout lorsque nulle bonne renommée ne convie à oublier leurs fautes! S'il venait à éclater quelque chose de pis, je me l'imputerais et j'en serais malheureux.

## LÉTTRE LXVI.

(Année 398.)

Indignation pieuse de saint Augustin contre l'évêque donatiste de Calame qui avait osé rebaptiser de pauvres catholiques d'un village qui lui appartenait.

AUGUSTIN A L'ÉVÊQUE DONATISTE CRISPINUS, A CALAME<sup>2</sup>.

1. Vous auriez dû craindre Dieu; mais puisque, en rebaptisant les gens de Mappale, vous avez voulu vous faire craindre comme homme, pourquoi l'autorité du souverain ne vaudrait-elle pas dans une province autant qu'une au-

<sup>1</sup> Concile de Carthage, en 318. — <sup>2</sup> Aujourd'hui Ghelma.

torité de province dans un village ? Si vous comparez les personnes, vous êtes propriétaire, lui est empereur ; si vous comparez les lieux, vous êtes le maître d'un fonds de terre, il est le maître d'un royaume ; si vous comparez les causes, lui veut que la division cesse, vous voulez, vous, que l'unité soit divisée. Mais ce n'est pas de l'homme que nous voulons vous faire peur, car nous pourrions vous obliger à payer dix livres d'or, conformément aux ordres de l'empereur. Diriez-vous qu'il vous est impossible de payer ce à quoi sont condamnés les *rebaptiseurs*, car vous dépensez beaucoup pour acheter ceux que vous rebaptisez ? Mais, je vous l'ai fait observer, ce n'est pas de l'homme que nous voulons vous faire peur ; que le Christ plutôt vous épouvante. Je voudrais savoir ce que vous lui répondriez, s'il vous disait : « Crispin, tu as payé cher pour acheter « la peur des gens de Mappale, et n'est-elle « d'aucun prix, ma mort, pour acheter l'amour « de toutes les nations ? est-ce que ce que tu « as compté de ton sac pour rebaptiser tes « paysans vaut plus que ce qui a coulé de mon « côté pour baptiser mes peuples ? » Je sais que vous entendrez beaucoup de choses si vous prêtez l'oreille au Christ, et que votre héritage même vous avertira de l'impiété de vos discours contre le Christ. Car, si par le droit humain, vous vous croyez le solide possesseur de ce que vous avez acheté avec votre argent, combien plus le Christ possède-t-il, par le droit divin, ce qu'il a acheté avec son sang ! Oui, il possèdera fermement tout ce qu'il a acheté, celui dont il est dit : « Il domi- « nera d'une mer à l'autre, et depuis le fleuve « jusqu'aux extrémités de la terre <sup>1</sup>. » Mais comment espérez-vous ne pas perdre ce que vous croyez avoir acheté en Afrique, vous qui dites que le Christ, après avoir perdu le monde entier, est réduit à l'Afrique seule ?

2. Quoi de plus ? si c'est de leur propre mouvement que les gens de Mappale ont passé dans votre communion, qu'ils nous entendent tous les deux ; on écrira ce que nous dirons, nous le signerons, on le traduira en langue punique, et les Mappaliens, délivrés de toute contrainte, feront librement leur choix. D'après ce que nous dirons, on verra si c'est la compression qui les retient dans l'erreur, ou si c'est de leur pleine volonté qu'ils ont embrassé la vérité. Et s'ils ne comprennent pas

ces choses, par quelle témérité avez-vous fait changer de foi religieuse à des gens qui ne comprennent pas ? et s'ils comprennent, qu'ils nous entendent tous les deux, comme je l'ai déjà dit, et qu'ils fassent ce qu'ils voudront. Et si vous pensez que l'autorité des maîtres ait forcé ceux des vôtres qui sont revenus à nous, faisons à leur égard la même chose ; qu'ils nous entendent tous les deux, et qu'ils choisissent ensuite le parti qui leur plaira. Si vous refusez ce que je vous propose, qui pourra ne pas reconnaître que vous ne vous croyez pas sûr d'avoir avec vous la vérité ? mais prenez garde à la colère de Dieu, ici et dans la vie future. Je vous adjure par le Christ de me répondre.

## LETTRE LXVII.

(Année 492.)

Saint Augustin assure à saint Jérôme qu'il n'est pas vrai qu'il ait écrit un livre contre lui, comme on l'en a accusé. — Vif et affectueux désir d'obtenir quelque chose du solitaire de Bethléem.

AUGUSTIN A SON TRÈS-CHER ET TRÈS-DÉSIRÉ SEIGNEUR JÉRÔME, SON TRÈS-HONORABLE FRÈRE EN JÉSUS-CHRIST ET SON COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. J'ai su que ma lettre vous était parvenue ; jusqu'ici je n'ai pas mérité que vous y ayez répondu, mais je ne l'impute pas à votre charité : quelque chose sans doute vous en a empêché. Je dois plutôt reconnaître qu'il faut que je prie le Seigneur de donner à votre bonne volonté le moyen de m'envoyer ce que vous m'avez écrit, car le moyen de m'écrire, il vous l'a déjà donné : vous n'avez qu'à vouloir pour faire aisément.

2. On m'a rapporté une chose que j'hésite à croire, mais dont je n'hésite pas à vous parler : il vous aurait été dit, dernièrement, par je ne sais quels frères, que j'ai écrit un livre contre vous, et que je l'ai envoyé à Rome. Sachez que cela est faux ; je prends notre Dieu à témoin que je n'ai rien fait de pareil. Si, par hasard, on trouve dans quelques-uns de mes écrits quelque chose de contraire à vos sentiments, vous devez savoir que cela n'a pas été dit contre vous, mais que j'ai tout simplement écrit ce qui m'a semblé bon ; si vous ne pouvez le savoir, vous devez le croire. En vous parlant de la sorte, non-seulement je suis

<sup>1</sup> Ps. LXXI, 8.



très-disposé, si quelque chose vous a ému dans mes livres, à recevoir vos fraternelles observations et à me réjouir de ma propre correction ou des marques de votre bienveillance, mais encore je vous demande cela et vous le redemande avec instance.

3. Oh ! que ne m'est-il permis, sinon d'habiter avec vous, au moins de vivre dans votre voisinage, pour jouir dans le Seigneur de vos fréquents et doux entretiens ! Mais puisque celle joie ne m'est pas donnée, je demande que vous cherchiez à conserver, à accroître, à perfectionner notre seul moyen d'être ensemble dans le Seigneur, et que vous ne dédaigniez pas mes lettres, quoique rares. Saluez avec respect de ma part le saint frère Paulinien <sup>1</sup>, et tous les frères qui se réjouissent avec vous et de vous dans le Seigneur. Souvenez-vous de nous, et soyez exaucé dans tous vos saints desirs, cher et très-désiré seigneur et honorable frère dans le Christ.

### LETTRE LXVIII.

(Année 402.)

Saint Jérôme répond à la précédente lettre de saint Augustin et parle de celle où l'évêque d'Hippone l'invitait à chanter la *palinodie* sur un passage de l'Épître aux Galates ; malgré de pieux efforts pour se retenir, on reconnaît aisément un homme blessé dans le langage du solitaire de Bethléem.

JÉRÔME AU SEIGNEUR VRAIMENT SAINT, AU BIEN-HEUREUX PAPE AUGUSTIN, SALUT DANS LE CHRIST.

1. Au moment même du départ de notre saint fils, le sous-diacre Astérius mon ami, j'ai reçu la lettre de votre béatitude, par laquelle vous m'assurez que vous n'avez pas envoyé de livre à Rome contre moi. Je n'avais pas entendu dire que vous l'eussiez fait ; mais il était arrivé ici, par notre frère, le sous-diacre Sysinnius, copie d'une certaine lettre qui semblait m'être adressée. Vous m'y exhortez à chanter la palinodie sur un passage de l'Apôtre et à imiter Stésichore, dénigrant et louant tour à tour Hélène, et qui recouvre par des vers injurieux <sup>2</sup>. Quoique j'aie cru reconnaître dans la lettre votre style et votre raisonnement, je vous avoue cependant, en toute simplicité, que j'ai été d'avis de ne pas vous l'attribuer témérairement, de peur que si je venais à vous blesser en vous répondant, vous n'eussiez le droit de dire que j'aurais dû auparavant prouver que cette lettre était de vous. D'ailleurs la longue maladie de la sainte et vénérable Paula a encore retardé ma réponse. Durant nos

longs jours d'assiduité auprès de la malade, j'ai presque oublié votre lettre ou la lettre de celui qui avait écrit sous votre nom ; je me rappelais ce verset de l'Écclésiastique : « Un discours importun, « c'est de la musique dans le deuil <sup>1</sup>. » Si donc la lettre est de vous, écrivez-le-moi franchement, ou bien envoyez-moi une copie plus exacte, afin que nous disputions sans aigreur sur les Écritures, et que je me corrige ou que je montre qu'on m'a repris à tort.

2. A Dieu ne plaise que j'ose toucher à quelque chose dans les livres de votre béatitude ! j'ai bien assez de revoir les miens, sans aller censurer ceux d'autrui. Au reste, votre sagesse sait très-bien que chacun abonde dans son sens, et qu'il n'appartient qu'à de vaniteux adolescents de chercher de la renommée pour leur nom en attaquant des hommes illustres. Je ne suis pas assez insensé pour me croire offensé de la différence de nos interprétations, car vous ne serez pas blessé vous-même de mes sentiments qui seraient contraires aux vôtres. Mais la vraie manière de nous reprendre entre amis, c'est de ne voir pas notre besace, comme dit Perse, pour considérer la besace où sont les défauts d'autrui <sup>2</sup>. Aimez celui qui vous aime, et, jeune, ne provoquez pas un vieillard dans le champ des Écritures. J'ai eu aussi mon temps, et j'ai couru autant que j'ai pu. Maintenant, pendant que vous courez et que vous franchissez de longs espaces, un peu de repos m'est dû ; et si vous me permettez de le dire sans manquer au respect qui vous est dû, pour que vous ne soyez pas seul à me citer quelque chose des poètes, souvenez-vous de Darès et d'Entelle, et du proverbe qui dit que le bœuf fatigué n'en est que plus ferme sur ses pieds. J'ai dicté ceci avec tristesse. Plût à Dieu que je méritasse vos embrassements et que nous pussions, en de mutuels entretiens, apprendre quelque chose l'un de l'autre !

Calphurnius, surnommé Lanarius <sup>3</sup>, m'a envoyé ses outrages avec son audace accoutumée ; j'ai su que, par ses soins, cet écrit injurieux était parvenu en Afrique. J'ai brièvement répondu à une partie du libelle, et je vous ai envoyé une copie de cette réponse, me réservant de vous adresser un travail plus étendu quand j'aurai le loisir de m'y mettre. J'ai pris garde de blesser en quoi que ce soit sa réputation de chrétien, et me suis uniquement attaché à réfuter ses mensonges et les sottises de cet homme extravagant et ignorant. Souvenez-vous de moi, saint et vénérable pape. Voyez combien je vous aime, puisque, provoqué par vous, je ne veux pas vous répondre, ni vous attribuer ce que j'aurais peut-être blâmé dans un autre. Notre frère commun vous salue humblement.

<sup>1</sup> Ecclési. xxii, 6.

<sup>2</sup> Ce sont les deux besaces dont parle Esope et qui ont fait dire à Perse :

Ut nemo in sese tentat descendere, nemo ;  
Sed præcedenti spectatur mantica tergo.

<sup>3</sup> C'est son adversaire Ruffin que saint Jérôme désigne sous ce nom.

<sup>1</sup> C'était le frère de saint Jérôme.

<sup>2</sup> C'est Platon qui a ainsi expliqué la cécité et la guérison du poète Stésichore.

## LETTRE LXIX.

(A la fin de l'année 389.)

Deux frères avaient passé du parti de Donat à l'unité catholique; l'un d'eux était évêque, et, pour l'amour de la paix, avait déposé le fardeau de l'épiscopat; c'est au frère de celui-ci que saint Augustin écrit la lettre qu'on va lire; il désire le voir se retirer du monde et succéder à celui qui vient de donner l'exemple d'une piété généreuse et d'une profonde humilité.

ALYPE ET AUGUSTIN A LEUR TRÈS-CHER SEIGNEUR  
ET HONORABLE ET AIMABLE FILS CASTORIUS,  
SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. L'ennemi des chrétiens s'est efforcé, par le moyen de notre très-cher et très-doux fils votre frère, d'exciter un dangereux scandale dans l'Eglise catholique qui vous a maternellement reçus lorsque, vous enfuyant de la portion retranchée et déshéritée, vous êtes rentrés dans l'héritage du Christ; il aurait désiré obscurcir d'une tristesse humiliante la sérénité de la joie que nous avait causée votre retour religieux. Mais si le Seigneur notre Dieu, miséricordieux et compatissant, consolateur des affligés, ce Dieu qui nourrit les petits et guérit les infirmes, a permis un peu de mal, c'était pour que nous eussions plus de contentement à voir la chose réparée, que nous n'avions eu d'affliction à la voir compromise. Il est plus glorieux de déposer le fardeau de l'épiscopat pour épargner des maux à l'Eglise, que de l'avoir accepté pour gouverner. Si l'intérêt de la paix vient à le demander, on montre bien qu'on était digne d'être évêque quand on ne fait rien d'indigne pour défendre ce qu'on a reçu. Dieu a voulu faire voir aux ennemis de son Eglise, par votre frère, notre fils Maximien, que ceux-là sont bien dans ses entrailles qui cherchent, non pas leurs intérêts, mais ceux de Jésus-Christ. Ce n'est point par un calcul de cupidité temporelle que Maximien a renoncé à la dispensation des mystères de Dieu, mais par un sentiment de paix, et, de peur qu'une honteuse et funeste division n'éclatât parmi les membres du Christ. En effet, rien ne serait plus aveugle et plus exécrable que de quitter le schisme par amour pour la paix de l'Eglise catholique, et de troubler ensuite cette même paix catholique au profit d'une dignité dans laquelle on prétendait se maintenir. Et aussi, lorsqu'on s'est séparé de l'orgueil furieux des donatistes,

rien n'est plus louable et plus conforme à la charité chrétienne que de s'attacher à l'héritage du Christ, au point de prouver son amour de l'unité par un grand témoignage d'humilité. De même que nous nous réjouissons d'avoir trouvé votre frère tel que la tempête de la tentation n'ait pu renverser dans son cœur ce que la divine parole y avait édifié, ainsi nous souhaitons, et nous demandons au Seigneur qu'il fasse voir de plus en plus, par sa vie et ses mœurs, combien il aurait rempli dignement les devoirs qu'il aurait acceptés s'il l'avait fallu. Qu'il reçoive l'éternelle paix promise à l'Eglise, lui qui a compris que ce qui ne convenait pas à la paix de l'Eglise ne pouvait lui convenir.

2. Mais vous, très-cher fils, qui n'êtes point pour nous une petite joie, vous que des motifs pareils n'empêchent point de recevoir l'épiscopat, il convient à votre caractère de consacrer au Christ ce qu'il vous a donné; car votre esprit, votre sagesse, votre éloquence, votre gravité, votre tempérance, et les autres vertus qui font l'ornement de votre vie, sont des dons de Dieu. A qui peuvent-ils mieux servir qu'à celui qui les accorde? Ils seront ainsi conservés, développés, achevés et récompensés. Ah! que ces dons ne se mettent point au service de ce monde, de peur qu'ils ne s'évanouissent et ne périssent avec lui. Nous savons qu'avec vous il n'est pas besoin de beaucoup insister sur ce point; vous connaissez la vanité des espérances de l'homme, l'insatiabilité de ses désirs, l'incertitude de la vie. Chassez donc de votre cœur tout ce qu'il aurait pu concevoir de faux espoir de bonheur sur la terre; travaillez dans le champ du Seigneur, où les fruits sont certains, où déjà tant de promesses ont été accomplies qu'il faudrait être insensé pour désespérer de l'accomplissement de ce qui reste. Nous vous conjurons, par la divinité et l'humanité du Christ, par la paix de cette céleste cité dont l'éternel repos nous est donné après les labeurs du pèlerinage, nous vous conjurons de succéder, dans l'épiscopat de Vagine, à votre frère, qui n'en est pas déchu avec ignominie, mais qui s'en est démis avec gloire. Que ce peuple, pour qui nous espérons de votre esprit et de votre parole, enrichie des dons de Dieu, tant de fruits abondants, comprenne par vous que votre frère a fait ce qu'il a fait dans des pensées de paix, et non pas afin de se dérober au poids du travail. Nous avons



donné ordre que cette lettre ne vous soit lue que quand ceux à qui vous êtes nécessaire vous tiendront. Car nous vous tenons déjà par le lien de l'amour spirituel, parce que vous êtes très-nécessaire à notre collège épiscopal. Vous saurez, plus tard, pourquoi nous ne sommes pas allé vers vous.

### LETTE LXX.

(A la fin de l'année 389.)

On oppose aux donatistes leur propre conduite.

ALYPE ET AUGUSTIN A LEUR TRÈS-CHER ET HONORABLE SEIGNEUR ET FRÈRE NOCELLION.

1. Après que vous nous avez rapporté la réponse de votre père Clarentius au sujet de Félicien, évêque de Musti, qu'il avouait avoir été condamné par les donatistes et puis reçu parmi eux dans sa dignité, mais condamné injustement puisqu'il était absent et prouva son absence, nous vous disons, et que Clarentius y réponde, qu'il n'était pas permis de condamner, sans l'avoir entendu, cet évêque réputé innocent par ceux-là même qui l'ont condamné. Innocent, il n'aurait pas dû être condamné, coupable il n'aurait pas dû être rétabli. S'il a été reçu parce qu'il était innocent, il était innocent lorsqu'on l'a condamné; et s'il était coupable lorsqu'on l'a condamné, il était également coupable lorsqu'on l'a rétabli. Si ceux qui l'ont condamné ignoraient son innocence, ils furent bien téméraires d'oser condamner, sans l'entendre, un innocent qu'ils ne connaissaient pas, et nous comprenons ainsi avec quelle témérité furent jugés précédemment ceux à qui ils imputèrent le crime d'avoir livré les saintes Ecritures. S'ils ont pu condamner un innocent, ils ont pu de même appeler traîtres ceux qui ne l'étaient pas.

2. De plus, ce même Félicien, après sa condamnation, est resté longtemps en communion avec Maximien; s'il était innocent quand on l'a condamné, pourquoi, communiquant avec un homme aussi souillé que Maximien, a-t-il plusieurs fois conféré le baptême hors de la communion des donatistes? Ils en sont eux-mêmes témoins, eux qui agirent auprès du proconsul pour expulser de son Eglise Félicien, comme faisant cause commune avec Maximien. C'était peu d'avoir condamné un absent, d'avoir condamné sans entendre, d'avoir condamné,

comme ils disent, un innocent; il fallait de plus solliciter l'intervention du proconsul pour le chasser de l'Eglise. Lorsqu'ils le poursuivaient de la sorte, ils avouent au moins qu'ils le comptaient parmi les condamnés, parmi les pervers, parmi les maximianistes enfin. Et quand il baptisait, en communiquant avec Maximien, conférait-il un baptême vrai ou faux? Si en communiquant avec Maximien il donnait le vrai baptême, pourquoi accuser le baptême de toute la terre? et s'il donnait un faux baptême lorsqu'il était en communion avec Maximien, pourquoi a-t-on reçu avec lui ceux qu'il a baptisés dans le schisme de Maximien, et pourquoi personne d'entre vous ne les a-t-il rebaptisés?

### LETTE LXXI.

(Année 407)

Sur les traductions de saint Jérôme. — Tumulte dans une église catholique à l'occasion d'un passage de l'Ecriture dont la traduction différait du sens accoutumé.

AUGUSTIN A SON VÉNÉRABLE SEIGNEUR JÉRÔME, SON DÉSIRABLE ET SAINT FRÈRE ET COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Depuis que j'ai commencé à vous écrire et à désirer que vous m'écriviez, jamais il ne s'est offert à moi une meilleure occasion que celle de mon très-cher fils le diacre Cyprien, serviteur de Dieu, et son très-fidèle ministre, qui vous portera cette lettre. J'espère si fort recevoir par lui une lettre de vous, que je ne puis en chose pareille rien espérer de plus certain. Il ne lui manquera ni le zèle pour solliciter une réponse, ni la grâce pour l'obtenir, ni le soin pour la conserver, ni la promptitude pour la rapporter, ni l'exactitude pour la remettre: seulement, si je la mérite de quelque manière, que le Seigneur soit dans votre cœur comme dans mon désir, et qu'il fasse que votre fraternelle volonté ne soit empêchée par nulle autre volonté plus impérieuse.

2. Les deux lettres que je vous ai envoyées étant restées sans réponse, je crains qu'elles ne vous soient point parvenues et je vous en transmets une copie. Quand même elles seraient arrivées jusqu'à vous et que par hasard votre réponse n'aurait pas pu arriver encore jusqu'à moi, envoyez-moi une seconde fois ce que vous m'auriez déjà envoyé, si tant est que vous en

ayez gardé la copie ; sinon, écrivez-moi encore une fois, pourvu cependant que vous puissiez sans trop de dérangement faire la réponse que j'attends depuis si longtemps. Je vous avais écrit une première lettre quand je n'étais encore que prêtre ; elle devait vous être portée par notre frère Profuturus, mais il ne le put parce que, près de partir, il fut fait évêque et bientôt après il mourut : je vous envoie aussi cette première lettre pour que vous sachiez depuis combien de temps je soupire ardemment après vos entretiens, et combien je souffre de ce grand éloignement qui ne permet pas à mon esprit de converser avec le vôtre, ô mon très-doux frère et si digne d'être honoré parmi les membres du Seigneur !

3. J'ajouterai ici que, depuis ce temps, nous avons appris que vous aviez traduit Job sur l'hébreu ; nous possédions déjà de vous une traduction du même prophète, du grec en latin, où vous avez marqué par des astérisques ce qui est dans l'hébreu et ce qui manque au grec, et par des *obélisques*<sup>3</sup> ce qui se trouve dans le grec et ne se trouve pas dans l'hébreu : vous l'avez fait avec un soin si admirable qu'en certains endroits nous voyons à tous les mots des étoiles qui nous avertissent que ces mots sont dans l'hébreu et pas dans le grec. Or, votre dernière traduction faite sur l'hébreu ne présente pas la même fidélité dans les mots ; on se demande avec inquiétude pourquoi, dans cette première traduction, les astérisques sont posés avec tant de soin qu'ils marquent les plus petites particules du discours qui manquent aux manuscrits grecs et se trouvent dans les manuscrits hébreux, et pourquoi, dans cette autre version sur l'hébreu, cela a été fait trop peu soigneusement pour qu'on puisse trouver les mêmes particules à leurs places. J'avais songé à vous en citer des exemples, mais je n'ai pas eu sous la main la version sur l'hébreu. Toutefois votre génie vole au devant non-seulement de ce que je dis, mais encore de ce que je veux dire, et vous me comprenez assez, je pense, pour que vous dissipiez mes doutes.

4. Pour moi, j'aimerais mieux que vous traduisiez les écritures grecques canoniques connues sous le nom des Septante. Car si votre traduction sur l'hébreu commence à être lue habituellement en plusieurs églises, il sera fâcheux que des différences se rencontrent entre les Eglises latines et les Eglises grecques, sur-

tout parce qu'on répond plus aisément aux contradicteurs avec la langue grecque, qui est très-connue. Au contraire, si quelqu'un est troublé par quelque chose de nouveau dans la version sur l'hébreu, et prétend qu'il y a eu crime de falsification, il sera très-difficile ou même impossible de recourir aux témoignages hébreux pour repousser son sentiment. Et si l'on y parvient, qui souffrira que l'on condamne tant d'autorités latines et grecques ? Ce qui augmentera l'embarras c'est que les hébreux consultés pourront exprimer un avis différent ; vous seul alors paraîtrez nécessaire et capable de les convaincre ; mais en présence de quel juge ? je doute que vous puissiez en trouver un seul.

5. Voici un fait qui semble le prouver. Un de nos collègues avait établi la lecture de votre version dans l'Eglise dont il est le chef ; on lisait le prophète Jonas et tout à coup on reconnut dans votre traduction<sup>1</sup> quelque chose de très-différent du texte accoutumé qui était dans le cœur et la mémoire de tous, et qui se chantait depuis tant de générations. Le tumulte fut si grand dans le peuple, surtout parmi les grecs, qui criaient à la falsification, que l'évêque (c'était dans la ville d'Oëa), se trouva forcé d'interroger le témoignage des juifs du lieu. Ceux-ci, soit malice, soit ignorance, répondirent que le texte des grecs et des latins, en cet endroit, était conforme au texte hébreu. Quoi de plus ? L'évêque se vit contraint de corriger le passage comme si c'eût été une faute, ne voulant pas, après ce grand péril, rester sans peuple. Il nous a paru, d'après cela, que peut-être vous avez pu vous tromper quelquefois. Et voyez quelles suites fâcheuses, quand il s'agit de textes qu'on ne peut corriger par les témoignages comparés des langues en usage !

6. Aussi pour ce qui est de votre version de l'Evangile sur le grec, nous en rendons à Dieu de grandes actions de grâce, car, en la confrontant avec le grec, nous n'y trouvons presque rien à dire<sup>2</sup>. Si quelqu'un, favorable aux anciennes inexactitudes latines, nous cherche querelle, il est aisément convaincu ou réfuté par la lecture et la comparaison des textes ; et si de rares endroits laissent quelques regrets, qui donc serait assez difficile pour ne pas le pardonner à un si utile travail, au-dessus de

<sup>1</sup> Jonas, iv, 6.

<sup>2</sup> Ce passage suffirait pour répondre à ceux qui ont soutenu que saint Augustin ne savait pas le grec.

<sup>3</sup> Des obèles, du mot grec *ὀβελος* qui signifie broche.



toute louange? Au reste, daignez nous dire ce que vous pensez des nombreuses différences entre le texte hébreu et le texte grec des Septante; cette dernière version n'est pas d'un petit poids, puisqu'elle a mérité d'être ainsi répandue et que les apôtres s'en sont servis : ce qui est évident, et je me souviens que vous l'avez attesté vous-même. Vous feriez donc une œuvre grandement utile en traduisant exactement en latin le texte grec des Septante; les traductions latines varient si fréquemment dans les divers manuscrits que c'est à peine supportable, et comme on craint toujours qu'il y ait autre chose dans le grec, on n'ose y prendre ni citations ni preuves.

Je croyais que cette lettre serait courte, mais je ne sais comment j'ai senti en la poursuivant la même douceur que si j'avais parlé avec vous. Je vous en conjure par le Seigneur, répondez à tout, accordez-moi votre présence autant que vous le pouvez si loin de moi.

## LETTE LXXII.

(Année 404.)

Des paroles dites avec trop de confiance, des malentendus et, par-dessus tout, des commentaires peu charitables, avaient mis au cœur de saint Jérôme une certaine amertume; elle s'épanche avec assez de liberté dans les pages qu'on va lire.

JÉRÔME AU SEIGNEUR VRAIMENT SAINT ET BIENHEUREUX PAPE AUGUSTIN, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Vous m'écrivez souvent et vous me pressez de répondre à une certaine lettre dont une copie, sans votre signature, m'était parvenue par notre frère le diacre Sysinnius, comme je vous l'ai déjà mandé, et que vous nous dites avoir été d'abord confiée à notre frère Profuturus, ensuite à un autre; que Profuturus, nommé évêque au moment de son départ, ne s'était pas mis en route et avait été bientôt après retiré de ce monde; et que cet autre, dont vous taisez le nom, avait craint les périls de la mer et n'avait pas voulu s'embarquer. Cela étant, je ne puis assez m'étonner que cette lettre soit, dit-on, dans beaucoup de mains à Rome et en Italie, et que moi seul ne l'aie point reçue, moi à qui seul elle était adressée. J'ai d'autant plus lieu d'être surpris que le même frère Sysinnius assure avoir trouvé, il y a environ cinq ans, cette lettre parmi d'autres ouvrages de vous, non pas en Afrique, non pas chez vous, mais dans une île de l'Adriatique.

2. Il ne faut laisser à l'amitié aucun soupçon; on doit parler avec un ami comme avec soi-même. Quelques-uns de mes amis, vases du Christ, comme on en rencontre beaucoup à Jérusalem et dans les saints lieux, me faisaient entendre que vous n'aviez point agi en toute simplicité de cœur, mais

pour grandir à mes dépens, pour chercher la louange, faire un peu de bruit et gagner un peu de gloire aux yeux du peuple : vous me provoquiez et vous laissiez croire que je redoutais un rival tel que vous : vous vous posiez comme un docte écrivain, et je me taisais comme un ignorant, et j'avais enfin trouvé quelqu'un pour me rabattre le caquet. Quant à moi, je l'avoue franchement, je n'ai pas voulu d'abord répondre à votre grandeur, parce que je ne croyais pas que cette lettre fût de vous, et, comme dit le proverbe, que vous eussiez frotté votre épée avec du miel. Je craignais aussi de paraître répondre irrespectueusement à un évêque de ma communion et d'avoir à censurer quelque chose dans la lettre de mon censeur, d'autant plus que certains endroits me semblaient hérétiques.

3. Enfin je ne voulais pas vous donner le droit de dire : « Quoi donc? aviez-vous vu ma lettre, « aviez-vous bien reconnu la signature, pour « blesser si facilement un ami, et rejeter injurieusement sur moi la malice d'autrui? » Donec, comme je vous l'ai déjà écrit, envoyez-moi cette même lettre signée de votre main, ou bien cessez de provoquer un vieillard caché dans une cellule. Mais si vous voulez exercer ou étaler votre savoir, cherchez des hommes jeunes, éloquents et illustres, comme on dit qu'il y en a beaucoup à Rome, qui puissent et osent combattre avec vous, et, dans la discussion des saintes Ecritures, marcher de pair avec un évêque. Pour moi, jadis soldat, aujourd'hui vétéran, il me faut célébrer vos triomphes et les triomphes des autres, et non pas retourner au combat avec un corps épuisé; si vous me pressiez trop de vous répondre, je pourrais bien me souvenir de Quintus Maximus qui, par sa patience, brisa l'orgueil du jeune Annibal<sup>1</sup>.

« Le temps emporte tout, même l'esprit. Je me « rappelle avoir passé, dans ma jeunesse, des « journées entières à chanter; maintenant j'ai « oublié tous ces chants; Mœris n'a même plus « de voix<sup>2</sup>. »

Et, pour m'en tenir aux saintes Ecritures, Berzellai, de Galaad, laissant à son fils qui était jeune toutes les grâces et toutes les délices offertes par le roi David<sup>3</sup>, a montré qu'il n'appartenait pas à la vieillesse de souhaiter ni d'accepter de tels biens.

4. Vous jurez que vous n'avez pas écrit de livre contre moi, et que, n'ayant rien écrit, vous n'avez rien envoyé à Rome; vous me dites que s'il se rencontre dans vos ouvrages quelque chose qui diffère de mon sentiment, je ne dois pas me croire blessé par vous, mais que vous avez tout simplement écrit ce qui vous a semblé vrai. Ecoutez-moi avec patience, je vous prie.

Vous n'avez pas écrit de livre! mais comment ai-je reçu par d'autres les ouvrages où vous m'avez repris? Comment l'Italie a-t-elle ce que vous n'avez point écrit? Comment demandez-vous que je réponde à ce que vous dites n'avoir pas fait? Pourtant, je ne suis pas assez dépourvu de sens pour

<sup>1</sup> Tit.-Liv. Décad. 3, liv. 2. — <sup>2</sup> Virgile, égl. IX. — <sup>3</sup> II Rois, XIX, 32-37.

me croire blessé de la différence de vos opinions. Mais si vous reprenez mes paroles, si vous me demandez raison de mes écrits, si vous exigez que je me corrige, si vous me provoquez à une *palinodie* et que vous prétendiez me rendre la vue; c'est alors que l'amitié est offensée et tous ses droits violés. Je vous écris ainsi pour que nous n'ayons pas l'air de nous battre comme des enfants, pour ne pas donner matière à dispute à nos amis ou à nos détracteurs, et parce que je désire vous aimer sincèrement et chrétiennement, et ne rien garder dans mon cœur qui ne soit sur mes lèvres. Il ne me convient pas, à moi qui ai vécu laborieusement avec de saints frères en un coin de monastère, depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour, d'écrire quoi que ce soit contre un évêque de ma communion, ni d'attaquer ce même évêque que j'ai commencé à aimer avant de commencer à le connaître, qui le premier m'avait convié à l'amitié, et que je me suis réjoui de voir se lever après moi dans la science des Ecritures. Désavouez donc ce livre si par hasard il n'est pas de vous, et cessez de demander que je réponde à ce que vous niez avoir écrit; ou bien si le livre est de vous, avouez-le tout simplement, afin que, si j'écris pour ma défense, la responsabilité en retombe sur vous qui m'aurez provoqué, et non pas sur moi, qui aurai été forcé de répondre.

5. Vous ajoutez que, si quelque chose me choque dans vos ouvrages, vous êtes prêt à recevoir fraternellement mes observations, que non-seulement vous les accueillerez avec joie, comme des témoignages de ma bienveillance envers vous, mais que vous me les demandez comme une grâce. Je vous le répète : vous provoquez un vieillard, vous excitez celui qui ne demande qu'à se taire, vous semblez faire parade de votre savoir. Il n'appartiendrait pas à mon âge de prendre des airs de malveillance à l'égard d'un homme pour qui je dois plutôt me montrer favorable; et si des gens pervers trouvent de quoi blâmer dans les Evangiles et les prophètes, seriez-vous surpris qu'on trouvât aussi à redire dans vos livres, surtout en ce qui touche l'explication des Ecritures où se rencontrent tant d'obscurités? Je vous parle ainsi, non pas que je juge qu'il y ait dans vos ouvrages quelque chose à reprendre, car je ne les ai jamais lus, et les copies en sont rares ici, excepté vos *Soliloques* et quelques commentaires sur les psaumes. Si je voulais examiner ces commentaires, je montrerais que vous n'êtes pas d'accord, je ne dis pas avec moi qui ne suis rien, mais avec les anciens interprètes grecs. Adieu, mon très-cher ami, mon fils par l'âge, mon père par la dignité; ne manquez pas, je vous en prie, pour tout ce que vous m'écrirez, de faire en sorte que je le reçoive le premier.

## LETTRE LXXIII.

(Année 397.)

On vient de voir le caractère de saint Jérôme, qui, au milieu même des plus hautes vertus chrétiennes, avait gardé quelque chose de son impétuosité naturelle; on va voir le caractère de saint Augustin; il se plaint doucement d'une certaine âpreté de langage, reconnaît son tort involontaire et en demande pardon; il ne craint ni les coups ni la correction, pourvu que la vérité lui apparaisse, et déplore la distance qui le sépare de saint Jérôme, qu'il voudrait écouter comme un maître dans la science des Ecritures. A l'occasion de la célèbre rupture entre le solitaire de Bethléem et son ancien ami Rufin, l'évêque d'Hippone parle de l'amitié et de lui-même dans des termes élevés et profonds.

## AUGUSTIN AU VÉNÉRABLE SEIGNEUR ET TRÈS-DÉSIRÉ FRÈRE JÉRÔME, SON COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Vous aurez reçu, je pense, avant cette lettre, celle que je vous ai envoyée par le serviteur de Dieu, notre fils, le diacre Cyprien; vous y aurez appris avec certitude que la lettre dont une copie vous est parvenue est bien de moi (et déjà je crois vous voir, dans votre réponse, m'accabler de coups comme Entelle frappait de ses gantelets garnis de plomb l'audacieux Darès); cependant je réponds à ce que vous avez daigné m'écrire par notre saint fils Astérius<sup>1</sup>; j'y ai trouvé plusieurs marques de votre bienveillante charité, et en même temps les indices de quelque offense reçue de moi; car si j'y lisais de douces paroles, bientôt aussi je m'y sentais blessé. Ce qui me surprenait par-dessus tout, c'est qu'après avoir avancé que vous ne voulez pas croire témérairement que je sois l'auteur de la lettre, de peur que, blessé de votre réponse, je n'aie le droit de vous dire qu'il fallait d'abord vous assurer si elle était de moi, vous me commandez ensuite de vous déclarer nettement si je l'ai écrite, ou de vous en envoyer une copie plus fidèle, afin que nous puissions disputer sur les Ecritures sans aucune aigreur. Comment pourrions-nous le faire sans aigreur si vous vous préparez à me blesser? et si vous n'y pensez pas, comment serait-il possible que, blessé par vous sans que vous l'avez voulu, j'aie le droit de me plaindre que vous n'avez pas prouvé que la lettre était de moi, avant de me répondre ainsi, c'est-à-dire avant de m'offenser? Car si vous ne m'aviez pas blessé en me répondant, je ne pourrais pas me plaindre avec justice; et puisque vous

<sup>1</sup> Ci-dessus, lett. LXVIII.



répondez de manière à m'offenser, quelle place nous reste-t-il pour discuter sans aucune aigreur sur les Ecritures? Pour moi, à Dieu ne plaise que je m'offense si vous voulez et si vous pouvez me prouver que vous avez compris mieux que moi ce passage de l'Épître de l'Apôtre ou tout autre passage des saintes Ecritures! Bien plus, à Dieu ne plaise que je ne regarde comme un gain et que je ne reçoive avec action de grâce les lumières qui me viendront de vous pour m'instruire, les aver-tissemens pour me corriger!

2. Mais cependant, mon très-cher frère, si vous ne vous étiez pas cru blessé par mes écrits, vous ne pourriez pas me croire blessé par votre réponse; je ne pourrais jamais penser que vous eussiez répondu de manière à m'offenser si vous-même ne vous étiez senti offensé. Et si vous m'avez jugé assez dépourvu de sens pour me fâcher d'une réponse qui eût été inoffensive, cette idée est elle-même une offense. Mais ne m'ayant jamais trouvé tel, vous ne voudriez pas témérairement me supposer ce caractère, vous qui avez refusé de croire que la lettre fût de moi, même en y reconnaissant mon style. Si donc vous avez vu avec raison que j'aurais lieu de me plaindre dans le cas où vous m'attribueriez ce qui n'est pas de moi, avec quelle plus grande justice je me plaindrais si vous me preniez témérairement pour ce que je ne suis pas? Vous ne vous tromperiez donc pas au point de croire que je sois assez insensé pour me plaindre de ce qui dans votre réponse n'aurait rien de blessant.

3. Ce qui reste maintenant, c'est que vous seriez disposé à m'adresser une réponse offensante, si vous saviez avec certitude que la lettre vint de moi; et ici, comme je ne puis croire que vous vouliez me blesser sans motif, je n'ai plus qu'à confesser ma faute, à reconnaître que je vous ai blessé le premier dans cette lettre que je ne puis désavouer. Mais pourquoi m'efforcerais-je d'aller contre le courant du fleuve, et ne demanderai-je pas plutôt pardon? Je vous conjure donc, par la douceur du Christ, de me pardonner si je vous ai offensé, et de ne pas me rendre le mal pour le mal en m'offensant à votre tour. Or, vous m'offenseriez si vous ne me disiez pas ce que vous avez pu trouver à relever dans mes actes ou dans mes paroles; car si vous repreniez en moi ce qui n'est pas répréhensible, vous vous blesseriez vous-même plus que moi; un homme

de votre vertu et de votre sainte profession ne le fera jamais avec la volonté de me blesser; vous ne blâmerez jamais en moi avec malignité ce que vous saurez dans votre cœur ne pas être digne de blâme. Donc, ou reprenez-moi avec une âme bienveillante, quoiqu'il n'y ait pas de faute là où vous en voyez, ou bien traitez paternellement celui que vous ne pouvez pas condamner. Il peut se faire que ce que vous croyez ne soit pas la vérité, quoique la charité inspire toujours ce que vous faites. Je recevrais avec gratitude une correction très-amicale, lors même que je n'aurais pas tort, ou je reconnaîtrais à la fois et votre bienveillance et ma faute, et, autant que le Seigneur le permettrait, je me montrerais reconnaissant envers mon censeur et je me corrigerais.

4. Pourquoi donc redouterais-je, comme les cestes d'Entelle, vos paroles, dures peut-être, mais certainement salutaires? Darès trouvait un rival qui le meurtrissait et non pas un médecin; il était vaincu et non pas guéri. Pour moi, si je reçois tranquillement comme un remède votre censure, je ne sentirai pas de douleur; et si la faiblesse humaine ou la mienne est telle que j'éprouve quelque affliction d'un reproche mérité, mieux vaud souffrir à la tête pour la guérison du mal que de garder le mal pour ne pas vouloir toucher à la tête. Il avait bien vu cela, celui qui a dit que nos ennemis nous sont plus utiles en nous cherchant querelle que nos amis en n'osant pas nous reprendre. Ceux-là, dans leur agression, nous disent parfois des vérités dont nous pouvons tirer profit; ceux-ci au contraire, n'usent pas de toute la liberté qu'ils doivent à la justice, parce qu'ils craignent de porter quelque atteinte à la douceur de l'amitié. Vous vous comparez au bœuf, vieux de corps, mais vigoureux encore par l'esprit, et continuant à travailler utilement dans l'aire du Seigneur; me voilà, et si j'ai dit quelque chose de mal, foulez-moi de toute la force de votre pied. Je ne me plaindrai point du poids de votre âge, pourvu que la paille de ma faute soit broyée.

5. Aussi les mots qui terminent votre lettre, je les lis ou je les repasse en soupirant ardemment. « Plût à Dieu, dites-vous, que je « méritasse vos embrassemens, et qu'en des « entretiens mutuels nous puissions apprendre « quelque chose l'un de l'autre! » Et moi je dis: plût à Dieu au moins que nous habitassions des contrées voisines, et qu'à défaut

d'entretiens, nous pussions recevoir fréquemment l'un de l'autre des lettres ! Telle est la distance qui nous sépare que je me rappelle vous avoir écrit étant jeune sur le passage de l'Épître de l'Apôtre aux Galates, et voilà que, déjà vieux, je n'ai reçu encore aucune réponse ; et que, je ne sais par quelle occasion, une copie de ma lettre vous est parvenue plutôt que ma lettre elle-même, malgré tous mes soins ; car l'homme qui s'en était chargé ne vous l'a point portée et ne me l'a pas rapportée. Il y a de si belles choses dans les lettres de vous qui ont pu venir entre mes mains que, si je pouvais, je préférerais à toutes mes études la joie utile de m'attacher à vos côtés. Ne pouvant faire cela, je songe à envoyer vers vous, pour s'instruire, quelqu'un de mes fils dans le Seigneur, si vous voulez bien me répondre aussi à cet égard. Je vois que je n'ai et n'aurai jamais autant que vous la science des divines Ecritures ; et si j'en possède quelque chose, je le dispense comme je puis, au peuple de Dieu. Il m'est absolument impossible, à cause des occupations ecclésiastiques, de m'appliquer à l'étude qu'autant qu'il le faut pour l'instruction des peuples qui m'écoutent.

6. J'ignore quels sont ces écrits injurieux qui sont parvenus contre vous en Afrique. Cependant j'ai reçu la réponse que vous y avez faite et que vous avez daigné m'envoyer. Après l'avoir lue, j'ai déploré amèrement de voir de si vives discordes entre deux amis aussi intimes, dont jusque-là presque toutes les églises avaient connu les étroites relations. On remarque assez dans votre lettre combien vous vous modérez, combien vous retenez les traits de votre indignation, afin de ne pas rendre injure pour injure. Cependant, si, en lisant cette lettre, j'ai séché de douleur et frissonné d'effroi, qu'éprouverais-je si ce qui a été écrit contre vous tombait entre mes mains ? « Malheur au monde par les scandales <sup>1</sup>. » Voilà que nous voyons arriver, voilà que s'accomplit ce que la Vérité a dit : « Parce que l'iniquité abondera, la charité de plusieurs se refroidira <sup>2</sup>. » Quels cœurs désormais pourront s'épancher avec confiance et sécurité ? Dans le sein de qui l'amitié pourra-t-elle se jeter tout entière ? de quel ami n'aura-t-on pas peur comme d'un futur ennemi, si cette division que nous pleurons a pu naître entre Jérôme et Ruffin ? O triste et misérable condition humaine ! ô qu'il

y a peu à se fier aux amis pour le présent, quand on ne sait rien de leurs sentiments pour l'avenir ! Mais pourquoi gémirait-on de cette ignorance où l'on est à l'égard l'un de l'autre lorsque l'homme ne sait pas lui-même ce qu'il sera ? C'est à peine s'il se connaît dans le présent ; mais ce qu'il sera dans l'avenir, il l'ignore.

7. Cette connaissance, non-seulement de l'état présent, mais encore de l'état futur, se trouve-t-elle dans les bienheureux et saints anges ? Et lorsque le démon était encore un bon ange, comment pouvait-il être heureux s'il savait son iniquité future et son éternel supplice ? Voilà ce que j'ignore complètement. Je voudrais avoir votre sentiment sur ce point, si toutefois c'est là une chose qu'il faille connaître. Voyez ce que font les terres et les mers qui nous séparent corporellement. Si j'étais cette lettre que vous lisez en ce moment, vous répondriez déjà à ma question ; et maintenant quand ferez-vous, quand enverrez-vous votre réponse ? quand arrivera-t-elle ici ? quand la recevrai-je ? puis-je attendre patiemment cette réponse qui ne me parviendra jamais aussitôt que je le voudrais ! Je reviens donc aux paroles de votre lettre, si remplies de votre saint désir, et je dis à mon tour : Plût à Dieu « que je méritasse ces embrassements, et que nous pussions, en des entretiens mutuels, apprendre quelque chose l'un de l'autre ! » s'il est possible toutefois que je puisse jamais vous rien apprendre !

8. Je ne trouve pas une petite consolation dans ces paroles, qui ne sont plus seulement les vôtres, mais qui sont aussi les miennes ; elles me charment et me raniment, pendant que notre mutuel désir est toujours suspendu et jamais accompli. J'y sens aussi tous les déchirements d'une vive douleur, lorsque je pense à vous et à Ruffin, à qui Dieu avait si largement accordé ce que nous désirons l'un et l'autre. Hélas ! après avoir goûté ensemble, et dans l'union la plus tendre, le miel des saintes Ecritures, vous avez laissé se répandre entre vous deux une amertume, qui désormais deviendra un sujet d'effroi pour tout homme en tout lieu ; puisque ce dissentiment malheureux vous est arrivé dans la maturité de l'âge et au milieu de vos saintes études, quand, affranchis des affaires du siècle, vous suiviez tous deux le Seigneur, et que vous viviez ensemble sur cette terre où le Seigneur a marché de ses pieds

<sup>1</sup> Matt. XVIII, 7. — <sup>2</sup> Matt. XXIV, 12.



humains, et où il a dit : « Je vous donne ma « paix, je vous laisse ma paix <sup>1</sup> » Vraiment « la « vie humaine, sur la terre, est une tentation <sup>2</sup>. » Hélas ! pourquoi faut-il que je ne puisse vous rencontrer tous les deux ensemble quelque part ? Peut-être, dans mon émotion, ma douleur et ma crainte, je me jetterais à vos pieds, je pleurerais tant que je pourrais ; je prierais, autant que j'aimerais, chacun de vous pour lui-même, et l'un pour l'autre, pour les autres aussi, et surtout pour les faibles, pour lesquels le Christ est mort <sup>3</sup> et pour qui vous êtes un très-dangereux spectacle ; ah ! je vous conjurerais de ne pas répandre l'un contre l'autre des écrits que vous ne pourriez plus effacer aux jours de votre réconciliation, et que vous craindriez de relire, de peur de vous brouiller encore une fois.

9. Je dis franchement à votre charité que rien ne m'a plus alarmé que cet exemple, en lisant dans votre lettre certains passages assez vifs ; ce qui m'inquiète, ce n'est pas ce que vous dites d'Entelle et du bœuf fatigué, où la plaisanterie semble tenir plus de place que la menace ; c'est l'endroit dont j'ai déjà parlé, plus peut-être que je n'aurais dû, mais pas plus que je n'étais inquiet, l'endroit où vous me dites sérieusement : « De peur que, vous « sentant blessé, vous n'avez raison de vous « plaindre. » Je vous demande, si cela se peut, que nous cherchions et que nous discussions ensemble de façon à nourrir nos âmes sans l'amertume de la mésintelligence. Mais, si je ne puis dire ce qui me paraît répréhensible dans vos écrits, ni vous dans les miens, sans que nous nous soupçonnions de jalousie ou sans que notre amitié soit blessée, laissons là ces choses, épargnons ces épreuves à notre vie et à notre salut. Mieux vaut ne pas beaucoup avancer dans la science qui enfle, que de blesser la charité qui édifie <sup>4</sup>. Moi, je me sens bien loin de cette perfection dont il a été dit : « Ce- « lui-là est un homme parfait qui n'offense « point dans sa parole <sup>5</sup>. » Mais je crois pouvoir, dans la miséricorde de Dieu, vous demander facilement pardon, si je vous ai offensé en quelque chose : et vous devez me le dire, afin que, quand je vous aurai écouté, *vous gagniez votre frère* <sup>6</sup>. Il ne faut pas, parce que l'éloignement vous empêche de me reprendre de vive voix, permettre que je me trompe. Oui, en

ce qui touche la matière de nos études, si je fais, si je crois, si je pense tenir quelque chose de vrai et sur quoi votre sentiment diffère du mien, je m'efforcerais de le défendre, autant que le Seigneur le permettra, sans vous faire la moindre offense. Mais, si je venais à reconnaître que vous fussiez blessé, je ne demanderais rien autre que mon pardon.

10. Je n'ai pu vous fâcher, je crois, qu'en disant ce que je n'ai pas dû dire ou autrement que je n'aurais dû le dire ; je ne m'étonne point en effet que nous ne nous connaissions pas l'un l'autre autant que nous connaissent ceux qui vivent avec nous dans notre intimité. J'avoue que je me livre aisément tout entier à leur charité, surtout parce que je suis fatigué des scandales du siècle ; je m'y repose sans que rien m'inquiète, car je sens que Dieu est là, que c'est vers lui que je me jette en toute sécurité, et que c'est en lui que tranquillement je me repose. Je n'y redoute point cet incertain lendemain de la fragilité humaine qui tout à l'heure me faisait gémir. Quand je sens qu'un homme embrasé de la charité chrétienne est devenu mon fidèle ami, tout ce que je lui confie de mes projets et de mes pensées, ce n'est pas à l'homme que je le confie, mais à celui en qui il demeure et qui l'a fait tel ; car « Dieu « est charité ; et celui qui demeure dans la cha- « rité demeure en Dieu et Dieu en lui <sup>1</sup>. » Si cet homme délaisse la charité, il me causera nécessairement autant de douleur par sa désertion qu'il me causait de joie par sa constance. Et toutefois faisons en sorte que, devenu ennemi, d'ami intime qu'il était, il ne puisse s'armer contre nous que de ses propres ruses, et que sa colère ne puisse rien trouver à dévoiler. Chacun est en mesure de pratiquer aisément ceci, non point en eachant ce qu'il aura fait, mais en ne faisant rien qu'il veuille cacher. Aussi la miséricorde de Dieu accorde aux hommes bons et pieux de vivre en toute liberté et sécurité avec leurs amis, quelles que puissent être leurs dispositions futures, de ne pas découvrir les fautes d'autrui qui leur auraient été confiées, et de ne rien faire eux-mêmes dont ils redouteraient la révélation. Lorsqu'un médisant invente une fausseté, ou bien on ne le croit pas, ou bien si on le croit, la réputation est mallraillée sans que la pureté de la vie soit atteinte. Mais quand nous commettons réellement le mal, nous avons un ennemi intime,

<sup>1</sup> Jean, XIV, 27. — <sup>2</sup> Job, VII, 1. — <sup>3</sup> I Cor. VIII, 11. — <sup>4</sup> Cor. VIII, 2. — <sup>5</sup> Jacq. III, 2. — <sup>6</sup> Matt. XVIII, 15.

<sup>1</sup> Jean, IV, 6.

lors même que l'indiscrétion ou la rancune d'aucun ami intime ne le découvrirait point. C'est pourquoi, quel sage ne reconnaîtra pas votre patience à supporter, aidé d'une bonne conscience, les violentes et incroyables attaques de celui qui fut jadis votre ami? Pendant que les uns méprisent ces accusations et que d'autres peut-être y ajoutent foi, on voit comment vous vous en faites des *armes de la gauche*<sup>1</sup> pour combattre aussi efficacement le démon qu'avec les *armes de la droite*. J'aurais mieux aimé pourtant qu'il se fût montré plus doux et que vous vous fussiez montré moins bien armé. C'est un grand et triste miracle que de passer de telles amiliés à des inimitiés aussi implacables; ç'en serait un heureux et bien plus grand encore que de revenir d'une telle inimitié à l'étroite union d'autrefois.

## LETTRE LXXIV.

(Année 404.)

Saint Augustin demande à Présidius de faire parvenir à saint Jérôme la lettre précédente, et d'écrire pour lui au solitaire de Bethléem.

AUGUSTIN AU BIENHEUREUX SEIGNEUR PRÉSIDIUS,  
SON VÉNÉRABLE FRÈRE ET COLLÈGUE DANS LE  
SACERDOCE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

J'ai prié de vive voix, et maintenant je redemande à votre sincérité de vouloir bien envoyer ma lettre à notre saint frère et collègue Jérôme. Pour que vous sachiez comment vous devez lui écrire pour moi, je vous adresse une copie de mes lettres et des siennes; après les avoir lues, vous verrez dans votre sagesse quelle mesure j'ai cru devoir garder envers lui, et vous verrez aussi son émotion que j'ai eu raison de craindre. Mais si j'ai écrit quelque chose que je n'ai pas dû ou autrement que je n'ai dû, dites-le moi fraternellement et non pas à lui: averti par vous, je lui en demanderai pardon si je reconnais ma faute.

<sup>1</sup> II Cor. vi, 7.

## LETTRE LXXV.

(Année 404.)

Saint Jérôme répond aux lettres XXVIII, XL et LXXI de saint Augustin; il défend son opinion sur le passage de l'Épître aux Galates.

JÉRÔME AU SEIGNEUR VRAIMENT SAINT ET BIEN-  
HEUREUX PAPE AUGUSTIN, SALUT DANS LE SEI-  
GNEUR.

1. J'ai reçu, par le diacre Cyprien, trois lettres de vous à la fois, ou plutôt trois petits livres, renfermant, à ce que vous dites, des questions, mais, comme je pense, une censure de mes ouvrages: si je voulais y répondre, il me faudrait faire un grand livre. Je tâcherai cependant, autant que je le pourrai, de ne pas dépasser les bornes d'une longue lettre et de ne pas retarder le frère, qui, trois jours seulement avant son départ, m'a demandé la réponse; pressé par lui, je suis obligé de traiter ces choses sans trop de réflexion, de répondre à la hâte, non point avec l'attention séricuse d'un homme qui écrit, mais avec la hardiesse d'un homme qui dicte: il en résulte que l'on va un peu au hasard, et que la discussion devient alors moins profitable: on est semblable à des soldats même intrépides, qui, troublés par une attaque soudaine, sont contraints de fuir avant de pouvoir prendre les armes.

2. Au reste, nos armes c'est le Christ, c'est l'enseignement de l'apôtre Paul qui écrit aux Ephésiens: « Prenez les armes de Dieu pour que vous « puissiez résister au jour mauvais. » Et encore: « Soyez fermes; que la vérité soit la ceinture de « vos reins, que la justice soit votre cuirasse, que « vos pieds soient chaussés pour vous préparer à « porter l'Évangile de paix: surtout recevez le « bouclier de la foi, afin que vous puissiez éteindre « tous les traits enflammés du malin esprit, et re- « cevez le casque du salut et le glaive de l'Esprit, « qui est la parole de Dieu<sup>1</sup>. » Le roi David marchait au combat, armé de ces traits; en prenant cinq pierres polies dans le torrent, il montrait que ses sens n'avaient rien de la rudesse ni des souillures de ce siècle; il but de l'eau du torrent en chemin, et c'est pourquoi il eut la gloire de trancher avec son épée l'orgueilleuse tête de Goliath, frappant au front le blasphémateur<sup>2</sup>, et le blessant à cette partie du corps où Ozias, usurpateur du sacerdoce, fut frappé de la lèpre<sup>3</sup>, où le saint est glorifié dans le Seigneur, suivant cette parole: « La lumière de votre face resplendit sur nous, « Seigneur<sup>4</sup>. » Nous aussi, disons donc: « Mon « cœur est prêt, Seigneur, mon cœur est prêt; je « chanterai et je ferai entendre des accords dans « ma gloire. Levez-vous, harpe et psaltérion; je « me lèverai dès l'aurore<sup>5</sup>; » afin que ces paroles s'accomplissent en nous: « Ouvre ta bouche et je « la remplirai<sup>6</sup>; le Seigneur donnera sa parole à

Ephés. vi, 13, 17. — <sup>1</sup> I Rois, xvii, 40-51. — <sup>2</sup> II Paralip. xxvi, 19. — <sup>3</sup> Ps. iv, 7. — <sup>4</sup> Ps. lvi, 8, 9. — <sup>5</sup> Ps. lxxx, 11.



« ceux qui évangélisent pour qu'ils aient une « grande puissance <sup>1</sup>. » Je ne doute pas que vous ne priiez aussi pour que la vérité triomphe dans nos contestations ; car vous ne cherchez pas votre gloire, mais celle du Christ, et quand vous vaincrez, je vaincrai également si je comprends mon erreur ; si je triomphe au contraire, c'est vous qui triompherez, parce que ce ne sont pas les fils qui thésaurisent pour les pères, mais les pères pour les fils <sup>2</sup>. Et nous lisons dans le livre des *Paralipomènes* que les enfants d'Israël montaient au combat avec un cœur pacifique <sup>3</sup>, ne cherchant point leur victoire, mais celle de la paix, au milieu des glaives et du sang répandu, et à travers les cadavres des soldats tombés. Répondons à tous, et, si Dieu le veut, donnons en peu de mots la solution de vos nombreuses questions. Je passe les politesses avec lesquelles vous me caressez ; je me tais sur les douceurs avec lesquelles vous vous efforcez de me consoler de vos censures : je viens aux choses mêmes.

3. Vous dites que vous avez reçu d'un de nos frères un livre de moi sans titre, dans lequel j'énumère les écrivains ecclésiastiques tant grecs que latins ; vous dites que, lui ayant demandé (ce sont vos expressions), pourquoi il n'y avait pas de titre à la première page, et comment s'appelait l'ouvrage, il a répondu qu'il s'appelait *Épître*. Ce titre, selon vous, serait bien choisi si le livre ne renfermait que la vie et les écrits d'auteurs morts ; mais comme on y fait mention d'ouvrages de beaucoup d'écrivains qui vivaient à l'époque où il fut composé et qui vivent encore, vous vous étonnez que je lui aie donné ce titre <sup>4</sup>. J'aurais cru que votre sagesse aurait pu comprendre le titre par l'ouvrage lui-même, car vous avez vu que les grecs et les latins qui ont écrit les vies des hommes illustres n'ont jamais appelé leur livre : *Épître*, mais : *Des hommes illustres* ; par exemple, des généraux, des philosophes, des orateurs, des historiens, des poètes épiques, tragiques, comiques. On n'écrit l'épître que des morts : c'est ce que je me rappelle avoir fait autrefois à la mort du prêtre Népotien, de sainte mémoire. Mon livre doit donc être appelé : *Des hommes illustres*, ou proprement des *Écrivains ecclésiastiques*, quoique beaucoup d'ignorants correcteurs l'aient intitulé, dit-on : *Des auteurs*.

4. En second lieu vous demandez pourquoi j'ai dit, dans les commentaires de l'Épître aux Galates, que Paul n'avait pas pu reprendre dans Pierre ce qu'il avait fait lui-même <sup>5</sup>, ni blâmer dans un autre la dissimulation dont il était lui-même coupable ; et vous soutenez que la réprimande de l'Apôtre ne fut point une feinte, mais qu'elle fut vraie, que je ne devrais pas enseigner le mensonge, et que tout ce qui est écrit dans nos saints livres doit être entendu comme c'est écrit <sup>6</sup>. A ceci je réponds d'abord que votre sagesse aurait pu se souvenir de la petite préface de mes commentaires, où je dis : « Quoi donc ? suis-je insensé

« et téméraire de promettre ce que n'a pas pu faire « celui-là ? pas du tout ; je suis au contraire plus « réservé et plus timide, car, sentant ma propre « faiblesse, j'ai suivi les commentaires d'Origène. « Cet homme a écrit sur l'Épître aux Galates cinq « volumes et a rempli le dixième livre de ses *Stromates* d'une explication abrégée de cette épître ; « il en a composé aussi divers traités, et des extraits qui seuls pourraient suffire. Je passe sous « silence Didyme mon voyant, Apollinaire de Laodicée récemment sorti de l'Église, le vieil hérétique Alexandre, Eusèbe d'Émèse et Théodore d'Héraclée, qui nous ont aussi laissé quelques « petits commentaires sur cette Épître. Si de tout « ceci je faisais même de courts extraits, on aurait « quelque chose qui ne serait pas tout à fait à mépriser. Pour l'avouer franchement, j'ai lu tous « ces travaux, et, amassant beaucoup de choses « dans mon esprit, j'ai dicté à un secrétaire ce qui « venait de moi, ce qui venait d'autrui, sans me « souvenir de l'ordre ni toujours des paroles et du « sens. Fasse la miséricorde de Dieu que ce que « d'autres ont bien dit ne soit pas perdu par mon « ignorance, et que ce qui plaît dans leur langue « ne déplaît pas dans la langue d'un étranger ! » Si donc quelque chose vous semblait répréhensible dans mon interprétation, votre érudition aurait dû chercher si ce que j'ai écrit se trouvait dans les auteurs grecs, afin que, à leur défaut, vous pussiez condamner mon sentiment particulier ; d'autant plus que dans la préface, j'ai avoué que j'ai suivi les commentaires d'Origène, que j'ai dicté mes pensées et celles des autres, et qu'à la fin de ce même chapitre que vous critiquez, j'ai écrit ces mots : « Si quelqu'un n'est pas de mon avis quand « je montre Pierre n'ayant pas péché et Paul « n'ayant pas repris durement un plus grand que « lui, il doit m'expliquer comment Paul blâme « dans un autre ce qu'il a fait lui-même. » J'ai fait voir par là que je ne défendais pas ce que j'avais lu dans les auteurs grecs, mais que je n'avais fait que le répéter, afin de laisser au jugement du lecteur la libre appréciation de cette opinion.

5. Vous donc, pour ne pas faire ce que je demandais, vous avez trouvé un nouveau raisonnement ; vous soutenez que les gentils qui ont cru en Jésus-Christ étaient libres du poids de la loi, mais que ceux des juifs qui ont cru étaient soumis à la loi ; de sorte que Paul, comme docteur des gentils, avait raison, selon vous, de reprendre ceux qui gardaient la loi, et que Pierre, le chef de la circoncision <sup>7</sup>, fut justement repris pour avoir commandé aux gentils ce que les juifs seuls devaient observer <sup>8</sup>. Si vous êtes d'avis ou plutôt puisque vous êtes d'avis que tout juif qui croit demeure soumis aux pratiques de la loi, vous devez, vous, évêque connu dans le monde entier, publier cette opinion et chercher à la faire accepter par tous les évêques. Pour moi, dans ma pauvre petite cabane, avec des moines, c'est-à-dire avec des pécheurs comme moi, je n'ose décider sur les grandes choses ; j'avoue seulement, et bien ingénuement, que je lis les écrits des anciens, et que,

<sup>1</sup> Ps. LVII, 12. — <sup>2</sup> II Cor. XII, 11. — <sup>3</sup> I Paralip. XII, 17, 18. —

<sup>4</sup> Ci-dessus, Lett. XLII, 2. — <sup>5</sup> Galat. II, 11. — <sup>6</sup> Ci-dessus, Lett. XI, 3.

<sup>7</sup> Galat. II, 8. — <sup>8</sup> Ci-dessus, Lett. XI, 4.

dans des commentaires, selon la coutume générale, j'expose les diverses interprétations, afin que chacun suive celle qu'il voudra. Vous avez cru cela, je pense, pour la littérature profane et pour les divins livres, et vous l'approuverez sans doute.

6. Cette interprétation, donnée d'abord par Origène, dans son dixième livre des *Stromates* consacré à l'explication de l'Épître de Paul aux Galates, et ensuite adoptée par les autres interprètes, a eu surtout pour but de répondre aux blasphèmes de Porphyre; celui-ci reproche à Paul d'avoir osé blâmer en face Pierre, le prince des apôtres; d'avoir osé le convaincre d'avoir mal fait, c'est-à-dire d'être tombé dans l'erreur où il était lui-même, lui Paul qui en reprenait un autre. Que dirai-je de Jean, qui vient d'occuper le siège épiscopal de Constantinople<sup>1</sup>, et qui a composé, sur cet endroit de l'épître de Paul, un livre très-étendu, où il a suivi le sentiment d'Origène et des anciens? Si donc vous m'accusez d'erreur, souffrez, je vous prie, que je me trompe avec de tels hommes; et comme vous voyez que j'ai plusieurs partisans de mon erreur, vous devez au moins produire un partisan de votre vérité. Voilà pour l'explication du passage de l'Épître aux Galates.

7. Mais, pour ne pas avoir l'air de m'opposer à vos raisons que de nombreux témoignages, d'élever la vérité à la faveur de noms illustres, et de ne pas oser combattre, j'exposerai brièvement des exemples tirés des Écritures. Dans les Actes des apôtres, une voix se fit entendre à Pierre: « Lève-toi, Pierre, disait la voix, tue et mange, » c'est-à-dire mange de toutes sortes d'animaux à quatre pieds, de reptiles de la terre et d'oiseaux du ciel. Ces paroles montrent que nul homme n'est impur selon la nature, mais que tous sont également appelés à l'Évangile du Christ. A cela Pierre répondit: « A Dieu ne plaise, car je n'ai jamais rien mangé d'impur ni de souillé. » Et une voix du ciel se fit entendre une seconde fois: « Ce que Dieu a purifié, toi ne l'appelle pas impur. » C'est pourquoi il alla à Césarée, et, étant entré chez Corneille, « ouvrant la bouche, il dit: En vérité j'ai trouvé que Dieu ne fait pas acception de personnes, mais qu'en toute nation, celui qui le craint et opère la justice, lui est agréable. » Enfin, « le Saint-Esprit descendit sur eux, et les fidèles circoncis qui étaient venus avec Pierre s'étonnèrent que la grâce de l'Esprit-Saint se fût aussi répandue sur les gentils. Alors Pierre répondit: Est-ce que quelqu'un peut refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçu comme nous l'Esprit-Saint? Et il ordonna qu'ils fussent baptisés au nom de Jésus-Christ<sup>2</sup>. Or, les apôtres et les frères qui étaient en Judée apprirent que les gentils avaient reçu la parole de Dieu. Pierre étant allé à Jérusalem, les fidèles circoncis disputaient contre lui, disant: Pourquoi êtes-vous entré chez des hommes incirconcis, et pourquoi avez-vous mangé avec eux? » Pierre leur ayant

exposé toutes ses raisons, termina son discours par ces mots: « Si donc Dieu leur a donné la même grâce qu'à nous qui avons cru en Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui étais-je, moi, pour m'opposer à Dieu? Ayant entendu ces paroles, ils se turent, et puis ils glorifièrent Dieu en disant: Dieu a donc donné la pénitence aux gentils pour les conduire à la vie<sup>1</sup>. » De plus, longtemps après, Paul et Barnabé étant allés à Antioche, et l'Église ayant été assemblée, ils racontèrent les grandes choses que Dieu a faites avec eux et comment il avait ouvert la porte de la foi aux gentils<sup>2</sup>; quelques-uns, venus de la Judée, instruisaient les frères et disaient: Si vous n'êtes pas circoncis selon la coutume de Moïse, vous ne pouvez pas vous sauver. Un mouvement assez considérable ayant donc éclaté contre Paul et Barnabé, ils résolurent de monter à Jérusalem, tant ceux qui étaient accusés que ceux qui accusaient, vers les apôtres et les prêtres, pour cette question. Quand ils furent arrivés à Jérusalem, on vit s'élever quelques pharisiens qui avaient cru en Jésus-Christ et qui disaient: Il faut les circoncire et leur ordonner de garder la loi de Moïse. Et comme ce mot donnait lieu à une grande discussion, Pierre, avec sa liberté accoutumée: « Hommes, mes frères, leur dit-il, vous savez qu'il y a longtemps Dieu m'a choisi parmi vous pour que les gentils tendent par ma bouche la parole de l'Évangile et qu'ils croient; et Dieu qui connaît les cœurs, leur a rendu témoignage, en leur donnant l'Esprit-Saint comme à nous, et n'a fait aucune différence entre eux et nous, purifiant leurs cœurs par la foi. Maintenant pourquoi voulez-vous que Dieu mette sur la tête des disciples un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu supporter? Mais nous croyons que, par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous serons sauvés comme eux. Toute la multitude garda le silence, » et l'apôtre Jacques et tous les prêtres se rangèrent à l'avis de Pierre<sup>3</sup>.

8. Ceci ne doit pas être ennuyeux pour le lecteur; mais doit lui servir, ainsi qu'à moi, à prouver qu'avant l'apôtre Paul, Pierre n'avait pas ignoré, lui, l'auteur même de ce décret, que la loi n'était plus obligatoire après l'Évangile. Enfin l'autorité de Pierre fut si grande, que Paul écrivit dans son épître: « Trois ans après, j'allai à Jérusalem voir Pierre, et je restai quinze jours auprès de lui<sup>4</sup>. » Et plus bas: « Quatorze ans après, je montai de nouveau à Jérusalem avec Barnabé, ayant pris aussi Tite. Or, j'y montai par une révélation, et je leur exposai l'Évangile que je prêchais au milieu des gentils. » Paul montrait par là qu'il n'aurait point prêché son Évangile en toute sécurité s'il n'avait été appuyé par le sentiment de Pierre et de ceux qui étaient avec lui. Il ajoute aussitôt: « J'exposai mon Évangile en particulier à ceux qui paraissaient les plus considérables, de peur de courir ou d'avoir couru en vain. » Pourquoi en particulier, et non pas en public? C'était pour

<sup>1</sup> On sait qu'il en fut injustement banni l'année même où saint Jérôme écrivait cette lettre.

<sup>2</sup> Act. x, 13-48.

<sup>3</sup> Act. xi, 1-18. — <sup>4</sup> Ib. xiv, 26. — <sup>5</sup> Act. xv, 1-12. — <sup>6</sup> Galat. i, 18.



empêcher qu'un scandale n'éclatât parmi les fidèles d'entre les juifs, qui pensaient qu'il fallait garder la loi, tout en croyant dans le Seigneur notre Sauveur. Et, dans ce temps, Pierre étant allé à Antioche (quoique ceci ne se trouve pas dans les Actes des apôtres, nous devons en croire le témoignage de Paul), « Paul lui résista en face, parce qu'il était répréhensible. Avant que quelques-uns vissent d'auprès de Jacques, Pierre mangeait avec les gentils; à leur arrivée, il se retirait, et se séparait d'eux, craignant les reproches des circoncis. Et les autres juifs et Barnabé furent portés à user de la même feinte. Mais quand je vis, dit Paul, qu'ils ne marchaient pas droit, selon la vérité de l'Évangile, je dis à Pierre, « devant tout le monde : *Si vous, qui êtes juif, vous vivez comme les gentils, et non pas comme les juifs, comment forcez-vous les gentils à judaïser ?* » et le reste. Ainsi, il n'est douteux pour personne que l'apôtre Pierre n'ait été le premier auteur de l'ordonnance à laquelle on l'accuse ici d'avoir manqué. La cause de la prévarication, c'est la peur des juifs. Car l'Écriture dit que Pierre mangeait d'abord avec les gentils : mais après que quelques-uns furent venus d'auprès de Jacques, il s'en retirait et s'en séparait, craignant les reproches des circoncis. Il appréhendait que les juifs, dont il était l'apôtre, ne s'éloignassent de la foi du Christ à l'occasion des gentils; imitateur du bon Pasteur, il tremblait de perdre le troupeau confié à ses soins.

9. Après avoir montré que Pierre avait bien pensé sur l'abolition de la loi mosaïque, mais que la crainte l'avait conduit à feindre de l'observer, voyons si Paul, qui a repris Pierre, n'a pas fait quelque chose de pareil. Nous lisons dans le même livre : « Paul parcourait la Syrie et la Cilicie, affermissant les Églises; il arriva à Derbe et à Lystra; et voilà qu'un disciple était là, nommé Timothée, fils d'une veuve juive qui avait embrassé la foi, et d'un père gentil. Les frères qui étaient à Lystra et à Iconium lui rendirent témoignage. Paul voulut que ce disciple partît avec lui; et, l'ayant pris, il le circoncit, à cause des juifs qui se trouvaient là<sup>1</sup>. » O bienheureux apôtre Paul, qui avez blâmé dans Pierre la dissimulation qui l'a fait se séparer des gentils, à cause de la crainte des juifs venus d'auprès de Jacques, pourquoi avez-vous, contre votre sentiment, obligé à la circoncision Timothée, fils d'un homme gentil, et gentil lui-même (car il n'était pas juif, puisqu'il n'était pas circoncis)? Vous me répondez : à cause des juifs qui se trouvaient dans ces lieux-là. Vous, qui vous pardonnez à vous-même la circoncision d'un disciple venu du milieu des gentils, pardonnez donc à Pierre, votre ancien, d'avoir fait quelque chose par la crainte des juifs devenus chrétiens. Il est aussi écrit : « Paul, après avoir passé là plusieurs jours, dit adieu aux frères, et s'embarqua pour la Syrie avec Priscille et Aquila; et il se rasa la tête à Cenchrée, car il avait fait un vœu<sup>2</sup>. » Admettons que là il ait été forcé par la crainte des juifs de faire ce qu'il ne vou-

lait pas, pourquoi laissa-t-il, ici, croître sa chevelure dans un vœu, et pourquoi se la fit-il couper à Cenchrée, selon la loi imposée aux Nazaréens qui se consacraient à Dieu<sup>3</sup> ?

10. Mais ceci est peu de chose en comparaison de ce qui va suivre : « Quand nous fûmes arrivés à Jérusalem, dit saint Luc, l'auteur de l'histoire sacrée, les frères nous reçurent avec joie; » le jour suivant, Jacques et tous les anciens qui étaient avec lui, ayant approuvé l'Évangile de Paul, lui dirent : « Vous voyez, frère, combien de milliers d'hommes, en Judée, ont cru en Jésus-Christ, et ils sont tous zélés pour la loi. Or, ils ont ouï dire de vous que vous enseignez à tous les juifs qui sont parmi les gentils, de renoncer à Moïse, en disant qu'ils ne doivent pas circoncire leurs enfants, ni vivre selon la coutume des juifs. Que faire donc ? Il faut que cette multitude s'assemble, car ils ont entendu dire que vous êtes arrivé. Faites ce que nous allons vous dire : nous avons ici quatre hommes qui ont fait un vœu; prenez-les avec vous, et purifiez-vous avec eux; faites tous les frais pour qu'ils se rasant la tête; et tous sauront que ce qu'ils ont ouï dire de vous est faux, mais que vous continuez à garder la loi. Paul ayant donc pris ces hommes et s'étant, le lendemain, purifié avec eux, entra au temple, annonçant combien de jours devait durer leur purification et quand l'offrande serait présentée pour chacun d'eux<sup>4</sup>. »

O Paul ! je vous le demande encore ; pourquoi avez-vous rasé votre tête ? pourquoi avez-vous marché nu-pieds, selon les cérémonies des juifs ? pourquoi avez-vous offert des sacrifices ? et pourquoi des victimes ont-elles été immolées pour vous, selon la loi ? Sans doute, vous me répondez : Pour ne pas scandaliser les juifs qui avaient cru. Vous avez donc fait semblant d'être juif pour gagner les juifs ; et les autres prêtres vous ont appris cette même dissimulation, mais vous n'avez pu échapper. Vous alliez périr au milieu du mouvement excité contre vous, lorsque vous fûtes emporté par un tribun et envoyé par lui à Césarée, sous bonne escorte ; il vous sauva des juifs, qui vous auraient tué comme un fourbe et un destructeur de la loi. De là, allant à Rome, vous prêchâtes le Christ aux juifs et aux gentils, dans une maison que vous aviez louée, et vous scellâtes votre doctrine sous le glaive de Néron<sup>5</sup>.

11. Nous avons vu qu'à cause de la crainte des juifs Pierre et Paul feignirent également d'observer les préceptes de la loi. De quel front et par quelle audace Paul reprendra dans un autre ce qu'il a fait lui-même ? J'ai montré ou plutôt d'autres ont montré avant moi quel avait pu être son motif ; tous ceux-là ne défendaient pas le mensonge officieux, comme vous le dites, mais enseignaient une sage conduite ; ils voulaient mettre en lumière la prudence des apôtres et réprimer l'insolence du blasphémateur Porphyre qui dit que Pierre et Paul s'étaient battus comme des enfants, que Paul avait été jaloux des vertus de Pierre, qu'il s'était vanté

<sup>1</sup> Galat. II, 1, 2, 11-14. — <sup>2</sup> Act. XV, 41; XVI, 1-3. — <sup>3</sup> Ibid. XVII, 18.

<sup>4</sup> Nomb., VI, 18. — <sup>5</sup> Act., XXI, 17-26. — <sup>6</sup> Ibid. XIII, 23; XXVIII, 14, 30.

de ce qu'il n'avait pas fait, ou s'il l'avait fait, il n'y avait trouvé qu'une occasion de reprocher insolemment à un autre une faute par lui-même commise. Ces maîtres ont expliqué la conduite des apôtres comme ils ont pu ; et vous, comment l'expliquerez-vous ? Vous avez sans doute quelque chose de meilleur à dire, puisque vous condamnez sur ce point le sentiment des anciens.

12. Vous m'écrivez dans votre lettre : « Ce n'est pas moi qui vous apprendrai comment on doit entendre ce que dit le même apôtre : *Je me suis fait juif avec les juifs pour gagner les juifs* <sup>1</sup>, et le reste qui est dit par compassion de miséricorde et non point par dissimulation de tromperie. C'est ainsi que celui qui sert un malade se fait en quelque sorte malade comme lui ; il ne dit pas qu'il a la fièvre avec lui, mais il pense avec compassion à la manière dont il voudrait être servi s'il était à sa place. Saint Paul était juif ; devenu chrétien, il n'abandonna point les sacrements que le peuple juif avait reçus en son temps et quand il fallait ; il en conserva la pratique lorsque déjà il était apôtre du Christ, afin de montrer que ceux qui les avaient reçus de leurs pères pouvaient les garder sans péril, même en croyant en Jésus-Christ, pourvu cependant qu'ils n'y missent pas l'espérance du salut ; car le salut, que représentaient les sacrements anciens, était arrivé par le Seigneur Jésus <sup>2</sup>. » Tout ce long discours dans une longue discussion, signifie que Pierre n'a point erré en pensant que les juifs, devenus chrétiens, dussent observer la loi, mais qu'il s'est écarté de la ligne du vrai en forçant les gentils à judaïser ; en les forçant, sinon par l'autorité de son enseignement, du moins par la puissance de son exemple, et que Paul n'a rien dit de contraire à ce qu'il avait fait, puisqu'il s'est borné à reprocher à Pierre de forcer les gentils à judaïser.

13. Le fond de la question, ou plutôt le fond de votre pensée, c'est qu'après avoir embrassé l'Evangile du Christ, les juifs font bien d'observer les préceptes de la loi, c'est-à-dire d'offrir des sacrifices comme Paul en a offerts, de circoncire leurs fils comme Paul en a circoncis Timothée, et d'observer le sabbat comme l'ont observé tous les juifs. Si cela est vrai, nous tombons dans l'hérésie de Cérinthe et d'Ebion qui, croyant en Jésus-Christ, furent anathématisés par les évêques, par cela seul qu'ils mêlaient à l'Evangile du Christ les cérémonies de la loi et qu'ils gardaient les choses anciennes en pratiquant les nouvelles. Que dis-je des Ebionites qui feignent d'être chrétiens ? Il y a encore aujourd'hui parmi les juifs et dans toutes les synagogues de l'Orient une hérésie, celle des *minéens* ; les pharisiens, qui les condamnent, les appellent communément des *nazaréens* ; ces hérétiques croient en Jésus-Christ fils de Dieu, né de la Vierge Marie ; ils disent qu'il est celui qui a souffert sous Ponce Pilate, qui est ressuscité, et dans lequel nous-mêmes nous croyons ; mais en voulant être en même temps juifs et chrétiens, ils ne sont ni chrétiens ni juifs. Je vous prie donc,

vous qui croyez devoir panser la petite blessure que vous m'accusez d'avoir faite, et qui n'est qu'une piqûre, un point d'aiguille, comme on dit, je vous prie de songer à la blessure que vous faites vous-même avec la lance et, pour ainsi dire, de tout le poids d'un javelot. L'exposition des divers sentiments des anciens dans l'interprétation des Ecritures, n'est pas un crime comme celui d'introduire de nouveau au cœur de l'Eglise une détestable hérésie. Et si nous sommes obligés de recevoir les juifs avec leurs formes religieuses, s'il faut leur permettre d'observer dans les églises du Christ ce qu'ils observaient dans les synagogues de Satan, je le dirai hautement : ce ne sont pas eux qui deviendront chrétiens, c'est nous qui deviendrons juifs.

14. Quel chrétien écouterait patiemment ce passage de votre lettre : « Paul était juif ; devenu chrétien, il n'abandonna point les sacrements des juifs que ce peuple avait reçus à sa conversion et au temps qu'il fallait ; il en conserva la pratique lorsque déjà il était apôtre du Christ, pour montrer que ceux qui les avaient reçus de leurs pères pouvaient les garder sans péril <sup>3</sup>. » Je vous supplie de nouveau : écoutez en paix l'expression de ma douleur. Paul, devenu apôtre du Christ, observait encore les cérémonies des Juifs, et vous dites « qu'elles n'étaient point permises à ceux qui voulaient les garder comme ils les avaient reçues de leurs pères. » Moi je dirai au contraire, et je soutiendrai de ma libre parole contre le monde entier que les cérémonies des juifs sont perniciosieuses et mortelles aux chrétiens, et que tout chrétien qui les observe, qu'il ait été auparavant juif ou gentil, est tombé dans le gouffre du démon. « Car le Christ est la fin de la loi pour justifier tout croyant, savoir le juif et le gentil <sup>4</sup> ; » le Christ ne sera pas la fin de la loi pour justifier tout croyant, si le juif est accepté. Et nous lisons dans l'Evangile : « La loi et les prophètes jusqu'à Jean-Baptiste <sup>5</sup>. » Et ailleurs : « C'est pourquoi les juifs cherchaient à le tuer, non-seulement parce qu'il violait le sabbat, mais parce qu'il disait que son Père était Dieu et qu'il se faisait égal à Dieu <sup>6</sup>. » Et encore : « Nous avons tous reçu de sa plénitude grâce pour grâce, parce que la loi a été donnée par Moïse ; mais la grâce et la vérité nous ont été données par Jésus-Christ <sup>7</sup>. » A la place de la grâce de la loi qui a passé, nous avons reçu la grâce permanente de l'Evangile ; la vérité nous est venue par Jésus-Christ, au lieu des ombres et des figures de l'Ancien Testament. Dans le même sens Jérémie prophétise de la part de Dieu : « Voici que les jours arrivent, dit le Seigneur, et j'accomplirai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et la maison de Judas, non point comme l'alliance que je fis avec leurs pères au jour où je les pris par la main pour les tirer de la terre d'Egypte <sup>8</sup>. » Remarquez ce qu'il dit : il ne promet pas la nouvelle alliance de l'Evangile aux gentils qui n'en avaient encore reçu aucune, mais

<sup>1</sup> I Cor. ix, 20. — <sup>2</sup> Ci-dessus, lettr. xl, 4.

<sup>3</sup> Ci-dessus, lett. xl, 4. — <sup>4</sup> Rom. x, 4. — <sup>5</sup> Matt. xi, 13 ; Luc, xvi, 16. — <sup>6</sup> Jean v, 18. — <sup>7</sup> Id. i, 16, 17. — <sup>8</sup> Jérém. xxxi, 31, 32.



aux juifs à qui Dieu avait donné la loi par Moïse ; aïeu qu'ils ne vivent plus dans l'ancienneté de la lettre, mais dans la nouveauté de l'esprit. Paul, qui est l'objet de ce débat, enseigne souvent cette doctrine. Je me bornerai à peu de passages pour être court : « Voilà que, moi Paul, je vous dis que « si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous « sert de rien. » Et encore : « Vous êtes éloignés « du Christ, vous qui cherchez votre justice dans « la loi ; vous êtes déçus de la grâce. » Et plus bas : « Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous « n'êtes plus sous la loi ». On voit par là que celui qui est sous la loi, non point par condescendance comme l'ont cru nos anciens, mais en toute vérité, comme vous le croyez, n'a pas l'Esprit saint. Or, apprenons de Dieu quels sont les préceptes de la loi : « Je leur ai donné, dit-il, des « préceptes qui ne sont pas bons, et des justifications où ils ne peuvent trouver la vie ». Nous ne disons pas cela pour condamner, comme Maniché et Marcion, la loi que nous savons être *sainte et spirituelle*, d'après l'Apôtre<sup>3</sup>, mais parce que, la loi étant venue et les temps accomplis, « Dieu « a envoyé son Fils né d'une femme et soumis à « la loi, afin de racheter ceux qui étaient sous la « loi et de nous rendre enfants d'adoption<sup>4</sup>, » afin que nous ne récusions plus sous le pédagogue, mais sous l'héritier adulte et Seigneur.

15. On lit ensuite dans votre lettre : « Paul n'a « pas repris Pierre de ce qu'il suivait les traditions « des ancêtres ; si celui-ci avait voulu les suivre, « il l'aurait pu sans déguisement et sans inconvénance<sup>5</sup>. » Je vous le dis encore une fois : vous êtes évêque, maître des églises du Christ ; il faut prouver la vérité de vos assertions ; prenez quelque juif, devenu chrétien ; qu'il fasse circoncire son nouveau-né, qu'il observe le sabbat, qu'il s'abstienne des viandes que Dieu a créées pour qu'on en use avec action de grâces ; que le quatorzième jour du premier mois, il immole un agneau vers le soir : quand vous aurez fait cela, et vous ne le ferez pas (car je vous sais chrétien et incapable d'un sacrilège), vous condamnerez bon gré mal gré votre sentiment ; et alors vous comprendrez que c'est une œuvre plus difficile de prouver ses propres pensées que de censurer celles d'autrui. De peur que peut-être je ne vous crusse point ou que je ne comprisse pas ce que vous disiez (car souvent un trop long discours manque de clarté, et quand on ne comprend pas on trouve moins à reprendre), vous insistez et vous répétez : « Paul avait abandonné ce que les juifs avaient « de mauvais. Quel est ce côté mauvais des juifs « que Paul avait rejeté ? C'est que, dit-il, ignorant « la justice de Dieu, et voulant établir leur propre « justice, ils ne sont point soumis à la justice de Dieu<sup>6</sup>. « Ensuite après la passion et la résurrection du « Christ, le sacrement de la grâce ayant été donné « et manifesté selon l'ordre de Melchisédech, leur « tort était de croire qu'il fallait observer les anciennes cérémonies, par nécessité de salut, et « non point par une simple continuation de la

« coutume ; cependant si ces cérémonies n'avaient « jamais été de nécessité de salut, c'est sans fruit « et vainement que les Machabées auraient souffert « pour elles le martyre. Enfin, les juifs persécutaient les chrétiens prédicateurs de la grâce « comme des ennemis de la loi. Voilà les erreurs « et les vices que Paul repousse comme des pertes « et des ordures, pour gagner le Christ<sup>1</sup>.

16. Vous nous avez appris ce que l'apôtre Paul a rejeté de mauvais dans les Juifs ; apprenez-nous maintenant ce qu'il en a gardé de bon. « Les cérémonies de la loi, me direz-vous, que les Juifs « pratiquent selon la manière de leurs pères, « comme elles ont été pratiquées par Paul lui-même sans aucune nécessité de salut<sup>2</sup>. » Je ne comprends pas bien ce que vous voulez dire par ces mots : *sans aucune nécessité de salut*. Si elles ne procurent pas le salut, pourquoi les observer ? s'il faut les observer, c'est qu'elles procurent le salut, surtout puisque la pratique de ces cérémonies fait des martyrs. On ne les suivrait pas si elles ne donnaient pas le salut. Ce ne sont pas de ces choses indifférentes entre le bien et le mal, sur lesquelles disputent les philosophes. La continence est un bien, la luxure un mal ; c'est une chose indifférente que de marcher, de se moucher, de cracher ; cela n'est ni bien ni mal ; que vous le fassiez ou non, vous ne serez ni juste ni injuste. Mais il ne saurait être indifférent d'observer les cérémonies de la loi ; c'est bien ou c'est mal. Vous dites que c'est bien, moi je prétends que c'est mal, et mal non-seulement pour les gentils qui ont cru, mais encore pour les juifs. Si je ne me trompe, vous tombez ici dans un péril pour en éviter un autre. Tandis que vous redoutez les blasphèmes de Porphyre, vous rencontrez les pièges d'Ebion, en prescrivant l'observation de la loi aux juifs qui croient ; et comme vous sentez le danger de ce que vous dites, vous vous efforcez de l'adoucir par d'inutiles paroles : il fallait pratiquer les observations légales sans aucune nécessité de salut, « comme les juifs croyaient devoir le faire, et sans « la fallacieuse dissimulation que Paul avait blâmée « dans Pierre<sup>3</sup>. »

17. Pierre feignit donc d'observer la loi, et Paul, ce censeur de Pierre, l'observait hardiment ; car on lit ensuite dans votre lettre : « Si Paul a observé « les cérémonies de la loi parce qu'il a fait semblant d'être juif pour gagner les juifs, pourquoi « n'a-t-il pas sacrifié avec les gentils, puisque, « pour les gagner aussi, il a vécu avec ceux qui « n'avaient point de loi, comme s'il n'en eût point eu « lui-même<sup>4</sup> ? Il ne l'a fait que parce qu'il était juif « de nation, et n'a pas dit tout ceci pour paraître « ce qu'il n'était pas, mais pour exercer la miséricorde dont il aurait voulu qu'on usât à son « égard s'il avait été sous le coup des mêmes erreurs : une affection compatissante le poussait, « au lieu de la fourberie et du mensonge<sup>5</sup>. » Vous défendez bien Paul en disant qu'il ne feignait pas de partager l'erreur des juifs, mais qu'il fut véritablement dans l'erreur ; qu'il ne voulait pas imiter

<sup>1</sup> Galat. v, 2, 4, 18. — <sup>2</sup> Ezéch., xx, 25. — <sup>3</sup> Rom. vii, 12, 14. — <sup>4</sup> Galat. iv, 4. — <sup>5</sup> Ci-dessus, lett. xl, 5. — <sup>6</sup> Rom., x, 3.

<sup>1</sup> Lettre xl, 6 ; Philip. iii, 8. — <sup>2</sup> xl, 6. — <sup>3</sup> I Lettr. bid. — <sup>4</sup> Ibid. — <sup>5</sup> I Cor. ix, 21.

le mensonge de Pierre pour dissimuler par la crainte des juifs ce qu'il était, mais pour se dire juif en toute liberté. Nouvelle bonté de l'Apôtre! Tandis qu'il veut faire les juifs chrétiens, il se fait juif lui-même. Il ne pouvait pas ramener les luxurieux à la tempérance sans se montrer luxurieux lui-même, ni venir miséricordieusement, comme vous dites, au secours des malheureux sans devenir lui-même malheureux. Ces Hébreux sont vraiment misérables et bien dignes de compassion, car, par leur opiniâtreté et leur amour de la loi abolie, ils ont fait d'un apôtre du Christ un juif! Il n'y a pas grande différence entre votre sentiment et le mien. Je dis que Pierre et Paul, par la crainte des juifs chrétiens, ont observé ou fait semblant d'observer les préceptes de la loi; et vous soutenez, vous, qu'ils l'ont fait par bonté, non point par la fourberie et le mensonge, mais par une compatissante affection. Cela importe peu, pourvu que nous convenions que, soit par crainte, soit par miséricorde, ils ont fait semblant d'être ce qu'ils n'étaient pas. L'argument que vous tournez contre moi, sur ce que Paul dut se faire gentil avec les gentils, puisqu'il s'était fait juif avec les juifs, plaide en ma faveur: car de même que Paul ne fut pas vraiment juif, ainsi il n'était pas vraiment gentil; et de même qu'il ne fut pas vraiment gentil, ainsi il n'était pas vraiment juif. Il imite les gentils en recevant les incirconcis dans la foi du Christ, en leur promettant de se nourrir indifféremment des viandes condamnées par les Juifs; et non point, comme vous le pensez, en adorant les idoles. La circoncision ou l'incirconcision ne servent de rien en Jésus-Christ; c'est l'observation des commandements de Dieu qui est tout<sup>1</sup>.

18. Je vous prie donc et vous conjure de me pardonner cette petite discussion; si je n'ai pas été ce que je dois être, imputez-le à vous-même, qui m'avez forcé de vous répondre, et qui m'avez rendu aveugle avec Stésichore. Ne croyez pas que je sois un docteur de mensonge, moi qui marche à la suite du Christ, lequel a dit : « Je suis la voie, « la vérité et la vie<sup>2</sup>. » Il ne peut pas se faire que, pieusement dévoué à la vérité, je me courbe sous le joug du mensonge. N'exécutez pas contre moi une populace d'ignorants: ils vous vénérent comme évêque et vous écoutent dans votre Eglise avec admiration et avec le respect dû à votre sacerdoce; ils font peu de cas de moi, qui suis au dernier âge et presque décrépit, et qui n'aime plus que les solitudes du monastère et des champs. Cherchez d'autres gens que vous puissiez instruire et reprendre; car je suis séparé de vous par de si grands espaces de mer et de terre, que le son de votre voix me parvient à peine; et si par hasard vous m'écriviez des lettres, l'Italie et Rome les recevraient avant moi, à qui elles seraient adressées.

19. Vous me demandez, dans d'autres lettres<sup>3</sup>, pourquoi ma première version des livres canoniques a des astérisques et des obèles<sup>4</sup>, et pourquoi

j'ai publié ma nouvelle version sans l'accompagner de ces signes; souffrez que je vous le dise, vous ne me paraissez pas comprendre ce que vous demandez. La première version est celle des Septante; et partout où il y a des traits ou des obèles, cela veut dire que les Septante renferment plus de choses que l'hébreu: les astérisques ou les étoiles avertissent de ce qui a été emprunté par Origène à la version de Théodotion; ici j'ai traduit du grec, là de l'hébreu, m'attachant plutôt à l'exactitude du sens qu'à l'ordre des mots. Je m'étonne que vous ne lisiez pas la version des Septante telle qu'ils l'ont faite, mais telle qu'Origène l'a corrigée et corrompue avec ses obèles et ses astérisques, et que vous ne suiviez pas l'humble interprétation d'un chrétien; d'autant plus que les additions d'Origène ont été tirées d'une traduction publiée, depuis la passion du Christ, par un juif et un blasphémateur. Voulez-vous aimer véritablement les Septante? ne lisez pas ce qui est marqué par des astérisques; rayez-le plutôt de vos exemplaires, et vous ferez preuve d'amour pour les anciens. Si vous faites cela, vous serez forcé de condamner toutes les bibliothèques des Eglises; car à peine y trouverait-on une ou deux Bibles qui ne portent pas les additions d'Origène.

20. Vous dites que je n'aurais pas dû traduire après les anciens, et vous vous servez d'un syllogisme tout nouveau: « Ou le texte traduit par les « Septante est obscur, ou bien il est clair; s'il est « obscur, il est à croire que vous pouvez aussi « vous y tromper; s'il est clair, évidemment ils « n'ont pas pu s'y méprendre<sup>5</sup>. » Je vous réponds par votre propre argument. Tous les anciens docteurs qui nous ont précédés dans le Seigneur et qui ont interprété les saintes Ecritures, s'appliquaient à des textes obscurs ou à des textes clairs; si ces textes sont obscurs, comment avez-vous osé entreprendre, après eux, d'expliquer ce qu'ils n'ont pas pu expliquer eux-mêmes? S'ils sont clairs, il était bien inutile que vous voulussiez interpréter ce qui n'a pas pu leur échapper, surtout pour les psaumes, qui ont donné lieu à tant de volumes de dissertations chez les Grecs: Origène d'abord, puis Eusèbe de Césarée, ensuite Théodore d'Héraclée, Astérius de Scythopolis, Apollinaire de Laodicée, Didyme d'Alexandrie. De petits ouvrages ont été composés sur quelques psaumes séparés, mais nous parlons ici de tout le corps des psaumes. Chez les Latins, Hilaire de Poitiers et Eusèbe de Verceil ont traduit Origène et Eusèbe. Notre Ambroise a suivi sur quelques points le premier de ces deux auteurs. Que votre sagesse me réponde: Pourquoi, après tant et de tels interprètes, avez-vous exprimé des sentiments différents dans l'explication des psaumes? Si les psaumes sont obscurs, il est à croire que vous avez pu vous y tromper; s'ils sont clairs, on ne doit pas croire que de tels interprètes aient pu s'y méprendre; ainsi, de toute façon, votre interprétation deviendra inutile; et, d'après cette règle,

gustin avait dit *obeliscis*. Saint Jérôme dit : *virgulas prenotatas*, et aussi *obeli*.

<sup>5</sup> Ci-dessus, lettre xxviii, 2.

<sup>1</sup> Gal. v, 6, et vi, 15. — <sup>2</sup> Jean, xiv, 6. — <sup>3</sup> Lettre Lxxi.

<sup>4</sup> Nous francisons le mot latin *obelus*, du mot grec *ὀβελος* (broche), qui exprime les signes d'écriture dont il est ici question. Saint Au-



personne n'osera plus parler après les anciens, et le sujet qui aura été une fois traité, ne pourra plus l'être une seconde fois. Votre bienveillance ne saurait ici refuser aux autres le pardon indulgent que vous vous accordez à vous-même. Pour moi, je n'ai pas songé à abolir les anciennes versions en les traduisant du grec et du latin à l'usage des gens qui ne comprennent que ma langue; j'ai plutôt voulu rétablir les passages omis ou altérés par les juifs, pour que nos Latins connaissent ce que renferme la vérité de l'hébreu. S'il ne plaît pas à quelqu'un de me lire, personne ne l'y force; qu'il boive avec délices le vin vieux, et qu'il méprise mon vin nouveau, c'est-à-dire mes travaux pour l'interprétation des versions anciennes et pour éclaircir ce qui est obscur. En ce qui touche la manière à suivre pour l'explication des saintes Ecritures, c'est une question que j'ai traitée dans mon livre sur la *meilleure manière de traduire* et dans toutes les petites préfaces placées en tête de ma version des divins livres: je crois devoir y renvoyer le sage lecteur. Et si, comme vous le dites, vous n'acceptez dans la correction du Nouveau Testament, parce que beaucoup de gens sachant le grec peuvent apprécier mon travail, vous deviez croire à la même exactitude dans ma version de l'Ancien Testament, être sûr que je n'y ai pas mis du mien, et que j'ai traduit le texte divin comme je l'ai trouvé dans l'hébreu. Si vous en doutez, interrogez les juifs.

21. Mais vous direz peut-être: « Que faire si les « juifs ne veulent pas répondre ou s'ils veulent « mentir? » Est-ce que les juifs, tous tant qu'ils sont, garderont le silence sur ma traduction? est-ce qu'il ne se rencontrera personne qui sache l'hébreu? est-ce que tout le monde imitera ces juifs dont vous parlez et qui, dans un petit coin de l'Afrique, se sont entendus pour m'outrager? car voici ce que vous me contez dans une de vos lettres: « Un de nos collègues avait établi la lecture de votre version dans l'Eglise dont il est le « chef; on lisait le prophète Jonas, et tout à coup « on reconnut dans votre traduction quelque « chose de très-différent du texte accoutumé qui « était dans le cœur et la mémoire de tous, et qui « se chantait depuis tant de générations. Le tumulte fut si grand dans le peuple, surtout parmi « les Grecs qui criaient à la falsification, que l'évêque (c'était dans la ville d'Oëa), se trouva « forcé d'interroger le témoignage des juifs du « lieu. Ceux-ci, soit par malice, soit par ignorance, « répondirent que le texte des Grecs et des Latins, « en cet endroit, était conforme au texte hébreu. « Quoi de plus? l'évêque se vit contraint de corriger le passage comme si c'eût été une faute, « ne voulant pas, après ce grand péril, rester sans « peuple. Il nous a paru, d'après cela, que peut-être vous avez pu vous tromper quelquefois. »

22. Vous dites que j'ai mal traduit quelque chose dans la prophète Jonas, et que, la différence d'un seul mot ayant excité un mouvement dans le peuple, l'évêque faillit perdre son troupeau. Mais

vous me dérobez ce que vous m'accusez d'avoir mal traduit, m'enlevant ainsi le moyen de me défendre, et de peur que ma réponse ne fasse fondre ce que vous dites; il arrive peut-être ici, comme il y a plusieurs années, quand la citrouille vint se mettre au milieu, et que le Cornélius et l'Asinius Pollion de ce temps soutint que j'avais traduit le mot de *citrouille* par celui de *lierre*. J'y ai répondu amplement dans mon commentaire de Jonas. Il me suffit de dire en ce moment qu'à l'endroit où les Septante ont mis le mot de *citrouille*, et Aquila, avec les autres interprètes, le mot *κισσόν* qui signifie *lierre*, on trouve dans l'hébreu *ciceion*: les Syriens disent ordinairement *ciccia*. Or, le *ciceia* est une sorte d'arbrisseau dont les feuilles ont la largeur de celles de la vigne; à peine planté, il s'élève à la hauteur d'un arbuste et se soutient sur sa tige, sans avoir besoin d'échelas, comme les citrouilles et les lierres. Si donc, traduisant mot à mot, j'avais écrit *ciceion*, personne ne m'aurait compris; si j'avais dit: *citrouille*, j'aurais dit ce qui n'est pas dans l'hébreu: j'ai mis lierre pour faire comme les autres interprètes. Et si vos juifs, selon votre récit, par malice ou par ignorance, prétendent que le texte hébreu est ici conforme aux versions grecques et latines, il est manifeste qu'ils ne savent pas l'hébreu, ou qu'ils se sont donné le plaisir de mentir pour se moquer de ceux qui aiment les citrouilles.

Je vous demande, en terminant cette lettre, de ne plus forcer au combat un vieux soldat, un vieillard qui se repose, et de ne pas vouloir qu'il brave de nouveaux dangers. Vous qui êtes jeune et constitué en dignité épiscopale, enseignez les peuples, enrichissez les greniers de Rome de nouveaux fruits de l'Afrique. Il me suffit, à moi, de parler bas, en un coin de monastère, avec quelque pauvre malheureux qui m'écoute ou me lit.

## LETTE LXXVI.

(Fin de l'année 388.)

Saint Augustin fait parler l'Eglise catholique pour mieux toucher les gens du parti de Donat.

1. Voici, ô donatistes! ce que vous dit l'Eglise catholique: « Enfants des hommes, « jusques à quand aurez-vous le cœur appesanti? pourquoi aimez-vous la vanité et cherchez-vous le mensonge? » Pourquoi vous êtes-vous séparés de l'unité du monde entier par un schisme sacrilège? Vous écoutez les faussetés débitées par des hommes qui mentent ou qui se trompent au sujet des divins livres qu'on prétend avoir été livrés aux païens; vous les écoutez pour rester dans une séparation hérétique; et vous n'êtes pas attentifs à ce que vous disent ces mêmes livres, pour que

<sup>1</sup> Cf-dessus, lettre LXXI, 5.

<sup>2</sup> Ps. IV, 3.

vous viviez dans la paix catholique. Pourquoi ouvrez-vous les oreilles à la parole des hommes, vous répétant ce qu'ils n'ont jamais pu prouver, et pourquoi êtes-vous sourds à la parole de Dieu qui dit : « Le Seigneur m'a dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui : demandez-moi et je vous donnerai les nations en héritage, et j'étendrai votre possession jusqu'aux extrémités de la terre <sup>1</sup>? Les promesses de Dieu ont été faites à Abraham et à sa race. L'Écriture ne dit pas : à ceux de sa race, comme si elle en eût voulu marquer plusieurs, mais à sa race, c'est-à-dire à l'un de sa race qui est Jésus-Christ <sup>2</sup>. Toutes les nations, dit-il, seront bénies dans votre race <sup>3</sup>. » Levez les yeux du cœur, considérez toute l'étendue de la terre, et voyez comme toutes les nations sont bénies dans la race d'Abraham. Un seul alors crut ce qui ne se voyait pas encore; maintenant vous voyez, et vous ne voulez pas voir. La passion du Seigneur est le prix de toute la terre; il a racheté tout l'univers; et vous ne vous accordez pas avec le monde entier pour votre bien; mais vous vous mettez à part et vous disputez contre tous pour tout perdre. Voyez dans le psaume à quel prix nous avons été rachetés : « Ils ont percé mes pieds et mes mains, ils ont compté tous mes os; ils m'ont considéré et regardé en cet état; ils ont partagé entre eux mes vêtements, et ont jeté ma robe au sort <sup>4</sup>. » Pourquoi partager la robe du Seigneur et ne pas conserver intacte avec le monde entier cette tunique de la charité tissée d'en-haut et qui ne fut pas divisée même par les bourreaux du divin Maître? On lit dans le même psaume que tout l'univers la possède : « La terre, dans toute son étendue, se souviendra du Seigneur et se convertira à lui; et toutes les familles des nations seront dans l'adoration en sa présence, parce que la souveraineté lui appartient et qu'il règnera sur les peuples <sup>5</sup>. » Ouvrez les oreilles du cœur, et apprenez que le Seigneur, le Dieu des dieux, a parlé, et qu'il a appelé la terre depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher : c'est de Sion que vient tout l'éclat de sa beauté <sup>6</sup>. » Si vous ne voulez pas la parole du prophète, écoutez l'Évangile; c'est le Seigneur lui-même qui parle par sa propre bouche et qui dit : « Il fallait que s'accomplissent en la personne du

« Christ toutes les choses écrites sur lui dans la loi, les prophètes et les psaumes, et que la pénitence et la rémission des péchés fussent prêchées en son nom au milieu de toutes les nations, en commençant par Jérusalem <sup>1</sup>. » Ce qu'il a dit dans le psaume : « Il a appelé la terre depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant, » il l'a dit dans l'Évangile par ces mots : « Au milieu de toutes les nations; » et ce qu'il a dit dans le psaume : « C'est de Sion que vient tout l'éclat de sa beauté, » il l'a dit dans l'Évangile par cette parole : « En commençant par Jérusalem. »

2. Vous avez imaginé de vous séparer de l'ivraie avant le temps de la moisson, parce que c'est vous seuls qui êtes l'ivraie; car si vous étiez le froment, vous supporteriez l'ivraie, et vous ne vous sépareriez pas de la moisson du Christ. Il a été dit de l'ivraie : « Parce que l'ini-quité abondera, la charité de plusieurs se refroidira. » Mais il a dit du froment : « Celui qui aura persévéré jusqu'à la fin sera sauvé <sup>2</sup>. » Pourquoi pensez-vous que l'ivraie se soit accrue et ait rempli le monde, et que le froment ait diminué et soit resté dans l'Afrique seule? Vous vous dites chrétiens, et vous n'êtes pas d'accord avec le Christ. C'est lui qui a fait entendre cette parole : « Laissez l'un et l'autre croître jusqu'à la moisson; » il n'a pas dit que l'ivraie dût croître et le froment diminuer. « Le champ est le monde, a-t-il dit et non pas le champ est l'Afrique. Le Christ a dit encore que la moisson est la fin des temps, » et non point le temps de Donat; que « les moissonneurs sont les anges <sup>3</sup>, » et non point les chefs des circoncelions. Mais, parce que vous accusez le froment à cause du mélange de l'ivraie, vous montrez que vous êtes l'ivraie, et, ce qui est plus grave, vous vous séparez du froment avant le temps. Quelques-uns de vos ancêtres, dont vous maintenez le schisme sacrilège, livrèrent aux persécuteurs, d'après les actes publics des villes, les Écritures saintes et les titres de l'Église; malgré l'aveu de leur crime, ils ne furent point poursuivis par quelques autres de vos pères, qui les reçurent dans leur communion, et, s'étant tous réunis à Carthage en faction furieuse, ils condamnèrent, sans les entendre, des hommes qu'ils accusaient de ce même crime sur lequel ils s'étaient mis d'accord entre eux : ils ordonnèrent évêque contre évêque, et élevèrent

<sup>1</sup> Ps. II, 7 et 8. — <sup>2</sup> Gal. III, 16. — <sup>3</sup> Gen. XXI, 18. — <sup>4</sup> Ps. XXI, 18, 19. — <sup>5</sup> Ibid. 29 et 30. — <sup>6</sup> Ps. XLIX, 1, 2.

<sup>1</sup> Luc, XXIV, 44, 47. — <sup>2</sup> Matth. XXIV, 12, 13. — <sup>3</sup> Matth. XIII, 30, 38, 39.



autel contre autel. Ensuite ils envoyèrent des lettres à l'empereur Constantin pour demander que les évêques d'outre-mer jugeassent l'affaire des évêques d'Afrique; après qu'on leur eut donné les juges qu'ils avaient demandés, ils n'acceptèrent pas leurs arrêts rendus à Rome, et dénoncèrent auprès de l'empereur la sentence de ces évêques. Ils en appelèrent du jugement d'autres évêques envoyés à Arles, au jugement de l'empereur lui-même; entendus par Constantin, et trouvés par lui calomniateurs, ils persistèrent dans le même crime. Éveillez-vous pour le salut, aimez la paix, revenez à l'unité. Chaque fois que vous le voulez, nous vous lisons comment toutes ces choses se sont passées.

3. On s'associe aux méchants en consentant aux actions des méchants, et non pas en supportant dans le champ du Seigneur l'ivraie jusqu'à la moisson, et la paille jusqu'à la dernière œuvre du vanneur. Si vous haïssez les méchants, rompez vous-mêmes avec le crime du schisme. Si vous craigniez de vous mêler aux méchants, vous n'auriez pas gardé parmi vous, durant tant d'années, Oplat qui vivait ouvertement dans l'iniquité, puisque vous l'appellez un martyr, il ne vous reste plus que d'appeler Christ celui pour lequel il est mort<sup>1</sup>. Que vous a fait le monde chrétien pour vous en séparer de la sorte dans une criminelle fureur? et en quoi les maximianistes ont-ils si bien mérité de vous pour que vous les receviez dans leurs dignités après les avoir condamnés et les avoir chassés de leurs églises par des jugements publics? Que vous a fait la paix du Christ, cette paix que vous avez rompue en vous séparant de ceux que vous poursuivez de vos calomnies? Et en quoi la paix de Donat a-t-elle si bien mérité de vous, cette paix pour laquelle vous avez reçu ceux que vous aviez condamnés? Félicien de Musti est maintenant avec eux; nous avons lu pourtant que vous l'aviez condamné dans votre concile, que vous l'aviez accusé ensuite devant le proconsul et attaqué dans sa ville même de Musti, ce qui est consigné dans les actes publics.

4. Si c'est un crime de livrer les saintes Écritures, et Dieu l'a puni en faisant périr sur le champ de bataille le roi qui brûla le livre de Jérémie<sup>2</sup>; combien est plus abominable le sacrilège du schisme, dont les premiers auteurs,

auxquels vous avez comparé les maximianistes, furent engloutis vivants dans la terre<sup>1</sup>! Comment nous reprochez-vous ce crime, sans pouvoir jamais le prouver, tandis que vous recevez parmi vous ces schismatiques que vous condamnez? Si vous êtes justes parce que vous avez souffert la persécution au nom des empereurs, les maximianistes sont plus justes que vous, car vous les avez persécutés vous-mêmes, au moyen des juges envoyés par les empereurs catholiques. Si vous avez seuls le baptême, que fait au milieu de vous le baptême des maximianistes reçu par ceux qu'a baptisés Félicien condamné, et avec lesquels il a été ensuite rappelé dans vos rangs? Que vos évêques répondent au moins sur tout ceci à vous, qui êtes laïques, s'ils ne veulent pas conférer avec nous; et songez pour votre salut, songez à ce que c'est qu'un tel refus de la part de vos évêques. Si les loups ont tenu un concile pour ne pas répondre aux pasteurs, pourquoi les brebis n'en tiennent-elles pas un autre pour ne point se jeter dans les cavernes des loups?

## LETTRE LXXVII.

(Année 400.)

On remet au jugement de Dieu une affaire entre un moine et un prêtre. — Extrême réserve de saint Augustin en matière d'accusation.

AUGUSTIN AUX BIEN-AIMÉS SEIGNEURS ET TRÈS-HONORABLES FRÈRES FÉLIX ET HILARIN, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Je ne m'étonne pas que Satan trouble les cœurs des fidèles; résistez-lui, en demeurant dans l'espérance des promesses de Dieu qui ne peut pas tromper; non-seulement il a daigné promettre des récompenses éternelles à ceux qui croient et espèrent en lui et persévèrent dans sa charité jusqu'à la fin, mais il a prédit que les scandales ne manqueraient pas pour exercer et éprouver notre foi, car il a dit: « Parce que l'iniquité abondera, la charité de plusieurs se refroidira, » et aussitôt il ajoute: « Celui qui aura persévéré jusqu'à la fin sera sauvé<sup>2</sup>. » Quoi de surprenant si les hommes sont les détracteurs des serviteurs de Dieu et, dans l'impuissance de corrompre leur vie, s'efforcent d'obscurcir leur renommée, puisque chaque jour ils blasphèment Dieu lui-même et leur Seigneur en se plaignant de ce qu'il fait con-

<sup>1</sup> C'est pour Gildon que fut tué Oplat de Thamugas.

<sup>2</sup> Jérém. xxxvi, 23, 30.

<sup>1</sup> Nomb. xvi, 31-33. — <sup>2</sup> Matth. xxiv, 12, 13.

tre leur gré par un juste secret jugement ! J'exhorte donc votre sagesse, bien-aimés seigneurs et très-honorables frères, à opposer aux calomnies des hommes, aux vains discours et aux soupçons téméraires la méditation chrétienne de l'Écriture de Dieu, qui a prophétisé toutes ces choses et nous a avertis de nous tenir fermes contre elles.

2. Aussi je dirai brièvement à votre charité que le prêtre Boniface n'a été convaincu d'aucun crime devant moi, que je n'ai jamais rien cru et ne crois rien de pareil sur son compte. Comment ordonnerais-je d'effacer son nom du nombre des prêtres, lorsque j'entends cette effrayante parole du Seigneur dans l'Évangile : « Vous serez jugés comme vous aurez jugé les autres <sup>1</sup> ? » L'affaire entre lui et Spès a été remise au jugement de Dieu, d'après une convention entre eux qu'on pourra vous communiquer si vous voulez <sup>2</sup>; qui suis-je moi-même pour oser prévenir la sentence de Dieu en effaçant ou en supprimant le nom de ce prêtre ? évêque, je n'ai pas dû élever contre lui un soupçon téméraire ; homme, je n'ai pas pu juger clairement sur les choses secrètes des hommes. Dans les causes séculières, lorsqu'on s'en réfère à un pouvoir plus haut, tout reste dans le même état ; on attend la sentence dont il n'est pas permis d'appeler, de peur de faire injure au juge supérieur si on changeait quelque chose pendant que l'affaire est pendante devant lui : or, quelle différence entre la divine puissance et la puissance humaine, quelque grande qu'elle puisse être ! Que la miséricorde du Seigneur notre Dieu ne vous abandonne jamais, bien-aimés seigneurs et honorables frères.

## LETTRE LXXVIII.

(Année 401.)

Les scandales dans l'Église.

AUGUSTIN AUX BIEN-AIMÉS FRÈRES, AU CLERGÉ,  
AUX ANCIENS, A TOUT LE PEUPLE DE L'ÉGLISE  
D'HIPPONE, QUE JE SERS DANS LA CHARITÉ DU  
CHRIST, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Plût à Dieu que fortement attentifs à l'E-

<sup>1</sup> Matth. vii, 2.

<sup>2</sup> Un moine de la communauté de saint Augustin, appelé Spès, et un prêtre d'Hippone, appelé Boniface, s'étant mutuellement accusés de désordres, notre évêque les envoya au tombeau de saint Félix, à Nole, dans l'espoir qu'un miracle ferait connaître lequel des deux était coupable.

criture de Dieu, vous n'eussiez pas besoin du secours de notre parole au milieu des scandales, et que vous eussiez pour consolateur Celui-là même qui nous console : il a non-seulement prédit les biens qui attendent ses fidèles et ses saints, mais encore les maux dont ce monde devait être plein ; il a pris soin de nous les faire écrire à l'avance, pour que notre espérance des biens futurs soit plus vive que notre sentiment des maux qui précèdent la fin des siècles. « Tout ce qui est écrit, dit l'Apôtre, a été écrit pour notre instruction, afin que nous espérons en Dieu par la patience et la consolation des Écritures <sup>1</sup>. » Qu'était-il besoin que le Seigneur Jésus, non-seulement nous dit qu'à la fin des temps les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de son Père <sup>2</sup>, mais encore qu'il s'écriât : *Malheur au monde à cause des scandales* <sup>3</sup> ! sinon pour que nous ne nous flattions pas de pouvoir atteindre à la félicité éternelle sans avoir subi avec courage l'épreuve des maux du temps ? Qu'était-il besoin qu'il dit que *la charité de plusieurs se refroidirait parce que l'iniquité aurait abondé*, sinon pour que ceux dont il a parlé ensuite, et qui seront sauvés après avoir persévéré jusqu'à la fin <sup>4</sup> ne se troublent pas, ne s'effrayent pas à la vue de cette abondance d'iniquité par laquelle la charité serait refroidie, et ne tombassent pas en triste défaillance comme sous des coups imprévus et inopinés ; mais plutôt afin que, voyant arriver ce qui a été annoncé pour le cours des temps, ils persévérassent patiemment jusqu'à la fin et méritassent de régner dans la vie qui ne doit pas finir.

2. Je ne vous dis donc pas, mes très-chers, de ne pas vous affliger de ce scandale qui émeut plusieurs d'entre vous au sujet du prêtre Boniface ; ceux qui ne déplorent pas ces choses n'ont pas en eux la charité du Christ ; mais la malignité du démon abonde dans le cœur de ceux qui s'en réjouissent. Ce n'est pas qu'il ait apparu dans ce prêtre quelque chose qui soit jugé digne de condamnation ; mais c'est que deux de notre maison sont placés dans une situation telle qu'on regarde l'un d'eux comme certainement perdu, et que la réputation de l'autre passe pour mauvaise ou douteuse, quand même sa conscience n'aurait pas de souillure. Déplorez ces choses, car elles sont déplorables ; que cette douleur pourtant

<sup>1</sup> Rom. xv, 4. — <sup>2</sup> Matth. xiii, 43. — <sup>3</sup> Ibid. xviii, 7.

<sup>4</sup> Ibid. xxiv, 12, 13.



n'éloigne point votre charité d'une pieuse vie, mais qu'elle vous excite plutôt à prier le Seigneur de faire éclater promptement l'innocence de votre prêtre, si votre prêtre est innocent, ce que je crois davantage, car il n'a voulu ni répondre à des avances honteuses ni garder à cet égard un silence complaisant. S'il est coupable, ce que je n'ose soupçonner, il a blessé la réputation de celui qu'il n'a pas pu souiller, comme le prétend son accusateur, et il faut alors prier Dieu de ne pas permettre que Boniface cache son iniquité, afin qu'un jugement divin révèle sur chacun d'eux ce que les hommes ne peuvent découvrir.

3. Comme cette affaire me tourmentait depuis longtemps et que je ne trouvais pas à convaincre l'un des deux, quoique je crusse davantage aux affirmations du prêtre, j'avais songé d'abord à les remettre tous les deux au jugement de Dieu, jusqu'à ce que celui qui m'était suspect me fournît une raison manifeste de le chasser avec justice de notre demeure. Mais il cherchait violemment à être élevé à la cléricature, soit ici par moi, soit ailleurs par mes lettres; je ne voulais, quant à moi, en aucune manière, imposer les mains à un homme dont je pensais tant de mal, ni le faire accepter par quelqu'un de mes frères à l'aide de ma recommandation; il se mit alors à agir avec turbulence et à dire que si lui-même n'était pas élevé à la cléricature, le prêtre Boniface ne devait pas être laissé dans son rang. Voyant que Boniface craignait de devenir un sujet de scandale pour les faibles et pour ceux qui penchaient à soupçonner sa vie, le voyant prêt à faire devant les hommes le sacrifice de sa dignité plutôt qu'à prolonger inutilement et aux dépens de la paix de l'Eglise une situation où il ne pouvait pas prouver son innocence et triompher des ignorances, des doutes et des soupçons, je choisis un milieu: il fut convenu entre eux deux qu'ils se rendraient dans un lieu saint, où de terribles œuvres de Dieu ouvriraient plus aisément la conscience du coupable et le pousseraient à l'aveu, soit par quelque miraculeuse punition, soit par la crainte. Certainement Dieu est partout, et il n'y a pas d'espace qui puisse contenir ou enfermer Celui qui a tout fait; il faut que les vrais adorateurs l'adorent en esprit et en vérité<sup>1</sup>, afin qu'il justifie et couronne dans le secret celui qu'il écoute dans le secret. Cependant pour ce qui

est de ces œuvres visiblement connues des hommes, qui peut sonder ses conseils et lui demander pourquoi tels miracles se font-ils en tels lieux et ne se font-ils pas ailleurs? Beaucoup de chrétiens connaissent la sainteté du lieu où l'on conserve le corps du bienheureux Félix de Nole; c'est là que j'ai voulu que se rendissent Boniface et Spès, parce qu'on peut de là nous écrire facilement et fidèlement tout ce qui pourra se produire de miraculeux dans quelque'un d'entre eux. Car nous savons, nous, qu'à Milan, au tombeau des saints, où les démons sont admirablement et terriblement forcés à des aveux, un certain voleur, venu là pour tromper en faisant un faux serment, fut contraint de confesser son vol et de rendre ce qu'il avait dérobé. Est-ce que l'Afrique n'est pas pleine aussi de corps de saints martyrs? Et pourtant nous n'avons jamais ouï dire que de pareils prodiges aient été opérés ici. De même que, selon les paroles de l'Apôtre, « tous les saints n'ont pas la grâce de guérir les malades et tous n'ont pas le discernement des esprits<sup>1</sup>, » de même Celui qui distribue ses dons à chacun comme il veut, n'a pas voulu que les mêmes miracles se produisent auprès de tous les tombeaux des saints.

4. Je ne voulais pas porter à votre connaissance cette grande douleur de mon âme, de peur de vous troubler profondément par une affliction inutile; mais Dieu n'a pas permis que vous l'ignorassiez, sans doute pour que vous pussiez le prier avec nous de manifester ce qu'il sait de cette affaire et ce que nous ne pouvons pas savoir. Je n'ai pas osé effacer le nom de Boniface de la liste des prêtres de mon église: je ne voulais pas avoir l'air de faire injure à la puissance divine devant laquelle la cause est en ce moment pendante, si je prévenais son jugement par le mien; cela ne se pratique pas même dans les affaires séculières; on n'aurait garde de toucher à rien tandis que le débat est porté devant un pouvoir supérieur. De plus, il a été statué dans un concile d'évêques<sup>2</sup> qu'on ne doit retrancher de la communion aucun clerc non convaincu, à moins qu'il ne se soit pas présenté pour être jugé. Cependant Boniface a été assez humble pour ne pas accepter des lettres qui lui auraient valu durant son voyage les respectueux égards dus à son rang, afin que, dans ce lieu où ils ne seront connus ni l'un ni l'autre, ils trouvent un

<sup>1</sup> Jean, iv, 24.

<sup>2</sup> 1 Cor. xii, 30. — <sup>3</sup> Le concile de Carthage de l'année 397.

traitement égal. Et maintenant si vous désirez que son nom ne soit plus lu avec les noms de ses collègues, afin de ne pas donner des prétextes, selon les paroles de l'Apôtre, aux gens qui en cherchent <sup>1</sup> et qui ne veulent pas entrer au sein de l'Eglise, ce ne sera pas mon fait, mais le fait de ceux pour qui on prendra cette mesure. Que perdra l'homme que l'ignorance humaine supprimera de ces tablettes, si une conscience mauvaise ne l'efface pas du livre des vivants?

5. C'est pourquoi, mes frères, vous qui craignez Dieu, souvenez-vous de ce qu'a dit l'apôtre Pierre : « Le démon votre ennemi rôde autour de vous comme un lion rugissant, cherchant quelqu'un qu'il puisse dévorer <sup>2</sup>. » Il s'efforce de souiller la réputation de celui qu'il ne peut dévorer après l'avoir séduit pour le mal, afin qu'il succombe, si c'est possible, sous le mépris des hommes et sous les coups des langues mauvaises, et soit ainsi précipité dans sa gueule. Si le démon n'a pas pu souiller la renommée d'un innocent, il essaye de lui persuader de mal juger de son frère, et l'enlace dans ces soupçons malveillants pour l'entraîner avec lui. Et qui pourra jamais compter ni même comprendre toutes ses ruses et tous ses pièges? Pour éviter les trois écueils qui appartiennent plus particulièrement à l'affaire présente et pour que vous ne vous laissiez point aller aux mauvais exemples, voici comment Dieu vous parle par l'Apôtre : « Ne vous attachez pas à un même joug avec les infidèles, car que peut-il y avoir de commun entre la justice et l'iniquité, et quelle union pourrait-il exister entre la lumière et les ténèbres? <sup>3</sup> » Et dans un autre endroit : « Ne vous laissez point séduire : les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs. Soyez sobres, justes, et ne péchez point <sup>4</sup>. » Voici maintenant ce que Dieu dit par le Prophète, afin que vous ne succombiez pas sous le coup des langues qui déchirent : « Ecoutez-moi, vous qui connaissez le jugement, vous, mon peuple, qui portez ma loi dans votre cœur : ne craignez point les outrages des hommes, ne vous laissez pas abattre par leurs calomnies, ne comptez pas pour beaucoup d'être méprisés par eux ; car le temps les consumera comme un vêtement et les rongera comme la teigne ronge la laine : mais ma justice de-

meure éternellement <sup>1</sup>. » Et pour que vous ne périssez point en élevant malignement de faux soupçons contre les serviteurs de Dieu, souvenez-vous de ce passage de l'Apôtre : « Ne jugez rien avant le temps ; attendez que le Seigneur vienne et qu'il éclaire ce qui est caché dans les ténèbres ; alors il mettra au grand jour les pensées de l'âme, car Dieu donnera à chacun la louange qui lui est due <sup>2</sup>. » Et encore ceci : « A vous le jugement de ce qui se voit, mais au Seigneur notre Dieu de juger de ce qui est caché <sup>3</sup>. »

6. Il est manifeste que ces choses n'arrivent pas dans l'Eglise sans attrister gravement les saints et les fidèles ; toutefois nous sommes consolés par Celui qui a tout prédit et qui nous a exhortés à ne pas nous laisser refroidir par l'abondance de l'iniquité, mais à persévérer jusqu'à la fin pour que nous puissions être sauvés ; car, en ce qui me concerne, s'il y a en moi quelque amour pour le Christ, qui d'entre vous s'affaiblit sans que je m'affaiblisse moi-même ? qui est scandalisé sans que je brûle <sup>4</sup> ? N'ajoutez pas à mon affliction en tombant dans de faux soupçons ou dans les péchés d'autrui ; n'ajoutez pas à mes peines, je vous en conjure, pour que je ne dise pas de vous : « Ils ont aggravé la douleur de mes blessures. » Quant à ceux qui se réjouissent de mes douleurs exprimées jadis par le Psalmiste dans ses prophétiques paroles sur le corps du Christ : « Ceux qui étaient assis à la porte m'insultaient, et ceux qui buvaient le vin me raillaient par leurs chansons <sup>5</sup> ; » quant à ces hommes, dis-je, on les supporte plus facilement ; nous avons appris néanmoins à prier pour eux et à leur vouloir du bien. Pourquoi, en effet, sont-ils assis à la porte, et que cherchent-ils ? ils veulent, lorsqu'un évêque, un clerc, un moine ou une religieuse vient à faillir, les envelopper tous dans une réprobation commune ; ils répètent et soutiennent qu'il en est ainsi de tous, mais seulement qu'on ne le sait pas pour tous. Si une femme mariée est convaincue d'adultère, ces gens-là ne chassent pas pour cela leurs épouses et n'accusent pas leurs mères ; mais s'ils entendent dire quelque chose de vrai ou de faux sur le compte de ceux qui font profession de vie religieuse, ils se remuent, se retournent, se donnent beaucoup de peine pour en faire

<sup>1</sup> Il Cor. XI, 12.

<sup>2</sup> Il Pierre, v, 8. — <sup>3</sup> Il Cor. vi, 14. — <sup>4</sup> I Cor. xv, 33, 34.

<sup>5</sup> Is. LI, 7, 8. — <sup>1</sup> I Cor. iv, 5. — <sup>2</sup> Ibid. v, 12, 13. — <sup>3</sup> Il Cor. xi, 29. — <sup>4</sup> Ps. LXXVII, 27, 13.



croire autant pour tous. Leurs langues mauvaises cherchent des jouissances dans nos douleurs ; nous les comparerions aisément à ces chiens (si toutefois on pouvait les entendre en mal), qui léchaient les plaies du pauvre couché devant la porte du riche, et supportant toutes sortes de rudes et indignes traitements, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au repos du sein d'Abraham <sup>1</sup>.

7. Ne m'affligez pas d'avantage, vous qui avez quelque espérance en Dieu ; n'ajoutez pas des plaies aux plaies que ceux-là lèchent, vous pour lesquels nous nous exposons à toute heure, nous combattons au dehors, nous craignons au dedans <sup>2</sup>, nous bravons le péril dans la ville, le péril dans le désert, le péril de la part des gentils, le péril de la part des faux frères <sup>3</sup>. Je sais que vous souffrez, mais souffrez-vous plus que moi ? je sais que vous êtes troublés, et je tremble qu'au milieu de tant de discours des langues envenimées, le faible ne défaille et ne périsse, le faible pour lequel le Christ est mort ; qu'un accroissement de douleur ne nous vienne pas de vous, parce que ce n'est pas notre faute si notre douleur est devenue la vôtre. Je n'avais épargné ni précaution ni effort pour éviter ce malheur et pour empêcher qu'il ne fût connu de vous ; car les forts devaient y trouver une affliction inutile et les faibles une dangereuse émotion ; mais que Celui qui a permis que vous fussiez tentés par la connaissance de ce scandale vous donne la force de le supporter, et qu'il vous instruisse de sa loi ; qu'il vous affermis par son enseignement et adoucisse pour vous l'épreuve des jours mauvais, *jusqu'à ce qu'on ait creusé une fosse au pécheur* <sup>4</sup>.

8. J'entends dire que plusieurs d'entre vous sont plus contristés de ceci qu'ils ne l'ont été de la chute des deux diacres qui nous étaient revenus du parti de Donat ; ils en prenaient occasion d'insulter à la discipline de Proculien <sup>5</sup>, se vantant que jamais notre discipline n'avait produit rien de pareil pour nos clercs : qui que vous soyez qui ayez fait cela, je vous l'avoue, vous n'avez pas bien fait. Voilà que Dieu vous a appris que « celui qui se glorifie doit se glorifier dans le Seigneur <sup>6</sup> : » ne reprochez aux hérétiques que de ne pas être catholiques ; ne soyez pas semblables à ceux qui n'ayant

rien pour justifier leur séparation, affectent de ramasser les crimes d'autrui et y ajoutent beaucoup d'insignes faussetés : ne pouvant obscurcir ni accuser la vérité même des divines Écritures qui annoncent l'universalité de l'Église du Christ, ils s'efforcent de rendre odieux les hommes par lesquels cette vérité est prêchée et sur lesquels ils peuvent inventer tout ce qui leur passe par l'esprit. Ce n'est pas ce que vous avez appris à l'école du Christ, si toutefois vous l'avez bien entendu et si c'est lui qui vous a instruits <sup>1</sup>. Lui-même a prémuni ses fidèles contre les mauvais dispensateurs qui font le mal par eux-mêmes, et par lui enseignent le bien, quand il a dit : « Faites ce qu'ils disent ; « ne faites pas ce qu'ils font : car ils disent et « ne font pas <sup>2</sup>. » Priez pour moi, de peur que, prêchant les autres, je ne sois réprouvé moi-même <sup>3</sup> ; mais si vous vous glorifiez, glorifiez-vous dans le Seigneur et non pas en moi. Quelque vigilante que soit la discipline de ma maison, je suis homme, et je vis parmi les hommes, et je n'ose me vanter que ma maison soit meilleure que l'arche de Noé où sur huit hommes il s'en trouva un de réprouvé <sup>4</sup> : qu'elle soit meilleure que la maison d'Abraham où il fut dit : « Chassez l'esclave et son fils <sup>5</sup> ; » meilleure que la maison d'Isaac dont il fut dit des deux jumeaux : « j'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esau <sup>6</sup> ; » meilleure que la maison de Jacob lui-même où le fils souilla le lit du père <sup>7</sup> ; meilleure que la maison de David, dont un fils ne respecta point sa propre sœur <sup>8</sup>, dont un autre fils se révolta contre la sainte mansuétude de son père <sup>9</sup> ; meilleure que la demeure de l'apôtre Paul qui, s'il n'avait eu avec lui que des bons, n'aurait pas parlé, comme je l'ai rappelé plus haut, « de ses combats au dehors, de ses « frayeurs au dedans, » et n'aurait pas dit au sujet de la sainteté et de la foi de Timothée : « Je n'ai personne qui prenne soin de vous « autant que lui, car tous cherchent leurs « propres intérêts et non point les intérêts de « Jésus-Christ <sup>10</sup> ; » je n'ai garde de penser que ma maison soit meilleure que la société du Seigneur Jésus-Christ lui-même, dans laquelle onze disciples fidèles ont supporté le traître et voleur Judas ; meilleure enfin que le ciel, d'où sont tombés des anges.

9. Je vous l'avoue, du reste, en toute sim-

<sup>1</sup> Luc, xvi, 21-23. — <sup>2</sup> II Cor. vii, 5. — <sup>3</sup> Ibid. xi, 26. — <sup>4</sup> Ps. xciii, 13.

<sup>5</sup> Proculien était évêque donatiste à Hippone.

<sup>6</sup> I Cor. i, 31.

<sup>1</sup> Ephés. iv, 20, 21. — <sup>2</sup> Matth. xxiii, 3. — <sup>3</sup> I Cor. ix, 27. —

<sup>4</sup> Gen. ix, 27. — <sup>5</sup> Ibid. xxi, 10. — <sup>6</sup> Mal. i, 2. — <sup>7</sup> Gen. xlix, 4. —

<sup>8</sup> II Rois, xiii, 14. — <sup>9</sup> Ibid. xv, 12. — <sup>10</sup> Philip. ii, 20, 21.

plicité devant Notre-Seigneur, qui est mon témoin dans mon âme : depuis que j'ai commencé à servir Dieu, de même que je n'ai pas connu de meilleurs chrétiens que les hôtes fervents des monastères, ainsi je n'ai rien vu de pis que des moines tombés, et j'appliquerai aux communautés ces paroles de l'Apocalypse : « Le juste y devient plus juste, le souillé s'y souille davantage <sup>1</sup>. » C'est pourquoi si quelques ordures nous attristent, beaucoup de belles choses nous consolent. Gardez-vous, à cause du marc qui déplaît à vos yeux, gardez-vous de détester les pressoirs par lesquels les réservoirs du Seigneur s'emplissent d'huile lumineuse. Que la miséricorde du Seigneur notre Dieu vous garde dans sa paix contre toutes les embûches de l'ennemi, ô mes bien-aimés frères !

## LETTRE LXXIX.

(404.)

Saint Augustin châtie l'ignorante et orgueilleuse perversité d'un prêtre manichéen.

Vous cherchez en vain des détours; on vous reconnaît au loin. Mes frères m'ont rapporté leurs entretiens avec vous. C'est bien si vous ne craignez pas la mort; mais vous devez craindre cette mort que vous vous faites à vous-même en blasphémant de la sorte sur Dieu. Que vous considérez cette mort visible, connue de tous les hommes, comme la séparation de l'âme et du corps, ce n'est pas chose difficile à comprendre; ce qui l'est, c'est ce que vous y ajoutez du vôtre en disant qu'elle est la séparation du bien et du mal. Mais si l'âme est un bien et le corps un mal, Celui qui les a unis l'un à l'autre n'est pas bon; or, vous dites que le Dieu bon les a unis; donc ou il est mauvais, ou il craignait le mal. Et vous vous vantez de ne pas craindre l'homme, quand vous vous forgez un dieu qui, par peur des ténèbres, a mêlé le bien et le mal! Ne soyez pas fier, comme vous le dites, que nous fassions de vous quelque chose de grand, en arrêtant vos poisons au passage, et en empêchant que la peste ne se répande au milieu des hommes: l'Apôtre ne grandit pas ceux qu'il appelle des chiens lorsqu'il dit: « Prenez garde aux chiens <sup>2</sup>; » il ne grandissait pas ceux dont il comparait la doctrine à de la

gangrène <sup>1</sup>. Je vous le demande donc au nom du Christ; si vous êtes prêt, reprenez le débat dans lequel a succombé votre prédécesseur Fortunat <sup>2</sup>. Car, en sortant d'ici, il ne devait y revenir qu'après s'être entendu avec les siens pour trouver de quoi répondre à nos frères. Si vous n'êtes pas prêt pour cette discussion, retirez-vous d'ici, ne corrompez pas les voies du Seigneur, ne tendez pas vos pièges aux âmes faibles pour les infecter de vos poisons; autrement prenez garde qu'avec le secours du bras de Notre-Seigneur, vous ne soyez couvert de honte comme vous ne l'auriez pas cru.

## LETTRE LXXX.

(405.)

Comment on peut savoir si on accomplit la volonté de Dieu.

AUGUSTIN A SES FRÈRES PAULIN ET THÉRASIE, TOUS DEUX SAINTS ET AIMÉS DE DIEU, TRÈS-DIGNES DE RESPECT ET D'AFFECTION, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Le très-cher frère Celse m'ayant demandé une réponse, je me suis hâté de payer cette dette; et je me suis véritablement hâté. Je pensais qu'il resterait encore quelques jours au milieu de nous: mais le départ d'un navire lui ayant tout à coup offert une occasion, il est venu à la nuit m'annoncer qu'il nous quitterait demain. Que faire, puisque je ne puis pas le retenir, et que d'ailleurs je ne le devrais pas si je le pouvais, car c'est vers vous qu'il s'empresse de retourner, et il sera meilleur pour lui qu'il vous retrouve? C'est pourquoi je saisis à la course ce que je dicte ici pour vous être envoyé, tout en me déclarant débiteur envers vous d'une plus longue lettre, que je vous écrirai au retour de nos vénérables frères mes collègues Théase et Evode, après que vous m'aurez vous-mêmes un peu rassasié; car c'est vous que depuis longtemps, au nom et avec l'aide du Christ, nous espérons trouver plus abondamment dans leurs cœurs et leurs bouches. Quoique je vous écrive aujourd'hui, je vous ai adressé une autre lettre, il y a peu de jours, par notre cher fils Fortunatien, prêtre de l'Eglise de Thagaste, qui s'embarquait pour aller à Rome. Maintenant donc je demande, selon ma coutume, que vous fassiez ce que vous faites toujours: priez pour nous, afin que Dieu voie

<sup>1</sup> Apoc. xxii, 11. — <sup>2</sup> Philip. iii, 2.

<sup>1</sup> II Tim. ii, 17. — <sup>2</sup> Voy. Rétract. liv. I, ch. 16.



notre néant et notre peine, et qu'il nous pardonne tous nos péchés.

2. Je désire m'entretenir avec vous, si vous le permettez, comme je pourrais le faire si j'étais devant vous. Vous avez répondu avec un esprit tout à fait chrétien et avec piété à une petite question que je vous ai récemment proposée comme si vous étiez là et que j'eusse joui de la douceur de vos entretiens; mais vous y avez répondu en courant et trop brièvement; vous auriez pu y laisser couler un peu plus longtemps et plus abondamment la grâce de votre parole, si vous aviez expliqué un peu plus clairement ce que vous avez dit, savoir que vous êtes décidé à rester dans le lieu où vous trouvez tant d'avantages, mais à condition que s'il plaît au Seigneur de vous demander autre chose, vous préférerez sa volonté à la vôtre. Comment pouvons-nous connaître cette divine volonté toujours préférable à la nôtre? Est-ce seulement lorsque nous devons faire volontairement ce à quoi il a fallu nous déterminer malgré nos répugnances? Là se fait ce que nous ne voulons pas, mais nous redressons notre volonté pour la conformer à celle de Dieu, dont il n'est pas permis de mépriser l'excellence ni d'éviter la toute-puissance; c'est ainsi qu'un autre ceignit Pierre et le porta où il n'avait pas voulu <sup>1</sup>, et Pierre alla où il ne voulait pas, mais ce fut volontairement qu'il souffrit une mort cruelle. La divine volonté se manifeste-t-elle aussi dans le cas où nous pourrions ne pas changer de résolution s'il ne se présentait quelque chose qui semble indiquer que cette même volonté nous convie à un autre sentiment? Notre résolution n'était pas mauvaise; on aurait pu fort bien s'y tenir, si Dieu ne nous avait pas appelés à un autre dessein. Ce ne fut pas mal à Abraham de nourrir et d'élever son fils pour le garder, autant qu'il pourrait, jusqu'à la fin de sa vie; mais ayant reçu l'ordre de l'immoler, il changea sans hésiter une résolution qui n'était pas mauvaise en elle-même, mais qui le serait devenue s'il ne l'eût point changée après en avoir reçu l'ordre <sup>2</sup>. Aussi je ne doute pas que ce soit là aussi votre avis.

3. Mais nous sommes souvent forcés de reconnaître une volonté de Dieu, différente de la nôtre, non point par une voix du ciel, par un prophète, par les révélations d'un songe ou par cet élan de l'âme qui s'appelle extase, mais par

les choses mêmes qui arrivent. Ainsi, nous avons décidé un départ, et une affaire est survenue, que la vérité consultée sur notre devoir, nous défend d'abandonner; nous avons le dessein de demeurer en tel endroit, et la même vérité également consultée nous oblige d'en partir. Je vous demande de me dire pleinement et au long ce que vous pensez de cette troisième sorte de motifs de changer de résolution. Nous en sommes souvent troublés, et, il est difficile de ne pas omettre ce qu'il faudrait faire de préférence, lorsque l'on veut poursuivre un premier dessein qui n'est pas un vrai mal, mais qui devient un mal si on laisse l'action imprévue dont il aurait mieux valu s'occuper, et sans laquelle on eût pu continuer l'œuvre première, non-seulement sans blâme, mais encore avec louange. Il est difficile de ne pas se tromper ici; c'est ici surtout qu'il faut se rappeler cette parole du Prophète: « Qui connaît ses fautes? » Je vous prie donc de me dire ce que vous avez coutume de faire à ce sujet ou ce que vous trouvez qu'on doit faire.

## LETTRE LXXXI.

(Année 405.)

Témoignage pacifique et affectueux de saint Jérôme.

JÉRÔME AU SEIGNEUR VRAIMENT SAINT, AU BIEN-HEUREUX PAPE AUGUSTIN, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

J'ai demandé avec empressement de vos nouvelles à notre saint frère Firmus, et j'ai appris avec joie que vous vous portiez bien. J'espérais, j'avais même le droit d'attendre de vos lettres; mais il m'a dit qu'il était parti d'Afrique sans que vous l'eussiez su. Je vous rends, par lui, mes devoirs; il vous aime d'un grand amour; je vous prie, en même temps, de me pardonner de n'avoir pu refuser une réponse à vos instances répétées: j'en rougis. Mais ce n'est pas moi qui vous ai répondu, c'est ma cause qui a répondu à la vôtre. Et si c'est une faute de l'avoir fait, souffrez que je vous le dise, c'en est une plus grande de m'y avoir provoqué. Mais plus de plaintes de ce genre; qu'une fraternité pure s'établisse entre nous; et, désormais, ne nous envoyons plus de lettres de polémique, mais des lettres d'amitié. Les saints frères qui servent le Seigneur avec nous, vous saluent affectueusement. Je vous prie de saluer respectueusement, de ma part, les saints qui portent, avec vous, le joug léger du Christ, surtout le saint et vénérable pape Alype. Que le Christ notre Dieu tout-puissant, vous maintienne en bonne santé et

<sup>1</sup> Jean, XXI, 16. — <sup>2</sup> Gen. XXII, 2, 10.

<sup>3</sup> Ps. XVIII, 13.

en bon souvenir de moi, ô seigneur vraiment saint et bienheureux pape ! Si vous avez lu le livre des commentaires sur Jonas, je crois que vous aurez fait justice de la ridicule affaire de la citrouille. Si j'ai repoussé du style l'ami qui, le premier, s'est jeté sur moi avec l'épée, votre honnêteté et votre justice doivent blâmer l'accusateur, et non pas celui qui ne fait que répondre. Jouons, si vous le voulez, dans le champ des Ecritures, mais ne nous blessons ni l'un ni l'autre.

## LETTRE LXXXII.

(Année 405.)

Saint Augustin répond à la lettre où saint Jérôme a défendu son opinion sur le fameux passage de l'Épître aux Galates, et va au fond du débat avec une grande supériorité. Il se déclare converti au sentiment du docte solitaire en ce qui touche les traductions sur l'hébreu.

AUGUSTIN AU BIEN-AIMÉ SEIGNEUR, TRÈS-HONORABLE DANS LES ENTRAÎLLES DU CHRIST, AU SAINT FRÈRE JÉRÔME, SON COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. J'ai envoyé, il y a déjà longtemps, à votre charité une longue lettre, en réponse à celle que vous vous rappelez m'avoir adressée par votre saint fils Astérius, devenu non-seulement mon frère, mais mon collègue. Je ne sais pas encore si elle a mérité de parvenir entre vos mains ; je ne vois rien par où je le puisse présenter, sauf l'endroit de votre lettre, confiée à notre cher frère Firmus, où vous me dites que, si vous avez repoussé du style celui qui vous a, le premier, attaqué avec l'épée, mon honnêteté et ma justice doivent blâmer l'agression, et non pas la réponse : voilà le seul et faible indice qui me donnerait à penser que vous avez lu ma lettre. J'y ai déploré qu'une discorde si déplorable ait fait place, entre vous, à une amitié dont on se réjouissait pieusement partout où la renommée l'avait répandue. Je n'ai pas fait cela en blâmant votre fraternité, à laquelle je n'oserais supposer ici aucun tort ; seulement, je gémissais sur cette misère de l'homme qui n'est pas sûr, quelle que soit sa charité, de rester fidèle à ses amitiés. Mais, j'aurais mieux aimé apprendre par vous si vous m'accordiez le pardon que je vous avais demandé ; je souhaite que vous me le montriez plus clairement ; il me semble, du reste, que vous m'avez pardonné, si j'en juge par un certain air plus épanoui que j'ai remarqué dans votre lettre : toutefois, j'en suis à ne pas savoir si, en écrivant cette dernière, vous aviez lu la mienne.

2. Vous demandez, ou plutôt vous commandez, avec la confiance de la charité, que nous jouions dans le champ des Ecritures, sans nous blesser l'un l'autre. Autant que cela dépend de moi, j'aimerais ici quelque chose de plus sérieux qu'un jeu. S'il vous a convenu d'employer ce mot en vue d'un travail facile, je désire plus, je l'avoue, de votre bonté, de vos forces, de votre docte sagesse, des anciennes et laborieuses habitudes d'un esprit pénétrant qui a su se créer des loisirs féconds : ce ne sera pas seulement avec la science, ce sera sous l'inspiration même de l'Esprit-Saint, afin que, dans ces grandes et difficiles questions, vous m'aidiez, non pas à parcourir en jouant le champ des Ecritures, mais à franchir les montagnes où je perds haleine. Si vous avez cru devoir dire : *Jouons*, à cause de la bonne humeur qu'il convient de garder dans les discussions entre amis, soit qu'il s'agisse de questions claires et aisées, ou de questions ardues et difficiles, apprenez-moi, je vous conjure, comment nous pouvons en venir là. Alors, quand faute de promptitude d'esprit, si ce n'est d'attention, nous ne sommes pas de l'avis qui nous est présenté, et que nous cherchons à faire prévaloir un avis contraire, si nous nous laissons aller à quelque liberté, nous ne tomberons pas sous le soupçon de *vauité puérile qui cherche la renommée en attaquant des hommes illustres* ; et lorsque nous prenons des précautions de langage pour adoucir une certaine âpreté inséparable de toute réfutation, on ne dira plus que *nous nous servons d'une épée frottée de miel*. J'ignore donc quel heureux mode de discussion vous proposeriez, pour éviter ce double défaut ou en détourner le soupçon, à moins qu'il ne consiste à toujours approuver le savant ami avec lequel on discute une question, et que la plus petite résistance demeure interdite, même pour demander à s'instruire soi-même.

3. C'est alors assurément qu'on jouerait comme dans un champ sans l'ombre d'une crainte d'offense ; mais à un tel jeu il serait bien étonnant qu'on ne se jouât pas de nous. Quant à moi, je l'avoue à votre charité, j'ai appris à ne croire fermement qu'à l'infaillibilité des auteurs des livres qui sont déjà appelés canoniques ; à eux seuls je fais cet honneur et je témoigne ce respect. Si j'y rencontre quelque chose qui paraisse contraire à la vérité, je ne songe pas à contester, mais je me dis que l'exemplaire est défectueux, ou bien que le



traducteur est inexact, ou bien encore que je n'ai pas compris. Pour ce que je lis dans les autres écrivains, quelle que soit l'éminence de leur sainteté et de leur science, je ne le crois pas vrai par la seule raison qu'ils l'ont pensé, mais parce qu'ils ont pu me persuader qu'ils ne s'écartaient pas de la vérité, soit d'après le témoignage des auteurs canoniques, soit d'après des raisons probables. Je ne crois pas, mon frère, que vous soyez ici d'un autre sentiment que le mien, et certainement vous ne voulez pas qu'on lise vos livres comme ceux des prophètes ou des apôtres dont il serait criminel de mettre en doute la parfaite vérité. Cela est bien loin de votre pieuse humilité et de la juste idée que vous avez de vous-même ; car si vous n'étiez pas humble, vous ne diriez pas : « Plût à Dieu que nous méritassions vos embrassements et qu'en de mutuels entretiens nous pussions apprendre quelque chose l'un de l'autre ! »

4. Si, en considérant votre vie et vos mœurs, je ne puis penser que vous ayez dit ceci faussement ni par feinte, combien plus il est juste que je croie à la sincérité de l'apôtre Paul dans ce passage sur Pierre et Barnabé : « Voyant qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'Évangile, je dis à Pierre devant tous : Si vous qui êtes juif, vous vivez comme les gentils et non comme les juifs, pourquoi forcez-vous les gentils à judaïser ? » Comment serai-je sûr qu'un homme ne me trompe ni dans ses écrits ni dans ses paroles, si l'Apôtre trompait ses fils qu'il enfantait de nouveau, jusqu'à ce que le Christ, c'est-à-dire la vérité, fût formé en eux ? Il leur avait dit : « Je prends Dieu à témoin que je ne vous mens point en tout ce que je vous écris », et cependant il n'aurait pas écrit en toute vérité, et il aurait usé avec ses fils, de je ne sais quelle dissimulation de condescendance en leur disant qu'il avait vu Pierre et Barnabé ne pas marcher selon la vérité de l'Évangile, qu'il avait résisté à Pierre en face, uniquement parce que Pierre forçait les gentils à judaïser !

5. Mais ne vaut-il pas mieux croire que l'apôtre Paul n'a pas écrit en toute vérité, que de croire que l'apôtre Pierre a fait quelque chose de mal ? S'il en est ainsi, disons, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'il vaut mieux croire que l'Évangile a menti, que de croire que Pierre ait renié le Christ, qu'il vaut mieux accuser

de mensonge le livre des Rois, que de déclarer David, un si grand prophète, si excellemment choisi par le Seigneur Dieu, coupable d'avoir désiré et enlevé la femme d'un autre, et d'avoir commis, au profit de son adultère, un horrible homicide sur la personne du mari ! Quant à moi, tranquille sur la vérité certaine des saintes Écritures, placées à un si haut point de céleste autorité, je les lirai avec confiance ; j'ai appris à croire à leur véracité lorsqu'elles approuvent, reprennent ou condamnent ; et je ne crains pas de laisser le blâme monter jusqu'aux personnes d'ailleurs les plus dignes de louanges, plutôt que de tenir pour suspectes toutes les divines paroles elles-mêmes.

6. Les manichéens, ne pouvant détourner le sens de plusieurs passages de l'Écriture qui condamnent très-clairement leur coupable erreur, prétendent que ces passages sont falsifiés, sans attribuer toutefois cette fausseté aux apôtres qui ont écrit, mais à je ne sais quels corrupteurs des livres saints. Ils n'ont cependant jamais pu le prouver ni par le nombre ou l'ancienneté des exemplaires, ni par l'autorité de la langue sur laquelle a été faite la version latine ; aussi ils demeurent vaincus sous le coup de la vérité connue de tout le monde, et se retirent couverts de confusion. Votre sainte prudence ne comprend-elle pas quelle triomphante occasion s'offrirait à leur malice, si nous disions, non pas que les livres des apôtres ont été falsifiés par d'autres, mais que les apôtres eux-mêmes ont écrit des faussetés ?

7. Il n'est pas croyable, dites-vous, que Paul ait reproché à Pierre ce que lui-même avait fait. Je ne m'occupe pas maintenant de ce que Paul a fait, mais de ce qu'il a écrit ; c'est là surtout ce qui importe à la question, afin que la vérité des divines Écritures, recommandées à la mémoire pour édifier notre foi, non point par des hommes ordinaires, mais par les apôtres eux-mêmes, et revêtue, à cause de cela, de l'autorité canonique, demeure de tout point complète et hors de doute. Car si Pierre a fait ce qu'il a dû faire, Paul a menti en disant qu'il avait vu Pierre ne pas marcher droit selon la vérité de l'Évangile. Quiconque fait ce qu'il doit, fait bien. Et ce n'est pas dire vrai que de dire de quelqu'un qu'il fait mal, quand on sait qu'il a fait ce qu'il a dû. Mais si Paul a écrit la vérité, il demeure vrai que Pierre ne marchait pas droit selon l'Évangile ; il faisait donc ce

<sup>1</sup> Gal. II, 14. — <sup>2</sup> Ibid. IV, 19. — <sup>3</sup> Ibid. I, 20. — <sup>4</sup> Matth. XXVI, 75.

<sup>5</sup> Il Rois, XI, 4, 17.

qu'il ne devait pas ; et si Paul avait déjà fait quelque chose de pareil, je croirai plutôt que, s'étant amendé lui-même, il n'avait pas pu négliger de reprendre son collègue dans l'apostolat, que je ne croirai à un mensonge dans son Epître, dans quelque épître que ce soit, et surtout dans celle qui commence par ces mots : « Je prends Dieu à témoin que je ne mens pas « dans ce que je vous écris <sup>1</sup>. »

8. Pour moi je crois que Pierre avait agi ainsi pour forcer les juifs à judaïser ; car je lis que Paul l'a écrit, et je ne crois pas qu'il ait menti. Aussi, Pierre ne faisait pas bien. Il était en effet contraire à la vérité de l'Evangile de faire croire aux chrétiens qu'ils ne pouvaient pas se sauver sans les cérémonies de l'ancienne loi ; et c'est ce que prétendaient à Antioche ceux d'entre les juifs qui croyaient au Christ, et Paul combattit contre eux avec persévérance et vivacité. Si Paul a fait circoncire Timothée <sup>2</sup>, s'il s'est acquitté d'un vœu à Cenchrée <sup>3</sup> ; si, averti par Jacques à Jérusalem, il a pratiqué les cérémonies de la loi avec des gens qui le connaissaient <sup>4</sup>, ce n'était pas pour montrer que le salut des chrétiens pouvait s'opérer par ces cérémonies, mais pour ne pas faire condamner comme une idolâtrie païenne ces prescriptions d'origine divine qui convenaient aux temps anciens et figuraient les choses à venir. D'après ce qu'avait dit Jacques, on croyait que Paul enseignait qu'il fallait se séparer de Moïse <sup>5</sup>. Or, il n'est pas permis à ceux qui croient en Jésus-Christ de se séparer d'un prophète de Jésus-Christ, et de détester ou de condamner la doctrine de celui dont le Christ lui-même a dit : « Si vous croyiez à Moïse, vous croiriez « à moi, car c'est de moi qu'il a écrit <sup>6</sup>. »

9. Soyez attentif, je vous prie, aux paroles mêmes de Jacques : « Vous voyez, mon frère, « dit-il à Paul, combien de milliers d'hommes « dans la Judée ont cru en Jésus-Christ, et tous « ceux-là sont zélés pour la loi. Or, ils ont oui « dire de vous que vous enseignez à tous les « juifs, qui sont parmi les gentils, de se séparer « de Moïse en disant qu'ils ne doivent pas cir- « concire leurs fils, ni marcher selon la cou- « tume. Que faire donc ? Il faut les assembler « tous, car ils ont entendu dire que vous êtes « arrivé. Faites donc ce que nous allons vous « dire. Nous avons ici quatre hommes qui ont « fait un vœu ; prenez-les, purifiez-vous avec

« eux, et faites-leur raser la tête à vos frais ; et « tous sauront que ce qu'ils ont entendu sur « vous est faux, et que vous continuez à obser- « ver la loi. Pour ce qui est des gentils qui ont « cru, nous leur avons mandé qu'ils n'obser- « veraient rien de semblable, mais qu'ils s'abs- « tiendraient seulement de viandes immolées « aux idoles, du sang et de la fornication <sup>1</sup>. » Il est clair, ce me semble, que Jacques conseilla cela pour démentir ce qu'avaient entendu dire de Paul ceux d'entre les juifs qui croyaient en Jésus-Christ et cependant restaient zélés pour la loi, et pour qu'ils ne regardassent pas comme sacrilège, à cause de la doctrine du Christ, et comme écrite sans l'ordre de Dieu, la loi que Moïse avait donnée à leurs pères. Ces bruits sur Paul provenaient non pas de ceux qui comprenaient dans quel esprit les juifs devenus chrétiens devaient désormais pratiquer les anciennes cérémonies, c'est-à-dire pour rendre hommage à leur divine autorité et à leur sainteté prophétique, et non pour en obtenir le salut qui se manifestait dans le Christ et se conférait par le sacrement du baptême ; mais ces bruits étaient répandus par ceux qui prétendaient que, sans l'observation des anciennes cérémonies, l'Evangile ne suffisait pas pour le salut. Ils savaient en effet que Paul était un ardent prédicateur de la grâce et très-opposé à leurs intentions ; qu'il enseignait que l'homme n'était pas justifié par les observations légales, mais par la grâce de Jésus-Christ, dont l'ancienne loi ne retraçait qu'une ombre ; et voilà pourquoi, voulant exciter contre lui la haine et la persécution, ils l'accusèrent d'être l'ennemi de la loi et des divins commandements. Paul ne pouvait mieux échapper à ces inculpations menteuses qu'en observant ce qu'on l'accusait de condamner comme sacrilège : par là il montrait qu'il ne fallait ni interdire aux juifs comme criminelles les anciennes cérémonies, ni forcer les juifs à les pratiquer comme nécessaires.

10. Car s'il les avait réproouvées, ainsi qu'on le prétendait, et qu'il les eût cependant pratiquées afin de cacher son sentiment sous une action simulée, Jacques ne lui aurait pas dit : « Et tous sauront, » mais il aurait dit : « Et « tous penseront que ce qu'ils ont oui dire de « vous est faux ; » surtout parce que les apôtres avaient déjà ordonné dans Jérusalem même qu'on n'obligerait pas les gentils à judaïser <sup>2</sup> ; mais

<sup>1</sup> Gal. i, 20. — <sup>2</sup> Act. xvi, 3. — <sup>3</sup> Ibid. xviii, 18. — <sup>4</sup> Ibid. xxi, 26. — <sup>5</sup> Ibid. 2. — <sup>6</sup> Jean, v, 46.

<sup>1</sup> Act. xxi, 20-25. — <sup>2</sup> Act. xv, 23.



non pas qu'on empêcherait les juifs d'observer les cérémonies judaïques, quoique la loi chrétienne ne les y obligeât plus eux-mêmes. Si donc ce fut après ce décret des apôtres que Pierre dissimula à Antioche pour forcer les gentils à judaïser, ce à quoi il n'était pas contraint lui-même, quoique pour recommander les divins oracles confiés aux juifs il n'en fût pas empêché; faut-il s'étonner que Paul l'ait pressé de déclarer ouvertement ce qu'il se souvenait d'avoir prescrit avec les autres apôtres à Jérusalem ?

11. Si, au contraire, ce que je croirais davantage, Pierre a fait cela avant le concile de Jérusalem, il n'est pas étonnant que Paul ait voulu qu'il ne cachât pas timidement, mais montrât en toute liberté ce qu'il savait être aussi son sentiment vrai, soit qu'il lui eût communiqué son Evangile, soit qu'il eût appris la divine révélation qui lui avait été faite sur ce point, dans la vocation du centurion Cornelle; ou bien parce qu'il l'avait vu manger avec les gentils, avant l'arrivée à Antioche de ceux qu'il redoutait; car nous ne nions pas que Pierre fût alors du même avis que Paul. Celui-ci ne lui enseignait donc pas la vérité sur ce sujet, mais il blâmait la dissimulation par laquelle il contraignait les gentils à judaïser, uniquement parce que ces feintes semblaient autoriser ceux qui soutenaient que les croyants ne pouvaient se sauver sans la circoncision et les autres pratiques, ombres de l'avenir.

12. Paul fit donc circoncire Timothée, de peur que ceux des gentils qui croyaient en Jésus-Christ ne parussent aux yeux des juifs, et surtout des parents maternels de Timothée, détester la circoncision comme on déteste une idolâtrie: tandis que l'une fut l'œuvre de Dieu et l'autre du démon. Il ne fit pas circoncire Tite, de peur d'avoir l'air d'autoriser ceux qui disaient que, sans cette circoncision, on ne pouvait pas se sauver, et qui, pour tromper les gentils, publiaient cette opinion comme étant celle de Paul. Il le dit assez lui-même dans ces paroles: « Tite qui était avec moi, et « qui était grec, ne fut pas non plus forcé à la « circoncision; et quoique de faux frères se « fussent introduits furtivement parmi nous « pour épier la liberté que nous avons en Jésus-« Christ et nous réduire en servitude, nous ne « leur cédâmes pas un seul instant, afin que « la vérité de l'Evangile demeurât parmi

« vous <sup>1</sup>. » On le voit ici, l'Apôtre comprenait ce que cherchaient ces faux frères; et pour ce motif il ne fit pas ce qu'il avait fait à l'égard de Timothée, et ce que lui permettait de faire cette liberté avec laquelle il avait montré qu'on ne devait pas rechercher ces cérémonies comme nécessaires, ni les condamner comme sacrilèges.

13. Mais, dites-vous, il faut prendre garde d'admettre dans cette discussion, comme les philosophes, de ces actes humains qui, tenant le milieu entre le bien et le péché, ne sont ni l'un ni l'autre, et de nous laisser embarrasser par cette objection que la pratique des cérémonies légales ne saurait être indifférente, mais qu'elle est ou bonne ou mauvaise: si elle est bonne, nous devons nous y soumettre, et si elle est mauvaise, nous devons croire que la conduite des apôtres en cela n'a pas été sincère, mais simulée. — Pour moi, je ne crains pas tant pour les apôtres la comparaison avec les philosophes, quand ceux-ci disent quelque chose de vrai, que je ne craindrais pour eux la comparaison avec les avocats, quand ils mentent en plaidant. S'il a pu paraître convenable, dans l'*Exposition* même de l'*Epître aux Galates* <sup>2</sup>, de s'appuyer sur ce dernier rapprochement pour autoriser la dissimulation de Pierre et de Paul, pourquoi donc appréhenderai-je auprès de vous le nom des philosophes, qui sont vains, non pas parce que tout ce qu'ils disent est faux, mais parce qu'ils se confient en beaucoup de choses fausses, et que, là où ils trouvent à dire des choses vraies, ils sont étrangers à la grâce du Christ, qui est la vérité elle-même.

14. Mais pourquoi ne dirai-je pas que les cérémonies de l'ancienne loi ne sont pas bonnes; elles ne justifient point, car elles n'apparaissent que comme les figures de la grâce qui justifie; et que cependant elles ne sont pas mauvaises, puisque Dieu lui-même les prescrivit comme convenables à un temps et à des personnes? Je m'appuie aussi sur ce sentiment du prophète, par lequel Dieu déclare qu'il a donné à son peuple des *règles qui ne sont pas bonnes* <sup>3</sup>. C'est peut-être pour cela qu'il ne les appelle pas des règles mauvaises, mais seulement des règles qui ne sont pas bonnes, c'est-à-dire qui ne sont pas telles que les hommes puissent devenir bons par elles, ou ne puissent pas devenir bons sans elles. Je voudrais que votre bienveillante

<sup>1</sup> Gal. II, 3-5. — <sup>2</sup> Par saint Jérôme. — <sup>3</sup> Ezéchiel, xx, 25.



sincérité m'apprit si un fidèle d'Orient qui va à Rome, doit faire semblant de jeûner les samedis, excepté le samedi de Pâques. Disons-nous que le jeûne du samedi est un mal? ce sera condamner non-seulement l'Eglise de Rome, mais encore beaucoup d'autres Eglises voisines et quelques autres éloignées, où la même coutume s'observe et demeure. Prétendrons-nous que c'est un mal de ne pas jeûner le samedi? nous accuserons témérairement un très-grand nombre d'Eglises d'Orient et la plus grande partie du monde chrétien. N'aimerez-vous pas que nous établissions un certain milieu qu'il est bon de garder, non dans un esprit de dissimulation, mais dans un esprit de condescendance et de déférence respectueuse? et cependant il n'y a rien là-dessus de prescrit aux chrétiens dans les livres canoniques. A plus forte raison je n'ose appeler mauvais ce que la foi chrétienne elle-même m'oblige de regarder comme étant de prescription divine; quoique cette même foi m'apprenne aussi que ce n'est point en cela que je suis justifié, mais par la grâce de Dieu, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur.

15. Je dis donc que la circoncision et les autres pratiques de ce genre furent commandées par la volonté divine au peuple juif dans le Testament appelé l'Ancien, comme une prophétique figure de ce qui devait s'accomplir par le Christ; ces choses, depuis leur accomplissement, ne sont plus, pour les chrétiens, que des témoignages qui doivent servir à comprendre les anciennes prophéties; il n'est plus nécessaire de les suivre, comme si on attendait encore la révélation de la foi dont ces ombres annonçaient la venue. Mais, quoiqu'il ne fallût point les imposer aux gentils, il ne convenait pas pourtant de les ôter à la coutume des juifs, comme des choses détestables et condamnables. Elles devaient tomber lentement et peu à peu avec les progrès de la prédication, de la grâce du Christ, par laquelle, seule, les croyants sauraient qu'ils pourraient être justifiés et sauvés, et non point par les ombres prophétiques de ce qui était présentement accompli: tout ce passé religieux finissait à la vocation des juifs, devant le Christ vivant, et à l'arrivée des temps apostoliques. Il lui suffisait, pour son honneur, de n'être pas repoussé comme quelque chose de détestable et de pareil à l'idolâtrie; mais ces cérémonies ne devaient pas aller au delà, de peur qu'on ne les crût nécessaires et qu'on ne fît dépendre d'elles le salut, comme l'ont pensé

les hérétiques qui, voulant être à la fois juifs et chrétiens, n'ont pu être ni chrétiens ni juifs. Vous avez daigné m'avertir avec beaucoup de bienveillance de prendre garde à leur erreur, mais je ne l'ai jamais partagée. La crainte avait fait tomber Pierre dans ce sentiment, non par adhésion, mais par faux semblant, et Paul écrivit très-véritablement qu'il l'avait vu ne pas marcher droit selon l'Evangile, et lui reprocha très-véritablement de forcer les gentils à judaïser. Lui, Paul, n'y contraignait personne; il observait sincèrement les anciennes cérémonies quand il le fallait, pour montrer qu'elles n'étaient pas condamnables; mais il ne cessait de prêcher que ce n'était point par elles, mais par la grâce de la foi révélée, que les fidèles pouvaient se sauver, afin de n'y pousser personne comme à des pratiques nécessaires. Tout en croyant que l'apôtre Paul a fait ceci en complète sincérité, je me garderais aujourd'hui d'imposer ni de permettre à un juif devenu chrétien, rien de pareil; de même que vous, qui pensez que Paul a usé de dissimulation, vous n'imposeriez ni ne permettriez des dissimulations semblables.

16. Voulez-vous que je dise aussi que le fond de la question, ou plutôt de votre sentiment, c'est qu'après l'Evangile du Christ, les juifs devenus chrétiens font bien d'offrir des sacrifices comme Paul, de circoncire leurs enfants comme Paul a circoncis Timothée, d'observer le sabbat comme l'observent tous les juifs, pourvu qu'ils ne fassent tout cela que par dissimulation? S'il en est ainsi, nous ne tomberons plus dans l'hérésie d'Ebion ou de ceux qu'on nomme communément nazaréens, ni dans quelqu'autre de ces anciennes erreurs; nous tomberons dans je ne sais quelle hérésie nouvelle, d'autant plus pernicieuse qu'elle ne serait pas l'ouvrage de l'erreur, mais d'un dessein arrêté et d'une volonté menteuse. Si, pour vous défendre, vous répondez que les apôtres dissimulèrent alors, avec raison, de peur de scandaliser la faiblesse d'un grand nombre de juifs, devenus chrétiens, qui ne comprenaient pas encore qu'il fallait rejeter ces cérémonies, et que des dissimulations de ce genre seraient insensées, aujourd'hui que la doctrine de la grâce chrétienne est établie au milieu de tant de nations, au milieu de toutes les Eglises du Christ, par la lecture de la loi même et des prophètes, où l'on apprend de quelle manière il faut comprendre ces prescriptions, sans qu'il



faillie désormais les observer; pourquoi ne me sera-t-il pas permis de dire que l'apôtre Paul et d'autres chrétiens d'une foi pure, devaient honorer ces anciennes cérémonies en les observant parfois en toute sincérité, de peur que ces pratiques d'un sens prophétique, pieusement gardées par les ancêtres, ne fussent détestées, par leurs descendants, comme des sacrilèges diaboliques? Sans doute, depuis l'avènement de la foi qu'elles annonçaient et qui a été révélée après la mort et la résurrection du Seigneur, elles avaient perdu ce qui les faisait vivre comme devoirs; mais, semblables à des corps morts, il fallait que leurs amis les conduisissent à la sépulture, non par dissimulation, mais par religion. Il ne convenait pas d'abandonner tout de suite ces restes et de les livrer aux calomnies des ennemis comme aux morsures des chiens. Tout chrétien, maintenant, fût-il né juif, qui voudrait observer ces cérémonies, troublerait des cendres endormies; il ne porterait pas le mort, ou ne lui ferait pas pieusement cortège, il serait l'impie violateur d'un tombeau.

17. Je l'avone toutefois, à l'endroit de ma lettre où je vous ai dit que Paul, déjà apôtre du Christ, avait observé les cérémonies des Juifs afin de montrer qu'elles n'étaient pas perniciosuses pour ceux qui voudraient les pratiquer dans l'esprit de l'ancienne loi, j'aurais dû en borner l'usage possible au commencement de la révélation de la grâce chrétienne, car à ces premiers temps de la foi cela n'était pas perniciosus. C'est peu à peu et plus tard que tous les chrétiens devaient délaisser ces cérémonies; si cet abandon avait eu lieu soudainement, il eût été à craindre qu'on n'eût pas fait la différence de la loi de Dieu donnée à son peuple par Moïse et des institutions de l'esprit immonde dans les temples des démons. Je dois plutôt me reprocher d'avoir négligé ce complément de ma pensée que de me plaindre que vous n'avez repris à cet égard. Je vous dirai cependant que, longtemps avant de recevoir votre lettre, j'avais brièvement touché à cette question dans un écrit contre le manichéen Faust, et que je n'avais pas omis cette restriction; votre bienveillance pourra le lire si elle daigne en prendre la peine, et nos chers frères, par lesquels je vous envoie cet ouvrage, vous prouveront, comme vous voudrez, que je l'avais dicté auparavant. Au nom des droits de la charité, je vous demande de croire ce que je

vous affirme du fond de l'âme et devant Dieu, savoir, qu'il ne m'a jamais paru que maintenant l'on puisse commander ou permettre à des juifs devenus chrétiens, d'observer ces anciennes cérémonies, dans quelque sentiment et pour quelque motif que ce soit, quoique mes sentiments sur Paul n'aient jamais varié depuis que ses épîtres me sont connues; il ne vous paraît pas non plus à vous-même qu'il puisse appartenir aujourd'hui à qui que ce soit d'user de la dissimulation dont vous croyez que les apôtres ont usé.

18. Vous dites, et vous soutiendriez contre le monde entier, ce sont vos expressions, que les cérémonies des juifs sont perniciosuses et mortelles aux chrétiens, et que quiconque d'entre les juifs et les gentils les observera, tombera dans le gouffre du démon: j'appuie tout à fait ce sentiment, et j'ajoute: Quiconque d'entre les juifs ou les gentils observera ces cérémonies, non-seulement avec sincérité, mais même avec dissimulation, tombera dans le gouffre du démon. Que voulez-vous de plus? De même que la dissimulation des apôtres n'est pas à vos yeux une raison pour ce temps-ci; de même la sincérité de Paul dans les observations légales n'autorise pas à mes yeux aujourd'hui ces pratiques: ce qu'on put alors approuver est devenu détestable. Nous lisons: « La loi et les prophètes jusqu'à Jean-Baptiste <sup>1</sup>; les Juifs cherchaient à faire mourir le Christ, parce que non-seulement il violait le sabbat, mais encore il disait que Dieu était son Père, se faisant égal à Dieu <sup>2</sup>; nous avons reçu grâce pour grâce; la loi a été donnée par Moïse, mais la grâce et la vérité ont été apportées par Jésus-Christ <sup>3</sup>; » malgré ces divers passages de l'Évangile, et quoiqu'il ait été annoncé par Jérémie que Dieu ferait avec la maison de Juda une alliance nouvelle et différente de l'alliance contractée avec leurs pères <sup>4</sup>, je ne crois pas que les parents du Seigneur lui-même l'aient fait circoncrire par dissimulation. Peut-être dira-t-on que le Seigneur ne l'empêchait point à cause de son âge; mais je ne crois pas qu'il ait dit faussement au lépreux, qu'il avait guéri par sa vertu propre et non par la puissance de la loi mosaïque: « Allez, et offrez pour vous le sacrifice que Moïse a prescrit pour leur servir de témoignage <sup>5</sup>. » Ce n'est point par dissimulation qu'il est monté à

<sup>1</sup> Luc, xvi, 16. — <sup>2</sup> Jean, v, 18. — <sup>3</sup> Ibid. i, 16-17. — <sup>4</sup> Jérém. xxxi, 31. — <sup>5</sup> Marc. i, 44.

Jérusalem un jour de fête; ce n'était point pour être vu des hommes, puisqu'il s'y rendit en secret.

19. Le même apôtre a dit : « Voilà que, moi « Paul, je vous dis que si vous vous faites cir-  
« concire, le Christ ne vous servira de rien <sup>1</sup>. » Paul trompa donc Timothée et fut cause que le Christ ne lui servit de rien. Répondra-t-on que cette pratique n'ayant été qu'une feinte n'a pu nuire? Tels ne sont point les termes de l'Apôtre; il ne dit pas : Si vous vous faites circoncire sincèrement et non par dissimulation, mais il dit d'une façon absolue : « Si vous vous « faites circoncire, le Christ ne vous servira de « rien. » Vous voulez, vous, dans l'intérêt de votre opinion, qu'on sous-entende ces mots : *Si ce n'est par dissimulation*; je demande, moi, que vous nous permettiez d'entendre que ceux-ci : *Si vous vous faites circoncire*, s'adressent à ceux qui voulaient être circoncis, parce qu'ils croyaient ne pouvoir se sauver autrement dans le Christ. Le Christ ne servait donc de rien à quiconque se faisait alors circoncire dans cet esprit, dans ce désir, dans cette intention; l'Apôtre le dit ailleurs clairement : « Si c'est « par la loi qu'on obtient la justice, le Christ « est donc mort en vain <sup>2</sup>. » Le passage que vous avez rappelé vous-même le prouve aussi : « Vous n'avez plus de part au Christ, vous qui « prétendez être justifiés par la loi; vous êtes « déchus de la grâce <sup>3</sup>. » L'Apôtre blâme donc ceux qui croyaient être justifiés par la loi et non pas ceux qui observaient ces cérémonies en l'honneur de leur instituteur divin, sachant bien leur signification prophétique, et jusqu'à quel temps elles devaient durer. De là ces mots : « Si vous êtes conduits par l'Esprit, « vous n'êtes plus sous la loi <sup>4</sup>; » d'où il résulte, observez-vous, que celui qui est sous la loi, non pas par condescendance, selon le motif que vous prêtez à nos anciens, mais en toute vérité, comme je l'entends, n'a pas l'Esprit-Saint.

20. C'est une grande question, ce me semble, de savoir ce que c'est que d'être sous la loi, dans le sens condamné par l'Apôtre. Je ne pense pas qu'il ait dit cela pour la circoncision ou pour les sacrifices faits par les juifs, et qui ne le sont plus par les chrétiens, ni pour autres choses de ce genre; mais je pense qu'il l'a dit pour ce précepte même de la loi : « Tu

« ne convoiteras point <sup>1</sup>, » que les chrétiens doivent certainement observer, et que l'Evangile nous prêche si clairement. Il assure que la loi est sainte, que le précepte est saint, juste et bon; puis il ajoute : « Ce qui est bon m'a-t-il « donc donné la mort? pas du tout. Mais le « péché, pour paraître d'autant plus péché, a « causé ma mort par ce qui était bon; de sorte « que le pécheur, ou le péché est devenu exces-  
« sif par le commandement <sup>2</sup>. » Ce que l'Apôtre dit du péché devenu excessif par la loi, il le dit ailleurs en ces termes : « La loi est survenue « pour faire abonder le péché. Mais là où le « péché a abondé, la grâce a surabondé <sup>3</sup>. » Et dans un autre endroit, après avoir parlé de la dispensation de la grâce qui seule justifie, il s'interroge en quelque sorte lui-même, et dit : « Pourquoi donc la loi? » Il répond aussitôt : « Elle a été établie à cause des prévarications « jusqu'à l'avènement de Celui à qui la pro-  
« messe a été faite <sup>4</sup>. » Ceux qu'il dit être sous la loi d'une façon condamnable, ce sont ceux que la loi rend coupables; car ils ne remplissent pas la loi, tant que, faute de comprendre le bienfait de la grâce pour observer les commandements de Dieu, ils comptent orgueilleusement sur leurs propres forces. Car « la pléni-  
« tude de la loi est la charité <sup>5</sup>; et la charité de « Dieu s'est répandue dans nos cœurs, » non point par nous-mêmes, « mais par l'Esprit-  
« Saint qui nous est donné <sup>6</sup>. » Pour traiter suffisamment cette question, il faudrait peut-être un volume tout exprès et assez étendu. Si donc ce précepte de la loi : *Tu ne convoiteras point*, si la faiblesse humaine sans le secours de la grâce de Dieu, tient l'homme sous le poids du péché, et condamne le prévaricateur plus qu'il ne délivre le pécheur; à plus forte raison les prescriptions simplement figuratives, telles que la circoncision et les autres cérémonies condamnées à une abolition nécessaire par la révélation de la grâce, ne pouvaient justifier personne. Il ne fallait pourtant pas les rejeter comme les sacrilèges diaboliques des gentils, quoique la grâce qu'elles avaient prophétisée commençât à se révéler, mais il fallait en permettre un peu l'usage, à ceux-là surtout qui venaient de ce peuple à qui elles avaient été données. Elles furent ensuite comme ensevelies avec honneur pour être à jamais délaissées par tous les chrétiens.

<sup>1</sup> Galat. v, 2. — <sup>2</sup> Ibid. II, 21. — <sup>3</sup> Ibid. v, 4. — <sup>4</sup> Ibid. v, 18.

<sup>5</sup> Exod. xx, 17; Deut. v, 21. — <sup>6</sup> Rom. vii, 12, 13. — <sup>7</sup> Rom. v, 20. — <sup>8</sup> Gal. iii, 19. — <sup>9</sup> Rom. xiii, 10. — <sup>10</sup> Ibid. v, 5.



21. Que voulez-vous dire, je vous prie, par ces mots : « Non par condescendance, comme « nos anciens l'ont pensé? » Ou bien c'est ce que j'appelle mensonge officieux, une façon de devoir qui fait qu'on croit mentir honnêtement, ou bien je ne vois pas du tout ce que cela pourrait être, à moins que, sous le nom de condescendance, le mensonge ne soit plus le mensonge. Si cela est absurde, pourquoi ne dites-vous pas ouvertement que le mensonge officieux peut se soutenir? Le mot d'*office* vous répugne peut-être parce qu'on ne le trouve pas dans les livres ecclésiastiques; notre Ambroise n'a pas craint pourtant d'intituler *Des offices* quelques-uns de ses livres pleins d'utiles préceptes. Faut-il blâmer celui qui aura menti officieusement, et approuver celui qui aura menti par condescendance? Mente où il voudra celui qui sera de cet avis, car c'est une grande question que celle de savoir si le mensonge peut parfois être permis à des hommes de bien, même à des hommes chrétiens à qui il a été dit : « Qu'il y ait dans votre bouche *oui*, « *oui, non, non*, pour que vous ne soyez point « condamnés <sup>1</sup>, » et qui écoutent avec foi ces paroles : « Vous perdrez tous ceux qui profèrent le mensonge <sup>2</sup>. »

22. Mais, comme je l'ai dit, c'est là une autre et grande question. Que celui qui pense qu'on peut parfois mentir soit juge de l'occasion où il croit pouvoir se le permettre, pourvu que l'on croie et que l'on soutienne fermement que nul mensonge ne se trouve dans les auteurs des saintes Écritures, et surtout des Écritures canoniques; il ne faut pas que les dispensateurs du Christ dont il a été dit : « On « cherche, parmi les dispensateurs, quelqu'un « qui soit fidèle <sup>3</sup>, » estiment avoir appris quelque chose de grand, en ayant appris à mentir pour la dispensation de la vérité : car le mot de *fidélité* signifie en langue latine qu'on fait ce qu'on dit. Or, là où l'on fait ce que l'on dit, il n'y a plus mensonge. Dispensateur fidèle, l'apôtre Paul, sans aucun doute, écrit donc avec fidélité; il est le dispensateur de la vérité, et non pas de la fausseté. Donc aussi il a dit vrai quand il a écrit qu'il avait vu Pierre ne pas marcher droit selon la vérité de l'Évangile, et qu'il lui avait résisté en face, parce qu'il forçait les gentils à judaïser. Pierre reçut avec la sainte et bénigne douceur de l'humilité

ce qui fut dit utilement et librement par la charité de Paul : rare et saint exemple qu'il donna ainsi à ceux qui devaient venir après lui, en leur apprenant à se laisser avertir même par des inférieurs, si, par hasard, il leur arrivait de s'écarter du droit chemin! Exemple plus saint et plus rare que celui de Paul, qui veut que nous osions résister à de plus grands que nous pour la défense de la vérité évangélique, sans jamais blesser cependant la charité fraternelle. Quoiqu'il vaille mieux tenir le droit chemin que de s'en écarter en quelque manière, il est plus beau et plus louable de recevoir de bonne grâce une correction, que de relever courageusement une erreur. Paul mérite d'être loué par sa juste liberté, Pierre pour sa sainte humilité. Cette humilité aurait dû être, selon moi, défendue contre les calomnies de Porphyre, au lieu de donner à celui-ci de plus graves motifs d'injures contre Pierre. Quel plus sensible outrage à faire aux chrétiens, que de les accuser d'user de dissimulation dans leurs écrits et dans la célébration du culte de leur Dieu?

23. Vous me demandez de vous citer au moins quelqu'un dont je suive le sentiment en cette matière, tandis que vous nommez plusieurs auteurs qui vous ont précédé dans l'expression des mêmes pensées; et vous demandez que, si je vous reprends dans votre erreur, je souffre que vous vous trompiez avec de tels hommes, dont j'avoue n'avoir lu aucun. Ils sont six ou sept, mais il en est quatre dont vous ruinez vous-même l'autorité. D'abord quant au Laodicéen dont vous taisez le nom, vous dites qu'il est depuis peu sorti de l'Église; vous dites qu'Alexandre est un ancien hérétique; je lis qu'Origène et Didyme sont réfutés dans vos plus récents ouvrages, assez vivement et sur de grandes questions, quoique vous eussiez donné auparavant à Origène de merveilleuses louanges. Je crois donc que vous-même ne voudrez pas non plus errer avec ces hommes-là, quoiqu'en parlant de la sorte vous ne pensez pas qu'ils se soient trompés sur ce point. Car qui voudrait errer avec qui que ce fût? Restent trois auteurs, Eusèbe d'Emèse, Théodore d'Héraclée et celui que vous citez ensuite, Jean, qui gouvernait, il n'y a pas longtemps, l'Église de Constantinople avec la dignité épiscopale.

24. Or, si vous cherchez ou si vous vous rappelez ce qu'a pensé sur ce point notre Am-

<sup>1</sup> Jacq. v, 12; Matth. v, 37. — <sup>2</sup> Ps. v, 7.  
Cor. iv, 2.

broise <sup>1</sup>, ce qu'a pensé notre Cyprien <sup>2</sup>, vous trouverez peut-être que nous ne manquons pas d'autorités que nous pouvons invoquer à l'appui de notre opinion. D'ailleurs je vous ai déjà dit que les livres canoniques sont les seuls à qui je doive une libre soumission, les seuls que je suive avec le sentiment que leurs auteurs ne peuvent errer en rien, ni écrire rien de faux. Si je cherchais un troisième auteur, pour en opposer trois aux trois que vous citez, je le trouverais, je crois, sans peine, en lisant beaucoup ; mais en voici un qui me tiendra lieu de tous les autres ; bien plus, qui est au-dessus de tous les autres, c'est l'apôtre Paul lui-même. J'ai recours à lui ; c'est à lui que j'en appelle du sentiment contraire au mien, exprimé par les commentateurs de ses Epîtres ; je l'interpelle, je lui demande si, en écrivant aux Galates qu'il avait vu Pierre ne pas marcher droit selon la vérité de l'Evangile, et qu'il lui avait résisté en face parce qu'il forçait les gentils à judaïser, il a écrit la vérité ou s'il a menti par je ne sais quelle condescendance de fausseté. Et je l'entends me crier d'une voix religieuse au début de son récit : « Voilà que je prends Dieu à témoin que je ne mens pas dans ce que je vous écris <sup>3</sup>. »

25. Que ceux qui pensent autrement me le pardonnent ; mais je crois plus un aussi grand apôtre prenant Dieu à témoin dans ses écrits de sa propre véracité, qu'un auteur quelque savant qu'il soit, dissertant sur les écrits d'autrui. Je ne crains pas qu'on dise que je défends ainsi Paul, non point par ce qu'il a simulé l'erreur des juifs, mais parce qu'il a été véritablement dans leur erreur ; il ne simulait pas cette erreur, lui qui usant d'une liberté apostolique convenable au temps, pratiquait au besoin, pour les honorer, ces anciennes cérémonies, établies non par la ruse de Satan afin de tromper les hommes, mais par la Providence de Dieu, dans le but d'annoncer les choses futures ; et certainement il n'était pas non plus dans l'erreur des juifs, lui qui non-seulement savait, mais prêchait vivement et sans cesse que c'était une erreur d'imposer aux gentils ces cérémonies, et de les juger nécessaires à la justification des fidèles, quels qu'ils fussent.

26. J'avais dit que Paul s'était fait comme juif avec les juifs, et comme gentil avec les

gentils, non pas par une ruse menteuse, mais par une tendresse compatissante ; et il me semble qu'ici vous m'avez peu compris ; ou plutôt je ne me suis peut-être pas suffisamment expliqué moi-même. Je n'ai pas voulu faire entendre que Paul ait dissimulé par miséricorde, mais qu'il avait été sincère dans ce qu'il faisait comme les juifs, autant qu'il l'était dans ce qu'il fit comme les gentils et que vous rappelez vous-même ; et ici j'avoue avec reconnaissance que vous êtes venu à mon aide. Je vous avais demandé dans ma lettre comment il faut entendre que Paul se soit fait juif avec les juifs en feignant de pratiquer les cérémonies des juifs, puisqu'il s'est fait gentil avec les gentils sans feindre de sacrifier aux idoles comme les gentils ; vous m'avez répondu qu'il s'était fait gentil avec les gentils en recevant les incirconcis, en permettant qu'on se nourrit indifféremment des viandes condamnées par les juifs : mais, dites-moi, a-t-il fait tout ceci par dissimulation ? S'il serait absurde et faux de l'affirmer, admettez que dans ce qu'il a fait pour se conformer à la coutume des juifs avec une sage liberté, il n'agit point par une nécessité servile, et chose plus indigne encore, par une trompeuse dispensation.

27. En effet, il déclare aux fidèles et à ceux qui ont connu la vérité, à moins qu'on ne l'accuse ici de mensonge, « que toute créature de Dieu est bonne, et qu'on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec action de grâces <sup>1</sup>. » Paul croyait donc, Paul qui était non-seulement un homme fidèle, mais surtout un fidèle dispensateur ; lui qui non-seulement connaissait la vérité, mais qui en était le docteur ; il regardait donc, non avec dissimulation, mais sincèrement comme bon tout ce qui a été créé de Dieu pour la nourriture des hommes. Et puisqu'il s'était fait gentil avec les gentils, sans feindre aucune observance de leurs sacrifices et de leurs cérémonies, mais seulement en connaissant lui-même et en enseignant ce qu'il fallait penser des viandes et de la circoncision, pourquoi n'aurait-il pas pu se faire juif avec les juifs sans avoir l'air de pratiquer les cérémonies des juifs ? Pourquoi aurait-il gardé la fidélité d'un bon dispensateur pour l'olivier sauvage enté sur l'olivier franc, et aurait-il pris je ne sais quel voile de dissimulation à l'égard des branches naturelles qui tenaient au tronc de l'arbre ? Pourquoi se serait-il fait gentil avec

<sup>1</sup> Voir le *Commentaire de saint Ambroise* sur l'Épître aux Galates.

<sup>2</sup> Lett. LXXI, à Quintus. — <sup>3</sup> Gal. I, 20.

<sup>1</sup> 1 Tim, IV, 4.



les gentils en enseignant ce qu'il pensait, en pensant ce qu'il disait, et se serait-il fait juif avec les juifs en gardant dans le cœur des sentiments contraires à ses paroles, à ses actions, à ses écrits? Dieu nous garde de croire cela! L'Apôtre devait aux uns et aux autres la charité d'un cœur pur et d'une bonne conscience, et d'une foi non feinte<sup>1</sup>. C'est ainsi qu'il se fit tout à tous pour les sauver tous, non par une ruse menteuse, mais par une tendresse compatissante; c'est-à-dire non pas en ayant l'air de faire le mal comme les autres, mais en travaillant à guérir miséricordieusement tous les maux, comme s'ils eussent été les siens propres.

28. Aussi lorsqu'il ne laissait voir en lui-même aucun éloignement pour les cérémonies de l'ancienne alliance, il ne trompait point par commisération, mais il honorait très-sincèrement des prescriptions divines qui devaient durer un certain temps, et ne voulait pas qu'on pût les confondre avec les sacrifices des gentils. Il se faisait juif avec les juifs, non point par une ruse menteuse mais par une tendresse compatissante, quand il voulait les tirer de leur erreur comme si elle eût été la sienne, de l'erreur par laquelle les Juifs refusaient de croire en Jésus-Christ, ou par laquelle ils pensaient pouvoir se purifier de leurs péchés et se sauver par l'observance de leurs anciennes cérémonies : il aimait son prochain comme lui-même, et faisait aux autres ce qu'il aurait voulu qu'on lui fit s'il en avait eu besoin : « c'est la loi et les prophètes, » comme le Seigneur le déclare, après l'avoir enseigné<sup>2</sup>.

29. Cette tendresse compatissante, l'Apôtre la recommande aux Galates lorsqu'il dit : « Si quelqu'un est tombé par surprise en quelque péché, vous autres qui êtes spirituels, ayez soin de le relever dans un esprit de douceur, chacun de vous faisant réflexion sur soi-même, et craignant d'être tenté aussi bien que lui<sup>3</sup>. » Voyez s'il ne dit pas : Devenez semblable à lui pour le gagner. Non pas certes qu'il faille commettre la même faute ou feindre de l'avoir commise; mais dans le péché d'autrui on doit voir la possibilité de sa propre chute, et on doit secourir les autres avec miséricorde comme on voudrait être soi-même secouru : c'est-à-dire, non avec une ruse men-

teuse, mais avec une tendresse compatissante. C'est ainsi que l'apôtre Paul en a agi avec le juif, avec le gentil, avec chaque homme engagé dans l'erreur ou dans quelque péché; il ne feignait pas d'être ce qu'il n'était pas, mais il compatissait parce que, étant homme, il aurait pu le devenir : il se faisait tout à tous pour les sauver tous.

30. Daignez, je vous en prie, vous considérer un peu, vous considérer vous-même à l'égard de moi-même; rappelez-vous, ou, si vous en avez gardé copie, relisez la courte lettre que vous m'avez envoyée par notre frère Cyprien, aujourd'hui mon collègue; voyez avec quel accent sincère et fraternel, avec quelle effusion pleine de charité, après m'avoir vivement reproché quelques torts envers vous, vous ajoutez : « Voilà ce qui blesse l'amitié, voilà ce qui « en viole les droits. N'ayons pas l'air de nous « battre comme des enfants, et ne donnons pas « matière à disputes à nos amis ou à nos dé- « tracteurs<sup>1</sup>. » Je sens que non-seulement ces paroles partent du cœur, mais qu'elles sont un conseil que vous me donnez avec bienveillance. Vous ajoutez ensuite, et je l'aurais compris lors même que vous ne le diriez pas : « Je vous « écris ceci parce que je désire vous aimer sincèrement et chrétiennement, ni rien garder « dans le cœur qui ne soit sur mes lèvres. » O saint homme! bien véritablement aimé de mon cœur, comme Dieu le voit dans mon âme, ce sentiment que vous m'avez exprimé dans votre lettre et dont je ne puis douter, je crois que l'apôtre Paul l'a témoigné non à chaque homme en particulier, mais aux Juifs, aux Grecs, à tous les Gentils ses fils, à ceux qu'il avait engendrés dans l'Évangile ou à ceux qu'il travaillait à enfanter, et ensuite à tous les chrétiens des temps à venir, pour lesquels cette épître devait être conservée, afin que l'Apôtre ne gardât rien dans le cœur qui ne fût sur ses lèvres.

31. Assurément vous vous êtes fait vous-même tel que je suis, non par ruse menteuse, mais par tendresse compatissante, quand vous avez pensé qu'il ne fallait pas me laisser dans la faute où vous croyiez que j'étais tombé, comme vous auriez voulu qu'on ne vous y eût pas laissé si vous y étiez tombé vous-même. Aussi tout en vous rendant grâce de votre bienveillance, je demande que vous ne vous fâchiez pas contre moi si je vous ai dit mon sentiment sur

<sup>1</sup> I Tim. I, 5. — <sup>2</sup> Matth. VII, 12.

<sup>3</sup> Gal. VI, 1.

<sup>1</sup> Ci-dessus, lett. LXXII, n. 4.

ce qui m'avait fait quelque peine dans vos écrits : je désire que tous en usent avec moi comme j'en ai usé avec vous ; je désire qu'on m'épargne de fausses louanges quand on a trouvé à redire dans mes ouvrages, ou que, si on relève mes fautes devant les autres, on ne les fasse pas devant moi : car c'est surtout de la sorte qu'on blesse l'amitié et qu'on en viole les droits. Je ne sais si on peut appeler de chrétiennes amitiés celles qui s'inspirent bien plus du proverbe vulgaire : « La complaisance engendre des amis, la vérité engendre la haine <sup>1</sup>, » que de cette maxime du Sage : « Les blessures d'un ami sont plus fidèles que les doux baisers d'un ennemi <sup>2</sup>. »

32. Apprenons plutôt, autant que nous le pourrons, à nos amis sincèrement favorables à nos travaux, qu'on peut entre amis différer d'opinion sur un point de doctrine, sans que la charité en soit diminuée, sans que la vérité qui est due à l'amitié engendre la haine, soit que le contradicteur ait raison, soit qu'il dise autre chose que le vrai, mais avec une constante bonne foi, ne gardant jamais dans le cœur rien qui ne soit sur ses lèvres. Aussi que nos frères vos amis, ces vases du Christ, selon votre témoignage, croient bien que ce n'est pas ma faute si ma lettre à votre adresse est tombée en d'autres mains avant de parvenir jusqu'à vous, mais que j'en ai été vivement affligé. Il serait long et, je pense, fort inutile de vous raconter comment cela s'est fait ; il suffit si on me croit, il suffit qu'on sache qu'il n'y est entré aucun des desseins qu'on m'a prêtés ; je ne l'ai ni voulu ni ordonné, je n'y ai pas consenti, je n'aurais jamais pensé que cela pût arriver. Si vos amis ne croient pas ce que j'atteste ici devant Dieu, je n'ai plus rien à faire ; à Dieu ne plaise que je les accuse de souffler la malveillance à votre sainteté pour exciter entre vous et moi des inimitiés ! Que la miséricorde du Seigneur notre Dieu éloigne de nous ce malheur ! Mais vos amis, sans aucune intention mauvaise, ont pu aisément soupçonner un homme d'une faute humaine ; voilà ce que je dois croire d'eux, s'ils sont des vases du Christ, vases d'honneur et non pas d'ignominie, disposés de Dieu dans la grande maison pour l'œuvre du bien <sup>3</sup>. Si cette protestation vient à leur connaissance, et qu'ils persistent dans leurs soupçons, vous voyez vous-même qu'ils n'agiront pas bien.

33. Si je vous ai écrit que je n'avais envoyé contre vous aucun livre à Rome, c'est que je ne donnais pas le nom de livre à une simple lettre ; aussi j'ignore absolument de quelle autre chose on a pu vous parler ; je n'avais pas envoyé cette lettre à Rome, mais à vous ; je ne la regardais pas comme une lettre contre vous, car je savais que mon but unique était de vous avertir avec la sincérité de l'amitié de nous rectifier l'un l'autre par l'échange de nos idées. Sans parler maintenant de vos amis, je vous conjure, par la grâce de notre rédemption, de ne pas m'accuser de perfide flatterie si j'ai rappelé dans ma lettre les grands dons que la bonté de Dieu a répandus sur vous ; mais si je vous ai offensé en quelque chose, pardonnez-le-moi ; n'allez pas au delà de ma pensée pour ce que je vous ai rappelé de je ne sais quel poète avec plus d'imprudence peut-être que de littérature ; je ne vous ai pas dit cela, comme alors même j'ai eu soin de vous en prévenir, pour que vous reconvrassiez les yeux de l'esprit, que certes vous n'avez jamais perdus, mais pour que vos yeux sains et toujours ouverts se tournassent plus attentivement vers la matière en discussion. Je n'ai songé ici qu'à la *palinodie* que nous devons chanter comme Stésichore, si nous avons écrit quelque chose qu'il convienne de faire disparaître dans un écrit suivant ; je n'ai jamais pensé à vous attribuer ni à craindre pour vous la cécité de ce poète, et je vous en prie de nouveau, reprenez-moi avec confiance, chaque fois que vous croirez qu'il en est besoin. Quoique, selon les titres d'honneur qui sont en usage dans l'Eglise, l'épiscopat soit plus grand que la prêtrise, cependant, en beaucoup de choses, Augustin est inférieur à Jérôme : et d'ailleurs nous ne devons ni repousser ni dédaigner les corrections de la part d'un inférieur quel qu'il puisse être.

34. Vous m'avez pleinement persuadé de l'utilité de votre version des Ecritures faites sur l'hébreu : vous rétablissez ainsi ce qui a été omis ou corrompu par les Juifs. Mais je demande que vous daigniez m'apprendre par quels Juifs ces omissions ou ces mutilations ont été faites ; si c'est par des traducteurs juifs antérieurs à l'arrivée du Seigneur, et, dans ce cas, qui sont-ils ou quel est-il ? ou bien si c'est par des interprètes venus ensuite, qu'on pourrait soupçonner d'avoir supprimé ou changé quelque chose des exemplaires grecs, de peur que ces témoignages ne concluassent contre

<sup>1</sup> Tër., *Andr.*, act. 1, sc. 1.— <sup>2</sup> Pr. xxvii, 6.— <sup>3</sup> II Tim. II, 20, 21.



eux au profit de la foi chrétienne ; pourquoi les Juifs des temps antérieurs à Jésus-Christ auraient-ils fait cela ? je n'en sais vraiment rien.

Envoyez-nous ensuite, je vous en prie, votre version des Septante : j'ignorais que vous l'eussiez mise au jour ; je désire aussi lire le livre dont vous m'avez parlé en passant, sur *la meilleure manière de traduire*, et savoir comment, dans une version, la connaissance des langues peut se concilier avec les conjectures des commentateurs ; car quelles que soient la pureté et l'unité de leur foi, il est impossible qu'ils n'arrivent pas à des sentiments divers par l'obscurité de beaucoup de passages. Toutefois, je le répète, une telle variété n'empêche pas l'unité de la croyance, puisqu'un même commentateur peut entendre de différentes manières le même endroit obscur, tout en conservant la même foi.

35. Ce qui me fait souhaiter votre version des Septante, c'est que je voudrais me passer de cette foule de traducteurs latins dont la téméraire ignorance a osé les traduire ; je voudrais aussi montrer, une fois pour toutes, si je le pouvais, à ceux qui me croient jaloux de vos utiles travaux, que si je ne fais pas lire dans les églises votre traduction sur l'hébreu, c'est afin de ne paraître pas introduire quelque chose de nouveau contre l'autorité des Septante, et de ne pas troubler par un grand scandale le peuple du Christ, accoutumé de cœur et d'oreille à une version approuvée des apôtres eux-mêmes. Aussi, puisque, dans l'hébreu, au livre de Jonas <sup>1</sup>, l'arbrisseau en question n'est ni un lierre ni une citrouille, mais je ne sais quoi qui se soutient sur son propre tronc, sans avoir besoin d'aucun appui, j'aimerais mieux qu'on lût le nom de citrouille dans toutes les versions latines ; car je crois que les Septante n'ont pas mis ce nom sans dessein ; ils voyaient sans doute qu'il désignait quelque chose de semblable à l'arbrisseau dont parle le prophète.

En voilà assez, et beaucoup trop peut-être, en réponse à ces trois lettres, dont deux m'ont été remises par Cyprien, et la troisième par Firmin. Répondez-moi ce que vous jugerez convenable pour mon instruction ou pour celle des autres. Désormais je mettrai le plus grand soin, avec l'aide de Dieu, à ce que mes lettres vous parviennent avant tout autre qui

les répandrait au loin. Je ne voudrais pas, je vous l'assure, qu'il arrivât aux vôtres ce qui est arrivé aux miennes, ce dont vous avez raison de vous plaindre. Il ne faut pas cependant qu'il y ait entre nous seulement la charité, il faut qu'il y ait aussi la liberté de l'amitié, et que nous puissions nous dire l'un à l'autre ce qui nous aura émus dans nos ouvrages, mais toujours dans cet esprit de dilection fraternelle qui plaît à l'œil de Dieu. Si vous ne pensez pas que cela puisse se faire entre nous sans offenser l'amitié, ne l'essayons pas. Assurément la charité que je voudrais entretenir avec vous, est supérieure à ces offenses ; mais une charité moins parfaite vaudrait encore mieux que rien <sup>1</sup>.

### LETTRE LXXXIII.

(Année 401.)

Règlement de questions d'intérêt dans la vie religieuse.

AU BIENHEUREUX SEIGNEUR ET RESPECTUEUSEMENT  
CHER ET DÉSIRABLE FRÈRE ET COLLÈGUE DANS  
L'ÉPISCOPAT, ALYPE, ET AUX FRÈRES QUI SONT  
AVEC LUI, AUGUSTIN ET LES FRÈRES AVEC QUI IL  
HABITE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. La tristesse de l'Eglise de Thieve ne laissera aucun repos à mon cœur, jusqu'à ce que je sache les fidèles de cette Eglise revenus pour vous à leurs sentiments d'autrefois : il faut que cela se fasse sans retard. Si l'Apôtre s'est tant occupé d'un seul homme pour empêcher *qu'une trop grande tristesse ne l'accablât, et pour éviter les surprises de Satan, dont nous connaissons tous les artifices* <sup>2</sup>, combien, à plus forte raison, nous faut-il de vigilance afin d'épargner ces angoisses à tout un troupeau, et surtout à ceux qui sont depuis peu rentrés dans l'unité catholique <sup>3</sup>, et que je ne puis en

<sup>1</sup> Entre deux grands hommes, qui étaient aussi deux grands saints, il n'était pas possible que la vérité ne triomphât point. Cette lettre de saint Augustin fit une vive impression sur l'esprit de saint Jérôme qui se rendit à l'avis de l'évêque d'Hippone ; dans son ouvrage contre Pélage, sous forme de dialogue entre Atticus et Critobule, le solitaire de Bethléem dit qu'il n'y a pas ou qu'il y a peu d'évêques irréprochables, puisque Pierre lui-même a mérité les reproches de l'apôtre Paul. « Qui se plaindra, s'écrie-t-il, qu'on lui refuse ce que n'a pas eu le prince même des apôtres ? » Dix ou onze ans après la lettre qu'on vient de lire, saint Augustin, écrivant à Océanus au sujet du mensonge officieux, lui disait : « Le vénérable frère Jérôme et moi nous avons assez traité cette question ; dans son récent ouvrage contre Pélage, publié sous le nom de Critobule, il a adopté sur ce point et sur les paroles des apôtres le sentiment du bienheureux Cyprien que nous avons suivi nous-même. » On verra dans la suite de ce travail la lettre de l'évêque d'Hippone à Océanus, qui forme la CXXX du recueil.

<sup>2</sup> II Cor. II, 7, 11.

<sup>3</sup> Le peuple de Thieve venait de renouer au schisme de Donat,

<sup>1</sup> Jonas, IV, 6.

aucune manière abandonner ! Mais parce que le peu de temps que nous nous sommes vus ne nous a pas permis d'élucider ensemble et avec soin cette question, votre sainteté trouvera ici ce qui m'a paru le meilleur après y avoir beaucoup pensé depuis que nous sommes séparés ; et si vous êtes de cet avis, qu'on leur envoie au plus tôt la lettre que je leur ai écrite en votre nom et au mien <sup>1</sup>.

2. Vous avez dit qu'on leur donne une moitié, et que je leur procure l'autre moitié, de quelque part que ce soit. Je pense, moi, que si on leur ôte tout, on saura au moins que ce n'est pas d'argent, mais de justice, que nous nous occupons tant. Mais si nous leur accordons une moitié et que nous composions ainsi avec eux, on dira qu'il n'y avait qu'une question d'argent dans toute la peine que nous avons prise ; vous voyez quel mal il s'en suivra ; aux yeux des gens de Thiave nous passerons pour avoir retenu la moitié d'une chose qui ne nous appartenait pas ; à nos yeux, ils auront le tort d'avoir injustement souffert de profiter de la moitié d'un bien qui revenait tout entier aux pauvres. « Il faut prendre garde, « dites-vous, tout en voulant régulariser une « chose douteuse, de faire de plus grandes « blessures. » Cette observation sera également vraie si on leur accorde moitié ; car pour conserver cette moitié comme on veut le faire ici, ceux dont nous voulons favoriser la conversion<sup>2</sup> seront portés à retarder le plus possible la vente de leur bien. Ensuite la question est-elle vraiment douteuse quand il s'agit, en évitant de fâcheuses apparences, d'épargner à tout un peuple le scandale énorme de croire souillés d'une avarice sordide, ses propres évêques, pour lesquels il a tant d'estime ?

3. Celui qui se retire dans un monastère, s'il le fait d'un cœur sincère, ne pense pas à retarder l'accomplissement de ses engagements, surtout après avoir été averti combien ce serait mal. S'il trompe, s'il cherche ses intérêts et non point ceux de Jésus-Christ<sup>3</sup>, il n'a pas la charité ; et dès lors que lui servirait-il d'avoir distribué tous ses biens aux pauvres, et même d'avoir livré son corps pour être brûlé<sup>4</sup> ? Ainsi

que nous l'avons dit ensemble, le plus sûr moyen d'éviter ces difficultés, c'est de n'admettre personne dans nos communautés avant que le postulant soit entièrement débarrassé des empêchements du siècle, c'est d'attendre qu'il ne possède plus rien. Mais cette mort des faibles, cet immense obstacle au salut des malheureux que nous cherchons avec tant de peine à ramener à l'unité catholique, nous ne pouvons l'éviter autrement qu'en leur montrant avec évidence que l'argent ne nous occupe pas dans une semblable affaire. Ils ne le croiront pas, à moins que nous ne leur abandonnions ce qu'ils pensent avoir toujours été le bien de ce prêtre ; et si ce bien n'était pas à lui, ils auraient dû le savoir dès le commencement.

4. Il me paraît donc que l'on doit conserver pour règle, en cette matière, que tout ce qui appartient à un clerc, par le droit ordinaire de propriété, devient la possession de l'Eglise pour laquelle on l'a ordonné. Or le bien dont il s'agit appartient tellement par ce droit au prêtre Honoré, que s'il n'avait pas été ordonné clerc, qu'il fût resté dans le monastère de Thagaste, et fût mort sans avoir ni vendu ni légué ce bien par une donation incontestable, il serait devenu la propriété de ses héritiers : c'est ainsi que le frère Emilien hérita des trente sous d'or<sup>1</sup> de son frère Privat. On doit donc prendre ses précautions à cet égard ; si les précautions n'ont pas été prises, il faut se conformer au droit établi dans la société civile : nous échapperons ainsi, non-seulement à tout ce qui est mal, mais encore à toute mauvaise apparence, et nous garderons cette bonne renommée si nécessaire à un ministère comme le nôtre. Or, que votre sainte prudence considère combien ces apparences sont contre nous. Craignant de me tromper moi-même, comme je le fais d'ordinaire lorsque je me laisse trop aller sur la pente de mon sentiment, j'ai conté toute l'affaire à notre collègue Samsucius, sans toutefois lui parler de la peine où nous avons vu les gens de Thiave ; et avant de lui faire connaître quel est actuellement mon avis, je lui ai confié ce que nous avons cru devoir faire vous et moi, pour résister aux prétentions de ce peuple. Il a eu horreur de ce que je lui ai dit et a été étonné que nous ayons pu penser

et on lui avait donné pour prêtre un religieux du monastère de Thagaste, nommé Honoré. Celui-ci n'ayant pas encore disposé de ses biens, l'Eglise de Thiave y prétendait et ne voulait pas qu'on les laissât au monastère. Augustin engage son saint ami à y consentir.

<sup>1</sup> Cette lettre nous manque.

<sup>2</sup> En les admettant dans nos monastères.

<sup>3</sup> Philip. II, 21. — <sup>4</sup> 1 Cor. XIII, 3.

<sup>1</sup> Le sou d'or ou le sol d'or, qui était en usage en Afrique sous la domination romaine, et qui passa dans la monnaie des Francs, conquérants des Gaules, se retrouve jusques au commencement de la troisième race de nos rois. On ne pourrait aujourd'hui que très-approximativement en déterminer la valeur.



de la sorte; ce qui l'affligeait, c'étaient uniquement les mauvaises apparences absolument indignes et de notre vie, et de la vie et des mœurs de qui que ce soit.

5. C'est pourquoi je vous supplie de signer la lettre que j'ai écrite aux fidèles de Thiave en votre nom et au mien, et de ne pas tarder à la leur envoyer. Et si par hasard la justice de notre premier sentiment vous semblait évidente, n'obligeons pas les faibles à comprendre ce que je ne comprends pas encore moi-même; appliquons-leur ici ces paroles du Seigneur: « J'aurais encore beaucoup de choses à vous « dire, mais vous ne pourriez pas les porter « présentement <sup>1</sup>. » Le Seigneur compatissait à de semblables faiblesses, lorsqu'au sujet du paiement du tribut, il disait: « Les fils en sont « exempts, mais de peur de les scandaliser, etc.; » et qu'il envoya Pierre pour payer le tribut qu'on demandait <sup>2</sup>. Le Seigneur connaissait un autre droit par lequel il n'était soumis à rien de tel; mais il payait le tribut par ce même droit qui aurait mis le bien du prêtre Honoré aux mains de son héritier, s'il était mort sans avoir vendu ou donné son bien. L'apôtre Paul, d'après le droit même de l'Eglise, pouvait en toute sûreté de conscience exiger les honoraires qui lui étaient dus <sup>3</sup>; mais il ne les exigeait pas pour épargner les faibles; et uniquement pour éviter les soupçons qui pouvaient altérer la bonne odeur du Christ, il s'abstenait de toute mauvaise apparence partout où il le fallait <sup>4</sup>, et n'attendait pas d'avoir causé de la tristesse aux hommes. Quant à nous, qu'une expérience tardive nous fasse au moins réparer le tort de notre imprévoyance.

6. Enfin, parce que je crains tout et que je me souviens que vous me proposâtes, au moment de notre séparation, de me considérer comme débiteur de la moitié du bien auprès de nos frères de Thagaste, j'y consens si vous voyez clairement que cela soit juste; j'y mets une seule condition; c'est que je le payerai quand j'aurai de quoi, c'est-à-dire quand le monastère d'Hippone pourra payer cela sans trop de gêne; quand on lui léguera une somme égale à la somme réclamée, et qu'à chacun de nos frères, quel que soit leur nombre, sera affectée la même part qu'aujourd'hui.

<sup>1</sup> Jean, xvi, 12. — <sup>2</sup> Matth. xvii, 26.

<sup>3</sup> Saint Paul disait: « N'avons-nous pas le droit d'être nourri à vos dépens? » I Cor. ix, 4.

<sup>4</sup> I Cor. ix, 1-24.

## LETTRE LXXXIV.

(Année 405)

Charmante lettre de saint Augustin où se rencontrent l'évêque et l'ami.

AU BIENHEUREUX SEIGNEUR, AU VÉNÉRABLE ET  
DÉSIRABLE FRÈRE ET COLLÈGUE DANS LE SACER-  
DOCE, NOVAT <sup>1</sup>, ET AUX FRÈRES QUI SONT AVEC  
LUI, AUGUSTIN, ET LES FRÈRES AVEC QUI IL HA-  
BITE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Je sens combien je parais dur, et c'est à peine si je me supporte moi-même, de ne pas envoyer à votre sainteté et de ne pas laisser partir mon fils, le diacre Lucille, votre frère. Mais lorsque, pour les besoins d'Eglises éloignées de vous, vous commencerez à vous séparer de quelques-uns de vos élèves les plus chers et les plus dignes d'être aimés, vous comprendrez de quelles peines intérieures je suis déchiré par l'absence d'amis qui me sont tendrement unis. Car, pour écarter votre pensée, les liens du sang qui vous attachent à Lucille ne sont pas plus forts que les liens d'amitié par lesquels Sévère et moi nous tenons l'un à l'autre <sup>2</sup>, et cependant vous savez combien il m'arrive rarement de le voir. Ce n'est ni ma faute ni la sienne; mais nous préférons aux besoins de notre vie présente les besoins de l'Eglise notre mère, en vue du siècle futur qui doit nous réunir à jamais. Combien devez-vous mieux supporter, dans l'intérêt de l'Eglise notre mère, l'absence d'un frère avec lequel vous ne vous êtes pas nourri de l'aliment divin aussi longtemps que moi avec mon cher compatriote Sévère! C'est à peine, maintenant, s'il me parle de temps en temps dans de petites lettres, presque toutes remplies de soins et d'affaires d'autrui, et qui ne m'apportent aucune fleur de ces prairies où nous respirions ensemble les parfums du Christ.

2. « Mais quoi donc? » me direz-vous peut-être, « mon frère auprès de moi ne sera-t-il pas « utile à l'Eglise? Est-ce pour autre chose que « pour le service de l'Eglise que je désire l'avoir « avec moi? » Assurément, si votre frère de-  
vait, auprès de vous autant qu'ici, gagner ou

<sup>1</sup> Il y eut un évêque de Sétif, du nom de Novat, dans la célèbre conférence de Carthage. Est-ce le même que ce Novat auquel s'adresse cette lettre de saint Augustin? Il est permis de le croire.

<sup>2</sup> Sévère était né à Thagaste comme saint Augustin. Il occupait le siège de Milève.

conduire des brebis au Seigneur, il n'est personne qui n'eût le droit de m'accuser, je ne dis pas de dureté, mais d'iniquité. Les intérêts religieux de notre ministère souffrent parmi nous du manque d'ouvriers évangéliques qui sachent la langue latine ; l'usage de cette langue est, au contraire, commun dans le pays que vous habitez ; serait-ce pourvoir au salut des peuples du Seigneur que de vous envoyer celui qui est doné d'une aptitude si précieuse, et de l'enlever à notre contrée, pour laquelle nous l'avons souhaité avec une si grande ardeur de cœur ? Pardonnez-moi donc ce que je fais contre votre désir et à regret : j'y suis obligé par les devoirs de mon ministère. Le Seigneur, en qui vous avez mis votre cœur, bénira vos travaux pour vous récompenser de ce sacrifice ; car c'est vous surtout qui avez accordé le diacre Lucile à l'ardente soif de notre pays. Je ne vous devrai pas peu si vous daignez m'épargner de nouvelles instances à cet égard ; je ne voudrais pas paraître trop dur à votre vénérable et sainte bienveillance.

### LETTRE LXXXV.

(Année 405.)

Remontrances de saint Augustin à un évêque.

AUGUSTIN A SON BIEN-AIMÉ SEIGNEUR, A SON FRÈRE DONT IL IMPORE DE TOUS SES VŒUX LA SANCTIFICATION, A PAUL, SON COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Je ne serais pas tant inexorable à vos yeux si vous ne doutiez point de ma sincérité. M'appeler ainsi, n'est-ce pas me prêter contre vous le goût de la division et le détestable sentiment de la haine ; comme si, en une matière aussi évidente, je ne prenais garde d'être réprouvé moi-même après avoir prêché aux autres <sup>1</sup>, et qu'en voulant chasser la paille de votre œil j'entreclinsse la poutre dans le mien <sup>2</sup> ? Ce que vous croyez n'est pas. Je vous dis encore une fois, et je prends Dieu à témoin, que si vous vouliez à vous-même tout ce que je vous veux, il y a déjà longtemps que vous vivriez tranquille dans le Christ, et que vous réjouiriez toute l'Eglise dans la gloire de son nom. Je vous ai déjà écrit que vous êtes non-seulement

mon frère, mais encore mon collègue. Car il ne peut se faire qu'un évêque de l'Eglise catholique, quel qu'il soit, ne reste pas mon collègue, tant qu'il n'a pas été condamné par un jugement ecclésiastique. La seule raison qui m'empêche de communiquer avec vous, c'est que je ne puis vous flatter. Comme c'est moi qui vous ai engendré en Jésus-Christ par l'Evangile, je vous dois plus qu'un autre les justes et sévères avertissements de la charité. L'heureux souvenir des âmes que vous avez rendues, avec l'aide de Dieu, à l'Eglise catholique, ne m'empêche pas de gémir sur celles que vous lui faites perdre. Car vous avez blessé l'Eglise d'Hippone de telle manière que si le Seigneur ne vous délivre du poids des soucis et des occupations du siècle pour vous ramener à une véritable vie d'évêque, la blessure demeurera incurable.

2. Mais vous ne cessez de vous enfoncer de plus en plus dans les affaires auxquelles vous aviez renoncé, au point d'aller même, après y avoir renoncé, au delà de ce que permettent les lois humaines ; et telles sont, dit-on, les habitudes de votre vie que les revenus de votre Eglise ne suffisent pas à vos profusions : pourquoi donc recherchez-vous ma communion, vous qui ne voulez pas entendre mes remontrances ? Est-ce pour que les hommes m'imputent tout ce que vous faites, quand il m'est impossible de supporter leurs plaintes ? C'est en vain que vous prétendez que ceux qui disent du mal de vous aujourd'hui ont été vos ennemis de tout temps, et pendant votre vie antérieure. Il n'en est pas ainsi, et je ne m'étonne pas que bien des choses vous soient cachées. Mais quand même cela serait vrai, on ne devrait rien trouver dans vos mœurs qui donnât droit de vous reprendre et occasion de blasphémer contre l'Eglise. Vous croyez peut-être que je vous parle ainsi parce que vos explications ne m'ont pas satisfait ? Je parle ainsi, au contraire, parce que, si je me taisais, je ne pourrais moi-même satisfaire à Dieu pour mes péchés. Je sais que vous avez de la perspicacité, mais un esprit, fût-il lourd, demeure confiant lorsqu'il s'inspire du ciel ; un esprit perçant n'est rien lorsqu'il ne s'inspire que de la terre. L'épiscopat n'est pas un moyen de passer doucement la vie et de goûter ses fausses joies. Ce que je vous dis, le Seigneur vous l'enseignera, le Seigneur qui vous a fermé tous les chemins que vous avez voulu suivre en vous

<sup>1</sup> 1 Cor. ix, 27. — <sup>2</sup> Math. vii, 1.



servant de lui, afin de vous diriger, si vous l'écoutez, dans la voie pour laquelle les grands devoirs d'évêque vous ont été imposés.

### LETTRÉ LXXXVI.

(Année 405.)

Saint Augustin appelle l'attention de Cécilien, gouverneur de Numidie, sur les violences des donatistes dans le pays d'Hippone.

AUGUSTIN, ÉVÊQUE, A SON ILLUSTRE SEIGNEUR CÉCILÏEN, SON HONORABLE ET VRAIMENT ADMIRABLE FILS DANS LA CHARITÉ DU CHRIST, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

L'éclat de votre administration et la renommée de vos vertus, la sincérité de votre piété chrétienne et la confiance sincère qui vous porte à vous réjouir des dons divins en Celui qui vous les fait, qui vous en promet et de qui vous en espérez de plus considérables encore ; tous ces motifs m'ont excité à partager avec votre Excellence, dans cette lettre, le poids de mes soucis. Autant nous nous félicitons de ce que vous avez fait d'admirable en d'autres pays d'Afrique, au profit de l'unité catholique, autant nous nous affligeons que la contrée d'Hippone et les lieux voisins qui confinent à la Numidie n'aient point encore mérité d'être secourus par la vigueur de votre édit présidial, ô seigneur illustre, bien honorable et vraiment admirable fils dans la charité du Christ ! Chargé à Hippone du fardeau épiscopal, j'ai cru devoir en avertir votre Grandeur, de peur que mon silence ne me fit accuser de négliger mes devoirs. Vous saurez aussi à quels excès d'audace en sont venus les hérétiques dans le pays où je suis, si vous daignez entendre ceux de nos frères et collègues qui pourront en informer votre Eminence, ou si vous voulez bien écouter le prêtre que je vous envoie avec cette lettre ; et, le Seigneur notre Dieu aidant, vous ferez en sorte, sans doute, que l'enflure d'un orgueil sacrilège soit guérie par la crainte plutôt que coupée au vif par la punition.

### LETTRÉ LXXXVII.

(Année 404.)

Rien de plus habile, de plus serré, de plus concluant que cette lettre à un évêque donatiste ; saint Augustin va droit à l'origine du schisme et ne laisse aucune issue à son adversaire.

AUGUSTIN A SON DÉSIRABLE ET CHER FRÈRE ÉMÉRÏTE <sup>1</sup>.

1. Lorsque j'apprends qu'un homme de bon esprit et instruit dans les belles-lettres (où ne se place pas, d'ailleurs, le salut de l'âme), pense sur une question facile, autrement que ne veut la vérité ; plus je m'en étonne, plus je brûle de le connaître et de converser avec lui ; ou, si je ne le puis, je désire au moins, à l'aide de lettres qui volent au loin, arriver à son esprit, et je souhaite qu'il arrive au mien. J'entends dire que vous êtes dans ce cas, et que, pour je ne sais quelle raison, vous demeurez, à mon regret, séparé de l'Église catholique, qui, selon les promesses de l'Esprit-Saint, s'étend dans le monde entier. Car il est certain que le parti de Donat est inconnu à une grande partie de l'univers romain, sans compter les nations barbares auxquelles l'Apôtre se déclarait également *redevable* <sup>2</sup>, et avec qui nous sommes en communion de croyance chrétienne ; et qu'on n'y connaît absolument ni l'époque ni les causes de cette dissension funeste. Si vous n'avez pas que tous ces chrétiens sont innocents des crimes que vous reprochez à des Africains, vous êtes forcés de vous regarder tous comme souillés de tous les méfaits commis au milieu de vous par les gens perdus que vous ne connaissez pas et que je ne veux point caractériser plus sévèrement. N'est-il pas vrai que vous ne chassez quelquefois de votre communion, ou que vous n'expulsez pas le coupable sitôt qu'il a commis l'acte pour lequel on doit l'expulser ? Le mal qu'il a fait ne reste-t-il pas quelque temps inconnu, et la mise en lumière et la preuve du crime ne précédent-elles pas sa condamnation ? Je vous le demande, vous souillait-il pendant qu'il vous demeurait caché ? Vous me répondrez : nullement. Ce qui serait toujours resté caché ne vous aurait donc jamais souillés. Il

<sup>1</sup> Emérite était évêque donatiste à Césarée, aujourd'hui Cherchell.

<sup>2</sup> Rom. 1, 4.

arrive souvent en effet que des crimes ne soient révélés qu'après la mort des coupables et il n'est préjudiciable à personne d'avoir communiqué avec eux de leur vivant. Pourquoi donc, par une séparation téméraire et sacrilège, vous êtes-vous retranchés de la communion d'innombrables Eglises d'Orient, qui ont toujours ignoré et ignorent encore les choses vraies ou fausses que vous racontez sur l'Afrique ?

2. Car c'est une autre question que celle de savoir si vous dites vrai, lorsque vous nous reprochez des crimes dont nous prouvons, par les documents les plus dignes de foi, que nous sommes innocents et que ceux de votre parti sont coupables. Mais, comme je le dis, c'est une autre question ; elle aura son tour, quand il le faudra. Ce que je recommande en ce moment à votre esprit, c'est qu'on ne saurait être souillé par les crimes inconnus de gens qu'on ne connaît pas ; d'où il résulte évidemment qu'il y a eu de votre part schisme sacrilège à vous séparer de la communion de l'univers, qui ignore certainement et a toujours ignoré les crimes, vrais ou faux, reprochés à des Africains. Et, toutefois, il ne faut pas oublier que les méchants, même ceux que l'on connaît, ne nuisent pas dans l'Eglise aux bons lorsque ceux-ci demeurent en communion avec eux, par l'impuissance de les retrancher ou par des motifs tirés de l'amour de la paix. Quels sont ceux qui, dans le prophète Ezéchiel <sup>1</sup>, ont mérité d'être marqués, avant la désolation, et d'échapper au carnage ? Ce sont, comme il est dit expressément, les hommes qui s'affligent et déplorent les péchés et les iniquités du peuple de Dieu. Mais qui déplore ce qu'il ne sait pas ? C'est par la même raison que l'apôtre Paul supporte les faux frères. Ce n'est pas de gens inconnus qu'il disait : « Tous « cherchent leurs intérêts, et non pas les in-  
« térêts de Jésus-Christ <sup>2</sup> ; » ceux-là pourtant étaient avec lui ; il le témoigne. Or, ceux qui ont mieux aimé sacrifier aux idoles ou livrer les Ecritures divines que de mourir, ne sont-ils pas du nombre de ceux qui cherchent leurs intérêts et non les intérêts de Jésus-Christ ?

3. Je passe plusieurs témoignages des livres saints de peur d'allonger cette lettre plus qu'il ne faut, et je laisse à votre savoir le soin d'en méditer le plus grand nombre. Ceci suffit, voyez-le, je vous en supplie : car si tant de mé-

chants, mêlés au peuple de Dieu, n'ont pu rendre pervers ceux qui vivaient avec eux ; si la multitude des faux frères n'a pas fait de Paul placé avec eux dans l'Eglise, un homme cherchant ses intérêts et non pas ceux de Jésus-Christ, il est manifeste qu'on ne cesse pas d'être bon par cela seul qu'on se mêle à des méchants même connus, au pied de l'autel du Christ : ce qui importe seulement, c'est de ne pas les approuver et de se séparer d'eux par une bonne conscience. Il est donc manifeste que courir avec un voleur <sup>1</sup>, c'est voler avec lui ou l'approuver du cœur. Nous disons ceci pour enlever du terrain de la discussion des questions infinies et inutiles sur des faits qui ne sont d'aucune valeur contre notre cause.

4. Mais vous, si vous ne pensez point ainsi, vous serez tous comme fut Optat <sup>2</sup> dans votre communion, sans que vous l'ayez ignoré. A Dieu ne plaise que rien de pareil puisse se dire d'Emérite ni de tous ceux qui, à son exemple, sont entièrement étrangers parmi vous, je n'en doute pas, aux actes de ce persécuteur. Car, nous ne vous reprochons que le crime de séparation, qu'une mauvaise opiniâtreté a changée en hérésie. Pour savoir quelle est sa gravité au jugement de Dieu, lisez ce que je ne doute pas que vous n'avez déjà lu. Vous verrez Dalhan et Abiron engloutis dans la terre entr'ouverte, et tous leurs adhérents dévorés par le feu qui s'élançait du milieu d'eux <sup>3</sup>. Le Seigneur notre Dieu a donc fait connaître, par ce supplice, combien nous devons éviter ce crime, et si sa patience épargne maintenant ceux qui en sont coupables, nous devons comprendre ce qu'il leur réserve au jugement suprême. Nous ne vous blâmons pas de n'avoir pas excommunié Optat, lorsqu'il usait de son pouvoir comme un furieux, et qu'il avait pour accusateurs les gémisses de l'Afrique tout entière et vos propres gémisses, si toutefois vous êtes tel que vous fait la renommée, et Dieu sait que je le veux et le crois. Non, nous ne vous en blâmons pas : Optat excommunié aurait entraîné beaucoup de gens avec lui, et porter dans votre communion les déchirements et les fureurs du schisme. Mais c'est cela même qui vous condamne devant Dieu, Emérite, mon frère : une division dans le parti de Donat vous a paru un mal si grand que vous avez mieux aimé tolérer Optat dans votre communion que

<sup>1</sup> Ps. XLIX, 18. — <sup>2</sup> Voir ci-dessus, lett. 51<sup>e</sup>, n. 3. — <sup>3</sup> Nomb. XVI, 31, 35.

<sup>1</sup> Ezéch. IX, 4, 6. — <sup>2</sup> Philip. II, 21.



d'y consentir ; et vous demeurez dans le même mal accompli par vos pères, qui ont divisé l'Eglise du Christ !

5. Ici peut-être, par la difficulté de me répondre, vous essayerez de défendre Optat ; non, non, frère, je vous en prie, ne l'essayez pas ; cela ne vous convient point, et si par hasard cela convient à d'autres, mais peut-on dire que quelque chose sied aux méchants ? ce n'est certes pas à Emérite qu'il appartient de défendre Optat. Ni de l'accuser, ajouterez-vous peut-être ; je le veux bien. Prenez un terme moyen et dites : « Chacun porte son fardeau <sup>1</sup>, Qui « êtes-vous pour juger le serviteur d'autrui ? » Si donc le témoignage de toute l'Afrique, bien plus, de toutes les contrées où le nom de Gildon a retenti en même temps, ne vous suffit pas pour que vous vous prononciez sur Optat, et si vous craigniez de juger témérairement de choses inconnues, pouvons-nous ou devons-nous, d'après votre seul témoignage, porter une sentence téméraire contre ceux qui ont vécu avant nous ? Ce sera peu que vous les accusiez de choses inconnues, il faudra encore que nous y mêlions nos jugements ? Car lors même qu'Optat ne serait que fausement et calomnieusement accusé, ce n'est pas lui que vous défendez, c'est vous-même, quand vous dites : J'ignore ce qu'il a été. Donc et à plus forte raison le monde oriental ignore ce qu'ont été ces évêques africains que vous condamnez avec plus d'ignorance encore ! Et néanmoins vous vous tenez criminellement séparés de ces Eglises dont vous avez et dont vous lisez les noms dans les livres sacrés ! Si, je ne dis pas l'évêque de Césarée, mais celui de Sétif ne savait rien de son contemporain et de son collègue, votre évêque de Thamugade, tant décrié, tant déshonoré, comment les Eglises des Corinthiens, des Ephésiens, des Colossiens, des Philippiciens, des Thessaloniens, d'Antioche, du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce et des autres parties du monde, bâties par les apôtres au nom du Christ, ont-elles pu connaître les traditeurs africains, quels qu'ils aient été ? ou, si elles ne l'ont pas pu, comment ont-elles pu mériter que vous les condamnassiez ? Et cependant vous ne communiquez pas avec tous ces peuples, et vous dites qu'ils ne sont pas chrétiens et vous travaillez à les rebaptiser ? Que dire ? De quoi me plaindre ? Pourquoi des cris ? Si c'est à un homme sensé que je parle, il est indigné, et je le suis

avec lui. Vous voyez bien assurément ce que je dirais si je voulais dire.

6. Est-ce que vos ancêtres formèrent entre eux un concile et condamnèrent le monde entier, eux exceptés ? L'appréciation des choses en est-elle venue au point que vous ne comptiez pour rien le concile des maximiens, retranchés de votre schisme, parce qu'ils sont en petit nombre comparativement à vous, et que votre concile à vous doit compter pour beaucoup contre les nations qui sont l'héritage du Christ et contre tout l'univers promis à sa domination <sup>2</sup> ? Je doute qu'il ait du sang dans le corps celui qui ne rougit pas d'une prétention pareille. Répondez à ceci, je vous en prie, car j'ai entendu dire à quelques personnes, à qui je ne puis refuser confiance, que si je vous écrivais vous me répondriez. Je vous ai déjà, il y a longtemps, adressé une lettre ; vous est-elle parvenue ? m'avez-vous fait une réponse que je n'aurais pas reçue ? C'est ce que je ne sais pas. Aujourd'hui, en attendant, je demande que vous ne dédaigniez pas de me répondre ce que vous pensez. Mais veuillez ne pas aller à d'autres questions, car celle de savoir pourquoi s'est fait le schisme doit être le commencement d'un examen bien conduit.

7. Les puissances de la terre, lorsqu'elles frappent les hérétiques, se défendent par cette règle qui fait dire à l'Apôtre : « Celui qui résiste à la puissance, résiste à l'ordre de Dieu ; « or, ceux qui résistent attirent sur eux-mêmes « la condamnation. Car les princes ne sont « point à craindre lorsqu'on ne fait que de « bonnes actions, mais lorsqu'on en fait de « mauvaises. Voulez-vous ne pas craindre le « pouvoir ? faites le bien, et il vous louera : il « est le ministre de Dieu pour votre avantage « si vous faites le bien ; craignez-le au contraire « si vous faites le mal, car ce n'est pas en vain « qu'il porte l'épée ; il est le ministre de Dieu, « chargé de sa vengeance, pour châtier celui « qui fait le mal <sup>3</sup>. » Toute la question se réduit donc à savoir s'il n'y a rien de mal dans le schisme, ou bien si vous n'avez pas fait le schisme, et par conséquent, si c'est pour le bien que vous résistez aux puissances et non pour le mal, d'où sortirait pour vous la condamnation. Aussi c'est très-sagement que le Seigneur ne se borne pas à dire : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution ! » Il a ajouté : « pour la justice <sup>3</sup>. » Je désire donc

<sup>1</sup> Gal. vi, 5. — <sup>2</sup> Rom. xiv, 4.

<sup>3</sup> Ps. II, 8. — <sup>3</sup> Rom. xiii, 2, 3, 4. — <sup>3</sup> Matth. v, 10.

savoir par vous si cette séparation, dans laquelle vous demeurez, a été une œuvre de justice. Mais si c'est une iniquité que de condamner le monde entier sans l'entendre, ou parce qu'il n'a pas su ce que vous avez su, ou parce qu'il ne tient pas pour prouvé ce que vous avez cru témérairement et ce que vous avez imputé sans aucune preuve certaine; si conséquemment c'est une iniquité que de vouloir rebaptiser tant d'Egtises fondées par les prédications et les travaux soit du Seigneur, lorsqu'il vivait incarné parmi nous, soit de ses apôtres: quand vous nous permettez de ne rien savoir de ces méchants collègues d'Afrique avec qui vous vivez et dispensez les sacrements; quand, ne l'ignorant pas, vous le tolérez de peur de diviser le parti de Donat; ces Egtises, établies dans les contrées les plus lointaines de l'univers, ne pourront ignorer ce que vous connaissez, ce que vous croyez, ce que vous avez appris ou imaginé sur quelques Africains? Quelle perversité que d'aimer son propre crime et d'accuser la sévérité des puissances de la terre!

8. Il n'est pas permis aux chrétiens, me direz-vous, de persécuter même les méchants. Soit; mais est-ce une objection à faire aux puissances instituées pour la répression même des méchants? Effaçons-nous ce que dit l'Apôtre? Vos livres ne contiennent-ils pas les passages que j'ai rappelés plus haut? — Mais vous ne devez pas communiquer avec ceux qui agissent ainsi? Quoi donc? N'avez-vous pas communiqué autrefois avec le lieutenant Flavius, homme de votre parti, lorsque, chargé de l'exécution des lois, il condamnait à mort les criminels qu'il avait trouvés? Mais, me direz-vous encore, c'est vous qui poussez contre nous les princes romains. — Ils sont bien plutôt poussés contre vous par vous-mêmes, qui vous obstinez à décliner et à rebaptiser l'Eglise dont ils sont membres, ainsi que l'avaient annoncé les anciennes prophéties qui ont dit du Christ: « Tous les rois de la terre l'adoreront ! » Ce n'est pas pour vous persécuter, c'est pour se défendre eux-mêmes que les catholiques invoquent l'appui des puissances établies contre les violences coupables et individuelles de vos amis, violences que vous déplorez, vous qui en êtes innocents; ils se défendent comme l'apôtre Paul qui, avant que l'empire romain fût chrétien, sollicita une escorte armée contre les juifs qui menaçaient de le tuer <sup>2</sup>. Quant aux

empereurs, à mesure qu'ils ont occasion de connaître le crime de votre schisme, ils ordonnent contre vous ce qu'ils croient devoir ordonner conformément à leur devoir et à leur autorité. Car ce n'est pas en vain qu'ils portent le glaive: ils sont les ministres de Dieu, chargés de ses vengeances contre ceux qui agissent mal. Enfin, s'il se rencontre parmi les nôtres des hommes qui recourent à l'autorité sans un esprit de modération chrétienne, nous ne les approuvons pas; mais nous n'abandonnons pas à cause d'eux l'Eglise catholique, si nous ne pouvons pas la purifier de la paille avant le dernier jour où le grand vainqueur fera son œuvre, comme vous n'avez pas quitté vous-mêmes le parti de Donat à cause d'Optat, que vous n'osiez pas chasser.

9. Pourquoi, dites-vous, voulez-vous que nous nous réunissions à vous, si nous sommes des scélérats? — Parce que vous vivez encore et que vous pouvez vous corriger si vous voulez. Quand vous vous réunissez à nous, c'est-à-dire à l'Eglise de Dieu, à l'héritage du Christ, dont l'empire couvre toute la terre, vous vous corrigez pour puiser votre vie dans la racine; car l'Apôtre parle ainsi des branches hrisées: « Dieu est assez puissant pour les enter de nouveau sur le tronc <sup>1</sup>. » Alors donc vous changez sur les points qui vous séparaient de nous, quoique les sacrements que vous avez, soient saints, puisqu'ils sont les mêmes que les nôtres. Ainsi nous voulons que vous changiez ce qu'il y a de mauvais en vous, c'est-à-dire que vos rameaux coupés prennent racine de nouveau. Nous approuvons les sacrements que vous avez et que vous n'avez pas changés, de peur que, voulant corriger la perversité du schisme, nous ne fassions une injure sacrilège à ces mystères du Christ que vos souillures n'ont pas atteints. L'onction de Saül n'avait pas souffert de sa dépravation; c'est à cette onction que le roi David, pieux serviteur de Dieu, rendit un si grand honneur. C'est pourquoi nous ne vous rebaptisons pas tout en désirant vous rendre la racine que vous avez perdue; nous approuvons la forme du sarment retranché, si elle n'a pas été changée, quoique cette forme, même intégralement gardée, ne puisse rien produire sans la racine. Les persécutions et le baptême sont deux questions différentes; vous parlez des persécutions que vous subissez de la part des nôtres dont la modération et la

<sup>1</sup> Ps. LXXI, 11. — <sup>2</sup> Act. XXIII, 21.

<sup>1</sup> Rom. XI, 23.



douceur sont si grandes, tandis que ceux de votre parti commettent véritablement les actions les plus détestables; quant au baptême, nous ne cherchons pas où il est, mais où il peut servir à quelque chose. Partout où il est, il est le même; mais celui qui le reçoit n'est pas le même, quelque part qu'il soit. Nous détestons dans le schisme l'impiété particulière des hommes; mais nous vénérons partout le baptême du Christ: lorsque les déserteurs emportent avec eux les drapeaux de l'empereur, on reprend tout entiers ces drapeaux si on les retrouve entiers, soit que l'on condamne les déserteurs, soit qu'ils aient mérité leur grâce. Et si on veut s'occuper plus particulièrement de cette question, elle est à part, comme je l'ai dit. Car il faut observer en ces choses ce qu'observe l'Eglise de Dieu.

10. Ce qui est en discussion, c'est de savoir si c'est vous ou nous qui formons l'Eglise de Dieu. Il faut donc remonter à l'origine même et au motif du schisme. Si vous ne me répondez pas, j'aurai, je crois, avec Dieu un compte facile; puisque j'ai écrit des lettres de paix à un homme que je savais être, au schisme près, bon et éclairé. Vous verrez ce que vous aurez à dire à ce Dieu dont maintenant on doit admirer la patience, mais dont à la fin on devra redouter l'arrêt. Mais si vous me répondez avec ce désir de la vérité qui me porte à vous écrire, la miséricorde divine permettra qu'un jour l'erreur qui nous sépare soit vaincue par l'amour de la paix et l'évidence des raisonnements. Souvenez-vous que je ne vous dis rien des rogatistes<sup>1</sup> qui vous appellent, dit-on, *firmiens* comme vous nous appelez *macariens*; que je ne vous dis rien de votre collègue de *Rucate*<sup>2</sup> qui avant d'ouvrir à Firmin les portes de la ville, stipula avec lui pour la préservation de ceux de son parti et livra ensuite à sa discrétion les catholiques et d'autres choses sans nombre. Cessez donc d'exagérer dans des lieux communs les actions des nôtres que vous avez pu voir ou apprendre. Vous voyez ce que j'omets sur le compte des vôtres, pour ne m'occuper que de l'origine même du schisme qui fait tout le fond de la question. Que le Seigneur notre Dieu vous inspire une pensée de paix, ô cher et désirable frère!

<sup>1</sup> Les rogatistes étaient un parti de donatistes. Ils étaient appelés ainsi du nom de leur chef, l'évêque Rogat.

<sup>2</sup> Ce nom, diversement écrit dans les anciens manuscrits, est le même que Rusicado. Notre ville actuelle de Philippeville en occupe

## LETTRE LXXXVIII.

(Au commencement de l'année 406.

Cette lettre, où saint Augustin fait parler son elergé, est une des plus importantes, dans la question des donatistes, par les pièces et les détails curieux qu'elle renferme, par l'expression de la véritable attitude des catholiques en face des schismatiques africains, et par l'éloquente animation du langage. Janvier, à qui elle s'adresse, était évêque donatiste des Cases Noires en Numidie, et le primat de son parti à cause de son grand âge.

### LES CLERCS CATHOLIQUES DU PAYS D'HIPPONE A JANVIER.

1. Vos clercs et vos circoncellions exercent contre nous des persécutions d'un nouveau genre et d'une cruauté inouïe. S'ils rendaient le mal pour le mal, ce serait déjà violer la loi du Christ. Mais après avoir considéré tous nos actes et les vôtres, il se trouve que nous souffrons ce qui est écrit dans un psaume: « Ils me rendaient le mal pour le bien<sup>1</sup>, » et dans un autre: « J'étais pacifique avec ceux qui haïssaient la paix; quand je leur parlais, ils m'attaquaient sans raison<sup>2</sup>. »

En effet, votre âge si avancé nous permet de croire que vous savez parfaitement que le parti de Donat, appelé auparavant à Carthage le parti de Majorin, cita spontanément Cécilien, alors évêque de Carthage, devant l'empereur Constantin l'ancien. Mais de peur que vous ne l'ayez oublié ou que vous ne fassiez semblant de l'ignorer, ou même que vous ne le sachiez pas, ce que nous ne croyons point pourtant, nous mettons dans cette lettre une copie du rapport du proconsul Anulin, sommé par le parti de Majorin de porter à la connaissance de l'empereur les crimes que ce parti reprochait à Cécilien.

*A Constantin Auguste, Anulin, homme consulaire, proconsul d'Afrique.*

Mon humble dévouement a eu soin de communiquer les ordres célestes et adorés de votre majesté, consignés dans mes registres, à Cécilien et à ceux qui sont sous lui, et qu'on appelle des clercs; je les ai exhortés à s'entendre tous pour faire l'unité, à reconnaître les bienfaits de votre majesté, qui les dispense de toute charge, et, en demeurant dans l'Eglise catholique, à redoubler de respect envers la sainteté de la loi, et de zèle dans le service des choses divines. Mais peu de jours

l'emplacement (voir notre *Voyage en Algérie, Etudes Africaines*, chap. X).

<sup>1</sup> Ps. XXXIV, 12. — <sup>2</sup> Ps. CXLIX, 7.

après, quelques clercs, suivis d'une multitude de peuple, crurent devoir s'élever contre Cécilien ; ils me présentèrent un paquet enveloppé de peau et cacheté et un mémoire qui ne l'était pas, me demandant instamment d'envoyer tout cela au sacré et vénérable conseil de votre puissance. Mon humilité a eu soin de vous envoyer ces requêtes pour que votre majesté puisse en prendre connaissance : pendant ce temps Cécilien demeure comme il était. Je vous transmets donc les deux mémoires, l'un enveloppé de peau et intitulé : *Mémoire de l'Eglise catholique sur les crimes de Cécilien*, présenté de la part de Majorin <sup>1</sup> ; l'autre non cacheté et enfermé dans la même peau <sup>2</sup>. Donné à Carthage, le 17 des calendes de mai, notre seigneur Constantin Auguste étant consul pour la troisième fois <sup>3</sup>.

3. A la suite de ce rapport qui lui fut adressé, l'empereur ordonna que les parties se présentassent à Rome devant des évêques ; les actes ecclésiastiques attestent comment la cause s'y trouva jugée et finie, et comment Cécilien fut reconnu innocent. Après la pacifique décision des évêques, toute opiniâtreté de querelle et de passion devait tomber. Mais vos pères eurent de nouveau recours à l'empereur et se plaignirent que l'affaire eût été mal jugée et imparfaitement instruite. L'empereur ordonna qu'un nouvel examen fût fait par des évêques à Arles, ville de la Gaule, où plusieurs d'entre vous, condamnant un vain et coupable esprit de division, se mirent d'accord avec Cécilien ; mais d'autres, persistant opiniâtrément dans leurs querelles, en appelèrent au même empereur. Puis, forcé lui-même d'intervenir, il mit fin à ce procès épiscopal débattu entre les parties ; le premier, il fit une loi contre vous, et attribua au fisc les lieux de vos assemblées : si nous voulions joindre ici toutes les pièces à l'appui, nous ferions une trop grande lettre. Pourtant il ne faut nullement oublier comment, sur les vives instances des vôtres auprès de l'empereur, fut discutée et terminée par un jugement public l'affaire de Félix d'Aptonge, que vos pères, dans un concile tenu à Carthage, appelèrent *la cause de tous les maux* par la bouche du primat Sécondus de Tigisis. L'empereur atteste dans sa lettre, dont voici une copie <sup>4</sup>, que ceux de votre parti avaient instamment sollicité son intervention,

et s'étaient montrés auprès de lui accusateurs et dénonciateurs assidus :

*Les empereurs Césars, Flavius Constantin le Grand, Valérius Licinius à Probien, proconsul d'Afrique.*

4. Votre prédécesseur Aélien, à l'époque où il remplaçait Vêrus, vicaire des préfets, durant la maladie de cet homme accompli, crut devoir entre autres choses, appeler à son examen et à son autorité l'affaire que la haine avait suscitée contre Cécilien, évêque de l'Eglise catholique. Ayant fait comparaître devant lui Supérius centurion, Cécilien, magistrat de la ville d'Aptonge, Saturnin qui y avait exercé la police <sup>5</sup>, Calibe le jeune qui l'y exerçait, Solon, valet public de ladite cité, il les entendit pour juger ensuite. On reprochait à Cécilien d'avoir été ordonné évêque par Félix accusé d'avoir livré les saintes Ecritures pour être brûlées, mais on reconnut l'innocence de Félix. Enfin, Maximus prétendait qu'Ingentius, décurion de la ville de Sicca <sup>6</sup>, avait falsifié une lettre de l'ancien décemvir Cécilien, et nous avons vu par les actes que ce même Ingentius avait été mis sur le chevallet, mais qu'il ne fut pas torturé parce qu'il protesta qu'il était décurion de la ville de Sicca. Nous voulons donc que vous envoyiez sous une convenable et digne escorte, ce même Ingentius à la cour de Constantin Auguste, afin qu'en présence de ceux qui ne cessent de nous fatiguer de leurs plaintes et de leurs dénonciations, il puisse montrer et prouver qu'ils ont inutilement voulu susciter des haines et amasser des violences contre l'évêque Cécilien. C'est ainsi que les disputes de ce genre étant abandonnées comme il convient, le peuple, sans division aucune, s'appliquera avec tout le respect désirable aux devoirs de la religion.

5. Puisque les choses sont comme vous le voyez, pourquoi nous reprochez-vous avec tant de violence les décrets des empereurs, qui ont été rendus contre vous ? Tout cela n'est-il pas depuis longtemps votre propre ouvrage ? Si les empereurs n'ont rien à ordonner dans ces questions, si un tel soin ne doit pas appartenir à des empereurs chrétiens, qui donc pressait vos pères d'envoyer à l'empereur, par le proconsul, la cause de Cécilien, d'accuser de nouveau auprès de lui l'évêque contre lequel vous aviez déjà porté d'une manière quelconque votre arrêt en son absence ; et celui-ci absous, d'inventer contre son ordinateur Félix

<sup>1</sup> Nous avons déjà dit que ce Majorin occupa le siège de Carthage à la place de Cécilien injustement condamné.

Des savants ont pensé que ce mémoire non cacheté était une supplique des évêques du parti de Majorin pour obtenir des juges des Gaules qui seraient chargés de prononcer dans le débat.

<sup>2</sup> C'était dans l'année 313.

<sup>3</sup> Cette lettre est de 312 ou 315.

<sup>4</sup> Ce Saturnin se trouvait à Aptonge au temps même des persécutions contre les chrétiens pour leur faire livrer les saintes Ecritures ; il était important d'entendre son témoignage pour savoir si Félix, évêque d'Aptonge et l'ordinateur de Cécilien, avait bien réellement livré les Ecritures sacrées. Nous en dirons autant du magistrat ou du centurion Supérius, qui avaient pu être requis afin d'user de violence envers les chrétiens.

<sup>5</sup> Sicca Vénéria, aujourd'hui le Kef.



des calomnies auprès du même empereur ? Et maintenant y a-t-il autre chose contre vous que le jugement du grand Constantin lui-même contre votre parti, ce jugement que vos pères ont choisi, qu'ils ont arraché par des instances répétées, qu'ils ont préféré au jugement des évêques ? Si les décisions impériales vous déplaisent, qui a le premier obligé les empereurs à les prononcer ? Vous criez contre l'Eglise catholique à cause des arrêts impériaux rendus contre vous, avec autant de droit que les ennemis de Daniel, s'ils avaient crié contre le prophète, en se voyant dévorés par les lions auxquels il avait échappé et dont ils auraient voulu qu'il eût été la victime. Car il est écrit : « Il n'y a pas de différence entre les menaces « du roi et la colère du lion <sup>1</sup>. » Daniel fut jeté dans la fosse aux lions par les calomnies de ses ennemis ; son innocence triompha de leur malice ; il sortit de la fosse sain et sauf : mais eux y furent jetés et y périrent. De même vos pères livrèrent à la colère royale Cécilien et ceux de son parti ; son innocence l'ayant sauvé, vous souffrez de la part de ces mêmes rois ce que les vôtres ont voulu faire souffrir à nos catholiques ; il est écrit : « Celui qui creuse la « fosse pour son prochain y tombera lui-même <sup>2</sup>. »

6. Vous n'avez donc pas à vous plaindre de nous ; et toutefois, la douceur de l'Eglise catholique aurait laissé dormir ces décrets des empereurs, si vos clercs et les circoncellions, portant au milieu de nous le trouble et la dévastation par des actes d'incroyable fureur et de cruauté, ne nous avaient contraints de nous en souvenir contre vous et de les faire remettre en vigueur. Car avant que ces récentes lois dont vous vous plaignez vinssent en Afrique, ils ont dressé, sur les chemins, des embûches à nos évêques, ils ont inhumainement brisé de coups nos clercs, gravement maltraité des laïques et mis le feu à leurs demeures. Un prêtre <sup>3</sup> qui, de sa propre et libre volonté, avait choisi l'unité de notre communion, a été par eux arraché à sa maison, meurtri de coups, roulé dans un gouffre de boue, habillé de jonc <sup>4</sup>, promené dans la pompe de leur crime, objet de pitié pour les uns, de risée pour les autres, conduit ensuite partout où

il a plu à ses ennemis et relâché seulement après douze jours d'opprobre. Proculéien <sup>1</sup> appelé en justice par notre évêque, feignit de ne rien savoir sur ce sujet, et cité une seconde fois, il fit la déclaration publique qu'il ne dirait rien de plus. Et ceux qui ont fait cela sont aujourd'hui vos prêtres, nous effrayant encore de leurs menaces et nous persécutant comme ils peuvent.

7. Et cependant notre évêque n'a pas porté plainte aux empereurs pour les injures et les persécutions que l'Eglise catholique a souffertes alors dans notre pays ; mais, un concile s'étant réuni <sup>2</sup>, on vous a conviés à la paix, à des conférences entre vous : on espérait que la fin de l'erreur et le rétablissement de la paix apporterait des joies à la charité fraternelle. Proculéien répondit à la sommation qui lui fut adressée, les actes publics vous l'apprennent, que vous assembleriez un concile de votre côté, et que vous y décideriez ce que vous aviez à nous dire ; puis, de nouveau pressé de remplir sa promesse, il déclara authentiquement qu'il se refusait à des conférences de paix. Comme ensuite, au vu et su de tout le monde, la barbarie de vos clercs et des circoncellions ne cessait pas, la cause fut entendue ; et quoiqu'on eût jugé Crispin hérétique, la mansuétude catholique ne permit pas qu'il supportât l'amende de dix livres d'or à laquelle les lois impériales condamnaient les hérétiques ; ce qui ne l'empêcha pas d'en appeler aux empereurs. Si l'appel a eu le résultat que vous connaissez, ne devez-vous pas vous en prendre à l'iniquité antérieure de ceux de votre parti et à cet appel même ? Et, toutefois, après cette décision impériale, l'intercession de nos évêques auprès de l'empereur parvint encore à décharger Crispin de l'amende de dix livres d'or. Bien plus, ils envoyèrent à la cour des députés de leur concile <sup>3</sup> pour obtenir que tous vos évêques et vos clercs ne fussent pas soumis à l'amende de dix livres d'or, portée contre tous les hérétiques, mais qu'elle fût seulement applicable à ceux dans les propriétés de qui l'Eglise catholique subissait des violences de votre parti. Mais quand les députés arrivèrent à Rome, l'empereur était sous le coup de l'émotion que lui faisaient ressentir les horribles blessures

<sup>1</sup> Prov. XIX, 12. — <sup>2</sup> Ecl. XXVII, 29.

<sup>3</sup> Il s'agit du prêtre Restitut.

<sup>4</sup> Le texte porte *buda* ; ce mot, qui appartenait à la langue vulgaire de l'Afrique n'est pas latin, mais nous savons qu'il désigne ici de la natte ou du jonc : *amicus junceo dehonestatum* (défigurés par

un vêtement de jonc), dit ailleurs saint Augustin en racontant le même trait de violence.

<sup>1</sup> Proculéien était évêque donatiste à Hippone.

<sup>2</sup> A Carthage, en 403.

<sup>3</sup> Concile de Carthage de l'année 401.

qui venaient d'être faites à l'évêque catholique de *Bagaie*<sup>1</sup>, et son indignation avait déjà fait les lois qui furent envoyées en Afrique. Du moment où vous avez commencé à en éprouver la sévérité, non pour le mal, mais pour le bien, que deviez-vous faire, si ce n'est de vous adresser à nos évêques pour leur proposer ce qu'auparavant ils vous avaient proposé eux-mêmes : une conférence d'où pût sortir la vérité ?

8. Non-seulement vous n'avez pas fait cela, mais ceux de votre parti ont redoublé de violence à notre égard. Ils ne se bornent pas à nous attaquer avec le bâton et à nous déchirer avec le fer, mais, par une incroyable combinaison de crime, ils nous lancent dans les yeux, pour nous aveugler, de la chaux délayée dans du vinaigre. Pillant nos maisons, ils se sont fait de grandes et terribles armes avec lesquelles ils se répandent de tous côtés, tuant, pillant, mettant le feu, crevant les yeux. Voilà ce qui nous a forcés à porter d'abord nos plaintes devant votre sagesse ; considérez que la plupart d'entre vous, que vous tous qui vous dites persécutés, vous demeurez tranquilles chez vous ou chez autrui, sous ces terribles lois des empereurs catholiques, et, pendant ce temps, nous souffrons de la part de ceux de votre parti des maux inouïs ! Vous vous dites persécutés, et nous sommes assommés à coups de bâton ou percés par le fer ; vous vous dites persécutés, et nos demeures sont pillées et dévastées par vos gens ; vous vous dites persécutés, et vos gens nous aveuglent par de la chaux et du vinaigre. Si parfois ils se donnent la mort, ces trépas sont des sujets de haine contre nous, et, pour vous, des sujets de gloire. Ils ne s'imputent pas ce qu'ils nous font ; et, ce qu'ils se font, ils nous l'imputent. Ils vivent comme des larrons, meurent comme des circoncellions, et sont honorés comme des martyrs ; et, du reste, nous n'avons jamais ouï dire que les larrons aient crevé les yeux à ceux qu'ils ont volés : ils enlèvent à la lumière ceux qu'ils tuent, mais ils n'enlèvent pas la lumière aux vivants.

9. Pendant ce temps-là, si, parmi les vôtres, il en est qui tombent entre nos mains, nous les prolégeons avec grand amour, nous leur parlons, nous leur lisons tout ce qui peut dissiper l'erreur qui sépare des frères de leurs frères ; nous faisons ce que le Seigneur a prescrit par

le prophète Isaïe, lorsqu'il a dit : « Ecoutez, « vous qui craignez la parole du Seigneur ; « dites : *Vous êtes nos frères* à ceux qui vous « haïssent et vous exècrent, afin que le nom « du Seigneur soit honoré et devienne pour « eux une cause de joie ; mais qu'ils soient eux- « mêmes confondus<sup>2</sup>. » Si quelques-uns d'entre eux sont frappés de l'évidence de la vérité et de la beauté de la paix, nous ne leur donnons pas une seconde fois le baptême qu'ils ont reçu et qu'ils gardent comme des déserteurs gardent une marque royale, mais nous les associons à la foi qui leur a manqué, à la charité de l'Esprit-Saint et au corps du Christ. Il est écrit que la *foi purifie les cœurs*<sup>3</sup>, et que la charité couvre la *multitude des péchés*<sup>3</sup>. Mais si, par endurcissement ou par fausse honte, ne pouvant supporter les insultes de ceux avec qui ils débitaient tant de faussetés et méditaient tant de mauvais desseins contre nous ; si surtout, craignant de s'attirer les mauvais traitements qu'auparavant ils ne nous épargnaient pas, ils refusent de rentrer dans l'unité du Christ, nous les laissons aller sains et saufs comme nous les avons pris : autant que nous le pouvons, nous avertissons nos laïques de ne faire aucun mal à ceux qui leur tombent entre les mains, et de nous les amener pour les reprendre et les instruire. Il en est qui nous écoutent et qui le font s'ils peuvent ; d'autres en agissent avec ces gens-là comme avec des voleurs, car les mauvais traitements qu'ils endurent de leur part les autorisent à les regarder comme tels. Quelques-uns préviennent avec des coups les coups dont ils sont menacés ; quelques-uns encore conduisent aux juges ceux qu'ils ont pris, et nous n'obtenons pas qu'ils leur pardonnent : tant sont horribles les maux qu'ils redoutent ! Néanmoins ces malheureux égarés gardent en tout des habitudes de brigands, et exigent qu'on les honore comme des martyrs.

10. Voici le désir que nous vous exprimons par cette lettre et par les frères que nous envoyons près de vous. D'abord, si c'est possible, nous souhaitons que vous confériez pacifiquement avec nos évêques, afin qu'on atteigne l'erreur où elle se rencontrera et non pas les hommes, afin que les hommes soient ramenés et non pas punis ; nous souhaitons que vous vous rémissiez enfin avec ceux dont vous aviez méprisé auparavant les offres de réunion.

<sup>1</sup> Les ruines de Bagaïa ou Vagaïa se voient à deux lieues au nord-ouest du poste français de *Krenchela*. On y trouve une enceinte byzantine dans un remarquable état de conservation. Les arabes désignent ces ruines sous le nom de *Kisar Bagaïe*.

<sup>2</sup> Is. LXVI, 5. — <sup>3</sup> Act. XV, 9. — <sup>4</sup> I Pierre, IV, 8.



Combien il serait meilleur d'agir ainsi et d'envoyer à l'empereur ce qui aurait été fait et signé, que de recourir aux puissances séculières, qui ne peuvent que procéder contre vous conformément aux lois déjà portées ? En effet, vos collègues qui passèrent les mers dirent qu'ils étaient venus pour que les préfets les entendissent ; ils demandèrent d'être entendus avec notre saint père l'évêque catholique Valentin qui se trouvait alors à la cour ; le juge ne pouvait le leur accorder ; il jugeait selon les lois faites contre vous ; et l'évêque Valentin lui-même n'était pas venu pour cela et n'avait pas reçu de ses collègues un semblable mandat. Combien donc il vaut mieux recourir à l'empereur, lui qui n'est pas soumis à ces lois, qui a le pouvoir d'en faire d'autres, et qui, après avoir pris connaissance de vos conférences, pourrait prononcer sur l'affaire tout entière, quoiqu'elle passe pour jugée depuis déjà longtemps ! Nous ne voulons pas conférer pour que la cause soit de nouveau finie, mais pour qu'elle se montre finie à ceux qui n'en savent rien. Si vos évêques veulent faire cela, qu'avez-vous à perdre et que ne gagnerez-vous pas ? Votre bonne volonté sera manifestée, et on ne vous reprochera plus avec raison de vous défier de votre propre cause. Croyez-vous par hasard que cela vous soit religieusement défendu ? Mais vous n'ignorez point que le Christ Notre-Seigneur a parlé de la loi avec le diable lui-même <sup>1</sup>, que l'apôtre Paul a conféré sur l'hérésie des stoïciens et des épicuriens, non-seulement avec des juifs, mais encore avec des philosophes gentils <sup>2</sup> ? Direz-vous que les lois de l'empereur ne vous permettent pas de vous réunir avec nos évêques ? Eh bien ! réunissez-vous à vos évêques du pays d'Hiippone, où nous avons tant à souffrir de la part des gens de votre parti. Ne serait-il pas plus permis et plus aisé à vos gens de faire arriver jusqu'à nous vos écrits que leurs armes ?

11. Enfin, répondez-nous comme nous le désirons, par ces mêmes frères que nous envoyons vers vous. Si vous ne voulez pas de cela, entendez-nous du moins avec ceux des vôtres qui nous font souffrir tant de maux. Montrez-nous la vérité par laquelle vous vous dites persécutés, tandis que nous sommes en butte aux violences cruelles de votre parti. Si vous nous prouvez que nous sommes dans l'erreur, vous nous accorderez peut-être de ne

pas nous rebaptiser ; vous trouverez juste, qu'ayant été baptisés par ceux que vous n'avez frappés d'aucun jugement, nous soyons traités comme ceux que Félicien de *Musti* et Prétexlat d'*Assuri* avaient baptisés pendant un si long temps, pendant que vous vous efforciez de les chasser de leurs Eglises à l'aide des ordres des juges séculiers, parce que ces évêques restaient dans la communion de Maximien, avec lequel vous les aviez condamnés expressément et nommément dans le concile de *Bagaie*. Nous prouvons toutes ces choses par les actes judiciaires et municipaux, où vous alléguez votre propre concile, voulant montrer aux juges que vous chassiez vos schismatiques de leurs Eglises. Et cependant, vous qui avez fait schisme avec la race d'Abraham, en qui toutes les nations sont bénies <sup>1</sup>, vous ne voulez pas être chassés de vos Eglises, non point par des juges, ainsi que vous l'avez fait à l'égard de vos schismatiques, mais par les rois de la terre eux-mêmes, qui, selon la prophétie, adorent le Christ, par ces rois devant qui, vous les accusateurs de Cécilien, vous avez été vaincus.

12. Mais, si vous ne voulez ni nous entendre ni nous instruire, venez, ou envoyez avec nous au pays d'Hiippone des gens qui voient votre troupe armée, plus inhumaine que ne l'ont jamais été les soldats contre les barbares, car ils ne leur lançaient pas dans les yeux de la chaux et du vinaigre. Si vous refusez aussi cela, écrivez-leur au moins, afin qu'ils ne recommencent plus de pareilles horreurs, afin qu'ils cessent de nous tuer, de nous piller, de nous aveugler. Nous ne voulons pas dire : Condamnez-les. Ce sera à vous de voir comment vous n'êtes pas souillés par les brigands que nous vous montrons dans votre communion, et comment nous sommes souillés, nous, par les traditeurs que vous n'avez jamais pu nous montrer. Choisissez, sur toutes ces choses, ce que vous voudrez. Si vous méprisez nos plaintes, nous ne nous repentirons pas d'avoir voulu agir pacifiquement avec vous. Le Seigneur assistera son Eglise, et vous vous repentirez d'avoir dédaigné nos humbles avis.

<sup>1</sup> Gen. xxii, 18.

<sup>2</sup> Matth. iv, 4. — <sup>3</sup> Act. xvii, 18.

## LETTRE LXXXIX.

(Au commencement de l'année 402.)

Festus était un riche personnage chargé d'importantes fonctions dans l'empire; il possédait dans le pays d'Hippone des domaines considérables; catholique lui-même, il avait pour fermiers et paysans des donatistes; une lettre qu'il avait écrite dans le but de les ramener à l'unité de l'Eglise n'avait produit aucun fruit. Saint Augustin lui adressa celle qu'on va lire afin de le déterminer à de nouveaux efforts; pour l'éclairer et le frapper, il ramassa les faits et les raisonnements les plus propres à faire juger la question religieuse et à établir le bon droit. Cette lettre serrée, ingénieuse et vive, et où de beaux mouvements se rencontrent, est une vigoureuse démonstration.

AUGUSTIN A SON CHER SEIGNEUR, A SON HONORABLE  
ET AIMABLE FILS FESTUS, SALUT DANS LE SEI-  
GNEUR.

1. Si le goût de l'erreur, d'une division coupable, de faussetés tant de fois démontrées pousse des hommes à renouveler audacieusement et sans cesse leurs menaces et leurs pièges contre l'Eglise catholique uniquement occupée de leur salut, combien il est plus juste et plus convenable que les partisans de la paix et de l'unité chrétienne, les amis de cette vérité éclatante même aux yeux qui feignent de ne pas la voir ou la dérobent aux autres, se dévouent activement, non-seulement à la défense de ceux qui sont catholiques, mais encore à la conversion de ceux qui ne le sont pas! Car si l'opiniâtreté travaille à se créer des forces indomptables, quelles forces ne devrait pas avoir la constance qui sait qu'elle plait à Dieu dans ses persévérants efforts pour le bien, et qu'elle ne peut pas déplaire aux hommes sages.

2. Or, quoi de plus malheureux et de plus mauvais que l'état des donatistes, se glorifiant de souffrir la persécution! Bien loin de se sentir confondus par la répression de leur propre iniquité, ils veulent qu'on les en loue! Ils ignorent dans leur étonnant aveuglement ou feignent d'ignorer dans leur coupable fureur que ce n'est pas le supplice, mais la cause qui fait les vrais martyrs. Je dirais cela contre ceux qui ne seraient que dans les ténèbres de l'hérésie, et qui, à cause d'un tel sacrilège, subiraient des peines méritées; je le dirais lors même qu'ils n'oseraient commettre aucune violence contre qui que ce soit. Mais que penser de ceux dont il faut réprimer la perversité par la terreur des confiscations, ou auxquels il faut apprendre, en les exilant, que l'Eglise est

partout répandue, l'Eglise qu'ils aiment mieux attaquer que reconnaître? Et si ce que leur fait souffrir une législation au fond très-charitable est comparé à ce qui est l'œuvre de leur audace furieuse, qui ne verra de quel côté se trouvent les vrais persécuteurs? Des fils mauvais, par cela seul qu'ils vivent mal, sans même qu'ils portent la main sur un père ou une mère, persécutent la tendresse de leurs parents; et ceux-ci, plus ils aiment leurs enfants, plus ils redoublent d'énergie pour les amener ouvertement à une vie meilleure sans aucune persécution.

3. Il existe des actes publics d'une parfaite authenticité, que vous pouvez lire si vous voulez, ou plutôt que je vous engage à lire; ces actes prouvent que les ancêtres de ceux qui les premiers se sont séparés de la paix de l'Eglise, osèrent accuser Cécilien auprès de l'empereur Constantin par le proconsul Anulin. Si ce jugement leur eût donné gain de cause, qu'aurait souffert Cécilien, sinon ce qu'ils ont été condamnés à souffrir après avoir été vaincus devant le tribunal impérial? Si leurs triomphantes accusations avaient fait chasser de leurs sièges Cécilien et ses collègues, ou si ces derniers, persévérant dans leur révolte, avaient été condamnés à des peines plus rigoureuses (car vaincus et résistants ils auraient rencontré les royales sévérités), alors les donatistes auraient partout demandé des louanges pour leur prévoyante sollicitude, dévouée aux intérêts de l'Eglise. Mais maintenant qu'ils ont été mis en déroute et n'ont pu prouver rien de ce qu'ils avaient avancé, s'ils souffrent quelque chose pour leur iniquité, ils l'appellent une persécution; ils n'imposent à leur furie aucune répression, mais ils réclament les honneurs des martyrs: comme si les empereurs chrétiens catholiques, en châtiant leur iniquité, faisaient autre chose que de suivre le jugement de Constantin, sollicité par les accusateurs mêmes de Cécilien: ceux-ci, préférant l'autorité de l'empereur à tous les évêques d'outre-mer, lui déférèrent et non pas aux évêques, la cause de l'Eglise; ils en appelèrent à l'empereur du jugement épiscopal que lui-même avait fait rendre à Rome et où ils furent condamnés, et en appelèrent encore à son tribunal du jugement épiscopal prononcé à Arles: et toutefois condamnés définitivement par l'empereur lui-même, ils demeurèrent dans la perversité. Vraiment je crois que le diable lui-



même, s'il était vaincu autant de fois par l'autorité d'un juge qu'il aurait choisi de son plein gré, n'oserait pas persister dans son opinion.

4. On pourrait dire que ce sont là des jugements humains, sujets à l'erreur, aux surprises, à la corruption; mais pourquoi accuser le monde chrétien et lui reprocher les crimes de je ne sais quels traditeurs? A-t-il pu, a-t-il dû plutôt croire des accusateurs vaincus que des juges choisis par eux-mêmes? Ces juges ont bien ou mal jugé, Dieu le sait; mais qu'à-t-elle fait, cette Eglise répandue par toute la terre, cette Eglise que ces gens-là voudraient rebaptiser, uniquement parce que dans une cause où elle ne pouvait pas démêler la vérité, elle a cru devoir s'en rapporter à ceux qui ont pu juger plutôt qu'à ceux qui n'ont pas cédé malgré leur défaite? O le grand crime de toutes les nations que Dieu promit de bénir dans la race d'Abraham<sup>1</sup>, et qu'il a bénies comme il l'a promis! Ces nations disent d'une même voix: Pourquoi voulez-vous nous rebaptiser? Et on leur répond: Parce que vous ne savez pas quels sont ceux qui ont été en Afrique les traditeurs des livres saints, et, dans ce que vous ne savez pas, vous avez mieux aimé croire des juges que des accusateurs! Si nul n'est coupable du crime d'autrui, en quoi ce qui a été commis en Afrique regarde-t-il l'univers? Si un crime inconnu n'est imputable à personne, comment l'univers a-t-il pu connaître le crime des juges ou des accusés? Jugez, vous tous qui avez du bon sens. Telle est la justice des hérétiques: parce que le monde ne condamne pas un crime inconnu, le parti de Donat condamne le monde sans l'entendre. Mais c'est assez pour l'univers d'avoir les promesses de Dieu, de voir en lui-même l'accomplissement des anciennes prophéties et de reconnaître l'Eglise dans ces mêmes Ecritures où il reconnaît aussi le Christ son roi. Car là où sont prédites, touchant le Christ, les choses dont nous faisons l'accomplissement dans l'Evangile, là sont prédites, touchant l'Eglise, les choses dont nous voyons l'accomplissement dans le monde entier.

5. Un esprit de quelque sagesse s'inquiète peu de ce qu'ils ont coutume de dire au sujet du baptême du Christ. A les entendre, ce baptême n'est vrai que si un homme juste le confère; or toute la terre connaît cette manifeste vérité

de l'Evangile de saint Jean: « Celui qui m'a « envoyé baptiser dans l'eau, m'a dit: *Celui* « *sur* qui vous verrez descendre et se reposer « le Saint-Esprit comme une colombe, c'est « celui-là qui baptise dans le Saint-Esprit<sup>1</sup>. » Aussi l'Eglise, pleine de sécurité, ne met pas son espérance dans l'homme, de peur de s'exposer à cette sentence de l'Ecriture: « Maudit « soit celui qui met son espérance dans « l'homme<sup>2</sup>; » mais l'Eglise met son espérance dans le Christ qui a pris la forme d'un esclave sans perdre la forme de Dieu, et dont il a été dit: « C'est celui-là qui baptise. » Et quelque soit l'homme qui est le ministre de son baptême, quelque soit le poids de ses fautes, ce n'est pas lui qui baptise, c'est celui sur lequel descendit la colombe. Ces gens-là, dans la vanité de leurs pensées, cheminent au milieu de tant d'absurdités qu'ils ne trouvent plus à s'en délivrer. Puisqu'ils reconnaissent pour bon et vrai baptême celui que confèrent parmi eux les coupables dont les crimes sont cachés, nous leur disons: Qui baptise alors? Ils n'ont rien à répondre si ce n'est: Dieu. Ils ne peuvent dire en effet qu'un homme adultère sanctifie quelqu'un. Nous ajoutons: Si donc lorsqu'un homme manifestement juste baptise, c'est lui-même qui sanctifie, et si lorsque c'est un homme secrètement inique qui baptise, ce n'est pas lui mais Dieu qui sanctifie, ceux qui sont baptisés doivent souhaiter de l'être par des hommes secrètement mauvais plutôt que par des hommes manifestement bons; car Dieu les sanctifie beaucoup mieux qu'un homme juste, quel qu'il puisse être. Or, s'il est absurde qu'on désire être plutôt baptisé par un homme secrètement adultère que par un homme manifestement chaste, il en résulte que, quelque soit le ministre qui le confère, le baptême est valide, parce que c'est celui sur lequel descendit la colombe qui baptise lui-même.

6. Et pourtant, malgré cette vérité évidente qui frappe les oreilles et les cœurs des hommes, tel est pour quelques-uns la profondeur de l'abîme d'une mauvaise coutume, qu'ils aiment mieux résister à toutes les autorités et à toutes les raisons que de s'y soumettre. Or, ils résistent de deux manières: par la rage ou par la nonchalance. Que fera donc ici la médecine de l'Eglise, cherchant dans sa maternelle charité le salut de tous, et flottant incertaine entre les

<sup>1</sup> Gen. xii, 18.

<sup>2</sup> Jean, 1, 33.—<sup>3</sup> Jér. xvii, 5.

frénétiques et les léthargiques ? Peut-elle, doit-elle les mépriser ou les délaisser ? Il est nécessaire qu'elle soit importune aux uns et aux autres, parce qu'elle n'est ennemie ni des uns ni des autres. Les frénétiques ne veulent pas qu'on les lie ni les léthargiques qu'on les excite ; mais la charité fidèle continue à châtier le frénétique, à stimuler le léthargique, à les aimer tous les deux. Tous les deux sont mécontents, mais tous les deux sont aimés ; molestés tous les deux, ils s'indignent tant qu'ils sont malades, mais, une fois guéris, ils remercient.

7. Enfin, nous ne les recevons point parmi nous comme ils étaient, ainsi qu'ils le croient et qu'ils s'en vantent, mais nous les recevons tout à fait changés, parce qu'ils ne commencent à être catholiques qu'en cessant d'être hérétiques. Nous ne tenons pas pour ennemis les sacrements qu'ils ont en commun avec nous, parce que ces sacrements ne sont pas humains, mais divins. Il faut leur ôter l'erreur particulière dont ils se sont malheureusement pénétrés, et non pas les sacrements qu'ils ont reçus comme nous, qu'ils portent et qu'ils gardent pour leur condamnation, parce qu'ils les gardent indignement, mais enfin ils les gardent. Une fois l'erreur abandonnée et le mal de la séparation disparu, ils passent de l'hérésie à la paix de l'Eglise qu'ils n'avaient pas, et sans laquelle ce qu'ils avaient leur était funeste. Mais si, lorsqu'ils passent à nous, ils manquent de sincérité, ce n'est plus notre affaire, c'est l'affaire de Dieu. Quelques-uns néanmoins, dont on ne jugeait pas le retour véritable, mais seulement inspiré par la terreur de la loi, ont été trouvés tels dans la suite, au milieu de diverses épreuves, qu'on les préférerait à d'anciens catholiques. Ce n'est donc pas agir pour rien que de presser d'agir. Car ce n'est pas seulement par les terreurs humaines qu'est battu en brèche le mur de la coutume endurcie, mais aussi la foi s'affermi et l'intelligence s'éclaire par les autorités divines et les bonnes raisons.

8. Cela étant, vous saurez que vos hommes du pays d'Hippone sont encore donatistes, et que vos lettres ne leur ont rien fait. Pourquoi ces lettres ont-elles été inutiles ? Il n'est pas besoin de l'écrire ; mais envoyez quelqu'un des vôtres, un de vos serviteurs ou de vos amis, à qui vous puissiez en sûreté confier cette affaire : il viendra d'abord, non pas sur les lieux, mais auprès de nous, à l'insu de ces

hommes, et, après avoir pris conseil de nous, il fera ce qui paraîtra convenable avec l'aide de Dieu. En agissant ainsi, nous n'agissons pas seulement pour eux, mais aussi pour nos catholiques : le voisinage de vos gens leur est un danger dont il ne nous est pas possible de ne pas nous préoccuper. J'aurais pu vous écrire ceci très-brièvement, mais j'ai voulu que vous eussiez une lettre de moi qui vous fit connaître les motifs de mon inquiétude, et aussi qui vous mit en mesure de répondre à quiconque vous dissuaderait de travailler à ramener vos gens ou nous reprocherait de vous le demander. Si j'ai fait quelque chose d'inutile en disant ce que vous saviez déjà ou ce que vous aviez vous-même pensé, ou si j'ai été importun en écrivant une trop longue lettre à un homme si occupé des affaires publiques, je vous prie de me le pardonner, pourvu cependant que vous ne méprisiez ni mes avis ni mes prières : ainsi vous garde la miséricorde de Dieu.

## LETTRE XC.

(Année 408.)

Nous avons raconté, dans l'*Histoire de saint Augustin* (chap. xxiii), une émeute païenne à Calame, aujourd'hui Ghelma, contre les chrétiens de cette ville, à la suite de la célébration illégale d'une fête que nous croyons être la fête de Flore, le 1<sup>er</sup> juin 408. Les excès commis faisaient redouter de rigoureux châtimens. Un vieillard païen de Calame adressa à saint Augustin la lettre suivante pour implorer sa miséricordieuse intervention ; cette lettre, qui est un hommage au pontife d'Hippone, montre aussi quelle idée les païens avaient d'un évêque.

NECTARIUS A L'ILLUSTRE SEIGNEUR ET TRÈS-AIMABLE  
FRÈRE AUGUSTIN, ÉVÊQUE.

Vous savez toute la grandeur de l'amour de la patrie, je ne vous en dirai rien ; c'est le seul amour qui, à bon droit, l'emporte sur l'amour des parents. Si les gens de bien ne se devaient pas à la patrie sans mesure et sans fin, je m'excuserais avec raison de ne plus lui rendre de services. Mais, comme l'attachement à la cité ne fait que s'accroître de jour en jour, plus on approche du terme de la vie, plus on souhaite laisser sa patrie tranquille et florissante. Aussi, je me réjouis d'avoir à tenir ce langage à un homme qui possède toutes les connaissances. Il y a à Calame bien des choses que j'ai raison d'aimer, soit parce que j'y suis né, soit parce que je crois avoir rendu à cette ville de grands services. Mais, éminent et très-aimable seigneur, elle est tombée par un grave égarement de son peuple ; et si nous sommes jugés d'après la rigueur de la loi, cet égarement doit être frappé du châtiment le plus sévère. Mais il est du devoir de l'évêque de ne chercher que le salut des hom-



mes, de n'intervenir dans leurs affaires que pour rendre leur situation meilleure, et de demander au Dieu tout-puissant le pardon de leurs fautes. C'est pourquoi je demande et je supplie, autant qu'il est en mon pouvoir, que si la chose est défendable, l'innocent soit défendu, et ne subisse pas des châtimens immérités. Accordez-nous ce qu'une nature comme la vôtre prévoit bien que nous demandons. Une contribution pour les dommages sera aisée à imposer; seulement qu'on nous épargne les supplices. Vivez de plus en plus agréable à Dieu, illustre seigneur et très-aimable frère.

### LETTRE XCI.

(Année 405.)

Voici la réponse de saint Augustin à Nectarius; c'est un précieux monument des relations entre les chrétiens et les païens des premiers âges de l'Église. Ce qui frappe dans le langage de l'évêque, en face des polythéistes, c'est un sens moral supérieur; on y remarque aussi, dans sa plus sainte énergie, le prosélytisme évangélique, et, dans toute sa mansuétude, le génie chrétien. C'est cette lettre de saint Augustin qui nous a appris ce que nous savons des désordres de Calame à la fête de Flore.

#### AUGUSTIN A L'EXCELLENT SEIGNEUR ET HONORABLE FRÈRE NECTARIUS.

1. Je ne m'étonne pas que, malgré le froid de la vieillesse, votre cœur brûle de l'amour de la patrie, je vous en loue; je vois, non à regret, mais avec plaisir, que non-seulement vous vous rappelez, mais encore que vous montrez par votre vie, que les gens de bien se doivent à leur patrie sans mesure et sans fin. C'est pourquoi nous voudrions qu'un homme tel que vous devint citoyen d'une certaine patrie d'en-haut dont le saint amour soutient notre faiblesse dans les dangers et les fatigues, au milieu de ceux que nous nous efforçons d'y conduire, afin que vous sussiez qu'on se doit sans mesure et sans fin à cette petite portion qui est sur cette terre comme en voyage; vous en seriez d'autant meilleur que vous rempliriez des devoirs envers une cité meilleure: vous trouveriez, dans son éternelle paix, une joie sans fin, après vous être dévoué à travailler sans fin pour elle pendant la vie.

2. Mais en attendant que cela arrive, car je ne désespère pas que vous puissiez obtenir cette patrie et que votre pensée en soit déjà prudemment occupée (le père qui vous a engendré dans celle-ci vous y a précédé<sup>1</sup>); donc en attendant que cela arrive, pardonnez-nous si, à cause de notre patrie que nous désirons n'aban-

donner jamais, nous attristons la vôtre que vous voudriez *laisser florissante*. Si nous examinions avec votre sagesse de quelles « fleurs » vous parlez ici, je ne craindrais pas qu'il fût difficile de vous persuader et de vous faire convenir de quelle façon une cité doit fleurir. Le plus illustre de vos poètes a glorifié *certaines fleurs de l'Italie*; mais, quant à nous, dans votre patrie, nous avons moins été à même de connaître par quels hommes cette terre a fleuri que par quelles armes elle a brillé; que dis-je? ce ne sont pas des armes, mais des flammes; elle n'a pas brillé, elle a brûlé. Si un si grand crime demeurait impuni, si une juste correction n'atteignait les méchants, pensez-vous que vous laisseriez votre patrie *florissante*? O fleurs sans fruits et suivies d'épines! Voyez si vous aimez mieux que votre patrie fleurisse par la piété que par l'impunité, par la correction des mœurs que par la sécurité de l'audace. Comparez, et voyez si vous nous surpassez en amour pour votre patrie, si, plus ardemment et plus véritablement que nous, vous désirez qu'elle soit florissante.

3. Considérez un peu ces mêmes livres de la République, où vous avez puisé ce profond amour de la patrie, à laquelle tout homme d'honneur doit se dévouer sans mesure et sans fin. Regardez, je vous prie, et voyez quelles grandes louanges on y donne à la frugalité et à la continence, à la fidélité du lien conjugal, à cette loyauté de sentiments et à cette chasteté de mœurs dont la pratique rend une cité florissante. Or, ce sont ces mœurs qu'on recommande et qu'on enseigne dans les Églises qui croissent à travers le monde et sont comme autant de saintes écoles pour les peuples; on y apprend surtout la piété par laquelle le vrai Dieu est honoré; ce Dieu véridique qui non-seulement nous commande, mais encore nous fait la grâce d'accomplir tous ces devoirs, dont la pratique prépare et dispose l'âme à vivre en société avec lui dans l'éternelle et céleste cité. De là vient qu'il a prédit et ordonné le renversement des images de cette foule de faux dieux. Rien ne rend les hommes plus insociables par la corruption de la vie, que l'imitation de ces dieux tels que les représentent et les glorifient les livres des auteurs païens.

4. Enfin ces doctes génies, qui cherchaient non dans des actions publiques, mais dans des discussions particulières ce qui pouvait faire la grandeur de la République et de la cité de

<sup>1</sup> Le père de Nectarius était mort chrétien.

la terre comme ils la comprenaient; ce n'est pas l'imitation de leurs dieux qu'ils proposaient à la jeunesse pour la former, mais l'imitation des hommes qui, par leurs vertus, leur paraissaient dignes de louanges. Et en effet ce jeune homme de Tércence qui, voyant sur un mur une peinture représentant l'adultère du roi des dieux, sentit redoubler le feu de sa passion par l'autorité d'un si grand exemple, ne serait jamais tombé dans de criminels désirs et dans leur assouissement, s'il avait préféré imiter Caton que Jupiter. Mais comment l'aurait-il fait, puisque, dans les temples, il était forcé d'adorer Jupiter plutôt que Caton? Peut-être ne devons-nous pas tirer d'une comédie de quoi confondre les dissolutions des impies et leurs sacrilèges superstitions. Lisez ou rappelez-vous ce qui est dit dans ces mêmes livres de la République, que les comédies écrites ou jouées ne plairaient pas si elles ne s'accordaient avec les mœurs : il demeure donc établi par l'autorité et le témoignage des hommes les plus illustres dans l'État, que les gens les plus mauvais deviennent plus mauvais encore par l'imitation de leurs dieux, lesquels assurément ne sont pas de vrais dieux, mais des dieux faux et inventés.

5. Tout ce qu'on a écrit sur la vie et les mœurs des dieux, me direz-vous, doit être bien autrement compris et interprété par les sages. Et naguère nous avons entendu dans les temples, devant les peuples rassemblés, ces interprétations salutaires. Mais, je vous le demande, les hommes ferment-ils les yeux à la vérité au point de ne pas voir des choses si évidentes et si claires? La peinture, le bronze, la sculpture, les écrits, les lectures, la comédie, le chant, la danse représentent en tant de lieux Jupiter commettant des adultères; qu'importe si, seulement dans son Capitole, on le représente défendant ces désordres? Si, personne ne l'empêchant, ces infamies bouffonnent au sein des peuples, sont adorées dans les temples et font rire au théâtre; si, pour leur immoler des victimes, on dévaste le troupeau du pauvre; si, pour le retracer par le jeu et la danse des histrions, on dissipe de riches patrimoines, peut-on dire que les villes soient alors florissantes? Ces fleurs n'ont pas pour mère une terre fertile ni quelque riche vertu, mais une mère digne d'elles; c'est la déesse Flore dont les jeux se célèbrent par les dernières turpitudes; chacun doit comprendre quel démon

est cette déesse qu'on n'apaise ni par des sacrifices d'oiseaux et de quadrupèdes, ni par le sang humain, mais ce qui est un crime beaucoup plus énorme, par le sacrifice de la pudeur humaine.

6. J'ai dit ceci parce que vous avez écrit que, votre âge vous rapprochant de la fin de la vie, vous désiriez laisser votre patrie tranquille et florissante. Que toutes ces vaines extravagances disparaissent, que les hommes soient amenés au vrai culte de Dieu et aux mœurs chastes et pieuses, c'est alors que vous verrez votre patrie florissante, non pas dans l'opinion des insensés, mais dans la vérité des sages; d'ailleurs cette patrie de la chair et du temps sera ainsi une portion de l'autre patrie dont nous devenons les enfants, non par le corps mais par la foi, et où tous les saints et les fidèles de Dieu fleuriront après les travaux et en quelque sorte, après l'hiver de cette vie pendant l'interminable éternité. Aussi nous ne voulons ni mettre de côté la douceur chrétienne, ni laisser impuni dans cette cité un exemple pernicieux pour toutes les autres. Dieu nous assistera dans ces desseins de modération, si lui-même n'est pas trop indigné contre eux. Du reste nous ferions un appel inutile et à la mansuétude que nous désirons conserver, et à la sévérité tempérée à laquelle nous voulons recourir, si Dieu voulait secrètement autre chose, soit qu'il jugeât qu'un si grand mal dût être plus rigoureusement puni, soit que, par un plus terrible effet de sa colère, il le laissât impuni pour un temps, sans que les coupables fussent corrigés ni ramenés vers lui.

7. Votre sagesse nous fait remarquer le caractère épiscopal, et vous dites que votre patrie est tombée par un grave égarement de son peuple : « Si nous sommes jugés d'après la rigueur de la loi, dites-vous, cet égarement doit être frappé du châtiment le plus sévère. Mais, ajoutez-vous, il est du devoir de l'évêque de ne chercher que le salut des hommes, de n'intervenir dans leurs affaires que pour rendre leur situation meilleure, et de demander au Dieu tout-puissant le pardon de leurs fautes.» Voilà tout à fait ce que nous nous efforçons de faire; soit que nous jugions, soit que tout autre juge et que nous intercédions, nous cherchons toujours à écarter le châtiment le plus sévère, et nous désirons procurer aux hommes le salut qui consiste dans le bonheur de bien vivre, et non pas dans le privilège de faire le



mal en toute sûreté. Nous demandons aussi instamment pardon non-seulement pour nos péchés, mais encore pour les péchés d'autrui, et nous ne pouvons l'obtenir que pour ceux qui se sont corrigés. Vous dites ensuite : « Je demande et je supplie, autant qu'il est en mon pouvoir, que si la chose est défendable, l'innocent soit défendu et ne subisse pas des châtimens immérités. »

8. Voici brièvement ce qui s'est passé, et discernez vous-même les coupables d'avec les innocents. Contrairement aux nouvelles lois <sup>1</sup>, le jour des calendes de juin, les païens, sans que personne les en empêchât, célébrèrent leurs solennités sacrilèges avec une si insolente audace que rien de pareil ne s'était vu, même au temps de Julien : ils firent passer la bruyante troupe de leurs danseurs dans la rue et devant la porte même de l'église. Les clercs ayant essayé de s'opposer à quelque chose d'aussi indigne et d'aussi positivement défendu, l'église fut lapidée. Huit jours après, l'évêque ayant notifié aux magistrats de la cité les lois que chacun du reste connaissait, et les ordres donnés étant sur le point de s'exécuter, l'église fut de nouveau lapidée. Le lendemain, les nôtres, pour inspirer de la crainte aux méchants, voulurent qu'on insérât dans les actes publics ce qui s'était passé : mais on leur refusa ce droit, qui est le droit de tous ; et le même jour, comme si Dieu lui-même avait voulu répandre la terreur, la grêle tomba sur la ville comme réponse aux pierres lancées la veille. A peine eut-elle cessé, qu'une bande ennemie lança pour la troisième fois des pierres sur l'église ; elle mit le feu aux habitations ecclésiastiques et tua un serviteur de Dieu qui avait cherché inutilement à s'échapper : les autres clercs se cachèrent ou s'enfuirent comme ils purent ; l'évêque, qui était parvenu à s'enfoncer et à se ramasser dans je ne sais quel coin, où il se dérobaît aux regards, y entendait des menaces de mort et des reproches de ce qu'en se cachant il rendait inutile la perpétration d'un si grand crime. Ces choses se passèrent depuis dix heures jusqu'à la nuit avancée. Nul de ceux qui pouvaient intervenir avec autorité n'essaya de réprimer ni de secourir, excepté un étranger par lequel furent délivrés plusieurs serviteurs de Dieu près de périr, et bien des objets volés, arrachés aux pillards ; l'heureuse inter-

vention de ce seul homme a fait voir clairement que ces désordres auraient pu être aisément prévus ou arrêtés, si les citoyens et surtout les magistrats s'y étaient opposés.

9. Ainsi donc, dans toute cette ville, il ne s'agit pas de discerner les innocents d'avec les coupables, mais les moins coupables d'avec ceux qui ne le sont plus. La faute est légère pour ceux qui, craignant d'offenser les hommes les plus importants de la ville qu'ils savaient être ennemis de l'Eglise, n'ont pas osé porter secours ; mais ils sont vraiment coupables tous ceux qui, sans commettre ni inspirer ces désordres, les ont réellement voulus ; plus coupables encore ceux qui les ont commis, et très-coupables ceux qui en étaient les instigateurs. Quant à ceux-ci, ne prenons point des soupçons pour la vérité ; ne cherchons pas ce qui ne pourrait se découvrir qu'à force de tourments. Pardonnons aussi à la frayeur de ceux qui ont mieux aimé prier Dieu pour l'évêque et ses serviteurs, que de s'exposer à offenser de puissants ennemis de l'Eglise. Mais pour ce qui est des autres, pensez-vous qu'il ne faille les atteindre par aucune peine et proposez-vous qu'on laisse impuni un si grand exemple d'horrible fureur ? Nous ne songeons pas à satisfaire à des sentiments de colère en vengeant le passé, mais nous cherchons miséricordieusement à pourvoir aux intérêts de l'avenir. Les méchants peuvent être punis par les chrétiens non-seulement avec douceur, mais encore d'une façon qui leur soit utile et salutaire. En effet, ils ont de quoi soutenir la santé de leur corps, de quoi vivre, et de quoi mal vivre. Que leur santé et leur vie demeurent sauvées, afin que le repentir soit possible ; voilà ce que nous souhaitons, ce que nous demandons avec instance, autant qu'il est en nous, et même par de laborieux efforts. Mais, quant aux moyens de mal vivre, si Dieu veut les retrancher, comme des parties gangrenées et nuisibles, il punira très-miséricordieusement. S'il veut quelque chose de plus ou s'il ne permet pas même cela, c'est à lui de savoir la raison de ce dessein plus profond et sûrement plus juste ; notre soin et notre devoir, à nous, c'est d'agir dans la mesure de ce que nous découvrons, c'est de le prier qu'il bénisse notre intention d'être utile à tous, et qu'il ne nous laisse rien faire qui ne profite et à nous et à son Eglise : il sait bien mieux que nous ce qui convient.

10. Quand dernièrement nous sommes allé

<sup>1</sup> La loi d'Honorius qui interdisait aux païens la célébration de leurs fêtes est du 24 novembre 407.

à Calame pour consoler les nôtres dans l'amertume de leur douleur ou pour apaiser leurs ressentiments, nous avons fait avec les chrétiens ce qui nous a paru alors nécessaire. Nous avons ensuite admis auprès de nous les païens eux-mêmes, cause de tout le mal, qui nous avaient fait demander à venir nous voir; nous avons saisi cette occasion pour les avertir de ce qu'ils devraient faire, s'ils étaient sages, non-seulement pour éloigner les craintes actuelles, mais encore pour acquérir le salut éternel. Nous leur avons dit beaucoup de choses et ils nous en ont demandé beaucoup d'autres; mais à Dieu ne plaise que nous soyons de tels serviteurs que nous aimions à entendre les supplications de ceux qui ne se prosternent pas devant Notre-Seigneur! Votre clairvoyant esprit comprendra donc que le but de nos efforts, sans nous départir de la mansuétude et de la modération chrétienne, doit être ou de détourner les autres d'imiter ces méchants dans leur perversité, ou de les engager à les prendre pour modèles dans leur amendement. Les pertes sont supportées par les chrétiens ou réparées à l'aide des chrétiens.

Pour nous, qui aspirons à gagner des âmes au prix même de notre sang, nous désirons réussir plus abondamment dans cette cité, et n'en être pas empêchés ailleurs par l'exemple qu'elle a donné. Fasse la miséricorde de Dieu que nous puissions nous réjouir de votre salut!

## LETTRE XCII.

(Année 408.)

Italica, dont on lit ici le nom et qu'on retrouvera un peu plus tard, était une grande dame romaine en relation religieuse avec quelques-uns des génies chrétiens de cette époque. Devenue veuve, elle demanda de pieuses consolations à saint Augustin, qui lui répondit par la lettre suivante; il paraît qu'Italica avait beaucoup interrogé l'évêque d'Hippone sur la manière dont les élus verraient Dieu dans la vie future et qu'elle lui avait fait part de certains systèmes monstrueux qu'elle entendait à Rome. Saint Augustin l'instruit admirablement à cet égard.

AUGUSTIN ÈVÈQUE A L'ILLUSTRE ET EXCELLENTE  
DAME ITALICA, SON HONORABLE FILLE DANS LA  
CHARITÉ DU CHRIST, SALUT DANS LE SEI-  
GNEUR.

1. J'ai appris non-seulement par votre lettre, mais encore par celui qui me l'a apportée, que vous désiriez vivement en recevoir une de moi, pensant que vous en tirerez quelque con-

solation. Voyez donc ce que vous pouvez y prendre; pour moi je n'ai dû ni la refuser ni la différer.

Consolez-vous avec votre foi et votre espérance, avec la charité répandue dans les cœurs pieux par l'Esprit-Saint <sup>1</sup>, dont nous avons reçu maintenant comme un gage pour nous exciter à désirer la plénitude tout entière. Car vous ne devez pas vous croire abandonnée, quand vous avez, par la foi, le Christ présent au fond de votre âme, ni vous affliger comme les païens qui n'ont pas d'espérance, quand, par suite d'une promesse d'un accomplissement certain, nous espérons que de cette vie d'où nous partirons et d'où sont partis quelques-uns des nôtres non perdus par nous, mais envoyés en avant, nous irons à une autre vie où ils nous seront d'autant plus chers qu'ils nous seront plus connus, et où nous les aimerons sans crainte d'aucune séparation.

2. Ici, quoique cet époux dont le départ vous a fait veuve, vous fût bien connu, il était pourtant plus connu de lui-même que de vous. Et d'où vient cela, puisque vous voyiez son visage et qu'il ne le voyait pas lui-même? C'est que la connaissance la plus certaine de nous-mêmes est au dedans de nous, dans ces profondeurs où personne ne sait quelles sont les pensées de l'homme « si ce n'est l'esprit de l'homme « qui est en lui <sup>2</sup>. » Mais quand le Seigneur sera venu et qu'il aura éclairé ce qui est caché dans les ténèbres et découvert les plus secrètes pensées du cœur <sup>3</sup>, alors notre prochain n'aura plus rien de voilé pour le prochain, il n'y aura plus rien à confier aux amis, à cacher aux étrangers, là où nul ne sera étranger. Cette lumière elle-même, par laquelle s'éclaireront toutes les choses aujourd'hui ensevelies dans les cœurs, que sera-t-elle et de quel éclat? Quelle langue le dira? Qui au moins pourra y atteindre par sa faible intelligence? Assurément cette lumière est Dieu lui-même, parce que « Dieu est la lumière, et il n'y a pas de « ténèbres en lui <sup>4</sup>; » mais c'est la lumière des esprits purifiés et non pas des yeux du corps. L'âme alors sera donc capable de voir cette lumière, elle ne l'est pas encore maintenant.

3. Mais l'œil du corps qui maintenant ne peut pas voir cela, ne le pourra pas non plus alors. Car tout ce qui peut se voir avec les yeux du corps doit être en quelque lieu; non pas tout entier partout, car les moindres parties

<sup>1</sup> Rom. v, 5. — <sup>2</sup> 1 Cor. II, 11. — <sup>3</sup> 1 Cor. IV, 5. — <sup>4</sup> 1 Jean, I, 5.



occupent un moindre espace, et les plus grandes un espace plus étendu. Il n'en est pas ainsi du Dieu invisible et incorruptible, « qui « seul a l'immortalité et habite une lumière « inaccessible, ce Dieu que nul homme n'a vu « et ne peut voir <sup>1</sup>. » Cela veut dire que Dieu ne peut pas être vu par l'homme avec ces mêmes yeux qui lui servent à voir les corps. Car s'il était inaccessible aux âmes pieuses, on n'aurait pas dit : « Approchez-vous de lui et « vous serez éclairés <sup>2</sup>; » et s'il leur était invisible, on n'aurait pas dit : « Nous le verrons « tel qu'il est. » Remarquez tout ce passage de l'Épître de saint Jean : « Mes bien-aimés, dit- « il, nous sommes les enfants de Dieu, mais « on n'a pas encore vu ce que nous serons. « Nous savons que quand il aura apparu, nous « serons semblables à lui, parce que nous le « verrons tel qu'il est <sup>3</sup>. » Ainsi, nous ne le verrons qu'autant que nous serons semblables à lui, comme maintenant nous le voyons d'autant moins que nous sommes plus loin de lui ressembler. Nous le verrons donc par où nous lui ressemblerons. Mais quel insensé dirait que c'est par le corps que nous sommes ou que nous serons semblables à Dieu? Cette ressemblance est donc dans l'homme intérieur, « qui « se renouvelle à la connaissance de Dieu selon « l'image de celui qui l'a créé <sup>4</sup>. » Nous lui ressemblons d'autant plus que nous avons fait plus de progrès dans sa connaissance et son amour, parce que « quoique notre homme ex- « térieur se détruit, l'homme intérieur se re- « nouvelle de jour en jour <sup>5</sup>. » Mais quel que puisse être notre avancement spirituel dans cette vie, il y aura toujours bien loin de là à cette perfection de ressemblance qui rendra capable de voir Dieu, comme dit l'Apôtre, *face à face* <sup>6</sup>. Si par ces paroles nous voulons comprendre une face corporelle, il s'en suivra que Dieu aussi doit en avoir une, et qu'il y aura une distance entre la nôtre et la sienne lorsque nous le verrons face à face. Or, s'il y a une distance, il y a une limite, il y a des membres d'une certaine grandeur, et d'autres absurdités impies à dire et à penser, par lesquelles l'homme animal, ne comprenant pas ce qui est de l'Esprit de Dieu <sup>7</sup>, tombe dans les chimères les plus extravagantes.

4. En effet, parmi les partisans de ces folles

rêveries, il en est qui soutiennent, d'après ce que j'entends, que maintenant nous voyons Dieu avec l'esprit, et que nous le verrons alors avec le corps; et ils assurent que les impies même le verront ainsi. Voyez jusqu'à quel degré d'absurdité ils arrivent, avec cette témérité de langage qui s'en va impunément çà et là, sans que la crainte ou la honte lui imposent des limites! Auparavant, ils disaient que le Christ n'avait donné qu'à sa propre chair le privilège de voir Dieu des yeux du corps; ils ont ajouté, ensuite, que tous les saints, après la résurrection, verront Dieu de la même manière; maintenant, ils accordent cette possibilité aux impies mêmes. Qu'ils donnent donc tant qu'ils veulent et à qui ils veulent: quand des gens donnent du leur, comment oser les contredire? « Celui « qui débite le mensonge ne débite que du « sien <sup>1</sup>. » Mais vous, avec ceux qui tiennent la saine doctrine, gardez-vous de tirer rien de pareil de votre propre fonds, et lorsque vous lisez dans l'Écriture : « Heureux ceux qui ont « le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu <sup>2</sup>, » comprenez par là que les impies ne le verront point: les impies ne sont ni heureux ni purs de cœur. Et, lorsque vous lisez : « Maintenant, « nous voyons comme en un miroir et en des « énigmes, mais, alors, nous verrons face à « face <sup>3</sup>, » comprenez que nous verrons alors face à face par où nous voyons maintenant comme en un miroir et en des énigmes. L'un et l'autre est une faveur réservée à l'homme intérieur, soit pendant qu'on marche avec la foi dans ce pèlerinage, où l'on n'a que le miroir et l'énigme, soit quand on est parvenu à la patrie où l'on contemple Dieu dans la vision: c'est cette vision que l'Apôtre nous exprime par les mots *face à face*.

5. Que la chair, enivrée de pensées charnelles, écoute ceci : « Dieu est esprit, et c'est « pourquoi il faut que ceux qui l'adorent, l'a- « dorent en esprit et en vérité <sup>4</sup>. » Si c'est en esprit qu'il faut l'adorer, à plus forte raison c'est en esprit qu'on le verra. Qui oserait affirmer que la substance de Dieu puisse être vue corporellement puisqu'il n'a pas voulu être corporellement adoré? Mais ils croient raisonner subtilement et nous accabler par cette interrogation: Le Christ a-t-il pu, oui ou non, donner à sa chair le privilège de voir Dieu des yeux du corps? — Si nous répondons que le

<sup>1</sup> 1 Timoth. vi, 16. — <sup>2</sup> Ps. xxxiii, 6. — <sup>3</sup> 1 Jean, iii, 2. — <sup>4</sup> Coloss. iii, 10. — <sup>5</sup> Il Cor. iv, 16. — <sup>6</sup> 1 Cor. xiii, 16. — <sup>7</sup> 1 Cor. ii, 14.

<sup>1</sup> Jean, viii, 44. — <sup>2</sup> Matth. v, 8. — <sup>3</sup> 1 Cor. xiii, 12. — <sup>4</sup> Jean, iv, 24.

Christ ne l'a pas pu, ils annoncent que nous portons atteinte à la toute-puissance de Dieu; si nous accordons qu'il l'a pu, notre réponse sera la conclusion de leur argument. Ils sont plus tolérables dans leur folie, ceux qui prétendent que la chair se changera en substance de Dieu et deviendra ce que Dieu est : ils veulent ainsi la rendre au moins capable de voir Dieu, car ils reconnaissent qu'elle est maintenant trop éloignée de la ressemblance divine. Je crois que les premiers écartent de leur foi, peut-être même de leurs oreilles, de telles erreurs. Pourtant, si on les pressait sur ce point de la même interrogation, et si on leur demandait : Dieu le peut-il ou ne le peut-il pas? diminueront-ils la puissance de Dieu en répondant qu'il ne le peut, ou s'ils accordent qu'il le peut, avoueront-ils qu'on le verra de cette manière? De même donc qu'ils dénoueraient ce nœud qui leur vient d'autrui, qu'ils dénoncent ainsi leur propre nœud. Ensuite, pourquoi attribuer ce privilège aux yeux seuls du Christ, et non aux autres sens? Dieu sera donc un son, pour que les oreilles puissent l'entendre! une odeur, pour qu'on puisse le sentir! un liquide, pour qu'on puisse le boire! une masse, pour qu'on puisse le toucher! Non, disent-ils. Quoi donc? répondrons-nous, Dieu peut-il ou ne peut-il pas cela? S'ils disent qu'il ne le peut, pourquoi portent-ils atteinte à sa toute-puissance? S'ils répondent qu'il le peut, mais ne le veut pas, pourquoi favorisent-ils les seuls yeux du Christ et déshéritent-ils ses autres sens? Ces hommes ne sont-ils fous qu'autant qu'ils veulent? Combien nous faisons mieux, nous qui ne voulons pas mettre des bornes à leur folie, mais les rendre tout à fait sages!

6. On pourrait répondre à ces extravagances par beaucoup d'autres raisonnements. Mais, s'ils viennent assiéger vos oreilles, lisez-leur ceci, et ne craignez pas de m'écrire, comme vous pourrez, ce qu'ils auront répondu. Car le motif pour lequel nos cœurs se purifient par la foi, c'est que la vue de Dieu nous est promise comme récompense de la foi. Si on doit voir Dieu par les yeux du corps, c'est en vain que les saints exercent leur âme pour l'obtenir; ou plutôt, toute âme qui en est à cette détestable opinion, ne travaille pas sur elle-même, mais elle demeure entièrement enfoncée dans la chair : car, où s'attachera-t-on le plus fortement et de préférence, si ce n'est du côté par où l'on espère qu'on verra Dieu?

J'aime mieux laisser à votre intelligence le soin de juger combien cette doctrine est mauvaise, que de m'efforcer de vous le montrer par un long discours. Que votre cœur habite toujours sous la protection du Seigneur, illustre et excellente dame, et respectable fille dans la charité du Christ. Saluez aussi de ma part et avec les sentiments que je dois à vos mérites et aux leurs vos honorables et bien-aimés fils, qui sont les miens dans le Seigneur.

## LETTRE XCHI.

(Année 408.)

La lettre qu'on va lire est restée célèbre dans l'histoire des controverses catholiques. C'est une réponse à un évêque de Cartenne <sup>1</sup>, de la secte de Rogat, une des sectes du donatisme. Saint Augustin y démolit les doctrines des donatistes avec une nouvelle abondance de faits et d'idées et une vive et ingénieuse éloquence; il arrache aux sectaires l'autorité de saint Cyprien. Mais ce qui a surtout rendu fameuse cette lettre du grand évêque d'Hippone, c'est qu'il y expose comment il a été amené à changer de sentiment sur la conduite à tenir à l'égard des hérétiques. Il avait pensé qu'il ne fallait employer envers les dissidents que le raisonnement et la douceur; les réflexions et les observations de la plupart de ses collègues de l'épiscopat africain, de nombreux exemples, l'évidence des faits, une expérience journalière modifièrent profondément sa pensée. Toutefois cette conduite nouvelle ne l'empêcha pas de rester miséricordieux. Saint Augustin rappelle aux donatistes qu'ils ont été les premiers à solliciter l'intervention de la puissance temporelle et qu'ils l'ont sollicitée à leur profit contre les catholiques. Il est impossible de se rendre un compte exact de ces questions si on les juge à travers certaines idées actuelles, et si on ne se transporte pas aux entrailles mêmes de la société chrétienne au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> siècles.

### AUGUSTIN A SON BIEN-AIMÉ FRÈRE VINCENT.

1. J'ai reçu une lettre que je puis croire venue de vous; elle m'a été apportée par un catholique qui, je le pense, n'oserait pas me mentir. Mais si par hasard cette lettre n'est pas de vous, je vais toujours répondre à celui qui l'a écrite. Je suis maintenant plus désireux et ami de la paix qu'à l'époque où vous m'avez connu fort jeune à Carthage, quand votre prédécesseur Rogat vivait encore; mais les donatistes sont si remuants qu'il ne me paraît pas inutile que les puissances établies de Dieu les répriment et les corrigent. Plusieurs d'entre eux ainsi ramenés font notre joie : ils se montrent si sincèrement attachés à l'unité catholique, ils la défendent avec tant d'énergie et se réjouissent si fort d'avoir été tirés de leur ancienne erreur, qu'ils sont pour nous un sujet d'admiration. Ceux-là pourtant, par je ne sais quelle force de la coutume, n'auraient jamais songé à changer en mieux, si la crainte des lois

<sup>1</sup> Aujourd'hui Ténés.



n'avait amené leur esprit à la recherche de la vérité; si ce n'était point à cause de la justice, mais à cause de la perversité et de l'orgueil des hommes que leur stérile et vaine patience souffrait des châtimens temporels, ils ne trouveraient plus tard que les peines réservées à l'impie, auprès de ce Dieu dont ils auraient méprisé les doux avertissemens et les paternelles corrections. Rendus dociles par cette considération, ils reconnaissaient bientôt, non pas dans les calomnies et les fables humaines, mais dans les livres saints, cette Eglise qu'ils voyaient de leurs propres yeux répandue dans tous les peuples, selon les promesses de ces divins oracles : comme ils y avaient vu annoncé le Christ, qu'ils savaient avec une pleine certitude, même sans le voir, être au plus haut des cieux. Devais-je m'intéresser assez peu au salut de ces chrétiens, pour détourner mes collègues d'une paternelle conduite par suite de laquelle nous voyons beaucoup de donatistes déplorer leur ancien aveuglement? Ils croyaient, sans le voir, que le Christ est élevé au-dessus des cieux; cependant ils n'iaient, même en le voyant, que sa gloire fût répandue sur toute la terre, tandis que le prophète a compris l'un et l'autre dans ces paroles : « Elevez-vous au-dessus des cieux, ô Dieu ! et que votre gloire éclate sur toute la terre <sup>1</sup>. »

2. Nous aurions rendu le mal pour le mal à ces hommes autrefois nos ennemis acharnés et qui troublaient notre paix et notre repos par toutes sortes de violences et d'embûches, si, à force de mépris et de patience, nous n'avions rien imaginé, rien fait qui pût leur inspirer de la crainte et les corriger. Supposez quelqu'un qui verrait son ennemi, devenu frénétique dans un accès d'horrible fièvre, courir à la mort : si, au lieu de le saisir et de le lier, il lui permettait de courir jusqu'au bout, ne lui rendrait-il pas le mal pour le mal? Il lui paraîtrait cependant bien désagréable et bien dur, pendant qu'en réalité il lui serait très-utile par sa pitié; mais revenu à la santé, celui-ci rendrait à son libérateur des grâces d'autant plus abondantes qu'il sentirait qu'il a été moins ménagé. Oh ! si je pouvais vous montrer combien déjà nous comptons même de circoncellions devenus catholiques déclarés, condamnant leur ancienne vie et l'erreur misérable par laquelle ils croyaient pour l'Eglise de Dieu tout ce que leur inspiraient leur audace inquiète! Ils ne

seraient point arrivés à cette santé de l'âme, si les lois qui nous déplaisent ne les avaient pas liés comme on lie des frénétiques. Il se rencontrait une autre sorte de malades gravement atteints qui n'avaient pas cette audace turbulente, mais qui, sous le poids d'une ancienne indolence, nous disaient : Vous avez raison, il n'y a rien à répondre ; mais il nous est pénible d'abandonner la tradition des parents ; n'était-il pas salutaire de secouer ces hommes-là par la crainte des peines temporelles, afin de les tirer d'un sommeil léthargique et de les réveiller pour les sauver dans l'unité? Combien en est-il parmi eux qui se réjouissent maintenant avec nous, se reprochent l'ancien poids de leurs mauvaises œuvres, et avouent que nous avons bien fait de les molester, parce qu'ils auraient péri dans le mal d'une coutume assoupissante comme dans un sommeil de mort.

3. Il en est quelques-uns, me direz-vous, à qui ces peines ne profitent pas. Mais faut-il abandonner la médecine parce qu'il y a des malades incurables? Vous ne songez qu'à ceux qui sont si durs qu'ils n'ont pas même accepté le châtiment ; c'est de tels hommes qu'il a été écrit : « J'ai flagellé en vain vos fils ; ils n'ont pas accepté le châtiment <sup>1</sup>. » Je crois néanmoins que c'est par amour et non par haine qu'ils ont été affligés. Mais vous devriez bien aussi faire attention au nombre si grand de ceux dont le salut nous réjouit. Si on les effrayait sans les instruire, ce ne serait qu'une méchante tyrannie ; et si la menace n'accompagnait pas l'instruction, endurcis par les vieilles habitudes, ils n'entreraient que nonchalamment dans la voie du salut ; car plusieurs, que nous connaissons bien, après avoir reconnu la vérité par les divins témoignages, nous répondaient qu'ils désiraient passer à la communion de l'Eglise catholique, mais qu'ils redoutaient les violentes inimitiés d'hommes pervers ; ils ont dû les braver pour la justice et pour l'éternelle vie ; mais en attendant qu'ils se fortifient, il faut soutenir leur faiblesse et non la désespérer. On ne doit pas oublier ce que le Seigneur lui-même a dit à Pierre encore faible : « Vous ne pouvez pas maintenant me suivre, mais vous me suivrez plus tard <sup>2</sup>. » Mais quand le bon enseignement et la crainte utile marchent ensemble, quand la lumière de la vérité chasse les ténèbres de l'erreur, et que la force de la crainte brise les liens de la mau-

<sup>1</sup> Ps. CVII, 6.

<sup>2</sup> Jér. II, 30. — <sup>3</sup> Jean, XIII, 36.

vaïse coutume, nous avons alors à nous réjouir du salut de plusieurs, comme je l'ai dit; ils bénissent Dieu avec nous et lui rendent grâce d'avoir ainsi guéri les malades et ranimé les faibles, au moyen des rois de la terre qui, selon les divines promesses, devaient servir le Christ.

4. Tous ceux qui nous épargnent ne sont pas nos amis, ni tous ceux qui nous frappent, nos ennemis. Les blessures d'un ami sont meilleures que les baisers d'un ennemi<sup>1</sup>. Mieux vaut aimer avec sévérité que tromper avec douceur. Il est plus utile à celui qui a faim de lui ôter le pain si, tranquille sur sa nourriture, il néglige la justice, que de le lui rompre pour le séduire et le déterminer à l'iniquité. Celui qui lie un frénétique et qui secoue un léthargique, les tourmente tous les deux, mais il les aime tous les deux. Qui peut plus nous aimer que Dieu? Et cependant il ne cesse de mêler à la douceur de ses instructions la terreur de ses menaces. Les adoucissements par lesquels il nous console sont souvent accompagnés du cuisant remède de la tribulation; il éprouve par la faim les patriarches même pieux et religieux<sup>2</sup>; il poursuit par de sévères châtimens la rébellion de son peuple et ne délivre pas l'Apôtre de l'aiguillon de la chair, malgré sa prière trois fois renouvelée, pour achever la vertu dans la faiblesse<sup>3</sup>. Aimons nos ennemis, parce que cela est juste; Dieu l'a ordonné pour que nous soyons les enfans de notre Père qui est aux cieux, qui fait luire son soleil sur les bons et les méchants, et fait pleuvoir sur les justes et les injustes<sup>4</sup>. Mais tout en le louant de ces dons, songeons aux épreuves qu'il n'épargne pas à ceux qu'il aime.

5. Vous pensez que nul ne doit être forcé à la justice, et vous lisez pourtant que le père de famille a dit à ses serviteurs: « Forcez d'entrer tous ceux que vous trouverez<sup>5</sup>; » vous lisez que Sanl, appelé depuis Paul, fut poussé à la connaissance et à la possession de la vérité par une grande violence du Christ<sup>6</sup>: croyez-vous par hasard que l'argent ou tout autre bien de ce monde soit plus cher aux hommes que cette lumière du jour que nous recevons par les yeux? Renversé par une voix du ciel, il ne recouvra point cette lumière tout à coup perdue, si ce n'est quand il fut in-

corporé à la sainte Eglise. Et vous croyez qu'il ne faut user d'aucune violence envers l'homme pour le tirer du mal de l'erreur, quand vous voyez Dieu même, qui nous aime plus utilement que personne, autoriser cette violence par des exemples certains, et que vous entendez le Christ nous dire: « Personne ne vient à moi si le Père ne l'attire!<sup>1</sup> » Cela se fait dans le cœur de tous ceux qui se convertissent à Dieu par la crainte de la divine colère. Ne savez-vous pas que parfois le voleur répand de l'herbe pour attirer le troupeau hors du bercail, et que parfois le berger ramène avec le fouet les brebis errantes?

6. Est-ce que Sara, par le pouvoir qui lui en avait été donné, ne maltraitait pas une servante rebelle? Sa générosité avait permis qu'Agar devînt mère, et elle ne la haïssait point; mais Sara domptait salutairement en elle l'orgueil<sup>2</sup>. Vous n'ignorez pas que ces deux femmes, Sara et Agar, et que leurs deux fils, Isaac et Ismaël, représentent les spirituels et les charnels. Quoique nous lisions que la servante et son fils eurent gravement à souffrir de la part de Sara, cependant l'apôtre Paul nous dit qu'Isaac fut persécuté par Ismaël; « mais, ajoute-t-il, de même qu'alors « celui qui était selon la chair, persécutait ce « lui qui était selon l'esprit, ainsi arrive-t-il « maintenant<sup>3</sup>; » il montre à ceux qui peuvent le comprendre que l'Eglise catholique, par l'orgueil et l'impiété des charnels, souffre bien plus la persécution que ceux dont elle s'efforce de procurer la conversion par les craintes et les peines temporelles. Tout ce que fait donc la vraie et légitime mère, quelque âpre, quelque amertume qu'on y trouve, ce n'est pas le mal rendu pour le mal; c'est le bien de la règle appliqué contre le mal de l'iniquité, non avec de nuisibles sentiments de haine, mais avec les salutaires inspirations de l'amour. Quand les bons et les mauvais font et souffrent les mêmes choses, ce ne sont pas les actions et les souffrances, mais les causes mêmes qui établissent la différence entre eux. Pharaon écrasait le peuple de Dieu par de durs travaux; Moïse infligeait au même peuple, coupable d'impiété, de durs châtimens<sup>4</sup>; ils firent les mêmes choses, mais non dans un même but; l'un était enflé d'orgueil, l'autre enflammé d'amour. Jézabel tua les prophètes,

<sup>1</sup> Prov. xxvii, 6. — <sup>2</sup> Gen. xii, 26; xlii; xliii. — <sup>3</sup> II Cor. xii, 7-9. — <sup>4</sup> Matth. v, 45. — <sup>5</sup> Luc, xiv, 23. — <sup>6</sup> Act. ix, 3-7.

<sup>1</sup> Jean, vi, 11. — <sup>2</sup> Gen. xvi, 5. — <sup>3</sup> Gal. iv, 29. — <sup>4</sup> Exod. v, 9; xxxii, 27.



Elie tua les faux prophètes <sup>1</sup> : ici les mérites de ceux qui ont fait et de ceux qui ont souffert ne sont pas égaux, je pense.

7. Considérez aussi les temps du Nouveau Testament, lorsqu'il a fallu non plus seulement garder au cœur la douceur de la charité, mais la mettre en lumière, lorsque le glaive de Pierre a été remis au fourreau par le commandement du Christ, afin de montrer qu'il ne fallait pas tirer l'épée pour le Christ lui-même <sup>2</sup>. Nous lisons que les juifs battirent de verges l'apôtre Paul et que les grecs battirent de verges le juif Sosthène pour la défense de l'Apôtre <sup>3</sup>; la similitude du fait rapproche les uns et les autres, mais la différence de la cause ne les sépare-t-elle pas? Dieu n'a pas épargné son propre Fils, mais il l'a livré pour nous tous <sup>4</sup>; il a été dit de ce Fils lui-même : « Il m'a aimé et s'est livré lui-même pour moi <sup>5</sup>; » et il a été dit de Judas que Satan entra en lui pour qu'il livrât le Christ <sup>6</sup>. Donc le père ayant livré son Fils, le Christ son corps et Judas son Maître, pourquoi ici Dieu est-il saint et l'homme coupable, si ce n'est parce que, dans une action qui est la même, la cause ne l'est pas? Trois croix étaient plantées au même lieu; sur l'une, le larron qui devait être sauvé; sur l'autre, le larron qui devait être damné; sur la croix du milieu, le Christ qui devait sauver l'un et condamner l'autre: quoi de plus semblable que ces croix et de plus différent que ces trois crucifiés? Paul est livré pour être enfermé et lié <sup>7</sup>, mais Satan est pire que toute espèce de géôlier; le même Paul lui livra pourtant un homme « pour mortifier sa chair afin que son âme fut sauvée au jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ <sup>8</sup>. » Et ici que disons-nous? celui qui est cruel livre à un plus doux, celui qui est miséricordieux livre à un plus cruel. Apprenons, mon frère, dans la similitude des œuvres à faire la différence des intentions qui les accomplissent; ne calomnions pas avec des yeux fermés, et ne confondons pas ceux qui veulent le bien avec ceux qui font le mal. Et quand le même apôtre dit qu'il a livré quelques hommes à Satan afin de leur apprendre à ne pas blasphémer <sup>9</sup>, leur a-t-il rendu le mal pour le mal, ou a-t-il plutôt regardé comme une bonne œuvre de guérir le mal par le mal?

8. Si on était toujours digne de louanges par cela seul qu'on souffre persécution, il aurait suffi au Seigneur de dire : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution ! » et il n'aurait pas ajouté : « Pour la justice <sup>1</sup>. » De même, s'il était toujours mal de persécuter, on ne lirait pas dans les saintes Ecritures : « Je persécutais celui qui attaquait secrètement son prochain <sup>2</sup>. » Il peut donc arriver que celui qui souffre persécution soit méchant, et que celui qui l'a fait souffrir soit juste. Mais, certainement, toujours les méchants ont persécuté les bons, et les bons ont persécuté les mauvais; les uns en nuisant par injustice, les autres en servant utilement par la règle; les premiers avec cruauté, les seconds avec modération; ceux-là pour obéir à leur cupidité, ceux-ci à leur charité. Celui qui tue ne regarde pas comment il déchire; mais celui qui s'occupe de guérir, regarde comment il coupe : l'un persécute la vie, l'autre la pourriture. Les impies tuèrent des prophètes, et les prophètes tuèrent des impies. Les juifs flagellèrent le Christ, et le Christ flagella les juifs. Les apôtres ont été livrés par des hommes au pouvoir des hommes, et les apôtres ont livré des hommes au pouvoir de Satan. Ce qu'il faut considérer ici, c'est lequel d'entre eux a agi pour la vérité ou pour l'injustice, dans le but de nuire ou dans le but de corriger.

9. On ne trouve, dites-vous, ni dans les Evangiles, ni dans les écrits des apôtres, aucun exemple de demande adressée aux rois de la terre par l'Eglise contre les ennemis de l'Eglise. Qui dit le contraire? Mais alors cette prophétie n'était pas encore accomplie : « Et maintenant, rois, comprenez, instruisez-vous, jugez de la terre; servez le Seigneur dans la crainte. » C'était encore l'accomplissement de cette autre parole du même psaume : « Pourquoi les nations ont-elles frémi, et pourquoi les peuples ont-ils médité de vains projets? Les rois de la terre se sont levés, et les princes se sont réunis contre le Seigneur et contre son Christ <sup>3</sup>. » Cependant, si dans les livres prophétiques le passé a été la figure de l'avenir, le roi appelé Nabuchodonosor représente l'époque de l'Eglise, sous les apôtres, et l'époque où nous sommes. Ainsi au temps des apôtres et des martyrs s'accomplissait ce qui a été figuré, lorsque ce roi forçait les saints et les justes à adorer l'idole et punissait par le

<sup>1</sup> III Rois, xviii, 4, 40. — <sup>2</sup> Math. xxvi, 52. — <sup>3</sup> Act. xvi, 22, 23; xviii, 17. — <sup>4</sup> Rom. viii, 32. — <sup>5</sup> Gal. ii, 20. — <sup>6</sup> Jean, xiii, 2. — <sup>7</sup> Act. xxi, 23, 24. — <sup>8</sup> I Cor. v, 5. — <sup>9</sup> I Tim. i, 20.

<sup>1</sup> Math. v, 10. — <sup>2</sup> Ps. c, 6. — <sup>3</sup> Ps. ii, 1, 2, 10, 11.

feu les résistances. Maintenant s'accomplit ce qui, peu après, a été figuré dans le même roi, lorsque, converti au culte du vrai Dieu, il condamna à des peines méritées quiconque blasphémerait le Dieu de Sidrach, de Misach et d'Abdénago<sup>1</sup>. Le premier temps de ce roi représentait les premiers temps des princes infidèles, où les chrétiens ont subi les châtimens réservés aux impies; le second temps de Nabuchodonosor a figuré les temps des derniers rois déjà fidèles, où les impies souffrent au lieu et place des chrétiens.

10. Mais, parmi ces chrétiens qui errent, séduits par des pervers, il peut y avoir des brebis du Christ qu'il faille ramener au bercail; on doit donc tempérer la sévérité et conserver la mansuétude, et amener les dissidents, par les exils et les dommages, à considérer ce qu'ils souffrent et pourquoi ils souffrent et leur apprendre à préférer aux vaines rumeurs et aux calomnies des hommes les Ecritures qu'ils lisent. Qui de nous, qui de vous ne loue les lois des empereurs contre les sacrifices des païens? Et certes la peine ici portée est bien autrement sévère, car cette impiété est punie par la peine capitale. En ce qui vous regarde, les répressions sont plutôt un avertissement pour que vous renonciez à l'erreur, que la punition d'un crime. Car on peut aussi dire de vous, peut-être, ce que l'Apôtre dit des juifs: « Je leur rends ce témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais non pas selon la science. Car ne connaissant pas la justice de Dieu et voulant établir leur propre justice, ils ne se sont point soumis à celle de Dieu<sup>2</sup>. » Voulez-vous en effet autre chose que d'établir votre propre justice, quand vous dites qu'il n'y a de justifiés que ceux qui auront pu être baptisés par vous? Entre vous et les juifs dont parle ainsi l'Apôtre, la différence, c'est que vous avez les sacrements chrétiens, et qu'ils ne les ont pas encore. Quant au reste, quant à leur ignorance de la justice de Dieu et à leurs efforts pour établir leur propre justice, quant à leur zèle pour Dieu mais qui n'est pas selon la science, vous êtes entièrement semblables, excepté pourtant ceux d'entre vous qui, sachant bien où est la vérité, cèdent à leur perversité et osent la combattre: ce degré d'impiété surpasse peut-

être l'idolâtrie. Mais, parce qu'ils ne peuvent pas être aisément convaincus (car ce mal est caché dans l'âme), on vous regarde tous comme moins éloignés de nous que les païens, et c'est pourquoi on vous traite avec moins de sévérité. Ce que je dis ici peut se dire également soit de tous les hérétiques qui, tout en conservant les sacrements chrétiens, demeurent séparés de la vérité ou de l'unité du Christ, soit de tous les donatistes.

11. En ce qui vous touche, vous qui non-seulement vous appelez donatistes, comme on appelle communément ceux du parti de Donat, mais qui portez proprement le nom de rogatistes à cause de Rogat, vous paraissez plus doux, il est vrai, parce que vous n'exercez pas de ravages avec les troupeaux furieux de circoncellions; mais on ne dit pas qu'une bête est douce, si elle n'a blessé personne uniquement parce qu'elle n'a ni dents ni ongles. Vous assurez que vous ne voulez faire aucun mal, mais je crois que vous ne le pourriez pas. Vous êtes en effet trop peu nombreux pour oser vous remuer, quand même vous le désireriez, contre les multitudes qui vous sont contraires. Mais supposons que vous ne veuillez pas non plus ce que vous ne pouvez pas; vous connaissez la parole de l'Évangile: « Si quelqu'un veut vous prendre votre tunique et plaider contre vous, laissez-lui votre manteau<sup>3</sup>; » supposons que vous compreniez, que vous aimiez cette parole au point de ne songer à opposer à ceux qui vous persécutent, aucune injure, ni même aucun droit; Rogat, votre chef, ne l'a certes pas entendue ni pratiquée ainsi, lui qui, réclamant je ne sais quoi que vous disiez être à vous, batailla avec une si ardente ténacité, même devant les tribunaux. Si on lui avait dit: Quel apôtre pour la cause de la foi défendit-il jamais ses intérêts en justice, comme vous m'avez dit dans votre lettre: Quel apôtre pour la cause de la foi envahit-il jamais les biens d'autrui? Il n'aurait trouvé dans les divins livres aucun exemple d'un fait pareil; cependant peut-être aurait-il trouvé une véritable défense, s'il était resté dans la véritable Eglise et s'il ne s'était pas servi de ce nom sacré pour posséder effrontément quelque chose.

12. En ce qui touche aux lois des puissances terrestres contre les hérétiques et les schismatiques, ceux de qui vous vous êtes séparés ont

<sup>1</sup> On sait que Sidrach, Misach et Abdénago étaient les trois compagnons de Daniel, à qui Nabuchodonosor avait donné sa confiance à Babylone.

<sup>2</sup> Rom. x, 2, 3.

<sup>3</sup> Matth. v, 40.



été ardents à les demander et à les faire exécuter, soit contre nous, comme nous l'avons appris, soit contre les maximianistes, comme nous l'établissons par les actes publics : mais cependant vous n'étiez pas encore séparés d'eux lorsque, dans leur requête à l'empereur Julien, ils lui dirent qu'*auprès de lui la justice seule trouvait place* ; certainement ils savaient bien alors que Julien était apostat, et comme ils le voyaient livré aux idolâtries, il fallait qu'ils avouassent ou que l'idolâtrie était de la justice ou qu'ils avaient misérablement menti en disant qu'*auprès de Julien la justice seule trouvait place*, tandis que l'idolâtrie en occupait une si grande. Admettons qu'il y ait eu erreur dans les mots, que dites-vous du fait lui-même ? S'il ne faut demander à l'empereur rien de juste, pourquoi a-t-on demandé à Julien ce qu'on croyait tel ?

13. Ne doit-on demander que pour que chacun recouvre son bien, et non pas pour dénoncer quelqu'un à la justice répressive de l'empereur ? S'il s'agit de rentrer dans son bien, on s'écarte des exemples apostoliques, car pas un seul apôtre n'a fait cela. Toutefois, quand vos pères, qui regardaient Cécilien, évêque de Carthage, comme un criminel avec lequel ils ne voulaient pas communiquer, l'accusèrent auprès de l'empereur Constantin par le proconsul Anulin, ils ne réclamèrent pas des biens perdus, mais ils poursuivirent calomnieusement un innocent, comme nous le croyons et comme l'a montré la décision des juges : qu'ont-ils pu faire de plus détestable ? Si au contraire, comme vous avez tort de le penser, il était vraiment coupable quand ils l'ont livré au jugement des puissances séculières, pourquoi nous reprochez-vous ce que les vôtres ont fait présomptueusement les premiers ? Nous ne le leur reprocherions pas, s'ils avaient agi non dans des sentiments de malveillance et de haine, mais avec la sincère intention de reprendre et de corriger. Mais nous ne craignons pas de vous blâmer, vous à qui il paraît criminel que nous nous plaignions des ennemis de notre communion auprès d'un prince chrétien, après que vos pères ont remis au proconsul Anulin un mémoire destiné à l'empereur Constantin, et portant cette suscription : *Mémoire de l'Eglise catholique sur les crimes de Cécilien, présenté de la part de Majorin*<sup>1</sup>. Et ce que nous leur

reprochons le plus, c'est qu'ayant accusé d'eux-mêmes Cécilien auprès de l'empereur, au lieu de le convaincre d'abord, comme ils l'auraient dû, devant ses collègues d'outre-mer, et Constantin ayant, d'une manière beaucoup plus régulière, fait juger par des évêques la cause épiscopale qu'on venait lui déférer, ils refusèrent, après leur condamnation, de se tenir en paix avec leurs frères et de nouveau recoururent à l'empereur pour accuser de nouveau auprès du souverain temporel, non-seulement Cécilien, mais aussi les évêques qu'on leur avait donnés pour juges ; un nouveau jugement épiscopal ne leur ayant pas convenu, ils en appelèrent une troisième fois à l'empereur ; et enfin le jugement du prince lui-même ne les ramena ni à la vérité ni à la paix.

14. Si Cécilien et ses compagnons avaient été vaincus par vos pères, leurs accusateurs, Constantin aurait-il statué contre eux autrement qu'il n'a statué contre ces mêmes accusateurs qui, n'ayant rien pu prouver, n'ont voulu ni avouer leur défaite, ni reconnaître la vérité ? Car cet empereur est le premier qui, dans cette affaire, ait ordonné la confiscation des biens des personnes convaincues des schisme et refusant opiniâtrement de revenir à l'unité. Si vos pères accusateurs l'avaient emporté et que l'empereur eût ordonné quelque chose de pareil contre la communion de Cécilien, vous auriez voulu qu'on vous appelât les vigilants gardiens de l'Eglise, les défenseurs de la paix et de l'unité. Mais comme les empereurs infligent ces peines aux accusateurs qui n'ont rien pu prouver et qui, après leur condamnation, n'ont pas consenti à s'amender pour rentrer dans la paix qu'on leur offrait, on crie à l'attentat, on soutient qu'il ne faut contraindre personne à l'unité ni rendre à personne le mal pour le mal. Qu'est-ce que cela, sinon ce que quelqu'un a écrit sur vous : « Ce que nous voulons est saint<sup>1</sup>. » Et maintenant ce n'était pas une grande ni une difficile chose de comprendre que le jugement et la sentence de Constantin rendus contre vos aïeux, tant de fois accusateurs de Cécilien sans avoir rien prouvé contre lui, demeureraient en vigueur contre vous-mêmes, et que les princes ses successeurs, surtout les princes chrétiens catholiques, devaient nécessairement les faire exécuter, toutes les

<sup>1</sup> Voyez ci-dessus, lett. LXXXVIII, n. 2.

<sup>1</sup> Tychonius. C'était un africain de quelque savoir ; il en est question dans la suite de cette lettre.

fois que votre obstination les oblige à se prononcer sur votre conduite!

15. Il vous était bien aisé de penser ceci et de vous dire à vous-mêmes : Si Cécilien a été innocent, ou bien s'il a été coupable sans qu'on ait pu le convaincre, en quoi cela est-il devenu un crime pour la société chrétienne répandue si au loin? Pourquoi n'a-t-il pas été permis au monde chrétien d'ignorer ce que les accusateurs n'ont pu prouver? Pourquoi ceux que le Christ a semés dans son champ, c'est-à-dire dans le monde, et qu'il veut laisser croître avec l'ivraie jusqu'à la moisson<sup>1</sup>, pourquoi tant de milliers de fidèles de toutes les nations, dont le Seigneur a comparé la multitude aux étoiles du ciel et aux grains de sable de la mer, et qu'il a promis de bénir et qu'il a réellement bénis dans la race d'Abraham<sup>2</sup>, cesseraient-ils d'être regardés comme chrétiens, parce que, dans un débat auquel ils n'ont pas assisté, ils ont mieux aimé s'en rapporter à des juges prononçant aux risques et périls de leur conscience qu'aux plaideurs vaincus devant le tribunal? Certes le crime de personne ne souille celui qui l'ignore. Comment les fidèles répandus sur toute la terre auraient-ils pu connaître le crime des traîtres, ce crime que les accusateurs, l'eussent-ils connu, n'ont cependant pas pu prouver? Leur ignorance même montre assez qu'ils en ont été innocents. Pourquoi donc accuser des innocents de crimes faux, parce qu'ils n'ont rien su des crimes d'autrui, vrais ou imaginés? Où sera donc la place pour l'innocence, si c'est un crime personnel que d'ignorer le crime d'autrui? Et si tant de peuples sont innocents par le seul fait de leur ignorance, combien il a été criminel de se séparer de la communion de ces innocents! Les crimes qu'on ne peut ni prouver ni faire croire aux innocents, ne souillent personne, si, même quand on les connaît, on les tolère pour ne pas se séparer de ces innocents. Car ce n'est pas à cause des méchants qu'il faut délaisser les bons, mais c'est à cause des bons qu'il faut tolérer les méchants : ainsi les prophètes ont toléré ceux contre qui ils disaient tant de choses, sans toutefois rompre la communion avec eux; ainsi le Seigneur a toléré le coupable Judas jusqu'à sa fin qui fut digne de sa vie, et lui permit de partager avec des innocents la sainte Cène; ainsi les apôtres ont toléré ceux qui, par envie, le vice du diable,

annonçaient le Christ<sup>1</sup>; ainsi Cyprien a toléré l'avarice de ses collègues, qu'il appelle une idolâtrie, d'après l'Apôtre<sup>2</sup>. Enfin ce qui s'est passé alors parmi les évêques, quand même, par hasard, quelques-uns l'auraient su, demeure au ourd'hui ignoré de tout le monde si on ne fait pas acception de personne. Pourquoi donc tout le monde n'aime-t-il pas la paix? Vous pourriez facilement penser ces choses, et peut-être les pensez-vous. Mais il eût mieux valu que vous eussiez aimé les biens temporels au point de craindre de les perdre en ne pas adhérant à la vérité reconnue, que d'aimer la vaine gloire des hommes au point de craindre de la perdre en rendant hommage à la vérité.

16. Vous voyez maintenant, je crois, qu'il n'y a pas à s'occuper de contrainte, mais qu'il s'agit de considérer à quoi on est contraint, si c'est au bien ou au mal. Ce n'est pas que personne puisse devenir bon malgré soi, mais la crainte de ce qu'on ne veut pas souffrir met fin à l'opiniâtreté qui faisait obstacle et pousse à étudier la vérité ignorée; elle fait rejeter le faux qu'on soutenait, chercher le vrai qu'on ne connaissait pas, et l'on arrive ainsi à posséder de bon cœur ce qu'on ne voulait point. Ce serait inutilement peut-être, que nous vous le dirions par quelques paroles que ce fût, si de nombreux exemples n'étaient pas là pour l'attester. Ce ne sont pas seulement tels ou tels hommes, mais plusieurs villes que nous avons vues donatistes et que nous voyons maintenant catholiques, détestant vivement une séparation diabolique et aimant ardemment l'unité<sup>3</sup>: ces villes se sont faites catholiques à l'occasion de cette crainte qui vous déplaît; elles se sont faites catholiques par les lois des empereurs, depuis Constantin devant qui vos pères accusèrent Cécilien, jusqu'aux empereurs de notre temps : ils maintiennent très-justement contre vous la sentence de celui que choisirent vos pères et dont ils préfèrent le jugement au jugement des évêques,

17. J'ai donc cédé aux exemples que mes collègues ont opposés à mes raisonnements<sup>3</sup>; car mon premier sentiment était de ne contraindre personne à l'unité du christianisme, mais d'agir par la parole, de combattre par la discussion, de vaincre par la raison, de peur

<sup>1</sup> Phil'p. 1, 15-18. — <sup>2</sup> Coloss. III, 5.

<sup>3</sup> Nous recommandons tout ce passage à l'attention sérieuse du lecteur.

<sup>1</sup> Matth. XIII, 24-30. — <sup>2</sup> Gen. XXII, 17, 18.



de changer en catholiques dissimulés ceux qu'anparavant nous savions être ouvertement hérétiques. Ce ne sont pas des paroles de contradiction, mais des exemples de démonstration qui ont triomphé de cette première opinion que j'avais. On m'opposait d'abord ma propre ville qui appartenait tout entière au parti de Donat, et s'est convertie à l'unité catholique par la crainte des lois impériales; nous la voyons aujourd'hui détester si fortement votre funeste opiniâtreté qu'on croirait qu'il n'y en a jamais eu dans son sein. Il en a été ainsi de beaucoup d'autres villes dont on me citait les noms, et je reconnais qu'ici encore pouvaient fort bien s'appliquer ces paroles : « Donnez au sage l'occasion et il sera plus sage <sup>1</sup>. » Combien en effet, nous en avons les preuves certaines, frappés depuis longtemps de l'évidence de la vérité, voulaient être catholiques, et différaient de jour en jour parce qu'ils redoutaient les violences de ceux de leur parti! Combien demeureraient enchaînés non point dans les liens de la vérité, car il n'y a jamais eu présomption de la vérité au milieu de vous, mais dans les liens pesants d'une coutume endurcie, en sorte que cette divine parole s'accomplissait en eux : « On ne corrigera pas avec des paroles le mauvais serviteur; même quand il comprendra, il n'obéira pas <sup>2</sup>! » Combien croyaient que le parti de Donat était la véritable Eglise, parce que la sécurité où ils vivaient les rendait engourdis, dédaigneux et paresseux pour l'étude de la vérité catholique! A combien de gens fermaient l'entrée de la vraie Eglise les mensonges de ceux qui s'en allaient répétant que nous offrions je ne sais quoi de différent sur l'autel de Dieu! Combien de gens pensaient qu'il importait peu dans quel parti fût un chrétien, et demeuraient dans le parti de Donat, par la seule raison qu'ils y étaient nés, et que personne ne les poussait à sortir de là et à passer à l'Eglise catholique!

18. La fermeté de ces lois, par la publication desquelles les rois servent le Seigneur avec crainte, a profité à tous ceux dont je viens d'indiquer les états divers; et maintenant, parmi eux, les uns disent : Depuis longtemps nous voulions cela; mais rendons grâces à Dieu qui nous a fourni l'occasion de le faire à présent, et a coupé court à tout retard. D'autres disent : Nous savions depuis longtemps que là était la vérité, mais je ne sais quelle coutume nous rele-

naît : rendons grâces au Seigneur qui a brisé nos liens et nous a fait passer dans le lien de la paix. D'autres disent : Nous ne savions pas que là se trouvait la vérité, et nous ne voulions pas l'apprendre; mais la crainte nous a rendus attentifs pour la connaître, et nous avons eu peur de perdre nos biens temporels sans profit pour les choses éternelles : rendons grâces au Seigneur qui a excité notre indolence par l'aiguillon de la crainte et nous a poussés à chercher dans l'inquiétude ce que nous n'avons jamais désiré connaître dans la sécurité. D'autres encore : De fausses rumeurs nous faisaient redouter d'entrer; nous n'en aurions pas connu la fausseté si nous ne lussions entrés; nous n'aurions jamais franchi le seuil sans la contrainte : nous rendons grâces au Seigneur de ce châtement qui nous a fait triompher de vaines alarmes et nous a appris par l'expérience tout ce qu'il y a d'imaginaire et de menteur dans les bruits répandus contre son Eglise : nous concluons que les auteurs du schisme n'ont débité que des faussetés, en voyant leurs descendants en débiter de pires. Enfin d'autres disaient : Nous pensions que peu importait où l'on observât la foi du Christ; mais nous rendons grâces au Seigneur qui nous a retirés du schisme, et nous a montré qu'il convenait à son unité divine d'être adorée dans l'unité.

19. Devais-je donc, pour arrêter ces conquêtes du Seigneur, me mettre en opposition avec mes collègues? Fallait-il empêcher que les brebis du Christ, errantes sur vos montagnes et vos collines, c'est-à-dire sur les hauteurs de votre orgueil, fussent rémies dans le bercail de la paix, où il n'y a qu'un seul troupeau et un seul pasteur <sup>3</sup>? Fallait-il m'opposer à ces heureux défenseurs, pour que vous ne perdissez pas ce que vous nommez vos biens et que vous continuassiez à proscrire tranquillement le Christ? Pour qu'on vous laissât faire, d'après le droit romain, des testaments, et que vous déchirassiez, par vos calomnieuses accusations, le Testament fait à nos pères de droit divin, ce Testament où il est écrit : « Toutes les nations seront bénies en votre race <sup>4</sup>? » Pour qu'on vous laissât libres d'acheter et de vendre, pendant que vous auriez osé diviser entre vous ce que le Christ a acheté en se laissant vendre lui-même? Pour que les donations faites par chacun de vous demeurassent valables, tandis que la donation faite par le Dieu des dieux à

<sup>1</sup> Prov. ix, 9. — <sup>2</sup> Ibid. xxix, 19.

<sup>3</sup> Jean, x, 16. — <sup>4</sup> Gen. xxvi, 4.

ses fils, de l'aurore au couchant, ne serait pas valable à vos yeux ? Pour que vous ne fussiez pas exilés de la terre où votre corps a pris naissance, pendant que vous exiliez le Christ du royaume conquis au prix de son sang, d'une mer à l'autre, et « depuis le fleuve jusqu'aux extrémités du monde <sup>1</sup> ? » Ah ! plutôt que les rois du monde servent le Christ, même en donnant des lois pour le Christ ! Vos ancêtres ont demandé aux rois de la terre que Cécilien et ses compagnons fussent punis pour des crimes faux : que les lions se tournent contre les calomnieurs pour briser leurs os, sans que Daniel intercède pour eux, Daniel, dont l'innocence a été prouvée, et qui a été délivré de la fosse où ceux-ci périssent <sup>2</sup> : car celui qui creuse la fosse à son prochain y tombera lui-même en toute justice <sup>3</sup>.

20. Sauvez-vous, mon frère, pendant que vous vivez encore dans cette chair ; sauvez-vous de la colère future qui frappera les opiniâtres et les orgueilleux. La terreur des puissances temporelles, quand elle attaque la vérité, est pour les justes qui sont forts une épreuve glorieuse, pour les faibles une dangereuse tentation ; mais quand elle se déploie au profit de la vérité, elle est un avertissement utile pour les hommes sensés qui s'égarent, et, pour ceux qui ont perdu le sens, un tourment inutile. Cependant « il n'y a de pouvoir que celui qui vient de Dieu ; et celui qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre de Dieu, car les princes ne sont pas redoutables pour les bonnes actions, mais pour les mauvaises. Voulez-vous donc ne pas craindre le pouvoir ? faites le bien, et vous en recevrez des louanges <sup>4</sup>. » Car si le pouvoir, se montrant favorable à la vérité, redresse quelqu'un, celui qui a été corrigé par sa sévérité en reçoit de la louange ; et si, hostile à la vérité, il frappe un de ceux qui la servent, celui qui sort vainqueur et couronné, tire des persécutions du pouvoir toute sa gloire. Quant à vous, vous ne faites pas assez le bien pour ne pas craindre le pouvoir, à moins par hasard que ce ne soit bien faire que de se *tenir assis*, non pas pour *décrier un de ses frères* <sup>5</sup>, mais pour *décrier tous nos frères établis chez toutes les nations, auxquelles rendent témoignage les prophètes, le Christ, les apôtres, lorsqu'il est dit : « Toutes les nations seront bénies en votre race <sup>6</sup> ; » lorsqu'il est dit :*

« Du lever du soleil au couchant un sacrifice pur est offert à mon nom, parce que mon nom est glorifié dans les nations, dit le Seigneur <sup>1</sup> ; » faites attention à ces derniers mots : *dit le Seigneur* ; ce n'est pas : dit Donat, ou Rogat, ou Vincent, ou Hilaire, ou Ambroise, ou Augustin, mais : *dit le Seigneur* ; et ailleurs : « Et en lui seront bénies toutes les tribus de la terre, toutes les nations le glorifieront. Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël qui seul opère des prodiges ; que son nom glorieux soit béni dans l'éternité, et dans les siècles des siècles ; et toute la terre sera remplie de sa gloire : Ainsi soit-il. Ainsi soit-il <sup>2</sup>. » Et vous, assis à Cartenne, vous dites avec une dizaine de rogatistes restés avec vous : « Que cela ne soit pas, que cela ne soit pas. »

21. Vous entendez dans l'Évangile : « Il fallait que tout ce qui a été écrit sur moi dans la loi, les prophètes et les psaumes, fût accompli. Alors il leur ouvrit l'entendement pour qu'ils comprissent les Écritures, et il leur dit : Parce qu'il a été ainsi écrit, ainsi il fallait que le Christ souffrit et ressuscitât d'entre les morts le troisième jour, et qu'on prêchât, en son nom, la pénitence et la rémission des péchés au milieu de toutes les nations, en commençant par Jérusalem <sup>3</sup>. » Vous lisez aussi dans les Actes des apôtres, comment cet Évangile commença à Jérusalem, où le Saint-Esprit remplit d'abord les cœurs de cent vingt disciples, et comment, de là, il fut porté en Judée et en Samarie, et ensuite au milieu de toutes les nations, ainsi que le Seigneur, près de monter au ciel, l'avait dit à ses apôtres : « Vous me rendrez témoignage à Jérusalem et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre <sup>4</sup> : » car leur bruit s'est répandu dans toute la terre, et leurs paroles ont retenti jusqu'aux extrémités de l'univers <sup>5</sup>. Et vous contredites ces témoignages divins, si solidement appuyés, manifestés par une si grande lumière ; et vous travaillez à proscrire l'héritage du Christ, de façon que, la pénitence ayant été prêchée en son nom à toutes les nations, comme il l'a dit, quiconque en aura été touché, dans quelque partie du monde que ce soit, ne pourra recevoir le pardon de ses péchés, s'il ne vient pas chercher et s'il ne trouve pas, caché dans un coin de la Mauritanie césarienne, Vincent de Cartenne ou l'un

<sup>1</sup> Ps. LXXI, 8. — <sup>2</sup> Daniel, XIV, 39-42. — <sup>3</sup> Prov. XXVI, 27. — <sup>4</sup> Rom. XIII, 1-3. — <sup>5</sup> Ps. XLIX, 21. — <sup>6</sup> Gen. XXVI, 4.

<sup>1</sup> Malac. I, 11. — <sup>2</sup> Ps. LXXI, 18, 20. — <sup>3</sup> Luc, XXIV, 44-47. — <sup>4</sup> Act. I, 15, 8 ; II. — <sup>5</sup> Ps. XVIII, 5.



des neuf ou dix qui pensent comme lui ! Que n'ose pas l'orgueil d'une petite peau cadavéreuse ? Où ne se précipite pas la présomption de la chair et du sang ? Est-ce là le bien à cause duquel vous ne craignez pas le pouvoir ? Tel est le piège que vous préparez au fils de votre mère <sup>1</sup>, savoir, à celui qui est petit et faible, pour lequel le Christ est mort <sup>2</sup>, incapable encore de supporter la nourriture paternelle, mais devant être encore nourri du lait maternel <sup>3</sup>; et vous m'opposez les livres d'Ililaire pour nier la croissante grandeur de l'Eglise au milieu de toutes les nations jusqu'à la fin des temps, celle grandeur que Dieu lui-même a promise avec serment contre votre propre incredulité ! Vous auriez été infiniment malheureux en résistant quand on n'était qu'à l'époque de la promesse ; et maintenant qu'elle s'accomplit, vous osez contredire !

22. Dans les ressources de votre savoir, vous avez trouvé quelque chose de grand à produire contre les témoignages de Dieu, car vous dites que la partie du monde où la foi chrétienne est connue est peu de chose, en comparaison de l'étendue du monde entier. Vous ne voulez pas remarquer, ou bien vous feignez d'ignorer à combien de nations barbares l'Évangile est arrivé, et cela en si peu de temps que les ennemis du Christ ne peuvent plus douter de l'accomplissement assez prochain de ce que le Sauveur répondit à ses disciples qui l'interrogeaient sur la fin du monde : « Et cet Évangile « sera annoncé dans tout l'univers, pour servir « de témoignage à toutes les nations ; et alors « la fin viendra <sup>4</sup>. » Criez contre cet oracle, et soutenez tant que vous pouvez, que quand même l'Évangile serait annoncé chez les Perses et les Indiens, comme il l'est depuis longtemps, quiconque, après l'avoir entendu, ne vient pas à Cartenne ou dans le voisinage de Cartenne, ne pourra pas être purifié de ses péchés. Si vous ne dites pas cela, n'est-ce point parce que vous craignez qu'on ne rie de vous ? Mais vous le dites réellement, et vous ne voulez pas qu'on pleure sur vous ?

23. Vous croyez faire preuve de pénétration quand vous prétendez que l'Eglise n'est pas appelée catholique par l'étendue de sa communion dans tout l'univers, mais qu'elle tire ce nom de l'observation de tous les divins préceptes et de tous les sacrements. Lors même

que l'Eglise s'appellerait catholique parce que, seule, elle renferme toute la vérité dont les diverses hérésies ne contiennent que des portions, ce n'est pas en nous appuyant sur ce nom que nous prouvons que l'Eglise est répandue chez toutes les nations, mais c'est en nous fondant sur les promesses de Dieu et sur tant et de si évidents oracles de la vérité elle-même. Votre grand effort est de parvenir à nous persuader qu'il ne reste que les rogatistes, dignes d'être appelés catholiques, à cause de l'observation de tous les divins préceptes et de tous les sacrements, et que vous êtes les seuls chez qui le Fils de l'homme trouvera la foi quand il viendra <sup>1</sup>. Pardonnez-le nous, nous ne le croyons pas. Pour expliquer qu'on trouvera en vous la foi que le Seigneur, à son avènement, ne doit plus trouver sur la terre, vous osez dire qu'il faut vous regarder comme n'étant plus sur la terre, mais dans le ciel : mais l'Apôtre nous a rendus si prudents, que nous dirions anathème à un ange du ciel, s'il nous annonçait un Évangile différent de celui que nous avons reçu <sup>2</sup>. Et comment serions-nous sûrs que le témoignage des divines Écritures nous montre clairement le Christ, si ce témoignage ne nous avait montré clairement l'Eglise ? Quelles que soient les ruses opposées à la simplicité de la vérité, quels que soient les nuages d'adroite fausseté qu'on amoncelle, celui-là sera anathème qui annoncera que le Christ n'a pas souffert et n'est pas ressuscité le troisième jour, car nous lisons dans l'Évangile « qu'il « fallait que le Christ souffrît et ressuscitât « d'entre les morts le troisième jour <sup>3</sup> ; » ainsi sera anathème quiconque voudra nous montrer l'Eglise en dehors de la communion de toutes les nations, parce que le même Évangile nous apprend ensuite « que la pénitence et la « rémission des péchés devaient être prêchées « à toutes les nations au nom du Christ, en « commençant par Jérusalem <sup>4</sup>, » et que nous devons tenir fermement que celui qui *annoncera une autre doctrine sera anathème*.

24. Si nous n'écoutons pas les donatistes tous ensemble lorsqu'ils se donnent pour l'Eglise du Christ, quoiqu'ils ne puissent s'appuyer sur aucun témoignage des divins livres, combien moins, je vous le demande, nous devons écouter les rogatistes, qui ne pourraient pas même parvenir à interpréter à leur profit ce passage des Cantiques : « Où menez-vous paître ? où

<sup>1</sup> Ps. XLIX, 20. — <sup>2</sup> I Cor. VIII, 11. — <sup>3</sup> Ibid. III, 2. — <sup>4</sup> Matth. XXIV, 14.

<sup>1</sup> Luc, XVIII, 8. — <sup>2</sup> Gal. I, 8. — <sup>3</sup> Luc, XXIV, 46. — <sup>4</sup> Ibid. 47.

« vous reposez-vous au midi <sup>1</sup> ? » Si, dans ce passage des Ecritures, il faut entendre le midi de l'Afrique, le pays qu'occupe surtout le parti de Donat, situé sous un brûlant climat, tous les maximianistes l'emporteront sur vous, parce que leur schisme s'est allumé dans la Byzacène <sup>2</sup> et la province de Tripoli. Que les Arzuges soutiennent avec eux le débat et s'efforcent de prouver que ce passage de l'Écriture les regarde davantage; quant à la Mauritanie césarienne, plus voisine du couchant que du midi et qui ne veut pas même passer pour une région africaine, comment se glorifiera-t-elle de ce midi, je ne dis pas contre le monde entier, mais contre le parti même de Donat, d'où est sorti le parti de Rogat, ce petit morceau retranché d'un morceau plus grand? Mais qui aurait l'impudeur d'interpréter à son profit quelque chose d'allégorique, sans avoir en même temps des témoignages évidents qui éclairciraient les passages obscurs?

25. Ce que nous avons donc coutume de dire à tous les donatistes, à plus forte raison nous vous le dirons. Admettons, ce qui ne saurait être, que quelques-uns puissent avoir un juste motif de séparer leur communion de celle du monde entier et qu'ils puissent appeler cette communion particulière l'Église du Christ, parce qu'ils se sont séparés légitimement de la communion de tous les peuples, savez-vous si, avant votre propre séparation, il ne s'est pas rencontré au loin, dans la grande société chrétienne, des hommes qui aient eu, eux aussi, un juste motif d'en faire autant, sans que le bruit de la vérité de leurs griefs ait pu venir jusqu'à vous? Comment l'Église peut-elle être en vous plutôt qu'en ceux qui se seraient séparés les premiers? Il en résulte que, ne sachant pas cela, vous devenez incertains pour vous-mêmes; et ceci doit arriver nécessairement à tous ceux dont la société n'est pas fondée sur le témoignage divin, mais sur leur propre témoignage <sup>3</sup>. Vous ne pouvez pas dire: si cela était arrivé, nous n'aurions pas pu l'ignorer, car si nous vous demandions combien de partis en Afrique sont sortis du parti de Donat, vous ne pourriez pas nous l'apprendre; surtout parce que ces subdivisions de partis se croient d'autant plus en possession de la justice que leurs adhérents sont moins nombreux, et par là aussi il y a

plus de difficulté à les connaître. C'est pourquoi vous ne savez pas si, par hasard, quelques justes en petit nombre et, à cause de cela, très-peu connus, dans une lointaine contrée opposée au midi de l'Afrique, avant que le parti de Donat séparât sa justice de l'iniquité du reste des hommes, ne se sont pas primitivement séparés pour une cause très-juste du côté de l'aquilon, et ne forment pas, plutôt que vous, l'Église de Dieu et comme une Sion spirituelle: cette communion lointaine et inconnue vous aura tous prévenus, et elle aura eu plus de raison d'interpréter à son profit ces paroles du psaume: « La montagne de Sion est du côté de l'aquilon, c'est la ville du grand roi <sup>1</sup>, » que n'en a eu le parti de Donat d'interpréter à son avantage ces paroles des Cantiques: « Où menez-vous paître? où vous reposez-vous au midi? »

26. Et cependant vous craignez que la contrainte, employée à votre égard par les lois impériales, ne soit pour les juifs et pour les païens une occasion de blasphémer le nom de Dieu; mais les juifs savent comment le premier peuple d'Israël voulut détruire par la guerre les deux tribus et la moitié de tribu qui avaient reçu des terres au delà du Jourdain, lorsqu'ils crurent que ces tribus s'étaient séparées de l'unité du peuple <sup>2</sup>. Et quant aux païens, ils pourraient plutôt blasphémer au sujet des lois des empereurs chrétiens contre les adoreurs des idoles; pourtant plusieurs d'entre eux, redressés par ces lois, se sont convertis au Dieu vivant et véritable, et chaque jour on voit parmi eux de nouvelles conversions. Assurément si les juifs et les païens pensaient que les chrétiens fussent aussi peu nombreux que vous l'êtes vous-mêmes, vous qui vous dites les seuls chrétiens, ils ne daigneraient pas blasphémer contre nous, mais ils en riraient sans cesse. Ne craignez-vous pas que les juifs ne vous disent: Si c'est votre petit nombre qui forme l'Église du Christ, où est donc ce que votre Paul entend par l'Église lorsque, proclamant le nombre des chrétiens supérieur au nombre des juifs, il s'écrie: « Réjouissez-vous, « stérile qui n'enfantiez point; éclatez et poussez « des cris d'allégresse, vous qui ne deveniez « point mère, parce qu'il a été accordé plus de « fils à la femme délaissée qu'à celle qui a un « mari <sup>3</sup>. » Leur répondrez-vous: Nous sommes d'autant plus justes que nous sommes en plus

<sup>1</sup> Cantiques, I, 6.

<sup>2</sup> Aujourd'hui le pays de Tunis.

<sup>3</sup> Cette belle pensée, que saint Augustin jette en passant, attaque directement le principe même du protestantisme.

<sup>1</sup> Ps. XLVII, 3. — <sup>2</sup> Josué, XXII, 9-12. — <sup>3</sup> Gal. IV, 27.



petit nombre? Vous ne faites pas attention qu'ils répliqueront en vous disant : Quel que soit le nombre que vous prétendiez former, vous n'êtes pas cependant ceux dont il a été dit : « Il a été accordé plus de fils à la femme délaissée, » puisque vous êtes restés en si petit nombre.

27. Vous nous opposerez ici l'exemple de ce juste dans le déluge, qui seul fut trouvé digne d'être sauvé avec sa famille. Voyez comme vous êtes encore loin de la justice! jusqu'à ce que vous soyez réduit à sept et que vous ne fassiez que le huitième, nous ne dirons pas que vous êtes juste; encore faudra-t-il que personne ne se soit rencontré au loin, avant le parti de Donat, pour s'emparer justement de cette justice avec sept autres comme lui, se séparer et se sauver du déluge de ce monde. Puisque vous ignorez si cela n'a pas en lieu et que vous n'en avez rien ouï dire, comme beaucoup de peuples chrétiens, placés au loin, n'ont rien ouï dire de Donat, vous ne savez pas où est l'Eglise. Elle sera là où l'on aura peut-être fait ce que vous n'avez fait que plus tard, s'il a pu exister quelque juste motif de vous séparer de la communion de toutes les nations.

28. Pour nous, nous sommes certains que personne n'a pu se séparer justement de la communion de toutes les nations, parce que ce n'est pas dans sa propre justice que chacun de nous cherche l'Eglise, mais dans les divines Ecritures, et qu'elle se montre à nous comme elle nous a été promise. C'est d'elle qu'il a été dit : « Comme le lis est entre les épines, ainsi apparaît mon amie au milieu des autres filles<sup>1</sup>; » celles-ci ne peuvent être comparées à des épines que par leurs mauvaises mœurs, et on ne les appelle filles que par la communion des mêmes sacrements. C'est l'Eglise qui dit : « J'ai crié vers vous du bout de la terre, quand mon cœur était dans la peine<sup>2</sup>. » Elle dit dans un autre psaume : « Le chagrin s'est emparé de moi à la vue des pécheurs qui abandonnent votre loi; » et encore : « J'ai vu des insensés, et je séchais de douleur<sup>3</sup>. » C'est elle qui dit à son époux : « Où menez-vous paître? où vous reposez-vous au midi? apprenez-le-moi de peur que, voilée, je ne m'é gare au milieu des troupeaux de vos compagnons<sup>4</sup>. » La même chose est dite ailleurs : « Faites-moi connaître la force de votre

« droite et ceux dont le cœur est instruit dans la sagesse<sup>1</sup>, » ceux qui sont brillants de lumière et embrasés de charité et en qui vous vous reposez comme au midi, de peur que, voilée, c'est-à-dire cachée et inconnue, je ne me jette, non dans votre troupeau, mais dans les troupeaux de vos compagnons, qui sont les hérétiques. Ceux-ci sont appelés des *compagnons* comme les épines sont encore appelées *filles*, à cause de la communion des sacrements. Il est dit d'eux ailleurs : « Vous ne faisiez qu'un avec moi, vous étiez mon guide et mon ami; vous preniez avec moi une douce nourriture; nous marchions, unis l'un à l'autre, dans la maison du Seigneur. Que la mort vienne sur eux, et qu'ils descendent vivants dans l'abîme<sup>2</sup>, » comme Dathan et Abiron, auteurs d'une séparation impie.

29. C'est à elle que l'époux répond : « Si vous ne vous connaissez pas vous-même, ô vous qui êtes belle entre les femmes, sortez, allez sur les traces des troupeaux, et menez paître vos chevreaux autour des tentes des pasteurs<sup>3</sup>. » O la réponse d'un très-doux époux! *Si vous ne vous connaissez pas vous-même*, dit-il. La ville bâtie sur la montagne ne peut se cacher<sup>4</sup>; c'est pourquoi vous n'êtes pas voilée ni exposée à vous jeter dans les troupeaux de mes compagnons; car je suis la montagne qui domine tous les sommets, vers laquelle viendront toutes les nations<sup>5</sup>. *Si donc vous ne vous connaissez pas vous-même*, non point dans les paroles des calomniateurs, mais dans les témoignages de mes livres; *si vous ne vous connaissez pas vous-même*, car il a été dit de vous : « Étendez au loin les cordages, affermissiez solidement les pieux; étendez à droite et à gauche. Car votre race aura les nations pour héritage, et vous habiterez les villes qui étaient désertes. Ne craignez rien, vous triompherez; ne rougissez pas de ce que vous étiez auparavant détestée. Vous oublierez à tout jamais votre honte; vous perdrez le souvenir de l'opprobre de votre veuvage. Car je suis le Seigneur qui prends soin de vous former, le Seigneur est mon nom. Celui qui vous délivra, c'est le Seigneur Dieu d'Israël, toute la terre l'adorera<sup>6</sup>. » *Si vous ne vous connaissez pas vous-même, ô vous qui êtes belle entre les femmes!* Car il a été dit de vous : « Le roi s'est épris de votre beauté; » et encore : « Des

<sup>1</sup> Cant. II, 2. — <sup>2</sup> Ps. LX, 3. — <sup>3</sup> Ibid. cxviii, 53, 158. — <sup>4</sup> Cant.

6.

<sup>5</sup> Ps. LXXXIX, 12. — <sup>6</sup> Ibid. LIV, 14-16. — <sup>7</sup> Cant. I, 7. — <sup>8</sup> Matth. V, 14. — <sup>9</sup> Isaïe, II, 2. — <sup>10</sup> Ibid. LIV, 2-5.

« enfants vous sont nés pour succéder à vos pères; vous les établirez chefs sur toute la terre <sup>1</sup>. » *Si donc vous ne vous connaissez pas vous-même, sortez.* Je ne vous chasse pas, mais *sortez vous-même*, pour qu'on dise de vous : « Ils sont sortis de nous, mais ils n'étaient pas de nous <sup>2</sup>. » *Sortez sur les traces des troupeaux*, non sur mes traces, mais sur celles des troupeaux; je ne dis pas d'un seul troupeau, mais des troupeaux séparés et errants : *Paissez vos chevreaux*, non pas comme Pierre, à qui il est dit : « Paissez mes brebis <sup>3</sup>, » mais *paissez vos chevreaux autour des tentes des pasteurs*, non point autour de la tente du pasteur, où il y a un seul troupeau et un seul pasteur <sup>4</sup>. Car l'Eglise se connaît elle-même, en sorte qu'il ne lui arrive pas ce qui arrive à ceux qui ne se sont pas connus en elle.

30. C'est elle dont le petit nombre de vrais enfants, en comparaison du nombre des méchants, fait dire « qu'elle est étroite et difficile « la voie qui mène à la vie, et qu'il y en a peu « qui y marchent <sup>5</sup>. » Et c'est aussi de la multitude de ces enfants qu'il a été dit : « Votre « race sera comme les étoiles du ciel et le sable de la mer <sup>6</sup>. » Car les fidèles et les bons sont peu nombreux si on les compare aux méchants, mais nombreux, si on les considère en eux-mêmes. « En effet, il a été accordé plus de « fils à la femme délaissée qu'à celle qui a un « mari : plusieurs viendront de l'orient et de « l'occident, et prendront place avec Abraham, « Isaac et Jacob dans le royaume des cieux <sup>7</sup>; » et Dieu veut se former un peuple nombreux, zélé pour les bonnes œuvres <sup>8</sup>; et des milliers d'hommes que nul ne peut compter, de toute tribu et de toute langue, se voient dans l'Apocalypse, avec des robes blanches et les palmes de la victoire <sup>9</sup>. C'est cette même Eglise qui parfois est obscurcie et comme assombrie par la multitude des scandales, quand « les pécheurs tendent l'arc afin de percer de traits « au milieu des lueurs obscures de la lune ceux « qui ont le cœur droit <sup>10</sup>. » Mais même alors elle resplendit dans ses enfants les plus forts. Et s'il fallait diviser le sens de ces divines paroles, ce ne serait pas en vain peut-être qu'il eût été dit de la race d'Abraham : « Elle sera « comme les étoiles du ciel, comme le sable « au bord de la mer. » Nous pourrions enten-

dre, par les étoiles du ciel, les moins nombreuses des âmes chrétiennes, les plus fermes et les plus brillantes; et par le sable du bord de la mer, la grande multitude des faibles et des charnels, qui paraît libre et paisible dans les temps calmes, mais que les flots des tribulations et des tentations couvrent et bouleversent.

31. C'est d'un de ces temps d'orage qu'Hilaire a parlé dans l'endroit que vous avez cru pouvoir opposer à tant de témoignages divins, comme si l'Eglise eût été effacée de la terre <sup>1</sup>. De cette manière vous pouvez dire que les Eglises si nombreuses de la Galatie n'existaient plus, quand l'Apôtre s'écriait : « O Galates insensés! qui vous a fascinés au point de finir « par la chair après avoir commencé par l'esprit <sup>2</sup>. » C'est ainsi que vous calomniez un savant homme qui réprimandait sévèrement les languissants et les timides et les enfantait de nouveau jusqu'à ce que le Christ eût été formé en eux <sup>3</sup>. Qui donc ignore qu'en ce temps-là beaucoup de chrétiens, d'un sens borné, trompés par des mots obscurs, croyaient que les ariens avaient leur propre foi? D'autres cédaient à la crainte et feignaient d'accepter cette doctrine, ne marchant pas droit selon la vérité de l'Évangile; on les accueillit lorsqu'ils reconnurent leur erreur, mais vous n'auriez pas voulu qu'on leur eût pardonné. En vérité, vous ne connaissez pas les saintes Ecritures. Lisez ce que Paul a écrit sur Pierre, ensuite ce qu'a pensé Cyprien sur le même sujet; et que la mansuétude ne vous déplaie pas dans l'Eglise, qui rassemble les membres dispersés du Christ et n'en disperse pas les membres unis. Il y en eut peu alors qui demeurèrent fermes et reconnurent les pièges des hérétiques; il y en eut peu si on les compare aux autres: mais parmi ces amis fidèles de la vérité, les uns expiaient dans l'exil leur courageuse résistance à l'erreur, les autres restaient cachés sur tous les points du monde. Ainsi l'Eglise, qui grandit sans cesse, se conserva dans le pur froment du Seigneur et elle se conservera jusqu'à ce qu'elle ait reçu dans son sein toutes les nations, même les nations barbares. Car l'Eglise, c'est ce bon grain qu'a semé le Fils de

<sup>1</sup> Ps. XLIV, 12, 17. — <sup>2</sup> 1 Jean, II, 19. — <sup>3</sup> Ibid. XXI, 17. — <sup>4</sup> Ibid. x, 16. — <sup>5</sup> Matth. VII, 14. — <sup>6</sup> Gen. XXII, 17. — <sup>7</sup> Matth. VIII, 11. — <sup>8</sup> Tit. II, 14. — <sup>9</sup> Apoc. VII, 9. — <sup>10</sup> Ps. X, 3.

<sup>1</sup> Saint Hilaire, dans son livre des conciles contre les ariens, avait dit : « Excepté Elusius et un petit nombre avec lui, la multitude, « dans les dix provinces de l'Asie où je me trouve, ne connaît pas « véritablement Dieu. » Vincent avait abusé de ce passage qui, d'après l'explication même de saint Augustin, n'exprime qu'un blâme contre l'ivraie de ces dix provinces d'Asie.

<sup>2</sup> Gal. III, 1. — <sup>3</sup> Ibid. IV, 19.



l'homme, et qu'il a annoncé devoir croître parmi l'ivraie jusqu'à la moisson. Or, le champ est le monde, la moisson est la fin des temps<sup>1</sup>.

32. Hilaire reprenait donc ceux qui formaient l'ivraie et non pas le froment des dix provinces d'Asie ; il pouvait aussi s'adresser au bon grain qui faiblissait et se trouvait en péril, et la véhémence de ses discours ne les rendait que plus utiles. Les Ecritures canoniques ont elles-mêmes cette manière habituelle de réprimander : on s'adresse en quelque sorte à tous pour être entendu de quelques-uns. Quand l'Apôtre dit aux Corinthiens : « Comment en est-il quelques-uns parmi vous qui disent que les morts « ne ressusciteront pas ? » il montre bien que tous ne pensaient pas ainsi, mais que ceux qu'il dénonçait se trouvaient au milieu d'eux. Pour empêcher que les bons ne fussent séduits, il les avertit en ces termes : « Ne vous laissez « point séduire ; les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs. Soyez sobres, justes, « et ne péchez pas. Car il en est quelques-uns « parmi vous qui ne connaissent pas Dieu : je « vous le dis pour vous faire honte<sup>2</sup>. Mais à l'endroit où le même apôtre s'exprime ainsi : « Lorsqu'il y a parmi vous jalousie et dispute, « n'êtes-vous pas charnels, et ne marchez-vous « pas selon l'homme<sup>3</sup> ? » il parle comme à tous, et vous voyez combien est grave ce qu'il dit. Nous lisons dans la même Epître : « Je rends « pour vous à mon Dieu des actions de grâces « continuelles, à cause de la grâce de Dieu qui « vous a été donnée en Jésus-Christ, et des « richesses dont vous avez été comblés en lui, « en toute parole et toute science ; le témoignage du Christ s'est trouvé ainsi confirmé « en vous, de sorte que nulle grâce ne vous « manque<sup>4</sup>. » Sans ce passage nous pourrions croire tous les Corinthiens charnels et de vie animale, ne comprenant pas les choses qui sont de l'Esprit de Dieu<sup>5</sup>, disputeurs, jaloux, marchant selon l'homme. C'est pourquoi « le « monde entier est établi dans le mal<sup>6</sup>, » à cause de l'ivraie répandue par toute la terre, et le Christ « est la victime propitiatoire pour « tous nos péchés, non-seulement pour tous « nos péchés, mais pour ceux du monde entier<sup>7</sup>, » à cause du bon grain qui est aussi répandu partout.

33. Si l'abondance des scandales refroidit la charité de plusieurs, c'est que plus le nom du

Christ est glorifié, plus se réunissent dans la communion de ses sacrements, ces méchants qui doivent persévérer dans leur perversité et qui toutefois n'en seront séparés, comme la paille du bon grain, que par le vanneur du dernier jour<sup>1</sup>. Ces méchants n'étouffent pas les bons grains, en très-petit nombre en comparaison de l'ivraie, mais nombreux par eux-mêmes ; ils n'étoufferont pas les élus de Dieu qui seront rassemblés, à la fin des temps, comme parle l'Évangile, « des quatre vents, « depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre<sup>2</sup>. » Car, c'est la voix de ces élus qui dit : « Sauvez-moi, Seigneur, parce qu'il n'y a plus « de saint, parce que les vérités s'effacent du « milieu des enfants des hommes<sup>3</sup> ; » et le Seigneur, au milieu de l'impunité qui abonde, leur a promis le salut pour prix de leur persévérance jusqu'à la fin<sup>4</sup>. Enfin, comme on le voit par la suite, ce n'est pas un seul homme, ce sont plusieurs qui parlent dans le même sens : « C'est vous, Seigneur, qui nous gardez, qui nous préserverez de cette génération jusqu'à l'éternité<sup>5</sup>. » A cause de cette abondance d'iniquité prédite par le Seigneur, il a été aussi écrit : « Quand le Fils de l'homme « viendra, croyez-vous qu'il trouve encore de « la foi sur la terre<sup>6</sup> ? » Ce doute de Celui qui sait tout a représenté en lui notre propre doute : après que l'Église a été si souvent déçue de ses espérances avec plusieurs qui se sont trouvés tout autres qu'on ne croyait, elle est alors troublée dans ses enfants et ne veut plus croire aisément de personne quelque chose de bien. Cependant il n'est pas permis de douter que ceux en qui le Seigneur trouvera de la foi sur la terre, croîtront avec l'ivraie dans toute l'étendue du champ.

34. C'est donc l'Église elle-même qui nage dans le filet du Seigneur avec les mauvais poissons. Elle se sépare d'eux par le cœur et par les mœurs, afin de se montrer dans sa gloire à son époux, et n'ayant ni tache ni ride<sup>7</sup> ; mais elle attend que la séparation corporelle se fasse sur le rivage de la mer, c'est-à-dire à la fin des temps, ramenant qui elle peut, supportant ceux qu'elle ne peut ramener, sans que l'iniquité de ceux qu'elle ne corrige point lui fasse abandonner l'union avec les bons.

35. Pour combattre ces témoignages divins, si nombreux, si clairs, si indubitables, ne

<sup>1</sup> Matth. xiii, 24-39. — <sup>2</sup> I Cor. xv, 12, 33, 34. — <sup>3</sup> Ibid. iii 3. — <sup>4</sup> Ibid. i, 4-7. — <sup>5</sup> Ibid. ii, 14. — <sup>6</sup> I Jean, v, 19. — <sup>7</sup> Ibid. ii, 2.

<sup>1</sup> Matth. iii, 12. — <sup>2</sup> Ibid. xxiv, 31. — <sup>3</sup> Ps. xi, 2. — <sup>4</sup> Matth. xxiv, 12, 13. — <sup>5</sup> Ps. xi, 8. — <sup>6</sup> Luc, xviii, 8. — <sup>7</sup> Éph. v, 27.

cherchez donc plus des calomnies dans les écrits des évêques, soit de ceux qui sont restés au milieu de notre communion depuis votre séparation, comme Hilaire; soit de quelques autres d'une époque antérieure au schisme de Donat, comme Cyprien et Agrippin<sup>1</sup>. D'abord ces écrivains-là n'ont pas l'autorité des auteurs canoniques; on ne les lit pas pour en tirer des preuves qui ne permettent pas des sentiments contraires, et avec la pensée qu'ils ne peuvent dire que la vérité. Car nous nous mettons au nombre de ceux qui ne dédaignent pas de s'appliquer cette parole de l'Apôtre: « Si vous avez un sentiment qui ne soit pas conforme à la vérité, Dieu vous éclairera. Cependant, pour les choses que nous sommes parvenus à savoir, marchons-y<sup>2</sup>, » c'est-à-dire marchons dans cette voie qui est le Christ, et dont parle ainsi le Psalmiste: « Que Dieu ait pitié de nous et nous bénisse; qu'il fasse briller sur nous son visage, pour que nous connaissions, Seigneur, votre voie sur la terre, et votre salut au milieu de toutes les nations<sup>3</sup>! »

36. Ensuite, si vous aimez l'autorité de saint Cyprien, évêque et glorieux martyr, autorité que nous ne confondons pas, ainsi que je l'ai dit, avec celle des auteurs canoniques, pourquoi ne l'aimez-vous pas aussi quand il garde par amour et qu'il défend dans ses écrits l'unité du monde et de toutes les nations; quand il ne voit que de la présomption et de l'orgueil dans ceux qui auraient voulu se séparer de cette unité, comme étant les seuls justes, et qu'il se moque de leur prétention à s'attribuer ce que le Seigneur n'accorda point aux apôtres, c'est-à-dire le privilège d'arracher l'ivraie avant le temps, de nettoyer l'aire et de séparer la paille du bon grain; quand il a montré que nul ne peut être souillé par les péchés d'autrui, répondant ainsi à ce qui sert de motif à tous les déchirements impies; quand sur les points même où il a pensé autrement qu'il ne fallait, il n'a jamais demandé que les évêques d'un sentiment contraire au sien fussent jugés ou retranchés de sa communion; quand, dans cette lettre à Jubaiën, qui fut d'abord lue au concile<sup>4</sup>, dont vous invoquez l'autorité pour rebaptiser, tout en avouant qu'au temps passé l'Eglise admettait dans son sein, sans leur conférer de nouveau le baptême, des chrétiens baptisés

dans des communions séparées, et en croyant ainsi qu'ils étaient sans baptême; il attache un si grand prix à la paix de l'Eglise, que pour la conserver il n'exclut pas ces chrétiens des fonctions du sanctuaire?

37. Ceci renverse et détruit totalement votre parti, et je connais trop votre esprit pour que vous n'en soyez pas frappé. Car, s'il suffit, comme vous le dites, de communiquer avec des pécheurs pour que l'Eglise périclite sur la terre (et c'est pour cela que vous vous êtes séparés de nous), elle avait déjà péri tout entière lorsque, selon l'opinion de Cyprien, elle admettait dans son sein des gens sans baptême; dans ce cas il n'y avait plus d'Eglise où Cyprien lui-même pût naître à la foi, et bien moins encore votre chef et votre père Donat, venu au monde longtemps après Cyprien. Mais, si à l'époque où les gens sans baptême étaient admis, il y avait cependant une Eglise qui enfantait Cyprien, qui enfantait Donat, il en résulte clairement que les justes ne sont pas souillés par les fautes d'autrui, quand ils communiquent avec les pécheurs. Il vous devient donc impossible de justifier la séparation par laquelle vous êtes sortis de l'unité, et en vous s'accomplissant cet oracle de la sainte Ecriture: « Le fils méchant se donne pour juste, mais il ne se lave pas de la souillure de sa séparation<sup>1</sup>. »

38. On ne s'égale pas à Cyprien parce que, à cause de la similitude des sacrements, on n'ose pas rebaptiser les hérétiques eux-mêmes, comme on ne s'égale pas à Pierre parce qu'on ne force pas les gentils à judaïser. Cette faute de Pierre, sa correction même sont renfermées dans les Ecritures canoniques; mais ce n'est pas dans les livres canoniques, c'est dans les livres de Cyprien et dans les lettres d'un concile que nous trouvons que cet évêque a énoncé sur le baptême un sentiment contraire à la règle et à la coutume de l'Eglise. Il n'y a pas trace qu'il ait rectifié cette opinion; toutefois il est permis de penser qu'un tel homme s'est corrigé sur ce point, et peut-être la preuve de son retour à cet égard a-t-elle été anéantie par ceux qui se sont trop réjouis de cette erreur et n'ont pas voulu se priver d'un aussi grand patronage. Il ne manque pas de gens d'ailleurs qui soutiennent que ce sentiment n'a jamais été celui de Cyprien, et qu'on l'a présomptueusement et faussement produit sous son nom. En effet, quelque illustre que soit un évêque, le texte de

<sup>1</sup> L'évêque Agrippin fut le successeur de saint Cyprien sur le siège de Carthage.

<sup>2</sup> Philip. III, 15, 16. — <sup>3</sup> Ps. LXVI, 2, 3.

<sup>4</sup> Concile de Carthage en 256.

<sup>1</sup> Prov. XXIV, selon les Septante,



ses livres ne peut se garder aussi pur que le texte des livres canoniques traduits en tant de langues et protégés par le respect successif des générations ; et pourtant il s'est trouvé des imposteurs pour produire bien des choses sous le nom des apôtres. Ces coupables efforts ont été vains : nos saintes Ecritures sont si vénérées, si lues, si connues ! Mais cet effort d'une audace impie, en s'attaquant à ce qui était appuyé sur une telle base de notoriété, a prouvé ce qu'on pourrait tenter contre des livres non établis sur l'autorité canonique.

39. Nous ne nions pas cependant que Cyprien ait pensé ce qu'on lui prête, et cela pour deux raisons : la première, c'est que son style a une certaine physionomie à laquelle on peut le reconnaître ; la seconde, c'est que notre cause s'y trouve victorieusement démontrée contre vous, et que le motif de votre séparation, c'est-à-dire la crainte des souillures par les fautes d'autrui, n'en est que plus facile à détruire. Car on voit par les écrits de Cyprien qu'on demeurait en communion avec les pécheurs, puisqu'on admettait dans l'Eglise ceux qui, selon vous et selon le sentiment que vous lui attribuez étaient sans baptême ; et que pourtant l'Eglise n'avait pas péri, mais que le froment du Seigneur, répandu à travers tout l'univers, était resté dans son honneur et sa vertu. Si donc le trouble de votre défaite vous fait chercher un refuge dans l'autorité de Cyprien, comme on cherche un port, vous voyez contre quel écueil vient donner votre erreur ; mais si désormais vous n'osez plus vous réfugier de ce côté, vous ne pouvez plus lutter, vous êtes en plein naufrage.

40. Ou Cyprien n'a pas tout à fait pensé comme vous le dites, ou bien dans la suite il s'est rectifié conformément aux règles de la vérité, ou bien il a converti par l'abondance de sa charité cette tache de son cœur si pur, en défendant l'unité de l'Eglise qui s'étend sur toute la terre, et en maintenant avec persévérance le lien de la paix ; car il est écrit : « La charité couvre la multitude des péchés. »<sup>1</sup> Ajoutez que s'il y a eu quelque chose à retrancher dans cette branche d'une belle fécondité, le père de famille l'a taillée avec le fer du martyre : « Mon père, dit le Seigneur, taille la branche qui en moi donne du fruit, pour qu'elle en donne davantage. »<sup>2</sup> D'où est venue à Cyprien cette grâce, sinon de sa persistance à de-

meurer attaché à la vigne qui se répand au loin, et à ne pas abandonner la racine de l'unité ? Car il ne lui eût servi de rien de livrer son corps aux flammes, s'il n'avait pas eu la charité<sup>1</sup>.

41. Voyez encore un peu, dans les écrits de Cyprien, combien il juge inexcusable celui qui, dans l'intérêt de sa propre justice, se sépare de l'unité de l'Eglise (divinement promise et accomplie au milieu de toutes les nations), et vous comprendrez davantage la vérité de la sentence que je vous rappelais plus haut : « Le fils méchant se donne pour juste, mais il ne saurait laver la souillure de sa séparation. » Dans une lettre<sup>2</sup> adressée à Antonien, il touche à ce qui nous occupe en ce moment ; mais il vaut mieux citer ici ses paroles : « Parmi les évêques nos prédécesseurs de cette province, quelques-uns pensèrent qu'il ne fallait pas donner la paix aux impudiques, et ils fermèrent absolument aux adultères les portes de la pénitence ; ils ne se retirèrent pas pour cela de la communion de leurs collègues, et ne rompirent pas l'unité de l'Eglise catholique par la dureté ou l'opiniâtreté de leur jugement ; ils ne crurent pas que celui qui refusait la paix religieuse aux adultères dût se séparer de ceux qui la donnaient. Pourvu que le lien de la concorde demeure, et que le sacrement de l'Eglise catholique soit toujours indissoluble, chaque évêque règle sa conduite comme il l'entend, sauf à rendre compte à Dieu de ce qu'il aura fait. » Que dites-vous à cela, mon frère Vincent ? Certes vous voyez que ce grand homme, cet évêque ami de la paix, cet intrépide martyr n'a rien en plus à cœur que de maintenir le lien de l'unité. Vous le voyez en travail, non-seulement pour faire naître ceux qui ont été conçus dans le Christ, mais encore pour empêcher que ceux qui sont déjà nés ne meurent en sortant du sein de la mère.

42. Remarquez ce que Cyprien a rappelé pour condamner les séparations impies. Si les évêques qui admettaient les adultères à la réconciliation communiquaient avec eux, ceux qui refusaient l'admission n'étaient-ils pas souillés par leurs relations avec les autres ? Et si, ce qui est vrai et ce qui est la règle de l'Eglise, on faisait bien de recevoir les adultères à la réconciliation, les évêques qui les repoussaient absolument de la pénitence com-

<sup>1</sup> I Pierre, IV, 8. — <sup>2</sup> Jean, XV, 2.

<sup>3</sup> I Cor. XIII, 3. — <sup>4</sup> Lettre LV.

mettaient une action impie ; ils refusaient la santé à des membres du Christ, ôtaient les clefs de l'Eglise devant ceux qui frappaient à la porte, se mettaient cruellement en contradiction avec la miséricordieuse puissance de Dieu, qui laisse vivre les coupables afin de les guérir par le repentir, par le sacrifice d'un esprit contrit et l'oblation d'un cœur affligé. Cependant leur erreur barbare et leur impiété ne souillaient pas les évêques miséricordieux et pacifiques, restés en communion chrétienne avec eux et les supportant dans les filets de l'unité, jusqu'à la séparation qui doit se faire sur le rivage ; et s'il y eut alors souillure, l'Eglise périt par la communion des méchants, et il n'y eut plus d'Eglise pour enfanter Cyprien lui-même. Mais si, ce qui est certain, l'Eglise demeura, il devient également certain que les fautes d'autrui ne peuvent souiller personne dans l'unité du Christ, tant qu'on n'adhère pas à ce qui est mal, ce qui serait se souiller en participant aux péchés mêmes ; et que c'est à cause des bons qu'on supporte ceux qui ne le sont pas, comme la paille qu'on souffre dans l'aire du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne la vanner au dernier jour. Cela étant, quel motif reste-t-il pour votre schisme ? N'êtes-vous pas de mauvais fils, qui vous donnez pour justes, et qui ne pouvez vous laver de la honte de la séparation ?

43. Si maintenant je voulais vous rappeler ce qu'a dit dans ses livres Tichonius, homme de votre parti, qui a plutôt écrit pour l'Eglise catholique que pour vous, et a reconnu qu'il s'était séparé sans raison de la communion des prétendus traditeurs africains, ce qui a suffi à Parménien pour lui fermer la bouche ; que pourriez-vous répondre, si ce n'est ce qu'il a dit lui-même de vous et que j'ai cité un peu plus haut : « Ce qui est saint, c'est ce que nous « voulons ? » Tichonius, homme de votre communion, comme je l'ai déjà dit, parle de la réunion d'un concile à Carthage, composé de deux cent soixante-dix évêques de votre parti, et où, après une délibération qui dura soixante-quinze jours, toute autre affaire cessant, il fut décidé que si les traditeurs, coupables d'un crime immense, ne voulaient pas être rebaptisés, on ne laisserait pas de rester en communion avec eux comme s'ils étaient innocents. Il dit que Deutérius de Mariane, un de vos évêques, avait admis sans distinction dans son Eglise une multitude de traditeurs ; que confor-

mément aux décrets de ce concile de deux cent soixante-dix évêques de votre parti, il refit l'unité avec les traditeurs, et que, depuis lors, Donat demeura en communion, non-seulement avec Deutérius, mais encore pendant quarante ans avec tous les évêques de la Mauritanie, lesquels, dit-il encore, avaient communiqué avec les traditeurs, sans leur réitérer le baptême, jusqu'à la persécution de Macaire.

44. Mais, observez-vous : Que me fait ce Tychonius ? Ce Tychonius est celui que Parménien, dans ses réponses, cherche à retenir, et qu'il voudrait empêcher d'écrire de pareilles choses ; il ne les réfute pas toutefois ; mais, en le voyant s'exprimer ainsi sur l'Eglise répandue par toute la terre, et sur ce que les fautes d'autrui ne sauraient souiller personne dans l'unité catholique, il lui demande pourquoi il demeure éloigné des évêques africains comme pour se préserver de la contagion des traditeurs, et pourquoi il s'est mis dans le parti de Donat. Parménien aurait mieux aimé dire que Tychonius avait menti sur tous ces points ; mais, ainsi que Tychonius le rappelle, bien des gens vivaient encore qui auraient montré que ces choses étaient très-certaines et très-manifestes.

45. En voilà assez là-dessus : soutenez à votre aise que Tychonius en a menti ; je reviens à Cyprien que vous avez invoqué vous-même. Il est certain, d'après ses écrits, que si, dans l'unité, chacun est souillé par les péchés d'autrui, l'Eglise avait déjà péri avant Cyprien, et, chrétiennement parlant, Cyprien ne pouvait pas exister. Or, si une semblable opinion est un sacrilège, et s'il est certain que l'Eglise demeurait, nul n'est souillé par les fautes d'autrui dans l'unité catholique, et, mauvais fils, vous vous donnez vainement pour justes ; vous restez avec le tort de votre séparation.

46. Vous me dites : Pourquoi donc nous cherchez-vous : pourquoi accueillez-vous ainsi ceux que vous appelez hérétiques ? Voyez comme je vais vous répondre aisément et brièvement. Nous vous cherchons parce que vous périssez, afin de pouvoir nous réjouir du retour de ceux dont la perte nous affligeait. Nous disons que vous êtes hérétiques, mais c'est avant votre conversion à la paix catholique, c'est avant que vous vous dépouilliez de l'erreur dont vous êtes enveloppés. Quand vous revenez vers nous, vous laissez ce que vous étiez auparavant, vous ne nous revenez



pas hérétiques. Baptisez-moi donc : ajoutez-vous. Je le ferais si vous n'étiez pas baptisé, ou si vous aviez été baptisé dans le baptême de Donat ou de Rogat, et non point dans celui du Christ. Ce ne sont pas les sacrements chrétiens qui vous font hérétique, c'est une détestable séparation. Le mal qui est venu de vous ne doit pas faire méconnaître le bien qui est demeuré en vous ; mais ce bien devient un mal pour vous, si vous ne l'avez pas dans l'unité qui en est la source. Car tous les sacrements du Seigneur proviennent de l'Église catholique ; vous les avez et vous les donnez comme ils étaient avant votre séparation ; vous les gardez quoique vous ne soyez plus là d'où ils viennent. Nous ne changeons point en vous les choses par lesquelles vous êtes avec nous, car vous êtes avec nous en beaucoup de choses, et il a été dit : « Ils étaient en beaucoup de choses « avec moi » ; » mais nous corrigeons ce qui vous sépare de nous, et nous voulons que vous receviez ici ce que vous n'avez pas là où vous êtes. Vous êtes avec nous dans le baptême, dans le symbole, dans les autres sacrements du Seigneur ; mais vous n'êtes pas avec nous dans l'esprit de l'unité et le lien de la paix ; enfin vous n'êtes pas avec nous dans l'Église catholique. Si vous recevez ces choses, vous ne commencerez pas à avoir ce que vous n'avez pas, mais ce que vous avez vous servira. Il n'est donc pas vrai, comme vous le croyez, que nous recevions les *vôtres*, quand ils viennent à nous ; mais nous les rendons nôtres en les recevant ; pour qu'ils commencent d'être à nous, il faut qu'ils cessent d'être à vous. Nous ne travaillons pas non plus à nous associer des artisans de l'erreur que nous réprouvons, mais nous voulons les ramener dans nos rangs pour qu'ils ne soient plus ce que nous détestons.

47. L'apôtre Paul, dites-vous, a baptisé après Jean. A-t-il baptisé après un hérétique ? Si par hasard, vous osez appeler hérétique cet ami de l'Époux, et dire qu'il n'a pas été dans l'unité de l'Église, écrivez-le. Mais, si cela est insensé à penser ou à dire, votre prudence doit examiner pourquoi l'apôtre Paul a baptisé après Jean. S'il l'a fait après son égal, vous devez tous vous rebaptiser les uns après les autres. S'il l'a fait après un plus grand que lui, vous devez vous-même rebaptiser après Rogat. S'il l'a fait après un qui soit au-dessous de lui, Rogat a dû rebaptiser après vous, qui bap-

siez, n'étant que simple prêtre. Mais, si le baptême qui se donne aujourd'hui est le même pour tous, malgré l'inégalité des mérites de ceux qui le confèrent, parce que c'est le baptême du Christ et non de ceux qui l'administrent, vous comprenez déjà, je pense, que le baptême du Christ, donné par l'apôtre Paul à quelques-uns, venait après le baptême de Jean, et non après le baptême du Christ ; car les divines Écritures nomment en plusieurs endroits ce premier baptême, le baptême de Jean, et le Seigneur lui-même le nomme ainsi : « D'où venait le baptême de Jean ? du ciel ou des hommes ? » Or le baptême de Pierre n'était pas celui de Pierre, mais celui du Christ, et le baptême qu'a donné Paul n'était pas celui de Paul, mais celui du Christ ; il en est de même du baptême de ceux qui, au temps des apôtres, n'annonçaient pas le Christ avec pureté d'intention, mais avec un esprit jaloux<sup>2</sup>, et du baptême de ceux qui, au temps de Cyprien, s'approprièrent frauduleusement des terres, et accroissaient leur profil par grosse usure. Et, parce que ce baptême était du Christ, il était d'une égale vertu, malgré l'inégalité des mérites de ceux qui le conféraient. Car si on est d'autant mieux baptisé qu'on l'a été par un plus digne ministre, l'Apôtre a eu tort de rendre grâces à Dieu de n'avoir baptisé personne parmi les Corinthiens, excepté Crispus et Caius et la maison de Stéphane<sup>3</sup> : alors, en effet, les Corinthiens auraient été d'autant mieux baptisés qu'ils l'auraient été de la main de Paul. Enfin, quand il dit : « J'ai planté, Apollon a arrosé<sup>4</sup>, » il semble indiquer qu'il a évangélisé et qu'Apollon a baptisé. Apollon était-il meilleur que Jean ? Pourquoi donc Paul n'a-t-il pas rebaptisé après Apollon, lui qui l'avait fait après Jean, si ce n'est parce que ce baptême, donné par n'importe qui, était celui du Christ, et que l'autre donné également par n'importe qui, quoiqu'il préparât la voie au Christ, n'était que le baptême de Jean ?

48. Il semble qu'il y ait quelque chose d'odieux à dire qu'on a baptisé après saint Jean, et qu'on ne baptise pas après les hérétiques ; mais il sera aussi odieux de dire qu'on a baptisé après Jean, et qu'on ne baptise pas après des gens adonnés au vin : je signale ce vice parce qu'on ne peut pas le cacher, et

<sup>1</sup> Matth. XXI, 25. — <sup>2</sup> Philip. I, 15, 17. — <sup>3</sup> 1 Cor. I, 14. — <sup>4</sup> Ibid. III, 6.

qu'on le rencontre partout, à moins d'être aveugle. Cependant, au nombre de ces œuvres de chair qui excluent du royaume de Dieu, l'Apôtre place l'ivrognerie aussi bien que l'hérésie : « Il est aisé, dit-il, de reconnaître les œuvres de la chair, qui sont : la fornication, l'impureté, la luxure, l'idolâtrie, les empoisonnements, les inimitiés, les dissensions, les jalousies, les colères, les querelles, les hérésies, les envies, les ivrogneries, les débauches, et autres choses semblables : je vous déclare, comme je vous l'ai déjà déclaré, que ceux qui commettent ces crimes ne posséderont pas le royaume de Dieu <sup>1</sup>. » On ne baptise donc pas après un hérétique, quoiqu'on ait baptisé après Jean, par la raison que, quoiqu'on ait baptisé après Jean, on ne baptise pas après quelqu'un qui serait adonné au vin : les hérésies et les ivrogneries sont également complètes au nombre des œuvres qui excluent du royaume de Dieu. Ne vous paraît-il pas intolérablement indigne qu'on baptise après celui qui, ne se contentant pas de boire sobriement, mais ne buvant pas du tout, a préparé la voie au royaume de Dieu, et qu'on ne baptise pas après celui qui, faisant un usage immodéré du vin, n'y parviendra même pas ? Quoi répondre, sinon que le baptême après lequel l'Apôtre a baptisé dans le Christ était le baptême de Jean, et que le baptême conféré par la personne adonnée au vin était celui du Christ ? Entre Jean et un homme adonné au vin, il y a une grande différence d'opposition ; entre le baptême du Christ et le baptême de Jean, il n'y a pas opposition, il existe néanmoins une essentielle différence. Il en est une grande aussi entre un apôtre et un homme adonné au vin ; il n'y en a pas entre le baptême du Christ donné par un homme intempérant. De même entre Jean et un hérétique, il y a grande différence par opposition ; entre le baptême de Jean et celui du Christ donné par un hérétique, aucune opposition, mais grande différence. Entre le baptême du Christ que donne un apôtre et le baptême du Christ que donne un hérétique, différence aucune. Car les sacrements demeurent les mêmes, malgré la grande inégalité des mérites de ceux qui les confèrent.

49. Mais pardon, je me suis trompé quand j'ai choisi, pour vous convaincre, l'exemple

d'un homme adonné au vin : j'oubliais que j'avais affaire à un rogatiste, et non pas à un donatiste quelconque. Il est possible que parmi vos collègues et vos élèves qui sont en si petit nombre, vous ne trouviez aucune trace d'un tel vice. Car la foi catholique que vous vous donnez, vous ne la tenez pas de la communion du monde entier, mais de l'observation de tous les préceptes divins et de tous les sacrements : c'est en vous seulement que le Fils de l'homme trouvera la foi quand il n'en trouvera plus sur la terre, parce que vous n'avez plus rien de terrestre et vous n'appartenez plus à ce monde, mais vous êtes déjà célestes et c'est au ciel que vous habitez ! Vous ne craignez donc pas, vous ne vous rappelez pas cette parole : « Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles <sup>1</sup> ? » Vous n'êtes pas frappés de ce passage de l'Évangile où le Seigneur dit : « Lorsque le Fils de l'homme viendra, croyez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre <sup>2</sup> ? » Car sachant d'avance que bien des orgueilleux s'arrogeraient cette foi, il adresse aussitôt cette parabole aux gens qui se croyaient justes et méprisaient les autres : « Deux hommes montèrent au temple pour prier, l'un était pharisien, l'autre publicain. <sup>3</sup> » Et le reste. Répondez-vous à vous-même par la suite de la parabole. Pourtant voyez attentivement si, parmi le petit nombre des vôtres, il ne se rencontrerait pas quelque intempérant qui baptisât. La contagion de ce vice dévaste tant les âmes, et son funeste empire s'étend si loin, que je serais bien étonné que votre petit troupeau en eût été préservé ; j'en serais bien surpris, quoique, bien avant l'avènement du Fils de l'homme, qui est le seul bon pasteur, vous vous vantiez d'avoir déjà séparé les brebis des boucs.

50. Entendez par ma bouche la voix des bons grains qui, en attendant le dernier jour, souffrent au milieu de la paille, sur l'aire du Seigneur, c'est-à-dire dans le monde entier, car Dieu a appelé la terre depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher <sup>4</sup>, et partout il s'y trouve des enfants qui le louent <sup>5</sup> ; voici donc ce que vous dit cette voix : Nous désavouons quiconque prend occasion des lois impériales pour assouvir contre vous des haines, au lieu de travailler affectueusement à vous ramener.

<sup>1</sup> Jacq. IV, 6. — <sup>2</sup> Luc, XVIII, 8. — <sup>3</sup> Ibid. 10. — <sup>4</sup> Ps. XLIX, 1. — <sup>5</sup> Ps. CXII, 1-3.

<sup>1</sup> Gal. v, 19-20.



Toute chose terrestre n'est légitimement possédée que par le droit divin qui attribue tout aux justes, ou par le droit humain qui est au pouvoir des rois de la terre ; c'est donc à tort que vous appelleriez votre bien ce que vous ne possédez pas comme justes, ou ce que vous feriez perdre les lois des puissances temporelles, et c'est en vain que vous diriez que vous l'avez laborieusement amassé, puisqu'il est écrit : « Les justes recueilleront le fruit du travail des impies <sup>1</sup>. » Mais cependant nous désavouons quiconque prend occasion de ces lois, dirigées par les rois serviteurs du Christ contre un schisme impie, pour convoiter ce qui vous appartient. Nous désavouons quiconque, dans un sentiment de cupidité et non dans un sentiment de justice, retient le bien des pauvres, les basiliques qui vous servaient de lieux de réunion et que vous aviez sous le nom d'églises, quoique rigoureusement ces basiliques ne doivent appartenir qu'à la véritable Eglise du Christ. Nous désavouons quiconque reçoit ceux que vous chassez du milieu de vous pour cause d'infamie ou pour crime, comme on reçoit ceux qui ont vécu parmi vous sans reproche, sauf l'erreur qui nous sépare. Mais ce sont ici des griefs que vous ne prouvez pas aisément ; et quand vous les prouveriez, il est des coupables que nous ne pouvons ni corriger ni punir, et que nous tolérons : nous ne quittons pas, à cause de la paille, l'aire du Seigneur, nous ne rompons pas les filets à cause des mauvais poissons ; nous n'abandonnons pas le troupeau du Seigneur à cause des boucs qui ne seront mis à part que le dernier jour ; nous ne nous éloignons pas de la maison du Seigneur à cause des vases qui sont devenus des vases d'ignominie.

51. Pour vous, mon frère, je pense que si vous ne vous préoccupez pas de la vaine gloire des hommes et si vous méprisez les reproches des insensés qui vous disent : Pourquoi détruisez-vous ce que vous édifiez auparavant ? vous reviendrez sans aucun doute à l'Eglise que, je le comprends, vous savez être la véritable. Je ne chercherai pas au loin des preuves de votre sentiment à cet égard ; au début de la lettre à laquelle je réponds, vous dites ceci : « Je vous ai connu encore bien éloigné du christia-

« nisme, appliqué à l'étude des lettres et montrant un très-grand goût pour la paix et l'honnêteté ; depuis votre conversion à la loi

« chrétienne, conversion qui m'a été rapportée « par le témoignage de plusieurs, vous donnez « votre temps à la controverse. » Assurément si c'est vous qui m'avez adressé cette lettre, ces paroles sont de vous. En avouant que je suis converti à la loi chrétienne, vous prouvez qu'elle existe en dehors des rogatistes et des donatistes, puisque je ne me suis converti ni au parti de Donat ni au parti de Rogat ; cette loi chrétienne devenue la mienne est donc, comme nous le répétons, celle qui se répand au milieu de toutes les nations bénies dans la race d'Abraham, selon le témoignage de Dieu <sup>1</sup>. Pourquoi hésitez-vous à déclarer ce que vous sentez, si ce n'est parce que vous avez honte de ne pas avoir toujours eu la même pensée et d'en avoir défendu une autre ? Vous avez honte de vous corriger et vous n'en avez pas de demeurer dans l'erreur, ce qui devrait plutôt vous en faire éprouver !

52. L'Écriture a dit : « Il y a une honte qui « produit le péché, il y a une honte qui pro- « duit la grâce et la gloire <sup>2</sup>. » La honte produit le péché lorsqu'on n'ose pas changer de mauvais sentiments de peur de paraître inconstant ou de laisser voir qu'on juge soi-même s'être longtemps trompé : ceux qui en sont là descendent en enfer *tout vivants* <sup>3</sup>, c'est-à-dire avec le propre sentiment de leur perdition ; Dathan, Abiron et Coré, engloutis vivants dans la terre, en ont été, il y a des siècles, la prophétique figure. La honte produit la grâce et la gloire lorsqu'on rougit de sa propre iniquité et qu'on devient meilleur par le repentir : vaincu malheureusement par cette autre honte, voilà ce que vous n'avez pas le courage de faire ; vous craignez que des hommes qui ne savent ce qu'ils disent, ne vous opposent cette sentence de l'Apôtre : « Si j'édifie ce que « j'ai détruit auparavant, je me constitue moi- « même prévaricateur <sup>4</sup>. » Si de telles paroles pouvaient s'appliquer à ceux qui, ramenés à la vérité, l'ont annoncée après l'avoir criminellement combattue, on les eût tout d'abord appliquées à Paul lui-même, en qui les Eglises du Christ glorifiaient Dieu, quand elles l'entendaient prêcher la foi qu'il ravageait auparavant <sup>5</sup>.

53. Ne croyez pas qu'on puisse, sans passer par la pénitence, revenir de l'erreur à la vérité, ni d'un péché grand ou petit à la régularité.

<sup>1</sup> Prov. XIII, 22.

<sup>2</sup> Gen. XXII, 18. — <sup>3</sup> Eccles. IV, 25. — <sup>4</sup> Ps. LIV, 16. — <sup>5</sup> Galat. II, 18. — <sup>6</sup> Ibid. I, 23.

Mais ce serait trop audacieux de reprocher à l'Eglise, que tant de divins témoignages nous prouvent être l'Eglise du Christ, de traiter différemment ceux qui, sortis de son sein, lui reviennent par la pénitence, et ceux qui, ne lui ayant jamais appartenu, reçoivent sa paix pour la première fois; elle humilie d'avantage les uns, elle se montre plus douce envers les autres, mais elle les aime tous et s'attache avec une maternelle charité à les guérir tous.

Vous avez une lettre plus longue peut-être que vous n'auriez voulu; elle eût été beaucoup plus courte si, en vous répondant, je n'avais pensé qu'à vous; mais, si elle ne vous sert de rien, je ne crois pas qu'elle soit inutile à ceux qui auront soin de la lire avec la crainte de Dieu et sans acception de personnes. Ainsi soit-il.

### LETTRE XCIV.

(Année 408.)

Saint Paulin, se trouvant à Rome après Pâques, selon sa coutume, avait reçu de saint Augustin un de ses ouvrages; il ne nous dit pas lequel; pour mieux en jouir, il avait attendu d'être sorti de Rome où trop de bruit l'importunait. Saint Paulin loue le courage religieux de Mélanie, les bonnes œuvres du sénateur Publicola, petit-fils de cette illustre et sainte dame romaine, et parle du renoncement chrétien qu'il appelle une mort évangélique. Comme l'évêque d'Hippone lui avait demandé quelle serait l'occupation des élus dans le ciel, le saint époux de Thérésie exprime humblement quelques pensées à cet égard. Cette lettre respire la plus respectueuse et la plus profonde admiration pour la sainteté et le génie de l'évêque d'Hippone.

AU SAINT ÉVÊQUE DU SEIGNEUR, A LEUR INCOMPARABLEMENT CHER ET VÉNÉRABLE PÈRE, FRÈRE ET MAÎTRE AUGUSTIN, LES PÉCHEURS PAULIN ET THÉRÉSIE.

1. Votre parole est toujours un flambeau pour mes pas et une lumière pour mon chemin. Ainsi, chaque fois que je reçois des lettres de votre bienheureuse sainteté, je sens que les ténèbres qui obscurcissent mon esprit se dissipent, et que grâce à ce collyre appliqué sur les yeux de mon âme, j'y vois plus clair: la nuit de l'ignorance s'en va, les ombres du doute s'effacent. Je l'ai souvent éprouvé par les lettres dont vous m'avez favorisé, mais jamais mieux que par ce dernier ouvrage de vous qu'est venu m'apporter en votre nom un homme béni du Seigneur, notre cher et digne frère Quintus, diacre. Lorsqu'il nous a remis ce don sacré de votre génie, il y avait déjà longtemps qu'il se trouvait à Rome: j'y étais allé après Pâques, selon ma coutume, pour y vénérer les tombeaux des apôtres et des martyrs<sup>1</sup>. Toutefois, ou-

blant le temps qu'il avait passé à Rome à mon insu, il m'a semblé qu'il ne faisait que d'arriver d'après de vous; je croyais surtout qu'il venait de vous quitter à peine lorsque, la première fois que je le vis, il me présentait ces fleurs de votre génie, qui ont les parfums du ciel. J'avouerai cependant à votre vénérable charité que je n'ai pas pu lire à Rome ce livre, aussitôt que je l'ai eu entre les mains. La foule y était si grande et si bruyante que je n'aurais pu y trouver assez de recueillement pour apprécier votre œuvre et en jouir, comme je le désirais: j'aurais voulu aller jusqu'au bout, si j'en avais commencé la lecture. Aussi j'ai retenu la faim de mon esprit comme on prend patience en attendant un festin qui ne peut pas nous manquer; j'avais l'espérance certaine de me rassasier, puisque je tenais dans la main ce livre comme le pain de mon désir que j'allais dévorer; je soupirais après le moment où je me nourrirais de ce miel qui devait m'être si doux et à la bouche et aux entrailles<sup>2</sup>; mais j'attendais notre sortie de Rome et la halte d'un jour que nous devions faire à Formies<sup>3</sup> pour me livrer tout entier et avec une tranquille liberté aux délices spirituelles de votre livre.

2. Un homme aussi pauvre et aussi terrestre que moi, que peut-il répondre à la sagesse qui vous a été donnée d'en-haut, à cette sagesse que le monde ne comprend pas, que nul ne goûte si Dieu ne l'éclaire et ne lui prête sa parole? Comme je sais que le Christ lui-même parle par votre bouche, c'est en Dieu que je louerai vos discours, et je ne craindrai pas les terreurs de la nuit. Car vous m'avez appris, dans l'esprit de vérité, à accepter les maux inséparables de cette mortelle vie, avec cette modération salutaire et résignée que vous avez vue en la bienheureuse mère et aïeule Mélanie pleurant la mort d'un fils unique<sup>3</sup> dans un deuil silencieux, mais non sans larmes maternelles. Plus près d'elle, parce que votre âme ressemble plus à la sienne, vous avez mieux compris les larmes réglées et sérieuses de cette femme si parfaite en Jésus-Christ; tout en gardant la vigueur d'un esprit viril, vous n'avez eu besoin que de vous sentir vous-même pour sentir le cœur materuel de Mélanie; vous l'avez vue pleurer d'abord par naturelle affection, ensuite par un motif plus élevé, car elle n'a pas seulement gémé sur la perte d'un fils unique de condition mortelle, mais elle s'affligeait surtout que la mort l'eût surpris engagé dans les vanités de ce monde: il n'avait

Dans le 1<sup>er</sup> siècle, la secte des Eunoméens appelait idolâtrie le culte des martyrs, et l'évêque catholique d'Amasie, Astérius, parlant au nom de la foi chrétienne, répondait à ces dissidents des premiers âges: « Nous n'adorons pas les martyrs, mais nous les honorons comme les vrais adorateurs de Dieu; nous ne rendons pas de culte à des hommes, mais nous admirons ceux qui, au jour des épreuves, ont noblement sacrifié à Dieu. Nous plaçons leurs restes dans de précieux reliquaires, et nous élevons pour eux des maisons de repos magnifiquement ornées, afin d'entretenir l'émulation des morts glorieuses. »

<sup>1</sup> Ezéch. III, 3; Apoc. X, 9, 10.

<sup>2</sup> Aujourd'hui Formello.

<sup>3</sup> Publicola, que saint Paulin appelle le fils unique de Mélanie, était son petit-fils. Mélanie avait perdu, jeune encore, son mari et deux enfants. Voyez ce que nous avons dit de cette sainte et illustre dame romaine, dans l'*Histoire de Jérusalem*, chap. 26.

<sup>1</sup> Voilà encore un témoignage qui prouve l'ancienne coutume chrétienne d'honorer les reliques des saints. Nous recommandons ce passage de la lettre de saint Paulin aux protestants de bonne foi.



pas encore abandonné le faste de la dignité sénatoriale. Mélanie, selon la sainte ambition de ses vœux, aurait voulu qu'il eût passé de la gloire de la conversion à la gloire de la résurrection, qu'il eût partagé avec sa mère le repos et la couronne, et qu'à l'exemple de celle à qui il devait le jour, il eût préféré le sac à la toge et le monastère au sénat.

3. Pourtant cet homme, comme je crois l'avoir dit à votre sainteté, est parti de ce monde, enrichi de bonnes œuvres et s'il n'a pas laissé voir par le vêtement l'éclat de l'humilité de sa mère, il a aimé de l'esprit cette humilité. Il fut si doux dans ses mœurs et si humble de cœur, d'après la parole de l'Évangile <sup>1</sup>, qu'on peut croire qu'il est entré dans le repos du Seigneur : car des biens sont réservés à l'homme pacifique <sup>2</sup>, et ceux qui sont doux posséderont la terre <sup>3</sup>; ils plairont à Dieu dans la région des vivants <sup>4</sup>. Publicola, non-seulement dans le tacite consentement du cœur, mais encore dans les actes visibles de sa vie, a suivi le conseil de l'Apôtre; placé à côté des grands du siècle, il ne goûtait pas les grandeurs comme un ami de la gloire de la terre, mais il s'unissait aux humbles <sup>5</sup> comme un parfait imitateur du Christ et ne cessait de leur donner sa compassion et ses soins. Aussi sa race a été puissante sur la terre, entre ceux que leur élévation fait appeler des dieux; les bénédictions qui ont visité sa famille et sa maison ont mis en lumière le saint mérite de l'homme. « La postérité des justes sera bénie, dit le Psalmiste, la gloire et les richesses seront dans sa maison <sup>6</sup>; » il ne s'agit pas ici d'une gloire périssable ni des richesses qui passent; la maison dont parle le Psalmiste se bâtit dans les cieux, non pas avec le travail des mains, mais avec la sainteté des œuvres. Je n'ajouterai rien de plus pour la mémoire de l'homme qui m'était aussi cher qu'il se montrait dévoué au Christ; je me souviens de vous en avoir déjà beaucoup parlé dans de précédentes lettres; et d'ailleurs je ne saurais rien dire de meilleur ni de plus saint sur la bienheureuse mère de ce fils, sur Mélanie, la tige de ces pieux rameaux, que ce que votre sainteté a daigné en dire elle-même. Pécheur que je suis et avec des lèvres impures, je ne saurais parler dignement des mérites d'une telle foi et des vertus d'une telle âme; j'en suis trop éloigné; mais vous, l'homme du Christ, le docteur d'Israël dans l'Église de la vérité, vous étiez tout préparé, par la grâce de Dieu, à être le panégyriste de cette âme si virile dans le Christ: ainsi que je l'ai dit, votre esprit plus rapproché du sien, vous faisait comprendre cette âme que soutenait une force divine, et il vous appartenait de rendre un plus digne hommage à tant de piété et de vertu.

4. Vous daignez me demander quelle sera, après la résurrection de la chair, l'occupation des bienheureux dans le siècle futur. Mais c'est moi qui veux vous consulter, comme un maître et un médecin spirituel, sur l'état présent de ma vie, afin que vous m'appreniez à faire les volontés de Dieu,

à suivre le Christ sur vos traces, et à mourir de cette mort évangélique par laquelle nous devons volontairement la séparation de l'âme d'avec le corps, non par le trépas ordinaire, mais en nous retirant intérieurement de cette vie qui est pleine de tentations, et qu'un jour, vous adressant à moi, vous appelez une tentation continuelle. Plût à Dieu que je m'attachasse si bien à vos traces que, dépouillant, à votre exemple, mes vieilles chaussures et brisant mes liens, je pusse librement m'élancer dans la voie, et mourir comme vous êtes mort à ce monde, pour vivre avec Dieu dans le Christ qui vit en vous, dans le Christ dont votre corps, votre cœur et votre bouche représentent la mort et la vie! Car votre cœur ne goûte point les choses de la terre, et votre bouche ne s'occupe pas des œuvres des hommes; mais la parole du Christ abonde dans votre âme, et l'esprit de vérité, répandu dans votre langage, a l'impétuosité du fleuve qui vient d'en-haut et réjouit la cité de Dieu <sup>1</sup>.

5. Mais quelle vertu peut produire en nous cette mort évangélique, si ce n'est la charité, qui est forte comme la mort? Elle efface pour nous et détruit si bien ce monde, qu'elle fait l'effet de la mort en nous attachant au Christ, vers lequel nous ne pouvons nous tourner qu'en nous séparant des choses du temps, et avec qui nous ne pourrions vivre qu'en mourant à tout ce qui est humain. Nous ne croyons pas que, pour nous, ce soit vivre que de regarder le monde et d'en user, parce que notre partage, c'est la mort du Christ, et que nous ne serons point associés à la gloire de sa résurrection, si nous n'imitons sa mort sur la croix par la mortification de nos membres et de nos sens. Ce n'est donc pas selon notre volonté qu'il nous faut vivre, mais selon la volonté du Christ, laquelle est notre sanctification; il est mort pour nous, et il est ressuscité, afin que nous vivions pour lui; et nous a donné son esprit comme gage de sa promesse, et a placé dans les cieux, comme gage d'une bienheureuse vie, son corps, qui est le chef du nôtre. Aussi notre attente maintenant est le Seigneur, ainsi que la substance qu'il s'est unie pour la faire vivre en lui et par lui; car il s'est conformé au corps de notre humilité pour nous conformer au corps de sa gloire <sup>2</sup> et nous placer avec lui dans les célestes demeures. C'est pourquoi ceux qui auront été jugés dignes de l'éternelle vie, seront dans la gloire de son royaume, afin qu'ils soient avec lui, comme dit l'Apôtre <sup>3</sup>, et qu'ils demeurent avec lui, comme le Seigneur l'a dit lui-même à son Père: « Je veux que là où je suis, ils soient aussi avec moi <sup>4</sup>. »

6. C'est sans doute ce que vous lisez dans les psaumes à l'endroit où il est écrit: « Heureux ceux qui habitent dans votre maison; ils vous louent éternellement <sup>5</sup>. » Je erois que ces divines louanges seront chantées avec des voix, malgré les changements que recevront les corps des saints ressuscités, pour devenir semblables au corps du Seigneur après sa résurrection: en elle a brillé

<sup>1</sup> Matth. xi, 29. — <sup>2</sup> Ps. xxxvi, 37. — <sup>3</sup> Matth. v, 4. — <sup>4</sup> Ps. cxiv, 9. — <sup>5</sup> Rom. xii, 16. — <sup>6</sup> Ps. cxi, 2 et 3.

<sup>1</sup> Ps. xlv, 5. — <sup>2</sup> Philip. iii, 21. — <sup>3</sup> I Thes. iv, 16. — <sup>4</sup> Jean, xvii, 24. — <sup>5</sup> Ps. lxxxiii, 5.

une image vive de la résurrection des hommes, et le Seigneur, qui avait souffert et qui était ressuscité dans son corps, a été pour tous comme un miroir. Ressuscité dans cette même chair avec laquelle il avait été attaché sur la croix et couché dans le tombeau, il a souvent paru devant les hommes, se servant de tous ses membres : on a pu le voir et l'entendre. Si l'on dit des anges, qui sont de purs esprits, qu'ils ont des langues pour célébrer les louanges du Créateur et lui rendre de continues actions de grâces, à plus forte raison les hommes, malgré la transformation spirituelle qui suivra leur résurrection et leur laissera tous les membres d'une chair glorifiée, avec leurs formes et leurs proportions, auront-ils une langue dans la bouche et feront-ils entendre des sons pour chanter les saints cantiques et exprimer les sentiments et les joies de leur âme. Peut-être aussi le Seigneur leur donnera-t-il, pour surcroît de grâce et de gloire, de chanter d'autant mieux, pendant tous les siècles que durera son royaume, les divines louanges, que leurs corps auront acquis une plus haute et plus parfaite nature : ainsi établis dans des corps déjà spirituels, ils cesseraient d'avoir des paroles humaines; elles deviendraient angéliques et célestes, semblables à celles que l'Apôtre entendit dans le paradis<sup>1</sup>. Et peut-être, ce qui fait dire à l'Apôtre que ces discours sont *ineffables à l'homme*, c'est qu'entre autres récompenses réservées aux saints, ils parleront des langues qu'il n'est pas permis de parler sur la terre, et qui ne conviennent qu'à l'état immortel et glorieux de ceux dont il a été dit : « Ils crieront et chanteront « un hymne<sup>2</sup>; » ce sera, sans aucun doute, dans le ciel; ils s'y trouveront avec le Seigneur, se délectant dans l'abondance de la paix, pleins de joie en présence du trône, mettant aux pieds de l'Agneau les coupes et les couronnes, lui chantant un nouveau cantique, réunis aux chœurs des Anges, des Vertus, des Dominations, des Trônes, chantant sans cesse avec les Chérubins et les Séraphins et avec les quatre animaux de l'Apocalypse : « Saint, Saint, Saint, le Seigneur Dieu des armées<sup>3</sup>, » et le reste, que vous connaissez.

7. Voilà sur quoi je vous prie de me dire ce que vous savez ou ce que vous pensez, voilà ce que je vous demande, moi pauvre et misérable, moi votre petit enfant que vous avez coutume de supporter, vous le vrai sage; car je sais que celui qui est la source de la sagesse et le guide des sages vous illumine par un esprit révélateur, et, de même que vous avez connu le passé et que vous voyez le présent, vous jugez aussi de l'avenir. Que pensez-vous de ces voix éternelles des créatures célestes et même de celles qui vivent au-dessus des cieux, en présence du Très-Haut? Quels sont les organes de ces voix qui ne se taisent jamais? En disant : « Si je parlais les langues des anges<sup>4</sup>, » l'Apôtre a laissé croire qu'il s'agit ici d'un certain langage propre à leur nature, ou, si j'ose ainsi m'exprimer, à leur nation, et qu'il est aussi au-dessus des paroles

et des pensées humaines que la nature et la demeure des anges sont au-dessus de notre condition mortelle et de la terre que nous habitons; cependant peut-être entend-il par *langues des anges* des variétés de sons et de discours, comme, au sujet de la diversité des grâces, il cite le don des langues<sup>5</sup>, ce qui signifie la faculté de parler dans la langue de beaucoup de nations. Mais les nombreux exemples de la voix de Dieu, partie de la nue pour être entendue de saints personnages, prouvent qu'il peut exister un langage sans qu'on ait besoin d'une langue, de cet organe à la fois si petit et si grand. C'est peut-être aussi parce que Dieu a fait de ce membre l'organe de la voix, qu'il a appelé *langue* les paroles et les voix des créatures incorporelles, comme sont les anges : c'est ainsi que l'Écriture a coutume de désigner par des noms de membres, les diverses opérations divines. Priez pour nous, et instruisez-nous.

8. Notre très-cher et très-doux frère Quintus est aussi pressé de vous quitter pour retourner vers vous, qu'il l'était peu de vous quitter pour venir vers nous; cette lettre, où se trouvent plus de ratures que de lignes, vous dit assez le peu de temps qu'il nous a donné pour vous répondre; la trop grande hâte du porteur nous a obligé d'écrire vite. C'est la veille des ides de mai qu'il est venu nous demander notre réponse, et il est parti le jour des ides, avant sexte. Voyez si le témoignage que je lui rends ici le recommande ou l'accuse; on jugera, sans doute, plus digne d'éloge que de blâme celui qui s'est hâté de retourner vers sa lumière et de s'éloigner des ténèbres, car nous ne sommes, quant à nous, que ténèbres en comparaison des clartés qui rayonnent en vous.

## LETTRE XCV.

(A la fin de l'année 408.)

Dans cette lettre confiée à Possidius qui partait pour l'Italie, saint Augustin touche avec profondeur au gouvernement des âmes, à l'utilité des peines infligées aux coupables, et laisse voir à cet égard les inquiétudes de sa conscience de pasteur. On admirera sa réserve, même dans la vérité, s'il se trouve en présence de chrétiens qui ne puissent pas l'entendre tout entière. Il dit à saint Paulin dans quel esprit il l'avait interrogé sur la vie future, indique ce qu'il sait avec certitude, demande à être instruit de ce qu'il ignore, et expose ses pensées sur les corps après la résurrection et sur la question de savoir si les anges ont des corps.

AUGUSTIN A SES CHIERS ET BIEN AIMÉS SEIGNEURS,  
SES SAINTS, DÉSIRABLES ET VÉNÉRABLES FRÈRES,  
PAULIN ET THÉRASIE, SES CONDISEPLES SOUS LE  
MAITRE JÉSUS, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Nos frères et intimes amis, à qui vous aviez coutume d'adresser en même temps qu'à nous les témoignages d'affection et les saluts que vous en aviez reçus, vous voyez maintenant d'une manière assidue : c'est moins pour nous un accroissement de bonheur qu'une

<sup>1</sup> Il Cor. XII, 4. — <sup>2</sup> Ps. LXIV, 14. — <sup>3</sup> Isaïe, VI, 3; Apoc. IV, 8-10.  
— <sup>4</sup> I Cor. XII, 1.

<sup>5</sup> I Cor. XII, 10, 23.



consolation dans nos maux. Nous n'épargnons aucun effort pour éviter des affaires comme celles qui les obligent à ce voyage, et cependant je ne sais pourquoi il s'en présente toujours; je crois que nos péchés en sont la cause. Mais quand nos frères reviennent auprès de nous et nous voient, nous sentons l'accomplissement de cette parole : « Vos consolations ont réjoui mon âme, à proportion du grand nombre de douleurs dont j'étais pénétré<sup>1</sup>. » Vous reconnaîtrez la vérité de ce que je dis ici, lorsque vous aurez appris de la bouche de Possidius le triste motif du voyage qui lui procurera la joie de vous voir<sup>2</sup>. Ah! chacun de nous eût passé les mers dans le seul but de jouir de votre présence, et nul autre motif n'eût semblé plus juste et plus noble. Mais nous sommes retenus ici par les liens qui nous attachent au service des faibles; nous ne pouvons nous éloigner d'eux que quand la gravité de leur propre péril nous y oblige. Est-ce là pour nous une épreuve? Est-ce une punition? Je l'ignore; mais ce que je n'ignore pas, c'est que le Seigneur ne nous traite point selon nos fautes et ne nous rend pas selon nos iniquités<sup>3</sup>, puisqu'il mêle à nos douleurs tant de consolations et que, médecin admirable, il empêche que nous n'aimions le monde et que nous n'y fassions des chutes.

2. Je vous ai précédemment demandé quelle serait, selon vous, dans l'avenir, l'éternelle vie des saints; vous m'avez bien répondu en disant qu'on doit s'éclairer encore sur la vie présente; mais pourquoi m'interroger sur des choses que vous ignorez avec moi ou que vous savez avec moi et peut-être mieux que moi? Car vous dites avec grande raison qu'il faut d'abord mourir volontairement de la mort évangélique avant l'inévitable séparation de l'âme et du corps, et qu'il faut mourir ainsi, non point par un trépas réel, mais en se retirant de la vie de ce monde par la pensée. C'est pour nous une vérité simple et hors de toute espèce de doute, que nous devons vivre dans cette vie mortelle de façon à nous disposer à l'immortelle vie. Mais la question qui trouble le plus des hommes comme moi, qui agissent et qui cherchent, c'est de savoir comment on doit se comporter au milieu de ceux ou envers ceux qui n'ont pas encore appris à

vivre en mourant, non par la dissolution du corps, mais par un détachement des plaisirs sensuels; car souvent nous croyons que nos efforts pour eux seront inutiles si nous n'inclinons un peu avec eux vers les choses mêmes d'où nous désirons les tirer. Le charme de ces choses vient alors surprendre notre cœur; nous nous plaisons à dire et à entendre des frivolités; au lieu de nous faire seulement sourire, elles vont jusqu'à exciter chez nous le rire; nos âmes descendent ainsi jusqu'à toucher la poussière et même la fange de ce monde, et notre essor vers Dieu devient plus pénible et plus lent pour vivre évangéliquement en mourant de la mort évangélique. Si quelquefois on réussit à s'élever, on entendra crier aussitôt : *Fort bien! fort bien!* et ce ne sont pas des cris d'homme qu'on entendra de la sorte, car nul homme ne connaît ce qui se remue dans un autre à une telle profondeur; mais de ce fond silencieux de l'âme il s'échappe je ne sais quelle voix qui crie : *Fort bien! fort bien!* C'est à cause de ce genre de tentation que le grand Apôtre avoue qu'il a été souffleté par un ange<sup>1</sup>. Voici comment la vie humaine sur la terre n'est qu'une tentation; l'homme est tenté jusque dans ses efforts les plus généreux pour rendre sa vie semblable à la vie céleste.

3. Que dirai-je de la punition ou de l'indulgence, puisqu'ici nous ne connaissons d'autre inspiration et d'autre règle que le salut de ceux que nous voulons ramener à Dieu? Quelle question obscure et profonde que celle de la mesure à garder dans les peines, non-seulement selon la nature et le nombre des fautes, mais encore selon les forces de chacun : il faut considérer ce que chacun peut ou non supporter, de peur de l'arrêter dans ses progrès ou même de le pousser à des chutes. Je ne sais pas non plus si la crainte de la punition suspendue sur la tête des hommes n'a pas rendu pires plus de gens qu'elle n'en a corrigés. Quel tourment d'esprit quand souvent il arrive que si vous punissez quelqu'un, il périclite, et que si vous le laissez impuni, un autre périra! Pour moi, j'avoue que je pêche tous les jours en cela et que j'ignore quand et de quelle manière je dois observer ces paroles de l'Apôtre : « Reprenez devant tout le monde ceux qui pêchent, pour inspirer la crainte aux autres<sup>2</sup>; » et ces paroles de l'Évangile : « Reprenez-le entre vous seul et lui<sup>1</sup>, » et ce précepte :

<sup>1</sup> II Cor. xii, 7. — <sup>2</sup> I Tim. v, 20. — <sup>3</sup> Math. xviii, 15.

<sup>1</sup> Ps. xciii, 19.

<sup>2</sup> L'évêque Possidius était allé demander justice à l'empereur à la suite des désordres de Calame, dont il a été question précédemment.

<sup>3</sup> Ps. cii, 10.

« Ne jugez pas avant le temps afin que vous « ne soyez pas jugés <sup>1</sup>, » car on n'ajoute pas ici : avant le temps, et ce qui est écrit : « Qui « êtes-vous pour juger le serviteur d'autrui ? « S'il tombe ou s'il demeure ferme, cela re- « garde son maître, mais il demeurera ferme, « car Dieu est assez puissant pour le soute- « nir <sup>2</sup>. » L'Apôtre parle évidemment ici de ceux qui sont dans l'Eglise ; il ordonne ensuite qu'ils soient jugés lorsqu'il dit : « Qu'ai-je à « juger ceux qui sont dehors ? n'est-ce pas de « ceux qui sont dans l'Eglise que vous avez « droit de juger ? Retranchez le méchant du « milieu de vous <sup>3</sup>. » Quel souci et quelle appréhension lorsqu'il s'agit d'accomplir ce devoir et d'éviter que celui qu'on frappe ne soit *accablé par un excès de tristesse*, selon la parole de l'Apôtre dans sa seconde Epître aux Corinthiens. Et, ne voulant laisser croire à personne que ceci ne soit pas digne de grande considération, il ajoute : « Afin que Satan ne « nous possède pas, car nous n'ignorons pas « ses desseins <sup>4</sup>. » Comme on tremble en présence de toutes ces incertitudes, ô mon cher Paulin, saint homme de Dieu ! que d'effroi ! quelles ténèbres ! Ne pouvons-nous pas croire que ce soit cela qui ait fait dire : « La frayeur « et le tremblement sont venus sur moi, et les « ténèbres m'ont enveloppé ; et j'ai dit : Qui me « donnera des ailes comme à la colombe, et je « volerai et je me reposerai ? Voilà que je me « suis éloigné en fuyant, et j'ai demeuré dans « le désert. » Mais peut-être a-t-il éprouvé dans le désert même ce qu'il ajoute : « J'attendais « celui qui me sauverait de la faiblesse et de « la tempête <sup>5</sup>. » La vie humaine sur la terre n'est donc que tentation <sup>6</sup> !

4. Et les divines Ecritures, ne les effleurons-nous pas plutôt que nous ne les exposons ? Nous cherchons plutôt ce qu'il faut y comprendre que nous n'y comprenons quelque chose de définitif et d'arrêté. Cette réserve pleine d'inquiétude vaut encore mieux que de téméraires affirmations. N'y a-t-il pas beaucoup de choses où un homme qui ne juge pas selon la chair, que l'Apôtre dit être la mort, scandalisera grandement celui qui juge encore selon la chair ? Il est alors très-dangereux de dire ce qu'on pense, très-pénible de ne pas le dire, et très-pernicieux de dire le contraire. Lors-

que, croyant user des droits d'une fraternelle charité, nous désapprouvons librement et ouvertement certaines choses dans les discours ou les écrits de ceux qui sont dans l'Eglise et qu'on nous accuse d'agir non par bienveillance, mais par jalousie, combien on pèche envers nous ! Et quand on nous reprend et qu'à notre tour nous soupçonnons nos censeurs de vouloir plutôt nous blesser que nous corriger, combien nous péchons envers les autres ! De là, assurément, naissent des inimitiés, souvent même entre des personnes auparavant très-unies ; car, contrairement à ce qui est écrit, on s'attache à l'un pour s'enfler de vanité contre l'autre <sup>1</sup> ; et tandis que les uns et les autres se mordent et se mangent, il est à craindre qu'ils ne se consomment entre eux <sup>2</sup> ? « Qui donc me donnera des ailes comme à la « colombe, et je volerai, et je me reposerai ? » Car soit que les dangers que chacun éprouve lui paraissent plus grands que les dangers qu'il ignore, ou qu'ils le soient réellement, il me semble que *l'effroi et la tempête du désert* sont moins difficiles à supporter que les choses que nous souffrons ou que nous craignons au milieu des peuples.

5. J'approuve donc votre sentiment qu'il faut s'occuper de l'état de cette vie, qui d'ailleurs est plus une course qu'un état. J'ajoute que nous devons songer à régler notre situation présente avant de nous enquérir de l'avenir où nous conduit cette course de la vie humaine. Si je vous ai interrogé à cet égard, ce n'est pas que je sois en parfaite sûreté sur la connaissance et l'accomplissement de mes vrais devoirs ici-bas, car je me sens péniblement embarrassé en beaucoup de cas et surtout en ceux dont je vous ai brièvement entretenu plus haut ; mais comme mes difficultés et mon ignorance viennent exclusivement de ce que nous sommes chargés de conduire, dans une grande variété de mœurs et d'âmes, de volontés secrètes et d'infirmités, non le peuple de la terre ou le peuple romain, mais le peuple de la Jérusalem céleste, j'ai mieux aimé parler avec vous de ce que nous serons alors que de ce que nous sommes maintenant. Tout en ignorant quels seront alors les biens futurs, nous sommes sûrs pourtant d'un point qui n'est pas peu de chose, c'est que les maux de cette vie ne se retrouveront pas dans cette vie à venir.

6. Quant aux moyens d'aller du temps à

<sup>1</sup> I Cor. iv, 5 ; Matth. vii, 1. — <sup>2</sup> Rom. xiv, 4. — <sup>3</sup> I Cor. v, 12, 13. — <sup>4</sup> II Cor. ii, 11. — <sup>5</sup> Ps. lrv, 6-9. — <sup>6</sup> Job, vii, 1. — <sup>7</sup> Rom. viii, 5, 6.

<sup>1</sup> I Cor. iv, 6. — <sup>2</sup> Gal. v, 15.



cette heureuse éternité, je sais qu'il faut pour cela brider les désirs charnels, ne donner aux sens que ce qui est nécessaire à la conservation et au travail de la vie, et supporter patiemment et fortement toutes les misères temporelles pour la vérité de Dieu, pour notre salut éternel et celui du prochain. Je sais que c'est un devoir de charité de ne rien négliger pour que notre prochain vive ici de façon à mériter la vie éternelle. Je sais que le spirituel doit être préféré au charnel, l'immuable à ce qui change, et que l'homme est plus ou moins capable d'accomplir tous ces devoirs selon que la grâce de Dieu lui vient plus ou moins en aide, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Pourquoi celui-ci est-il aidé de cette manière? Pourquoi celui-là l'est-il de telle autre ou ne l'est-il point? Je l'ignore: je reconnais seulement que Dieu agit ainsi dans une souveraine justice qui lui est connue. Pour ces doutes inquiets sur la conduite à tenir avec les hommes, si vous pouvez les dissiper, instruisez-moi, je vous en prie. Mais si ces doutes sont aussi les vôtres, soumettez-les à quelque doux médecin du cœur, soit que vous en trouviez là où vous vivez, ou bien à Rome où vous allez tous les ans; écrivez-moi ce que vous aurez répondu ce médecin spirituel ou ce que le Seigneur vous aura inspiré dans vos mutuels entretiens.

7. Vous m'avez à votre tour demandé mon sentiment sur la résurrection des corps et sur les futures fonctions de nos membres dans cet état incorruptible et immortel; voici brièvement ce que j'en pense; si ce que je vais vous dire ne vous suffit pas, nous pourrions y revenir plus longuement avec l'aide de Dieu. Il faut tenir pour certain, d'après le témoignage véritable et clair de la sainte Ecriture, que ces corps visibles et terrestres que l'Apôtre appelle des *corps animaux*<sup>1</sup>, deviendront spirituels dans la résurrection des fidèles et des justes. Mais la nature spirituelle du corps est quelque chose dont nous n'avons pas l'expérience, et je ne sais comment on pourrait la comprendre ou la faire comprendre. Certainement il n'y aura pas là de corruption possible, et on n'aura pas besoin alors comme à présent d'une nourriture corruptible; ce n'est pas que nos corps en cet état ne puissent prendre de nourriture; sans en éprouver le besoin, ils auront la puissance d'en user. Autrement le Seigneur n'en aurait pas pris après sa résurrection, qui est une

preuve et une image de la nôtre, selon cette parole de l'Apôtre: « Si les morts ne ressuscitent pas, le Christ n'est pas ressuscité<sup>1</sup>. » Lorsqu'il apparaissait avec tous ses membres et s'en servait, le Seigneur montra même la place de ses plaies. J'ai toujours entendu par là non des plaies, mais des cicatrices, qu'il conservait par puissance, non par nécessité. Cette puissance, il l'a partout fait éclater, soit en prenant d'autres formes, soit en apparaissant visiblement à ses disciples réunis dans une maison dont les portes étaient closes<sup>2</sup>.

8. Une question s'élève ici sur les anges: ont-ils des corps adaptés à leurs fonctions et à leurs courses, ou bien sont-ils seulement des esprits? si nous disons qu'ils ont des corps, on nous objectera ce passage du Psalmiste: « Vous qui faites des esprits vos ambassadeurs<sup>3</sup>. » Si nous disons qu'ils n'ont pas de corps, nous serons encore plus embarrassés des passages de l'Ecriture où les anges se rendent visibles à des hommes qui les reçoivent dans leur demeure, leur lavent les pieds, et leur donnent à boire et à manger<sup>4</sup>. Il est plus simple de croire qu'on appelle les anges *des esprits* comme on appelle les hommes *des âmes*, ainsi qu'il est dit du nombre d'âmes qui se dirigèrent vers l'Egypte avec Jacob<sup>5</sup>, car on ne peut pas plus prétendre que ces âmes-là n'eussent pas de corps, que de croire que les anges aient reçu, sans être revêtus de formes corporelles, tous les soins de l'hospitalité. De plus, on marque dans l'Apocalypse la taille d'un ange<sup>6</sup>, on lui assigne une grandeur qui ne convient qu'à des corps; cela prouverait que, dans les apparitions angéliques, il n'y a rien de faux, mais qu'il y a un témoignage de ce que peuvent des corps spirituels. Néanmoins, soit que les anges aient des corps, soit qu'on arrive à expliquer comment, sans corps, ils peuvent faire toutes ces choses, il demeure vrai que, dans cette cité de saints où les élus rachetés par le Christ seront réunis à des milliers d'anges, les sons de la voix serviront à exprimer des sentiments connus de tous, car dans cette société divine nulle pensée ne restera cachée au prochain; on y sera en pleine harmonie dans une commune louange de Dieu, non-seulement par l'esprit, mais aussi par le corps spirituel: voilà ce qui me semble.

9. Cependant si vous savez déjà quelque

<sup>1</sup> 1 Cor. xv, 16. — <sup>2</sup> Luc, xxiv, 15-43; Jean, xx, 14-29; Marc, xvi, 12-14. — <sup>3</sup> Ps. ciii, 4. — <sup>4</sup> Gen. xviii, 2-9; xix, 1-3. — <sup>5</sup> Gen. xlvii, 27. — <sup>6</sup> Apoc. x.

<sup>1</sup> 1 Cor. xv, 41.

chose de plus conforme à la vérité ou si vous pouvez l'apprendre par des docteurs, j'attends vivement vos communications. Repassez encore ma lettre <sup>1</sup> à laquelle le départ précipité du diacre vous a obligé de répondre en si grande hâte; je ne me plains pas de cette promptitude, je vous la rappelle, afin que vous me rendiez aujourd'hui ce qu'on ne vous a pas laissé le temps de me donner. Dites-moi ce que vous pensez sur l'importance du repos chrétien pour s'avancer dans l'étude de la sagesse chrétienne, et sur le repos que je vous croyais et qui, d'après ce qu'on m'annonce, est troublé par d'incroyables occupations; cherchez et voyez ce que j'avais désiré savoir de vous. (*Et d'une autre main.*) Souvenez-vous de nous; vivez heureux, saints de Dieu, qui faites nos grandes joies et nos consolations.

### LETTRE XCVI.

(Année 408.)

Olympe, à qui cette lettre est adressée, est le hardi personnage qui sut s'emparer de l'esprit de l'empereur Honorius et organiser le complot par suite duquel succombèrent Silicou et ses amis. Il prit la place du ministre ambitieux et perfide dont la chute fut une joie pour les catholiques de l'Occident. Cette lettre doit être du mois de septembre 408, puisque Silicou périt le 23 août et que la nouvelle de l'élévation d'Olympe à la dignité de maître des offices de l'Empire n'était répandue en Afrique que comme un bruit. Saint Augustin recommande à Olympe une affaire d'un de ses collègues dans l'épiscopat.

AUGUSTIN A SON TRÈS-CHER SEIGNEUR ET FILS  
OLYMPE, SI DIGNE D'ÊTRE AIMÉ PARMIS LES MEMBRES DU CHRIST.

1. Quelque rang que vous occupiez selon ce monde qui passe, nous n'écrivons pas moins avec confiance à notre cher Olympe, serviteur, comme nous, de Jésus-Christ; nous savons qu'à vos yeux ce titre surpasse toute gloire et qu'il est au-dessus de toute grandeur. Nous avons entendu dire que vous étiez monté en dignité; en ce moment où s'offre à nous une occasion de vous écrire, la nouvelle de votre élévation ne nous est pas encore confirmée. Mais nous n'ignorons pas que vous avez appris du Seigneur à ne pas mettre votre joie dans les grandeurs humaines, mais à condescendre à ce qui est humble, et c'est pourquoi, à quelque rang que vous soyez parvenu, nous présumons que vous continuerez à recevoir nos lettres avec votre bienveillance d'autrefois, très-cher seigneur et fils, digne d'être aimé parmi les membres du

Christ. Nous ne doutons pas que vous n'usiez sagement des prospérités temporelles en vue des biens éternels, et qu'en obtenant plus de pouvoir dans un terrestre empire, vous ne donniez plus de soins à cette cité céleste qui vous a enfanté dans le Christ : ces services vous seront payés avec abondance dans la région des vivants, et dans la paix véritable des joies sans trouble et sans fin.

2. Je recommande de nouveau à votre charité la requête de mon saint frère et collègue Boniface : peut-être ce qui n'a pu être fait jusqu'ici pourra-t-il l'être maintenant. Mon saint collègue pourrait peut-être garder sans aucune difficulté ce que son prédécesseur avait acquis, quoique sous un nom étranger, et ce qu'il avait commencé à posséder comme bien de l'Eglise : mais, parce que ce prédécesseur était resté débiteur du fisc, nous ne voulons pas avoir ce scrupule sur la conscience. Une fraude, faite aux dépens du fisc, n'en est pas moins une fraude. Ce Paul <sup>1</sup>, après son élévation à l'épiscopat, devait renoncer à tous ses biens, à cause de l'immensité de ses dettes envers le fisc; du montant d'un engagement qu'il s'était fait payer et qui représentait une certaine somme d'argent, il acheta, comme pour l'Eglise, ces petites pièces de terre dont les revenus devaient le nourrir; il les acheta sous le nom d'une maison alors puissante, afin de n'en rien payer au fisc, suivant sa coutume, et de n'être en rien molesté. Mais Boniface, en succédant à Paul après sa mort, n'a pas osé se mettre en possession de ces champs; et, quoiqu'il eût pu tout simplement demander à l'empereur la remise de ce qui est dû au fisc pour ces petits quartiers de terre, il a mieux aimé avouer que Paul les avait achetés de son propre argent, dans une vente forcée, tandis qu'il était redevable au fisc; et il désire que l'Eglise, si c'est possible, possède ce bien par la libéralité manifeste d'un empereur chrétien et non point par la secrète injustice d'un évêque. Si cela ne se peut, les serviteurs de Dieu préfèrent la souffrance de la pauvreté à la jouissance d'un bien illégitimement acquis.

3. C'est pour cela que nous vous prions de nous accorder votre concours; Boniface n'a pas voulu alléguer ce qu'il avait d'abord obtenu, de peur de fermer la porte au succès de ses supplications nouvelles; car ce n'était pas

<sup>1</sup> Paul était le nom du prédécesseur de Boniface sur le siège de Cataïque.

<sup>1</sup> Cette lettre de saint Augustin est perdue.



une suffisante satisfaction de ses désirs. Maintenant que nous trouvons en vous un plus grand crédit mêlé à la même bienveillance, nous espérons, avec l'aide de Dieu, que vous obtiendrez aisément ce qui est dans nos vœux. Si vous demandiez cela pour vous-même avec l'intention d'en faire ensuite donation à l'Eglise de Cataigue, qui vous en blâmerait? ou plutôt qui ne louerait vos démarches, inspirées non point par une cupidité terrestre, mais par le désir de servir de pieux intérêts chrétiens? Seigneur, mon fils, que la miséricorde de Dieu vous maintienne de plus en plus heureux dans le Christ!

### LETTRE XCVII.

(octobre 408.)

C'est au même Olympe que la lettre suivante est adressée; saint Augustin lui demande instamment d'obtenir un acte public qui fasse connaître à toute l'Afrique que les lois pour briser les idoles et pour ramener les hérétiques ont été établies de la volonté expresse de l'empereur. L'évêque d'Hippone s'afflige et s'inquiète des violences des donatistes. Plusieurs de ses collègues africains ont passé la mer pour aller solliciter la protection impériale.

AUGUSTIN A SON ILLUSTRE ET EXCELLENT SEIGNEUR  
OLYMPE, SON TRÈS-HONORÉ FILS DANS LA CHARITÉ  
DU CHRIST, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Au premier bruit de votre élévation méritée, sans en avoir encore la confirmation, nous n'avions rien pressenti de vos bonnes dispositions pour l'Eglise, dont nous nous réjouissons de vous voir vraiment le fils, qui ne se trouve exprimé dans votre lettre; pourtant, après avoir lu cette lettre où vous daignez demander à notre humilité, avec un empressement obligeant et comme s'il y avait de notre part lenteur et hésitation, de quelle manière le Seigneur, qui vous a fait ce que vous êtes, pourrait, au moyen de votre religieuse obéissance, aider aujourd'hui son Eglise, nous vous écrivons avec une plus grande confiance, illustre et excellent seigneur, et très-honoré fils dans la charité du Christ.

2. A la suite d'un grand trouble dans l'Eglise, plusieurs de mes saints frères et collègues sont partis, presque comme des fugitifs, pour se rendre à la très-glorieuse cour; vous les aurez déjà vus, ou bien vous aurez reçu d'eux, par quelque occasion favorable, des lettres de Rome. Bien que je n'aie pu arrêter avec eux aucune détermination, j'ai voulu

profiter du départ d'un de mes frères et collègues dans le sacerdoce, qui, au milieu même de l'hiver, est obligé d'entreprendre ce voyage pour sauver la vie d'un concitoyen; je salue donc la charité que vous avez dans Jésus-Christ Notre-Seigneur, et je l'invite à redoubler de soins pour hâter votre bonne œuvre, et pour apprendre aux ennemis de l'Eglise que les lois publiées en Afrique, du vivant de Stilicon, pour briser les idoles et ramener les hérétiques, ont été établies de la volonté du très-pieux et très-fidèle empereur; ils répètent faussement, ou bien ils croient volontiers que cela s'est fait à l'insu de l'empereur ou malgré lui, et c'est ainsi qu'ils passionnent les ignorants et qu'ils les déclament violemment et dangereusement contre nous.

3. Ce que je demande ici à Votre Excellence vous serait demandé, je n'en doute pas, par tous mes collègues de l'Afrique; je crois qu'à la première occasion on peut et on doit se hâter, pour rappeler, comme je l'ai dit, à ces hommes vains, dont nous cherchons le salut, quoiqu'ils soient nos ennemis, que les lois publiées pour l'Eglise du Christ l'ont été bien plus par les soins du fils de Théodose que par les soins de Stilicon. Aussi le prêtre, porteur de cette lettre, étant du pays de Milève, son évêque, mon vénérable frère Sévère, qui salue beaucoup avec moi votre très-sincère charité, lui a ordonné de passer par Hippone, où je suis; Sévère et moi, préoccupés des tribulations de l'Eglise, nous cherchons une occasion d'écrire à Votre Excellence, et nous n'en trouvons pas. Déjà, il est vrai, je vous ai envoyé une lettre sur l'affaire de mon saint frère et collègue Boniface, évêque de Cataigue; mais nous ne connaissions pas encore les maux plus considérables dont nous sommes maintenant si agités; les évêques qui ont passé la mer s'entendront plus facilement avec la grande bonté de votre cœur, pour prendre les mesures les plus chrétiennes et les plus propres à réprimer ou à réparer ces désordres; car ils peuvent vous proposer un expédient sur lequel on a délibéré en commun avec la plus grande application, autant du moins qu'il a été possible en si peu de temps. Mais il importe que la province apprenne sans retard les sentiments du très-clément et très-religieux empereur envers l'Eglise, et que vous n'attendiez pas pour cela d'avoir vu les évêques qui sont partis; il est nécessaire que cela se fasse aussitôt que le

pourra votre éminente vigilance pour les membres du Christ soumis à une très-rude épreuve; je vous le demande, je vous en prie, je vous en conjure. Ce n'est pas, dans nos maux, une petite consolation que le Seigneur nous ait offerte, en voulant que vous ayez en ce moment plus de crédit que vous n'en aviez, lorsque déjà nous nous réjouissions de tant de bonnes et grandes œuvres parties de votre charité.

4. Nous avons à nous féliciter de la foi solide et durable de beaucoup d'hommes convertis à la religion chrétienne ou à la paix catholique, sous l'empire de ces lois; nous ne craignons pas de nous exposer aux périls de cette vie temporelle pour leur salut éternel; c'est pourquoi nous avons à supporter les haines agressives de ceux qui demeurent opiniâtrement mauvais; quelques-uns des convertis les supportent patiemment avec nous; mais nous redoutons leur faiblesse, jusqu'à ce qu'ils sachent et puissent mépriser courageusement le monde et tout ce qui ne dure qu'un jour, avec l'aide de la très-miséricordieuse grâce du Seigneur. J'ai envoyé un mémoire à mes frères les évêques; si, comme je le pense, ils ne sont pas encore auprès de vous, que Votre Excellence leur remette ce mémoire à leur arrivée. Telle est, en effet, notre confiance dans la sincérité de votre dévouement, que, le Seigneur notre Dieu aidant, nous voulons non-seulement avoir votre appui, mais encore vos conseils.

### LETTRE XCVIII.

(A la fin de l'année 389.)

L'évêque Boniface, probablement le même dont il est parlé dans les deux précédentes lettres, avait adressé à saint Augustin d'importantes et curieuses questions sur le baptême des enfants; le grand évêque y répond. Il y a dans un passage de cette lettre des expressions sur l'Eucharistie dont les protestants ont abusé, et qu'il nous a paru utile d'expliquer. On lira la note.

#### AUGUSTIN A BONIFACE, SON COLLÈGE DANS L'ÉPISCOPAT, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Vous me demandez « si les parents nuisent à leurs enfants baptisés, quand ils cherchent à les guérir par les sacrifices des démons. Et s'ils ne leur nuisent pas, comment la foi des parents peut-elle profiter aux enfants dans le baptême, puisque leur infidélité ne leur fait aucun tort? » Je réponds que telle est, dans la sainte union avec le corps du

Christ, la vertu du sacrement de baptême, que celui qui a été engendré par la chair, une fois régénéré par la volonté spirituelle, ne saurait être enchaîné à l'iniquité d'autrui, tant que sa propre volonté y demeure étrangère. « L'âme du père est à moi, dit le Seigneur, et l'âme du fils est à moi. Mais c'est l'âme qui aura péché qui mourra<sup>1</sup>. » Or, elle ne pèche point lorsque, sans qu'elle le sache, ses parents ou tout autre lui appliquent les sacrifices du démon. Si elle a tiré d'Adam la faute que le baptême efface, c'est qu'alors elle n'avait pas une vie à part; elle n'était pas une âme distincte dont le Seigneur pût dire : « L'âme du père est à moi, et l'âme du fils est à moi. » Ainsi donc, lorsqu'un homme, par son existence propre, devient différent de celui qui l'a engendré, il n'est pas souillé par le péché d'autrui auquel il n'aura donné aucun consentement; et il a hérité du péché d'Adam parce qu'à l'époque de ce péché, il ne faisait qu'un avec celui et en celui qui l'a commis. Mais il ne contracte aucune souillure par la faute d'un autre, du moment qu'il a sa vie propre et qu'on peut dire : « C'est l'âme qui aura péché qui mourra. »

2. Or, la régénération par la volonté d'autrui, au profit de l'enfant qu'on présente, est uniquement l'œuvre de l'Esprit qui est le principe de cette régénération. Car il n'a pas été écrit qu'il faut renaître par la volonté des parents ou par la foi de ceux qui présentent au baptême ou de ceux qui l'administrent, mais par l'eau et l'Esprit-Saint<sup>2</sup>. C'est pourquoi l'homme, né du seul Adam, est régénéré dans le Christ seul par l'eau, qui forme le signe extérieur de la grâce, et par l'Esprit, qui la produit intérieurement en brisant les liens du péché, en réconciliant avec Dieu ce qu'il y a de bon dans notre nature. L'action divine de l'Esprit régénérateur est donc commune aux parents qui présentent et à l'enfant qui est présenté, et c'est cette société dans un seul et même Esprit qui rend profitable à l'enfant la volonté des parents. Mais quand ceux-ci pèchent à l'égard de leur enfant en l'offrant aux démons et en cherchant à l'assujettir à des liens sacrilèges, il n'y a pas là une âme commune, et dès lors la faute ne saurait l'être. Car une faute ne se communique point par la volonté d'un autre, comme la grâce se communique par l'unité de l'Esprit-Saint. Il peut demeurer

<sup>1</sup> Ezéch. xviii, 4. — <sup>2</sup> Jean, iii, 5.



à la fois dans deux hommes, sans que celui-ci sache que la même grâce a été accordée à celui-là. Au contraire, l'esprit de l'un n'est pas l'esprit de l'autre, et la faute ne saurait être commune à celui qui pêche et à celui qui ne pêche pas. Un enfant engendré selon la chair peut donc être régénéré par l'Esprit de Dieu, qui l'absout de la faute originelle; mais, une fois régénéré par l'Esprit de Dieu, il ne peut être engendré de nouveau selon la chair, de façon à contracter de nouveau la souillure d'Adam. La grâce du Christ qu'il a reçue, il ne la perdra que par sa propre impiété, si avec l'âge il se pervertit; alors aussi commenceront des fautes personnelles que la régénération baptismale n'effacera plus, et pour lesquelles il faudra d'autres remèdes.

3. Toutefois c'est avec raison qu'on appelle homicides selon l'esprit les parents qui s'efforcent d'engager au culte sacrilège du démon soit leurs fils, soit d'autres enfants baptisés; ils ne tuent pas, mais ils sont meurtriers autant qu'ils peuvent, et méritent qu'on leur dise, pour les détourner de ce crime : Ne tuez pas vos enfants. Car l'Apôtre, en disant : « N'éteignez pas le Saint-Esprit<sup>1</sup>, » n'entend pas qu'il soit possible de l'éteindre, mais il a raison d'adresser ce langage à des gens qui agissent comme s'ils voulaient y parvenir. C'est en ce sens qu'on peut comprendre le passage de saint Cyprien dans son épître sur ceux *qui sont tombés*<sup>2</sup>, à l'endroit où il blâme les chrétiens assez faibles pour avoir sacrifié aux idoles au temps de la persécution : « Pour que le crime « fût complet, dit-il, les parents ont, de leurs « propres mains, posé leurs enfants sur les « idoles ou bien les leur ont fait toucher, et les « enfants ont perdu ce qu'ils avaient gagné « aussitôt après leur naissance. » *Ils ont perdu*, dit saint Cyprien, autant que cela a pu dépendre de ceux qui ont travaillé à le leur faire perdre. *Ils ont perdu*, dans la pensée et la volonté de ceux qui se sont aussi criminellement conduits envers eux. Car, s'ils avaient réellement perdu le bienfait de la régénération baptismale, ils seraient restés sous le coup de la sentence divine sans défense possible; et si tel était le sentiment de saint Cyprien, il ne se hâterait pas de prendre la défense de ces enfants en ces termes : « Quand viendra le jour du jugement, ne diront-ils pas : *Nous n'avons rien fait, « nous n'avons pas abandonné le pain et le ca-*

*lice du Seigneur pour nous précipiter volontairement vers ces profanations odieuses; c'est « l'infidélité d'autrui qui nous a perdus, nous « avons eu des parents homicides; ils ont renié « pour nous l'Eglise notre mère, et le Seigneur « notre père; petits et ne pouvant rien prévoir, « ne comprenant rien à un tel crime, c'est par « d'autres que nous y avons participé, et c'est « par la tromperie d'autrui que nous y avons « été poussés. »* Puisque saint Cyprien a ajouté cette défense, c'est qu'il la croyait très-juste et profitable aux enfants dans le jugement de Dieu. Car s'il est dit avec vérité : Nous n'avons rien fait, « c'est l'âme qui aura péché qui mourra, » et ils ne périront pas sous le juste jugement de Dieu, ces enfants que leurs parents ont perdus par leur crime autant que cela dépendait d'eux.

4. Il est parlé, dans la même lettre de saint Cyprien, d'une petite fille abandonnée à une nourrice par des parents obligés de fuir; cette nourrice l'avait fait porter aux mystères abominables des démons; conduite ensuite à l'église, elle avait rejeté de la bouche, par des mouvements miraculeux, l'Eucharistie qu'on lui avait donnée; je vois dans cet exemple un avertissement divin pour prouver aux parents qu'en de telles iniquités ils pèchent envers leurs enfants; et ces mouvements de ceux qui ne peuvent pas encore parler, leur font comprendre d'une manière merveilleuse combien ils ont tort de se jeter sur les sacrements après un pareil crime, au lieu de s'en abstenir comme ils le devraient dans des sentiments de pénitence. Quand la Providence divine agit ainsi au moyen de ces enfants, il ne faut pas croire qu'il y ait de leur part connaissance et raison; de même qu'on ne doit pas admirer la sagesse des ânes, parce qu'il plut un jour à Dieu de réprimer la folie d'un prophète en faisant parler une ânesse<sup>1</sup>. Or, si quelque chose de semblable à l'homme a été entendu dans un animal irraisonnable (ce qu'il faut attribuer à un miracle, et non pas à l'âne lui-même), le Tout-Puissant a pu, par l'âme d'un enfant, non dépourvue de raison, mais où la raison était encore endormie, montrer, au moyen de mouvements corporels, quels étaient les devoirs de ceux qui avaient péché envers eux-mêmes et envers leurs enfants. Mais, comme l'enfant ne rentre pas dans celui qui lui a donné le jour, pour ne faire qu'un seul et même homme avec

<sup>1</sup> 1 Thess. v, 19. — <sup>2</sup> De lapsis.

<sup>1</sup> Nomb. xxii, 28.

lui et en lui, et qu'il a une existence propre, sa chair et son âme. « c'est l'âme qui aura péché qui mourra. »

5. Il y a des gens qui présentent des enfants au baptême, non point pour leur procurer la régénération spirituelle, mais parce qu'ils espèrent par là leur faire conserver ou recouvrer la santé; ne vous en inquiétez pas; ce n'est pas ce défaut d'intention religieuse de leur part qui peut empêcher la régénération; car on pratique avec leur concours les cérémonies nécessaires et on prononce les paroles sans lesquelles l'enfant ne serait pas baptisé; et le divin Esprit qui habite dans les saints, dont l'ardente charité produit *cette unique colombe argentée*<sup>1</sup> du Psalmiste, fait ce qu'il fait par le ministère des ignorants comme des plus indignes. Les enfants sont moins présentés au baptême par ceux qui les portent dans leurs bras, tout bons chrétiens qu'ils soient, que par la société universelle des saints et des fidèles, car ils sont véritablement présentés par tous ceux à qui plaît cette présentation, et dont l'invisible charité les aide à recevoir le Saint-Esprit. Cela est donc l'ouvrage de toute l'Eglise, notre mère, qui est l'assemblée des saints; toute l'Eglise nous enfante tous et chacun en particulier. Si le sacrement du baptême chrétien, qui est unique et indélébile, est valable et suffit, même chez les hérétiques, pour la consécration, quoiqu'il ne suffise pas pour parvenir à la vie éternelle (et toutefois, ainsi baptisé et coupable de porter le caractère du Seigneur en dehors du troupeau du divin Maître, l'hérétique peut être ramené à la vérité sans être consacré de nouveau); à plus forte raison, dans l'Eglise catholique, le froment, même porté par le ministère de la paille, sera purifié et réuni à la masse du bon grain sur l'aire.

6. Je ne veux pas que vous pensiez que le lien du péché originel ne saurait être brisé, à moins que les parents ne présentent les enfants pour recevoir la grâce du Christ, car vous dites que « la faute leur ayant été transmise « par les parents, c'est la foi des parents qui « doit les justifier. » Car vous voyez que plusieurs ne sont pas présentés par les parents, mais par des étrangers quels qu'ils soient, comme quelquefois des fils d'esclaves sont présentés par les maîtres; quelquefois aussi des enfants sont baptisés après la mort des pa-

rents, et ce sont les premiers venus, de pieuse volonté, qui leur rendent miséricordieusement ces bons offices. Parfois encore de cruels parents abandonnent leurs enfants à qui voudra les nourrir; des vierges sacrées, qui n'ont pas été mères et ne songent pas à l'être, recueillent les petits délaissés et les présentent au baptême; vous voyez s'accomplir ici ce qui est écrit dans l'Evangile, lorsque le Seigneur demande lequel s'est montré le prochain de l'homme blessé par les voleurs et laissé à demi mort sur le chemin; on lui répond: « C'est « celui qui a exercé miséricorde envers lui<sup>1</sup>. »

7. La question que vous avez réservée pour la fin, vous a paru d'une solution d'autant plus difficile que vous éprouvez un vif éloignement pour le mensonge. Vous me dites: « Si je vous « amène un enfant et que je vous demande si « en grandissant il sera chaste ou s'il ne sera « pas voleur, sans doute vous me répondrez: « je n'en sais rien. Vous me ferez la même réponse si je vous demande quelles sont les « pensées bonnes ou mauvaises de cet enfant « dans son premier âge. Donc si vous n'osez « promettre rien de certain sur ses mœurs « dans l'avenir ni sur ses pensées actuelles, « pourquoi les parents, quand ils présentent « des enfants au baptême, se portent-ils leurs « garants et répondent-ils que ceux-ci font ce « que leur âge ne peut comprendre, ou, s'il le « peut, c'est d'une façon cachée? En effet, nous « interrogeons ceux qui nous présentent un « enfant, et nous disons: *Croit-il en Dieu?* Au « nom d'un âge qui ne sait pas s'il y a un « Dieu, ils répondent qu'il croit en Dieu, et « ainsi de suite pour chacune des questions. « Aussi j'admire ces parents qui affirment « avec confiance qu'à l'heure où l'enfant est « baptisé il fait les grandes choses sur lesquelles « les interroge celui qui confère le sacrement; « et si, à la même heure, j'ajoutais: *Celui qu'on « baptise sera-t-il chaste, ou bien ne sera-t-il « pas voleur?* je ne sais si on oserait me répondre que l'enfant sera ou ne sera pas cela, « comme on me répond sans hésitation qu'il « croit en Dieu et qu'il se convertit à Dieu. » Puis, en terminant, vous ajoutez ces mots: « Je demande que vous daigniez répondre « brièvement à ces questions, et que vous y « répondiez non par l'autorité de la coutume, « mais par l'autorité de la raison. »

<sup>1</sup> Ps. Lxvii, 14. Cette colombe argentée dont parle le Psalmiste est une figure de l'Eglise.

<sup>1</sup> Luc, x, 37.



8. Après avoir lu et relu votre lettre et l'ayant méditée autant que le permettait la brièveté du temps, je me suis souvenu de mon ami Nébride, ce chercheur soigneux et ardent de choses obscures, surtout de celles qui appartaient à la religion ; il détestait les courtes réponses sur les grandes questions. Il supportait mal quiconque en pareil cas demandait de rapides éclaircissements, et si la personne du questionneur n'imposait pas trop de réserve, Nébride laissait échapper de vives paroles et son visage s'enflammait ; il ne le jugeait pas même digne d'adresser de telles questions, puisqu'il n'avait pas l'idée de ce qu'on pouvait et devait dire sur une aussi grande chose. Mais moi, je ne m'animerais pas contre vous comme faisait Nébride, car vous êtes évêque, occupé, comme moi, de beaucoup de soins ; et vous n'avez pas plus le temps de lire quelque chose d'étendu que moi de l'écrire. Nébride qui refusait d'entendre les trop rapides réponses était un jeune homme ; il s'enquêrait de beaucoup de choses dans nos entretiens ; il était libre de son temps, et j'avais alors la même liberté que lui. Mais vous, en songeant à vous-même et à moi, vous ne commandez d'être bref en répondant à une si grande chose. Je vais le faire dans la mesure de mes forces ; que le Seigneur m'aide à faire ce que vous me demandez.

9. Souvent, aux approches de Pâques, nous disons : C'est demain ou après-demain la passion du Seigneur ; et pourtant il y a bien des années que le Seigneur a été mis à mort, et sa passion n'a eu lieu qu'une fois. Le jour de Pâques nous disons : C'est aujourd'hui que le Seigneur est ressuscité, et cependant que d'années écoulées depuis sa résurrection ! Y aurait-il quelqu'un d'assez inepte pour nous accuser de mentir en parlant ainsi, et pour ne pas comprendre qu'il s'agit ici de la simple ressemblance des jours où ces événements se sont passés, qu'il n'est pas question du jour même, mais du retour d'un jour semblable et de la célébration d'un mystère accompli autrefois ? Le Christ n'a été immolé qu'une fois ; il s'immole pourtant dans le sacrement, non-seulement à toutes les solennités pascales, mais encore tous les jours, et celui-là ne mentira point qui, interrogé à cet égard, répondra que le Christ chaque jour s'immole ; car si les sacrements ne ressemblaient pas d'une certaine manière aux choses dont ils sont les signes, ils ne seraient pas des sacrements. C'est par cette

ressemblance qu'ils reçoivent souvent les noms des choses mêmes. De même donc que le sacrement du corps du Christ est le corps du Christ, en quelque manière, et le sacrement du sang du Christ le sang du Christ, de même le sacrement de la foi est la foi<sup>1</sup>. Or, croire, ce n'est autre chose que d'avoir la foi. Et quand on répond qu'un enfant croit sans qu'il puisse avoir encore le sentiment et la foi, on répond qu'il a la foi à cause du sacrement de la foi, et qu'il se convertit à Dieu à cause du sacrement de la conversion, parce que cette réponse même appartient à la célébration du sacrement. Ainsi l'Apôtre, en parlant du baptême, dit « que nous avons été ensevelis avec le Christ « par le baptême pour mourir au péché<sup>2</sup> ; » il ne dit pas : nous représentons la sépulture, mais : « nous avons été ensevelis. » Il a donné au sacrement d'une si grande chose le nom de la chose elle-même.

10. C'est pourquoi un enfant, sans qu'il puisse avoir encore la foi qui consiste dans la volonté, devient cependant fidèle par le sacrement même de la foi. On dit de lui qu'il est fidèle comme on répond qu'il croit, non point par une affirmation de l'intelligence, mais par la réception du sacrement. Quand, devenu homme, il commencera à savoir, il ne recevra pas le baptême une seconde fois, mais il le comprendra et s'y unira de sa propre volonté. Tant qu'il ne sera pas capable de cette volonté

<sup>1</sup> Les protestants, en attaquant la présence réelle, ont fouillé dans les écrits de saint Augustin pour y exploiter des obscurités au profit de leur opinion. Le passage qu'on vient de lire est de ceux dont ils se sont armés. Ils n'ont pas reconnu que l'évêque d'Hippone ne parle ici qu'en passant de l'Eucharistie et qu'il n'en parle, pour le besoin de son sujet, qu'avec l'intention d'y faire remarquer ce qui est signe et sacrement ; c'est la croyance de l'Eglise ; elle enseigne que tous les sacrements *représentent* ou *signifient* la grâce qu'ils produisent. Les mots : *en quelque manière* (secundum quemdam modum), ne sauraient s'appliquer qu'à ce qui constitue le signe même du corps et du sang de Jésus-Christ. Le signe n'en est pas moins la présence réelle. Les protestants se sont emparés d'un passage du même genre tiré du livre de saint Augustin contre le manichéen Adimante ; on y répond de la même manière. Quant au fameux endroit tiré de la *doctrine chrétienne*, chapitre xvi, où saint Augustin semble prendre au figuré la manducation du corps de Jésus-Christ, il suffit d'un peu d'attention pour reconnaître que l'évêque d'Hippone voulait exclure la pensée juïdïque de la manducation comme l'entendaient les *capbarnaï* et que saint Cyrille de Jerusalem condamnait sous le nom de *Sarcophagie* ; saint Augustin, fidèle à sa règle pour l'interprétation des livres saints, songeait ainsi à rejeter le seos qui semblait impliquer une *action honteuse et criminelle*. Ce qui est évident et au-dessus de toute contestation sérieuse et de bonne foi, ce sont les nombreux passages du grand évêque, qui établissent sa *foi* à la présence réelle ; nous citerons en première ligne le chapitre ix du livre contre l'*Adversaire de la loi et des prophètes*, puis les commentaires des psaumes xxxix et xxviii, le chapitre xx du premier livre des *Mérites* et de la *remission des péchés*, le xiv sermon sur les *Paroles du Seigneur*. Nous pourrions multiplier les citations. Il faut voir dans la *Péripétuité de la foi*, ce bel ouvrage trop peu lu, d'habiles et solides réponses aux arguments de Claude et d'Aubertin, qui se sont efforcés d'enlever l'autorité de saint Augustin à la doctrine catholique de la présence réelle.

<sup>2</sup> Rom. vi, 4.

personnelle, le sacrement suffira pour le défendre contre les puissances ennemies; et telle en est la vertu que si un enfant baptisé meurt avant l'âge de raison, il sera délivré, par la grâce du Christ et la charité de l'Église, de la condamnation entrée dans le monde à cause de la faute d'un seul homme<sup>1</sup>. Celui qui ne croit pas cela et qui juge que cela ne se peut, est infidèle, quoiqu'il ait le sacrement de la foi; l'enfant vaut mieux que lui, et s'il n'a pas encore la foi dans sa pensée, du moins il ne lui oppose pas l'obstacle d'une pensée contraire, ce qui suffit pour recevoir avec fruit le sacrement.

J'ai répondu, je pense, à ces questions; ce ne serait point assez pour de moins pénétrants et de plus contentieux que vous, c'est plus qu'il n'en faut peut-être pour ceux qui sont calmes et intelligents. Je ne vous ai pas répondu en m'appuyant sur la force de la coutume, mais je vous ai rendu raison, autant que je l'ai pu, d'une coutume très-salulaire.

### LETTRÉ XCIX.

(Année 408 ou commencement de l'année 409)

Italica était une des pieuses dames romaines qui avaient, comme on sait, le bonheur de correspondre avec saint Augustin. La lettre suivante, qui lui est adressée, fut écrite sous le coup des sinistres bruits mêlés à la marche d'Alarie; le grand évêque avait entendu parler des malheurs de Rome et ne savait rien encore que par les vagues rumeurs répandues en Afrique.

AUGUSTIN À LA TRÈS-RELIGIEUSE SERVANTE DE DIEU  
ITALICA, TRÈS-DIGNE DE SAINTES LOUANGES  
ENTRE LES MEMBRES DU CHRIST, SALUT DANS LE  
SEIGNEUR.

1. Je vous écris cette lettre après en avoir reçu trois de votre bénignité: l'une qui me demandait une réponse, l'autre qui annonçait que cette réponse vous était parvenue, la troisième qui exprimait une bienveillante sollicitude pour nous, au sujet de la maison du jeune et illustre Julien, contiguë à nos propres murs. Au reçu de cette dernière lettre, je me hâte de vous écrire, parce que l'intendant de votre excellence m'a informé qu'il allait envoyer à Rome: nous regrettons beaucoup qu'il n'ait pas songé dans sa lettre à nous dire ce qui se passe à Rome ou autour de Rome, afin de savoir ce que nous devons croire des bruits apportés par la renommée. Les nouvelles que

nous donnaient les précédentes lettres de nos frères, quelque inquiétantes qu'elles fussent, n'avaient pourtant rien de pareil à tout ce qui se dit en ce moment. Je m'étonne au delà de toute expression que nos saints frères les évêques ne nous aient pas écrit par une si bonne occasion que celle de vos gens, et que votre lettre elle-même ne nous fasse rien entendre de vos grandes tribulations; car ces douleurs nous sont communes dans les entrailles de la charité. Peut-être n'avez-vous pas cru devoir faire ce que vous pensiez ne pouvoir servir de rien, et peut-être aussi n'avez-vous pas voulu nous affliger. Je pense, cependant qu'il n'est pas inutile de connaître ces choses; d'abord parce qu'il n'est pas juste de vouloir se réjouir avec ceux qui se réjouissent et de ne pas vouloir pleurer avec ceux qui pleurent<sup>1</sup>; ensuite « parce que la tribulation produit la patience, « la patience l'épreuve, l'épreuve l'espérance, « et que l'espérance ne trompe point, parce « que la charité de Dieu est répandue dans nos « cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été « donné<sup>2</sup>. »

2. C'est pourquoi à Dieu ne plaise que nous refusions d'entendre ce qui est triste et amer pour nos amis! Je ne sais comment il se fait que ce qu'un membre souffre devient plus supportable, lorsque les autres membres souffrent avec lui<sup>3</sup>; cet adoucissement du mal n'arrive point par la communauté du malheur qu'on éprouve, mais par le soulagement de la charité: c'est grâce à cette charité que ceux qui souffrent et ceux qui compatissent se trouvent réunis dans une tribulation commune, comme ils sont réunis dans la même épreuve, la même espérance, le même amour et le même esprit. Mais le Seigneur nous console tous; il nous a annoncé ces maux du temps et nous a promis ensuite les biens de l'éternité; celui qui veut être couronné après la bataille ne doit pas se laisser abattre pendant qu'il combat; Dieu lui donnera des forces, Dieu qui réserve aux vainqueurs d'ineffables dons.

3. Que notre réponse ne vous ôte pas la pensée de nous écrire, d'autant plus que vous avez diminué nos craintes par des raisons qui ne sont pas improbables. Nous rendons le salut à vos petits enfants, et nous souhaitons qu'ils grandissent pour vous dans le Christ; à ce premier âge, ils voient déjà ce qu'il y a de périlleux et de funeste dans l'attachement à ce

<sup>1</sup> Rom. v, 12.

<sup>2</sup> Rom. xii, 15. — <sup>3</sup> Rom. v, 3-5. — <sup>4</sup> I Cor. xii, 26.



monde; et plutôt à Dieu qu'au milieu de ces grands et terribles ébranlements, ce qui est jeune et flexible pût au moins se corriger! Que vous dirai-je de cette maison, sinon que je rends grâces à vos soins obligeants? Ils ne veulent pas de celle que nous pouvons donner; nous ne pouvons pas donner celle qu'ils veulent. C'est à tort qu'on leur a dit que cette maison a été un legs fait à l'Eglise par mon prédécesseur; car elle fait partie de ses anciens fonds, et tient à une ancienne église, comme celle dont il s'agit tient à une autre <sup>1</sup>.

### LETTRE C.

(Au commencement de l'année 402.)

Nous recommandons à l'attention sérieuse de nos lecteurs cette lettre de saint Augustin adressée au proconsul d'Afrique; elle nous donne la vraie pensée de l'évêque d'Hippone sur la conduite à tenir envers les dissidents et complète ce qu'il a dit dans la fameuse lettre à Vincent, ci-dessus, page 139.

AUGUSTIN A SON ILLUSTRE SEIGNEUR ET TRÈS-HONORABLE FILS DONAT, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Je ne voudrais pas voir l'Eglise d'Afrique tristement obligée de recourir aux puissances temporelles; mais comme *toute puissance vient de Dieu*, selon la parole de l'Apôtre <sup>2</sup>, quand l'Eglise catholique notre mère est protégée par des enfants aussi dévoués que vous, alors, sans aucun doute, notre secours vient du Seigneur qui a fait le ciel et la terre <sup>3</sup>. Qui ne sent en effet quelle consolation Dieu nous envoie dans ces grandes calamités, lorsqu'un homme tel que vous et très-attaché au nom du Christ, est élevé aux honneurs proconsulaires, et que la puissance aide en lui la bonne volonté, pour arrêter les audacieuses et sacrilèges entreprises des ennemis de l'Eglise, illustre seigneur et très-honorable fils? Nous craignons une seule chose dans votre justice, c'est qu'en considérant combien les violences commises par l'impiété et l'ingratitude contre la société chrétienne l'emportent en gravité et en atrocité sur les violences qui se commettent envers les autres hommes, vous ne vous préoccupez peut-être, dans la répression, que de l'énormité des

crimes et non pas de la mansuétude de notre religion: nous vous conjurons, au nom de Jésus-Christ, de n'en rien faire. Car nous ne cherchons pas à nous venger de nos ennemis sur cette terre, et, quelles que soient nos souffrances, elles ne doivent pas nous resserrer le cœur jusqu'à nous faire oublier les prescriptions de celui pour la vérité et le nom duquel nous souffrons: nous aimons nos ennemis et nous prions pour eux. Ce n'est pas leur mort, c'est leur religieux retour que nous désirons par ces juges et ces lois terribles, de peur qu'ils n'encourent les peines du jugement éternel; nous voulons qu'on les corrige et non qu'on les livre aux supplices qu'ils ont mérités. Réprimez donc leurs fautes, mais ne leur ôtez pas avec la vie le pouvoir de s'en repentir.

2. Donc, nous vous le demandons: quand vous prenez en main la cause d'une Eglise quelconque, quelle que soit la gravité des injustices dont elle a eu à souffrir, oubliez que vous avez le pouvoir de faire mourir, mais n'oubliez pas notre prière <sup>1</sup>. Honorable et bien-aimé fils, ne regardez pas comme quelque chose de petit et de méprisable cette prière que nous vous adressons pour que vous ne mettiez pas à mort ceux dont nous demandons à Dieu la conversion. Sans compter que nos efforts doivent toujours tendre à vaincre le mal par le bien, votre sagesse remarquera qu'il appartient aux ecclésiastiques seuls de vous saisir de causes ecclésiastiques. Si donc en ces matières vous croyez devoir prononcer des condamnations à mort, vous nous empêcheriez de soumettre à votre justice des affaires de ce genre; les donatistes, dès qu'ils viendraient à s'en apercevoir, s'acharneraient contre nous avec plus d'audace, et nous feraient payer cher notre résolution de nous laisser tuer par eux, plutôt que de livrer leur vie à la sévérité de vos jugements. Je vous en prie, n'accueillez point par le dédain ce conseil, cette demande, cette supplication. Car vous n'oubliez pas, sans doute, que quand même je ne serais pas évêque et que vous seriez élevé plus haut, je pourrais m'adresser encore à vous avec grande confiance. Pour le moment, qu'une déclaration de Votre Excellence fasse connaître aux hérétiques donatistes que les lois portées contre eux demeurent dans

<sup>1</sup> Cette affaire de maison, qui touchait aux intérêts de la communauté de saint Augustin, est un détail particulier qu'il nous est impossible d'éclaircir pleinement; c'est, du reste, de mince importance pour nous. La lettre nous semble se terminer brusquement, et peut-être n'en avons-nous pas la fin.

<sup>2</sup> Rom. XIII, 1. — <sup>3</sup> Ps. CXX, 2.

<sup>1</sup> Ces lignes suffiraient pour répondre à toutes les accusations de violence dont saint Augustin a été l'objet.

leur force ; ils prétendent que ces lois n'ont plus de valeur, et c'est pour eux une raison de ne pas nous épargner. Mais vous nous aiderez beaucoup dans nos travaux et nos dangers, et vous les empêcherez d'être stériles, si vous n'appliquez pas à la répression de cette vaine et orgueilleuse secte les lois impériales, de façon à lui laisser croire qu'elle souffre pour la vérité et la justice. Il faudrait plutôt, lorsqu'on vous le demande, permettre que ceux qui sont traduits devant Votre Excellence ou devant des juges inférieurs, pussent s'instruire et se convaincre par la lecture des pièces où la vérité se trouve en pleine évidence, afin que ceux qui sont détenus d'après vos ordres changeassent, s'il est possible, leur opiniâtreté en bonne volonté et fissent à d'autres ces salutaires communications. Quoi qu'il s'agisse de quitter un grand mal pour aller à un grand bien, ce serait une entreprise plus laborieuse que profitable de tant contraindre les hommes et de ne pas les instruire.

## LETTRE CI.

(Au commencement de l'année 409.)

Mémorius était un évêque d'Italie ; quel siège occupait-il ? Nous n'en savons rien. Mémorius avait été marié avant de recevoir les saints ordres ; il fut le père de Julien, ce chef de l'hérésie pélagienne, contre lequel saint Augustin luita si vaillamment et si victorieusement jusqu'à la dernière heure. L'évêque d'Hippone, à qui il avait demandé son ouvrage sur la musique, lui répond en des termes qui témoignent une grande considération. Ce qu'il dit des anciens, à propos des études libérales, ne doit pas être regardé comme un mépris de leur génie ; il ne condamne que leur amas d'erreurs. Bossuet, dans son beau traité de la *Concupiscence*, n'a pas tenu un autre langage <sup>1</sup>. On remarquera le charmant et curieux passage de cette lettre de saint Augustin sur les six livres de *la musique*, et sa manière de comprendre l'harmonie.

AUGUSTIN AU BIENHEUREUX, CHER, VÉNÉRABLE ET TRÈS-DÉSIRÉ SEIGNEUR MÉMORIUS, SON FRÈRE ET COLLÈGUE DANS L'ÉPISCOPAT, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Je ne devrais pas vous écrire sans vous envoyer les livres que vous m'avez demandés par le droit violent d'un saint amour : mon obéissance serait ainsi du moins une réponse à vos lettres où vous me comblez de vos bon-  
 lés jusqu'à m'en accabler : je succombe sous leur poids, mais comme je suis aimé, je me relève. Ce n'est pas un homme ordinaire qui m'aime, me relève et me distingue, c'est un

prêtre du Seigneur que je sais être agréable à Dieu ; et quand vous élevez vers le Seigneur votre âme si bonne, vous m'y élevez en même temps, puisque vous me portez en vous-même. Je devais donc vous envoyer maintenant les livres que j'avais promis de corriger ; si je ne les envoie point, c'est que cette correction n'est pas faite : ne croyez point que je n'aie pas voulu, je n'ai pas pu ; des soins multipliés et plus graves m'en ont empêché. Je vous écris aujourd'hui parce qu'il y aurait eu de ma part trop d'ingratitude et de dureté à souffrir que notre saint frère et collègue Possidius, en qui vous retrouverez un autre nous-même, man-  
 quât l'occasion de vous connaître, vous qui nous aimez tant, ou fit votre connaissance sans une lettre de nous ; c'est par nous qu'il a été nourri, autant que l'ont permis nos pressantes affaires, non pas de ces sciences que les esclaves des passions humaines appellent libérales, mais du pain du Seigneur.

2. Qu'y a-t-il en effet à dire aux injustes et aux impies qui se croient libéralement instruits, si ce n'est ce que nous lisons dans les saintes lettres vraiment libérales : « Si le Fils vous « a délivrés, alors véritablement vous serez « libres ? » Car c'est lui qui nous fait connaître ce que peuvent avoir de libéral les études mêmes qui sont ainsi nommées par les hommes non appelés à cette liberté évangélique. Ces études n'ont de rapport avec la liberté que ce qu'elles ont de rapport avec la vérité ; voilà pourquoi le Fils a dit : « Et la vérité vous déli-  
 « vrera <sup>1</sup>. » Ainsi donc ces innombrables fables impies, dont les poésies sont pleines, n'ont rien de commun avec notre liberté ; nous en dirons autant des mensonges emphatiques et ornés des orateurs, des sophismes verbeux des philosophes soit de ceux qui ont mal connu Dieu, soit de ceux qui l'ayant connu ne l'ont pas glorifié comme Dieu ou ne lui ont pas rendu grâces, mais se sont évanouis dans leurs propres pensées ; et leur cœur s'est endurci ; et, se disant sages, ils sont devenus insensés : ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en une image de l'homme corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes et des serpents ; soit enfin de ceux d'entre eux qui n'étant pas adonnés au culte des idoles ou qui n'étant peu, ont adoré cependant et ont servi la créature plutôt que le Créateur <sup>2</sup>. A Dieu ne plaise que nous appellions sciences libérales les vanités et les folies menteuses, les

<sup>1</sup> Voir ce que nous avons dit à ce sujet dans nos *Lettres sur Bossuet*, lettre XI<sup>e</sup>.

<sup>2</sup> Jean, VIII, 32, 36. — <sup>3</sup> Rom. I, 21-25.



ioventions vaines et l'erreur superbe de ces malheureux qui n'ont pas connu, même dans ce qu'ils ont dit de vrai, la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, la grâce à laquelle seule nous devons d'être délivrés du corps de cette mort<sup>1</sup>. Quant à l'histoire dont les auteurs font une haute profession de sincérité dans leurs récits, peut-être renferme-t-elle quelque chose qui mérite d'être connu des âmes libres, quand, bonnes ou mauvaises, les actions qu'elle rapporte sont vraies. Cependant, je ne vois pas trop comment, ne recevant point le secours de l'Esprit-Saint et obligés dans leur condition de faiblesse à recueillir les rumeurs répandues, ils ne se seraient pas trompés en bien des points : il y a toutefois en eux quelque chose qui approche de la liberté s'ils n'ont pas eu la volonté de mentir, et s'ils ne trompent les hommes que parce qu'ils auront été eux-mêmes trompés par la faiblesse humaine.

3. Les sons aident le plus à comprendre la valeur des nombres dans tous les mouvements des choses ; on monte ainsi, comme par degrés, jusqu'aux plus hauts secrets de la vérité, à ces hauteurs où la divine sagesse se découvre agréablement dans l'ordre entier de sa providence à ceux qui l'aiment<sup>2</sup> : c'est ce que nous avons essayé de traiter, aux premiers loisirs que nous laissions des soins plus importants et plus urgents, dans ces écrits que vous désirez recevoir de nous ; j'ai composé alors six livres seulement sur le rythme, et, je l'avoue, je songeais à en composer six autres sur la modulation, quand j'espérais du loisir. Mais depuis que j'ai été chargé du poids des affaires ecclésiastiques, toutes ces douces choses me sont échappées des mains, de sorte qu'à peine trouvé-je maintenant ce que j'ai écrit, ne pouvant me refuser à votre désir qui est pour moi un ordre. Si je puis vous envoyer ce petit ouvrage, je ne me repentirai pas de vous avoir obéi, mais vous pourriez bien vous repentir de me l'avoir demandé si ardemment. Car il est très-difficile d'entendre les cinq premiers livres sans quelqu'un qui, non-seulement distingue les personnes des interlocuteurs, mais qui, par la prononciation, fasse sentir la durée des syllabes, de façon à frapper l'oreille de la diversité des nombres : d'autant plus qu'il s'y mêle des intervalles de silences mesurés qui ne sauraient être compris sans le secours d'une habile prononciation.

<sup>1</sup> Rom. VII, 24, 25. — <sup>2</sup> Sages. VI, 17.

4. Ayant trouvé corrigé le sixième livre où est ramassé tout le fruit des autres, je l'envoie sans retard à votre charité ; peut-être ne déplaira-t-il pas trop à votre gravité. Pour ce qui est des cinq premiers, c'est à peine si Julien<sup>3</sup>, notre fils et collègue dans le diaconat, car il est déjà enrôlé dans notre sainte milice, les jugera dignes d'être lus et compris. Je n'ose pas dire que je l'aime plus que vous, parce que je veux rester vrai, mais cependant j'ose dire que je désire le voir plus que je ne désire vous voir vous-même. Il peut vous sembler étrange que vous aimant autant l'un que l'autre, il y en ait un qui soit l'objet particulier de mes désirs ; mais ce qui produit ce sentiment c'est une plus grande espérance de voir Julien, car, je le crois, si vous lui commandez ou lui permettez de venir vers nous, il fera ce qu'on fait à son âge, surtout quand on n'est pas encore retenu par des soins plus importants ; et par lui je vous aurai vous-même sans plus de retard. Je n'ai pas indiqué les mesures des vers de David, parce que je les ignore. Je ne sais pas l'hébreu, et le traducteur n'a pu faire passer les mesures dans sa version, de peur de nuire à l'exactitude du sens. Au reste les vers hébreux ont des mesures certaines, si j'en crois ceux qui entendent bien cette langue ; car le saint prophète aimait la pieuse musique, et c'est lui, plus que tout autre, qui m'a inspiré un goût si vif pour ces sortes d'études. Demeurez à jamais sous la protection du Très-Haut<sup>4</sup>, vous tous qui habitez dans la même maison<sup>5</sup>, père, mère, frères et fils, et, tous enfants d'un même père ! souvenez-vous de nous !

#### LETTRE CH<sup>4</sup>.

(Au commencement de l'année 409.)

Dans l'histoire des premiers âges du christianisme, il n'est rien de plus curieux que les objections sur lesquelles les païens fondaient leur résistance à notre religion ; les difficultés qui les arrêtaient ressemblent aux difficultés dont beaucoup de gens ont coutume de s'armer dans nos âges nouveaux : les hommes du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècles qui n'étaient pas encore chrétiens et ceux de notre temps qui ne le sont plus se rapprochent en bien des points. La plupart des objections et même les plaisanteries du dix-huitième siècle contre la foi chrétienne, sont renouvelées des païens. Il est donc intéressant de savoir comment saint

<sup>3</sup> Ce jeune Julien, dont saint Augustin prononce affectueusement le nom, devait plus tard prendre rang parmi les plus ardents ennemis de l'Eglise catholique et de l'évêque d'Hippone.

<sup>4</sup> Ps. XC, 1. — <sup>5</sup> Ps. LXXII, 7.

<sup>5</sup> Voyez rétract. liv. 11, chap. XXXI, tom. I, pag. 351.

Augustin y répondait. L'évêque d'Hippone avait en vue un de ses amis de Carthage dont il désirait éclairer l'esprit et vaincre les hésitations; sa réponse aux six questions posées ne fut pas inutile aux païens de son temps et ne saurait l'être aux chrétiens du nôtre.

AUGUSTIN A DEOGRATIUS, SON CHER FRÈRE ET  
COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE, SALUT DANS LE  
SEIGNEUR.

1. Vous avez mieux aimé me renvoyer les questions qui vous ont été adressées; ce n'est point, je pense, paresse de votre part, mais comme vous m'aimez extrêmement, vous préférerez m'entendre dire ce que vous savez vous-même. J'aurais voulu pourtant que vous les eussiez traitées, parce que l'ami qui les a posées n'ayant pas répondu à des lettres que je lui ai écrites, comme s'il ne lui convenait pas de me suivre, il aura eu ses raisons; je soupçonne, et ce n'est ni par désobéissance ni sans aucun motif, car vous savez combien je l'aime et combien je m'afflige qu'il ne soit pas encore chrétien; je soupçonne, dis-je, et je crois avec quelque vraisemblance, assurément, que celui qui refuse de me répondre ne veut pas que je lui écrive. C'est pourquoi, de même que je vous ai obéi, et que, malgré le poids de mes occupations, j'ai satisfait à votre demande pour ne pas résister à votre sainte et chère volonté, je vous supplie d'écouter une prière: répondez brièvement vous-même à toutes les questions de notre ami, ainsi qu'il vous l'a demandé, et comme vous pouviez le faire avant ma réponse. Car, lorsque vous lirez ceci, vous reconnaîtrez qu'il ne s'y trouve presque rien que vous ne sachiez ou que vous n'eussiez pu trouver lors même que je n'aurais rien dit. Mais, je vous en prie, réservez mon travail seulement pour ceux à qui vous penserez qu'il puisse être utile; donnez le vôtre à celui à qui il conviendra bien mieux, et à d'autres encore qui aiment beaucoup votre manière de traiter les questions, et je suis de ce nombre. Vivez toujours dans le Christ en vous souvenant de nous.

#### PREMIÈRE QUESTION.

##### *Sur la Résurrection.*

2. Quelques-uns s'émeuvent et se préoccupent de savoir quelle est celle des deux résurrections qui nous est promise: celle du Christ ou celle de Lazare. « Si c'est celle du Christ, di-

« sent-ils, comment la résurrection de celui qui  
« n'est pas né de l'homme peut-elle ressembler  
« à la résurrection des créatures nées selon la  
« loi ordinaire? Si c'est celle de Lazare, elle ne  
« nous convient pas davantage, car c'est son  
« propre corps non tombé en poussière, mais  
« conservé, que Lazare a repris; et nous, quand  
« nous ressusciterons, notre corps sera, après  
« bien des siècles, tiré du mélange universel.  
« Ensuite si l'état qui suit la résurrection est  
« un état heureux, où l'on ne puisse connaître  
« ni les souffrances du corps ni les besoins de  
« la faim, pourquoi le Christ ressuscité a-t-il  
« pris de la nourriture et montré ses plaies?  
« S'il l'a fait pour convaincre l'incrédule, ce  
« n'a été qu'un semblant: s'il a montré quel-  
« que chose de réel, on portera donc après la  
« résurrection les plaies reçues pendant la  
« vie? »

3. On répond à ceci que ce n'est pas la résurrection de Lazare, mais celle du Christ qui représente la résurrection promise, parce que Lazare est ressuscité pour mourir une seconde fois; « mais le Christ, selon ce qui est écrit, se  
« levant du milieu des morts, ne meurt plus,  
« et la mort n'aura plus d'empire sur lui<sup>1</sup>. » C'est la promesse faite à ceux qui ressusciteront à la fin des temps, et qui régneront éternellement avec lui. La différence entre la naissance du Christ et la nôtre n'établit aucune différence pour sa résurrection, comme elle n'en a établi aucune pour sa mort. Pour être né autrement que les hommes, sa mort n'en a pas été moins véritable; de même la création du premier homme, formé de la terre et n'ayant pas eu de parents comme nous, ne l'a pas fait mourir autrement que nous-mêmes. Or la différence de naissance n'en est pas une pour la résurrection, pas plus que pour la mort.

4. Mais si des hommes non encore chrétiens étaient tentés de ne pas croire ce qu'on rapporte du premier homme, qu'ils tâchent de faire attention et de prendre garde à cette foule d'animaux formés de la terre sans parents; toutefois leur union produit des animaux semblables à eux, et la différence de naissance ne change en rien leur nature; formés de la terre ou formés selon la loi ordinaire, ils sont pareils: ils vivent et meurent de la même manière. Il n'est donc pas absurde de supposer que des corps, n'ayant pas la même origine, aient la même résurrection. Mais les hommes auxquels nous

<sup>1</sup> Rom. vi, 9.



répondons ici sont incapables de voir ce qui fait la différence et où la différence doit s'arrêter ; ils veulent conclure de la diversité des origines à toutes sortes de diversités, et croiraient sans doute que l'huile de suif ne doit pas nager sur l'eau comme l'huile d'olive, à cause de la différence de l'origine, la première provenant des animaux, la seconde d'un fruit.

5. En ce qui touche cette autre différence entre le corps du Christ, ressuscité le troisième jour sans corruption ni pourriture, et nos corps qui seront tirés, après un long espace de temps, du mélange universel, ces deux sortes de résurrection demeurent également au-dessus de la puissance humaine, mais sont également très-faciles à la puissance divine. De même que le rayon de notre œil arrive aussi promptement à ce qui est proche qu'à ce qui est éloigné et atteint les diverses distances avec la même vitesse ; ainsi lorsque *dans un clin d'œil*, selon la parole de l'Apôtre <sup>1</sup>, aura lieu la résurrection des morts, il sera aussi aisé à la toute-puissance de Dieu et à sa volonté ineffable, de ressusciter des corps intacts que des corps détruits par le temps. Ces choses paraissent incroyables à certains gens parce que rien de pareil ne s'est vu ; l'univers est si rempli de miracles qu'ils ne nous étonnent point, non pas par la facilité de s'en rendre compte, mais par l'habitude de les voir ; et à cause de cela ils ne nous paraissent dignes ni d'attention ni d'étude. Quant à moi, et avec moi quiconque s'efforce de comprendre les invisibles merveilles de Dieu par les merveilles visibles <sup>2</sup>, nous admirons autant, peut-être plus, le petit grain de semence où est caché tout ce qu'il y a de beau dans un arbre entier, que le vaste sein de ce monde qui doit restituer intégralement à la résurrection future tout ce qu'il prend des corps humains dans leur dissolution.

6. Quelle contradiction peut-il y avoir entre la nourriture que prit le Christ après sa résurrection et la promesse de notre résurrection dans un état où nous n'aurons plus besoin de nourrir nos corps ? Ne voyons-nous pas dans les livres saints les anges manger de la même manière, non sous une vaine et trompeuse apparence, mais en toute réalité ? Ce n'était point par nécessité, mais par puissance. La terre, dans sa soif, boit autrement que le rayon du soleil, dans son ardeur ; pour la terre c'est

un besoin, pour le soleil une force. Le corps ressuscité sera donc imparfaitement heureux s'il ne peut pas prendre de la nourriture ; et quelque chose manquera aussi à sa félicité s'il en a besoin. Je pourrais examiner longuement ici ce qu'il y a de changeant dans les qualités des corps et le prédominant des corps supérieurs sur les inférieurs ; mais on m'a demandé de répondre brièvement, et j'écris ceci pour des esprits pénétrants qu'il suffit d'avertir.

7. Que celui de qui partent ces questions sache bien que le Christ, après sa résurrection, a montré des cicatrices et non pas des blessures ; il les a montrées à des disciples qui doutaient, et c'est pour eux aussi qu'il a voulu manger et boire, non pas une fois, mais souvent, de peur qu'ils ne crussent pas que son corps était quelque chose de spirituel et son apparition une pure image. Ces cicatrices eussent été fausses si des blessures ne les eussent précédées, et cependant elles-mêmes ne seraient pas restées si le Christ ne l'avait pas voulu. Sa grâce providentielle eut pour but de prouver à ceux qu'il édifiait dans une foi réelle que ce corps ressuscité était bien le même qu'ils avaient vu crucifié. Pourquoi dire alors : « S'il l'a fait à cause d'un incrédule, il a donc fait semblant ? » Mais si un valeureux combattant avait reçu de nombreuses blessures au service de sa patrie et qu'il priât un habile médecin, capable d'en effacer jusqu'aux derniers vestiges, de s'arranger plutôt pour laisser subsister des cicatrices comme autant de titres de gloire, dirait-on que le médecin aurait fait à l'héroïque blessé de fausses cicatrices, parce que, pouvant empêcher par son art qu'il ne restât des traces de plaies, il se serait au contraire appliqué à les maintenir à dessein ? Ainsi que je l'ai fait observer plus haut, les cicatrices ne peuvent être fausses que s'il n'y a pas eu de blessures.

#### SECONDE QUESTION.

##### *De l'époque de l'avènement du christianisme.*

8. Nos contradicteurs ont proposé d'autres difficultés, qu'ils prétendent tirées de Porphyre et qu'ils jugent plus fortes contre les chrétiens : « Si le Christ s'est dit la voie du salut, la grâce et la vérité, s'il a déclaré qu'il ne pouvait y avoir de retour à la vérité que par la foi en « lui <sup>1</sup>, en'ont fait les hommes de tant de

<sup>1</sup> 1 Cor. xv, 52. — <sup>2</sup> Rom. i, 20.

<sup>1</sup> Jean, xiv, 6.

« siècles avant le Christ? Je laisse les temps qui  
 « ont précédé le royaume du Latium, et je  
 « prends le Latium même pour le commence-  
 « ment de la société humaine. On adora les  
 « dieux dans le Latium avant la fondation  
 « d'Albe; il y eut à Albe des religions et des  
 « cérémonies dans les temples. Rome est restée  
 « de longs siècles sans connaître la loi chré-  
 « tienne. Que sont devenues tant d'âmes innom-  
 « brables, qui n'ont aucun tort, puisque Celui  
 « à qui on aurait pu croire ne s'était pas encore  
 « montré aux hommes? L'univers s'enflamma  
 « pour le culte des dieux comme Rome elle-  
 « même. Pourquoi celui qui a été appelé le  
 « Sauveur s'est-il dérobé à tant de siècles?  
 « Dira-t-on que le genre humain a eu l'ancienne  
 « loi des Juifs pour se conduire? Mais ce n'est  
 « qu'après un long espace de temps que la loi  
 « juive a paru et a été en vigueur dans un coin  
 « de la Syrie, d'où elle est venue ensuite en  
 « Italie; et ce fut après César Caïus, ou tout au  
 « plus sous cet empereur. Que sont donc deve-  
 « nues les âmes des Romains et des Latins qui,  
 « jusqu'au temps des Césars, ont été privées de  
 « la grâce du Christ non encore venu sur la  
 « terre? »

9. En répondant à cette question, nous de-  
 manderons d'abord à nos contradicteurs si le  
 culte de leurs dieux, dont nous connaissons les  
 dates certaines, a été profitable aux hommes.  
 S'ils disent que ce culte a été inutile au salut  
 des âmes, ils le détruisent avec nous et en re-  
 connaissent la vanité; il est vrai, nous mon-  
 trons que ce culte a été pernicieux, mais c'est  
 déjà quelque chose que les païens avouent qu'il  
 ne sert à rien. Si au contraire ils défendent le  
 polythéisme et en proclament la sagesse et  
 l'utilité, je demande ce que sont devenus ceux  
 qui sont morts avant les institutions païennes,  
 car ils ont été privés de cet important moyen  
 de salut; mais s'ils ont pu se purifier d'une  
 autre manière, pourquoi leur postérité n'au-  
 rait-elle pas fait comme eux? Quel besoin y  
 avait-il d'instituer de nouvelles consécérations,  
 inconnues aux anciens?

10. Si on nous dit que les dieux ont toujours  
 été, qu'ils ont eu toujours et partout la puis-  
 sance de délivrer leurs adorateurs, mais que,  
 sachant ce qui convenait aux temps et aux  
 lieux à cause de la diversité des âges et des  
 choses humaines, ils n'ont pas voulu être servis  
 de la même façon en tous pays et à toutes les  
 époques, pourquoi appliquent-ils à la religion

chrétienne une difficulté à laquelle ils ne peu-  
 vent répondre pour leurs dieux sans répondre  
 aussi pour nous-mêmes : que la différence des  
 cérémonies selon les temps et les lieux importe  
 peu, si ce qu'on adore est saint; de même que  
 peu importe la diversité des sons au milieu de  
 gens de diverses langues si ce qu'on dit est  
 vrai? Ils doivent néanmoins reconnaître ici  
 une différence, c'est que les hommes peuvent,  
 par un certain accord de société, former des  
 mots pour se communiquer leurs sentiments<sup>1</sup>,  
 et que les sages, en matière de religion, se sont  
 toujours conformés à la volonté de Dieu. Cette  
 divine volonté n'a jamais manqué à la justice  
 et à la piété des mortels pour leur salut, et si  
 chez divers peuples il y a diversité de culte dans  
 une même religion, il faut voir jusqu'où vont  
 ces différences et concilier ce qui est dû à la  
 faiblesse de l'homme et ce qui est dû à l'au-  
 torité de Dieu.

11. Nous disons que le Christ est la parole  
 de Dieu par laquelle tout a été fait; il est le  
 Fils de Dieu parce qu'il est sa parole, non pas  
 une parole qui se dit et qui passe, mais im-  
 muable et permanente en Dieu qui ne passe  
 pas, une parole gouvernant toute créature spi-  
 rituelle et corporelle selon les temps et les  
 lieux, étant elle-même la sagesse et la science  
 pour régir chaque chose dans les conditions  
 qui lui sont propres : le Christ est toujours le  
 Fils de Dieu, coéternel au Père, immuable sa-  
 gesse par laquelle toute chose a été créée et  
 qui est le principe de bonheur de toute âme  
 raisonnable; il est toujours le même, soit  
 avant qu'il multiplie la nation des Hébreux  
 dont la loi a été la figure prophétique de son  
 avènement, soit pendant la durée du royaume  
 d'Israël, soit lorsque, prenant un corps dans le  
 sein d'une Vierge, il se montre comme un  
 mortel au milieu des hommes; il demeure le  
 même depuis ces époques lointaines et diverses  
 jusqu'à présent où il accomplit toutes les pro-  
 phéties, et jusqu'à la fin des temps où il sépa-  
 rera les saints des impies et rendra à chacun  
 selon ses œuvres.

12. C'est pourquoi, depuis le commence-  
 ment du genre humain, tous ceux qui ont cru

<sup>1</sup> On se tromperait si on voulait s'armer de ce passage de saint Augustin pour prouver que le langage est d'invention humaine. Le texte porte : *linguæ sonos, quibus inter se sua sensa communicant etiam homines, pacto quodam societatis sibi instituire possunt*. Jamais ces mots *linguæ sonos instituire* ne voudront dire : inventer une langue. La formation des mots ou des langues ne saurait être ni la création de la langue primitive ni l'invention du langage. La première langue est celle du premier homme parce que Dieu lui a parlé, et, quant à la parole, elle est éternelle.



en lui, qui l'ont connu, n'importe comment, et ont vécu selon ses préceptes avec piété et justice, ont été, sans aucun doute, sauvés par lui, à quelque époque et en quelque région qu'ils se soient trouvés. De même que nous croyons en lui, que nous croyons qu'il demeure dans le Père et qu'il est venu revêtu de chair; ainsi les anciens croyaient en lui, croyaient qu'il demeure dans le Père et qu'il viendrait avec un corps semblable au nôtre. Maintenant, à cause de la diversité des temps, on annonce l'accomplissement de ce qu'on annonçait alors comme une chose future, mais la foi et le salut n'ont pas changé. La différence des formes religieuses sous lesquelles une chose est annoncée ou prophétisée ne fait pas une différence dans la chose même ni une différence de salut; et quelle que soit l'époque où se produit ce qui doit servir à la délivrance des fidèles et des saints, c'est à Dieu de la marquer dans ses desseins, et c'est à nous d'obéir. Ainsi la vraie religion s'est montrée et a été pratiquée jadis sous des noms et des signes qui ne sont pas les mêmes que ceux d'à-présent; elle était alors plus cachée, elle est maintenant plus manifestée; autrefois connue à peine d'un petit nombre, elle l'a été beaucoup plus dans la suite, mais elle n'a jamais fait qu'une seule et même religion.

13. Nous n'objectons pas que Numa Pompilius apprit aux Romains à honorer les dieux autrement qu'eux-mêmes et les Italiens les honoraient auparavant; nous ne rappelons pas qu'au temps de Pythagore, on vanta une philosophie auparavant inconnue, ou connue seulement d'un petit nombre de gens ne vivant pas dans les mêmes coutumes: ce qui nous occupe, c'est la question de savoir si ces dieux sont de vrais dieux, dignes d'adoration, et si cette philosophie peut servir en quelque chose au salut des âmes; voilà ce que nous débattons avec nos contradicteurs et ce que nous réfutons. Qu'ils cessent donc de nous objecter ce qu'on peut objecter contre toute secte et tout ce qui porte le nom de religion. Puisqu'ils avouent que ce n'est pas le hasard, mais la Providence divine qui préside à la marche des temps, il faut qu'ils reconnaissent que ce qui est propre et favorable à chaque époque surpasse les pensées humaines et vient de cette même Providence qui gouverne toute chose.

14. Car s'ils disent que la doctrine de Pythagore n'a pas été toujours ni partout parce que

Pythagore n'était qu'un homme, et qu'il n'a pu avoir cette puissance, diront-ils aussi qu'au temps où il vécut et dans les lieux où sa doctrine fut enseignée, tous ceux qui ont pu l'entendre ont voulu croire en lui et le suivre? C'est pourquoi, si ce philosophe avait eu la puissance de prêcher ses dogmes où et quand il aurait voulu, et qu'il eût eu en même temps une prescience générale des choses, il ne se serait certainement montré que dans les temps et dans les lieux où il aurait su d'avance que des hommes croiraient en lui. On n'objecte point contre le Christ que sa doctrine ne soit pas suivie de tout le monde; on sent bien que la même objection pourrait s'adresser aux philosophes et aux dieux; mais que répondront nos païens si, sans préjudice des raisons cachées peut-être dans les profondeurs de la sagesse et de la science divine, et d'autres causes que les sages peuvent rechercher, nous disons, pour abrégé cette discussion, que le Christ a voulu se montrer au milieu des hommes et leur prêcher sa doctrine dans le temps et dans les lieux où il savait que devaient être ceux qui croiraient en lui? Car il prévoyait que dans les temps et les lieux où son Évangile n'a pas été prêché, les hommes auraient reçu cette prédication comme l'ont fait beaucoup de ceux qui, l'ayant vu lui-même pendant qu'il était sur la terre, n'ont pas voulu croire en sa mission, même après des morts ressuscités par lui: comme le font aussi de notre temps beaucoup d'hommes qui, malgré l'évident accomplissement des prophéties, persistent dans leur incrédulité, et aiment mieux résister par des finesses humaines que de céder à l'autorité divine après des témoignages si clairs, si manifestes, si sublimes. Tant que l'esprit de l'homme est petit et faible, il doit s'incliner devant la divine vérité. Si donc le Christ n'a vu qu'une grande infidélité dans les premiers temps de l'univers, quoi d'étonnant qu'il n'ait voulu ni se montrer ni parler à des hommes qu'il savait devoir ne croire ni à ses discours ni à ses miracles? Il est permis de penser qu'à ces premières époques tous les hommes eussent été tels, à en juger par le nombre étonnant d'in-

<sup>1</sup> Dans les lignes qu'on vient de lire, saint Augustin ne parle de la prescience de Jésus-Christ qu'en passant et tout juste pour répondre à une objection des païens; il laisse évidemment subsister en son cœur la question de la grâce. Les semi-pélagiens n'étaient donc pas fondés à s'autoriser de ce passage. L'évêque d'Hippone s'est expliqué sur ce point dans le chapitre ix du livre de la *Prédestination des saints*. Saint Hilaire avait averti saint Augustin de cette prétention des semi-pélagiens, comme on le verra dans la lettre ccxxvi.

crédules que la vérité a rencontrés depuis l'avènement du Christ jusqu'à nos jours.

15. Cependant, depuis le commencement du genre humain, il n'a jamais manqué d'être annoncé par les prophètes, avec plus ou moins de lumière selon les temps, et avant son incarnation il y a toujours eu des hommes qui ont cru en lui, depuis Adam jusqu'à Moïse, non-seulement parmi le peuple d'Israël qui, par un mystère particulier, a été une nation prophétique, mais encore parmi les autres nations. En effet, dans les saints livres des Hébreux, on en cite quelques-uns à qui Dieu fit part de ce mystère; ce fut dès le temps d'Abraham, et ces privilégiés n'appartenaient ni à sa race, ni au peuple d'Israël, et ne tenaient en rien au peuple élu; pourquoi donc ne croirions-nous pas qu'il y eut d'autres privilégiés chez d'autres peuples et en d'autres pays, quoique l'autorité de ces livres ne nous en ait pas transmis le souvenir? C'est pourquoi le salut de cette religion, seule véritable et seule capable de promettre le vrai salut, n'a jamais manqué à quiconque en a été digne et n'a manqué qu'à celui qui ne le méritait pas<sup>1</sup>; et depuis le commencement de la race humaine jusqu'à la fin des temps, elle a été et sera prêchée aux uns pour leur récompense, aux autres pour leur condamnation. Il en est à qui Dieu n'en a rien révélé, mais il prévoyait que ceux-là ne croiraient pas, et ceux à qui la religion a été annoncée quoiqu'ils ne dussent pas croire, ont servi d'exemple aux autres: mais quant aux hommes à qui elle est annoncée et qui doivent croire, leur place est marquée dans le royaume des cieux et dans la société des saints anges.

### TROISIÈME QUESTION.

#### *Sur la différence des sacrifices.*

Voyons maintenant la question suivante :

16. « Les chrétiens, dit notre païen, condamnent les cérémonies des sacrifices, les victimes, l'encens et tout ce qui se pratique dans les temples; tandis que le même culte a commencé, dès les temps anciens, par eux ou par le Dieu qu'ils adorent, et que ce Dieu a eu besoin des prémices de la terre. »

17. Voici notre réponse :

<sup>1</sup> Nous trouvons une explication de ce passage dans le livre de la prédestination, chapitre x : « Si on demande, dit saint Augustin, comment on peut se rendre digne, il ne manque pas de gens qui répondent que c'est par la volonté humaine; nous disons, nous, que c'est par la grâce ou la prédestination divine. »

Ce qui a donné lieu à cette question, c'est le passage de nos Ecritures où il est dit que Caïn offrit à Dieu des fruits de la terre et Abel les prémices de son troupeau<sup>1</sup>; ce qu'il faut comprendre ici, c'est la haute antiquité du sacrifice qui, d'après les saintes et infaillibles Ecritures, ne doit être offert qu'au seul Dieu véritable; non pas que Dieu en ait besoin, car il est écrit très-clairement dans les mêmes livres : « J'ai dit au Seigneur : Vous êtes mon Dieu, parce que vous n'avez aucun besoin de mes biens<sup>2</sup>; » mais quand il les accepte, les rejette ou les tolère, il n'a en vue que l'intérêt des hommes. Car c'est à nous, et non à Dieu que profite le culte que nous lui rendons. Ainsi lorsqu'il nous inspire et qu'il nous apprend à l'adorer, il ne le fait pas parce qu'il a besoin de nos hommages, il le fait pour notre plus grand bien. Or, tous ces sacrifices sont figuratifs et ils doivent nous inviter à rechercher, à connaître ou à nous rappeler les choses dont ils retracent les images. Il nous faut être court, et l'espace nous manquerait ici pour traiter ce sujet avec une convenable étendue; mais nous avons beaucoup parlé sur ce point dans d'autres ouvrages<sup>3</sup>, et ceux qui nous ont précédé dans l'interprétation des saintes Ecritures ont abondamment parlé des sacrifices de l'Ancien Testament comme étant les ombres et les figures de l'avenir.

18. Ici néanmoins, quelque intention que nous ayons d'être court, nous devons faire remarquer que jamais les faux dieux, c'est-à-dire les démons ou les anges prévaricateurs, n'auraient demandé des temples, des prêtres, des sacrifices et ce qui s'y rapporte, s'ils n'avaient su que ces choses appartiennent au seul Dieu véritable. Quand ce culte est rendu à Dieu selon ses inspirations et sa doctrine, c'est la vraie religion; quand il est rendu aux démons qui l'exigent dans leur orgueil impie, c'est une coupable superstition. C'est pourquoi ceux qui connaissent les livres chrétiens de l'Ancien et du Nouveau Testament ne reprochent aux païens ni la construction des temples, ni l'institution du sacerdoce, ni la célébration des sacrifices; mais ils leur reprochent de consacrer tout cela aux idoles et aux démons. Et qui doute que tout sentiment manque aux idoles? Cependant, lorsque ces idoles occupent les

<sup>1</sup> Gen. iv, 3, 4. — <sup>2</sup> Ps. xv, 1.

<sup>3</sup> Au livre 22 contre Fauste, et dans la *Cité de Dieu*, chapitres xix et xx.



places d'honneur qui leur sont réservées et qu'elles sont là debout devant ceux qui les prient ou qui leur offrent des sacrifices, elles ont comme l'aspect et l'animation de personnes vivantes et font illusion aux esprits faibles qui les contemplent; ce qui contribue surtout à cette illusion, c'est la piété de la foule empressée autour des autels.

19. La divine Ecriture veut remédier à ces impressions malsaines et pernicieuses, quand, pour mieux graver dans la pensée quelque chose de connu, elle dit, en parlant de ces idoles : « Elles ont des yeux et ne voient point, elles ont des oreilles et n'entendent point<sup>1</sup>, » et le reste. Plus ces paroles sont claires et d'une vérité que chacun peut comprendre, plus elles inspirent une honte salutaire à ceux qui rendent en tremblant un culte divin à de telles images, qui les regardent comme vivantes, leur adressent des prières comme s'ils en étaient compris, leur immolent des victimes, s'acquittent des vœux et sont touchés de telle sorte qu'ils n'osent pas les croire inanimes. Pour que les païens ne prétendent pas que nos saints livres condamnent seulement cette impression faite sur le cœur humain par les idoles, il y est clairement écrit que « tous les dieux des nations sont des démons<sup>2</sup>. » Aussi l'enseignement apostolique ne se borne pas à ces paroles de saint Jean : « Frères, gardez-vous des idoles<sup>3</sup>, » mais nous lisons dans saint Paul : « Quoi donc? est-ce que je dis que quelque chose d'immolé aux idoles soit quelque chose, ou que l'idole soit quelque chose? Mais les gentils qui immolent, immolent aux démons et non pas à Dieu : or, je ne veux pas que vous entriez en société avec les démons<sup>4</sup>. » D'où l'on peut suffisamment comprendre que, dans les superstitions des gentils, ce n'est pas l'immolation en elle-même qui est blâmée par la vraie religion (car les anciens saints ont immolé au vrai Dieu), mais l'immolation faite aux faux dieux et aux démons. De même que la vérité excite les hommes à devenir les compagnons des saints anges, ainsi l'impiété les pousse à la société des démons, pour lesquels est préparé le feu éternel comme l'éternel royaume est préparé pour les saints.

20. Les païens semblent vouloir se faire pardonner leurs sacrilèges par la beauté de leurs interprétations. Mais ces interprétations ne les excusent point, car elles ne se

rapportent qu'à la créature et non pas au Créateur, à qui seul est dû le culte que les Grecs désignent sous le nom de *latrîe*. Nous ne disons pas que la terre, les mers, le ciel, le soleil, la lune, les étoiles et certaines puissances célestes non placées à notre portée soient des démons; mais comme toute créature est en partie corporelle, en partie incorporelle, ou, comme nous l'appelons encore, spirituelle, il est clair que ce que nous faisons avec piété et religion part de la volonté de l'âme, qui est une créature spirituelle, préférable à tout ce qui est corporel; d'où il résulte qu'on ne doit pas sacrifier à la créature corporelle. Reste la spirituelle, qui est pieuse ou impie : pieuse dans les hommes et les anges fidèles, servant Dieu comme il faut le servir; impie dans les hommes injustes et les mauvais anges que nous appelons aussi démons; c'est à cause de cela qu'on ne doit pas sacrifier non plus à une créature spirituelle, quoiqu'elle soit juste. Car plus elle est pieuse et soumise à Dieu, plus elle repousse un tel honneur qu'elle sait n'être dû qu'à Dieu; combien donc il est plus détestable encore de sacrifier aux démons, c'est-à-dire à une créature spirituelle tombée dans l'iniquité, reléguée dans cette basse et ténébreuse région du ciel comme dans une prison aérienne, et prédestinée à un supplice éternel! Aussi lorsque les païens nous disent qu'ils sacrifient à des puissances supérieures qui ne sont pas des démons, qu'il n'y a entre l'objet de leur culte et le nôtre qu'une différence de noms, et que nous appelons des anges ce qu'ils appellent des dieux, ils sont à leur insu le jouet des ruses si variées des démons qui jouissent et se repaissent en quelque sorte des erreurs humaines; les saints anges n'approuvent d'autre sacrifice que celui que la vraie doctrine et la vraie religion apprennent à offrir à ce Dieu unique qu'ils servent saintement. Et de même que l'orgueil impie soit des hommes, soit des démons, exige ou souhaite les honneurs divins, ainsi la pieuse humilité, soit des hommes, soit des anges, a toujours rejeté de tels hommages et montré à qui ils étaient dus. On en voit d'éclatants exemples dans nos saintes Ecritures.

21. Mais il y a eu diversité de sacrifices selon les temps; les uns ont été pratiqués avant la manifestation du Nouveau Testament, lequel est consacré par la vraie victime d'un prêtre unique, c'est-à-dire par l'effusion du sang du

<sup>1</sup> Ps. cxxx, 5.—<sup>2</sup> Ps. xcvi, 5.—<sup>3</sup> I Jean, v, 21.—<sup>4</sup> I Cor. x, 19, 20.

Christ; et maintenant il est un autre sacrifice conforme à cette manifestation, qui est offert par nous tous, qui portons le nom de chrétien, et marqué non-seulement dans l'Évangile, mais encore dans les livres des prophètes. Car ce changement qui ne regarde ni Dieu ni la religion elle-même, mais qui ne porte que sur les sacrifices et les cérémonies, semblerait aujourd'hui bien hardi à prêcher, s'il n'avait été annoncé à l'avance. De même en effet qu'un homme qui le matin offrirait à Dieu tel sacrifice et en offrirait tel autre le soir, selon la convenance du moment, ne changerait ni de Dieu ni de religion, pas plus qu'un homme qui le matin saluerait d'une manière et d'une autre le soir; ainsi dans le cours universel des siècles, quoique les saints d'autrefois aient offert un sacrifice différent des sacrifices d'à-présent, non point par une pensée humaine, mais par l'autorité divine, j'y vois des mystères célébrés selon la convenance des temps, et non un changement de Dieu ni de religion.

#### QUATRIÈME QUESTION.

*Sur cette parole de l'Écriture : « Vous serez mesurés à la même mesure dont vous aurez mesuré <sup>1</sup>. »*

22. Il nous faut examiner ensuite la question posée sur la proportion du péché et du supplice, lorsque, calomniant l'Évangile, notre païen s'exprime ainsi : « Le Christ menace de « supplices éternels ceux qui ne croiront pas « en lui <sup>2</sup>; » et d'ailleurs il dit : « Vous serez « mesurés à la même mesure dont vous aurez « mesuré. Il y a ici, poursuit le païen, ridicule « et contradiction; car si la peine à infliger « doit avoir une mesure, toute mesure étant « bornée à un espace de temps, que signifient « les menaces d'un supplice sans fin ? »

23. Il est difficile de croire qu'un philosophe, quel qu'il soit, ait pu faire cette objection; on dit ici que toute mesure est bornée à un espace de temps, comme s'il ne pouvait être question que d'heures, de jours et d'années, ou comme s'il s'agissait de syllabes longues ou brèves. Car je crois que les muids et les boisseaux, les urnes et les amphores ne sont pas des mesures de temps. Comment donc toute mesure sera-t-elle bornée à un espace de temps? Ces païens ne disent-ils pas que le soleil est éternel? Ils

osent pourtant mesurer sa grandeur par les règles de la géométrie et la comparer à la grandeur de la terre. Qu'ils puissent ou ne puissent pas la connaître, il est certain que le globe du soleil a sa propre mesure; s'ils comprennent combien il est étendu, ils comprennent sa mesure; sinon, ils ne la comprennent pas. Mais elle n'en existe pas moins si les hommes ne peuvent parvenir à la connaître. Quelque chose peut donc être éternel et avoir une mesure certaine de son propre mode. J'ai parlé, selon leur opinion, de l'éternité du soleil, pour les convaincre avec leur propre sentiment, et afin qu'ils m'accordent que quelque chose peut être éternel et avoir cependant une mesure. Et dès lors ils ne doivent plus refuser de croire au supplice éternel dont le Christ menace le péché, en s'autorisant de ce que le même Christ a dit : *Vous serez mesurés à la même mesure dont vous aurez mesuré.*

24. Si le Christ avait dit : Ce que vous avez mesuré, on vous le mesurera, il ne serait pas nécessaire d'entendre cette parole d'une chose qui fût la même sous tout rapport. Nous pouvons bien dire : Vous recueillerez ce que vous aurez planté, quoique personne ne plante le fruit, mais l'arbre, et que l'on cueille le fruit, et non pas le bois : mais nous disons cela pour désigner l'espèce d'arbre, et pour faire entendre qu'après avoir planté un figuier ce ne sont pas des noix qu'on recueille. C'est ainsi qu'on pourrait dire : Vous souffrirez ce que vous aurez fait souffrir; cela ne signifie pas que celui qui a déshonoré doit être déshonoré à son tour; mais ce qu'il a fait contre la loi par ce péché, la loi doit le lui rendre; le coupable a rejeté de sa vie la loi qui défend de tels crimes : que la loi à son tour le rejette de cette vie humaine qu'elle est destinée à régir. Si donc le Christ avait dit : On vous mesurera autant que vous aurez mesuré, il n'en résulterait pas que les peines dussent être de tout point égales aux péchés. Ainsi, par exemple, le froment et l'orge ne sont pas des choses égales, et on pourrait dire : On vous mesurera autant que vous aurez mesuré, c'est-à-dire autant de froment que d'orge. S'il s'agissait de douleurs, et si on disait : On vous en rendra autant que vous en avez fait souffrir, il pourrait se faire que la douleur infligée fût pareille, quoiqu'elle se prolongeât plus longtemps : elle serait plus grande pour la durée, mais égale par la violence. Si nous disons de deux lampes : celle-ci

<sup>1</sup> Matth. vii, 2. — <sup>2</sup> Jacq. ii, 13.



était aussi ardente que l'autre, nous dirons vrai, quoique l'une de ces lampes se soit éteinte avant l'autre. Si donc quelque chose offre une grandeur égale d'une certaine manière, ce côté d'égalité n'en subsiste pas moins en toute vérité, quoiqu'il y ait des différences sur d'autres points.

25. Mais comme le Christ a dit : « Vous serez « mesurés à la même mesure dont vous aurez « mesuré, » et qu'évidemment autre chose est la mesure, autre chose est ce qui est mesuré, il pourrait se faire qu'on donnât mille boisseaux de froment à qui n'en aurait donné qu'un seul, de façon que la différence ne serait pas dans la mesure, mais dans la quantité. Je ne dirai rien de la différence des choses mêmes, car non-seulement il est possible qu'on mesure du froment là où un autre aura mesuré de l'orge, mais encore qu'on mesure de l'or là où un autre aurait mesuré du froment; et il est même possible qu'il y ait un seul boisseau de froment et plusieurs boisseaux d'or. Quoique, sans comparer les choses elles mêmes, l'espèce et la quantité diffèrent entre elles, on peut dire avec vérité : on a mesuré pour lui à la même mesure dont il a mesuré.

Or, le sens des paroles du Christ éclate suffisamment par ce qui précède : « Ne jugez point « pour que vous ne soyez point jugés : car « vous serez jugés comme vous aurez jugé les « autres. » Faut-il conclure de là que s'ils jugent iniquement, ils seront iniquement jugés? Point du tout. Il n'y a en Dieu aucune injustice. Mais c'est comme s'il était dit : la volonté qui vous aura servi à faire le bien servira à votre délivrance; la volonté qui vous aura servi à faire le mal servira à votre châtement. Si quelqu'un, par exemple, était condamné à perdre les yeux qui auraient été l'instrument de mauvais désirs, c'est en toute justice qu'il s'entendrait dire : soyez puni dans ces yeux par où vous avez péché. Car chacun se sert de son propre jugement, bon ou mauvais, pour le bien ou pour le péché. Il est donc juste qu'il soit jugé dans ce qui juge en lui, afin qu'il porte la peine dans son propre jugement, en souffrant les maux qui accompagnent le dérèglement de l'esprit.

26. Car s'il est des supplices visibles qui sont pour l'avenir réservés au mal et mérités également par la volonté mauvaise; au fond de l'âme elle-même, là où le mouvement de la volonté règle toutes les actions humaines, la

punition suit promptement la faute, et cette punition s'accroît souvent par l'excès même de l'aveuglement et de l'insensibilité. C'est pourquoi le Christ, après avoir dit : « Vous « serez jugés comme vous aurez jugé, » ajoute . « Et vous serez mesurés à la même mesure « dont vous aurez mesuré. » C'est dans sa propre volonté que l'homme de bien trouve la mesure du bien qu'il fait, et il y trouve aussi la mesure de sa félicité; il en est de même du méchant : il porte dans sa volonté la mesure de ses œuvres mauvaises et de la misère qui les suit. C'est la volonté, cette mesure de toutes les actions et de tous les mérites, qui fait les bons et les méchants; c'est par elle qu'on est heureux ou malheureux. Les genres de volontés, et non pas les espaces de temps, produisent les œuvres bonnes ou mauvaises. Autrement on tiendrait pour un plus grand péché d'abattre un arbre que de tuer un homme; car il faut du temps et des coups répétés pour abattre un arbre, et d'un seul coup et en un moment on tue un homme. Et si, à cause d'un aussi grand crime commis en aussi peu de temps, on punissait un homme de l'exil à perpétuité, la peine serait trouvée trop douce, quoique la longue durée de l'exil ne pût se comparer à la promptitude du crime. En quoi donc répugnerait-il qu'il y eût des supplices également longs ou même également éternels, mais inégalement rigoureux; que dans la même durée il n'y eût pas même douleur, comme la mesure des péchés n'est pas non plus dans la durée du temps, mais dans la volonté qui les a commis?

27. Car c'est la volonté elle-même qui est punie, soit par le supplice de l'âme, soit par le supplice du corps; elle se délecte dans les péchés, il faut qu'elle souffre dans les peines, et que celui qui juge sans miséricorde soit jugé sans miséricorde<sup>1</sup>. La signification de cette *même mesure*, c'est qu'il ne sera pas fait pour l'homme ce qu'il n'aura pas fait pour les autres. Le jugement de Dieu sur l'homme sera éternel, quoique le jugement exercé par l'homme pécheur n'ait pu être que passager. La mesure demeure la même, quoiqu'il y ait des supplices sans fin pour des crimes qui n'ont pas été éternels : l'homme pécheur aurait voulu jouir éternellement de son péché, il trouvera dans la peine une sévérité éternelle.

<sup>1</sup> Jacq. II, 13.

La brièveté imposée à mes réponses ne me permet pas de ramasser tout ce qu'il y a, ou au moins beaucoup des choses qui sont dans les saintes Écritures sur les péchés et les peines, ni d'établir avec certitude mon sentiment à cet égard ; et toutefois, si j'en avais le loisir, peut-être mes forces n'y suffiraient pas. Mais je crois en avoir assez dit pour montrer qu'il n'y a rien de contraire à l'éternité des peines dans la doctrine annonçant aux hommes qu'ils seront mesurés à la mesure de leurs péchés.

## CINQUIÈME QUESTION.

*Du fils de Dieu selon Salomon.*

28. Après ces questions tirées de Porphyre, notre païen a ajouté ceci : « Daignez aussi m'apprendre s'il est vrai que Salomon ait dit que Dieu n'a point de Fils. »

29. La réponse ne se fera pas attendre. Non-seulement Salomon n'a pas dit cela, mais au contraire il a dit que Dieu a un Fils. Car la Sagesse, parlant dans un de ses livres, a dit : « Il m'a engendré avant toutes les collines <sup>1</sup>. » Et qu'est-ce que le Christ, sinon la Sagesse de Dieu ? Dans un autre endroit des Proverbes : « C'est Dieu, dit Salomon, qui m'a enseigné la sagesse, et j'ai connu la science des saints. « Quel est Celui qui est monté au ciel et qui en est descendu ? Qui a ramassé le vent dans son sein ? Qui a lié les eaux comme dans un vêtement ? Qui a rempli la terre ? Quel est son nom et quel est le nom de son Fils, si vous le savez <sup>2</sup> ? » Une de ces dernières paroles se rapporte au Père : « Quel est son nom, » le nom de Celui « qui m'a enseigné la sagesse, » comme il vient de le dire. L'autre parole désigne évidemment le Fils : « Quel est le nom de son Fils, » du Fils de qui principalement s'entend ce qui suit : « Qui est Celui qui est monté au ciel et qui en est descendu ? » Saint Paul dit à ce sujet : « Celui qui est descendu c'est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux <sup>3</sup>. » — « Qui a ramassé les vents dans son sein ? » c'est-à-dire les esprits de ceux qui croient dans le secret et le silence. A ceux-là il est dit : « Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu avec le Christ <sup>4</sup>. » — « Qui a lié les eaux comme dans

« un vêtement ? » Pour qu'on pût dire : « Vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez été revêtus du Christ <sup>1</sup>. » — « Qui a rempli la terre ? » C'est Celui-là même qui a dit à ses disciples : « Vous me rendrez témoignage à Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre <sup>2</sup>. »

## SIXIÈME QUESTION.

*Sur le prophète Jonas.*

30. La dernière question concerne Jonas ; elle n'est pas tirée de Porphyre, mais des plaisanteries accoutumées des païens. On nous dit : « Que devons-nous penser de Jonas qu'on prétend avoir passé trois jours dans le ventre d'une baleine ? Il est extraordinaire <sup>3</sup> et incroyable qu'un homme soit resté englouti avec ses vêtements dans le corps d'un poisson. Si c'est là une figure, vous daignerez nous l'expliquer. Ensuite, qu'est-ce que c'est que cette citrouille qui poussa au-dessus de Jonas après que la baleine l'eut vomie <sup>4</sup> ? Quelle raison y a-t-il eu pour la faire naître ? » Je me suis aperçu que ce genre de questions amuse beaucoup les païens.

31. On répond à ceci qu'il ne faut croire aucun des miracles de Dieu, ou bien qu'il n'y a aucune raison pour ne pas croire celui-ci ! Nous ne croirions pas que le Christ lui-même est ressuscité le troisième jour, si la foi des chrétiens redoutait les railleries des païens. Notre ami ne nous a pas demandé si on devait croire à la résurrection de Lazare le quatrième jour, ou à celle du Christ le troisième ; je m'étonne donc qu'il ait choisi l'histoire de Jonas comme quelque chose d'incroyable : pense-t-il par hasard qu'il soit plus aisé de ressusciter un mort que de conserver dans l'énorme ventre d'une baleine un homme vivant ? Je passe sous silence ce que rapportent de la grandeur de ces monstres marins ceux qui en ont vu ; mais en voyant les côtes de baleine exposées à la curiosité publique à Carthage, qui ne juge combien d'hommes auraient pu tenir dans le ventre de ce monstre, et quelle devait être la large ouverture de la gueule, qui était comme la porte de cette caverne ? Notre païen croit

<sup>1</sup> Prov. viii, 25. — <sup>2</sup> Prov. xxx, 4. Bossuet est admirable dans son commentaire de ces paroles de Salomon. Élévation sur les mystères : 1<sup>re</sup> élévation de la deuxième semaine. Voir nos *Lettres sur Bossuet*, lettre vi. — <sup>3</sup> Ephés. iv, 10. — <sup>4</sup> Coloss. iii, 3.

<sup>1</sup> Gal. iii, 27. — <sup>2</sup> Actes des Apôtres, i, 8.

<sup>3</sup> ἄπιστος.

<sup>4</sup> Jon. ii, 1 ; iv, 6.



que les vêtements de Jonas l'ont empêché d'être engouti sans meurtrissure, comme si le prophète s'était fait petit pour franchir un passage étroit; au lieu que, précipité du haut d'un navire, il a été reçu par la baleine de façon à pénétrer dans le ventre du monstre avant de pouvoir être déchiré par ses dents. L'Écriture ne dit pas, d'ailleurs, s'il était nu ou habillé quand il fut jeté dans cette caverne, afin qu'on pût admettre qu'il était nu, s'il fallait qu'on lui ôtât ses vêtements, comme à un œuf sa coque, pour qu'il devînt plus aisé à engoutir. On se préoccupe des vêtements de Jonas comme si les livres saints eussent dit qu'il avait passé par une petite fenêtre ou qu'il était entré dans un bain: et encore pourrait-on entrer dans un bain tout habillé; ce ne serait pas commode, mais il n'y aurait là rien de merveilleux.

32. Mais ils ont une raison pour ne pas croire à ce miracle de Dieu, c'est la vapeur du ventre par laquelle s'humecte la nourriture, et qui aurait dû se tempérer pour conserver la vie d'un homme, combien n'est-il pas plus incroyable que les trois hommes jetés dans une fournaise par un roi impie se soient promenés sains et saufs au milieu du feu! Du reste, si ceux à qui nous répondons se refusent à croire à tout miracle, c'est par d'autres raisonnements que nous aurions à les réfuter? Car ils ne doivent pas objecter comme incroyable un fait particulier ni le révoquer en doute, mais tous les faits qui sont tels et même plus étonnants. Toutefois, si ce qui est écrit sur Jonas l'était sur Apulée de Madaure ou sur Apollonius de Tyane, dont on nous raconte tant de prodiges sans témoignage d'aucun auteur sérieux, quoique les démons fassent aussi des choses comme en font les saints anges, non en réalité, mais en apparence, non avec sagesse, mais par le mensonge; si, dis-je, on nous rapportait quelque chose d'aussi surprenant de ceux que les païens honorent sous les noms de mages ou de philosophes, les bouches de nos adversaires ne retentiraient pas d'éclats de rire, mais de paroles triomphantes. Qu'ils se moquent de nos Écritures; qu'ils s'en moquent à leur gré, pourvu que les ricurs deviennent de jour en jour plus rares, soit parce qu'ils meurent, soit parce qu'ils croient, et tandis que s'accomplit tout ce qu'ont prédit les prophètes, ces prophètes qui se sont ri, si longtemps avant eux, de leurs inutiles combats contre la vérité, de leurs vains aboiements,

de leurs défections successives, et qui non-seulement nous ont laissé à lire, à nous qui sommes leur postérité, ce qu'ils ont écrit sur eux, mais nous ont promis que nous en verrions l'accomplissement.

33. On peut raisonnablement et avec profit demander ce que signifie le miracle de Jonas, afin de ne pas se borner à croire qu'il s'est accompli, mais de comprendre qu'il a été écrit parce qu'il renferme quelque signification mystérieuse. Il faut donc commencer par reconnaître que le prophète Jonas a passé trois jours dans le vaste sein d'un monstre marin, quand on veut rechercher pourquoi cela s'est fait; car ce n'a pas été en vain et c'est cependant certain. Si de simples paroles figurées et sans actes nous excitent à la foi, combien notre foi doit s'exciter plus encore non-seulement par ce qui a été dit, mais même par ce qui a été fait en figure? Les hommes ont coutume de s'exprimer par des paroles, mais c'est aussi par des faits que parle la puissance de Dieu. Et de même que des mots nouveaux ou peu usités, quand ils sont choisis avec goût et sobriété, ajoutent à l'éclat des discours humains; ainsi les faits merveilleux et figuratifs ajoutent en quelque façon à la splendeur de l'éloquence divine.

34. D'ailleurs, pourquoi nous demander la signification de l'histoire de Jonas, puisque le Christ lui-même l'a donnée? « Cette génération « mauvaise et adultère, dit-il, demande un « prodige, et on ne lui en donnera point d'autre que celui du prophète Jonas. De même « que Jonas fut trois jours et trois nuits dans « le ventre de la baleine, ainsi le Fils de Dieu « sera trois jours et trois nuits dans le cœur de « la terre<sup>1</sup>. » Quant à rendre raison des trois jours depuis la mort de Notre-Seigneur jusqu'à sa résurrection, en entendant, pour le premier et le dernier jour, le tout par la partie, de façon à compter dans cet espace trois jours avec leurs nuits, ce serait l'objet d'un long discours, et cette matière a été souvent traitée ailleurs. Donc, comme Jonas a été précipité du haut d'un navire dans le ventre de la baleine, ainsi le Christ a été précipité du haut de la croix dans le sépulchre ou dans la profondeur de la mort, le prophète fut précipité pour le salut de ceux que menaçait la tempête, le Christ pour le salut de ceux qui flottent sur la mer de ce monde; et comme Jonas avait reçu l'ordre de prêcher aux Ninivites, mais ne parut au milieu

<sup>1</sup> Matth. XII, 39 et 40.

d'eux qu'après que la baleine l'eût vomie, ainsi la divine parole adressée aux nations ne leur est parvenue qu'après la résurrection du Christ.

35. Le prophète se dressa une tente et s'assit en face de Ninive en attendant les desseins de Dieu sur la ville : par là il figurait autre chose, le peuple charnel d'Israël. Ce peuple, en effet, s'attristait aussi sur le salut des Ninivites, c'est-à-dire sur la rédemption et la délivrance des nations, du milieu desquelles le Christ est venu appeler non les justes, mais les pécheurs à la pénitence<sup>1</sup>. L'ombrage de la citrouille sur la tête de Jonas représentait les promesses ou même les bienfaits de l'Ancien Testament, qui étaient, comme dit l'Apôtre, *une ombre des choses futures*<sup>2</sup>, et servaient de défense, dans la terre de promesse, contre les ardeurs des maux du temps. Ce ver du matin qui rongea et fit sécher la citrouille, c'est encore le Christ lui-même dont la bouche, ayant répandu au loin l'Evangile, a fait sécher et disparaître toutes ces figures et ces ombres du peuple d'Israël. Maintenant ce peuple, après avoir perdu son royaume de Jérusalem, son sacerdoce, son sacrifice, toutes ces ombres de l'avenir, est dispersé à travers la terre et se consume dans le feu de la tribulation, comme Jonas sous les feux du soleil<sup>3</sup>, et sa douleur est grande : et cependant Dieu s'occupe plus du salut des nations et de ceux qui font pénitence que de la douleur du prophète et de l'ombre qu'il aimait.

36. Que les païens rient encore, et, en voyant le Christ figuré par un ver, que leur superbe façon de tourner en dérision cette interprétation d'un mystère prophétique, pourvu toutefois que ce ver mystérieux les consume insensiblement pour en faire des hommes nouveaux. Car c'est d'eux qu'Isaïe a prophétisé, lorsque le Seigneur a dit par sa bouche : Ecoutez-moi, « mon peuple, vous qui connaissez la justice, « et qui portez ma loi dans vos cœurs : ne craignez pas les reproches des hommes, ne « vous laissez pas abattre par leurs calomnies, « et ne tenez pas grand compte de leurs mépris. Ils seront consumés par le temps comme « un vêtement, et seront mangés par la teigne « comme la laine ; mais ma justice demeure « éternellement<sup>4</sup>. » Quant à nous, reconnaissons le Christ dans le ver du matin, parce que dans le psaume intitulé : *Pour le secours du matin*<sup>5</sup>, il a daigné lui-même s'appeler de ce

nom : « Je suis un ver, dit-il, et non pas un « homme ; je suis l'opprobre des hommes et le « mépris du peuple. » Cet opprobre est de ceux qu'Isaïe nous recommande de ne pas craindre : « Ne craignez pas les opprobres des hommes. » Ils sont mangés par ce ver comme par la teigne, ceux qui sous sa dent évangélique s'étonnent que leur nombre diminue de jour en jour. Reconnaissons ce ver, et, pour le salut que Dieu nous a promis, supportons les opprobres de ce monde. Le Christ est un ver par son abaissement sous un vêtement de chair ; peut-être aussi par ce qu'il est né d'une vierge ; car le ver, quoiqu'il soit le produit de la chair ou de n'importe quelle chose terrestre, ne doit sa naissance à aucune sorte d'union. Le Christ est le ver du matin parce qu'il est ressuscité au point du jour. Cette citrouille dont l'ombre couvrit le front du prophète pouvait sécher sans qu'aucun ver la touchât. Et si Dieu avait besoin d'un ver pour cela, pourquoi dire un ver du matin, si ce n'est pour faire reconnaître sous cette figure celui qui chante *Pour le secours du matin* : « Mais moi je suis un ver « et non pas un homme ? »

37. Quoi de plus clair et de plus accompli que cette prophétie ? Si l'on s'est moqué de ce ver pendant qu'il était pendu à une croix, comme il est écrit dans le même psaume : « Ils m'ont outragé dans leurs paroles, et ils « ont hoché la tête. Il a espéré en Dieu, qu'il « le délivre ; que Dieu le salue s'il veut de « lui ; » si on s'en est moqué pendant que s'accomplissaient ces paroles du même psaume : « Ils ont percé mes mains et mes pieds, ils ont « comploté tous mes os. Ils m'ont regardé et « considéré ; ils se sont partagé mes vêtements « et ont jeté ma robe au sort ; » et ici la prédiction de l'Ancien Testament est aussi claire que le récit même de l'Evangile ; si, dis-je, on a raillé ce ver en cet état d'humiliation, le raillera-t-on encore quand nous assistons à l'accomplissement de la suite de ce même psaume : « Tous les pays de la terre se « souviendront du Seigneur et se convertiront « à lui ; et toutes les nations l'adoreront ; parce « que la souveraineté est au Seigneur et qu'il « dominera sur tous les peuples<sup>1</sup>. » C'est ainsi que les Ninivites se souvinrent du Seigneur et se convertirent à lui. Israël s'affligeait de ce salut des nations par la pénitence, représenté dans Jonas, comme maintenant il s'afflige privé

<sup>1</sup> Luc, v, 32. — <sup>2</sup> Col. II, 17. — <sup>3</sup> Jon. IV, 8. — <sup>4</sup> Isaïe, LI, 7, 8.

— <sup>5</sup> Ps. XXI.

<sup>1</sup> Ci-dessus, lectt. XC et XCI, pag.



d'ombre et dévoré par la chaleur. Le reste de cette histoire mystérieuse de Jonas peut recevoir l'explication que l'on voudra, pourvu qu'on l'expose selon la règle de la foi. Mais pour ce qui est des trois jours passés dans le ventre de la baleine, il n'est pas permis de l'entendre autrement que nous l'a révélé le Maître céleste lui-même dans l'Évangile.

38. Nous avons répondu aux questions comme nous l'avons pu ; mais que celui qui les a posées se fasse chrétien, de peur qu'en voulant auparavant finir les questions sur les livres saints, il ne finisse sa vie avant de passer de la mort à la vie. On comprend qu'avant de recevoir les sacrements chrétiens il ait voulu s'instruire sur la résurrection des morts ; on peut lui concéder aussi d'avoir cherché à s'expliquer la tardive apparition du Christ sur la terre et à résoudre le petit nombre des autres grandes questions auxquelles le reste se rapporte. Mais se poser des questions comme celle-ci : « Vous serez mesurés à la même mesure dont vous aurez mesuré, » ou comme celle sur Jonas ou tout autre de ce genre, avant de se décider à se faire chrétien, c'est penser peu à la condition humaine et ne pas penser à l'âge. Car il y a d'innombrables questions qu'il ne faut pas finir avant de croire, de peur que la vie ne finisse sans la foi ; mais quand on est chrétien, on s'applique studieusement à ces difficultés pour le plaisir pieux des âmes fidèles, et on communique sans orgueilleuse confiance ce qu'on a appris ; et quant à ce qui reste inconnu, on s'y résigne sans dommage pour le salut.

### LETTRE CIII.

(Au mois de mars de l'année 409.)

NECTARIUS A SON TRÈS-CHER ET TRÈS-HONORABLE  
SEIGNEUR ET FRÈRE AUGUSTIN, SALUT DANS LE  
SEIGNEUR.

Nos lecteurs connaissent le vieux Nectarius de Calame, ci-dessus, Lett. XC et XCI, pag. 133-134 voici une nouvelle lettre de lui, à l'occasion des faits violents dont nous avons parlé ailleurs. Le langage de Nectarius est à la fois un curieux monument des sentiments des païens de cette époque et un précieux témoignage de leur admiration pour saint Augustin. Du reste, Nectarius n'est pas exact dans sa réponse à l'évêque d'Ibiponne et ne plaide pas adroitement la cause de ses concitoyens.

1 En lisant cette lettre où Votre Excellence ruine le culte des idoles et toutes les cérémonies des temples, il m'a semblé entendre un philosophe,

non pas celui qu'on montre à l'Académie et qui, retiré en un coin obscur, enfoncé dans la profondeur de sa pensée et la tête entre ses genoux, n'ayant rien à défendre qui lui soit propre, attaque les brillantes découvertes d'autrui et cherche à se consoler de sa pauvreté d'esprit par des accusations calomnieuses ; mais, frappé de votre parole, j'ai cru voir devant moi le consul Cicéron qui, après avoir sauvé d'innombrables têtes de citoyens, paraissait avec ses lauriers au milieu des écoles de la Grèce étonnées, et leur apportait les témoignages victorieux des causes gagnées au Forum ; hors d'haleine, il retournait cette trompette d'éloquence que sa juste indignation avait fait retentir contre les grands coupables et les parricides de la république, et raccourcissait les vastes plis de sa toge pour n'en faire qu'un manteau grec.

2. Je vous ai donc écouté volontiers quand vous nous avez poussés au culte et à la religion du Dieu qui est au-dessus de tous ; quand vous nous avez engagés à lever les yeux vers la céleste patrie, j'ai recueilli vos paroles avec reconnaissance ; car la patrie dont vous sembleriez parler n'est pas cette cité entourée de murs, ni celle que les philosophes nous présentent, dans le monde, comme étant commune à tous ; mais c'est celle que le grand Dieu habite et avec lui les âmes qui ont bien mérité de lui, c'est celle à laquelle toutes les lois aspirent par des voies et des sentiers divers, que nous ne saurions représenter par le langage, mais que la pensée peut-être peut découvrir. Quoiqu'il faille surtout aimer cette patrie et y aspirer de tous nos vœux, je ne crois pas pourtant que nous devions abandonner celle où nous sommes nés, où pour la première fois nos yeux se sont ouverts à la lumière, celle qui nous a nourris et formés ; et, pour toucher ici à mon sujet particulier, de doctes hommes déclarent que ceux qui ont bien mérité de cette patrie, trouvent après leur mort une place dans le ciel ; ils enseignent que les services rendus à nos cités natales sont des titres pour être admis à la cité d'en-haut, et qu'on demeure d'autant plus avec Dieu qu'on a contribué à sauver son pays par ses conseils ou ses œuvres. Vous nous dites en plaisantant que ce n'est point par l'éclat des armes que brille notre ville, mais par les flammes des incendies et qu'elle produit plus d'épines que de fleurs ; ce reproche n'est pas très-grand, parce que nous savons que le plus souvent les fleurs naissent des épines. Car personne n'ignore que ce sont les épines qui produisent les roses et que les grains mêmes des épis sont hérissés de barbes, de façon que le doux et le rude se mêlent plus d'une fois.

3. Vous dites à la fin de votre lettre qu'on ne demande, pour venger l'Église, ni la tête ni le sang de personne, mais qu'on doit enlever aux coupables les biens qu'ils craignent tant de perdre. Pour moi, si je ne me trompe, je trouve la spoliation plus rigoureuse que la mort. Vous le savez, on lit souvent dans les livres que la mort ôte le sentiment de tous les maux, et qu'une vie d'indigence rend malheureux pour toujours : il est plus

triste, en effet, de vivre misérablement que de trouver par la mort le terme de toutes les misères. Vous-même nous l'apprenez aussi par la nature de vos œuvres, lorsque vous secourez les pauvres, vous soignez les malades, vous appliquez des remèdes aux maladies du corps, et que par tous les moyens, vous travaillez à diminuer autour de vous les souffrances. Quant à la gravité des fautes, elle importe peu à celui à qui on demande pardon. Si le repentir obtient le pardon et purifie le coupable, (et même celui-là se repent qui supplie, qui embrasse les pieds); et si, selon l'opinion de quelques philosophes, toutes les fautes sont égales, on doit leur accorder un pardon commun. Un homme s'emporte en parlant, il a péché; il a dit des injures ou commis des crimes, il a péché de la même manière; quelqu'un a dérobé le bien d'autrui, cela compte parmi les fautes; il a violé des lieux sacrés ou profanes, ce n'est pas une raison pour lui refuser le pardon. Enfin, il n'y aurait pas lieu à pardonner si auparavant il n'y avait pas péché.

4. Maintenant, après vous avoir répondu, non pas comme j'aurais dû, mais comme j'ai pu, peut-être en disant trop de choses et peut-être pas assez, je vous demande et je vous supplie (et que n'êtes-vous là! et que ne voyez-vous mes larmes!), je vous conjure de réfléchir à ce que vous êtes, à votre état, à vos œuvres accoutumées; songez à l'aspect que présente une ville d'où on arrache des citoyens pour les mener au supplice; songez aux gémissements des mères, des épouses, des enfants, des parents; à la honte qui accompagne ceux qui reviennent après avoir subi la torture, aux douleurs renouvelées par la vue des blessures et des cicatrices. Tout ceci considéré, pensez ensuite à Dieu, à ce que diront les hommes; cédez à des sentiments de bonté et d'union; cherchez la louange dans le pardon plutôt que dans la vengeance. Que ceci soit dit pour ceux qui ont avoué leurs crimes. Vous leur avez fait grâce par la seule inspiration de votre loi religieuse, et je ne cesse de l'admirer. A présent, c'est à peine si on peut exprimer ce qu'il y aurait de cruauté à poursuivre des innocents et à citer en justice criminelle ceux qu'il est impossible de confondre avec les coupables. S'il leur arrivait de se faire absoudre, voyez, je vous prie, quels sentiments animent les accusateurs obligés de lâcher des innocents après avoir de plein gré laissé aller ceux qui ne l'étaient pas. Que le Dieu souverain vous garde, qu'il vous conserve comme l'appui de la loi et comme notre ornement.

## LETTRE CIV.

(Au mois de mars de l'année 409.)

Dans l'histoire des premiers temps de l'Eglise, il y a toujours profit à voir un chrétien converser ou correspondre avec un païen, et quand ce chrétien est un génie comme saint Augustin, le profit est incomparable. La supériorité de la lettre suivante tient beaucoup assurément à la supériorité de l'évêque d'Hippone, mais elle tient beaucoup aussi à l'excellence du sentiment chrétien. Combien saint Augustin domine Nectarius! Par la seule force de la doctrine évangélique, il est, plus que lui, homme, moraliste et philosophe. De temps en temps sa droiture s'indigne et sa mansuétude s'étonne de ce qu'on lui prête. Le désir passionné de gagner les âmes à la vérité éclate ici comme partout sous la plume de ce grand homme.

AUGUSTIN A SON ILLUSTRE, HONORABLE ET CHER  
SEIGNEUR ET FRÈRE NECTARIUS, SALUT DANS LE  
SEIGNEUR.

1. J'ai lu la réponse que votre bienveillance m'a adressée bien longtemps après la lettre que je vous ai envoyée; car je vous avais écrit quand mon saint frère et collègue Possidius était encore au milieu de nous et avant qu'il s'embarquât; et la lettre que vous avez bien voulu lui remettre pour moi, je l'ai reçue le sixième jour des calendes d'avril<sup>1</sup>, près de huit mois après la mienne. J'ignore absolument comment ma lettre ou la vôtre ont éprouvé un si long retard. Peut-être votre sagesse a-t-elle dédaigné de me répondre d'abord et ne l'a-t-elle fait que depuis peu. Si c'est là la cause, je m'en étonne. Avez-vous entendu dire quelque chose que nous ne sachions pas encore? Mon frère Possidius qui, permettez-moi de le dire, aime vos concitoyens d'un amour beaucoup plus salulaire que vous-même, a-t-il obtenu contre eux des décisions terribles? Vous semblez le craindre lorsque, dans votre lettre, vous me demandez de me représenter « l'état d'une « ville d'où l'on arrache des citoyens pour les « conduire au supplice, les gémissements des « mères, des épouses, des enfants, des parents; « la honte qui accompagne ceux qui reviennent « après avoir subi la torture, le renouvellement « des douleurs par la vue des blessures et des « cicatrices. » A Dieu ne plaise que nous fassions ou que nous sollicitons jamais rien de pareil contre aucun de nos ennemis! Mais, je vous le répète, si la renommée vous a apporté quelque chose de semblable, dites-le-nous plus clairement, pour que nous puissions aviser à l'empêcher, ou que nous sachions quoi répondre aux gens qui le croiraient.

<sup>1</sup> Le 26 mars.



2. Voyez plutôt ma lettre à laquelle vous avez été si lent à répondre ; j'y ai suffisamment exprimé mes sentiments ; mais vous l'avez, je crois, oubliée, et vous me dites des choses qui n'y ont aucun rapport. Vous avez cru vous rappeler mes paroles, et vous m'avez prêté ce que je n'ai pas dit. Vous prétendez trouver à la fin de ma lettre qu'on ne demande ni tête ni sang pour venger l'Eglise, mais qu'il faut ôter aux coupables les biens qu'ils craignent tant de perdre. Voulant montrer ensuite combien cela est mal, vous ajoutez que la spoliation vous paraît plus rigoureuse que la mort. Et pour achever de faire connaître de quels biens il s'agit ici, vous continuez et me dites que j'ai dû voir souvent dans les livres « que la mort « ôte le sentiment de tous les maux et qu'une « vie d'indigence rend malheureux pour tou- « jours. » Puis vous concluez « qu'il est plus « triste de vivre misérablement que de trouver « par la mort le terme de toutes les misères. »

3. Et moi je ne me souviens pas d'avoir jamais lu qu'une vie d'indigence rend malheureux pour toujours ; je ne l'ai lu ni dans nos livres saints, à l'étude desquels j'avoue avec regret m'être appliqué trop tard, ni dans vos livres que j'ai eus entre les mains dès mon enfance. La pénible pauvreté n'a jamais été un péché ; elle est pour les pécheurs une espèce de contrainte et de punition. Et parce que quelqu'un a été pauvre, il n'y a pas pour cela à craindre après cette vie un malheur éternel pour son âme ; et quant à ce monde, il ne saurait y avoir aucun malheur éternel, puisque la vie d'ici-bas n'est pas éternelle, et n'est pas même de longue durée, à quelque âge, à quelque vieillesse qu'on parvienne. Ce que j'ai lu plutôt dans les livres dont vous me parlez, c'est qu'elle est courte cette vie dont nous jouissons et où vous supposez qu'on puisse trouver un malheur éternel. Dans quelques-uns de vos ouvrages, on dit, il est vrai, que la mort est la fin de tous les maux ; mais tous vos auteurs ne pensent pas ainsi. Épicure est de ce sentiment, et aussi ceux qui croient que l'âme est mortelle. Mais d'autres philosophes, que Cicéron appelle consulaires pour montrer en quelle grande estime il tient leur autorité, ne croient pas qu'à la mort l'âme s'éteigne ; ils croient qu'elle passe d'un monde à un autre, et que, selon le bien ou le mal qu'elle a fait, elle trouve éternellement la félicité ou la misère. Cela s'accorde avec les saints livres dans lesquels je

voudrais être sagement versé. Oui, la mort est la fin des maux, mais pour ceux dont la vie a été chaste, pieuse, fidèle, innocente, non pour ceux qui, passionnément épris des frivolités et des vanités du temps, prouvent qu'ils sont misérables par la corruption même de leur volonté pendant qu'ils se croient heureux au milieu des joies du monde, et qui, après la mort, sont forcés non-seulement de reconnaître de plus grandes misères, mais même de les sentir.

4. Et comme ces vérités se retrouvent fréquemment dans quelques-uns des grands hommes que vous honorez le plus et dans tous nos livres, craignez, ô vous qui aimez votre patrie de la terre, craignez pour vos concitoyens, non pas une vie d'indigence, mais une vie de plaisir : on si vous redoutez pour eux la pauvreté, engagez-les plutôt d'éviter cette pauvreté qui ne cesse de convoiter, quelque magnifiques que soient les biens dont on jouisse sans pouvoir se rassasier, cette pauvreté qui, selon l'expression de vos auteurs, reste toujours la même dans l'abondance comme dans le besoin. Toutefois, dans la lettre à laquelle vous avez répondu, je n'ai pas dit qu'il faille punir vos concitoyens, ennemis de l'Eglise, en les condamnant à cette indigence, qui est la privation du nécessaire, et que la pitié ne délaisse pas, cette pitié dont vous avez cru devoir m'écrire qu'elle se révèle dans la nature de nos œuvres, quand nous soutenons les pauvres, quand nous cherchons à soulager les malades et que nous appliquons des remèdes pour les souffrances du corps ; et d'ailleurs un tel état d'indigence est plus profitable qu'une abondance de toutes choses pour assouvir les mauvais désirs. Mais à Dieu ne plaise que je croie qu'il faille réprimer de la sorte les gens de Calame dont il s'agit ici !

5. Repassez ma lettre si cependant elle vous a paru mériter non d'être relue quand vous avez dû me répondre, mais d'être conservée pour qu'on la remette sous vos yeux quand vous la redemanderez ; repassez donc ma lettre et voyez ce que j'y ai dit ; vous y trouverez ceci à quoi vous avouerez sans doute que vous n'avez pas répondu : « Nous ne songeons « pas à satisfaire à des sentiments de colère en « vengeant le passé, mais nous cherchons mi- « séricordieusement à pourvoir aux intérêts de « l'avenir. Les méchants peuvent être punis « par les chrétiens non-seulement avec dou- « ceur, mais d'une façon qui leur est utile

« et salitaire ; car les méchants ont de quoi « soutenir la santé de leur corps, ont de quoi « vivre, ont de quoi mal vivre. Que la vie et la « santé demeurent sauvées, afin que le repentir « soit possible ; voilà ce que nous souhaitons, « ce que nous demandons avec instance, autant « qu'il est en nous, et même par de laborieux « efforts. Mais quant aux ressources pour mal « vivre, si Dieu veut les retrancher comme « nuisibles, il punira très-miséricordieuse- « ment. » Si vous aviez eu ces paroles présentes à l'esprit quand vous avez bien voulu me répondre, vous auriez jugé qu'il était plus odieux qu'obligeant de me demander de ne pas livrer à la mort ou à la torture les gens pour lesquels vous intercédez ; car j'ai dit qu'il ne fallait pas toucher à leur corps. Vous n'auriez pas craint non plus que je voulusse les réduire à l'indigence et à la charité d'autrui, puisque j'ai dit qu'il fallait leur laisser de quoi vivre. Mais ils ont de quoi mal vivre, c'est-à-dire, pour ne pas parler d'autre chose, ils ont les moyens de fabriquer des statues de faux dieux en argent ; c'est afin de conserver ces faux dieux, de les adorer, de continuer à leur égard un culte sacrilège, qu'ils mettent le feu à l'Église de Dieu, qu'ils livrent à la cupidité de la multitude la subsistance des pauvres, amis de Dieu, et qu'ils répandent le sang ; et vous qui prenez souci de cette ville, pourquoi craignez-vous de retrancher ce qui sert d'instrument à ces mauvais desseins, et pourquoi voulez-vous entretenir et accroître par une fâcheuse impunité l'audace de nos ennemis ? Apprenez-nous, dites-nous clairement quel mal il y aurait à punir les coupables de cette façon et dans cette mesure. Faites bien attention à ce que nous disons, de peur que, sous le semblant d'une prière, vous ne dénaturiez nos paroles pour les changer contre nous en insinuations accusatrices.

6. Que vos concitoyens se recommandent au respect par la pureté de leurs mœurs et non point par le superflu de leurs biens : nous ne voulons pas que la punition les amène à la charrue de Quintius ni au foyer de Fabricius. La pauvreté ne rendit pas méprisables ces chefs de la république romaine, mais elle ne les rendit que plus chers à leurs concitoyens, et plus dignes de gouverner la république. Nous ne souhaitons même pas, nous ne prétendons pas qu'il ne reste aux riches de votre cité que dix livres d'argent comme à ce Ruffin deux fois

consul ; et le censeur d'alors, dans sa louable sévérité, jugea qu'il y avait là encore quelque chose à retrancher. Les mœurs d'un siècle corrompu nous obligent à traiter si doucement aujourd'hui les âmes amollies, que la mansuétude chrétienne regarderait comme excessif ce qui parut juste aux censeurs de l'ancienne Rome. Et voyez la différence : à Rome il s'agissait de punir la possession de dix livres d'argent comme une faute ; il s'agirait ici, à cause des torts les plus graves, de réduire les coupables à la possession de dix livres d'argent : ce qui fut considéré alors comme un crime, nous le voulons aujourd'hui comme le châtiement d'un crime. Mais on peut et on doit adopter un terme moyen qui, d'un côté, n'aille pas à cette sévérité, et, de l'autre, empêche l'impunité de se montrer trop triomphante et trop audacieuse, et empêche surtout de coupables et malheureuses imitations pour lesquelles seraient réservées des peines terribles cachées. Accordez-nous au moins que ceux-là craignent pour leur superflu qui incendient et dévastent notre nécessaire. Qu'il nous soit permis de rendre service à nos ennemis et de faire en sorte qu'ils n'accomplissent pas ce qui leur est nuisible, en leur donnant des craintes pour des biens dont la perte ne l'est pas. Il n'y a ici que l'utilité d'un bon conseil et nullement la pensée de venger des crimes : par là on ne condamne pas à des supplices, on en préserve.

7. Lorsque, même au prix de quelque douleur, on ne laisse pas un homme inconsidéré s'accoutumer à des méfaits qu'il faudra expier par des peines terribles, on est semblable à celui qui saisirait violemment un enfant aux cheveux pour l'empêcher de jouer avec des serpents ; cette manière de l'aimer pourrait sembler rude, mais aucun de ses membres ne serait atteint, et le péril auquel on l'aurait arraché en l'effrayant était un péril de mort. Nous ne sommes pas bienfaisants parce que nous faisons ce qu'on nous demande, mais parce que nous faisons quelque chose de profitable à celui qui le sollicite. Souvent ce n'est pas en donnant, mais en refusant que nous rendons service. De là ce proverbe : « Ne donnez pas une épée à un enfant, » « pas même à votre fils unique, » dit Cicéron, car plus nous aimons quelqu'un, moins nous devons lui confier ce qui peut le mettre en grand péril : et si je ne me trompe, lorsque Cicéron disait ceci, il traitait des richesses. On peut donc utilement ôter les choses



dont le mauvais usage est un danger. Quand des médecins jugent qu'il faut brûler ou couper ce qui est pourri, ils sont miséricordieux en ne tenant aucun compte des larmes qu'ils voient couler. Si, petits enfants, ou même déjà un peu grands, nous avons toujours obtenu grâce de nos parents ou de nos maîtres, qui de nous ne serait devenu insupportable? qui de nous eût appris quelque chose de bon? ces peines s'infligent non point par cruauté, mais par prévoyance. Je vous en prie, ne cherchez pas uniquement en tout ceci à satisfaire aux désirs de vos concitoyens; pesez soigneusement toute chose. Si vous ne pensez point au passé, et le mal passé ne peut plus ne pas être, songez un peu à l'avenir; réfléchissez, non pas à ce que demandent et souhaitent vos concitoyens, mais à ce qui leur est bon. Nous ne prouverons pas certainement que nous les aimons beaucoup, si nous ne nous préoccupons que de la crainte d'être moins aimés d'eux, en ne pas faisant ce qu'ils désirent. Et n'est-ce pas dans vos propres livres qu'on rend hommage au chef de la patrie plus attentif à servir le peuple qu'à faire sa volonté?

8. « La qualité de la faute, dites-vous, importe peu lorsqu'on demande pardon. » Vous auriez raison de dire cela quand il s'agit, non pas de punir, mais de corriger les hommes. A Dieu ne plaise, qu'un cœur chrétien se laisse aller à condamner quelqu'un pour le plaisir de la vengeance! A Dieu ne plaise que pour pardonner il attende ou fasse attendre une prière! Le devoir du chrétien est ici de se défendre de toute haine, de ne pas rendre le mal pour le mal, d'éteindre dans son âme tout désir de nuire, de ne chercher aucune satisfaction dans le châtement ordonné par la loi; son devoir n'est pas de ne pourvoir à rien, de fermer les yeux et de laisser faire les méchants. Car il peut arriver qu'un homme, enflammé de haine contre un autre, ne fasse rien pour le corriger, et que rempli d'amour pour quelqu'un il l'afflige en voulant le rendre meilleur.

9. « Le repentir, comme vous l'écrivez, obtient le pardon et purifie le coupable; » mais c'est le repentir inspiré par la vraie religion et qui se préoccupe du futur jugement de Dieu; et non pas celui qui se produit ou dont on fait semblant sur l'heure, moins en vue d'effacer une faute pour l'éternité, que pour épargner un tourment à cette périssable vie. Ainsi, les chrétiens qui ont participé aux

désordres de Calame, soit en ne portant pas secours à l'église livrée au feu, soit en prenant leur part de rapines impies, et qui ont avoué leurs fautes et demandé pardon, se sont montrés avec un douloureux repentir à l'efficacité duquel nous croyons; ce qui suffit à leur correction, c'est cette foi de leurs âmes qui leur apprend tout ce qu'ils doivent redouter du jugement de Dieu. Mais quel repentir pourrait guérir ceux qui non-seulement négligent de reconnaître la source divine du pardon, mais même ne cessent de s'en moquer et de la blasphémer? et pourtant nous ne gardons dans notre cœur aucune animosité contre eux, Dieu le sait et le voit, lui dont nous craignons le jugement et dont nous espérons le secours dans la vie présente et dans la vie future. Nous pensons même ne leur être pas inutile, si ces hommes qui ne craignent pas Dieu craignent quelque chose, qui ne soit pas une atteinte à leurs besoins mais un coup porté à leur superflu. Il ne faut pas qu'une déplorable sécurité devienne pour eux une raison d'offenser plus audacieusement ce Dieu qu'ils méprisent, et inspire à d'autres le désir de les imiter et même de faire pis. Enfin nous prions Dieu pour ceux en faveur de qui vous nous priez, mais c'est pour qu'il les ramène vers lui, pour qu'il purifie leurs âmes par la foi, et qu'il leur apprenne à faire une véritable et salutaire pénitence.

10. Vous nous permettrez donc de vous le dire : nous aimons plus que vous, nous aimons d'une affection d'autant plus réglée et plus utile ceux contre qui vous nous croyez courroucés, que nous demandons pour eux qu'ils évitent de plus grands maux et qu'ils obtiennent de plus grands biens. Si vous les aimiez à votre tour comme Dieu veut qu'on aime et non pas comme les hommes ont coutume d'aimer; si vous étiez sincère dans ce que vous me dites de votre plaisir à m'entendre vous exhorter au culte et à la religion du Dieu qui est au-dessus de tous, non-seulement vous souhaiteriez à vos concitoyens ces biens religieux, mais vous les devanceriez vous-même à la poursuite de ce bien divin. C'est ainsi que toute cette affaire entre vous et moi se terminerait avec une grande et pieuse joie. C'est ainsi que vous mériteriez cette céleste patrie vers laquelle je vous invitais à lever les yeux et dont vous avez aimé, dites-vous, à m'entendre parler; vous la mériteriez en témoignant un

véritable et pieux amour à cette patrie qui vous a engendré selon la chair, en cherchant à obtenir pour vos concitoyens la grâce de la félicité éternelle au lieu de ces vaines joies du temps et de ces funestes impunités.

11. Vous avez ici les pensées et les vœux de mon cœur dans cette affaire. Quant à ce qui est caché dans le conseil de Dieu, je l'ignore, je l'avoue, car je suis homme : mais quel que soit son dessein, il est juste, sage, immuable, et incomparablement meilleur que tous les desseins des hommes ; car c'est avec vérité qu'il est écrit dans nos livres : « Il y a diverses « pensées dans le cœur de l'homme, mais le « conseil du Seigneur demeure éternelle-  
« ment <sup>1</sup>. » Quant à ce que le temps apporte aux facilités ou aux difficultés qui peuvent naître, à la résolution nouvelle qui peut tout à coup sortir de la correction des coupables ou de l'espoir de leur amendement ; soit que Dieu, dans son indignation, les punisse plus terriblement en leur accordant la complète impunité qu'ils demandent ; soit qu'il lui plaise de les châtier miséricordieusement comme nous le jugeons convenable, ou de les frapper d'une punition plus dure, mais plus salutaire, pour leur inspirer de recourir sincèrement à sa clémence plutôt qu'à celle des hommes et changer en joies les rigueurs qui se prépareraient, ce sont là des choses qu'il sait, mais que nous ignorons. Pourquoi donc entre votre Excellence et moi tous ces inutiles efforts avant le temps ? Laissons un peu là les soins dont l'heure n'est pas venue, et si vous le voulez bien, occupons-nous de ce qui presse toujours. Il n'y a pas de moment où il ne convienne et ne faille faire quelque chose pour plaire à Dieu. La perfection élevée jusqu'à l'absence de tout péché dans l'homme est impossible dans cette vie, ou du moins très-difficile ; voilà pourquoi on doit d'abord recourir à la grâce de celui à qui on peut dire en toute vérité ce qu'un poète flatteur a dit à je ne sais quel illustre personnage, et le poète avoue pourtant l'avoir reçu de Cumès comme d'une inspiration prophétique :

« Sous un chef tel que vous, s'il reste encore quelques traces de notre crime, elles s'effaceront, et la terre sera délivrée des « craintes qui l'agitaient toujours <sup>2</sup>. »

Avec un tel chef en effet, tous les péchés étant pardonnés, on parvient à la céleste patrie

que je me suis efforcé de recommander à votre amour, et dont vous avez aimé que je vous parle.

12. Mais vous avez dit que toutes les lois *aspirent* à cette céleste patrie par des voies et des sentiers différents, et je crains que, pensant y arriver par la voie où vous êtes, vous ne vous pressiez pas assez d'entrer dans la seule voie qui peut y conduire. Mais en réfléchissant de nouveau à l'expression dont vous vous êtes servi, il me semble que j'ai quelque raison d'expliquer ainsi le sens que vous y attachez : vous n'avez pas dit que toutes les lois, par des voies et des sentiers divers, y conduisent, la font voir, la trouvent, y aboutissent ou l'obtiennent, ou quelque chose dans ce genre ; en disant que toutes les lois y *aspirent*, vous avez employé un mot qui, tout pesé et examiné, ne signifie pas la possession mais le désir de posséder. Par là vous n'avez pas exclu la religion véritable et vous n'avez pas admis les religions fausses ; assurément celle-là aspire qui sait conduire, mais toute loi qui aspire au bien n'y conduit pas, et quiconque y parvient est sûrement heureux. Or nous voulons tous être heureux, c'est-à-dire nous aspirons au bonheur, mais nous tous qui le voulons nous ne le pouvons pas, c'est-à-dire nous ne pouvons pas tous atteindre à ce que nous désirons. Pour obtenir il faut donc suivre non-seulement la voie où l'on aspire, mais la voie où l'on arrive, laissant les autres pèlerins du monde sur les chemins du désir et sans espoir d'atteindre au but. On ne ferait pas fausse route si on n'aspirait à rien ou si on arrivait à la possession de la vérité désirée. Mais si vous parlez de voies différentes et non contraires ; si vous entendez par voies différentes ce que nous entendons par ces préceptes divers qui tous contribuent à une sainte vie, les uns de charité ou de patience, les autres de fidélité ou de miséricorde, ou d'autres encore, non-seulement on aspire à la céleste patrie par ces voies et ces sentiers divers, mais même on la trouve. Dans nos saintes Ecritures il est parlé des voies et de la voie ; des voies comme dans ce passage : « Enseignerai vos voies aux mé-  
« chants, et les impies se convertiront à  
« vous <sup>3</sup> ; » de la voie comme dans ce verset : « Conduisez-moi dans votre voie, et je marche-  
« rai dans votre vérité <sup>4</sup>. » Ces *voies* et cette *voie* ne sont pas différentes ; elles n'en forment

<sup>1</sup> Prov. xix, 21. — <sup>2</sup> Virg., églogue 1.

<sup>3</sup> Ps. L, 15. — <sup>4</sup> Ps. LXXXV, 11.



toutes qu'une seule et c'est d'elles que la même Ecriture dit ailleurs : « Toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et vérité <sup>0</sup>. » Pour les considérer attentivement, il faudrait un discours étendu, et l'esprit y trouverait bien des douceurs : je pourrais le faire une autre fois, s'il en était besoin.

13. Je crois en avoir assez dit aujourd'hui pour répondre à votre Excellence; et puisque le Christ a dit : « Je suis la voie <sup>1</sup>, » c'est en lui qu'il faut chercher miséricorde et vérité, de peur que nous n'errions en cherchant ailleurs, et que nous ne suivions la voie qui désire au lieu de la voie qui mène. Mais si nous suivions la voie où l'on tient tous les péchés pour égaux, comme nous serions rejetés bien loin de la patrie de la vérité et du bonheur ! Quoi de plus absurde et de plus insensé que de prétendre que celui qui a ri avec quelque excès et celui qui, d'une main sauvage, a livré sa patrie aux flammes, aient péché de la même manière ? Cette opinion de certains philosophes n'est pas une de ces voies différentes par où l'on arrive aux célestes demeures, mais c'est une voie détestable qui mène à la plus pernicieuse erreur ; vous ne l'avez pas alléguée comme étant conforme à votre propre sentiment, mais elle a été pour vous comme un argument en faveur de vos concitoyens : vous auriez ainsi voulu que nous eussions pardonné à ceux qui ont incendié l'Eglise de Calame, comme nous l'aurions fait à des gens qui se seraient laissés aller à quelques paroles contre nous.

14. Mais voyez comment vous arrangez tout cela. « Et si, dites-vous, selon l'opinion de quelques philosophes, toutes les fautes sont égales, on doit leur accorder un pardon commun. » Cherchant ensuite à prouver l'égalité de tous les péchés, vous ajoutez et vous dites : « Un homme s'emporte en parlant, il a péché ; il aura dit des injures ou commis des crimes, il a péché de la même manière. » Ce n'est pas là prouver une opinion, c'est exposer tout simplement un sentiment détestable. Vous dites : « Il a péché de la même manière ; » mais aussitôt on vous répondra qu'il a péché autrement. Vous exigez peut-être que je le prouve, mais avez-vous prouvé qu'il y avait eu égalité dans les péchés ? Faut-il écouter encore ce que vous ajoutez : « Quelqu'un a dérobé le bien d'autrui, cela compte parmi les fautes ? »

Et ici vous avez senti vous-même quelque honte : vous n'avez pas osé dire qu'on a péché de la même manière, mais, dites-vous, « cela compte parmi les fautes. » Il n'est pas question ici de savoir si c'est une faute ajoutée aux autres, mais s'il y a eu égalité. Et si les deux sont égales parce que toutes les deux sont des fautes, les rats et les éléphants sont égaux parce que les uns et les autres sont des animaux ; les mouches et les aigles aussi parce que les uns et les autres volent.

15. Vous continuez et vous dites : « Il a violé des lieux sacrés et des lieux profanes, ce n'est pas une raison pour lui refuser le pardon. » Cette profanation des lieux sacrés vous conduit au crime de vos concitoyens ; mais vous-même ne la mettez pas sur la même ligne qu'une parole de colère ; vous demandez seulement pour eux le pardon qu'on a raison de demander à des chrétiens, à cause de l'abondance de leur compassion, et non pas à cause de la gravité des péchés. Je vous ai cité, plus haut, ces paroles de nos saints livres : « Toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et vérité <sup>1</sup>. » C'est pourquoi ils obtiendront miséricorde, s'ils ne haïssent pas la vérité. On n'assimilera pas leurs fautes à un simple emportement de discours ; mais ce pardon est dû, de droit chrétien, à tout homme qui se repent, quelles que soient l'énormité et l'impunité de ses crimes. Pour vous, homme digne de louanges, n'allez pas, je vous prie, enseigner ces paradoxes des stoïciens à votre Fils Paradoxe, que nous désirons voir grandir pour vous dans la vraie piété et le vrai bonheur. Quoi de plus détestable pour ce jeune homme et de plus dangereux pour vous-même, que s'il mettait sur la même ligne une injure faite à un étranger, et, je ne dis pas un parricide, mais une simple injure adressée à un père !

16. Vous faites donc bien, dans l'intérêt de vos concitoyens, de nous rappeler la miséricorde des chrétiens et non pas la dureté des stoïciens, laquelle, au lieu de servir votre cause, lui nuit beaucoup. Car cette miséricorde sans laquelle ni vos regrets ni vos prières ne sauraient nous fléchir, les stoïciens la tiennent pour un défaut, ils la chassent tout à fait du cœur d'un sage, et veulent qu'il soit de fer et inflexible. Mieux vaudrait pour vous vous souvenir de votre Cicéron qui, adressant des louanges à César, lui disait : « La plus admi-

<sup>0</sup> Jean, XIV, 6.

<sup>1</sup> Ps. XXIV, 10.

« rable et la plus charmante de vos vertus est « la miséricorde <sup>1</sup>. » Combien elle doit plus éclater parmi la société chrétienne, dont le chef a dit : « Je suis la voie <sup>2</sup>, » et qui connaît ces paroles : « Toutes les voies du Seigneur « sont miséricorde et vérité <sup>3</sup>. » Ne craignez donc pas que nous cherchions à faire périr des innocents, nous qui ne voulons pas même livrer les coupables au supplice qu'ils ont mérité : la miséricorde chrétienne nous le défend, cette miséricorde que nous aimons dans le Christ avec la vérité. Mais celui qui, pour ne pas attrister la volonté des pécheurs, favorise et nourrit les vices en les épargnant, celui-là, dis-je, n'est pas plus miséricordieux que l'homme qui ne veut pas arracher un couteau à un enfant de peur de l'entendre pleurer, et ne songe pas qu'il peut le voir blessé ou mort. Réservez donc pour un autre temps ce que vous avez à faire auprès de nous en faveur de ces hommes que vous n'aimez pas plus que nous, mais que vous aimez moins, pardonnez-moi de vous le dire ; répondez-nous plutôt ce que vous pensez de la voie religieuse que nous suivons, et dans laquelle nous vous pressons d'entrer pour que vous parveniez avec nous à cette patrie d'en-haut, dont vous aimez à vous entretenir, nous le savons et nous nous en réjouissons.

17. Vous dites que si, parmi les citoyens de notre patrie terrestre, tous ne sont pas innocents, quelques-uns le sont ; mais vous ne le prouvez point, comme vous pouvez le remarquer en relisant ma lettre. En répondant à l'endroit où vous exprimez le désir de laisser votre patrie *florissante*, je vous disais qu'elle n'avait eu pour nous que des épines et non des fleurs, et vous croyez que j'ai voulu jouer avec des mots ! Quoi ! il y aurait place pour des jeux d'esprit en présence de pareils malheurs ! Hélas ! ce que j'ai dit n'est que trop vrai. Les ruines de l'église incendiée fument encore, et nous y trouverions à badiner ! Quoique à mes yeux il n'y ait d'innocents, à Calame, que les absents ou les victimes, ou ceux qui n'ont pu empêcher ces désordres, faute de moyens et d'autorité, cependant j'ai distingué dans ma lettre les grands coupables de ceux qui le sont moins, j'ai fait une part différente à ceux qui ont craint de braver de puissants ennemis de l'Eglise et à ceux qui ont voulu le mal, à ceux qui l'ont

fait, à ceux qui l'ont inspiré : nous n'avons rien demandé contre les inspireurs de ces déplorables violences, parce que la recherche de la vérité aurait exigé des tortures dont nous repoussons la pensée avec horreur. Selon la doctrine de vos stoïciens, ils seraient tous coupables de la même manière, puisque toutes les fautes sont égales ; et la dureté de ce système proscrivant en même temps la miséricorde comme une faiblesse, ne vous réserverait point ici un pardon général, mais une générale et égale punition. Laissez donc le plus loin possible ces philosophes que vous avez invoqués à l'appui de votre cause ; souhaitez plutôt que nous agissions comme des chrétiens, et que, selon nos vœux, nous gagnions au Christ les coupables à qui nous pardonnons, de peur que le pardon ne devienne leur malheur. Que le Dieu miséricordieux et véritable vous accorde la vraie fidélité !

#### LETTRE CV.

(Année 409.)

Les évêques et les prêtres donatistes s'attachaient à empêcher que la vérité ne parvint à leurs peuples égarés ; eux-mêmes évitaient toute occasion de s'expliquer avec les catholiques et de répondre à leurs questions. Ils imposaient des violences aux invitations de la charité. Saint Augustin faisait tout ce qu'il pouvait pour répandre la lumière au milieu des populations trompées. L'écrit qu'on va lire résume les faits, pose nettement les questions, démontre invinciblement les torts religieux du donatisme. Il présente pour nous des répétitions de ce qui a déjà passé sous nos yeux, mais saint Augustin pouvait-il faire autrement que de répéter ce qu'on s'obstinait à méconnaître ? D'ailleurs le grand évêque trouve toujours des inspirations nouvelles, et l'on est toujours ému de ce profond amour de la vérité que rien ne rebute et ne lasse.

#### AUGUSTIN, EVÊQUE CATHOLIQUE, AUX DONATISTES.

1. La charité du Christ, à qui nous voudrions gagner tout homme, ne nous permet pas de nous faire. Si vous nous laissez parce que nous vous prêchons la paix catholique, nous n'en sommes pas moins les serviteurs du Seigneur qui a dit : « Bienheureux les pacifiques, « parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu <sup>1</sup> ! » Et il est écrit dans un psaume : « J'étais pacifique avec ceux qui haïssaient la paix ; lorsque je leur parlais, ils m'attaquaient sans « raison <sup>2</sup>. » C'est pourquoi certains prêtres de votre parti nous ont dit : « Eloignez-vous de nos peuples si vous ne voulez pas que nous vous tuions. » Et nous leur disons, nous, avec plus de justice : Ne vous éloignez pas,

<sup>1</sup> Pro Ligario.

<sup>2</sup> Jean, xiv, 16. — <sup>3</sup> Ps. xxiv, 10.

<sup>1</sup> Matth. v, 9. — <sup>2</sup> Ps. cxix, 7.



mais approchez-vous, dans un esprit de paix, des peuples qui ne sont point à nous, mais à celui à qui nous appartenons tous; si vous ne le voulez pas et si vous continuez à vous montrer ennemis de la paix, retirez-vous plutôt du milieu des peuples pour lesquels le Christ a répandu son sang: vous voulez les rendre vôtres de peur qu'ils ne soient au Christ, quoique ce soit sous son nom que vous vous efforcez de les posséder; vous êtes semblables à un serviteur qui, ayant volé des brebis à son maître, imprimerait sur tout ce qui naîtrait d'elles la marque du maître, pour empêcher qu'on ne reconnût son larcin. Ainsi ont fait vos pères; après avoir séparé de l'Eglise du Christ des peuples marqués du baptême du Christ, ils ont imprimé le même sceau à tout ce qui est venu s'ajouter à leur nombre. Mais le Seigneur punit les voleurs s'ils ne se corrigent pas, et en ramenant à son troupeau les brebis égarées, il n'efface point sur elles une marque qui est la sienne.

2. Vous nous appelez traditeurs; c'est une accusation que vos pères n'ont jamais pu prouver contre les nôtres, et que vous-mêmes ne pourrez aucunement prouver contre nous. Que voulez-vous que nous fassions? Quand nous vous invitons à voir avec calme ce qui nous sépare, vous ne savez que faire éclater votre arrogance et votre fureur. Il nous serait aisé de vous montrer que les traditeurs furent plutôt ceux qui condamnèrent Cécilien et ses compagnons comme coupables de ce crime. Et vous dites: Retirez-vous du milieu de nos peuples. Vous les enseignez à croire en vous et non pas en Jésus-Christ. Car vous leur dites qu'à cause de ces traditeurs, contre lesquels vous ne prouvez rien, l'Eglise du Christ n'existe plus qu'en Afrique et dans le parti de Donat; or, vous affirmez cela, non point d'après la loi ou les prophètes, ou les psaumes, ou les apôtres ou l'Evangile, mais d'après votre propre cœur et les calomnies de vos ancêtres. Le Christ dit « que la pénitence et la rémission des péchés seront prêchées en son nom au milieu de toutes les nations, en commençant par Jérusalem<sup>1</sup>. » Vous n'êtes pas en communion avec cette Eglise manifestée par les paroles mêmes du Christ, et pendant que vous entraînez les autres dans votre perdition, vous ne voulez pas être sauvés.

3. Si nous vous déplaisons parce que des lois

<sup>1</sup> Luc, xxiv, 47.

impériales vous forcent à l'unité, prenez-vous-en à vous-mêmes; vous en êtes cause, car vos violences et la terreur de vos menaces ne nous ont jamais permis de prêcher en paix la vérité, et n'ont jamais permis de l'entendre avec sécurité ni de la choisir librement. Cessez de murmurer et de vous troubler; considérez patiemment, si c'est possible, ce que nous disons; rappelez-vous ce qu'ont fait vos circoncellions et les clercs qui marchèrent toujours à leur tête, et vous verrez ce qui vous a mérité les décrets impériaux; vous reconnaîtrez l'injustice de vos plaintes, car vous y avez forcé la puissance temporelle. En effet, pour ne pas interroger des faits passés et nombreux, arrêtez au moins votre pensée sur ce qu'il y a de plus récent. Marc, prêtre de Casphalia, s'est fait catholique de son plein gré, sans que personne l'ait contraint: pourquoi donc ceux de votre parti l'ont-ils poursuivi, et pourquoi l'auraient-ils mis à mort si la main de Dieu n'avait arrêté leurs violences par l'intervention d'hommes justement indignés? Restitut, de Victoria, a passé de son plein mouvement à l'Eglise catholique; pourquoi a-t-il été enlevé de sa demeure, battu, roulé dans l'eau, habillé de nattes pour devenir un objet de risée, et pourquoi a-t-il été retenu prisonnier je ne sais combien de jours? Il n'eût point été peut-être rendu à la liberté si Proculien ne s'était vu sur le point d'être cité pour ce fait. Marcien, d'Urges, a choisi de sa propre volonté l'unité catholique; pourquoi, pendant qu'il fuyait lui-même, vos clercs ont-ils lapidé son sous-diacre jusqu'à le laisser pour mort? C'est en punition de ce crime qu'on a jeté à bas leurs demeures.

4. Que dirai-je de plus? Vous avez récemment envoyé un crieur à Sinit, qui a fait entendre ces mots: *Celui qui sera en communion avec Maximin, aura sa maison brûlée*. Mais avant que Maximin rentrât dans l'unité et qu'il revînt de son voyage d'outre-mer, avions-nous envoyé un prêtre à Sinit avec d'autres desseins que d'y visiter nos catholiques sans faire du tort à personne, de s'y tenir dans sa demeure et de prêcher la paix catholique aux hommes de bonne volonté? Vous l'avez pourtant chassé de là en l'outrageant indignement. Quand l'un de nous, Possidius, évêque de Calame, s'en allait à Figuli, que voulions-nous sinon visiter nos catholiques, quoiqu'ils fussent là en petit nombre, et faire entendre la parole de Dieu pour aider au libre retour vers

l'unité du Christ? Vos gens lui ont dressé en chemin des embûches à la manière des voleurs, et comme il n'y était point tombé, ils se sont déclarés ouvertement, ils ont mis le feu à la maison où il avait cherché un refuge au domaine de Lives; et il aurait été brûlé vif, si les paysans de cette terre, se voyant eux-mêmes en danger, n'avaient éteint trois fois les flammes. Et cependant lorsque Crispin a été, à cause de ce fait, cité devant le proconsul et condamné comme hérétique au paiement de dix livres d'or, l'intervention de ce même évêque Possidius l'a affranchi de cette amende. Sans tenir compte d'une telle bienveillance, d'une telle mansuétude, Crispin a osé en appeler aux empereurs catholiques; c'est ce qui vous a attiré, avec une sévérité nouvelle, cette colère de Dieu contre laquelle vous murmurez.

5. Vous voyez que vous vous insurgez violemment contre la paix du Christ, et que vous ne souffrez pas pour lui-même, mais pour vos propres iniquités. Quelle est cette démence de mal vivre, de commettre des brigandages, et de prétendre à la gloire des martyrs lorsque la loi vous frappe! Si par un excès d'audace personnelle, vous contraignez violemment les hommes à embrasser l'erreur ou à y rester; ne devons-nous pas plutôt, appuyés sur les puissances les plus légitimes que Dieu a soumises au Christ selon sa prophétie, résister à vos fureurs pour délivrer de votre domination des âmes malheureuses, les arracher à une vieille erreur et les accoutumer à la lumière de la vérité? Vous dites que nous forçons des gens qui ne veulent pas revenir, mais il en est beaucoup qui demandent qu'on les force; c'est ce qu'ils nous avouent avant et après leur retour religieux, nous déclarant qu'au moins ils échappent ainsi à votre tyrannie.

6. Et toutefois, qu'y a-t-il de mieux, de produire de vrais ordres des empereurs pour l'unité ou de faux témoignages de condescendance au profit de la perversité? C'est ce que vous avez fait, et vous avez rempli l'Afrique entière de vos mensonges. En cela vous n'avez montré rien autre sinon que recourant toujours au mensonge, le parti de Donat est faible et livré à tous les vents: « Celui qui met sa confiance dans les faussetés, dit l'Écriture, se repaît de vents <sup>1</sup>. » Ces immunités impériales en votre faveur sont aussi vraies que les crimes de Cécilien et de Félix d'Aptonge son

ordinateur, aussi vraies que tout ce que vous avez coutume de répéter contre les catholiques pour éloigner les malheureux et vous éloigner misérablement vous-mêmes de la paix de l'Église du Christ. Pour nous, nous ne plaçons notre force dans aucune puissance humaine, quoiqu'il vaille mieux se confier aux empereurs qu'aux circoncissions, et s'appuyer sur les lois que sur les désordres populaires. Cependant nous nous souvenons de ces paroles de l'Écriture: « Maudit soit celui qui met son espérance dans l'homme <sup>1</sup>. » Si donc vous voulez savoir en qui nous nous confions, pensez à Celui dont le prophète a dit: « Tous les rois de la terre l'adoreront, et toutes les nations lui seront soumises <sup>2</sup>. » Telle est la puissance dont nous nous servons, dans l'intérêt de l'Église; nous nous en servons, parce que le Seigneur la lui a promise et donnée.

7. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, les empereurs étaient dans l'erreur, ils publieraient des lois contre la vérité, des lois qui deviendraient pour les justes une occasion d'épreuve et de récompense, parce qu'ils refuseraient de faire ce que Dieu lui-même a défendu. Ainsi Nabuchodonosor aurait voulu faire adorer sa statue d'or; ceux qui s'y refusèrent furent agréables à Dieu qui le défendait. Mais quand les empereurs sont dans la vérité, ils donnent des ordres pour elle et contre l'erreur, et quiconque les méprise se fait condamner; il est puni au milieu des hommes et ne trouvera pas grâce devant Dieu, celui qui aura refusé d'observer ce que la vérité elle-même ordonne par le cœur du roi. Ainsi encore, Nabuchodonosor, ému et changé à la vue de la miraculeuse conservation des trois jeunes gens, publia, en faveur de la vérité, une loi qui condamnait à mort les blasphémateurs du Dieu de Sidrach, de Misach et d'Abdénago, et leur maison à la ruine; et vous ne voulez pas que les empereurs chrétiens ordonnent contre vous quelque chose de semblable, lorsqu'ils savent que vous soufflez sur le Christ chaque fois que vous rebaptisez! S'il n'appartient pas aux rois de rien prescrire pour l'intérêt de la religion et pour empêcher les sacrilèges, pourquoi vous-mêmes faites-vous le signe de la croix à la lecture de l'édit de ce roi prescrivant des choses semblables? Ignorez-vous que ces paroles sont celles de Nabuchodonosor: « Il m'a plu de publier les prodiges et les merveilles que le Seigneur Dieu

<sup>1</sup> Prov. x, 4.

<sup>2</sup> Jérém. xvii, 5. — <sup>1</sup> Ps. lxxi, 11.



« très-haut a faits autour de moi, d'annoncer « combien son règne est grand et puissant; « c'est un règne éternel et une puissance qui « s'étend dans tous les siècles<sup>1</sup> ». Après ces mots, n'avez-vous pas coutume de répondre à haute voix : *amen*, et de faire le signe de la croix dans une solennité sainte<sup>2</sup>? Si vous vous efforcez maintenant de rendre odieuses les prescriptions des empereurs, c'est que vous êtes sans crédit auprès d'eux; si vous pouviez quelque chose, que ne feriez-vous pas, puisque, ne pouvant rien, vous ne cessez vos violences!

8. Sachez que vos pères ont les premiers porté la cause de Cécilien devant l'empereur Constantin, exigez que nous vous le prouvions et nous vous le prouverons; si nous ne le pouvons pas, faites de nous ce que vous voudrez. Mais Constantin n'ayant pas osé se prononcer dans un débat de ce genre, il en déféra le jugement à des évêques. Cela s'est fait à Rome sous la présidence de Melchior, évêque de cette Eglise, dans une nombreuse réunion épiscopale. Cette assemblée ayant proclamé l'innocence de Cécilien et frappé d'une condamnation Donat qui avait fait le schisme à Carthage, ceux de votre parti, vaincus par le jugement des évêques, en appelèrent encore, dans leur mécontentement, au jugement de l'empereur; car un mauvais plaideur fait-il jamais l'éloge des juges qui le condamnent? Pourtant l'empereur, dans sa grande bienveillance, leur donna encore d'autres évêques pour juges, à Arles, ville de la Gaule; ce qui ne les empêcha pas d'en appeler de ces mêmes évêques à l'empereur, jusqu'à ce qu'il se prononçât lui-même sur l'affaire et qu'il déclarât Cécilien innocent et ses ennemis des calomnieux. Battus tant de fois, ils ne restèrent pas tranquilles; chaque jour ils fatiguèrent l'empereur de plaintes sur Félix d'Apfonge, l'ordonnateur de Cécilien, voulant le faire passer pour traître, et prouver que Cécilien ne pouvait pas être évêque puisque un traître l'avait ordonné; ces plaintes accusatrices se prolongèrent jusqu'au moment où, par l'ordre de l'empereur, l'affaire de Félix ayant été jugée devant le proconsul Aélien, son innocence en sortit victorieuse.

9. Alors Constantin publia le premier une loi très-sévère contre le parti de Donat. Ses

filis en firent autant. Le successeur de ces derniers, Julien, déserteur et ennemi du Christ, à la prière de vos évêques Rogation et Ponce, accorda au parti de Donat une liberté de perdition; il rendit les basiliques aux hérétiques en même temps que les temples au démon, pensant que le nom chrétien pouvait périr par une atteinte portée à l'unité de l'Eglise d'où il était tombé, et par la liberté donnée aux discussions sacrilèges. Telle était la justice admirable que ne craignirent pas de louer Rogation et Ponce, lorsqu'ils dirent à l'Apostat qu'*auprès de lui la justice seule trouvait place*. Julien eut pour successeur Jovien qui mourut bienlôt et ne prescrivit rien sur ce sujet. Vint ensuite Valentinien; lisez ses lois contre vous. Puis lisez, quand vous le voudrez, ce que Gratien et Théodose ont ordonné en ce qui vous touche. Pourquoi vous étonner des lois des fils de Théodose? devaient-ils en cela suivre autre chose que le jugement même de Constantin gardé avec fermeté par tant d'empereurs chrétiens?

10. Ce fut donc devant Constantin, comme nous vous l'avons dit, comme nous vous le montrerons si vous l'ignorez, que vos pères portèrent d'eux-mêmes la cause de Cécilien. Constantin est mort, mais son jugement subsiste contre vous, c'est le jugement de celui à qui ceux de votre parti déférèrent la cause, auprès de qui ils se plainquirent de la sentence des évêques, à qui ils en appelèrent de la décision épiscopale; c'est le jugement de celui qu'ils importunèrent de leurs requêtes accusatrices contre Félix d'Apfonge, et par lequel ils furent condamnés et confondus tant de fois, mais sans renoncer aux excès de leur haine et de leur fureur, qu'ils vous ont laissés pour héritage. Emportés par cette haine, vous vous élevez avec tant d'impudence contre les lois des empereurs chrétiens que si vous le pouviez, vous n'invoqueriez pas contre nous Constantin, qui fut chrétien et ami de la vérité, mais vous tireriez des enfers l'apostat Julien. Du reste, si vous y parveniez, le plus grand mal n'en serait-il pas pour vous? car y a-t-il pour l'âme une mort pire que la liberté de l'erreur?

11. Mais qu'il ne soit plus question de tout cela; aimons la paix, que tout homme docte ou ignorant, juge préférable à la discorde, aimons et gardons l'unité. Ce que les empereurs ordonnent ici, le Christ l'ordonne; quand c'est le bien qu'ils commandent, nul autre que le Christ ne

<sup>1</sup> Dan. III, 99, 100.

<sup>2</sup> Vraisemblablement le jour du samedi saint.

commande par eux. C'est lui aussi qui nous conjure par l'Apôtre de n'avoir entre nous qu'un même langage, d'écarter du milieu de nous les divisions; il ne veut pas que nous divisions: Moi je suis à Paul, moi je suis à Apollon, moi je suis à Céphas, moi je suis au Christ; il veut que nous n'appartenions tous qu'au Christ, parce que le Christ ne se divise point, et que ce n'est pas Paul qui a été crucifié pour nous, encore moins Donat! et nous n'avons pas été baptisés au nom de Paul<sup>1</sup>; encore moins au nom de Donat; voilà ce que disent également les empereurs parce qu'ils sont catholiques et non pas serviteurs des idoles comme votre Julien, ni hérétiques comme quelques autres qui ont persécuté l'Eglise catholique, alors que de vrais chrétiens ont souffert, non pas des châtimens mérités, comme ceux que vous endurez pour l'erreur, mais une passion glorieuse pour la vérité catholique.

12. Ecoutez comment Dieu a parlé par le cœur du roi qui est en sa main, de quel éclat brille la vérité dans cette même loi que vous dites portée contre vous, et qui est réellement pour vous, si vous la comprenez bien. Ecoutez ces paroles du prince: « Si le baptême d'abord « conféré est jugé inefficace par la raison que « ceux qui l'ont administré sont des pécheurs, « il deviendra nécessaire de réitérer ce sacre- « ment toutes les fois que celui qui l'aura con- « féré sera trouvé indigne; et dès lors notre « foi ne dépendra point de notre propre volonté « ni de la grâce de Dieu, mais des mérites des « prêtres et de la qualité des clercs<sup>2</sup>. » Que vos évêques tiennent mille conciles, qu'ils répondent à ces seules paroles, et nous consentons à faire tout ce que vous voudrez. Voyez combien il est détestable et impie de dire, comme vous avez coutume de le répéter, que si l'homme est bon, il sanctifie celui qu'il baptise, et que s'il est mauvais et que celui qui est baptisé l'ignore, c'est Dieu alors qui sanctifie. S'il en est ainsi, les hommes doivent plutôt désirer être baptisés par des méchants qu'ils ne connaîtront pas pour tels, plutôt que par des hommes réputés bons, afin de pouvoir être mieux sanctifiés par Dieu que par l'homme; mais à Dieu ne plaise que nous tombions dans une pareille folie! Nous disons que cela n'est pas la vérité et nous faisons bien, parce que

cette grâce du baptême est toujours de Dieu, parce que le sacrement est de Dieu, et que l'homme n'y apparaît que comme instrument: s'il est bon, il s'unit à Dieu et opère avec Dieu; s'il est mauvais, Dieu se sert de lui pour la forme visible du sacrement, pendant qu'il donne lui-même la grâce invisible. Sachons tout cela et que parmi nous il n'y ait plus de division.

13. Accordez-vous avec nous, frères; nous vous aimons, nous voulons pour vous ce que nous voulons pour nous. Si vous redoublez de haine contre nous, parce que nous ne vous laissons pas errer et périr, dites-le à Dieu dont nous redoutons les menaces contre les mauvais pasteurs: « Vous n'avez pas rappelé ce « qui errait, vous n'avez pas cherché ce qui « était perdu<sup>3</sup>. » Voilà ce que Dieu lui-même fait en votre faveur par notre ministère, soit en vous conjurant, soit en vous menaçant ou en vous reprenant, soit en vous infligeant des dommages ou de rudes épreuves, soit en vous adressant des avertissements secrets ou en vous visitant, soit en suspendant sur vos têtes les lois des puissances temporelles. Comprenez ce qu'on vous demande; Dieu ne veut pas que vous périessiez dans une sacrilège séparation, loin de l'Eglise catholique qui est votre mère. Jamais vous n'avez rien pu prouver contre nous; vos évêques, convoqués par nous, n'ont jamais voulu accepter de pacifiques conférences: ils avaient horreur de s'entretenir avec des pécheurs. Qui souffrirait un tel orgueil? Est-ce que l'apôtre Paul n'a pas conféré avec des pécheurs et des sacrilèges? lisez les Actes des apôtres et voyez. Est-ce que le Seigneur ne s'est pas entretenu sur la loi avec les Juifs, qui l'ont crucifié? est-ce qu'il ne leur a pas répondu? Enfin, le démon est le premier de tous les pécheurs; il ne pourra jamais être converti à la justice, et cependant le Seigneur n'a pas dédaigné de lui répondre sur la loi! Comprenez donc que si vos évêques refusent de conférer avec nous, c'est qu'ils savent que leur cause est perdue.

14. Nous n'ignorons pas ce qu'ils répètent contre eux-mêmes, ces hommes qui mettent leurs joies dans des divisions fondées sur des calomnies. C'est dans les Ecritures que nous apprenons à connaître le Christ: c'est dans les Ecritures que nous apprenons à connaître l'Eglise. Ces Ecritures nous sont communes;

<sup>1</sup> 1 Cor. 1, 10-13.

<sup>2</sup> Cod. Théod., liv. 16. *ne sanctum baptismum iteretur* (contre la réitération du saint baptême).

<sup>3</sup> Ezéch. xxxiv, 1.



pourquoi n'y reconnaissons-nous pas de la même manière le Christ et l'Eglise? C'est là que nous avons reconnu celui dont l'Apôtre a dit : « Les promesses ont été faites à Abraham et à sa race; l'Écriture ne dit pas : à ceux de sa race, comme si elle en eût voulu marquer plusieurs, mais à sa race, c'est-à-dire à l'un de sa race qui est le Christ <sup>1</sup>. » C'est là aussi que nous avons reconnu l'Eglise dans ces paroles de Dieu à Abraham : « Toutes les nations seront bénies dans votre race <sup>2</sup>. » Là nous avons reconnu le Christ prophétisant sur lui-même dans un psaume : « Le Seigneur m'a dit : Vous êtes mon fils; je vous ai engendré aujourd'hui; » et nous avons reconnu l'Eglise dans ce qui suit : « Demandez-moi et je vous donnerai les nations en héritage, et j'é-tendrai votre empire jusqu'aux limites de la terre <sup>3</sup>. » Nous avons reconnu le Christ dans ce passage : « Le Seigneur qui est le Dieu des dieux a parlé; » et l'Eglise dans ces paroles : « Il a appelé la terre du coucher du soleil à son lever <sup>4</sup>. » Nous avons reconnu le Christ quand il est dit : « Et semblable à l'époux sortant du lit nuptial, il s'est levé comme un géant pour faire sa course; » nous avons reconnu l'Eglise dans ce qui est écrit un peu plus haut : « Leur bruit a retenti dans toute la terre, et leurs paroles jusqu'au bout de l'univers. Il a établi son tabernacle dans le soleil <sup>5</sup>. » C'est l'Eglise elle-même qui est établie dans le soleil, pour être visible d'un bout de la terre à l'autre. Nous avons reconnu le Christ dans ce qui est écrit : « Ils ont percé mes pieds et mes mains et ont compté tous mes os; ils m'ont considéré et regardé dans cette humiliation; ils se sont partagé mes vêtements, et ont tiré ma robe au sort. » Nous avons reconnu l'Eglise dans ce qui est dit un peu après au même psaume : « Tous les pays de la terre se souviendront du Seigneur et se convertiront à lui, et toutes les nations l'adoreront parce que la souveraineté est au Seigneur et qu'il dominera au milieu des peuples <sup>6</sup>. » Nous avons reconnu le Christ dans ce qui est écrit : « Dieu, élevez-vous au-dessus des cieux, » et l'Eglise dans ce qui suit : « Et que votre gloire éclate dans toute la terre <sup>7</sup>. » Nous reconnaissons le Christ dans ces paroles : « Dieu, donnez au roi votre jugement et au fils du roi volre

« justice, » et l'Eglise dans celles-ci : « Il régnera autour d'une mer à l'autre, et depuis le fleuve jusqu'aux extrémités de la terre. Des Ethiopiens se prosterneront devant lui, et ses ennemis baiseront la terre. Les rois de Tharsis et les îles lui offriront des présents; les rois de l'Arabie et de Saba lui apporteront des dons; et tous les rois de la terre l'adoreront, toutes les nations lui seront soumises <sup>1</sup>. »

15. C'est là que nous avons reconnu le Christ dans ce qui est écrit sur la pierre détachée de la montagne sans main d'homme, et qui a brisé tous les royaumes de la terre, c'est-à-dire les royaumes qui s'appuyaient sur le culle des démons; nous avons aussi reconnu l'Eglise dans cette même pierre devenue une grande montagne et remplissant la terre <sup>2</sup>. Nous avons reconnu le Christ, lorsqu'il est écrit « que le Seigneur l'emportera sur ses ennemis et qu'il abattra tous les dieux des nations de la terre, » et nous avons reconnu l'Eglise lorsqu'il est dit que « chacun dans son pays et que toutes les îles des nations l'adoreront <sup>3</sup>. » Nous avons reconnu le Christ lorsqu'il est dit « que Dieu viendra du côté du midi et le saint de la montagne ombragée, et que sa puissance couvrira les cieux; » nous avons reconnu l'Eglise dans ce qui suit : « Et la terre est remplie de ses louanges <sup>4</sup>. » Car Jérusalem est située au midi, comme on le lit dans le livre de Josué <sup>5</sup>; c'est de là que s'est répandu le nom du Christ; là est une montagne ombragée, le mont des Olives, d'où le Christ remonta vers son Père pour que sa puissance ouvrit les cieux, et que l'Eglise fut remplie de ses louanges au milieu de toute la terre. Nous avons reconnu le Christ dans ce qui est écrit : « Il a été conduit comme une brebis pour être immolé, et il n'a pas ouvert la bouche, comme l'agneau se tail devant celui qui le tond, » et le reste de ce passage qui se rapporte à sa passion; nous avons reconnu l'Eglise dans ce qui est dit au même endroit : « Réjouissez-vous, stérile, vous qui n'enfantiez pas; poussez des cris d'allégresse, vous qui n'étiez pas mère, parce qu'il est accordé plus de fils à celle qui était délaissée qu'à celle qui avait un mari. Car le Seigneur a dit : Agrandissez l'emplacement de vos tentes, étendez vos peaux hardiment. Allongez les

<sup>1</sup> Gal. III, 16. — <sup>2</sup> Gen. XII, 3. — <sup>3</sup> Ps. II, 7, 8. — <sup>4</sup> Ps. XLIX, 1. — <sup>5</sup> Ibid. XVIII, 5, 6. — <sup>6</sup> Ibid. XXI, 17, 18, 19, 28, 29. — <sup>7</sup> Ibid. LVI, 6.

<sup>1</sup> Ps. LXXI, 2, 8-11. — <sup>2</sup> Dan. II, 31, 35. — <sup>3</sup> Sophon. II, 11. — <sup>4</sup> Habac. III, 3. — <sup>5</sup> Jos. XV, 8.

« cordages et affermissez les pieux ; étendez-  
 « vous de plus en plus à droite et à gauche.  
 « Votre race aura les nations pour héritage ,  
 « et vous habiterez les villes qui étaient dé-  
 « sertes. Ne craignez rien , vous l'emporterez ;  
 « ne rougissez pas d'avoir été détestée ; vous  
 « oublierez à jamais votre confusion , vous ne  
 « vous souviendrez plus de votre veuvage ;  
 « c'est moi qui suis le Seigneur, et c'est moi  
 « qui vous ai créée ; le Seigneur est mon nom ;  
 « celui qui vous délivrera, c'est le Dieu d'Israël,  
 « qui sera appelé le Dieu de toute la terre <sup>1</sup>. »

16. Nous ne vous comprenons pas quand vous nous parlez de ces traditeurs que vous n'avez jamais pu ni convaincre ni montrer. Je ne dis point que ce soient plutôt vos pères qui aient été reconnus et convaincus d'un tel crime ; qu'avons-nous à nous occuper des fardeaux d'autrui ? Nous n'y pensons que pour ramener au bien , tant que nous pouvons , par les moyens qu'inspirent l'esprit de douceur et les empressements de la charité ; quant à ceux que nous ne pouvons corriger , nous participons aux mêmes sacrements , lorsque le salut des autres l'exige , sans participer à leurs péchés , ce qui ne peut se faire que par le consentement et l'appui qu'on leur donne. Dans ce monde , où l'Eglise catholique est répandue parmi toutes les nations , et que le Seigneur appelle son champ , nous les supportons comme l'ivraie mêlée au froment , comme la paille au bon grain sur l'aire de l'unité catholique , ou comme les mauvais poissons enfermés avec les bons dans les filets de la parole et du sacrement <sup>2</sup> , jusqu'au temps où le vanneur fera son œuvre <sup>3</sup> , où les filets seront tirés sur le rivage <sup>4</sup> ; nous les supportons de peur d'arracher avec eux le froment , de peur qu'en séparant les bons grains avant l'heure nous ne les livrions aux oiseaux du ciel , au lieu de les serrer dans le grenier , après les avoir bien nettoyés ; nous les supportons de peur que le schisme ne déchire les filets , et qu'en prenant garde aux mauvais poissons nous ne tombions dans l'abîme d'une funeste liberté. Le Seigneur , par toutes ces comparaisons , et d'autres encore , a enseigné à

ses serviteurs une patiente résignation , de peur que les bons , se croyant souillés en se mêlant aux méchants , ne perdent les petits , ou que petits eux-mêmes ils périssent par ces séparations humaines et téméraires. Le Maître céleste nous a mis en garde contre ces dangers , au point de rassurer le peuple , même à l'égard des mauvais pasteurs : il ne fallait pas qu'à cause d'eux on abandonnât cette chaire de la vérité où les mauvais pasteurs sont contraints d'enseigner le bien. Car ce qu'ils disent n'est pas d'eux , mais de Dieu , qui a établi la doctrine de la vérité dans la chaire de l'unité. C'est pourquoi ce Maître véridique , qui est la vérité elle-même , s'est ainsi exprimé au sujet des pasteurs faisant le mal qui vient d'eux et disant le bien qui vient de Dieu : « Faites ce qu'ils disent , ne « faites pas ce qu'ils font ; car ils disent et ne « font pas <sup>1</sup>. » Il ne dirait pas : « Ne faites pas ce qu'ils font , » si leurs œuvres n'étaient pas ouvertement mauvaises.

17. Donc ne nous perdons pas dans le mal de la division , à cause de ceux qui sont mauvais , quoique , si vous le voulez , nous puissions vous prouver que vos pères n'ont pas excéré les mauvais , mais qu'ils ont accusé les innocents. Pourtant , quels qu'ils aient été , que tous portent leurs fardeaux. Voilà les Ecritures qui nous sont communes , voilà où nous avons connu le Christ , voilà où nous avons connu l'Eglise. Si vous avez le même Christ , pourquoi n'avez-vous pas la même Eglise ? Si vous croyez en Jésus-Christ que vous n'avez pas vu , mais qui vous apparaît dans la vérité des Ecritures , pourquoi ne croyez-vous pas à l'Eglise que vous voyez et qui vous apparaît dans ces livres saints ? En vous disant ces choses , en vous excitant à ce bien de la paix , de l'unité et de la charité , nous sommes devenus vos ennemis ; vous nous faites savoir que vous nous tuerez , nous qui vous disons la vérité , et qui , autant qu'il sera en notre pouvoir , ne vous laisserons pas périr dans l'erreur. Que Dieu nous venge de vous en faisant mourir en vous votre erreur et en vous associant aux joies que nous fait goûter la vérité ! Ainsi soit-il.

<sup>1</sup> Isaïe , LIII, 7 ; LIV, 1-5. — <sup>2</sup> Matth. XIII, 21-43. — <sup>3</sup> Ibid. III, 12. —  
<sup>4</sup> Ibid. XIII, 47-50.

<sup>1</sup> Matth. XXIII, 3.



## LETTRE CVI.

(Année 409.)

Voici une courte lettre, vive, expressive, concluante, comme il fallait en écrire pour prévenir une détestable action. Il était impossible d'être plus complet et plus irrésistible en moins de mots. Il s'agissait d'empêcher Macrobe, évêque donatiste, de rebaptiser un sous-diacre catholique. Mais que peuvent les meilleurs efforts contre la mauvaise foi ?

AUGUSTIN A SON FRÈRE BIEN-AIMÉ LE SEIGNEUR  
MACROBE.

J'ai ouï dire que vous vous disposiez à rebaptiser un de nos sous-diacres : n'en faites rien ; c'est ainsi que vous vivrez avec Dieu, c'est ainsi que vous lui plairez, c'est ainsi que vous n'aurez pas en vain les sacrements du Christ, c'est ainsi que vous ne serez pas éternellement séparé du corps du Christ. Ne le faites pas, je vous en prie, mon frère ; c'est surtout pour vous que je vous le demande. Ecoutez un peu ceci. Félicien de Musti a condamné Primien, évêque de Carthage, qui, à son tour, l'a condamné. Longtemps Félicien a suivi le schisme sacrilège de Maxinien et a baptisé beaucoup de gens dans les églises de son parti ; maintenant, il est un de vos évêques ainsi que Primien, mais il ne baptise personne après lui. De quel droit pensez-vous donc qu'il faille rebaptiser après nous ? Répondez à cette question, et baptisez-moi ; si vous ne le pouvez pas, épargnez l'âme d'autrui, épargnez la vôtre. Si vous pensez que je ne vous dise pas la vérité sur le compte de Félicien, exigez que je vous le prouve ; et si je n'y parviens pas, faites ce que vous voudrez. J'ajoute que si je ne parviens pas à vous le prouver, je cesse d'être évêque de ma communion ; mais, si je le prouve, ne soyez pas ennemi de votre salut. Je souhaite, seigneur mon frère, que vous soyez avec nous dans la paix !

## LETTRE CVII.

(Année 409.)

Les deux personnes qui avaient été chargées de porter la lettre à l'évêque Macrobe écrivent à saint Augustin pour lui rendre compte de leur mission.

MAXIME ET TRÉODORE A LEUR BIENHEUREUX, VÉNÉRABLE ET TRÈS-DÉSIRABLE SEIGNEUR ET PÈRE  
AUGUSTIN, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

Par l'ordre de votre sainteté, nous nous sommes rendus auprès de l'évêque Macrobe ; quand nous lui avons présenté la lettre de votre béatitude, il a d'abord refusé d'en entendre la lecture. Touché de nos instances, il a fini par y consentir. Après la lecture, il nous a dit : « Il faut bien que je reçoive ceux qui viennent à moi et que je leur donne la foi qu'ils me demandent. » Nous l'avons pressé de s'expliquer sur le fait de Primien ; il nous a répondu que, nouvellement ordonné, il ne pouvait se constituer le juge de son père, mais qu'il demeurerait dans ce qu'il avait reçu de ses prédécesseurs. Nous avons cru qu'il était nécessaire de le faire savoir par cette lettre à votre sainteté. Que le Seigneur nous conserve votre béatitude, seigneur notre père !

## LETTRE CVIII.

(Année 409.)

On a vu la réponse de l'évêque Macrobe à ceux qui lui avaient lu la lettre de saint Augustin ; c'était comme une porte tant soit peu ouverte à un échange d'idées ; puisque Macrobe avait consenti à entendre une petite lettre, il pouvait consentir à en entendre une longue ; le zèle de l'évêque d'Hippone n'avait besoin de rien de plus pour saisir une occasion de traiter à fond une question qu'il a remuée en cent manières et qu'il creuse toujours avec une nouvelle richesse de raisonnements et d'aperçus. Cette lettre de saint Augustin est une démonstration de la vérité catholique contre l'erreur des donatistes, et si Macrobe ne fut point ramené par tant d'évidence et d'amour, c'est qu'il manquait de sincérité. Nous verrons plus tard le même évêque Macrobe jouer un rôle détestable et déshonorer son nom par des actes violents.

AUGUSTIN A SON FRÈRE BIEN-AIMÉ LE SEIGNEUR  
MACROBE.

1. Des fils qui me sont très-chers et qui sont des hommes honorables, vous ayant porté la lettre où je vous disais et vous priais de ne pas rebaptiser notre sous-diacre, m'ont écrit que vous leur aviez répondu ceci : « Il faut bien que je reçoive ceux qui viennent à moi et que je leur donne la foi qu'ils me demandent. » Cependant s'il se présente à vous un homme baptisé dans votre communion, longtemps séparé de vos rangs et demandant par

ignorance une seconde fois le baptême, vous vous assurez du lieu où il a d'abord reçu ce sacrement, et puis vous l'admettez au milieu de vous; vous ne lui donnez pas la foi qu'il vous demande, mais vous lui apprenez qu'il a ce qu'il désire; vous ne vous arrêtez point à ses paroles quand il se trompe, mais vous vous appliquez à lui faire comprendre son erreur. On agit donc mal en donnant ce qui ne doit plus être donné, en violant le sacrement déjà conféré, et l'on n'est pas excusé par l'erreur de celui qui le demande. Dites-moi donc, je vous en supplie, comment celui qui s'adresse à vous n'a pas ce qu'il a déjà reçu de moi. Si c'est à cause de *l'eau étrangère, de la fontaine étrangère*, comme ont coutume de dire ceux qui ne comprennent pas ce passage de l'Écriture : « Abstenez-vous de l'eau étrangère, et « ne buvez pas à une fontaine étrangère <sup>1</sup>; » lorsque Félicien s'est séparé de vous pour passer dans le parti de Maximien, il était donc, selon les expressions de votre concile <sup>2</sup>, un *violateur adultère de la vérité, trainé à la chaîne du sacrilège*. S'il avait emporté avec lui votre fontaine, quelle était donc celle où, après sa séparation, vous baptisiez encore ceux de votre parti? Car Félicien est aujourd'hui au rang de vos évêques avec Primien, tous les deux condamnés l'un par l'autre.

2. Ceux qui vous ont vu de ma part m'ont écrit <sup>3</sup> que, pressé sur cette question de Primien, vous avez répondu que « nouvellement « ordonné, vous ne pouvez pas constituer « le juge de votre père et que vous demeurez « dans ce que vous avez reçu de vos prédéces- « seurs. » C'est ici que je gémissais sur l'état de contrainte où vous vous êtes placé, d'autant plus que, d'après ce que j'entends, vous êtes un jeune homme d'un bon naturel. Il n'y a qu'une mauvaise cause qui puisse forcer à une réponse semblable. Mais si vous y réfléchissez, mon cher frère, si vous jugez sainement, si vous craignez Dieu, il n'y a pas de nécessité qui puisse vous obliger à persévérer dans une cause mauvaise. Cette réponse de votre part ne résout pas la question que je vous ai posée, mais elle absout notre cause de tous vos prétextes de calomnie. Vous dites que, nouvellement ordonné, vous ne pouvez pas vous constituer le juge de votre père, mais que vous

demeurez dans ce que vous avez reçu de vos prédécesseurs. Pourquoi ne demeurerions-nous pas plutôt dans l'Église que le témoignage de l'Écriture nous montre commençant à Jérusalem, portant des fruits et se développant au milieu de toutes les nations <sup>4</sup>, et que nous avons reçue du Christ Notre-Seigneur par les apôtres? Pourquoi serions-nous jugés pour les faits de je ne sais quels pères, et dont la date remonterait à environ cent ans? Si vous n'osez pas juger votre père qui vit encore, que vous pouvez interroger, pourquoi veut-on que je juge celui qui est mort longtemps avant que je fusse né? Et pourquoi veut-on que les nations chrétiennes jugent les Africains trahisseurs, morts il y a tant d'années, et que, même pendant leur vie, tant de chrétiens contemporains n'ont pu ni entendre ni connaître à la longue distance où ils se trouvaient? Vous n'osez pas juger Primien qui est encore là et qui vous est connu; pourquoi m'obligez-vous de juger Cécilien qui est du temps passé et que je ne connais pas? Si vous ne jugez pas vos pères sur leurs propres œuvres, pourquoi jugez-vous vos frères sur des faits qui leur sont étrangers?

3. Mais peut-être ne nous regardez-vous pas comme vos frères? Nous aimons mieux écouter l'Esprit-Saint parlant par la bouche du Prophète : « Ecoutez, vous qui craignez la parole « du Seigneur; dites : Vous êtes nos frères, à « ceux-là même qui vous haïssent et vous dé- « testent, afin que le nom du Seigneur soit « honoré, qu'il leur apparaisse dans sa douceur, « et afin qu'eux-mêmes soient confondus <sup>5</sup>. » En effet, si le nom du Seigneur était plus doux aux hommes que les noms des hommes, le Christ qui crie à la terre : « Je vous donne ma « paix <sup>6</sup>, » serait-il jamais divisé dans ses membres par ceux qui disent : « Moi je suis à Paul, « moi je suis à Apollon, moi je suis à Céphas <sup>7</sup>, » et qui trouvent dans les noms des hommes des motifs de division? Le Christ serait-il jamais effacé dans son baptême, lui de qui il a été dit : « C'est celui-ci qui baptise <sup>8</sup>; » lui de qui il a été écrit : « Le Christ a aimé son Église et s'est « livré lui-même pour elle afin de la sanctifier, « en la purifiant dans le baptême de l'eau par « la parole de vie <sup>9</sup>? » Serait-il effacé dans son eau régénératrice, si le nom du Seigneur, à qui appartient le baptême, était plus doux que le nom des hommes, dont vous osez dire : Le

<sup>1</sup> Prov. IX, 18. Edition des Septante. Ce verset ne se trouve pas dans la Vulgate. Il était un des arguments des donatistes.

<sup>2</sup> Le concile donatiste de Bagaie.

<sup>3</sup> Ci-dessus, lett. CVII.

<sup>4</sup> Act. I, 8. — <sup>5</sup> Isaïe, LXVI, 5, selon les Septante. — <sup>6</sup> Jean, XIV, 27. — <sup>7</sup> I Cor. III, 4. — <sup>8</sup> Jean, I, 33. — <sup>9</sup> Ephés. V, 25, 26.



baptême est saint venant de celui-ci, non de celui-là ?

4. Toutefois vos collègues ont maintenu les droits de la vérité là où ils ont voulu ; à cause de ce qui est dû au Seigneur, ils ont jugé saint non-seulement le baptême de Primien dans votre communion, mais encore le baptême de Félicien dans le schisme sacrilège de Maximien ; et après le retour de Félicien ils n'ont osé toucher ni au caractère qu'il avait reçu parmi vous, ni même à celui que le déserteur avait imprimé aux autres en sortant de vos rangs, parce qu'ils y ont reconnu le caractère royal. Vous ne voulez pas les juger sur une aussi bonne action où il serait louable pour vous de les imiter, et vous les suivez quand ils méritent qu'on déteste leurs exemples. Vous craignez de juger Primien de peur d'être forcé de le désapprouver ; mais jugez-le, et vous y trouverez beaucoup à louer. Nous ne voulons pas vous rappeler ce que Primien a fait de mal, mais ce qu'il a fait de très-bien ; en recevant les chrétiens baptisés dans un détestable schisme par celui qui l'avait condamné lui-même, il a rectifié l'erreur des hommes et n'a pas détruit les sacrements de Dieu. Il a reconnu le bien du Christ jusques dans des hommes pervers ; et il a corrigé le mal des hommes sans porter atteinte au bien du Christ. Si ce fait vous déplaît, réfléchissez du moins à ceci avec toute l'attention de votre bon esprit : c'est que vous ne jugez pas Primien sur les faits de Primien lui-même, et que vous jugez le monde chrétien sur les faits de Cécilien. Vous craindriez d'être souillé par la connaissance de ce que vous n'oseriez punir ; pourquoi donc ne pas absoudre les nations qui n'ont pas pu savoir ce dont vous les accusez ?

5. Et ceci n'est pas le fait de Primien tout seul ; vous savez, je pense, que près de cent de vos évêques, dans un coupable accord avec Maximien, ont osé condamner Primien. Le concile de Bagäë, composé de trois cent dix évêques, « lança la foudre de ses décrets, » ce sont ses termes, « sur Maximien, le déclarant « ennemi de la foi, violateur adultère de la « vérité, ennemi de l'Eglise sa mère, ministre « de Dathan, Coré et Abiron, et le retrancha « du sein de la paix. » Douze autres évêques qui avaient assisté à son ordination lorsqu'on l'éleva contre Primien, furent aussi sans délai frappés de condamnation ; quant aux autres, et afin de ne pas trop en retrancher, on leur

marqua un jour pour revenir, et ce retour devait leur valoir la conservation de leurs dignités. Ainsi les trois cent dix ne craignirent pas de leur ouvrir leurs rangs, quoiqu'ils eussent participé au sacrilège de Maximien, se ressouvant peut-être de ces paroles : « La « charité couvre la multitude des péchés <sup>1</sup>. » Or ces évêques, à qui on avait assigné un délai, baptisèrent hors de votre communion tous ceux qu'ils purent baptiser ; s'ils n'avaient pas été hors de votre communion, ils n'auraient pas été invités à y revenir à un temps marqué. De plus, avant et après l'expiration de ce délai, les douze autres évêques condamnés avec Maximien furent cités devant trois proconsuls ou davantage ; on voulait les chasser de leurs sièges par jugement : parmi eux figuraient Félicien, évêque de Musti, dont je ne parle pas, et Prétextat, évêque d'Assuri, mort récemment, et à la place duquel, après sa condamnation, un autre avait été déjà ordonné. Ces deux évêques, après leur condamnation immédiate, après l'expiration du délai assigné aux autres, après avoir été cités avec si grand bruit devant tant de proconsuls, ont été remis dans l'intégrité de leurs honneurs, et aucun de ceux qu'ils avaient baptisés ne l'a été une seconde fois ; ils ont été reçus non-seulement par Primien, mais par beaucoup de vos évêques réunis pour célébrer l'anniversaire de l'ordination épiscopale d'Optat, de Thamngade. Si on doute de ce que j'avance ou si on prétend en nier quelque chose, qu'on m'oblige de prouver ce que je dis, et de le prouver au risque de perdre mon évêché.

6. La cause est jugée, mon frère Macrobe : c'est Dieu qui l'a fait, c'est Dieu qui l'a voulu ; il a été dans le dessein secret de sa providence de mettre sous vos yeux l'affaire de Maximien comme un miroir où vous puissiez apprendre à vous corriger, afin qu'il y eût un terme à ces longues calomnies répandues contre nous, ou plutôt contre l'Eglise du Christ qui s'étend sur toute la terre, je ne dis point par vous, car je ne veux pas vous offenser, mais assurément par les gens de votre parti. Car il n'est rien resté des témoignages de l'Ecriture qu'ont coutume de produire contre nous des hommes qui ne les comprennent pas. Ils ont toujours à la bouche ces paroles : « Abstenez-vous de « l'eau étrangère <sup>2</sup>. » Mais on leur répond : Ce n'est pas une eau étrangère quoiqu'elle soit

<sup>1</sup> 1 Pierre, IV, 8. — <sup>2</sup> Prov. IX, 18.

parmi des étrangers ; vous-mêmes n'avez pas jugé ainsi l'eau de Maximien, puisque vous ne vous en êtes pas abstenus. On nous dit encore : « Ils sont devenus pour moi comme une eau « menteuse, n'ayant pas la foi <sup>1</sup>. » Mais on répond : Cela a été dit des hommes faux qui n'appartiennent pas aux sacrements de Dieu, lesquels sacrements ne peuvent être des mensonges, même parmi les menteurs. En effet ceux-là ont menti certainement qui, selon ce que vous dites vous-mêmes, ont condamné Primien sur de fausses accusations ; toutefois l'eau dans laquelle ils baptisèrent tous ceux qu'ils purent hors de votre communion, ne fut point menteuse pour cela ; car en la recevant dans la personne de ceux que Félicien et Prétextat avaient baptisés hors de vos rangs, vous jugiez qu'elle avait gardé sa vérité, même parmi les menteurs. On nous dit : « Celui qui « est lavé par un mort, quel profit en tire-t-il ?<sup>2</sup> » Nous répondons : Si cela a été écrit en parlant du baptême conféré par ceux que l'Eglise rejette comme des morts, le livre saint ne dit pas que ce baptême n'en soit pas un, mais qu'il ne sert de rien ; c'est ce que nous disons aussi. Cependant quand on rentre dans l'Eglise avec ce baptême, il cesse d'être nuisible et devient profitable ; et cela ne s'accomplit point par la réitération du baptême, mais par la conversion du baptisé. Ainsi le concile de Bagaïe regarde comme des morts Maximien et ses compagnons que vous aviez retranchés de votre communion : « Les corps de plusieurs ont été, dit-il, jetés « dans un naufrage sur d'âpres rochers par les « flots de la vérité ; les rivages sont couverts « de leurs cadavres comme autrefois s'amoncelaient les cadavres des Egyptiens ; leur supplice est d'autant plus grand qu'après avoir « perdu la vie par des eaux vengeresses, ils ne « trouvent pas même de sépulture. » Or vous avez reçu dans leurs dignités Félicien et Prétextat comme renaissant du milieu de cette troupe de morts ; et vous n'avez pas rebaptisé ceux qu'ils avaient baptisés dans cette mort ; vous avez reconnu que le baptême donné hors de l'Eglise par des morts ne sert pas aux morts, mais qu'il sert à ceux qui revivent en rentrant dans la communion. On nous dit : « Que l'huile « du pécheur n'engraisse point ma tête <sup>3</sup>. » Nous répondons qu'il s'agit ici des douces et trompeuses complaisances des flatteurs, de ces complaisances qui enflent la tête des pécheurs

lorsqu'on les loue dans les désirs de leur âme et qu'on les bénit du mal qu'ils font. Cela résulte suffisamment du précédent verset ; voici le passage en entier : « Le juste me reprendra « dans sa charité et me corrigera ; mais l'huile « du pécheur n'engraissera pas ma tête. » Le Psalmiste dit qu'il aime mieux être abaissé par la sincère sévérité d'un homme charitable, que d'être exalté par de trompeuses louanges. Mais de quelque manière que vous compreniez ce passage, ou bien vous aurez reçu l'huile des pécheurs avec ceux que Félicien et Prétextat ont baptisés dans le schisme sacrilège de Maximien, ou bien vous avez reconnu que, même sous la main des pécheurs, elle demeure encore l'huile du Christ. Car ils étaient pécheurs quand on disait d'eux dans le concile de Bagaïe : « Sachez qu'ils sont condamnés, ces coupables, « d'un crime infâme qui, dans une œuvre funeste de perdition, ont ramassé tout ce qu'il « y avait de fange pour faire un vase ignominieux. »

7. Ce que nous venons de dire sur le baptême suffira. Quant à votre séparation, voici les passages mal compris dont on a coutume de la colorer. Il est écrit : « Ne participez point aux « péchés d'autrui <sup>1</sup>. » Nous répondons que celui-là participe aux péchés d'autrui, qui consent à des actions mauvaises, et non pas celui qui, étant lui-même le froment, mêlé néanmoins à la paille pendant tout le temps que l'aire est foulée, participe aux divins sacrements. Il est écrit : « Sortez de là et ne touchez pas à ce qui « est impur ; qui touche ce qui est souillé se « souille <sup>2</sup>. » Mais l'Écriture entend ici le consentement de la volonté, par lequel tomba le premier homme, et non point le commerce extérieur, par lequel Judas a donné un baiser au Christ. Car les poissons dont parle le Seigneur dans l'Évangile, enfermés bons et mauvais dans les mêmes filets et réunis jusqu'à la fin des temps, figurée par le rivage des mers <sup>3</sup>, nagent ensemble à travers le même espace, mais leurs mœurs les séparent. Il est écrit : « Un peu de levain corrompt toute la masse <sup>4</sup>. » Cela s'entend de ceux qui consentent aux mauvaises actions, non de ceux qui, selon le prophète Ezéchiel, gémissent et s'attristent à cause des iniquités du peuple de Dieu, qui se commettent au milieu d'eux <sup>5</sup>.

8. Daniel gémit de se voir ainsi mêlé à des

<sup>1</sup> Jérém. xv, 18. — <sup>2</sup> Eccl. xxxiv, 30. — <sup>3</sup> Ps. cxl, 5.

<sup>1</sup> I Tim. v, 22. — <sup>2</sup> Isaïe, lxi, 11. — <sup>3</sup> Matth. xiii, 48, 49. — <sup>4</sup> I Cor. v, 6. — <sup>5</sup> Ezéch. ix, 14.



méchants<sup>1</sup> ; les trois jeunes gens en gémissent aussi<sup>2</sup> ; le premier le témoigne dans sa prière, les autres dans la fournaise : ils ne se séparèrent pas extérieurement pour cela de l'unité du peuple dont ils déploiraient les péchés. Et les prophètes, que n'ont-ils pas reproché au peuple au milieu de qui ils vivaient ? Néanmoins, ils ne s'en sont pas séparés extérieurement et n'en ont pas cherché un autre. Les apôtres eux-mêmes ont supporté Judas devenu comme un démon au milieu d'eux : ils l'ont supporté, et sans souillure, jusqu'au moment où il s'est pendu ; et c'est à cause de Judas ainsi mêlé aux apôtres que le Seigneur leur disait : « Vous êtes purs, mais vous ne l'êtes pas tous<sup>3</sup>. » L'impureté de Judas n'a donc pas été pour eux comme le levain qui corrompt la masse. On ne peut pas dire non plus avec vérité que sa méchanceté ne leur était pas connue ; peut-être ignoraient-ils qu'il dut livrer le Seigneur ; mais ils savaient et ils ont écrit que Judas était un larron, et qu'il dérobait tout ce qu'on déposait dans les cassettes du Sauveur<sup>4</sup>. A-t-on jamais songé à leur appliquer cette parole du Psalmiste : « Vous voyiez le voleur et vous vous entendiez avec lui<sup>5</sup> ? » On s'associe aux actions des méchants en consentant à ce qu'ils font, et non point en participant aux mêmes sacrements. Combien l'apôtre Paul s'est plaint des faux frères<sup>6</sup> ! Mêlé extérieurement avec eux, il en demeurait séparé par la pureté du cœur. Car il se réjouissait que le Christ fût prêché, même par des hommes dont il connaissait les sentiments d'envie<sup>7</sup>, et l'envie est le vice du diable.

9. Enfin l'évêque Cyprien, plus voisin de nos temps, et quand déjà l'Eglise était au loin répandue, Cyprien, sur lequel vous vous appuyez pour accréditer la répétition du baptême, combien n'a-t-il pas aimé l'unité ! La preuve en est dans ce concile<sup>8</sup> ou dans ces écrits, si toutefois ils sont véritablement de lui, et ne lui ont pas été faussement attribués, ainsi que plusieurs le croient. On y voit comment, dans un discours public, il recommandait de supporter ceux dont il combattait l'opinion, et comment il ne négligeait rien pour le maintien de la paix : il remarquait principalement que si dans les dissentiments, dans les erreurs mêmes auxquelles la faiblesse humaine peut

se laisser aller, on ne brise pas les liens de l'union fraternelle, « la charité couvre la multitude des péchés<sup>1</sup>. » Cyprien a été si fidèle à la charité, il l'a tant aimée, que s'il a eu sur le sacrement du baptême une opinion qui n'ait pas été conforme à la vérité, Dieu lui aura révélé cette vérité elle-même, selon cette promesse faite par l'Apôtre aux frères qui marchent dans la charité : « Nous qui voulons donc être parfaits, soyons dans ce sentiment ; et si vous en avez quelque autre, Dieu vous éclairera aussi sur celui-là. Cependant, pour les choses que nous savons, tenons-nous-y<sup>2</sup>. » Ajoutez que Cyprien a été une branche féconde, et que s'il y a eu dans cette branche quelque chose à retrancher, le fer glorieux du martyr y a passé : non point parce qu'il est mort pour le nom du Christ, mais parce qu'il est mort pour le nom du Christ dans le sein de l'unité. Car il a écrit lui-même et il affirme résolument que ceux qui meurent hors de l'unité, lors même qu'ils périssent pour le nom du Christ, ne sauraient être couronnés<sup>3</sup> : tant l'amour ou la violation de l'unité sont puissants pour effacer nos fautes ou nous retenir sous leur poids !

10. Aussi lorsque ce même Cyprien déplora la chute de beaucoup de chrétiens au milieu de la persécution impie des gentils et des malheurs de l'Eglise, attribuant ces défaitances à leurs mauvaises mœurs, il se plaignit aussi des mœurs de ses collègues et ne s'en plaignit point en silence ; mais il dit tout haut que telle était la cupidité de ces indignes pasteurs, qu'ils voulaient avoir de l'argent en abondance, acquérir des terres par des moyens frauduleux, accroître leurs revenus par l'usure, et cela pendant que leurs frères avaient faim au sein même de l'Eglise<sup>4</sup> ! Cyprien, je pense, ne fut pas souillé par la cupidité, les fraudes et l'usure de ces pasteurs ; il n'eut pas besoin de se séparer d'eux extérieurement, il ne s'en sépara que par la différence de sa vie. Avec eux il toucha l'autel, mais il ne toucha point leur vie impure en les frappant ainsi de son blâme. Car on ne se rapproche de ces désordres que s'ils plaisent ; du moment qu'ils déplaisent, on en demeure éloigné. C'est ainsi que cet excellent évêque n'a manqué ni au soin religieux de reprendre les fautes, ni au soin prudent de conserver le lien de l'unité. Dans une lettre adressée au prêtre Maxime, il établit clairement et manifestement,

<sup>1</sup> *Matth.* ix, 5-16. — <sup>2</sup> *Ibid.* iii, 28-31. — <sup>3</sup> *Jean*, xiii, 10. — <sup>4</sup> *Jean*, xii, 6. — <sup>5</sup> *Ps.* xlix, 18. — <sup>6</sup> *I Cor.* xi, 26. — <sup>7</sup> *Philip.* i, 15-18.

<sup>8</sup> Le concile de Carthage tenu en 256.

<sup>1</sup> *I Pierre*, iv, 8. — <sup>2</sup> *Philip.* iii, 15, 16.

<sup>3</sup> Sur l'unité de l'Eglise. — <sup>4</sup> *Sermo de Lapsis.*

sur le même sujet, cette prescription conforme à la règle des prophètes, qu'on ne doit, en aucune manière, abandonner l'unité de l'Eglise, à cause des mauvais qui se trouvent mêlés aux bons. « Car, dit-il, quoiqu'ils paraissent être « dans l'Eglise comme l'ivraie, notre foi ou « notre charité ne doit pas s'en embarrasser ; « et parce que nous voyons de l'ivraie dans « l'Eglise, il ne faut pas pour cela nous éloi- « gner de l'Eglise. Travaillons seulement pour « que nous puissions être le froment<sup>1</sup>. »

11. Cette loi de charité est sortie de la bouche même du Christ Notre-Seigneur ; elles sont de lui les comparaisons tirées de l'ivraie qui reste dans le même champ que le bon grain jusqu'au temps de la moisson<sup>2</sup>, et des mauvais poissons qu'on doit laisser dans les filets avec les bons jusqu'à la séparation sur le rivage<sup>3</sup> ; si vos pères avaient observé cette loi de charité, s'ils y avaient pensé avec la crainte de Dieu ; jamais, à cause de Cécilien et de je ne sais quels Africains, coupables selon vous, calomniés selon ce qu'on doit le plus croire, ils ne se seraient séparés criminellement de cette Eglise que Cyprien nous représente comme éclairant de ses rayons toutes les nations, comme étendant la richesse de ses rameaux sur toute la terre, ni de tant de peuples chrétiens qui n'ont jamais su ni leurs griefs, ni les accusateurs ni les accusés. De telles scissions s'accomplissent pour des intérêts particuliers bien plus que pour l'utilité commune ; elles s'accomplissent aussi par le vice que Cyprien lui-même rappelle ensuite et signale à notre vigilance. Car après avoir prescrit de ne pas se retirer de l'Eglise parce qu'on y voit de l'ivraie, l'illustre martyr poursuit en ces termes : « Travaillons seulement pour que nous puis- « sions être le froment, afin que quand le bon « grain sera serré dans les greniers du Sei- « gneur, nous soyons récompensés de nos « œuvres et de nos peines. L'Apôtre dit dans « son épître : *Dans une grande maison, il y a « non-seulement des vases d'or et d'argent, « mais des vases de bois et de terre, les uns, « vases d'honneur, les autres, vases d'igno- « minie* ». Cherchons et travaillons, autant que « nous le pourrons, à devenir des vases d'or « ou d'argent. Du reste, il n'appartient qu'au « Seigneur de briser les vases de terre, lui à « qui la verge de fer a été donnée. Le serviteur « ne peut pas être plus grand que son maître ;

« nul ne doit s'attribuer ce que le Père n'a « accordé qu'à son Fils, et ne doit croire qu'il « puisse porter la pelle et le van pour nettoyer « et vanner sur l'aire, ni séparer par un juge- « ment humain toute l'ivraie du froment. C'est « là une présomption orgueilleuse, une opiniâ- « trelé sacrilège, une œuvre de dépravation « furieuse ; tandis que ces hommes dépassent « ce que commande une douce justice, ils « s'égareront loin de l'Eglise de Dieu, et, au mi- « lieu de leurs efforts arrogants pour s'élever, « aveuglés par leur propre orgueil, ils perdent « la lumière de la vérité. »

12. Quoi de plus clair que ce témoignage de Cyprien ! Quoi de plus vrai ! Vous voyez de quelle lumière évangélique et apostolique il resplendit ; vous voyez que les plus coupables sont évidemment ceux qui, croyant leur justice offensée par l'iniquité des autres, délaissent l'unité de l'Eglise. Vous voyez qu'en dehors de cette unité ils sont eux-mêmes l'ivraie, ceux qui n'ont pas voulu supporter l'ivraie dans le champ du Seigneur. Vous voyez que séparés de nous ils sont la paille, ceux qui n'ont pas voulu supporter la paille dans l'unité de la grande maison. Vous voyez combien sont vraies ces paroles de l'Ecriture : « Le fils méchant se « donne pour juste, mais il ne se lave pas de « sa sortie<sup>1</sup> : » c'est-à-dire qu'il ne justifie pas, n'excuse pas, ne défend pas sa sortie de l'Eglise, et qu'il ne montre point qu'elle soit pure et sans crime. *Il ne se lave pas* : car s'il ne s'était pas donné pour juste, mais s'il l'était bien véritablement, il ne quitterait pas avec tant d'impiété les bons à cause des méchants ; il supporterait patiemment les méchants à cause des bons, jusqu'à ce que le Seigneur, par lui ou par les anges, fasse à la fin des temps la séparation du froment et de l'ivraie, du bon grain et de la paille, des vases de miséricorde et des vases de colère, des boues et des brebis, des bons poissons et des mauvais.

13. Si vous avez entrepris d'entendre, contrairement à leur sens divin, ces témoignages des Ecritures que vos pères n'ont compris ou cités que pour diviser le peuple de Dieu, n'allez pas plus avant ; si vous êtes sages, reconnaissez comme dans un miroir la conduite qui vous est tracée par la miséricordieuse providence de Dieu. Je veux parler de l'affaire de Félicien, *ce déserteur de la foi, ce violateur adultère de la vérité, cet ennemi de l'Eglise, ce ministre de*

<sup>1</sup> Lett. LI. — <sup>2</sup> Matth. XIII, 24-43. — <sup>3</sup> Ibid. 47-50. — <sup>4</sup> II Tim. II, 20.

<sup>5</sup> Prov. XXIV, d'après les Septante.



*Dathan, de Coré et d'Abiron*, comme l'a appelé le concile de Bagaïe, et duquel on a dit encore que si la terre ne s'est pas entr'ouverte pour l'engloutir, c'est qu'il était réservé à un plus grand supplice. « Car, ajoutent les Pères de « votre concile, il aurait gagné à subir ainsi « sa peine ; mais maintenant, demeuré comme « mort au milieu des vivants, il voit chaque « jour s'accroître le poids de la terrible dette « qu'il lui faudra payer. » Or, dites-moi, je vous prie, s'ils n'ont pas touché ce mort impur lorsqu'ils se sont associés à lui pour condamner l'innocence de Primien ; car s'ils l'ont touché, ils se sont assurément souillés à ce contact. Pourquoi, ainsi rangés dans sa communion et séparés de la vôtre, ont-ils, comme s'ils eussent été innocents, obtenu pour leur retour un délai qui les faisait rentrer dans leurs dignités et dans l'intégrité de la foi ? Pourquoi, comme s'ils n'eussent pas assisté à l'ordination de Maximien, ont-ils mérité que vous disiez d'eux que le *plant de l'arbrisseau sacrilège ne les a pas souillés* ? N'étaient-ils pas dans le même parti, dans les liens du même schisme, séparés de vous, unis aux autres, établis ensemble en Afrique, très-connus d'eux, leurs amis et leurs complices ? S'ils n'étaient pas présents à l'ordination de Maximien, c'est pourtant à cause de lui qu'ils ont condamné Primien quoique absent ! Et l'on ose dire que la prétendue greffe empoisonnée de Cécilien a souillé, sur toute la terre, des peuples chrétiens très-nombreux, très-éloignés, très-inconnus, dont plusieurs n'ont pu savoir, je ne dis pas l'affaire, mais le nom même de Cécilien ? Ils ne participent point aux fautes d'autrui ceux qui, non-seulement ont connu la faute de Maximien, mais qui l'ont élevé contre Primien ; et ceux-là auront participé aux fautes d'autrui, qui ne savaient pas, dans les pays lointains, que Cécilien fût évêque, ou en avaient à peine entendu parler dans les pays plus rapprochés, ou qui, en Afrique même l'avaient su simplement, paisiblement et, à Carthage, n'avaient élevé cet évêque contre personne ! Ils ne s'entendaient pas avec le voleur, ceux qui communiquaient avec l'homme dont l'avocat Nummasius, plaidant pour votre évêque Restitut, a dit que, *par un larcin secret et sacrilège, il avait usurpé la dignité épiscopale* ! Ils n'avaient aucune part à l'adultère, ceux qui communiquaient avec le *violateur adultère de la vérité* ! Leur masse n'était pas corrompue

par ce petit levain, quand ils l'applaudissaient, quand, retranchés de votre communion, ils demeuraient bien sciemment dans son parti, quand ils travaillaient à le séparer de plus en plus du vôtre et à le grandir à vos dépens ! Vous aussi qui, en les invitant à se réunir à vous, avez déclaré *exempts de la souillure sacrilège* les associés de Maximien, avez admis dans vos rangs avec tous leurs honneurs, Prétextat et Félicien, et les traitez comme amis, car, devenus vos amis aujourd'hui, Félicien siège parmi vos évêques ; vous n'êtes souillés en rien par le contact des fautes d'autrui, votre pureté se conserve au milieu de l'impureté, le levain d'aucune malignité ne vous atteint ! Et sur ces témoignages un crime étranger est reproché au monde chrétien ! un schisme funeste soutient qu'il a eu raison de rompre l'unité ! un rameau retranché traite de rameau impur celui qui demeure attaché au tronc qui l'a produit !

44. Que dirai-je de ces persécutions dont vous vous glorifiez ? Si ce n'est pas la cause, mais le supplice qui fait les martyrs, il était inutile qu'après avoir dit : « Heureux ceux « qui souffrent persécution ! » le Seigneur ajoutât : « pour la justice <sup>1</sup>. » Mais à ce titre les maximianistes ne vous surpassent-ils pas infiniment en gloire, eux qui non-seulement ont souffert persécution avec vous, mais auparavant avaient été persécutés par vous ? J'ai rappelé plus haut les paroles de l'avocat plaidant contre Maximien en présence de votre collègue Restitut, qui, avant même l'expiration du temps marqué pour son propre retour, avait été ordonné à la place de Salvius de Membres, condamné sans délai avec les autres onze évêques. Titien aussi, après l'expiration de ce délai, adressa de sanglants reproches à Félicien et Prétextat au sujet de leur conspiration contre Primien ; et plus d'une fois on a invoqué contre eux le concile de Bagaïe devant les proconsuls et devant les juges des villes ; on s'est armé contre eux de jugements et d'ordres sévères, on a obtenu l'emploi de la force en cas de résistance et le concours municipal pour l'exécution des jugements. Pourquoi donc vous plaindre d'être persécutés, par nous, qui sommes loin de vous égaler en cela ? Comme la persécution n'est pas toujours la souffrance, vos clercs et vos circoncissions ont si bien composé avec nous, que votre partage serait la persécution

<sup>1</sup> Matth. v, 10.

sion, et le nôtre la souffrance. Mais, comme je l'ai déjà dit, disputez cette gloire aux maximianistes, qui lisent en face de vous les actes publics des persécutions que vous leur avez fait souffrir par des sentences arrachées aux tribunaux. Peut-être cependant, après cette correction infligée à quelques-uns d'entre eux, vous êtes-vous mis ensuite d'accord; ce qui nous permet de ne pas désespérer de notre propre réunion, si Dieu daigne nous aider et vous inspirer un esprit de paix. Il est une parole du Psalmiste que les gens de votre parti nous appliquent avec plus de calomnie que de vérité; c'est celle-ci: « Leurs pieds sont légers pour courir « à l'effusion du sang<sup>1</sup>; » c'est plutôt nous qui avons éprouvé la vérité de ce passage de l'Écriture, avec vos circoncellions et vos clercs, qui ont exercé tant d'atrocités sur des corps humains et répandu en tant de lieux le sang de nos catholiques. Leurs chefs vous escortaient avec leurs troupes, à votre entrée dans ce pays, chantant des cantiques à la louange de Dieu; et ils se font de ces chants sacrés comme une trompette de bataille dans tous leurs brigandages. Un autre jour néanmoins leur conduite vous inspira plus d'indignation que leurs hommages de plaisirs; vous leur fîtes entendre, en langue punique, à l'aide d'un interprète, et avec une noble et généreuse liberté, des paroles justement sévères qui les piquèrent au vif; ils sortirent comme des furieux du milieu de l'assemblée, ainsi que nous l'avons ouï dire à des témoins, et, après que leurs pieds se furent élancés pour répandre le sang, vous ne fîtes pas purifier avec de l'eau salée le pavé qu'ils avaient foulé: comme nos clercs ont cru devoir le faire à la sortie de nos catholiques.

15. Mais, ainsi que je commençais à le dire, ce passage de l'Écriture, *leurs pieds sont légers pour courir à l'effusion du sang*, que vous jetez contre nous plutôt comme une injure que comme un reproche mérité, le concile de Bagaïe l'a vivement et pompeusement appliqué à Félicien et à Prétexat eux-mêmes. Car les Pères de ce concile, après avoir traité Maximien comme ils l'avaient jugé à propos, disaient: « Le juste arrêt de mort qui le frappe à cause de son crime ne le frappe pas tout seul; il entraîne dans son iniquité, comme par une chaîne de sacrilège, plusieurs dont il a été écrit: *Le venin des aspics est sur les lèvres de ceux dont la bouche*

*est pleine de malédiction et d'amertume; leurs pieds sont légers pour courir à l'effusion du sang.* » Cela dit, et pour montrer ensuite quels étaient ceux que la chaîne du sacrilège entraînait dans la complicité du crime de Maximien, et que le concile condamnait aussi sévèrement que lui, on déclarait coupables d'un crime infâme Victorien, évêque de Carcarie et les onze autres évêques, parmi lesquels Félicien de Musti et Prétexat d'Assuri. Après les avoir jugés de la sorte, on s'est si bien entendu avec eux qu'ils n'ont rien perdu de leurs dignités, et que parmi ceux qu'avaient baptisés ces évêques prompts à répandre le sang, nul n'a été condamné à être baptisé de nouveau. Pourquoi donc désespérer de notre réunion? Que Dieu écarte la haine du démon, « et que la paix du Christ triomphe dans nos cœurs<sup>1</sup>, » selon la parole de l'Apôtre; pardonnons-nous aussi mutuellement, ainsi que dit le même Apôtre, si nous croyons avoir à nous plaindre les uns des autres, comme Dieu nous a pardonné dans le Christ<sup>2</sup>, afin que (je l'ai déjà dit et il faut le dire souvent), la charité couvre la multitude des péchés<sup>3</sup>.

16. Quant à vous, mon frère, avec qui je discute en ce moment, vous de qui je désire me réjouir dans le Christ, comme le Christ te sait, si vous voulez appliquer votre esprit et votre éloquence à la défense du parti de Donat, dans cette affaire de Maximien, et ne point obscurcir à cet égard la vérité, car le souvenir en est récent, les témoins sont encore là, et nous avons les actes proconsulaires et municipaux, dont l'Église catholique a toujours pris ses renseignements contre vous; vous avouerez qu'on ne peut plus entendre, comme on l'a fait jusqu'à présent dans votre parti, les passages de l'Écriture sur *l'eau étrangère*, sur *l'eau du mensonge*, sur *le baptême du mort*, et autres passages de ce genre; vous conviendrez que le baptême du Christ donné à l'Église pour le salut éternel, ne peut pas s'appeler étranger, même conféré hors de l'Église, et par des étrangers, mais qu'il garde sa valeur mystérieuse pour la perte des étrangers et pour le salut des vrais enfants de l'Église; vous reconnaîtrez que quand les errants reviennent à la paix catholique, on les redresse sans détruire le sacrement, et que ce qui était nuisible dans la séparation devient profitable dans l'unité; pour que vous ne vous em-

<sup>1</sup> Ps. xliii, 3.

<sup>2</sup> Coloss. iii, 15. — <sup>3</sup> Ibid. 13. — <sup>4</sup> I Pier. iv, 8.



barrassiez pas dans l'affaire de Maximien au point de ne pouvoir vous en tirer, vous renoncerez aux idées de votre parti sur la participation aux fautes d'autrui, sur la séparation d'avec les méchants, sur ce qu'il faut prendre garde à ne pas toucher celui qui est impur et souillé, sur la corruption de la masse avec un peu de levain, et autres choses que vous avez également coutume d'interpréter à votre manière; mais vous affirmerez, vous observerez ce que la saine doctrine recommande, ce que la vraie règle établit par les exemples des prophètes et des apôtres, savoir : que mieux vaut supporter les méchants, de peur que les bons ne soient abandonnés, que d'abandonner les bons, de peur que les méchants ne soient séparés; et qu'il suffit de nous séparer des méchants par la différence de la vie et des mœurs, en ne pas les imitant, en ne pas consentant à ce qu'ils font; croissant ensemble, mêlés aux mêmes épreuves, réunis à eux jusqu'au temps de la moisson et du vanneur, jusqu'à ce que les filets soient tirés sur le rivage. Quant à la persécution, comment justifierez-vous tout ce que votre parti a fait par voie judiciaire pour chasser les maximianistes de leurs sièges, sinon en disant que vos sages l'ont fait dans la pensée de les ramener par des peines modérées et non pas dans la pensée de leur nuire? Ne direz-vous pas que s'il y a eu des excès, comme dans les violences commises à l'égard de Salvius de Membres, et attestées par la ville entière, ces excès ne doivent pas être imputés à tous, que la paille et les bons grains se trouvent dans la communion des mêmes sacrements, mais que la différence de la vie les sépare?

17. Cela étant ainsi, j'embrasse cette défense devenue la vôtre; car c'est celle que vous ferez si vous vous appuyez sur la vérité, sinon la vérité vous confondra. J'embrasse, dis-je, cette défense; mais vous voyez qu'elle est aussi la mienné. Pourquoi ne travaillons-nous pas à être ensemble le froment dans l'unité de l'aire du Seigneur, et pourquoi ne supportons-nous pas ensemble la paille? Pourquoi pas, dites-le moi, je vous en prie, dans quel but, à quoi bon, dans quelle utilité?

On fuit l'unité, pour que les peuples rachetés par le sang de l'Agneau unique, s'enflamment les uns contre les autres de sentiments contraires; pour que les brebis soient partagées, comme si elles étaient à nous et non pas au père de famille qui a dit à son serviteur :

« Paissez mes brebis <sup>1</sup>, » et non pas : Paissez vos brebis; qui a dit encore : « Afin qu'il n'y ait plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur <sup>2</sup>; » qui erie dans l'Évangile : « Tous sauront que vous êtes mes disciples par le véritable amour que vous aurez les uns pour les autres <sup>3</sup>; » et encore : « Laissez croître l'un et l'autre jusqu'à la moisson, de peur que par hasard en voulant arracher l'ivraie, vous n'arrachiez aussi le froment <sup>4</sup>. »

On fuit l'unité, pour que le mari aille d'un côté et la femme de l'autre; pour que celui-là dise : Gardez l'unité avec moi, car je suis votre mari, et que la femme réponde : Je mourrai là où est mon père. Nous aurions horreur qu'ils n'eussent pas le même lit! et ils n'ont pas le même Christ! On fuit l'unité, pour que les parents, les concitoyens, les amis, les hôtes, tous ceux que rapprochent les besoins humains, attachés au même christianisme, soient d'accord dans les festins, les mariages, les relations de commerce, les conventions mutuelles, les politesses, les entretiens, et pour qu'ils se séparent à l'autel de Dieu! C'est là pourtant que devrait finir toute querelle, quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine; car, selon le précepte du Seigneur, il faut d'abord se réconcilier avec ses frères avant d'offrir ses dons à l'autel <sup>5</sup>; mais d'accord partout ailleurs, ici ils se divisent!

18. On fuit l'unité, pour que nous soyons obligés à nous défendre par les lois publiques contre les iniquités de ceux de votre parti, je ne veux pas dire contre vos iniquités, et pour que les circoncellions s'arment contre ces mêmes lois, qu'ils méprisent avec la même fureur qui vous les a attirées en punition de leurs brigandages. On fuit l'unité, pour que les paysans s'insurgent audacieusement contre leurs maîtres; pour que les esclaves fugitifs, contrairement au précepte des apôtres, non-seulement désertent, mais menacent leurs maîtres, les attaquent, les pillent; ils ont pour chefs dans ces entreprises violentes *vos confesseurs*, ceux-là même qui vous font cortège en chantant les louanges de Dieu et qui mêlent les divins cantiques à l'effusion du sang des catholiques. Craignant d'encourir l'animadversion des hommes, vous avez fait rechercher parmi les vôtres ce qui avait été dérobé, et vous avez promis de restituer les dépourvues.

<sup>1</sup> Jean, XXI, 17. — <sup>2</sup> Ibid. x, 16. — <sup>3</sup> Ibid. xiii, 35. — <sup>4</sup> Matth. xii, 30. — <sup>5</sup> Ibid. v, 24.

Et toutefois vous ne voudriez pas pouvoir exécuter ce que vous avez promis, car ce serait une offense faite à des gens dont l'audace est regardée par vos prêtres comme un secours trop nécessaire; ces gens en effet rappellent tout haut les services qu'ils vous ont rendus, ils montrent, ils comptent les lieux et les basiliques qu'ils ont remis entre les mains de vos prêtres après en avoir expulsé les catholiques: c'était avant cette loi <sup>1</sup>, qui, à votre grande joie, vous avait rendu votre liberté; et si vous vouliez vous montrer sévères à leur égard, vous passeriez pour des ingrats.

19. On fuit l'unité, afin que tous ceux qui secouent parmi nous le joug de la discipline catholique s'enfuient vers ces scélérats pour chercher un asile et vous soient ensuite offerts pour être rebaptisés. Il en a été ainsi du sous-diacre Rusticien, de ce pays, au sujet duquel j'ai été obligé de vous écrire avec beaucoup de douleur et de crainte; ses mœurs détestables l'ont fait excommunier par son prêtre; il est couvert de dettes dans ce pays; afin d'échapper aux lois ecclésiastiques et à ses créanciers, il n'a rien trouvé de mieux que de vous prier de porter de nouvelles plaies à son âme <sup>2</sup> et de se faire aimer des gens de votre parti comme le plus pur des hommes. Déjà votre prédécesseur <sup>3</sup> avait rebaptisé un de nos diacres de la même espèce, excommunié par son prêtre, et l'avait fait diacre dans vos rangs; peu de jours après, réuni à ces bandits qu'il avait désiré avoir pour compagnons, il fut tué dans une entreprise nocturne où il avait mêlé l'incendie à la violence, par une multitude accourue pour le repousser. Tels sont les fruits de ce mal de la division que vous ne voulez pas guérir, puisque vous fuyez l'unité comme on doit fuir la division elle-même; elle serait déjà par elle-même horrible et abominable à Dieu, lors même qu'il n'en sortirait pas tant de crimes et de calamités.

20. Reconnaissons donc, mon frère, la paix du Christ, et gardons-la également; appliquons-nous à être bons ensemble, autant que Dieu nous en fera la grâce; ensemble rame-

nons les méchants en les soumettant à la règle autant que nous le pourrons et sans briser l'unité; et dans l'intérêt de cette même unité supportons-les avec toute la patience possible; de peur que, selon les paroles du Christ <sup>1</sup>, nous n'arrachions le froment en voulant arracher l'ivraie avant le temps, l'ivraie que le bienheureux Cyprien assure n'être pas hors de l'Eglise, mais dans l'Eglise. Car vous n'avez pas certainement des privilèges particuliers de sainteté; il n'est pas vrai que ceux qui parmi nous sont mauvais nous souillent, et que le mal qui est chez vous ne vous souille pas; que nous soyons souillés par je ne sais quelle ancienne lâcheté des traîtres que nous ignorons, et que vous ne le soyez point par la criminelle audace des misérables qui sont sous vos yeux. Reconnaissons cette arche qui a été une figure de l'Eglise; soyons-y tous ensemble comme des animaux purs, mais ne refusons point d'y rester avec les animaux impurs, jusqu'à la fin du déluge. Ils furent ensemble dans l'arche; mais ce n'est point avec les animaux immondes que Noé offrit un sacrifice au Seigneur <sup>2</sup>, et pourtant les purs ne quittèrent pas l'arche avant le temps, quoique réunis à des impurs: le corbeau seul l'abandonna, et se sépara de cette communauté avant le temps; mais il appartenait aux deux paires d'animaux immondes et non point aux sept paires d'animaux purs: détestons l'impureté de cette séparation. Ce seul fait de la séparation rend condamnables ceux que leurs mœurs auraient pu recommander auparavant; le fils méchant se donne pour juste, mais ne se lave point pour cela de sa sortie; il a beau laisser éclater son insolent orgueil et oser dire dans son aveuglement ces paroles réprouvées par le Prophète: « Ne me touchez pas, parce que je suis pur <sup>3</sup>. » Ainsi quiconque veut, avant le temps et à cause de la souillure de quelques-uns, abandonner l'unité comme l'arche du déluge qui portait les purs et les impurs, prouve qu'il est lui-même atteint de ce qu'il prétend fuir. Dieu a voulu que dans cette ville votre peuple, par la bouche de.... (Il manque ici vingt-sept lignes dans le manuscrit du Vatican d'où a été tirée la lettre CVIII.)

<sup>1</sup> La loi de Julien l'Apstat.

<sup>2</sup> Par la réitération du baptême.

<sup>3</sup> Proculéien.

<sup>1</sup> Matt. XIII, 29 et 30. — <sup>2</sup> Gen. VII, VIII. — <sup>3</sup> Isaïe, LXV, 5.



## LETTRE CIX.

(Année 409.)

Sévère, évêque de Milève, cet ami si tendre de saint Augustin, lui écrit d'un lieu solitaire où il avait pu goûter tout à son aise le bonheur de lire ses ouvrages; il lui exprime sa vive affection en des termes touchants et élevés. On y sent une âme qui s'était rapprochée de celle de saint Augustin et qui s'était nourrie de ses enseignements. On voit aussi à quelle hauteur plaçait l'évêque d'Hippone ceux qui étaient ses amis et qui le connaissaient le mieux.

## SÉVÈRE AU VÉNÉRABLE ET BIEN CHER ET BIEN-AIMÉ ÈVÈQUE AUGUSTIN.

1. Mon frère Augustin, rendons grâces à Dieu de qui nous tenons toutes les douces joies qui nous arrivent. Je l'avoue, il m'est bon d'être avec vous; je vous lis beaucoup; il est surprenant, mais il est vrai de dire qu'autant je suis éloigné de votre présence, autant je jouis de votre absence; car alors nulle bruyante affaire du temps ne se place entre vous et moi. Je travaille avec vous autant que je le puis, quoique je ne le puisse jamais autant que je veux : pourquoi dis-je autant que je veux? Vous savez parfaitement combien je suis avide de vous; cependant, je ne me plains pas de rester au-dessous de ce que je voudrais, parce que je fais tout ce que je puis. Dieu soit donc loué, mon doux frère! il m'est bon d'être avec vous, je me réjouis de vous être si étroitement uni; et, pour parler ainsi, attaché très-uniquement à vous, j'amasse des forces en m'abreuvant, pour ainsi dire, à l'abondance de vos mamelles; je voudrais être habile à en faire couler les trésors, à en recevoir plus que n'en prend le nourrisson, afin que ces mamelles daignassent répandre à mon profit tout ce qu'elles renferment d'excellent. Que ne versent-elles en moi leur céleste nourriture et leur douceur toute spirituelle! elles ne sont si pures, si vraies, que parce qu'elles sont retenues par le double lien de la double charité; pénétrées de lumière, elles réfléchissent la vérité dans tout son éclat. C'est d'elles que j'attends les rayons qui doivent éclairer ma nuit, pour que nous puissions marcher ensemble aux mêmes clartés. O abeille de Dieu, véritablement habile à faire un miel plein du nectar divin et d'où s'écoulent la miséricorde et la vérité! Mon âme y trouve ses délices, et s'efforce de réparer et de soutenir, à l'aide de cette nourriture, tout ce qu'elle rencontre en elle de misère et de faiblesse.

2. Le Seigneur est béni par votre bouche et par votre fidèle ministère. Vous vous faites si bien l'écho de ce que le Seigneur vous chante, et vous y répondez si bien, que tout ce qui part de sa plénitude pour venir jusqu'à nous reçoit plus d'agrément en passant par votre beau langage, votre netteté rapide, votre fidèle, chaste et simple ministère; vous le faites tellement resplendir par la finesse de vos pensées et par vos soins, que nos yeux en sont éblouis, et que vous nous entraînez

vers vous, si vous-même ne nous montriez du doigt le Seigneur et ne nous appreniez à lui rapporter tout ce qui brille en vous, et à reconnaître que vous n'êtes aussi bon que parce que Dieu a mis en vous quelque chose de sa bonté; que vous n'êtes pur, simple et beau, que par un reflet de sa pureté, de sa simplicité, de sa beauté. Nous lui rendons grâces du bien qui est votre partage. Qu'il daigne nous joindre à vous ou nous rapprocher de vous de quelque manière, afin que nous soyons pleinement soumis à Celui qui vous a conduit et gouverné jusqu'à vous faire, à notre grande joie, tel que vous êtes, et afin que nous puissions mériter d'être pour vous un motif de contentement. Je ne désespère pas d'y parvenir si vous m'aidez par vos prières; c'est grâce à vos exemples que j'ai déjà profité tant soit peu et jusqu'à être animé du désir que j'exprime. Voyez ce que vous faites; vous êtes si bon que vous nous entraînez à l'amour du prochain, qui est le premier et le dernier degré pour nous conduire à l'amour de Dieu; c'est comme le point où l'un et l'autre amour se lient. Quand nous sommes à cette limite, nous sentons la chaleur des deux amours, nous brûlons du feu de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain. Et plus nous serons embrasés et purifiés par cette flamme de l'amour du prochain, plus nous nous élèverons au pur amour de Dieu : c'est là qu'on aime sans mesure, parce que la mesure d'un tel amour est de n'en connaître aucune. Nous ne devons donc pas craindre de trop aimer notre Maître, mais de ne pas l'aimer assez.

3. Cette lettre me montre à vous avec mes tristesses effacées, avec le bonheur de pouvoir jouir librement de votre cœur et de votre génie dans le champêtre asile où je me trouve; je l'ai écrite avant qu'un vénérable évêque ait daigné me visiter; la fin de cette lettre a été la fin de mes joies, et, ce que j'admire réellement, c'est qu'il est arrivé le jour même où je l'ai écrite. Qu'est-ce cela, dites-moi, ô mon âme, si ce n'est que ce qui nous charme, tout honnête qu'il soit, n'est pas d'une utilité suffisante, parce qu'il n'est qu'un bien particulier? Travaillons donc à adapter ce bien particulier, c'est-à-dire nous-mêmes, au bien général autant que nous le permettra, à cause de nos péchés, la matière à laquelle nous sommes unis, c'est-à-dire autant que nous le permettrons nous-mêmes, et à nous rendre plus purs et plus *unis*, si vous souffrez cette expression.

Voilà une lettre bien grande, non pas pour un homme aussi grand que vous, mais pour un homme aussi petit que moi; c'est de ma part une provocation pour obtenir de vous une lettre, non point selon ma petitesse, mais selon votre grandeur. Quelque étendue qu'elle pourrait avoir, elle ne me paraîtrait pas longue, car le temps que je mets à vous lire me semble toujours bien court. Dites-moi quand et où je dois aller vous voir au sujet de l'affaire pour laquelle vous désirez que je me rende auprès de vous. J'irai vous trouver si les choses sont dans le même état et si elles ne présentent rien de plus satisfaisant; s'il en était autrement, ne me détournez pas de ce petit voyage,

je vous en prie, car rien ne saurait m'être plus doux. Je désire beaucoup revoir et je salue tous nos frères qui servent le Seigneur auprès de vous.

### LETTRE CX.

(Année 409.)

Saint Augustin, dans cette réponse, à laquelle un goût sévère pourrait reprocher une grande insistance sur les idées de dette et de débiteur, parle de l'amitié et des louanges entre amis avec beaucoup de cœur et de finesse; l'affectueuse reconnaissance, l'humilité, la leçon chrétienne faite à un ami qui s'est trop laissé aller au mouvement de son âme, tout se mêle ici avec charme et gravité. Des louanges adressées à l'évêque d'Hippone, c'est un dérangement qu'on lui cause; il faut répondre, et le saint évêque n'en a pas le loisir. Il supplie ses amis d'épargner son temps et de faire, sous ce rapport, bonne garde autour de sa vie.

AUGUSTIN ET LES FRÈRES QUI SONT AVEC LUI, AU BIENHEUREUX ET DOUX SEIGNEUR, AU VÉNÉRABLE ET TRÈS-CHER FRÈRE SÉVÈRE, SON COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE, ET AUX FRÈRES QUI VIVENT AVEC LUI, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. La lettre que vous a remise de ma part notre très-cher fils, le diacre Timothée, était déjà prête pour être emportée, quand nos fils Quodvultdeus et Gaudens sont arrivés avec une lettre de vous. C'est pour cela que Timothée, sur le point de son départ, ne vous a pas porté ma réponse; il est encore un peu resté auprès de nous après l'arrivée de votre lettre, mais il semblait toujours qu'il allait partir; quand même je lui aurais confié ma réponse, je serais resté votre débiteur. Car maintenant que je parais vous répondre, je vous suis encore redevable; je ne parle pas ici de la dette de la charité, qui demeure toujours à notre charge à mesure que nous la payons davantage, puisque nous sommes à l'égard de la charité des débiteurs perpétuels, selon ces paroles de l'Apôtre : « Ne devez rien à personne sinon de vous aimer mutuellement <sup>1</sup>; » mais c'est à votre lettre elle-même que je ne saurais pleinement satisfaire : comment suffire à reconnaître tout ce qu'elle renferme de doux, et cette affectueuse avidité qu'elle exprime pour tout ce qui vient de moi? Elle ne m'apporte rien que je ne connaisse déjà; mais quoiqu'elle ne m'apprenne pas une chose nouvelle, elle exige cependant une nouvelle réponse.

2. Vous vous étonnez peut-être que je me dise ici débiteur insolvable, vous qui pensez

tant de bien de moi et qui croyez me connaître comme je me connais moi-même : mais c'est là précisément ce qui rend si difficile ma réponse à votre lettre, car je ne dirai pas tout ce que je pense de vous pour épargner votre modestie, et, en le faisant, je ne paierai pas tout ce que je vous dois pour les grandes louanges que vous m'avez données. Je ne m'en inquièterais pas, si je savais que ce que vous m'avez dit, au lieu d'être inspiré par la charité la plus sincère, l'a été par la flatterie ennemie de l'amitié. Dans ce cas, je ne deviendrais pas votre débiteur, parce que je ne devrais vous rendre rien de pareil; mais plus je connais la sincérité de votre langage, plus je sens combien je vous suis redevable.

3. Mais voyez ce qui m'arrive : je viens de me louer en quelque sorte moi-même en avouant que c'est avec sincérité que vous m'avez loué. Pourquoi dirais-je autre chose de vous que ce que j'en ai dit à celui que vous savez? Voilà que je me suis fait à moi-même une nouvelle question que vous n'avez pas posée, et peut-être en attendez-vous de moi la solution; ainsi ma dette eût été trop peu de chose si je n'y avais moi-même largement ajouté; néanmoins il est facile de montrer, et si je ne le montrais pas, vous verriez aisément qu'on peut dire vrai en manquant de sincérité, et qu'on peut dire avec sincérité ce qui n'est pas vrai. Celui qui parle comme il pense, parle sincèrement, quand même ce qu'il dit n'est pas la vérité; mais celui qui parle autrement qu'il ne croit, n'est pas sincère, lors même qu'il dit la vérité. Je suis sûr que vous pensez ce que vous avez écrit; mais je ne reconnais point en moi ce que vous y louez, et vous avez pu sincèrement dire de moi ce qui n'est pas la vérité.

4. Mais je ne veux pas que vous vous laissiez tromper même par votre amitié; je suis le débiteur de cette amitié, parce que, je le répète, si je n'épargnais pas votre modestie, je pourrais dire sincèrement et affectueusement de vous ce qui ne serait que vrai. Pour moi, quand je suis loué par un frère et un ami de mon âme, il me semble que je me loue moi-même : vous voyez combien cela pèse, lors même qu'on ne dirait que la vérité; et comme vous êtes un autre moi-même et que nous ne formons qu'une seule et même âme, ne vous trompez-vous pas beaucoup plus en croyant voir en moi ce qui n'y est point, comme un homme lui-même se

<sup>1</sup> Rom. xiii, 8.



trompe en ce qui le touche ? Je ne le veux pas, d'abord pour ne pas laisser dans l'erreur quelqu'un que j'aime ; ensuite, de peur que vous ne demandiez à Dieu avec moins de ferveur qu'il daigne me conduire au point où vous croyez que je suis déjà. Je ne suis pas votre débiteur au point d'être obligé de penser et de dire de vous par amitié tout le bien que vous reconnaîtriez vous manquer encore, mais la dette de mon amitié doit se borner à dire tout le bien que je suis certain de voir en vous et qui est un don de Dieu. Si je ne le fais pas, ce n'est point par crainte de me tromper, c'est parce que, loué par moi, vous sembleriez vous louer vous-même : et à cause de cette règle de justice, que je ne veux point qu'on le fasse pour moi. D'ailleurs, si on doit le faire, j'aime mieux, quant à moi, rester votre débiteur tant que le sentiment contraire me paraîtra bon ; et si on ne doit pas le faire, je ne suis pas non plus votre débiteur.

5. Mais je vois ce que vous pouvez me répondre : Vous parlez ainsi, me direz-vous, comme si j'avais désiré une longue lettre de louanges. A Dieu ne plaise que rien de pareil soit entré dans mon esprit ! Mais votre lettre, toute remplie de mes louanges, vraies ou fausses, n'importe, a demandé que je vous reprenne, même malgré vous ; car si vous vouliez que je vous écrivisse autre chose, vous compliez sur des largesses et non point sur le paiement d'une dette ; or il est dans l'ordre de la justice qu'on paie d'abord ce qu'on doit ; puis après, si on veut, viennent les libéralités. Si nous songeons plus attentivement aux préceptes du Seigneur, en vous écrivant ce que vous désirez, je paie plutôt que de donner, puisque, selon l'Apôtre, il ne faut devoir rien à personne, sinon de nous aimer mutuellement. Car les devoirs de fraternelle charité commandent que nous aidions, en ce que nous pouvons, celui qui a droit de vouloir qu'on vienne à son aide. Mais, mon cher frère, je crois que vous savez combien de choses sont dans mes mains, et de quel poids d'affaires ma vie d'évêque est accablée ; ils sont courts et rares mes moments de loisir, et si je les donnais à des soins étrangers, je croirais manquer à mon devoir.

6. Vous voulez que je vous écrive une longue lettre, et j'avoue que je le devrais ; oui, je le devrais à votre volonté si douce, si sincère et si pure. Mais vous êtes un parfait ami de la jus-

lice, et avec la pensée de cette justice que vous avez, vous accueillerez mes paroles. Ce que je dois à vous et aux autres passe avant ce que je ne dois qu'à vous seul ; et le temps ne me suffit pas pour tout, lorsque je n'en ai point assez pour ce qui devrait passer avant. C'est pourquoi tous mes amis, et je vous place au premier rang au nom du Christ, feront quelque chose qui sera pour eux un devoir, si non-seulement ils ne m'obligent pas d'écrire en dehors de ce qui m'occupe, mais encore si, autant qu'ils le peuvent, par leur autorité et leur sainte douceur, ils empêchent les autres de s'adresser ainsi à moi ; je ne voudrais point paraître dur en ne faisant pas ce que chacun en particulier me demande, lorsque de préférence je m'attache à faire ce que je dois à tous. Quand vous viendrez ici selon mes désirs et selon votre promesse, vous verrez de combien d'ouvrages je suis occupé ; vous ferez mieux alors ce que je vous demande et vous détournerez plus soigneusement ceux qui auraient envie de me charger d'écrire autre chose. Que le Seigneur notre Dieu remplisse votre cœur qu'il a fait lui-même si vaste et si saint, très-heureux seigneur !

## LETTRE CXI.

(Octobre 409.)

L'Occident était en proie aux barbares ; les Goths dévastaient l'Italie, les Alains et les Suèves dévastaient les Gaules, les Vandales l'Espagne. Alarie, le moins barbare des ravageurs de l'empire romain, avait déjà deux fois ouvert à ses troupes le chemin de Rome et forcé la capitale du monde de se racheter à prix d'or. De tous côtés arrivaient à saint Augustin de douloureuses nouvelles ; le prêtre Victorien lui écrivit pour lui raconter les maux dont il était le témoin ; l'évêque d'Hippone lui répondit par la lettre suivante qui fait déjà pressentir la  *cité de Dieu* .

AUGUSTIN A SON BIEN-AIMÉ ET TRÈS-DÉSIRÉ SEIGNEUR ET FRÈRE VICTORIEN, SON COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Votre lettre a rempli mon âme d'une grande douleur ; vous demandez que j'y réponde par quelque écrit étendu, mais à de tels maux il faut de longs gémissements plutôt que de longs ouvrages. Le monde entier est sous le coup de grands désastres ; il n'y a presque pas sur la terre une contrée où l'on n'ait à souffrir et à déplorer des malheurs comme ceux que vous me racontez. Car, il y a peu de temps, nous avons eu des frères tués par les Barbares dans ces solitudes de l'Égypte où les cénobites se croyaient en sûreté au milieu de monastères

séparés de tout bruit. Vous n'ignorez point, je pense, les horreurs accumulées dans les régions de l'Italie et des Gaules ; on commence à en dire autant de ces pays d'Espagne qui jusqu'ici avaient été préservés. Mais pourquoi chercher si loin ? Voilà que dans notre contrée d'Illyrie, non encore envahie par les Barbares, les clercs donatistes et les circoncillions dévastent nos églises avec tant de cruauté, qu'à côté de ces brigandages les coups des Barbares nous paraîtraient peut-être bien doux. En effet, quel Barbare aurait, comme eux, l'idée de jeter de la chaux et du vinaigre dans les yeux de nos clercs et de faire à leurs membres d'horribles plaies et blessures ? Ils pillent et brûlent des maisons, enlèvent les récoltes, répandent les vins et les huiles, et forcent beaucoup de nos catholiques à se faire rebaptiser en les menaçant tous de ces violences. Hier j'ai appris qu'en un seul endroit quarante-huit catholiques ont été ainsi contraints de recevoir de nouveau le baptême.

2. Il ne faut pas s'étonner de ces désastres, mais les déplorer ; il faut crier vers Dieu pour qu'il nous délivre de si grands maux non point en nous traitant selon nos mérites, mais selon sa miséricorde. Du reste, que devons-nous espérer pour le genre humain, lorsque depuis si longtemps les prophètes et l'Évangile ont prédit toutes ces choses ? Il ne nous convient pas de nous mettre en contradiction avec nous-mêmes, de croire aux prophéties que nous lisons et de nous plaindre de leur accomplissement ; mais plutôt, ce sont ceux qui jusqu'ici ont été incrédules à l'égard des saints livres qui doivent ajouter foi à leur vérité, maintenant qu'ils voient les paroles sacrées s'accomplir ; et dans ce pressoir du Seigneur où nous sommes foulés par de si grandes tribulations, comme on voit couler le marc des murmures et des blasphèmes des infidèles, on doit voir également s'exprimer et couler sans interruption l'huile de la prière et du repentir des âmes fidèles. Car à ceux qui ne cessent d'adresser à la foi chrétienne des reproches impies, et de dire qu'avant l'apparition de la doctrine du Christ le genre humain n'avait jamais souffert des calamités pareilles, on peut aisément répondre, l'Évangile à la main : « Le « serviteur, dit le Seigneur, qui aura mal fait « sans connaître la volonté de son maître sera « peuchâtié ; mais le serviteur qui aura connu la « volonté de son maître et fait des choses di-

« gnes de châtiement, sera beaucoup pûmi <sup>1</sup>. » Pourquoi donc s'étonner si le monde, arrivé à des temps chrétiens, semblable au serviteur qui connaît la volonté de son maître et fait mal, est beaucoup châtié ? On remarque avec quelle promptitude l'Évangile s'étend sur la terre et l'on ne remarque pas avec quelle perversité on le méprise. Mais les serviteurs de Dieu, humbles et saints, qui souffrent doublement et par les impies et avec eux, ont des consolations et l'espérance du siècle futur ; ce qui a fait dire à l'Apôtre : « Les souffrances de « ce temps ne sont pas proportionnées à la « gloire future qui éclatera en nous <sup>2</sup>. »

3. Mon cher frère, vous ne pouvez, dites-vous, supporter les paroles de ceux qui répètent : Si nous, pécheurs, nous avons mérité ces maux, pourquoi des serviteurs de Dieu ont-ils péri sous le fer des Barbares, pourquoi des servantes de Dieu ont-elles été conduites en captivité ? Répondez-leur avec humilité, vérité et piété : Quelque justes que nous soyons, quelque obéissance que nous témoignions au Seigneur, pouvons-nous valoir mieux que les trois jeunes hommes jetés dans la fournaise ardente pour le maintien de la loi de Dieu ? Lisez cependant ce que disait Azarias, l'un des trois jeunes hommes, lorsque, ouvrant la bouche au milieu du feu, il chantait : « Sei- « gneur, Dieu de nos pères, vous êtes béni et « digne de louanges, et votre nom est glorifié « dans tous les siècles ; parce que vous êtes « juste dans tout ce que vous avez fait pour « nous, que toutes vos œuvres sont vraies, « vos voies droites, vos jugements justes ; « vos jugements ont été équitables dans tout « ce que vous avez amassé sur nous et sur « Jérusalem, la sainte cité de nos pères. Tout « ce que vous avez fait contre nous, vous « l'avez fait avec vérité et justice, à cause de « nos péchés. Car nous avons péché et n'a- « vons pas obéi à votre loi et nous n'avons pas « gardé ce que vous nous aviez commandé « pour notre bien ; et tout ce que vous avez « fait tomber sur nous vous l'avez fait tomber « avec justice. Vous nous avez livrés aux mains « de nos ennemis, qui sont prévaricateurs, « vous nous avez livrés au plus mauvais roi « de la terre. Et maintenant nous ne pou- « vons pas ouvrir la bouche ; vraiment, nous « sommes devenus un sujet de confusion « et d'opprobre pour vos serviteurs et pour

<sup>1</sup> Luc, XII, 17, 48. — <sup>2</sup> Rom. VI 11, 1



« ceux qui vous adorent. Ne nous abandonnez  
 « pas à jamais, Seigneur, nous vous le deman-  
 « dons à cause de votre nom ; ne rejetez pas  
 « votre alliance, ne nous retirez pas votre mi-  
 « séricorde, à cause d'Abraham que vous avez  
 « aimé, à cause d'Isaac votre serviteur, et d'Is-  
 « raël votre saint, à qui vous avez promis que  
 « vous multiplieriez leur race comme les étoi-  
 « les du ciel et le sable de la mer ; car, Sei-  
 « gneur, nous sommes devenus bien petits en  
 « comparaison de toutes les nations, et nous  
 « comptons aujourd'hui pour peu sur la terre  
 « à cause de nos péchés <sup>1</sup>. » Vous voyez mon  
 frère, quels étaient ces hommes, combien ils  
 étaient saints et forts au milieu de la tribulation  
 qui pourtant les épargnait et des flammes qui  
 craignaient de les toucher ; et toutefois ils con-  
 fessaient leurs fautes, et reconnaissaient tout  
 haut que c'est avec justice que la main de Dieu  
 les humiliait.

4. Pouvons-nous aussi mieux valoir que  
 Daniel lui-même ? c'est de lui que Dieu a dit  
 au prince de Tyr par la bouche d'Ezéchiel :  
 « Es-tu plus sage que Daniel <sup>2</sup> ? » Il est un des  
 trois justes que Dieu déclare vouloir seuls dé-  
 livrer, montrant en eux trois formes de justes <sup>3</sup>  
 auxquels la délivrance est promise, sans qu'ils  
 puissent la communiquer à leurs enfants. Ces  
 justes sont Noé, Daniel et Job. Lisez cepen-  
 dant la prière de Daniel, voyez comment, du-  
 rant sa captivité, il confesse non-seulement  
 ses péchés, mais encore les péchés de son  
 peuple, et comment il déclare que lui et son  
 peuple ont mérité de la justice divine la peine  
 et la honte de cette captivité. Voici ce qui est  
 écrit : « Et je tournai ma face vers le Sei-  
 « gneur Dieu pour chercher à le prier et le  
 « conjurer dans le sac et les jeûnes, et je sup-  
 « pliai le Seigneur Dieu, et je confessai mes  
 « fautes, car je dis : Seigneur Dieu, grand et  
 « admirable, qui gardez votre alliance et votre  
 « miséricorde à ceux qui vous aiment et qui  
 « observent vos commandements, nous avons  
 « péché, nous avons agi contre la loi, nous  
 « avons commis des actions impies, et nous  
 « nous sommes éloignés et retirés de vos pré-  
 « ceptes et de vos jugements, et nous n'avons  
 « point écouté vos serviteurs les prophètes qui

« parlaient en votre nom à nos rois et à tous les  
 « peuples de la terre. A vous, Seigneur, la jus-  
 « tice, à nous la confusion du visage, comme  
 « elle est aujourd'hui sur l'homme de Juda,  
 « sur les habitants de Jérusalem, sur tout  
 « Israël, sur ceux qui sont proche, sur ceux  
 « qui sont au loin dans toutes les contrées où  
 « vous les avez dispersés à cause de leur opi-  
 « niâtreté, parce qu'ils se sont tournés contre  
 « vous, Seigneur. A nous la confusion du vi-  
 « sage, à nos rois, à nos chefs, à nos pères, à  
 « nous tous qui avons péché. A vous, Seigneur  
 « notre Dieu, appartiennent la miséricorde et  
 « le pardon, car nous nous sommes retirés de  
 « vous, et nous n'avons pas écouté la voix du  
 « Seigneur notre Dieu pour rester dans les pré-  
 « ceptes de cette loi qu'il a donnée sous nos  
 « yeux par ses serviteurs les prophètes. Et tout  
 « Israël a péché contre votre loi et s'est dé-  
 « tourné pour ne pas entendre votre voix ; et  
 « la malédiction et l'imprécation marquées  
 « dans le livre de Moïse, serviteur de Dieu,  
 « sont tombées sur nous, parce que nous  
 « avons péché ; et le Seigneur a accompli ses  
 « oracles prononcés contre nous et nos juges  
 « pour nous accabler de maux auxquels rien  
 « sous le ciel ne peut être comparé, selon ce  
 « qui est arrivé dans Jérusalem. Tous ces maux  
 « sont venus vers nous, comme il est écrit dans  
 « le livre de Moïse, et nous n'avons pas prié le  
 « Seigneur notre Dieu de détourner de nous  
 « nos iniquités et de nous faire comprendre sa  
 « vérité tout entière. Et l'œil du Seigneur Dieu  
 « s'est ouvert sur tous ses saints, et nos maux  
 « sont partis de sa justice ; car le Seigneur notre  
 « Dieu est équitable dans tout ce monde qui est  
 « son ouvrage et nous n'avons pas écouté sa  
 « voix. Et maintenant, Seigneur notre Dieu,  
 « vous qui, d'une main puissante, avez tiré  
 « votre peuple de la terre d'Egypte, et avez fait  
 « éclater votre nom comme il éclate aujour-  
 « d'hui, nous reconnaissons que nous avons  
 « violé votre loi. Seigneur, éloignez de nous,  
 « dans votre miséricorde, votre impétuosité  
 « vengeresse, éloignez votre colère de votre  
 « ville de Jérusalem et de votre sainte mon-  
 « tagne. C'est à cause de nos péchés et des  
 « iniquités de nos pères que Jérusalem et  
 « votre peuple sont en opprobre à tous les  
 « peuples qui nous environnent. Et mainte-  
 « nant, ô notre Dieu, exaucez les vœux et la  
 « prière de votre serviteur, et montrez-nous  
 « votre face pour rétablir votre sanctuaire

<sup>1</sup> Dan. III, 26-37. — <sup>2</sup> Ezéch. xxviii, 3.

<sup>3</sup> On pourra voir le développement de cette pensée dans le discours ou traité de saint Augustin sur la ruine de Rome. Noé, dit le saint docteur, représente les supérieurs qui gouvernent fidèlement l'Eglise ; Daniel, les hommes qui vivent saintement dans la continence ; et Job ceux qui honorent le mariage par la justice de leurs œuvres. (De la ruine de Rome, chap. 1.)

« abandonné. Seigneur, mon Dieu, inclinez à  
 « cause de vous-même votre oreille et écoutez-  
 « moi; ouvrez vos yeux, voyez notre désolation  
 « et la ruine de votre cité de Jérusalem, qui a  
 « eu la gloire de porter votre nom; ce n'est  
 « point par confiance en notre justice que nous  
 « répandons nos prières en votre présence,  
 « mais par confiance dans la grandeur de votre  
 « miséricorde. Ecoutez-nous, Seigneur, par-  
 « donnez-nous, tournez-vous vers nous; ne  
 « tardez pas à cause de vous, mon Dieu, parce  
 « que votre nom a été invoqué dans cette ville,  
 « parce que cette ville et ce peuple ont eu la  
 « gloire de le porter. — Et comme je parlais  
 « encore, et que je priais, et que j'énumérais  
 « mes péchés et les péchés de mon peuple,  
 « etc. <sup>1</sup> » Voyez comme Daniel confesse d'abord  
 ses péchés et ensuite les péchés de son  
 peuple. Il loue la justice de Dieu et lui rend  
 cet hommage que ce n'est pas injustement,  
 mais à cause de leurs péchés que Dieu châtie  
 ses saints eux-mêmes. Si tel a été le langage  
 de ceux qui, par une sainteté rare, ont mérité  
 que les flammes et les lions les respectassent,  
 que nous faut-il donc dire dans notre humilité,  
 nous qui sommes si loin de semblables mo-  
 dèles, quelques airs de justice que nous ayons?

5. Mais si quelqu'un pensait que les servi-  
 teurs de Dieu, tués, ainsi que vous le dites, par  
 les Barbares, auraient dû échapper à cette  
 mort comme les trois jeunes hommes échappèrent  
 aux flammes et Daniel aux lions; qu'il  
 sache que ces prodiges s'accomplirent afin de  
 prouver aux rois que ces saints, condamnés par  
 leurs ordres, adoraient le vrai Dieu. Cela était  
 dans le jugement secret et dans la miséricorde  
 de Dieu pour opérer ainsi le salut de ces rois.  
 Il ne traita point de la même manière Antio-  
 chus, qui fit mourir cruellement les Machabées,  
 mais leur glorieux martyr fut, pour ce  
 prince au cœur dur, un plus sévère châtement.  
 Toutefois, lisez ce que dit l'un d'eux, celui qui  
 périt le sixième : « Après celui-ci, ils mirent la  
 « main sur le sixième. Près de mourir au mi-  
 « lieu des tourments, il dit : *Ne te trompes pas*  
 « *à cause de nous ; nous souffrons ces choses,*  
 « *parce que nous avons péché contre Dieu, et*  
 « *nous subissons ce que nous avons mérité.*  
 « *Quant à toi, ne crois pas à ton impunité fu-*  
 « *ture, après avoir voulu, par tes décrets, com-*  
 « *battre contre Dieu et sa loi* <sup>2</sup>. » Vous voyez  
 avec quelle humilité et quelle vraie sagesse ces

saints intrépides reconnaissent que c'était à  
 cause de leurs péchés que le Seigneur les châ-  
 tiait, le Seigneur dont il est écrit : « Dieu châ-  
 « tie celui qu'il aime <sup>1</sup> ; il frappe ceux qu'il re-  
 « çoit comme ses enfants <sup>2</sup> » ; ce qui fait dire à  
 l'Apôtre : « Si nous nous jugions nous-mêmes,  
 « le Seigneur certainement ne nous jugerait  
 « pas. Lorsque c'est Dieu qui nous juge, il nous  
 « châtie, pour que nous ne soyons pas condam-  
 « nés avec ce monde <sup>3</sup>. »

6. Lisez fidèlement, prêchez fidèlement ces  
 choses, et, autant que vous le pouvez, prenez  
 garde vous-même et empêchez de murmurer  
 contre Dieu dans ces épreuves et ces tribula-  
 tions. Vous dites que de bons, de fidèles et  
 pieux serviteurs de Dieu ont péri sous le glaive  
 des Barbares. Mais qu'importe que leur âme  
 soit sortie de leur corps par le fer ou par la  
 fièvre ? Le Seigneur ne considère point par  
 quel genre de mort, mais en quel état ses ser-  
 viteurs quittent ce monde pour aller à lui ; seu-  
 lement, une longue maladie fait plus souffrir  
 qu'une prompte mort. Nous lisons cependant  
 une longue et terrible maladie soufferte par ce  
 même Job, à la justice duquel Dieu, qui ne peut  
 passer tromper, rend un si glorieux témoignage.

7. Il est assurément malheureux et lamen-  
 table que des femmes chastes et saintes soient  
 captives ; mais leur Dieu n'est point captif et il  
 n'abandonne pas dans la captivité celles qu'il  
 reconnaît lui appartenir. Car ces saints, dont  
 j'ai rappelé les souffrances et les humbles aveux,  
 ont dit ce que Dieu a fait écrire et ce que nous  
 devons lire, pour nous apprendre qu'il ne dé-  
 laisse pas ses serviteurs quoiqu'ils soient captifs.  
 Et qui sait si Dieu, dans sa toute-puissance et  
 sa miséricorde, ne veut pas se servir de ces  
 femmes, même sur une terre barbare, pour  
 faire éclater ses merveilles ? Seulement ne  
 cessez jamais de gémir pour elles devant Dieu ;  
 informez-vous de ce qu'elles sont devenues,  
 autant que vous le pourrez, autant que Dieu  
 lui-même le permettra, selon les moments et  
 les occasions, et cherchez à savoir quels soula-  
 gements elles pourraient recevoir de vous. Il y  
 a peu d'années, les Barbares emmenèrent une  
 religieuse du pays de Sétif, nièce de l'évêque  
 Sévère ; et, par l'admirable miséricorde de  
 Dieu, ils la rendirent à ses parents avec un  
 grand honneur. La maison où elle était entrée  
 captive avait été tout à coup visitée par la ma-  
 ladie ; et tous ces maîtres barbares, trois frè-

<sup>1</sup> Dan. ix, -20. — <sup>2</sup> Il Machab. vii, 18, 19.

<sup>3</sup> Prov. iii, 12. — <sup>1</sup> Hébr. xii, 6. — <sup>1</sup> I Cor. xi, 31, 32.



res, si je ne me trompe, s'étaient trouvés subitement en danger de mort. Leur mère, qui avait remarqué que la jeune fille était consacrée à Dieu, espéra que ses prières pourraient sauver ses fils de la mort qui les menaçait; elle lui demanda de prier pour eux, lui promettant qu'elle serait rendue à ses parents, si elle obtenait la guérison des trois malades. La jeune fille jeûna, pria, et fut aussitôt exaucée; car c'était le but de cet événement, autant du moins que le résultat permet d'en juger. Les Barbares ayant ainsi recouvré la santé par une faveur soudaine de Dieu, admirèrent la jeune captive, lui donnèrent des marques de respect et remplirent la promesse de leur mère.

8. Priez donc Dieu pour les saintes femmes captives, priez pour qu'il leur enseigne à parler, comme Azarias, dont j'ai rappelé plus haut le pieux et édifiant souvenir, parlait en répandant sa prière et ses aveux devant Dieu. Car elles sont dans le pays de leur captivité comme les trois jeunes hommes sur cette terre où, pas plus que ces femmes, ils ne pouvaient offrir leurs sacrifices accoutumés, ni porter leurs dons à l'autel de Dieu, ni trouver un prêtre pour les présenter au Seigneur. Que Dieu leur fasse donc la grâce de dire, ainsi qu'Azarias dans la suite de sa prière : « Nous n'avons plus  
« ni prince, ni prophète, ni chef, ni holocaustes, ni offrandes, ni prières, ni lieu pour vous  
« offrir des sacrifices et trouver votre miséricorde ; mais recevez-nous, Seigneur, dans un  
« cœur contrit et un esprit d'humilité. Que  
« notre sacrifice se consume aujourd'hui devant vous, et qu'il vous rende agréables vos  
« serviteurs, comme si nous vous offrions des  
« holocaustes de bœufs et de taureaux, et une  
« multitude d'agneaux gras; parce que ceux  
« qui mettent leur confiance en vous, ne tomberont point dans la confusion. Et maintenant nous vous suivons de tout notre cœur,  
« nous vous craignons et nous cherchons votre  
« face, Seigneur; ne nous confondez pas, mais  
« traitez-nous selon votre douceur et selon la  
« multitude de vos miséricordes; délivrez-nous  
« par des merveilles, et donnez la gloire à votre  
« nom, Seigneur; que tous ceux qui préparent  
« des maux à vos serviteurs vous craignent;  
« qu'ils soient confondus par votre toute-puissance, que leur force soit brisée, et qu'ils sachent que seul vous êtes le Seigneur Dieu, le  
« Dieu de gloire sur toute la terre <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Dan. III, 38-45.

9. Dieu assistera celles qui parleront et qui gémiront ainsi devant lui, car il n'oublie jamais les siens, et il ne permettra pas qu'aucune injure soit faite à ces chastes femmes; ou bien, s'il le permet, il ne leur imputera point. Quand l'âme ne se souille point par un consentement impur, elle sauve le corps de toute atteinte criminelle; et si la passion de celui qui souffre violence n'a rien fait ni rien permis, l'attentat n'est imputable qu'à celui qui en est l'auteur; il doit être considéré, non comme une corruption honteuse, mais comme une blessure douloureuse. La chasteté du cœur est d'un si grand prix que, si elle demeure entière, le corps garde une pureté parfaite malgré le coupable triomphe de la brutalité. Que votre charité se contente de cette lettre, bien courte en comparaison de ce que vous auriez désiré; longue, pourtant, si je songe à mon peu de loisir, et trop rapidement écrite, parce que le porteur était pressé. Le Seigneur vous consolera bien autrement si vous lisez attentivement ses Ecritures.

## LETTRE CXII.

(Au commencement de l'année 410.)

L'évêque d'Hippone invite aux pensées et aux perfections chrétiennes un ancien proconsul d'Afrique, appelé Donat, qui paraît avoir eu une renommée d'homme de bien. (Voir ci-dess. lett. c.)

AUGUSTIN A SON CHER, EXCELLENT ET HONORABLE FRÈRE LE SEIGNEUR DONAT, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Je n'ai pu, malgré mon vif désir, vous voir, même à votre passage à Tibilis, quand vous remplissiez encore les devoirs de votre charge; cela est arrivé, je crois, pour que je jouisse de votre esprit lorsqu'il serait débarrassé des affaires publiques: j'en jouirai bien plus maintenant que dans une visite où, assez libre de mon temps, je vous aurais trouvé très-occupé, sans que nous pussions être satisfaits ni l'un ni l'autre. En me rappelant quelle était, dès votre premier âge, la noblesse de votre caractère, je n'hésite pas à croire votre cœur très-propre à recevoir une abondante effusion de l'esprit de Jésus-Christ, et à lui donner des fruits qui vous mériteront plutôt l'éternelle gloire du ciel que les éphémères louanges de la terre.

2. Beaucoup de gens, ou plutôt tous ceux

que j'ai pu interroger, ou qui, d'eux-mêmes, m'ont parlé de vous, ont, d'une commune voix, constamment et sans le moindre désaccord, loué, exallé la pureté et la fermeté de votre administration; leur hommage était pour moi d'autant plus sincère, qu'ils ignoraient notre amitié et ne savaient même pas que je vous connusse : ils ne parlaient donc pas ainsi pour charmer mes oreilles, mais pour publier la vérité; car la louange est sincère là où le blâme serait sans péril. Cependant, ô mon cher et illustre frère, je ne veux pas vous apprendre ici, mais je dois peut-être vous rappeler qu'on ne doit pas se réjouir de cette bonne et glorieuse renommée quand elle est dans la bouche du peuple : il faut qu'elle soit dans les choses elles-mêmes. Lors même qu'elles déplairaient au vulgaire, les bonnes choses n'en garderaient pas moins leur éclat et leur prix : elles ne tirent pas leur valeur de l'estime des ignorants. On doit plaindre bien plus celui qui les blâme que celui qui serait blâmé à cause d'elles. S'il arrive que le bien plaît aux hommes et reçoit les louanges qui lui sont dues, il ne devient ni plus grand, ni meilleur par le jugement d'autrui : il repose sur le fond même de la vérité, et tire sa force de la force même de la conscience. Aussi une saine et droite appréciation profite bien plus à l'homme qui en est l'auteur qu'à celui qui en est l'objet.

3. Tout ceci vous étant connu, homme excellent, tournez-vous, comme vous avez déjà commencé à le faire, tournez-vous de toute la force de votre cœur vers Notre-Seigneur Jésus-Christ; vous dépouillant entièrement de tout le faste de la vanité humaine, élevez-vous vers Celui qui réserve des grandeurs solides aux âmes qui le cherchent; elles marchent d'un pas certain et montent dans les chemins de la foi, et il les place au faite éternel d'une gloire céleste et angélique. Je vous conjure en son nom de me répondre, et d'exhorter doucement et bénignement tous vos hommes des pays de Sinit et d'Hippone à rentrer dans la communion de l'Eglise catholique. J'ai su que vous aviez ramené dans son sein votre honorable et illustre père, et c'est ainsi que vous l'avez engendré spirituellement; je vous demande de le saluer de ma part avec tout le respect qui lui est dû; daignez aussi venir nous visiter. Comme il s'agit également de rendre meilleur auprès de Dieu ce que vous avez ici, ma demande n'est pas inexorable.

Que la miséricorde de Dieu s'étende sur vous et vous préserve de toute faute.

### LETTRE CXIII.

(Année 410.)

Il s'agit ici de l'ancien droit d'asile dans l'Eglise et de la législation relative aux prisonniers pour dettes. Quel est ce Cresconius à qui la lettre est adressée? Nous l'ignorons. On a pensé que c'était un tribun chargé de la garde des côtes, parce que, dans la CXV<sup>e</sup> lettre, il est question d'un tribun préposé au même emploi. Mais il nous semble que des fonctions de ce genre ne sont pas assez élevées pour que saint Augustin donne le titre d'Excellence (*Eximietas tua*) à celui qui en est chargé.

AUGUSTIN A SON CHER, HONORABLE ET AIMABLE  
SEIGNEUR ET FRÈRE CRESCONIUS, SALUT DANS  
LE SEIGNEUR.

Si je me taisais sur l'affaire pour laquelle j'écris aujourd'hui une seconde fois à votre religion, non-seulement Votre Excellence me le reprocherait, mais je recevrais aussi les justes reproches de celui, quel qu'il soit, au profit de qui on a enlevé Faventius; car il aurait le droit de penser que je le laisserais dans le besoin et dans la peine, dans le cas où lui-même aurait en vain demandé à l'Eglise un asile protecteur. Et, sans tenir compte du jugement des hommes, que dirai-je au Seigneur notre Dieu, qu'aurai-je à lui répondre, si je ne fais pas tout ce que je puis pour le salut d'un homme qui a imploré le secours de l'Eglise que je sers, ô bien-aimé seigneur et honorable fils? Il est difficile et peu croyable que vous ne connaissiez pas déjà ou que vous ne puissiez connaître l'affaire pour laquelle Faventius est détenu; je prie donc votre bienveillance d'appuyer ma demande auprès de l'appariteur qui le garde, pour qu'il se conforme, à son égard, à la prescription de la loi impériale. Qu'il lui fasse demander devant l'autorité municipale s'il veut qu'on lui accorde un délai de trente jours, pendant lesquels, sous une surveillance qui n'a rien de rigoureux, il pourra s'occuper de ses intérêts dans la ville où il est prisonnier et pourvoir au règlement de ses comptes. Durant cet espace de temps, si, aidé de votre bienveillance, nous pouvons finir cette affaire à l'amiable, nous nous en féliciterons; mais si nous ne le pouvons pas, les choses tourneront comme il plaira à Dieu, selon le mérite de la cause elle-même ou selon la volonté du Seigneur tout-puissant.



## LETTRE CXIV.

(Année 410.)

Nouveau témoignage de la sollicitude de l'évêque d'Ilipponne pour le malheureux dont il est parlé dans la lettre précédente. Ce Florentin, auquel il s'adresse ici, est le même dont il est question dans la cxv<sup>e</sup> lettre.

AUGUSTIN A SON CHER SEIGNEUR ET FILS FLORENTIN,  
SALUT DANS LE SEIGNEUR.

C'est à vous à savoir par quels ordres vous avez enlevé Faventius ; quant à moi je sais une chose, c'est que toute autorité constituée dans l'empire doit obéir aux lois de l'empereur. Je vous ai fait remettre par Célestin, mon frère et collègue dans le sacerdoce, un texte de loi que vous auriez dû connaître avant que je vous l'eusse envoyé ; la loi permet à tous ceux qui sont dans le cas d'être jugés, de déclarer devant l'autorité municipale s'ils veulent un délai de trente jours dans la ville où ils sont détenus pour mettre ordre à leurs affaires et rassembler leurs ressources, et cela sous une surveillance qui n'ait rien de rigoureux. Cette loi a été lue à votre religion, ainsi que me l'a rapporté le prêtre dont j'ai plus haut prononcé le nom ; toutefois je vous la transmets encore avec ma lettre. Je ne vous adresse pas une menace, mais une prière ; c'est une démarche d'humanité en faveur d'un homme, c'est l'accomplissement d'un devoir épiscopal de miséricorde. Autant donc que me le permettent l'humanité et la piété, je vous supplie, seigneur, mon fils, d'avoir égard à ce que commande votre réputation et à mes instances ; que mon intervention et mes supplications vous déterminent aussi à faire ce qu'ordonne la loi de l'empereur au service duquel vous appartenez.

## LETTRE CXV.

(Année 410.)

Il s'agit encore une fois ici de la même affaire ; saint Augustin, s'adressant à son vénérable collègue de Cirta ou Constantine, donne quelques détails sur l'homme dont la position le préoccupe, et cherche à s'assurer l'équité de juges qu'il ne suppose pas incorruptibles.

AUGUSTIN A SON BIENHEUREUX, VÉNÉRABLE ET  
CHER SEIGNEUR FORTUNAT, SON FRÈRE ET COL-  
LÈGUE DANS L'ÉPISCOPAT ET A TOUS LES FRÈRES  
QUI SONT AVEC LUI, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

Votre sainteté connaît bien Faventius, qui a

été fermier de Bois Parati<sup>4</sup>. Il redoutait je ne sais quoi de la part du maître de ce domaine, et a cherché un refuge dans l'Eglise d'Ilipponne ; il était là comme ceux qui ont recours au droit d'asile, attendant l'arrangement de son affaire par notre intercession. Comme il arrive souvent, Faventius prit moins de précautions de jour en jour et croyait n'avoir rien à craindre de la partie adverse ; tout à coup, sortant de souper chez un ami, il fut enlevé par un certain Florentin, officier du comte, assisté d'hommes armés en nombre suffisant pour ce coup de main. Lorsque j'eus appris cela et qu'on ignorait encore de quel côté était parti le coup, mon soupçon tomba pourtant sur celui que Faventius avait cru devoir fuir en se confiant à la protection de l'Eglise ; j'envoyai aussitôt vers le tribun, préposé à la garde des côtes. Il mit des soldats en campagne ; on ne put trouver personne. Mais le lendemain matin nous sûmes dans quelle maison avait été conduit Faventius, et nous sûmes aussi que celui qui le tenait était parti avec lui après le chant du coq. J'envoyai encore là où l'on disait qu'il avait été emmené ; on y trouva l'officier qui avait mis la main sur lui ; le prêtre qui se présentait de ma part ne put jamais obtenir de cet officier la permission de voir au moins le prisonnier. Le jour suivant, j'écrivis à Florentin, lui demandant d'accorder à Faventius le bénéfice de la loi impériale ; c'est la facilité donnée à ceux qui sont cités en justice de rester trente jours dans une ville sous une surveillance qui n'a rien de rigoureux, pour mettre ordre à leurs affaires et se mettre en mesure ; je pensais que, pendant cet espace de temps, nous pourrions peut-être arranger à l'amiable l'affaire de Faventius. Maintenant, l'officier Florentin l'a fait partir avec lui ; je crains que s'il l'a conduit devant le commandant consulaire, il n'arrive malheur au prisonnier. On vante l'intégrité du juge, mais Faventius a affaire à un homme riche, et pour empêcher que l'argent ne l'emporte, je prie votre sainteté, cher seigneur et vénérable frère, de remettre la lettre ci-jointe à notre cher et honorable commandant consulaire et de lui lire celle-ci, car je n'ai pas cru nécessaire de raconter deux fois les mêmes faits. Je désire que le jugement de Faventius soit retardé, parce que je ne sais pas encore s'il

<sup>4</sup> *Saltus paratianensis*. Ce lieu était la limite du diocèse d'Ilipponne au nord-ouest.

est innocent ou coupable; qu'on n'oublie pas non plus que les lois n'ont pas été suivies à son égard quand on l'a ainsi enlevé, que contrairement à la prescription impériale, on ne l'a pas conduit devant l'autorité municipale pour y déclarer s'il voulait profiter du délai déterminé; nous pourrions ainsi terminer l'affaire avec la partie adverse.

### LETTRÉ CXVI.

(Année 410.)

Voici la petite lettre annoncée dans la précédente et qui recommande l'affaire de Faventius à l'équité du commandant consulaire de la Numidie.

**AUGUSTIN A SON TRÈS-CHER FILS, L'ÉMINENT ET ILLUSTRE SEIGNEUR GÉNÉROSUS, SALUT DANS LE SEIGNEUR.**

Pénétré de l'affection que je dois à vos mérites et à votre bienveillance, j'ai toujours éprouvé un vif plaisir à entendre louer votre administration et à recueillir les bruits glorieux de votre renommée; je n'ai pourtant jamais demandé aucun bienfait, ni fatigué votre Excellence de mes prières, bien-aimé seigneur et honorable fils. Mais, par la lettre que j'adresse à mon vénérable frère et collègue Fortunat, votre Grandeur verra ce qui s'est passé dans l'Eglise que je sers, votre bienveillance comprendra que j'ai été obligé d'ajouter ma requête au poids de vos occupations; et vous ferez assurément ce qui convient à un juge non-seulement intègre, mais encore véritablement chrétien, animé envers nous des sentiments que nous devons supposer au nom de Jésus-Christ.

### LETTRÉ CXVII.

(Année 410.)

Un homme comme saint Augustin, et qui avait la réputation d'être si bon, devait recevoir parfois des lettres étranges. En voici une d'un jeune Grec qui, au moment de partir d'Afrique pour s'en aller en Orient, demanda très-sérieusement et sans beaucoup de façon à l'évêque d'Hippone de lui expliquer certains passages difficiles de Cicéron. Mais nous ne nous plaignons pas de la coquette témérité du jeune Dioscore, car elle nous a valu une des plus belles et des plus intéressantes lettres de saint Augustin.

Tout préambule avec vous est non-seulement inutile, mais encore importun: vous ne voulez pas des paroles, mais la chose même. Ecoutez donc ceci tout simplement. J'avais prié le vénérable

Alype et il m'avait souvent promis de répondre avec vous à de petites questions tirées des dialogues de Cicéron; on me dit qu'il est encore aujourd'hui dans la Mauritanie. Je vous demande donc et vous supplie de toutes mes forces d'y répondre tout seul, ce que vous auriez fait sans doute quand même votre frère eût été là. Je ne vous demande ni argent ni or; vous en donneriez certainement pour qui que ce fût si vous en aviez; ce que je cherche ne vous coûtera aucun effort. Je pourrais vous prier davantage et me faire appuyer auprès de vous par plusieurs de vos amis; mais je connais votre cœur, vous n'aimez pas qu'on vous prie, vous donnez à tous, pourvu qu'on ne vous demande rien qui ne convienne; et ici rien absolument d'inconvenant; mais quoi qu'il en soit, accordez-moi ce que je désire, car je suis sur le point de m'embarquer. Vous savez qu'il me serait extrêmement pénible d'être à charge, non-seulement à votre sincérité, mais à qui que ce soit. Dieu seul sait par quelle pressante nécessité j'ai été poussé à cette démarche. Car je vais partir en vous souhaitant la santé et en implorant la protection de Dieu. Vous connaissez les hommes, ils sont portés au blâme; si on est interrogé et qu'on réponde mal, on passe pour ignorant et borné. Je vous en conjure donc, répondez à tout sans retard; ne me laissez pas partir avec de tristes regrets. Ainsi puissé-je revoir mes parents! j'ai envoyé Cerdon uniquement pour cela et je n'attends plus que son retour. Mon frère Zénobe a été fait maître de mémoire<sup>1</sup>; il nous a envoyé l'autorisation de prendre passage et des vivres. Si je ne suis pas digne que vous vous hâtiez de répondre à mes petites questions, craignez au moins qu'un retard ne compromette les provisions. Que le Dieu souverain vous conserve pour nous la santé pendant de longs jours! Papas salue avec respect Votre Révérence.

### LETTRÉ CXVIII.

(Année 401.)

Cette réponse si curieuse et si forte, si savante et si profonde, est un monument du génie de saint Augustin. C'est un monument pour l'histoire des lettres et l'histoire de la philosophie. Saint Augustin, malade, était allé chercher un peu de repos dans le voisinage d'Hippone; il écrivit, entre deux accès de fièvre, cette lettre où il creuse tout, où il répond à tout, et où abondent les plus intéressants détails. Dioscore avait mis à l'épreuve la patiente charité de saint Augustin; cette charité se révèle ici avec une inspiration attachante et supérieure.

### RÉPONSE A DIOSCORE.

1. Vous avez jugé à propos de m'assiéger ou plutôt de m'accabler d'une multitude innom-

<sup>1</sup> La charge de *Maître de mémoire* avait de l'importance à la cour impériale. Elle représentait, mais avec des attributions plus étendues, ce que nous appellerions aujourd'hui l'emploi de secrétaire des commandements.



brable de questions ; leur poids serait encore écrasant quand même vous me croiriez sans affaires et libre de tous soins : mais supposez-moi tous les loisirs imaginables, comment pourrais-je résoudre tant de difficultés avec le peu de temps que vous me donnez pour vous répondre, puisque vous m'écrivez que vous êtes au moment de votre départ ? J'en serais empêché par le grand nombre des questions, lors même que leur solution serait facile. Mais les nœuds en sont si compliqués et si serrés, que, même réduites à un petit nombre et tombant sur moi au milieu d'un complet loisir, elles fatigueraient longtemps mon esprit et useraient mes ongles. Quant à moi, je voudrais vous arracher à ces douces recherches qui vous plaisent, et vous faire pénétrer au milieu de tous mes soins ; vous apprendriez à ne pas être curieux de choses vaines, ou bien vous n'oseriez pas imposer le soin de repaître votre curiosité à ceux dont le principal devoir est de réprimer et de contenir les curieux. Car s'il faut que j'emploie un certain temps à vous écrire, combien il serait meilleur et plus profitable de l'employer à réfréner ces vains et trompeurs désirs, d'autant plus dangereux qu'ils peuvent plus aisément séduire en se voilant de je ne sais quelle ombre d'honnêteté et d'études libérales ! cela vaudrait mieux que de me faire servir de ministre, et, si je puis parler ainsi, de satellite à vos désirs, pour les exciter plus vivement et établir leur tyrannie sur votre bon naturel.

2. Que vous sert, dites-moi, d'avoir lu tant de dialogues s'ils ne vous ont aidé en rien pour vous faire voir et choisir la fin de toutes vos actions ? Votre lettre nous montre assez quel est le but de toute cette ardente étude, si stérile pour vous, si importune pour nous. En me demandant la solution des questions que vous m'avez envoyées, vous me dites : « Je pourrais « vous prier davantage et me faire appuyer « auprès de vous par plusieurs de vos amis ; « mais je connais votre cœur, vous n'aimez pas « qu'on vous prie ; vous donnez à tous, pourvu « qu'on ne vous demande rien qui ne con- « vienne ; et ici rien absolument d'inconve- « nant ; mais quoi qu'il en soit, accordez-moi ce « que je désire, car je suis sur le point de « m'embarquer. » Dans ces paroles de votre lettre, vous avez assez bonne opinion de moi pour croire que je désire donner à tous, pourvu qu'on ne me demande rien qui ne me con-

vienne ; mais il ne me paraît pas que votre demande soit parfaitement convenable. Je ne trouverais pas digne d'un évêque occupé, accablé de soins ecclésiastiques, qui le réclament sans cesse, de fermer tout à coup l'oreille à tant de graves obligations pour expliquer à un écolier de misérables difficultés dans les dialogues de Cicéron. Quoique l'ardeur qui vous emporte vous empêche d'y prendre garde, vous sentez pourtant vous-même ce qu'il y aurait ici de choquant. N'est-ce pas évidemment ce que signifie le passage de votre lettre où après avoir dit qu'il n'y a rien là qui ne convienne, vous vous hâtez d'ajouter : « Quoi qu'il en soit pourtant, accordez- « moi ce que je désire, car je suis sur le point « de m'embarquer ? » Cela veut dire que votre demande ne vous paraît pas blesser les convenances, mais que s'il en était autrement, vous me demanderiez de faire ce que vous désirez parce que vous êtes sur le point de vous embarquer. Mais dites-moi, qu'est-ce que ces mots que vous ajoutez : « Je suis sur le point de m'embar- « quer ? » Est-ce que si vous n'étiez pas à la veille de vous embarquer, je ne devrais pas faire pour vous quelque chose qui ne convient point ? Vous croyez sans doute que l'eau de la mer lave la honte. Mais la mienne, si cela était, resterait non effacée, car certainement je ne m'embarquerai pas.

3. Vous écrivez aussi que je sais combien il vous est pénible d'être à charge, et vous dites que Dieu seul connaît la pressante nécessité à laquelle vous avez obéi en vous adressant à moi. Ici j'ai redoublé d'attention à la lecture de votre lettre pour apprendre quelle était cette nécessité, et voici ce que j'ai lu : « Vous con- « naissez les hommes ; ils sont portés au blâme ; « si on est interrogé et qu'on réponde mal, on « passe pour ignorant et imbécile. » A cet endroit vraiment j'ai pris feu pour vous répondre ; cette maladie de votre âme a touché la mienne, et vous vous êtes violemment substitué à tout ce qui m'occupe, et je n'ai plus songé qu'à vous porter secours autant que Dieu me le permettra. Je ne m'inquiète pas de résoudre vos questions, mais de vous empêcher de faire dépendre votre félicité des discours des hommes, pour que vous établissiez votre bonheur sur un fondement solide et inébranlable. Ne voyez-vous pas, ô cher Dioscore, que votre Perse vous insulte par ce vers qu'il vous jette à la face, et que, par un soufflet mérité, il frappe et corrige une tête tout à fait d'en-

fant, si tant est qu'il s'y trouve du sens :

« Savoir n'est rien pour vous si un autre ne sait pas que  
« vous savez <sup>1</sup>. »

Vous avez lu bien des dialogues, comme je l'ai dit plus haut, et appliqué votre esprit à des entretiens de bien des philosophes ; dites-moi, lequel d'entre eux s'est-il proposé comme fin de ses actions l'opinion du vulgaire ou même les discours des hommes bons et sages ? Mais vous, et ce qui est plus honteux, au moment de partir, vous pensez avoir grandement profité en Afrique lorsque vous assurez que le seul motif pour lequel vous vous permettez d'être à charge à des évêques tant occupés et de soins si différents en venant leur demander de vous expliquer Cicéron, c'est que vous craignez les hommes portés au blâme, et que vous ne voulez pas passer pour *ignorant et borné*, s'il arrive qu'on vous interroge et que vous ne répondiez pas ! O que cela est digne des veilles laborieuses des évêques !

4. Vous me paraissez ne chercher qu'une chose dans les travaux de vos jours et de vos nuits, c'est la louange des hommes pour vos études et votre savoir. Une telle disposition m'a toujours semblé un danger quand on doit aspirer aux biens réels et conformes à la raison, mais ce danger me frappe surtout par votre propre exemple. C'est le pernicieux désir d'obtenir les louanges ou d'éviter le blâme des hommes, c'est ce motif seul que vous mettez en avant pour me déterminer à faire ce que vous me demandez ; voilà le mauvais sentiment qui vous pousse à vous instruire, et vous osez croire que de pareilles raisons peuvent avoir prise sur moi ! Plût à Dieu que je pusse faire en sorte que vous ne fussiez plus touché de ce bien stérile et trompeur de la louange humaine, en vous montrant que vos paroles m'excitent, non à vous accorder ce que vous demandez, d'après votre lettre, mais à vous corriger ! « Les hommes, dites-vous, sont enclins à blâmer. » Quoi ensuite ? « Si on vient à être interrogé et qu'on ne réponde pas, on passera pour ignorant et borné. » Eh bien ! je vous interroge, non pas pour vous demander sur Cicéron quelque chose dont le sens peut être difficile à comprendre, mais pour vous demander quelque chose sur votre propre lettre et sur le sens de vos paroles. Pourquoi n'avez-vous

pas dit : Celui qui ne répond pas sera reconnu ignorant et imbécile, au lieu de dire : *Passera pour ignorant et borné* ? Vous comprenez donc qu'en ne répondant pas à ces choses-là, on peut passer pour un ignorant et un imbécile sans l'être véritablement. Et moi je vous avertis que celui qui craint de tomber sous la langue d'autrui comme sous le fer pour des motifs pareils est un bois aride, et qu'il ne passe pas seulement pour un ignorant et un imbécile, mais qu'il est bien réellement convaincu d'ignorance et d'imbécillité.

5. Vous direz peut-être : N'étant pas un imbécile et m'appliquant surtout à ne pas l'être, je ne veux pas passer pour tel. Fort bien. Mais pourquoi ne le voulez-vous pas ? Je vous le demande. Vous n'avez pas craint de m'être importun dans les questions que vous m'avez prié de vous résoudre et de vous expliquer ; le grave motif qui vous a déterminé, ce motif si impérieux que vous l'appellez une extrême nécessité, c'est que vous ne vouliez pas vous exposer à passer pour ignorant et borné auprès des hommes enclins au blâme. Est-ce là, dites-moi, toute la raison qui a inspiré votre démarche auprès de moi, ou bien est-ce à cause de quelque autre chose que vous ne voulez pas passer pour ignorant et borné ? Si c'est là toute la raison, vous voyez, je pense, que c'est la aussi toute la fin de ce violent désir par lequel vous m'êtes à charge, comme vous l'avouez vous-même. Mais quoi de pesant peut me venir de Dioscore, si ce n'est ce qui pèse sur Dioscore lui-même sans qu'il s'en doute ? Ce poids, il ne le sentira que quand il voudra se lever ; et plutôt à Dieu que ce fardeau ne fût pas si fortement attaché que Dioscore ne pût plus le rejeter de ses épaules ! Je ne dis pas cela parce qu'on cherche à résoudre des difficultés comme celles qui me sont proposées, mais parce qu'on le cherche dans ce misérable but. Vous sentez bien que ce but est frivole et vain ; il produit une sorte d'enflure et d'abcès autour de l'œil de l'esprit, qui ne peut plus voir la vérité dans toute sa magnificence. Croyez-moi, il en est ainsi, mon cher Dioscore ; et je jouirai de vous, dans la volonté elle-même et la splendeur de cette vérité dont vous vous éloignez en ne suivant que son ombre. Je ne trouve rien autre à vous dire pour que vous m'en croyiez sur ce point. Car vous ne voyez pas, vous ne pouvez voir cette vérité, tant que vous mettez vos courtes joies dans les discours des hommes.

<sup>1</sup> Satire 1.



6. Si telle n'est pas la fin de ces actions et de ces désirs, et si c'est pour quelque autre chose que vous ne voulez pas qu'on vous croie ignorant et borné, dites-le moi, je vous en prie. Est-ce pour qu'il vous devienne plus aisé d'acquérir des richesses, de vous marier, de monter aux honneurs, d'obtenir toutes les choses qui s'écoulent si vite et entraînent dans le gouffre ceux qui se sont jetés dans leurs flots? Loin de favoriser ces desseins, mon devoir est de en vous détourner. Quand je vous exhorte à ne pas vous proposer pour fin dernière l'incertitude des opinions humaines, ce n'est pas pour que vous passiez du Mincius à l'Éridan, où peut-être le Mincius même vous jetterait malgré vous. Les louanges humaines n'offrant qu'une nourriture vaine et creuse, l'avidité de l'esprit n'en est pas rassasiée; elle l'oblige de se retourner vers autre chose qui semble plus abondant et plus fructueux; mais, si ce dernier objet est encore de ces choses que le temps emporte, on ne fait que passer d'un fleuve à l'autre, et l'on ne cesse pas d'être misérable tant qu'on ne prend pour fin de ses œuvres que l'instabilité. Je veux donc que vous bâtissiez votre demeure sur un bien solide et immuable, et que ce soit là que vous établissiez avec une inébranlable confiance et une sécurité complète, la fin de toute bonne et honnête action. Songeriez-vous, si vous étiez poussé par un vent propice, ou que vous-même ouvriez votre voile au souffle d'une bonne renommée, à acquérir d'abord cette terrestre félicité dont j'ai fait mention, pour la rapporter ensuite au bien certain, véritable et complet? Mais je le crois, et la vérité même l'enseigne, il n'est pas besoin de si grands détours pour arriver jusqu'à elle, puisqu'elle est si près de nous, ni de tant de frais pour l'obtenir, puisqu'elle se donne si gratuitement.

7. Pensez-vous qu'il faille se servir des louanges humaines comme un moyen de parvenir au cœur des hommes et de leur faire accepter ce qui est vrai et salutaire? En passant pour ignorant et borné, craindriez-vous d'être jugé indigne qu'on vous écoutât avec assez d'attention ou de patience, soit dans vos exhortations à bien faire, soit dans vos justes et sévères réprimandes? Si tel a été votre but de justice et de bienfaisance en m'adressant ces questions, vous n'aurez pas été content de moi; mais il aurait fallu me marquer ce but dans votre lettre; j'aurais alors fait ce que vous me

demandiez; ou si je ne l'eusse pas fait, c'est que je ne l'aurais pu; mais au moins je n'aurais pas été retenu par la honte de complaire à de vains désirs, et même de ne pas les combattre. Mais, croyez-moi, il serait bien meilleur et plus utile, plus certain et plus court de commencer par recevoir les règles même de la vérité, ces règles par lesquelles vous pourriez vous-même rejeter tout ce qui est faux; elles vous empêcheraient de vous croire savant et habile (ce qui serait faux et honteux) parce que vous vous serez appliqué avec plus d'orgueil que de sagesse à l'étude de tant de faussetés vieilles et décrépités: et je vois que déjà vous n'en êtes plus là. Car ce n'est pas en vain que depuis le commencement de cette lettre je fais entendre à Dioscore tant de vérités!

8. Ainsi, vous ne vous croyez pas *ignorant* et *borné* par cela seul que vous n'avez pas su ces choses anciennes, mais parce que vous n'avez pas su la vérité elle-même; car en la possédant vous connaissez avec certitude ce qu'il y a de vrai dans ce que ces auteurs ont écrit ou pourront écrire, et vous ignorez sans danger ce qu'il y a de faux; en outre la crainte de rester *ignorant* et *borné* ne vous jette plus dans des tourments inutiles pour vous instruire de la diversité des opinions d'autrui. Cela étant, voyons aussi je vous prie, si l'idée de passer à tort pour *ignorant* et *borné* dans l'opinion des hommes enclins au blâme, doit vous occuper assez pour oser convenablement demander à des évêques l'explication de ces sortes d'obscurités: nous croyons maintenant en effet que vous n'êtes inspiré que par le désir de persuader la vérité et de rendre meilleurs ces hommes qui vous jugeraient indigne de leur faire entendre d'utiles et salutaires enseignements, s'ils vous croient *ignorant* et *borné* au sujet des livres de Cicéron. Croyez-moi, il n'en est pas ainsi.

9. D'abord je ne vois pas du tout qui pourra vous adresser ces sortes de questions dans les contrées où vous craignez de passer pour peu instruit et peu pénétrant; vous avez jugé par vous-même qu'on ne s'occupe pas de ces choses ici où vous êtes venu les apprendre, ni à Rome; elles ne sont ni enseignées ni étudiées parmi nous; vous ne rencontrez en Afrique personne qui vous interroge à cet égard, et vous ne rencontrez personne que vous puissiez interroger: si bien que vous êtes réduit à vous adresser à des évêques. Il est vrai que, dans leur jeunesse,

ces évêques ont été emportés par la même ardeur ou plutôt par la même erreur que vous et se sont appliqués à ces sortes d'études comme à quelque chose de grand ; mais des goûts pareils ne se sont pas prolongés sous des cheveux blanchis par les travaux du saint ministère et ne les ont pas suivis dans les chaires de l'Eglise ; s'ils voulaient s'en occuper encore, de plus grands soins, des soins plus graves fermeraient à ces souvenirs l'entrée de leur esprit ; si une longue habitude en a laissé quelque chose dans leur intelligence , ils aimeraient mieux tout ensevelir dans les profondeurs de l'oubli que de répondre à de misérables questions pour lesquelles vous n'avez obtenu que le silence des écoles et des rhéteurs, puisque c'est de Carthage que vous avez cru devoir demander à Hippone la solution de vos difficultés. Elles arrivent ici comme quelque chose de si extraordinaire et de si étranger que, dans la supposition où voulant vous répondre, j'aurais besoin de voir ce qui précède et ce qui suit vos passages, il me serait impossible de trouver à Hippone un exemplaire de l'ouvrage de Cicéron <sup>1</sup>. Je ne blâme pas les rhéteurs de Carthage pour n'avoir pas répondu à votre appel ; bien plus je les en loue, si par hasard ils se sont souvenus que de tels exercices ne sont pas dignes de Rome, et ne sont bons que pour les gymnases grecs. Mais vous, après avoir tourné votre pensée vers le gymnase et y avoir inutilement cherché la réponse à ce qui tourmentait votre esprit, vous avez songé à l'Eglise d'Hippone, parce qu'elle a maintenant pour évêque un homme qui jadis a vendu ces choses à des enfants. Mais je ne veux pas que vous soyez encore un enfant ; et il ne me convient pas de vendre ni même de donner des choses d'enfant. Ainsi donc, puisque deux grandes cités, maîtresses dans les lettres latines, puisque Rome et Carthage ne vous ont pas fatigué de leurs questions et ne vous ont pas soulagé du poids de vos inquiétudes en dissipant vos doutes, je m'étonne au delà de toute expression qu'un jeune homme tel que vous s'effraye de ce qu'il peut rencontrer dans les villes de la Grèce et de l'Orient ; car il serait plus facile de trouver des corniches en Afrique que des gens en Orient qui parlissent de Cicéron.

10. Mais si je me trompe et s'il se présente dans ces peuples quelqu'un d'assez ridicule-

ment curieux et d'assez insupportable pour vous questionner à ce sujet, ne craignez-vous pas plutôt qu'il ne s'en présente plus aisément d'autres qui, vous voyant en Grèce et sachant que la langue grecque a été la langue de votre berceau, vous interrogeront sur les livres mêmes des philosophes dont Cicéron n'a rien mis dans les siens ? et si cela arrive, que répondrez-vous ? Direz-vous que vous avez mieux aimé d'abord lire cela dans les auteurs latins que dans les auteurs grecs ? vous feriez ainsi injure à la Grèce, et vous savez combien les Grecs sont chatouilleux à cet égard. Mécontents et blessés, ils penseront bien vite, comme vous le craignez trop, que vous êtes bien *borné* d'avoir préféré étudier, par extraits et par morceaux, les doctrines des philosophes grecs dans les dialogues latins, plutôt que d'en avoir cherché et pris l'ensemble dans les livres mêmes de leurs auteurs ; ils vous traiteront aussi d'*ignorant*, parce que, ne sachant pas tant de choses dans votre langue, vous les étudiez et les cherchez dans des fragments reproduits par des étrangers. Répondrez-vous que vous ne dédaignez pas les ouvrages des Grecs en pareille matière, mais que vous avez voulu d'abord connaître les Latins, et que maintenant, instruit de ce côté, vous allez vous mettre aux livres grecs ? Mais si un Grec comme vous n'a pas honte d'avoir commencé enfant par les ouvrages latins et de vouloir maintenant apprendre les ouvrages grecs comme un barbare, pourrez-vous avoir honte d'ignorer, dans les auteurs latins eux-mêmes, des choses que tant de Latins instruits ignorent avec vous ? car vous êtes à Carthage au milieu d'une foule d'hommes versés dans les lettres latines, et pourtant vous vous êtes cru grandement obligé de venir m'importuner à Hippone par vos questions.

11. Admettons enfin que vous eussiez pu répondre à tout ce que vous nous avez demandé : vous voilà réputé très-savant et très-habile, vous voilà élevé jusqu'au ciel par le souffle des louanges grecques ; mais n'oubliez pas pour quelle fin sérieuse vous avez voulu mériter ce concert d'éloges ; n'oubliez pas que c'est afin de pouvoir enseigner quelque chose d'important et de salutaire à ceux dont la frivolité s'attache avec admiration à des choses frivoles, et qui déjà se suspendent à vos lèvres avec la plus bienveillante avidité. Je voudrais savoir si vous êtes en possession de cette doctrine importante et salutaire, et si vous seriez

<sup>1</sup> Tout ceci est curieux pour l'histoire des lettres latines dans la première moitié du cinquième siècle.



capable de la bien enseigner ; car après avoir appris ce qui est inutile pour préparer les hommes à entendre de votre bouche les choses nécessaires, il serait ridicule de les ignorer ; il ne faudrait pas que, tout occupé à apprendre à vous faire écouter, vous ne voulussiez pas apprendre ce qu'il y aura à dire lorsqu'on vous écouterait. Si vous me répondez que vous ne l'ignorez pas et que cette grande chose c'est la doctrine chrétienne, objet de toutes vos préférences, je le sais, et fondement unique de vos espérances éternelles, elle n'a pas besoin qu'on lui gagne des auditeurs par la connaissance des dialogues de Cicéron et par un assemblage de pensées étrangères, mendées de tous côtés et se contredisant les unes les autres. Que ce soient vos mœurs qui vous fassent écouter de ceux à qui vous enseignez ces vérités augustes, Je ne veux pas que, pour l'enseignement de la vérité, vous appreniez d'abord ce qu'il faudra désapprendre ensuite.

12. Si la connaissance de ces opinions, qui s'entrechoquent et se contredisent, est bonne à quelque chose dans l'enseignement de la vérité chrétienne, c'est pour faire justice des erreurs des adversaires, pour les empêcher de cacher soigneusement la pauvreté de leurs doctrines et de s'attacher uniquement à combattre notre propre religion ; car la connaissance de la vérité suffit seule au jugement et à la ruine de toutes les faussetés, lors même qu'elles se produiraient devant vous pour la première fois. Si donc pour frapper celles qui se montrent et découvrir celles qui se cachent, il est besoin d'étudier les erreurs des autres, levez les yeux, ouvrez les oreilles, je vous prie ; voyez si quelqu'un s'arme contre vous des sentiments d'Anaximènes<sup>1</sup> et d'Anaxagore<sup>2</sup> ; que reste-t-il même des stoïciens et des épicuriens, de ces philosophes plus récents et beaucoup plus bruyants ? leurs cendres sont déjà refroidies, et l'on n'y trouve plus une étincelle qui s'élève contre la foi chrétienne. Mais ce qui aujourd'hui fait du bruit, ce sont les assemblées ou conventicules, tantôt cachées et tantôt audacieuses, des donatistes, des maximiens, des

manichéens ; et, dans les pays où vous allez et où vous les rencontrerez, en foule et par troupeaux, des ariens, des eunomiens<sup>3</sup>, des macédoniens<sup>4</sup>, les cataphryges<sup>5</sup> et d'autres pestes sans nombre. Si nous ne prenons pas la peine de nous instruire des erreurs de tous ces hérétiques, à quoi peut nous servir, pour la défense de la religion chrétienne, de chercher ce qu'a pensé Anaximènes, et d'éveiller curieusement de vaines disputes depuis si longtemps endormies, puisqu'il n'est déjà plus question des marcionites, des sabelliens<sup>6</sup> et de beaucoup d'autres qui se paraient du nom chrétien ? Mais enfin, je le répète, s'il est besoin de connaître d'avance quelques-unes des doctrines qui combattent la vérité et en quoi consistent les divergences, nous avons dû plutôt nous occuper des hérétiques qui s'appellent des chrétiens, que de nous occuper d'Anaxagore et de Démocrite.

13. Apprenez à celui qui vous interrogerait sur ce que vous m'avez demandé, apprenez-lui que vous avez trop de science et de sagesse pour vous enquerir de pareilles choses. Thémistocle, dans un festin, ne craignit pas de refuser de chanter sur la lyre, en avouant qu'il ne savait pas chanter ; et comme on lui demandait : « Que savez-vous donc ? » il répondit : « Je sais faire d'une petite république une « grande ; » hésiteriez-vous à dire que vous ignorez de telles choses, lorsque, si on venait à chercher ce que vous savez, vous pourriez répondre ce que vous savez comment l'homme peut être heureux sans elles ? Si vous n'en étiez pas encore là, vous agiriez aussi mal dans vos recherches auprès de moi que si, atteint d'une maladie dangereuse, vous cherchiez des plaisirs et des parures au lieu de remèdes et de médecins. Cette grande et principale étude ne doit être différée en aucune manière, et nulle autre ne doit passer avant, surtout à votre âge. Mais voyez combien vous pourriez apprendre

<sup>1</sup> On sait peu de chose sur la vie d'Anaximènes, philosophe de la secte ionique ; on place vers la 56<sup>e</sup> olympiade le temps où son enseignement jeta le plus d'éclat. On a sous son nom deux lettres à Pythagore.

<sup>2</sup> Anaxagore, disciple d'Anaximènes, naquit à Clazomène 500 ans avant Jésus-Christ. Il voyagea en Orient et surtout en Égypte, connu par Périclès à Athènes et s'y établit. Il fut lié avec le poète Empédocle. Poursuivi pour crime d'impie, il quitta Athènes et s'en alla à Lampsaque où il mourut à l'âge de 72 ans.

<sup>3</sup> On appela de ce nom les disciples d'Eunome, sophiste audacieux et ignorant, fils d'un pauvre laboureur de la Cappadoce, qui fut évêque de Cysique et eut l'honneur d'être combattu par saint Basile et par les deux Grégoire de Naziance et de Nysse. Eunome, qui avait commencé par être arien, finit par tomber dans toutes sortes d'erreurs.

<sup>4</sup> Les macédoniens sont une secte du quatrième siècle dont il ne reste plus de traces après le cinquième ; ils eurent pour chef Macédonius 1<sup>er</sup>, patriarche de Constantinople, intronisé par les évêques ariens malgré le peuple, sous l'empereur Constance. De sanglantes violences se mêlent au souvenir de ce patriarche qui fut enfin déposé. Les Macédoniens, appelés aussi *pneumatomaques*, ennemis du Saint-Esprit, furent condamnés au concile général de Constantinople, en 381.

<sup>5</sup> On sait que la doctrine de Montan se maintint dans la Phrygie ; les *cataphryges* et les montanistes ne formaient qu'une seule secte.

<sup>6</sup> Les sabelliens, ainsi nommés du patriarche Sabellius, ne reconnaissaient pas les trois personnes divines.

cela aisément, si vous le vouliez. En effet, celui qui cherche comment on parvient à la vie heureuse, ne cherche rien autre que de savoir où est la fin du bien, c'est-à-dire où est placé le souverain bien de l'homme, non pas d'après une opinion fautive et téméraire, mais d'après la vérité certaine et inébranlable. Or nul ne peut le placer que dans le corps ou dans l'âme, ou en Dieu, ou en deux de ceux-là, ou assurément en tous. Si vous reconnaissez que le souverain bien, ni même une partie du souverain bien ne peut être dans le corps, il nous restera à le chercher dans l'âme ou en Dieu, ou dans tous les deux. Si vous allez plus loin et que vous arriviez à comprendre que le souverain bien de l'homme n'existe pas plus dans l'âme que dans le corps, que se présente-t-il à nos recherches, si ce n'est Dieu ? Ce n'est pas que les autres biens ne soient des biens, mais nous appelons souverain le bien auquel tous les autres se rapportent. Car chacun est heureux quand il jouit du bien pour lequel il veut avoir tous les autres et qu'il n'aime pas pour un objet différent, mais pour lui-même ; et ce bien suprême s'appelle la fin de l'homme, parce qu'on ne trouve plus rien au delà : c'est là que les désirs cessent, c'est là qu'il y a sécurité dans la jouissance, c'est là que la joie la plus tranquille demeure inséparable de la volonté la meilleure.

14. Donnez-moi quelqu'un qui voie tout de suite que le corps n'est pas le bien de l'âme, mais plutôt que l'âme est le bien du corps ; il ne sera plus question de chercher si c'est dans le corps que réside le souverain bien ou même une part de ce bien ; car il y aurait folie à nier que l'âme fût meilleure que le corps, et que ce qui donne la vie heureuse ou une part de vie heureuse fût meilleur que ce qui la reçoit. L'âme ne reçoit donc du corps ni le souverain bien ni une part quelconque du souverain bien. Ceux qui ne voient pas cela sont aveuglés par la douceur des voluptés charnelles, et ne s'aperçoivent pas que cette douceur vient de la pauvreté même de notre vie : la parfaite santé du corps sera la suprême immortalité de l'homme tout entier ; car Dieu a fait notre âme avec une si puissante nature que la pleine béatitude promise aux saints à la fin des temps rejaitillira sur notre portion inférieure qui est le corps ; il n'éprouvera pas les félicités réservées à l'intelligence, mais il aura la plénitude de la santé, c'est-à-dire la vigueur

de l'incorruptibilité. Ceux qui ne voient pas cela, je le répète, se combattent chacun à sa façon, plaçant dans le corps le souverain bien de l'homme, et déchaînant les appétits charnels : dans cette catégorie figurent au premier rang les épicuriens qui ont obtenu un grand crédit auprès de la multitude ignorante.

15. Donnez-moi aussi quelqu'un qui voie tout de suite que l'âme elle-même, quand elle est heureuse, ne tire pas son bien de son propre fond, car autrement elle ne serait jamais misérable : il ne sera plus question de chercher si ce souverain bien, ce bien qui béatifie en tout ou en partie, a son principe dans l'âme. Car, lorsque l'âme se réjouit d'elle-même comme d'un bien qui lui est propre, elle s'enorgueillit ; mais quand elle se reconnaît soumise au changement, ne fût-ce qu'en passant de la folie à la sagesse, et qu'elle voit l'immuabilité de la sagesse, elle comprend qu'il y a là quelque chose de plus haut qu'elle-même, et qu'en y participant et s'éclairant de cette splendeur supérieure, elle a des joies plus abondantes et plus certaines qu'en retombant sur son propre fond. C'est alors que revenue de tout sentiment d'orgueil et en quelque sorte désenflée, l'âme s'efforce de s'attacher à Dieu, de se rétablir et de se réformer par la communication avec cette essence immuable ; elle comprend que non-seulement les formes de toutes choses, visibles et invisibles, viennent de Dieu, mais encore que toute possibilité de formation en vient aussi, comme ce qui n'a pas de forme peut en recevoir une. L'âme sent donc qu'elle est d'autant moins solide qu'elle s'attache moins à Dieu qui existe souverainement ; que Dieu existe ainsi souverainement parce qu'il ne peut rien gagner ni perdre par aucun changement ; qu'il est bon pour nous de changer si c'est pour devenir meilleurs ; mais que le changement en mal est une corruption ; que toute diminution de bien mène à l'anéantissement ; quoiqu'on ne découvre point si quelque chose y arrive, il est évident pour tous que l'anéantissement conduit à n'être plus ce qu'on était. L'âme en conclut que si les choses décroissent ou peuvent décroître, c'est qu'elles ont été tirées du néant ; que, si elles sont et restent ce qu'elles sont, si leurs défaillances mêmes tiennent à l'ordre de l'univers, c'est par un effet de la bonté et de la toute-puissance de Celui qui est à la fois l'Être souverain et le Créateur, assez puissant pour tirer du néant non-seulement



quelque chose, mais encore quelque chose de grand. Elle conclut aussi que le premier péché, c'est-à-dire la première défaillance volontaire est la joie de la créature dans sa puissance propre ; car elle se complait alors dans quelque chose de moindre que la puissance de Dieu. Ceux qui n'ont pas vu cela et qui considérant les puissances de l'âme humaine, la grande beauté de ses œuvres et de ses discours, n'ont pas osé placer le souverain bien dans le corps, mais l'ont placé en elle, ne l'ont pas moins mis plus bas que ne le demandait une droite et exquise raison. Parmi les philosophes grecs qui ont professé ce sentiment, on a remarqué les stoïciens, si nombreux et raisonneurs si subtils ; toutefois ils n'ont vu rien que de corporel dans la nature, et ils ont pu détourner l'âme de la chair plus que du corps.

16. Parmi les philosophes qui ont enseigné que notre unique et souverain bien consiste à jouir de Dieu, notre créateur et le créateur de toutes choses, les platoniciens occupent le premier rang ; ils ont cru avec raison qu'il leur appartenait de combattre les stoïciens, surtout les épicuriens, et presque exclusivement ceux-ci. Car il n'y a pas de différence entre les académiciens et les platoniciens ; cela se voit par la succession des écoles. Si vous cherchez le prédécesseur d'Arcésilas qui, le premier, cachant sa propre doctrine, s'attacha à combattre les épicuriens, vous trouverez Polémon ; le prédécesseur de Polémon, Xénocrate ; or Platon laissa l'Académie, son école, à Xénocrate son disciple. Dans cette question du souverain bien de l'homme, mettez donc de côté ce qui touche aux hommes et aux écoles et posez ce qui fait le fond du débat, vous trouverez deux erreurs aux prises, l'une plaçant le souverain bien dans le corps, l'autre dans l'âme ; mais toutes deux contraires à la raison vraie par laquelle on comprend que Dieu est notre souverain bien, et qu'avant d'enseigner le vrai il faut oublier ce qui est faux. Établissez de nouveau la même question en considérant ce qui touche aux personnes, vous trouverez les épicuriens et les stoïciens acharnés entre eux ; et les platoniciens s'efforcent de juger le différend, mais ils ne s'expliquent pas sur la vérité et se contentent de reprendre et de blâmer la vaine confiance des autres dans leurs fausses opinions.

17. Mais les platoniciens ne purent pas remplir le rôle de la vérité comme les autres le

rôle de l'erreur. Il leur a manqué à tous l'exemple d'une humilité divine, qui a éclaté au temps le plus favorable dans la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; devant cet exemple unique tout orgueil, si violent qu'il soit, plie, se brise et s'évanouit. L'autorité manquait donc aux platoniciens pour conduire à la foi des choses invisibles les multitudes aveuglées par l'attachement aux choses de la terre. De plus ils les voyaient excitées surtout par les disputes des épicuriens, non-seulement à rechercher le plaisir charnel, où elles se portaient d'elles-mêmes, mais encore à soutenir qu'il est le souverain bien de l'homme. D'un autre côté ils voyaient que ceux qui repoussaient cette doctrine du plaisir par des louanges données à la vertu contemplaient avec moins de difficulté cette vertu dans l'âme humaine d'où partaient les bonnes actions dont ils jugeaient comme ils pouvaient ; mais ils considéraient en même temps qu'en cherchant à insinuer quelque chose de divin et d'immuable, inaccessible aux sens, compréhensible pour l'esprit seul, quoique placé au-dessus de notre esprit ; qu'en montrant Dieu comme devant être la jouissance de l'âme humaine, purifiée de toute souillure de mauvais désirs, comme devant être le but unique de toutes nos aspirations et l'unique fin où sont réunis tous nos biens, ils ne seraient pas compris ; que la palme resterait beaucoup plus aisément aux épicuriens ou aux stoïciens contradicteurs, et qu'ainsi, pour le bonheur du genre humain, la véritable et salutaire doctrine, livrée à la moquerie des peuples ignorants, eût été avilie. Voilà pour la morale.

18. Quant aux questions sur l'origine de l'univers, s'ils avaient dit que la Sagesse incorporelle a été la créatrice de toutes choses, tandis que les autres philosophes, toujours attachés à la matière, leur auraient assigné pour causes premières, soit les atomes, soit les quatre éléments, et, par dessus tout, le feu ; qui ne voit de quel côté se serait précipitée la foule des insensés, adonnée au corps et incapable de reconnaître jamais une force créatrice dans une puissance spirituelle ?

19. Restait la partie qui touche au raisonnement ; car vous savez que l'étude par laquelle on acquiert la sagesse comprend les mœurs, la nature et le raisonnement. Les épicuriens soutiennent que les sens ne se trompent jamais ; les stoïciens accordaient que les sens se

trompent quelquefois ; mais les uns et les autres plaçaient dans les sens la règle qui mène à la compréhension de la vérité : qui donc eût écouté les platoniciens en opposition avec ces deux écoles ? Qui les aurait mis, non pas au rang des sages, mais même au rang des hommes, s'ils avaient osé dire non-seulement qu'il existe quelque chose qui ne peut se percevoir ni par le toucher, ni par l'odorat, ni par le goût, ni par les oreilles, ni par les yeux, et dont nous ne saurions nous retracer des images ; mais encore que cet invisible est le seul être véritable, le seul qui se puisse concevoir, parce qu'il est immuable et éternel, et qu'il se perçoit uniquement par l'intelligence, qui seule atteint la vérité, autant qu'elle puisse l'être ?

20. Les platoniciens se trouvaient ainsi attachés à un ordre d'idées qu'ils ne pouvaient ni enseigner à des hommes livrés à la chair ni imposer à la foi des peuples faute d'autorité ; en attendant que l'esprit fût disposé à le comprendre, ils aimèrent mieux cacher leurs propres sentiments et attaquer ceux qui se vantaient de la découverte de la vérité après l'avoir soumise aux sens. Et pourquoi chercher quelle fut leur pensée ? Elle ne fut certes ni divine ni appuyée d'aucune divine autorité. Considérez seulement que, d'après des témoignages très-nombreux et très-évidents de Cicéron, Platon a établi la fin du bien, les causes des choses et la certitude du raisonnement, non point dans la sagesse humaine, mais dans la sagesse divine d'où l'homme reçoit sa lumière, dans cette sagesse qui certainement est immuable, et dans cette vérité qui est possédée toujours la même ; que les platoniciens ont combattu sous les noms d'épicuriens et de stoïciens ceux qui plaçaient dans la nature du corps ou même de l'esprit la fin du bien, les causes des choses et la certitude du raisonnement ; qu'enfin, avec le cours des temps, lorsque commença l'âge chrétien et que soutenu par des miracles visibles, on prêcha avec fruit la foi des choses invisibles et éternelles à des hommes qui ne pouvaient rien voir ni rien comprendre en dehors des corps, le bienheureux apôtre Paul, annonçant cette foi aux gentils, rencontra pour contradicteurs, d'après les Actes des apôtres, ces mêmes épicuriens et stoïciens.

21. C'est pourquoi il me paraît assez démontré que malgré leur grand nombre et leur diversité, les erreurs des gentils sur les

mœurs, la nature des choses ou les moyens d'arriver à la vérité, se résumaient toutes dans les opinions des épicuriens et des stoïciens ; elles furent habilement et savamment attaquées par les platoniciens, mais elles durèrent cependant jusqu'à l'époque du christianisme. Au temps où nous sommes, elles sont si muettes que c'est à peine si dans les écoles des rhéteurs on rappelle en quoi elles consistaient ; les combats de paroles ont cessé jusque dans les bruyants gymnases des Grecs, et aujourd'hui toute secte qui s'élève contre la vérité, c'est-à-dire contre l'Eglise du Christ, n'ose entrer en lutte qu'en se couvrant du nom chrétien. D'où il faut conclure que les philosophes mêmes de la famille platonicienne doivent, après avoir changé le peu que le christianisme réprouve dans leurs doctrines, baisser pieusement la tête devant le Christ, ce seul roi qui ne puisse être vaincu ; ils doivent reconnaître que celui-là a été le Verbe de Dieu fait homme, qui a commandé et fait croire ce qu'ils n'osaient pas eux-mêmes exprimer tout haut.

22. C'est à lui, mon cher Dioscore, que je voudrais que vous fussiez entièrement et pieusement soumis ; je ne voudrais pas que, pour aller à la vérité, vous cherchiez d'autres voies que les voies ouvertes par Celui qui, étant Dieu, a vu la faiblesse de nos pas. La première de ces voies c'est l'humilité ; la seconde, l'humilité ; la troisième, l'humilité ; toutes les fois que vous m'interrogerez, je vous répondrai la même chose. Ce n'est pas qu'il n'y ait d'autres préceptes ; mais si l'humilité ne précède, n'accompagne et ne suit tout ce que nous faisons de bien ; si elle n'est pas comme un but vers lequel se portent nos regards, si elle n'est pas près de nous pour que nous nous attachions à elle, et au-dessus de nous pour nous réprimer dans la satisfaction de quelque bonne action, l'orgueil nous arrache tout de la main. Les autres vices naissent des péchés ; l'orgueil est redoutable dans le bien même : ce qu'on a fait de louable est perdu par le désir de la louange. De même donc qu'un illustre orateur <sup>1</sup> à qui on demandait quel était le premier précepte à observer dans l'éloquence, répondit que c'était la prononciation ; interrogé sur le second précepte, il répondit encore : la prononciation ; et comme on lui demandait quel était le troisième, il dit qu'il n'y en avait

<sup>1</sup> Démosthène.



pas d'autre que la prononciation ; ainsi chaque fois que vous m'interrogerez sur les préceptes de la religion chrétienne, je voudrais répondre qu'il n'y en a pas d'autre que l'humilité, fussé-je obligé de vous parler d'autres devoirs.

23. Il y a surtout quelque chose de contraire à cette humilité salutaire que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a enseignée par sa propre humiliation : c'est cette science ignorante qui fait que nous mettons notre joie à savoir ce qu'ont pensé Anaximènes, Anaxagore, Pythagore, Démocrite, et d'autres choses semblables ; nous voulons passer pour instruits et savants à l'aide de ce qui est si éloigné de la vraie doctrine et de la vraie science. Car celui qui sait que Dieu n'est ni étendu ni répandu à travers des espaces finis ou infinis, de manière à être plus grand dans un lieu et moins grand dans un autre, mais qu'il est partout présent tout entier comme la vérité elle-même dont personne, à moins de folie, ne peut dire qu'il y en a une partie ici et une partie là, et la vérité c'est Dieu même ; celui-là s'inquiète peu de ce qu'a pensé de l'air infini<sup>1</sup> le philosophe<sup>2</sup> quel qu'il soit qui l'a regardé comme étant Dieu même. Que lui importe d'ignorer ce que disaient ceux-ci sur la forme du corps ? car ils disent qu'elle est finie de toutes parts. Que lui importe de savoir si c'est pour réfuter Anaximènes, comme académicien, que Cicéron lui objecte que Dieu doit avoir la forme et la beauté, et s'il avait alors en vue une beauté corporelle, parce que Anaximènes avait dit que Dieu est corporel, car l'air est un corps<sup>3</sup> ; ou bien s'il croyait lui-même à la forme et à la beauté incorporelle de la vérité qui fait la beauté de l'âme et nous sert de règle pour reconnaître les belles actions du sage : de sorte qu'il ne se serait pas borné à réfuter une erreur, mais il aurait véritablement dit qu'il convient que Dieu soit d'une beauté parfaite, parce que rien n'est plus beau que l'intelligible et immuable vérité ? Et lorsque Anaximènes dit que l'air est engendré, l'air que pourtant il croit être Dieu, il n'émeut en aucune manière l'homme qui comprend que la génération de l'air, de ce corps produit par une cause et par conséquent ne pouvant pas être Dieu, n'est point comparable à la génération du Verbe divin, Dieu en Dieu, mystère inaccessible à tout esprit, excepté à celui à qui Dieu même l'a révélé. Qui ne voit qu'Anaximènes se trompe,

même dans ce qui est purement corporel ? Il dit que l'air est engendré et veut que l'air soit Dieu, et il n'appelle pas Dieu celui par lequel l'air est engendré ; il faut pourtant qu'il le soit par quelqu'un ? En disant que l'air est toujours en mouvement, il ne nous fera pas croire pour cela qu'il soit Dieu ; car nous savons que tout mouvement du corps est inférieur au mouvement de l'esprit, et combien ce mouvement de l'esprit est lent si on le compare au mouvement de la souveraine et immuable sagesse !

24. Et si Anaxagore ou tout autre nie dit que la vérité même et que la sagesse n'est autre chose que l'intelligence, qu'ai-je besoin de disputer avec lui sur un mot ? Car il est manifeste que l'ordre et le mode de toutes choses ont été établis par elle, que ce n'est pas à tort qu'elle est appelée infinie, non en raison des espaces qu'elle occupe, mais en raison de sa puissance qui surpasse la pensée humaine ; il est manifeste aussi qu'elle n'est pas quelque chose d'informe, car il est dans la nature des corps d'être informes s'ils sont infinis. Or Cicéron, pour réfuter, je pense, ses adversaires qui ne concevaient rien que de corporel, nie qu'on puisse ajouter quelque chose à l'infini : il est nécessaire, en effet, que les corps soient finis du côté où on y ajoute. Il dit donc qu'Anaxagore n'a pas vu que le *mouvement joint et tenant*, c'est-à-dire perpétuellement uni au sentiment, est impossible dans *l'infini*, dans une chose infinie, comme s'il s'agissait des corps auxquels on ne peut rien joindre, si ce n'est par où ils sont finis. Il ajoute que le sentiment même y est entièrement impossible, parce qu'il n'y *aurait aucune portion de la nature qui ne l'éprouvât en même temps*, comme s'il disait que cette Intelligence qui ordonne et gouverne toutes choses a du sentiment de la même manière que l'âme en a par le corps. Car il est évident que toute l'âme sent, quand elle sent quelque chose par le corps ; et que toute l'âme connaît cette sensation, quelle qu'elle puisse être. Si donc il a dit que toute la nature sent, c'était pour réfuter le philosophe qui l'appelle une intelligence infinie. Comment sentira-t-elle tout entière, si elle est infinie ? Car la sensation corporelle commence par quelque endroit et ne parcourt pas le tout si elle ne va *jusqu'au bout* ; ce qui ne se peut dire de *l'infini*. Mais Anaxagore n'avait rien dit non plus de cette sensation corporelle. On parle autrement d'un tout qui est incorporel, parce qu'on le comprend sans bornes,

<sup>1</sup> Saint Augustin ne tardera pas à expliquer dans quel sens il prend ici le terme d'*infini*. — <sup>2</sup> Anaximènes. — <sup>3</sup> De natura deorum, lib. I.

pour qu'on puisse l'appeler tout et infini : tout, à cause de son intégrité ; infini, parce qu'il ne connaît pas de limites.

25. Ensuite, dit Cicéron, *si Anaxagore veut que l'intelligence elle-même soit quelque animal, il faut qu'il y ait quelque chose d'intérieur qui puisse lui faire donner ce nom.* Cette intelligence sera comme un corps ayant au dedans une âme d'où elle puisse tirer ce nom d'animal. Vous voyez comment Cicéron parle selon la coutume des impressions corporelles et selon la façon ordinaire de considérer les animaux ; c'est, je crois, à cause du sentiment grossier de ceux qu'il combat. Et cependant il dit une chose qui les frapperait suffisamment s'ils pouvaient se réveiller, savoir que tout ce qui s'offre à l'esprit sous la forme d'un corps vivant doit se représenter à nous bien plus comme ayant une âme et comme étant un animal que comme étant une âme. Car voici ce qu'il dit : *Il faut qu'il y ait quelque chose d'intérieur qui puisse lui faire donner ce nom.* Mais il ajoute : *Qu'y a-t-il de plus intérieur que l'intelligence ?* L'intelligence ne peut donc pas avoir une âme intérieure pour devenir un animal, puisqu'elle est intérieure elle-même ; et si vous voulez en faire un animal, il faut qu'elle ait extérieurement un corps dont elle soit l'âme. C'est ce que dit Cicéron : *Elle est donc revêtue d'un corps extérieur ;* comme si Anaxagore avait pensé qu'il ne peut y avoir d'intelligence sans qu'elle soit l'intelligence de quelque animal, et que Cicéron eût pensé que l'intelligence elle-même était la suprême sagesse qui n'est propre à aucun animal, parce que la vérité est commune à tous les esprits capables d'en jouir. Aussi voyez comment il conclut habilement : *Puisqu'il n'est pas de cet avis, c'est-à-dire puisqu'Anaxagore n'est pas d'avis que l'intelligence qu'il appelle Dieu soit revêtue d'un corps extérieur et devienne ainsi animal, il semble que l'idée d'une pure et simple intelligence qui n'est unie à rien, c'est-à-dire à aucun corps par lequel elle puisse sentir, surpasse la force et l'étendue de notre intelligence*<sup>1</sup>.

26. Il est bien vrai que cela surpasse la force et l'étendue de l'intelligence des stoïciens et des épicuriens qui ne peuvent imaginer que des choses corporelles. Quand Cicéron a dit : *Notre intelligence*, il a voulu entendre l'intelligence humaine ; et c'est avec raison qu'il ne dit point : *surpasse*, mais : *semble surpasser* ;

car il leur semble que personne ne puisse le comprendre, aussi croient-ils que rien de tel n'existe. Mais, quelques esprits comprennent, autant qu'il est donné à l'homme, qu'il existe une sagesse et une vérité pure et simple, qui n'est propre à aucun animal, mais qui est la source commune d'où descendent dans toute âme humaine capable de les recevoir, la sagesse et la vérité. Si Anaxagore a reconnu l'existence de ce principe souverain, s'il a vu qu'il est Dieu et s'il l'a appelé Intelligence ; ce nom d'Anaxagore dont tous les pédants, qu'on nous passe ce mot, font tant de bruit pour qu'on les croie versés dans l'antiquité, ne nous rend ni savants ni sages ; il n'y a pas davantage profit pour nous de savoir comment il est parvenu à cette vérité. La vérité ne doit pas m'être chère parce que Anaxagore ne l'a point ignorée, mais parce qu'elle est la vérité lors même qu'aucun philosophe ne l'aurait connue.

27. Si donc la connaissance d'un homme qui a peut-être vu la vérité ne doit pas nous enfler de façon à nous faire croire que nous soyons des savants, et si même nous n'avons pas à nous vanter d'une solide notion du vrai qui puisse réellement nous rendre savants, de quel moindre secours doivent être pour notre doctrine les noms et les enseignements des hommes qui sont tombés dans le faux, et comment pourraient-ils nous révéler les choses cachées ? Hommes, il nous conviendrait bien plus de déplorer les erreurs de tant d'hommes illustres lorsqu'on en parle devant nous, que d'en faire l'objet de nos studieuses recherches, pour faire parade de ces inutilités au milieu de ceux qui les ignorent. Combien ne vaudrait-il pas mieux que je n'eusse jamais entendu prononcer le nom de Démocrite, que d'avoir la douleur de penser que ce philosophe, dont ses contemporains firent je ne sais quel grand homme, professait sur l'origine des dieux de si étranges opinions ! Il croyait que les dieux étaient des images provenant de corps solides sans être solides elles-mêmes, et que ces images, en tournant çà et là de leur propre mouvement et en s'insinuant dans les esprits des hommes, leur donnaient l'idée de la force divine : il est pourtant évident que ce corps d'où coulerait l'image l'emporterait sur elle, en raison même de sa solidité. Aussi le sentiment de Démocrite, d'après ce qu'on dit, a été flottant et incertain ; parfois il appelait Dieu une certaine nature d'où coulaient les images ;

<sup>1</sup> De natura deorum, lib. 1.



mais ce Dieu ne pouvait se concevoir qu'à l'aide de ces images qu'il répand et laisse échapper; elles sortent, pareilles à une continue émanation de vapeur, de cette nature que le philosophe se représente comme je ne sais quoi de corporel, d'éternel et de divin à cause de cela; elles vont et viennent et entrent dans nos esprits pour que la pensée de Dieu ou des dieux puisse se retracer en nous. Les gens de cette école n'assignent pas à nos pensées, quelles qu'elles soient, d'autre origine que le mouvement continu de ces pénétrantes images; comme si, pour des esprits accoutumés à des spéculations plus hautes, il n'y avait pas beaucoup de pensées, d'innombrables pensées qui n'ont rien de commun avec les corps et appartiennent à la pure intelligence, comme la sagesse elle-même et la vérité. Si ces philosophes-là n'ont pas l'idée de la sagesse et de la vérité, je m'étonne qu'ils en fassent le sujet de leurs disputes; s'ils en ont quelque idée, je voudrais qu'ils me dissent de quel corps s'échappe ou ce que c'est que l'image de la vérité qui vient dans leur esprit.

28. Dans les questions naturelles Démocrite, dit-on, diffère d'Epicure; il croit que le concours des atomes est doué d'une certaine force vitale et animée; il accorde cette force aux images douées de divinité, non pas à toutes les images des choses, mais seulement aux images des dieux, qu'il regarde comme les principes de l'intelligence, comme les images animées qui ont coutume de nous servir ou de nous nuire. Epicure au contraire ne reconnaît dans les principes des choses rien autre que les atomes, c'est-à-dire des corpuscules si petits que leur division n'est plus possible et qu'ils échappent à l'œil et au toucher; selon lui, c'est par le concours fortuit de ces corpuscules qu'ont été faits et les mondes innombrables, et les animaux et les âmes elles-mêmes, et les dieux qu'il établit sous une forme humaine, non dans un monde, mais hors des mondes, et dans les espaces qui les séparent. Il ne veut concevoir rien autre que des corps; mais pour les concevoir, il fait découler des images de ces choses qu'il croit formées par les atomes; elles entrent dans l'esprit, et le philosophe les déclare plus subtiles que celles qui viennent aux yeux. Selon lui, la vision se fait par certaines grandes images qui embrassent extérieurement le monde entier. Vous connaissez maintenant, je pense, ce système des images.

29. Je m'étonne que Démocrite n'ait pas, d'un mot, fait remarquer la fausseté de cette opinion. Si, d'après Epicure, notre esprit est corporel, comment se peut-il faire qu'enfermé dans un petit corps, il puisse atteindre et embrasser tant de grandes images? car un petit corps ne peut atteindre sur tous les points à la fois un corps plus grand. Comment peut-on concevoir, en même temps, toutes ces images, si on ne les conçoit qu'à mesure qu'elles atteignent l'esprit en y venant et en y entrant? elles ne sauraient, toutes à la fois, entrer dans un aussi petit corps, et toutes à la fois ne pourraient toucher un aussi petit esprit. N'oubliez pas que je parle ici d'après le système de ces philosophes, car l'esprit n'est pas pour moi ce qu'ils imaginent. Si Démocrite croit l'esprit incorporel, Epicure seul reste sous le coup de mon raisonnement; mais pourquoi Démocrite n'a-t-il pas vu non plus que, pour qu'un esprit incorporel pense, il n'est pas besoin de la présence et du contact d'images corporelles, et que cela, d'ailleurs, est impossible? Ce que j'ai dit sur la vision les réfute assurément et également tous les deux; car d'aussi petits yeux ne sauraient atteindre, dans toute leur étendue, d'aussi grandes images corporelles.

30. Quand on leur demande pourquoi on ne voit qu'une seule image de chaque corps d'où s'échappent, selon leur système, d'innombrables images; ils répondent que, par cela même que ces images coulent et passent souvent, elles se ramassent et se condensent au point de n'en plus former à l'œil qu'une seule. Cicéron réfute cette erreur; il nie que le Dieu de ces philosophes puisse se concevoir éternel; s'il faut le concevoir sous une succession d'innombrables images qui coulent et passent. Et, parce que c'est l'innombrable abondance des atomes qui fait les formes éternelles des dieux, au dire de ces philosophes, de façon que les corpuscules, s'éloignant d'un corps divin, sont remplacés par d'autres, et que ce mouvement continu et réparateur entretient la nature divine, Cicéron conclut que toute chose alors serait éternelle, car cette innombrable quantité d'atomes ne fait défaut à aucun être pour réparer de perpétuelles ruines; ensuite, comment ce dieu ne craindrait-il pas de périr, « ainsi battu sans cesse, ainsi éternellement agité par la rencontre des atomes? » Il dit que ce corps est battu à cause de l'irruption

des atomes ; agité, parce que ces mêmes atomes le pénètrent. Enfin, « puisque de ce dieu s'échappent toujours ces images » dont nous avons assez parlé, comment peut-il compter sur son immortalité ?

31. Ce qu'il y a de plus affligeant dans ces opinions extravagantes, c'est qu'il ne suffit pas de les énoncer pour ôter à qui que ce soit l'envie de s'en occuper ; mais des hommes d'un esprit habile ont gravement entrepris de réfuter en détail ces systèmes dont les plus grossières intelligences devraient, de prime abord, faire justice. Car si vous accordez qu'il y ait des atomes, si vous accordez même que, par une rencontre fortuite, ils se chassent et s'agitent eux-mêmes ; est-il aussi permis d'admettre que le mouvement de ces atomes produise quelque chose, jusqu'à modifier des formes, déterminer des figures, polir, colorer, faire vivre ? On sent que tout cela ne saurait être que l'ouvrage de la divine Providence, lorsqu'on aime mieux voir avec l'esprit qu'avec les yeux, et qu'on implore l'assistance de celui qui nous a créés. Car on ne doit pas accorder l'existence même des atomes ; sans compter ce que les savants nous disent de la divisibilité des corps, voyez combien il est aisé de montrer que les atomes n'existent pas d'après même les idées de ces philosophes. Ils disent qu'il n'y a dans la nature que des corps, du vide et ce qui s'y rattache : ils entendent par là, je crois, le mouvement, l'impulsion, les formes qui s'en suivent. Qu'ils nous disent donc dans quel genre ils placent les images qui, selon eux, s'échappent de corps solides sans être solides elles-mêmes, de façon à ne pouvoir être saisies que par les yeux, quand nous voyons, et par l'esprit, quand nous pensons, si elles-mêmes sont des corps. Car ils prétendent qu'elles sont des corps, afin d'expliquer comment elles peuvent sortir du corps et venir aux yeux ou à l'esprit qu'ils supposent néanmoins corporel. Je demande si ces images s'échappent aussi des atomes ; si elles s'en échappent, qu'est-ce que c'est que des atomes d'où se séparent d'autres corps ? Si elles n'en viennent pas, on peut donc concevoir quelque chose sans images, ce que ne veulent pas ces philosophes ; ou bien nous demanderons à ces philosophes d'où ils connaissent des atomes qu'ils n'ont pu concevoir. Mais j'ai honte de réfuter ces folies, quoiqu'ils n'aient pas eu honte de les penser ; et puisqu'ils ont osé les soutenir, je n'ai plus honte

pour eux, mais pour le genre humain dont les oreilles ont pu supporter de telles extravagances.

32. Tel a été l'aveuglement des intelligences sous le poids des péchés et par l'attachement à la chair, que d'aussi monstrueuses opinions ont pu épuiser les loisirs des savants ; d'après cela, mon cher Dioscore, mettez-vous en doute, vous ou tout esprit attentif, qu'il y eût pour le genre humain une meilleure manière d'aller à la vérité, que l'autorité d'un homme uni à la vérité elle-même d'une manière ineffable et miraculeuse, remplissant sur la terre le personnage de la vérité, enseignant des choses bonnes et justes, en accomplissant de divines, et amenant les hommes à croire utilement ce qu'ils ne pouvaient pas encore comprendre savamment ? Nous sommes au service de sa gloire, et nous vous exhortons à croire en lui fermement et toujours ; par lui il est arrivé que non pas un petit nombre d'hommes, mais des peuples même, encore incapables de discerner ces choses par la raison, y croient par la foi, en attendant que la force puisée dans la pratique des préceptes salutaires les fasse passer de ces nuages aux pures et seules hauteurs de la vérité. Il faut d'autant plus se soumettre à son autorité que nous ne voyons plus une seule erreur se produire pour gagner les ignorants sans chercher à se couvrir du nom chrétien, et que, de ces anciens, les seuls qui durent et se réunissent encore, en dehors du nom chrétien, portent dans leurs mains les Ecritures qui ont annoncé le Seigneur Jésus-Christ, mais ils feignent de ne pas le voir, de ne pas le comprendre. Quant à ceux qui, n'étant pas dans l'unité et la communion catholiques, se glorifient cependant du nom chrétien, ils sont forcés d'attaquer ceux qui croient et osent conduire les ignorants comme par la raison, lorsque c'est la foi que le Seigneur est venu prescrire aux peuples comme un remède. Ils sont forcés d'agir ainsi, comme je l'ai dit, parce qu'ils comprennent combien ils tomberaient bas si leur autorité venait à être mise en comparaison avec l'autorité catholique. Ils s'efforcent de vaincre la forte autorité de l'Eglise inébranlable en parlant de raison et en promettant de ne marcher qu'à sa lumière. Celle témérité est la règle de tous les hérétiques. Mais le doux chef de notre foi a fait à l'Eglise un rempart d'autorité avec les solennelles assemblées des peuples et des na-



tions, avec les sièges même des apôtres, et, à l'aide d'un petit nombre d'hommes pieusement instruits et véritablement spirituels, il l'a armée de tout l'appareil d'une raison invincible; la meilleure manière à suivre, c'est d'abriter les faibles dans la citadelle de la foi, et, après les avoir mis en sûreté, de combattre pour eux avec toutes les forces de la raison.

33. Au milieu de tout le bruit que faisaient les faux philosophes avec leurs erreurs, les platoniciens, n'ayant pas une personne divine pour commander la foi, avaient mieux aimé cacher leur sentiment pour le faire chercher, que de le compromettre. Lorsque le nom du Christ eut retenti au sein des royaumes ravés et troublés, ils commencèrent à se montrer pour découvrir et enseigner ce qu'avait pensé Platon. Alors fleurit à Rome l'école de Plotin qui eut pour disciples beaucoup d'hommes ingénieux et pénétrants. Mais quelques-uns d'entre eux se laissèrent corrompre par une étude curieuse de la magie; d'autres, reconnaissant que le Seigneur Jésus-Christ était lui-même cette Vérité, cette Sagesse immuable qu'ils s'efforçaient d'atteindre, passèrent sous ses drapeaux. C'est ainsi que, pour la régénération et la réforme du genre humain, le plus haut point d'autorité et la plus haute lumière de la raison se trouvèrent établis dans ce seul nom du Christ et dans sa seule Eglise.

34. Vous auriez aimé peut-être autre chose, mais je ne me repens point de vous avoir longuement parlé de tout ceci dans ma lettre, car vous le trouverez bon, à mesure que vous ferez des progrès dans la vérité, et vous m'approuverez alors d'avoir tenu peu compte aujourd'hui de ce que vous jugiez utile à vos études. J'ai cependant répondu dans cette lettre à quelques-unes de vos questions, et, quant à presque toutes les autres, j'y ai répondu brièvement, comme j'ai pu, par des annotations sur les parchemins mêmes où vous me les aviez écrites. Si vous pensez que ce soit trop peu ou autre chose que ce que vous vouliez, vous savez mal, mon cher Dioscore, à qui vous vous êtes adressé. J'ai passé outre sur toutes les questions de l'Orateur et des livres de l'Orateur. Si je m'y étais arrêté, j'aurais eu l'air de je ne sais quel diseur de badinage. Je pourrais décemment être interrogé sur les autres questions, si on m'en proposait la solution, en considérant ces choses en elles-mêmes, et non point comme tirées des livres de Cicéron. Mais, dans ces

livres, les choses elles-mêmes ne conviennent guère maintenant à mon état. Du reste, je n'aurais rien fait de ce que vous venez de lire si, après la maladie où m'a trouvé votre homme, je ne m'étais pas un peu éloigné d'Hippone; puis, j'ai été de nouveau malade et repris par la fièvre. Voilà pourquoi ceci vous est tardivement envoyé; je vous demande de me dire comment vous l'aurez reçu.

## LETTRE CXIX.

(Année 410.)

Consentius, dont on va lire une lettre, était un laïque éclairé, plein d'admiration pour saint Augustin, et qui s'était exercé sur les matières religieuses. Il habitait une des îles de la Méditerranée, peut-être une des îles Baléares; quand il écrivit cette lettre au grand évêque, il se trouvait en Afrique, probablement assez près d'Hippone; il lui soumit sa foi et lui demanda de l'instruire sur le mystère du Dieu en trois personnes. C'est à Consentius que saint Augustin a adressé le livre *contre le mensonge*.

### CONSENTIUS AU VÉNÉRABLE SEIGNEUR ET BIENHEUREUX PAPE AUGUSTIN.

1. Je m'étais déjà recommandé en peu de mots à votre saint frère l'évêque Alype, dont les vertus m'inspirent tant de respect: j'espérais qu'il daignerait appuyer auprès de vous mes prières. Mais privé de votre présence par l'obligation d'aller à la campagne, j'aime mieux m'adresser à vous par lettre que d'attendre avec incertitude; d'autant plus que, si ma prière vous paraît devoir être accueillie, la solitude du lieu où maintenant vous êtes pourra, je crois, plus aider votre esprit à pénétrer dans les profonds mystères. Quant à moi, le sentiment qui me sert de règle, c'est qu'il faut atteindre les vérités divines par la foi plus que par la raison, car si c'était le raisonnement, et non point une piété soumise, qui conduisit à la foi de la sainte Eglise, les philosophes et les orateurs seraient seuls admis à posséder la béatitude. Mais, parce qu'il a plu à Dieu de choisir ce qu'il y a de plus faible en ce monde pour confondre ce qu'il y a de plus fort, et de sauver les croyants par la folie de la prédication, nous devons plutôt suivre l'autorité des saints que de demander raison des choses divines. Les ariens, qui regardent comme moindre le Fils que nous reconnaissons avoir été engendré, ne persisteraient pas dans cette impiété, et les macédoniens ne chasseraient pas, autant qu'il est en eux, du sanctuaire de la divinité l'Esprit-Saint que nous ne croyons ni engendré ni non engendré, s'ils aimaient mieux conformer leur foi aux saintes Ecritures qu'à leurs raisonnements.

2. Cependant, homme admirable, si notre Père, qui seul connaît les secrets, qui a la clef de David, vous a accordé le privilège de pénétrer dans les cieux par la pureté du cœur et de contempler la

<sup>1</sup> Apoc. III, 7.

gloire du Seigneur sans voiles<sup>1</sup>, dites-nous, autant que vous a donné le pouvoir de l'exprimer, Celui qui vous a éclairé de ses vives lumières, dites-nous quelque chose de la substance ineffable, et, avec l'aide de Dieu, efforcez-vous de nous représenter avec des paroles l'image de sa ressemblance; sans vous, qui êtes chef et maître dans ces grandes choses, notre pensée craint de s'y arrêter, et nos yeux malades ne peuvent supporter le reflet de ces splendeurs. Entrez donc dans cette nuée obscure des mystères de Dieu, impénétrable à nos regards; je sens que je me suis trompé dans les questions que je voulais résoudre: corrigez ces erreurs, en moi d'abord, puis dans mes livres: je veux suivre par la foi l'autorité de votre sainteté plutôt que de m'égarer dans les fausses images de ma raison.

3. J'ai entendu enseigner et je erois avec la simplicité la plus circonspecte, que le Seigneur Jésus-Christ est lumière de lumière, comme il est écrit: « Annoncez bien le jour né d'un autre jour, son « Sauveur<sup>2</sup>; » et dans le livre de la Sagesse: « Il « est la splendeur de la lumière éternelle<sup>3</sup>; » et je croyais, sans toutefois pouvoir m'en faire dignement une idée, que Dieu est un grandeur infinie d'ineffable lumière, dont la pensée humaine, à quelque hauteur qu'elle monte, ne peut ni apprécier la nature, ni mesurer l'étendue, ni imaginer la forme; mais que cependant, quelle que puisse être cette grandeur, sa forme est incomparable, sa beauté au-dessus de tout, et que le Christ au moins peut la voir des yeux même du corps. A la fin du premier livre, comme vous voulez bien vous en souvenir, sans doute, je désirais prouver que le Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire l'homme uni à Dieu, tout en possédant la divine puissance, garde la forme humaine de son incarnation, et qu'avec sa mort rien n'a péri que l'infirmité qu'il tenait de la terre; mais on m'a fait objection. « Si, dit-on, cet homme à qui le Christ s'est uni, a été changé en Dieu, il n'a pas dû être subordonné à des limites d'espaces: pourquoi donc, après sa résurrection, a-t-il dit: *Ne me touchez pas, car je ne suis pas encore monté vers mon Père*<sup>4</sup>? »

4. Voulant donc prouver que le Christ est partout par sa puissance et non par ses œuvres, par sa divinité et non par son corps, je me suis exprimé ainsi sur l'unité de Dieu et la trinité des personnes: « Il n'y a qu'un seul Dieu, et il y a trois personnes. Dieu n'est pas distinct, les personnes sont distinctes. Dieu est en toutes choses et au delà de toutes choses; il enferme les dernières limites, remplit le milieu et dépasse les hauteurs; il est répandu partout et au delà de tout; les personnes, égales entre elles, ont des propriétés distinctes et ne se confondent pas. Dieu donc est un, et il est partout, car il n'y en a pas d'autre et il n'y a pas de lieu vide où puisse être un autre Dieu. Tout est plein de Dieu, et il n'y a rien au delà de Dieu. Le même Dieu est dans le Père, le même dans le Fils, le même dans le Saint-Esprit; et à cause de cela le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas plusieurs dieux, mais n'en forment qu'un seul; le

Père n'est pas le Fils, le Fils n'est pas le Saint-Esprit. Le Père est dans le Fils, le Fils est dans le Père, le Saint-Esprit dans tous les deux, parce que Dieu habite un et indivisible dans les trois personnes qui sont distinguées entre elles par le nombre, non par le rang et la puissance. Tout ce qui appartient au Père appartient au Fils; tout ce qui appartient au Fils appartient au Père; tout ce qui appartient à tous deux appartient au Saint-Esprit: ils ne possèdent pas seulement une égale substance de la divinité, mais la même, c'est-à-dire l'unique, l'indivisible substance divine. Aussi, l'un n'a pas le rang sur l'autre par la majesté ou l'âge; ce qui est plein ne peut pas se diviser; il n'y a pas dans la plénitude quelque chose qui puisse séparer la plénitude et faire une part plus grande à l'un, plus petite à l'autre. Mais il n'en est pas ainsi dans les personnes, parce que la personne du Père n'est pas celle du Fils, ni la personne du Fils celle du Saint-Esprit. Trois puissances ne possèdent qu'une seule et même puissance; trois personnes subsistent dans la même substance: le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont donc partout par la majesté, parce qu'ils ne font qu'un; chacun d'eux n'est qu'en soi que par les personnes, parce qu'il y en a trois. » Et, continuant de la sorte, je suis arrivé à établir que les trois personnes sont présentes partout, mais par cette majesté qui est une et qui est la même au-dessus des cieux, au delà des mers et au delà des enfers. D'où je concluais que l'homme uni au Christ n'a pas, en se changeant en Dieu, perdu sa nature, mais que cependant on ne doit pas le prendre pour une quatrième personne.

5. Mais vous êtes un homme à qui il a été donné, je crois, de pénétrer dans le ciel par la force de la pensée, car il ne trompe pas Celui qui a dit: « Heureux ceux qui ont le cœur pur parce qu'ils verront Dieu<sup>5</sup>! » Vous vous élevez au-dessus des astres par la pureté du cœur, vous montez aux plus hautes contemplations, et vous dites qu'il ne faut pas se représenter Dieu comme quelque chose de corporel. Quand même on pourrait concevoir une lumière mille fois plus pure et plus éclatante que celle du soleil, on ne parviendrait pas à se retracer quelque chose de semblable à Dieu, parce que tout ce qui peut se voir est corporel; et comme nous ne pouvons pas nous figurer sous des traits visibles la justice et la piété, à moins que, par hasard, à la manière païenne, nous ne les représentions sous les formes d'une femme; ainsi il nous faut concevoir Dieu, autant que possible, sans que l'imagination nous représente aucune image. Dans la tiédeur de mon âme, je puis à peine entendre les raisonnements subtils, et il ne me paraissait pas que la justice pût être quelque chose de vivant comme substance; c'est pourquoi je ne saurais me représenter Dieu, nature vivante, comme semblable à la justice; car la justice ne vit pas en elle-même, mais en nous; ou plutôt nous vivons selon la justice; mais elle ne vit point par elle-même: à moins qu'on n'affirme que la justice n'est pas notre équité humaine,

<sup>1</sup> Il Cor. III, 18.—<sup>2</sup> Ps. xcv, 2.—<sup>3</sup> Säg. VII, 26.—<sup>4</sup> Jean, XX, 17.

<sup>5</sup> Matth. V, 8.



et qu'il n'y en a qu'une seule, celle qui est Dieu.

6. Ce n'est pas seulement de vive voix que je voudrais être éclairé sur toutes ces choses, mais par une lettre complète. Car il ne faut pas que nos pieds seuls soient ramenés par vous de cette voie de l'erreur où nous sommes entrés en si grand nombre. Lorsque dans les îles que nous habitons, bien des gens, en cherchant le droit chemin, s'égarèrent au milieu de tortueux sentiers, y aura-t-il là un Augustin dont ils puissent reconnaître l'autorité et croire la doctrine, un Augustin qui triomphe d'eux par son génie ? Peut-être, dans votre paternelle affection, aimeriez-vous mieux m'avertir secrètement que de me reprendre avec éclat comme un homme qui fait fausse route, comme un mauvais guide ? Mais c'est pour l'avantage de mon âme, et non point pour obtenir les louanges des hommes, que je désire continuer ma course : votre correction, m'étant utile, ne me sera pas amère : d'autant plus que moi et les autres nous y trouverons et la vie et la gloire. Je ne crois point en effet que personne puisse être injuste au point d'aimer mieux m'accuser de folie pour être resté quelque temps dans l'erreur, que de reconnaître que j'ai bien fait en choisissant le parti de la vérité. Étaient-ce des fous ceux que saint Paul exhortait à ne pas courir en vain en leur disant : « Courez de façon à remporter le prix ! » C'est pourquoi cette voie d'erreur où nous courons, il faut non-seulement que nous l'abandonnions, mais il faut la fermer et la couper, de peur qu'un semblant d'affection ne prive de la vérité ceux qui marchent avec nous. Je ne vous ai pas choisi entre tous pour lire simplement mes livres, mais je les soumetts à l'épreuve de votre jugement ; car dans la lettre placée comme une préface en tête de mes humbles ouvrages, j'ai dit ceci : « Nous avons voulu appuyer la flottante nacelle de notre foi sur le sentiment du bienheureux évêque Augustin. » Pourquoi donc, vous qui êtes au sommet de cette doctrine qui est dans le Christ, hésiteriez-vous à reprendre ouvertement un fils qu'il faut corriger ? Si l'ancre de votre jugement ne s'enfoncé pas profondément, pourra-t-elle nous retenir avec une assez forte certitude ? Car ce n'est pas ici une question peu grave où l'erreur consiste à ne pas avancer ; mais, vous l'avez dit fortement vous-même, notre esprit aveuglé court risque de tomber dans le crime d'idolâtrie. Je voudrais que vous traitassiez cela avec votre habileté et votre sagesse, afin que la belle clarté de votre doctrine et de votre génie dissipât les ombres de notre esprit, et que, grâce à votre lumineuse parole, nous puissions voir des yeux du cœur ce que nous ne pouvons pas nous retracer maintenant. Éternellement sauf et bienheureux, possédez, en vous souvenant de moi, les célestes royaumes, ô mon saint seigneur et bienheureux pape !

<sup>1</sup> 1 Cor. ix, 24.

## LÉTTRE CXX.

(Année 410)

Saint Augustin répond à Consentius. Cette lettre est une des plus belles que nous ayons de ce grand homme. L'évêque d'Hippone y parle admirablement de la raison humaine. Il pénètre ensuite dans les profondeurs de la sainte Trinité, signale diverses erreurs qui s'étaient produites dans l'Église au sujet de ce mystère, et par une suite de vérités fortement établies sous les yeux de Consentius, il le met en mesure de se rectifier.

AUGUSTIN A CONSENTIUS, SON BIEN-AIMÉ ET HONORABLE FRÈRE EN JÉSUS-CHRIST, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Je vous avais prié de venir nous voir parce que j'avais été charmé de votre esprit dans vos livres. J'aurais voulu que vous eussiez lu auprès de nous et en quelque sorte sous nos yeux ceux de nos ouvrages qui nous semblent vous être nécessaires : vous nous auriez questionné à votre aise sur ce que vous auriez peut-être moins bien entendu et, par nos entretiens, autant que le Seigneur nous aurait donné, à nous d'expliquer, à vous de comprendre, vous auriez reconnu et corrigé vous-même ce qui doit être rectifié dans vos livres. Car vous êtes doué de la faculté de bien exprimer ce que vous pensez ; par votre droiture et votre humilité, vous méritez de connaître le vrai. Et maintenant je reste dans le même sentiment qui ne doit pas vous déplaire ; je vous ai récemment engagé, lorsque vous lisez chez vous mes écrits, à marquer les endroits qui vous arrêtent, et à me les apporter pour me demander des explications sur chacun des passages. Je vous invite à faire ce que vous n'avez pas encore fait. Votre réserve et votre crainte à cet égard ne se justifieraient que si vous m'aviez trouvé mal disposé, ne fût-ce qu'une fois. En vous entendant vous plaindre d'exemplaires fautifs de mes ouvrages, je vous avais dit aussi que vous pourriez trouver chez moi des exemplaires plus corrects.

2. Vous me demandez de traiter avec *habileté* et *sagesse* la question de la Trinité, c'est-à-dire de l'unité de la divinité et de la distinction des personnes. « Vous voulez, dites-vous, que les « clartés de ma doctrine et de mon génie dissipent les ombres de votre esprit, afin que, « grâce à mes lumineuses paroles, vous puissiez voir des yeux de l'intelligence ce que « maintenant vous ne pouvez vous retracer. » Voyez d'abord si ce désir s'accorde avec le pas-

sage précédent, où vous dites que selon vous il faut connaître la vérité par la foi plus que par la raison. Voici vos paroles : « Si c'était le « raisonnement et non point une piété sou- « mise qui conduisit à la foi de la sainte Eglise, « les philosophes et les orateurs seraient seuls « admis à posséder la béatitude. Mais parce « qu'il a plu à Dieu de choisir ce qu'il y a de « plus faible en ce monde pour confondre ce « qu'il y a de plus fort, et de sauver les croyants « par la folie de la prédication, nous devons « plutôt suivre l'autorité des saints que de de- « mander raison des choses divines. » Voyez, d'après cela, si sur cette question qui fait sur- tout notre foi, vous ne devez pas suivre uni- quement l'autorité des saints au lieu de m'en demander la raison et l'intelligence. Car en m'efforçant de vous introduire de quelque manière dans l'intelligence d'un si grand mys- tère (et je ne le pourrai que si Dieu m'aide in- térieurement), que ferai-je sinon de vous en rendre raison dans la mesure de mon pouvoir ? Mais si vous avez droit de demander, à moi ou à quelque docteur que ce soit, de comprendre ce que vous croyez, exprimez-vous autrement, non pas pour refuser de croire, mais pour chercher à voir avec la lumière de la raison ce que vous tenez déjà avec la fermeté de la foi.

3. Loin de nous la pensée que Dieu hâisse dans l'homme ce en quoi il l'a créé supérieur aux autres animaux ! A Dieu ne plaise que la foi nous empêche de recevoir ou de demander la raison de ce que nous croyons, puisque nous ne pourrions pas croire si nous n'avions pas des âmes raisonnables ! Et si dans les choses qui appartiennent à la doctrine du salut et que nous ne pouvons pas comprendre encore, mais que nous comprendrons un jour, il convient que la foi précède la raison, la foi qui purifie le cœur et le rend capable de recevoir et de soutenir la lumière de la grande raison, c'est la raison même qui l'exige. Voilà pourquoi il a été dit raisonnablement par le Prophète : « Si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez « pas <sup>1</sup>. » Ici le Prophète a clairement distingué ces deux choses et nous a conseillé de com- mencer par croire, afin d'arriver à comprendre ce que nous croyons. Ainsi donc il a paru raisonnable que la foi précédât la raison. Car si ce précepte n'est pas raisonnable, il est donc irraisonnable ! Dieu nous garde de le penser ! S'il est raisonnable que la foi précède la raison

pour monter à certaines grandes choses que nous ne pouvons pas encore comprendre, sans doute, quelque petite que soit la raison qui nous le persuade, elle précède elle-même la foi.

4. Aussi l'apôtre Pierre nous avertit de nous tenir prêts à répondre à quiconque nous demande raison de notre foi et de notre espé- rance <sup>1</sup>. Si donc un infidèle me demande raison de ma foi et de mon espérance, et si je vois qu'il ne puisse pas comprendre avant de croire, je lui rendrai raison en lui montrant, s'il est possible ; combien il est contraire à l'ordre de vouloir de- mander, avant de croire, la raison des choses qu'on ne peut pas comprendre. Mais si c'est un fidèle qui demande à comprendre ce qu'il croit, il faut considérer la mesure de son intelligence et lui rendre raison dans cette limite ; il faut proportionner à sa portée l'explication de ce qu'il croit ; l'explication sera plus grande s'il comprend plus ; elle sera moindre s'il com- prend moins. Toutefois, en attendant le com- plément, la plénitude de la connaissance, il doit rester dans le chemin de la foi. L'apôtre l'a dit en ces termes : « Si vous pensez quelque « chose autrement qu'il ne faut, Dieu vous « éclairera ; cependant tenons-nous au point de « vérité où nous sommes parvenus <sup>2</sup>. » Si donc nous sommes déjà fidèles, nous marchons par la voie de la foi, et si nous ne nous en écartons point, nous parviendrons, sans aucun doute, non-seulement à l'intelligence des choses incor- porelles et immuables, à un degré où tous ici-bas ne peuvent atteindre, mais encore au sommet de la contemplation, que l'apôtre dé- signe par la vue *face à face* <sup>3</sup>. De bien petits, mais qui n'ont jamais cessé de marcher dans la voie de la foi, parviennent à cette très-heu- reuse contemplation ; d'autres sachant déjà, jusqu'à un certain point, ce que c'est que la nature invisible, immuable, incorporelle, mais refusant d'entrer dans la voie qui mène au sé- jour d'une si grande béatitude parce qu'elle leur paraît insensée (et cette voie, c'est Jésus crucifié), ne peuvent atteindre au sanctuaire de cette paix divine dont la lumière éblouit leur esprit comme par un rayonnement lointain.

5. Or, il est des choses auxquelles nous n'ajoutons pas foi quand on nous les dit, et si on vient à nous en rendre raison, nous recon- naissons pour vrai ce que nous ne pouvons

<sup>1</sup> Isaïe, VII, 9, d'après les septante.

<sup>2</sup> 1 Pierre, III, 15. — <sup>3</sup> Philip. III, 15, 16. — <sup>4</sup> 1 Cor, I, 21-23.



croire. Les infidèles ne croient pas aux miracles de Dieu, parce qu'ils n'en voient pas la raison. Et en effet, il y a des choses dont on ne peut pas rendre raison, mais qui cependant ont leur raison; car, dans la nature des choses, qu'y a-t-il que Dieu ait fait irraisonnablement? Il est bon du reste que la raison de quelques-unes de ses œuvres merveilleuses reste un peu de temps cachée, pour qu'elles ne perdent pas tout leur prix aux yeux des hommes qui, après avoir pénétré dans leurs secrets, ne seraient plus remués devant ces spectacles. Que de gens, et en grand nombre, qui sont plus occupés de l'admiration des choses que de la connaissance des causes où les prodiges cessent d'être des prodiges! Il faut les exciter à la foi des choses invisibles par des miracles visibles, afin qu'ils parviennent là où ils cesseront d'admirer en se familiarisant avec la vérité. Au théâtre, les hommes sont émerveillés d'un danseur de corde et se délectent à entendre les musiciens; dans l'un la difficulté étonne, dans ceux-ci le plaisir attache, et l'âme s'en repaît.

6. J'ai dit ceci pour exhorter votre foi à l'amour de l'intelligence; la vraie raison y conduit, et la foi y prépare le cœur. Il y a une raison qui a soutenu que, dans cette Trinité qui est Dieu, le Fils n'est pas coéternel au Père, ou qu'il est d'une autre substance, que le Saint-Esprit est dissemblable par quelque côté et par conséquent inférieur; il y a aussi une raison qui a soutenu que le Père et le Fils sont d'une seule et même substance mais que le Saint-Esprit est d'une autre nature. Ce n'est point parce que la raison a inspiré ces sentiments qu'il faut les fuir et les détester; c'est parce que la raison est ici une fausse raison; si elle était la vraie, elle ne se tromperait pas. De même donc qu'il ne faut pas tourner le dos à tout discours parce qu'il y a de faux discours, ainsi vous ne devez pas vous séparer de la raison parce qu'il y a une fausse raison. J'en dirai autant de la sagesse. Il ne faut pas abandonner la sagesse parce qu'il y a une fausse sagesse, qui tient pour folie le Christ crucifié, le Christ vertu de Dieu et sagesse de Dieu: et c'est pourquoi il a plu à Dieu de sauver les croyants par cette folie de la part de Dieu est plus sage que la sagesse des hommes. Cela n'a pu être persuadé à quelques-uns des philosophes et des orateurs, qui suivaient non pas la voie de la vérité, mais le

semblant de la vérité, et qui s'y trompaient eux-mêmes et trompaient les autres: quelques-uns pourtant l'ont compris. Pour ceux-ci, le Christ crucifié n'est ni un scandale ni une folie: ils font partie de ces Juifs et de ces Grecs, appelés à la foi, et pour lesquels le Christ est la vertu de Dieu et la sagesse de Dieu. Philosophes ou orateurs, ceux qui par la grâce de Dieu, ont compris la droiture du Christ en suivant sa voie, c'est-à-dire en marchant dans sa foi, ont humblement et pieusement avoué que les pécheurs, leurs premiers devanciers dans le chemin, se sont montrés au-dessus d'eux, non-seulement par la fermeté inébranlable de la foi, mais encore par la sûre intelligence de la vérité. Après avoir appris que ce qui était folie et faiblesse selon le monde était choisi pour confondre la force et la sagesse du siècle, après avoir reconnu la fausseté de leur savoir et la faiblesse de leur force, ils ont été couverts d'une salutaire confusion et sont devenus insensés et faibles: c'est ainsi qu'appuyés sur une folie et une faiblesse divines, bien supérieures à la sagesse et à la force des hommes, ils ont voulu prendre rang parmi ces élus faibles et insensés et devenir véritablement sages et puissamment forts<sup>1</sup>.

7. Devant quoi la piété fidèle rougit-elle, si ce n'est devant la vraie raison, lorsqu'elle nous porte à renverser une certaine idolâtrie que la faiblesse de la pensée humaine s'efforce d'établir dans notre cœur, par l'impression accoutumée des choses visibles, et à ne plus regarder la Trinité, que nous adorons invisible, incorporelle et immuable, comme trois masses vivantes? Malgré la grandeur et la beauté qu'on leur prête, elles n'occupent que des espaces qui leur sont propres et restent voisines sans se confondre, soit que l'une d'elles, placée au milieu, ait les deux autres à ses côtés; soit que l'imagination les établisse en triangle, et, sous cette forme, les rapproche toutes les trois. Ces grandes masses des trois personnes, circonscrites de tous côtés, ne sont pas divines de leur propre fond; il est en dehors des trois personnes une sorte de quatrième divinité qui leur est commune à toutes et qui est comme leur esprit divin; elle est tout entière dans toutes les trois et chacune d'elles en particulier; et c'est ainsi qu'on parvient à faire d'une même Trinité un seul Dieu. Les trois personnes ne sont que dans les cieux,

<sup>1</sup> 1 Cor. 1, 21-29.

mais cette divinité est partout; et de la sorte on peut dire dans ce système que Dieu est au ciel et sur la terre, à cause de cette divinité commune aux trois personnes et partout répandue; toutefois on ne saurait dire que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont sur la terre, puisque le siège de cette Trinité ne se trouve que dans le ciel. Aux premiers efforts de la vraie raison pour secouer cette œuvre d'une pensée charnelle et ces vaines fictions, assistés et éclairés par Celui qui ne veut pas habiter en nous avec de telles images, nous nous hâtons de les briser et de dégager notre foi d'une pareille idolâtrie, sans souffrir qu'il reste dans nos âmes la moindre poussière de ces fantasmagoriques inventions.

8. Si la foi qui nous revêt de piété n'avait pas précédé dans notre cœur ce travail de la raison, avertissement extérieur mêlé à la lumière intérieure de la vérité, et par lequel nous découvrons la fausseté de ces opinions, n'est-ce pas inutilement que le vrai se ferait entendre à nous? Mais parce que la foi a fait ce qui lui appartenait, il a été donné à la raison de découvrir quelques-unes des choses qu'elle cherchait; et on doit sans aucun doute préférer à la fausse raison non-seulement la vraie raison par laquelle nous comprenons ce que nous croyons, mais encore la foi même de ce qui ne se comprend pas encore. Mieux vaut croire ce qui est vrai, sans l'avoir vu, que de prétendre voir ce qui est faux. Car la foi a des yeux par lesquels elle voit d'une certaine manière ce qu'elle ne voit pas encore, et par lesquels elle voit avec certitude qu'elle ne voit pas encore ce qu'elle croit. Mais l'homme qui, aidé de la vraie raison, comprend ce qu'il croyait seulement, est certainement plus avancé que celui qui en est à désirer comprendre ce qu'il croit; si celui-ci ne le désire point et s'il pense qu'il faille se borner à la foi au lieu d'aspirer à l'intelligence, il ne sait pas à quoi sert la foi; car la foi pieuse ne veut pas être sans l'espérance et sans la charité. C'est pourquoi l'homme fidèle doit croire ce qu'il ne voit pas encore, de façon à espérer et à aimer le voir.

9. Les choses visibles qui se sont montrées pour un temps et qui ont passé ne peuvent se saisir que par la foi, car on n'espère plus les voir; on y croit comme à des choses faites et accomplies: ainsi nous croyons que le Christ est mort une fois pour nos péchés et qu'il est ressuscité, qu'il ne mourra plus et que désor-

mais la mort n'aura sur lui aucun empire<sup>1</sup>. Mais il est des choses qui ne sont pas encore et qui doivent être comme la résurrection de nos corps spirituels: nous croyons à ces faits avec l'espérance de les voir, mais il n'est pas possible de les montrer. Parmi les choses qui ne passent point, qui ne sont point à venir, mais qui demeurent éternelles, il en est d'invisibles comme la justice, comme la sagesse; il en est de visibles comme le corps immortel du Christ. Les invisibles se laissent voir dès qu'on les comprend et se laissent voir de la manière qui leur est propre; et du moment qu'on les découvre, elles deviennent beaucoup plus certaines que celles qui frappent nos sens: on les appelle invisibles parce que des yeux mortels ne peuvent absolument les atteindre. Les choses visibles qui demeurent peuvent être vues des yeux du corps: c'est ainsi que le Seigneur, après sa résurrection, s'est montré à ses disciples comme, après son ascension, il s'est montré à l'apôtre Paul et au diacre Etienne<sup>2</sup>.

10. Quoique ces choses visibles et permanentes ne soient pas démontrées, nous y croyons de façon à espérer que nous les verrons un jour; nous ne faisons aucun effort de raison ou d'intelligence pour les comprendre; nous songeons seulement à les distinguer des invisibles; et quand par la pensée nous cherchons à nous les retracer telles qu'elles sont, nous reconnaissons assez qu'elles ne nous sont pas connues. Ainsi je pense à Antioche que je ne connais pas, mais je n'y pense pas comme à Carthage que je connais; pour Antioche, ma pensée se représente une image de fantaisie, mais Carthage est pour moi un souvenir; je suis aussi sûr de l'une, par l'affirmation de plusieurs témoins, que je suis sûr de l'autre, par le témoignage de mes yeux. Quant à la justice, à la sagesse et à quoi que ce soit de ce genre, il n'y a pas pour nous de différence entre imaginer et voir; mais ces choses invisibles, comprises par l'application simple de l'esprit et de la raison, nous les apercevons sans figures ni masses corporelles, sans linéaments ni formes de membres, sans espaces d'aucune sorte, finis ou infinis. Cette lumière elle-même, par où nous discernons toutes ces choses, et où nous distinguons ce que nous croyons sans le connaître et ce que nous possédons avec pleine connaissance; les formes

<sup>1</sup> Rom. VI, 9, 10. — <sup>2</sup> Matth. XXVIII; Marc, XVI; Luc, XXIV; Jean, XX, XXI; Act. IX, 3, 4; VII, 55.



corporelles que nous nous rappelons et celles qu'imagine notre esprit ; ce que les sens peuvent atteindre et ce que l'âme se représente de semblable au corps ; ce que l'intelligence contemple de certain, quoique sans aucun rapport avec toute nature corporelle : cette lumière où nous voyons tout cela n'est pas comme un rayon de ce soleil, elle ne ressemble à aucune des clartés qui frappent nos yeux ; elle n'est pas de toutes parts répandue à travers les espaces et n'éclaire pas notre esprit avec de visibles rayons, mais invisiblement et ineffablement : elle brille pourtant d'une manière intelligible et nous est aussi certaine que tout ce que nous voyons à sa lueur.

11. Il y a donc trois sortes de choses qui se voient : premièrement les choses corporelles, comme le ciel, la terre et tout ce qu'on y peut voir et toucher avec les sens ; secondement les choses semblables aux corps, comme celles que l'esprit imagine en se représentant des corps dont il se souvient ou en cherchant à se retracer ce qu'il a oublié, et tels sont aussi les songes et les extases qui se mêlent à des images de lieux : troisièmement les choses qui n'ont ni corps ni aucune ressemblance avec le corps, comme la sagesse qu'on voit par la compréhension de l'intelligence, et dont la lumière sert de règle au jugement. Dans laquelle de ces trois sortes de choses faut-il placer ce que nous voulons connaître, la Trinité ? C'est assurément dans l'une d'elles ou bien dans aucune. Si c'est dans l'une d'elles, c'est certainement dans celle qui l'emporte sur les deux autres, comme la sagesse. Si cette sagesse est en nous un don de la Trinité, et un don moindre que cette suprême et immuable sagesse appelée la sagesse de Dieu, nous ne devons pas supposer que l'Auteur de ce don soit inférieur au don lui-même : et si ce que nous appelons notre sagesse est une splendeur qui se reflète en nous de la même Trinité et que nous recevons, autant que nous en sommes capables, par *le miroir et en énigme*, il faut que nous distinguions les trois Personnes et de tous les corps et de tout ce qui ressemble à des corps, comme nous en distinguons notre propre sagesse.

12. Mais si la Trinité ne doit être placée dans aucune de ces trois sortes de choses et qu'elle soit invisible même à l'esprit, il nous faut d'autant moins croire qu'elle soit semblable aux natures corporelles ou à leurs images. Car

elle n'est pas au-dessus des corps par la beauté ou la grandeur de la masse, mais par la différence de la nature ; et si elle est supérieure aux biens de notre âme, tels que la sagesse, la charité, la chasteté et les autres biens de ce genre que nous n'estimons pas d'après l'étendue et auxquels notre imagination ne prête pas des formes sensibles, mais que nous dégageons de toute matière lorsque nous voulons nous en former une juste idée ; combien plus n'est-il pas permis de la comparer à rien de ce qui touche à l'étendue et aux qualités des corps ! Toutefois, d'après le témoignage de l'Apôtre, elle n'est pas entièrement inaccessible à notre entendement : « Depuis la création du monde, dit l'Apôtre, les ouvrages de Dieu ont fait comprendre et ont rendu visibles ses invisibles grandeurs : on a pu y voir aussi sa puissance éternelle et sa divinité <sup>1</sup>. » La Trinité ayant donc fait et le corps et l'âme, elle est sans aucun doute supérieure à l'un et à l'autre ; et si l'âme, surtout l'âme humaine, raisonnable, intellectuelle, faite à l'image de la Trinité, n'est pas au-dessus de nos pensées et de notre pénétration ; mais si nous pouvons comprendre par l'esprit et l'intelligence ce qu'il y a de principal en elle, c'est-à-dire l'esprit lui-même et l'intelligence, peut-être n'y aura-t-il rien d'absurde à essayer, avec l'aide de Dieu, de nous élever jusqu'à concevoir notre Créateur. L'âme, dans cet effort, restera-t-elle court sur elle-même, et perdra-t-elle courage ? Elle se contentera alors de croire dans ce pèlerinage loin du Seigneur ; elle demeurera avec la foi jusqu'à ce que s'accomplisse la promesse faite à l'homme, et qu'elle s'accomplisse par Celui « qui peut faire plus que nous ne demandons et ne pensons <sup>2</sup>. »

13. Cela étant, je voudrais que vous lussiez d'abord les écrits déjà nombreux que j'ai composés sur cette question ; j'en ai d'autres consacrés à la même étude, mais la grande difficulté de la question ne m'a pas encore permis de les achever<sup>3</sup>. Pour le moment croyez avec une foi inébranlable que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont la Trinité et qu'ils ne sont qu'un seul Dieu ; qu'il n'y a pas de quatrième divinité qui leur soit commune, mais, que par un mystère ineffable, la Trinité est inséparable ; que le Père seul a engendré le Fils, que

<sup>1</sup> Rom. I, 20. — <sup>2</sup> Eph. III, 20.

<sup>3</sup> Saint Augustin fait évidemment allusion ici à son *Traité de la Trinité*, commencé dès l'année 400, et qui ne fut terminé qu'en 416.

le Fils seul a été engendré du Père, mais que l'Esprit-Saint est l'Esprit du Père et du Fils. Et quelle que soit l'image corporelle qui puisse se mêler à vos pensées quand vous méditez sur ce mystère, chassez-la, désavouez-la, méprisez-la, rejetez-la, fuyez-la. Quand il s'agit de la connaissance de Dieu, ce n'est pas peu de chose, avant qu'on puisse savoir ce qu'il est, que de commencer par savoir ce qu'il n'est pas. Aimez beaucoup à comprendre ; car les Ecritures elles-mêmes qui conseillent la foi avant l'intelligence des grandes choses, ne pourraient vous servir de rien si vous les entendiez mal. Tous les hérétiques en reconnaissent l'autorité ; ils croient les suivre et ne suivent que leurs propres erreurs ; ils ne sont pas hérétiques parce qu'ils les méprisent, mais parce qu'ils ne les comprennent pas.

14. Pour vous, mon très-cher fils, priez Dieu fortement et pieusement afin qu'il vous accorde la grâce de comprendre, et que les enseignements qui vous seront donnés du dehors vous deviennent profitables : « Ni celui qui plante, ni celui qui arrose ne sont rien, mais Dieu est tout, Dieu qui donne l'accroissement<sup>1</sup>. » Nous lui disons : « Notre Père qui êtes aux cieux<sup>2</sup>, » non point parce qu'il est là et n'est pas ici, lui qui est partout et tout entier par sa présence incorporelle ; mais nous voulons dire qu'il habite en ceux dont il soutient la piété, et ceux-là surtout sont dans les cieux : c'est là aussi qu'est notre conversation, si notre bouche est véridique quand elle répond que nous *tenons haut notre cœur*. Lors même que nous prendrions dans leur sens matériel ces paroles d'Isaïe : « Le ciel est mon trône, la terre est mon marche-pied<sup>3</sup>, » nous devrions croire que Dieu est là et ici : cependant il ne serait point là tout entier, puisqu'ici seraient ses pieds ; ni tout entier ici, puisqu'il aurait là les parties supérieures de son corps. Cet autre passage doit faire disparaître toute pensée grossière : « Qui a mesuré le ciel avec sa main et la terre avec son poing<sup>4</sup> ? » Car qui peut s'asseoir sur sa main étendue ou poser ses pieds sur ce qu'il saisirait avec son poing ? Pour tomber dans ces absurdités, ce serait peu d'attribuer des membres humains à la substance de Dieu ; il faudrait encore lui prêter des membres monstrueux, de façon que sa main fût plus large que ses reins et son

poing plus étendu que ses deux mains rapprochées. Le désaccord que présenterait le sens charnel de ces endroits de l'Écriture, nous avertit qu'il ne faut y chercher qu'un sens spirituel inexprimable.

15. Aussi quoique nous nous représentions avec des membres et sous une forme humaine le corps du Seigneur, sorti vivant du sépulchre et élevé dans le ciel, nous ne devons pas pourtant croire que le Christ est assis à la droite du Père, de manière que le Père paraisse assis à sa gauche. Dans cette béatitude qui surpasse tout entendement humain, la droite seule existe ; et une même droite est le nom d'une même béatitude. On donnerait également une interprétation absurde à ces paroles du Seigneur à Marie après la résurrection : « Ne me touchez pas, car je ne suis pas encore monté vers mon Père<sup>1</sup>, » si on pensait que le Seigneur après son ascension, eût voulu être touché par des femmes, comme avant son ascension il le fut par des hommes. Mais, quand le Seigneur a dit cela à Marie, qui figurait l'Église, il a voulu faire comprendre qu'il ne serait monté vers son Père que lorsqu'elle l'aurait reconnu comme égal au Père : c'est dans un tel sentiment de foi qu'elle l'a touché avec profit pour le salut ; elle l'aurait mal touché si elle n'avait vu en lui que ce qui paraissait dans sa chair. L'hérétique Photin l'a ainsi touché ; il a cru qu'il n'y avait qu'un homme dans Jésus-Christ.

16. Et si on peut donner à ces paroles du Seigneur une interprétation plus convenable et meilleure, toujours faut-il repousser sans hésitation le sentiment qui admet que la substance du Père est dans le ciel en tant que le Père est une des personnes de la Trinité, tandis que la divinité est non-seulement dans le ciel, mais partout ; comme si autre chose était le Père, autre chose sa divinité qui lui est commune avec le Fils et avec le Saint-Esprit ; comme si la Trinité habitait des espaces à la manière des corps et fût quelque chose de corporel, tandis que la divinité des trois personnes serait seule présente partout et partout tout entière comme étant seule incorporelle. Car si la divinité était une qualité des personnes (et Dieu nous garde de croire que dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit la qualité et la substance soient différentes !) si, dis-je, la divinité était une qualité des personnes, elle ne pourrait pas

<sup>1</sup> I Cor. III, 7. — <sup>2</sup> Matth. VI, 9. — <sup>3</sup> Isaïe, LXVI, 1.

<sup>4</sup> Isaïe, XL, 12.

<sup>1</sup> Jean, XX, 17.



être ailleurs que dans sa propre substance ; mais si elle est une substance, et qu'elle diffère des personnes, c'est une autre substance : ce qui n'est rien moins qu'une très-grave erreur.

17. Comprenez-vous difficilement la différence qu'il y a entre substance et qualité ? Vous comprendrez plus aisément que la divinité de la Trinité qu'on croit différente de la Trinité elle-même, mais commune aux trois personnes pour faire, non pas trois dieux, mais un seul Dieu, est une substance ou n'est pas une substance. Si elle est une substance, et qu'elle soit différente du Père, ou du Fils, ou du Saint-Esprit, ou de l'ensemble de la Trinité elle-même, elle est, sans aucun doute, une autre substance : c'est ce que la vérité rejette et condamne. Mais, si cette divinité n'est pas une substance et qu'elle soit elle-même Dieu, puisqu'elle est tout entière partout, et non pas la Trinité ; Dieu n'est donc pas une substance : quel catholique dirait cela ? De même, si cette divinité n'est pas une substance (et c'est parce qu'elle est commune aux trois personnes que la Trinité ne forme qu'un seul Dieu), on ne peut pas dire que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont une même substance, mais qu'ils ont une même divinité qui n'est pas une substance. Mais vous reconnaissez qu'il est vrai, qu'il est établi dans la religion catholique, que si le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont qu'un seul Dieu en trois personnes, c'est qu'ils sont inséparablement d'une seule et même substance, ou, si on aime mieux, d'une seule et même essence. Car plusieurs d'entre nous, et surtout les Grecs, disent que la Trinité, qui est Dieu, est plutôt une seule essence qu'une seule substance ; ils croient reconnaître quelque différence entre ces deux noms ; mais nous n'avons pas à examiner cela en ce moment ; qu'on appelle substance ou essence cette divinité qu'on eroit autre chose que la Trinité elle-même, il s'en suivra toujours la même erreur ; car si elle est différente de la Trinité elle-même, elle sera une autre essence : à Dieu ne plaise qu'un catholique pense rien de pareil ! Il nous reste donc à croire que la Trinité est d'une même substance, de façon que l'essence elle-même ne soit autre chose que la Trinité. Quelque progrès que nous fassions dans cette vie pour la découvrir, nous n'en verrons jamais rien que dans un miroir et en énigme. Mais lorsque, selon les promesses de la résurrection, nous aurons

commencé à prendre un corps spirituel, soit que nous la voyons avec l'intelligence, ou avec les yeux du corps, d'une façon miraculeuse et par la grâce ineffable d'un corps spirituel ; chacun de nous, en la voyant selon sa capacité, ne la verra jamais dans des espaces, ni plus grande d'un côté que de l'autre ; parce qu'elle n'est pas un corps et qu'elle est tout entière partout.

18. Vous dites encore dans votre lettre qu'il vous semble, ou plutôt qu'il vous semblait « que la justice n'est pas quelque chose de « vivant comme substance et que vous ne sauriez vous représenter Dieu, nature vivante, « comme semblable à la justice. La justice, « dites-vous, ne vit pas en elle, mais en nous : « ou plutôt c'est nous qui vivons selon la justice, mais elle ne vit point par elle-même. » Vous allez vous-même vous répondre : voyez si on peut dire avec vérité que la vie elle-même n'est pas vivante, elle qui fait vivre tout ce qui vit. Je pense qu'il vous paraîtrait absurde de dire qu'on vive par la vie et que la vie ne vive pas. Mais si, au contraire, rien n'est plus vivant que ce qui fait vivre tout ce qui vit, songez, je vous prie, quelles âmes l'Écriture divine appelle des âmes mortes ; vous trouverez que ce sont les âmes injustes, impies, infidèles. C'est par elles que vivent les corps des impies dont il a été dit : « Que les morts ensevelissent leurs morts<sup>1</sup> ; » ce qui donne à entendre que les âmes injustes ne sont jamais sans quelque vie ; car les corps ne peuvent vivre que par une vie quelconque dont les âmes ne sauraient entièrement manquer, d'où on les appelle avec raison immortelles ; cependant on les dit mortes quand elles perdent la justice, parce que, malgré l'immortalité d'une vie quelconque des âmes, la justice est la plus grande, la plus véritable vie, et comme la vie des vies de ces âmes qui, étant dans les corps, donnent la vie à ces corps qui ne peuvent, par eux-mêmes, se soutenir. C'est pourquoi, s'il faut que les âmes aient en elles-mêmes une sorte de vie pour la communiquer aux corps qui meurent quand elles les quittent ; à plus forte raison on doit reconnaître que la véritable justice vit en elle-même : c'est d'elle que vivent les âmes, et, en la perdant, elles sont déclarées mortes, quoiqu'elles ne cessent pas de vivre, à quelque faible degré que ce soit.

19. Or cette justice, qui vit en elle-même,

<sup>1</sup> Matth. viii, 22.

c'est Dieu, sans aucun doute, et il vit d'une immuable vie. Et de même que cette vie, qui existe par elle-même, devient la nôtre lorsque nous y participons de quelque manière que ce puisse être; ainsi, cette justice souveraine devient aussi notre justice quand nous nous unissons à elle par la droiture de notre conduite; et nous sommes plus ou moins justes, selon que nous lui demeurons plus ou moins unis. Voilà pourquoi il est dit du Fils unique de Dieu, qui est la sagesse et la justice du Père, toujours subsistante en elle-même: « qu'il nous a été donné de Dieu pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption, afin que, selon ce qu'il est écrit, celui qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur <sup>1</sup>. » C'est ce que vous avez vu vous-même en ajoutant et en disant: « Au moins qu'on n'affirme que la justice n'est pas notre équité humaine, et qu'il n'y en a qu'une seule, celle qui est Dieu. » C'est certainement ce Dieu souverain qui est la vraie justice; c'est ce vrai Dieu qui est la justice souveraine; en avoir faim et soif, telle est notre justice dans ce pèlerinage; en être rassasié, ce sera notre pleine justice dans l'éternité. Ainsi ne nous représentons pas Dieu comme semblable à notre justice, mais pensons plutôt que nous deviendrons d'autant plus semblables à Dieu que nous serons plus justes par une plus grande participation à sa grâce.

20. S'il faut prendre garde à ne pas croire Dieu semblable à notre justice, parce que la lumière qui éclaire est incomparablement plus excellente que ce qui est éclairé; à plus forte raison nous ne devons pas croire qu'il y ait en lui quelque chose de moindre et en quelque sorte de plus décoloré que notre justice. Mais la justice, quand elle est en nous, ou toute autre vertu, par laquelle on vit avec rectitude et sagesse, qu'est-ce autre chose que la beauté de l'homme intérieur? et certainement c'est par cette beauté de l'âme bien plus que par celle du corps que nous avons été faits semblables à Dieu; de là ces paroles de l'Apôtre: « Ne vous conformez pas à ce siècle, mais réformez-vous dans le renouvellement de votre esprit, afin que vous reconnaissiez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon et agréable à ses yeux, ce qui est parfait <sup>2</sup>. » Si donc quand nous parlons de la beauté de l'âme, ou que nous la reconnaissons, ou que nous la

cherchons, nous ne la faisons point consister dans la masse ni l'étendue, comme la beauté des corps que nous voyons ou imaginons, mais dans une vertu intelligible telle que la justice; et si c'est par cette beauté morale que nous sommes refaits à l'image de Dieu, assurément nous n'aurons pas l'idée de chercher dans des formes corporelles la beauté de Dieu lui-même qui nous a faits et nous refait à son image: nous devons croire qu'il est incomparablement plus beau que les âmes des justes, puisque sa justice n'est comparable à celle d'aucun autre.

Voilà une réponse plus longue peut-être que ne l'attendait votre charité, si l'on considère la mesure ordinaire des lettres, mais courte si l'on songe à la grandeur de la question; toutefois, elle vous suffira. Je ne dis pas que ce soit assez pour vous instruire; mais maintenant, à l'aide de ce que vous pourrez lire encore ou entendre de divers côtés, vous serez plus aisément en mesure de vous corriger vous-même: et ceci est toujours d'autant meilleur qu'on le fait avec plus d'humilité et de foi.

## LETTRE CXXI.

(Octobre 410.)

Saint Paulin soumet à saint Augustin des difficultés tirées de psaumes, des épîtres de saint Paul et de l'Évangile. Cette lettre de l'évêque de Nole a des endroits remarquables, l'endroit surtout où il commente les dernières paroles du Sauveur expirant.

1. Des difficultés me sont venues à l'esprit lorsque déjà le porteur de cette lettre était au moment de s'embarquer et qu'il m'obligeait de me hâter; je ne pourrai donc que vous en soumettre quelques-unes; l'éclaircissement de ces difficultés sera comme la couronne de la réponse que j'espère recevoir de vous. Si ces passages sont clairs en eux-mêmes et obscurs pour moi seul, qu'aucun de vos sages fils qui pourront assister à la lecture de ma lettre ne rie de mon ignorance; mais qu'il cherche à m'instruire dans un mouvement de fraternelle charité, afin que je sois du nombre des voyants, du nombre de ceux qui, illuminés par vos leçons, comprennent les merveilles de la loi du Seigneur.

2. Expliquez-moi donc, béni docteur d'Israël, ce passage du quinzième psaume: « Il a rendu toutes ses volontés admirables parmi ses saints qui sont sur la terre. Leurs infirmités se sont multipliées; ensuite ils ont couru. » Qui appelle-t-il des saints et des saints sur la terre? Sont-ce ces Juifs qui, enfants d'Abraham selon la

<sup>1</sup> Cor. I 30, 31. — <sup>2</sup> Rom. XII, 2.



chair, mais n'étant pas enfants de la promesse, sont séparés de la race qui est appelée en Isaac <sup>1</sup>? Le Psalmiste dit-il qu'ils sont *saints sur la terre* parce qu'ils le sont par leur origine, mais qu'ils appartiennent à la terre par leur vie et leurs sentiments, goûtant les choses d'ici-bas et vieillissant dans la lettre par l'observation charnelle de la loi, ne renaissant pas pour être de nouvelles créatures parce qu'ils n'ont pas reçu Celui par qui tout ce qui est ancien a passé et est devenu nouveau? Peut-être sont-ils appelés saints dans ce psaume comme ils sont appelés justes dans ce passage de l'Évangile où le Seigneur dit : « Je ne suis pas venu appeler les justes, « mais les pécheurs <sup>2</sup>. » Il s'agit ici de ces justes qui se glorifient dans la sainteté de leur origine et dans la lettre de la loi et à qui il est dit : « Ne vous glorifiez pas dans Abraham, « votre père, parce que Dieu est assez puissant « pour faire naître, des pierres mêmes, des enfants à Abraham <sup>3</sup>. » Une image de ces justes nous est retracée dans le pharisien qui publiait dans le temple ses justices comme pour les rappeler au Seigneur qui n'en aurait rien su ; il ne priait pas pour être exaucé, mais pour exiger le prix de ses œuvres, bonnes en elles-mêmes, mais désagréables à Dieu, parce que l'orgueil avait détruit ce que la justice avait édifié ; il ne priait pas en silence, mais élevait la voix et, voulant être entendu des hommes, il montrait que ce n'était pas pour Dieu qu'il parlait, et comme il se plaisait à lui-même, il ne plut pas à Dieu. « Le Seigneur, « dit le Psalmiste, a brisé les os des hommes qui « se plaisent à eux-mêmes. Ils ont été couverts « de confusion parce que Dieu les a méprisés <sup>4</sup>, » Dieu qui ne méprise point un cœur humble et contrit.

3. Enfin dans cette même parabole de l'Évangile où le pharisien et le publicain sont mis en scène, le Seigneur montre manifestement ce qu'il aime, ce qu'il repousse en l'homme <sup>5</sup>. « Dieu, « comme il est écrit, résiste aux superbes et donne « sa grâce aux humbles <sup>6</sup>. » Aussi nous déclare-t-il que le publicain sortit du temple bien plus justifié par la confession de ses péchés que le pharisien par l'énumération de ses justices. C'est bien avec raison que ce louangeur de lui-même s'en alla rejeté de la face de Dieu ; il faisait profession de savoir la loi, mais il avait oublié cette parole du Seigneur dans le prophète Isaïe : « Sur qui ha- « biterai-je, si ce n'est sur celui qui est humble et « paisible, et qui tremble à mes discours <sup>7</sup>? » Mais cet accusateur de lui-même dans un cœur contrit est reçu de Dieu et obtient le pardon de ses péchés par la grâce de l'humilité, tandis que le pharisien, avec sa sainteté judaïque, sort du temple chargé du poids de ses péchés parce qu'il s'est vanté d'être saint. Il est représenté par ces juifs dont parle l'Apôtre, qui, désirant établir leur propre justice qui vient de la loi, ne se sont point

soumis à la justice de Dieu <sup>1</sup> qui vient de la foi et qui a été imputée à justice à notre père Abraham, non comme récompense de ses œuvres <sup>2</sup>, mais parce qu'il a cru à la toute-puissance de Dieu : auprès de ce Dieu celui-là est véritablement juste qui vit de la foi, et le saint n'est pas sur la terre, mais dans le ciel, car il marche selon l'esprit et non selon la chair ; sa conversation est dans les cieux ; il n'attend pas sa gloire de la circoncision de la chair, mais de la circoncision du cœur, qui s'accomplit invisiblement, non par la lettre, mais par l'esprit : aussi la louange ne lui vient point des hommes, mais de Dieu.

4. « Il a rendu ses volontés admirables parmi eux, » lisons-nous dans le même verset ; je crois que par ces mots le Seigneur veut dire qu'il a d'abord allumé au milieu d'eux le flambeau de la loi, et que ce sont les premiers à qui il ait donné des préceptes pour bien vivre. « Car, dit-il, il a « fait connaître ses voies à Moïse et ses volontés « aux enfants d'Israël <sup>3</sup>. » Ensuite il a accompli parmi eux le mystère de sa miséricorde, il est né d'une vierge de leur nation et s'est fait homme avec leur chair de la race de David ; il a opéré des guérisons miraculeuses sur eux et devant eux. Ces prodiges n'ont pas suffi pour qu'ils crussent en lui ; bien plus, ils l'ont blasphémé en disant : « Si « cet homme était de Dieu, il ne guérirait pas les « jours de sabbat <sup>4</sup> ; » et encore : « Il ne chasse « les démons qu'au nom de Beelzébut, prince des « démons <sup>5</sup>. » Leur esprit étant ainsi aveuglé par une impiété endurcie, leurs infirmités et leurs ténèbres se sont multipliées.

5. Mais que veulent dirent ces mots : « Ensuite « ils ont marché rapidement? » Est-ce dans la pénitence, comme on voit dans les Actes des apôtres ceux qui touchés de la prédication du bienheureux Pierre, crurent en celui qu'ils avaient crucifié, et, se hâtant d'expié un si grand crime, coururent vers le don de la grâce <sup>6</sup>? Ou bien, comme les forces de l'âme s'appuient sur la foi et la charité de Dieu, cela veut-il dire que les infirmités se sont multipliées pour ces impies sans foi et sans charité et dont l'impiété avait frappé les âmes de maladies mortelles? Car le Christ est la lumière et la vie des croyants, et la santé est sous ses ailes ; aussi ne faut-il pas nous étonner de l'accroissement mortel des ténèbres et des infirmités de ceux qui n'ont pas reçu la lumière et la vie et qui n'ont pas voulu demeurer sous les ailes du Seigneur. Il l'a dit lui-même avec des larmes dans son Évangile : souvent il a voulu les réunir sous ses ailes comme la poule rassemble ses petits, et ils ne l'ont pas voulu <sup>7</sup>! Leurs infirmités s'étant multipliées, où donc ont-ils couru? C'est peut-être pour aller demander le crucifiement du Seigneur et arracher sa condamnation à Pilate avec des cris impies, comblant ainsi la mesure de leurs pères, tuant le Seigneur de ces mêmes prophètes que leurs pères avaient fait mourir et par lesquels avait été annoncée la venue de ce Sau-

<sup>1</sup> Rom. ix, 8, 7. — <sup>2</sup> Matth. ix, 13.

<sup>3</sup> Ibid. iii, 9. — <sup>4</sup> Ps. lxi, 6.

<sup>5</sup> Luc, xviii, 10-14. — <sup>6</sup> Jacq. iv, 6.

<sup>7</sup> Isaïe, lxxvi, 2.

<sup>1</sup> Rom. x, 3. — <sup>2</sup> Ibid. iv, 2, 3. — <sup>3</sup> Ps. cii, 7. — <sup>4</sup> Jean, ix, 16. —

<sup>5</sup> Matth. xii, 24. — <sup>6</sup> Act. ii, 37-41.

<sup>7</sup> Matth. xxiii, 37.

veur du monde. « Ensuite ils ont conru, car leurs « pieds sont légers pour répandre le sang. Le brie- « sement et le malheur sont dans leurs voies, et « ils n'ont point connu la voie de la paix <sup>1</sup>, » c'est-à-dire le Christ qui dit : « Je suis la voie <sup>2</sup>. »

6. Dans le psaume suivant je trouve ce passage dont je désire l'explication : « Leur ventre a été « rempli de vos biens cachés. Ils ont été rassasiés « de la chair de porc. » Ou bien comme on me dit qu'il est écrit dans quelques psautiers : « Ils ont « été rassasiés par le nombre de leurs enfants, car « ils ont laissé ce qui leur est resté à leurs petits « enfants <sup>3</sup>. »

7. Un endroit du psaume LVIII m'étonne : le Fils à ce que je comprends, parle à son Père des Juifs ennemis. Après avoir dit plus haut : « Voilà qu'ils « parleront eux-mêmes dans leur bouche, et un « glaive est sur leurs lèvres; » il dit un peu plus bas : « Ne les faites pas mourir, de peur qu'on « n'oublie votre loi. Dispersez-les dans votre puis- « sance, et détruisez-les, Seigneur <sup>4</sup>. » Nous voyons ceci s'accomplir jusqu'à ce jour, car leur ancienne gloire est détruite, et, dispersés au milieu des nations, ils vivent sans temple, sans sacrifices, sans prophètes. Mais pourquoi nous étonnerions-nous que le Seigneur eût déjà prié par son prophète pour qu'on ne le fit pas mourir, lui qui priaît encore pour eux au moment de sa passion et quand ils le conduisaient au supplice : « Mon Père, disait-il, pardonnez-leur, car ils « ne savent ce qu'ils font <sup>5</sup>. » Mais ces mots : « De peur qu'on n'oublie votre loi » semblent faire entendre la nécessité de l'existence des Juifs, même sans la foi de l'Évangile, et j'avoue que ceci me paraît obscur. Que peuvent, en effet, leur servir le souvenir et la méditation de la loi pour le salut qu'on obtient par la foi seule ? Serait-ce par hasard que, pour honorer la loi elle-même et la race d'Abraham, la lettre de l'ancienne loi doit subsister dans la portion terrestre de cette race charnelle, qui a été comparée au sable de la mer, parce que la lecture de la loi peut être, au profit de quelques-uns, une lumière qui conduirait à la foi du Christ, la fin de la loi et des prophètes, le Sauveur figuré et prophétisé dans tous les livres juifs ? Espérerait-on que de ces impies sortirait toute une génération d'élus, pris dans chaque tribu, et représentés par les douze mille à qui la révélation du bienheureux Jean rend ce témoignage, par la voix de l'ange, que restés sans tache et préservés de toute souillure humaine, ils se rapprocheront plus familièrement du Roi éternel ? Il est dit d'eux particulièrement : « Ils « suivront l'Agneau partout où il ira, parce qu'ils « ne se sont pas souillés avec les femmes, car ils « sont vierges <sup>6</sup>. »

8. Dans le LXXIII<sup>e</sup> psaume, entre autres passages obscurs, je vous marque celui-ci : « Cependant « Dieu brisera les têtes de ses ennemis, de ceux « qui promènent dans leurs péchés le sommet de

« leurs cheveux <sup>1</sup>. » Qu'est-ce que promener dans les péchés le sommet de ses cheveux ? Le Psalmiste n'a pas dit le sommet de la tête mais le *sommet des cheveux*; or les cheveux n'ont pas de sentiment. Veut-il montrer un homme plein de péchés ? Il est écrit : « Tout cœur est dans la dou- « leur, des pieds à la tête <sup>2</sup>. » Un peu au-dessous le prophète dit : « Afin que la langue de vos chiens « se trempe dans celui de vos ennemis <sup>3</sup>. » Que signifie *celui* ? et ces chiens sont-ils les gentils que le Seigneur appelle de ce nom dans l'Évangile <sup>4</sup> ? ou bien donnerait-il ce nom de chien aux chrétiens qui vivent comme des gentils, et dont la part sera celle qui est réservée aux infidèles, parce qu'ils renient dans leurs actions le Dieu qu'ils adorent en paroles ?

9. Voilà pour le moment sur les psaumes ; maintenant je vous proposerai quelque chose sur l'apôtre saint Paul. Il dit aux Ephésiens ce que, dans une autre épître <sup>5</sup>, il avait déjà dit sur les degrés et les ordres établis de Dieu, selon les grâces diverses opérées par l'Esprit-Saint. Le Seigneur « a « donné quelques-uns pour apôtres, quelques- « uns pour prophètes, d'autres pour évangélistes, « d'autres encore pour pasteurs et docteurs, afin « qu'ils travaillent à la perfection des saints <sup>6</sup> » et le reste. Je désire que vous me marquez la différence entre ces noms et la qualité propre de ces offices et de ces grâces, ce qui regarde les apôtres, les prophètes, les évangélistes, les pasteurs, les docteurs. Je vois dans la diversité de ces noms quelque chose qui les rapproche et les unit tous, c'est le devoir d'enseigner. Ces prophètes placés ici après les apôtres ne sont pas ceux, je pense, qui les ont précédés dans l'ordre des temps, mais ceux à qui, même sous les apôtres, il a été donné d'expliquer les Écritures, de voir dans les âmes ou de prédire l'avenir; c'est ainsi qu'Agabus annonça une famine prochaine <sup>7</sup> et fit connaître par ses paroles et par la ceinture de Paul ce que ce bienheureux apôtre devait souffrir à Jérusalem <sup>8</sup>; je demande à savoir quelle différence il y a particulièrement entre pasteurs et docteurs, parce qu'on a coutume de donner l'un et l'autre nom à ceux qui ont autorité dans l'Église.

10. Que veut dire aussi l'Apôtre dans ces paroles adressées à Timothée : « Je recommande « donc, avant toutes choses, qu'on fasse des sup- « plications, des prières, des demandes, des actions « de grâce pour tous les hommes <sup>9</sup> ? » Montrez-moi, je vous prie, le sens particulier de chacun de ces mots qui tous semblent n'exprimer que le devoir de la prière.

11. Et ceci qu'il dit aux Romains, expliquez-le-moi, je vous en supplie, car j'avoue que je ne vois pas clair du tout dans ce passage; il s'agit des juifs : « Quant à l'Évangile, ils sont ennemis à « cause de vous, mais quant à l'élection, « ils sont aimés à cause de leurs pères <sup>10</sup>. » Comment les mêmes sont-ils ennemis à cause de nous qui avons cru d'entre les gentils, comme si

<sup>1</sup> Ps. XIII, 3. — <sup>2</sup> Jean, XIV, 6. — <sup>3</sup> Ps. XVI, 14.

<sup>4</sup> *Et destrue eos, Domine*. Dans la Vulgate nous lisons : *Et depone eos, protector meus, Domine*.

<sup>5</sup> Luc. XXIII, 34. — <sup>6</sup> Apoc. XIV, 4.

<sup>1</sup> Ps. LXXVII, 22. — <sup>2</sup> Isaïe, I, 6. — <sup>3</sup> Ps. LXXVII, 24. — <sup>4</sup> Matth. XV, 26. — <sup>5</sup> I Cor. XII, 28. — <sup>6</sup> Eph. IV, 11, 12. — <sup>7</sup> Act. XI, 28. — <sup>8</sup> Ibid. XXI, 10, 11. — <sup>9</sup> I Tim. II, 1. — <sup>10</sup> Rom. XI, 28.



les gentils n'avaient pas pu croire sans l'incrédulité des juifs, ou comme si Dieu, créateur de tous les hommes et qui veut les sauver tous et les conduire à la vérité<sup>1</sup>, n'avait pas pu gagner les gentils et les juifs sans que ce fût aux dépens les uns des autres; et aimés à cause de leurs pères? S'ils ont été aimés, comment ne croient-ils pas et ne cessent-ils pas d'être ennemis de Dieu? « N'ai-je pas haï, dit-il, ceux qui vous haïssaient, ô Dieu! et vos ennemis ne m'ont-ils pas fait sécher de douleur: ne les ai-je pas haï d'une haine par faite? » Je crois que c'est la voix du Père qui parle au Fils dans ce passage du Prophète, qui plus haut avait dit de ceux qui croient: « Vos amis, ô Dieu! ont été en honneur devant moi, et leur puissance s'est merveilleusement affermie<sup>2</sup>. » Que leur sert pour leur salut, qui ne s'obtient que par la foi et la grâce du Christ, d'être aimés de Dieu à cause de la foi de leurs pères? Comment aimer utilement ceux qu'il est nécessaire de condamner pour s'être infidèlement séparés des prophètes et des patriarches de leur race et s'être faits les ennemis de l'Évangile du Christ? S'ils sont chers à Dieu, comment périront-ils? et s'ils ne croient point, comment ne périront-ils pas? Si c'est à cause de leurs pères qu'ils sont aimés et non point par leur propre mérite, comment ne seront-ils pas sauvés à cause de leurs pères? Mais lors même que Noé, Daniel et Job seraient au milieu d'eux, ils ne sauveraient pas des fils impies, seuls ils seraient sauvés<sup>3</sup>.

12. Il est une autre chose qui me paraît encore plus obscure, et que je vous prie de mettre en lumière. Je ne comprends pas du tout ce que dit l'Apôtre dans l'épître aux Colossiens: « Que nul ne vous séduise, en voulant marcher dans l'humilité et la religion des anges, en se mêlant de parler de ce qu'il ne sait point, enflé par les vaines imaginations d'un esprit charnel, et ne tenant pas au chef<sup>4</sup>. » De quels anges parle-t-il? S'il est question des anges ennemis et mauvais, quelle est leur religion, quelle est leur humilité? Et quel est le maître de cette séduction qui, sous je ne sais quel prétexte d'une religion angélique, enseigne comme choses vues et découvertes ce qu'il n'a pas vu? Sans doute, ce sont les hérétiques qui suivent et professent les doctrines des démons, et qui, dans leurs conceptions inspirées par l'esprit du mal, donnent leurs fantaisies pour des réalités et les sèment dans des cœurs prompts à s'ouvrir au mal<sup>5</sup>: voilà ceux qui ne tiennent pas au chef, c'est-à-dire au Christ, source de la vérité, dont la doctrine ne saurait rencontrer que des agressions insensées. Voilà les aveugles, conducteurs d'aveugles<sup>6</sup>, dont je crois qu'il a été dit: « Ils m'ont abandonné, moi la source d'eau vive, et ils se sont creusé des citernes ruinées qui ne retiennent pas l'eau<sup>7</sup>. »

13. L'Apôtre ajoute plus bas: « Ne mangez pas, ne goûtez pas, ne touchez pas ces choses, qui toutes donnent la mort par l'usage même qu'on en fait,

« selon les prescriptions et les enseignements des hommes; elles ont une façon de sagesse dans leur superstition, et l'humilité: elles n'épargnent pas le corps et ne tiennent pas à honneur le rassasiement de la chair<sup>8</sup>. » Quelles sont ces prescriptions auxquelles le docteur de la vérité reconnaît de la sagesse tout en déclarant que la vérité religieuse n'est pas là? Ne parle-t-il pas ici, peut-être, d'hommes semblables à ceux dont il dit dans l'épître à Timothée: « Ils ont l'apparence de la piété, mais ils en rient la vertu<sup>9</sup>? » Je vous demande donc spécialement de m'expliquer mot à mot ces deux endroits de l'épître aux Colossiens, parce que le bien et le mal me paraissent y avoir été confondus. Quoi d'aussi louable que la raison de la sagesse, et quoi d'aussi exécrationnable que la superstition de l'erreur? L'humilité qui plait tant à Dieu et qui est si digne de louanges dans la vraie religion est aussi attribuée, avec la raison de la sagesse, à ces hommes dont les doctrines et les actes sont assimilés à une nourriture de mort<sup>10</sup>, parce qu'ils ne viennent pas de Dieu, et que tout ce qui ne vient pas de la foi est péché<sup>11</sup>. Mais Dieu a dissipé les conseils des sages<sup>12</sup> qui sont des insensés devant lui, car leur prudence est celle de la chair qui ne peut être soumise à la loi de Dieu<sup>13</sup>; il sait les pensées des hommes, il sait qu'elles sont vaines<sup>14</sup>. Je demande quelle humilité, quelle raison de sagesse peuvent sortir selon l'Apôtre, d'une superstition venant de la doctrine des hommes. Je comprends peu ce qu'il dit par ces mots: *Ne pas épargner le corps, ne pas tenir à honneur le rassasiement de la chair*; parce qu'il y a, selon moi, une grande distinction à faire dans ce passage: car je crois que par ces paroles: *Ne pas épargner le corps*, il entend les abstinences feintes ou inutiles, comme les hérétiques ont coutume d'en pratiquer; les mots qu'il ajoute: *non avec honneur*, expriment l'état de ceux qui, accomplissant des œuvres saintes en apparence, mais sans véritable foi, ne recueillent ni fruit ni honneur; ils agissent sous le coup d'un blâme mérité pour leurs détestables erreurs, et se transforment en ministres de justice. Lorsqu'il parle de *rassasiement de la chair*, il me paraît contredire ses conseils qui tendent à ne pas épargner le corps. Celui-là, en effet, *n'épargne pas le corps*, qui dompte la chair par les jeûnes, selon ces paroles du même apôtre: « Je chatie mon corps et le réduis en servitude<sup>15</sup>. » Il y a loin de là au rassasiement de la chair. Peut-être cependant que, pour lui, rassasier sa chair, chose indigne surtout de ceux qui font profession de piété, c'est ne pas épargner le corps, dans le sens honorable où l'Apôtre recommande ailleurs à chacun de *posséder honnêtement le vase de son corps<sup>16</sup>* et de *l'offrir à Dieu comme une hostie vivante qui lui soit agréable<sup>17</sup>*: ceci ne serait pas le rassasiement de la chair, car l'âme perd la tempérance, et la chasteté est bien difficile avec un corps trop bien nourri.

14. Il me reste à proposer à votre béatitude quel-

<sup>1</sup> I Tim. II, 4. — <sup>2</sup> Ps. CXXXVIII, 21, 22. — <sup>3</sup> Ps. CXXXVIII, 17. — <sup>4</sup> Ezéch. XIV, 14, 16. — <sup>5</sup> Coloss. II, 18, 19. — <sup>6</sup> I Tim. IV, 1, 2. — <sup>7</sup> Malth. XV, 14. — <sup>8</sup> Jérém. II, 13.

<sup>9</sup> Col. II, 21, 22, 23. — <sup>10</sup> I Tim. III, 5. — <sup>11</sup> Coloss. II, 21, 22. — <sup>12</sup> Rom. XIV, 23. — <sup>13</sup> Ps. XXXII, 10. — <sup>14</sup> Rom. VIII, 7. — <sup>15</sup> Ps. XCIII, 11. — <sup>16</sup> I Cor. IX, 27. — <sup>17</sup> I Thess. IV, 4. — <sup>18</sup> Rom. XII, 1.

ques difficultés tirées des Evangiles; je ne vous dirai pas toutes celles qui se présentent à l'esprit durant les loisirs d'une lecture attentive (maintenant je n'aurais pas le temps de chercher dans les livres ou de chercher dans mes souvenirs), mais je me bornerai au peu qui s'offre à ma pensée pendant que je dicte cette lettre. Durant votre hiver à Carthage, vous m'avez écrit, en réponse à ma seconde demande, une lettre courte, mais pleine des enseignements de la foi sur la résurrection<sup>1</sup>; je vous prie de me l'envoyer si vous l'avez conservée sur vos tablettes, ou au moins d'en reprendre pour moi le sens; vous le pouvez aisément. Quand même cette lettre ne se trouverait plus entre vos mains et que vous auriez dédaigné de lui faire place parmi vos ouvrages à cause de sa brièveté et de sa rédaction trop rapide, je vous demanderais d'en tirer la substance du trésor de votre cœur et de me l'adresser avec d'autres réponses que j'attends de vous; car, je l'espère, le Christ prolongera vos jours et les miens, afin que je profite du fruit de votre travail pour ces endroits de l'Écriture sur lesquels je vous ai consulté, vous qui voyez comme par l'œil de Dieu lui-même et par qui ou en qui j'entendrai ainsi ce que Dieu me dira.

15. Expliquez-moi, je vous prie, comment et pourquoi le Seigneur, après sa résurrection, n'a pas été reconnu et l'a été, d'abord par les femmes qui, les premières, sont venues au sépulcre, puis par les deux disciples sur le chemin d'Emmaüs, et après par ses autres disciples à Jérusalem<sup>2</sup>. Car il a ressuscité avec le même corps dans lequel il a souffert. Et pourquoi donc la forme de son corps n'était-elle pas la même? et si elle était la même, pourquoi ceux qui l'avaient vue auparavant ne la reconnaissent-ils pas? Il y a, je crois, quelque signification mystérieuse à n'avoir pas été reconnu par ceux qui marchaient dans le chemin et à s'être révélé dans la fraction du pain. Cependant c'est votre sentiment, et non le mien, que je veux suivre.

16. Le Seigneur dit à Marie: « Ne me touchez pas, car je ne suis point encore monté vers mon Père<sup>3</sup>. » S'il ne lui était pas permis de le toucher lorsqu'il était debout devant elle, comment l'aurait-elle touché après son ascension, à moins que ce ne soit par le progrès dans la foi et l'élevation de l'âme qui rapproche ou éloigne Dieu de l'homme, et que Marie n'ait douté du Christ, qu'elle avait pris pour un jardinier? C'est pour cela peut-être qu'elle mérita qu'il lui fût dit: « Ne me touchez pas. » Elle n'était pas jugée digne de toucher de la main le Christ qu'elle n'embrassait pas encore par la foi, qu'elle ne reconnaissait pas pour Dieu, puisqu'elle le prenait pour un jardinier; et pourtant, un peu auparavant, les anges lui avaient dit: « Pourquoi cherchez-vous au milieu des morts celui qui est vivant<sup>4</sup>? » « Ne me touchez donc pas, car, pour vous, je ne suis point encore monté vers mon Père. » Ce qui voulait dire: Je ne vous parais encore qu'un homme: vous me toucherez plus tard, quand la foi vous aura éle-

vée jusqu'au point de reconnaître qui je suis.

17. Dites-moi aussi comment vous comprenez les paroles du bienheureux Siméon, pour que je m'attache à votre sentiment. Etant venu au temple, par un mouvement de l'Esprit divin, afin de voir le Christ en face, d'après l'oracle de Dieu, et l'ayant reçu dans ses bras, il bénit le Seigneur enfant et dit à Marie: « Voici celui qui est établi pour la ruine et la réurrection de plusieurs en Israël, et il sera un signe de contradiction; un glaive percera votre âme pour que les pensées de plusieurs cœurs soient manifestées<sup>1</sup>. » Faut-il croire que Siméon ait prophétisé ici quelque passion de Marie qui n'a été écrite nulle part? Annonçait-il à Marie les angoisses qui l'attendaient au pied de la croix où serait attaché Celui qu'elle avait enfanté, alors que, comme une épée à deux tranchants, la croix atteindrait en même temps son Fils selon la chair, et son âme maternelle? Car je vois dans les Psaumes qu'il a été dit sur Joseph: « Ils l'humilièrent par des chaînes mises à ses pieds; le fer transperça son âme<sup>2</sup>, » comme Siméon dit dans l'Evangile: « Et un glaive transpercera votre âme. » Il ne dit pas votre chair, mais votre âme, parce que là est le sentiment, et que la pointe de la douleur la déchire comme un glaive, soit quand on est outragé dans son corps, comme Joseph qui ne souffrit pas la mort, mais les injures, qui fut vendu ainsi qu'un esclave, enchaîné, emprisonné; soit quand on est torturé dans son cœur comme Marie, lorsque le sentiment maternel la conduisit au pied de la croix du Seigneur, en qui elle le voyait que son Fils, pour pleurer sa mort avec toute la faiblesse humaine, et s'occuper de sa sépulture; elle ne pensait pas qu'il dût ressusciter, parce qu'une douleur profonde, en face de la Passion, cachait à ses yeux la foi de la merveille qui devait suivre. Voyant sa mère debout au pied de la croix, le Seigneur la consola non point avec les tremblantes faiblesses d'un mourant, mais avec la fermeté de celui qui meurt parce qu'il le veut; de celui qui tient la mort en sa puissance, qui vit en pleine vie et qui est certain de sa résurrection. Il dit à Marie, en lui montrant d'un regard l'apôtre Jean: « Femme, voilà votre fils; » et il dit à Jean qui était là: « Voilà votre mère<sup>3</sup>. » Au moment où la mort sur la croix allait le faire passer de la fragilité humaine, qui l'avait fait naître d'une femme, à l'éternité de Dieu et à la gloire de son Père, il délègue à un homme les droits de la piété humaine et choisit le plus jeune de ses disciples pour confier, comme il convient, une mère vierge à un apôtre vierge. Il y a ici deux enseignements pour nous: d'abord le Seigneur nous laisse un exemple de piété filiale lorsqu'il s'occupe ainsi de sa mère; en se séparant d'elle par le corps, il ne s'en sépare pas par ses soins; mais il n'allait même pas la quitter véritablement, puisqu'elle devait bientôt retrouver, par la résurrection, celui qu'elle voyait mourir sur la croix. Le second enseignement devait appartenir à la foi de tous: c'est par une secrète raison du conseil divin que le Seigneur choisit ces paroles pour donner à sa mère un tou-

<sup>1</sup> Ci-dessus, lett. 95, pag. 161.

<sup>2</sup> Luc. xxiv, 16. — <sup>3</sup> Jean, xx, 17. — <sup>4</sup> Luc. xxiv, 6.

<sup>1</sup> Luc. ii, 34, 35. — <sup>2</sup> Ps. civ, 18. — <sup>3</sup> Jean. xix, 26, 27.



chant témoignage de sa piété ; il la donne pour mère à un autre, il veut que celui-ci la console à sa place ; il présente en retour, ou plutôt, si j'ose parler ainsi, il engendre un nouveau fils à sa mère : c'était montrer qu'excepté lui-même, né de cette vierge, elle n'avait pas eu et n'avait pas de fils. Le Sauveur n'aurait pas été tant occupé de consoler Marie, s'il n'avait pas été son fils unique.

18 Mais revenons aux paroles de Siméon, dont je ne puis saisir le sens : « Un trait (ou un glaive) « transpercera votre âme, pour que les pensées de « plusieurs cœurs soient manifestées. » Ceci, pris à la lettre, est pour moi tout à fait obscur ; nous ne lisons nulle part que la bienheureuse Marie ait été tuée ; Siméon n'a donc pu prédire qu'elle souffrirait par le glaive matériel. Mais il ajoute : « Afin « que les pensées de plusieurs cœurs soient ma- « nifestées. » « Dieu, dit le Psalmiste, sonde les « cœurs et les reins <sup>1</sup>. » L'Apôtre, en parlant du jugement futur, dit que « Dieu manifestera alors « les secrets des cœurs et ce qui est caché dans « les ténèbres <sup>2</sup>. » Le même apôtre, désignant spirituellement les armes célestes, dont nous devons être munis au fond de notre âme, dit que la parole de Dieu est le glaive de l'esprit <sup>3</sup>, et dans l'épître aux Hébreux, il dit que cette « parole de « Dieu est vive, efficace et plus pénétrante qu'un « glaive à deux tranchants ; elle atteint jusqu'à la « division de l'âme et de l'esprit <sup>4</sup>, » et le reste que vous connaissez. Quoi donc d'étonnant que la force toute de fer de cette parole et le double tranchant de ce glaive aient transpercé jadis l'âme de Joseph, et plus tard l'âme de la bienheureuse Marie ? Nous ne sachons pas que le fer ait passé dans le corps de l'un ni de l'autre. Et afin qu'il soit plus évident que le prophète emploie ici le mot « fer » pour désigner le glaive de la parole, il ajoute dans le verset suivant : « La parole du Sei- « gneur l'embrasa <sup>5</sup>. » Car la parole de Dieu est une flamme et un glaive, comme le Verbe divin a dit lui-même : « Je suis venu apporter le feu sur « la terre ; et que puis-je vouloir sinon qu'il s'al- « lume <sup>6</sup> ? » Il dit ailleurs : « Je ne suis pas venu « vous apporter la paix, mais le glaive <sup>7</sup>. » Vous voyez qu'il a exprimé la force unique de sa doctrine par ces deux mots de flamme et de glaive. De quelle manière la passion et les douleurs de Marie se mêlent-elles à l'image de l'épée ? Je désire savoir quel rapport peut avoir avec Marie la *manifestation des pensées de plusieurs cœurs*, et comment son âme, traversée, soit par un fer matériel, soit par le glaive spirituel de la parole de Dieu, a pu produire la *révélation des pensées de plusieurs*. Expliquez-moi surtout ces paroles de Siméon, parce que je ne doute pas qu'elles ne soient claires pour vous qui, à cause de la pureté de votre œil intérieur, avez mérité que l'Esprit-Saint vous illumine ; c'est par cet Esprit qu'on peut voir et pénétrer jusque dans les profondeurs divines. Que Dieu ait pitié de moi par vos prières, qu'il fasse briller sur moi la lumière de sa face par le flambeau de votre parole, vénérable seigneur, très-heureux et très-

cher frère en Notre-Seigneur Jésus-Christ, mon maître dans la véritable foi, mon appui dans les entrailles de la charité !

## LETTRE CXXII.

(Année 410.)

Cette lettre, écrite de Carthage où les soins d'un concile retenaient saint Augustin, est une touchante et curieuse expression des sentiments qui occupaient l'évêque d'Hippone pendant que les malheurs de l'univers, sous les coups des Barbares, faisaient croire à la fin des temps. En l'absence du saint évêque, les fidèles d'Hippone avaient négligé de vêtir les pauvres, se relâchant ainsi d'une de leurs pieuses coutumes ; Saint Augustin les convie à la réparation de cet oubli.

### AUGUSTIN A SES BIEN-AIMÉS FRÈRES DANS LA CLÉRICATURE ET A TOUT LE PEUPLE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Je demande d'abord à votre charité et vous conjure par le Christ de ne pas vous affliger de mon absence corporelle. Car je crois que vous n'en doutez pas, je ne puis jamais me séparer de vous par l'esprit et le sentiment du cœur ; mais ce qui me rend triste, plus peut-être que vous ne l'êtes vous-même, c'est que ma faiblesse ne puisse suffire à tous les soins qu'exigent de moi les membres du Christ au service desquels m'attachent sa crainte et son amour. Sachez bien que mes absences n'ont jamais été un abus de ma liberté, mais une obligation nécessaire qui, souvent, a forcé mes saints frères et collègues de supporter les fatigues des voyages sur mer. Je n'ai pas pu faire comme eux ; ce n'était pas refus de ma part, mais faiblesse de santé. Agissez donc de telle sorte, frères bien-aimés, que selon les paroles de l'Apôtre, « soit en arrivant et en vous voyant, soit durant mon absence, j'apprenne que vous demeurez fermes dans un même esprit, et que vous travaillez tous d'un même cœur pour la foi de l'Évangile <sup>1</sup>. » Si quelque peine temporelle vous tourmente, elle doit vous faire penser à cette vie future où puissiez-vous vivre sans douleur aucune, échappant non point aux misères d'un temps court, mais aux supplices horribles d'un feu éternel. Si vous mettez tant de soin, de volonté et d'effort à éviter des afflictions passagères, combien vous devez travailler à vous préserver des malheurs éternels ! Si on craint ainsi la mort qui finit une peine temporelle, il faut bien plus redouter cette mort qui envoie dans l'éternelle douleur ! et si on aime

<sup>1</sup> Ps. vii, 10. — <sup>2</sup> 1 Cor. iv, v. — <sup>3</sup> Ephés. vi, 17. — <sup>4</sup> Hébr. iv, 12. — <sup>5</sup> Ps. civ, 19. — <sup>6</sup> Luc. xii, 49. — <sup>7</sup> Matth. x, 34.

<sup>1</sup> Pbillip. i, 27.

à ce point les délices de ce siècle, délices courtes et impures, avec quelle plus violente ardeur ne doit-on pas chercher les joies pures et infinies du siècle futur? Que ces pensées vous empêchent de négliger les bonnes œuvres, afin que vous moissonniez un jour ce que vous aurez semé.

2. On m'a annoncé que vous ne vous êtes pas souvenus de votre coutume de vêtir les pauvres; je vous exhortais à cet acte de miséricorde quand j'étais présent au milieu de vous: je vous y exhorte encore; il ne faut pas vous laisser abattre et décourager par l'ébranlement de ce monde: ce que vous voyez arriver<sup>1</sup> a été prédit par notre Seigneur et Rédempteur qui ne peut pas mentir. Non-seulement vous ne devez pas diminuer vos œuvres de miséricorde, mais vous devez en faire plus que de coutume. De même qu'en voyant tomber les murs de sa maison, on se tire, en toute hâte, dans les lieux qui offrent un solide abri: ainsi, les cœurs chrétiens, sentant venir la ruine de ce monde par des calamités croissantes, doivent s'empressez de transporter dans le trésor des cieux les biens qu'ils songeaient à enfouir dans la terre, afin que, si quelque catastrophe arrive, il y ait de la joie pour celui qui aura abandonné une demeure croulante. S'il n'arrive rien, que personne ne regrette d'avoir confié ses biens en dépôt au Seigneur immortel devant lequel on paraîtra un jour, puisqu'on mourra. C'est pourquoi, mes frères bien-aimés, faites d'après vos ressources et chacun selon ses forces qu'il connaît lui-même, faites vos bonnes œuvres accoutumées et de meilleur cœur que jamais; au milieu des

peines de ce siècle, n'oubliez pas ces paroles de l'Apôtre: « Le Seigneur est proche, ne vous inquiétez de rien<sup>1</sup>. » Les nouvelles que je recevrai de vous me prouveront, je l'espère, que ce n'est point parce que j'étais présent que vous êtes restés fidèles à de généreuses coutumes pendant plusieurs années, mais que vous en agissiez ainsi pour obéir à Dieu, qui n'est jamais absent; d'ailleurs, vous avez parfois accompli ces bonnes œuvres lors même que je n'étais pas là. Que le Seigneur vous conserve dans la paix! et priez pour nous, frères bien-aimés.

### LETTRE CXXIII.

(A la fin de l'année 410.)

Les commentateurs se sont exercés sur cette courte lettre de saint Jérôme; le solitaire de Béthléem y présente sa pensée sous des voiles qui ne sauraient être entièrement soulevés; les premières lignes ont évidemment trait à des hérétiques vaincus et non soumis; et quant à la phrase sur Jérusalem et Nabuchodonosor, il faut entendre peut-être Rome au pouvoir d'Alaric et ne comprenant pas dans sa chute les enseignements divins.

#### SAINT JÉRÔME A SAINT AUGUSTIN.

Plusieurs boitent des deux pieds; et quoique leur tête soit fracassée, ils ne la baissent pas; ils n'ont plus la même liberté pour publier leurs erreurs, mais ils y demeurent attachés.

Les saints frères qui sont avec moi, surtout vos saintes et vénérables filles<sup>2</sup>, vous saluent humblement. Je prie votre grandeur de saluer en mon nom vos frères, mes seigneurs Alype et Evode.

Jérusalem, prise et occupée par Nabuchodonosor, ne veut pas écouter les conseils de Jérémie: elle préfère l'Égypte pour mourir, à Taphné<sup>3</sup>, et périr dans une éternelle servitude.

<sup>1</sup> Philip. iv, 5.

<sup>2</sup> Paula, Eustochium, etc.

<sup>3</sup> Tanis.

<sup>1</sup> Allusion aux calamités qui tombaient alors sur le monde livré aux Barbares.





# LETTRES DE SAINT AUGUSTIN.

## TROISIÈME SÉRIE.

LETTRES ÉCRITES DEPUIS L'ANNÉE DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE, EN 411,  
JUSQU'A SA MORT, EN 430.

### LETTRE CXXIV.

(Au commencement de l'année 411).

Albine, Pinien et Mélanie désiraient voir saint Augustin et s'étaient rendus en Afrique; nous ignorons quels motifs les avaient d'abord empêchés d'aller à Hippone; c'est à Thagaste, la cité natale du grand évêque, que ces pieux personnages avaient passé l'hiver. Saint Augustin écrit à ces illustres chrétiens de Rome pour leur expliquer comment il a été obligé de rester tout l'hiver sans aller les visiter. Son peuple d'Hippone était en proie aux tribulations; le pasteur ne pouvait pas se séparer du troupeau.

AUGUSTIN AUX ILLUSTRES SEIGNEURS EN JÉSUS-CHRIST, A SES FRÈRES TRÈS-SAINTS, TRÈS-CHERS, ET TRÈS-DÉSIRÉS, ALBINE, PINIEN ET MÉLANIE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Par faiblesse de santé ou par tempérament je ne puis supporter le froid; toutefois, dans cet horrible hiver, moi qui aurais passé les mers pour vous joindre, j'ai bien plus souffert de ne pouvoir, je ne dis pas aller, mais voler vers vous qui étiez si près de moi et qui étiez venus de si loin pour nous voir. Votre sainteté croira peut-être que la rigueur de la saison a été la cause unique de ma peine; non, mes amis, non. Que pouvaient me faire ces pluies, et qu'avaient-elles d'incommode et même de dangereux, lorsqu'il s'agissait de me rendre auprès de vous, vous, mes consolations si grandes

dans de si grands maux au milieu d'une génération tortueuse et perverse, vous, ardents flambeaux allumés aux rayons éternels, grands par l'humilité, plus illustres par le mépris de la gloire? J'aurais aussi pris ma part des joies spirituelles que votre présence fait goûter à la ville où je suis né; avant de vous avoir vus, lorsqu'elle entendait parler de la grandeur de votre origine et de ce que vous êtes devenus par la grâce du Christ, elle y croyait par la charité, cependant elle n'osait peut-être pas le raconter elle-même, craignant de trouver des incroyables.

2. Je dirai donc pourquoi je ne suis pas allé vers vous, et par quels maux j'ai été privé d'un si grand bien; non-seulement j'espère que vous m'accorderez mon pardon, mais j'espère aussi, par vos prières, obtenir la miséricorde de celui qui opère en vous ce qui fait que vous vivez pour lui. Le peuple d'Hippone, à qui Dieu m'a donné pour serviteur, est presque tout entier si faible que la moindre tribulation suffit pour l'abattre; mais tel est aujourd'hui l'excès de son affliction<sup>1</sup> que, ne fût-il pas faible, il pourrait à peine en porter le poids sans succomber. A mon dernier retour, j'ai reconnu que mon absence avait été pour ce peuple un dangereux sujet de scandale; or, vous savez, vous dont la force m'est une joie dans le

<sup>1</sup> Le pays d'Hippone commençait alors à souffrir de l'invasion des Barbares.



Seigneur, vous savez par quelle sagesse l'Apôtre a dit : « qui est faible sans que je le devienne « avec lui ? Qui est scandalisé sans que je « brûle ? » D'ailleurs il y a bien des gens ici qui, ne nous épargnant pas dans leurs attaques, s'efforcent d'exciter contre nous ceux qui nous aiment et de faire entrer le démon dans leur âme. Or quand nous sommes ainsi poursuivis par ceux dont le salut nous occupe, leur grand dessein de vengeance est un désir de mourir, non dans le corps, mais dans l'âme où l'on sent une secrète odeur de sépulcre avant même que notre pensée ait pu découvrir que la vie n'est plus là. Vous pardonnerez, sans aucun doute, à ces sollicitudes ; si vous m'en blâmez et vouliez me punir, vous ne trouveriez rien de plus pénible à m'imposer que ce que je souffre, lorsque vous êtes à Thagaste et que je ne vous y vois pas. Mais, aidé par vos prières, dès que les obstacles qui maintenant me retiennent auront disparu, j'espère qu'il me sera donné d'aller vous joindre, en quelque lieu de l'Afrique que vous vous trouviez, si, comme je le crains, la ville où je porte le fardeau de mes devoirs n'est pas digne de se réjouir avec nous de votre présence.

### LETTRE CXXV.

(Au commencement de l'année 411.)

Nous avons raconté, dans l'*Histoire de saint Augustin* <sup>2</sup>, comment Pinien, s'étant rendu à Hippone et assistant à la célébration des saints mystères, fut surpris par les acclamations du peuple qui demanda de l'avoir pour prêtre et sollicita son ordination. Cette sorte de violence à l'égard de Pinien déplut à sa famille et devint une grande affaire. L'évêque Alype avait été présent aux scènes bruyantes du peuple d'Hippone ; on l'accusait de vouloir garder pour son église de Thagaste l'illustre et riche Romain. Cette affaire donna à saint Augustin bien du souci ; voici une lettre qu'il écrivit à cette occasion à son cher et vénérable collègue de Thagaste. On y trouve un grand sentiment des devoirs chrétiens et surtout des devoirs des évêques, On y remarquera aussi la fermeté de la doctrine de saint Augustin sur le serment.

AUGUSTIN ET LES FRÈRES QUI SONT AVEC LUI, AU BIENHEUREUX SEIGNEUR ET TRÈS-CHER ET VÉNÉRABLE FRÈRE ALYPE, SON COLLÈGUE DANS L'ÉPISCOPAT, ET AUX FRÈRES QUI SONT AVEC LUI, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Notre affliction est grande ; il ne nous est pas possible de rester insensibles à ces clameurs injurieuses du peuple d'Hippone contre votre sainteté ; mais ce qui doit nous affliger beaucoup plus sensiblement, bon frère, ce n'est

pas que l'on crie ainsi contre nous, c'est qu'on ait de nous l'idée qu'on en a. Quand on nous accuse de vouloir retenir les serviteurs de Dieu par le désir ardent de l'argent et non par l'amour de la justice, n'est-il pas désirable que ceux qui le pensent fassent voir ce qu'ils ont dans le cœur afin qu'on puisse chercher, si c'est possible, des remèdes proportionnés à un si grand mal ; et cela ne vaut-il pas mieux que de les laisser périr en silence dans le poison de leurs mauvaises pensées ? C'est pourquoi, ainsi que nous le disions avant tout ceci, il importe bien plus de détromper les hommes auxquels nous devons l'exemple des bonnes œuvres, que de chercher les moyens de reprendre ceux qui expriment leurs soupçons par des cris ou des paroles.

2. Aussi je ne me fâche pas contre la sainte dame Albine <sup>1</sup>, et ne veux pas l'accuser, mais je pense qu'il faut la guérir de ces soupçons. Elle ne m'a pas personnellement accusé, mais ses plaintes paraissent tomber sur les gens d'Hippone qui auraient laissé éclater leur cupidité, et auraient voulu garder au milieu d'eux, non pas dans un intérêt ecclésiastique, mais dans un intérêt purement temporel, un homme riche, ne faisant aucun cas de l'argent et le répandant à pleines mains ; cependant il s'en faut de peu qu'elle n'en ait publié autant de moi ; et non-seulement Albine, mais même ses saints fils ont tenu ce langage le même jour dans l'abside <sup>2</sup>. Il faut, je le répète, les guérir de ces soupçons plutôt que les en blâmer. Où sera pour nous la tranquille sécurité contre de telles épines si elles ont pu pousser en des cœurs si saints et qui nous sont si chers ? Vous avez été soupçonné par le vulgaire ignorant ; moi je l'ai été par des lumières de l'Église : voyez lequel de nous deux est le plus à plaindre. N'accusons pas, mais cherchons à guérir les uns et les autres ; ce sont des hommes qui accusent des hommes, et si ce qu'on reproche est faux, ce n'est du moins pas incroyable. De semblables personnages ne perdent pas le sens au point de penser que le peuple desire leur argent ; ils ont déjà vu que le peuple de Thagaste n'en a rien reçu, il en serait de même du peuple d'Hippone. Ces préventions vives n'atteignent que les ecclésiastiques et surtout les évêques, dont on voit

<sup>1</sup> Albine était la belle-mère de Pinien.

<sup>2</sup> L'abside était l'ancienne désignation de la portion du chœur où se tenait l'évêque entouré de son clergé.

la grande autorité et qu'on suppose user et jouir en maîtres des biens de l'Eglise. Si c'est possible, mon cher Alype, ne donnons pas aux faibles des motifs de croire à cette coupable et mortelle cupidité. Rappelez-vous ce que nous avons dit avant ce qui vient d'arriver, avant cette pénible épreuve qui nous y oblige davantage. Entendons-nous plutôt et tâchons d'y pourvoir à l'aide de Dieu ; notre conscience ne doit pas nous suffire. Il faut ici quelque chose de plus. Si nous ne sommes pas de mauvais serviteurs de Dieu, s'il demeure en nous quelque chose de cette flamme sainte par laquelle la charité ne cherche pas son bien propre ; nous devons accomplir le bien, non-seulement devant Dieu, mais encore devant les hommes, de peur que, tout en buvant une eau pure dans notre conscience, nous ne troublions d'un pied imprudent l'eau où s'abreuvent les brebis du Seigneur.

3. Vous m'avez invité à rechercher avec vous la valeur d'un serment arraché par la violence ; il ne faut pas, je vous en conjure, que nos raisonnements obscurcissent ce qu'il y a de plus clair. Si un serviteur de Dieu était placé entre une mort certaine et le serment de faire quelque chose d'illicite et de coupable, il devrait préférer la mort à ce serment qu'il ne pourrait tenir que par un crime. Ici les persévérantes clameurs du peuple n'ont pas contraint un homme à rien de mauvais, à rien dont l'exécution fût illicite ; on craignait bien que quelques-uns de ces misérables qui se mêlent souvent à la foule de gens de bien, faisant les indignés et trouvant une occasion de désordres, ne se portassent, par amour du pillage, à quelque violence coupable, mais ce n'était là qu'une crainte : qui donc soutiendra qu'on doive se parjurer certainement, je ne dis pas pour échapper à des dommages incertains, à des outrages et à des coups, mais pour échapper même à la mort ? Ce je ne sais quel Régulus n'avait rien appris de nos Ecritures sur l'impiété d'un faux serment, il n'avait pas entendu parler de la faux de Zacharie<sup>1</sup>, et certainement ce n'était pas par le Christ, mais par les démons qu'il avait juré aux Carthaginois ; toutefois la crainte de tortures certaines et d'une horrible mort ne le détermina point à prêter un serment forcé, mais comme il

avait juré avec une volonté libre, il les accepte pour ne point se parjurer. Et les censeurs de Rome refusèrent alors de recevoir non point au nombre des saints, mais au nombre des sénateurs, non point dans la céleste gloire, mais dans une cour terrestre, ceux qui, par crainte de la mort et de peines cruelles, aimèrent mieux se parjurer ouvertement que de retourner au milieu d'intraitables ennemis ; bien plus ils repoussèrent celui qui s'était cru justifié du reproche de parjure parce que, après son serment, il était retourné à l'ennemi par je ne sais quel semblant de nécessité. En le repoussant du sénat ils ne considérèrent donc point quelle avait été son intention quand il prêtait serment, mais ce qu'attendaient de lui ceux à qui il avait juré. Et ils n'avaient pas lu ce que nous chantons toujours : « Celui qui « fait serment à son prochain et ne le trompe « pas<sup>1</sup>. » Nous avons coutume de louer ces choses avec grande admiration, quoique nous les trouvions dans des hommes étrangers au nom et à la grâce du Christ ; et pourtant nous croyons devoir chercher encore dans les livres divins s'il est quelquefois permis de parjurer, et ces mêmes livres, de peur que la facilité du serment ne nous fasse tomber dans le parjure, nous défendent de jurer !

4. Je n'hésite pas à établir comme une règle très-juste, que le serment n'est tenu dans sa plénitude que quand il l'est conformément à à ce que nous savions qu'attendait de nous celui à qui nous l'avions prêté, plutôt que conformément aux paroles prononcées. Les mots, surtout quand il y en a peu, renferment difficilement toute la pensée de celui qui a juré. D'où il arrive qu'on est parjure lorsque, tout en restant fidèle aux mots, on trompe l'attente de ceux à qui on a fait le serment ; et que l'on n'est point parjure, lorsque, ne suivant pas les termes mêmes du serment, on satisfait aux intentions de celui à qui on l'a prêté. Les gens d'Hippone n'ont pas voulu avoir dans leur ville le saint homme Pinien comme un condamné, mais comme un habitant qui leur serait cher ; et quoique les termes de son serment n'exprimassent pas bien ce qu'on attendait de lui, son absence actuelle n'émeut aucun de ceux qui ont pu apprendre qu'il avait dû partir pour un motif particulier, mais avec la volonté de revenir. Il ne sera pour cela ni parjure ni réputé tel par les gens d'Hip-

Au lieu du livre marqué dans la Vulgate, au chapitre cinquième de Zacharie, et où sont inscrites des malédictions contre les parjures, la Bible des Septante, dont l'ancienne italique de saint Augustin n'était que la traduction, porte une faulx : *ἀρπάζων*.

<sup>1</sup> Ps. xiv, 4.



pone, à moins qu'il ne trompe leur attente ; il ne la tromperait que s'il n'était plus d'avis de s'établir au milieu d'eux, ou s'il s'éloignait sans la pensée du retour : à Dieu ne plaise que rien de pareil se montre dans la vie d'un homme si fidèle au Christ et à l'Eglise ! Car, sans rien dire ici de ce que vous savez comme moi sur la sévérité des jugements divins contre le parjure, j'affirme que nous ne devrions plus reprocher à personne de ne pas croire à nos serments, si nous devons, non-seulement être insensibles au parjure d'un tel homme, mais même le justifier. Pussions-nous en être préservés, lui et nous, par la miséricorde de ce Dieu qui délivre de la tentation ceux qui espèrent en sa bonté ! Ainsi que vous le lui avez conseillé dans votre réponse, que Pinienne donc la promesse qu'il a faite de demeurer à Hippone, comme les gens d'Hippone et moi nous y demeurons, tout en restant libres d'aller et de revenir : avec cette seule différence que ceux qui ne sont pas liés par un serment, peuvent, sans tomber dans le parjure, quitter Hippone sans y revenir jamais.

5. J'ignore s'il est possible de prouver que quelques-uns de nos clercs ou des frères établis dans notre monastère se soient rencontrés parmi ceux qui vous ont injurié, ou les aient excités à le faire. Ayant pris à cet égard des informations, on m'a dit qu'un seul de nos frères, un Carthaginois, avait crié avec le peuple quand on demandait Pinien pour prêtre, mais non pas quand on vous outrageait. J'ai joint à cette lettre une copie de la promesse de Pinien, faite d'après la feuille qu'il a signée et corrigée sous mes yeux.

## LETTRE CXXVI.

(Année 411.)

Saint Augustin raconte comment l'affaire de Pinien s'est passée dans l'église d'Hippone ; il venge son peuple d'injustes soupçons, et comme les plaintes d'Albine n'avaient pas épargné le saint évêque, il parle de lui avec une simplicité très-belle et une attachante humilité. Sa doctrine sur le serment se produisit de nouveau dans cette lettre avec inflexibilité.

AUGUSTIN A LA SAINTE DAME ALBINE, VÉNÉRABLE SERVANTE DE DIEU, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Il est juste de consoler et non d'accroître la douleur de votre âme que vous ne sauriez m'exprimer, comme vous dites dans votre

lettre ; nous vous guérirons ainsi de vos soupçons si c'est possible, et en ne vous les reprochant point dans l'intérêt de notre cause, nous éviterons de troubler davantage votre cœur pieux et consacré à Dieu. Nulle menace de mort contre notre saint frère, votre saint fils Pinien, n'a été proférée par les gens d'Hippone, malgré la crainte qu'il a pu avoir à cet égard. Nous redoutions que des misérables, qui se mêlent souvent à la multitude pour exécuter quelque complot secret, ne prissent occasion de ces scènes pour commettre des violences et exciter une sédition sous prétexte d'indignation légitime. Mais, comme nous l'avons entendu dire après, rien de tel n'a été dit ni entrepris par personne ; seulement il est vrai que mon frère Alype a été en butte à des clameurs outrageantes, et puissent ses prières mériter aux coupables le pardon d'une si grande injustice ! Pour moi, après les premiers cris, après avoir annoncé que je m'étais engagé à ne pas ordonner Pinien malgré lui, et que si on l'avait pour prêtre contrairement à ce que j'avais promis, on ne m'aurait plus pour évêque, je laissai la foule et retournai à mon siège. Cette réponse à laquelle on ne s'attendait pas mit de l'hésitation et du trouble parmi le peuple ; mais comme une flamme excitée par le vent, le peuple laissa éclater une ardeur nouvelle, pensant qu'il pourrait ou m'arracher la violation de ma promesse ou obtenir, si je gardais ma parole, que Pinien fût ordonné par un autre évêque. Je disais aux personnes les plus graves et les plus respectables, montées à l'abside auprès de nous et de qui je pouvais me faire entendre, que je ne pourrais m'écarter de ma promesse, ni Pinien être ordonné, sans ma permission, par un autre évêque dans l'Eglise confiée à mes soins, et qu'en y consentant je ne manquerais pas moins à ma parole. J'ajoutais que vouloir que Pinien fût ordonné malgré lui, c'était vouloir qu'il s'en allât après son ordination ; c'est ce qu'on ne croyait pas. La multitude, établie sur les marches, persistait dans la même volonté en poussant de longs et horribles cris, et nous ne savions que faire. Ce fut alors qu'on hurla tant d'indignes outrages contre mon frère Alype, ce fut alors que je craignis de plus graves excès.

2. Malgré mon émotion au milieu de ce tumulte populaire et d'un pareil désordre dans l'Eglise, ma seule réponse à ceux qui me ser-

raient de près, c'est que je ne pouvais pas ordonner Pinien malgré lui, et cependant je ne fus pas amené à manquer à ma promesse de ne rien faire pour l'engager à recevoir la prêtrise ; si j'avais pu le lui persuader, il n'aurait pas été ordonné contre sa volonté. Je gardai les deux promesses, celle que j'avais fait connaître au peuple, et celle dont un seul homme avait été le témoin. Je gardai, dis-je, dans un si grand danger, la fidélité à une promesse qui n'était pas un serment ; ce péril que nous redoutions n'était pas véritable, comme nous le sûmes après ; s'il avait été sérieux, nous aurions été tous menacés ; la crainte était donc commune, et, voulant épargner quelque profanation odieuse à l'Eglise où nous étions, je songeais à me retirer. Mais je dus trembler que, moi absent, le respect ne fût moindre et le ressentiment plus violent, et qu'il n'arrivât quelque chose. D'ailleurs si je sortais avec mon frère Alype à travers les rangs serrés du peuple, il fallait veiller à ce que nul n'osât porter la main sur lui ; si je sortais sans lui, que de reproches à me faire en cas de malheur ! n'avais-je pas l'air d'abandonner Alype pour le livrer à la fureur du peuple ?

3. Au milieu de ces tourments et de ces inquiétudes où pas un bon espoir ne me permettait de prendre haleine, voilà que tout à coup et inopinément notre saint fils Pinien m'envoie un serviteur de Dieu ; il vient me dire que Pinien veut jurer au peuple que s'il est ordonné malgré lui, il quittera l'Afrique ; celui-ci, je crois, espérait ainsi mettre un terme aux cris du peuple qui pensait bien qu'il ne se parjurait pas, et qui ne voudrait pas chasser un homme que nous aurions au moins pour voisin. Mais je ne voyais dans un semblable serment qu'un motif nouveau de mécontentement pour le peuple, je ne répondis rien ; et comme Pinien me faisait demander en même temps d'aller vers lui, j'y allai aussitôt. Il me répéta la même chose, ajoutant ce qu'il venait de me faire dire par un autre serviteur de Dieu, que j'avais rencontré en me rendant auprès de Pinien, savoir qu'il resterait à Hippone si on n'imposait pas à son refus le fardeau de la cléricature. En proie à tant de perplexités, je fus soulagé par ces paroles comme on l'est par un peu d'air quand on étouffe ; je ne répondis rien, mais je me dirigeai vivement du côté de mon frère Alype, et je lui dis ce que je venais d'entendre. Alype, comme je le crois, désirant

échapper à la responsabilité d'une décision qu'il supposait devoir vous être désagréable, me répondit : « Que là-dessus personne ne me consulte. » Je m'avançai alors vers le peuple en tumulte ; le silence se fit, et j'annonçai ce que Pinien promettait sous la foi du serment. Les gens d'Hippone qui ne songeaient qu'à le voir prêtre et ne désiraient que cela, n'acceptèrent pas, contre mon attente, ce qui leur était offert ; après s'être un peu concertés entre eux et à voix basse, ils demandèrent qu'il fût ajouté à la promesse et au serment que quand il plairait à Pinien d'entrer dans les ordres, il ne choisirait pas d'autre église que celle d'Hippone. Je me rendis auprès de lui ; il y consentit sans hésitation. Je l'annonçai au peuple qui poussa des cris de joie et bientôt demanda le serment promis.

4. Je retournai vers notre fils et le trouvai incertain sur les termes de ce serment, à cause des nécessités violentes qui pouvaient le contraindre de s'éloigner. Il craignait, disait-il, une invasion ennemie à laquelle on ne pourrait échapper que par la fuite. La sainte dame Mélanie<sup>1</sup> voulait ajouter des cas de maladies produites par un mauvais air ; mais Pinien la reprit pour cette observation. Je lui dis que la raison grave qu'il venait d'alléguer en serait une aussi pour les citoyens d'Hippone qu'une attaque de ce genre forcerait à s'éloigner ; mais que si je déclarais cela au peuple, il était à craindre qu'il ne le prît pour un mauvais présage ; je dis aussi que si on stipulait une cause d'éloignement sous le nom général de nécessité, le peuple y soupçonnerait quelque arrière-pensée. Il fut convenu, toutefois, qu'on ferait une tentative à cet égard ; mais la proposition ne trouva que l'accueil auquel je m'attendais. Les premiers mots du serment, lus par un diacre, plurent à tout le monde ; mais au mot de nécessité, des cris éclatèrent, on ne voulut plus de la promesse, le tumulte recommença, et le peuple crut qu'on ne cherchait qu'à le tromper. Notre saint fils ayant vu cela, il ordonna la suppression du mot de nécessité, et tout de suite le peuple revint à la joie.

5. Pinien ne voulut pas aller vers le peuple sans moi, quoique je m'en fusse excusé à cause de ma fatigue ; nous nous avançâmes donc ensemble. Il dit au peuple que les paroles lues par le diacre l'avaient été par ses ordres, qu'il s'y engageait par serment et qu'il le tiendrait :

<sup>1</sup> C'était la femme de Pinien.



il répéta tout ce que le diacre avait dit en son nom. On répondit : *Grâces à Dieu*, et l'on demanda que le tout fût écrit et signé. Nous renvoyâmes les catéchumènes, ou écrivit, et Pinien signa. On nous demanda ensuite, à nous évêques, non pas tumultueusement, mais par l'intermédiaire respectueux de quelques fidèles considérables, de signer, nous aussi. Dès que je commençai à le faire, la sainte dame Mélanie s'y opposa. J'admire qu'on se ravisât si tard, comme si, en ne pas signant cette promesse et ce serment, nous pouvions leur ôter leur valeur; j'obéis cependant; ma signature demeura inachevée, et personne ne crut devoir insister pour nous faire signer.

6. J'ai en soin d'informer suffisamment votre sainteté de ce qui avait été fait ou dit à Hippone un autre jour, après que le peuple avait vu le départ de Pinien; quiconque a pu vous faire à cet égard un récit contraire au mien a menti ou a été trompé. J'ai omis des détails qui m'ont paru ne pas devoir m'occuper, mais je n'ai rien dit de faux. Il est donc vrai que notre saint fils Pinien a juré en ma présence et avec ma permission; mais il est faux qu'il ait juré par mes ordres. Il le sait lui-même, les serviteurs de Dieu qu'il m'a envoyés le savent aussi: notre saint frère Barnabé, ensuite notre saint frère Timasse, chargés de me porter sa promesse de rester à Hippone. Le peuple lui-même le contraignait, par ses cris, à la prêtrise, et non point au serment. Le serment lui ayant été offert, il ne le repoussa pas, dans l'espérance que le séjour de Pinien au milieu de nous l'amènerait à consentir à l'ordination: on craignait qu'ordonné malgré lui, il ne partît d'Hippone, ainsi qu'il l'avait juré. Ainsi les gens d'Hippone ont crié en vue de l'œuvre de Dieu (car la sanctification de la prêtrise est toujours l'œuvre de Dieu), et quant à leur mauvais accueil fait à la promesse de ne point quitter Hippone à moins d'ajouter que si Pinien entraînait dans les ordres, il ne choisirait pas d'autre église que la nôtre, c'est une preuve assez évidente de ce qu'ils attendaient de la présence du saint homme parmi eux, et par là ils n'ont pas cessé de désirer l'œuvre de Dieu.

7. Comment donc dites-vous qu'ils ont fait cela pour un honteux amour de l'argent? D'abord l'argent ne regarde en rien la foule qui criait; de même que les gens de Thagaste n'ont eu de ce que vous avez donné à l'église de cette ville que la joie de votre bonne œuvre,

ainsi ceux d'Hippone ou de tout autre lieu n'auraient rien autre à gagner de l'usage chrétien que vous pourriez faire au milieu d'eux de la *mamonne d'iniquité*. Le peuple, en demandant ardemment pour son église un si grand personnage, n'a donc pas cherché par vous son avantage pécuniaire, mais il a aimé en vous votre mépris de l'argent. Car s'il a été prévenu en ma faveur pour avoir entendu dire que j'avais abandonné quelques petits champs paternels afin de me consacrer avec plus de liberté au service de Dieu (et il n'a pas été jaloux de l'église de Thagaste, ma patrie selon la chair, mais ceux de Thagaste ne m'ayant point imposé la cléricature, ceux d'Hippone ont mis la main sur moi lorsqu'ils l'ont pu); si donc il en a été ainsi de moi, avec quelle ardeur ils ont dû aimer dans notre Pinien une triomphante conversion qui lui a fait fouler aux pieds tant de désirs, tant de richesses, tant d'espérances de ce monde! En ce qui me touche, selon le sentiment de bien des gens qui ne jugent que d'après eux-mêmes, je n'ai pas l'air d'avoir laissé des richesses, mais de m'être enrichi. Car mon bien paternel pourrait à peine être estimé la vingtième partie des biens de l'Église, dont je suis censé le maître aujourd'hui. Mais partout, et principalement dans les églises d'Afrique, partout où Pinien serait, je ne dis pas prêtre, mais évêque, si on comparait ce qu'il pourrait posséder à ce qu'il possédait auparavant, dùl-il en jouir en maître, il serait très-pauvre. La pauvreté chrétienne est donc plus appréciée, mieux aimée, là où ne peut apparaître le soupçon de chercher rien de plus que ce qu'on a quitté. Voilà ce qui a ému les gens d'Hippone, voilà ce qui explique la persévérance de leurs cris. Ne les accusons donc pas d'une cupidité honteuse, mais laissons-les au moins aimer sans crime dans les autres un bien qu'ils n'ont pas. Quoique des pauvres et des mendiants, mêlés à la foule, aient aussi crié et qu'ils aient espéré tirer de votre honorable opulence un secours pour leur misère, ce n'est pas là, je pense, une honteuse cupidité.

8. Il n'y a plus que les clercs et surtout l'évêque sur qui puisse tomber indirectement ce reproche de honteux amour de l'argent; car on croit que nous sommes les maîtres des biens de l'Église et que nous en jouissons. Or, ce que nous en avons reçu, ou nous le possédons encore, ou nous l'avons distribué comme il nous a plu; à l'exception d'un petit nombre

de pauvres, nous n'avons donné à personne en dehors du clergé et du monastère. Je ne dis donc pas que c'est surtout contre nous que vous avez dû diriger vos accusations, mais je dis que pour être croyables il faut que les reproches s'adressent à nous seuls. Que ferons-nous donc? Comment nous disculper au moins devant vous, si nous ne le pouvons auprès de nos ennemis? C'est une chose de l'âme, une chose intérieure, cachée aux yeux des mortels et connue de Dieu seul. Ainsi que reste-t-il à faire si ce n'est de prendre à témoin le Dieu à qui elle est connue? En nous soupçonnant de la sorte, vous ne nous ordonnez pas de jurer (ce qui est beaucoup mieux, et dans votre lettre vous me reprochez d'y avoir obligé Pinien), mais vous nous forcez tout à fait au serment; nous ne sommes point ici en face d'un péril de mort comme celui où l'on croit que Pinien s'est trouvé au milieu du peuple d'Hippone, nous sommes sous le coup du danger auquel notre réputation est exposée; cette réputation, nous devons la préférer à la vie, pour l'avantage des faibles à qui nous nous efforçons de donner en toute chose l'exemple des bonnes œuvres.

9. Mais pendant que vous nous contraignez ainsi au serment, nous ne nous irritons pas contre vous comme vous le faites contre les gens d'Hippone. Vous avez jugé comme des hommes qui en jugent d'autres, et quoique nous n'ayons pas les torts que vous nous supposez, nous aurions pu les avoir. On doit tâcher de vous guérir de ces soupçons et non pas vous en faire un crime; il faut rendre à notre réputation toute sa pureté devant vous, si notre conscience est restée pure devant Dieu. Il nous accordera peut-être, ainsi que nous le disions, mon frère Alype et moi, avant que ces pénibles scènes arrivassent, il nous accordera de montrer clairement, non-seulement à vous, nos amis, membres comme nous du corps de Jésus-Christ, mais encore à nos plus implacables ennemis, que nulle pensée d'intérêt grossier ne nous souille dans les affaires ecclésiastiques. En attendant que cette lumière éclate, si le Seigneur le permet, nous faisons ce à quoi nous sommes contraints pour ne pas retarder d'un moment la guérison de votre âme. Dieu m'est témoin que cette administration des biens de l'Eglise où l'on croit que nous aimons à dominer, je ne l'aime pas; mais je la supporte à cause de mes devoirs de charité en-

vers mes frères et de crainte envers Dieu; je voudrais en être affranchi si je le pouvais sans manquer aux obligations de ma charge. Le même Dieu m'est témoin que je ne pense pas autrement de mon frère Alype. Cependant le peuple, et ce qui est plus douloureux, le peuple d'Hippone ne l'a pas jugé ainsi et ne lui a épargné aucun outrage. Et vous, saints de Dieu, âmes miséricordieuses, vous avez cru cela de moi tout en ne parlant que du peuple d'Hippone, que ces reproches de cupidité ne pouvaient atteindre; vous avez voulu me toucher et m'avertir; vous l'avez fait pour nous reprendre et sans aucune haine, je n'en doute pas. Aussi je ne me fâche point, mais je vous rends grâces de ce mélange de réserve et de liberté qui vous a fait avertir l'évêque par voie indirecte au lieu d'aller droit à lui et de paraître lui faire outrage en lui déclarant vos soupçons.

10. Que l'obligation où je me suis cru de jurer ne soit pour vous ni un regret ni une peine. L'Apôtre n'affligeait pas, ou n'aimait pas moins ceux à qui il disait : « Nous n'avons pas été « auprès de vous avec des discours de flatterie, « vous le savez, ni avec des sentiments de cupi- « dité, Dieu nous en est témoin <sup>1</sup>. » Il les a pris à témoin pour une chose manifeste; mais pour une chose cachée, qui prendre à témoin, si ce n'est Dieu! Si donc il a eu raison de redouter de tels soupçons de l'ignorance humaine, lui, dont le travail était connu de tous, et qui, sauf le cas d'extrême nécessité, ne demandait rien pour lui aux peuples auxquels il dispensait la grâce du Christ, pourvoyant de ses propres mains à ce qui était nécessaire à sa subsistance; à plus forte raison devons-nous tout faire pour qu'on nous croie, nous qui sommes si au-dessous de sa sainteté et de sa vertu, et qui ne pouvons travailler de nos mains afin de soutenir notre vie; et lors même que nous le pourrions, nous n'en aurions jamais le loisir au milieu de plus d'occupations et de soins que n'en avaient, je crois, les apôtres! Qu'on cesse donc dans cette affaire de reprocher des calculs grossiers à un peuple chrétien qui est l'Eglise de Dieu. Il serait plus pardonnable de nous adresser ce reproche, à nous qui ne l'avons pas mérité, mais qui pouvons en être soupçonnés avec quelque vraisemblance, que de le faire peser sur ceux qui certainement méritent aussi peu le reproche que le soupçon même.

<sup>1</sup> *Thess.*, II, 5.



11. Partout où la foi mutuelle est quelque chose, il n'est permis ni de manquer au serment, ni de soutenir, ni même de mettre en doute qu'on puisse le violer; ce devoir est bien plus impérieux parmi les chrétiens. Je crois m'être pleinement expliqué là-dessus dans ma lettre à mon frère Alype. Votre sainteté me demande si *moi ou les gens d'Hippone nous croyons qu'un serment arraché par la violence soit obligatoire*. Qu'en pensez-vous vous-même? Voulez-vous que, même en présence d'une mort certaine, et ce n'était pas le cas de Pinien, un chrétien fasse servir le nom de son Dieu à une tromperie? Voulez-vous qu'un chrétien prenne Dieu à témoin d'une fausseté? Mais, sans qu'il y ait serment, si un chrétien était poussé par des menaces de mort à un faux témoignage, il devrait mieux aimer mourir que de souiller sa vie. Il y a plus que des menaces de mort de la part d'armées qui en viennent aux mains; et cependant quand les combattants se jurent mutuellement quelque chose, nous louons ceux qui tiennent leurs promesses, nous détestons ceux qui violent leur foi. Et de quoi s'agit-il pour eux? que veulent-ils éviter? La mort ou la captivité? S'ils manquent à ce serment arraché par la crainte de la captivité ou de la mort, s'ils ne gardent pas la foi qui a été donnée, on regarde comme sacrilèges et parjures des hommes même qui craignent plus de se parjurer que de tuer; et nous, nous poserions la question de savoir si un serment arraché par la force, doit être tenu par des serviteurs de Dieu d'une haute sainteté, par des moines qui courent dans la voie de la perfection chrétienne après avoir distribué tous leurs biens!

12. En quoi, je vous prie, cette présence à Hippone que Pinien a promise, ressemble-t-elle à un exil, à une déportation, à une relégation? Je crois que le sacerdoce n'est pas un exil, et notre fils choisirait celui-ci plutôt que celui-là? Dieu nous garde de défendre de la sorte un saint homme qui nous est si cher! Dieu nous garde de dire qu'il a préféré l'exil à la prêtrise ou le parjure à l'exil! C'est ainsi que je parlerais, si le serment de rester à Hippone avait été véritablement arraché par nous ou par le peuple; mais ce serment n'a pas été arraché quand on le refusait; il a été accepté quand on l'offrait. Et, comme nous l'avons dit, ce fut dans l'espérance que le séjour à Hippone amènerait Pinien à se rendre aux

vœux qui le pressaient d'entrer dans la cléricature. Enfin, quoi qu'on puisse penser de nous et des gens d'Hippone, il y aurait toujours une grande différence entre ceux qui auraient forcé de jurer et ceux qui auraient, je ne dis pas forcé, mais persuadé de se parjurer. Que celui dont il s'agit ne refuse pas de voir lui-même ce qui est le plus mauvais, de prêter un serment sous le coup d'une crainte quelconque, ou de le violer lorsqu'on ne craint plus rien.

13. Il faut remercier Dieu que les gens d'Hippone entendent la promesse qui leur a été faite de façon à se contenter de la volonté d'habiter parmi eux et de laisser aller Pinien où il a besoin d'aller pourvu qu'il songe à revenir. Car s'ils suivaient les termes mêmes du serment et qu'ils en exigeassent l'exécution formelle, le serviteur de Dieu ne pourrait jamais s'éloigner pas plus qu'il ne peut jamais se parjurer. Ce serait criminel de leur part de retenir ainsi, je ne dis pas un pareil homme, mais un homme quel qu'il fût; et ils ont bien prouvé ce qu'ils attendent de Pinien, car, en apprenant qu'il s'était absenté pour revenir, ils en ont été charmés, et le serment, dans toute sa vérité, ne leur doit rien autre que ce qu'ils en ont attendu. Pourquoi dit-on que, dans le serment sorti de sa bouche, il a fait de la nécessité une exception, comme si de sa bouche n'était pas parti l'ordre de supprimer ce mot? Certainement lorsqu'il parla lui-même au peuple il aurait pu placer ce mot; s'il l'avait fait, on n'aurait pas répondu: *Grâces à Dieu!* mais on aurait recommencé les cris qui avaient éclaté à la lecture du diacre. Et qu'importe que le mot qui indiquait la nécessité comme motif d'absence ait été ou n'ait pas été placé? On n'attend de Pinien rien autre que ce qui a été dit plus haut. Mais quiconque trompe l'attente de ceux à qui il a fait un serment, est certainement parjure.

14. Que la promesse soit donc accomplie, et que les âmes des faibles soient guéries, de peur que l'approbation d'un grand exemple de foi violée ne conduise au parjure, et que la désapprobation ne fasse dire avec raison qu'il ne faut plus nous croire, ni dans nos promesses ni même dans nos serments. Prenons garde plutôt aux langues de nos ennemis: elles sont comme autant de traits dont se sert un plus grand ennemi pour tuer les faibles. Mais à Dieu ne plaise que nous attendions d'une aussi

grande âme autre chose que ce qu'inspire la crainte de Dieu, et ce que conseille une sainteté aussi éminente ! Vous dites que j'aurais dû empêcher ce serment ; mais, je l'avoue, je n'ai pas pu penser qu'il valût mieux laisser périr dans un vaste et affligeant désordre l'Eglise que je sers, que d'accepter ce qui nous était offert par un tel homme.

## LETTRE CXXVII.

(Année 411)

Un illustre personnage, Armentarius, et sa femme, Pauline, qu'il ne faut pas confondre avec la sainte dame Pauline, épouse de Pammaque et louée par saint Jérôme, avaient fait vœu de continence ; c'étaient des amis de saint Augustin ; en apprenant ce vœu, l'évêque d'Hippone écrivit la lettre suivante à Armentarius et à Pauline pour les fortifier dans leur résolution. Le monde retentissait alors de la chute de Rome et des ravages des Barbares ; saint Augustin, sous les coups de ces vastes malheurs, fait remarquer que la vie humaine a perdu de son charme et que les joies du temps sont devenues trop peu de chose pour qu'on n'en fasse pas aisément le sacrifice à Dieu. On trouve dans cette lettre des pensées ingénieuses et profondes sur notre passage ici-bas.

## AUGUSTIN AUX EXCELLENTS SEIGNEURS, A SES HONORABLES ET CHERS ENFANTS ARMENTARIUS ET PAULINE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Un homme éminent, mon fils Ruférius, votre allié, m'a instruit du vœu que vous avez fait au Seigneur ; j'ai été heureux de ce qu'il m'a dit, mais, craignant les inspirations mauvaises du tentateur qui depuis bien longtemps n'aime pas de si saintes œuvres, j'ai cru devoir engager brièvement votre charité, illustre seigneur, honorable et cher fils, à méditer ces divines paroles : « Ne tardez pas à vous convertir au Seigneur, et ne différez pas de jour en jour <sup>1</sup>. » J'ai voulu aussi vous engager à vous acquitter de votre vœu envers celui qui exige ce qui lui est dû et tient ce qu'il a promis ; car il est aussi écrit : « Faites des vœux au Seigneur votre Dieu et accomplissez-les <sup>2</sup>. » Quand même vous n'auriez fait aucun vœu, quel meilleur conseil, quoi de meilleur pour l'homme que de se restituer à celui qui l'a créé, surtout parce que Dieu nous a tant aimés, qu'il a envoyé son fils unique, afin de mourir pour nous. Reste donc à accomplir la parole de l'Apôtre, lorsqu'il dit que le Christ est mort « afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux <sup>3</sup>. » Peut-on encore aimer

le monde, brisé par tant de désastres <sup>1</sup>, qu'il en a perdu même le fantôme de ses séductions ? Autant il fallait louer et exalter ceux qui dédaignaient de briller avec un monde dans son éclat ; autant il faut blâmer et accuser ceux qui mettaient leurs délices à périr avec un monde périssant.

2. Si on se résigne à tant de travaux, de dangers et de disgrâces pour une vie qui doit finir, si on prend tant de précautions, non point pour ne pas mourir, mais pour mourir un peu plus tard ; que ne doit-on pas subir pour cette vie éternelle où des soins prudents ne seront plus nécessaires, afin d'éviter la mort, où la lâcheté honteuse ne la craindra plus, où le sage n'aura plus besoin de sa fermeté, afin d'en supporter l'horreur ! elle ne sera plus rien pour personne, parce qu'elle ne sera plus. Soyez donc au nombre des amis de l'éternelle vie. Ne voyez-vous pas combien cette vie si misérable et si pauvre, est ardemment aimée, et par quels nœuds étroits on s'y attache ? Ceux qu'elle trouble de ses périls la perdent plus tôt ; ils hâtent leur fin par la peur même d'une fin prochaine ; ils se précipitent dans la mort en voulant l'éloigner, comme un homme qui, fuyant un voleur ou une bête sauvage, tomberait dans un fleuve et y disparaîtrait. Parfois en mer, sous le coup de la tempête, on jette dans les flots les provisions ; et, pour vivre, on jette ce qui fait vivre, de peur que des jours laborieux ne finissent trop vite. Que de peines on se donne pour allonger ses peines ! et quand la mort commence à nous menacer, nous nous en préservons de notre mieux pour avoir à la craindre plus longtemps. Que de genres de mort à redouter parmi tant d'accidents auxquels nos jours sont exposés ! une fois frappés par un de ces coups, les autres ne sont plus à craindre ; et cependant on cherche à échapper à un de ces périls de mort pour avoir à les craindre tous. A quelles tortures ne se soumettent-ils pas, ceux qui livrent leurs membres au traitement, au fer des médecins : est-ce pour ne pas mourir ? Non ; mais c'est pour mourir un peu plus tard. Ils acceptent beaucoup de tourments certains, dans l'espoir incertain d'obtenir un petit nombre de jours de plus ; quelquefois ils meurent tout à coup dans les douleurs violentes auxquelles ils s'étaient résignés par la crainte de la mort ; ils n'aiment pas mieux finir leur vie

<sup>1</sup> Ecclési. v, 8. — <sup>2</sup> Ps. LXXV, 12. — <sup>3</sup> I Cor. v, 15.<sup>1</sup> Allusion aux calamiteuses invasions des Barbares.



pour ne plus souffrir, mais ils aiment mieux souffrir que de finir leur vie, et il arrive qu'ils souffrent et qu'ils meurent. Eussent-ils été guéris, il aurait fallu mourir après toutes ces tortures : la vie, même achetée au prix de tant de souffrances, ne peut pas être éternelle, parce qu'elle est mortelle; elle n'est pas longue, parce qu'une vie entière est encore bien courte; elle ne s'écoule même pas en sûreté dans l'espace rapide qui lui est assigné, parce qu'elle demeure toujours incertaine. Parfois aussi on meurt par la douleur même qu'on avait volontairement acceptée pour ne pas mourir.

3. Il y a un autre mal, un grand mal, un mal fort détestable et horrible dans l'amour excessif de cette vie : plusieurs, en voulant vivre un peu plus longtemps, offensent gravement Dieu, en qui est la source de la vie, et tandis qu'ils repoussent la pensée d'une fin inévitable, ils s'excluent du lieu où nous attend une vie sans fin. D'ailleurs une vie misérable, quand elle pourrait toujours durer, ne saurait être comparée à une vie heureuse, même très-courte; et cependant le goût d'une vie misérable et fugitive fait perdre celle qui est heureuse et éternelle, lorsqu'on veut, dans celle qu'on aime autrement qu'on ne devrait, ce qu'on perd dans l'autre; car on n'aime pas la misère de la vie présente, puisqu'on veut être heureux; on n'en aime pas la brièveté, puisqu'on ne veut pas arriver à son terme; mais on l'aime parce qu'elle est la vie, et de telle sorte que, malgré sa misère et sa brièveté, on perd souvent, à cause d'elle, celle qui est heureuse et éternelle.

4. Ceci considéré, quelle obligation extraordinaire l'éternelle vie impose-t-elle à ses amis, quand elle ordonne qu'on l'aime comme on aime la vie présente? On méprisera tout ce qui charme dans le monde pour retenir un peu plus longtemps une vie qui doit bientôt échapper; et l'on ne méprisera pas le monde pour gagner une vie sans fin dans celui par lequel a été fait le monde! Récemment lorsque Rome, le siège du très-illustre empire, a été dévastée par les Barbares, combien d'amis de cette vie temporelle l'ont rachetée pour la prolonger dans le deuil et le dénûment, non-seulement au prix de ce qui l'embellissait, mais au prix de ce qui en était le soutien nécessaire! Les hommes ont coutume de beaucoup donner à celles à qui ils veulent plaire : dans le sac de

Rome, les amis de la vie ne l'auraient pas gardée s'ils ne l'avaient rendue pauvre; ils ne lui ont pas tout donné, mais plutôt ils lui ont tout ôté, de peur que l'ennemi ne la leur ravit. Je ne les en blâme pas; qui donc ignore qu'ils auraient perdu la vie s'ils n'avaient pas perdu tout ce qu'ils tenaient en réserve pour elle? Quelques-uns, il est vrai, ont d'abord perdu leurs biens et ensuite leur vie, et d'autres, prêts à tout sacrifier pour elle, ont tout d'abord péri. Nous apprenons ici jusqu'à quel point nous devons aimer l'éternelle vie: nous devons mépriser pour elle tout ce qui est superflu, lorsque pour conserver une vie passagère on a méprisé le nécessaire.

5. Pour garder la vie que nous aimons, nous ne la dépouillons pas comme ces hommes ont dépouillé leur propre vie; nous l'employons à acquérir celle qui est éternelle; elle en est comme la servante, et afin qu'elle fasse mieux son service, nous ne l'enchaînons point dans de vains ornements, nous ne l'accablons pas du poids de nuisibles soucis; nous écoutons le Seigneur nous promettant cette autre vie que nous devons désirer avec la plus grande ardeur, et criant comme dans l'assemblée du monde entier : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués, et qui êtes chargés, je vous soulage. »<sup>1</sup> « Prenez mon joug sur vous, et apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur; et vous trouverez le repos pour vos âmes. »<sup>2</sup> « Car mon joug est doux et mon fardeau léger. » Cette leçon de pieuse humilité chasse de nos cœurs et y éteint en quelque sorte cette vaine et inquiète cupidité qui désire ce qui est au delà de notre puissance. La peine est là où l'on aime et l'on recherche beaucoup de choses à l'acquisition et à la possession desquelles la volonté ne suffit point, parce que le pouvoir lui manque. Mais une vie de justice nous arrive du moment que nous la voulons, parce que la vouloir pleinement, c'est la justice, et que la justice pour être parfaite, ne demande rien de plus qu'une parfaite volonté. Voyez s'il y a peine dès qu'il suffit de vouloir. Voilà pourquoi cette divine parole a été prononcée : « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. »<sup>3</sup> Là où est la paix, là est le repos; le repos c'est la fin de tout désir et de toute peine. Mais cette volonté, pour être pleine, il faut qu'elle soit saine; elle le sera si elle ne refuse pas le médecin, dont la grâce seule peut guérir de la

<sup>1</sup> Matth. xi, 28, 29, 30. — <sup>2</sup> Luc, ii, 14.

maladie des mauvais désirs. C'est donc le médecin lui-même qui crie : « Venez à moi, vous « tous qui êtes fatigués ; » il dit que son joug est doux et son fardeau léger. Quand la charité sera répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit, nous aimerons ce qui nous est ordonné ; ce joug ne sera ni dur ni pesant si nous ne portons que celui-là et si nous le portons avec une soumission d'autant plus libre qu'elle est plus humble. C'est le seul fardeau dont le poids soulage au lieu d'accabler. Si on aime les richesses, qu'on les place là où elles ne peuvent périr. Si on aime l'honneur, qu'on le mette là où personne d'indigne ne sera honoré. Si on aime la santé, il faut désirer en jouir là où l'on ne craint plus de la perdre. Si on aime la vie, qu'on la possède là où il n'y a plus de mort.

6. C'est pourquoi rendez à Dieu ce que vous lui avez voué, puisque c'est vous-mêmes, et que vous vous rendez à celui par lequel vous existez ; rendez-le-lui, je vous en conjure. Ce que vous rendez n'en sera pas diminué, mais plutôt se conservera et s'accroîtra ; car Dieu exige par bonté, non par indigence ; il ne s'agrandit pas de ce qu'on lui rend, mais il fait croître en lui ceux qui lui rendent. Ce qu'on ne lui rend pas est perdu ; ce qui lui est rendu est une richesse pour celui qui rend : il y trouve sa garantie et sa sécurité. La restitution et celui qui restitue sont la même chose, parce que la dette et le débiteur étaient tout un. Car l'homme se doit lui-même à Dieu, et pour être heureux, il doit se restituer à celui de qui il a reçu l'être. C'est ce que signifient ces paroles du Seigneur dans l'Évangile : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. <sup>1</sup> » Il dit cela lorsque s'étant fait montrer une pièce de monnaie et ayant demandé de qui elle portait l'image, on lui répondit : *De César*. Il faisait entendre ainsi que Dieu exigeait de l'homme sa propre image dans l'homme lui-même, comme César exigeait l'empreinte de la sienne, sur la pièce de monnaie. Si on doit à Dieu cette image sans l'avoir promise, combien la lui doit-on plus encore lorsqu'on lui en fait la promesse ?

7. Je pourrais, mon très-cher fils, selon mes faibles ressources, louer plus au long votre pieuse résolution, et montrer la différence qu'il y a entre les chrétiens qui aiment et les chrétiens qui méprisent le monde, quoique les uns et les autres soient appelés fidèles. Ils ont

été purifiés aux mêmes fonts sacrés, sanctifiés et consacrés par les mêmes mystères ; ils ont été non-seulement auditeurs mais même prédicateurs du même Évangile, et cependant ils ne participeront pas les uns et les autres au royaume de Dieu et à sa lumière ; ils n'auront pas pour héritage l'éternelle vie qui seule est heureuse. Le Seigneur Jésus ne les a pas distingués de ceux qui n'entendent point, mais il a établi de très-grandes différences entre ceux qui entendent sa parole : « Celui qui entend « mes paroles, dit-il, et les met en pratique, je « le comparerai à un homme sage qui a bâti « sa maison sur la pierre : la pluie est tombée, « les fleuves ont débordé, les vents ont soufflé « et ont battu cette maison, et elle n'a pas « éroulé, car elle était fondée sur la pierre. « Mais celui qui entend mes paroles et ne les « met pas en pratique, je le comparerai à un « insensé qui a bâti sa maison sur le sable : la « pluie est tombée, les fleuves ont débordé, les « vents ont soufflé et battu cette maison, et elle « s'est écroulée, et sa ruine a été grande <sup>1</sup>. » Ecouter les paroles divines, c'est donc bâtir ; en cela, les uns et les autres sont pareils : la différence consiste à pratiquer ou à ne pratiquer pas ce que l'on entend ; c'est la différence entre l'édifice bâti sur le fondement de la pierre solide, et l'édifice qui se renverse parce qu'il n'a d'autre fondement que le sable mobile. Toutefois, celui qui n'écoute point ne se met pas davantage en sûreté : en ne bâtissant rien du tout, en restant sans toit, il sera beaucoup plus facilement accablé, saisi et emporté par les pluies, les fleuves et les vents.

8. Je pourrais aussi, selon mes humbles efforts, marquer la diversité des rangs et des mérites parmi ceux-là mêmes qui appartiendront à la droite de Dieu et au royaume des cieux, et montrer la différence entre une religieuse et pieuse vie conjugale, ayant pour but d'engendrer des enfants, et celle dont vous avez fait vœu, si j'avais à vous convier à cette résolution ; mais ce vœu est prononcé, il vous lie, il ne vous est pas permis de faire autrement. Avant que vous fussiez engagé, vous étiez libre de rester à un rang inférieur ; c'était, d'ailleurs une peu enviable liberté que celle où l'on n'était pas débiteur de ce qu'on paie avec tant de profit. Mais maintenant que votre promesse est engagée envers Dieu, je ne vous invite pas à une grande justice, je vous détourne d'une

<sup>1</sup> Matth. xxii, 21.

<sup>1</sup> Matth. vii, 24, 27.



grande iniquité. En ne pas accomplissant votre vœu, vous ne seriez pas tel que vous seriez resté si vous n'aviez pris aucun engagement. Alors vous seriez moindre et non pas pis ; mais aujourd'hui, ce qu'à Dieu ne plaise, vous manquerez à votre foi envers Dieu, et vous seriez d'autant plus malheureux que vous auriez été plus heureux en gardant votre promesse. Toutefois ne vous repentez pas de ce vœu, réjouissez-vous au contraire, de ce qu'il ne vous soit plus permis de faire ce qui n'eût servi qu'à votre désavantage. Marchez avec courage, que vos actions répondent à vos paroles ; celui qui vous a demandé le vœu, vous aidera à l'accomplir. Heureuse la nécessité qui contraint à ce qu'il y a de meilleur !

9. Il y aurait une seule raison, qui non-seulement ne nous permettrait pas de vous exhorter à l'accomplissement de votre vœu, mais qui nous obligerait à vous interdire d'y donner suite : ce serait le cas où par hasard votre femme s'y refuserait, par faiblesse d'âme ou de chair. Entre personnes mariées, de tels vœux ne doivent se faire que d'un consentement mutuel et d'une volonté commune ; et si l'un des deux époux s'est engagé légèrement, mieux vaut qu'il répare sa témérité que de tenir sa promesse. Dieu n'exige pas ce qu'on lui a promis aux dépens d'autrui, mais plutôt il nous défend de disposer de ce qui ne nous appartient pas. Ecoutez sur ce point le divin sentiment de l'Apôtre : « Le corps de la femme n'est « point en sa puissance, mais en celle du « mari ; de même le corps du mari n'est « point en sa puissance, mais en celle de la « femme <sup>1</sup>. » Il veut parler ici de l'usage du mariage. Mais j'entends dire que votre femme est si disposée au vœu de continence qu'elle n'est retenue que par la crainte que vous ne réclamiez d'elle le devoir conjugal ; acquittez-vous donc tous les deux envers Dieu de ce que vous lui avez promis tous les deux, et faites-lui le sacrifice de ce que vous ne vous demandez plus l'un à l'autre. Si la continence est une vertu, comme c'en est une, pourquoi le sexe le plus faible y est-il le plus disposé ? Pourtant la ressemblance du mot l'indique, et c'est du nom latin de l'homme que la vertu tire son nom <sup>2</sup>. Homme, soyez donc capable d'une vertu pour laquelle une femme est prête ; que votre consentement soit comme une offrande sur

l'autel céleste du Créateur, que la concupis-  
cence soit vaincue, que le lien de l'affection  
soit d'autant plus fort qu'il sera plus saint.  
Réjouissons-nous de la grâce abondante du  
Christ sur vous, ô illustres seigneurs, mes  
honorables et chers enfants !

## LETTRE CXXXVIII.

(Année 411.)

La lettre suivante, rédigée par saint Augustin, fut adressée au nom des évêques catholiques de l'Afrique au tribun Marcellin, chargé de présider la conférence de Carthage du 1<sup>er</sup> juin 411, convoquée au nom de l'empereur Honorius. On peut voir dans notre *Histoire de saint Augustin* un récit complet de cette conférence d'où l'on avait espéré que sortirait la paix de l'Eglise d'Afrique. Cette lettre était, de la part des catholiques, comme l'acceptation des conditions et des réglemens de l'assemblée ; en tête figurait le nom d'Aurèle, évêque de Carthage, et le nom de Sylvain, primate de Numidie, qui se trouvait le plus ancien d'ordination. Les évêques catholiques offraient de renoncer à leurs sièges si les donatistes parvenaient à prouver qu'ils eussent raison ; ils consentaient à ce que les évêques de ce parti, s'ils étaient vaincus, gardassent leur dignité en rentrant dans l'unité de l'Eglise. Ces offres généreuses sont un beau souvenir pour l'Eglise d'Afrique.

AURÈLE, SYLVAIN ET TOUS LES EVÊQUES CATHO-  
LIQUES A LEUR HONORABLE ET TRÈS-CHER FILS,  
L'ILLUSTRE <sup>1</sup> TRIBUN ET SECRÉTAIRE MARCELLIN.

1. Nous vous déclarons, par cette lettre, comme vous avez bien voulu le demander, que nous acceptons de tout point l'édit de votre excellence, qui assure la tranquillité et la paix des délibérations de l'assemblée et pourvoit aux moyens de manifester et de défendre la vérité ; nous souscrivons à ce que vous avez réglé sur le lieu et le temps, et sur le nombre de ceux qui devront être présents. Nous consentons aussi que ceux à qui nous donnons commission de conférer signent leurs discours. Dans l'acte par lequel nous leur imposons cette charge, et promettons de ratifier ce qu'ils auront fait, non-seulement vous aurez nos signatures, mais vous nous verrez signer vous-même. Avec l'aide du Seigneur nous obtiendrons du peuple chrétien, dans l'intérêt du repos et de la tranquillité de l'assemblée, qu'il s'en tienne éloigné et qu'il ne se hâte pas de vouloir apprendre ce qui sera fait au moment même, mais qu'il en attende le récit par écrit, comme vous l'avez promis à tous.

2. Confians dans la vérité, nous nous obli-

<sup>1</sup> Cor. vii, 4.

<sup>2</sup> Virtus a viro.

<sup>3</sup> Le texte porte : *spectabili*. C'était un terme de respect et d'honneur dont on usait à l'égard des grands personnages de l'empire à cette époque.

geons, si ceux avec qui nous avons affaire peuvent prouver que l'Eglise du Christ a tout à coup péri par les crimes de je ne sais qui, et n'est plus restée que dans le parti de Donat, lorsque déjà, selon les promesses de Dieu, les peuples chrétiens couvraient une grande partie de l'univers et s'étendaient pour le remplir tout entier; si, disons-nous, ils peuvent le prouver, nous nous obligeons à ne conserver parmi eux aucun des honneurs de la dignité épiscopale, mais, pour notre salut éternel, nous suivrons le conseil de ceux à qui nous devons le bienfait insigne de connaître la vraie foi. Si, au contraire, nous parvenons à montrer que l'Eglise du Christ, répandue non-seulement en Afrique, mais encore dans les pays d'outre-mer et au milieu d'un grand nombre de nations, produisant des fruits et croissant dans le monde entier, comme il est écrit <sup>1</sup>, n'a pas pu périr par les péchés de quelques hommes; si nous prouvons que c'est une question jugée que celle de ces évêques catholiques accusés mais jamais convaincus par leurs ennemis, et d'ailleurs la cause personnelle de ces évêques n'était pas la cause de l'Eglise; si nous établissons que Cécilien fut innocent et que ses accusateurs furent déclarés coupables de calomnie par l'empereur même dont ils avaient invoqué le jugement; enfin si, en réponse à ce qu'ils ont dit sur de prétendus crimes, nous démontrons l'innocence des accusés à l'aide de témoignages humains, et si nous faisons voir, avec les preuves divines, que l'Eglise du Christ, à la communion de laquelle nous sommes unis, n'a été détruite par les péchés de qui que ce soit, nous consentons qu'en rentrant dans notre unité, les donatistes retrouvent la voie du salut sans perdre les honneurs de l'épiscopat. Nous ne détestons pas en eux les sacrements de la vérité divine, mais les inventions des erreurs humaines; ôtez ces erreurs, nous embrasserons nos frères revenus à nous par la charité chrétienne: maintenant nous sommes séparés d'eux par un schisme diabolique.

3. Chacun de nous se trouvant alors dans son église avec un collègue, nous occuperions tour à tour le premier rang, comme on a coutume de le faire avec un évêque étranger. Les deux évêques possédant tour à tour les mêmes droits dans leur église, ils se préviendraient mutuellement; là où le précepte de la charité

dilaterait les cœurs, la paix serait aisée à garder; une fois l'un des deux évêques mort, le survivant demeurerait seul et la succession aurait lieu selon l'ancienne coutume. Cette convention ne serait pas une nouveauté; elle a été observée par la charité catholique depuis le commencement du schisme, à l'égard de ceux qui condamnant cette dissension impie sont revenus à la douceur de l'unité, quelque tardif qu'ait été ce retour. S'il arrivait par hasard que les peuples chrétiens aimassent mieux avoir un seul évêque et qu'ils repoussassent comme une chose insolite la présence permanente de deux évêques, quittons notre siège les uns et les autres, et, le schisme condamné et l'unité refaite, que les évêques des églises où il y en aurait un seul en choisissent un, un seul pour chaque église où il s'en serait trouvé deux auparavant. Pourquoi hésiterions-nous à offrir à notre Rédempteur ce sacrifice d'humilité? Il est descendu des cieux et a pris un corps pour que nous soyons ses membres; et nous, pour empêcher que ses membres ne soient déchirés par une cruelle division, nous craindrions de descendre de nos sièges! Il nous suffit, à nous, d'être des chrétiens fidèles et obéissants: soyons-le donc toujours. Nous sommes ordonnés évêques pour les peuples chrétiens, servons-nous de notre épiscopat pour les ramener à la paix. Si nous sommes des serviteurs utiles, pourquoi sacrifier à nos grandeurs temporelles l'éternel avantage du Maître? Si, en déposant la dignité épiscopale, nous réunissons le troupeau du Christ, elle nous sera plus profitable que si nous la conservions en contribuant à la dispersion du troupeau. De quel front attendrions-nous dans le siècle futur les honneurs promis par le Christ, si dans ce siècle-ci nos honneurs empêchaient l'unité chrétienne?

4. Nous avons voulu écrire ces choses à votre Excellence afin que, par vous, elles soient connues de tout le monde. C'est le Seigneur notre Dieu qui nous a inspiré de faire ces promesses; c'est avec son aide que nous avons la confiance de les remplir; nous lui demandons de guérir ou de dompter, par une pieuse charité, avant la réunion de l'assemblée, les cœurs infirmes ou rebelles: nous n'apporterons ainsi qu'un esprit pacifique à la recherche de la vérité, et la concorde précédera ou au moins suivra nos discussions. Si les dissidents se rappellent que *les pacifiques sont heureux parce qu'ils seront*

<sup>1</sup> Coloss. 1, 6.



*appelés enfants de Dieu*<sup>1</sup>, nous ne devons pas désespérer qu'ils trouvent plus digne et plus facile de réconcilier le parti de Donat avec l'univers chrétien, que de faire rebaptiser l'univers chrétien par le parti de Donat; nous devons d'autant moins perdre espoir, que les donatistes ont accueilli avec grand amour ceux qui sont revenus de la secte sacrilège de Maximien, secte condamnée par eux et contre laquelle ils avaient appelé les lois des puissances séculières; dans ce fraternel accueil, ils n'ont pas osé annuler le baptême donné par les maximianistes; ils ont reçu dans leurs rangs, sans toucher à leurs dignités, quelques-uns d'entre eux après les avoir condamnés, et ont même pensé que quelques autres n'avaient contracté aucune souillure dans leur communion avec cette secte impie. Leur bon accord entre eux ne nous déplaît pas; mais il faut qu'ils comprennent combien que le tronc catholique a raison de rechercher pieusement la branche dont il est séparé, puisque cette branche elle-même a mis tant de soins à se réunir au petit rameau qui en avait été retranché. (*Et d'une autre main* :) Nous vous souhaitons, notre fils, de vous bien porter dans le Seigneur. J'ai signé cette lettre, moi, Aurèle, évêque de l'Eglise catholique de Carthage. (*Et encore d'une autre main* :) J'ai signé, moi, Silvain, l'ancien<sup>2</sup>, de l'Eglise de Summa.

### LETTRE CXXIX.

(Année 411.)

Marcellin avait pensé qu'un petit nombre d'évêques choisis de part et d'autre par leurs collègues suffiraient pour une sérieuse et sincère discussion dans la conférence; mais les évêques donatistes demandèrent à y être tous présents. Les catholiques écrivirent à ce sujet à Marcellin; saint Augustin rédigea la lettre; elle va au fond de la question; elle est très-habile, très-forte: c'est une argumentation directe et sans réplique.

AURÈLE, SILVAIN ET TOUS LES EVÊQUES CATHOLIQUES A LEUR HONORABLE ET TRÈS-CHER FILS, L'ILLUSTRE TRIBUN ET SECRÉTAIRE MARCELLIN.

1. Nous sommes très-inquiets du manifeste ou de la lettre par laquelle nos frères que nous désirons ramener d'une divison funeste à la paix catholique, ont refusé d'accepter l'édit de votre Excellence qui pourvoit à la tranquillité et au repos de nos délibérations; nous crai-

gnons non pas que tous ces évêques, mais que quelques-uns d'entre eux ne rendent impossible, par le tumulte ou le bruit de la multitude, une conférence qui doit être calme et pacifique. Plût à Dieu que cette pensée ne fût point dans leur esprit et que nous nous trompassions dans nos soupçons! Plût à Dieu que ces évêques ne voulussent tous assister à la conférence, où nous serions également, que pour en sortir dans une parfaite union avec nous, et pour aller, sur les ruines du schisme, dans les liens fraternels du Christ, rendre grâces à Dieu et le louer tous ensemble dans une même église, avec la charité la plus ardente et la plus éclatante, au milieu de l'admiration et de la joie des gens de bien, ne rencontrant d'autre affliction que celle du démon et de ceux qui lui ressemblent!

2. Si c'est avec un œil de paix que l'on regarde ce qui nous occupe, si c'est avec une pensée chrétienne qu'on veuille juger, on trouvera tout simple de mettre de côté les accusations vraies ou fausses dirigées contre des hommes, pour chercher l'Eglise dans les saintes Ecritures où le Christ, son Rédempteur, se révèle à nous. De même que nous n'écoutons pas contre le Christ ceux qui disent que son corps a été enlevé du sépulcre par ses disciples, de même nous ne devons pas écouter contre son Eglise ceux qui disent qu'elle n'existe plus que parmi les Africains et le petit nombre de ceux qui leur sont unis. Les chrétiens véritables sont membres du Christ, selon la parole de l'Apôtre<sup>1</sup>: Comme donc nous ne croyons pas que le corps mort du Christ ait disparu du sépulcre par le larcin de quelqu'un, ainsi nous ne devons pas croire que, par le péché de qui que ce soit, ses membres vivants aient disparu du monde. Le Christ étant le chef et l'Eglise le corps, il n'est pas difficile de voir dans l'Evangile le chef défendu contre les calomnies des Juifs et le corps contre les accusations des hérétiques. On y lit: « Il fallait que le Christ souffrît et qu'il ressuscitât d'entre les morts le troisième jour; » c'est contre ceux qui disent qu'il a été enlevé mort du tombeau. Et aussitôt après: « Et qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés dans toutes les nations, en commençant par Jérusalem<sup>2</sup>; » c'est contre ceux qui prétendent que l'Eglise n'est pas répandue dans l'univers: par là, en un seul endroit et en peu de mots, l'ennemi

<sup>1</sup> Matth. v, 9.

<sup>2</sup> Le texte porte *senez*, ancien. Silvain était l'évêque le plus ancien d'ordination, comme nous l'avons déjà fait observer.

<sup>1</sup> Eph. iv, 25. — <sup>2</sup> Luc, xxiv, 46, 47.

du chef et l'ennemi du corps sont repoussés, et peuvent être ramenés, s'il y a de leur part attention et sincérité.

3. Nous sommes d'autant plus affligés de ces inimitiés de nos frères, qu'ils ont en main comme nous ces mêmes Ecritures qui renferment d'aussi évidents témoignages. Au moins les juifs qui nient la résurrection du Christ ne reçoivent pas l'Évangile ; mais nos frères admettent l'autorité de l'Ancien et du Nouveau Testament ; cependant ils veulent nous imputer à crime que l'Évangile ait été livré, et refusent de croire à l'Évangile quand nous le lisons ! Mais peut-être que, voulant se préparer à cette conférence, ils ont plus soigneusement scruté les saintes Ecritures ; ils y auront trouvé d'innombrables preuves des promesses faites à l'Eglise qu'elle sera répandue au milieu de toutes les nations, sur toute la terre ; on voit ses premiers progrès dans l'Évangile, les Epîtres et les Actes des apôtres, où se lisent les noms des lieux, des cités et des provinces à travers lesquels elle s'est propagée ; cette Eglise, commençant par Jérusalem, et s'étendant jusqu'en Afrique, non pas en s'éloignant, mais en grandissant à travers le monde, ils n'ont pas découvert un seul endroit des livres saints où il soit dit qu'elle doit disparaître de la terre pour ne plus être qu'en Afrique dans le parti de Donat ; ils auront vu toute l'absurdité qu'il y a à multiplier les témoignages divins en faveur de celle qui doit périr et à ne pas apercevoir le moindre mot en faveur de celle qui, selon eux, plaît au Seigneur : c'est peut-être la pensée de toutes ces choses qui les a déterminés à se réunir tous à la conférence, afin de mettre un terme à des inimitiés vaines et funestes et contraires au salut éternel : au lieu de songer à faire naître un nouveau désordre, ils ne sont occupés qu'à finir d'anciennes divisions.

4. Car, pour ce qui fait le sujet de leurs récriminations accoutumées, je veux parler des lois contre les hérétiques et les schismatiques portées dans l'intérêt de la paix catholique, par les rois de la terre, dont il est dit depuis si longtemps qu'ils seront soumis au Christ, nous croyons qu'ils ont enfin compris qu'on ne doit pas en faire un crime. Les anciens rois de la nation juive et même des rois étrangers ont défendu à tous leurs peuples, sous des peines très-sévères, non-seulement de ne rien faire, mais même de ne rien dire contre le Dieu d'Israël, c'est-à-dire le vrai Dieu ; et les ancêtres des donatistes ont

déféré au tribunal de l'empereur Constantin, par le proconsul Anulin, la cause même de Cécilien, d'où est née notre division : il est bien évident qu'ils sollicitaient par là, auprès de l'empereur Constantin, un acte quelconque de son autorité souveraine contre le parti qui serait condamné ; ils ont pu voir, dans les registres publics et peut-être ont-ils vu pour les besoins de la conférence, que toute cette cause est depuis longtemps finie ; et qu'elle l'est après les jugements ecclésiastiques qui ont absous Cécilien, après la décision de l'empereur lui-même devant qui l'affaire fut d'abord portée et en dernier lieu reportée par eux. Ils ont pu y reconnaître aussi que le proconsul Élien, jugeant par l'ordre de l'empereur, a pleinement disculpé Félix, évêque d'Aptonge, ordonnateur de Cécilien, qu'ils ont appelé dans leur concile la source de tous les maux.

5. Si, de plus, ils ont fait attention aux saintes Ecritures, et c'était bien facile, s'ils y ont remarqué que, dans l'Eglise du Christ, l'ivraie et le froment, la paille et le grain, les bons et les mauvais poissons doivent se trouver mêlés jusqu'au temps où l'on moissonnera, où l'on vannera, où l'on tirera les filets sur le rivage<sup>1</sup> ; ils auront pensé que, quand même Cécilien et ses collègues auraient eu des torts, ces torts ne seraient pas retombés sur l'univers chrétien, promis jadis à un petit nombre de croyants, et devenu aujourd'hui un spectacle pour tout le monde : à moins que par hasard le péché d'un homme ne soit plus fort contre l'Eglise que ne peut l'être pour elle le serment d'un Dieu, et que les châtimens de l'iniquité ne l'emportent sur les promesses de la vérité. Peut-être nos adversaires ont-ils déjà vu ce qu'il y aurait d'insensé et d'impie dans un pareil sentiment ; ils se seront souvenus qu'après avoir condamné les maximianistes, lesquels avaient condamné Primien, ils les ont chassés de leurs églises au moyen des puissances temporelles ; ce récent exemple leur aura prouvé sûrement que l'Eglise peut sans péché demander aux puissances un appui contre ses enfants révoltés. Ils auront songé que leurs rangs se sont ouverts à quelques-uns de ceux qu'ils avaient condamnés, en même temps qu'ils donnaient à plusieurs un terme pour revenir de la communion schismatique et sacrilège de Maximien, où ils ont dit qu'ils étaient restés sans se souiller ; et qu'ils n'ont osé ni annuler ni réitérer le

<sup>1</sup> Math. III, 12 ; XIII, 24-30, 47, 48.



baptême, donné ostensiblement dans le schisme par ceux qu'ils avaient condamnés ou par leurs adhérents. Ils ont assez compris qu'ils condamnaient par leur propre exemple leurs accusations contre nous, et il faut croire qu'ils reconnaissent ce qu'il y a d'indigne, d'intolérable à s'asseoir sur leurs sièges d'évêques avec les maximianistes, avec Primien lui-même qu'ils ont condamné comme ils ont été condamnés par lui et tout cela pour conserver la paix dans le parti de Donat, pendant qu'à cause de Cécilien ils réprouvent le monde chrétien et troublent la paix et l'unité du Christ !

6. Voilà peut-être les souvenirs et les considérations qui, mêlés à la crainte de Dieu, les portent à vouloir tous assister à la conférence : c'est de leur part une pensée de paix et non point un dessein de désordre. Ils ont dit que leur intention, en venant tous à l'assemblée, c'était de montrer leur nombre et de répondre à ceux qui ont menti en parlant de leur petit nombre. Si cela a été dit parmi nous, on a pu le dire avec vérité des lieux où nos évêques, nos clers et nos laïques sont assurément de beaucoup les plus nombreux, surtout dans la province proconsulaire, quoique, la Numidie consulaire exceptée, nous soyons aussi plus nombreux dans les autres provinces de l'Afrique ; ou bien, certainement, nous avons raison d'affirmer que les donatistes sont en très-petit nombre, si on les compare à toutes les nations à travers lesquelles s'étend la communion catholique. Si les évêques donatistes veulent se compter à nos yeux, ne pourraient-ils pas le faire avec plus d'ordre et de tranquillité en mettant sous vos yeux leurs signatures au bas de la procuration demandée par votre ordonnance ? Pourquoi donc leur désir d'assister tous à la conférence ? Car s'ils n'arrivent pas avec des pensées de paix, que ne troubleront-ils pas en parlant, et que feront-ils là en gardant le silence ? Supposez qu'il n'y ait pas de cris, le seul bruit des mots dits à l'oreille par beaucoup d'hommes deviendra un assez grand bruit pour empêcher la conférence.

7. Ils ont cru devoir déclarer dans leur manifeste qu'ils sont fondés à vouloir tous assister à la conférence parce qu'on les a tous convoqués. Mais qui donc pouvait choisir le petit nombre de ceux qui devaient prendre part à la discussion, sinon tous les évêques invités à la réunion ? c'est en votre présence que tous avaient à désigner leurs mandataires : tous se-

raient ainsi dans un petit nombre, puisqu'un petit nombre aurait été choisi par tous. Ou c'est au désordre ou c'est à la paix qu'ils aspirent ; nous souhaitons l'une de ces choses, nous prenons garde à l'autre ; et de peur qu'ils ne se préparent à ce que nous craignons plutôt qu'à ce que nous souhaitons, nous consentons qu'ils assistent tous à la conférence, pourvu toutefois que nous restions, nous, dans le nombre qui avait paru suffisant à Votre Excellence : s'il y avait du tumulte, il ne serait imputable qu'à ceux qui auraient voulu inutilement se montrer en grand nombre, afin de régler une chose pour laquelle il fallait peu d'hommes seulement. Si, au contraire, ce que nous désirons de tous nos vœux, ce que nous recherchons ardemment, ce que nous demandons humblement au Seigneur, ils ne se réunissent en grand nombre qu'en vue de la paix, nous serons tous présents quand ils le voudront, et à l'aide de Dieu, auteur de cette grâce, nous volerons joyeusement vers un si grand bien, en disant : « Vous êtes nos frères <sup>1</sup>, » non plus à ceux qui nous détestent, mais à des frères qui nous embrassent après avoir éteint la haine ; c'est ainsi que le nom du Seigneur sera honoré, et ils verront, ils expérimentent eux-mêmes en partageant notre joie, *combien il est bon et doux que les frères habitent ensemble* <sup>2</sup> ! (*Et d'une autre main :*) Nous vous souhaitons, notre fils, de vous bien porter en Dieu. (*D'une autre main :*) Moi, Aurèle, évêque de l'église de Carthage, j'ai signé. (*Et encore d'une autre main :*) Moi, Silvain, primat de la province de Numidie, j'ai signé.

## LETTRE CXXX.

(Au commencement de l'année 412.)

Cette belle lettre forme comme un livre sur la prière ; elle est adressée à une veuve romaine, d'un sang illustre, qui avait été femme de Probus, préfet du prétoire et consul ; elle était aïeule de Démétrias à qui saint Jérôme écrivit une lettre célèbre sur la virginité, et belle-mère de Juliana qui est Démétrias pour elle. Proba, surnommée Faltonie, s'était retirée en Afrique après le sac de Rome. Saint Jérôme s'exprime ainsi sur l'aïeule de la jeune vierge romaine : « Proba, ce nom plus illustre que « toute dignité et que toute noblesse dans l'univers romain, « Proba qui, par sa sainteté et sa bonté eut tous, s'est ren- « due vénérable aux Barbares mêmes, et qui s'est peu inquiétée « des consulats ordinaires de ses trois fils, Probinus, Otybrius et « Probus ; cette femme, pendant que tout est esclave à Rome « au milieu de l'incendie et de la dévastation, vend, dit-on, « en ce moment, les biens qu'elle tient de ses pères, et se fait, « avec l'unique Mammone, des amis qui puissent la recevoir

<sup>1</sup> Isaïe, LXVI, 5, version des Septante.

<sup>2</sup> Ps. CXXXII, 1.

« dans les tabernacles éternels. » Voilà ce qu'était la veuve à laquelle saint Augustin parle de la prière avec tant d'âme, de charme et d'élévation. Les gens du monde et surtout les riches de la terre qui ont le goût de la vie chrétienne ne peuvent rien lire de meilleur et de plus nourrissant que cet écrit de l'évêque d'Hippone.

AUGUSTIN, ÉVÊQUE, SERVITEUR DU CHRIST ET  
DES SERVITEURS DU CHRIST, A PROBA, PIEUSE  
SERVANTE DE DIEU, SALUT DANS LE SEIGNEUR  
DES SEIGNEURS.

1. Je me rappelle que vous m'avez demandé et que je vous ai promis de vous écrire quelque chose sur la prière : grâce à celui que nous prions, j'en ai le temps et le pouvoir ; il faut donc que je vous paye ma dette et que je serve votre zèle pieux dans la charité du Christ. Je ne puis vous dire combien je me suis réjoui de votre demande même ; elle m'a fait connaître quel soin vous prenez d'une si grande chose. Quelle plus grande affaire dans votre veuvage, que de persévérer dans la prière, la nuit et le jour, selon le conseil de l'Apôtre : « Celle qui est véritablement veuve et abandonnée, dit « saint Paul, a mis son espérance dans le Seigneur et persévère dans la prière, la nuit et « le jour. » Ce qui peut paraître admirable, c'est que noble selon le siècle, riche, mère d'une si grande famille, veuve, mais sans être abandonnée, votre cœur ait fait de l'oraison son occupation principale et le plus important de ses soins ; mais vous avez sagement compris que, dans ce monde et dans cette vie, il ne peut y avoir de repos pour aucune âme.

2. Celui qui vous a donné cette pensée, c'est assurément ce divin Maître qui répondit à ses disciples que ce qui est impossible aux hommes est facile à Dieu<sup>1</sup> ; le Seigneur leur fit cette admirable et miséricordieuse réponse, après qu'il leur eut dit qu'il était plus aisé à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux ; car ces paroles les avaient attristés, non pour eux, mais pour le genre humain ; ils n'espéraient pas que personne pût être sauvé. Celui donc à qui il est facile même de faire entrer un riche dans le royaume des cieux, vous a inspiré le pieux désir de me demander comment il faut prier. Durant sa vie mortelle, il a ouvert le royaume des cieux au riche Zachée<sup>2</sup> ; et, après sa résurrection et son ascension, il a fait de plusieurs riches, éclairés de l'Esprit Saint, des contempteurs de ce siècle, et les a

d'autant plus enrichis, qu'ils ont plus entièrement éteint dans leurs cœurs la soif des biens humains. Comment vous appliqueriez-vous ainsi à prier Dieu, si vous n'espérez pas en lui ! et comment espéreriez-vous en lui si vous mettiez votre confiance dans des richesses incertaines, si vous méprisiez ce salutaire précepte de l'Apôtre : « Ordonne aux riches de ce « monde de n'être point orgueilleux, de ne « pas mettre leur confiance dans des richesses « incertaines, mais dans le Dieu vivant qui « nous donne tout en abondance pour en jouir ; « afin qu'ils deviennent riches en bonnes œuvres, qu'ils donnent et répandent aisément, « et qu'en se préparant ainsi un trésor qui soit « un bon fondement pour l'avenir, ils arrivent « à la possession de la véritable vie<sup>3</sup> ? »

3. Quel que soit donc votre bonheur dans ce siècle, vous devez vous y croire comme abandonnée, si vous songez avec amour à la vie future ; de même, en effet, qu'elle est la véritable vie en comparaison de laquelle la vie présente, qu'on aime tant, ne mérite pas qu'on l'appelle une vie, quelque joie qu'on puisse y trouver ; ainsi, la consolation véritable est celle que le Seigneur promet lorsqu'il dit par son prophète : « Je lui donnerai la vraie consolation, une paix « au-dessus de toute paix<sup>2</sup> ; » et sans laquelle il y a dans tous les adoucissements humains plus de peine que de douceur. Les richesses et les hautes dignités, les grandeurs de ce genre par lesquelles se croient heureux les mortels qui n'ont jamais connu la vraie félicité, que peuvent-elles donner de bon, puisque mieux vaut ne pas en avoir besoin que d'y briller, et qu'on est bien plus tourmenté de la crainte de les perdre qu'on ne l'était du désir d'y parvenir ? Ce n'est point par de tels biens que les hommes deviennent bons, mais ceux qui le sont devenus d'ailleurs changent en *biens* ces richesses périssables par le bon usage qu'ils en font. Là ne sont donc pas les vraies consolations, elles sont plutôt là où est la vraie vie ; car il est nécessaire que l'homme devienne heureux par ce qui le rend bon.

4. Mais, même dans cette vie, les hommes bons donnent de grandes consolations. Est-on pressé par la pauvreté ou sous le coup d'un deuil, en proie à la maladie ou condamné aux tristesses de l'exil, ou livré à tout autre malheur ? Que les hommes bons soient là ; ils ne

<sup>1</sup> 1 Tim. vi, 17-19.

<sup>2</sup> Isaïe, LVII, 18, 19, version des Septante.

<sup>3</sup> 1 Tim. v, 5. — 2 Matth. XIX, 24-26. — 3 Luc, XIX, 9.



partagent pas seulement la joie de ceux qui se réjouissent, mais ils pleurent avec ceux qui pleurent <sup>1</sup>, et, par leur manière de dire et de converser, adoucissent ce qui est dur, diminuent le poids de ce qui accable, et aident à surmonter l'adversité. Celui qui fait cela, en eux et par eux, est celui-là même qui les a rendus bons par son Esprit. Supposez, au contraire, qu'on nage dans l'opulence, qu'on n'ait rien perdu de ce qu'on aime, qu'on jouisse de la santé et qu'on demeure sain et sauf dans son pays, mais qu'on ne soit entouré que d'hommes méchants dont on doit toujours craindre et endurer la mauvaise foi, la tromperie, la fraude, la colère, la dérision, les pièges : toutes ces choses ne perdent-elles pas de leur prix et leur reste-t-il quelque charme, quelque douceur ? C'est ainsi que, dans toutes les choses humaines, quelles qu'elles soient, il n'y a rien de doux pour l'homme sans un ami. Mais combien en trouve-t-on dont on soit sûr en cette vie pour le cœur et les mœurs ? car personne n'est connu d'un autre comme il l'est de lui-même ; et encore personne ne se connaît assez pour être sûr de ce qu'il sera le lendemain. Aussi, quoique plusieurs se fassent connaître par leurs fruits, et que la bonne vie des uns soit une affliction pour le prochain, cependant, à cause des secrets et des incertitudes des cœurs humains, l'Apôtre nous avertit avec raison de ne pas juger avant le temps et d'attendre que le Seigneur soit venu, qu'il mette en vive lumière ce qui est caché dans les ténèbres et qu'il découvre les pensées du cœur ; alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui est due <sup>2</sup>.

5. Dans les ténèbres de cette vie où nous cheminons comme des étrangers loin du Seigneur, appuyés sur la foi et non point illuminés par la claire vision <sup>3</sup>, l'âme chrétienne doit donc se regarder comme abandonnée, de peur qu'elle ne cesse de prier ; il faut qu'elle apprenne à attacher l'œil de la foi sur les saintes et divines Ecritures, comme sur une lampe posée en un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour brille et que l'étoile du matin se lève dans nos cœurs <sup>4</sup>. Car cette lampe emprunte ses clartés à la Lumière qui luit dans les ténèbres, que les ténèbres n'ont pas comprise et qu'on ne peut parvenir à voir qu'en purifiant son cœur par la foi : « Heureux ceux qui ont

le cœur pur, » dit l'Évangile, « car ils verront « Dieu <sup>1</sup>. » — « Nous savons que quand il apparaîtra, nous serons semblables à lui, car « nous le verrons tel qu'il est <sup>2</sup>. » Alors commencera la vraie vie après la mort, la vraie consolation après la désolation : cette vie délivrera notre âme de la mort, cette consolation *séchera pour jamais nos larmes* <sup>3</sup> ; et comme il n'y aura plus de tentation, le Psalmiste ajoute que *ses pieds seront préservés de toute chute* <sup>4</sup>. Or, s'il n'y a plus de tentation, il n'y aura plus besoin de prière ; nous n'aurons plus à attendre un bien promis, mais à contempler le bien accordé. Voilà pourquoi il est dit : « Je « plairai au Seigneur dans la région des « vants <sup>5</sup>, » où nous serons alors, et non pas dans le désert des morts où maintenant nous sommes. « Car vous êtes des morts, dit l'Apôtre, et votre vie est cachée avec le Christ en « Dieu ; mais lorsque le Christ, votre vie, apparaîtra, alors vous apparaîtrez avec lui dans « la gloire <sup>6</sup>. » Telle est la vraie vie qu'il est ordonné aux riches d'acquérir par les bonnes œuvres ; là est la vraie consolation, sans laquelle la veuve reste maintenant désolée, même celle qui a des fils et des neveux, qui gouverne pieusement sa maison et qui, amenant tous les siens à mettre en Dieu leur confiance, dit dans son oraison : « Mon âme a soif de vous, et « combien ma chair aussi soupire vers vous « dans cette terre déserte, sans chemin et sans « eau <sup>7</sup> ! » Cette vie mourante n'est rien de plus, quelles que soient les consolations mortelles qui s'y mêlent ; quel que soit le nombre de ceux avec qui l'on marche, quelle que soit l'abondance des biens qu'on y trouve. Car vous savez combien toutes ces choses sont incertaines ; et ne le fussent-elles pas, on devrait encore les compter pour rien à côté de la félicité qui nous est promise.

6. Je vous parle ainsi parce que, veuve, riche et noble, mère d'une si grande famille, vous avez désiré une instruction de moi sur la prière ; je voudrais que, même au milieu des soins et des services de ceux qui vous environnent, vous vous regardassiez comme abandonnée en cette vie, tant que vous ne serez pas arrivée à l'immortalité future où est la vraie et certaine consolation, où s'accomplit cette prophétique parole : « Nous avons été dès le matin rassasiés par votre miséricorde ; et nous

<sup>1</sup> Rom. xii, 15. — <sup>2</sup> I Cor. iv, 5. — <sup>3</sup> II Cor. v, 6. — <sup>4</sup> II Pierre, I, 19.

<sup>5</sup> Matth. v, 8. — <sup>6</sup> I Jean, iii, 2. — <sup>7</sup> Ps. cxiv, 8. — <sup>8</sup> Ibid. v, 9. — <sup>9</sup> Ibid, 8, 9. — <sup>10</sup> Coloss. iii, 3, 4. — <sup>11</sup> Ps. lxxii, 2, 3.

« avons tressailli et nous avons été satisfaits  
« dans tous nos jours. Nous avons eu des jours  
« de joie à proportion de nos jours d'humilia-  
« tion et des années où nous avons vu les  
« maux <sup>1</sup>. »

7. Avant donc que cette consolation arrive, n'oubliez pas, malgré l'abondance de vos félicités temporelles, n'oubliez pas que vous êtes abandonnée, pour que vous perséveriez jour et nuit dans la prière. Ce n'est pas à toute veuve, quelle qu'elle soit, que l'Apôtre attribue ce don, « c'est à la veuve qui est véritablement, qui a mis son espérance dans le Seigneur, et qui prie jour et nuit. » Prenez bien garde à ce qui suit : « Quant à celle qui vit dans les délices, elle est morte quoique vivante encore <sup>2</sup>; » car l'homme vit dans ce qu'il aime, dans ce qu'il désire, dans ce qu'il croit être son bonheur. Aussi ce que l'Écriture a dit des richesses, je vous le dis des délices : « Si elles abondent autour de vous, n'y placez pas votre cœur <sup>3</sup>. » Ne tirez point vanité de ce que les délices ne manquent pas à votre vie, de ce qu'elles se présentent à vous de toutes parts, de ce qu'elles content pour vous comme d'une source abondante de terrestre félicité. Dédaignez et méprisez en vous ces choses, et n'y cherchez que ce qu'il faut pour entretenir la santé du corps ; car nous devons en prendre soin à cause des nécessités de la vie, en attendant que ce qu'il y a de mortel en nous soit revêtu d'immortalité <sup>4</sup>, c'est-à-dire d'une santé vraie, parfaite et perpétuelle, ne pouvant plus défaillir par l'infirmité terrestre et n'ayant plus besoin d'être réparée par le plaisir corruptible, mais subsistant par une force céleste et tirant sa vigueur d'une éternelle incorruptibilité. « Ne cherchez pas à contenter la chair dans ses désirs, » dit l'Apôtre <sup>5</sup>; nous ne devons avoir soin de notre corps, que pour le besoin de la santé. « Car personne, dit encore l'Apôtre, n'a jamais haï sa propre chair <sup>6</sup>. » Voilà pourquoi il avertit Timothée, qui apparemment châtiât trop durement son corps, d'user d'un peu de vin à cause de son estomac et de ses fréquentes souffrances <sup>7</sup>.

8. Beaucoup de saints et de saintes, se défilant, en toute manière, de ces délices dans lesquelles une veuve ne peut mettre son cœur, sans qu'elle soit morte quoique vivant encore,

rejetèrent les richesses comme étant les mères de ces délices, en les distribuant aux pauvres, et c'est ainsi qu'ils les cachèrent plus sûrement dans les trésors célestes. Si, liée par quelque devoir d'affection, vous ne pouvez en faire autant, vous savez le compte que vous avez à rendre à Dieu à cet égard ; car nul ne sait ce qui se passe dans l'homme, si ce n'est l'esprit de l'homme qui est en lui-même <sup>1</sup>. Nous ne devons, quant à nous, rien juger avant le temps, jusqu'à ce que le Seigneur vienne ; il éclairera ce qui est caché dans les ténèbres, découvrira les pensées du cœur, et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui est due <sup>2</sup>. Toutefois il appartient à vos devoirs de veuve, si les délices abondent autour de vous, de ne pas vous y attacher, de peur qu'une corruption mortelle n'atteigne ce cœur qui ne peut vivre qu'en se tenant élevé vers le ciel. Comptez-vous au nombre de ceux dont il est dit : « Leurs cœurs vivront éternellement <sup>3</sup>. »

9. Vous avez entendu comment vous devez être pour prier ; voici maintenant ce que vous devez demander en priant ; c'est principalement sur cela que vous avez cru devoir me consulter, parce que vous êtes en peine de ces paroles de l'Apôtre : « Car nous ne savons pas comment prier pour prier comme il faut <sup>4</sup>, » et que vous avez craint qu'il ne vous soit plus nuisible de ne pas prier comme il faut que de ne pas prier du tout. Ceci peut se dire brièvement : demandez la vie heureuse. Tous les hommes veulent l'avoir ; ceux qui vivent le plus mal, le plus vicieusement, ne vivraient pas de la sorte s'ils ne pensaient pas y trouver le bonheur. Que faut-il donc que vous demandiez, si ce n'est ce que désirent les méchants et les bons, mais ce que les bons seuls obtiennent ?

10. Ici, vous demandez, peut-être, ce que c'est que la vie heureuse elle-même. Cette question a fatigué le génie et les loisirs de bien des philosophes ; ils ont pu d'autant moins découvrir la vie heureuse qu'ils ont rendu moins d'hommages et d'actions de grâces à celui qui en est la source. C'est pourquoi voyez d'abord s'il faut adhérer au sentiment de ceux qui disent qu'on est heureux en vivant selon sa propre volonté. Mais à Dieu ne plaise que nous croyions cela vrai ! Si on voulait vivre dans l'iniquité, ne serait-on pas d'autant plus misé-

<sup>1</sup> Ps. LXXXIX, 14, 15. — <sup>2</sup> I Tim. v, 5, 6. — <sup>3</sup> Ps. LXI, 11. — <sup>4</sup> I Cor. xv, 54. — <sup>5</sup> Rom. XIII, 14. — <sup>6</sup> Ephés. v, 29. — <sup>7</sup> I Tim. v, 23.

<sup>1</sup> I Cor. II, 11. — <sup>2</sup> Ibid. IV, 5. — <sup>3</sup> Ps. XXI, 27. — <sup>4</sup> Rom. VIII, 26.



nable qu'on accomplirait plus aisément les inspirations de sa mauvaise volonté ? C'est avec raison que ce sentiment a été repoussé par ceux-là même qui ont philosophé sans la connaissance de Dieu. Le plus éloquent d'entre eux a dit : « Il en est d'autres qui ne sont pas « philosophes, mais qui aiment la dispute, et « selon lesquels le bonheur consiste à vivre « comme on veut. Cela est faux, car rien n'est « plus misérable que de vouloir ce qui ne con- « vient pas, et il n'est pas aussi misérable de ne « pas atteindre à ce qu'on veut que de vouloir « atteindre à ce qu'il ne faut pas <sup>1</sup>. » Que vous en semble ? Quel que soit l'homme qui ait prononcé ces paroles, n'est-ce pas la vérité elle-même qui les a dictées ? Nous pensons donc dire ici ce que dit l'Apôtre d'un certain prophète crétois <sup>2</sup> dont une sentence lui avait plu : « Ce témoignage est véritable <sup>3</sup>. »

11. Celui-là est heureux qui a tout ce qu'il veut et ne veut que ce qui convient. S'il en est ainsi, voyez ce qu'il convient aux hommes de vouloir. L'un veut se marier, l'autre, devenu veuf, choisit une vie de continence, un autre veut garder la continence et ne se marie même pas. Si, parmi ces conditions diverses, il en est de plus parfaites les unes que les autres, nous ne pouvons pas dire cependant qu'il y ait dans aucune d'elles quelque chose qu'il ne soit pas convenable de vouloir. Il est également dans l'ordre de souhaiter d'avoir des enfants qui sont le fruit du mariage, et de souhaiter vie et santé aux enfants qu'on a reçus : ces derniers vœux restent souvent au cœur même de ceux qui passent leur veuvage dans la continence, car si, rejetant le mariage, ils ne désirent plus avoir d'enfants, ils désirent pourtant conserver sains et saufs ceux qu'ils ont. La vie virginale est affranchie de tous ces soins. Tous ont cependant des personnes qui leur sont chères et auxquelles il leur est permis de souhaiter la santé. Mais, après que les hommes l'auront obtenue pour eux et pour ceux qu'ils aiment, pourrions-nous dire qu'ils sont heureux ? Ils auront, en effet, quelque chose qu'il n'est pas défendu de vouloir ; mais s'ils n'ont pas d'autres biens plus grands et meilleurs, d'une utilité plus vraie et d'une plus vraie beauté, ils restent encore bien éloignés de la vie heureuse.

<sup>1</sup> Cicéron. *Hortensius*.

<sup>2</sup> Celui dont les Crétois parlaient comme d'un prophète, au dire de saint Paul, c'est le poète grec Epiménides.

<sup>3</sup> Tite, 1, 13.

12. Voulons-nous qu'ils souhaitent, par-dessus la santé, des honneurs et du pouvoir pour eux et pour ceux qu'ils aiment ? Ils peuvent désirer ces dignités, pourvu que ce ne soit pas pour elles-mêmes, mais pour le bien qu'elles aident à accomplir et pour l'avantage de ceux qui vivent sous leur dépendance ; mais si c'est pour l'amour d'un vain faste et d'une pompe inutile ou même dangereuse, ils font mal. Peuvent-ils vouloir pour eux, pour leurs proches ou leurs amis, de quoi suffire aux besoins de la vie ? « C'est une grande richesse, dit l'Apôtre, « que la piété avec ce qui suffit ; car nous « n'avons rien apporté en ce monde et nous « n'en pouvons rien emporter : ayant notre « nourriture et notre vêtement, contentons- « nous-en. Parce que ceux qui veulent devenir « riches tombent dans la tentation, les pièges, « les désirs insensés et dangereux qui précipi- « tent les hommes dans la mort et la perdition. « Car la passion des richesses est la racine de « tous les maux ; quelques-uns, en étant possé- « dés, se sont écartés de la foi et se sont jetés en « beaucoup de douleurs <sup>1</sup>. » Celui qui veut donc le nécessaire, et rien de plus, n'est pas répréhensible ; il le serait en voulant davantage, puisqu'alors ce ne serait plus le nécessaire qu'il voudrait. C'est ce que demandait et c'est pour cela que priait celui qui adressait à Dieu ces paroles : « Ne me donnez ni les richesses ni « la pauvreté ; accordez-moi seulement ce qui « m'est nécessaire pour vivre, de peur que, « rassasié, je ne tombe dans le mensonge et je « ne dise : Qui me voit ? ou de peur que, pau- « vre, je ne vole, et que je n'outrage, par un « parjure, le nom de mon Dieu <sup>2</sup>. » Vous voyez assurément que ce n'est pas pour lui-même qu'on recherche le nécessaire, mais pour la conservation de la santé et ce convenable entretien de la personne de l'homme, sans quoi on ne pourrait pas paraître décentement au milieu de ceux avec qui des devoirs mutuels nous obligent à vivre.

13. Dans toutes ces choses on ne désire pour elles-mêmes que la santé et l'amitié ; c'est pour elles qu'on cherche le nécessaire, quand on le cherche convenablement. La santé comprend à la fois la vie, le bon état et l'intégrité du corps et de l'esprit. Nous ne devons pas non plus réduire l'amitié à d'étroites limites ; elle embrasse tous ceux à qui sont dus l'attachement et l'affection, quoiqu'on ait plus de penchant

<sup>1</sup> Tim. vi, 6-10. — <sup>2</sup> Prov. xxx, 8, 9.

pour les uns que pour les autres ; elle s'étend jusqu'à nos ennemis pour lesquels il nous est même ordonné de prier. Il n'y a donc personne dans le genre humain à qui l'affection ne soit due ; si ce n'est point par amitié réciproque , que ce soit par le devoir que nous imposent les liens d'une commune nature.

Mais ceux-là nous plaisent beaucoup , et à juste titre , qui nous payent de retour par un amour pur et saint. Quand nous avons de telles amitiés, il faut prier Dieu qu'il nous les garde ; si nous n'en avons pas, il faut prier pour en avoir.

14. Est-ce là tout ce qui fait le fond de la vie heureuse ? Et n'y a-t-il pas quelque autre chose que la vérité nous apprend à préférer à tous ces biens ? Car le nécessaire et la santé , pour soi ou pour ses amis , ne durent qu'un temps , et nous devons les dédaigner en vue de l'éternelle vie ; on ne peut pas dire d'un esprit , ni peut-être du corps, qu'il est en bon état quand il ne préfère pas les choses éternelles aux choses passagères ; et c'est vivre inutilement dans le temps que de ne pas s'y proposer de mériter l'éternité. Ce qu'il est utile et permis de désirer doit donc, et sans aucun doute, se rapporter à cette seule vie par laquelle on vit avec Dieu et de Dieu. Car aimer Dieu c'est nous aimer nous-mêmes ; et, fidèles à un autre commandement, nous aimons véritablement notre prochain comme nous-mêmes si , autant qu'il est en nous, nous le conduisons à un semblable amour de Dieu. Ainsi, nous aimons Dieu pour lui-même, et, pour lui-même encore, nous et notre prochain. En vivant ainsi, gardons-nous de nous croire établis dans la vie heureuse, comme s'il ne nous restait plus rien à demander : comment serions-nous déjà heureux, puisqu'il nous manque encore ce qui demeure le seul but de notre pieuse vie ?

15. Pourquoi donc aller à tant de choses et chercher ce que nous avons à demander, de peur de ne pas prier comme il faut ? Pourquoi ne pas dire tout de suite avec le Psalmiste : « J'ai demandé une seule chose au Seigneur, « je la redemanderai, c'est d'habiter dans la « maison du Seigneur tous les jours de ma vie, « afin que je contemple les délices de Dieu et « que je visite son temple <sup>1</sup> ? » Là les jours ne viennent pas et ne passent pas comme sur la terre, et le commencement de l'un n'est pas la fin de l'autre ; les jours y sont tous ensemble

et sans fin ; ils composent une vie qui, elle aussi, ne doit pas finir. Dans le but de nous faire acquérir cette vie heureuse, celui qui est la vraie Vie heureuse nous a appris à prier, mais non pas en beaucoup de paroles ; ce n'est point parce que nous aurons beaucoup parlé que nous serons plus exaucés ; Celui que nous prions sait ce qui nous est nécessaire avant que nous le lui ayons demandé ; le Seigneur lui-même l'a dit <sup>1</sup>. Aussi pourrait-on s'étonner qu'après avoir défendu de prier en de longs discours, le Seigneur, qui sait ce qui nous est nécessaire avant que nous le lui demandions, nous ait exhortés à la prière au point de dire : « Il faut « toujours prier et ne pas se lasser, » et nous ait proposé l'exemple d'une veuve qui, désirant avoir raison de la partie adverse, finit par se faire écouter du juge à force d'importunités : elle en était venue à bout non point par justice ou miséricorde, mais par ennui. Cet exemple doit nous faire comprendre combien nous sommes sûrs d'être exaucés d'un Dieu miséricordieux et juste en le priant sans cesse, puisque les importunités de la veuve ont triomphé d'un juge inique et impie ; et si elle réussit à exercer la vengeance qu'elle méditait, avec quelle bonté et quelle miséricorde Dieu accomplira les vons desirs de ceux qu'il sait avoir pardonné les injustices d'autrui <sup>2</sup>. Rappelons-nous aussi cet homme qui, n'ayant rien à offrir à un ami arrivé chez lui, alla demander à son voisin trois pains, par lesquels peut-être étaient figurées les trois personnes divines d'une même substance ; il trouva ce voisin endormi avec ses serviteurs et, grâce à ses instances incommodes et fatigantes, obtint de lui les trois pains qu'il voulait : ce voisin encore céda bien plus au désir de s'en débarrasser qu'à la pensée de l'obliger. Ceci doit nous faire entendre que si un homme endormi est forcé de donner ce qu'on lui demande après qu'on l'a éveillé malgré lui, avec quelle bonté donnera celui qui ne dort jamais et qui nous éveille pour que nous lui demandions <sup>3</sup> !

16. De là encore ces paroles : « Demandez et « vous recevrez ; cherchez et vous trouverez ; « frappez et on vous ouvrira. Car quiconque « demande reçoit, et qui cherche trouve, et « l'on ouvre à qui frappe. Or, quel homme, « parmi vous, donne une pierre à son fils qui « lui demande du pain, ou lui donne un ser- « pent s'il demande un poisson, ou un scorpion

<sup>1</sup> Ps., xxvi, 4.

<sup>2</sup> Matth. vi, 7, 8. — <sup>3</sup> Luc, xviii, 1-8. — <sup>4</sup> Ibid. xi, 5-8.



« s'il lui demande un œuf ? Si donc, vous qui « êtes mauvais, vous ne donnez à vos enfants « que ce qui est bon, combien plus donnera « votre Père céleste à ceux qui lui deman- « dent <sup>1</sup> ! » L'Apôtre recommande trois vertus <sup>2</sup> : l'une, la foi, est représentée par le *poisson*, soit à cause de l'eau du baptême, soit parce que la foi demeure entière au milieu des flots orageux de ce monde; le contraire de la foi, c'est le serpent dont la tromperie persuada qu'il ne fallait pas croire à la parole de Dieu. La seconde vertu est l'espérance; l'*œuf* en est le symbole, parce que la vie du poussin n'y est pas encore, mais y sera; on ne la voit pas, mais on l'espère; car une espérance qui se voit n'est pas une espérance <sup>3</sup>; on lui oppose le *scorpion*, parce que celui qui espère l'éternelle vie oublie ce qui est derrière lui et s'élançe en avant <sup>4</sup>; il lui serait nuisible de regarder en arrière; mais c'est par là qu'il faut prendre garde au scorpion, car là est son venin et son aiguillon. La troisième vertu, la charité, est représentée par le *pain*; c'est la plus grande des vertus <sup>5</sup>, comme le pain, par son utilité, l'emporte sur tout ce qui se mange; l'opposé du pain, c'est la pierre, parce que les cœurs durs repoussent la charité. Quelque meilleure signification qu'on puisse donner à ces trois choses, elles nous apprennent toujours que Celui qui sait donner à ses enfants les dons parfaits, nous oblige de demander, de chercher et de frapper à la porte.

17. Pourquoi Dieu fait-il cela, lui qui sait ce qui nous est nécessaire avant que nous le lui demandions? Nous pourrions nous en inquiéter si nous ne comprenions pas que le Seigneur notre Dieu n'attend point que nous lui apprenions ce que nous voulons, car il ne l'ignore pas; mais les prières excitent le désir par lequel nous pouvons recevoir ce que Dieu nous prépare, car ce que Dieu nous réserve est grand, et nous sommes petits et étroits pour le recevoir: voilà pourquoi il nous a été dit: « Dilatez-vous; ne vous mettez pas « sous le même joug que les infidèles <sup>6</sup>. » Cette grande chose, l'œil ne l'a point vue, parce qu'elle n'a pas de couleur; l'oreille ne l'a pas entendue, parce qu'elle n'est pas un son; elle n'est pas montée dans le cœur de l'homme <sup>7</sup>, parce que c'est vers elle que le cœur de l'homme doit monter; mais nous serons d'autant plus capables de la recevoir, que

notre foi s'y portera plus vivement, que nous l'espérerons plus fortement, que nous la désirerons plus ardemment.

18. Toujours désirer dans la même foi, la même espérance, la même charité, c'est toujours prier. Mais à certains intervalles d'heures et de temps, nous prions Dieu avec des paroles; ces paroles doivent nous avertir, nous aider à comprendre quels progrès nous avons faits dans ce religieux désir des biens éternels, et nous exciter à l'accroître dans nos âmes. L'oraison est d'autant plus efficace qu'elle est précédée d'un plus fervent amour. Lorsque l'Apôtre nous dit: « Priez sans cesse <sup>1</sup>, » n'est-ce pas comme s'il disait: Demandez sans cesse la vie heureuse, qui n'est autre que l'éternelle vie, à celui qui seul peut la donner? Demandons-la donc toujours au Seigneur Dieu, et prions toujours. Mais les soins et les affaires d'ici-bas attiédissent nos pieux désirs, et c'est pourquoi nous les interrompons pour prier à des heures marquées. Par les paroles que nous prononçons alors, nous nous avertissons nous-mêmes de reprendre nos élans, et nous empêchons, par des excitations fréquentes, que ce qui est tiède ne se refroidisse, et que la flamme religieuse ne finisse par s'éteindre en nous. C'est pourquoi, quand le même apôtre nous dit: « Que « vos demandes se manifestent devant Dieu <sup>2</sup>, » cela ne signifie point qu'il faille les lui apprendre, puisqu'il les savait avant qu'elles fussent; mais cela signifie que c'est auprès de Dieu, par la patience, et non point auprès des hommes, par l'ostentation, que nous connaissons si nos demandes sont bonnes. Peut-être aussi faut-il par là entendre que nos prières doivent être comme des anges qui sont avec Dieu, afin qu'ils les lui présentent en quelque sorte, le consultent et qu'après avoir pris ses ordres, ils nous apportent, sensiblement ou à notre insu et comme Dieu le veut, les grâces qu'il accorde à nos instances; car un ange a dit à un homme: « Et tout à l'heure, quand, vous et Sara, vous « avez prié, j'ai présenté votre oraison devant « sa gloire <sup>3</sup>. »

19. Cela étant, il n'est ni mauvais, ni inutile de prier longtemps quand on le peut, c'est-à-dire quand on n'en est pas empêché par d'autres bonnes œuvres et des devoirs essentiels; du reste, je l'ai dit, dans l'accomplissement de ces devoirs, le désir religieux doit être comme une prière continuelle. Prier longtemps, ce

<sup>1</sup> Luc, xi, 5-13. — <sup>2</sup> 1 Cor. xiii, 13. — <sup>3</sup> Rom. viii, 24. — <sup>4</sup> Phil. iii, 13. — <sup>5</sup> 1 Cor. xiii, 13. — <sup>6</sup> Il Cor. vi, 13, 14. — <sup>7</sup> 1 Cor ii, 9.

<sup>1</sup> Thess. v, 17. — <sup>2</sup> Philip. iv, 6. — <sup>3</sup> Tobie, xii, 12.

n'est pas, comme des gens le pensent, prier en beaucoup de paroles ; autre chose est un long discours, autre chose est un long amour. Il est écrit que Notre-Seigneur lui-même a passé la nuit en prière et qu'il a longtemps prié<sup>1</sup> ; y a-t-il là autre chose qu'un exemple qu'il nous donnait ? Médiateur salutaire, il priaït pour nous dans le temps, et dans l'éternité il nous exauce avec son Père.

20. On dit que nos frères en Egypte prient fréquemment, mais brièvement et par élan ; ils agissent ainsi pour éviter que l'attention et la ferveur, si nécessaires à la prière, s'évanouissent et s'éteignent en des oraisons trop prolongées. Par là aussi ils montrent assez que s'il ne faut pas s'exposer à l'affaiblissement de cette ferveur, quand elle ne peut durer, il ne faut pas l'interrompre trop tôt, quand elle se soutient. Tant que dure cette vive et sainte application du cœur, écarter de l'oraison les longues paroles, mais priez, priez longtemps. Beaucoup parler en priant, c'est faire une chose nécessaire avec des paroles inutiles. Beaucoup prier, c'est frapper à la porte de celui qu'on implore avec un long et pieux mouvement du cœur. C'est là le plus souvent une affaire qui se traite plus avec des gémissements qu'avec des discours, plus avec des larmes qu'avec des entretiens. Dieu met nos larmes devant sa présence ; nos soupirs ne restent pas ignorés de celui qui a tout créé par sa Parole et n'a que faire des paroles humaines.

21. Les paroles nous sont nécessaires pour nous exciter à ce que nous demandons et y être attentifs, non pour apprendre à Dieu nos besoins ni pour le fléchir. Ainsi lorsque nous disons : « Que votre nom soit sanctifié, » nous nous avertissons nous-mêmes qu'il faut désirer que son nom, toujours saint, le soit toujours aux yeux des hommes, c'est-à-dire que ce nom ne soit point méprisé : ce qui est profitable non pas à Dieu mais aux hommes. Lorsque nous disons : « Que votre règne arrive, » nous excitons notre désir vers ce règne qui arrivera, que nous le voulions ou non, et nous demandons qu'il vienne pour nous et que nous méritions d'y avoir part. Lorsque nous disons : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel, » nous lui demandons la grâce de lui être soumis, pour que nous fassions sa volonté comme les anges la font dans le ciel. Lorsque nous disons : « Donnez-nous aujourd'hui

« d'hui notre pain quotidien, » le mot *aujourd'hui* désigne le temps de notre vie pour lequel nous demandons, ou bien le nécessaire en le désignant par le pain qui en est la partie principale, ou bien le Sacrement des fidèles qui nous est nécessaire dans cette vie, non pour être heureux ici-bas, mais pour obtenir l'éternelle félicité. Lorsque nous disons : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, » nous nous avertissons de ce qu'il faut demander et de ce qu'il faut faire pour l'obtenir. Lorsque nous disons : « Ne nous abandonnez pas à la tentation, » nous nous avertissons que nous devons demander à Dieu de ne pas nous priver de son secours, de peur que la séduction ou l'accablement ne nous fasse succomber. Lorsque nous disons : « Délivrez-nous du mal<sup>1</sup>, » nous nous avertissons qu'il faut penser que nous ne sommes pas encore en possession de ce bien où l'on ne souffre plus aucun mal. Cette fin de l'oraison dominicale a un sens si étendu qu'un chrétien, quelle que soit sa tribulation, y trouve l'expression de tous ses gémissements et le sujet de toutes ses larmes ; c'est par là qu'il commence, c'est par là qu'il continue, c'est par là qu'il achève sa prière. Il fallait que ces paroles recommandassent les choses elles-mêmes à notre mémoire.

22. En effet, quelles que soient les paroles que nous prononcions, pour marquer l'intention de notre prière ou en accroître la pieuse ardeur, nous ne disons rien de plus que ce qui se trouve dans l'oraison dominicale, si nous prions comme il faut. Mais quiconque, s'adressant à Dieu, dirait des choses qui ne pourraient pas se rapporter à cette prière évangélique, lors même qu'il ne demanderait rien de mauvais, prierait charnellement ; et je ne sais pas pourquoi cela ne serait pas jugé mauvais, puisqu'il ne convient pas à ceux qui ont été régénérés par l'Esprit de prier autrement que selon l'Esprit. Ainsi, par exemple, dire : « Soyez glorifié dans toutes les nations comme vous l'êtes parmi nous ; » de plus : « Que vos prophètes soient trouvés fidèles<sup>2</sup>, » n'est-ce pas dire : « Que votre nom soit sanctifié ? » Dire : « Dieu des vertus, convertissez-nous, et montrez-nous votre face, et nous serons sauvés<sup>3</sup>, » n'est-ce pas dire : « Que votre règne arrive ? » Dire : « Dirigez nos pas selon votre parole, et

<sup>1</sup> Luc, vi, 12 ; xxii, 43.

<sup>2</sup> Matth. vi, 9-13. — <sup>3</sup> Ecclésiastes. xxxvi, 4, 18. — <sup>4</sup> Ps. xxlix, 4.



« qu'aucune iniquité ne domine en moi <sup>1</sup>, » n'est-ce pas dire : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ? » Dire : « Ne me donnez ni la pauvreté ni les richesses <sup>2</sup>, » n'est-ce pas dire : « Donnez nous aujourd'hui notre pain quotidien ? » Dire : « Seigneur, souvenez-vous de David et de toute sa dou-  
 « ceur <sup>3</sup>, » ou bien : « Seigneur, si j'ai fait cela, si l'iniquité est dans mes mains, si j'ai rendu le mal pour le mal <sup>4</sup>, » n'est-ce pas dire : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ? » Dire : « Eloignez de nous les concupiscences de la chair, et qu'aucun mauvais désir ne me saisisse <sup>5</sup>, » n'est-ce pas dire : « Ne nous abandonnez point à la tentation ? » Dire : « Tirez-moi des mains de mes ennemis, ô mon Dieu, et délivrez-moi de ceux qui s'élèvent contre moi <sup>6</sup>, » est-ce autre chose que : « Délivrez-nous du mal ? » Si vous parcourez toutes les paroles des prières des saintes Ecritures, vous ne trouverez rien qui ne soit contenu et enfermé dans l'oraison dominicale. On est libre de demander les mêmes choses en d'autres termes, mais on n'est pas libre de demander autre chose.

23. Voilà ce que nous devons demander sans hésitation pour nous, pour les nôtres, pour les étrangers et même pour nos ennemis, quoique, dans la prière, le cœur soit autrement porté vers les uns que vers les autres, selon les liaisons de parenté ou d'amitié. Mais celui qui, dans l'oraison, dit par exemple : Seigneur, augmentez mes richesses, ou bien : Donnez-m'en autant que vous en avez donné à celui-ci ou à celui-là ; ou bien : Augmentez mes honneurs, faites-moi puissant et illustre dans ce siècle ; celui qui dit cela ou quelque autre chose dans ce genre et qui aspire aux dignités et aux richesses parce qu'il en a l'ardente soif, et non parce qu'il voudrait en tirer parti, selon Dieu, pour l'avantage des hommes, celui-là ne trouve pas, je le crois, dans l'oraison dominicale, de quoi exprimer de pareils vœux. C'est pourquoi qu'il ait honte au moins de demander ce qu'il n'a pas honte de désirer ; ou bien, s'il en a honte, mais si la cupidité l'emporte, ne vaut-il pas beaucoup mieux qu'il demande d'en être délivré à celui à qui nous disons : « Délivrez-nous du mal ! »

24. Vous savez maintenant, je pense, com-

ment vous devez être pour prier et ce que vous devez demander ; ce n'est pas moi qui vous l'ai appris, c'est celui qui a daigné nous instruire tous. Il faut chercher la vie heureuse, il faut la demander à Dieu. On a beaucoup disserté pour savoir ce que c'est que d'être heureux ; mais nous, qu'avons-nous besoin d'interroger les philosophes et d'étudier les systèmes ? Il a été dit en peu de mots et avec vérité dans l'Ecriture de Dieu : « Heureux le peuple dont le Seigneur est le Dieu <sup>1</sup>. » Pour appartenir à ce même peuple, pour arriver jusqu'à contempler ce Dieu et à vivre éternellement avec lui, que faut-il ? « La charité qui est la fin de la loi, la charité partie d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi non feinte <sup>2</sup>. » Dans ces trois choses, la bonne espérance est exprimée par la conscience. La foi, l'espérance et la charité conduisent donc à Dieu celui qui prie, c'est-à-dire celui qui croit, qui espère, qui désire et qui considère dans l'oraison dominicale ce qu'il doit demander à Dieu. Les jeûnes, les autres mortifications de la chair, qu'il ne faut pas pousser jusqu'à compromettre la santé, les aumônes, les aumônes surtout, aident beaucoup à la prière ; nous pourrions dire alors : « J'ai cherché Dieu au jour de mon affliction ; je l'ai cherché la nuit avec mes mains, et n'ai pas été trompé <sup>3</sup>. » Comment cherche-t-on avec les mains un Dieu incorporel et impalpable, si ce n'est avec les œuvres ?

25. Peut-être demandez-vous encore le sens de ces paroles de l'Apôtre : Nous ne savons pas ce que nous devons demander <sup>4</sup>. Car on ne peut pas croire que l'Apôtre ni ceux à qui il s'adressait ignorassent l'oraison dominicale. Pourquoi donc ce langage de celui qui n'a rien pu dire de téméraire ni de contraire à la vérité ? pourquoi donc a-t-il parlé ainsi ? n'est-ce point parce que les peines et les tribulations temporelles servent souvent à guérir de l'orgueil, à éprouver et exercer la patience pour lui obtenir une récompense plus glorieuse et plus abondante, ou à châtier et à effacer les péchés ; et ignorant jusqu'à quel point ces épreuves nous sont avantageuses, nous demandons d'en être délivrés ? L'Apôtre montre qu'il n'était pas exempt lui-même de cette ignorance et peut-être ne savait-il pas ce qu'il devait demander à Dieu, lorsqu'il se leigneur, voulant l'empêcher de s'enorgueillir par la grandeur de ses révé-

<sup>1</sup> Ps. CXXVIII, 133. — <sup>2</sup> Prov. XXX, 8. — <sup>3</sup> Ps. CXXX, 1. — <sup>4</sup> Ps. VII, 4. — <sup>5</sup> Ecclési. XXIII, 6. — <sup>6</sup> Ps. LVIII, 2.

<sup>1</sup> Ps. CXLIII, 15. — <sup>2</sup> 1 Tim. I, 5. — <sup>3</sup> Ps. LXXVI, 2. — <sup>4</sup> Rom. VIII, 26.

lations, lui donna l'aiguillon de la chair et permit que l'ange de Satan le *souffletât*; il pria Dieu trois fois de l'en délivrer, ne sachant pas demander ce qu'il fallait. Enfin ce grand homme entendit la réponse de Dieu qui lui disait pourquoi il ne convenait pas qu'il exaucât sa prière : « Ma grâce vous suffit, car la vertu se perfectionne dans la faiblesse <sup>1</sup>. »

26. Nous ne savons donc pas ce qu'il faut demander sous le coup de ces tribulations qui peuvent servir et nuire; et cependant comme elles sont dures, pénibles et qu'elles effrayent notre faiblesse, nous demandons par toute la volonté humaine d'en être délivrés. Mais s'il plaît au Seigneur notre Dieu de ne pas nous tirer de ces épreuves, nous devons à son amour de ne pas croire qu'il nous abandonne, mais d'espérer plutôt de plus grands biens par une pieuse résignation dans les maux : c'est ainsi que la vertu se perfectionne dans la faiblesse. Ce que le Seigneur Dieu refusa à l'Apôtre dans sa miséricorde, il l'accorde quelquefois dans sa colère à ceux qui ne peuvent rien souffrir. Les livres saints nous apprennent ce que demandèrent les Israélites et comment ils furent exaucés; mais leur concupiscence une fois rassasiée, leur impatience fut sévèrement châtiée <sup>2</sup>. Ils demandaient un roi, il leur en donna un selon leur cœur, comme il est écrit, et non selon son cœur <sup>3</sup>. Il accorda au démon ce qu'il sollicitait et lui permit de tenter son serviteur <sup>4</sup>. Des esprits immondes lui ayant demandé de se jeter dans un troupeau de pourceaux, il le permit à une légion de démons <sup>5</sup>. Cela a été écrit pour que nous ne nous éievions pas, quand nos impatientes prières sont exaucées en des choses qu'il nous serait plus avantageux de ne pas obtenir; ou pour que nous ne nous méprisions pas et que nous ne désespérions point de la miséricorde divine, quand Dieu repousse nos prières et qu'il écarte des vœux dont l'accomplissement serait pour nous une affliction plus cruelle, ou une prospérité qui nous corromprait et nous perdrait entièrement. Dans de telles rencontres nous ne savons donc pas demander ce qu'il faut. Et s'il arrive le contraire de ce que nous avons souhaité, nous devons le supporter patiemment, rendre grâces à Dieu en toutes choses, et reconnaître que la volonté de Dieu a été meilleure pour nous que ne l'eût été

notre propre volonté. Le divin médiateur nous a laissé un exemple de cette soumission; après avoir dit à son Père : « Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi, s'identifiant ainsi la volonté humaine qu'il avait prise « en se faisant homme, » il ajouta aussitôt : « Mais « cependant que ce soit, non comme je le veux, « mais comme vous le voulez <sup>1</sup>. » Voilà pourquoi il a été dit avec raison que plusieurs ont été établis justes par l'obéissance d'un seul <sup>2</sup>.

27. Mais celui qui demande et redemande à Dieu cette chose unique <sup>3</sup>, le fait avec certitude et sécurité; il ne craint pas qu'il lui nuise d'être exaucé, parce que, sans ce bien auquel il aspire, tout ce qu'il pourrait demander en priant ne servirait de rien. Ce bien, c'est la seule vraie et heureuse vie; il faut que, devenus immortels et incorruptibles de corps et d'esprit, nous contemplions éternellement les délices du Seigneur; c'est pour cette unique chose qu'il est permis de demander le reste. Celui qui l'aura aura tout ce qu'il voudra et ne pourra rien désirer que de bon. Car là est la source de vie; il faut dans la prière que nous en ayons soif, tant que nous vivons en espérance sans voir encore ce que nous espérons; tant que nous sommes protégés par les ailes de celui en présence de qui tous nos désirs tendent à s'enivrer de l'abondance de sa maison et à se plonger dans le torrent de ses délices; oui, c'est en lui qu'est la source de la vie et c'est dans sa lumière que nous verrons la lumière <sup>4</sup> quand toutes nos aspirations seront rassasiées, quand il n'y aura plus rien à chercher en gémissant, et que nous n'aurons qu'à rester en possession de nos joies. Cependant, comme ce bien unique est la paix qui surpasse tout entendement, nous ne savons pas non plus le demander comme il faut dans nos prières, car ce que nous ne pouvons pas nous représenter comme cela est, nous ne le connaissons pas; mais nous rejetons, nous méprisons, nous condamnons toute image qui s'en offre à notre pensée; nous reconnaissons que ce n'est pas ce que nous cherchons, quoique nous ne sachions pas encore ce que c'est.

28. Il y a donc en nous comme une savante ignorance, une ignorance instruite par l'Esprit de Dieu qui soutient notre faiblesse. Après que l'Apôtre a dit : « Si nous espérons ce que « nous ne voyons pas, nous l'attendons avec « patience, » il ajoute : « De même l'Esprit de

<sup>1</sup> II Cor XII, 7-9. — <sup>2</sup> Nomb. XI. — <sup>3</sup> I Rois, VIII, 5, 7. — <sup>4</sup> Job, I, 12; II, 6. — <sup>5</sup> Luc, VIII, 32.

<sup>1</sup> Matth. XXVI, 39. — <sup>2</sup> Rom. V, 19. — <sup>3</sup> Ps. XXVI, 4. — <sup>4</sup> Ps. XXXIV, 8-10.



« Dieu soutient notre faiblesse ; car nous ne savons pas ce qu'il faut demander dans nos prières ; mais l'Esprit lui-même prie pour nous par des gémissements ineffables. Celui donc qui scrute les cœurs sait ce que comprend l'Esprit, parce qu'il ne prie pour les saints que selon Dieu<sup>1</sup>. » Ceci ne doit pas s'entendre de façon à nous faire croire que le Saint-Esprit, Dieu immuable dans la Trinité et ne faisant qu'un Dieu avec le Père et le Fils, prie pour les saints comme quelqu'un qui ne soit pas Dieu ; on dit qu'il prie pour les saints parce qu'il fait prier les saints, comme il est dit : « Le Seigneur votre Dieu vous éprouve pour savoir si vous l'aimez<sup>2</sup>, » c'est-à-dire pour vous le faire savoir. Il fait donc prier les saints par des gémissements ineffables, en leur inspirant le désir de cette grande chose encore inconnue que nous attendons par la patience<sup>3</sup>. Comment parler de ce qu'on ignore quand on le désire ? Et véritablement si on l'ignorait tout à fait, on ne le souhaiterait pas ; et d'un autre côté, si on le voyait, on ne le désirerait pas, on ne le rechercherait pas par des gémissements.

29. En considérant toutes ces choses et d'autres encore que le Seigneur pourra vous inspirer et qui ne se sont pas présentées à moi ou qu'il eût été trop long d'exposer, efforcez-vous de vaincre ce monde par l'oraison ; priez en espérance, priez avec foi et amour, priez avec instance et patience, priez comme une veuve du Christ. Quoique le devoir de la prière regarde tous ses membres, c'est-à-dire tous ceux qui croient en lui et qui sont unis à son corps, comme il l'a enseigné lui-même, cependant il nous marque dans ses Écritures que ce soin appartient surtout aux veuves. Les saints livres mentionnent avec honneur deux femmes du nom d'Anne, l'une mariée et qui mit au monde le saint prophète Samuel, l'autre veuve et qui connut le Saint des saints lorsqu'il était encore enfant. Celle qui était mariée pria dans la douleur de son âme et l'affliction de son cœur, parce qu'elle n'avait pas d'enfants ; elle obtint alors Samuel et rendit à Dieu ce fils qu'elle en avait reçu, car elle le lui avait consacré en le demandant<sup>4</sup>. Mais il n'est pas aisé de trouver comment sa prière est comprise dans l'oraison dominicale, à moins de la rapporter à ces paroles : « Délivrez-nous du

mal ; » on regardait, en effet, comme un assez grand mal d'être marié et privé du fruit du mariage, dont la seule excuse est la naissance des enfants. Pour ce qui est d'Anne veuve, voyez ce qui est écrit : « Elle ne sortait pas du temple, jeûnant et priant nuit et jour<sup>1</sup>. » L'Apôtre ne parle pas autrement dans ces paroles que j'ai citées plus haut : « Celle qui est véritablement veuve et abandonnée, a mis son espérance dans le Seigneur, et persévère dans les prières la nuit et le jour<sup>2</sup>. » Et le Seigneur, voulant nous exhorter à toujours prier sans nous lasser, nous a cité l'exemple de la veuve dont les importunités vinrent à bout d'un juge inique et impie, contempteur de Dieu et des hommes<sup>3</sup>. Ce qui montre combien le devoir de la prière est particulièrement imposé aux veuves, c'est que les saints livres mettent sous nos yeux des exemples de veuves pour nous convier tous à l'oraison.

30. Mais pourquoi les veuves sont-elles marquées pour cette sorte d'œuvre, si ce n'est à cause de leur abandon et de leur délaissement ? Aussi toute âme qui se regardera dans ce monde comme abandonnée et désolée, tant que dure son voyage loin du Seigneur, mettra, pour ainsi dire, son veuvage sous la garde de Dieu et lui demandera, par d'incessantes prières, d'être son défenseur. Priez donc comme une veuve du Christ, ne jouissant pas encore de celui dont vous implorez le secours. Et quoique vous soyez bien riche, priez comme si vous étiez pauvre : vous ne possédez pas encore les vraies richesses du siècle futur où vous n'aurez plus rien à craindre. Quoique vous ayez des enfants et des neveux et une famille nombreuse, comme il a été dit plus haut, priez comme une délaissée : car toutes les choses du temps sont incertaines, lors même qu'elles nous resteraient pour notre consolation jusqu'à la fin de cette vie. Si vous cherchez et si vous aimez ce qui est en haut, vous désirez les choses solides et éternelles ; tant que vous ne les avez pas, vous devez vous croire comme abandonnée, bien que tous les vôtres vous soient conservés et respectueusement soumis. Ainsi devez-vous vivre, et sûrement aussi, à votre exemple, votre très-pieuse belle-fille<sup>4</sup>, et les autres saintes veuves et vierges que vous gouvernez toutes les deux avec tant de sécurité pour elles : plus vous dirigez pieusement votre

<sup>1</sup> Rom. VIII, 25-27. — <sup>2</sup> Deutér. XIII, 3. — <sup>3</sup> Rom. VIII, 25. — <sup>4</sup> I Rois, I.

<sup>1</sup> Luc, II, 36, 37. — <sup>2</sup> I Tim. V, 5. — <sup>3</sup> Luc, XVIII, 1-8.

<sup>4</sup> Juliana, mère de Démétrias.

maison, plus vous devez redoubler d'ardeur dans la prière, ne vous occupant des choses de la vie présente que dans la mesure des besoins religieux.

31. Souvenez-vous aussi de prier beaucoup pour nous. Nous ne voulons pas que, trop préoccupées de notre dignité épiscopale, si périlleuse à porter, vous nous traitiez de façon à nous priver d'un secours dont nous savons que nous avons tant besoin. La famille du Christ<sup>1</sup> a prié pour Pierre, a prié pour Paul; vous êtes de cette famille, à notre grande joie, et nous avons incomparablement plus besoin que Pierre et Paul des prières de nos frères. Priez à l'envi dans l'émulation d'un saint accord; ce n'est pas lutter les uns contre les autres, mais contre le démon, ennemi de tous les saints. Les jeûnes et les veilles, et tous les genres de mortification, aident beaucoup à la prière<sup>2</sup>, que chacune de vous fasse ce qu'elle pourra; ce que l'une ne peut pas, elle le fait dans une autre qui le peut, si elle aime en elle ce que ses propres forces ne lui permettent pas d'accomplir; ainsi donc que celle qui peut moins n'empêche pas celle qui peut plus, et que la plus forte ne presse pas la plus faible. Car vous devez votre conscience à Dieu, mais ne devez rien à personne d'entre vous, si ce n'est de vous aimer les unes les autres<sup>3</sup>. Que Dieu vous exauce, lui qui est assez puissant pour faire au delà de ce que nous demandons et de ce que nous comprenons<sup>4</sup>.

### LETTRE CXXXI.

(Année 412.)

Les lettres des dames romaines qui avaient l'honneur de correspondre avec saint Augustin auraient été bien intéressantes pour nous, comme étude religieuse et comme étude littéraire; leur perte est regrettable. La petite lettre qu'on va lire est une réponse à Proba; elle nous donne une idée des sentiments élevés qui s'échangeaient entre l'évêque et l'illustre veuve.

AUGUSTIN À L'ILLUSTRE DAME PROBA, SA TRÈS-EXCELLENTE FILLE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

C'est comme vous le dites; l'âme établie dans un corps corrompible, enfermée dans une certaine contagion terrestre, courbée en quelque sorte et accablée sous ce pesant fardeau, a plus facilement des désirs et des pensées pour les choses d'en-bas que pour l'unique chose d'en-haut. La sainte Ecriture nous l'a appris

en ces termes : « Le corps qui se corrompt ap-  
« pesantil l'âme, et cette maison de terre abaisse  
« l'esprit partagé en des soins divers<sup>1</sup>. » C'est  
pourquoi notre Sauveur est venu; il a redressé  
par sa parole de salut la femme de l'Évangile  
courbée depuis dix-huit ans<sup>2</sup> et qui représen-  
tait peut-être cet accablement de l'âme chré-  
tienne; par là nous ne devons plus entendre  
en vain ces mots : *haut les cœurs*, ni répondre  
en vain : *nous les tenons élevés vers le Seigneur*.  
Voyant cela, vous faites bien de chercher dans  
l'espérance des biens futurs un adoucissement  
aux maux de ce monde. Un bon usage de ces  
maux les change en biens; il suffit qu'au lieu  
d'accroître nos ambitieux désirs ils exercent  
notre patience. « Nous savons, dit l'Apôtre,  
« que tout se change en bien pour ceux qui  
« aiment Dieu<sup>3</sup>. » Il dit *tout*; il s'agit donc  
non-seulement des choses qu'on désire pour  
leur douceur, mais encore de celles qu'on évite  
à cause de leur amertume; nous recevons les  
uns sans nous laisser prendre, nous suppor-  
tons les autres sans abattement; et, selon les  
divins préceptes, nous rendons grâces de  
tout à Celui de qui nous disons : « Je béni-  
« rai le Seigneur en tout temps; ses louanges  
« seront toujours sur mes lèvres<sup>4</sup>; » et encore :  
« Il m'est bon que vous m'ayez humilié, afin  
« que j'apprenne la justice de vos voies<sup>5</sup>. » Si  
une félicité trompeuse nous souriait toujours  
ici-bas, l'âme humaine n'aspirerait pas vers ce  
port où se trouve la seule vraie sécurité, ô il-  
lustre dame et très-excellente fille !

En témoignant les respects qui sont dus  
à votre excellence, et en vous remerciant  
des soins pieux que vous prenez de ma santé,  
je demande pour vous au Seigneur les ré-  
compenses de la vie future et les consolations  
de la vie présente; je me recommande à l'ami-  
tié et à la prière de vous tous, dans les cœurs  
de qui le Christ habite par la foi. (*Et d'une au-  
tre main.*) Que le vrai Dieu, véritablement  
vrai, console votre cœur et prolège votre santé,  
illustre dame et très-excellente fille !

### LETTRE CXXXII.

(Année 412.)

Volsinien, à qui cette lettre est adressée, avait rempli les fonctions de proconsul en Afrique; il était frère d'Albine dont nous avons eu occasion de parler, mais n'appartenait pas encore à la

<sup>1</sup> L'Église. — <sup>2</sup> Tobie, XII, 8. — <sup>3</sup> Rom. XIII, 8. — <sup>4</sup> Ephés. III, 20.

<sup>5</sup> Sag. IX, 15. — <sup>1</sup> Luc, XIII, 11-13. — <sup>2</sup> Rom. VIII, 28. — <sup>3</sup> Ps. XXXIII, 2. — <sup>4</sup> Ps. CXXIII, 71.



religion chrétienne; saint Augustin l'engage à lire l'Écriture sainte et à lui faire part des difficultés et des doutes qui pourront l'arrêter. Volusien ne se fit chrétien qu'aux approches de la mort.

AUGUSTIN, ÈVÈQUE, A SON ILLUSTRE SEIGNEUR ET TRÈS-EXCELLENT FILS VOLUSIEN, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

Les vœux de votre sainte mère ne sont peut-être pas plus vifs que les miens pour votre bonheur en ce monde et dans le Christ. En vous témoignant tous les respects qui vous sont dus, je vous exhorte, autant que je le puis, à ne pas dédaigner l'étude de nos Écritures, véritablement et certainement saintes. Car cette lecture est une chose pure et solide, qui ne pénètre pas dans l'esprit par des discours fardés et ne fait pas un vain bruit au milieu des artifices du langage. Elle frappe beaucoup celui qui aime les choses et non les mots; elle épouvante beaucoup pour rassurer ensuite. Je vous engage à lire surtout les écrits des apôtres; ils vous serviront à connaître les prophètes dont ils invoquent les témoignages. Si, à la lecture ou à la réflexion, il vous vient des doutes pour lesquels vous jugiez nécessaire de me consulter, écrivez-moi et je vous répondrai. Je le pourrai plutôt, Dieu aidant, que de traiter ces questions de vive voix avec vous; ce n'est pas seulement à cause de mes diverses occupations et des vôtres (car mes loisirs ne se rencontrent pas avec vos propres loisirs); mais c'est pour éviter la foule de ceux qui se précipiteraient autour de nous, et qui, peu préparés à des débats de cette nature, se plaisent bien plus aux combats de la parole qu'aux lumières de la vérité. Ce qui est écrit se laisse toujours lire lorsqu'on en a le temps; c'est un interlocuteur qui jamais ne fatigue, parce qu'on le prend et on le quitte quand on veut.

### LETTRE CXXXIII.

(Année 412.)

L'ignorance ou la mauvaise foi des ennemis de l'Église ne s'est pas lassée de travestir saint Augustin en persécuteur acharné; la lettre suivante est un des nombreux témoignages de la douceur de l'évêque d'Hippone et de la douceur du génie catholique. On remarquera avec quelle autorité l'évêque parle de miséricorde à un grand personnage de l'empire.

AUGUSTIN A SON EXCELLENT, ILLUSTRE SEIGNEUR ET TRÈS-CHER FILS MARCELLIN, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. J'ai appris que votre noblesse avait entendu

les circoncellions et les clercs du parti de Donat qu'il a fallu mettre en jugement pour leurs méfaits dans un intérêt d'ordre public, et que beaucoup de ces donatistes dénoncés par les magistrats d'Hippone avaient fait des aveux: ils se sont reconnus coupables du meurtre de Restitut, prêtre catholique, et de violences contre Innocent, un autre de nos prêtres, à qui ils ont crevé un œil et coupé un doigt. Ces aveux m'ont mis en grande inquiétude; je crains que votre Sublimité ne songe à frapper les coupables avec toute la sévérité des lois et à les traiter comme ils ont traité les autres. C'est pourquoi, au nom de la foi que vous avez dans le Christ, et au nom de la miséricorde du Christ lui-même, je vous conjure de ne pas faire cela ni de le permettre. Quoique nous puissions ne pas nous reprocher la mort de ces donatistes, puisqu'ils n'ont point été dénoncés par les nôtres, mais par les magistrats chargés de veiller à la tranquillité publique, toutefois nous ne voulons pas de ce qui ressemblerait à la loi du talion pour venger les souffrances des serviteurs de Dieu. Ce n'est pas que nous nous opposions à ce qui doit ôter aux méchants la liberté du crime, mais nous voulons qu'on leur laisse la vie et qu'on ne fasse subir à leur corps aucune mutilation; il nous paraîtrait suffisant qu'une peine légale mît fin à leur agitation insensée et les aidât à retrouver le bon sens, ou qu'on les détournât du mal en les employant à quelque travail utile. Ce serait là aussi une condamnation; mais qui ne comprend qu'un état où l'audace criminelle ne peut plus se donner carrière et où on laisse le temps au repentir, doit être appelé un bienfait plutôt qu'un supplice?

2. Juge chrétien, remplissez le devoir d'un bon père; réprimez le mal sans oublier ce qui est dû à l'humanité; que les atrocités des pécheurs ne soient pas pour vous une occasion de goûter le plaisir de la vengeance, mais qu'elles soient comme des blessures que vous preniez soin de guérir. Veuillez ne pas vous départir de ces paternels sentiments qui vous ont porté à ne pas user de chevalets, d'ongles de fer, ni de flammes, mais simplement de verges pour obtenir l'aveu de si grands crimes. Les verges sont à l'usage des maîtres d'arts libéraux, des pères eux-mêmes et souvent aussi des évêques dans les jugements qu'ils sont appelés à prononcer. Ne punissez donc point par

des cruautés ce que vous avez découvert par de doux moyens. Il est plus nécessaire de rechercher que de châtier ; voilà pourquoi les hommes les moins sévères mettent un soin si extrême à découvrir un crime caché, afin de savoir à qui pardonner. Aussi faut-il bien souvent mettre de la dureté dans la recherche, pour qu'il soit possible de faire éclater la mansuétude après que les coupables ont été trouvés. Car toutes les bonnes œuvres aiment la lumière ; ce n'est point par amour de la gloire humaine, mais c'est, dit le Seigneur, pour que les hommes « voient vos bonnes œuvres et glorifient votre Père qui est dans les cieux <sup>1</sup>. » Et c'est pourquoi il n'a pas suffi à l'Apôtre de nous avertir de garder la douceur, il veut que nous la fassions connaître à tous : « Que votre douceur, dit-il, soit connue de tous les hommes <sup>2</sup> ; » et ailleurs : « Montrez votre douceur à tous les hommes <sup>3</sup>. » La bénignité du saint roi David épargnant l'ennemi qui est sous sa main semblerait moins éclatante <sup>4</sup>, si on ne voyait en même temps combien il lui eût été facile de le tuer. Ne vous laissez donc pas entraîner par le pouvoir de punir, vous qui, dans la nécessité de découvrir les coupables, n'avez rien perdu de votre mansuétude. Vous n'avez pas voulu du bourreau pour arracher la vérité, ne le cherchez pas après que la vérité est connue.

3. En dernier lieu, c'est pour l'avantage de l'Eglise que vous avez été envoyé. Or, j'affirme que ce que je désire sera profitable à l'Eglise catholique, et, pour ne pas sortir de mes attributions, que ce sera profitable au diocèse d'Hippone. Si vous n'écoutez pas la prière de l'ami, écoutez le conseil de l'évêque. Quand je m'adresse à un chrétien, surtout dans une affaire de ce genre, je puis même dire, sans manquer à aucun égard envers vous, que vous devez écouter l'ordre de l'évêque, ô mon excellent, illustre seigneur et très-cher fils ! Je sais que les affaires qui intéressent l'Eglise vous concernent principalement ; mais comme je crois que celle-ci en particulier regarde le glorieux et illustre proconsul, je lui écris aussi. Je vous prie de prendre la peine de lui donner ma lettre et de la lui envoyer s'il en est besoin ; je vous conjure tous les deux de ne pas trouver importuns mes prières, mes conseils et mes sollicitudes. Ne ternissez point les souffrances

des serviteurs catholiques de Dieu, qui doivent servir à l'édification spirituelle des faibles, en traitant leurs ennemis comme ceux-ci les ont traités eux-mêmes, mais diminuez plutôt la sévérité des jugements ; ne perdez pas de vue votre foi d'enfants de l'Eglise et la mansuétude de cette même Eglise, votre mère. Que le Seigneur tout-puissant enrichisse votre grandeur de tous les biens, ô mon excellent, illustre seigneur et très-cher fils !

## LETTRE CXXXIV.

(412.)

Voici la lettre au proconsul ; on admirera le même esprit de douceur à l'égard des coupables, et l'on remarquera, comme dans la précédente lettre, le ton d'autorité épiscopale.

AUGUSTIN A SON ILLUSTRE SEIGNEUR ET TRÈS-EXCELLENT FILS APRINGIUS, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Au milieu de cette puissance que Dieu vous a donnée sur les hommes, à vous qui n'êtes qu'un homme, vous pensez, je n'en doute pas, à ce jugement divin devant lequel les juges de ce monde auront à rendre compte de leurs propres arrêts. Je sais quelle foi chrétienne vous anime ; j'y trouve un plus grand motif de m'adresser à vous avec confiance soit par mes prières, soit par mes avis : il s'agit de la gloire de ce Maître, à la famille duquel vous appartenez comme nous par un droit céleste, en qui nous mettons ensemble l'espérance d'une éternelle vie, et que nous implorons pour vous dans les saints mystères. Aussi je vous prie d'abord, illustre seigneur et très-excellent fils, de me pardonner si je me jette ainsi tout à coup à travers des actes de votre administration, avec la sollicitude que je dois à l'Eglise dont les intérêts sont confiés à mes soins, et à laquelle je suis moins jaloux de commander que d'être utile ; je vous conjure ensuite de ne pas dédaigner mes avis ou mes instances et de ne pas hésiter à en tenir compte.

2. Des circoncellions et des clercs donatistes ont été mis en jugement, après déposition faite, par les soins des magistrats chargés de l'ordre public. Interrogés par l'illustre tribun et secrétaire mon fils Marcellin, votre frère, mais pressés seulement par les verges et non point condamnés à souffrir les ongles de fer et le feu, ils ont avoué d'horribles crimes commis par eux sur des frères et prêtres de mon Eglise ;

<sup>1</sup> Matth. v, 16. — <sup>2</sup> Philip. iv, 5. — <sup>3</sup> Tite. iii, 2. — <sup>4</sup> I Rois. xxiv, 7.



l'un de ces prêtres, surpris dans des embûches, a été massacré; l'autre, arraché de sa demeure, a eu un œil crevé et un doigt coupé. Informé des aveux des coupables et sachant qu'ils vont être sous la juridiction de votre hache<sup>1</sup>, je me suis empressé d'adresser cette lettre à votre excellence, pour vous supplier et vous conjurer, au nom de la miséricorde du Christ, de nous réjouir en vous assurant à vous-même une félicité plus grande et plus certaine, et de ne pas leur rendre la pareille, quoique les lois, en punissant, ne puissent pas faire couper un doigt, ni arracher un œil avec une pierre, comme ces furieux l'ont fait. Je suis donc sûr que les coupables n'auront pas à subir les mêmes traitements qu'ils avouent avoir fait subir aux autres; mais je crains que vous ne condamnerez ceux-là à mort ou bien ceux qui ont été convaincus d'homicide : chrétien, je prie le juge de n'en rien faire; évêque, j'en avertis le chrétien.

3. L'Apôtre dit de ceux qui sont ce que vous êtes que ce n'est pas en vain que vous portez le glaive, que vous êtes les ministres de Dieu, chargés de sa vengeance contre les hommes qui agissent mal<sup>2</sup>; mais autre chose est la cause d'une province, autre chose est la cause de l'Eglise; le gouvernement de l'une a besoin de sévérité, le gouvernement de l'autre doit être inséparable de la mansuétude. Si j'avais affaire à un juge qui ne fût pas chrétien, j'agiserais autrement; toutefois je ne déserterais pas la cause de l'Eglise, et, autant qu'il daignerait m'entendre, j'insisterais pour que les souffrances des serviteurs catholiques de Dieu, qui doivent servir d'exemples de patience, ne fussent pas souillées par l'effusion du sang de leurs ennemis; si le juge refusait de m'écouter, je le soupçonnerais de résister par une inspiration ennemie. Mais avec vous j'ai d'autres sentiments et d'autres pensées. Je vois en vous un homme revêtu d'une grande autorité, mais j'y vois aussi un fils rempli de piété chrétienne. Que votre grandeur fléchisse, que votre foi se soumette; l'affaire que je traite avec vous nous est commune, mais vous y pouvez ce que je n'y puis moi-même; concertons-nous, et prêtez-nous secours.

4. On a réussi à faire avouer aux ennemis de l'Eglise les crimes horribles qu'ils ont commis sur des clercs catholiques; ces hommes qui, par leurs discours menteurs, trompaient les

ignorants, et se décernaient les honneurs de la persécution, ont été pris ainsi dans leurs propres paroles. On doit faire lire les actes publics pour guérir les âmes empoisonnées par tant de mensonges : nous n'oserions pas lire ces actes jusqu'à la fin si on y trouvait le supplice des coupables. Faut-il que ceux qui ont souffert aient l'air d'avoir rendu le mal pour le mal? Si la peine de mort était le seul moyen d'arrêter la fureur des méchants, peut-être s'y résignerait-on dans une extrême nécessité, quoique, en ce qui nous touche, à défaut d'un châtement moins sévère que la mort, nous aimerions mieux mettre les coupables en liberté que de venger par l'effusion du sang les souffrances de nos frères. Mais d'autres peines étant possibles dans le double but de rester fidèle à la mansuétude de l'Eglise et de refréner l'audace des pervers, pourquoi ne prendriez-vous pas le parti le plus sage et ne consentiriez-vous pas à une sentence douce, ce ce qui est fort permis aux juges, même quand il ne s'agit pas d'affaires de l'Eglise? Craignez donc avec nous le jugement de Dieu notre Père, et que par vous on reconnaisse la mansuétude de notre mère; car ce que vous faites, l'Eglise le fait; vous êtes son fils et vos œuvres sont pour elle. Lutte avec les méchants à force de bonté; ils ont criminellement arraché les membres d'un être vivant; que, par votre miséricorde, ils conservent entiers ces membres qui leur ont servi à commettre des actions barbares, pour les occuper à quelque ouvrage utile. Ils n'ont pas épargné les serviteurs de Dieu qui leur prêchaient le retour à l'unité; épargnez-les eux-mêmes après qu'ils ont été pris, conduits auprès de vous et convaincus. Armés d'un fer impie, ils ont répandu le sang chrétien; empêchez pour le Christ, empêchez que leur sang ne coule pas même sous le glaive de la justice. Ils ont enlevé la vie à un ministre de l'Eglise qui a été leur victime; ne tuez pas ces ennemis de l'Eglise pour leur laisser le temps de se repentir. Voilà comment il faut que vous soyez un juge chrétien dans une affaire de l'Eglise, quand nous prions, nous avertissons et nous intercédons. D'ordinaire les hommes, lorsqu'ils trouvent que leurs ennemis convaincus en justice ont été trop peu punis, appellent de la sentence; mais nous aimons tellement nos ennemis que si votre obéissance chrétienne nous faisait défaut, nous appellerions d'un jugement sévère. Que le Dieu tout-puissant vous rende

<sup>1</sup> Allusion aux haches portées devant les proconsuls.

<sup>2</sup> Rom. XIII, 4.

de plus en plus grand et heureux, illustre seigneur et très-excellent fils !

### LETTRE CXXXV.

(Année 412.)

On se rappelle en quels termes l'évêque d'Hippone engageait Volusien à faire connaissance avec nos saintes Écritures<sup>1</sup> ; celui-ci ne communique pas encore à saint Augustin le résultat de ses propres études religieuses, mais il lui rend compte d'une conversation entre amis où l'on avait touché à des sujets divers, et lui soumet des doutes exprimés par l'un d'eux sur le christianisme. Cette lettre est curieuse ; on y voit comment saint Augustin était jugé de ses contemporains. Nous avons dit que Volusien était encore païen.

#### VOLUSIEN AU SEIGNEUR VRAIMENT SAINT, AU VÉNÉRABLE PÈRE AUGUSTIN, ÈVÊQUE.

1. Vous demandez, ô homme modèle de probité et de justice, que je m'enquière auprès de vous des choses qui m'auront paru obscures dans mes lectures instructives. J'accepte cette faveur et me mets volontiers sous votre discipline, suivant en cela la maxime d'un ancien, qu'on n'est jamais trop âgé pour apprendre. C'est avec raison que cet ancien n'a assigné ni limites ni fin à l'étude de la sagesse ; la vertu, si éloignée de ses origines, ne se découvre pas assez aisément pour qu'on la connaisse d'abord tout entière. Il importe de mettre sous vos yeux, seigneur vraiment saint et vénérable père, une conversation qui a eu lieu dernièrement entre nous. Nous étions quelques amis réunis, et chacun prenait la parole selon son esprit et ses études. C'était cependant la rhétorique qui faisait le principal sujet de l'entretien ; je parle à un connaisseur, car il n'y a pas bien longtemps que vous enseigniez la rhétorique. On s'appliquait à définir ce que c'est que l'invention ; on disait quelle pénétration elle demande, combien il en coûte pour disposer une œuvre, que de grâce il y a dans la métaphore, que de beautés dans les peintures et comment le langage varie selon les talents et les sujets. D'autres portaient bien haut la poésie ; c'est une partie de l'éloquence à laquelle vous avez aussi rendu hommage, et l'on pourrait dire avec le poète :

« Le lierre s'est mêlé pour vous au laurier vainqueur<sup>2</sup>. »

On parlait donc de tout ce que l'économie d'un poème lui donne d'ornement, de la beauté des métaphores, de la sublimité des comparaisons ; on disait combien les vers sont doux et coulants avec l'harmonieuse variété de leur coupe. La conversation tourna alors vers la philosophie qui vous est si familière, et dont vous avez coutume de traiter les questions avec la pénétration d'Aristote et l'éloquence d'Isocrate. Nous cherchions ce qu'avait fait l'enseignement du Lycée, ce qu'avaient produit les doutes si prolongés et si divers

de l'Académie, ce que c'étaient que les leçons du Portique, la science des physiciens, la volupté des épicuriens ; nous remarquions que tous ces philosophes, au milieu de leurs disputes infinies et passionnées, n'avaient jamais été plus loin de la vérité que quand ils s'étaient flattés de pouvoir la connaître.

2. Nous étions à ces souvenirs de philosophie dans notre conversation, lorsque l'un de nos amis prenant la parole : « Qui donc parmi nous, dit-il, « serait assez instruit dans le christianisme pour « pouvoir éclaircir mes difficultés et affermir l'in- « certitude de mon assentiment par des raisons « vraies ou vraisemblables ? » Nous écoutons avec un étonnement silencieux. L'interlocuteur s'abandonnant à la vive liberté de sa pensée, continue en ces termes : « J'admire comment celui qui est « le Maître du monde et qui le gouverne est des- « cendu dans le sein d'une vierge, comment cette « mère a eu la longue peine de le porter pendant « les dix mois de la grossesse, comment elle l'a « enfanté au temps voulu, et comment elle est « restée vierge après l'enfantement. » Puis l'interlocuteur ajouta ceci : « Celui qui est plus grand « que l'univers a donc été caché dans le petit « corps d'un enfant ; il a donc souffert comme souffrent les enfants, il a grandi, il s'est fortifié en « avançant dans la jeunesse ; ce souverain sera « resté bien longtemps absent de ses royales de- « meures, et le soin du monde entier aura été « transporté au mouvement d'un petit corps ; en- « suite ce Maître de l'univers aura dormi et « mangé ; il aura éprouvé tous les besoins des « mortels, et aucun signe convenable n'aura fait « éclater la grande majesté cachée sous cette ter- « restre enveloppe ; car le pouvoir de chasser les « démons, de guérir les malades, de ressusciter « les morts, tout cela, si vous songez à d'autres « qui en ont fait autant, tout cela est trop peu « pour un Dieu. » L'interlocuteur se disposait à pousser plus loin, nous l'interrompîmes ; la réunion se sépara ; nous fûmes d'avis d'en appeler à une pensée plus éclairée que la nôtre, de peur qu'en voulant trop imprudemment pénétrer des secrets, notre erreur, jusque-là innocente, ne devint une faute. Vous venez de recevoir l'aveu de notre ignorance, ô vous qui êtes fait pour toute gloire ! vous voyez ce qu'on désire de vous. Votre renommée est intéressée à la solution de ces questions obscures ; l'ignorance peut se tolérer en d'autres prêtres sans dommage pour la religion ; mais lorsqu'on vient à consulter le pontife Augustin, ou est fondé à croire que tout ce qu'il ne sait pas n'est point dans la loi. Que la suprême divinité vous garde sain et sauf, seigneur vraiment saint et bien vénérable père !

<sup>1</sup> Ci-dessus lettre CXXXII.

<sup>2</sup> Virgile, Bucol., églogue VIII.



## LETTRE CXXXVI.

(Année 412.)

Marcellin, qui avait à cœur la conversion de Volusien au christianisme, prie saint Augustin de répondre aux difficultés proposées par son ami; il ajoute d'autres difficultés qu'il savait occuper l'esprit de Volusien.

MARCELLIN AU VÉNÉRABLE SEIGNEUR AUGUSTIN,  
A CE PÈRE QU'IL HONORE TANT ET QUI MÉRITE QU'ON LUI RENDE TOUS LES DEVOIRS.

1. L'illustre Volusien m'a lu la lettre de votre béatitude; bien plus, je l'ai obligé de la lire à plusieurs; tout ce que vous dites est admirable, mais je n'en suis pas étonné. Humblement paré de la beauté des divins livres, votre langage plaît aisément. Ce qui a fait beaucoup de plaisir, ce sont vos efforts et vos bonnes exhortations pour affermir les pas d'un homme encore chancelant. Chaque jour nous disputons ensemble, et je lui réponds dans l'humble mesure de mon esprit. D'après les instances de sa sainte mère, j'ai soin d'aller souvent le visiter, et lui-même daigne à son tour venir me voir. Après avoir reçu la lettre de votre révérence, Volusien, malgré les discours de tant de gens de la ville qui cherchent à l'éloigner de Dieu, a été si ému, que s'il n'avait pas craint de vous écrire longuement, il aurait confié tous ses doutes à votre béatitude, comme il nous l'a assuré lui-même. Toutefois, il vient de vous adresser quelques questions; il l'a fait, ainsi que vous en jugerez vous-même, dans un style orné et poli, et avec le pur éclat de l'éloquence romaine. Ces difficultés sont bien rebattues; elles servent à montrer les vieilles ruses de nos adversaires, acharnés contre le mystère de l'incarnation. Cependant, comme j'ai la confiance que ce que vous écrirez profitera à plusieurs, je vous prie moi-même de répondre avec un soin particulier aux mensonges par lesquels ils soutiennent que le Seigneur n'a rien fait de plus que ce que peuvent faire les autres hommes. Ils nous citent leur Apollonius et leur Apulée et d'autres magiciens, dont ils prétendent que les miracles sont plus grands que ceux du Sauveur.

2. L'illustre personnage que j'ai nommé plus haut a dit devant quelques personnes qu'il vous aurait adressé beaucoup d'autres questions, s'il n'avait pas cru devoir se borner à une courte lettre. Ce qu'il n'a pas voulu se permettre d'écrire, il n'a pu le faire. Il disait donc que, quand même on lui rendrait raison de l'incarnation du Seigneur, on pourrait bien difficilement lui montrer comment ce Dieu, qu'on affirme être le Dieu de l'Ancien Testament, aime de nouveaux sacrifices et rejette les anciens. Selon lui, on ne peut corriger que ce qui a été mal fait, et ce qui a été une fois bien fait ne doit plus être changé. Il disait qu'on ne pouvait, sans injustice, toucher à des choses bien laites, surtout parce que de tels changements autorisent contre Dieu des reproches d'incons-

tance. Il ajoutait que la prédication et la doctrine du Seigneur étaient incompatibles avec les besoins des Etats. Ne rendre à personne le mal pour le mal; après avoir été frappé sur une joue, présenter l'autre; donner notre manteau à celui qui veut nous prendre notre tunique; si un homme veut nous obliger à marcher avec lui, faire le double du chemin qu'il nous demande<sup>2</sup>: ce sont là, d'après Volusien, des préceptes attribués au Sauveur et contraires au bon ordre des Etats. Car, qui supportera qu'un ennemi lui enlève quelque chose, ou bien qui donc, par le droit de la guerre, ne rendra pas le mal pour le mal au ravageur d'une province romaine? Votre sainteté comprend ce qui peut se dire pour le reste. Volusien pense que toutes ces difficultés peuvent être ajoutées aux autres; on n'oublie pas de dire (quoique Volusien lui-même se taise à cet égard), que les grands malheurs de l'empire sont arrivés par les princes chrétiens, observateurs de la plupart des préceptes évangéliques.

3. Votre béatitude daignera reconnaître avec moi qu'il importe de faire resplendir la pleine vérité en réponse à toutes ces choses, car, sans aucun doute, ce qu'on attend de vous passera en plusieurs mains; il le faut d'autant plus que parmi les personnes devant qui ces objections se sont produites, il y avait un homme considérable du pays d'Hippone, possesseur de grands biens de vos côtés: il donnait à votre sainteté d'ironiques louanges, et prétendait que, vous ayant questionné sur ces mêmes points, il n'avait pas été satisfait de vos réponses. Je vous conjure donc, pour que vous remplissiez une promesse que je n'ai pas oubliée, je vous conjure d'écrire sur ces sujets des livres entiers: ils serviront beaucoup à l'Eglise, surtout dans ce temps-ci.

## LETTRE CXXXVII.

(Année 412.)

On lira avec profit et admiration cette célèbre lettre où l'évêque d'Hippone répond aux objections que Volusien lui avait soumises; rien de plus fort, de plus profond que cette manière de rendre raison d'un grand mystère. Cette lettre à Volusien, où une vive éloquence accompagne toujours la pénétrante originalité de la pensée, où tout est si serré et si plein, si animé et si frappant, est le plus beau rayon de lumière qui ait été jeté sur le mystère de l'Incarnation.

AUGUSTIN A SON ILLUSTRE SEIGNEUR ET TRÈS-EXCELLENTE FILS VOLUSIEN, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. J'ai lu votre lettre, où j'ai vu un abrégé très-bien fait d'une grande conversation. Je réponds sans retard, d'autant plus que votre lettre m'arrive dans un moment où j'ai un peu de loisir. J'avais des choses que je me proposais de dicter durant ce temps de courte li-

<sup>1</sup> Rom. XII, 17. — <sup>2</sup> Matth. V, 39-41.

berté, mais ce sera pour plus tard ; il ne serait pas juste de faire attendre celui que j'ai engagé à me consulter. D'ailleurs, qui d'entre nous, chargés de dispenser, comme nous pouvons, la grâce du Christ, qui d'entre nous, après avoir lu vos paroles, voudrait ne vous instruire du christianisme que dans la mesure des vérités utiles à votre salut, à ce salut éternel pour lequel nous sommes chrétiens ? Car il ne s'agit pas de cette vie que les saints Livres comparent à une vapeur qui apparaît un instant et s'évanouit aussitôt<sup>1</sup>. Ce serait donc trop peu pour nous de vous instruire tout juste assez pour vous sauver. Votre esprit et votre éloquence, à la fois si relevée et si lumineuse, doivent servir aux autres ; il faut défendre contre les gens lents à comprendre et contre les pervers la dispensation d'une si grande grâce de Dieu, dont ne font aucun cas de superbes petites intelligences : elles prétendent pouvoir beaucoup et ne peuvent rien pour guérir ou maîtriser leurs vices.

2. Vous demandez donc « comment celui « qui est le Maître du monde et qui le gou- « verne est descendu dans le sein d'une vierge, « comment cette mère a eu la longue peine de « le porter pendant les dix mois de la gros- « sesse, comment elle l'a enfanté au temps « voulu, et comment elle est restée vierge « après l'enfantement ; Celui qui est plus grand « que l'univers a donc été caché dans le petit « corps d'un enfant ; il a donc souffert comme « souffrent les enfants, il a grandi, il s'est for- « tifié en avançant dans la jeunesse ; ce souve- « rain sera resté bien longtemps absent de ses « royales demeures, et le soin du monde en- « tier aura été transporté dans les mouvements « d'un petit corps ; ensuite ce Maître de l'uni- « vers aura dormi et mangé ; il aura éprouvé « tous les besoins des mortels ; et aucun signe « convenable n'aura fait éclater la grande ma- « jesté cachée sous cette terrestre enveloppe, « car le pouvoir de chasser les démons, de « guérir les malades, de ressusciter les morts, « tout cela, si vous songez à d'autres qui en « ont fait autant, tout cela est trop peu pour « un Dieu. » Vous nous dites que telles ont été les paroles de l'un de ceux qui faisaient partie de votre réunion d'amis, « que vous in- « terrompîtes l'interlocuteur se disposant à « pousser plus loin, que la réunion se sépara, « que vous fûtes d'avis d'en appeler à une pen-

« sée plus éclairée que la vôtre, de peur qu'en « voulant trop imprudemment pénétrer des « secrets, votre erreur, jusque-là innocente, « ne devint une faute. »

3. Puis vous m'avez écrit, et après cet aveu d'ignorance, vous voulez que je reconnaisse ce qu'on attend de moi. Vous ajoutez « que ma « renommée est intéressée à la solution de ces « questions obscures, que l'ignorance peut se « tolérer en d'autres prêtres sans dommage « pour la religion, mais que, si on vient à me « consulter, moi évêque, on sera fondé à croire « que tout ce que je ne sais pas n'est point « dans la loi. » Laissez d'abord, je vous en prie, laissez cette opinion que vous avez prise si aisément de moi ; tout bienveillants qu'ils soient pour moi, renoncez, renoncez à ces sentiments ; si vous m'aimez comme je vous aime, croyez-moi plus que tout autre sur ce qui me touche. Telle est la profondeur des lettres chrétiennes, que j'y découvrirais chaque jour de nouvelles choses, lors même qu'avec un meilleur génie et avec l'application la plus soutenue j'y aurais consacré tout mon temps depuis ma première enfance jusqu'à l'extrême vieillesse ; on ne rencontre pas ces grandes difficultés pour arriver à comprendre ce qui est nécessaire au salut ; mais après que chacun y a vu sa foi, sans laquelle il n'y a ni piété ni bonne vie, il reste à pénétrer, à mesure qu'on avance, tant de choses obscurcies par les ombres des mystères ; une si profonde sagesse est cachée, non-seulement dans les paroles des Ecritures, mais encore dans ce qu'elles expriment, que les esprits les plus pénétrants, les plus désireux d'apprendre et qui ont passé le plus d'années à cette étude, éprouvent la vérité de ce mot de la même Ecriture : « Lorsque l'homme croira avoir fini, « il ne fera que commencer<sup>1</sup>. »

4. Mais pourquoi insister là-dessus ? Arrivons à ce que vous demandez. Je veux d'abord que vous sachiez que le christianisme n'enseigne pas que Dieu se soit incarné dans le sein d'une vierge, de façon à quitter ou à perdre le soin du gouvernement de l'univers, ou de façon à transporter ce gouvernement du monde dans un petit corps comme dans une matière ramassée et resserrée. Ce sentiment grossier est le partage des hommes qui ne peuvent concevoir que des corps, des corps pesants comme la terre et l'eau, ou subtils comme l'air et la lumière. Aucun de ces corps ne sau-

<sup>1</sup> Jacq. iv, 15.

<sup>2</sup> Ecclési. xviii, 6.



rait être tout entier partout, parce qu'il est nécessairement différent dans ses parties innombrables : et quelque grand ou quelque petit que soit un corps, il occupe un espace marqué et remplit une même place de manière à ne se trouver tout entier dans aucune de ses parties. Les corps seuls peuvent se condenser ou se raréfier, se resserrer ou s'étendre, se réduire en parcelles ou accroître leur masse. Telle n'est pas la nature de l'âme, encore moins la nature de Dieu, qui est le créateur de l'âme et du corps. Dieu ne remplit pas le monde comme pourraient le faire l'eau, l'air, la lumière, de sorte que sa moindre partie occupât une moindre partie du monde et sa plus grande une plus grande. Il est partout tout entier, et aucun lieu ne le renferme; il vient sans s'éloigner d'où il est; il s'en va sans partir d'où il vient.

5. Cela étonne l'esprit humain, et parce qu'il ne le comprend pas, il ne le croit peut-être pas : ingrat, qu'il s'étonne d'abord de lui-même, qu'il s'élève, s'il le peut, au-dessus du corps et des choses auxquelles il a coutume d'atteindre par les sens, et qu'il voie lui-même ce qu'il est avec ce corps qui lui a été donné pour son usage. Mais peut-être est-ce trop pour l'homme qu'un tel effort; car, ainsi qu'on l'a dit <sup>1</sup>, « il n'appartient qu'à un grand esprit de se dégager des sens et de dérober sa pensée à l'empire de la coutume. » Attachons-nous donc plus attentivement qu'on ne le fait d'ordinaire à l'examen des sens. Il y en a cinq assurément; ils ne peuvent exister sans le corps ni sans l'âme, parce qu'il faut être vivant pour sentir et que c'est l'âme qui donne la vie au corps; nous ne voyons et n'entendons qu'avec le secours de nos organes, et c'est ainsi que nous nous servons des trois autres sens. Que l'âme raisonnable y fasse attention, et qu'elle considère les sens du corps non pas avec les sens, mais avec l'esprit lui-même et avec la raison. Certainement l'homme ne peut sentir sans vivre; or, il vit dans la chair, tant que la mort ne l'en a pas séparé. Comment donc l'âme qui ne vit que dans la chair sentira-t-elle ce qui est hors de sa chair? Les astres dans le ciel ne sont-ils pas très-loin du corps auquel elle est unie? Ne voit-elle pas le soleil dans le ciel? Voir n'est-ce pas sentir, puisque la vue est le plus excellent des sens? L'âme vit-elle dans le ciel parce qu'elle voit ce qui est au

ciel et que le sentiment ne peut être où la vie n'est pas? Sent-elle là où elle ne vit pas, parce que, tout en ne vivant que dans son corps, elle atteint par la vue ce qui est hors de sa chair? Ne voyez-vous pas ce qu'il y a d'obscur dans ce sens si lumineux qui se nomme la vue? Faites encore attention à l'ouïe, car ce sens est aussi comme répandu en dehors de nous. Dirions-nous : *il y a du bruit dehors*, si nous ne sentions pas où est le bruit? Nous vivons donc là en dehors de notre chair. Pouvons-nous sentir où nous ne vivons pas, puisque le sentiment est impossible sans la vie?

6. L'impression des trois autres sens est intérieure, quoiqu'on puisse en douter jusqu'à un certain point pour l'odorat. Quant au goût et au toucher, c'est incontestable; il est évident que nous ne sentons pas ailleurs que dans notre chair ce que nous goûtons et ce que nous touchons. Ne nous occupons donc pas ici de ces trois sens. La vue et l'ouïe nous présentent une question admirable : comment l'âme sent où elle ne vit pas, et comment elle vit où elle n'est point. Elle n'est que dans sa chair et sent hors de sa chair; car elle sent là où elle voit, puisque voir c'est sentir; elle sent aussi là où elle entend, puisque entendre c'est sentir. Donc, ou elle y vit également et par conséquent elle y est; ou bien elle sent où elle ne vit pas; ou bien elle vit où elle n'est pas. Toutes ces choses sont admirables; on ne peut en affirmer aucune sans avoir l'air de tomber dans l'absurdité : et nous parlons d'un sens mortel. Qu'est-ce donc que l'âme elle-même, en dehors des sens, et dans les profondeurs intimes de l'intelligence qui lui sert à considérer ces choses? Car ce n'est pas par les sens qu'elle juge des sens. Et lorsqu'il s'agit de la toute-puissance de Dieu, nous regardons comme quelque chose d'incroyable que le Verbe de Dieu, par lequel tout a été fait, ait pris un corps dans le sein d'une vierge et se soit montré avec des sens mortels, de façon à ne pas perdre son immortalité, à ne rien changer à son éternité, à ne rien diminuer de sa puissance, à ne pas quitter le gouvernement du monde, à ne pas s'éloigner du sein de son Père, c'est-à-dire de cette mystérieuse et éternelle solitude où il est avec lui et en lui !

7. Ne vous représentez pas le Verbe de Dieu, par lequel tout a été fait, comme un être dont quelque chose puisse changer et où l'avenir puisse devenir le passé. Il demeure comme il

<sup>1</sup> Cicéron, *questions Tuscul.*, livre 1.

est, il est partout tout entier. Il vient quand il se manifeste, il s'en va quand il se cache à nos yeux. Qu'il se montre ou se cache, il est toujours présent, comme la lumière éclaire également un homme qui voit et un aveugle ; mais la lumière est présente pour celui qui voit et absente pour l'aveugle. Le son de la voix retentit de la même manière aux oreilles d'un homme qui entend et aux oreilles d'un sourd, mais le son de voix arrive aux unes et n'arrive pas aux autres. Quoi de plus admirable que ce qui arrive par notre voix et nos paroles, et cela vite et en passant ! Lorsque nous parlons, le tour de la seconde syllabe n'arrive qu'après la prononciation de la première ; et cependant si quelqu'un nous écoute, il entend tout ce que nous disons ; et si deux personnes sont là, l'une entend tout aussi bien que l'autre ; et si une multitude écoute en silence, les sons ne se partagent pas et ne diminuent pas comme une nourriture qu'on distribuerait de rang en rang, mais tous entendent tout ce qui se dit, et chacun l'entend tout entier. Serait-il donc incroyable que le Verbe éternel de Dieu fût pour les choses ce que la parole passagère de l'homme est pour les oreilles, et que le Verbe fût tout entier partout à la fois, comme la parole est au même moment entendue tout entière de chacun ?

8. Il ne faut donc pas s'effrayer de tout ce qu'un Dieu puisse paraître souffrir dans un petit corps d'enfant. Ce n'est point par l'étendue, c'est par la puissance que Dieu est grand ; sa providence a accordé un sens plus fin aux fourmis et aux abeilles qu'aux ânes et aux chameaux ; elle crée un grand figuier avec une très-petite graine, tandis que beaucoup de petites plantations naissent de grosses semences ; elle a donné à une petite prune une force pénétrante qui en un moment parcourt la moitié du ciel ; c'est d'un point qui est comme le centre du cerveau qu'elle fait partir tous nos sens par une distribution variée ; elle se sert d'un petit organe, le cœur, pour vivifier toutes les parties du corps : dans ces merveilles et d'autres de ce genre, Dieu fait voir de grandes choses par celles qui sont les moindres, Dieu qui n'est pas petit dans ce qui est petit. Car la grandeur de sa puissance, qui n'est jamais à l'étroit, a fécondé un sein virginal sans que rien soit venu d'ailleurs ; il a pris une âme raisonnable et avec elle un corps humain, il s'est fait homme pour rendre l'homme meilleur

et sans rien perdre lui-même ; en daignant se revêtir de notre humanité, il lui a fait généreusement part de sa divinité. Il a fait naître un enfant d'une mère restée vierge, comme plus tard il le fit entrer, devenu homme, dans le cénacle, les portes closes<sup>1</sup>. Si on demande raison de ceci, ce ne sera plus merveilleux ; si on cherche des exemples, ce ne sera plus unique. Concédonz que Dieu puisse quelque chose dont nous ne puissions pas pénétrer le secret. En de tels prodiges, toute la raison du fait, c'est la puissance de celui qui fait.

9. Si le Sauveur a dormi, s'il s'est nourri, s'il a éprouvé tous les besoins humains, c'est qu'il voulait montrer aux hommes qu'en devenant homme, il n'a point absorbé l'homme. Il en a été ainsi ; et cependant il s'est rencontré des hérétiques qui, dans la perversité de leurs hommages rendus à la puissance du Sauveur, n'ont pas voulu reconnaître en lui la nature humaine où éclate tout le mystère de la grâce qui sauve ceux qui croient en lui ; car c'est lui qui contient les trésors profonds de la sagesse et de la science<sup>2</sup>, et qui remplit de foi les âmes pour les élever à l'éternelle contemplation de l'immuable vérité. Que serait-ce donc si le Tout-Puissant, au lieu de donner une mère à l'homme uni au Verbe éternel, l'avait formé de tout autre manière et l'avait tout à coup montré aux yeux du monde ? Que serait-ce s'il n'y avait eu pour cet homme aucun passage de l'enfance à la jeunesse, et s'il n'avait pris ni nourriture ni sommeil ? N'aurait-il pas donné raison à l'erreur de ces hérétiques et ne croirait-on pas que le Sauveur n'a pas été véritablement homme ? Et en faisant tout par miracle, n'aurait-il pas effacé ce qu'il a fait par miséricorde ? Mais ce médiateur est apparu entre Dieu et les hommes, afin que, réunissant les deux natures dans l'unité d'une même personne, il relevât par de l'extraordinaire ce qui était ordinaire en lui, et tempérât les prodiges par des choses purement humaines.

10. Que de merveilles Dieu n'a-t-il pas rassemblées dans tous les mouvements de la création, et nous n'y prenons pas garde par l'habitude de les voir tous les jours ! Que de choses nous foulons avec indifférence et qui nous étonneraient si nous les examinions ! Et la force des semences, qui y songe, qui en parle ? Qui s'occupe de leurs variétés, de leur nature vivace, de leur puissance cachée, de ces petites

<sup>1</sup> Jean., xx, 26. — <sup>2</sup> Coloss. II, 3.



choses d'où en sortent de si grandes ? Ce Dieu s'est créé un homme comme dans la nature il sème sans semences. Il a soumis le développement de son corps à la marche du temps et à la succession des âges de la vie, lui qui, au milieu de son immutabilité, a fait du changement l'ordre des siècles ; car ce qui s'est accru dans le temps, c'est ce qui a commencé avec le temps. Mais, au commencement, le Verbe par lequel les temps ont été faits, a choisi l'époque où il prendrait un corps, et n'a pas obéi au temps pour se faire chair. Car l'homme s'est uni à Dieu sans que Dieu sortit de lui-même.

11. On demande comment Dieu s'est uni à l'homme de façon à ne faire qu'une personne dans le Christ ; ceux qui veulent que nous leur expliquions cette union qui a dû ne s'opérer qu'une seule fois, devraient bien nous expliquer une autre union qui s'accomplit tous les jours, celle de l'âme et du corps, de façon à ne faire qu'une personne dans l'homme. Car, de même que l'homme c'est l'union d'une âme et d'un corps en unité de personne, ainsi le Christ c'est l'union de l'homme et de Dieu dans une même personne. Dans celle-là, la personne est l'union de l'âme et du corps ; dans celle-ci, elle est l'union de Dieu et de l'homme. Pourtant qu'on veuille bien écarteler ici ce qui arrive d'ordinaire avec les corps ; qu'on se garde de comparer ce mystérieux mélange avec celui de deux liqueurs qui, enfermées dans le même vase, se confondraient ; et du reste il est des corps qui se mêlent avec d'autres sans altération : la lumière avec l'air par exemple. La personne de l'homme c'est donc l'union d'une âme et d'un corps ; la personne du Christ c'est l'union de Dieu et de l'homme ; car lorsque le Verbe de Dieu s'est uni à une âme ayant un corps, il a pris à la fois et un corps et une âme. L'un se fait chaque jour pour multiplier les hommes, l'autre ne s'est fait qu'une seule fois pour les délivrer. Cependant le mélange de deux choses incorporelles doit être plus aisé à croire que le mélange d'une chose incorporelle et d'une autre qui ne l'est pas. Si l'âme ne se trompe pas sur sa propre nature, elle comprend qu'elle est incorporelle ; le Verbe de Dieu l'est bien plus encore, et c'est pourquoi l'union du Verbe de Dieu et de l'âme a dû être plus facile à croire que l'union de l'âme et du corps. Mais nous éprouvons ceci en nous-mêmes, et il nous est

ordonné de croire l'autre prodige dans le Christ. Si on nous prescrivait de croire l'un et l'autre sans que nous n'en connussions rien, lequel des deux croirions-nous le plus tôt ? Comment n'averions-nous pas que deux choses incorporelles peuvent plus aisément se mêler qu'une chose incorporelle et une autre qui ne l'est pas ; si toutefois il est permis d'employer ici le mot de *mélange* qu'on a coutume d'appliquer aux choses corporelles, d'une tout autre nature et connues autrement ?

12. Donc le Verbe de Dieu, Fils de Dieu, coéternel au Père, lui qui est en même temps la vertu et cette sagesse de Dieu<sup>1</sup> qui atteint avec force depuis la fin supérieure de la créature raisonnable jusqu'à la fin grossière de la créature corporelle, et dispose toutes choses avec douceur<sup>2</sup> ; cette Sagesse éternelle, présente et cachée, nulle part renfermée, nulle part séparée, tout entière partout, sans étendue et sans corps, s'est unie à un homme bien autrement qu'elle ne l'est aux autres créatures, et a fait ainsi un seul Jésus-Christ, médiateur de Dieu et des hommes<sup>3</sup>, égal au Père selon sa divinité, au-dessous du Père selon la chair, c'est-à-dire selon son humanité ; immuablement immortel selon sa divinité qui l'égalait au Père, et muable et mortel selon la faiblesse qui lui est commune avec nous ; ce Christ a été l'enseignement et le secours des hommes pour obtenir le salut éternel ; il a paru dans le temps qu'il avait jugé lui-même le plus favorable et qu'il avait marqué avant les siècles.

Le Christ a été l'enseignement, afin de confirmer de son autorité devenue visible les choses utilement vraies qui avaient été dites auparavant, non-seulement par les prophètes dont toutes les paroles sont conformes à la vérité, mais encore par les philosophes et les poètes eux-mêmes et tous les auteurs : qui doute en effet que dans leurs œuvres beaucoup de vrai ne soit mêlé au faux ? Il avait égard à ceux qui n'auraient pas pu voir ni discerner ces vérités dans les profondeurs intimes de la Vérité elle-même. Avant de s'unir à un homme, la Vérité avait assisté tous ceux qui pouvaient la comprendre ; mais voici la leçon salutaire qu'elle a surtout donnée par son incarnation. La plupart des hommes aspiraient ardemment vers la divinité ; ils pensaient, avec plus d'orgueil que de piété, pouvoir aller à

<sup>1</sup> 1 Cor. I, 24. — <sup>2</sup> Sag. VIII, 1. — <sup>3</sup> Tim. II, 5.

Dieu par des puissances célestes qu'ils croyaient des dieux et par des cultes divers, non pas sacrés, mais *sacriléges*, et leur orgueil séduit par l'orgueil des démons prenait pour les saints anges ces esprits révoltés. Alors l'éternelle Sagesse est venue apprendre au monde que ce Dieu qu'ils supposaient si loin et vers lequel ils prétendaient s'élever à l'aide de puissances intermédiaires, est si près de la piété des hommes, qu'il a daigné s'unir étroitement à l'homme tout entier comme l'âme est unie au corps : excepté qu'en Dieu cette union n'est pas muable comme elle l'est visiblement entre le corps et l'âme.

Le Christ est notre secours ; sans la grâce de la foi qui vient de lui, nul ne peut vaincre ses penchants mauvais ; et c'est lui qui efface en nous par le pardon les restes du mal dont nous n'avons pu triompher. Un des fruits de l'enseignement du Christ, c'est qu'aujourd'hui le dernier ignorant et la dernière des femmes croient à l'immortalité de l'âme et à la vie future après la mort. C'est ce que Phérécyde de Syros<sup>1</sup> fut le premier à expliquer aux Grecs, et ses paroles frappèrent si fort Pythagore de Samos que, d'athlète qu'il était, celui-ci devint philosophe. Maintenant donc ce que Virgile a dit, nous le voyons tous : l'amome de Syrie croît partout<sup>2</sup>. En ce qui touche le secours de sa grâce, nous pouvons dire du Christ ce que dit le poète :

« Sous un chef tel que lui, s'il reste quelques  
« vestiges de notre crime, ils sont effacés, et la  
« terre ne connaîtra plus l'éternel effroi<sup>3</sup>. »

13. « Mais, dit-on, aucun signe n'a fait éclater  
« convenablement la grande majesté cachée  
« sous cette terrestre enveloppe, car le pouvoir  
« de chasser les démons, de guérir les malades,  
« de ressusciter les morts, tout cela, si vous  
« songez à d'autres qui en ont fait autant, tout  
« cela est trop peu pour un Dieu. » Et nous  
aussi nous avouons que les prophètes ont fait  
des choses semblables. Car, lorsqu'il s'agit de  
prodiges, quoi de supérieur à la résurrection  
des morts ? Elie a fait cela<sup>4</sup>, Elisée aussi<sup>5</sup>.  
Quant aux miracles des magiciens et à la ques-  
tion de savoir s'ils ont ressuscité des morts,

c'est à d'autres à nous le dire, c'est à ceux qui s'efforcent de convaincre Apulée de magie, non pour l'en accuser, mais pour l'en louer, malgré tout le soin qu'il met à se défendre de ce que lui prête l'enthousiasme de ses partisans. Pour nous, nous lisons que les mages d'Égypte, très-habiles dans la magie, furent vaincus par Moïse, serviteur de Dieu ; tandis que par leur art criminel ils opéraient certaines choses merveilleuses, Moïse, par la seule force de ses prières, renversa toutes leurs œuvres<sup>1</sup>. Mais Moïse lui-même et les autres vrais prophètes ont prophétisé le Christ, Notre-Seigneur, et lui ont donné une grande gloire ; en annonçant son avènement, ils n'ont pas parlé du Christ comme d'un personnage qui fût leur égal ni qui fût capable d'opérer de plus grands miracles qu'eux ; mais ils l'ont salué comme le Seigneur Dieu de tous, devant se faire homme pour les hommes. Le Christ a voulu opérer les mêmes miracles que les prophètes, parce qu'il convenait qu'il fit par lui-même ce qu'il avait fait par eux. Mais cependant, il a dû faire quelque chose qui lui fût propre : naître d'une vierge, ressusciter d'entre les morts, monter au ciel. J'ignore ce qu'attend de plus celui qui pense que ces choses sont trop peu pour un Dieu.

14. Je crois en effet qu'on demande au Christ ce qu'il n'a pas dû faire après s'être revêtu de notre humanité. Car « le Verbe était au commencement, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu, et toutes choses ont été faites par lui<sup>2</sup>. » Après s'être uni à l'homme, aurait-il dû créer un autre monde, pour que nous crussions que c'était par lui que le monde avait été créé ? Mais la création d'un monde plus grand ou égal à celui-ci, n'était pas possible en ce monde ; s'il en avait fait un moindre au-dessous de celui-ci, on aurait jugé que c'était peu pour un Dieu. Et parce qu'il ne fallait pas qu'il créât un monde nouveau, il a fait dans le monde des choses nouvelles. Car un homme né d'une vierge, ressuscité d'entre les morts pour vivre éternellement, et élevé au-dessus des cieux, c'est là peut-être une œuvre plus puissante que la création du monde. On répondra qu'on ne croit pas à ces miracles. Que faire donc avec des hommes qui dédaignent des miracles moindres et refusent leur foi à de plus grands ? On veut bien croire que le Christ ait ressuscité des morts, parce que

<sup>1</sup> Phérécyde, dont on place la naissance six cents ans avant Jésus-Christ, était né à Syros, l'une des Cyclades. Il avait puisé des notions sur l'immortalité de l'âme soit en Égypte, soit dans les livres sacrés des Phéniciens.

<sup>2</sup> Assyrium vulgo nascetur amomum, Bucol., églogue iv.

<sup>3</sup> Virgile, églogue iv.

<sup>4</sup> III Rois, xvii, 22. — <sup>5</sup> IV Rois, iv, 35.

<sup>1</sup> Exod., vii, viii. — <sup>2</sup> Jean, i, 1.



d'autres l'ont fait et que c'est peu pour un Dieu; on ne croit pas à une chair née d'une vierge et élevée au-dessus des cieux, après être sortie de la mort, pour la vie éternelle, parce que cela ne s'était jamais vu et qu'il n'appartient qu'à Dieu d'opérer de tels prodiges. Chacun acceptera ce qui lui paraîtra le plus aisé, non à faire, mais à comprendre; on tiendra pour faux tout le reste: ne faites pas ainsi, je vous en prie.

15. On peut discuter avec plus d'étendue et pénétrer dans tous les replis de ces importantes questions; mais c'est la foi qui ouvre l'intelligence, le manque de foi la ferme. Qui ne sera porté à la foi par ce grand ordre des choses accomplies dès le commencement, par cet enchaînement des temps qui fait croire au passé à cause du présent et dans lequel les dernières choses rendent témoignage aux premières, et les plus récentes aux plus anciennes? Un homme de la nation des Chaldéens est choisi; il était pieux et fidèle, Dieu lui fait des promesses dont l'accomplissement comprend de longs siècles et jusqu'aux derniers temps; il lui est annoncé que toutes les nations seront bénies dans sa race<sup>1</sup>. Cet homme, adorateur du vrai Dieu créateur de l'univers, obtient un fils dans sa vieillesse, quand la stérilité et l'âge ne laissaient plus à sa femme aucun espoir. De lui sort un peuple très-nombreux qui se multiplie en Egypte, où l'ont conduit de l'Orient les desseins divins qui se révèlent chaque jour par des promesses et des effets merveilleux. Cette nation, devenue puissante, est tirée de l'Egypte par les plus étonnants prodiges; elle s'établit dans la terre de promesse, après en avoir chassé les peuples impies, et fonde un royaume glorieux. Puis le péché l'emporte; le peuple choisi offense très-souvent par des entreprises sacrilèges, ce Dieu qui l'a comblé de tant de bienfaits; châtié par des maux divers, il retrouve ensuite de consolantes prospérités, et marche ainsi jusqu'à l'incarnation et à la manifestation du Christ. Toutes les promesses de cette nation, ses prophéties, son sacerdoce, ses sacrifices, son temple, tous ses sacrements ont annoncé que ce Christ, Verbe de Dieu, Fils de Dieu, Dieu lui-même, se ferait chair, mourrait, ressusciterait, monterait au ciel; que, par la puissance de son nom, il aurait partout des peuples soumis à sa loi, et que ceux qui croiraient en lui obtiendraient la

rémission de leurs péchés et le salut éternel.

16. Le Christ vient; toutes les prophéties s'accomplissent dans sa naissance, sa vie, ses discours, ses actions, ses souffrances, sa mort, sa résurrection, son ascension<sup>1</sup>. Il envoie le Saint-Esprit, il en remplit les fidèles réunis dans une même demeure<sup>2</sup> et qui attendaient en prière et avec désir ce don promis. Une fois remplis de l'Esprit-Saint, ils parlent soudain toutes les langues, poursuivent les erreurs avec fermeté, prêchent les vérités du salut, exhortent les coupables à la pénitence, promettent le pardon de la grâce divine. Des signes propres et des miracles attestent la vérité et la piété de ce qu'ils annoncent. Une infidélité cruelle s'acharne contre eux; mais ce qu'ils souffrent leur a été prédit, ils ont confiance dans les promesses divines, ils enseignent ce qui leur a été prescrit d'enseigner. Quoique peu nombreux, ils se répandent dans le monde, convertissent les peuples avec une facilité miraculeuse, se multiplient parmi leurs ennemis, croissent au milieu des persécutions et s'étendent de souffrance en souffrance jusqu'aux extrémités de la terre. Ces ignorants, ces hommes de rien, cette poignée de gens éclairent, ennoblissent, multiplient les plus illustres génies, les éloquences les plus ornées; ils soumettent au Christ les admirables habiletés des esprits perçants et des docteurs éloquents, et les convertissent pour prêcher la voie de la piété et du salut. Au milieu de l'alternative des malheurs et des prospérités des temps, ils ne cessent de pratiquer la patience et la modération; le déclin du monde, à ces époques extrêmes, l'approche du dernier âge sollicité par la lassitude des choses humaines, ne font que redoubler leur foi parce que cela aussi a été prédit: ils attendent l'éternelle félicité de la cité céleste. Sur ces entrefaites l'infidélité des nations impies frémit contre l'Eglise du Christ: l'Eglise triomphe en souffrant, en confessant la foi au milieu des bourreaux avec une inébranlable fermeté. Un nouveau sacrifice commença lorsque fut révélée la vérité longtemps promise sous des voiles mystiques, et les sacrifices qui en étaient la figure disparurent avec le temple lui-même. La nation des Juifs, rejetée à cause de son infidélité, chassée du pays qu'elle occupait, est dispersée de toutes parts; elle doit porter partout les Livres saints, et avec ces livres le témoignage de la prophétie qui

<sup>1</sup> Gen. xii, 2.

<sup>2</sup> Luc, xxiv, 27. — <sup>3</sup> Act. ii, 2.

annonce le Christ et l'Eglise. Nos adversaires ont ces livres en main afin qu'on ne puisse pas nous soupçonner d'avoir imaginé ce témoignage après coup; d'ailleurs il est prédit dans ces Ecritures qu'eux-mêmes ne croiront pas. Les temples, les images des démons, les cérémonies sacrilèges sont peu à peu et successivement abolies, selon ce qui a été aussi prédit. Les hérésies contre le nom du Christ, mais qui pourtant se couvrent de ce nom divin, pullulent; elles ont été prédites également et servent à mieux faire éclater la doctrine de la sainte religion. Nous voyons toutes ces choses arrivées comme elles ont été prédites, et le grand nombre des prophéties accomplies nous fait attendre l'accomplissement des autres. Quelle âme vivement occupée de l'éternité et frappée de la brièveté de la vie présente, résistera à la lumière et à la marque suprême de cette divine autorité?

17. Dans les recherches et les doctrines des philosophes, dans les lois de quelque peuple que ce soit, qu'y a-t-il de comparable à ces deux préceptes dont le Christ a dit qu'ils renferment toute la loi et les prophètes : « Vous aimez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit; et vous aimez votre prochain comme vous-mêmes <sup>1</sup>. » Vous trouvez ici la physique, puisque toutes les causes naturelles sont dans le Dieu créateur; la morale, puisque ce qui fait une bonne et honnête vie, c'est de savoir ce qu'il faut aimer et comment il faut l'aimer: Dieu et le prochain. Vous trouvez la logique, puisque Dieu seul est la vérité et la lumière de l'âme raisonnable. Ici se trouve encore ce qui fait le salut et la gloire des Etats; car l'Etat n'est bien établi ni bien gardé s'il n'a pour base et pour lien la bonne foi et l'union: cet accord des âmes se fait quand on aime le bien commun, c'est-à-dire Dieu qui est le véritable et souverain bien; et quand les hommes s'aiment sincèrement les uns les autres en Celui qui est la cause de cette affection réciproque et qui en pénètre tous les sentiments secrets.

18. Pour ce qui est du langage de la sainte Ecriture, combien il est accessible à tous, quoique peu de personnes puissent en saisir le sens profond! Quand l'Ecriture s'exprime avec clarté, c'est comme un ami qu'on entend; elle parle sans art au cœur des ignorants et des savants; quand elle cache quelque chose sous

des voiles mystérieux, elle ne prend pas non plus un style superbe qui puisse éloigner les esprits un peu fents et sans instruction, comme parfois le pauvre n'ose s'approcher du riche; mais elle nous invite tous en une simple parole, non-seulement pour nous nourrir des vérités qu'elle nous découvre, mais encore pour nous exercer avec ce qu'elle nous cache. Les endroits clairs et les endroits obscurs ne renferment que les mêmes vérités; mais de peur que les choses connues ne nous inspirent du dégoût, les mêmes choses se font désirer sous les voiles qui les couvrent; ce désir les rend en quelque sorte nouvelles et nous nous en pénétrons avec plus de charme. Elles ramènent heureusement les esprits qui s'égarèrent, nourrissent les esprits de petite étendue et ravissent les plus grands. Cet enseignement n'a d'autre ennemi que celui qui, jeté dans l'erreur, ignore combien il est salutaire, ou qui, malade, déteste la médecine.

19. Vous voyez quelle longue lettre je vous écris. Si donc vous avez des doutes et que vous désiriez en conférer avec moi, ne vous croyez pas obligé de vous enfermer dans une courte lettre; vous savez très-bien que les anciens en écrivaient de longues lorsqu'ils avaient à dire quelque chose qui demandait de l'étendue. Et, si les auteurs profanes ne nous en offraient des exemples, nous aurions des exemples chrétiens dont il serait meilleur ici de suivre l'autorité. Voyez les lettres des apôtres et de ceux qui se sont occupés des livres divins; ne craignez pas de beaucoup demander si vous avez beaucoup de doutes, et de vous arrêter longtemps sur ce que vous cherchez, afin que, dans la mesure de nos forces, rien ne demeure en vous de ce qui pourrait faire obstacle à la lumière de la vérité.

20. Je sais que votre excellence est en butte à des contradictions obstinées; elles partent de ceux qui croient ou veulent croire que la doctrine chrétienne n'est pas compatible avec les intérêts des Etats, parce qu'ils ne veulent pas que les sociétés reposent sur la base solide des vertus, mais sur l'impunité des vices. Il n'en est pas de Dieu comme d'un roi ou du chef d'une cité laissant impuni tout ce qui est l'œuvre du grand nombre. Mais sa grâce miséricordieuse, prêchée aux hommes par le Christ fait homme, communiquée par ce même Christ, Dieu et Fils de Dieu lui-même, n'abandonne pas ceux qui vivent de sa foi et lui rendent un

<sup>1</sup> Matth. xxii, 37.



culte pieux, soit en supportant patiemment et fortement les épreuves de cette vie, soit en usant des biens humains avec charité et modération : une récompense éternelle les attend dans la cité céleste et divine où il n'y aura plus de malheur à souffrir avec ennui, plus de mauvais désirs à maîtriser avec peine, et où il ne restera qu'à aimer Dieu et le prochain sans difficulté aucune et avec une liberté parfaite. Que la toute-puissance miséricordieuse de Dieu vous garde sain et sauf et dans un bonheur de plus en plus grand, ô illustre seigneur et très-excellent fils ! Je salue respectueusement votre sainte mère, si digne d'être honorée dans le Christ ; que Dieu exauce les prières qu'elle fait pour vous. Mon saint frère et collègue dans l'épiscopat, Possidius, salue beaucoup votre excellence.

### LETTRE CXXXVIII.

(Année 412.)

Ceci est la réponse aux questions que Marcellin avait cru utile de soumettre à l'évêque d'Ilipponé ; il s'agit de montrer comment Dieu, malgré son immutabilité, a pu substituer à la loi ancienne une loi nouvelle. Il s'agit aussi de faire justice des accusations portées contre le christianisme au nom de la conservation et des intérêts des Etats ; ces accusations se sont renouvelées dans le dix-huitième siècle et surtout sous la plume de Rousseau ; elles ne subsistent pas longtemps devant la raison éloquente de saint Augustin.

AUGUSTIN A SON EXCELLENT ET ILLUSTRE SEIGNEUR,  
A SON TRÈS-CHER ET TRÈS-DÉSIRÉ FILS MARCEL-  
LIN, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. J'ai dû répondre à l'illustre, au très-éloquent et très-cher Volusien, mais pas au delà des questions qu'il a cru devoir m'adresser ; quant à celles que vous me marquez dans votre lettre et dont Volusien ou d'autres souhaiteraient la solution, c'est avec vous qu'il fallait les examiner selon mes forces, non pas en faisant un livre, mais en me renfermant dans les limites d'un entretien épistolaire, afin que, si vous le trouvez bon, vous communiquiez ma réponse à ceux dont les doutes se montrent chaque jour devant vous. Si ce discours ne suffit pas à des oreilles que la piété et la foi n'ont point préparées, nous achèverons d'abord entre nous ce que vous croirez pouvoir leur suffire, et puis on le mettra sous leurs yeux. S'il est encore beaucoup de choses qu'ils repoussent, ils pourront un jour se laisser convaincre, soit par des motifs plus développés et

plus ingénieux, soit par une autorité à laquelle ils jugeraient indigne de résister.

2. Vous dites donc, dans votre lettre, qu'on se demande comment « ce Dieu qu'on affirme « être le Dieu de l'Ancien Testament, aime de « nouveaux sacrifices et rejette les anciens. « On ne peut, dit-on, corriger que ce qui a « été mal fait ; ce qui a été une fois bien fait « ne doit plus être changé. On ne peut, sans « injustice, toucher à des choses bien faites. » J'ai copié ceci de votre lettre.

Si je voulais y répondre longuement, le loisir me manquerait plutôt que les exemples ; la nature des choses et les œuvres humaines changent selon les temps, pour une raison certaine, sans qu'il y ait rien de mutable dans la raison même par laquelle ces changements s'accomplissent. Le peu d'exemples que je citerai suffiront pour qu'un esprit éveillé en découvre d'autres. L'été ne succède-t-il pas à l'hiver par le retour progressif de la chaleur, et les nuits ne succèdent-elles pas aux jours ? Et que d'âges divers dans notre vie ! L'enfance, qui ne revient plus, est remplacée par l'adolescence ; après l'adolescence vient la jeunesse, qui passe ; au bout de la jeunesse, la vieillesse ; au bout de la vieillesse, la mort. Tout cela se fait sans que la raison de la divine Providence qui l'ordonne change elle-même. Je ne pense pas que la raison de l'agriculture change parce qu'elle prescrit autre chose en été, autre chose en hiver. Et celui qui se lève le matin, après s'être reposé la nuit, ne change pas pour cela les desseins de sa vie. Un maître n'impose pas à l'adolescent la même tâche qu'à l'enfant. Ainsi une doctrine demeure la même, elle change ses préceptes et sa manière d'enseigner, sans changer elle-même.

3. Vindicien<sup>1</sup>, ce grand médecin de notre temps, ayant été appelé auprès d'un malade, lui fit appliquer un remède qui convenait à son âge et obtint sa guérison. Quelques années après, la même douleur ayant reparu, le malade crut devoir revenir au même remède, mais son état ne fit qu'empirer. Le malade, étonné, conta le fait au médecin ; celui-ci, esprit pénétrant, lui dit : « Ce remède a tourné « à mal parce que je ne l'ai pas ordonné. » Ceux qui étaient présents et qui ne connaissaient pas l'homme crurent qu'il avait moins de confiance dans la médecine que dans je ne sais

<sup>1</sup> C'est le même Vindicien dont il est question dans les *Confessions*.

quels moyens illicites. Quelques-uns des assistants, stupéfaits, l'ayant ensuite interrogé, Vindicien leur expliqua ce qu'ils n'avaient pas compris, savoir, que ce remède ne pouvait plus être prescrit à l'âge du malade. Il est donc vrai que sans rien changer à la raison ni aux règles de l'art, elles commandent des changements selon la diversité des temps.

4. Il n'est donc pas exact de dire qu'il ne faut pas changer ce qui a été une fois bien fait. Quand d'autres temps arrivent avec des motifs de changer, loin que le changement soit un mal, c'est la vérité elle-même qui le demande. Les deux choses différentes ne seront bonnes que parce qu'elles auront été appropriées à la diversité des temps. Il peut arriver qu'à la même époque ce qui est permis à l'un ne le soit pas à l'autre : le fait sera le même, les personnes seront différentes ; il peut arriver aussi que la même personne doive faire ou ne pas faire la même chose selon les temps ; la personne reste la même, mais non l'opportunité.

5. La portée de ceci n'échappera pas à quiconque sait et veut comprendre la distance qui est en quelque sorte répandue dans l'universalité des choses entre le beau et le convenable. Car le beau est considéré et loué en lui-même, par opposition à ce qui est honteux et difforme. Mais le convenable, dont l'opposé est ce qui choque, dépend d'autre chose et se juge, non par soi-même, mais par ce à quoi il se rattache ; il en est de même où l'on a l'idée de ce qui est décent et indécent. Maintenant, appliquons ce que nous venons de dire à la question qui nous occupe. Le sacrifice que Dieu avait ordonné convint aux premiers temps ; il n'en est plus de même. Dieu a ordonné un autre sacrifice convenable à notre temps ; il sait mieux que l'homme ce qu'il faut à chaque époque ; il sait quand il faut et ce qu'il faut donner, ajouter, ôter, effacer, augmenter, diminuer, lui le créateur et le modérateur immuable des choses changeantes, jusqu'à ce que s'achève, comme un grand concert d'un artiste ineffable, la beauté de tous les siècles diversement et harmonieusement composés, et jusqu'à ce que passent à l'éternelle contemplation de Dieu ceux qui l'ont bien servi quand c'était le temps de la foi.

6. Ceux-là se trompent qui croient que Dieu ordonne ces choses pour son utilité ou son plaisir ; ils auraient alors bien raison de se de-

mander pourquoi Dieu les change, pourquoi il cherche comme un plaisir nouveau dans le nouveau sacrifice établi à la place des anciens. Mais il n'en est pas ainsi. Dieu n'ordonne rien pour lui, mais pour celui à qui il ordonne. Aussi est-il le vrai Maître, car il n'a pas besoin de son serviteur, et son serviteur a besoin de lui. Dans l'Écriture qui se nomme l'Ancien Testament et dans le temps où l'on offrait les sacrifices qu'on n'offre plus aujourd'hui, il a été écrit : « J'ai dit au Seigneur : Vous êtes « mon Dieu, parce que vous n'avez pas besoin « de mes biens <sup>1</sup>. » Dieu n'avait donc pas besoin de ces sacrifices et n'a jamais besoin d'aucun : mais ces sacrifices représentent des choses accordées par la volonté divine afin de remplir notre âme de vertus et d'obtenir le salut éternel : en les offrant, nous remplissons les devoirs de piété dont Dieu n'a que faire, mais qui nous profitent à nous-mêmes.

7. Il serait trop long de s'expliquer comme il conviendrait sur la diversité des signes qui, appartenant aux choses divines, s'appellent des sacrements. De même qu'un homme n'est pas réputé changeant parce qu'il agit autrement le matin que le soir, autrement ce mois qu'un autre mois, autrement cette année qu'une autre année, de même Dieu n'est pas changeant non plus pour avoir prescrit des sacrifices différents dans le premier espace et le dernier espace des siècles. Dans son immutabilité, il disposait ainsi, à travers la mobilité des temps, ce qui devait le plus convenablement servir à l'enseignement salutaire de la religion. Il faut apprendre à ceux qui se préoccupent de ces difficultés que le nouveau sacrifice était, dès le commencement, dans la raison divine, et que les anciens n'ont pas tout à coup cessé de plaire à Dieu comme par un changement de volonté, au moment de l'établissement du nouveau ; il faut leur répéter que cela était décidé, arrêté dans la sagesse même de Dieu, à qui le Psalmiste a dit au sujet de plus grands changements : « Vous les changerez et ils seront changés ; mais vous, vous demeurez le même <sup>2</sup> ; » et pour qu'on se pénètre mieux de cette vérité, il importe de ne pas laisser ignorer que la diversité des sacrements dans l'Ancien et le Nouveau Testament a été prédite par les prophètes. Ainsi, on comprendra, si on le peut, que ce qui est nouveau dans le temps ne l'est pas pour celui qui a fait les temps, et que, sans aucune

<sup>1</sup> Ps. xv, 2. — <sup>2</sup> Ps. ci, 28.



de ces révolutions qui, pour nous, marquent la durée, Dieu a en lui tout ce qu'il distribue aux divers âges. Je vous ai cité plus haut, pour vous montrer que Dieu n'a pas besoin de nos sacrifices, quelque chose d'un psaume où il est dit à Dieu : « J'ai dit au Seigneur : Vous êtes mon Dieu, parce que vous n'avez pas besoin de mes biens ; » on lit dans le même psaume, un peu après, sur la personne du Christ : « Je ne les assemblerai point pour répandre le sang ; » cela s'entend des animaux que les juifs avaient coutume d'immoler ; et ailleurs le Psalmiste dit : « Je ne recevrai pas de votre main des veaux ni des boucs de vos troupeaux <sup>1</sup>. » Citons un autre prophète : « Voici que des jours viendront, dit le Seigneur, où je ferai avec la maison de Jacob une nouvelle alliance ; elle ne sera pas semblable à celle que je fis avec leurs pères, quand je les tirai de la terre d'Égypte <sup>2</sup>. » Il serait trop long de rappeler ici tous les autres passages des Livres saints qui ont prédit ce que Dieu devait faire à cet égard.

8. On vient de voir que des choses convenablement établies dans un temps peuvent très-bien être changées dans un autre temps, sans inconstance de la part de celui qui fait succéder des œuvres nouvelles à des œuvres anciennes et dont l'immuable pensée renferme ce qui ne peut s'accomplir que d'âge en âge, parce que tous les temps n'arrivent pas à la fois ; quelqu'un peut-être nous demandera les causes de ce changement même ; vous savez que ce serait une longue affaire. Il est cependant possible de dire en peu de mots (et cela pourrait suffire à un homme intelligent), qu'il a fallu pour annoncer le Christ après son avènement, d'autres sacrements que ceux qui avaient prophétisé sa venue ; comme il nous a fallu, à nous-même, pour parler de ceci, employer d'autres paroles pour d'autres choses. Autre chose est d'être prédit, autre chose d'être annoncé, autre chose de devoir venir, autre d'être venu.

9. Voyons, dans la suite de votre lettre, les autres objections que vous avez recueillies. On dit « que la prédication et la doctrine du Christ sont incompatibles avec les besoins des États. « Ne rendre à personne le mal pour le mal <sup>3</sup> ; « après avoir été frappé sur une joue, présenter l'autre ; donner notre manteau à celui qui veut nous prendre notre tunique ; si un

« homme veut nous obliger de marcher avec « lui, faire le double de chemin qu'il nous demande <sup>1</sup> : ce sont là des préceptes contraires « au bon ordre des États. Qui supportera qu'un « ennemi lui enlève quelque chose, ou bien « qui donc, par le droit de la guerre, ne rendra pas le mal pour le mal au ravageur d'une « province romaine ? » Si je n'avais pas affaire à des hommes instruits dans les lettres, peut-être faudrait-il mettre plus de soin à réfuter ces objections inspirées, soit par la haine du christianisme, soit par le sincère désir de s'éclairer. Mais qu'est-il besoin de chercher longtemps ? Qu'on veuille bien nous dire comment les Romains, qui aimaient mieux pardonner une injure que la venger <sup>2</sup>, sont parvenus à gouverner et à agrandir leur république, et, de pauvre et petite qu'elle était, à la faire grande et riche ? Qu'on nous dise comment Cicéron, élevant jusqu'aux cieux César et ses mœurs, louait le chef de la république de ce qu'il avait coutume de ne rien oublier que les injures <sup>3</sup> ! Car ces paroles de Cicéron renfermaient ou une grande louange ou une grande flatterie ; dans le premier cas, c'est qu'il connaissait César tel ; dans le second, c'est qu'il montrait que le chef d'un gouvernement devait avoir les qualités qu'il prêtait fausement à César. Mais qu'est-ce de ne pas rendre le mal pour le mal ? C'est de repousser le plaisir de la vengeance, c'est de mieux aimer pardonner que de venger une injure et ne rien oublier que le mal qu'on a reçu.

10. Lorsqu'on lit ces maximes dans les auteurs païens, on admire, on applaudit ; on ne se lasse pas de louer ces mœurs généreuses, et l'on trouve que la république qui aimait mieux pardonner que de venger une injure était bien digne de commander à tant de nations. Mais quand c'est l'autorité divine qui enseigne qu'il ne faut pas rendre le mal pour le mal, quand cette salutaire exhortation retentit de haut à tous les peuples et comme à des écoles publiques de tout sexe, de tout âge, de tout rang, on accuse la religion d'être ennemie de la république ! Si cette religion était entendue comme elle devrait l'être, elle établirait, consacrerait, affermirait, agrandirait une république mieux que n'ont jamais su faire Romulus, Numa, Brutus et d'autres

<sup>1</sup> Matth. x, 39-41.

<sup>2</sup> Salluste, guerre de Catilina.

<sup>3</sup> Pro Ligario.

<sup>1</sup> Ps. XLIX, 9. — <sup>2</sup> Jérém. XXXI, 31, 32. — <sup>3</sup> Rom. XII, 17.

hommes illustres de la nation romaine. En effet, qu'est-ce que c'est qu'une république, si ce n'est la chose du peuple, la chose commune, la chose de la cité? Et qu'est-ce que c'est que la cité, si ce n'est une multitude d'hommes réunis par les liens de la concorde? Car on lit dans les livres des Romains qu'en peu de temps « une multitude errante et dispersée devint « une cité par l'union. » Et les Romains jugèrent-ils jamais à propos de lire dans leurs temples ces préceptes d'union? Ils étaient misérablement forcés de chercher les moyens d'honorer tous leurs dieux divers sans donner du déplaisir à aucun, car tous ces dieux ne s'entendaient pas entre eux : s'ils avaient voulu les imiter dans leurs discordes, leur cité aurait péri dans les déchirements; c'est ce qu'on vit peu après par les guerres civiles qui suivirent l'allération et la corruption des mœurs.

11. Mais, parmi les gens même restés en dehors du christianisme, qui ne sait quels préceptes d'union on lit et relit dans les églises du Christ? ils ne sont pas l'ouvrage de la pensée humaine, mais de l'autorité divine. A ces prescriptions de concorde appartiennent les maximes qu'on aime mieux critiquer que d'apprendre : lorsqu'on est frappé sur une joue, présenter l'autre; donner son manteau à celui qui veut nous enlever notre tunique, faire le double du chemin avec celui qui veut nous obliger à marcher. — Cela se fait pour que le méchant soit vaincu par le bon, ou plutôt pour que le mal dans l'homme méchant soit vaincu par le bien, et que l'homme soit délivré du mal, non extérieur et étranger, mais intime, personnel, et dont le ravage est beaucoup plus terrible que le ravage d'un ennemi extérieur, quel qu'il soit. Celui qui triomphe du mal par le bien se résigne patiemment à la perte des avantages temporels, pour qu'on sache combien la foi et la justice doivent mépriser des biens qui, trop aimés, inspirent des sentiments pervers : l'homme coupable d'iniquités apprend ainsi de l'homme même envers qui il a des torts ce que valent les choses pour lesquelles il a commis une injustice; le repentir le fait rentrer dans l'union, si utile au bien public; il n'est pas vaincu par la violence, mais par la bonté de celui qui a eu tant à supporter. On se conforme au véritable esprit de ces maximes lorsqu'on les suit en vue même du bien de celui pour qui l'on agit ainsi : ce bien, c'est le redressement et l'union. Ce sentiment

doit toujours nous animer, quand même nous n'obtiendrions pas les résultats désirés, c'est-à-dire le retour à des idées meilleures et l'apaisement, quand même la guérison ne suivrait pas l'emploi de ce religieux remède.

12. D'ailleurs, si on veut regarder aux mots, ce n'est pas la joue droite qu'il faut présenter si on est frappé sur la joue gauche. « Si quel-  
« qu'un, dit l'Évangile, vous frappe sur la joue  
« droite, présentez-lui la gauche <sup>1</sup>; » c'est plutôt la joue gauche qui est frappée par la main droite, parce qu'elle se prête mieux au coup de l'agresseur. Voici donc comment il faut entendre ces paroles : si quelqu'un atteint en vous ce qu'il y a de meilleur, présentez-lui ce qu'il y a de moindre, de peur que, plus occupé de vengeance que de patience, vous ne délaissiez les biens éternels pour les temporels, au lieu de mépriser les choses du temps pour vous attacher aux choses éternelles, comme on préfère à la main gauche la main droite. Telle fut toujours la pensée des saints martyrs : il n'est juste de demander la dernière vengeance qu'en présence d'un amendement impossible, c'est-à-dire au jour du suprême et souverain jugement. Maintenant, il faut prendre garde que le plaisir de la vengeance ne nous fasse perdre, pour ne rien dire de plus, cette patience elle-même qui est d'un bien plus grand prix que tout ce que peut nous ôter un ennemi, même malgré nous. Un autre évangéliste <sup>2</sup>, rapportant cette maxime, ne parle pas de la joue droite, mais seulement des deux joues <sup>3</sup>, ce qui tend à recommander simplement la patience, tandis que le premier évangéliste insinue la distinction que je viens de signaler. C'est pourquoi l'homme de justice et de piété doit supporter patiemment la malice de ceux qu'il cherche à ramener, afin qu'il contribue à accroître le nombre des bons, au lieu d'accroître le nombre des méchants en faisant comme eux.

13. Enfin ces préceptes tiennent plus à la préparation intérieure du cœur qu'aux œuvres extérieures; ils ont pour but d'entretenir dans le secret de l'âme les sentiments de bonté patiente et de nous inspirer, dans la conduite extérieure, ce qui vaut le mieux à l'égard d'autrui; le Seigneur Jésus, modèle unique de patience, l'a fait voir dans les paroles adressées à celui qui venait de le frapper sur la face : « Si j'ai mal parlé, montre-le; mais si j'ai bien

<sup>1</sup> Matth. v, 39. — <sup>2</sup> Luc. vi, 29. — <sup>3</sup> Luc. vi, 29.



« parlé, pourquoi me frappes-tu ? » Si on regarde aux mots, le Seigneur n'a pas suivi son propre précepte. Car il n'a pas présenté l'autre joue à celui qui venait de le frapper, mais plutôt il a voulu empêcher qu'on ne recommençât ; et cependant il était venu, non-seulement disposé à recevoir des coups sur la face, mais encore à mourir sur la croix pour ses insulteurs et ses bourreaux ; suspendu à la croix, il dit en leur faveur : « Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font <sup>2</sup>. » L'apôtre Paul n'aurait pas accompli non plus le commandement de son Maître, lorsque, frappé à la face, il dit au prince des prêtres : « Dieu vous frappera, muraille blanchie. Vous êtes là pour me juger selon la loi, et contre la loi vous ordonnez que je sois frappé ! » Et comme les assistants reprochaient à l'Apôtre de manquer de respect envers le prince des prêtres, il voulut faire entendre ironiquement, à ceux d'entre eux qui pouvaient le comprendre, que l'avènement du Christ devait détruire la muraille blanchie, c'est-à-dire l'hypocrisie du sacerdoce des juifs. « Je ne savais pas, frères, répondit-il, que ce fût le prince ; car il est écrit : Vous ne maudirez point le prince de votre peuple <sup>3</sup>. » Il est hors de doute que Paul, qui avait grandi au milieu de ce même peuple et qui était instruit dans la loi, n'ignorait pas qu'Ananias fût le prince des prêtres : son langage ne pouvait tromper non plus ceux dont il était si connu.

14. Le cœur ne doit donc jamais oublier ces préceptes de patience, et la bienveillance doit être toujours entière dans la volonté, pour empêcher qu'on ne rende le mal pour le mal. Toutefois il arrive souvent qu'il faut employer contre des résistances une certaine sévérité qui a son principe dans le désir du bien ; on consulte alors non pas la volonté, mais l'intérêt de ceux qu'on punit : cette conduite a été fort bien louée dans un chef de république par les auteurs païens. Quelque rude que soit la correction infligée à un fils, l'amour paternel est toujours là. C'est en faisant ce qu'il ne veut pas et ce qui est une souffrance, qu'on cherche à le guérir par la douleur. Ainsi donc, si les sociétés politiques gardaient ces préceptes chrétiens, les guerres elles-mêmes ne se feraient pas sans une certaine bonté, et les vaincus seraient plus aisément ramenés à la paix sociale qui repose sur la piété et la justice. La victoire

est utile lorsqu'elle ôte au vaincu le pouvoir de faire le mal. Rien n'est plus malheureux que la prospérité des méchants ; elle nourrit l'impunité vengeresse, elle fortifie la volonté mauvaise comme un ennemi intérieur. Mais les mortels, dans l'égarément de leur corruption, croient que les choses humaines prospèrent, quand de splendides palais s'élèvent et que les âmes tombent en ruines ; quand on bâtit des théâtres et que les fondements des vertus sont renversés ; quand on met de la gloire à dépenser follement et qu'on se raille des œuvres de miséricorde ; quand les histrions s'enivrent des prodigalités des riches et que les pauvres ont à peine le nécessaire ; quand des peuples impies blasphèment le Dieu qui, par les prédicateurs de sa doctrine, condamne ce mal public, et qu'on s'empresse autour des dieux en l'honneur de qui se donnent des représentations théâtrales qui déshonorent le corps et l'âme. C'est surtout en permettant ces choses, que Dieu laisse voir sa colère ; en les laissant impunies, il les punit plus terriblement. Au contraire, lorsqu'il détruit ce qui aide à soutenir les vices, et qu'il substitue la pauvreté aux richesses dangereuses, il frappe miséricordieusement. Il faudrait même, si c'était possible, que les gens de bien fissent miséricordieusement la guerre pour dompter de licencieuses cupidités et détruire des vices que l'autorité publique devrait extirper ou réprimer.

15. Si la doctrine chrétienne condamnait toutes les guerres, on aurait répondu aux soldats dont il est parlé dans l'Évangile qu'ils n'avaient qu'à jeter leurs armes et à se soustraire au service militaire. Mais au contraire il leur a été dit : « Ne faites ni violence ni tromperie à l'égard de personne ; contentez-vous de votre paie <sup>4</sup>. » En prescrivant aux soldats de se contenter de leur paie, l'Évangile ne leur interdit pas la guerre. Que ceux qui prétendent que la doctrine du Christ est contraire aux intérêts des États, nous donnent une armée composée selon les prescriptions de l'Évangile ; qu'ils nous donnent des chefs de provinces, des maris, des épouses, des pères, des fils, des maîtres, des serviteurs, des rois, des juges, des contribuables et des exacteurs animés des sentiments chrétiens, et qu'ils osent dire que notre religion est contraire aux intérêts des États ; ah ! plutôt, qu'ils ne craignent

<sup>1</sup> Jean, XVIII, 23. — <sup>2</sup> Luc, XXIII, 34. — <sup>3</sup> Act. XXIII, 3, 5.

<sup>4</sup> Luc, III, 14.

pas d'avouer que la pratique sincère du christianisme est la plus grande garantie de salut pour les empires.

16. Pourquoi répondrais-je quand ils soufrent que l'empire romain a gravement souffert par la faute de quelques princes chrétiens? Ce reproche général est une calomnie. S'ils rappellent quelques fautes précises et certaines des derniers empereurs, je prouverai que des fautes pareilles, et de plus grandes peut-être, se sont rencontrées dans des empereurs qui n'étaient pas chrétiens, et l'on comprendra que ces maux ne sont pas imputables à la doctrine, mais aux hommes ou qu'ils ont été le fait des instruments sans lesquels les empereurs ne peuvent rien. On voit assez depuis quel moment la république romaine a commencé à décliner; les livres de ces mêmes Romains le disent; bien avant que le nom du Christ eût éclaté sur la terre, on s'était écrié : « O ville vénale, qui périrait bien vite, si elle trouvait un acheteur ! » Dans son livre de la guerre de Catilina, qui a précédé aussi l'avènement du Christ, l'illustre historien d'où nous tirons cette parole marque l'époque où l'armée du peuple romain commença à s'adonner aux plaisirs et au vin, à attacher un grand prix aux statues, aux tableaux, aux vases ciselés, à se les approprier aux dépens des particuliers et du public, à dépouiller les temples, à souifler le sacré et le profane. L'honneur et la force de la république commencèrent à tomber, lorsqu'au milieu de la corruption et de la perte des mœurs la cupidité rapace n'épargna ni les hommes ni ceux mêmes qu'on croyait des dieux. Il serait trop long de dire tout ce qui sortit de ces vices et quel succès obtint cette iniquité pour le malheur des choses humaines. Que les Romains à qui nous nous adressons ici écoutent leur poète satirique dire la vérité en badinant :

« Jadis une humble fortune conservait la  
« chasteté des Latines; le travail, un sommeil  
« court, les mains fatiguées et endurcies à  
« préparer la laine de Toscane, Annibal aux  
« portes de Rome, les maris debout dans la  
« tour Colline, ne permettaient pas aux vices  
« de toucher leurs petits toits. Maintenant nous  
« subissons les maux d'une longue paix;  
« plus cruels que les armes, le luxe pèse  
« sur nous et venge l'univers vaincu. Aueun  
« crime, aucune infamie ne nous manque

<sup>1</sup> Salluste, guerre de Jugurtha.

« depuis que la pauvreté romaine a péri <sup>1</sup>. »

A quoi bon m'arrêter sur les maux produits par les longues prospérités de l'iniquité romaine, puisque les observateurs les plus attentifs d'entre les Romains ont regretté l'ancienne pauvreté et déploré la funeste opulence de la république! Dans l'une se conservait l'intégrité des mœurs, et, par l'autre, une corruption plus redoutable que l'ennemi s'est précipitée, non sur les murs, mais sur l'âme même de Rome.

17. Grâce soient rendues au Seigneur notre Dieu qui, pour remédier à des maux pareils, nous a envoyé un secours unique. Où ne nous entraînerait-il pas ce fleuve d'effroyable iniquité qui enveloppe le genre humain? Qui de nous serait épargné, en quel abîme ne roulerions-nous pas, si la croix du Christ n'était pas plantée solidement comme sur le sommet de ce grand môle où commande son autorité? C'est en nous couvrant de sa force que nous sommes en sûreté; elle nous défend contre les mauvais conseils et les mauvaises impulsions, et nous empêche d'être engloutis dans le vaste gouffre de ce monde. Dans cette fange amassée par la corruption des mœurs et le mépris des règles antiques, une autorité secourable a dû descendre du ciel pour persuader la pauvreté volontaire, la continence, la bienveillance mutuelle, la justice, l'union, la vraie piété, et les autres fortes et lumineuses vertus de la vie; ce n'a pas été seulement au profit de cette vie dont il importait de remplir les devoirs ni au profit de la société terrestre dont la concorde est le principal bien; mais c'était aussi afin d'obtenir le salut éternel, afin d'arriver à la céleste et divine république d'un peuple qui durera éternellement, et dont nous devenons les concitoyens par la foi, l'espérance et la charité. Munis de ces vertus durant le pèlerinage de cette vie, nous supporterons, si nous ne pouvons pas les ramener, ceux qui veulent que la république se tienne debout par l'impunité des vices : les premiers Romains s'y étaient pris autrement pour l'établir et l'agrandir, et pourtant ils n'avaient pas envers le vrai Dieu, cette vraie piété qui, par l'exercice d'une religion salutaire, aurait pu les conduire à l'éternelle cité; mais ils gardaient les uns envers les autres une certaine probité qui suffisait pour fonder, accroître et maintenir une société de la terre. Dieu a montré, dans le riche et glorieux empire romain, ce que valent les

<sup>1</sup> Juvénal, satire VII.



vertus civiles, même sans la vraie religion, pour nous faire comprendre que, celle-ci de plus, les hommes deviennent citoyens d'une autre cité dont le roi est la vérité, dont la loi est la charité, dont la limite est l'éternité.

18. Qui ne rirait de voir nos contradicteurs païens comparer, ou même préférer au Christ Apollonius, Apulée et d'autres habiles magiciens? Il est d'ailleurs plus supportable qu'ils lui comparent ces hommes-là que leurs dieux; car, il faut l'avouer, Apollonius valait beaucoup mieux que ce personnage chargé d'adultères qu'ils appellent Jupiter. Ceci est de la fable, disent-ils. Mais pourquoi louer encore la licencieuse et sacrilège prospérité d'une république qui a mis de semblables infamies sur le compte des dieux, infamies non-seulement racontées dans les livres, mais même représentées sur les théâtres? Il y avait là plus de crimes que de divinités; ils y prenaient plaisir, les dieux, quand ils auraient dû punir leurs adorateurs de supporter ces spectacles immondes. Mais, dit-on, ce ne sont pas des dieux, ceux que représentent ces menteuses fictions. Qui sont-ils donc ces dieux qu'on apaise par de telles turpitudes? Parce que le christianisme a fait connaître la perversité et la fourberie de ces démons par lesquels la magie trompe l'esprit des hommes, parce qu'il a révélé cela au monde entier, parce qu'il a établi la différence des saints anges et des mauvais esprits, parce qu'il a appris à se défier d'eux et comment il fallait s'en défier, on dit que le christianisme est ennemi de la république! Comme si, en admettant qu'on pût être heureux sur la terre par les démons, mieux ne vaudrait pas préférer à un tel bonheur la condition la plus misérable! Mais Dieu n'a pas voulu nous laisser des doutes à cet égard; à l'époque de l'ancienne alliance dont les prophétiques ombres annonçaient l'alliance nouvelle, le peuple qui adorait l'unique vrai Dieu et méprisait les fausses divinités, fut comblé des biens humains: ces félicités temporelles accordées à la nation choisie montraient bien que ce ne sont pas les démons qui les dispensent, mais Dieu seul, ce Dieu auquel les anges obéissent et que les démons redoutent.

19. Apulée, pour ne parler que de lui (car, africain comme nous, nous le connaissons mieux), Apulée, dis-je, quoique d'une naissance honnête, d'une belle éducation et d'une grande éloquence, ne put jamais, avec toute

sa magie, s'élever à la souveraineté ni même à une part quelconque du pouvoir dans la république. Croira-t-on qu'Apulée professait pour les dignités un dédain de philosophe, lui qui, pontife de sa province, attachait tant d'importance à donner des jeux publics et à équiper ceux qui, dans ces jeux, devaient combattre contre les bêtes; lui qui, voulant obtenir une statue dans la ville d'Oéa, d'où sa femme était originaire, attaqua dans un procès les mauvaises dispositions d'un certain nombre de citoyens, et mit tous ses soins à ne pas priver de son plaidoyer la postérité? Ce magicien fut donc tout ce qu'il put en ce qui touche les félicités temporelles; et s'il ne monta pas plus haut, ce ne fut pas faute de bonne volonté. Il s'est du reste très-éloquemment défendu contre ceux qui lui attribuaient le crime de magie. Aussi j'admire que ses panégyristes, publiant je ne sais quels miracles qu'ils lui prêtent, s'efforcent de se porter témoins contre lui. Mais qu'ils voient une fois pour toutes si c'est bien la vérité qu'ils nous disent eux-mêmes, et si Apulée ment dans ses protestations. Que ceux qui s'occupent de magie pour y trouver le bonheur terrestre ou dans un but de coupable curiosité, ou qui, pendant qu'ils s'en tiennent éloignés, parlent avec une admiration dangereuse de la prétendue puissance de cet art, songent à notre David, de pâtre devenu roi, sans le secours de rien de pareil; l'Écriture ne nous a laissé ignorer ni ses fautes ni ses mérites, pour nous apprendre comment on n'offense pas Dieu et comment on l'apaise après l'avoir offensé.

20. Pour ce qui est de ces miracles qui frappent les hommes de stupeur, on se trompe beaucoup en comparant les magiciens aux saints prophètes dont le souvenir se mêle à l'éclat de si grands prodiges; on se trompe davantage en les comparant au Christ, dont ces prophètes, à côté de qui il n'est pas permis de prononcer le nom des magiciens, ont prédit l'avènement et comme homme né d'une vierge, et comme Dieu inséparable du Père.

Je m'aperçois que j'ai écrit une longue lettre sans cependant avoir dit sur le Christ tout ce qu'il aurait fallu, soit pour convaincre les esprits peu pénétrants qui ne peuvent s'élever jusqu'aux choses divines, soit pour ramener les hommes, même intelligents, que le goût de la dispute et la longue habitude de l'erreur empêchent de comprendre la vérité. Voyez

pourtant les difficultés qu'ils pourraient nous opposer encore, et mandez-le moi, afin que je réponde à tout par des lettres ou par des livres avec l'aide de Dieu. Soyez heureux dans le Seigneur par sa grâce et sa miséricorde, excellent et illustre seigneur, très-cher et très-désiré fils!

### LETTRE CXXXIX.

(Année 412.)

On remarquera dans cette lettre les efforts de saint Augustin pour arracher au glaive de la loi les donatistes coupables, et l'on verra aussi de quel poids d'affaires était constamment écrasée la vie de l'évêque d'Hippone.

AUGUSTIN A SON ILLUSTRE SEIGNEUR, A SON TRÈS-CHER ET TRÈS-DÉSIRÉ FILS MARCELLIN, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. J'attends impatiemment les actes promis par votre excellence ; je désire les faire lire dans l'église d'Hippone, et si cela se peut, dans toutes les églises de mon diocèse. Il faut que les hommes entendent et reconnaissent de quels crimes ont fait l'aveu ces ennemis, à qui la crainte de Dieu n'a point arraché le repentir ; car l'action de la justice a pu seule rompre la dureté de ces cœurs cruels. Parmi eux se trouvent et ceux qui, d'après leur propre déclaration, ont tué un de nos prêtres, aveuglé et estropié un autre de nos frères ; et ceux qui n'ont pas osé nier que ces crimes fussent à leur connaissance tout en affirmant qu'ils les condamnaient ; ceux-ci repoussent la paix catholique sous prétexte de ne pas se souiller des iniquités d'autrui, et ils demeurent dans un schisme sacrilège au milieu d'une multitude de scélérats ; enfin il en est qui ont été jusqu'à dire qu'ils resteraient dans le schisme, quand même on leur démontrerait la vérité catholique et le mensonge des donatistes. Ce n'est pas peu de chose ce que Dieu a voulu faire par vous. Plût à Dieu que vous eussiez beaucoup de causes de ce genre à entendre et de fréquentes occasions de mettre en lumière les iniquités, l'extravagance et l'opiniâtreté des donatistes ! Plût à Dieu que des actes semblables, publiés en tous lieux, répandissent la vérité par tout le monde ! Votre excellence écrit qu'elle ne sait pas si elle doit ordonner la publication de ces actes dans la Théoprèpie<sup>1</sup> ; faites-le s'il y a de

la foule par là ; sinon, qu'on choisisse un lieu plus fréquenté, car il ne faut y manquer en aucune manière.

2. Quant à la peine qui doit suivre l'aveu de tels crimes, je demande, malgré leur énormité, que ce ne soit pas la mort ; je le demande, soit pour notre conscience, soit pour qu'on rende hommage à la mansuétude catholique. L'avantage que nous tirerons de pareils aveux, ce sera de montrer la douceur que garde l'Eglise catholique envers ses ennemis les plus acharnés. En face d'atrocités semblables, toute peine qui ne sera pas l'effusion du sang sera considérée comme fort douce. Quelques-uns des nôtres, émus de ces cruautés, nous accuseront de faiblesse et de négligence ; mais après ces premiers mouvements, qui sont l'effet ordinaire de crimes récents, on comprendra ce qu'il y a d'excellent dans notre conduite miséricordieuse, et nous lirons alors et nous montrerons plus volontiers ces mêmes actes, ô mon illustre seigneur, très-cher et très-désiré fils ! Notre saint frère et collègue dans l'épiscopat, Boniface, est auprès de vous ; je vous ai envoyé un mémoire par le diacre Pérégrin, qui est parti avec lui : en entendant la lecture de ce mémoire, ce sera comme si vous m'entendiez. Décidez ensemble ce qui vaudra le mieux pour l'intérêt de l'Eglise, avec l'aide du Seigneur, qui a la puissance de nous secourir en de si grands maux. En ce moment, Macrobe, évêque donatiste, accompagné d'une bande de misérables des deux sexes, court çà et là dans les campagnes ; il s'est fait ouvrir des églises que la crainte avait fermées. L'audace de cette troupe a été réprimée par la présence de Spondée, agent de l'illustre Céler, que je vous ai recommandé et que je vous recommande beaucoup encore ; mais depuis que celui-ci est parti pour Carthage, Macrobe s'est fait ouvrir les églises mêmes qui sont situées sur les terres de Céler et y réunit la multitude. Avec Macrobe se trouve Donat, le diacre rebaptisé pendant qu'il tenait à ferme un bien de l'Eglise : c'est lui qui a pris la principale part au meurtre de l'un de nos prêtres. Puisque Macrobe souffre un Donat, quels misérables ne sont pas avec lui ? Si le proconsul ou bien vous avec lui, vous prononcez la sentence contre les coupables et que lui, par hasard, persiste à vouloir les livrer au glaive, malgré sa qualité de chrétien et, autant du moins que j'ai pu le remarquer, son peu de penchant pour de telles sévérités, ordonnez, s'il est né-

<sup>1</sup> C'était le nom d'une église de Carthage qui appartenait alors aux donatistes.



cessaire, que les lettres que je vous ai adressées à tous les deux soient jointes aux Actes. J'entends dire qu'il est au pouvoir du juge d'adoucir la sentence et de diminuer la peine prescrite par les lois. Si le proconsul n'a pas égard à mes lettres, qu'il lui plaise au moins d'ordonner que les coupables soient gardés en prison, et nous travaillerons à obtenir leur grâce de la clémence impériale : il ne faut pas que l'effusion du sang de nos ennemis déshonore les souffrances des serviteurs de Dieu qui doivent être une gloire pour l'Eglise. Car je sais que dans l'affaire des clercs d'Anaune tués par les païens et maintenant honorés comme des martyrs<sup>1</sup>, l'empereur ordonna aisément que les meurtriers, qui étaient déjà retenus en prison, ne fussent pas punis de mort.

3. J'ai oublié pourquoi vous m'avez renvoyé les livres sur le baptême des enfants que j'avais adressés à votre excellence ; c'était peut-être pour que je les revisse et les corrigesse, car je les ai trouvés pleins de fautes ; mais il m'a été impossible d'y mettre la main jusqu'à présent ; je n'ai pas même pu achever la lettre que j'avais commencé à dicter pour vous, quand j'étais là, et qui devait être jointe à mon ouvrage ; sachez qu'elle est restée imparfaite parce que j'y ai trop peu ajouté. Si je pouvais vous rendre compte de toutes mes journées et de tant de travaux indispensables qui m'occupent, vous gémeriez et vous vous étonneriez de la multitude d'affaires dont le poids m'accable et qu'il ne m'est pas possible de renvoyer ; elles ne me permettent pas d'accomplir ce que vous me demandez avec instance et ce que je regrette extrêmement de ne pouvoir faire. Lorsque les besoins de ceux qui me pressent et qu'il ne m'est permis ni de repousser ni de dédaigner me laissent quelque repos, il ne me manque pas à dicter de préférence de ces choses qui se présentent à de tels moments qu'elles ne supportent pas le moindre retard. C'est ainsi que j'ai fait une assez grande besogne, l'abrégé de notre conférence de Carthage, dont personne ne voulait se charger à cause du monceau d'écritures qu'il fallait lire ; c'est ainsi que j'ai écrit la lettre aux donatistes laïques sur cette même conférence ; je l'ai achevée depuis peu, ainsi que deux autres lettres assez longues, l'une à votre adresse, l'autre à l'adresse de l'il-

lustre Volusien : vous avez dû les recevoir. Enfin j'ai maintenant en main un livre en réponse à cinq questions que m'a proposées notre cher Honoré, réponse que je ne puis faire attendre, vous le voyez bien. La charité agit comme une mère : celle-ci ne proportionne pas ses soins à son amour, mais aux besoins de chacun de ses enfants ; elle veut que les faibles ne le soient plus, et, quant aux forts, elle ne les dédaigne pas : si elle les laisse un peu de temps, c'est qu'elle se sent en sûreté à leur égard. Cette nécessité de remplir des tâches qui me sont imposées ne me laisse pas le temps de faire ce qui serait le plus de mon goût, car ces travaux dévorent le peu de loisir qui me reste au milieu des affaires ou des désirs d'autrui dont je suis obsédé, et parfois je ne sais plus que faire.

4. Vous voyez combien vous devez prier le Seigneur avec moi ; mais je ne veux pas pour cela que vous cessiez de me presser : il y aura toujours quelque chose au bout de vos instances. Je recommande à votre Excellence une Eglise de Numidie dont les besoins ont fait partir notre saint collègue Dauphin : il a été envoyé par mes frères et collègues associés aux mêmes travaux et aux mêmes périls. Je me dispense de vous écrire ici pour son affaire parce que vous l'entendrez lui-même. Vous trouverez le reste dans le mémoire que j'adresse maintenant au prêtre de votre Eglise, et dans celui que je lui ai déjà adressé par le diacre Pérégrin : il est inutile de le répéter. Que votre cœur garde toujours sa force dans le Christ, ô mon illustre seigneur, très-cher et très-désiré fils ! Je recommande à votre excellence notre fils Rufin, premier magistrat de Cirta.

#### LETTRE CXL<sup>1</sup>, A HONORÉ.

(Année 412.)

Un habitant de Carthage, nommé Honoré, mais dont nous ne connaissons pas la vie et que saint Augustin comptait au nombre de ses amis, avait adressé cinq questions au grand évêque, le priant de vouloir bien lui répondre par écrit ; voici la réponse de l'évêque d'Uppone qui a l'étendue d'un livre ; l'examen des cinq questions s'y déroule avec un admirable enchaînement ; saint Augustin y avait ajouté une sixième question sur la grâce pour mieux faire comprendre toute l'économie du christianisme, et pour prémunir contre la propagande pélagienne. Il commente dans cette lettre le fameux psaume prophétique dont Jésus-Christ, sur la croix, prononça le premier verset. Avant de lire la lettre à Honoré, on ferait bien de voir ce que nous avons dit

<sup>1</sup> Ce sont les saints martyrs Sisinnius, Martyrius et Alexandre, mis à mort en 397. Anaune est située aux environs de la ville de Treote, célèbre par son concile.

<sup>1</sup> Cette lettre porte aussi le nom de Livre sur la grâce de la nouvelle alliance. Saint Augustin en parle dans le livre II, chap. xxxvi, de la *Revue* de ses ouvrages ; il nous apprend qu'à cette époque il avait déjà commencé ses luttes contre les Pélagiens.

sur le pélagiaisme dans le xxix<sup>e</sup> chapitre de l'*Histoire de saint Augustin*. Honoré n'était pas encore chrétien; saint Augustin avait besoin de lui expliquer toutes choses et de revenir souvent sur les mêmes idées et les mêmes détails; voilà la raison des longueurs et des répétitions qu'on rencontre parfois dans cette lettre; mais la lumière n'en jaillit que plus vivement.

1. Vous m'avez proposé cinq questions, mon bien-aimé frère Honoré; elles vous sont venues à l'esprit, soit par la lecture, soit par la méditation, et vous les avez en quelque sorte répandues en ma présence. Pour les résoudre avec ordre, il ne faudrait pas les prendre une à une comme vous me les adressez, mais les rassembler dans la suite d'un même discours: ce serait un travail assez difficile; toutefois je ne pense pas qu'il y ait un moyen plus aisé d'en venir à bout, car ces propositions se prêteront un mutuel appui, si l'une dépend de l'autre, de façon que toutes s'enchaînent dans le même raisonnement; on ne les séparera pas comme si chacune devait présenter un sens particulier, mais on les groupera comme tendant toutes au même but et se soutenant par une raison commune et une indivisible vérité.

2. Vous m'avez donc demandé par écrit ce que signifient ces paroles du Seigneur: « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné <sup>1</sup>? » et ces paroles de l'Apôtre: « Afin qu'enracinés et fondés dans la charité vous parveniez à comprendre avec tous les saints ce que c'est que la largeur, la longueur, la hauteur et la profondeur <sup>2</sup>; » et ce que sont les cinq vierges folles et les sages <sup>3</sup>; et les ténèbres extérieures <sup>4</sup>; et comment on doit comprendre ce passage: « le Verbe s'est fait chair <sup>5</sup>. » Ce sont là vos cinq questions que je ramasse aussi brièvement que vous les avez posées. Ajoutons-en une sixième, si vous voulez bien, et voyons principalement ce que c'est que la grâce de la nouvelle alliance. Que toutes ces questions se rapportent à celle-ci et que chacune d'elles nous apporte son concours pour la résoudre, non pas dans le même ordre que vous les avez posées et que je les ai rappelées; mais qu'elles soient là de manière à répondre quand nous les appellerons et à remplir chacune son office. Commençons donc.

3. Il y a une certaine vie de l'homme toute dans les sens, et livrée aux joies de la chair; elle se défend contre toute incommodité corporelle et poursuit le plaisir. La félicité qu'on

y trouve ne dure qu'un temps; c'est une nécessité de commencer par cette sorte de vie; on s'y maintient par la volonté. C'est dans cette vie-là qu'est jeté l'enfant qui vient de naître; il en évite les peines, autant qu'il le peut, et en cherche les douceurs; il n'est capable de rien de plus. Mais, parvenu à l'âge où s'éveille en lui la raison, il peut, Dieu aidant sa volonté, choisir une autre vie, dont la joie est tout en esprit, dont la félicité est intérieure et éternelle. Car il a été donné à l'homme une âme raisonnable, mais l'important pour lui est l'usage de sa raison, la direction que par elle il saura imprimer à sa volonté. Se tournera-t-il vers les biens de la nature visible et inférieure, ou vers les biens de la nature invisible et supérieure? c'est-à-dire, jouira-t-il du corps et du temps, ou bien jouira-t-il de Dieu et de l'éternité? L'âme humaine, en effet, se trouve placée comme dans un milieu, ayant au-dessous d'elle le monde des corps, et au-dessus son propre Créateur et le Créateur des choses corporelles.

4. L'âme raisonnable peut donc bien user de la félicité temporelle et corporelle, si elle ne se donne pas à la créature en négligeant le Créateur, mais plutôt si elle consacre cette félicité au service de Dieu lui-même, de qui elle la tient par une faveur signalée de sa bonté. De même que tout ce que Dieu a fait est bon, depuis la créature raisonnable jusqu'au plus infime des corps; ainsi l'âme douée de raison en use légitimement si, fidèle aux lois de l'ordre et choisissant avec discernement, elle préfère les grandes choses aux petites, les spirituelles aux corporelles, les supérieures aux inférieures, les éternelles aux temporelles: en délaissant ce qui est en haut et en désirant ce qui est en bas (et c'est par là qu'elle se corrompt), l'âme se jetterait et jetterait le corps même dans une situation pire, tandis qu'elle devrait plutôt s'élever, elle et son corps, à un état meilleur par un amour réglé. Toutes les substances étant bonnes de leur nature, c'est un acte louable que d'en user selon l'ordre, un acte condamnable que d'en mal user; et l'âme, en faisant un mauvais usage des créatures, n'échappe pas au plan du Créateur. Si elle use mal de ce qui est bon, Dieu use bien, même de ce qui est mal; l'âme devient mauvaise par l'usage pervers de ce qui est bon, et, quant à lui, il demeure bon par un bon usage de ce qui est mal; car celui qui sort de l'ordre

<sup>1</sup> Ps. xvi, 1. — <sup>2</sup> Ephés. iii, 17. — <sup>3</sup> Matth. xxv, 2. — <sup>4</sup> Ibid. xxii, 13. — <sup>5</sup> Jean, i, 14.



en tombant dans le péché est remis dans l'ordre sous le poids des peines qu'il subit.

5. Dieu voulant donc montrer que la félicité terrestre et temporelle est aussi un don parti de sa main, et qu'il ne faut l'espérer de personne que de lui-même, a cru devoir placer dans les premiers âges son ancienne alliance qui regardait le vieil homme, par où commence nécessairement cette vie. Mais les livres saints signalent ces félicités des pères comme ayant été accordées par un bienfait de Dieu, quoiqu'elles appartiennent à une vie passagère. Ces dons terrestres étaient ouvertement promis et accordés; mais, d'une façon cachée, ils annonçaient par des figures la nouvelle alliance; elle ne se révélait qu'à l'intelligence d'un petit nombre d'élus que la grâce de Dieu avait rendus dignes de l'inspiration prophétique. Ces saints étaient donc, selon la convenance des temps, les dispensateurs de l'ancienne alliance; mais ils appartenaient à l'alliance nouvelle. Lorsqu'ils goûtaient la félicité temporelle, ils comprenaient qu'il y avait une félicité préférable, et que celle-là était véritable et éternelle; ils jouissaient de l'une dans le mystère pour obtenir l'autre comme récompense. Et si parfois ils avaient à supporter des adversités, c'était pour les faire tourner à la gloire de Dieu dont l'éclatant secours les délivrait pour rendre hommage à leur divin libérateur, dispensateur de tous les biens, non-seulement des biens éternels, objet de leurs pieuses espérances, mais encore de ces félicités passagères dont ils usaient comme de figures prophétiques.

6. Mais, « lorsqu'est venue la plénitude des « temps, » pour que la grâce cachée dans l'ancienne alliance se révélât dans la nouvelle. « Dieu a envoyé son Fils formé d'une femme<sup>1</sup>. » Ce mot, en hébreu, désigne toute femme, soit vierge encore, soit mariée. Ecoutez maintenant l'Évangile, afin que vous reconnaissez quel est ce fils que Dieu a voulu envoyer et faire naître d'une femme, et quelle est la grandeur de ce Dieu qui a daigné s'abaisser à ce point pour le salut des fidèles : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, « et le Verbe était Dieu : il était en Dieu dès le « commencement. Toute chose a été faite par « lui, et rien de ce qui a été fait ne l'a été sans « lui. En lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes, et la lumière brille dans

« les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont pas com- « prise<sup>1</sup>. » Ce Dieu, Verbe de Dieu par lequel tout a été fait, est donc le Fils de Dieu; il est immuable et présent partout; nul endroit ne le renferme; il ne s'étend pas à travers l'espace, de façon qu'un moindre lieu contienne une moindre partie de lui-même, ni un plus grand une plus grande; mais il est tout entier partout, pas même absent de l'âme de l'impie, quoique l'impie ne le voie pas, comme la lumière du jour vient frapper, sans qu'ils la voient, les yeux de l'aveugle. Il brille donc dans les ténèbres dont parle l'Apôtre : « Vous « avez été autrefois ténèbres, mais maintenant « vous êtes lumière dans le Seigneur<sup>2</sup>; » et de pareilles ténèbres ne l'ont pas comprise.

7. C'est pourquoi le Verbe s'est uni à un homme visible aux hommes, afin que, guéris par la foi, ils puissent voir ensuite ce qui auparavant leur était caché. Mais, de peur que le Christ, visible à tous, ne parût qu'un homme, qu'on ne crût pas qu'il était Dieu, et qu'on ne lui attribuât qu'une grâce et une sagesse aussi élevées qu'un homme peut en avoir, « Un homme fut envoyé de Dieu, dont le nom « était Jean; il vint en témoignage pour ren- « dre témoignage de la lumière, afin que tous « crussent par lui; celui-là n'était pas la lu- « mière, mais il venait rendre témoignage à « la lumière<sup>3</sup>. » Car, pour rendre témoignage à celui qui était à la fois Dieu et homme, il fallait un homme si grand qu'on pût dire qu'entre ceux qui sont nés des femmes, personne n'a été plus grand que Jean-Baptiste<sup>4</sup>, et qu'en rendant ainsi témoignage à un plus grand que lui, Jean donnât à comprendre que celui qui le dépassait n'était pas seulement homme, mais Dieu. Jean fut donc aussi une lumière, mais une lumière dont le Seigneur lui-même a rendu témoignage en disant : « Celui-là était « une lampe ardente et luisante<sup>5</sup>. » C'est dans ce sens que le Sauveur a dit à ses disciples : « Vous êtes la lumière du monde; » et pour montrer quelle était cette lumière, il a ajouté : « Personne n'allume une lampe pour la mettre « sous le boisseau, mais sur un chandelier, « afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la « maison : que votre lumière brille ainsi de- « vant les hommes<sup>6</sup>. » Le but de ces comparaisons, c'est de nous faire comprendre, et, si nous ne le pouvons comprendre encore, de

<sup>1</sup> Gal. iv, 4.

<sup>1</sup> Jean, i, 1-5. — <sup>2</sup> Ephés. v, 8. — <sup>3</sup> Jean, i, 6-8. — <sup>4</sup> Matth. xi, 11. — <sup>5</sup> Jean, v, 35. — <sup>6</sup> Matth. v, 14-16.

nous faire croire que l'âme raisonnable n'est pas de la nature de Dieu, puisque celle-ci est immuable, mais qu'elle peut participer à sa lumière, car les lampes ont besoin d'être allumées et peuvent s'éteindre. Ainsi, quand l'Évangile dit de Jean « qu'il n'était pas lumière, » cela doit s'entendre de la lumière qui ne s'allume à aucun flambeau, et aux rayons de laquelle participe tout ce qui brille.

8. On lit ensuite : « Il y avait une vraie lumière<sup>1</sup> ; » et comme si nous eussions demandé comment on pouvait distinguer la vraie lumière de la lumière empruntée, c'est-à-dire le Christ de Jean, l'Évangéliste ajoute que cette vraie lumière « éclaire tout homme venant en ce monde. » Si tout homme en est éclairé, Jean l'est donc aussi. Et afin d'établir davantage la divinité du Christ par une différence plus éclatante, l'Évangéliste dit « que le Verbe « était dans ce monde, que le monde a été fait « par lui, et que le monde ne l'a pas connu. » Il ne s'agit pas ici du monde qui a été fait par lui, car le monde, c'est-à-dire le ciel et la terre, n'a pas la puissance de le connaître, et ce privilège n'est donné qu'à la créature raisonnable ; mais cette parole de reproche désigne les infidèles qui sont dans le monde.

9. « Il est venu chez lui, et les siens ne l'ont « pas reçu ; » il s'agit ici ou des infidèles qui, en tant qu'hommes, appartiennent au Verbe qui les a créés, ou bien des juifs, de la race desquels il a voulu naître ; et tous pourtant ne l'ont pas rejeté, car le texte ajoute : « Il a « donné à tous ceux qui l'ont reçu le pouvoir « de devenir enfants de Dieu : il a donné ce « pouvoir à ceux qui croient en son nom, qui « ne sont pas nés du sang ni de la volonté de « la chair, ni de la volonté de l'homme, mais « qui sont nés de Dieu<sup>2</sup>. » Ainsi la grâce de la nouvelle alliance qui a été cachée dans l'ancienne et n'a jamais cessé d'être prophétisée et annoncée sous le voile des figures, c'est que l'âme connaisse son Dieu et qu'elle renaisse en lui par sa grâce. Cette naissance est spirituelle ; c'est pourquoi elle n'est pas l'œuvre du sang, ni de la volonté de l'homme, ni de la volonté de la chair, mais elle est l'œuvre de Dieu.

10. Elle est aussi appelée adoption ; car nous étions quelque chose avant de devenir enfants de Dieu, et nous avons reçu le bienfait de sa grâce pour devenir ce que nous n'étions pas : ainsi celui qui est adopté n'était pas aupara-

vant l'enfant de celui qui l'adopte, mais il existait déjà pour être adopté. Dans cette génération de la grâce n'est pas compris ce Fils qui, étant le Fils de Dieu, est venu pour devenir Fils de l'homme, et pour nous accorder, à nous qui étions enfants des hommes, la grâce de devenir enfants de Dieu. Il s'est fait ce qu'il n'était pas, mais cependant il était quelque autre chose ; car il était le Verbe de Dieu, par lequel tout a été fait, et la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, et Dieu en Dieu. Nous aussi, par sa grâce, nous sommes devenus ce que nous n'étions pas, c'est-à-dire enfants de Dieu ; mais cependant nous étions quelque chose, et quelque chose de bien moindre, c'est-à-dire enfants des hommes. Le Verbe est donc descendu pour que nous montions, et, sans quitter sa propre nature, il a participé à la nôtre, afin que, demeurant dans notre nature, nous participions à la sienne. Mais il n'y a pas ressemblance parfaite ; car, en prenant notre nature, le Verbe éternel n'a rien perdu de ses perfections, et nous, en participant à la sienne, nous sommes devenus meilleurs.

11. C'est pourquoi « Dieu a envoyé son Fils « formé d'une femme, formé sous la loi<sup>1</sup>. » Car il a reçu les sacrements de la loi pour « qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, » c'est-à-dire ceux qui étaient devenus coupables sous la lettre qui tue : ils n'avaient pas accompli les préceptes tant que l'Esprit ne les avait pas vivifiés, parce que c'est l'amour de Dieu qui accomplit la loi et que c'est l'Esprit-Saint qui a répandu cet amour dans nos cœurs<sup>2</sup>. Aussi l'Apôtre, après avoir dit : « Pour qu'il « rachetât ceux qui étaient sous la loi, » ajoute aussitôt : « Pour que nous reçussions l'adoption des enfants<sup>3</sup>. » Il distinguait ainsi ce qui n'est qu'une grâce de Dieu de ce qui est la nature même du Fils envoyé sur la terre ; ce Fils de Dieu ne l'est pas devenu par adoption, mais il est le Fils toujours engendré, et il a participé à la nature des enfants des hommes pour les faire participer à la sienne en les adoptant. Aussi, après avoir dit que le Verbe « leur a donné le pouvoir de devenir « enfants de Dieu, » et après avoir ajouté, de peur qu'on n'entende une naissance charnelle, que le Verbe a donné ce pouvoir « à ceux qui croient en son nom » et qui renaissent par la grâce spirituelle, « non par le sang, ni par la

<sup>1</sup> Jean, 1, 9. — <sup>2</sup> Ibid., 1, 9-13.

<sup>3</sup> Gal. iv, 4. — <sup>2</sup> Rom. v, 5. — <sup>2</sup> Ibid. 5.



« volonté de l'homme ; ni par la volonté de la « chair, mais par la volonté de Dieu, » l'Évangéliste, en effet, signale aussitôt le mystère de cette réciprocité. Comme si, confondus d'étonnement, nous n'eussions pas osé souhaiter un si grand bienfait, il prononce tout à coup ces mots : « Et le Verbe s'est fait chair, « et il a habité parmi nous <sup>1</sup> » (et ceci est une de vos cinq questions) ; c'est comme si l'Évangéliste disait : O hommes ! ne désespérez pas de pouvoir devenir enfants de Dieu, parce que le Fils de Dieu lui-même, c'est-à-dire le Verbe de Dieu, s'est fait chair et a habité parmi nous. A votre tour faites-vous esprit et habitez en celui qui s'est fait chair et a habité parmi nous. Désormais il ne faut plus désespérer que les hommes, en participant au Verbe, puissent devenir enfants de Dieu, quand le Fils de Dieu, en participant à la chair, est devenu fils de l'homme.

12. Ainsi donc, avec notre nature muable, nous changeons en mieux en participant au Verbe ; mais le Verbe immuable n'a rien perdu par sa participation à la chair au moyen d'une âme raisonnable. C'est une erreur des apollinaristes <sup>2</sup> d'avoir cru que le Christ-homme n'a pas eu d'âme ou n'a pas eu une âme raisonnable ; l'Écriture, selon son langage accoutumé, s'est servi du mot : *chair*, au lieu du mot : *homme* ; elle l'a fait pour mieux montrer l'abaissement du Christ, et de peur qu'on ne eût qu'il avait rejeté le mot de chair comme indigne de lui. Lorsque Isaïe écrit que « toute chair verra le salut de Dieu <sup>3</sup>, » il est évident qu'il faut comprendre ici les âmes. Ces mots : « Le Verbe « s'est fait chair » ne signifient donc pas autre chose, sinon que le Fils de Dieu s'est fait le Fils de l'homme. « Comme il était dans la « forme de Dieu, selon les paroles de l'Apôtre, « il n'a pas regardé comme un larcin de s'établir « égal à Dieu. » Cette égalité n'était pas en effet une usurpation, et l'on ne pouvait pas dire qu'il y eût larcin de la part du Christ à se l'attribuer : elle était dans sa nature. Cependant « il s'est anéanti lui-même, » non point en perdant la forme divine, mais en prenant la forme de serviteur ; « il s'est « humilié lui-même, il est devenu obéis- « sant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix <sup>4</sup>. » Vous voyez comment l'Apôtre nous

fait voir que c'est le même qui est Dieu et homme, pour montrer qu'il n'y a en lui qu'une seule personne, et pour empêcher qu'au lieu de la Trinité, on n'imagine une quaternité. Car de même que l'union du corps à l'âme n'augmente pas le nombre des personnes et ne fait qu'un seul homme ; ainsi le nombre des personnes divines demeure le même lorsque l'homme s'unit au Verbe pour ne faire qu'un seul Christ. On lit donc que « le Verbe « s'est fait chair, » afin que l'on comprenne l'unité de cette personne, et qu'on ne s'imagine pas que la divinité se soit changée en chair.

13. Le Christ-homme, pour révéler la grâce de la nouvelle alliance, qui n'appartient pas à cette vie, mais à la vie éternelle, ne s'est donc pas montré au monde avec le cortège des biens terrestres. De là l'abaissement, la passion, les fouets, les crachats, les outrages, la croix, les plaies et la mort même, où le Christ a paru comme vaincu et au pouvoir d'autrui ; c'était pour apprendre aux fidèles quelle récompense leur piété devait solliciter et espérer de celui dont ils étaient devenus les enfants ; il ne fallait pas qu'en servant Dieu ils se proposassent comme un noble but les félicités de la terre, et qu'ils méprisassent leur foi au point de l'estimer digne d'une telle récompense. Aussi le Dieu tout-puissant, par une salutaire disposition de sa providence, a-t-il accordé même aux impies les biens de ce monde, de peur que les bons ne les recherchent comme quelque chose d'un grand prix. Le psaume LXXII nous montre un homme qui se repent d'avoir, par un dérèglement de cœur, servi Dieu pour cette récompense ; cet homme, à la vue des impies comblés de ces sortes de biens, avait été troublé dans sa pensée et s'était demandé si Dieu s'occupait des choses humaines ; et comme l'autorité des saints qui appartiennent à Dieu l'empêchait de rester dans ce doute, il entreprit de pénétrer un aussi grand secret ; ses laborieux efforts n'y parvinrent qu'après qu'il fut entré dans le sanctuaire de Dieu et qu'il eut compris les fins dernières : c'est-à-dire après qu'ayant reçu l'Esprit-Saint il eut appris à désirer ce qui était préférable et qu'il eut découvert quelle peine est réservée aux impies, même à ceux qui ont brillé dans le monde au milieu d'une félicité passagère comme l'herbe. Lisez et méditez attentivement l'explication que je donnai de ce psaume LXXII, la veille de la solennité du bienheureux Cyprien.

<sup>1</sup> Jean, I, 14. — <sup>2</sup> Les apollinaristes eurent pour chef de secte Apollinaire, évêque de Laodicée, condamné au concile d'Alexandrie en 368, et dans un autre concile à Rome en 373.

<sup>3</sup> Isaïe, LII, 10. — <sup>4</sup> Philip. II, 6-8.

14. C'est pourquoi le Christ, Dieu et homme tout ensemble, qui par son immense miséricorde nous a montré, dans sa nature de serviteur, ce qu'il fallait mépriser dans cette vie et ce qu'il fallait espérer dans l'autre; le Christ voulut, à l'heure de sa passion, quand ses ennemis se croyaient triomphants et vainqueurs, prendre le langage de notre infirmité, qui crucifiait en même temps notre vieil homme pour la destruction du corps du péché<sup>1</sup>, et il dit : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » Et ceci est une de vos cinq questions. Ainsi commence le psaume XXI qui, si longtemps avant, a prophétiquement annoncé la passion du Christ et la manifestation de la grâce par laquelle devaient s'opérer la conversion et la délivrance des fidèles.

15. Je parcourrai et j'exposerai ce psaume prophétique dont le Seigneur, suspendu à la croix, a prononcé le premier verset pour montrer qu'il se rapportait à lui; vous comprendrez ainsi comment la grâce du Nouveau Testament n'était pas inconnue alors même qu'elle était cachée sous le voile de l'ancien. Car il est prononcé au nom du Christ considéré comme serviteur et chargé de nos faiblesses, ainsi que le dit Isaïe dans ces paroles : « Il porte nos infirmités, et pour nous il est dans les douleurs<sup>2</sup>. » C'est le langage de notre infirmité, revêtu par notre chef, qu'on entend dans ce psaume : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » On est abandonné quand on n'est pas écouté dans ce qu'on demande. Ainsi lorsqu'accablé de la même faiblesse, Paul pria sans être exaucé, et fut en quelque sorte délaissé, il entendit pourtant le Seigneur lui dire : « Ma grâce vous suffit, car la vertu s'achève dans la faiblesse. » Jésus prit pour lui-même ce langage; c'était le langage de son propre corps, c'est-à-dire de son Eglise, qu'il devait faire passer du vieil homme à l'homme nouveau; c'était le langage de son infirmité humaine, à qui devaient être refusés les biens de l'ancienne alliance, pour apprendre à souhaiter et à espérer les biens de l'alliance nouvelle.

16. Parmi ces biens de l'ancienne alliance, appartenant au vieil homme, on désire principalement la durée de cette vie; on veut la prolonger le plus longtemps qu'on peut, car on ne peut la prolonger toujours. Tous savent que le jour de la mort arrivera, et cependant tous

ou presque tous s'efforcent de reculer ce jour, même ceux qui espèrent vivre plus heureusement après la mort; tant nous sommes sous l'empire de cette douce union de l'âme et du corps! Car jamais personne n'a haï sa propre chair<sup>1</sup>; et c'est pourquoi l'âme ne veut pas, même pour un temps, se séparer de la faiblesse de sa chair, quoiqu'elle espère, à la fin des siècles, la retrouver éternellement sans infirmité. C'est pourquoi l'homme pieux, soumis par l'intelligence à la loi de Dieu, mais traînant par la chair les désirs de péché<sup>2</sup>, auxquels l'Apôtre nous défend d'obéir, aspire à voir rompre ses liens pour être avec le Christ<sup>3</sup>, il appréhende d'être séparé de sa chair; si c'était possible, il ne voudrait pas en être dépouillé, mais en être comme revêtu par-dessus, afin que ce qui est mortel fût absorbé par la vie<sup>4</sup>, c'est-à-dire afin que le corps même passât, sans la mort, de son état infirme à l'immortalité.

17. Mais ces paroles, qui expriment le désir des jours humains et la durée de la vie, sont des paroles de péché; elles sont très-loin de ce salut que nous ne possédons encore qu'en espérance, et dont il est écrit : « Nous avons été sauvés en espérance, mais l'espérance qui se voit n'est pas l'espérance<sup>5</sup>. » C'est pourquoi, dans le même psaume, après que le Christ a dit : « Mon Dieu, mon Dieu, regardez-moi; pourquoi m'avez-vous abandonné ? » il ajoute aussitôt : « Les paroles de mes péchés sont loin de mon salut; » c'est-à-dire ces paroles sont de mes péchés et sont loin de ce salut que m'a promis la grâce, non pas de l'ancienne alliance, mais de la nouvelle. On pourrait aussi rétablir de la sorte ce passage : « Mon Dieu, mon Dieu, regardez-moi; pourquoi m'avez-vous laissé si loin de mon salut ? » comme si le Psalmiste avait dit : en m'abandonnant, c'est-à-dire en ne m'exaucant pas, vous vous êtes éloigné de mon salut, savoir de mon salut de cette vie. Il y aurait alors un autre sens dans « les paroles de mes péchés; » ce serait celui-ci : ce que j'ai dit, ce sont les paroles de mes péchés, parce que ce sont des paroles de désirs charnels.

18. Voilà ce que dit le Christ de la personne de son corps, qui est l'Eglise. Voilà ce qu'il dit de l'infirmité de la chair du péché, qu'il a personnifiée en celle qu'il a prise en naissant d'une vierge, et où il n'a laissé que la ressem-

<sup>1</sup> Rom. VI, 6. — <sup>2</sup> Isaïe, LIII, 4.

<sup>3</sup> Eph. V, 29. — <sup>4</sup> Rom. VII, 25. — <sup>5</sup> Philip. I, 23. — <sup>6</sup> II Cor. V, 4. — <sup>7</sup> Rom. VIII, 24.



blance de la chair du péché. Voilà ce que dit l'Époux dans la personne de l'épouse, parce qu'il se l'est unie d'une manière mystérieuse. On lit dans Isaïe : « Le Seigneur m'a attaché la couronne comme à l'époux et m'a paré comme l'épouse <sup>1</sup>. » Ces mots : « Il m'a couronné et m'a paré, » sont comme prononcés par une même bouche, et cependant nous savons que le Christ et l'Église c'est l'époux et l'épouse. Mais « ils seront deux dans une même chair. C'est un grand sacrement, dit l'Apôtre, dans le Christ et dans l'Église <sup>2</sup>; ils ne sont donc plus deux, mais ils sont une même chair <sup>3</sup>. » S'ils ont une même chair, leur voix est aussi la même. Faiblesse humaine, pourquoi cherches-tu ici la voix du Verbe par lequel tout a été fait? Écoute plutôt la voix de la chair qui a été faite comme toute chose, car « le Verbe s'est fait chair et a habité parmi nous. » Écoute plutôt la voix de celui qui guérit les yeux pour les mettre en état de voir Dieu, qu'il a différé de te montrer. Mais il t'a montré l'homme, il l'a offert pour être immolé, présenté pour être imité, élevé au ciel pour y être l'objet de ta foi, afin de guérir par cette foi l'œil de l'âme et de la rendre capable de voir Dieu. Pourquoi donc dédaignons-nous d'écouter la voix du corps parlant par la bouche du chef? En lui souffrait l'Église quand il souffrait pour l'Église, comme il souffrait lui-même dans l'Église lorsque l'Église souffrait pour lui. De même qu'en ces paroles : « Mon Dieu, etc., » vous entendez la voix de l'Église souffrant dans le Christ, de même nous avons entendu la voix du Christ souffrant dans l'Église, lorsqu'il a dit : « Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous? »

19. Donc quand nous prions Dieu de nous accorder ou de nous conserver les biens temporels et qu'il ne nous écoute pas, il nous abandonne par cela même qu'il ne nous exauce point; mais il ne nous abandonne point pour des biens plus élevés et préférables, et dont il veut nous inspirer l'intelligence, le goût et le désir. Aussi le Psalmiste continue : « J'ai crié vers vous le jour, vous ne m'exaucerez pas; » il ajoute : « et la nuit; » en sous-entendant : *sans être exaucé*. Mais voyez ces mots qui suivent : « Et l'on ne me l'imputera point à folie. » C'est comme s'il disait : Vous ne m'exaucerez pas lorsque je crie vers vous pendant le jour, c'est-à-dire dans la prospérité, pour que je continue à en jouir; et

lorsque je crie vers vous durant la nuit, c'est-à-dire dans l'adversité, pour que je retrouve mes félicités perdues, vous ne permettrez pas que cela tourne à mon aveuglement; mais plutôt vous m'apprendrez ce que je dois attendre, désirer et demander par la grâce de la nouvelle alliance. Car moi je crie pour que les biens temporels ne me soient pas enlevés : « Mais vous habitez dans le lieu saint, vous la gloire d'Israël <sup>4</sup>. » Je ne veux pas que vous abandonniez ma concupiscence, qui me porte à chercher une félicité charnelle; mais elle est dans les impuretés du vieil homme, et vous, vous cherchez la pureté de l'homme nouveau; vous m'abandonnez en ne pas écoutant ces désirs, parce que vous cherchez la charité pour y faire votre demeure : or la charité de Dieu se répand dans nos cœurs, mais c'est par l'Esprit-Saint qui nous a été donné <sup>5</sup>. Vous habitez donc dans le lieu saint, ô gloire d'Israël, ô gloire de ceux qui vous voient, parce que c'est en vous et non pas en eux qu'ils se louent ! En effet qu'ont-ils qu'ils n'aient reçu <sup>6</sup>? Celui qui se glorifie ne doit se glorifier que dans le Seigneur <sup>7</sup>.

20. Telle est la grâce de la nouvelle alliance. Car dans l'ancienne, lorsque vous recommandiez, ô mon Dieu, de ne demander et de n'attendre que de vous la félicité même terrestre et temporelle, « c'est en vous que nos pères ont espéré; ils ont espéré, vous les avez délivrés. Ils ont crié vers vous, et ils ont été sauvés; ils ont mis en vous leur espérance et n'ont point été confondus <sup>8</sup>. » Ces ancêtres qui vivaient au milieu de leurs ennemis, vous les avez comblés de richesses, vous les avez délivrés, vous leur avez fait remporter des victoires glorieuses; et vous les avez préservés de nombreux dangers. A la place de celui-ci qui allait être frappé, vous avez substitué un bélier <sup>9</sup>; vous avez arraché celui-là à sa pourriture, et vous lui avez rendu le double de ce qu'il avait perdu <sup>7</sup>. L'un a été tiré par vous, vivant et sans être touché, du milieu de lions allamés <sup>8</sup>; d'autres, qui marchaient parmi les flammes, vous ont adressé des chants reconnaissants <sup>9</sup>. Les juifs attendaient pour le Christ quelque chose de pareil, afin de reconnaître si véritablement il était le Fils de Dieu. Il est dit en leur nom, dans le livre de la

<sup>1</sup> Ps. XXI, 4. — <sup>2</sup> Rom. v, 5. — <sup>3</sup> I Cor. IV, 7. — <sup>4</sup> Ibid. I, 31. — <sup>5</sup> Ps. XXI, 5, 6. — <sup>6</sup> Gen. XXII, 13. — <sup>7</sup> Job. XLII, 10. — Dan. XII, 30-40. — <sup>8</sup> Ibid. III, 23-90.

<sup>1</sup> Lxi, 10. — <sup>2</sup> Eph. v, 31, 32. — <sup>3</sup> Matth. XIX, 6.

Sagesse : « Condamnons-le à la mort la plus infâme : car on aura égard à ses discours. « S'il est le vrai Fils de Dieu, Dieu prendra soin de lui et le délivrera des mains de ses ennemis. Ils ont eu ces pensées, dit le livre sacré, et ils ont erré : leur malice les a aveuglés <sup>1</sup>. » Attentifs au temps de l'ancienne alliance et à la félicité temporelle que Dieu accorda à nos pères pour montrer que ces sortes de biens venaient aussi de lui, ils ne virent pas que le temps était venu où l'on verrait dans le Christ que Dieu, qui donne même aux impies les biens terrestres, réserve aux justes les biens éternels.

21. Après que le Psalmiste a dit : « Nos pères ont espéré en vous ; ils ont espéré et vous les avez délivrés ; ils ont crié vers vous, et ils ont été sauvés ; ils ont mis en vous leur espérance et n'ont pas été confondus ; » voyez ce qu'il ajoute : « Pour moi, je suis un ver, et non pas un homme. » Il semble que ceci ait été dit simplement pour recommander l'humilité et pour laisser voir qu'aux yeux de ses persécuteurs il était quelque chose d'abject et de misérable ; mais il faut prendre garde à la hauteur des secrets et à la profondeur des mystères enfermés dans ces prophétiques paroles appliquées à un si grand Sauveur. D'après une habile interprétation de nos devanciers <sup>2</sup>, le Christ a voulu être désigné sous ce nom de *ver*, parce que le ver est formé sans union charnelle, comme le Christ est né d'une vierge. Mais Job, en disant que c'est à peine si les créatures célestes sont pures devant Dieu, ajoute : « Combien l'homme sera-t-il moins pur, lui qui n'est que pourriture, combien le sera-t-il moins le fils de l'homme qui n'est qu'un ver <sup>3</sup> ! » Job emploie ici le mot de pourriture dans le sens de la mortalité, qui porte en elle-même cette nécessité de mourir à laquelle le péché a condamné l'homme. Il compare le fils de l'homme au ver né de la pourriture et pourriture lui-même, pour signifier que né de la mortalité il est mortel. C'est pourquoi sans écarter ni réprouver le sens des anciens docteurs, il en est un autre que Job nous invite à chercher dans ces paroles du psaume ; il ne s'agit pas seulement de découvrir la signification de ces mots : « Moi je suis un ver, » mais de ces autres mots : « Et non pas un homme. »

Selon ce que j'ai cité du livre de Job, c'est comme si le Christ avait dit : Mais moi je suis le fils de l'homme et non pas un homme. Ce n'est pas que le Christ ne soit pas homme, lui dont l'Apôtre a dit : « Il y a un seul médiateur entre Dieu et les hommes, c'est Jésus-Christ homme <sup>1</sup> ; » car tout fils de l'homme est homme ; mais ce sens se rapporte à celui qui a été homme sans être fils de l'homme, c'est-à-dire à Adam. Peut-être donc que ces mots : « Je suis un ver et non pas un homme, » c'est-à-dire : Je suis fils de l'homme et non pas un homme, veulent dire ceci : Moi je suis le Christ dans lequel tous trouvent la vie, et non pas Adam dans lequel tous trouvent la mort <sup>2</sup>.

22. Apprenez donc, ô hommes, par la grâce de la nouvelle alliance, à désirer la vie éternelle. Pourquoi demandez-vous comme un si grand bien que le Seigneur vous délivre de la mort, comme furent délivrés vos pères, quand Dieu faisait voir que les félicités de la terre n'ont pas d'autre dispensateur que lui ? Ces félicités appartiennent au vieil homme, lequel a commencé avec Adam. « Mais moi je suis un ver et non pas un homme, » je suis le Christ et non pas Adam. Vous avez été vieux par le vieil homme, soyez nouveaux par l'homme nouveau ; vous avez été hommes par Adam, soyez par le Christ enfants des hommes. Ce n'est pas sans raison que le Seigneur, dans sa bonté, se dit plus souvent dans l'Évangile fils de l'homme que l'homme <sup>3</sup> ; ce n'est pas sans raison qu'il est dit dans un autre psaume : « Seigneur, vous sauvez les hommes et les bêtes ; partout s'est étendue, ô mon Dieu, l'abondance de votre miséricorde <sup>4</sup> ! » Par vous ce salut est commun aux hommes et aux bêtes. Mais les hommes nouveaux ont un autre salut qui les sépare des animaux et qui appartient à la nouvelle alliance ; ils l'ont entièrement ; car il en est parlé dans la suite du même psaume : « Mais les enfants des hommes espéreront à l'ombre de vos ailes. Ils s'enivreront de l'abondance de votre maison, et vous les abreuverez au torrent de vos délices. Car en vous est la source de la vie, et ce sera dans votre lumière que nous verrons la lumière <sup>5</sup>. » En disant après : « Mais les fils des hommes, » le Psalmiste semble faire une distinction entre les hommes et les enfants des hommes. Dans la félicité de ce salut, qui leur est commun avec

<sup>1</sup> Sag. II, 18-21.

<sup>2</sup> Origène, homélie XV sur saint Luc, et saint Ambroise dans son commentaire sur le psaume XXI.

<sup>3</sup> Job. XXV, 5, 6.

<sup>4</sup> I Tim. II, 5. — <sup>5</sup> I Cor. XV, 22, — <sup>6</sup> Matth. XVII, 9, 12. — <sup>7</sup> Ps. XXXV, 7. — <sup>8</sup> Ps. XXXV, 7-10.



les bêtes, il a voulu ne les appeler que les hommes, afin de montrer qu'ils appartenait à ce premier homme par qui ont commencé la vétusté et la mort, et qui a été homme sans être fils de l'homme. Quant à ceux qui espèrent une autre félicité et les ineffables délices de la source de la vie et la lumière de l'éternelle lumière, l'Écriture les appelle de ce nom que leur Seigneur s'est donné de préférence : elle appelle enfants des hommes plutôt que hommes, ces fidèles pour qui une telle grâce s'est manifestée.

23. Ne croyez pas cependant que cette distinction entre les hommes et les enfants des hommes soit une règle qu'on doit suivre toujours ; il faut avoir égard aux circonstances et ne l'employer que pour expliquer le sens quand il est clair, le découvrir s'il est caché. Dans cet endroit du psaume XXI, la distinction n'est-elle pas évidente ? Le Prophète dit : « Nos pères ont espéré en vous, et vous les avez délivrés. Ils ont crié vers vous, et ils ont été sauvés ; ils ont mis en vous leur espérance, et ils n'ont pas été confondus ; » puis il ajoute : « mais moi ; » il ne dit pas : et moi ; il dit : « Mais moi. » Qu'est-il donc, celui qui se distingue de la sorte ? « Mais moi, je suis un ver, dit-il, et non pas un homme ; » non pas un homme semblable à ceux que vous avez exaucés et délivrés, pour marquer le genre de félicité qui appartenait à l'ancienne alliance et qui devait être le partage du vieil homme, lequel a commencé avec Adam : « Mais moi, je suis un ver ; » c'est-à-dire je suis le fils de l'homme, et non pas un homme comme Adam, qui ne fut pas fils de l'homme.

24. Voilà pourquoi on lit ensuite : « Je suis l'opprobre des hommes et le mépris du peuple. Tous ceux qui me regardaient m'insultaient ; l'injure est partie de leurs lèvres, ils ont hoché la tête. Il a espéré en Dieu ; que Dieu le délivre, qu'il le sauve, s'il l'aime. » Voilà ce que les juifs ont dit, non pas seulement de cœur, mais de bouche ; ils se moquaient du Christ que Dieu ne délivrait pas, et ne croyaient pas ce qui devait arriver. Cette délivrance s'est accomplie, non pas comme ils se l'imaginaient, mais de la façon qui convenait au Fils de l'Homme, dans lequel devait se manifester l'espérance de l'éternelle vie appartenant à la nouvelle alliance ; et voyant qu'elle n'arrivait pas, ils insultaient au Christ comme à un vaincu, parce qu'ils appartenaient à l'ancienne

alliance et à l'homme en qui tous meurent, et non point au Fils de l'Homme en qui tous seront vivifiés. Car l'homme s'est donné la mort, à lui et au Fils de l'Homme ; mais le Fils de l'Homme, opprobre des hommes et mépris du peuple jusqu'à la mort, a donné la vie à l'homme en mourant et en ressuscitant. Il a voulu souffrir en présence de ses ennemis pour qu'ils le regardassent comme abandonné, et par là il laissait éclater la grâce de la nouvelle alliance qui devait nous apprendre à chercher une autre félicité : nous l'avons maintenant en espérance, mais plus tard nous l'aurons dans la claire vision. « Tant que nous sommes dans le corps, dit l'Apôtre, nous voyageons loin du Seigneur ; nous marchons avec la foi et non dans la claire vision<sup>1</sup>. » C'est donc maintenant l'espérance, alors ce sera la réalité.

25. Enfin le Christ n'a pas voulu montrer à des étrangers, mais aux siens, sa résurrection qui ne devait pas tarder longtemps comme la nôtre, afin que son exemple devint le fondement de notre espérance : quand je parle d'étrangers, je n'ai pas en vue la nature, mais le vice qui est toujours contre la nature. Le Christ est donc mort en présence des hommes, mais il est ressuscité en présence des enfants des hommes ; parce que la mort appartient à l'homme et la résurrection au Fils de l'Homme : comme tous meurent en Adam, tous seront vivifiés dans le Christ. Afin d'exciter ses fidèles à mépriser la félicité temporelle pour celle qui est éternelle, il a subi les persécutions et les cruautés et s'est livré aux mains de ceux qui se moquaient orgueilleusement de lui comme d'un vaincu. En tirant son corps du tombeau, en le faisant voir et toucher à ses disciples, en l'élevant au ciel devant eux, il les a édifiés et leur a donné la preuve évidente de ce qu'ils devaient attendre et annoncer. Mais, quant à ceux qui lui avaient fait souffrir tant de maux jusqu'à la mort et qui se vantaient d'avoir triomphé de sa faiblesse, le Sauveur les a laissés dans cette opinion, afin que quiconque parmi eux voudrait obtenir le salut éternel, crût à sa résurrection sur le témoignage de ses disciples : les disciples avaient vu leur Maître ressuscité, ils annonçaient le prodige en le confirmant par des miracles, et, en témoignage de la vérité, ils ne craignirent pas de souffrir les mêmes tourments que le Christ lui-même.

<sup>1</sup> II Cor. v, 6, 7.

26. C'est pourquoi Jacques, un des apôtres du Sauveur, exhortant dans son épître les fidèles qui étaient encore retenus en cette vie après la passion et la résurrection du Christ, distinguait l'ancienne et la nouvelle alliance et disait : « Vous avez entendu parler de la patience de Job, et vous avez vu la fin du Seigneur <sup>1</sup>. » Il ne voulait pas que la patience des fidèles à supporter les maux du temps fût uniquement inspirée par l'espérance de recouvrer ce que recouvra Job <sup>2</sup>. Car Job fut guéri de sa plaie et de sa pourriture, et Dieu lui rendit *le double de tout ce qu'il avait perdu*. Ici est encouragée la foi de la résurrection ; Dieu rendit à Job, non pas le double de ses enfants, mais autant qu'il en avait perdus, et la signification des nouveaux-nés était la résurrection future de ceux de ses enfants qu'il avait vu mourir : en joignant les nouveaux-nés à ceux que la résurrection devait lui rendre, Job retrouvait le double, même dans ses enfants. Pour nous empêcher donc d'aspirer à de telles récompenses au milieu des maux du temps, saint Jacques ne dit pas : Vous avez entendu parler de la patience et de la fin de Job, mais : « Vous avez entendu parler de la patience de Job et vous avez vu la fin du Seigneur. » C'est comme s'il avait dit : Supportez les maux du temps comme Job ; mais, pour prix de cette patience, n'espérez pas les biens temporels qui furent rendus à Job avec surcroît ; espérez plutôt les biens éternels qui ont devancé tous les autres dans le Seigneur. Job était donc de ces pères qui crièrent vers le Seigneur et furent sauvés. Quand le Christ dit : « Mais moi, » il montre assez quel genre de salut il a voulu leur accorder ; c'est dans ce genre de salut qu'il a été lui-même abandonné. Ce n'est pas que ces pères soient demeurés étrangers au salut éternel, mais ce salut était un bien caché qui devait se révéler dans le Christ. Il y a en effet dans l'ancienne alliance un voile que le passage au Christ fera disparaître ; ainsi, à l'heure de son crucifiement, le voile du temple se déchira <sup>3</sup> pour figurer ce qu'a dit l'Apôtre sur le voile de l'ancienne alliance « qui est ôté dans le Christ <sup>4</sup>. »

27. Car il y eut parmi ces pères des exemples, rares il est vrai, mais des exemples de patience jusqu'à la mort, depuis le sang d'Abel jusqu'au sang de Zacharie <sup>5</sup> ; et le Seigneur

Jésus dil de leur sang qu'il sera redemandé à ceux qui auront persisté dans l'iniquité de leurs pères coupables de ces meurtres. Il s'est rencontré et il se rencontre encore dans la nouvelle alliance des fidèles en grand nombre qui sont riches même des biens temporels ; ils éprouvent en cela la bonté et la miséricorde de Dieu, observant toutefois à cet égard les prescriptions de l'Apôtre qui a été dispensateur de la nouvelle alliance : « Ne pas s'enorgueillir, ne pas mettre sa confiance dans les richesses incertaines, mais dans le Dieu vivant qui nous donne tout en abondance pour en jouir ; il faut que les riches soient bienfaisants, qu'ils soient riches en bonnes œuvres, qu'ils donnent aisément, qu'ils fassent part de leurs biens, qu'ils se préparent un trésor qui soit un bon fondement pour l'avenir, afin d'obtenir la véritable vie <sup>1</sup> : » une vie comme celle qui s'est manifestée non-seulement dans l'esprit, mais dans la chair du Christ après sa résurrection, et non pas une vie comme celle que les juifs lui arrachèrent lorsque, Dieu le faisant en leur pouvoir, il parut abandonné et qu'il s'écria : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » Par là il représentait ses martyrs ; ceux-ci n'auraient pas voulu mourir selon ces paroles adressées à Pierre, quand il lui fut annoncé par quelle mort il glorifierait Dieu : « Un autre vous ceindra et vous conduira où vous ne voudrez pas aller <sup>2</sup> ; » et à cause de cela ils semblaient, pour un temps, abandonnés de leur Dieu puisqu'il ne voulait pas leur accorder ce qu'ils demandaient ; ils avaient aussi au fond de leur âme le sentiment de piété qu'exprima le Seigneur aux approches de sa passion, représentant les martyrs dans sa divine personne : « Mais, ô mon Père ! que votre volonté soit faite et non pas la mienne <sup>3</sup>. »

28. Qui donc, si ce n'est notre chef lui-même, a dû nous montrer le premier pour quelle vie nous sommes chrétiens ? Aussi Jésus ne dit pas : Mon Dieu, mon Dieu, vous m'avez abandonné ; mais il nous avertit d'en chercher la raison lorsqu'il ajoute : « Pourquoi m'avez-vous abandonné ? » c'est-à-dire : à cause de quoi ? pour quel motif ? Assurément il y avait quelque motif, et un motif assez grand, pour que Noé fût sauvé du déluge, Loth du feu du ciel, Isaac du glaive suspendu,

<sup>1</sup> Jacq. v, 11. — <sup>2</sup> Job. XLII, 10. — <sup>3</sup> Matth. XXVII, 51. — <sup>4</sup> II Cor. III, 14. — <sup>5</sup> Luc. XI, 51.

<sup>1</sup> I Tim. VI, 17, 19. — <sup>2</sup> Jean, XXI, 18. — <sup>3</sup> Matth. XXVI, 39.



Joseph des accusations d'une femme et de la prison, Moïse des Egyptiens, Raab de la ruine d'une ville, Suzanne de faux témoins, Daniel des lions, les trois hommes des flammes; il y a eu également un motif pour que d'autres pères qui ont crié vers Dieu aient été sauvés, et que Dieu n'ait pas délivré le Christ des mains des Juifs et qu'il l'ait laissé jusqu'à la mort au pouvoir de ses ennemis. Pourquoi cela? pourquoi ces desseins de Dieu si ce n'est à cause de cette parole du même psaume : « Que cela ne me soit pas imputé à folie, » c'est-à-dire à mon corps, à mon Eglise, aux moindres de ceux qui m'appartiennent? Car il est dit dans l'Evangile : « Quand vous l'avez fait pour l'un de mes plus petits, vous l'avez fait pour moi <sup>1</sup>. » Il a donc été dit : « Que cela ne me soit pas imputé à folie, » comme il a été dit : « Vous l'avez fait pour moi; » et ces mots : « Pourquoi m'avez-vous abandonné? » ont le même sens que ceux-ci : « Qui vous reçoit me reçoit, qui vous méprise me méprise <sup>2</sup>. » Ce n'est donc pas pour que cela nous soit imputé à folie, mais pour nous apprendre que nous ne devons pas être chrétiens en vue de cette vie où parfois Dieu nous abandonne jusqu'à la mort aux mains de nos ennemis, mais en vue de la vie éternelle : voilà ce que nous enseigne l'exemple de Celui dont le nom est devenu le nôtre.

29. Ainsi est-il arrivé; et pourtant beaucoup de gens ne veulent être chrétiens que pour jouir de la félicité de cette vie, et quand cette félicité leur manque, ils cessent de l'être. Que serait-ce donc si un si grand exemple ne nous avait été donné dans la personne de notre chef, pour nous apprendre à mépriser les choses de la terre en vue des choses du ciel et à tenir nos regards attachés, non pas sur les choses visibles, mais sur les invisibles? Car ce qui se voit est temporel, mais ce qui ne se voit pas est éternel <sup>3</sup>. C'est nous que le Christ a daigné représenter par ce langage. Comment, en ce qui le touche, aurait-il voulu être délivré de cette heure de mort, puisque c'est pour elle qu'il était venu <sup>4</sup>? Et comment aurait-il pu parler comme un homme à qui arrive le contraire de ce qu'il veut, lui qui avait le pouvoir de quitter la vie et de la reprendre, lui à qui personne ne l'ôtait, mais qui la quittait et la reprenait, comme il l'a dit dans l'Evangile <sup>5</sup>? Certaine-

ment c'est nous qui lui étions présents quand le Christ prononçait ces paroles, et le chef parlait pour son corps : il y avait une unité de langage là où il y avait parfaite union.

30. Faites attention, dans la suite du psaume, à cette prière : « Parce que vous m'avez tiré des entrailles de ma mère, vous avez été mon espérance depuis que j'ai commencé à sucer ses mamelles. Dès son sein je me suis jeté entre vos mains; vous êtes mon Dieu depuis que j'ai quitté les entrailles de ma mère <sup>1</sup>. » C'est comme s'il avait dit : Vous m'avez fait passer d'une chose à une autre pour que vous soyez mon bien, au lieu des biens terrestres de cette mortalité que j'ai prise dans le sein de ma mère, dont j'ai sucé les mamelles. Car c'est là l'état du vieil homme d'où vous m'avez tiré; et ces biens de la naissance charnelle ce sont les biens d'où je me suis détourné pour mettre en vous seul mon espérance. Et « dès son sein, » c'est-à-dire depuis que j'ai commencé à jouir de ces biens dans le sein de ma mère, « je me suis jeté entre vos mains, » c'est-à-dire en passant à vous, en me donnant tout à vous. C'est pour cela que « depuis que j'ai quitté les entrailles de ma mère, » c'est-à-dire depuis que j'ai connu les biens de cette mortelle vie que j'ai prise dans le sein maternel, « vous êtes mon Dieu, » afin que ce soit vous qui soyez mon bien. Cette manière de parler est comme celle-ci par exemple : De la terre je suis venu habiter le ciel, c'est-à-dire j'ai passé de là ici : et c'est ainsi que nous avons été transformés en Jésus-Christ, nous qui changeons de vie par la grâce de la nouvelle alliance, en passant de la vie du vieil homme à celle du nouveau. C'est ce que le Christ a montré par le mystère de sa passion et de sa résurrection, en changeant sa chair mortelle en corps immortel, et non en faisant passer sa vie à un état nouveau; n'ayant jamais été impie, elle n'a pu aller de l'impiété à la piété.

31. Il est pourtant des commentateurs qui ont rapporté à notre chef lui-même ces paroles : « Vous êtes mon Dieu depuis que j'ai été tiré du sein de ma mère, » parce que le Père est son Dieu en tant qu'il est homme sous la forme d'un serviteur et non pas en tant qu'il est égal au Père dans la forme de Dieu <sup>2</sup>. En disant : « Vous êtes mon Dieu depuis que j'ai été tiré du sein de ma mère, » c'est donc comme si

<sup>1</sup> Matth. xxv, 40. — <sup>2</sup> Luc, x, 16. — <sup>3</sup> II Cor. iv, 18. — <sup>4</sup> Jean, xii, 27. — <sup>5</sup> Ibid. x, 18.

<sup>1</sup> Ps. xxi, 10, 11.

<sup>2</sup> Saint Ambroise, livre Ier, sur la Foi, chap. vi.

le Sauveur disait : Depuis que j'ai été fait homme, vous êtes mon Dieu. Mais que signifient ces mots : « Vous m'avez tiré des entrailles de ma mère, si on les entend de Jésus né d'une vierge? Est-ce que Dieu ne tire pas les autres hommes du sein de leur mère, lui dont la Providence comprend tout ce qui naît? A-t-il voulu marquer le miraculeux enfantement d'une vierge, et annoncer que Dieu lui-même a fait ce prodige pour que personne ne refuse d'y croire? Qu'est-ce donc aussi que ce passage : « Vous êtes mon espérance depuis que j'ai commencé à sucer les mamelles de ma mère? » Comment l'appliquer encore au chef même de l'Eglise? Est-ce que son espérance en Dieu date du jour où il a sucé les mamelles de sa mère et n'a pas commencé auparavant? Car il ne faut pas entendre ici une autre espérance que celle d'être ressuscité d'entre les morts, puisque tout ceci est dit par rapport à l'incarnation. Ou bien, comme la fécondité des mamelles des femmes se prépare, dit-on, dès le moment de la conception, peut-être que ces mots : « depuis la mamelle » équivalent à ceci : Depuis que j'ai pris une chair pour laquelle j'espérais l'immortalité; de sorte que le Christ n'avait rien à espérer lorsqu'il était dans la forme de Dieu, où nul changement en mieux n'est possible; et que son espérance datait de la première heure où il avait pris une chair, laquelle devait passer de la mort à l'immortalité.

32. Mais ces paroles : « Je me suis jeté entre vos mains dès le sein de ma mère, » j'ignore comment on peut les appliquer à notre chef. Est-ce que, même dans le sein maternel, il n'était pas en ce Dieu dans lequel nous avons la vie, le mouvement et l'être<sup>1</sup>? Est-ce que l'âme raisonnable de cet enfant n'aurait commencé à espérer en Dieu, que depuis sa naissance? Faut-il croire par hasard qu'une âme raisonnable ne lui a été donnée qu'après être sorti du sein de sa mère, et que cette âme lui manquait avant qu'il eût vu le jour, et comme cette âme, que le corps ne devait recevoir qu'après la naissance, était unie à Dieu, faut-il croire que ce soit selon la chair que ces paroles aient été écrites : « Je me suis jeté entre vos mains, au sortir du sein de ma mère; » et que le sens soit celui-ci : j'ai reçu au sortir du sein de ma mère, l'âme qui vous était unie? Mais qui serait assez téméraire pour soutenir

cette opinion, lorsque l'origine de l'âme est cachée en de telles profondeurs que mieux vaut la chercher toujours tant que nous sommes dans cette vie, que de jamais présumer l'avoir trouvée? Nous avons dit, au contraire, comment ces paroles pouvaient être entendues de notre nature transformée en celle du Christ. S'il arrive que quelqu'un ait pu ou puisse découvrir quelque chose de meilleur, nous ne méconnaissions aucun génie et nous ne portons envie à aucune doctrine.

33. Ces mots : « Pourquoi m'avez-vous abandonné? » voyez comme ils s'éclairent de ces autres paroles : « Ne vous éloignez pas de moi, parce que l'affliction est proche! » Comment Dieu a-t-il délaissé le Christ qui lui dit : *Ne vous éloignez pas de moi?* si ce n'est parce qu'il a abandonné la félicité passagère de la vie du vieil homme; et le Christ prie Dieu de ne pas s'éloigner et de lui laisser l'espérance de l'éternelle vie. Mais pourquoi ces mots : « Mon affliction est proche? » La Passion du Sauveur n'était pas éloignée, et c'est au milieu de cette passion même qu'il prononce les paroles prophétiques de ce psaume; car il en doit prononcer encore ces mots clairement écrits dans l'Evangile : « Ils ont partagé entre eux mes vêtements, et ils ont tiré ma robe au sort<sup>1</sup>; » ce qui arriva tandis que le Sauveur était suspendu à la croix. Pourquoi donc « cette affliction qui est proche, » quand le Sauveur parle au milieu même de sa Passion? Ce qu'il faut comprendre, c'est que quand la chair est dans les douleurs et les peines, l'âme soutient un grand combat de patience où elle a besoin de travailler et de prier pour ne pas succomber. Rien n'est plus près de l'âme que sa chair; aussi tout grand et parfait contemplateur de ce monde ne souffre pas lorsqu'il ne souffre pas dans sa chair. Il a sa raison qui veille, lorsqu'il perd des biens extérieurs qui sont si loin du cœur d'un sage sans passion; il ne se met pas en peine de ce qu'il souffre parce qu'il ne souffre rien. Mais quand il perd les principaux biens du corps, la santé et la vie, l'affliction menace les biens de l'âme, par lesquels il règne sur son propre corps. Y a-t-il une raison assez forte pour le préserver de la douleur si on le déchire ou si on lui brûle le corps? Telle est l'union du corps avec l'âme, que celle-ci souffre nécessairement quand l'autre souffre.

34. Telle fut aussi la marche que suivit le

<sup>1</sup> Act. xvii, 28.

<sup>1</sup> Matth. xxvii, 35.



démon quand il voulut nuire à ce grand homme qu'il avait demandé à tenter; il regut d'abord la puissance sur ses biens extérieurs : l'enlèvement et la perte de ces biens trouvèrent Job inébranlable; il disait : « Le Seigneur a donné, le Seigneur a ôté; il a été fait comme il a plu au Seigneur : que le nom du Seigneur soit béni ! » Le démon alors demanda de le tourmenter dans sa chair; son dessein dans ce combat était de lui enlever les biens les plus proches, les biens du corps. Si Job succombait après les avoir perdus, et tournait son cœur contre Dieu, il perdrait aussi les biens de l'âme, et c'était là que voulait en venir le tentateur; il s'en approchait davantage en épuisant sa rage contre le corps. Dans cette grande épreuve, où *l'affliction était proche des biens de l'âme*, Job, malgré le caractère prophétique de beaucoup de ses paroles, tint un langage différent de celui qu'il faisait entendre quand il ne s'agissait que de la perte des biens extérieurs : parmi ces biens ravis il ne comptait pas ses enfants, non perdus, mais envoyés en avant.

35. C'est donc l'âme du martyr, représenté par Jésus-Christ, qui crie, lorsque déjà elle commence à souffrir dans la chair. Elle dit à Dieu qui l'abandonne dans la terrestre félicité, mais avec qui elle demeure dans l'espérance de l'éternelle vie : « Ne vous éloignez pas de moi parce que mon affliction est proche : » ce n'est ni dans mon champ, ni dans mon or, ni dans mon troupeau, ni dans mes maisons et mes murailles, ni dans la perte de mes enfants; c'est dans ma chair, à laquelle je suis uni, à laquelle je suis lié; je ne puis pas ne pas sentir ce qu'elle sent; je suis serré d'aussi près que je puisse l'être pour que ma patience m'abandonne. « Ne vous éloignez pas de moi, parce que je n'ai personne qui vienne à mon secours : » ni ami, ni parent, ni louange humaine, ni souvenir d'un plaisir passé, ni rien de ce qui a coutume d'étayer les croquantes félicités de la terre, ni même la vigueur humaine qui est en moi; car si vous vous éloignez, que devient la force de l'homme? L'homme n'est quelque chose que parce que vous vous souvenez de lui.

36. « Des veaux m'ont entouré en grand nombre; » cela s'entend du bas peuple. « Des taureaux gras m'ont attaqué; » cela s'entend des orgueilleux et des riches, chefs du peuple.

« Ils ont ouvert contre moi leur bouche, » « criant : « Crucifiez-le, crucifiez-le ! » Ils étaient « comme un lion ravissant et rugissant; » car, après avoir saisi le Christ, ils l'ont entraîné chez le gouverneur, et ils ont rugi en demandant sa mort. « J'ai été répandu comme de l'eau : » comme pour faire tomber les persécuteurs qui se précipitaient sur moi. « Tous mes os ont été dispersés : » que sont les os sinon les soutiens du corps? Or, le corps du Christ, c'est l'Eglise : et quels sont les soutiens de l'Eglise, sinon les apôtres qui, ailleurs, en sont appelés les colonnes? Les apôtres se dispersèrent quand on conduisait leur Maître à la croix, après qu'il eut souffert et qu'il fut mort. « Mon cœur s'est fondu comme de la cire au milieu de mes entrailles. » Il est difficile de trouver comment ceci peut se rapporter à notre chef, qui a été le Sauveur de son propre corps. Il faut un bien grand effroi pour que le cœur de l'homme se fonde comme de la cire : comment un sentiment pareil se serait-il rencontré en celui qui avait le pouvoir de quitter et de reprendre la vie? Mais, certainement, ou bien le Christ a représenté les infirmités des siens, soit de ceux qui ont peur de la mort, comme Pierre lui-même qui renia coup sur coup son Maître après des assurances si présomptueuses, soit de ceux qu'une tristesse salutaire accable, comme ce même Pierre quand il pleura amèrement; car la tristesse fait comme fondre le cœur; et c'est pourquoi on l'appelle, dit-on, *λυπη*<sup>3</sup> en grec. Ou bien le Christ a voulu nous faire entendre ici quelque chose de mystérieux et de profond, et nous désigner sous le nom de son cœur ses divines Ecritures; c'est là qu'était caché ce qui s'est révélé, quand par sa passion, il a accompli les prophéties; son avènement, sa naissance, sa passion, sa résurrection, sa glorification sont comme autant de points de ses Ecritures qui ont eu leur solution; qui ne comprend ces choses dans les prophètes, lorsqu'elles sont entrées même dans l'esprit de la multitude charnelle? Peut-être le Christ la désigne-t-il par ses entrailles : il lui donne ainsi dans son corps, qui est l'Eglise, la place du ventre, à cause de la grossièreté de ses penchants. Ou bien si ce mot d'entrailles convient davantage aux personnes intérieures, on en conclura que l'intelligence des Ecritures appartient surtout à ceux qui sont les plus par-

<sup>1</sup> Luc, XXIII, 21. — <sup>2</sup> Gal, II, 9.

<sup>3</sup> *λυπη* viendrait-il de *λυσις* qui signifie résoudre, détruire?

<sup>4</sup> Job, I, 21.

faits : le cœur du Christ, c'est-à-dire ses Ecritures, qui renferment ses desseins éternels, se fond comme de la cire au milieu d'eux, dans leurs pensées ; il se fond en ce sens qu'il est ouvert, pénétré, développé par la ferveur de l'esprit.

37. « Ma force s'est affermie comme de la terre « cuite au feu. » Le vase de terre est affermi par le feu ; ainsi la force du corps du Christ n'est pas comme une paille que le feu consume, mais elle s'accroît par la souffrance comme le vase de terre s'endureit dans le feu. L'Ecriture dit ailleurs : « La fournaise éprouve les vases du « potier, et l'affliction éprouve les justes <sup>1</sup>. » « Ma langue s'est attachée à mon palais. » Ce verset peut signifier le silence marqué par un autre prophète : « Il est demeuré sans voix « comme l'agneau devant celui qui le tond <sup>2</sup>. » Mais si nous entendons par la voix du Christ ceux dont il se sert pour annoncer son Evangile, nous dirons qu'ils s'attachent à son palais quand ils ne s'écartent pas de ses préceptes.

38. Ce qui suit : « Et vous m'avez conduit « dans la poussière de la mort, » comment l'appliquer à notre chef, dont le corps ressuscité le troisième jour n'est pas tombé en poussière ? Les apôtres, dans leur explication de ce passage d'un autre psaume : « Vous ne per- « mettez pas que votre Saint soit livré à la « corruption <sup>3</sup>, » ont reconnu que le corps du Sauveur, si promptement ressuscité, n'avait pas été corrompu <sup>4</sup>. Le Christ dit également dans un autre psaume : « A quoi servira l'ef- « fusion de mon sang, si je tombe dans la cor- « ruption ? La poussière chantera-t-elle vos « louanges et publiera-t-elle votre vérité <sup>5</sup> ? » Le Christ veut dire que si, une fois mort, il était devenu en poussière comme les autres, et si la résurrection de sa chair avait été différée jusqu'à la fin des temps, son sang aurait coulé sans profit : sa mort n'aurait servi à rien, et la vérité de Dieu qui avait annoncé sa prompte résurrection n'aurait pas été annoncée. Que veut-il donc dire de lui dans ce passage : « Et « vous m'avez conduit dans la poussière de la « mort ? » Nous devons entendre ici son corps qui est l'Eglise : ceux qui, dans le sein de l'Eglise, sont morts ou meurent pour le nom du Christ, ne ressuscitent pas aussitôt que lui, mais ils sont conduits dans la poussière de la mort en attendant le temps de la résurrection

marqué par l'Evangile : « L'heure viendra où « tous ceux qui sont dans les tombeaux enten- « dront sa voix et se lèveront <sup>1</sup>. » Peut-être aussi, dans la pensée du Christ, la poussière de la mort est une figure qui désigne les juifs eux-mêmes, aux mains desquels il a été livré ; car il est écrit : « Il n'en est pas ainsi des im- « pies ; non, il n'en est pas ainsi ; mais ils se- « ront comme la poussière que le vent chasse « sur la face de la terre <sup>2</sup>. »

39. « Des chiens m'ont environné en grand « nombre ; une réunion de méchants m'a as- « siégé. » Ceux qu'il a désignés sous le nom de poussière de la mort, le Christ les désigne peut-être ici sous la dénomination de chiens nombreux et de méchants rassemblés ; il les appellerait des chiens parce qu'ils aboient contre ceux qui ne leur font aucun mal et qu'ils n'ont pas coutume de voir. Mais ce qui suit est comme un récit même de l'Evangile ; c'est le crucifiement du Sauveur : « Ils ont « percé mes mains et mes pieds, ils ont compté « tous mes os. Ils n'ont considéré et regardé. » En effet, ses pieds et ses mains ont été percés de clous, et quand son corps a été étendu sur la croix, on a en quelque sorte compté ses os. On l'a considéré et regardé pour savoir ce qui allait lui arriver, pour savoir si Elie viendrait le délivrer <sup>3</sup>.

40. Le verset qui suit n'a pas besoin d'explication : « Ils ont partagé entre eux mes vête- « ments, et ont tiré ma robe au sort. » Les paroles qui viennent après sont une prière soit du chef, c'est-à-dire de l'homme médiateur, soit du corps, c'est-à-dire de l'Eglise, que le Christ appelle *son unique*. « Mais vous, Sei- « gneur, dit-il, n'éloignez pas de moi votre se- « cours. » Ceci appartient à sa propre chair, dont la résurrection n'a pas été renvoyée à des temps lointains comme la résurrection des autres morts. « Soyez attentif à ma défense, » de peur que les ennemis ne me fassent du mal ; ils croient pouvoir quelque chose parce qu'ils frappent de mort une chair mortelle. Mais les ennemis ne font aucun mal si, avec la grâce de Dieu, ceux qu'ils frappent ne fléchissent pas et ne consentent point au mal. C'est ainsi qu'ailleurs il a été prophétisé que « la terre a « été livrée aux mains des impies : » ce qui s'entend de la chair terrestre.

41. « Délivrez mon âme de la framée <sup>4</sup>. » La

<sup>1</sup> Ecclési. xxvii, 6. — <sup>2</sup> Isaïe, lxxi, 7. — <sup>3</sup> Ps. xv, 10. — <sup>4</sup> Ps. xv, 10; Act. ii, 21-32. — <sup>5</sup> Ps. cxxix, 11, 12.

<sup>1</sup> Jean, v, 28. — <sup>2</sup> Ps. i, 4. — <sup>3</sup> Matth. xxvii, 49.

<sup>4</sup> Quoique, dans notre langue, la framée désigne particulièrement



framée est une épée ; le Christ n'a pas péri par un fer semblable, mais par la croix ; ce n'est pas une épée, mais une lance qui a ouvert son côté. La framée désigne donc ici métaphoriquement la langue des ennemis, comme il est dit dans un autre psaume : « Et leur langue « est comme une épée tranchante <sup>1</sup>. » La langue des méchants ayant triomphé en ce qui touche sa chair, le Christ prie que nul mal ne soit fait à son âme : « Délivrez mon âme de la « framée. » Si on l'applique à notre chef, cette prière est bien moins une supplication que la prédiction figurée d'une chose future. Ou bien le mot de framée est employé à cause des persécutions violentes que l'Eglise devait souffrir, car c'est surtout avec la framée qu'on a fait mourir les martyrs ; le Christ prie donc pour leurs âmes, afin qu'ils ne craignent pas ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme <sup>2</sup>, et afin qu'ils ne consentent pas aux choses défendues. Peut-être encore appelle-t-il du nom de framée la langue des ennemis qui les ont persécutés, et veut que son âme, c'est-à-dire l'âme de son corps, l'âme de ses saints, en soit délivrée.

42. « Délivrez mon unique de la fureur du « chien ; » il ne peut s'agir ici que de l'Eglise. Le Christ désigne le monde sous le nom de chien, parce qu'il aboie, sans autre raison que l'habitude, contre la vérité à laquelle il n'est pas accoutumé. Tel est le naturel des chiens qu'ils n'aboient pas contre les gens, bons ou mauvais, qu'ils ont coutume de voir ; mais ils s'irritent contre les personnes qu'ils ne connaissent pas, même quand elles ne leur font aucun mal. « La fureur du chien » représente la puissance du monde. C'est aussi sous la figure d'un lion qu'a été représenté le monde dans son attaque future contre l'Eglise : « Sau- « vez-moi de la gueule du lion. » De là cette parole du livre des Proverbes : « Il n'y a pas « de différence entre les menaces du roi et la « colère du lion <sup>3</sup>. » Cependant l'apôtre Pierre compare le démon au lion rugissant et cherchant tout autour qui il dévorera <sup>4</sup>. Voulant montrer les superbes de ce monde comme les ennemis des humbles chrétiens, il ajoute : « Et délivrez ma faiblesse des cornes des li- « cornes. » Les licornes représentent les orgueilleux qui détestent d'être mêlés avec le

reste des hommes : tout orgueilleux, autant qu'il est en lui, désire être seul à s'élever.

43. Voyez maintenant quel fruit le Christ a recueilli, soit pour n'avoir pas été écouté, mais délaissé en ce qui touche la félicité de la terre, et afin de nous apprendre ce que nous devons désirer par la grâce de la nouvelle alliance, soit pour avoir été exaucé quand il a demandé à Dieu *de ne pas s'éloigner de lui*, après lui avoir dit : « Pourquoi n'avez-vous abandonné ? » car il y aurait ici contradiction s'il ne fallait pas attacher à chacun de ces passages un sens différent. Ecoutez donc avec l'attention la plus forte, comprenez avec tout votre esprit la grande chose que je vais vous dire aussi bien que je le pourrai, ou plutôt autant que me l'inspirera celui qui nous exauce, en Jésus-Christ, en tant qu'il est homme médiateur entre Dieu et nous, et avec Jésus-Christ en tant qu'il est Dieu, égal à Dieu, et « assez « puissant pour faire, selon les paroles de l'A- « pâtre, au delà de ce que nous demandons et « comprenons <sup>1</sup> ; » voyez dans ce psaume la grâce de la nouvelle alliance ; voyez quel est le fruit de cet abandon, de cette tribulation, de cette prière, quelles insinuations et quelles leçons éclatantes en découlent ; voyez ce qui a été prophétisé bien avant que l'accomplissement en parût sous nos yeux : « Je raconterai « votre nom à mes frères, dit le Christ, je vous « chanterai au milieu de l'Eglise <sup>2</sup>. » Les frères sont ceux dont il parle dans l'Evangile : « Allez, « et dites à mes frères <sup>3</sup> » cette Eglise est celle que le Christ a appelée son *unique*, la seule catholique qui se répand et se multiplie sur toute la terre, qui croit et s'étend jusqu'aux nations les plus éloignées : de là ces paroles de l'Evangile : « Et cet Evangile sera « annoncé dans le monde entier pour servir « de témoignage à toutes les nations, et en- « suite la fin viendra <sup>4</sup>. »

44. « Je chanterai : » C'est ce cantique nouveau dont il est dit dans un autre psaume : « Chantez au Seigneur un cantique nouveau, « que toute la terre le lui chante <sup>5</sup>. » Vous avez ici quel cantique doit être chanté et au milieu de quelle Eglise. C'est un cantique nouveau, et l'Eglise qui le chantera c'est toute la terre. Car il chante en nous lui-même, lui par la grâce de qui nous chantons. Comme dit l'Apôtre : « Est-ce que vous voulez éprouver la

l'arme des anciens Germains, nous ne trouvons pas d'autre mot pour traduire ici le mot du texte : *framea*. Le mot *épée* ne convient point. *Framea* est une sorte d'épée. Ce n'est pas ce qu'on appelle une épée.

<sup>1</sup> Ps. LVI, 5. — <sup>2</sup> Matth. x, 28. — <sup>3</sup> Prov. XIX, 12. — <sup>4</sup> Pierre, v, 8.

<sup>1</sup> Ephés. III, 20. — <sup>2</sup> Ps. XXI, 23. — <sup>3</sup> Jean, XX, 17. — <sup>4</sup> Matth. XXIV, 14. — <sup>5</sup> Ps. XCV, 1.

« puissance du Christ qui parle en moi <sup>1</sup> ? » Le milieu de l'Eglise s'entend de l'éclat et du retentissement, parce que plus les choses se font ouvertement, plus on dit qu'elles se font au milieu du monde : ce milieu peut s'entendre aussi des personnes intérieures de l'Eglise, parce que l'intérieur c'est le milieu. Car tout homme qui a des chants sur les lèvres ne chante pas « le cantique nouveau, » mais celui-là seul qui le chante comme le dit l'Apôtre : « Chantant et psalmodiant du fond de vos cœurs « à la gloire du Seigneur. <sup>2</sup> » Elle est intérieure cette joie qui fait chanter et retentir dans le cœur les louanges de Dieu ; cette voix de la louange célèbre le Dieu qu'il faut aimer pour lui-même de tout cœur, de toute âme, de tout esprit, et qui embrase celui qui l'aime par la grâce de son Saint-Esprit ; car qu'est-ce que c'est que le cantique nouveau, sinon la louange de Dieu ?

45. La suite du psaume nous le montre avec plus d'évidence. Après avoir dit : « Je raconte « rai votre nom à mes frères, parce que per- « sonne n'a jamais vu Dieu et que c'est le Fils unique qui est dans le sein du Père qui nous l'annonce lui-même <sup>3</sup>, et après avoir ajouté : « Je vous chanterai au milieu de l'Eglise, » le Christ nous fait voir aussitôt comment il chante, c'est-à-dire il nous apprend qu'il chante en nous à mesure que nous avançons dans la connaissance de ce nom qu'il a raconté à ses frères, et qu'il chante en nous les louanges de Dieu : « O vous qui craignez le Seigneur, dit-il, « louez-le ! » Mais qui loue avec vérité, si ce n'est celui qui aime avec sincérité ? C'est donc comme si le Christ avait dit : Vous qui craignez le Seigneur, aimez-le. En effet, « le Seigneur a dit à l'homme : voilà que la piété « est la sagesse <sup>4</sup>. » Or la piété c'est le culte de Dieu, et l'on n'adore Dieu qu'en l'aimant. La souveraine et vraie sagesse est donc dans ce premier précepte : « Vous aimerez le Seigneur « votre Dieu de tout votre cœur, et de toute « votre âme <sup>5</sup> ; » c'est pourquoi la sagesse est l'amour de Dieu. Cet amour n'est répandu dans nos cœurs que par le Saint-Esprit qui nous a été donné <sup>6</sup>. Or la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse <sup>7</sup>, et on ne craint plus quand on aime ; car la parfaite charité chasse la crainte <sup>8</sup>. Ainsi donc la crainte qui

nous est d'abord inspirée détruit l'habitude des œuvres mauvaises et réserve la place à l'amour : elle s'en va quand l'amour arrive pour s'établir en maître dans le cœur de l'homme.

46. Donc, « ô vous qui craignez le Seigneur, « louez-le ! » adorez Dieu, non pas d'un culte servile, mais d'un culte libre ; apprenez à aimer celui que vous craignez, et vous pourrez louer l'objet de votre saint amour. Les hommes de l'ancienne alliance, craignant Dieu à cause de la lettre qui épouvante et qui tue, et n'ayant pas encore l'Esprit qui vivifie <sup>1</sup>, couraient au temple pour offrir des sacrifices ; le sang qu'ils répandaient était une figure de celui par lequel nous avons été rachetés, mais ils l'ignoraient lorsqu'ils immolaient des victimes. Maintenant que nous sommes dans la grâce de la nouvelle alliance, « ô vous qui « craignez le Seigneur, louez-le ! » Lui-même dans un autre psaume, annonçant d'autres sacrifices à la place de ceux qui étaient offerts comme une figure de l'avenir, il a dit : « Je « ne recevrai plus de taureaux de votre main, « ni de boucs de vos troupeaux. » Et peu après, afin de montrer le sacrifice de la nouvelle alliance, après la cessation de ces premiers sacrifices, « immolez à Dieu, dit-il, le sacrifice « de louange, et rendez vos vœux au Très-« Haut. » Et à la fin du même psaume : « Le « sacrifice de louange me glorifiera ; là est la « voie par laquelle je montrerai à l'homme « mon salut <sup>2</sup>. » Le salut de Dieu c'est le Christ, que le vieillard Siméon reconnut en esprit quand le Sauveur était encore enfant ; il le prit entre ses bras, et dit : « Maintenant, Sei-« gneur, vous laisserez mourir en paix votre « serviteur, selon votre parole, parce que mes « yeux ont vu votre salut <sup>3</sup>. »

47. Donc, « ô vous qui craignez le Seigneur, « louez-le ! que toute la race de Jacob le glo-« rifie. » Ce n'est pas sans motif que le Christ ne s'est pas contenté de dire : « la race de Jacob ; » et qu'il a ajouté : « toute la race ; » il craignait qu'on n'appliquât ces paroles qu'à ceux d'entre les juifs qui devaient croire. Car la race de Jacob est la même que celle d'Abraham ; or ce n'est pas seulement aux juifs fidèles, mais à tous ceux qui croient en Jésus-Christ que l'Apôtre adresse ces mots : « Vous êtes la race « d'Abraham, héritiers selon la promesse <sup>4</sup>. » Car le même Apôtre nous a fait voir une figure

<sup>1</sup> II Cor. XIII, 3. — <sup>2</sup> Ephés. V, 19. — <sup>3</sup> Jean. I, 18. — <sup>4</sup> Job. XXVIII, 28, selon les Septante. — <sup>5</sup> Matth. XXII, 37. — <sup>6</sup> Rom. V, 5. — <sup>7</sup> Ps. CX, 18. — <sup>8</sup> Jean, IV, 18.

<sup>1</sup> II Cor. III, 6. — <sup>2</sup> Ps. XCIX, 9, 14, 23. — <sup>3</sup> Luc, 29, 30. — <sup>4</sup> Gal. III, 29.



de la nouvelle alliance dans ce passage de l'Écriture : « C'est en Isaac que sera ta postérité <sup>1</sup> ; » et non en Ismaël, le fils de la servante. Écrivant aux Galates, il montre une figure allégorique des deux alliances dans les deux fils d'Abraham, l'un esclave, l'autre libre, et dans les deux femmes, l'une esclave, l'autre qui ne l'était pas <sup>2</sup>. Aussi dit-il ailleurs : « Ce ne sont pas les enfants de la chair qui sont enfants de Dieu ; ce sont les enfants de la promesse qui sont réputés de la race d'Abraham. Car la parole de la promesse est celle-ci : Je viendrai à ce temps-là, et Sara aura un fils <sup>3</sup>. »

48. Ce serait trop long d'expliquer en détail pourquoi les enfants de la promesse, appartenant à Isaac, appartiennent à la grâce de la nouvelle alliance. J'en dirai cependant un mot ; vous en retirerez d'autant plus de fruit que vous le méditez avec plus de piété. Dieu ne promet pas tout ce qu'il prédit ; car, dans sa prescience universelle, il prédit ce qu'il ne fait pas lui-même. Il prédit donc les péchés des hommes qu'il peut prévoir et qu'il ne fait pas. Mais il promet ce qu'il doit faire lui-même ; le bien s'entend, pas le mal. Car, qui promet le mal ? Quant au mal que Dieu réserve aux méchants, ce ne sont pas des péchés, mais des châtimens qui sont promis ; et toutefois, c'est bien plus une menace qu'une promesse. Dieu donne et prévoit tout ; il prédit les péchés, il menace des supplices, il promet les bienfaits : les enfants de la promesse sont donc les enfants du *bienfait*. C'est la grâce qui se donne gratuitement, non point en considération de notre mérite, mais par pure bonté. C'est pourquoi nous en rendons grâces au Seigneur notre Dieu ; c'est le grand mystère du sacrifice de la nouvelle alliance. Où, quand et comment est-il offert ? c'est ce que vous apprendrez lorsque vous serez baptisé <sup>4</sup>.

49. On lit ensuite : « Que toute la race d'Israël le craigne. » Ce n'est pas un petit mystère que les deux noms de Jacob et d'Israël donnés à un même homme ; mais tout ne peut pas être dit dans un seul livre ; celui-ci est déjà avancé, et nous n'avons pas touché encore aux trois autres questions : les ténèbres extérieures, la

largeur, la longueur, la hauteur et la profondeur dont parle l'Apôtre ; et les dix vierges de la parabole évangélique. Ce que le Christ a nommé plus haut « toute la race de Jacob, » il l'appelle maintenant : « toute la race d'Israël. » Mais pourquoi ci-dessus l'invite-t-il à glorifier le Seigneur, et ici l'invite-t-il à le craindre ? La glorification se rapporte à la louange, dont il avait dit : « Vous qui craignez le Seigneur, louez-le ; » et je me suis déjà longuement arrêté sur ce passage. Là est l'amour ou la charité de Dieu, qui, dans sa perfection, chasse la crainte. Pourquoi de nouveau : « Que toute la race d'Israël le craigne ? » « Car vous n'avez pas reçu, dit l'Apôtre, un esprit de servitude qui vous fasse retomber dans la crainte <sup>1</sup>. » Mais le même Apôtre recommande la crainte à l'olivier sauvage enté sur l'olivier franc, c'est-à-dire aux nations qui ont été ajoutées à la descendance d'Abraham, d'Isaac et de Jacob pour qu'elles deviennent elles-mêmes Israël, c'est-à-dire pour qu'elles appartiennent à la race d'Abraham <sup>2</sup>.

50. Cette greffe de l'olivier sauvage, à la place des branches naturelles retranchées pour leur infidèle orgueil, le Seigneur l'a aussi prédite dans l'Évangile, à l'occasion du centurion qui était gentil et qui crut en lui : « En vérité, je vous le dis, je n'ai pas trouvé autant de foi en Israël ; » et il ajouta : « C'est pourquoi je vous dis qu'il en viendra beaucoup d'Orient et d'Occident, et ils seront assis avec Abraham, Isaac et Jacob dans le royaume des cieux : mais les enfants du royaume iront dans les ténèbres extérieures ; c'est là qu'il y aura pleurs et grincements de dents. » Le Seigneur fait entendre que l'olivier sauvage sera enté à cause de son humilité, car le centurion lui avait dit : « Je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison ; mais dites seulement une parole, et mon serviteur sera guéri <sup>3</sup> ; » et que les branches naturelles seront retranchées à cause de leur orgueil, c'est-à-dire parce qu'ignorant la justice de Dieu et voulant établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu <sup>4</sup>. Car de ces hommes enflés d'un vain orgueil, il a été dit qu'ils iront dans les ténèbres extérieures : se vantant d'être de la race d'Abraham, ils n'ont pas voulu devenir les enfants d'Abraham pour être les enfants de la promesse. Ils n'ont pas reçu la foi de la nouvelle

<sup>1</sup> Rom. ix, 7. — <sup>2</sup> Gal. iv, 22-24. — <sup>3</sup> Rom. ix, 8 ; Gen. xviii, 10. — <sup>4</sup> Nous citons le texte de ce passage parce qu'il est une précieuse et évidente désignation du saint sacrifice de la messe. « Quod est magnum sacramentum in sacrificio Novi Testamenti, quod ubi, et quando, et quomodo offeratur, cum fueris baptizatus, invenies. » Le sacrement de l'Eucharistie restait caché aux cathécumènes.

<sup>1</sup> Rom. viii, 15. — <sup>2</sup> Rom. xi, 17. — <sup>3</sup> Matth. viii, 8-12.

alliance où éclate la justice de Dieu et ont voulu établir leur propre justice. Ce qui veut dire que, confiants dans leurs mérites et dans leurs œuvres, ils ont dédaigné d'être les enfants de la promesse, c'est-à-dire enfants de la grâce, enfants de la miséricorde; car celui qui se glorifie, doit se glorifier dans le Seigneur <sup>1</sup>, croire en ce Dieu qui justifie l'impie, c'est-à-dire qui fait d'un impie un homme pieux afin que sa foi lui soit comptée pour justice <sup>2</sup>, et qu'en lui s'accomplisse, non pas ce que réclamait son mérite, mais ce que la bonté du Seigneur a promis.

51. L'Apôtre ayant donc affaire à ceux qui, par la grâce, étaient entés sur l'olivier franc, s'exprime ainsi : « Tu dis : Les branches naturelles ont été brisées pour que je sois enté à leur place. C'est bien; elles ont été brisées à cause de leur incrédulité. Pour toi, demeure ferme par la foi; garde-toi de t'élever, mais crains <sup>3</sup>. » C'est un bienfait de Dieu, ton mérite n'y est pour rien; l'Apôtre le dit ailleurs : « C'est la grâce qui vous a sauvés par la foi; et ceci ne vient pas de vous, car c'est un don de Dieu, ni des œuvres, de peur que nul ne s'en glorifie. Car nous sommes son ouvrage, créés en Jésus-Christ, pour les bonnes œuvres que Dieu a préparées afin que nous y marchions <sup>4</sup>. » Dans cette manière de comprendre la grâce se trouve la crainte dont il est dit : « Garde-toi de t'élever, mais crains. » Cette crainte est différente de la crainte servile que chasse la charité; l'une, c'est la peur de tomber dans les supplices réservés par la justice de Dieu, l'autre, c'est la peur de perdre la grâce de ses dons.

52. J'ai déjà cité ce que dit l'Apôtre aux fidèles qui appartiennent à la nouvelle alliance : « Vous n'avez pas reçu un esprit de servitude qui vous fasse retomber dans la crainte; mais vous avez reçu l'esprit de l'adoption des enfants, dans lequel nous crions : « Père, père <sup>5</sup> : » c'est-à-dire afin que nous ayons la foi qui opère par l'amour <sup>6</sup>, moins en craignant la peine qu'en aimant la justice. Cependant comme l'âme ne devient juste que par la participation à quelqu'un de meilleur qui « justifie l'impie » (car qu'a-t-elle qu'elle n'ait reçu?), elle ne doit pas s'attribuer ce qui est de Dieu et s'en glorifier comme si elle ne l'avait pas reçu <sup>7</sup>. C'est pour cela qu'il lui

a été dit : « Garde toi de t'élever, mais crains. » Et cette crainte est recommandée à ceux-là mêmes qui, vivant de la foi, sont les héritiers de la nouvelle alliance et appelés à la liberté. Car s'élever, c'est s'enorgueillir; ce qui résulte clairement de cet autre passage de l'Apôtre : « N'aspirez pas à ce qui est élevé, mais consentez à ce qui est humble <sup>1</sup>. » En disant : consentez à ce qui est humble, il indique clairement que par ceux qui s'élèvent il n'entend que les orgueilleux.

53. On ne craint donc plus dès qu'on aime, puisque la charité parfaite chasse la crainte; c'est cette crainte servile que la seule terreur des peines, et non l'amour de la justice, éloigne du mal; la charité la chasse, car la charité n'aime pas le péché, dût-il rester impuni; ce n'est pas cette crainte qui fait appréhender à l'âme de perdre la grâce même par laquelle le péché lui déplaît, et qui ne veut pas que Dieu l'abandonne, lors même que nul supplice vengeur ne l'attendrait au bout. Cette crainte est chaste; la charité ne la rejette pas, elle la recherche, car il a été écrit : « La crainte du Seigneur est chaste, elle demeure dans tous les siècles <sup>2</sup>. » Le Psalmiste ne dirait pas qu'elle demeure s'il n'en connaissait une autre qui ne demeure pas. Et c'est avec raison qu'il a dit qu'elle est chaste; car elle se mêle à l'amour par lequel s'unit à Dieu l'âme qui dit dans un autre psaume : « Vous avez perdu quiconque se souille en s'éloignant de vous; mais, pour moi, je trouve mon bien à m'attacher à Dieu <sup>3</sup>. » L'épouse qui porte un cœur adultère, lors même que la crainte de son mari l'empêche de commettre le mal, devient criminelle par la volonté, quoiqu'elle ne le soit point par le fait. Tels ne sont pas les sentiments de la femme fidèle; elle craint son mari, mais chastement. L'une redoute l'arrivée d'un mari indigné, l'autre l'éloignement d'un mari offensé; car la présence de l'époux pèse à celle qui n'aime pas, mais l'absence pèse à celle qui aime. Que tous ceux de la race d'Israël craignent Dieu, mais de cette crainte chaste qui demeure dans tous les siècles. Qu'ils craignent celui qu'ils aiment, non point en se laissant aller à d'orgueilleux désirs, mais en pratiquant l'humilité; qu'ils opèrent leur salut avec crainte et tremblement. Car c'est

<sup>1</sup> Rom. XII, 16.

<sup>2</sup> Ps. XVIII, 10.

<sup>3</sup> Ps. LXXII, 27, 28.

<sup>1</sup> Rom. X, 3. — <sup>2</sup> I Cor. I, 31. — <sup>3</sup> Rom. XI, 19, 20. — <sup>4</sup> Ephés. II, 8, 9, 10. — <sup>5</sup> Rom. VIII, 15. — <sup>6</sup> Gal. V, 6. — <sup>7</sup> I Cor. IV, 7.



Dieu qui opère en eux et le vouloir et le faire, selon sa bonne volonté <sup>1</sup>.

54. Voilà la justice de Dieu, voilà ce que Dieu donne à l'homme, lorsqu'il justifie l'impie. Les juifs superbes, ignorant cette justice et voulant établir la leur propre, ne se sont pas soumis à la justice de Dieu <sup>2</sup>; c'est à cause de cet orgueil qu'ils sont rejetés, afin que l'humble olivier sauvage soit enté à leur place. Et ceux-là iront dans les ténèbres *plus extérieures*, qui forment le sujet d'une de vos questions, pendant que beaucoup d'élus, venus d'Orient et d'Occident, seront placés dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac et Jacob <sup>3</sup>. Ils sont dès à présent dans des ténèbres extérieures, où l'on peut espérer qu'ils s'amenderont; s'ils dédaignent le retour à la vérité, ils iront dans des ténèbres *plus extérieures* où il n'y a plus de place pour le repentir: « Parce que Dieu est la lumière et en lui il n'y a pas de ténèbres <sup>4</sup>; » mais il est la lumière du cœur et non pas de nos yeux de chair; cette lumière n'est pas comme celle qui nous éclaire visiblement, quoiqu'on puisse la voir aussi, mais d'une bien autre manière, d'une manière bien différente. Car de quels mots se servir pour expliquer quelle sorte de lumière est la charité? Comment s'en faire une idée avec toutes ces choses qui tiennent aux sens? Croirons-nous que la charité n'est peut-être pas une lumière? Ecoutez l'apôtre Jean; c'est lui qui a dit ce que j'ai cité tout à l'heure: « Parce que Dieu est la lumière, et en lui il n'y a pas de ténèbres <sup>5</sup>; et il a dit encore: « Dieu est charité <sup>6</sup>. » Si donc Dieu est lumière et si Dieu est charité, la charité est certainement cette lumière même, répandue dans les cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné <sup>7</sup>. Le même apôtre dit: « Celui qui hait son frère est encore dans les ténèbres <sup>8</sup>. » Ce sont là les ténèbres dans lesquelles le diable et ses anges se sont précipités par leur extrême orgueil. Car la charité n'est pas jalouse et ne s'entle pas <sup>9</sup>, elle est sans envie parce qu'elle est sans orgueil; dès que l'orgueil paraît, la jalousie le suit, car l'orgueil est le père de l'envie.

55. Le diable donc et ses anges, détournés de la lumière et du feu de la charité, et ayant grandement marché dans l'orgueil et l'envie, ont été comme engourdis dans une dureté de

glace. C'est pourquoi ils sont représentés sous la figure de l'aquilon. Aussi quand le démon s'étendait sur le genre humain, la grâce du Sauveur était prophétisée dans le Cantique des Cantiques: « Lève-toi, *aquilon*, viens, vent du midi, soufle dans mon jardin, et les parfums s'exhaleront <sup>1</sup>. » Lève-toi, toi qui t'es précipité sur le monde, toi qui le tiens sous ton empire et qui pèses sur lui; lève-toi, pour que ceux dont tu opprimais les âmes soient soulagés de ton poids. « Et viens, vent du midi; » par là l'épouse invoque l'Esprit de grâce, qui souffle du côté du midi comme d'un point chaud et lumineux, afin que les parfums coulent. De là ces mots de l'Apôtre: « Nous sommes la bonne odeur du Christ en tout lieu <sup>2</sup>. » Il est dit aussi dans un psaume: « Faites cesser, Seigneur, notre captivité, comme le vent du midi change en torrent les neiges amoncées <sup>3</sup>; » le démon, comme un vent du nord, retenait ces âmes captives; elles s'étaient refroidies dans l'iniquité et s'étaient gelées en quelque sorte. L'Évangile nous dit en effet: « Parce que l'iniquité abondera, la charité de plusieurs se refroidira <sup>4</sup>. » Mais, au souffle du vent du midi, la glace se fond, les torrents coulent, c'est-à-dire que, les péchés étant remis, les peuples courent vers le Christ par la charité. Ailleurs encore il est écrit: « Vos péchés se fondront comme la glace en un jour doux et serein <sup>5</sup>. »

56. La créature raisonnable, ange ou homme, a donc été ainsi faite, qu'elle ne peut pas être elle-même son propre bonheur; elle devient heureuse si, dans sa changeante nature, elle se tourne vers le bien qui ne change pas; si elle s'en éloigne, elle est misérable. Son vice, c'est de s'en éloigner; sa vertu, de se tourner vers lui. Notre nature n'est donc pas mauvaise en soi, parce que toute créature raisonnable a la vie de l'esprit; même quand elle est privée de ce bien dont la participation la rend heureuse, c'est-à-dire lors même qu'elle est vicieuse, elle reste meilleure que ce qu'il y a de plus admirable dans les corps, meilleure que la lumière qui se fait sentir aux yeux de la chair, parce qu'elle est elle-même un corps; mais la nature incorporelle est au-dessus de tout corps, quel qu'il puisse être; ce n'est point par sa masse, car la masse appartient aux corps seuls, mais par une certaine force qui la rend capable de

<sup>1</sup> Philip. II, 12, 13. — <sup>2</sup> Rom. X, 3. — <sup>3</sup> Matth., VIII, 12, 11. — <sup>4</sup> Jean, I, 5. — <sup>5</sup> Ibid. — <sup>6</sup> Ibid., IV, 8. — <sup>7</sup> Rom. V, 5. — <sup>8</sup> Jean, II, 11. — <sup>9</sup> I Cor. XIII, 4.

<sup>1</sup> Cant. IV, 16. — <sup>2</sup> II Cor. II, 15. — <sup>3</sup> Ps. CXXV, 4. — <sup>4</sup> Matth. XXIV, 12. — <sup>5</sup> Ecclési. III, 17.

monter à des hauteurs où ne sauraient jamais parvenir toutes les images que l'âme tire des sens. Mais de même que les corps inférieurs, comme la terre, l'eau et même l'air, deviennent meilleurs en participant à un corps supérieur, c'est-à-dire lorsque la lumière les éclaire et que la chaleur les échauffe; ainsi les créatures incorporelles, douées de raison, deviennent meilleures en participant à leur Créateur, lorsqu'elles s'unissent à lui par une pure et sainte charité; si elles en sont complètement séparées, elles se couvrent de ténèbres et s'endurcissent en quelque sorte.

57. Les hommes infidèles sont donc ténèbres; ceux que la loi ramène à Dieu deviennent lumière par un certain rayonnement que la vérité leur apporte. Si par un heureux progrès ils passent de la foi à la claire vision, de façon à mériter de voir ce qu'ils croient, autant qu'un si grand bien puisse être vu, ils recevront une parfaite image de Dieu; c'est à eux que l'Apôtre a dit : « Vous étiez autrefois ténèbres : vous êtes maintenant lumière dans le Seigneur <sup>1</sup>. » Le diable et ses anges sont des ténèbres plus extérieures que les hommes infidèles, car ils sont plus éloignés de l'amour de Dieu et plus avancés dans l'opiniâtreté de leur orgueil. Et comme le Christ, au dernier jugement, dira à ceux qu'il rejettera à sa gauche : « Allez dans le feu éternel qui a été préparé au diable et à ses anges <sup>2</sup>; » ces malheureux, associés aux esprits malins et damnés avec eux, iront dans les ténèbres *plus extérieures*, c'est-à-dire qu'ils seront en communauté de châtiement avec le diable et ses anges. C'est le contraire de ce qui est dit au bon serviteur : « Entrez dans la joie de votre Seigneur <sup>3</sup> : » plus les ténèbres des damnés sont extérieures, plus est intérieure la lumière des élus. Il ne faudrait point, par de vaines imaginations, se représenter ces êtres comme dans des lieux : il n'appartient qu'à des corps d'occuper des espaces. Or, l'esprit de vie n'est pas un corps, ni l'âme raisonnable, encore moins Dieu, le créateur généreux et le juste ordonnateur de tout. Lorsqu'on dit que ces êtres s'approchent ou s'éloignent, entrent ou sortent, c'est par rapport aux volontés et aux affections.

58. Mais parce qu'un châtiement est réservé à ceux qui se plaisent dans les œuvres mauvaises, c'est-à-dire dans les œuvres de ténèbres, le Seigneur, après avoir parlé des ténèbres

plus extérieures, ajoute « que là il y aura pleur et grincement de dents. » Dès lors ceux qui sont devenus ténèbres par l'infidélité et l'injustice, ne peuvent plus croire follement qu'ils retrouveront leurs jouissances criminelles dans l'éternelle damnation : c'est de leur pleine volonté qu'ils auront usé injustement des biens de cette vie; c'est malgré eux qu'ils souffriront justement après leur mort. On peut aussi entendre, par les « ténèbres plus extérieures, » les peines corporelles, car le corps est l'extérieur de l'âme; les maux de l'âme qui l'éloignent de la lumière de la charité et lui font chercher son plaisir dans les péchés, sont alors les ténèbres extérieures; mais les maux que le corps souffrira éternellement sont « les ténèbres plus extérieures, » les seules qui soient redoutées par ceux que retient la crainte servile. Car s'ils pouvaient toujours se rouler et s'enfoncer impunément dans ces ténèbres extérieures du péché, assurément ils ne voudraient jamais se tourner vers Dieu pour s'éclairer de sa lumière et s'unir à lui par la charité, au sein de laquelle réside la crainte chaste dont la durée est éternelle. Cette crainte n'est pas un tourment pour l'âme; elle ne fait que l'attacher plus fortement à ce bien dont la perte serait sa chute.

59. « Que toute la race d'Israël le craigne. » Et voyez pourquoi : « Parce qu'il n'a pas méprisé, ni dédaigné la prière du pauvre. » Le Christ appelle pauvre celui qui est humble. De là vient cette autre parole : « Garde-toi de t'élever, mais crains. » Donc, que toute la race d'Israël le craigne, parce qu'il n'a pas méprisé la prière de celui qui ne s'enorgueillit pas, mais qui craint. Ce passage peut aussi s'appliquer à notre chef; parce que le Sauveur lui-même, quoiqu'il fût riche, s'est fait pauvre pour nous, afin de nous enrichir de sa pauvreté <sup>1</sup>. Il s'est fait pauvre sous la forme de serviteur et c'est dans cet abaissement qu'il a prié; car il s'est humilié sous cette forme et s'est rendu obéissant jusqu'à la mort <sup>2</sup>. Voyez donc ce qu'il dit : « Parce qu'il n'a pas méprisé, ni dédaigné la prière du pauvre et qu'il n'a pas détourné de moi sa face. » Mais que deviennent ces mots : « Pourquoi m'avez-vous abandonné; » si le Seigneur ne détourne pas sa face? Le sens vrai, c'est que Dieu en nous abandonnant ne nous abandonne pas lorsqu'il ne nous exauce pas pour les biens

<sup>1</sup> Ephés. v, 8. — <sup>2</sup> Matth. xxv, 41. — <sup>3</sup> Ibid. 23.

<sup>1</sup> 11 Cor. viii, 9. — <sup>2</sup> Philip. ii, 8.



temporels : par là il nous instruit, il nous fait comprendre le néant de ce qu'il nous enlève et la grandeur de ce qu'il nous offre. « Il n'a pas méprisé, ni dédaigné la prière du pauvre, ni détourné de moi sa face : et lorsque je criai vers lui, il m'a exaucé. » Dieu a donc fait ce qui lui a été demandé un peu auparavant, lorsque le Christ, dans sa prière, lui a dit : « Ne vous éloignez pas de moi. » Si Dieu l'a exaucé, il a accompli sa demande et ne s'est pas éloigné. Abandonné d'une manière, le Christ ne l'a pas été d'une autre, pour nous apprendre de quel genre d'abandon nous devons surtout désirer d'être préservés.

60. « Mes louanges monteront vers vous. » Quel mal peuvent donc me faire ceux qui m'insultent comme un vaincu, en voyant que vous m'avez abandonné dans les choses temporelles ? « Je confesserai votre gloire dans une grande assemblée : » elle ne sera pas comme la synagogue qui rit de la mort du délaissé, mais cette grande assemblée sera l'Eglise répandue au milieu de toutes les nations, et qui croit à la résurrection de celui qu'elle sait bien n'avoir pas été abandonné. C'est là cette unique que le Christ demande de voir délivrée « de la fureur du chien ; » c'est d'elle qu'il a dit : « Je vous chanterai au milieu de l'Eglise. » Et maintenant : « Je confesserai votre gloire : » dans ceux qui vous béniront, car il parle par leur bouche. La confession ne s'entend pas seulement des péchés, mais aussi de la louange de Dieu ; le Sauveur l'a dit lui-même dans l'Evangile : « Je vous confesse, mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, parce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et que vous les avez révélées aux petits <sup>1</sup>. » C'est pourquoi il continue : « Je vous rendrai mes vœux en présence de ceux qui vous craignent. Les pauvres mangeront et seront rassasiés ; et ceux qui craignent le Seigneur le loueront. » Ceux-ci sont les petits, dont le Sauveur a dit : « Et vous avez révélé ces choses aux petits ; » ce sont ceux qui craignent Dieu, ce sont les pauvres, c'est-à-dire les humbles, dont le cœur ne s'élève pas ; ils craignent de cette crainte chaste qui n'est pas la terreur des peines, mais la conservation de la grâce.

61. Le Christ veut nous faire entendre par « ses vœux » le Sacrifice de son corps, qui est le Sacrement des fidèles. Après avoir dit : « Je

« rendrai mes vœux devant ceux qui le craignent, » il ajoute aussitôt : « les pauvres mangeront et seront rassasiés. » Car ils seront rassasiés du pain qui est descendu du ciel ; ils s'unissent au Christ, gardent sa paix et son amour et imitent son humilité ; c'est pour cela qu'ils sont appelés « pauvres. » C'est surtout dans cette pauvreté et cette satiété que les apôtres ont jeté tant d'éclat. « Et ceux qui cherchent le Seigneur le loueront ; » ils comprennent qu'ils ne sont pas rassasiés en considération de leurs mérites, mais par un pur effet de sa grâce. Ils le cherchent, parce qu'ils ne sont pas de ceux qui cherchent leurs intérêts au lieu des intérêts de Jésus-Christ <sup>1</sup>. Enfin, si ceux qui le louent subissent des tribulations temporelles ou même la mort, « leurs cœurs vivront dans les siècles des siècles. » Cette vie du cœur est étrangère aux sens ; elle se renferme dans le secret de la lumière intérieure, et n'est pas dans les ténèbres du dehors ; elle est dans la fin de la loi, et non pas dans le commencement du péché. Car la fin de la loi c'est la charité d'un cœur pur, d'une bonne conscience, d'une foi non feinte <sup>2</sup> ; la charité qui n'est ni jalouse ni orgueilleuse <sup>3</sup>, parce qu'elle ne s'élève pas, mais elle craint, et s'unit à Dieu par cette crainte chaste qui demeure dans tous les siècles. Mais le commencement de tout péché c'est l'orgueil, l'orgueil qui a précipité irrévocablement le démon à l'extérieur, et l'a porté à renverser l'homme par envie en lui inspirant un orgueil semblable au sien. C'est à cet homme qu'il est dit dans un endroit de l'Écriture : « Pourquoi tant d'orgueil de la part de celui qui n'est que terre et cendre ? Parce qu'il a jeté son âme dans sa propre vie <sup>4</sup>. » C'est-à-dire qu'il a comme relégué son âme dans sa propre et privée personne, dans ce moi solitaire où se complait tout orgueil.

62. Voilà pourquoi on dit de la charité, toujours plus occupée du bien commun que de son bien propre, qu'elle ne cherche pas ses intérêts <sup>5</sup>. C'est de cette charité que les cœurs vivent dans tous les siècles, rassasiés pour ainsi dire du pain céleste ; c'est d'elle que Celui qui rassasie éternellement les âmes a dit lui-même : « Si vous ne mangez pas ma chair et si vous ne buvez pas mon sang, vous n'aurez pas la vie en vous <sup>6</sup>. » C'est donc avec raison

<sup>1</sup> Matth. XI, 25.

<sup>2</sup> Philip. II, 21. — <sup>3</sup> I Tim. I, 5. — <sup>4</sup> I Cor. VIII, 4. — <sup>5</sup> Ecclési. X, 15. — <sup>6</sup> I Cor. XIII, 5. — <sup>7</sup> Jean, VI, 51.

que les cœurs de ceux qui seront rassasiés vivront dans les siècles des siècles; car le Christ est la vie, il habite dans leurs cœurs, maintenant par la foi, plus tard par la claire vision. A présent ils voient en énigme et comme dans un miroir, mais alors ils verront face à face <sup>1</sup>. Ici-bas la charité s'exerce dans de bonnes œuvres d'amour, et cherche de tous côtés à secourir: c'est là sa *largeur*; elle supporte patiemment les adversités, et persévère dans la voie que lui a ouverte la vérité: c'est là sa *longueur*; elle fait tout cela pour obtenir la vie éternelle qui lui est promise en haut: c'est sa *hauteur*; elle existe par une certaine force secrète, cette charité en laquelle nous sommes comme « fondés et enracinés <sup>2</sup>, » cette charité où on ne cherche pas à pénétrer les causes de la volonté de Dieu, dont la grâce nous sauve, non selon le mérite de nos œuvres, mais selon sa miséricorde <sup>3</sup>; car il nous a, de sa propre volonté, engendrés par la parole de la vérité <sup>4</sup>, et cette volonté demeure dans le secret: c'est en présence de la profondeur de ce secret que l'Apôtre s'écrie, épouvanté: « O profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu! combien ses jugements sont insondables et ses voies incompréhensibles! Car, qui a connu la pensée du Seigneur <sup>5</sup>? » Et voilà la *profondeur*. La hauteur désigne à la fois ce qui est élevé et ce qui est profond; lorsqu'on emploie ce mot dans le sens de l'élévation, il marque la sublimité; lorsqu'on l'emploie dans le sens de la profondeur, il marque la difficulté de pénétrer et de connaître. « Seigneur, que vos œuvres sont belles! dit le Psalmiste, vos pensées sont infiniment profondes <sup>6</sup>. » Et encore: « Vos jugements sont comme un impénétrable abîme <sup>7</sup>. » Ici donc se présente le passage de l'Apôtre qui fait une de vos questions: « Pour cette raison, je fléchis les genoux devant le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de qui toute paternité tire son nom dans les cieux et sur la terre, afin que, selon les richesses de sa gloire, il vous fortifie puissamment par son Esprit; que le Christ habite dans l'homme intérieur par la foi qui anime vos cœurs, et qu'enracinés et fondés dans la charité vous puissiez comprendre avec tous les saints quelle est la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur, et connaître l'incomparable grandeur de la science

« de la charité du Christ, et que vous soyez remplis selon toute la plénitude de Dieu <sup>1</sup>. »

63. Faites bien attention à toutes ces paroles. « Pour cette raison, dit l'Apôtre, je fléchis les genoux devant le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de qui toute paternité tire son nom dans les cieux et sur la terre. » Vous demandez quelle est cette raison; l'Apôtre l'avait déjà donnée: « C'est pourquoi je demande que vous ne vous laissiez pas abattre à la vue de tout ce que je souffre pour vous. » Il leur souhaite donc de n'être pas affaiblis par les tribulations qu'il supportait pour eux, et à cause de cela il fléchissait les genoux devant le Père. Et pour leur montrer d'où peut leur venir la grâce de ne pas tomber dans la faiblesse, il ajoute: « Afin que, selon les richesses de sa gloire, il vous fortifie puissamment par son Esprit. » Ce sont les richesses qui font dire à l'Apôtre: « O profondeur des richesses! » Là se cachent les causes qui nous font dire, à nous qui n'avons rien mérité: qu'avons-nous que nous ne l'ayons reçu? L'Apôtre poursuit ainsi: « Afin que le Christ habite dans l'homme intérieur par la foi qui anime vos cœurs. » C'est la vie des cœurs par laquelle nous vivons dans les siècles des siècles, depuis que la foi commence en nous jusqu'à la claire vision où l'ont s'achève. « Afin qu'enracinés et fondés dans la charité, vous puissiez comprendre avec tous les saints. » Ceci marque la communion d'une certaine république céleste et divine; les pauvres y sont rassasiés, parce qu'ils ne cherchent pas leurs intérêts, mais ceux de Jésus-Christ; c'est-à-dire qu'ils ne poursuivent pas leur bien privé, mais le bien commun où s'accomplit le salut de tous; car l'Apôtre a dit de ce pain qui rassasie les pauvres: « Nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain et un seul corps <sup>2</sup>. » Que veut-il donc leur faire comprendre? C'est, je l'ai déjà dit, « la largeur » dans les bonnes œuvres où la bonté est poussée jusqu'à aimer les ennemis; « la longueur, » pour que les maux soient patiemment supportés en faveur de cette largeur de charité; « la hauteur, » pour qu'on n'espère pas quelque chose de vain et de passer pour des œuvres auxquelles est réservée une récompense sublime et éternelle; quant à « la profondeur, » elle touche au mystère de la grâce gratuite, cachée dans les secrets de la volonté de Dieu. C'est là que nous sommes en-

<sup>1</sup> I Cor. XIII, 12. — <sup>2</sup> Ephés. III, 17. — <sup>3</sup> Tit. III, 5. — <sup>4</sup> Jacq. I, 18. — <sup>5</sup> Rom. XI, 33, 34. — <sup>6</sup> Ps. XCI, 6. — <sup>7</sup> Ps. XXXV, 7.

<sup>1</sup> Ephés. III, 14-19. — <sup>2</sup> I Cor. X, 17.



racinés, c'est là que nous sommes fondés : en-racinés, parce que nous sommes un champ que Dieu cultive ; fondés, parce que nous sommes un édifice que Dieu bâtit. Car le même Apôtre, dans un autre endroit, dit bien que tout ceci ne vient pas de l'homme : « Vous « êtes la culture de Dieu, vous êtes l'édification « de Dieu <sup>1</sup>. » Tout cela se fait lorsque, dans notre pèlerinage, la foi opère par l'amour. Mais dans le siècle futur la charité pleine et parfaite, délivrée de toute souffrance, n'aura plus à croire ce qu'elle ne voit pas ni à espérer ce qu'elle ne possède point : elle contempera à jamais la beauté immuable de la vérité ; sa tranquille occupation, son occupation sans fin sera de louer ce qu'elle aime et d'aimer ce qu'elle loue. C'est d'elle que l'Apôtre dit : « Connaître aussi l'incomparable science de « la charité du Christ, afin que vous soyez « remplis selon toute la plénitude de Dieu. »

64. La figure de la croix nous est montrée dans ce mystère. Le Christ est mort parce qu'il l'a voulu et comme il l'a voulu ; ce n'est pas sans motif qu'il a choisi ce genre de supplice ; c'est pour que la croix fût une image et un enseignement de cette largeur, de cette longueur, de cette hauteur et de cette profondeur. La largeur est représentée par le bois posé en travers à la partie supérieure ; elle désigne les bonnes œuvres, parce que c'est là que les mains sont étendues. La longueur est marquée par le bois que nous voyons s'étendre depuis cette partie transversale jusqu'à la terre ; on y est debout en quelque façon, c'est-à-dire qu'on persiste et on persévère : c'est le caractère de la longanimité. La hauteur est marquée par le haut du bois qui surmonte la partie transversale, où se montre la tête du crucifié : c'est l'attente sublime de ceux qui ont de saintes espérances. Enfin la portion du bois qui est plantée et ne se voit pas et qui forme comme un fond d'où tout s'élève, signifie la profondeur de la grâce gratuite : que de génies se sont usés à pénétrer ce mystère et ont mérité qu'on leur dise enfin : « O homme, qui es-tu, « pour répondre à Dieu <sup>2</sup> ? »

65. Les cœurs des pauvres rassasiés vivront donc dans les siècles des siècles ; ces pauvres sont les humbles qui brûlent du feu de la charité et ne cherchent point leur bien propre, mais mettent leur joie dans la société des saints. Cela s'est accompli d'abord dans les

Apôtres. Mais voyez dans ce qui suit tout ce qu'ils ont conquis de peuples, en louant Dieu, c'est-à-dire en annonçant la grâce de Dieu, car il a été dit : « Ceux qui cherchent le Seigneur le loueront. »

66. « Toutes les extrémités de la terre se « souviendront du Seigneur et se convertiront « à lui ; et toutes les nations l'adoreront, parce « que l'empire est au Seigneur, et il dominera « sur les nations. » Cet insulté, ce crucifié, ce délaissé acquiert cet empire ; à la fin il le remettra à Dieu son Père ; ce ne sera pas pour le perdre, mais ce que le Christ a semé dans la foi lorsqu'il est venu comme moins grand que son Père, il le conduira à cette claire vision où les élus reconnaîtront que le Sauveur, égal à son Père, ne s'est jamais éloigné de lui. « Tous les riches de la terre ont mangé « et ont adoré. » Par ces riches de la terre nous devons entendre les orgueilleux, si nous avons eu raison d'entendre par les pauvres ces humbles dont il a été dit : « Bienheureux « les pauvres d'esprit, parce que le royaume « des cieux est à eux : » car ce sont eux qui sont doux, qui pleurent, qui ont faim et soif de la justice, qui sont miséricordieux, purs de cœur, pacifiques, et qui souffrent persécution pour la justice : une béatitude est attachée à chacune de ces désignations <sup>1</sup>. Par les riches de la terre il faut donc entendre les orgueilleux. Ce n'est pas inutilement que la distinction a été faite entre les pauvres, « qui mangeront et seront rassasiés, » et « tous les riches de la « terre qui ont mangé et qui ont adoré ; » car ceux-ci ont été conduits aussi à la table du Christ, ils reçoivent son corps et son sang, mais ils l'adorent seulement ; ils ne sont pas rassasiés par le Christ, parce qu'ils ne l'imitent pas ; ils mangent celui qui s'est fait pauvre et ne veulent pas être pauvres comme lui, oubliant que le Christ a souffert pour nous et nous a laissé son exemple à suivre <sup>2</sup>. Ces riches méprisent l'abaissement où il s'est réduit, lorsqu'il s'est rendu obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix, et refusent de souffrir à son exemple, par orgueil et non par grandeur, par faiblesse et non par force. Mais Dieu l'a ressuscité d'entre les morts et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, pour qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers <sup>3</sup> ; le bruit de sa grandeur et la gloire de son nom

<sup>1</sup> 1 Cor. III, 9. — <sup>2</sup> Rom. IX, 20.

<sup>3</sup> Matth. v, 3-12. — <sup>1</sup> 1 Pierre, II, 21. — <sup>2</sup> Philip. II, 8-10.

ont été répandus partout, et les riches de la terre viennent aussi à sa table; ils le mangent et l'adorent, sans se rassasier pourlant, parce qu'ils n'ont pas faim et soif de justice: car ceux-là seuls seront rassasiés. Il est vrai que la satiété parfaite ne se trouvera que dans l'éternelle vie, lorsqu'à la fin de ce pèlerinage nous aurons passé de la foi à la claire vision, du miroir à la face, de l'énigme à la vérité manifeste. Toutefois on peut dire qu'on est rassasié par le Christ, lorsque, pour sa justice, c'est-à-dire pour la participation du Verbe éternel, qu'on a commencé à goûter en commençant à croire, on méprise par la tempérance tous les biens du temps et on supporte avec patience tous les maux de la vie.

67. Tels on vit des pécheurs et des publicains, parce que Dieu a choisi ce qu'il y a de plus bas en ce monde pour confondre ce qu'il y a de plus fort<sup>1</sup>; il a été dit de ceux-là: « Les « pauvres mangeront et seront rassasiés. » Mais ils n'ont pas pu renfermer en eux cette satiété, et leur plénitude est devenue une immense louange pour le Seigneur; embrasés du feu de la charité, ils ont prêché le Christ dont ils chantaient la gloire au lieu de la leur propre, et leur prédication a ébranlé le monde, afin que toutes les extrémités de la terre se souvinssent du Seigneur et se convertissent à lui et que toutes les nations l'adorassent, « car « l'empire est au Seigneur, et il dominera sur « les peuples. » Cette extension croissante de l'Eglise a conduit aussi les orgueilleux, c'est-à-dire les riches de la terre, à la table du Christ; et quoiqu'ils ne soient pas rassasiés, ils adorent. La prophétie du Psalmiste s'accomplit ici dans le même ordre qu'elle a marqué: « Tous ceux, ajoute-t-il, qui des- « cendent dans la terre tomberont en sa pré- « sence: » c'est-à-dire que tous ceux qui aiment les biens de la terre ne monteront pas au ciel. Car ils ne font pas ce que dit l'Apôtre: « Si vous êtes ressuscités avec le « Christ, cherchez ce qui est là-haut où le « Christ est assis à la droite du Père; goûtez « les choses d'en-haut et non pas celles de la « terre<sup>2</sup>. » Plus ils se croient heureux par la possession des biens d'ici-bas, plus ils descendent dans la terre, c'est-à-dire qu'ils s'abaissent vers ce qui est terrestre. Et voilà pourquoi ils tombent devant Dieu, c'est-à-dire qu'ils tombent aux yeux de Dieu et non pas

aux yeux des hommes qui les croient très-élevés et très-grands.

68. « Et mon âme vivra pour lui. » Elle vivra pour lui et non pour elle, à la façon des orgueilleux qui mettent leur joie dans leur propre bien et par une vaine élévation se séparent du bien commun de tous qui est Dieu. Prenons-y garde, et cherchons plutôt notre félicité dans le vrai bien, commun à tous, que dans le nôtre propre, « afin que « ceux qui vivent ne vivent plus pour eux, « mais pour celui qui est mort et ressuscité « pour eux<sup>3</sup>. » Le Christ s'est fait notre médiateur, afin de nous réconcilier par l'humilité avec ce Dieu dont nous nous éliions éloignés par un orgueil impie. Il n'a pas été dit seulement, comme je l'ai déjà rapporté: « L'or- « gueil est le commencement de tout péché; » mais il a été dit aussi dans la même Ecriture: « Le commencement de l'orgueil de l'homme, « c'est l'apostasie à l'égard de Dieu<sup>4</sup>. » Que chacun ne vive donc pas pour soi, mais pour le Christ; qu'il fasse la volonté du Christ, non la sienne, et qu'il demeure dans sa charité, comme le Sauveur fait lui-même la volonté de son Père et demeure dans son amour. Il nous l'a dit dans l'Evangile par ses leçons et son exemple<sup>5</sup>. Si donc lui, égal au Père dans la forme de Dieu, mais descendu à la forme de serviteur pour notre salut, s'est attaché à faire, non sa volonté, mais celle de son Père; combien, à plus forte raison, méprisant notre propre volonté, qui n'est que ténèbres, devons-nous monter vers cette commune lumière, qui éclaire tout homme venant en ce monde<sup>6</sup>, pour que nous soyons illuminés et que la honte ne soit pas sur notre face et que notre âme vive pour lui! Car c'est de nous qu'il parle lorsqu'il ajoute: « Et ma race le « servira; » car celui qui répand la bonne semence est le Fils de l'Homme; or, la bonne semence ce sont les enfants du royaume.

69. Toutes les choses qui sont dites dans ce psaume ne regardaient pas le temps présent, mais les temps futurs, comme les choses mêmes l'ont montré; aussi le Psalmiste a voulu conclure en faisant voir qu'il ne s'occupait pas du présent ni du passé, mais qu'il prophétisait l'avenir: « La génération future, « dit-il, sera annoncée au Seigneur, et les cieux « annonceront sa justice au peuple qui naîtra « et que le Seigneur a fait. » Il ne dit pas: le

<sup>1</sup> I Cor. I, 27. — <sup>2</sup> I Coloss. III, 1, 2.

<sup>3</sup> I Cor. v. 15. — <sup>4</sup> Ecclési. x, 15. — <sup>5</sup> Jean, xv, 10. — <sup>6</sup> Ibid. I, 9.



Seigneur sera annoncé à la génération qui doit venir, mais : « La génération qui doit venir sera annoncée au Seigneur. » Ceci ne doit pas s'entendre comme d'une chose annoncée à quelqu'un qui l'ignore, mais dans le sens où l'on dit que les anges, non-seulement nous annoncent les bienfaits de Dieu, mais annoncent même à Dieu nos prières. Quand l'ange disait : « J'ai présenté le souvenir de votre prière <sup>1</sup>, » ce n'était pas pour faire connaître à Dieu nos vœux et nos besoins, car votre Père sait ce qui « vous est nécessaire avant que vous le lui demandiez <sup>2</sup>, » mais parce qu'il est nécessaire que la créature raisonnable soumise à Dieu rapporte les choses du temps à l'éternelle vérité, soit en demandant ce qui lui est nécessaire, soit en consultant sur ce qu'elle doit faire. C'est un pieux mouvement du cœur qui n'a rien à apprendre à Dieu, mais qui donne des forces à l'âme. C'est un moyen de rappeler à cette âme qu'elle n'est pas le bien capable de la rendre heureuse, mais que la béatitude a son principe dans ce bien immuable où elle puise même la sagesse.

70. « La génération qui doit venir sera annoncée au Seigneur, » c'est peut-être encore comme si on disait : ceux-là plairont au Seigneur qui ne l'annonceront pas pour eux, de façon que ce soit la même chose d'annoncer pour le Seigneur ou de vivre pour le Seigneur. C'est ainsi qu'il a été dit : « Celui qui mange, « mange pour le Seigneur ; et celui qui ne « mange pas, ne mange pas pour le Seigneur. » Car l'Apôtre ajoute : « Et il rend grâce à Dieu » pour montrer ce que c'est que « de faire pour « le Seigneur <sup>3</sup>, » c'est-à-dire pour sa gloire. Il y a droiture, justice et piété lorsqu'on accomplit le bien pour la gloire de celui dont la grâce nous permet de le faire. Par conséquent, si ces paroles : *La génération qui doit venir sera annoncée au Seigneur*, sont entendues dans ce sens : Qu'il sera annoncé une génération qui doit venir au Seigneur, savoir la génération des pieux et des saints, parce que la génération des impies et des pervers ne vient pas pour le Seigneur, mais pour elle-même; on ne s'écarte pas de cette même explication qui nous montre la participation de l'âme au souverain bien, c'est-à-dire que la créature raisonnable, sujette au changement, ne peut devenir heureuse que si elle se détache humblement d'elle-même pour aspirer à ce bien immuable et commun

qui est Dieu, dont on s'éloigne par une orgueilleuse impiété. A mesure qu'elle avance dans ce sentiment, l'âme fait pour le Seigneur tout ce qu'elle fait de bien, c'est-à-dire qu'elle le fait pour la gloire de celui dont la grâce lui a donné l'inspiration et la force de l'accomplir : de là les actions de grâces qui lui sont rendues dans les mystères secrets des fidèles.

71. Nous trouvons une confirmation du sens précédent dans ce qui suit : « Et les cieus annonceront sa justice au peuple qui naîtra et « que le Seigneur a fait. » Là on disait : « La « génération qui doit venir sera annoncée au « Seigneur; » ici on dit : « Ils annonceront sa « justice. » Car la génération dont on prophétise la venue est celle des pieux et des saints, elle est la justice de Dieu et non point sa propre justice; ces saints ne sont pas de ceux qui, « ignorant la justice de Dieu et voulant établir « la leur propre, n'ont pas été soumis à la justice de Dieu <sup>4</sup>. » En disant qu'ils « ignorent « la justice de Dieu, » l'Apôtre parle de cette justice de Dieu par laquelle sa grâce nous rend justes, car nous sommes nous-mêmes cette justice lorsque nous vivons bien et que nous croyons en celui qui « justifie l'impie <sup>5</sup>; mais il ne parle pas de cette éternelle et immuable justice qui rend juste Dieu lui-même. » Aussi cette justice qui devient la nôtre, par un présent de Dieu, est désignée en ces termes dans un psaume <sup>6</sup> : « Votre justice est comme les montagnes de Dieu. » Les montagnes de Dieu, ce sont ces saints dont il est dit ailleurs : « Que « les montagnes reçoivent la paix pour votre « peuple <sup>7</sup>. » Il serait trop long de citer tous les passages des Ecritures où il est parlé des saints sous la figure des montagnes.

Mais cette justification s'opère par un secret jugement de Dieu, car elle est l'effet de la grâce gratuite; et si elle est l'effet de cette grâce, elle ne vient pas des œuvres, autrement la grâce ne serait plus la grâce <sup>8</sup>. D'ailleurs les bonnes œuvres ne datent que de la justification, elles ne la précèdent pas pour la produire, et c'est ici la profondeur dont j'ai beaucoup parlé ci-dessus. Aussi, dans le même psaume, après que le prophète a dit : « Votre justice est « comme les montagnes de Dieu, » il ajoute : « Vos jugements sont comme un abîme im- « pénétrable. » Puis il arrive au salut qui est commun aux hommes et aux bêtes, parce qu'il

<sup>1</sup> Tobie, XII, 12. — <sup>2</sup> Matth. VI, 8. — <sup>3</sup> Rom. XIV, 6.

<sup>4</sup> Rom. X, 3. — <sup>5</sup> Ibid. IV, 5. — <sup>6</sup> Ps. XXXV, 7. — <sup>7</sup> Ps. LXXI, 3. — <sup>8</sup> Rom. XI, 16.

est lui-même un effet de la miséricorde de Dieu, et il dit : « Seigneur, vous sauvez les hommes et les bêtes, parce que votre miséricorde, ô mon Dieu, s'est étendue partout. » Par là nous devons comprendre que nous recevons gratuitement, non-seulement le salut éternel et immortel dont l'Apôtre dit que nous ne le possédons qu'en espérance<sup>1</sup>, mais encore le salut qui est commun aux hommes et aux bêtes : qui pourrait donc s'enorgueillir de ses œuvres, puisque nous ne les opérons que par la grâce de Dieu ? « Nous sommes l'ouvrage de ses mains, créés en Jésus-Christ pour les bonnes œuvres que Dieu a préparées afin que nous y marchions<sup>2</sup>. » Il est donc gratuit ce salut dont il est parlé dans un autre psaume : « Le salut vient du Seigneur, et votre bénédiction s'étend sur votre peuple<sup>3</sup>. »

72. Ces mots : « Le salut du Seigneur, » ne signifient pas que le Seigneur est sauvé, ils désignent le salut qui sauve ceux qu'il plaît à Dieu de traiter ainsi ; de même quand il est dit : « Ils ignorent la justice de Dieu et veulent établir la leur propre ; » on ne doit pas entendre la justice qui est la nature même de Dieu, mais celle que communique sa grâce à ceux qu'elle justifie. On est sauvé et justifié par le même principe. Le Seigneur avait dit : « Il n'est pas besoin de médecin pour ceux qui se portent bien, mais pour les malades ; » il s'explique en ajoutant : « Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs<sup>4</sup>. » Ce n'est donc pas en considération de nos propres œuvres de justice, mais dans sa pure miséricorde, que Dieu nous sauve par l'eau de la régénération<sup>5</sup>. C'est en espérance que cette grâce nous a sauvés<sup>6</sup>. De là ces paroles du psaume : « Mais les enfants des hommes espéreront à l'ombre de vos ailes. Ils s'enivreront de l'abondance de votre maison, et vous les abreuverez du torrent de vos délices, parce qu'en vous est la source de vie, et nous verrons la lumière dans votre lumière. Étendez votre miséricorde sur ceux qui vous connaissent, et votre justice sur ceux qui ont le cœur droit. » A cette justice de Dieu est opposé l'orgueil qui met sa confiance dans ses propres œuvres ; c'est pourquoi le Psalmiste ajoute : « Qu'il ne m'arrive point de marcher d'un pas orgueilleux<sup>7</sup>. »

73. Or, cette justice qui justifie les fidèles de

Dieu, vivant ici-bas de la foi, en attendant qu'une parfaite justice les conduise à la claire vision, et la consommation de leur salut à l'immortalité même de leur corps, c'est la grâce de la nouvelle alliance. De là ces paroles de l'Apôtre dans un autre endroit : « Nous sommes les ambassadeurs du Christ, et c'est Dieu qui vous exhorte par notre bouche ; nous vous conjurons au nom du Christ de vous réconcilier avec Dieu : » et puis il ajoute : « Il a voulu que celui qui ne connaît pas le péché devint péché pour l'amour de nous, » c'est-à-dire victime pour nos péchés ; car dans l'ancienne loi on appelait péché ce qui était offert pour l'expiation du péché. « Afin que nous soyons la justice de Dieu en lui-même<sup>1</sup> ; » c'est-à-dire, afin que dans son corps, qui est l'Eglise dont il est le chef, nous soyons cette justice de Dieu dont il est dit que ceux qui l'ont ignorée, et ont voulu établir la leur propre en se glorifiant dans leurs œuvres, ne s'y sont pas soumis. Aussi, après ces mots : « Ils annonceront sa justice, » le Psalmiste ajoute : « Au peuple qui naîtra et que le Seigneur a fait. » Quel est le peuple que le Seigneur n'ait pas fait, en tant que ce peuple est une réunion d'hommes ? Il a créé aussi les animaux ; toute vie vient de lui, tout ce qui est créé est son ouvrage. Ces mots : « Que le Seigneur a fait, » ne doivent donc pas s'entendre seulement de la création de ce peuple, mais encore de sa justification par la grâce de Dieu, selon ce passage de l'Apôtre plusieurs fois cité : « Nous sommes son ouvrage, créés en Jésus-Christ pour les bonnes œuvres que Dieu a préparées afin que nous y marchions. »

74. Que l'âme raisonnable, dans sa changeante nature, soit donc avertie que, sans la participation au bien immuable, il lui est impossible d'arriver à la justice, au salut, à la sagesse, au bonheur, et que réduite à sa volonté propre, elle trouvera non pas le bien mais le mal. Avec sa seule volonté, elle s'éloigne du bien immuable et par là elle se corrompt ; elle ne peut se guérir par elle-même ; elle a besoin de la miséricorde gratuite de son Créateur, qui, la faisant vivre de la foi dans cette vie, l'établit dans l'espérance du salut éternel. Qu'elle ne s'enorgueillisse donc pas, mais qu'elle craigne, et que, portant au cœur cette crainte chaste, elle s'unisse à Dieu, qui l'a purifiée des souillures de son amour déré-

<sup>1</sup> Ps. viii, 21. — <sup>2</sup> Ephés. ii, 8-10. — <sup>3</sup> Ps. iii, 9. — <sup>4</sup> Matth. ix, 12, 13. — <sup>5</sup> Tite, iii, 5. — <sup>6</sup> Rom. viii, 24. — <sup>7</sup> Ps. xxxv, 8-12.

<sup>1</sup> Il Cor. v, 20, 21.



glé pour les biens inférieurs, comme d'une sorte de fornication spirituelle. Qu'elle ne se laisse pas toucher par les louanges humaines pour ne pas ressembler aux vierges folles <sup>1</sup>, et c'est ici la dernière de vos questions; les vierges folles faisaient le bien dans le but d'obtenir des louanges vaines et non pas en vue de leur propre conscience où elles avaient Dieu pour témoin; mais que l'âme raisonnable suive l'exemple des vierges sages, afin qu'elle dise avec l'Apôtre : « Notre gloire, c'est le témoignage de notre conscience <sup>2</sup>. » C'est là ce qui s'appelle porter l'huile avec soi et ne pas en acheter à ceux qui en vendent, c'est-à-dire à ceux qui flattent. Car les flatteurs vendent leurs louanges comme de l'huile aux insensés. C'est de cette huile que parle le Psalmiste : « Le juste me reprendra avec charité et me corrigera; mais l'huile du pécheur n'en graissera pas ma tête <sup>3</sup>. » Le prophète préfère être repris avec bonté par le juste et être en quelque sorte souffleté, plutôt que de faire orgueilleusement enfler sa tête sous les flatтерies du pécheur.

75. C'est, je crois, une réponse moqueuse que celle des vierges sages aux vierges folles : « Allez plutôt vers ceux qui en vendent et achetez-en; » ainsi dans un des livres de la sagesse, Dieu dit aux contempteurs de ses lois : « Moi aussi je rirai de votre perte <sup>4</sup>. » Ces mots des vierges sages : « De peur que l'huile ne nous manque à nous et à vous, » n'excluent pas l'espérance, mais expriment l'humilité. Qui oserait présumer de sa conscience au point d'être assuré qu'elle lui suffirait au jugement de Dieu, si Dieu ne jugeait pas avec miséricorde ceux qui auront été miséricordieux? Car le jugement est sans miséricorde pour celui qui n'a pas fait miséricorde <sup>5</sup>. Les lampes ardentes sont les bonnes œuvres dont le Seigneur a dit : « Que vos bonnes œuvres luisent devant les hommes et qu'ils glorifient votre Père qui est aux cieux <sup>6</sup>. » C'est jusque-là que s'élève l'intention des vierges sages : elles veulent que les hommes voient leurs bonnes œuvres, non pour les louer elles-mêmes, mais pour glorifier Dieu qui leur accorde de faire le bien. Aussi leur joie est tout intérieure, sous l'œil de Dieu, dans ce sanctuaire intime où l'aumône se cache et où le Père la découvre pour la récompenser <sup>7</sup>.

Leurs lampes ne s'éteignent pas, parce qu'elles ont au dedans une huile qui les entretient, c'est-à-dire l'intention d'une bonne conscience : cette intention pure fait remonter à Dieu la gloire de toutes les bonnes œuvres qui luisent devant les hommes. Mais les vierges folles ne portent pas cette huile avec elles; leurs lampes s'éteignent, c'est-à-dire que leurs bonnes œuvres cessent de luire lorsque cesse la louange humaine, qui était leur but : elles agissaient pour être vues des hommes et non pas pour que le Père qui est aux cieux fût glorifié. C'est l'intention pure qui donne l'immortelle gloire; l'âme qu'elle inspire sait qu'elle doit à Dieu d'être justifiée pour l'accomplissement des bonnes œuvres, et c'est pourquoi elle aime à être louée, non pas en elle, mais en Dieu. De là ce que chante ailleurs l'homme de Dieu : « Mon âme sera louée dans le Seigneur <sup>1</sup>, » afin que celui qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur <sup>2</sup>.

76. Mais que signifie ce passage du même évangile où il est dit que, comme l'époux tardait, toutes les vierges s'endormirent? Si nous entendons par ce sommeil « le refroidissement de la charité » produit dans l'attente du dernier jugement « par l'abondance de l'iniquité, » comment conviendra-t-il aux vierges sages, auxquelles on peut appliquer plutôt ces paroles : « Mais celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé <sup>3</sup> ? » Si donc l'Évangile a dit que toutes les vierges s'endormirent, c'est que tous passent par la mort, les insensés qui cherchent la gloire humaine en faisant le bien devant les hommes, et les sages qui le font aussi, mais pour glorifier Dieu : les uns comme les autres meurent, et souvent dans l'Écriture la mort est désignée par le sommeil, à cause de la résurrection future, qui sera comme le réveil. C'est pourquoi l'Apôtre a dit : « Mais au sujet de ceux qui dorment, je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères <sup>4</sup>; » et ailleurs : « Plusieurs de ceux-ci vivent encore; « quelques-uns se sont endormis <sup>5</sup>. » L'Ancien et le Nouveau Testament offrent d'innombrables passages de ce genre. Virgile a dit que le sommeil est frère de la mort <sup>6</sup>, et si vous y prenez garde, vous trouverez dans les écrivains profanes beaucoup d'endroits où la mort est comparée au sommeil. Le Seigneur nous a

<sup>1</sup> Matth. xxv, 4-13. — <sup>2</sup> I Cor. I, 12. — <sup>3</sup> Ps. cl, 5. — <sup>4</sup> Prov. I, 26. — <sup>5</sup> Jacq. II, 13. — <sup>6</sup> Matth. v, 16. — <sup>7</sup> Matth. vi, 4.

<sup>1</sup> Ps. xxxiii, 2. — <sup>2</sup> I Cor. I, 31. — <sup>3</sup> Matt. xxiv, 12. — <sup>4</sup> I Thess. IV, 12. — <sup>5</sup> I Cor. xv, 6. — <sup>6</sup> Enéide, vi.

donc voulu faire entendre qu'il y aura un temps où, au milieu des tribulations et des tentations de ce siècle, on attendra son avènement d'un moment à l'autre, et que ceux qui paraissent être de sa famille doivent s'y préparer. Voilà ce qu'il enseigne en disant que les vierges allèrent au-devant de l'Époux et de l'Épouse : de l'Époux, c'est-à-dire du Fils de Dieu ; de l'Épouse, soit parce que le Christ viendra à la fin des temps avec ce même corps qu'il a pris dans le sein d'une Vierge, soit parce que l'Église alors apparaîtra dans toute sa gloire avec tous les membres qui la composent et qui en feront voir la grandeur.

77. C'est à cause de leur continence que des vierges ont été choisies pour cette parabole ; il y en a dix, cinq des deux côtés, pour marquer le nombre des sens sur lesquels l'âme veille quand elle s'abstient des plaisirs honteux et illicites. Les lampes, comme je l'ai déjà dit, désignent les bonnes œuvres, surtout celles qui sont inspirées par la miséricorde ; elles désignent aussi un genre de vie qui lui fait honorablement devant les hommes, mais l'intention qui préside à une telle vie y établit des différences ; de là les vierges sages et les vierges folles. Celles-ci ne portèrent pas de l'huile avec elles, mais les autres en mirent dans leurs vases, c'est-à-dire dans leurs cœurs, où s'opère la secrète participation au bien immortel et souverain. Aussi après que le Psalmiste a dit <sup>1</sup> : « Offrez un sacrifice de justice, » et espérez dans le Seigneur, » il ajoute, « Plusieurs disent : Qui nous montrera les vrais biens ? » Ensuite pour nous apprendre avec quel sentiment nous devons opérer les œuvres de justice, c'est-à-dire offrir un sacrifice de justice, il parle ainsi : « La lumière de votre face a été imprimée en nous, Seigneur ; vous avez donné la joie à mon cœur. <sup>2</sup> » Celui qui opère de bonnes œuvres et vit honorablement devant les hommes, en participant à ce bien souverain et en s'efforçant d'y monter de plus en plus, porte avec lui cette huile par laquelle les bonnes œuvres ne cessent de luire devant les hommes ; en lui la charité ne se refroidit point par l'abondance de l'iniquité, mais elle persévère jusqu'à la fin. Les vierges folles n'ont pas cette huile, parce qu'en s'attribuant ce qu'elles font de bien, il est impossible qu'elles échappent à l'orgueil ; et tel est le plaisir que cet orgueil

leur fait prendre nécessairement dans les louanges humaines, qu'elles paraissent ne rechercher que cette joie à chaque bonne œuvre qu'elles accomplissent.

78. « Mais comme l'Époux tardait, toutes « s'endormirent. » Il ne viendra pas lorsqu'on l'attendra, mais ce sera au milieu de la nuit, dans la plus épaisse obscurité, c'est-à-dire qu'on ne saura pas s'il doit venir. Aussi l'Évangile nous dit-il qu'au milieu de la nuit on entendit crier : « Voici l'Époux qui vient, allez au-devant de lui. » Ce cri est la trompette dont parle l'Apôtre : « Et la trompette « sonnera, et les morts ressusciteront incorruptibles <sup>1</sup>. » La trompette signifie ici un signal éclatant et que tout le monde entendra. Dans un autre endroit <sup>2</sup>, l'Apôtre l'appelle la voix de l'archange et la trompette de Dieu. Elle est appelée aussi, dans l'Évangile, la voix de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, qu'entendront ceux qui reposent dans les tombeaux et ils se lèveront <sup>3</sup>. Toutes ces vierges, les sages et les folles, se lèvent donc et prennent leurs lampes, c'est-à-dire qu'elles se préparent à rendre compte de leurs œuvres.

79. Mais alors, dans l'immensité de ce cri et au milieu de la résurrection des morts, la louange humaine ne consolera plus personne, parce qu'on ne pourra plus douter que le jugement ne soit proche. Car on n'aura pas le temps de discourir sur celui-ci, de juger celui-là, de louer et de favoriser cet autre, quand chacun portera son fardeau et ne pensera qu'à rendre compte de ce qu'il aura fait. Les vierges folles, par habitude, chercheront encore les louanges humaines ; mais, n'en trouvant plus, elles seront saisies d'un découragement profond, car elles n'ont pas dit sincèrement à Dieu : « En vous est ma louange ; » ni : « Mon « âme sera louée dans le Seigneur ; » enfin elles ne se sont pas glorifiées dans le Seigneur, lorsque, ignorant la justice de Dieu, elles établissaient leur propre justice. Elles demandent aux vierges sages de l'huile, c'est-à-dire quelque consolation ; elles n'en trouvent, ni n'en reçoivent ; les vierges sages leur répondent qu'elles ne savent point si le témoignage même de leur propre conscience leur suffira, qu'elles attendent la miséricorde de leur Juge, et lorsqu'il sera assis sur son trône, qui pourra se vanter d'avoir un cœur chaste ou d'être pur de tout péché, à moins que la miséricorde de

<sup>1</sup> Ps. iv. — <sup>2</sup> Ps. xv, 6, 7.

<sup>3</sup> I Cor. xv, 52. — <sup>2</sup> I Thess. iv, 16. — <sup>3</sup> Jean, v, 28, 29.



Dieu ne soit plus grande que sa justice<sup>1</sup> ? Cette miséricorde s'étendra sur ceux qui auront fait des œuvres de miséricorde avec l'espoir d'être traités miséricordieusement de la part de ce Dieu dont ils savaient qu'ils avaient tout reçu ; ils ne se glorifiaient pas comme s'ils n'avaient rien reçu, et qu'ils eussent eu par eux de quoi plaire à Dieu ; à l'exemple des insensés qui mettent leur plaisir dans le bien qu'ils font et dont ils s'attribuent toute la gloire, se laissant louer par la flatterie ou l'erreur, comme si eux-mêmes étaient quelque chose. « Mais celui « qui pense être quelque chose, lorsqu'il n'est « rien, se trompe lui-même. Que chacun con- « sidère bien quelle est son œuvre, et alors, « c'est seulement en lui-même qu'il cherchera « sa gloire et non pas dans un autre<sup>2</sup> ; » c'est porter son huile avec soi, et ne pas dépendre des louanges d'autrui. Mais quelle gloire trouvera-t-on en soi, sinon Celui à qui on dit : « Vous êtes ma gloire et vous élevez ma « tête<sup>3</sup> ? » Il faut donc le redire souvent : que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur<sup>4</sup>.

80. La divine sagesse, qui habite dans les vierges sages et qui dit aux contempteurs de sa doctrine : « Moi aussi je rirai de votre perte<sup>5</sup>, » dit, dans le même sens, aux vierges folles : « Allez plutôt vers ceux qui vendent de l'huile « et achetez-en ; » ce qui signifie : Où sont ceux qui vous trompaient de leurs fausses louanges, quand vous vous abusiez vous-mêmes en vous glorifiant en vous et non dans le Seigneur ? « Et tandis qu'elles vont en acheter, l'Époux vient ; et celles qui étaient prêtes « entrèrent avec lui. » Ceci me paraît devoir s'entendre de la vaine gloire après laquelle soupirent encore les âmes corrompues, accoutumées à poursuivre le néant des louanges humaines. Ce vif désir est exprimé par ces paroles : « Tandis qu'elles vont acheter de l'huile, « l'Époux arrive ; et celles qui étaient prêtes « entrèrent aux noces avec lui. » *Celles qui étaient prêtes*, c'est-à-dire : celles qui portaient au cœur la vraie foi et la vraie piété, par lesquelles elles pouvaient se mêler à la société des saints qui se glorifient, non pas en eux-mêmes, mais dans le Seigneur, et entrer avec eux dans cette joie dont il a été dit : « Entrez dans la « joie de votre Seigneur<sup>6</sup> ; » c'est la que s'achèvera la participation au bien immuable,

dont la foi nous donne ici-bas comme les arbres, afin que cette grâce nous fasse vivre pour Dieu et non pour nous.

81. Enfin, « les autres vierges arrivent, disant : Seigneur, Seigneur, ouvrez-nous. » L'Évangile ne dit pas qu'elles achetèrent de l'huile et qu'elles arrivèrent ensuite, car il n'y avait plus d'huile à acheter, mais que ces vierges cherchèrent trop tard miséricorde, lorsque déjà il était temps de juger et que la séparation des bons et des méchants allait s'accomplir. C'est avec raison qu'il leur est répondu : « Je vous le dis en vérité, je ne vous « connais pas. » Celui qui répond ainsi sait toute chose, mais ces mots : « Je ne vous connais pas, » ne veulent rien dire autre que ceci : Vous ne m'avez point connu quand vous avez mieux aimé mettre en vous votre confiance qu'en moi. Car lorsqu'il est dit que Dieu nous connaît, il nous donne la connaissance de lui-même, afin que nous comprenions que cette science de Dieu est un effet de sa miséricorde à notre égard et non point un résultat de notre mérite. Aussi l'Apôtre, après avoir dit dans un certain passage : « Maintenant que vous connaissez Dieu, » se reprend et ajoute : « ou plutôt maintenant que vous « êtes connus de Dieu<sup>1</sup>. » Que veut dire ici l'Apôtre sinon que c'est Dieu qui leur a donné la connaissance de lui-même ? mais personne ne connaît Dieu si ce n'est celui qui comprend que Dieu est ce bien souverain et immuable par la participation duquel on devient bon. Cela est marqué à la fin de ce psaume<sup>2</sup> : « Ils « annonceront sa justice au peuple qui naîtra « et que le Seigneur a fait. » De là ces mots d'un autre psaume : « C'est Dieu qui nous a « faits, et non pas nous-mêmes<sup>3</sup>. » Ceci ne doit pas s'entendre de notre nature d'homme, dont Dieu est le créateur comme il l'est du ciel et de la terre, des astres et des animaux ; mais cela doit se rapporter à cette création morale et surnaturelle dont l'Apôtre a dit : « Car nous sommes son ouvrage, créés en « Jésus-Christ pour les bonnes œuvres que « Dieu a préparées afin que nous y marchions<sup>4</sup>. »

82. Vous trouverez, je pense, vos cinq questions suffisamment résolues dans l'examen de cette sixième question que je m'étais posée sur la grâce de la nouvelle alliance, pour laquelle le Verbe s'est fait chair, c'est-à-dire que celui

<sup>1</sup> Jacq. xi, 13. — <sup>2</sup> Gal. vi, 3, 4. — <sup>3</sup> Ps. III, 4. — <sup>4</sup> I Cor. i, 31. — <sup>5</sup> Prov. i, 26. — <sup>6</sup> Matth, xxv, 23.

<sup>1</sup> Gal. iv, 9. — <sup>2</sup> Ps. xxi. — <sup>3</sup> Ps. xcix, 3. — <sup>4</sup> Ephés. ii, 10.

qui est le Fils de Dieu s'est fait homme en prenant notre nature sans perdre la sienne ; afin de donner à ceux qui l'auront reçu, la puissance de devenir enfants de Dieu, d'hommes qu'ils étaient, de monter à un état meilleur par la participation au bien immuable, non point dans le but d'obtenir la félicité temporelle, mais l'éternelle vie qui seule est heureuse. Pour ce motif, j'ai cru devoir parcourir le psaume prophétique dont le Christ prononça les premières paroles du haut de la croix, nous faisant voir comment Dieu nous abandonne et comment il ne s'éloigne pas de nous ; comment il nous invite à chercher les biens éternels, et comment il nous accorde ou nous enlève, pour notre avantage, les biens de ce monde : par là nous apprenons à ne pas nous attacher aux choses du temps, à ne pas mépriser la lumière intérieure qui appartient à la vie nouvelle, et de là vient que le psaume prophétique est intitulé : *Pour l'Etoile du matin*, comme pour désigner la lumière nouvelle ; nous apprenons à ne pas nous plaire dans des ténèbres extérieures d'où tombent dans des ténèbres « plus « extérieures » ceux qui ne se tournent pas des choses du dehors vers les choses intérieures, et à ne pas devenir les compagnons du diable et de ses anges, pour être frappés d'une éternelle damnation. Sachons le vrai sens de notre pèlerinage en cette vie ; soyons crucifiés au monde, les mains étendues et pleines de bonnes œuvres ; persévérons patiemment jusqu'à la fin, tenant notre cœur là-haut où le Christ est assis à la droite du Père<sup>1</sup>, et attribuant tout cela, non pas à nous-mêmes, mais à la miséricorde de Dieu dont les jugements profonds épuisent tout esprit qui s'applique à les examiner. Voilà, non point dans une fabuleuse inutilité, mais dans l'importance de sa vérité, la pensée de l'Apôtre sur la longueur, la largeur, la hauteur, la profondeur : c'est par là que nous parviendrons à la science suréminente de la charité du Christ et que nous serons remplis dans toute la plénitude de Dieu<sup>2</sup>.

83. Ce n'est pas un soin superflu qui m'a fait traiter avec étendue la grâce de la nouvelle alliance, à l'occasion des questions que vous m'avez proposées ! Elle a des ennemis qui, troublés par la profondeur de ce mystère, veulent attribuer plutôt à eux-mêmes qu'à Dieu ce qu'il y a de bon en eux. Ce ne sont pas des hommes que vous puissiez aisément mépriser ;

ils vivent dans la continence et se recommandent par leurs œuvres : ils n'ont pas une fausse idée du Christ, comme les manichéens et d'autres hérétiques ; ils croient que le Christ est égal et coéternel au Père, qu'il s'est véritablement fait homme, qu'il est venu ; et ils attendent son second avènement ; mais ils ignorent la justice de Dieu et veulent établir leur propre justice. Parmi les vierges de la parabole de l'Évangile, le Seigneur fit entrer les unes avec lui et ferma la porte aux autres en leur répondant : « Je ne vous connais pas. » Ce n'est pas en vain que les unes et les autres sont appelées vierges à cause de leur continence ; elles sont cinq des deux côtés parce qu'elles ont dompté la rébellion des cinq sens ; elles portent toutes des lampes, symboles de leurs bonnes œuvres et de leur bonne vie aux yeux des hommes ; elles vont toutes au-devant de l'Époux pour marquer l'attente de l'avènement du Christ. Cependant les unes sont appelées sages, les autres folles ; les sages ont porté de l'huile dans leurs vases, les folles n'en ont point porté. Pareilles en tant de choses, le Christ nous les montre différentes en cela seul, et c'est seulement à cause de cela qu'il leur donne des noms si opposés.

84. Qu'y a-t-il de plus semblable que des vierges et des vierges, cinq d'un côté, cinq de l'autre, allant avec des lampes au-devant de l'Époux ? Et quoi de plus opposé que des sages et des folles ? Celles-là portent de l'huile dans leurs vases, c'est-à-dire qu'elles portent dans leurs cœurs l'intelligence de la grâce de Dieu, sachant bien que personne n'est continent si Dieu ne lui en fait la grâce, et qu'on est redevable à la sagesse éternelle de savoir même que la continence est un don de Dieu<sup>1</sup> ; celles-ci n'ont pas rendu grâces au dispensateur de tous les biens, elles se sont égarées dans leurs pensées ; leur cœur s'est obscurci, et tandis qu'elles se disaient sages, elles sont devenues folles<sup>2</sup>. Toutefois il ne faut pas désespérer d'elles avant le sommeil ou la mort ; mais si elles s'endorment dans cet état, quand retentira le cri annonçant l'arrivée de l'Époux, et qu'à leur réveil, c'est-à-dire à la résurrection, elles restent dehors : ce n'est point qu'elles ne soient pas vierges ; c'est qu'ignorant d'où leur vient le don de la continence, elles sont folles, et c'est avec raison qu'elles seront mises dehors

<sup>1</sup> Sag. VIII, 21.

<sup>2</sup> Rom. I, 21, 22.

<sup>1</sup> 1 Coloss. III, 1, 2. — <sup>2</sup> Ephés. III, 19.



parce qu'elles ne portent pas avec elles le sentiment de la grâce intérieure.

85. Quand donc vous rencontrerez des gens semblables, ne vous laissez pas persuader par eux qu'il soit bon de porter des vases vides, mais persuadez-leur plutôt de marcher vers le Christ avec des vases pleins : « Quiconque pense « savoir quelque chose, dit l'Apôtre, ne sait « pas encore comment il faut savoir <sup>1</sup> ; » et, s'expliquant bientôt, il ajoute : « Mais qui- « conque aime Dieu est connu de lui <sup>2</sup>. » L'Apôtre ne dit pas que celui qui aime Dieu le connaît, mais « qu'il est connu de lui, » et par là il a voulu nous faire comprendre plus clairement que l'amour de Dieu est aussi une grâce qui vient de lui. Car la charité de Dieu est répandue dans nos cœurs, non par nous-mêmes, mais par l'Esprit-Saint qui nous est donné <sup>3</sup>. On ne peut pas aimer beaucoup Dieu lorsqu'on s'attribue à soi-même et non pas à Dieu ce qu'on a de bon dans l'âme ; en de telles dispositions, comment songerait-on à ne pas se glorifier en soi, mais dans le Seigneur ? Celui qui se glorifie d'être bon doit se glorifier en Celui qui l'a fait bon ; il est donc évident que celui qui se croit bon par lui-même s'en attribuera la gloire et non pas au Seigneur. Or, toute la fin de la grâce de la nouvelle alliance, par laquelle nous tenons haut nos cœurs (car tout bienfait, tout don parfait vient d'en-haut <sup>4</sup>), c'est de nous empêcher d'être ingrats ; et, dans ces actions de grâces, on ne fait que de se glorifier dans le Seigneur et non pas en soi-même.

C'est tout un livre que je viens de vous écrire ; il est étendu et ne contient cependant rien d'inutile, ce me semble. Mais attachez-vous aussi à lire les saintes Écritures, et vous n'aurez que peu de choses à me demander. Par la lecture et la méditation, et surtout si vos prières s'élevaient pures vers le dispensateur de tous les biens, vous apprendrez tout ce qu'il faut connaître, à coup sûr beaucoup de choses au moins, et plutôt par l'inspiration de Dieu que par les leçons des hommes. D'ailleurs, lorsque nous reconnaissons sans nous tromper la vérité dans celui qui nous parle au dehors, n'est-ce point une preuve que nous avons pour maître la Lumière intérieure ?

<sup>1</sup> 1 Cor. VIII, 2, 3. — <sup>2</sup> Ibid. — <sup>3</sup> Rom. V, 5. — <sup>4</sup> Jacq. I, 17.

## LÉTTRE CXLI.

(11 juin de l'année 412.)

Après la conférence de Carthage, en 411, où les donatistes furent si solennellement condamnés, beaucoup d'évêques du parti vaincu firent courir le bruit que les évêques catholiques avaient gagné à prix d'argent Marcellin, le président et le juge de la conférence. Il importait de ne pas laisser sans réponse ces menteuses accusations. Le 14 juin 412, des évêques catholiques, réunis en concile à Zerta en Numidie, adressèrent aux donatistes une lettre qui établissait la vérité et rappelait l'ensemble des actes de la conférence. Saint Augustin nous apprend lui-même que cette lettre synodique fut son ouvrage <sup>1</sup>.

SILVAIN L'ANCIEN, VALENTIN, AURÈLE, INNOCENT, MAXIME, OPTAT, AUGUSTIN, DONAT ET LES AUTRES ÉVÊQUES DU CONCILE DE ZERTA AUX DONATISTES.

1. D'après ce que nous entendons dire de toutes parts, vos évêques prétendent que le juge a été gagné à prix d'argent pour porter la sentence contre eux, et vous le croyez sans peine ; à cause de cela beaucoup d'entre vous n'ont pas voulu encore acquiescer à la vérité ; pressés par la charité du Seigneur, et réunis en concile, il nous a paru bon de vous adresser cette lettre afin de vous prévenir que ces pasteurs vaincus et convaincus vous débitent des mensonges. Dans l'écrit même qu'ils avaient préparé pour cette conférence et qu'ils avaient signé de leurs noms, ils nous appelaient des traditeurs et leurs persécuteurs : mais ils ont été dévoilés et convaincus dans leur fausseté et leur insigne mensonge ; en effet, voulant faire parade de leur grand nombre, ils avaient inscrit, comme étant présents, les noms de quelques évêques absents, et bien plus, le nom même d'un mort ; on leur demanda où était cet évêque, et, aveuglés par un trouble soudain, ils avouèrent eux-mêmes qu'il était mort en route. Interrogés sur la question de savoir comment il avait pu signer à Carthage puisqu'il était mort en chemin, leur trouble ne fit qu'augmenter, et, ne reculant pas devant un nouveau mensonge, ils répondirent que l'évêque était mort en revenant de Carthage : mais ils ne purent jamais se tirer de ce mensonge-là. Voilà ceux que vous croyez, soit qu'il s'agisse des anciens traditeurs, soit qu'il s'agisse de la corruption du juge : ils n'ont pu, sans commettre un crime de faux, écrire cette pièce où ils nous reprochent le crime d'avoir livré les saintes Écritures. C'est pourquoi nous

<sup>1</sup> Voy. Rétract., liv. II, chap. 40.

avons jugé à propos de vous donner ici un résumé de ce qu'il importe le plus que vous sachiez, de peur que vous ne puissiez atteindre au volumineux récit de tout ce qui s'est passé ou que la lecture ne vous en paraisse trop fatigante.

2. Nous arrivâmes à Carthage, nous et vos évêques, et, ce qu'auparavant ils ne voulaient pas en le déclarant indigne d'eux, nous nous réunîmes. Sept évêques de notre côté et autant du leur furent choisis pour parler au nom de tous. On en désigna sept autres des deux côtés avec lesquels les évêques choisis pourraient se concerter en cas de besoin, et encore quatre de part et d'autre pour surveiller les comptes rendus, de peur qu'on ne fît dire à quelqu'un ce qu'il n'aurait pas dit. Il y eut aussi des deux côtés quatre scribes dont deux devaient alterner, pour tout recueillir avec les secrétaires du juge, afin d'empêcher que personne d'entre nous ne prétendît avoir dit ce qui n'aurait pas été consigné. Comme complément de toutes ces précautions, il fut convenu que nous et les évêques donatistes, et le juge lui-même, nous signerions ce que nous aurions dit, pour éviter que nul ne se plaignît plus tard que ses paroles eussent été falsifiées. La publicité de ces actes partout où il le faudra, devant avoir lieu du vivant de ceux qui les ont signés, leur vérité demeurera inattaquable pour la postérité. Ne soyez donc pas ingrats envers une si grande miséricorde de Dieu qui s'est révélée à votre profit par tant de soins prévoyants. Désormais il n'y a plus d'excuse ; ce serait trop de dureté de cœur et une opiniâtreté trop diabolique que de résister à une aussi évidente manifestation de la vérité.

3. Les évêques de votre parti, choisis pour parler au nom de tous, s'efforcèrent, autant qu'ils le purent, d'empêcher qu'on ne s'occupât de l'affaire pour laquelle un si grand nombre d'évêques catholiques et donatistes s'étaient rendus à Carthage de tous les points de l'Afrique et de lieux si éloignés. Tandis que toute âme était en suspens dans l'attente de ce qui allait se faire dans cette grande assemblée, vos évêques insistaient violemment pour que rien ne se fit. Pourquoi cela, sinon parce qu'ils savaient leur cause mauvaise et qu'ils ne mettaient pas en doute leur facile défaite dans le cas où la question se traiterait ? La peur qu'ils avaient de la discussion laissait déjà voir en eux des vaincus. S'ils avaient obtenu ce qu'ils

voulaient, si la conférence n'avait pas eu lieu et que la vérité n'eût point apparu par nos débats, que vous auraient-ils répondu à leur retour de Carthage, que vous auraient-ils montré ? Je crois que, les actes en main, ils vous auraient dit : Nous insistions pour que la question ne fût pas traitée, eux insistaient pour qu'elle le fût. Vous voulez voir ce que nous avons fait ; tenez, lisez comme nous les avons vaincus en obtenant de ne rien faire. — Peut-être, avec du bon sens, vous leur auriez répondu : Etiez-vous donc allés pour ne rien faire ? ou plutôt, puisque vous n'avez rien fait, pourquoi êtes-vous revenus ?

4. Enfin, après d'inutiles efforts pour empêcher qu'on n'en vînt à la cause, le débat, où ils furent vaincus en toute chose, fit bien voir pourquoi ils avaient peur. Car ils confessèrent qu'ils n'avaient rien à dire contre l'Eglise catholique, répandue par toute la terre ; ils furent accablés des divins témoignages des saintes Ecritures qui nous montrent l'Eglise commençant à Jérusalem, s'étendant aux lieux où ont prêché les apôtres et dont ils ont écrit les noms dans leurs épîtres et leurs actes, et se répandant ensuite à travers les autres nations. Ils ont déclaré à haute voix qu'ils n'avaient rien à dire contre cette Eglise, et c'est là qu'éclate notre victoire au nom de Dieu. En rendant hommage à l'Eglise avec laquelle il est manifeste que nous sommes en communion et dont ils sont eux-mêmes ouvertement séparés, ils attestent leur ancienne défaite ; ils vous montrent, si vous savez le comprendre, quelle voie vous devez quitter, quelle voie vous devez suivre, et vous le montrent non pas avec cette fausseté qui les a portés à vous mentir jusqu'à ce jour, mais avec cette vérité qu'ils ont été contraints de reconnaître.

5. Ainsi quiconque est séparé de cette Eglise catholique, quelque louable qu'il pense être dans sa conduite, par ce seul crime d'être séparé de l'unité du Christ, n'aura pas la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui<sup>1</sup>. Mais quiconque a bien vécu dans cette Eglise ne sera pas responsable des péchés d'autrui, parce que « chacun y portera son propre fardeau<sup>2</sup>, » selon les paroles de l'Apôtre ; et « quiconque

<sup>1</sup> Il ne faudrait pas donner à cette pensée de saint Augustin un sens trop absolu. Il s'adresse ici à des schismatiques dont on ne peut plus dire qu'ils sont dans l'ignorance, mais qui peuvent apprécier la vérité sous la forme de faits évidents et palpables. L'Eglise ne condamne pas la bonne foi entière dans l'erreur et l'ignorance invincible.

<sup>2</sup> Gal. vi, 5.



« y mange indignement le corps du Christ ,  
 « mange et boit son jugement <sup>1</sup> ; » l'Apôtre  
 lui-même a aussi écrit cela. Ces mots : « Il  
 « mange son jugement, » montrent assez qu'il  
 ne mange pas le jugement d'un autre, mais le  
 sien propre. Voilà ce que nous avons fait, ce  
 que nous avons montré, ce que nous avons fait  
 avouer, parce qu'on n'est pas souillé par les  
 méchants en participant aux mêmes sacre-  
 ments qu'eux, mais en consentant à leurs œu-  
 vres. Si on ne donne aucun consentement à  
 ce qui est mal, le méchant est seul à porter le  
 poids de ses œuvres, et ne fait aucun tort à  
 celui qu'il n'a pas eu pour compagnon de son  
 crime.

6. C'est ce que vos évêques ont été aussi for-  
 cés de reconnaître à haute voix, non pas au  
 moment où nous disions ces choses, mais  
 après, dans une autre affaire, l'affaire de Cé-  
 cilien. Nous la distinguons de la cause de  
 l'Eglise; si par hasard il était trouvé coupable,  
 nous l'anathématiserions sans abandonner  
 pour cela l'Eglise du Christ, contre laquelle  
 ses torts ne pouvaient rien préjuger; on lut  
 donc, lorsqu'on fut arrivé à cette affaire, les  
 actes du concile de Carthage, où soixante-dix  
 évêques donatistes condamnèrent Cécilien ab-  
 sent; et nous répondimes que ce concile ne  
 pouvait pas plus nuire à Cécilien absent, que  
 ne nuisit à Primien absent le concile donatiste,  
 où cent évêques le condamnèrent dans l'affaire  
 de Maximien. Ce nom seul rappela à vos évê-  
 ques ceux qu'ils avaient reçus dans l'intégrité  
 de leurs honneurs après les avoir condamnés,  
 et leur approbation du baptême conféré dans  
 le *schisme sacrilège* de Maximien, et la sen-  
 tence du concile de Bagaie, par laquelle, en  
 condamnant les hommes de ce parti ils avaient  
 accordé un délai à quelques-uns de ceux-ci,  
 par la raison que les « rejetons sacrilèges de  
 « Maximien ne les avaient pas souillés. » Le  
 souvenir de cette affaire les jeta donc dans l'é-  
 pouvante et le trouble, et, oubliant ce qu'ils  
 nous contestaient peu de moments auparavant,  
 ils s'écrièrent : « Une cause ne fait rien à une  
 « autre cause, ni une personne à une autre  
 « personne. » Ils confirmèrent ainsi, par leurs  
 paroles, ce que nous disions de l'Eglise, sa-  
 voir, que la cause et la personne de Cécilien,  
 quelles qu'elles pussent être, ne pouvaient pré-  
 judicier, ni à l'Eglise catholique d'outre-mer,  
 contre laquelle vos évêques avaient déclaré

n'avoir rien à dire, ni à l'Eglise catholique  
 d'Afrique, demeurée en communion avec elle.  
 Ils confirmèrent cette doctrine, puisque le parti  
 de Donat ne reçoit aucun dommage de Maxi-  
 mien qui, avec ses autres fauteurs, a con-  
 damné Primien; aucun dommage de Félicien  
 qui a condamné Primien, et a été pour cela  
 condamné par le parti de Donat, où il est ad-  
 mis avec sa dignité épiscopale, comme aupara-  
 vant; enfin notre sentiment triomphe, si  
 Maximien n'a pas préjudicié à ses adhérents  
 auxquels ces évêques accordèrent un délai par  
 la raison que la communion avec Maximien  
 n'avait pas pu être pour eux une souillure, car  
 « une cause ne fait rien à une autre cause, ni  
 « une personne à une autre personne. »

7. Que cherchez-vous donc de plus? Vos  
 évêques ont chargé les actes de beaucoup de  
 discours inutiles; n'ayant pu parvenir à em-  
 pêcher l'examen de l'affaire, ils ont parlé tant  
 qu'ils ont pu pour qu'il devînt au moins diffi-  
 cile de lire ce qui s'est passé. Mais ce peu de  
 mots de leur part doivent vous suffire, et vous  
 empêcher de haïr l'unité de l'Eglise catholique  
 à cause de je ne sais quels crimes, de je ne sais  
 quels criminels; car, comme vos évêques l'ont  
 dit, l'ont relu et l'ont signé, « une cause ne fait  
 « rien à une autre, ni une personne à une autre  
 « personne. » Nous avons toutefois défendu  
 Cécilien, quoique sa cause ne soit pas celle de  
 l'Eglise; nous l'avons défendu pour mettre en  
 lumière, même ici, les calomnies de vos évê-  
 ques; ils ont été bien ouvertement vaincus et  
 n'ont pu rien prouver de ce qu'ils reprochaient  
 à Cécilien. De plus, appuyés sur les actes épis-  
 copaux <sup>1</sup>, nous fîmes voir que quelques-uns de  
 ceux qui condamnèrent Cécilien absent étaient  
 manifestement eux-mêmes des traditeurs. Vos  
 évêques, ne sachant quoi répondre, dirent que  
 ces actes étaient faux, mais ne purent jamais le  
 prouver.

8. En outre, ils ont avoué, ou plutôt ils ont  
 mis un grand honneur à déclarer que leurs  
 prédécesseurs avaient accusé Cécilien devant  
 l'empereur Constantin; ils ont ajouté un men-  
 songe, la prétendue condamnation de Cécilien  
 par l'empereur. Ici encore ils ont été vaincus :  
 car, pour épaissir le nuage de vos erreurs et  
 pour exciter contre nous la haine de votre  
 parti, ils ne manquent pas de répéter que nous

<sup>1</sup> Le concile de Cirté, aujourd'hui Constantine, tenu en 305. Il en est question dans le chap. xxvii du III<sup>e</sup> livre contre Cresconus. Cet ouvrage de saint Augustin est de l'année 406, et se compose de quatre livres.

<sup>1</sup> I Cor. xi, 29.

portons devant les empereurs la cause de l'Eglise. Voilà donc que ces ancêtres dont ils prononcent les noms avec orgueil ont soumis la cause de l'Eglise au jugement des empereurs ; ils ont poursuivi Cécilien devant le tribunal impérial, et se sont vantés de l'avoir fait condamner. Qu'ils cessent de vous tromper par des discours vains et menteurs ; rentrez en vous-mêmes, craignez le Seigneur, pensez à la vérité, laissez ce qui est faux. Ce que les lois vous ont fait souffrir, vous l'avez souffert, non point pour la justice, mais pour l'iniquité ; et vous n'avez pas le droit de dire que nous sommes injustes, parce qu'il a fallu l'emploi de l'autorité impériale pour vous tirer de l'erreur ; car vos évêques avouent que leurs devanciers ont agi avec Cécilien comme vous ne voulez pas qu'on agisse avec vous. Leurs aveux et leurs vanteries prouvent suffisamment qu'ils ont accusé Cécilien devant l'empereur ; mais il n'est pas du tout prouvé que Cécilien ait été condamné ; au contraire, il est constant qu'il fut deux fois<sup>1</sup> déclaré innocent par des évêques, qu'il le fut ensuite par l'empereur lui-même. Vos évêques l'ont eux-mêmes établi en produisant des actes comme pour leur cause, mais qui leur étaient bien plus contraires, et qui ont tourné à l'avantage de Cécilien. Ils n'ont donc jamais rien pu prouver contre ceux qu'ils ont accusés, et tout ce que nous avons dit pour la cause de l'Eglise et pour la cause de Cécilien, ils l'ont prouvé eux-mêmes par leurs paroles et par tout ce qu'ils ont lu.

9. C'est ainsi qu'ils produisirent d'abord un livre d'Optat, en preuve de la condamnation de Cécilien par l'empereur ; ce livre témoignait contre eux, il ne faisait que montrer de plus en plus la justification de Cécilien, et tout le monde se mit à rire. Mais parce que le rire même n'a pas pu s'écrire, vos évêques ont attesté dans les actes qu'on avait ri en ce moment de leurs paroles. Ils lurent ensuite un écrit où leurs devanciers se sont plaints auprès de l'empereur Constantin de ce qu'il les persécutait ; ainsi, dans ce même écrit, ils firent voir que Cécilien les avait vaincus devant l'empereur et qu'ils avaient dit faux en soutenant que Cécilien avait été condamné. Ils produisirent en troisième lieu des lettres du même Constantin au lieutenant Vérinus, où l'empereur déteste fortement les donatistes, et dit qu'il faut les rappeler de l'exil pour les livrer

à leur propre fureur, parce que la main de Dieu commençait déjà à les frapper ; ces mêmes lettres de l'empereur établissaient donc encore que vos évêques avaient dit faux en parlant de la condamnation de Cécilien ; Constantin montre plutôt que Cécilien les a vaincus devant lui lorsqu'il les exècre violemment et ordonne que la peine de l'exil fasse place à un châtiment divin déjà commencé.

10. Puis ce fut le tour de Félix d'Aptonge, qui ordonna Cécilien ; aux yeux de vos évêques, Félix n'était lui-même qu'un traître ; alors ils produisirent contre eux-mêmes une lettre de Constantin, où il demande au proconsul de lui envoyer Ingentius. Or, cet Ingentius avait avoué dans une enquête en présence du proconsul Élien qu'il avait fait un faux contre Félix, ordonnateur de Cécilien. Vos évêques disaient que si l'empereur avait ordonné qu'on lui envoyât Ingentius, c'est que l'affaire de Cécilien était encore pendante ; se laissant aller aux plus vaines conjectures, ils imaginaient que peut-être, après le voyage d'Ingentius, l'empereur avait jugé de nouveau Cécilien et cassé sa première sentence qui l'avait absous. Mais on leur demandait de lire des faits au lieu de conjecturer, et ils ne répondaient absolument rien. Or, cette lettre de l'empereur par laquelle il manda Ingentius auprès de lui et que vos évêques lurent contre eux-mêmes pour Cécilien, portait que le proconsul Élien avait jugé de sa compétence la cause de Félix et constaté son innocence, et que Constantin ne fit venir Ingentius à sa cour que pour répondre aux sollicitations continuelles de ceux qui étaient là : il voulait leur faire comprendre que c'était en vain qu'ils travaillaient à rendre Cécilien odieux et se tournaient violemment contre lui.

11. Qui croirait que vos évêques aient lu toutes ces choses contre eux et pour nous, si, par la volonté du Dieu tout-puissant, il n'était pas arrivé que leurs paroles fussent consignées dans les Actes et que leurs signatures fussent en bas ? Car si quelqu'un veut faire attention à l'ordre des années et des jours, tel qu'il est marqué dans les mêmes Actes, il trouvera d'abord que Cécilien fut absous par un jugement épiscopal. Ensuite, quelque temps après, la cause de Félix d'Aptonge fut portée devant le proconsul Élien qui proclama son innocence : ce fut au moment de cette affaire qu'Ingentius reçut l'ordre de se rendre auprès

<sup>1</sup> A Rome et à Arles.



de l'empereur. Longtemps après, l'empereur lui-même, après avoir entendu les deux parties, prononça son jugement dans l'affaire de Cécilien; il le déclara innocent et déclara calomnieux ceux qui l'avaient accusé. D'après les dates, il est suffisamment attesté que c'est une fausseté et une calomnie de prétendre que l'empereur, après avoir mandé à la cour Iugentius, changea sa sentence et condamna Cécilien précédemment absous. Non-seulement vos évêques n'ont rien pu lire à l'appui de pareilles assertions, eux qui ont tant lu contre eux-mêmes, mais on leur montre avec la dernière évidence, par les dates, que le jugement de l'empereur en faveur de Cécilien, après avoir entendu les parties, fut prononcé longtemps après le jugement de l'affaire de Félix devant le proconsul, et longtemps après qu'un ordre impérial eût appelé Iugentius à la cour.

12. Que vos évêques ne disent donc plus que nous avons gagné le juge à prix d'argent. N'est-ce point la ressource ordinaire des vaincus? Si nous avons donné quelque chose au juge pour qu'il se prononçât contre eux et à notre profit, que leur avons-nous donné à eux-mêmes pour dire et produire tant de choses contre eux et à notre avantage? Pent-être veulent-ils que nous leur rendions grâces auprès de vous : car pendant qu'ils s'en vont répétant que notre or a corrompu le juge, c'est gratuitement qu'ils ont tant dit et tant lu contre eux et pour nous? S'ils prétendent qu'ils nous ont vaincus parce qu'ils ont mieux servi que nous la cause de Cécilien, ils ont raison, croyez-les. Deux pièces en faveur de Cécilien nous avaient paru suffisantes, eux en ont produit quatre.

13. Mais pourquoi charger de plus de détails et de faits cette lettre? Si vous voulez nous croire, croyez-nous, et attachons-nous ensemble à l'unité que Dieu prescrit et qu'il aime. Si vous ne voulez pas nous croire, lisez ou faites-vous lire les Actes mêmes, et assurez-vous de la vérité de ce que nous vous écrivons. Si vous ne faites rien faire de tout ceci et que vous suiviez encore le parti de Donat malgré ses faussetés démontrées avec tant d'évidence, nous n'aurons pas à nous reprocher votre punition, lorsque, trop tard, vous vous repentirez. Mais si vous ne méprisez pas les grâces que Dieu vous fait, si, après que la cause a été examinée et mise en lumière avec tant de soin, vous renoncez à vos erreurs pour embrasser la

paix et l'unité du Christ, nous nous réjouissons de votre retour; les sacrements du Christ que vous gardez pour votre condamnation dans le sacrilège du schisme deviendront pour vous profitables et salutaires lorsque vous aurez le Christ pour chef dans la paix catholique, « où la charité couvre la multitude des péchés <sup>1</sup>. » Nous vous avons écrit ceci le 18 des calendes de juillet, sous le neuvième consulat du très-pieux Honorius Auguste, afin que cette lettre parvienne, quand elle le pourra, à chacun de vous.

## LETTE CXLII.

(Année 412.)

Les efforts de saint Augustin en faveur de l'unité n'étaient pas stériles; il avait de douces paroles pour les donatistes ramenés à la foi catholique; voici ce qu'il écrivait à des ecclésiastiques revenus à la vérité.

AUGUSTIN, ÈVÈQUE, A SES CHERS SEIGNEURS, AUX PRÊTRES SES FRÈRES SATURNIN ET EUPHRATE, AUX CLERCS RAMENÉS COMME EUX A LA PAIX ET A L'UNITÉ DU CHRIST, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Votre retour religieux nous a réjouis, mais que notre absence ne vous attriste pas. Car nous sommes dans cette Eglise qui, quoique répandue en tout l'univers par la grâce de Dieu, ne forme cependant qu'un seul et grand corps dont le chef illustre est le Sauveur lui-même, comme dit l'Apôtre <sup>2</sup>. Un prophète, longtemps auparavant, avait annoncé la glorification de ce chef, qui devait éclater après la résurrection, quand il disait : « Dieu, élevez-vous au-dessus des cieux; » et comme, le Christ une fois élevé au-dessus des cieux, son Eglise devait remplir toute la terre de sa fécondité, le même prophète ajoutait : « Et que votre gloire se répande par toute la terre <sup>3</sup>. » C'est pourquoi, mes bien-aimés, armés de constance et de force et sous un chef élevé si haut, restons dans ce corps glorieux dont nous sommes les membres. Lors même que les plus lointaines distances me sépareraient de vous, nous serions toujours ensemble en celui dans l'unité de qui nous devons toujours demeurer. Si nous n'avions qu'une même maison, nous dirions que nous sommes ensemble; à plus forte raison le sommes-nous, quand nous n'avons qu'un même corps! Et d'ailleurs la Vê-

<sup>1</sup> I Pierre, IV, 8. — <sup>2</sup> Ephés. V, 53; Coloss. I, 18. — <sup>3</sup> Ps. LVI, 12.

rité elle-même nous enseigne que nous sommes dans la même maison, car la sainte Ecriture, qui dit que l'Eglise est le corps du Christ, dit aussi que l'Eglise est la maison de Dieu <sup>1</sup>.

2. Mais cette maison n'est pas bâtie sur un point quelconque de l'univers, elle couvre toute la terre. Voilà pourquoi le psaume qui a pour titre : « Quand la maison s'édifiait après « la captivité, » commence par ces mots : « Chanlez au Seigneur un cantique nouveau, « que toute la terre le chante au Seigneur <sup>2</sup>. » Le démon avait tenu la terre captive dans les liens du vieil homme ; après cette captivité la construction de la maison représente le renouvellement des âmes fidèles dans l'homme nouveau. De là ces paroles de l'Apôtre : « Dépouillez le vieil homme, et revêtez-vous de « celui qui a été créé selon Dieu <sup>3</sup> ; » et parce que ce renouvellement s'accomplit sur toute la terre dans l'unité catholique, selon d'autres paroles où le prophète demande à Dieu de faire éclater partout sa gloire <sup>4</sup>, ainsi dans ce psaume, après que David invite à chanter à Dieu un cantique nouveau pour montrer quand la maison s'édifie, il ajoute aussitôt : « Que toute la « terre le chante au Seigneur. » Le même psaume excite les ouvriers par lesquels cette grande maison s'élève : « Annoncez, leur dit-il, « de jour en jour son salut ; annoncez sa « gloire aux nations, ses merveilles à tous les « peuples ; » et peu après il dit : « Apportez au « Seigneur, nations de la terre, apportez au « Seigneur la gloire et l'honneur <sup>5</sup>. » J'ai expliqué dans un autre endroit ce que c'est que cette maison, c'est-à-dire l'Eglise catholique <sup>6</sup>.

3. Ces témoignages et d'autres de ce genre, si nombreux dans les Ecritures, sur la grande maison, ont tellement vaincu ses ennemis qu'ils ont avoué n'avoir rien à dire contre l'Eglise d'outre-mer, qu'ils reconnaissent pourtant comme catholique. Nous sommes en communion avec elle pour mériter d'être unis aux membres du Christ et de rester fidèlement et affectueusement attachés à son corps. Car, dans l'unité de cette Eglise, quiconque vit mal, « mange et boit son jugement, » selon les paroles de l'Apôtre <sup>7</sup> ; mais quiconque vit bien n'a pas à craindre que son âme soit souillée par les fautes ou la personne d'autrui. Les

<sup>1</sup> Ephés. 1. 22-23 ; 1 Tim. III, 15. — <sup>2</sup> Ps. xcvi, 1. — <sup>3</sup> Eph. iv, 22, 24. — <sup>4</sup> Ps. lvi, 12. — <sup>5</sup> Ps. xcvi, 7.

<sup>6</sup> Voir le livre 1<sup>er</sup> contre les lettres de Pétition, chap. 13.

<sup>7</sup> 1 Cor. xi, 29.

évêques donatistes, pressés dans l'affaire de Maximien, ont été eux-mêmes contraints d'avouer « qu'une cause ne nuisait pas à une « autre cause, ni une personne à une autre. » Nous sommes toutefois en sollicitude les uns pour les autres comme membres d'un même corps ; et nous tous qui devons trouver place avec le bon grain, nous désirons, avec l'aide de Dieu, tolérer la paille pendant que nous sommes encore sur l'aire, et pour cette paille destinée au feu, n'abandonner pas l'aire du Seigneur.

4. Que chacun de vous remplisse fidèlement avec joie les devoirs de sa charge ; soyez pieusement exacts dans votre ministère par amour pour ce Dieu, notre Maître commun, à qui nous avons à rendre compte de nos actions. Aussi, vous devez avoir des entrailles de miséricorde, parce que « celui qui n'aura pas fait « miséricorde sera jugé sans miséricorde <sup>1</sup>. » Priez donc avec nous pour ceux qui souffrent encore, afin qu'ils soient guéris de cette charnelle infirmité, triste fruit d'une longue coutume. Qui ne comprend combien il est doux et bon que des frères habitent ensemble <sup>2</sup>, si ce goût est senti par des bouches qui ne soient plus malades, et si l'âme, éprise des douceurs de la charité, rejette l'amertume de la division ? Mais il est puissant et miséricordieux le Dieu que nous prions pour nos frères égarés ; nous lui demandons de les ramener au salut par les moyens qu'il voudra. Que le Seigneur vous conserve dans la paix !

## LETTRE CXLIII.

(Année 412.)

La première partie de cette lettre renferme d'admirables leçons de modestie dont tous ceux qui écrivent doivent profiter. Le reste est consacré à l'examen, ou plutôt à l'exposition des opinions diverses sur l'origine de l'âme. Saint Augustin n'a jamais voulu prendre parti dans cette difficile question.

AUGUSTIN A SON EXCELLENT, ILLUSTRE SEIGNEUR ET TRÈS-CHER FILS MARCELLIN, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

4. Voulant répondre à votre lettre que j'ai reçue par mon saint frère et collègue Boniface, je l'ai cherchée et ne l'ai point trouvée. Je me souviens pourtant que vous y demandiez comment toute l'eau de l'Egypte ayant été changée en sang, les magiciens de Pharaon avaient pu

<sup>1</sup> Jacq. ii, 13. — <sup>2</sup> Ps. cxxxii, 1.



à leur tour faire quelque chose de pareil. Cette difficulté se résout de deux manières : On a pu apporter de l'eau de la mer, ou bien, ce qui est plus croyable, la région où se trouvaient les enfants d'Israël n'avait point été frappée de ces plaies. Cette préservation étant marquée en quelques endroits de l'Écriture, nous savons ce qu'il faut en penser, là même où l'Écriture n'en parle pas.

2. Mais la lettre que m'a remise de votre part le prêtre Urbain, renferme une difficulté tirée non pas des Livres divins, mais des livres que j'ai écrits sur le Libre Arbitre. — De pareilles difficultés ne me retiennent pas longtemps; si les bonnes raisons manquent pour défendre mon avis, cet avis n'est que le mien; il ne s'agit pas ici d'un auteur dont il n'est pas permis de condamner le sentiment, lors même que, faute de le bien saisir, on comprend quelque chose qu'on ne doit pas approuver. Je tâche, je l'avoue, de me mettre au nombre de ceux qui écrivent à mesure qu'ils profitent et profitent à mesure qu'ils écrivent. Si donc, par imprudence ou par ignorance, il m'est échappé quelque chose qui puisse être avec raison relevé par d'autres et aussi par moi-même (car si je profite, je dois m'apercevoir de mes fautes), il ne faut ni s'en étonner ni s'en affliger, mais il faut me pardonner, et me féliciter, non pas de m'être trompé, mais d'avoir été rectifié. Car celui-là s'aime lui-même d'un bien coupable amour qui veut que les autres se trompent pour que sa propre erreur ne soit pas connue. Combien il est meilleur et plus utile que, là où il s'est trompé lui-même, d'autres ne se trompent pas, afin qu'averti par eux il se corrige! S'il ne veut pas se corriger, que d'autres au moins ne partagent pas son erreur. Si Dieu me fait la grâce d'exécuter un jour le dessein que j'ai d'écrire un ouvrage tout exprès pour marquer ce que pourra m'offrir de défectueux l'examen de tous mes livres, les hommes alors verront combien peu j'ai égard à ma personne<sup>1</sup>.

3. Mais vous qui m'aimez beaucoup, si lorsqu'on me reprend par malice, ignorance ou même avec l'intelligence de la vérité, vous dites que je ne me suis jamais trompé dans mes écrits, vous travaillez en vain, vous sou-

tenez une mauvaise cause, vous perdriez infailliblement votre procès, même devant moi. Je ne trouve pas bon que ceux qui me sont le plus chers me croient autre que je ne suis. S'ils aiment, non point ce que je suis, mais ce que je ne suis pas, ce n'est plus moi qu'ils aiment, mais un autre sous mon nom; c'est moi, si leur affection se fonde sur ce qu'ils savent ou ce qu'ils ont raison de croire; mais en m'attribuant ce qu'ils ne voient pas en moi, ils me prennent pour un autre et c'est un autre qu'ils aiment. Le plus éloquent des Romains, Cicéron, a dit de quelqu'un qu'il *ne lui échappa jamais une parole qu'il aurait voulu ne pas avoir prononcée*. Quelque belle que paraisse cette louange, elle pourrait plutôt s'appliquer à un fou achevé qu'à un sage accompli. Car ceux qu'on nomme vulgairement des bouffons, plus ils s'écartent du sens commun en multipliant les absurdités et les sottises, plus ils se félicitent de ce qu'ils disent : il n'appartient qu'à des gens sensés de se repentir d'une parole mauvaise, folle ou préjudiciable.

Mais si on prend en bonne part le mot de l'orateur romain et qu'on pense qu'il se soit rencontré des hommes, parlant de toute chose sagement et n'ayant jamais rien dit qu'ils ne voulussent avoir dit, il faut pieusement croire cela des hommes de Dieu qui ont parlé sous l'inspiration de l'Esprit-Saint plutôt que de le croire de celui que Cicéron a entendu louer de cette manière. Quant à moi je suis si éloigné de cette perfection que si je me vantais de ne rien dire que je ne voulusse avoir dit, je serais plus semblable à un fou qu'à un sage. On a écrit des ouvrages de la plus haute autorité, non point quand on n'y a pas mis un seul mot qu'on regrette, mais quand on n'y a rien mis qu'on doive changer. Quiconque n'est point encore parvenu à ce degré de sagesse doit se résigner à être modeste : n'ayant pas pu tout dire de façon à ne pas s'en repentir, qu'il se repente de ce qu'il sait qu'il n'aurait pas dû dire.

4. Quelques-uns de mes meilleurs amis prétendent que je n'ai rien écrit ou presque rien que je puisse regretter, mais il y a au contraire beaucoup de choses que je voudrais effacer si je le pouvais, et beaucoup plus peut-être que ne le croient mes censeurs les plus malveillants; aussi je ne me flatte pas du mot de Cicéron : *Il ne lui échappa jamais une parole qu'il eût voulu ne pas avoir prononcée*; mais

<sup>1</sup> Ces belles lignes, d'une si sincère modestie, nous prouvent que, dès l'année 412, saint Augustin avait l'idée de l'ouvrage intitulé : *de Revisione librorum* (de la revision ou revue des livres) qui occupa les derniers temps de sa vie. Voyez notre *Hist. de saint Augustin*, chap. LII.

je me rappelle avec inquiétude cette pensée d'Horace : « une parole lâchée ne revient pas. » Voilà pourquoi je retiens entre mes mains, plus longtemps que vous ne le voudriez, mes livres sur la Genèse <sup>1</sup> et sur la Trinité, où se rencontrent les plus périlleuses questions; si je ne puis les rendre irréprochables, qu'ils soient un peu moins défectueux que si je n'étais imprudemment hâté de les mettre au jour. Vous autres, comme je le vis par vos lettres (car mon saint frère et collègue Florentius me l'écrivit aussi), vous me pressez de les publier pour que je puisse, de mon vivant, les défendre s'ils sont attaqués sur quelques points, soit par la malice des ennemis, soit par les interprétations trop peu intelligentes des amis. Vous m'exprimez ce désir parce que vous ne pensez pas qu'il y ait quelque chose dans ces livres qu'on puisse raisonnablement critiquer; autrement vous ne m'engageriez pas à les livrer, mais plutôt à les corriger avec plus de soin encore. Mais moi je m'inquiète davantage des vrais juges, des juges sévèrement armés de la vérité, parmi lesquels je veux d'abord m'établir moi-même, afin de ne leur laisser à reprendre que les fautes qui auront pu échapper à l'attention vigilante de mon esprit.

5. Dans le troisième livre du Libre Arbitre, en parlant de la substance raisonnable, j'ai dit : « L'âme après le péché, établie dans des corps « inférieurs, gouverne son corps, non pas tout « à fait selon sa volonté, mais autant que le « permettent les lois générales. » On a voulu croire qu'en cet endroit j'avais déterminé quelque chose touchant l'origine de l'âme humaine, soit qu'elle vienne des parents par la propagation, soit qu'ayant péché dans une vie supérieure et céleste, elle ait mérité d'être enfermée dans une chair incorruptible. Que ceux qui ont ainsi compris ce passage fassent attention aux expressions dont je me suis servi; je n'y donne pour certain qu'une seule chose, c'est qu'après le péché du premier homme les autres hommes sont nés et naissent dans la chair du péché pour la guérison de laquelle le Seigneur est venu dans une chair semblable à celle du péché; l'ensemble de mes paroles ne préjuge rien contre aucune des quatre opinions sur l'ori-

gine de l'âme que j'ai ensuite exposées, sans soutenir de préférence l'une d'elles, mais je faisais en sorte que, n'importe laquelle serait conforme à la vérité, Dieu fût toujours loué.

6. En effet, soit que toutes les âmes proviennent de celle du premier homme, soit qu'il y ait une âme particulièrement formée pour chacun, soit que Dieu envoie les âmes après avoir été créées en dehors de nous, ou qu'elles se plongent d'elles-mêmes dans les corps, il est certain que cette créature raisonnable, l'âme humaine, établie, après le péché, dans des corps inférieurs, c'est-à-dire terrestres, ne gouverne pas tout à fait son corps selon sa volonté, et vous aurez ainsi une certitude du péché du premier homme. Car je n'ai pas dit : après son péché, ou bien : après qu'elle a eu péché; mais j'ai dit : « après le péché. » Par là s'il devient possible de déclarer avec vérité que ce soit le péché de l'âme elle-même ou le péché du premier père qui l'ait condamnée à s'unir à un corps, il demeurera toujours exact de dire « qu'après le péché l'âme établie « dans des corps inférieurs ne gouverne pas « tout à fait son corps selon sa volonté; » car, selon les paroles de l'Apôtre, la chair convoite l'esprit <sup>1</sup>, nous gémissons sous le poids de nos faiblesses <sup>2</sup>, et le Sage nous dit que le corps corruptible appesantit l'âme <sup>3</sup>. Et qui pourrait raconter toutes les misères de notre mortalité? elles disparaîtraient quand ce corps corruptible sera revêtu de l'incorruptibilité pour que la vie absorbe ce qu'il y a de mortel en nous <sup>4</sup>. L'âme alors gouvernera le corps spirituel tout à fait selon sa volonté; mais maintenant ce n'est pas tout à fait, c'est autant que le permettent les lois générales par lesquelles il est établi que les corps naissent et meurent, qu'ils se développent et vieillissent. L'âme du premier homme, avant le péché, gouvernait son corps à volonté, quoique ce corps ne fût pas encore spirituel; mais après le péché, c'est-à-dire après que le péché a été commis dans cette chair d'où devait sortir ensuite la chair de péché, l'âme raisonnable « a été établie dans des « corps inférieurs de façon à ne pas gouverner « son corps tout à fait selon sa volonté. » Nos paroles ne sauraient déplaire à ceux-là mêmes qui n'admettent pas que les enfants, non encore coupables de péchés personnels, soient cependant une chair de péché : c'est pour la guérir que le baptême est donné comme un

<sup>1</sup> L'ouvrage sur le sens littéral de la Genèse, composé de douze livres, fut terminé dès l'année 401 et ne fut publié qu'en 415. L'ouvrage sur la Trinité, composé de quinze livres, avait été commencé dans l'année 400 et ne fut livré à l'impatience des contemporains qu'en 416. Voyez notre *Histoire de saint Augustin*, chap. XXXV et XXXVI.

<sup>2</sup> Gal. v, 17. — <sup>3</sup> Il Cor. v, 4. — <sup>4</sup> Sag. ix, 15. — <sup>5</sup> I Cor. xv, 53



remède nécessaire, au nom de Celui qui a pris la ressemblance de la chair de péché. Car il est certain, si je ne me trompe, que cette même chair, quoique infirme, non par une faute qui lui soit propre, mais par nature, a pourlant commencé à naître après le péché; Adam n'a pas été créé en cet état et n'a engendré personne avant le péché.

7. Que mes censeurs cherchent donc autre chose qu'ils soient fondés à reprendre, non-seulement dans des ouvrages de moi publiés avec trop de hâte, mais même dans mes livres sur le Libre Arbitre. Je ne nie pas qu'ils puissent y découvrir des points dont la rectification me serait profitable; ces livres ont passé en trop de mains pour qu'ils puissent se corriger; mais moi je vis encore et je puis me corriger moi-même. Les paroles de mon troisième livre, mesurées avec tant de précaution qu'elles ne s'opposent à aucune des quatre opinions sur l'origine de l'âme, ne sauraient être critiquées que par ceux qui me reprocheraient d'hésiter en présence d'une question aussi obscure; je ne me défendrai pas contre eux en leur disant que je fais bien de ne rien affirmer sur cette question, car je ne doute nullement que l'âme soit immortelle, non à la manière de Dieu même qui seul a l'immortalité<sup>1</sup>, mais d'une certaine manière conforme à sa nature, et je ne doute pas qu'elle soit créature et non substance du Créateur: je me prononce de la même façon sur tout ce que nous pouvons savoir de certain touchant la nature de l'âme. Ce qui me force à rester en suspens devant l'origine de l'âme, c'est la profondeur des ténèbres dont elle est enveloppée: qu'on tende la main à celui qui avoue son ignorance et qui désire savoir ce qu'il en est; qu'on me l'apprenne si on peut; qu'on me le démontre si on a découvert par la raison quelque chose de certain là-dessus, ou si on a trouvé dans les divines Ecritures quelque chose de très-clair qui commande à cet égard notre foi. Car ce que la raison, même la plus habile, peut faire contrairement à l'autorité des saints Livres, n'a qu'un semblant de vrai et ne saurait être la vérité. Et si l'autorité des saintes Ecritures semble contraire aux enseignements clairs et certains de la raison, c'est qu'on n'a pas pu pénétrer leur vrai sens, et qu'on y a mis du sien: ce n'est pas dans les divins livres, mais en lui-même que le commentateur a

trouvé ce qui est en opposition avec la vérité.

8. En voici un exemple: faites bien attention à ce que je vais dire. A la fin du livre qui se nomme *Ecclesiaste*, il est question de la dissolution de l'homme qui se fait par la séparation de l'âme et du corps, et l'Écriture dit: « Que la poussière rentre dans la terre d'où elle a été tirée, et que l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné<sup>1</sup>. » Un sentiment de cette autorité ne laisse aucun doute et ne saurait tromper personne; mais si quelqu'un y veut montrer un témoignage favorable à l'opinion qui fait venir toutes les âmes de celle du premier homme; son sentiment semble être appuyé sur ce qui est dit ici de la chair sous le nom de poussière (car la poussière et l'esprit ne signifient pas autre chose dans cet endroit que le corps et l'âme); il pourrait dire que l'âme retourne à Dieu parce qu'elle tire son origine de cette âme que Dieu donna au premier homme, comme la chair retourne en terre parce qu'elle vient de cette chair qui fut faite de terre dans le premier homme: il soutiendrait ainsi que ce que nous connaissons du corps doit nous déterminer à croire ce qui nous demeure caché sur l'âme, car c'est l'origine de l'âme qui fait doute et non pas l'origine du corps. Les deux questions dans ce passage de l'Écriture semblent s'expliquer l'une par l'autre: que la chair retourne en terre comme auparavant, car elle en fut tirée quand le premier homme fut fait; que l'esprit retourne à Dieu qui le donna quand il répandit un souffle de vie sur la face de l'homme qu'il venait de former, et que l'homme devint une âme vivante<sup>2</sup> d'où les hommes devaient sortir, corps et âme, par voie de propagation.

9. Cependant, s'il est vrai que toutes les âmes ne viennent pas de celle du premier homme, mais que, créées ailleurs, Dieu les donne à mesure qu'un corps humain se forme, cette opinion peut encore s'accorder avec ces paroles: « Que l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné. » Ces paroles n'excluraient donc que les deux autres opinions, parce que, si une âme particulière était créée à chaque création d'homme, on ne pense pas que l'Écriture aurait dû dire: « Que l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné; » mais à Dieu qui l'a fait. Ce mot: « il a donné, » suppose l'existence antérieure de ce qui pouvait se donner. On presse encore ces paroles: « Que l'esprit retourne à Dieu, » et on demande:

<sup>1</sup> 1 Tim. vi, 16.

<sup>2</sup> *Ecclesi.* xii, 7. — <sup>3</sup> *Genès.* ii, 7.

Comment l'esprit retournera-t-il là où il n'a jamais été? Au lieu de ces expressions : « Que l'esprit retourne à Dieu, » il eût mieux valu dire, ajoute-t-on : Que l'esprit s'avance ou qu'il aille vers Dieu, s'il est à croire que cet esprit n'y ait jamais été auparavant. De même il ne serait pas facile d'expliquer comment les âmes se plongeraient, de leur propre volonté, dans le corps, puisqu'il est écrit en parlant de l'esprit : « Dieu l'a donné. » C'est pourquoi, je le répète, ces deux opinions souffrent de ce passage de l'Écriture : l'une, qui veut que chaque âme soit créée dans le corps qui lui est destiné ; l'autre, qui prétend que les âmes se jettent de leur propre volonté dans les corps. Mais ce texte ne repousse pas les deux autres opinions : l'une, qui fait venir toutes les âmes de celle du premier homme ; l'autre, par laquelle les âmes déjà créées auparavant et établies en Dieu sont données aux corps.

10. Et cependant si les partisans de l'opinion qui veut que chaque âme soit créée dans son corps, soutenaient que ces mots de l'Écriture : « Dieu a donné l'esprit, » doivent être compris comme quand on dit que Dieu nous a donné les yeux, les oreilles, les mains, ou toute autre chose, sans avoir besoin d'admettre que ces membres étaient faits à l'avance et mis en réserve en attendant les desseins providentiels, mais que le Créateur les a donnés quand il les a faits, je ne vois pas ce qu'on pourrait leur répondre : à moins que d'autres témoignages ne fussent produits contre eux ou qu'il n'y eût des raisons certaines devant lesquelles dût fléchir leur opinion. De leur côté, ceux qui pensent que les âmes passent de leur propre volonté dans les corps, entendent les mots de l'Écclésiaste : « Dieu a donné l'esprit, » comme ces mots de l'Apôtre : « Dieu les a livrés à la concupiscence de leur cœur<sup>1</sup>. » Ces partisans de la création des âmes dans les corps, sont embarrassés de ce qui est dit du retour de l'esprit vers Dieu; ce seul mot les met mal à l'aise; mais, à mon avis, cela ne suffirait pas pour rejeter ce sentiment : on pourrait montrer par le langage accoutumé des saints Livres, que l'esprit créé retourne vers Dieu comme vers son auteur, et non pas comme vers celui en qui il avait été une première fois.

11. Je vous ai écrit ces choses pour que celui qui voudra s'attacher à la défense de l'une des quatre opinions sur l'origine de l'âme, établisse

<sup>1</sup> Rom. 1, 24.

son sentiment, soit par des citations des saints Livres qui ne puissent pas être comprises d'une autre manière, comme lorsque l'Écriture dit que Dieu a fait l'homme, ou par des raisons certaines qu'il soit impossible de contredire sans folie, comme lorsqu'on dit que, pour connaître la vérité ou pour pouvoir se tromper, il faut être vivant. Car on juge de la vérité de ceci, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'autorité des divins Livres ; il suffit pour cela du sens commun, et celui qui soutiendrait le contraire serait regardé comme fou. Si quelqu'un peut réunir ces conditions de certitude dans cette question sur l'âme, mêlée à tant d'obscurités, qu'il vienne en aide à mon ignorance ; s'il ne le peut pas, qu'il ne me reproche point mon hésitation.

12. Quant à ce que j'ai écrit sur la virginité de sainte Marie, on ne saurait en nier la possibilité, sans nier tout ce qui est arrivé miraculeusement dans des corps. Si on ne le croit pas, parce que cette merveille ne s'est accomplie qu'une fois, demandez à l'ami qu'une telle difficulté arrête, s'il ne se rencontre rien, dans les lettres profanes, qui ne soit arrivé qu'une fois : ce qui n'empêche pas qu'on y croie, non point dans la mesure qu'on accorde à des fables, mais, comme on dit, par une foi historique : demandez-le lui, je vous en prie. S'il nie que quelque chose de pareil se trouve dans l'histoire profane, il faut l'en faire souvenir ; mais s'il l'avoue, la difficulté est résolue.

## LETTRE CXLIV.

(Année 412)

AUGUSTIN, ÉVÊQUE, A SES HONORABLES ET TRÈS-DIGNES SEIGNEURS, A SES BIEN-AIMÉS ET DÉSI-RÉS FRÈRES DE CIRTA DANS TOUS LES DEGRÉS D'HONNEUR.

Les persistants efforts de saint Augustin avaient converti à l'unité catholique la population de Cirta ou Constantine; les principaux de cette ville écrivirent à l'évêque d'Hippone pour le lui annoncer et pour l'engager à les visiter et à jouir sur les lieux de son œuvre de paix. On va voir avec quel sentiment chrétien saint Augustin leur répond; il ne perd pas cette occasion de faire toucher du doigt la vérité aux donatistes non encore ramenés à l'unité.

1. Si ce qui nous affligeait tous dans votre ville a disparu, si la force de la vérité a vaincu des cœurs qui lui résistaient malgré ce qu'elle avait de notoire et en quelque sorte de public, si vous jouissez des douceurs de la paix, si l'a-



mour de l'unité ne blesse plus des yeux malades, mais s'il remplit de lumière et de force des yeux désormais guéris, ce n'est point là notre ouvrage, c'est l'ouvrage de Dieu; je ne l'attribuerais pas à des efforts humains, lors même que la conversion de cette grande multitude de chrétiens aurait eu lieu au moment où nous étions auprès de vous et où nous vous exhortions à revenir à la vérité catholique. C'est l'ouvrage de Celui qui, par ses ministres, avertit au dehors avec les signes des choses, et qui, par lui-même, instruit au dedans avec les choses elles-mêmes. Il ne faut pas que nous nous montrions moins pressés d'aller vous visiter, par la raison que le bien accompli en vous ne l'a pas été par nous, mais par Celui qui fait seul des merveilles<sup>1</sup>; nous devons au contraire nous hâter bien plus pour aller contempler les œuvres divines que nos propres œuvres; si nous sommes nous-mêmes quelque chose de bon, l'honneur en revient à Dieu et non pas aux hommes; de là ces paroles de l'Apôtre: « Ce n'est pas celui qui plante qui est « quelque chose, ni celui qui arrose, mais Dieu « qui donne l'accroissement<sup>2</sup>. »

2. Vous rappelez dans votre lettre, et je me souviens d'avoir lu dans les auteurs profanes, que Xénocrate, parlant des avantages de la tempérance, fit changer tout à coup de vie à Polémon qui, non-seulement était sujet à s'enivrer, mais qui était ivre en ce moment-là. Quoique Polémon, ainsi que vous l'avez si bien compris vous-mêmes, n'ait pas été par là gagné à Dieu, mais seulement délivré d'une tyrannique et basse habitude, c'est à l'œuvre divine et non pas à une œuvre humaine que j'attribuerai l'heureux changement opéré en lui. Si le corps, la moins noble portion de nous-mêmes, a des biens, comme la beauté, la force, la santé; si tous ces avantages viennent de Dieu seul qui a créé la nature et lui donne la perfection, à combien plus forte raison devons-nous penser que personne que Dieu ne peut donner les biens de l'âme! A quel degré d'orgueil et d'ingratitude ne descendrait pas l'aveuglement humain, s'il croyait que la beauté du corps est l'ouvrage de Dieu et que la chasteté de l'âme est l'ouvrage de l'homme? Il est écrit dans le livre de la sagesse chrétienne: « Je savais que « nul ne peut être continent sans un don de « Dieu; et il y avait de la sagesse à savoir de « qui venait ce don<sup>3</sup>. » Si donc Polémon, pas-

sant tout à coup de la débauche à la sobriété, avait su d'où lui venait ce don, de façon à rejeter les superstitions païennes et à pieusement adorer Celui qui lui accordait une telle grâce, il n'aurait pas été seulement continent, mais encore véritablement sage et salutairement religieux; cela lui aurait servi non pas uniquement pour l'honnêteté de la vie présente, mais pour l'immortalité de la vie future. Combien moins dois-je donc m'attribuer votre conversion et celle de votre peuple que vous nous annoncez! Elle ne s'est faite ni quand je parlais dans votre ville ni même quand je m'y trouvais, mais elle est l'œuvre de la grâce de Dieu dans les âmes où elle s'est faite véritablement. Reconnaissez-le avant toute chose, pensez-y avec piété et humilité. C'est à Dieu, mes frères, c'est à Dieu qu'il faut rendre grâce; craignez Dieu de peur que vous ne tombiez; aimez-le, pour que vous avanciez.

3. Si, parmi vous, il en est encore que l'amour de l'homme tiennent secrètement éloignés de l'unité et que la peur de l'homme n'ait ramenés qu'en apparence, que ceux-là sachent bien que la conscience humaine demeurant sans voiles devant Dieu, que c'est un lémoïn qu'ils ne tromperont pas, un juge auquel ils n'échapperont point. Et si la question même de l'unité leur inspire encore des doutes inquiets pour leur salut, qu'ils arrachent à leur propre cœur cet aveu bien légitime: que sur l'Eglise catholique, c'est-à-dire sur l'Eglise répandue par toute la terre, ils croient plutôt les enseignements des divines Ecritures que les outrages des langues humaines. Pour ce qui est du dissentiment survenu entre des hommes (et quels qu'ils soient, ils ne sauraient porter aucune atteinte aux promesses de Dieu qui a annoncé à Abraham que toutes les nations seraient bénies dans sa race<sup>4</sup>, et ceci qui a été cru lorsqu'on l'annonçait est nié lorsqu'on en voit l'accomplissement); pour ce qui est, dis-je, d'une affaire particulière entre des hommes, que ces donatistes encore hésitants réfléchissent à ce raisonnement qui me paraît aussi simple qu'invincible: ou l'affaire a été jugée devant un tribunal ecclésiastique d'outre-mer, ou elle ne l'a pas été; si elle n'a pas été jugée, la société chrétienne des nations d'outre-mer, avec laquelle nous avons la joie de rester en communion est innocente, et c'est par un schisme sacrilège que les donatistes se trouvent séparés

<sup>1</sup> Ps. LXXI, 18. — <sup>2</sup> I Cor. III, 7. — <sup>3</sup> Sag. VIII, 21.

<sup>4</sup> Gen. XXVI, 4.

de ces innocents; s'il y a eu examen et jugement de l'affaire, qui ne comprend, qui ne sent, qui ne voit que les donatistes ont été vaincus dans cette Eglise d'outre-mer avec laquelle ils ne sont plus en communion? Qu'ils choisissent donc ce qu'ils aiment mieux croire, ou la sentence des juges ecclésiastiques, ou les murmures des plaideurs vaincus. Remarquez avec soin et avec toute votre pénétration, qu'il est impossible de rien répondre de raisonnable à ce dilemme si court et si facile à comprendre; et cependant ce malheureux Polémon n'en persiste que davantage dans l'ivresse de sa vieille erreur. Pardonnez à cette lettre plus longue peut-être qu'agréable, utile pourtant, je pense, si elle ne vous flatte pas, ô mes honorables et excellents seigneurs, mes frères bien-aimés et très-désirés! Quant à mon voyage sur vous, que Dieu remplisse notre désir mutuel. Les paroles ne suffiraient pas pour exprimer avec quelle ardeur nous souhaitons de vous visiter; vous voulez bien le croire, je n'en doute pas.

#### LETTRE CXLV.

(Année 412 ou 413.)

Saint Augustin, dont la vie est sans repos, parle du repos sur la terre et des charmes puissants du monde; il établit que ce n'est pas la crainte mais l'amour de la justice qui doit nous exciter à fuir le mal; en peu de lignes précises et fortes, il met en garde contre la naissante doctrine des pélagiens.

AUGUSTIN A SON CHER SEIGNEUR ET SAINT FRÈRE  
ANASTASE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Nos frères Lupicin et Concordial, honorables serviteurs de Dieu, nous sont une très-bonne occasion de vous saluer, et d'ailleurs, lors même que je ne vous écrirais pas, vous pourriez savoir par eux tout ce qui se passe au milieu de nous. Je n'ignore pas combien vous nous aimez dans le Christ, parce que vous-même vous n'ignorez pas combien nous vous aimons; j'aurais donc été sûr de vous faire de la peine si vous aviez vu arriver sans lettre de moi deux frères partis d'ici et dont l'étroite intimité avec nous n'aurait pas pu vous rester inconnue. Ajoutez que je vous dois une réponse, car depuis que j'ai reçu votre lettre, je ne crois pas vous avoir écrit; je ne le sais pas au milieu de tant de soins et d'affaires qui m'accablent.

2. Nous désirons beaucoup savoir comment

vous allez et si le Seigneur vous accorde quelque repos, autant qu'on puisse en avoir sur cette terre; si un membre est glorifié, tous les membres se réjouiront avec lui<sup>1</sup>; et lorsqu'au milieu de nos soucis il nous arrive de savoir quelques-uns de nos frères avec un peu de repos, nous éprouvons comme un grand soulagement, et il nous semble vivre en eux plus doucement et plus paisiblement. Toutefois les peines croissantes de cette fragile vie redoublent en nous le désir du repos éternel. Car ce monde est plus dangereux dans ses caresses que dans ses épreuves qu'il nous impose; il faut nous défier de lui, bien plus quand il nous invite à l'aimer que quand il nous force à le mépriser. Tout ce que le monde renferme est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et orgueil de la vie<sup>2</sup>; souvent ceux-là mêmes qui préfèrent à ces choses les choses spirituelles, invisibles, éternelles, se laissent aller à un certain amour de la terre, et n'empêchent pas les joies du monde de se mêler jusqu'à un certain point à l'accomplissement de leurs plus saints devoirs. Autant les biens futurs sont les meilleurs pour la charité, autant les biens présents exercent sur notre infirmité le plus d'empire. Plût à Dieu que ceux qui ont appris à les voir et à en gémir méritassent de les vaincre et d'échapper à leur tyrannie! La volonté humaine ne saurait y parvenir sans la grâce de Dieu; on ne peut pas dire qu'elle soit libre tant qu'elle demeure soumise à des passions qui la dominent et l'enchaînent. Car celui qui nous lie fait de nous son esclave<sup>3</sup>; « si le Fils vous délivre, » nous dit le Fils de Dieu lui-même, « vous serez alors vraiment « libres<sup>4</sup>. »

3. C'est pourquoi la loi, en enseignant et en prescrivant ce qui ne peut être accompli sans la grâce, montre à l'homme sa propre infirmité; l'homme ainsi convaincu de faiblesse, cherche un Sauveur qui guérisse sa volonté et la rende capable de faire ce qu'elle ne pouvait pas auparavant. Ainsi la loi mène à la foi, la foi obtient l'Esprit dispensateur des grâces, l'Esprit répand la charité, la charité accomplit la loi. C'est pour cela que la loi est appelée un pédagogue<sup>5</sup>, sous la menaçante sévérité duquel celui qui invoquera le nom du Seigneur sera sauvé<sup>6</sup>. Mais comment invoqueront-ils Celui en qui ils ne croient pas<sup>7</sup>? De peur que la

<sup>1</sup> I Cor. XII, 26. — <sup>2</sup> I Jean, II, 16. — <sup>3</sup> II Pierre, II, 19. — <sup>4</sup> Jean, VIII, 36. — <sup>5</sup> Gal. III, 24. — <sup>6</sup> Joel, II, 32. — <sup>7</sup> Rom. X, 14.



lettre sans l'esprit ne tue, l'Esprit qui vivifie est donné aux croyants et à ceux qui invoquent le Seigneur; et la charité de Dieu se répand dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous est donné<sup>2</sup>, afin que s'accomplisse ce que dit le même Apôtre : « La charité est la plénitude de la loi<sup>3</sup>. » La loi est donc bonne à celui qui en use comme il faut<sup>4</sup>; celui-là en use comme il faut qui, comprenant pourquoi elle a été donnée, est amené par ses menaces à la grâce libératrice. Quiconque, ingrat envers cette grâce par laquelle l'impie est justifié, compte sur ses propres forces pour accomplir la loi, n'est pas soumis à la justice de Dieu, car il l'ignore et veut établir la sienne propre<sup>5</sup>; la loi cesse d'être pour lui un secours pour la délivrance et n'est plus que le lien du péché. Ce n'est pas que la loi soit un mal, mais c'est que « le péché, » comme il est écrit, « donne la mort par le bien même de la loi<sup>6</sup> » à des âmes remplies de sentiments pareils. La loi en effet ajoute à la gravité de la faute lorsque celui qui agit mal connaît par la loi toute l'étendue du mal qu'il fait.

4. Mais c'est en vain qu'on se croit vainqueur du péché quand c'est seulement par la crainte de la peine qu'on ne pèche pas; quoique au dehors on ne fasse pas œuvre de passion mauvaise, le mal pourtant demeure au dedans comme un ennemi. Comment trouver innocent devant Dieu celui qui voudrait faire ce que Dieu défend, si l'on supprimait le châtement qu'il redoute? Il est coupable dans sa volonté elle-même celui qui veut faire ce qui n'est pas permis et qui ne s'en abstient que parce qu'il ne peut le faire impunément. Autant qu'il est en lui, il aimerait mieux qu'il n'y eût pas une justice défendant et punissant les péchés. Et s'il aimait mieux qu'il n'y eût pas de justice, nul doute qu'il la détruirait s'il le pouvait. Comment serait-il juste, cet ennemi de la justice qui, si le pouvoir lui en était donné, supprimerait la justice qui ordonne pour échapper à ses menaces et à ses arrêts? Celui-là donc est ennemi de la justice qui ne pèche point par la crainte de la peine; il en sera l'ami si c'est par amour pour elle qu'il ne pèche pas; car alors véritablement il craindra de pécher. Craindre l'enfer ce n'est pas craindre de pécher mais de brûler. Mais on craint de pécher, lorsqu'on a horreur du péché même

comme de l'enfer. C'est là cette crainte chaste du Seigneur qui demeure dans tous les siècles<sup>1</sup>. Cette terreur de la peine a son tourment et n'est pas dans la charité; la charité parfaite met dehors la terreur<sup>2</sup>.

5. On déteste le péché en raison de l'amour qu'on a pour la justice; on ne devient pas capable de ce sentiment par la lettre de la loi qui épouvante, mais par la grâce de l'Esprit qui guérit. Alors se fait en nous ce que nous recommande l'Apôtre : « Je vous parle humainement à cause de l'infirmité de votre chair : « de même que vous avez fait servir les « membres de votre corps à l'impureté et à « l'iniquité pour l'iniquité, de même faites-les « servir maintenant à la justice pour votre « sanctification<sup>3</sup>. » C'est comme si l'Apôtre avait dit : De même que nulle crainte ne vous forçait à pécher, mais que vous n'y étiez entraînés que par la passion et le plaisir, que la peur du supplice ne vous excite pas à bien vivre, mais que ce soit le plaisir et l'amour de la justice. Et ceci, ce me semble, n'est pas encore la justice parfaite, mais la justice dans sa force première. Ces mots : « Je vous parle humaine- « ment à cause de la faiblesse de votre chair, » laissent entendre qu'il aurait autre chose à dire si ceux à qui il s'adresse pouvaient le porter. En effet, nous devons faire pour la justice bien plus qu'on ne fait d'ordinaire pour le péché. Or, la peine qui peut en arriver au corps n'empêche pas la volonté mauvaise, elle empêche seulement que l'œuvre du péché ne s'accomplisse, et quelqu'un qui serait sûr d'un prompt châtement ne se déterminerait pas à commettre publiquement un acte de coupable impureté. Mais il faut aimer la justice, de façon que les peines du corps n'aient pas la puissance de nous en séparer et que, même entre les mains d'ennemis cruels, nos œuvres luisent devant les hommes : ceux à qui elles peuvent plaire en glorifieront notre Père qui est aux cieux<sup>4</sup>.

6. Voilà pourquoi saint Paul, cet ami si ferme de la justice, s'écrie : « Qui nous séparera « de la charité du Christ ! Sera-ce l'affliction ? « la détresse ? la persécution ? la faim ? la nu- « dité ? le péril ? le glaive ? comme il est écrit : « *Nous sommes chaque jour livrés à la mort à « cause de vous ; nous sommes regardés comme « des brebis destinées à la boucherie*<sup>5</sup>. Mais au « milieu de tous ces maux nous triomphons

<sup>1</sup> II Cor. III, 6. — <sup>2</sup> Rom. V, 5. — <sup>3</sup> Rom. XIII, 10. — <sup>4</sup> I Tim. I, 8. — <sup>5</sup> Rom. X, 3. — <sup>6</sup> Rom. VII, 13.

<sup>1</sup> Ps. XVIII, 10. — <sup>2</sup> I Jean, IV, 18. — <sup>3</sup> Rom. VI, 19. — <sup>4</sup> Matth. V, 16. — <sup>5</sup> Ps. XLIII, 22.

« par Celui qui nous a aimés ; car je suis assuré  
 « que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les  
 « puissances, ni les choses présentes, ni les  
 « choses futures, ni la violence, ni la hauteur,  
 « ni la profondeur, ni nulle autre créature ne  
 « pourra jamais nous séparer de la charité  
 « de Dieu qui est dans Notre-Seigneur Jésus-  
 « Christ<sup>1</sup>. » Remarquez que l'Apôtre ne dit pas :  
 Qui nous séparera du Christ ? Mais, voulant  
 montrer par où nous sommes unis au Christ,  
 il dit : « Qui nous séparera de la charité du  
 « Christ ? » C'est donc par la charité que nous  
 tenons au Christ, et non point par la crainte de  
 la peine. L'Apôtre rappelle ensuite ce qui paraît  
 le plus capable, mais ce qui n'a pas la force de  
 nous séparer, et finit en appelant charité de Dieu  
 ce qu'il avait appelé charité du Christ. Et  
 qu'est-ce que la charité du Christ, si ce n'est  
 l'amour de la justice ? Il a été dit du Christ :  
 « Dieu nous l'a donné pour être notre sagesse,  
 « *notre justice*, notre sanctification, notre  
 « rédemption, afin que, selon ce qui est écrit,  
 « celui qui se glorifie, se glorifie dans le  
 « Seigneur<sup>2</sup>. » De même donc qu'il y a une  
 extrême perversité à se jeter dans les œuvres  
 immondes d'une volupté grossière, malgré la  
 crainte des châtimens corporels ; de même il  
 y a un amour extrême de la justice à ne pas se  
 laisser détourner, par la menace, des supplices,  
 des saintes œuvres de l'éclatante charité.

7. Cette charité de Dieu, à laquelle il faut  
 penser sans cesse, se répand dans nos cœurs  
 par le Saint-Esprit qui nous a été donné, « pour  
 « que celui qui se glorifie se glorifie dans le  
 Seigneur<sup>3</sup>. » Lors donc que nous nous sen-  
 tons pauvres et dénués de cette charité par la-  
 quelle véritablement la loi s'accomplit, nous  
 ne devons pas chercher dans notre propre  
 indigence ce qui nous manque, mais nous  
 devons par la prière, demander, chercher,  
 frapper à la porte<sup>4</sup>, afin que Celui, en qui  
 est la source de vie, nous enivre par l'abon-  
 dance de sa maison et nous abreuve du torrent  
 de ses délices<sup>5</sup>. Ainsi rafraîchis et fortifiés,  
 nous sortirons de notre abîme de tristesse :  
 bien plus, nous mettrons notre gloire dans  
 nos afflictions, sachant que l'affliction produit  
 la patience ; la patience, l'épreuve ; l'épreuve,  
 l'espérance, et que l'espérance n'est pas con-  
 fondue ; ce n'est pas de nous-mêmes que nous  
 pouvons cela, c'est parce que la charité de Dieu

se répand dans nos cœurs par le Saint-Esprit  
 qui nous est donné<sup>1</sup>.

8. J'ai eu du plaisir à vous dire, au moins  
 par lettre, ce que je n'avais pu vous dire quand  
 nous étions ensemble ; ce n'est pas pour vous,  
 dont les pensées sont humbles et ne sont pas  
 des pensées d'orgueil<sup>2</sup>, c'est pour ceux qui  
 donnent trop à la volonté humaine, qui croient  
 qu'elle leur suffit pour accomplir la loi, sans  
 aucune inspiration de la grâce, et dont la doc-  
 trine tend à persuader à la misérable et pauvre  
 nature humaine qu'elle peut se dispenser de  
 prier, de peur d'entrer en tentation. Ils n'osent  
 pas dire ceci ouvertement ; mais qu'ils le  
 veuillent ou non, cela résulte de leur doc-  
 trine<sup>3</sup>. Pourquoi nous a-t-il été dit : « Veillez  
 « et priez, de peur que vous n'entriez en ten-  
 « tation<sup>4</sup> ? » Pourquoi le Sauveur nous appre-  
 nant à prier, nous prescrit-il de dire : « Ne  
 « vous laissez pas succomber à la tentation<sup>5</sup>, »  
 s'il suffit de la volonté humaine, et s'il n'est  
 pas besoin de la grâce divine pour ne point  
 succomber ? Je n'ajouterai rien de plus. Saluez  
 les frères qui sont avec vous, et priez pour  
 nous, afin que nous ayons cette santé dont il  
 est parlé dans l'Évangile : « Il n'est pas besoin  
 « de médecin pour ceux qui se portent bien,  
 « mais pour les malades ; je ne suis pas venu  
 « appeler les justes, mais les pécheurs<sup>6</sup>. »  
 Priez donc pour nous, pour que nous soyons  
 justes : l'homme ne peut pas être juste sans  
 qu'il le sache et le veuille, et il le sera aussitôt  
 s'il le veut pleinement ; mais cette volonté  
 même, il ne l'aura pas, à moins que la grâce  
 de Dieu ne le guérisse et ne vienne à son se-  
 cours.

## LETTRE CXLVI.

(Au commencement de l'année 413).

Pélage, au concile de Diospolis, en 415, chercha à tirer  
 parti d'une lettre de saint Augustin à son adresse ; voici cette  
 petite lettre de simple politesse que l'évêque d'Hippone a rap-  
 portée dans son livre des *Gestes de Pélage* et dont pas un  
 mot ne pouvait autoriser les doctrines du moine breton.

AUGUSTIN A SON BIEN-AIMÉ SEIGNEUR ET CHER  
 FRÈRE PÉLAGE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

Je vous rends grâce d'avoir bien voulu me  
 donner la joie de recevoir de vos lettres, et de

<sup>1</sup> Rom. v, 3-5. — <sup>2</sup> Rom. xii, 16.

<sup>3</sup> Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'il s'agit ici des  
 pélagiens.

<sup>4</sup> Matth. xxvi, 41. — <sup>5</sup> Matth. vi, 13. — <sup>6</sup> Matth. ix, 12, 13.

<sup>1</sup> Rom. viii, 35-39. — <sup>2</sup> I Cor. i, 30, 31. — <sup>3</sup> Rom. v, 5 ; I Cor. i,  
 31. — <sup>4</sup> Matth. vii, 7. — <sup>5</sup> Ps. xxxv, 9, 10.



m'avoir appris que vous vous portez bien. Que le Seigneur vous accorde les biens par lesquels vous soyez toujours bon, et puissiez-vous vivre éternellement avec lui, mon bien-aimé seigneur et très-cher frère. Quoique je ne me reconnaisse pas digne des louanges que votre bienveillance me donne, il m'est impossible pourtant de ne pas en être touché; mais je vous demande de prier pour moi, afin que je devienne, à l'aide du Seigneur, tel que vous croyez que je suis. (*Et d'une autre main.*) Souvenez-vous de nous, conservez votre santé, et puissiez-vous plaire au Seigneur, ô bien-aimé seigneur et très-cher frère !

### LETTRE CXLVII.

(Année 412.)

Cette lettre, adressée à une femme dont nous avons déjà prononcé le nom, et la lettre suivante adressée à Fortunatien, évêque de Sicca, ont pour but d'établir que Dieu ne peut être vu des yeux du corps, et que la vue de Dieu dans la vie future est réservée à ceux qui auront le cœur pur. Saint Augustin, dans le deuxième livre de la *Revue* de ses ouvrages, chap. XLI, mentionne la lettre à Pauline qui a l'étendue d'un livre, et fait observer qu'il n'y a pas traité la question de savoir si, après la résurrection de la fin des temps, Dieu pourra être vu des yeux du corps spirituel. « Mais, ajoute l'évêque d'Hippone, je crois avoir suffisamment éclairci cette question si difficile dans le dernier « livre, c'est-à-dire dans le vingt-deuxième livre de la *Cité de Dieu*. » Saint Augustin, dans la *Revue*, mentionne aussi sa lettre à Fortunatien qu'il appelle un mémoire, mais sans en faire le sujet d'aucune remarque. La lettre à Pauline, indépendamment de sa valeur théologique, est un long effort du génie pour franchir le monde des corps et s'élever dans le monde de l'âme; les principes de la métaphysique chrétienne sont là. Le témoignage du sens intime se trouve invoqué dans cet écrit comme motif de certitude. Plus d'une fois saint Augustin se répète, évidemment pour se faire comprendre d'une femme, et, à plus de quatorze siècles de distance, nous avons une grande considération pour cette Pauline, que l'évêque d'Hippone jugea digne de recevoir communication de ses pensées sur un sujet aussi difficile : c'est un grand exemple pour les femmes chrétiennes de notre temps.

#### AUGUSTIN A PAULINE, SALUT.

1. Je me souviens de ce que vous m'avez demandé et de ce que je vous ai promis, Pauline, pieuse servante de Dieu, et je ne dois pas négliger d'acquitter ma dette. Vous m'avez prié de vous écrire quelque chose d'étendu sur la question de savoir si le Dieu invisible peut être vu des yeux du corps; je n'aurais pu vous le refuser sans offenser votre zèle religieux; mais j'ai tardé à remplir ma promesse, soit à cause d'autres occupations, soit parce que le sujet de votre demande méritait qu'on y pensât longtemps. Dans l'examen de celle grande chose, il ne fallait pas seulement réfléchir sur

ce qu'il y avait à croire et à dire, mais encore sur les moyens de persuader ceux qui ont des opinions différentes, et cette double obligation rendait la tâche plus difficile; enfin j'ai cru devoir mettre un terme à ce long retard, dans l'espoir que Dieu viendrait à mon aide bien plus en écrivant qu'en différant. Et d'abord il me paraît que dans cette recherche il y a plus à gagner dans une bonne vie que dans les meilleurs discours. Ceux qui ont appris de Notre-Seigneur Jésus-Christ à être doux et humbles de cœur<sup>1</sup>, profitent plus par la méditation et la prière qu'en lisant et en écoutant. Toutefois il ne faut pas renoncer à l'usage du discours; mais lorsque celui qui plante et qui arrose a fait son œuvre, il laisse le reste à Celui qui donne l'accroissement : ceux qui plantent et qui arrosent sont aussi son ouvrage.

2. Que ce soit donc en vous l'homme intérieur qui se recueille et qui écoute. Il se renouvelle de jour en jour tandis que l'homme extérieur se détruit<sup>2</sup>, soit par la macération, soit par la maladie, soit par un accident, soit par le poids de l'âge qui abat à la fin les santés les plus solides et les plus longues vies. Elevez donc votre esprit qui se renouvelle dans la connaissance de Dieu selon l'image de Celui qui l'a créé<sup>3</sup>; c'est là que, par la foi, le Christ habite en vous<sup>4</sup>; c'est là qu'il n'y a plus ni juif, ni gentil, ni esclave, ni libre, ni homme, ni femme<sup>5</sup>; c'est là que vous ne mourrez pas quand vous vous séparerez de votre corps, parce que là vous n'avez pas vieilli quoique vous soyez déjà chargée d'années. Que votre intérieur soit donc attentif, et comprenez ce que je vais dire. Je ne veux pas que vous suiviez ici mon autorité et que vous jugiez nécessaire de croire quelque chose parce que je l'aurai dit; soumettez-vous aux Ecritures canoniques sur les points dont vous ne reconnaîtrez pas encore par vous-même la vérité, ou croyez à la lumière qui vous éclaire intérieurement pour vous faire mieux comprendre.

3. Afin de mieux vous y préparer, je vous donnerai un exemple tiré du sujet même qui va nous occuper. Nous croyons qu'on peut voir Dieu, non avec les yeux du corps comme on voit le soleil, ni avec le regard de l'intelligence comme chacun voit intérieurement qu'il est vivant, qu'il veut, qu'il cherche, qu'il sait ou qu'il ne sait pas. Vous-même, en lisant

<sup>1</sup> Matth. XXI, 29. — <sup>2</sup> II Cor. IV, 6. — <sup>3</sup> Coloss. III, 10. — <sup>4</sup> Ephés. III, 17. — <sup>5</sup> Gal. III, 28.

cette lettre, vous vous souvenez d'avoir vu le soleil des yeux du corps; vous pouvez même le voir tout de suite, s'il est à l'horizon et qu'il puisse vous apparaître de l'endroit où vous êtes. Mais pour voir ce qui se découvre à l'esprit, c'est-à-dire que vous vivez, que vous voulez voir Dieu, que vous cherchez à le voir, que vous savez que vous vivez, que vous voulez et que vous cherchez, et que vous ne savez pas comment on voit Dieu, vous ne vous servez pas des yeux du corps et vous n'avez pas besoin de choisir un point pour mieux regarder ces choses; vous voyez ainsi votre vie, votre volonté, vos recherches, votre science, et aussi votre ignorance, car il ne faut pas dédaigner de voir même qu'on ne sait pas. C'est donc en vous-même que vous voyez ces choses et que vous les avez sans aucune ligne de figure et sans aucune couleur; elles vous y apparaissent d'une façon d'autant plus nette et plus sûre que vous les contemplez d'un regard plus simple et plus intérieur. Puisque donc nous ne pouvons maintenant voir Dieu ni avec les yeux du corps, comme ce qui est au ciel et sur la terre, ni avec les yeux de l'esprit comme les choses dont je parlais tout à l'heure et que vous voyez en vous-même avec une entière certitude, pourquoi croyons-nous qu'on peut voir Dieu si ce n'est parce que nous ajoutons foi à ces paroles de l'Écriture: « Heureux ceux « qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront « Dieu <sup>1</sup>; » et parce que cette pensée est appuyée d'autres témoignages des livres saints auxquels nous regarderions comme un crime de ne pas croire et que sans aucun doute la piété nous oblige à admettre?

4. Notez bien cette distinction; par conséquent si dans ce discours, je rappelle des choses que vous voyez avec les yeux de la chair, que vous percevez ou que vous vous souvenez d'avoir perçues par quelque autre sens, comme on perçoit la couleur, le bruit, l'odeur, la saveur, la chaleur et tout ce que nous pouvons connaître par la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher; ou bien si j'en rappelle que vous voyez du regard de l'esprit, comme vous voyez votre vie, votre volonté, votre pensée, votre mémoire, votre intelligence, votre science, votre foi et tout ce qui s'aperçoit par l'esprit, et qu'il ne vous soit pas possible d'en douter, non point parce que vous les croirez, mais parce que vous les verrez, reconnaissez alors

<sup>1</sup> Matth. v, 10.

que je vous les ai montrées. Quant à ce que je ne montrerai pas comme on montre ce qui se voit par les yeux du corps ou par les yeux de l'esprit, et qui pourtant sera nécessairement vrai ou faux, sans que la vue du corps ou la vue de l'esprit puisse en juger, on pourra seulement le croire ou ne pas le croire. Il faudra le croire sans hésiter si l'autorité des divines Écritures, que l'Église appelle canoniques, vient manifestement à l'appui. Mais quand il s'agira d'autres témoignages, qui cherchent à produire la persuasion, il vous sera permis d'y adhérer ou de ne pas y adhérer; vous vous déterminerez d'après la foi qu'ils méritent.

5. En effet, si nous ne croyons à rien de ce que nous n'avons pas vu, à rien de ce que nous n'avons pas perçu nous-mêmes par les yeux du corps ou de l'esprit, ou appris par les saintes Écritures, comment saurons-nous qu'existent les villes où nous ne sommes jamais allés? Comment saurons-nous que Rome a été fondée par Romulus, et pour parler de temps plus voisins de nous, que Constantinople a été fondée par Constantin? Comment saurons-nous quels parents nous ont mis au monde et quels ont été nos ancêtres? Les choses de ce genre nous sont connues, non point par les yeux du corps comme nous connaissons le soleil, ou par l'œil de l'esprit comme nous connaissons notre volonté, ou par l'autorité des saints Livres comme nous savons qu'Adam a été le premier homme, que le Christ est né, qu'il est mort et qu'il est ressuscité; mais elles nous sont connues par d'autres témoignages dont nous ne pensons pas pouvoir douter. Si nous nous trompons en pareil cas, en croyant ce qui n'est pas ou en ne croyant pas ce qui est, nous estimons que nous nous trompons sans danger, pourvu que la foi par laquelle la piété se forme ne reçoive aucune atteinte. Ces préliminaires ne touchent pas encore à la question que vous m'avez proposée, mais ils ont pour but de vous apprendre, à vous et à ceux entre les mains de qui tombera cet écrit, de quelle façon vous devez juger mes ouvrages et les ouvrages de qui que ce puisse être: il ne faut pas que vous pensiez savoir ce que vous ne savez point, et que vous croyiez légèrement ce qui ne vous paraît évident ni par les sens du corps ni par la vue de l'esprit, et, en dehors de ces deux moyens de certitude, ce qui ne serait pas imposé à votre



foi par l'autorité des Ecritures canoniques.

6. Arrivons-nous à la question ? N'y a-t-il plus rien dont il faille prévenir le lecteur ? Quelques-uns pensent que ce que nous appelons croire, lorsque ce que l'on croit est vrai, n'est autre chose que de voir avec l'esprit. S'il en était ainsi, nous nous serions trompés dans notre avant-propos où nous marquons la différence entre voir quelque chose par les yeux du corps, comme le soleil dans le ciel, une montagne, un arbre, un objet quelconque sur la terre, ou voir avec le regard de l'esprit une chose non moins évidente, comme notre volonté nous apparaît intérieurement à nous-mêmes quand nous voulons quelque chose, notre pensée quand nous pensons, notre mémoire quand nous nous souvenons et tout autre objet spirituel présent à l'esprit ; nous nous serions trompés, dis-je, en marquant la différence entre voir selon ces deux manières et croire ce qui n'a jamais été présent aux yeux du corps ni de l'esprit, comme la création d'Adam sans père et sans mère, la naissance du Christ avec une vierge pour mère, sa mort et sa résurrection. Ces faits se sont passés dans le domaine des corps, et nous aurions pu les voir des yeux de la chair si nous avions été présents : maintenant ils ne sont plus là comme cette lumière du jour qui se voit avec les yeux, ou cette volonté qui se voit avec l'esprit. Mais parce que la distinction que j'ai faite n'est pas fautive, on n'aurait à reprocher à mon préambule que de n'avoir pas exposé assez clairement la différence entre croire et voir quelque chose de présent avec l'esprit pour empêcher de penser que ce soit tout un.

7. Quoi donc ? pour marquer la différence qu'il y a entre voir et croire, n'est-ce pas assez de dire qu'on voit les choses présentes et qu'on croit les absentes ? Ce sera assez si par les choses présentes nous entendons celles qui se trouvent *près des sens* de l'esprit ou du corps : de là même vient qu'on les nomme *présentes*. C'est ainsi que je vois la lumière du jour avec les sens du corps, et ma volonté avec les sens de l'esprit parce qu'elle m'est présente au dedans. Mais si quelqu'un me fait connaître sa volonté, sa bouche et le son de sa voix me sont seuls présents ; la volonté qu'il m'exprime est elle-même cachée aux yeux de mon corps et à ceux de mon esprit ; j'y crois, je ne la vois pas : si je pense que cet homme ment, je ne crois pas à sa parole, quand même par hasard

il dirait la vérité. On croit donc les choses qui ne sont pas présentes à nos sens, si elles paraissent appuyées d'un suffisant témoignage ; on voit celles qui sont près des *sens* du corps et de l'esprit, ou *présentes*. Quoique les sens du corps soient au nombre de cinq, la vue est principalement attribuée aux yeux, et c'est le mot dont nous nous servons pour exprimer l'action des autres sens : l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher. Nous ne disons pas seulement : Voyez quelle lumière ! mais nous disons aussi : Voyez quel bruit, voyez quelle odeur, voyez quel goût, voyez quelle chaleur ! Parce que j'ai dit qu'on croit les choses qui ne sont pas présentes à nos sens, il ne faut pas ranger de ce nombre celles que nous avons vues quelquefois, et que nous sommes sûrs d'avoir vues, quoiqu'il ne nous en reste plus que le souvenir ; car elles font partie de ce qui a été vu et non pas de ce qu'on doit croire ; c'est pourquoi elles nous sont connues, non point d'après le témoignage d'autrui, mais d'après nos propres souvenirs, et nous savons avec certitude que nous les avons vues.

8. Notre *science* se compose donc de ce qui se voit et de ce qui se croit. Pour les choses que nous avons vues ou que nous voyons, nous avons notre propre témoignage ; pour les choses que nous croyons, le témoignage d'autrui nous porte à la foi, lorsque, pour nous faire connaître ce que nous ne voyons ni ne nous souvenons d'avoir vu, on nous adresse des paroles, des écrits, des preuves quelconques dont la vue nous porte à croire ce que nous n'avons point vu. C'est avec raison que nous disons que nous savons non-seulement ce que nous avons vu ou nous voyons, mais encore ce que nous croyons d'après des témoignages dignes de foi. Or, si nous pouvons dire que nous savons ce que nous croyons de certain, nous pouvons dire aussi que nous voyons avec l'esprit ce que nous croyons avec raison, lors même que c'est en dehors de nos sens, car la science est attribuée à l'esprit, soit que l'on perçoive et que l'on connaisse par les sens du corps ou par l'esprit lui-même : et la foi elle-même se voit par l'intelligence, quoiqu'on ne voie pas ce que l'on croit, comme l'expriment ces paroles de l'apôtre Pierre : « Vous croyez en Celui que vous ne voyez pas maintenant<sup>1</sup>, » et ces autres du Seigneur : Heureux ceux qui ont cru sans avoir vu<sup>2</sup> ! »

<sup>1</sup> 1 Pierre, 1, 8. — <sup>2</sup> Jean, xx, 29.

9. Donc, lorsqu'on dit à un homme : Croyez que le Christ est ressuscité d'entre les morts ; s'il croit, faites attention à ce qu'il voit, faites attention à ce qu'il croit, et distinguez les deux. Il voit l'homme dont il entend la voix, et la voix fait partie de ce qui frappe les sens, selon ce que nous avons dit plus haut. Il y a ici deux choses, le témoin et le témoignage ; l'un frappe les yeux, l'autre les oreilles. Mais peut-être ce témoin est appuyé de l'autorité d'autres témoignages, c'est-à-dire des divins Livres, ou de tout autre écrit qui le porte à la foi. Les Ecritures frappent ses yeux s'il les lit, elles frappent ses oreilles s'il les écoute. Mais il voit avec l'esprit le sens des mots qu'il lit ou qu'il entend ; il voit sa propre foi, par laquelle il répond qu'il croit sans hésiter ; il voit sa pensée, par laquelle il se représente le profit qu'il pourra tirer de ce qu'il croit ; il voit sa volonté par laquelle il s'est décidé à embrasser la religion chrétienne ; il voit aussi dans son intelligence une certaine image de la résurrection elle-même, sans laquelle on ne pourrait pas comprendre tout fait matériel qu'on vous raconte, qu'on le croie ou non.

Mais vous faites, je pense, la différence entre la manière dont il voit sa propre foi et la manière dont il voit dans son esprit une image de la résurrection qu'un autre peut voir aussi sans y croire.

10. Il voit donc toutes ces choses, en partie par le corps, en partie par l'esprit. Il ne voit pas la volonté de celui qui l'invite à croire ni la résurrection du Christ elle-même, mais il y croit ; et cependant on dira qu'il voit la résurrection d'un certain regard de l'esprit, bien plus d'après l'autorité des témoignages que par la présence de ce qu'il croit. Car ce qu'il voit est présent à son esprit ou à ses sens ; ce qu'il croit ne l'est pas. Cependant la volonté de celui qui l'invite à croire est actuelle et demeure dans celui qui parle, celui-ci la voit en lui-même, mais celui qui écoute ne la voit pas, il y croit. Quant à la résurrection du Christ, elle appartient au passé ; elle ne fut pas vue des hommes qui vécurent alors ; car ceux qui revirent en pleine vie le Christ qu'ils avaient vu mort, n'assistèrent pas cependant à la résurrection au moment où elle s'accomplissait ; ils y crurent avec certitude après avoir vu et touché vivant le Christ qu'ils avaient vu mort. Pour nous, nous croyons le tout, et qu'il est ressuscité, et que des hommes l'ont

alors vu et touché, et qu'il vit maintenant dans les cieux, qu'il ne meurt plus, et que désormais la mort ne peut plus rien sur lui<sup>1</sup>. Mais la chose elle-même n'est pas présente à nos sens, comme le ciel et la terre, et ne se découvre pas à l'œil de notre esprit, comme nous apparaît la foi même par laquelle nous croyons cela.

11. Je pense vous avoir assez fait comprendre, dans ces préliminaires, ce que c'est que de voir par l'esprit ou par le corps, et combien il est différent de croire. Croire est un acte de l'esprit et l'esprit le voit : notre foi est visible à notre intelligence. Néanmoins, ce qui se croit n'est pas présent aux yeux de notre chair, comme le corps dans lequel le Christ est ressuscité ; ni aux yeux de l'esprit d'un autre ; ainsi votre foi n'est pas visible à mon intelligence, et pourtant je ne la mets pas en doute ; elle échappe aux yeux de mon corps comme aux yeux du vôtre ; mais vous pouvez la voir avec votre esprit comme je vois la mienne sans que vous le puissiez. Car nul ne sait ce qui se passe dans l'homme, si ce n'est l'esprit de l'homme qui est en lui-même<sup>2</sup>, jusqu'à ce que le Seigneur vienne et qu'il éclaire ce qui est caché dans les ténèbres, et qu'il mette en évidence les pensées du cœur<sup>3</sup>, afin que non-seulement chacun voie ses propres pensées, mais encore celles d'autrui. Quand l'Apôtre a dit que nul ne sait ce qui se passe dans l'homme que l'esprit de l'homme qui est en lui-même, il a voulu faire entendre que nul ne le sait comme nous voyons ce qui est en nous ; car s'il s'agit de ce que nous croyons sans le voir, nous connaissons la foi de plusieurs, et plusieurs connaissent la nôtre.

12. Si nous avons assez marqué cette distinction, venons à la question même. Nous savons qu'on peut voir Dieu, puisqu'il est écrit : « Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu<sup>4</sup> ! » Peut-être n'aurais-je pas dû dire : Nous savons, mais : nous croyons ; car nous n'avons jamais vu Dieu avec les yeux du corps comme la lumière du jour, ni avec les yeux de notre esprit, comme la foi par laquelle nous le croyons ; et si nous ne doutons pas qu'on puisse le voir, c'est uniquement parce que nous croyons aux Ecritures qui l'enseignent. Cependant, l'apôtre saint Jean a dit : « Nous savons que lorsqu'il apparaîtra, nous serons semblables à lui, parce que nous le

<sup>1</sup> Rom. vi, 9. — <sup>2</sup> I Cor. II, 11. — <sup>3</sup> I Cor. IV 5. — <sup>4</sup> Matth. v, 8.



« verrons comme il est<sup>1</sup>. » Par là saint Jean déclarait savoir ce qui n'était encore que dans l'avenir, et il le savait non pas pour l'avoir vu, mais pour l'avoir cru. C'est pourquoi nous avons eu raison de dire que nous savons qu'on peut voir Dieu, quoique nous ne l'ayons pas vu et que nous l'ayons cru par la divine autorité des Ecritures.

13. Que veut donc dire la même autorité dans ces paroles : « Jamais personne n'a vu « Dieu ? » Répondra-t-on qu'il s'agit ici de voir Dieu dans l'avenir et non d'avoir vu Dieu dans le passé ? Car il a été dit : « Ils verront « Dieu, » et non pas ils ont vu Dieu ; et saint Jean n'a pas dit : nous l'avons vu, mais « nous « le verrons comme il est. » Il n'y a donc pas contradiction avec ces paroles : « Jamais personne n'a vu Dieu. » Ceux qui, par la pureté du cœur, auront voulu être enfants de Dieu, verront Celui qu'ils n'ont jamais vu. Mais que signifient ces mots : « J'ai vu Dieu face à face, « et mon âme a été sauvée<sup>2</sup> ? » Ne sont-ils pas opposés à ce passage : « Jamais personne n'a « vu Dieu<sup>3</sup> ? » Et ce qui est dit de Moïse « qu'il « parlait à Dieu face à face, comme un ami « parle à son ami<sup>4</sup>, » et l'endroit où Isaïe dit qu'il « a vu le Seigneur des armées assis sur « un trône<sup>5</sup>, » et d'autres passages semblables qu'on pourrait tirer des saints Livres, tout cela n'est-il pas en contradiction avec les paroles de saint Jean : « Jamais personne n'a vu Dieu ? » L'Evangile même ne semble-t-il pas se contredire ? Si jamais personne n'a vu Dieu, comment le Sauveur a-t-il pu dire avec vérité : « Celui « qui me voit, voit mon Père<sup>6</sup>. Leurs anges « voient toujours la face de mon Père<sup>6</sup> ? »

14. Par quel principe accorder ici ce qui semble se contredire et s'exclure ? Car il est impossible que les Ecritures mentent sur un point, quel qu'il soit. Disons-nous que ces mots : « Jamais personne n'a vu Dieu, » ne doivent s'entendre que des hommes, comme ces autres : « Personne ne sait ce qui se passe « dans l'homme, si ce n'est l'esprit de l'homme « qui est en lui-même<sup>7</sup> ; » car il est évident que ce passage ne peut s'appliquer à Dieu, puisqu'il est écrit que le Christ n'avait pas besoin que nul ne lui rendit témoignage de l'homme, parce qu'il savait lui-même ce qu'il y avait dans l'homme<sup>8</sup> ; et l'Apôtre a pleinement ex-

pliqué cela lorsqu'il a dit : « Personne parmi « les hommes ne l'a vu ni ne peut le voir<sup>1</sup>. » Si donc il a été dit : « Jamais personne n'a vu « Dieu, » comme si on avait dit : personne parmi les hommes n'a vu Dieu, il n'y aura plus de difficulté à l'égard de ce passage : « Leurs anges voient toujours la face de mon « Père ; » et nous pouvons croire que les anges voient Dieu, mais que nul homme ne l'a jamais vu. Toutefois, comment Dieu a-t-il été vu d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Job, de Moïse, de Michée, d'Isaïe<sup>2</sup>, et d'autres encore auxquels Dieu aurait pu apparaître d'après le véridique témoignage des Ecritures, si jamais personne parmi les hommes n'a vu ni ne peut voir Dieu ?

15. Quelques-uns, voulant prouver que les impies aussi verront Dieu, pensent que Dieu a été vu du démon même, d'après un endroit du livre de Job où il est dit que le démon était venu en présence de Dieu avec les anges<sup>3</sup>. Mais on demandera ici pourquoi il a été écrit : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce « qu'ils verront Dieu<sup>4</sup>, » et pourquoi encore ce passage de l'épître aux Hébreux : « Cherchez « la paix avec tout le monde et la sanctifica- « tion sans laquelle personne ne pourra voir « Dieu<sup>5</sup>. » Je serais bien étonné si ceux qui pensent que les impies verront Dieu et que le diable l'a vu, allaient jusqu'à prétendre que le diable et les impies ont le cœur pur et qu'ils ont coutume de chercher avec tout le monde la paix et la sanctification.

16. Pour peu qu'on y réfléchisse, on reconnaîtra que ces paroles de Notre-Seigneur : « Celui qui m'a vu a vu mon Père<sup>6</sup>, » ne sont pas en contradiction avec l'endroit où il est dit que « jamais personne n'a vu Dieu<sup>7</sup>. » Le Sauveur n'a pas dit : Parce que vous m'avez vu, vous avez vu mon Père ; mais par ces mots : « Celui qui m'a vu a vu mon Père, » il a voulu montrer l'unité de substance du Père et du Fils, afin qu'on ne pensât pas qu'il y eût entre eux quelque dissemblance ; par conséquent, comme il a dit en toute vérité : « Celui « qui m'a vu a vu mon Père ; » et comme jamais aucun homme n'a vu Dieu, il est certain que nul n'a jamais vu le Père, ni le Fils, en tant que le Fils est Dieu et ne fait qu'un seul Dieu avec le Père ; car en tant qu'homme, il a

<sup>1</sup> I Jean, III, 2. — <sup>2</sup> Jean I, 18 ; I Jean, IV, 12. — <sup>3</sup> Geo. XXXII, 30. — <sup>4</sup> Jean, I, 18. — <sup>5</sup> Exod. XXXII, 11. — <sup>6</sup> Isaïe, VI, 1. — <sup>7</sup> Jean, XIV, 9. — <sup>8</sup> Matth. XVIII, 10. — <sup>9</sup> I Cor. II, 11. — <sup>10</sup> Jean, II, 25.

<sup>1</sup> I Tim. VI, 16. — <sup>2</sup> Gen. XVIII, 1 ; Ibid. XXVI, 2 ; Ibid. XXXII, 30 ; Job, XXVIII, 1 ; Exod. XXXIII, 11 ; III Rois, XXII, 19 ; Isaïe, VI, 1. — <sup>3</sup> Job, I, 6 ; II, 1. — <sup>4</sup> Matth. V, 8. — <sup>5</sup> Hébr. XII, 14. — <sup>6</sup> Jean, XIV, 9. — <sup>7</sup> Jean, I, 18.

été vu sur la terre et il a conversé avec les hommes<sup>1</sup>.

17. Mais c'est une grande question que de concilier le souvenir de tant de personnages de l'Ancien Testament qui ont vu Dieu, avec cette vérité que jamais personne n'a vu Dieu, et que personne parmi les hommes ne l'a vu ni ne peut le voir. Considérez la difficulté de la question que vous m'avez proposée et sur laquelle vous me demandez quelque chose d'étendu à l'occasion d'une petite lettre de moi qui vous a paru devoir être soigneusement et longuement expliquée. Voulez-vous que je vous donne ici, quoique peut-être vous le connaissiez, ce qu'ont pensé sur la vue de Dieu d'illustres commentateurs des divines Ecritures? Il se pourrait que leurs sentiments parussent suffire à vos désirs. Daignez faire attention au court passage qui va suivre. Le bienheureux Ambroise, évêque de Milan, explique l'endroit de l'Evangile où l'ange apparut dans le temple au prêtre Zacharie, et vous allez voir comment il a parlé de la vue de Dieu :

18. « Ce n'est pas sans raison, dit-il, que l'ange est vu dans le temple ; l'avènement du véritable Prêtre était déjà annoncé, et le sacrifice céleste, où devaient servir les anges, se préparait. Le mot d'apparition est bien ici à sa place, puisque ce fut tout à coup que Zacharie vit l'ange ; qu'il s'agisse de Dieu ou des anges, c'est le terme accoutumé des divines Ecritures pour exprimer la vue d'une chose qui n'a pas pu se prévoir. Ainsi il est dit dans la Genèse<sup>2</sup> : *Dieu apparut à Abraham auprès du chêne de Membré*. On dit apparaître parce qu'il s'agit de l'aspect soudain de ce qu'on n'attendait pas. On ne voit pas de la même manière que les choses sensibles Celui qui est invisible de sa nature et à la volonté duquel il appartient d'être vu ; car il n'est pas vu s'il ne le veut pas ; il est vu s'il le veut. Dieu apparut à Abraham parce qu'il le voulut ; il n'apparut pas à d'autres parce qu'il ne le voulut pas. Pendant qu'Etienne était lapidé par le peuple, il vit le ciel s'ouvrir ; il vit aussi Jésus debout à la droite de Dieu<sup>3</sup>, et le peuple ne le vit pas. Isaïe vit le Dieu des armées<sup>4</sup>, mais un autre ne put pas le voir, parce que Dieu apparaît à qui il lui plaît. Et pourquoi parler des hommes, lorsque les vertus et les puissances célestes sont

« aussi comprises dans cette parole : « Per-  
« sonne n'a jamais vu Dieu, » et que les cé-  
« lestes puissances restent bien au-dessous de  
« ce qu'a raconté lui-même le Fils unique qui  
« est dans le sein du Père ? Si jamais personne  
« n'a vu Dieu le Père, il faut donc convenir  
« que c'est le Fils qui a été vu dans l'Ancien  
« Testament ; dès lors que les hérétiques ne  
« nous disent plus que le Fils n'a commencé  
« d'être qu'en naissant d'une Vierge, puisqu'a-  
« vant cette naissance il était vu. Assurément  
« on ne pourra pas nier que le Père, le Fils ou  
« le Saint-Esprit, si toutefois la vision du Saint-  
« Esprit s'est rencontrée dans l'Ancien Testa-  
« ment, ne se soient montrés sous une forme,  
« non pas tirée de leur nature, mais choisie  
« par leur volonté. C'est ainsi que nous lisons  
« dans l'Evangile que le Saint-Esprit est ap-  
« paru sous la forme d'une colombe<sup>1</sup>. Et si ja-  
« mais personne n'a vu Dieu, c'est que per-  
« sonne n'a vu la plénitude de la divinité qui  
« est en Dieu, et que nul ne peut la mesurer  
« des yeux du corps ou des yeux de l'esprit ;  
« car le mot *vu* se rapporte à l'un et à l'autre.  
» Enfin, lorsque l'Evangile ajoute : *Le Fils*  
« *unique a raconté lui-même*, il s'agit de la  
« vue de l'intelligence plus que de la vue du  
« corps. Car la forme se voit, mais la puissance  
« se raconte ; l'une frappe les yeux, l'autre  
« l'esprit. Mais que dirai-je de la Trinité ? Le  
« séraphin apparut quand il le voulut, et Isaïe  
« seul entendit sa voix. Maintenant un ange  
« apparaît, il est présent mais non pas visible ;  
« il n'est pas en notre puissance de le voir,  
« mais il est en sa puissance de se faire voir.  
« Quoique nous n'ayons pas la puissance de le  
« voir, nous avons la grâce de le mériter. Et  
« celui qui a eu la grâce a mérité le pouvoir ;  
« nous ne méritons pas ce pouvoir parce que  
« nous n'avons pas la grâce de voir Dieu. Et  
« quoi d'étonnant que dans le siècle présent le  
« Seigneur ne se montre que quand il le veut ?  
« Même dans la résurrection il ne sera aisé de  
« voir Dieu qu'à ceux qui auront le cœur pur ; et  
« c'est pourquoi : *Heureux ceux qui ont le cœur*  
« *pur, car ils verront Dieu*<sup>2</sup> ! Combien d'autres le  
« Sauveur avait-il appelés heureux, sans pour-  
« tant leur promettre qu'ils verraient Dieu ! Si  
« donc ceux qui ont le cœur pur verront Dieu,  
« les autres ne le verront pas. En effet, les in-  
« dignes ne verront pas Dieu ; et celui qui  
« n'aura pas voulu voir Dieu ne pourra pas le

<sup>1</sup> Baruch, III, 38 ; Jean, I, 14. — <sup>2</sup> Gen. XVIII, 1. — <sup>3</sup> Act. VII, 55.  
— <sup>4</sup> Isaïe VI, 1.

<sup>1</sup> Matth. III, 16. — <sup>2</sup> Matth. V, 8.



« voir. Dieu ne se voit pas dans un lieu, mais  
 « dans un cœur pur ; Dieu ne se cherche pas  
 « des yeux du corps ; on ne le mesure pas du  
 « regard, on ne le touche pas, on ne l'entend  
 « pas, on ne le voit pas marcher. Lorsqu'on le  
 « croit absent, on le voit ; et lorsqu'il est pré-  
 « sent, on ne le voit pas. Enfin, tous les apôtres  
 « ne voyaient pas le Christ ; et c'est pourquoi  
 « il dit : *Il y a si longtemps que je suis avec*  
 « *vous, et vous ne me connaissez pas encore* <sup>1</sup> !  
 « Celui qui a connu la largeur, la longueur, la  
 « hauteur, la profondeur et la charité du  
 « Christ qui surpasse toute science, celui-là a  
 « vu le Christ et il a vu le Père. Car nous, ce  
 « n'est pas selon la chair que nous avons connu  
 « le Christ <sup>2</sup>, c'est selon l'Esprit. Le Christ No-  
 « tre-Seigneur est lui-même l'Esprit qui mar-  
 « che devant nous <sup>3</sup> ; il daigne, par sa miséri-  
 « corde, nous remplir selon toute la plénitude  
 « de Dieu <sup>4</sup>, afin que nous puissions le voir <sup>5</sup>. »

19. Si vous comprenez bien ces paroles, que vous reste-t-il à me demander ? Ce qui paraissait difficile est résolu. On a marqué dans quel sens il a été dit que « jamais personne n'a vu Dieu » et dans quel sens les anciens justes ont vu Dieu. « Jamais personne n'a vu Dieu, » parce que Dieu est invisible de sa nature ; et quand les saints personnages de l'Ancien Testament ont vu Dieu, ils l'ont vu parce qu'il l'a voulu, comme il l'a voulu, et sous la forme qu'il lui a plu de choisir, tandis que sa nature demeurait cachée. Si sa propre nature leur était apparue, et uniquement parce qu'il l'aurait voulu, où serait la vérité de ces paroles : « Jamais personne n'a vu Dieu, » puisque, par sa volonté, sa nature elle-même se serait tant de fois montrée à nos pères ? Si on dit que c'est le Fils qui a été vu des anciens justes, et que le mot de l'Écriture ne s'applique qu'à Dieu le Père, saint Ambroise en prendra occasion de réfuter certains hérétiques, les photiniens ; ils prétendent que le Fils de Dieu a commencé d'être, en naissant d'une vierge, et ne veulent pas croire qu'il ait existé auparavant. Saint Ambroise avait l'œil ouvert sur d'autres hérétiques, les ariens, plus habiles et plus dangereux, dont l'erreur prendrait de la consistance si on croyait que la nature du Père soit invisible et celle du Fils visible ; il affirme que l'une et l'autre nature sont invi-

sibles et aussi celle du Saint-Esprit. C'est ce qu'il déclare brièvement mais admirablement dans ces paroles : « On ne pourra pas nier que le Père, le Fils ou le Saint-Esprit, si toute-fois la vue du Saint-Esprit s'est rencontrée dans l'Ancien Testament, aient été vus sous une figure, non pas formée de leur nature, mais choisie par leur volonté. » Il aurait pu dire : « non pas montrée dans sa nature, » mais il a mieux aimé dire : « formée de sa nature, » de peur qu'on ne pensât que Dieu formait de sa propre essence les figures sous lesquelles il lui plaisait de se montrer ; car on en aurait conclu que sa substance est sujette au changement : que la miséricorde et la bonté de Dieu ne permettent jamais qu'une bouche fidèle prononce un tel blasphème !

20. Dieu est donc invisible de sa nature, non-seulement le Père, mais encore la Trinité elle-même qui ne fait qu'un seul Dieu. Et parce qu'il est non-seulement invisible mais encore immuable, Dieu apparaît à qui il veut, sous la forme qu'il lui plaît, sans que sa nature cesse d'être invisible et immuable. Quand les âmes sincèrement pieuses désirent ardemment voir Dieu, ce n'est pas, je pense, vers une figure de ce genre qu'elles aspirent, et sous laquelle il veut apparaître sans qu'elle soit lui-même ; mais elles aspirent à voir cette substance par laquelle il est ce qu'il est. Moïse, fidèle serviteur de Dieu, laissait voir la flamme de ses saints desirs lorsque, s'adressant à Dieu avec qui il parlait face à face comme un ami, il lui disait : « Si j'ai trouvé grâce devant vous, montrez-vous à moi <sup>1</sup>. » Quoi donc ? N'est-ce pas à Dieu même qu'il parlait ? Si ce n'eût pas été à lui-même, il n'aurait pas dit : « Montrez-vous à moi, » mais : montrez-moi Dieu ; et s'il avait vu sa nature et sa substance, encore moins il aurait dit : « Montrez-vous à moi. » Dieu avait donc pris une forme sous laquelle il avait voulu apparaître ; mais il n'apparaissait pas dans sa propre nature, que Moïse désirait voir, et qui est promise aux saints pour l'autre vie. Aussi, ce qui fut répondu à Moïse est vrai, parce que personne ne peut voir la face de Dieu et vivre ; c'est-à-dire que dans cette vie personne de vivant ne peut voir Dieu comme il est. Plusieurs l'ont vu, mais sous une figure choisie par sa volonté et non pas formée de sa nature. Comprenez donc ces paroles de saint Jean : « Mes « bien-aimés, maintenant nous sommes en-

<sup>1</sup> Jean, xiv, 9. — <sup>2</sup> II Cor. v, 16. — <sup>3</sup> Lament. iv, 20. — <sup>4</sup> Ephés. iii, 12, 19.

<sup>5</sup> Saint Ambroise, *Commentaires de saint Luc*, livre 1.

<sup>1</sup> Exod. xxxiii, 13, selon les Septante.

« fants de Dieu, mais ce que nous serons ne paraît pas encore. Nous savons que lorsqu'il paraîtra nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons comme il est <sup>1</sup> : » non pas comme les hommes l'ont vu, lorsqu'il l'a voulu et sous la forme qu'il a voulue, et non dans sa nature qui demeurerait cachée lorsqu'il était vu; mais « comme il est. » C'est ce que Moïse demandait quand, lui parlant face à face, il lui disait : « Montrez-vous à moi. »

Toutefois jamais personne, non pas seulement avec les yeux du corps, mais même avec l'intelligence, n'a vu et compris Dieu dans sa plénitude.

Car autre chose est voir, autre chose est tout comprendre en voyant. Voir c'est reconnaître la présence de quelque chose; tout comprendre en voyant, c'est voir de manière à ce que rien de ce qu'on regarde ne vous échappe et qu'on en saisisse toute l'étendue; c'est ainsi que vous n'ignorez rien de votre volonté présente, et que vous pouvez voir votre anneau tout entier. J'ai choisi ces deux exemples, dont l'un appartient à la vue de l'esprit et l'autre aux yeux du corps; car la vue, comme dit saint Ambroise, se rapporte à l'un et à l'autre, aux yeux et à l'intelligence.

22. Or, si personne n'a jamais vu Dieu, parce que, selon le commentateur dont nous examinons les paroles, « personne n'a vu la plénitude de sa divinité, personne ne l'a mesurée des yeux ni de l'esprit; car *voir* se rapporte à l'un et à l'autre, » il reste à chercher comment les anges voient Dieu; « leurs anges, ai-je déjà rappelé d'après l'Évangile, voient toujours la face de mon Père <sup>2</sup>. » Si les anges ne voient pas Dieu comme il est, mais si sa nature leur demeure cachée et qu'il ne leur apparaisse que dans la forme qu'il veut, il faut chercher de plus en plus comment nous le verrons tel qu'il est et comme Moïse désira le voir, lorsqu'en sa présence il lui demandait de se montrer à lui. La suprême récompense qui nous est promise après la résurrection, c'est que nous serons égaux aux anges de Dieu <sup>3</sup>; mais si eux-mêmes ne voient pas Dieu tel qu'il est, comment le verrons-nous, quand, à la résurrection, nous deviendrons leurs égaux? Voyez ce qu'enseigne avec raison notre Ambroise: « Enfin, dit-il, lorsqu'on ajoute : *le Fils unique l'a raconté lui-même*, il s'agit de la vue des intelligences plus que de la vue

« des yeux. Car la forme se voit, mais la puissance se raconte; l'une est saisie par les yeux, l'autre par l'esprit. » Celui qui peu auparavant avait dit que la vue se rapportait à l'un et à l'autre, la donne maintenant, non point à l'esprit mais aux yeux; ce n'est pas, je crois, faute de peser ses paroles, mais c'est parce que, dans notre langage accoutumé, nous attribuons la vue aux yeux comme la forme aux corps: l'usage applique plus souvent ce langage aux choses qui occupent des espaces et s'offrent avec des couleurs. Si nulle forme n'était visible à l'esprit, le Psalmiste n'aurait pas dit au Sauveur: « Vous surpassez en beauté les enfants des hommes <sup>4</sup>; » car cela n'a pas été dit selon la chair à l'exclusion de la beauté spirituelle. Il y a donc une beauté qui appartient à l'œil de l'esprit; mais parce que cette expression s'emploie plus fréquemment pour les corps ou pour ce qui leur ressemble, saint Ambroise a dit: « La forme se voit, mais la puissance se raconte; l'une est saisie par les yeux, l'autre par l'esprit. » C'est pourquoi, grâce aux révélations ineffables du Fils unique qui est dans le sein du Père, la créature raisonnable, devenue pure et sainte, est remplie d'une ineffable vue de Dieu, à laquelle nous parviendrons quand nous serons égaux aux anges. Car personne n'a jamais vu Dieu, de la même manière que les choses visibles, que nous connaissons par nos sens; et s'il est arrivé qu'il ait été vu ainsi, ce n'a été que sous une forme choisie par sa volonté, tandis que sa nature demeurerait immuable et voilée. Maintenant peut-être quelques anges le voient comme il est; mais nous-mêmes nous le verrons tel, lorsque nous serons devenus leurs égaux.

23. Saint Ambroise ajoute que les puissances des cieux, comme les séraphins, ne sont vues que quand elles le veulent et comme elles veulent, et par là il nous fait entendre combien la Trinité est invisible: « Cependant, dit-il, quoique nous n'ayons pas la puissance de la voir, nous avons la grâce de le mériter. Et celui qui a eu la grâce a mérité le pouvoir: nous ne méritons pas ce pouvoir, parce que nous n'avons pas la grâce de voir Dieu. » Ici saint Ambroise ne nous enseigne pas quelque chose qui vienne de lui, c'est l'Évangile même qu'il explique; il ne veut pas dire que parmi les croyants à qui il a été donné de de-

<sup>1</sup> I Jean, III, 2. — <sup>2</sup> Matth. XVIII, 10. — <sup>3</sup> Luc, XX, 36.

<sup>4</sup> Ps. XLIV, 3.



venir enfants de Dieu, les uns le verront et que les autres ne le verront pas, car c'est à tous qu'appartient cette parole : « Nous le verrons comme il est ; » mais le saint évêque en disant : « Nous ne méritons pas ce pouvoir, » parce que nous n'avons pas la grâce de voir « Dieu, » a entendu parler de ce monde où Dieu a daigné apparaître, non dans sa nature, mais sous la forme qu'il lui a plu de choisir, à Abraham, à Isaïe et à d'autres saints, tandis qu'il ne se montre nullement ainsi à une foule innombrable d'autres qui cependant font partie de son peuple et auxquels il promet l'héritage éternel. Dans le siècle futur, au contraire, ceux qui hériteront du royaume qui leur a été préparé dès le commencement, verront tous Dieu avec un cœur pur, et les cœurs purs habiteront seuls dans ce royaume.

24. Remarquez donc ce que dit saint Ambroise lorsqu'il commence à parler de ce siècle : « Et quoi d'étonnant si, dans le siècle présent, le Seigneur ne se montre que quand il le veut ? Même dans la résurrection, il ne sera aisé de voir Dieu qu'à ceux qui ont le cœur pur ; et c'est pourquoi il a été dit : *Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu !* Combien d'autres le Sauveur avait-il appelés heureux, sans pourtant leur promettre qu'ils verraient Dieu ! Si donc ceux qui ont le cœur pur verront Dieu, les autres ne le verront pas. Car les indignes ne verront pas Dieu ; et celui qui n'aura pas voulu voir Dieu ne pourra pas le voir. » Vous voyez avec quelle circonspection saint Ambroise parle maintenant de ceux qui, dans le siècle futur, verront Dieu ; tous ne le verront pas, mais seulement ceux qui en sont dignes. Car ceux qui sont indignes du royaume où l'on verra Dieu ressusciteront comme ceux qui en sont dignes, parce que « tous ceux qui sont dans les tombeaux entendront sa voix et se lèveront ; » mais avec quelle grande différence ! « Ceux qui ont fait le bien ressusciteront pour la vie, ceux qui ont fait le mal pour le jugement <sup>1</sup>. » Le mot de jugement signifie ici peine éternelle ; il est dit ailleurs : « Celui qui ne croit pas est déjà jugé <sup>2</sup>. »

25. Quant à ces mots de saint Ambroise : « Celui qui n'aura pas voulu voir Dieu, ne pourra pas le voir, » que signifient-ils sinon qu'on ne veut pas voir Dieu lorsqu'on ne veut pas donner à la purification du cœur les soins

que demande une si grande chose ? Aussi remarquez ce qu'il ajoute : « Ce n'est pas dans un lieu que Dieu se voit, c'est dans un cœur pur. » Que peut-on dire de plus clair et de plus net ? Le diable et ses anges et avec eux tous les impies sont donc, sans l'ombre d'un doute, exclus de cette vue de Dieu, parce qu'ils n'ont pas le cœur pur ; c'est pourquoi lorsqu'on lit dans le livre de Job que les anges vinrent en présence de Dieu et que le diable vint avec eux <sup>1</sup>, on ne doit pas croire que le diable ait vu Dieu. Il est dit qu'ils vinrent en présence de Dieu et non pas Dieu en leur présence ; or les choses qui viennent en notre présence sont celles que nous voyons et non pas celles qui nous voient. Les anges vinrent donc, comme on le lit dans beaucoup d'exemplaires, pour qu'ils parussent devant Dieu, et non point pour que Dieu parût devant eux. Ce n'est pas ici le lieu de nous arrêter pour montrer, selon nos forces, comment cela a pu se faire pour un temps, puisque toute chose se trouve toujours en présence de Dieu.

26. Il s'agit maintenant de chercher comment on voit Dieu, non pas sous la forme qu'il lui a plu de choisir en ce monde lorsqu'il a parlé à Abraham et à d'autres justes et même au fratricide Caïn <sup>2</sup>, mais comment on le voit dans le royaume où ses enfants le verront tel qu'il est. Alors, en effet, ils seront rassasiés dans leurs désirs ; c'est de ces saints désirs que brûlait Moïse, quand il ne lui suffisait pas de parler à Dieu face à face, et qu'il disait : « Montrez-vous à moi à découvert, afin que je vous voie <sup>3</sup> ; » c'est comme s'il eût dit ce que le Psalmiste chante avec le même désir : « Je serai rassasié quand votre gloire m'aura paru <sup>4</sup>. » Saint Philippe était consumé des mêmes ardeurs, et il souhaitait d'être ainsi rassasié, lorsqu'il disait : « Montrez-nous le Père et c'est assez pour nous <sup>5</sup>. » Enflammé d'amour pour cette même vue de Dieu, Ambroise disait aussi : « On ne voit pas Dieu dans un lieu, » comme auprès du chêne de Mambré ou sur le mont Sinaï, « mais dans un cœur pur. » Et sachant ce qu'il désire, ce qu'il brûle d'obtenir, ce qu'il espère, il ajoute : « On ne cherche pas Dieu avec les yeux du corps » comme l'ont vu Abraham, Isaac, Jacob et d'autres dans ce monde ; « on ne l'embrasse pas du regard, » car il est dit :

<sup>1</sup> Jean, v, 28, 29. — <sup>2</sup> Jean, III, 18.

<sup>1</sup> Job, I, 6 ; II, 1. — <sup>2</sup> Gen. XVIII, 1 ; IV, 6-15. — <sup>3</sup> Exod. XXXIII, 13. — <sup>4</sup> Ps. XVI, 15. — <sup>5</sup> Jean, XIV, 8.

*Vous me verrez par derrière* <sup>1</sup>; « on ne le « touche pas » comme dans la lutte de Jacob <sup>2</sup>; « on ne l'entend pas, » comme l'ont entendu tant de saints et le démon même, « et on ne le voit pas marcher, » comme parfois il marchait le soir dans le paradis terrestre <sup>3</sup>.

27. Vous voyez comment le saint homme s'efforce d'arracher nos âmes aux impressions des sens, pour les rendre capables de voir Dieu. Et toutefois que peut-il faire en plantant et en arrosant ainsi au dehors, si Dieu, qui donne l'accroissement, n'agit à l'intérieur <sup>4</sup>? Qui donc, sans le secours de l'Esprit de Dieu, peut penser qu'il existe quelque chose de plus réel que tout ce qui frappe les sens, quelque chose qui ne se voit pas dans un lieu ne doit pas se chercher avec les yeux, ne s'entend pas, ne se touche pas; quelque chose dont on ne puisse apercevoir la marche, et qui se voit pourtant, mais seulement des cœurs purs? Ambroise, en parlant ainsi, n'avait pas en vue la vie présente; car de ce monde, où Dieu ne s'est jamais montré tel qu'il est, mais sous la forme qu'il a voulu et à ceux auxquels il a voulu apparaître, le saint homme a suffisamment et clairement distingué la vie du siècle futur lorsqu'il a dit: « Et quoi d'étonnant, si « dans le siècle présent, le Seigneur n'est vu « que quand il le veut? Même dans la résur- « rection, il ne sera aisé de voir Dieu qu'à « ceux qui ont le cœur pur, et c'est pourquoi: « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur parce « qu'ils verront Dieu! » C'est ici qu'il a com- mencé à parler du siècle futur où Dieu sera vu, non pas de tous ceux qui ressusciteront, mais de ceux qui ressusciteront pour la vie éternelle; non des indignes dont il a été dit: « Que l'impie disparaisse, pour qu'il ne voie « pas la gloire du Seigneur <sup>5</sup>, » mais de ceux qui sont dignes et dont le Seigneur a dit, lorsqu'il était présent au milieu des hommes et que les hommes ne le voyaient pas: « Celui qui « m'aime garde mes commandements; celui « qui m'aime sera aimé de mon Père, et je « l'aimerai, et je me montrerai à lui <sup>6</sup>; » non pas de ceux à qui il sera dit: « Allez dans le « feu éternel, qui est préparé au diable et à ses « anges, » mais de ceux à qui le Sauveur dira: « Venez les bénis de mon Père; prenez posses- « sion du royaume qui vous a été préparé dès

« le commencement du monde. » Car les indig- nes « iront dans les flammes éternelles, mais « les justes dans l'éternelle vie <sup>1</sup>. » Et qu'est-ce que la vie éternelle si ce n'est ce que nous en dit Celui qui est lui-même la vie: « La vie « éternelle c'est de vous connaître, vous le seul « Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez « envoyé <sup>2</sup>; » mais de vous connaître comme le Christ a promis de se montrer à ceux qui aiment en lui un seul Dieu avec son Père, et non pas de la même manière qu'il a été vu en ce monde dans un corps par les bons et les méchants?

28. Au jugement futur, il apparaîtra comme on le vit montant au ciel, c'est-à-dire sous la forme du Fils de l'homme; ils le verront ainsi ceux à qui il dira: « J'ai eu faim, et vous ne « m'avez pas donné à manger <sup>3</sup>, » car les juifs aussi verront celui qu'ils ont percé <sup>4</sup>, et ne le verront pas sous cette forme de Dieu, qu'il n'a pas cru usurper en se disant égal à Dieu <sup>5</sup>. Il apparaîtra sous cette forme de Dieu aux élus qui le verront comme il est, non parce qu'ils auront été pauvres d'esprit en cette vie, parce qu'ils auront été doux, parce qu'ils auront pleuré, parce qu'ils auront eu faim et soif de la justice, parce qu'ils auront été miséricor- dieux, parce qu'ils auront été pacifiques, parce qu'ils auront souffert persécution pour la jus- tice, quoiqu'ils soient aussi tout cela, mais parce qu'ils ont le cœur pur. Ce qui est dit dans les autres Béatitudes est accompli par ceux qui ont le cœur pur; mais la vue de Dieu n'est spécialement promise qu'à la pureté du cœur; c'est par cette pureté que sera vu Celui qui n'occupe aucun espace, qu'on ne cherche pas avec les yeux du corps, qu'on n'embrasse pas du regard, qu'on ne touche pas, qu'on n'entend pas et dont on n'aperçoit pas la marche. Car « jamais personne n'a vu Dieu » dans cette vie, tel qu'il est, ni même dans la vie des anges, comme les choses visi- bles qui frappent les yeux du corps; ce que nous savons de Dieu, nous le tenons du Fils unique qui est dans le sein du Père; et les ré- vélations ineffables du Fils unique n'appar- tiennent pas aux yeux du corps, mais à la vue des âmes.

29. Mais, de peur que notre désir n'aille d'un sens à un autre, des yeux aux oreilles, saint Ambroise, après nous avoir dit « qu'on

<sup>1</sup> Exod. xxxiii, 23. — <sup>2</sup> Gen. xxxii, 24-30. — <sup>3</sup> Gen. iii, 8. — <sup>4</sup> I Cor. xii, 7. — <sup>5</sup> Isaïe, xxvi, 10, version des Septante. — <sup>6</sup> Jean, xiv, 21-23.

<sup>1</sup> Matth. xxv, 41, 34, 46. — <sup>2</sup> Jean, xvii, 3. — <sup>3</sup> Matth. xxv, 42. — <sup>4</sup> Zach. xii, 10. — <sup>5</sup> Philip. ii, 6.



« ne cherche pas Dieu avec les yeux du corps, « qu'on ne l'embrasse pas du regard, qu'on ne le touche pas, » ajoute « qu'on ne l'entend pas ; » par là il veut nous faire entendre, si nous pouvons, que le Fils unique, qui est dans le sein du Père, raconte les ineffables grandeurs de Dieu, en tant qu'il est le Verbe ; ce n'est pas un son qui retentisse à l'oreille, c'est l'image de Dieu se faisant connaître aux intelligences, afin que, par une lumière intérieure et ineffable, éclate cette parole : « Celui qui m'a vu a vu le Père <sup>1</sup> ; » c'est ce que le Christ disait à Philippe lorsque celui-ci le voyait et ne le voyait pas. Ambroise, ardemment désireux d'une vision semblable, poursuivait ainsi : « Et « lorsqu'on le croit absent, on le voit ; et lorsqu'il est présent, on ne le voit pas. » Il n'a pas dit : Lorsqu'il est absent, mais « lorsqu'on le croit absent. » Car il n'est jamais absent, lui qui remplit le ciel et la terre ; il n'est ni enfermé par de petits espaces ni répandu dans de plus grands, mais il est partout tout entier et nul endroit ne le contient. Celui qui, par l'élévation de son esprit, comprend cela, voit Dieu, même lorsqu'il le croit absent. Mais que celui qui ne peut pas le comprendre, prie et tâche de mériter d'y atteindre ; qu'il ne frappe pas à la porte d'un commentateur afin de lire ce qu'il n'aura pas lu, mais qu'il s'adresse au Dieu Sauveur, afin qu'il puisse ce qu'il ne peut pas. Ces mots : « Et lorsqu'il est présent, on ne le voit pas, » Ambroise les explique de la façon suivante : « Enfin, tous les apôtres ne voyaient pas le Christ : et c'est « pourquoi il dit : *Il y a si longtemps que je suis avec vous, et vous ne me connaissez pas encore !* » Voilà comment Dieu était présent sans être vu.

30. Mais pourquoi n'a-t-il pas osé dire : Enfin les apôtres ne voyaient pas le Christ, et pourquoi a-t-il dit : « Tous les apôtres, » comme si quelques-uns d'entre eux l'eussent vu dans sa nature divine, selon laquelle lui et son Père ne font qu'un ? Peut-être songeait-il à ces paroles de Pierre : « Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant, » et à cette réponse du Sauveur : « Tu es heureux, Simon fils de Jean, « parce que ce n'est ni la chair ni le sang qui t'ont révélé ce que tu viens de dire, mais « mon Père qui est dans les cieux. » J'ignore si cette révélation se fit dans l'esprit de Pierre par la foi qui croyait une si grande vérité ou

par l'intuition qui la voyait, car il se montra encore si petit à son Maître qu'il craignit de perdre par la mort celui qu'il avait, peu auparavant, reconnu pour le Fils du Dieu vivant, c'est-à-dire pour la source de la vie <sup>1</sup>.

31. On peut demander comment la substance même de Dieu a pu être vue de quelques hommes encore vivants, puisqu'il a été dit à Moïse : « Personne ne peut voir ma face « et vivre <sup>2</sup>. » Mais, par la volonté de Dieu, l'âme humaine peut être transportée de cette vie à la vie angélique, avant que la mort l'ait séparée de la chair. Ainsi fut ravi celui qui entendit d'ineffables paroles qu'il n'est pas permis à l'homme de répéter ; il se trouva si fortement enlevé aux impressions de cette vie qu'il ne sut pas dire si son âme était restée dans son corps ou si elle l'avait quitté, si, comme il arrive dans une complète extase, son âme avait passé dans une autre vie, tout en restant unie au corps, ou si la séparation avait été entière comme elle s'accomplit par la mort <sup>3</sup>. Il s'ensuit donc que *personne ne peut voir la face de Dieu et vivre*, car il faut que l'âme soit tirée de cette vie pour qu'il lui soit donné d'avoir de telles visions ; et qu'il n'est pas incroyable que d'aussi hautes faveurs divines aient été accordées à des saints qui demeureraient comme morts, mais pas de façon à laisser des cadavres qu'il fallût ensevelir. Telle a été, à mon avis, la pensée du docteur qui n'a pas voulu dire : Les apôtres ne voyaient pas le Christ, mais qui a dit : « Tous les apôtres ne voyaient pas le Christ : » il a cru que quelques-uns d'entre eux avaient pu, même alors, être favorisés de cette vue de Dieu dont il parlait ; il songeait certainement au bienheureux Paul, qui était apôtre aussi, quoique le dernier, et qui n'a pas gardé le silence sur son ineffable révélation.

32. Il serait toutefois étonnant que Moïse, l'ancien et fidèle serviteur de Dieu, lorsqu'il devait porter encore le poids des fatigues de la terre et conduire le peuple juif, n'eût pas obtenu de voir la gloire du Seigneur, comme il le demandait. « Si j'ai trouvé grâce devant « vous, lui avait-il dit, montrez-vous à moi à « découvert. » Car il lui fut fait alors la réponse qui convenait, savoir qu'il ne pouvait pas voir la face de Dieu que nul de vivant ne verrait : cette réponse signifiait que la vue de

<sup>1</sup> Jean XIV, 19.

<sup>1</sup> Matth. XVI, 16, 17, 21, 22. — <sup>2</sup> Exod. XXXIII, 20. — <sup>3</sup> II Cor. XII, 2-4.

Dieu était réservée pour une vie meilleure. De plus, ces paroles de Dieu représentaient le mystère de la future Eglise du Christ. Car Moïse a été la figure de la portion des juifs qui devaient croire en Jésus-Christ crucifié ; voilà pourquoi il lui a été dit : quand je serai passé, « vous me verrez par derrière. » D'autres témoignages en cet endroit de l'Écriture annoncent, d'une manière aussi admirable que mystérieuse, l'Eglise qui devait venir après, mais il serait trop long de nous y arrêter. Ce que j'avais entrepris de dire sur l'accomplissement du désir de Moïse se trouve marqué au livre des Nombres ; c'est dans le passage où le Seigneur reproche à la sœur de Moïse son opiniâtreté ; il dit qu'il apparaît à d'autres prophètes dans des visions ou en songe, mais qu'il se montre à Moïse sans voiles ; l'Écriture ajoute : « Et il vit la gloire du Seigneur <sup>1</sup>. » Pourquoi cette exception en faveur de Moïse, sinon parce que Dieu jugea digne d'une telle contemplation le conducteur de son peuple, le fidèle ministre de sa maison, celui qui avait désiré le voir tel qu'il est et goûter des félicités réservées aux élus à la fin des temps ?

33. Le saint homme dont nous examinons les paroles, s'est souvenu, je crois, de ces divers exemples lorsqu'il a dit : « Tous les apôtres ne « voyaient pas le Christ ; » il laissait entendre que quelques-uns d'entre eux avaient pu le voir, même en ce temps-là, dans sa nature divine, et afin de prouver que tous les apôtres n'avaient pas vu ainsi le Sauveur, il ajoute aussitôt : « Et c'est pourquoi il dit : Il y a si « longtemps que je suis avec vous, et vous ne « me connaissez pas encore ! » Voulant ensuite indiquer qui sont ceux qui peuvent voir Dieu comme il est, il continue en ces termes : « Ce- « lui qui a connu la largeur, la longueur, la « hauteur, la profondeur, et la charité du « Christ, qui surpasse toute science, celui-là a « vu le Christ et il a vu le Père. »

34. Voici comment j'ai coutume d'entendre ces paroles de l'Apôtre : je vois dans la largeur les bonnes œuvres de la charité ; dans la longueur, la persévérance jusqu'à la fin ; dans la hauteur, l'espérance des récompenses célestes ; dans la profondeur, les insondables jugements de Dieu, qui nous cachent comment la grâce arrive aux hommes ; et j'applique ainsi cette explication à ce qu'il y a de mystérieux dans la forme même de la croix : la largeur, c'est le

bois posé en travers et où les mains sont ouvertes et clouées : elles signifient les bonnes œuvres ; la longueur, c'est l'espace compris entre le haut de la croix et la partie où le bois s'enfonce dans la terre ; le corps de la victime y est suspendu et comme debout ; cette attitude représente la persistance, la persévérance : la hauteur, c'est le point où la tête s'appuie et qui s'élève depuis la partie transversale jusqu'au sommet ; il marque l'attente des biens supérieurs. Il ne faut pas en effet que ce soit en vue des biens temporels que nous pratiquions les bonnes œuvres et que nous y persévérions, mais en vue des félicités éternelles que la foi espère, la foi qui opère par l'amour. Enfin la profondeur, c'est la partie de la croix cachée dans la terre ; de là part et se lève tout ce qui se voit ; ainsi, par la secrète volonté de Dieu, l'homme est appelé à la participation d'une si grande grâce, l'un d'une manière, l'autre d'une autre, et la charité du Christ, qui surpasse toute science, je la trouve là où est la paix, qui est au-dessus de tout entendement <sup>1</sup>. Que dans l'interprétation des paroles de l'Apôtre, ce commentateur de l'Évangile soit de mon sentiment ou qu'il en ait un qui convienne mieux, vous voyez au moins, si je ne me trompe, que mon explication ne s'écarte pas des règles de la foi.

35. Quand saint Ambroise disait : « Celui « qui a connu la largeur, la longueur, la hau- « teur, la profondeur et la charité du Christ, « qui surpasse toute science, celui-là a vu le « Christ et a vu le Père ; » c'est de la vue spirituelle, dont nous nous occupons en ce moment, qu'il parlait ainsi ; mais, de peur d'être mal compris des esprits grossiers qui auraient pu croire qu'il s'agissait d'une vue corporelle, il a ajouté : « Pour nous, nous n'a- « vous pas connu le Christ selon la chair, mais « selon l'esprit ; car le Christ Notre-Seigneur « est l'esprit qui nous précède. » Ces mots : « Nous avons connu » s'entendent dans le sens de la foi qui appartient à la vie présente, et non point dans le sens de la contemplation, qui appartient à la vie future ; car nous connaissons tout ce que nous a appris une foi sincère et inébranlable, sans avoir été illuminés par la claire vision. Après avoir dit qu'il n'a pas connu le Christ selon la chair, d'après les paroles de l'Apôtre, et après avoir ajouté avec le prophète que le Christ Notre-Seigneur est

<sup>1</sup> Nombres, XII, 6-8.

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, lett. 140, n. 62-64.



l'esprit qui nous précède, saint Ambroise continue ainsi : « Qu'il daigne, par sa miséricorde, « nous remplir de toute la plénitude de Dieu, « afin que nous puissions le voir ! » Il est évident que la connaissance dont il parle ici est une œuvre de la foi, de cette foi qui est la vie du juste <sup>1</sup>, et non pas une connaissance acquise par la contemplation, qui nous fera voir Dieu comme il est ; car cette heureuse contemplation, il se la souhaite ensuite à lui-même et nous la souhaite pour la vie future : « Que le « Seigneur daigne, par sa miséricorde, nous « remplir de toute la plénitude de Dieu, afin « que nous puissions le voir. »

36. Quelques-uns, d'après les paroles de l'Apôtre, ont compris cette plénitude de Dieu, de manière à croire que nous serions dans l'avenir tout ce qu'est Dieu. Vous reconnaissez ces paroles comme étant celles de saint Paul dans l'Épître aux Ephésiens <sup>2</sup>, quand il les invite « à connaître la charité du Christ qui surpasse « toute science, afin qu'ils soient remplis de « toute la plénitude de Dieu <sup>3</sup>. » Les partisans de cette opinion demandent comment nous serions « remplis de toute la plénitude de Dieu, » si nous devions avoir quelque chose de moins que Dieu, si nous devions être, en quoi que ce soit, moins que lui. Dans leur sentiment, cette plénitude nous rendra égaux à Dieu. Je sais que vous repoussez et que vous détestez cette erreur de l'esprit humain, et vous faites bien. Mais, si Dieu veut, nous montrerons tout à l'heure, dans la mesure de nos forces, comment il faut entendre cette plénitude dont il est dit que nous serons remplis selon toute la plénitude de Dieu.

37. Voyez maintenant si tout ce qui précède ne résout pas la question que vous m'avez proposée et qui paraissait difficile.

Si vous demandez : Peut-on voir Dieu ? je réponds : On le peut. Si vous demandez d'où je le sais ? je réponds qu'il est écrit dans l'Écriture, qui ne peut pas mentir : « Heureux ceux « qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront « Dieu ! » Je pourrais citer d'autres témoignages de ce genre. Si vous demandez comment on dit que Dieu est invisible, puisqu'on peut le voir ? je réponds qu'il est invisible par sa nature, mais qu'on peut le voir quand il veut et comme il veut, car il a été vu de plusieurs, non tel qu'il est, mais sous la forme qu'il lui a plu de choisir. Si vous demandez comment un

homme comme Caïn vit Dieu lorsque Dieu l'interrogea sur son crime et le condamna <sup>4</sup>, ou comment le diable vit Dieu lorsqu'il se présenta devant lui avec les anges, puisque la pureté de cœur est la condition pour voir Dieu, je réponds que Dieu peut se faire entendre par des voix, sans se montrer pour cela ; ils ne le voyaient pas ceux qui l'entendaient dire : « Je « l'ai glorifié, et je le glorifierai encore <sup>5</sup>. » Toutefois il ne serait pas étonnant que même des hommes n'ayant pas le cœur pur vissent Dieu sous la forme qu'il lui plairait de choisir, tandis que sa nature demeurerait invisible et immuable. Si vous demandez : « Peut-on le « voir quelquefois tel qu'il est ? » je réponds que cela a été promis à ses enfants, dont il a été dit : « Nous savons que quand il apparaîtra, « nous serons semblables à lui, parce que nous « le verrons tel qu'il est. » Si vous demandez par où nous le verrons, je réponds : par où le voient les anges auxquels alors nous serons égaux. Personne n'a jamais vu et ne pourra jamais voir Dieu, comme les choses visibles qui nous environnent ; car Dieu habite une lumière inaccessible, et, de sa nature, il est invisible comme il est incorruptible ; l'Apôtre lui donne de suite ces deux attributs quand il l'appelle « le Roi invisible et incorruptible « des siècles <sup>6</sup> ; » incorruptible maintenant, il ne peut pas cesser de l'être ; de même il est et sera toujours invisible. Ce n'est pas dans un lieu qu'on le voit, mais dans un cœur pur ; on ne le cherche pas des yeux du corps, on ne l'embrasse pas du regard, on ne le touche pas, on ne l'entend pas, on ne l'aperçoit pas marcher. Mais le Fils unique qui est dans le sein du Père, raconte, sans qu'on l'entende comme un son dans l'espace, la nature et la substance de la divinité, et c'est ainsi qu'il les montre invisiblement aux yeux qui sont dignes et capables d'une si grande contemplation. Ces yeux-là sont les *yeux éclairés du cœur* dont parle l'Apôtre <sup>7</sup>, et dont le Psalmiste a dit : « Éclairer mes yeux, de peur que je ne m'en- « dorme dans la mort <sup>8</sup>. » Car le Seigneur est esprit <sup>9</sup>, et celui qui s'attache au Seigneur ne fait avec lui qu'un même esprit <sup>7</sup>. Ainsi donc celui qui peut invisiblement voir Dieu, peut spirituellement s'unir à Dieu.

38. Vous n'avez, je pense, plus rien à chercher pour la question que vous m'avez pro-

<sup>1</sup> Hebr. x, 38. — <sup>2</sup> Ephés. iii, 19. — <sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Gen. iv, 6. — <sup>5</sup> Jean, xii, 28. — <sup>6</sup> I Tim. i, 17 ; vi, 16. — <sup>7</sup> Eph. i, 18. — <sup>8</sup> Ps. xii, 4. — <sup>9</sup> II Cor. iii, 17. — <sup>10</sup> I Cor. vi, 17.

posée. Mais, dans tout notre discours, faites attention à ce que vous voyez, à ce que vous croyez, et à ce que vous ne savez pas encore, soit parce que je ne l'aurai pas dit, soit parce que vous ne l'aurez pas compris, soit parce que vous ne l'aurez pas jugé admissible. Pour les choses dont vous avez vu la vérité, demandez-vous encore à vous-même comment vous les avez vues ; vous souvenez-vous que ce soit avec les yeux du corps comme les choses de la terre ou du ciel ? Ou bien n'avez-vous jamais pu y atteindre par les sens, mais est-ce uniquement avec votre intelligence que vous en avez reconnu la vérité, la certitude, comme vous reconnaissez votre volonté sur laquelle je puis croire ce que vous me dites, sans que je puisse la voir moi-même comme vous la voyez ? En faisant ces différences, remarquez par où vous les faites. Quoique les unes se voient avec les yeux du corps, les autres avec l'esprit, cette distinction cependant est vue de l'esprit et non point du corps ; et les choses que démêle l'intelligence n'ont pas besoin du secours des sens pour que nous en connaissions la vérité. Celles qui se voient au contraire des yeux du corps ne peuvent faire partie de notre savoir, si l'esprit n'est pas là pour les recevoir au moment où elles s'annoncent ; et ce qu'il est censé recevoir ainsi, il le laisse en dehors ; mais il en confie à la mémoire les images, c'est-à-dire les représentations incorporelles du corps ; lorsqu'il le veut et le peut, il les en tire comme d'un dépôt, les traduit devant sa pensée et les juge. Ce qu'il a laissé au dehors sous une forme corporelle, il le distingue, lorsqu'il le peut, de l'image intérieure qu'il en conserve ; il se rend compte de l'absence de l'un et de la présence de l'autre. C'est ainsi qu'en mon absence vous vous retracez mon visage ; cette image vous est présente, mais mon visage ne l'est pas ; ce qui est absent est un corps, ce qui est présent en est une ressemblance incorporelle.

39. Donc après avoir attentivement et fermement compris et distingué ces choses que vous voyez, considérez celles que vous croyez dans ce même discours que je vous adresse depuis que cette lettre est commencée ; pour celles que vous croyez sans les voir, pesez et examinez les témoignages qui déterminent votre foi. Car vous ne vous en rapportez pas à moi comme à Ambroise, dont les livres m'ont fourni de si grands témoignages. Ou si vous

pensez qu'il faille nous écouter également tous les deux, nous comparerez-vous à l'Évangile, et mettrez-vous sur la même ligne nos ouvrages et les Écritures canoniques ? Si vous jugez bien, vous reconnaîtrez, certainement, qu'il y a loin de nous à une semblable autorité. J'en suis plus loin que lui, mais quelque confiance que vous puissiez avoir en l'un et en l'autre de nous, vous ne nous comparez pas aux Livres divins. Aussi ces paroles : « Personne n'a jamais vu Dieu ; Dieu habite une lumière inaccessible ; nul homme ne l'a jamais vu et ne pourra le voir ; heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu ! » ces paroles, dis-je, et d'autres que j'ai citées de l'Écriture, vous les croyez plus fermement que celles-ci d'Ambroise : « Dieu ne se voit pas dans un lieu, ne se cherche pas des yeux du corps, ne s'embrasse pas du regard, ne se touche pas ; on ne l'entend pas, on ne l'a perçut pas marcher. » Il a compris ou a cru que tel est le Dieu qui se voit avec un cœur pur : je déclare que ce sentiment est aussi le mien.

40. Votre foi n'accueille pas de la même manière ces paroles d'Ambroise et ces paroles divines. Peut-être gardant sur nous quelque scrupule, craignez-vous que nous n'ayons mal compris certaines choses des Livres saints, et que nous n'ayons substitué nos conjectures à la vérité. Il est possible que vous vous disiez en vous-même : si on voit Dieu avec un cœur pur, pourquoi ne le verrait-on pas dans un lieu ? Pourquoi ceux qui ont le cœur pur ne verront-ils pas Dieu des yeux du corps, quand ce corps corruptible sera revêtu d'incorruptibilité et que nous serons égaux aux anges de Dieu ? Vous ne savez peut-être pas jusqu'à quel point vous devez nous croire ou non, et vous prenez garde de vous tromper en croyant trop ou trop peu : quant aux divines Écritures, vous n'hésitez pas à croire, même sans comprendre encore. Toutefois vous considérez et vous voyez exactement en vous-même vos motifs de croire ou de ne pas croire, la difficulté de savoir les choses, les troubles de l'incertitude, la soumission pieuse qui est due aux divines paroles ; vous ne doutez pas que tous ces mouvements ne soient dans votre âme, comme je vous l'ai dit ou plutôt comme vous le savez vous-même. C'est pourquoi vous voyez votre foi, vous voyez votre incertitude, vous voyez votre désir et votre volonté d'apprendre ; et



tandis que l'autorité divine vous porte à croire ce que vous ne voyez pas, vous voyez que vous le croyez pourtant sans balancer : vous séparez et vous distinguez toutes ces choses.

41. Voulez-vous donc comparer en quelque manière les yeux du corps à ces yeux de votre cœur par lesquels vous reconnaissez que toutes elles sont vraies et certaines, et vous sont présentes invisiblement? Mais c'est avec le regard intérieur, et non pas autrement, que vous jugez de ce qui rayonne aux yeux du corps et que vous jugez même de leur degré de pénétration, que vous comprenez la distance du visible à l'invisible; non pas jusqu'à ces hautes vérités que vous devez croire sans les entendre, mais de ces choses que j'ai marquées ci-dessus, qui ne sont pas des objets de pure foi, et qui deviennent présentes à l'œil de votre âme. Puisque donc les yeux intérieurs sont les juges des yeux du dehors qui ne sont que leurs mes-agers et leurs ministres, puisque les yeux intérieurs voient beaucoup de choses que ne voient pas les yeux du dehors et que ceux-ci ne voient rien sans le contrôle supérieur de ceux-là, qui donc ne mettrait pas l'œil de l'âme bien au-dessus des yeux de la chair?

42. Cela étant, dites-moi, je vous prie : lorsqu'il se fait en vous une œuvre si grande, lorsque vous distinguez les choses intérieures des extérieures et que vous préférez infiniment celles-là à celles-ci ; lorsque, laissant les unes au dehors, vous restez en vous-même avec les autres et que sans espace ni lieu vous leur marquez à chacune sa place, croyez-vous être dans la nuit ou dans quelque lumière? car moi je pense qu'il est impossible que vous voyiez sans lumière tant et de si grandes choses, si vraies, si évidentes, si certaines. Regardez donc la lumière même dans laquelle toutes ces choses vous apparaissent, et voyez s'il est un seul des yeux du corps qui puisse y atteindre : assurément non. Examinez encore ; y a-t-il dans cette lumière des espaces ou des intervalles de lieux? Répondez. Vous n'y trouvez rien de tel, je le crois, si vous avez soin d'écarter de la vue intérieure toute trace d'images corporelles que les sens y apportent. Mais ceci est peut-être difficile. Les images grossières, entretenues par les habitudes de la vie matérielle, se précipitent en troupe jusque sur l'œil de notre âme; faisant effort pour résister à cette invasion, armé de l'autorité di-

vine, je me suis écrié en gémissant dans ma courte lettre : « Que la chair enivrée de pensées charnelles écoute ceci : *Dieu est esprit* ! » Par là j'ai entendu m'avertir moi-même plus que tout autre et me mettre en garde contre de complaisantes illusions. En effet nous inclinons très-aisément vers ce qui fait le fond de nos habitudes ; une des marques de la faiblesse de l'homme, c'est de se plaire intérieurement dans les images dont les corps lui laissent l'impression ; dans ces occupations grossières l'âme ne trouve ni force ni vie, mais elle y devient malade et s'y couche en quelque sorte et y languit.

43. Ainsi donc, si vous ne pouvez pas écarter de votre âme les images corporelles comme des nuages qui l'obscurcissent, observez-les soigneusement en vous-même : regardez par la pensée le ciel et la terre comme vous avez coutume de les regarder des yeux du corps ; ces images du ciel et de la terre retracées aux yeux de votre esprit, remarquez que ce sont des représentations et non pas des corps. Jugez donc ainsi contre vous-même pour vous-même, si vous ne pouvez de toute façon chasser de votre âme les formes imaginaires des corps ; et laissez-vous convaincre par où vous êtes vaincue. Personne assurément n'est livré à de pareilles images au point de croire que le soleil, la lune, les étoiles, les fleuves, les mers, les montagnes, les collines, les villes, les murs de sa maison ou de sa chambre et tout ce qu'il voit des yeux de la chair, soit dans sa mémoire ou devant sa pensée en toute réalité, et qu'il s'y trouve des espaces pour contenir tous ces corps dans leur repos ou leur mouvement. Or, si dans notre esprit, les représentations des corps et des lieux n'ont pas d'espaces qui les renferment, et ne sont pas placées, dans notre mémoire, à divers intervalles, à plus forte raison les choses qui n'ont aucune ressemblance avec les corps, la charité, la joie, la longanimité, la paix, la bienveillance, la bonté, la foi, la mansuétude, la continence n'occupent-elles aucun espace, ne sont-elles pas séparées par des distances, et l'œil de l'âme n'a pas à y chercher des points vers lesquels il doit se diriger. Tout n'y est-il pas réuni sans difficulté, et tout n'y est-il pas connu par ses termes sans qu'il faille aller d'un pays à un autre? Dites-moi en quel lieu vous voyez la charité ; elle vous est cependant connue, autant que vous pouvez la

\* Lettre XCII, n. 5.

considérer du regard de l'âme; vous n'en connaissez pas la grandeur pour en avoir fait le tour comme d'une grande masse; lorsqu'elle vous parle au dedans pour vous inviter à vivre selon ses inspirations, aucun son ne frappe votre oreille; pour la voir, vous n'ouvrez pas les yeux du corps; pour la retenir fortement, vous ne serrez pas vos bras de chair; quand elle se présente à votre pensée, vous ne l'entendez pas marcher.

44. Ainsi la charité, quelque petite qu'elle soit, réside dans notre volonté et se montre clairement à nous; on ne la voit pas dans un lieu, on ne la cherche pas des yeux du corps, on ne l'embrasse pas du regard, on ne la touche pas, on ne l'entend pas parler, on ne l'aperçoit pas marcher: à plus forte raison Dieu lui-même qui a mis en nous la charité comme un gage! Car si notre homme intérieur, faible image de Dieu, non engendré de lui, mais créé par lui, quoique se renouvelant de jour en jour, habite déjà pourtant dans une lumière inaccessible aux yeux du corps; si nul espace de lieu ne sépare les choses que nous voyons dans cette lumière avec l'œil de l'âme et que nous distinguons les unes des autres: à plus forte raison les sens du corps ne peuvent atteindre à Dieu qui habite une lumière inaccessible et ne se montre qu'à des cœurs purs! Lors donc que, non-seulement par raison mais encore par amour, nous préférons cette lumière à toute lumière corporelle, nous vaudrons mieux en raison de l'énergie de cette préférence, jusqu'à ce que les langueurs de notre âme soient guéries par Celui qui nous pardonne toutes nos iniquités. Devenus spirituels dans cette vie vivante par excellence, nous pourrons tout juger, et personne ne nous jugera<sup>1</sup>. Mais l'homme animal ne comprend pas les choses qui sont de l'Esprit de Dieu; pour lui c'est folie; il ne comprend pas les choses parce que c'est par la lumière spirituelle qu'on doit en juger<sup>2</sup>.

45. Si nous ne pouvons pas encore préférer la lumière qui juge à celle dont elle juge, la vie de l'intelligence à la vie des sens, une nature comme celle de notre esprit, gardant son unité dans tout ce qu'elle contient et ne se montrant pas diversement selon les lieux, à une nature qui se compose de parties et dont une moitié est moindre que le tout, comme sont les corps, il est inutile de parler de si

grandes choses. Mais si nous le pouvons, croyons que Dieu est quelque chose de meilleur que notre intelligence, afin que sa paix qui surpasse tout entendement conserve nos cœurs et nos esprits en Jésus-Christ<sup>1</sup>. Cette paix qui surpasse tout entendement n'est pas assurément moindre que notre entendement, de façon qu'on la croie visible aux yeux du corps tandis que notre esprit reste invisible. La paix de Dieu est-elle quelque chose de différent de la splendeur de Dieu? cette splendeur étant le Fils unique lui-même, de qui vient aussi cette charité qui surpasse toute science et dont la connaissance nous remplira de toute la plénitude de Dieu, ne saurait être inférieure à la lumière de notre esprit, laquelle nous est accordée par ce divin rayonnement. Or si la lumière de notre âme est inaccessible aux yeux du corps, combien l'est plus encore celle qui la surpasse incomparablement! Par conséquent, puisqu'il y a quelque chose de nous qui est visible comme notre corps, quelque chose d'invisible comme l'homme intérieur, et que le meilleur de nous-mêmes, c'est-à-dire l'âme, est invisible aux yeux de la chair, comment ce qui est meilleur que le meilleur de nous-mêmes serait-il visible à ce qu'il y a de moindre en nous?

46. Après tout ceci, vous conviendrez, je pense, qu'on a eu raison de dire que Dieu ne se voit pas dans un lieu, mais dans un cœur pur; qu'on ne le cherche pas des yeux du corps, qu'on ne le mesure pas du regard, qu'on ne le touche pas, qu'on ne l'entend pas, qu'on ne l'aperçoit pas marcher. S'il est quelque chose ici que nous ne comprenions pas tout à fait ou que nous comprenions autrement qu'il ne faut, Dieu nous l'apprendra pourvu que nous conformions notre conduite à ce que nous savons déjà<sup>2</sup>. Nous sommes parvenus à croire que Dieu n'est pas un corps mais un esprit<sup>3</sup>, que jamais personne n'a vu Dieu<sup>4</sup>, que Dieu est lumière et qu'en lui il n'y a pas de ténèbres<sup>5</sup>, qu'en Dieu il n'y a ni changement ni ombre<sup>6</sup>, qu'il habite une lumière inaccessible, que nul homme ne l'a vu ni ne peut le voir<sup>7</sup>, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne font qu'un seul et même Dieu dans une indivisible identité de nature<sup>8</sup>, que les cœurs purs verront Dieu<sup>9</sup>, que nous serons

<sup>1</sup> Philip. iv, 7. — <sup>2</sup> Philip. iii, 13-16. — <sup>3</sup> Jean, iv, 24. — <sup>4</sup> Jean, i, 18. — <sup>5</sup> I Jean, i, 5. — <sup>6</sup> Jacques, i, 17.

<sup>7</sup> I Tim. vi, 16. — <sup>8</sup> I Jean, v, 7.

<sup>9</sup> Matth. v, 8.

<sup>1</sup> I Cor. ii, 15. — <sup>2</sup> I Cor. ii, 14.



semblables à lui quand nous le verrons comme il est <sup>1</sup>, que Dieu est charité et que celui qui demeure dans la charité demeure en Dieu et Dieu en lui <sup>2</sup>, que nous devons chercher la paix et la sanctification sans lesquelles personne ne pourra voir Dieu <sup>3</sup>, que notre corps corrompible et mortel sera changé au jour de la résurrection et sera revêtu de l'incorruptibilité, et de l'immutabilité, qu'un corps grossier est confié à la terre et qu'un corps spirituel ressuscitera <sup>4</sup>, parce que le Seigneur transfigurera notre corps misérable pour le rendre semblable à son corps glorieux <sup>5</sup>; enfin nous croyons que Dieu a fait l'homme à son image et ressemblance <sup>6</sup>, et que nous nous renouvelons dans l'esprit de notre âme à la connaissance de Dieu pour nous mieux retracer l'image de celui qui nous a créés <sup>7</sup>. Ceux qui marchent par la foi à la lueur de ces témoignages et d'autres de ce genre des saintes Ecritures, qui ont fait des progrès spirituels par une intelligence venue de Dieu même ou par une grâce particulière d'en-haut, et qui ont pu comparer entre elles les choses spirituelles, reconnaissent qu'il est meilleur de voir par l'âme que par le corps, et que les choses vues de l'âme ne sont pas renfermées dans des espaces, ni séparées par des intervalles de lieux, ni moindres dans la partie que dans le tout.

47. Voilà pourquoi saint Ambroise dit avec assurance que « Dieu ne se voit pas dans un lieu, mais dans un cœur pur, qu'on ne le cherche pas des yeux du corps, qu'on ne le mesure pas du regard, qu'on ne le touche pas, qu'on ne l'entend pas, qu'on ne l'aperçoit pas marcher. » Et parce que, dans les saintes Ecritures, il est marqué que la substance de Dieu est invisible et qu'on y raconte aussi que Dieu a été vu de plusieurs, soit d'une façon corporelle et dans des lieux déterminés, soit en esprit et dans des images incorporelles qui représentent les corps, comme dans le sommeil ou l'extase, le saint homme a distingué la nature de Dieu de ces sortes de visions, et a dit que la volonté de Dieu les avait choisies et non pas formées de sa nature. Car Dieu apparaît ainsi comme il veut, à qui il veut, quand il veut, sans que sa nature cesse d'être immuable et cachée. Si notre volonté, demeurant cachée en elle-même et sans aucun chan-

gement, a des sons de voix pour se faire connaître; combien plus aisément le Dieu tout-puissant, tout en restant immuable et caché dans sa nature, peut apparaître à qui il veut, dans la forme qu'il veut, lui qui a tout créé de rien et qui, du fond de son immutabilité, renouvelle toute chose!

48. En ce qui touche la vision par laquelle nous verrons Dieu tel qu'il est, saint Ambroise nous avertit qu'il faut pour cela purifier nos cœurs. Dans les habitudes du langage on appelle les corps ce qui est visible; c'est pour cela qu'il est dit que Dieu est invisible, de peur qu'on ne croie qu'il est un corps; mais il ne privera pas les cœurs purs de la contemplation de sa substance: cette grande et souveraine récompense a été promise à ceux qui servent et aiment Dieu; elle l'a été par le Seigneur lui-même au temps de son visible passage sur la terre; il a promis aux cœurs purs la vue de son invisible divinité: « Celui qui m'aime, dit-il, sera aimé de mon Père; et moi je l'aimerai et je me montrerai à lui <sup>1</sup>. » Il s'agit ici de cette nature divine par laquelle le Fils est égal au Père, invisible et incorruptible comme lui; ce sont les deux attributs de la divinité que l'Apôtre ne séparait pas l'un de l'autre, ainsi que nous l'avons dit plus haut, lorsqu'il annonçait aux hommes la gloire de Dieu avec autant de force qu'il pouvait <sup>2</sup>. La substance divine sera-t-elle visible aux yeux du corps devenu spirituel après la résurrection? Nous laissons cela à résoudre à ceux qui sont capables de le prouver. Pour moi je m'attache davantage à la parole de Celui qui, même dans la résurrection, ne réserve pas aux yeux du corps mais aux cœurs purs la faveur de voir Dieu.

49. Pour ce qui est de la qualité du corps spirituel, promise après la résurrection, je ne refuse ni d'apprendre quelque chose ni de chercher moi-même, si toutefois, dans cet examen, nous pouvons échapper aux fautes qui naissent trop souvent des études et des disputes des hommes, lorsque, contrairement à ce qui est écrit, ils s'enflent d'orgueil l'un contre l'autre pour autrui <sup>3</sup>. Il ne faudrait pas qu'en cherchant entre nous comment on peut voir Dieu, nous perdissions cette paix et cette sanctification sans lesquelles personne ne pourra le voir: qu'il daigne en préserver nos cœurs et qu'il leur rende et leur conserve la pureté par

<sup>1</sup> 1 Jean, III, 2. — <sup>2</sup> 1 Jean, IV, 16. — <sup>3</sup> Hébr. XII, 14. — <sup>4</sup> 1 Cor. XV, 53, 54.

<sup>5</sup> Philip. III, 21. — <sup>6</sup> Gen. I, 27. — <sup>7</sup> Ephés. IV, 23; Coloss. III, 10.

<sup>1</sup> Jean, XIV, 21. — <sup>2</sup> 1 Tim. I, 17. — <sup>3</sup> 1 Cor. IV, 6.

laquelle ils deviendront capables de contempler sa gloire ! Un point qui ne fait pas doute pour moi et dont je ne m'occupe plus, c'est l'invisibilité de la nature de Dieu dans un lieu quel qu'il soit. Est-il possible de voir avec les yeux du corps quelque chose qui ne puisse être vu dans un lieu ? Il en est qui le pensent et qui ont la prétention de le prouver ; je suis prêt à les entendre avec paix et amour et à leur soumettre à cet égard mes objections. Car il y a des gens qui s'imaginent que Dieu lui-même est un corps, et qui croient que tout ce qui n'est pas corps n'a pas de substance ; ceux-là, j'estime qu'on doit les repousser de toute manière. D'autres n'hésitent pas à croire que Dieu n'est pas un corps ; mais ils pensent que les élus qui ressusciteront pour la vie éternelle verront Dieu des yeux du corps ; ils espèrent que la qualité du corps ressuscité sera telle que ce qui était chair auparavant deviendra esprit. Il est aisé de reconnaître la différence qui sépare ces deux derniers sentiments, et de comprendre que le dernier, lors même qu'il ne serait pas vrai, serait plus supportable, d'abord parce qu'il est bien plus grave de se tromper en quelque chose sur le Créateur que sur la créature ; ensuite parce qu'on souffre plus facilement un effort de l'esprit de l'homme pour convertir le corps en esprit que Dieu en corps ; et aussi parce que ce sentiment n'aurait rien de contraire à ce que j'ai dit dans ma lettre <sup>1</sup> sur l'impuissance absolue des yeux du corps à voir Dieu : car je n'ai voulu parler que de ces yeux-là ; or, les yeux des élus ressuscités ne seront plus corporels si leur corps est esprit ; il s'ensuivrait donc toujours que les yeux du corps ne verraient jamais Dieu, puisque, après la résurrection, ce ne serait plus le corps mais l'esprit qui le verrait.

50. Toute la question se réduit donc au corps spirituel ; il s'agit de savoir jusqu'à quel point ce corps corruptible et mortel sera revêtu d'incorruptibilité et d'immortalité, et jusqu'à quel point il passera de l'état animal à l'état spirituel. Cela est digne d'un examen attentif, surtout à cause du corps du Seigneur lui-même qui, pouvant s'assujettir toutes choses, transforme notre corps misérable et le rend conforme à son corps glorieux <sup>2</sup>. Comme Dieu le Père voit le Fils et que le Fils voit le Père, il n'y a pas à écarter ceux qui n'attribuent la vue qu'aux yeux du corps. Car il ne saurait être permis de

dire que le Père ne voit pas le Fils ou qu'il prend un corps pour le voir, s'il est vrai que la vue n'appartienne qu'aux yeux du corps. Mais, au commencement du monde, avant que le Fils eût pris une forme de serviteur, Dieu n'a-t-il pas vu que la lumière était bonne, n'a-t-il pas vu le firmament, la mer, la terre, et toute herbe et tout bois, et le soleil, la lune, les étoiles, les animaux de la terre et les oiseaux du ciel, et tout ce qui a vie ? N'a-t-il pas vu tout ce qu'il a fait et ne l'a-t-il pas trouvé bon <sup>1</sup> ? L'Écriture ayant dit de chaque créature que Dieu l'avait vue et l'avait trouvée bonne, je m'étonne qu'il ait pu naître une opinion pour ne reconnaître que les yeux du corps. Quelles que soient les habitudes de langage qui aient donné lieu à cette opinion, telle n'est point cependant la coutume des saintes Écritures ; si elles n'attribuaient pas la vue, non-seulement au corps mais aussi à l'esprit, et plus à l'esprit qu'au corps, elles n'appelleraient pas *voyants* les prophètes <sup>2</sup> qui ont vu non pas avec le corps, mais avec l'esprit les choses même de l'avenir.

51. Il faut prendre garde de franchir les bornes, en soutenant que non-seulement le corps cessera d'être mortel et corruptible par la gloire de la résurrection, mais que même il cessera d'être corps et deviendra esprit. Il y aurait alors deux esprits au lieu d'un, et s'il n'y avait qu'un esprit et que cette transformation ne fit pas une âme nouvelle ou n'y ajoutât rien, il serait à craindre que tout ceci n'aboutît qu'à l'idée que les corps ainsi transformés ne demeureraient pas immortels, n'existeraient plus et périraient entièrement. C'est pourquoi, en attendant qu'une recherche attentive fasse découvrir ce qu'on peut penser avec le plus de probabilité, à l'aide de Dieu et d'après les Écritures, sur le corps spirituel après la résurrection, qu'il nous suffise de savoir que le Fils unique, Jésus-Christ homme, médiateur entre Dieu et les hommes <sup>3</sup>, voit le Père comme le Père le voit. Pour nous, ne nous efforçons pas de transporter de ce monde la concupiscence des yeux jusqu'à cette vue de Dieu qui nous est promise après la résurrection, mais attachons-nous pieusement à la poursuite de ce but en purifiant de plus en plus nos cœurs ; ne nous représentons pas Dieu avec une face corporelle, lorsque l'Apôtre nous dit que « nous voyons maintenant à tra-

<sup>1</sup> Ci-dessus lettre XCII, n. 3. — <sup>2</sup> Philip. III, 21.

<sup>3</sup> Gen. I, 4-31. — <sup>1</sup> I Rois, IX, 9. — <sup>2</sup> I Tim. II, 5.



« vers un miroir, en énigme, et que nous ver-  
 « rons alors face à face, » et surtout lorsqu'il  
 ajoute : « Maintenant je le connais en partie,  
 « mais alors je le connaîtrai comme il me con-  
 « naît <sup>1</sup>. » Si nous devons alors voir Dieu des  
 yeux du corps, ce serait donc avec des yeux  
 corporels qu'il nous voit aujourd'hui ; « car,  
 « dit l'Apôtre, je le connaîtrai alors comme il  
 « me connaît. » Qui donc ne comprend que,  
 dans ce passage. l'Apôtre a voulu aussi dési-  
 gner notre face dont il dit ailleurs : « Mais  
 « nous, contemplant à face découverte la gloire  
 « du Seigneur, nous sommes transformés en  
 « la même image, de gloire en gloire, comme  
 « par son divin Esprit <sup>2</sup>, » c'est-à-dire en pas-  
 sant de la gloire de la foi à la gloire de la con-  
 templation éternelle ? C'est l'effet de cette  
 transformation par laquelle l'homme intérieur  
 se renouvelle de jour en jour ; l'homme inté-  
 rieur <sup>3</sup>, dont l'apôtre Pierre nous recommande  
 de soigner l'invisible parure : « N'embellissez  
 « pas, dit-il, votre extérieur par la frisure des  
 « cheveux, par l'or, ou les perles, ou les ri-  
 « ches vêtements, mais occupez-vous d'orner  
 « l'homme caché dans l'âme et qui, par ses  
 « vertus, est riche devant Dieu <sup>4</sup>. » Car la face  
 sur laquelle les Juifs, qui ne passent pas au  
 Christ, ont un voile qui tombe dès qu'ils mar-  
 chent vers lui, est découverte en nous lorsque  
 nous sommes transformés en son image. Or  
 l'Apôtre dit clairement : « Un voile a été mis  
 « sur leurs cœurs <sup>5</sup> ; » là est donc la face qui,  
 dévoilée, nous permet de voir maintenant par  
 la foi, quoique dans un miroir et en énigme,  
 et nous permettra alors de contempler face à  
 face <sup>6</sup>.

52. Si vous approuvez tout ceci, suivez avec  
 moi la doctrine du saint homme Ambroise ;  
 elle ne se recommande pas seulement par l'au-  
 torité de ce grand homme, mais elle est ap-  
 puyée de la vérité elle-même. Je ne m'y at-  
 tache point de préférence, parce qu'elle vient  
 de celui par la bouche de qui, surtout, le Sei-  
 gneur m'a délivré de l'erreur, et par le minis-  
 tère duquel il m'a accordé la grâce du baptême  
 de salut ; ce n'est pas de ma part un acte de  
 prédilection envers Celui qui m'a planté et  
 arrosé ; c'est que son langage sur ce point est  
 conforme à ce que dit à un esprit pieux et droit,  
 quand il y réfléchit, le Dieu qui donne l'accrois-  
 sement <sup>7</sup>.

« Même dans la résurrection, dit-il, il ne  
 « sera aisé de voir Dieu qu'à ceux qui auront  
 « le cœur pur ; et c'est pourquoi : *Heureux*  
 « *ceux qui ont le cœur pur, car ils verront*  
 « *Dieu !* Combien d'autres le Sauveur avait-il  
 « appelés heureux, sans pourtant leur pro-  
 « mettre qu'ils verraient Dieu ! Si donc ceux  
 « qui ont le cœur pur verront Dieu, les autres  
 « ne le verront pas. Les indignes ne verront  
 « pas Dieu ; celui qui n'aura pas voulu voir  
 « Dieu ne pourra pas le voir. Dieu ne se voit  
 « pas dans un lieu, mais dans un cœur pur ;  
 « Dieu ne se cherche pas des yeux du corps, on  
 « ne le mesure pas du regard, on ne le touche  
 « pas, on ne l'entend pas, on ne le voit pas  
 « marcher. Lorsqu'on le croit absent, on le  
 « voit ; et lorsqu'il est présent, on ne le voit  
 « pas. Enfin tous les Apôtres eux-mêmes ne  
 « voyaient pas le Christ ; et c'est pourquoi il  
 « dit : *Il y a si longtemps que je suis avec*  
 « *vous, et vous ne me connaissez pas encore !*  
 « Celui qui a connu la largeur, la longueur, la  
 « hauteur, et la profondeur de la charité du  
 « Christ qui surpasse toute science, celui-là a  
 « vu le Christ et il a vu le Père. Car nous, ce  
 « n'est pas selon la chair que nous avons connu  
 « le Christ, c'est selon l'esprit. Car le Christ  
 « Notre-Seigneur est lui-même l'Esprit qui  
 « marche devant nous. Qu'il daigne, par sa  
 « miséricorde, nous remplir selon toute la  
 « plénitude de Dieu, afin que nous puissions  
 « le voir !

53. Plus vous comprendrez ces paroles du  
 saint homme, qui n'appartiennent pas à la  
 chair mais à l'esprit, et vous les reconnaîtrez  
 vraies, non point parce que saint Ambroise a  
 dit cela, mais parce que la vérité le crie sans  
 bruit, mieux vous comprendrez par où vous  
 êtes unie au Seigneur, et vous vous préparerez  
 au dedans comme une incorruptible demeure  
 pour écouter le silence de ses divines harmo-  
 nies et voir son invisible nature. Car « Heu-  
 « reux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils  
 « verront Dieu ! » Il ne leur apparaîtra pas,  
 comme un corps, sur un point quelconque de  
 l'espace, mais quand il viendra à eux et fera  
 en eux sa demeure, ils seront remplis ainsi de  
 toute la plénitude de Dieu, non pas en deve-  
 nant eux-mêmes Dieu dans sa plénitude, mais  
 en étant parfaitement pleins de Dieu. Si nous  
 ne pouvons nous représenter que des corps et  
 que nous ne soyons pas capables pour le  
 moins de connaître dignement par où nous

<sup>1</sup> I Cor. XIII, 12. — <sup>2</sup> II Cor. III, 18. — <sup>3</sup> II Cor. IV, 16. — <sup>4</sup> I Pierre, III, 3. — <sup>5</sup> II Cor. III, 15-18. — <sup>6</sup> I Cor. XIII, 12. — <sup>7</sup> I Cor. III, 7.

pouvons nous le retracer, ne cherchons pas à nous combattre, mais purifions nos cœurs de ces grossières habitudes par la prière et par les progrès spirituels. Ce n'est plus seulement le bienheureux Ambroise dont je recueillerai les paroles, mais je dirai avec saint Jérôme : « Ce ne sont pas les yeux de la chair, mais les yeux de l'esprit qui peuvent voir, non-seulement la divinité du Père, mais encore la divinité du Fils et celle du Saint-Esprit, parce qu'il n'y a qu'une nature dans la Trinité ; le Sauveur lui-même a dit de ces yeux de l'esprit : *Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu* ! » Le même Jérôme l'a dit ailleurs avec autant de brièveté que de vérité : « Une chose incorporelle ne se voit pas des yeux du corps. »

54. En citant ici les sentiments de si grands hommes sur une si grande chose, je ne veux pas que vous croyez qu'il faille suivre la parole d'un homme, quel qu'il soit, comme on suit les Ecritures canoniques ; mais c'est afin que ceux qui pensent autrement s'efforcent d'atteindre par l'esprit à la vérité et de chercher Dieu dans la simplicité du cœur, de peur qu'ils ne condamnent témérairement de si doctes interprètes des livres divins. Ne vous arrêtez pas à ce que disent inconsidérément certaines gens : « Que verront alors les yeux du corps, s'ils ne doivent pas voir Dieu ? Seront-ils comme des yeux d'aveugles, ou bien ne serviront-ils de rien ? » Ceux qui parlent ainsi ne font pas attention que s'il n'y a plus de corps dans la vie future les yeux du corps n'existeront pas assurément, mais que si les corps subsistent encore, les yeux du corps auront de quoi voir.

En voilà assez là-dessus. En lisant et relisant avec soin ce que j'ai dit depuis le commencement de ce petit ouvrage, vous n'hésitez peut-être pas à reconnaître que vous devez vous préparer un cœur pur pour voir Dieu avec son secours. Quant au corps spirituel, si le Seigneur vient à mon aide, j'essaierai dans un autre ouvrage de traiter cette question selon la mesure de mes forces.

<sup>1</sup> III Isaïe, vi.

<sup>2</sup> Saint Augustin a exécuté ce dessein dans le xxix<sup>e</sup> livre de la *Cité de Dieu*, chap. 29.

## LETTRE CXLVIII.

(Année 413.)

Fortunatien fut un des sept évêques catholiques choisis pour soutenir la dispute contre les donatistes dans la conférence de Carthage. Saint Augustin le prie en des termes à la fois humbles, doux et charmatos, de lui obtenir son pardon d'un collègue qui avait été blessé de quelques passages de la lettre à Pauline, où l'anthropomorphisme est vivement et sévèrement condamné. L'évêque d'Hippone traite de nouveau de la nature de Dieu, de son invisibilité, de l'état futur des corps après la résurrection, et rappelle que, selon la parole du Christ, la vue de Dieu est réservée à ceux qui ont le cœur pur.

### MÉMOIRE AU SAINT FRÈRE FORTUNATIEN.

1. Je vous ai prié de vive voix et je vous demande encore de vouloir bien visiter le collègue dont nous avons parlé et obtenir de lui qu'il me pardonne s'il a trouvé quelque chose de dur et d'âpre dans la lettre que je ne me repens pas d'avoir écrite quant au fond, et où j'ai dit que les yeux de ce corps mortel ne voient pas et ne verront jamais Dieu. J'ai dit le motif qui m'a fait ainsi parler, c'est pour ne pas laisser croire que Dieu lui-même soit corporel et qu'il soit visible dans l'étendue et à des distances, car l'œil de notre corps ne peut rien voir autrement ; je ne voulais pas non plus que les mots *face à face*<sup>1</sup> fussent compris de façon à se représenter Dieu avec des membres. Je ne me repens donc point d'avoir dit cela : il ne fallait pas que, par un sentiment impie, au lieu de croire que Dieu est tout entier partout, on s'imaginât qu'il est divisible à travers l'étendue : car les yeux de notre corps n'atteignent que ce qui appartient à l'espace.

2. Au reste si quelqu'un, ne concevant pas Dieu sous ces formes grossières, mais croyant qu'il est un esprit immuable et incorporel et tout entier partout, pense qu'après la résurrection notre corps animal sera transformé et deviendra spirituel au point que par lui nous pourrions voir la substance incorporelle, non divisible dans l'étendue, non circonscrite par des membres, mais demeurant tout entière partout, je désire qu'il me l'enseigne, si son opinion est conforme à la vérité ; si c'est une erreur, il est bien plus supportable d'attribuer au corps quelque chose de trop que de retrancher quelque chose à Dieu. Mais ce sentiment, fût-il la vérité même, n'aurait rien de contraire à ce que j'ai avancé dans ma lettre. J'ai

<sup>1</sup> I Cor. XIII, 12.



dit que les yeux de ce corps ne verront pas Dieu, par la raison qu'ils ne peuvent voir que des corps placés à quelque distance, car, sans distance, nos yeux ne voient pas même les corps <sup>1</sup>.

3. Si nos corps, après la résurrection, doivent être tellement changés qu'ils aient des yeux avec lesquels on verra cette substance qui n'est pas répandue dans l'espace ni bornée par l'étendue, qui n'est pas différente selon les lieux, plus petite dans un moindre espace, plus grande dans un plus grand, mais qui est incorporellement tout entière partout, ces corps seront tout autres de ce qu'ils sont à présent; ils n'auront pas seulement perdu la mortalité, la corruption et la pesanteur, mais ils s'élèveront jusqu'à la puissance de l'esprit, puisqu'ils pourront atteindre ce que l'esprit lui-même n'a pas aujourd'hui et aura seulement alors le privilège de voir. Si nous disons d'un homme, dont les mœurs ont changé, qu'il n'est plus ce qu'il a été, et si nous en disons autant du corps sur lequel ont passé les ans, à plus forte raison le corps ne sera plus le même après une transformation qui non-seulement lui donnera une immortelle vie, mais encore lui fera voir l'invisible! C'est pourquoi si les yeux voient alors Dieu ils ne seront pas les yeux du corps tel qu'il est, et le corps ne sera plus le même quand il sera élevé à cette force et à cette puissance: ce sentiment n'a donc rien de contraire aux paroles de ma lettre. Mais si le corps change seulement en ce sens que, de mortel qu'il est aujourd'hui, il deviendra immortel, et qu'au lieu d'appesantir l'âme comme aujourd'hui, il deviendra prompt à tout mouvement; s'il n'est autre que ce qu'il est pour voir ce qui appartient aux lieux et aux distances, il ne verra d'aucune façon la substance incorporelle qui demeure tout entière partout. N'importe où la vérité se trouve ici, il est certain que d'après l'un et l'autre de ces deux sentiments, les yeux de ce corps mortel ne verront pas Dieu. S'ils demeurent tels quels, ils ne le verront pas; s'ils le voient, ce ne seront plus les mêmes yeux: le corps sera tout autre à la suite d'une si grande transformation.

4. Mais si notre collègue sait quelque chose de mieux là-dessus, je suis tout prêt à l'apprendre soit de lui, soit de celui qui l'a instruit lui-même. Si je disais cela par dérision,

<sup>1</sup> En traduisant ces lignes de saint Augustin, nous nous rappelons cette pensée de M. de Maistre: « L'œil ne voit pas ce qui le touche. » M. de Maistre étend à l'observation morale la vérité matérielle que note en passant l'évêque d'Hippone.

je me montrerais disposé aussi à me laisser prouver que Dieu est corporel, qu'il a des membres et qu'il est divisible dans l'étendue; c'est ce que je ne fais pas, parce que je ne parle point par dérision, et que je suis bien certain qu'un Dieu pareil n'existe pas; c'est pour qu'on ne le crût point, que j'ai écrit cette lettre. Je n'y ai prononcé aucun nom, tout en signalant des erreurs; mais je me suis laissé aller dans mon langage à trop de vivacité, et je n'ai pas eu pour la personne d'un frère et d'un collègue dans l'épiscopat tous les égards qu'elle méritait; je ne justifie pas cela, je le condamne; je ne l'excuse pas, je m'en accuse. Que mon collègue me pardonne, je le lui demande; qu'il se souvienne de notre ancienne amitié et qu'il oublie une offense récente. Qu'il fasse ce qu'il est fâché que je n'aie pas fait; qu'il m'accorde mon pardon avec la douceur que je n'ai pas eue dans ma lettre. Je l'en prie par votre charité, n'ayant pu l'en prier de vive voix comme je l'aurais voulu. J'y ai fait effort par l'entremise d'un homme vénérable, plus élevé que nous tous en dignité et qui a écrit à ce frère offensé; mais celui-ci a refusé de venir: il soupçonnait, je crois, au fond de cette démarche quelque ruse comme il y en a dans la plupart des affaires humaines; persuadez-lui qu'une semblable idée est bien loin de mon esprit; vous le pourrez aisément en le voyant. Qu'il sache avec quelle grande et vraie douleur je vous ai parlé du déplaisir que je lui cause; qu'il sache que je ne le méprise pas, combien j'honore Dieu en lui, et combien je vois dans sa personne le Chef divin dans le corps de qui nous sommes frères. Je n'ai pas cru devoir me rendre au lieu qu'il habite, de peur de donner à nos ennemis un spectacle qui eût excité leur moquerie, d'être pour nos catholiques un sujet d'affliction et pour nous-mêmes un sujet de honte. Tout peut s'arranger par votre sainteté et votre charité; dans cette œuvre réparatrice vous serez l'instrument de Celui qui habite en votre cœur par la foi: je ne crois pas que notre collègue le méprise en vous, puisqu'il le reconnaît en lui.

5. Quant à moi, dans tout ceci, je n'ai rien trouvé de meilleur à faire que de demander pardon au collègue qui a été blessé et s'est plaint de l'âpreté de ma lettre. Il fera aussi, j'espère, ce que commande Celui qui, parlant par la bouche de l'Apôtre, a dit: « Remettez-vous mutuellement les sujets de plainte que

« vous pouvez avoir les uns contre les autres, « et pardonnez-vous comme le Seigneur vous « a pardonné <sup>1</sup>. Soyez donc les imitateurs de « Dieu comme étant ses enfants bien-aimés, « et marchez dans la charité, comme le Christ « nous a aimés <sup>2</sup>. » Sans nous écarter de cette voie de la charité, cherchons pacifiquement ce qu'on peut, avec plus d'application, apprendre sur le corps spirituel que nous aurons après la résurrection ; si nous nous trompons Dieu nous éclairera, pourvu que nous demeurions en lui <sup>3</sup>. Celui qui demeure dans la charité demeure en Dieu et Dieu en lui ; car Dieu est charité <sup>4</sup>, soit parce que nous en trouvons en lui la source ineffable, soit parce qu'il nous la départit par son Saint-Esprit. Si donc on peut prouver qu'un jour la charité sera vue des yeux du corps, peut-être Dieu pourra-t-il être vu de la même manière ; mais si la charité elle-même ne peut jamais être vue de la sorte, encore moins le sera-t-il Celui qui en est la source : et quel mot exprimerait assez dignement une si grande chose !

6. De grands hommes, très-savants dans les saintes Ecritures, et dont les travaux ont été un secours pour l'Eglise et pour les études religieuses des fidèles, ayant eu occasion de s'expliquer sur cette question, ont dit que le Dieu invisible se voit invisiblement, c'est-à-dire par cette nature qui demeure aussi invisible en nous par un esprit et un cœur pur. Le bienheureux Ambroise, parlant du Christ comme étant le Verbe, a dit que « Jésus se « voit, non point des yeux du corps, mais des « yeux de l'esprit. » « Les juifs ne l'ont pas « vu, » a-t-il ajouté, « car leur cœur insensé « était dans l'aveuglement <sup>5</sup> : » saint Ambroise marquait ainsi par où on voit le Christ. De même, en parlant du Saint-Esprit, le saint évêque cite ces paroles du Seigneur : « Je « prierai mon Père, et il vous donnera un « autre Consolateur, qui sera toujours avec « vous, l'Esprit de vérité que ce monde « ne peut recevoir parce qu'il ne le voit pas et « ne le connaît pas <sup>6</sup>. Il fallait donc, dit saint « Ambroise, que le Christ parût avec un corps, « puisqu'il est invisible dans la substance de « sa divinité. Nous avons vu l'Esprit, mais sous « une forme corporelle ; voyons aussi le Père ; « mais parce que nous ne pouvons pas le voir, « écoutons-le. » Et ensuite : « Ecoutons donc le

« Père, car il est invisible ; son Fils est aussi « invisible selon sa divinité, car jamais per- « sonne n'a vu Dieu <sup>1</sup> : le Fils étant Dieu, il « est donc invisible dans ce qui fait qu'il est « Dieu <sup>2</sup>. »

7. Voici maintenant les paroles de saint Jérôme : « L'œil de l'homme ne peut voir « Dieu tel qu'il est dans sa nature ; non-seu- « fement l'homme ne le peut pas, mais encore « les anges, les trônes, les puissances, les domi- « nations et tout ce qui a un nom, car la créature « ne peut pas voir son Créateur. » Le très-savant homme montre assez par ces mots quel est son sentiment sur ces questions, même en ce qui touche le siècle futur. Quelque heureux changement qui doive s'opérer dans les yeux de notre corps, on ne peut pas espérer rien de mieux qu'en les supposant alors égaux aux yeux des anges : or, saint Jérôme dit que la nature du Créateur demeure invisible aux anges mêmes et à toute créature céleste. Demanderait-on si nous ne deviendrons pas supérieurs aux anges, et voudra-t-on garder des doutes à cet égard ? Mais le Seigneur lui-même s'est clairement exprimé, lorsque en parlant des élus qui ressusciteront pour entrer dans son royaume, il dit qu'ils « seront égaux aux anges de « Dieu <sup>3</sup>. » C'est pourquoi saint Jérôme, dans un autre ouvrage, s'exprime ainsi : « L'homme « ne peut donc pas voir la face de Dieu ; mais « les anges, ceux même qui sont les gardiens « des petits dans l'Eglise, voient toujours la « face de Dieu <sup>4</sup>. Maintenant nous voyons dans « un miroir, dans une énigme ; mais alors « nous verrons face à face <sup>5</sup>, alors que nous « ne serons plus des hommes, mais des « anges, et que nous pourrons dire avec « l'Apôtre : *Contemplant à face découverte « la gloire du Seigneur, nous serons trans- « formés comme par l'Esprit du Seigneur, « de gloire en gloire, jusqu'à devenir semblables « à lui* <sup>6</sup> : Et toutefois aucune créature ne voit « la face de Dieu selon la qualité propre de sa « nature, et on ne le voit avec l'esprit qu'en « le croyant invisible <sup>7</sup>. »

8. Il y a beaucoup de choses à considérer dans ces paroles d'un homme de Dieu ; et d'abord, conformément à ce que le Seigneur a clairement annoncé, saint Jérôme pense que nous verrons Dieu face à face quand nous

<sup>1</sup> Coloss. III, 13. — <sup>2</sup> Ephés. V, 1, 2. — <sup>3</sup> Philip. III, 15, 16. — <sup>4</sup> I Jean, IV, 16. — <sup>5</sup> Livre I sur s. Luc. I. — <sup>6</sup> Jean, XIV, 16, 17.

<sup>1</sup> I Jean, IV, 2. — <sup>2</sup> Livre II sur s. Luc, III, 22. — <sup>3</sup> Luc, XX, 36. — <sup>4</sup> Matth. XXII, 10. — <sup>5</sup> I Cor. XIII, 12. — <sup>6</sup> II Cor. III, 18. — <sup>7</sup> Livre I sur Isaïe, I.



serons élevés à la condition des anges, c'est-à-dire quand nous serons égaux aux anges, ce qui arrivera sûrement après la résurrection; ensuite il a montré clairement, par le témoignage de l'Apôtre, que la vue de Dieu face à face s'entend de l'homme intérieur et non pas de l'homme extérieur; l'Apôtre en effet parlait de la face de l'âme lorsqu'il disait dans cet endroit rapporté par saint Jérôme : « Mais nous, en contemplant à face découverte la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en son image. » Si quelqu'un en doute, qu'il examine le passage et fasse attention au sens des paroles de l'Apôtre : il s'agit du voile que laisse devant les yeux la lecture de l'Ancien Testament, jusqu'à ce qu'on passe au Christ, et que le voile tombe. Car l'Apôtre dit ici : « Mais nous, en contemplant à face découverte la gloire du Seigneur; » cette face n'était pas découverte pour les juifs dont saint Paul dit qu'un « voile est posé sur leur cœur; » par là il montre que c'est la face du cœur qui se découvre en nous quand le voile tombe. Enfin, craignant que, faute d'intelligence ou de discernement, on ne se laissât aller à croire que, soit à présent, soit dans la vie future, les anges ou les hommes, lorsqu'ils seront égaux aux anges, puissent voir Dieu, saint Jérôme déclare expressément que « nulle créature ne voit Dieu selon la qualité propre de sa nature, et qu'on ne le voit avec l'esprit qu'en le croyant invisible. » Il résulte suffisamment de ces paroles que Dieu, quand, sous une forme corporelle, il a été vu des hommes par les yeux du corps, ne l'a pas été selon la qualité propre de sa nature, puisqu'on ne le voit avec l'esprit qu'en le croyant invisible. A qui est-il invisible si ce n'est aux yeux corporels des créatures célestes elles-mêmes, comme saint Jérôme l'a dit plus haut des anges, des puissances et des dominations? A plus forte raison est-il invisible à des yeux terrestres?

9. Ailleurs saint Jérôme dit plus clairement encore : « Que non-seulement les yeux de la chair, mais même les yeux de l'esprit ne peuvent voir la divinité du Père ni la divinité du Fils et du Saint-Esprit, qui ne sont qu'une seule et même nature dans la Trinité; le Sauveur a dit des yeux de l'esprit : *Heureux ceux qui ont le cœur pur parce qu'ils verront Dieu* ! » Quoi de plus évident que cette

déclaration? Si le saint docteur s'était borné à dire que les *yeux du corps* ne peuvent voir la divinité du Père ni la divinité du Fils, ni celle du Saint-Esprit, et qu'il n'eût point parlé des *yeux de l'esprit*, on pourrait répondre que la chair perdra son nom lorsque le corps sera devenu spirituel; mais saint Jérôme désigne en termes exprès les *yeux de l'esprit*, et dès lors il exclut de la vue de Dieu toute espèce de corps. Et de peur qu'on ne crût qu'il ne parlait que pour ce monde, il invoque aussi le témoignage du Seigneur pour montrer ce qu'il entend par les *yeux de l'esprit*; or, ce n'est pas à la vie présente, c'est-à-dire future que j'applique la promesse contenue dans ce divin témoignage : « Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu ! »

10. Egalement, le bienheureux Athanase, évêque d'Alexandrie, lorsqu'il combattait contre les Ariens qui soutiennent que Dieu seul est invisible, mais que le Fils et le Saint-Esprit sont visibles, établit l'égalé invisibilité de la Trinité par les témoignages des saintes Ecritures et la puissance de ses propres raisonnements : il prouva fortement que Dieu n'a été vu que sous la forme d'une créature, mais que, selon la qualité propre de sa divinité, Dieu, c'est-à-dire le Père, le Fils et le Saint-Esprit, est tout à fait invisible et ne peut être connu que de l'intelligence et de l'esprit. Saint Grégoire, évêque d'Orient, dit aussi et très-nettement que Dieu est invisible de sa nature, et que quand il a apparu aux saints et anciens personnages comme à Moïse, par exemple, avec lequel il parlait face à face, il avait pris quelque forme sensible sans que sa nature divine sortit de l'invisibilité<sup>2</sup>. C'est également le sentiment de notre Ambroise; il admet que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont été vus sous des formes choisies par leur volonté et non pas tirées de leur nature<sup>3</sup>. Sa pensée se trouve ainsi conforme à la vérité de cette parole, qui est de Jésus-Christ Notre-Seigneur lui-même : « Jamais personne n'a vu Dieu<sup>4</sup>, » et à la vérité de cette parole de l'Apôtre, ou plutôt du Christ parlant par l'Apôtre : « Nul homme n'a vu ni ne peut voir Dieu<sup>5</sup>; » elle n'est pas non plus contraire aux passages des Ecri-

<sup>1</sup> Matth. v. 8. — <sup>2</sup> Cette citation est tirée de la XLIX<sup>e</sup> oraison qui a pris place parmi les oraisons de saint Grégoire de Nazianze; mais, d'après l'opinion qui a prévalu chez les savants, cette XLIX<sup>e</sup> oraison n'est pas de saint Grégoire de Nazianze ni d'aucun père grec, mais elle appartient à un écrivain inconnu.

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, lett. CXLVII, n. 18 et suiv. — <sup>4</sup> Jean, I, 18. — <sup>5</sup> 1 Tim. vi, 16.

<sup>1</sup> Matth. v, 8.

tures qui racontent que Dieu a été vu : invisible selon la nature propre de sa divinité, Dieu peut être vu lorsqu'il le veut et sous la forme créée qu'il lui plaît de prendre.

11. Or, s'il est de la nature de Dieu d'être invisible comme incorruptible, cette nature ne changera pas dans le siècle futur au point que d'invisible il devienne visible, pas plus que d'incorruptible, il ne pourra devenir corruptible, car il est en même temps immuable. C'est pourquoi l'Apôtre a relevé l'incomparable excellence de la nature de Dieu dans ce passage où il met ensemble l'invisibilité et l'incorruptibilité : « Au roi des siècles invisible, « incorruptible, à Dieu seul, honneur et gloire « dans les siècles des siècles <sup>1</sup> ! » Je n'ose pas faire ici une différence, je n'ose pas dire que Dieu est incorruptible dans les siècles des siècles, mais qu'il n'est pas invisible dans les siècles des siècles, et qu'il l'est seulement en ce monde. De plus les passages suivants des Ecritures ne peuvent pas être faux : « Heureux « ceux qui ont le cœur pur parce qu'ils ver-  
« ront Dieu <sup>2</sup> ! Nous savons que, quand il appa-  
« raîtra, nous serons semblables à lui, parce  
« que nous le verrons comme il est <sup>3</sup> ; » donc nous ne pouvons nier que les enfants de Dieu verront Dieu ; mais ils le verront comme on voit les choses invisibles, comme il promettait qu'on le verrait lorsque, se montrant visible aux hommes dans la chair il disait devant eux : « Et je l'aimerai et je me montrerai à lui <sup>4</sup>. » Mais par où se voient les choses invisibles si ce n'est par les yeux de l'âme ? J'ai dit ci-dessus ce que Jérôme a pensé de ces yeux du cœur qui doivent contempler Dieu.

12. Voilà aussi pourquoi l'évêque de Milan, que j'ai déjà cité, dit qu'après la résurrection il ne sera facile de voir Dieu qu'à ceux qui ont le cœur pur ; il s'appuyait sur cette parole : « Heureux ceux qui ont le cœur pur parce « qu'ils verront Dieu ! » — « Que d'heureux le « Sauveur avait déjà comptés, » dit-il sans leur promettre qu'ils verraient Dieu ! Il continue en ces termes : « Si donc ceux qui ont le cœur « pur verront Dieu, les autres ne le verront « pas. » Et de peur que nous n'entendions par *les autres* ceux dont il a dit : « Heureux les « pauvres, heureux ceux qui sont doux ! » l'évêque de Milan ajoute aussitôt que « les in- « dignes ne verront pas Dieu. » Il veut qu'on entende par les indignes ceux qui, malgré

leur résurrection, ne pourront pas voir Dieu, car ils ressusciteront pour la damnation, parce qu'ils n'auront pas voulu purifier leur cœur par cette foi qui opère par l'amour <sup>1</sup>. C'est pour-quoi il continue ainsi : « Celui qui n'aura pas « voulu voir Dieu ne pourra pas le voir. » Et parce qu'il était tout simple de lui objecter que tous les impies veulent voir Dieu, il ne tarde pas à expliquer que l'impie ne veut pas voir Dieu, puisqu'il ne veut pas purifier son cœur : « Dieu, « dit-il, ne se voit pas dans un lieu, mais dans « un cœur pur ; Dieu ne se cherche pas des yeux « du corps ; on ne le mesure pas du regard, on « ne le touche pas, on ne l'entend pas, on ne « le voit pas marcher <sup>2</sup>. » Ainsi le bienheureux Ambroise songe à nous apprendre ce que doivent préparer les hommes qui veulent voir Dieu : ils doivent purifier leur cœur par la foi qui opère par l'amour, avec la grâce de l'Esprit-Saint : nous tenons de lui comme gage ce désir même de voir Dieu <sup>3</sup>.

13. L'Ecriture parle souvent de Dieu comme s'il avait des membres, et pour qu'on ne s' imagine pas que ce soit notre corps qui fasse notre ressemblance avec lui, la même Ecriture dit que Dieu a des ailes <sup>4</sup> : or, nous n'en avons pas. De même donc que par les ailes nous entendons la protection divine, ainsi par les mains nous devons comprendre son action, par les pieds sa présence, par les yeux la connaissance qu'il a de nous, par la face la lumière au moyen de laquelle il se révèle à notre cœur ; si nous rencontrons dans les Livres saints d'autres expressions de ce genre, je pense qu'il faut les entendre dans le sens spirituel. Je ne suis ni le seul ni le premier à penser ainsi ; c'est le sentiment de tous ceux qui, accoutumés, n'im- porte à quel degré, à la contemplation des choses spirituelles, combattent les contradic- teurs appelés, à cause de cela, *anthropomor- phites*. Pour ne pas allonger cette lettre de témoignages trop nombreux, je me borne à un passage de saint Jérôme ; notre collègue verra que s'il garde sur ce point une opinion con- traire à la mienne, ce n'est pas avec moi uni- quement, c'est aussi avec les anciens qu'il aura affaire.

14. Cet homme si savant dans les Ecritures commentait un psaume où il est dit : « Com- « prenez donc, vous qui, dans le peuple, êtes « des hommes sans jugement ; insensés, soyez

<sup>1</sup> 1 Tim. I, 17. — <sup>2</sup> 1 Jean, III, 2. — <sup>3</sup> Jean, XIV, 21. — <sup>4</sup> Galat. V, 6.

<sup>1</sup> Galat. V, 6. — <sup>2</sup> Ci-dessus, lett. CXLVII, n. 18 et suiv.

<sup>3</sup> 11 Cor. V, 4-8. — <sup>4</sup> Ps. XVI, 8.



« enfin sages. Celui qui a planté l'oreille n'entendra-t-il pas ? celui qui a formé l'œil ne verra-t-il point ? » « Cet endroit, dit-il, porte contre ceux qui sont anthropomorphites, et qui prétendent que Dieu a des membres comme nous en avons. Ainsi, par exemple, il est dit que Dieu a des yeux, *car les yeux du Seigneur voient toutes choses*<sup>1</sup> ; la main du Seigneur fait tout<sup>2</sup> ; et Adam entendit le bruit des pieds du Seigneur qui se promenait dans le paradis<sup>3</sup> : les anthropomorphites comprennent ces choses avec une grossière simplicité, et attribuent à la grandeur de Dieu ce qui n'est qu'une marque de la faiblesse de l'homme. Mais moi je dis que Dieu est tout œil, tout main, tout pied ; tout œil parce qu'il voit tout, tout main parce qu'il fait tout, tout pied parce qu'il est partout. Voyez donc ce que dit le Psalmiste : *Celui qui a planté l'oreille n'entendra-t-il pas ? Celui qui a formé les yeux ne verra-t-il pas ?* Il ne dit point : Celui qui a planté l'oreille n'en a-t-il pas lui-même ? N'a-t-il pas des yeux ? Que dit-il ? *Celui qui a planté l'oreille n'entendra-t-il pas ? Celui qui a formé les yeux ne verra-t-il pas ?* Le Psalmiste n'a pas donné à Dieu des organes, mais la plénitude de leur effet<sup>4</sup>. »

15. J'ai cru devoir rappeler ces témoignages des auteurs grecs et latins de l'Eglise catholique qui nous ont précédés dans l'explication des divines Ecritures, afin que notre collègue, s'il est d'un avis différent, sache qu'il faut chercher, s'instruire ou enseigner dans une attentive et paisible étude, en rejetant tout sentiment d'amertume, en gardant ou en rétablissant entièrement la suavité de la charité fraternelle. Car le respect absolu que nous devons à l'autorité des Ecritures canoniques, nous ne le devons aux écrits de personne, pas même des catholiques les plus justement honorés ; il doit nous être permis, tout en gardant le respect qui est dû à de tels hommes, de désapprouver et de rejeter ce que nous pourrions rencontrer dans leurs livres de contraire à la vérité, avec l'aide de Dieu, soit par nous-mêmes, soit par les lumières d'autrui. Je suis ainsi, quant à moi, pour les ouvrages des autres, et je veux qu'on agisse de même à l'égard des miens. D'après tout ce que je viens de citer des livres de ces doctes et saints per-

sonnages Ambroise, Jérôme, Athanase, Grégoire, et d'après d'autres témoignages qu'il eût été trop long de reproduire, je crois fermement, Dieu aidant, et, autant qu'il m'en fait la grâce, je comprends que Dieu n'est pas un corps, qu'il n'a pas des membres de forme humaine, qu'il n'est pas divisible dans l'étendue, qu'il est de sa nature immuablement invisible, et que, toutes les fois qu'au rapport des saintes Ecritures il a été vu des yeux du corps, il n'a pas été vu selon sa nature et sa substance, mais sous des formes qu'il lui a plu de choisir.

16. En ce qui concerne le corps spirituel que nous aurons après la résurrection, et l'heureuse transformation qu'il recevra, je n'ai rien lu encore nulle part, je l'avoue, qui m'ait paru suffisant pour dissiper mes doutes ou pour me mettre en mesure d'instruire les autres ; j'ignore si le corps passera à la simplicité de la nature spirituelle, de façon que l'homme tout entier soit esprit, ou si, ce que je croirais davantage, sans cependant l'affirmer avec une pleine confiance, le corps sera spirituel à cause de je ne sais quelle ineffable souplesse, tout en gardant la substance corporelle qui ne pourrait ni vivre ni sentir par elle-même, mais au moyen de l'esprit dont elle serait l'instrument ; et d'ailleurs, de ce qu'en ce monde le corps est appelé *animal*<sup>1</sup>, la nature de l'âme n'est pas pour cela la même que celle du corps ; si le corps, une fois immortel et incorruptible, garde alors sa nature, aidera-t-il l'esprit pour voir les choses visibles elles-mêmes, c'est-à-dire les choses corporelles, que nous ne pouvons voir aujourd'hui que des yeux du corps ? Ou bien notre esprit sera-t-il capable alors de connaître les choses corporelles sans les yeux de la chair, comme Dieu les connaît ? Pour toutes ces choses et beaucoup d'autres qui peuvent se remuer dans cette question, je n'ai, je l'avoue, rien lu nulle part jusqu'ici qui me satisfasse, soit pour ma propre instruction, soit pour l'instruction des autres.

17. C'est pourquoi, si cette réserve, quelle qu'elle soit, ne déplaît pas à mon collègue, comme il est écrit que *nous verrons Dieu tel qu'il est*<sup>2</sup>, préparons-nous à cette vue, Dieu aidant, et autant que nous pouvons, par la pureté du cœur. Quant à la question du corps

<sup>1</sup> Il Paralip. xvi, 9 ; Ecclési. xxiii, 27, 28. — <sup>2</sup> Ruth, i, 13, etc. — <sup>3</sup> Gen. iii, 8. — <sup>4</sup> Jér. com. du Ps. xciii, 8, 9.

<sup>1</sup> Le corps est appelé *animal* par saint Paul, parce que la vie lui vient de l'âme qui l'habite.

<sup>2</sup> 1 Jean, iii, 2.

spirituel, cherchons dans un esprit de paix et avec toute la force de notre attention : peut-être Dieu daignera-t-il, d'après ses Ecritures, nous montrer quelque chose de certain et de clair, s'il sait que cette connaissance nous est utile. En supposant qu'on trouve que la transformation du corps le rendra capable de voir les choses invisibles, je ne pense pas qu'une telle puissance du corps ôte la vue à l'âme, de façon que l'homme extérieur puisse voir Dieu et que l'homme intérieur ne le puisse pas : comme si Dieu n'était pour l'homme qu'au dehors et qu'il ne fût pas au dedans de l'homme, lorsqu'il est positivement écrit que « Dieu sera « tout en tous <sup>1</sup> ; » ou comme si Dieu, qui est tout entier partout sans occuper aucun point de l'étendue, était au dedans de nous de manière à n'être vu que par l'homme extérieur, et à ne pouvoir l'être par l'homme intérieur. Il y aurait de l'absurdité à penser cela, car les saints seront pleins de Dieu ; ils n'en seront pas environnés extérieurement en restant vides au dedans ; dans cette plénitude divine, ils ne se trouveront pas frappés d'une cécité intérieure par suite de laquelle ils verraient seulement des yeux du dehors ce Dieu dont ils seraient entourés. Il demeure donc certain que les élus dans la vie future verront Dieu par l'homme intérieur. Mais si, par un changement admirable, les yeux du corps peuvent aussi voir Dieu, nous gagnerons d'un côté sans rien perdre de l'autre.

18. Mieux vaut donc affirmer ce qui reste hors de doute, savoir que l'homme intérieur verra Dieu, car seul il peut voir la charité dont il a été dit pour sa gloire : « Dieu est charité <sup>2</sup> ; » seul il peut voir la paix et la sanctification sans lesquelles personne ne peut voir Dieu <sup>3</sup>. Maintenant nul œil de chair ne voit la charité, la paix, la sanctification et autres choses semblables ; mais l'œil de l'âme les voit et d'autant plus clairement qu'il est plus pur. Ainsi croyons sans hésitation que nous verrons Dieu, soit que nous trouvions ou que nous ne trouvions pas ce que nous cherchons sur la qualité du corps dans la vie future ; nous sommes sûrs cependant que le corps ressuscitera immortel et incorruptible, parce que nous en avons pour garants les témoignages les plus évidents et les plus solides des saintes Ecritures. Mais si mon collègue pense connaître avec certitude, sur le corps spirituel, ce qui fait encore

le sujet de mes recherches, et si je n'écoute pas ses enseignements avec la même douceur qu'il mettrait à écouter mes questions, c'est alors qu'il aura le droit de se fâcher contre moi. En attendant je vous conjure par le Christ d'obtenir de ce frère justement offensé qu'il me pardonne l'âpreté de ma lettre : puissiez-vous, avec l'aide de Dieu, m'adresser une réponse qui me réjouisse !

## LETTRE CXLIX.

(Année 414)

Cette réponse, au saint évêque de Nole, entièrement consacrée à l'explication de plusieurs passages de l'Écriture, intéresse les ecclésiastiques beaucoup plus que les gens du monde ; toutefois elle renferme de temps en temps des pensées qui vous font pénétrer dans les entrailles mêmes du christianisme ; l'espoir de rencontrer de tels rayons de lumière mérite qu'on brave l'aridité de certains commentateurs.

AUGUSTIN A PAULIN, SON BIENHEUREUX, DÉSIRABLE, VÉNÉRABLE, SAINT ET TRÈS-CHER FRÈRE ET COLLÈGUE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Le Seigneur m'a rendu joyeux lorsque, par la lettre de votre sainteté, j'ai appris l'heureuse arrivée de notre frère et prêtre Quintus et de ceux qui ont traversé la mer avec lui ; j'en rends grâce à Celui qui soulage les affligés et console les humbles, et maintenant je m'acquiesce de la réponse que je dois à votre affectueuse sincérité, en profitant de la très-prochaine occasion de notre fils et collègue dans le diaconat, Rufin, qui part du rivage d'Hippone. L'approuve le dessein de miséricorde que le Seigneur vous a inspiré et que vous avez bien voulu me communiquer ; que Dieu favorise et fasse réussir ce dessein ! Je me sens allégé d'un grand poids depuis que j'ai appris l'arrivée au milieu de vous d'un homme qui m'est bien cher, depuis que j'ai su que vous l'aviez recommandé à la fois par vos bons offices et par vos saintes prières <sup>2</sup>.

2. J'ai reçu la lettre où votre Révérence cherche et demande l'explication de beaucoup de choses, et où, par vos recherches mêmes, vous instruisez. Mais je vois, par votre dernière, que la réponse que j'ai faite aussitôt à ces questions ne vous est point parvenue : je vous l'avais adressée par les gens de ces mêmes saints qui sont notre consolation. Jusqu'à quel point ai-je répondu à ce que vous demandiez ? je l'ignore.

<sup>1</sup> Voir la lettre CXXI. — <sup>2</sup> Il s'agit ici de quelque affaire particulière sur laquelle nous n'avons aucun détail.



n'ayant pas trouvé de copie de cette lettre. Cependant je suis tout à fait sûr d'avoir répondu à quelques-unes de vos questions ; pas à toutes, parce que le porteur était pressé et qu'il m'avait fallu finir vite. Je vous avais envoyé, en même temps, selon votre désir, une copie de la lettre que je vous écrivis de Carthage sur la résurrection des corps, ce qui avait donné lieu à la question de savoir de quel usage nous seraient nos membres dans l'autre vie. Je joins donc ici une copie de cette lettre et une copie d'une autre, que je soupçonne n'être pas arrivée entre vos mains, à cause de certaines questions que vous m'adressez et auxquelles je vois que j'ai déjà répondu. Je ne sais plus par qui je vous avais adressé cette dernière lettre. Elle répondait à une lettre de vous qui m'avait été envoyée d'Hippone, pendant que je me trouvais chez mon saint frère et collègue Boniface ; je ne vis pas celui qui l'avait apportée et me contentai de répondre sur-le-champ.

3. Ainsi que je vous l'ai écrit, je n'avais pu alors recourir aux manuscrits grecs pour certains passages du psaume xvi<sup>e</sup>, mais depuis j'ai consulté ceux de ces manuscrits que j'ai trouvés. L'un portait comme notre texte latin : « Seigneur, chassez-les de la terre et dispersez-les ; » l'autre disait, comme vous avez cité vous-même : « Séparez les du petit nombre. » Ceci offre un sens clair : « Chassez-les » de la terre que vous leur avez donnée, « dispersez-les » parmi les nations ; c'est ce qui est arrivé aux juifs, vaincus et ruinés par une terrible guerre. Quant à l'autre texte, je ne sais comment on doit l'entendre ; peut-être s'agit-il ici du peu de juifs qui ont été sauvés en comparaison de la grande multitude qui a été perdue ; l'Écriture prédit que Dieu séparera cette multitude du petit nombre qu'il s'est réservé et qu'il la dispersera. La terre d'où elle doit être chassée ce serait l'Église, héritage des fidèles et des saints ; elle est appelée aussi la « terre des vivants, » et l'on peut également lui appliquer cette parole de l'Évangile : « Heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre en héritage <sup>1</sup>. » Après ces mots : « Séparez-les de la terre, » le Psalmiste ajoute : « Dans leur vie, » pour nous faire entendre manifestement que cette séparation devait se faire dès cette vie. Car plusieurs sont séparés de l'Église ; mais quand ils meurent, ils paraissent, de leur vivant, unis à l'Église par la commu-

nion des sacrements et de l'unité catholique. Ceux-là ont donc été séparés du petit nombre qui a eu la foi parmi eux ; ils ont été chassés de la terre que Dieu notre Père cultive comme son champ ; et leur séparation a commencé dès cette vie, comme nous le voyons. On lit ensuite : « Et leurs entrailles ont été remplies de vos secrets : » c'est-à-dire qu'en outre de leur séparation manifeste, leurs entrailles ont été remplies des jugements secrets qui atteignent la conscience des méchants : les entrailles désignent ici ce qu'il y a de plus caché.

4. J'ai déjà dit ce qui me semblait de ces paroles : « Ils ont été rassasiés de pourceau. » Mais on lit autrement et avec plus de vérité dans d'autres manuscrits d'une plus parfaite correction ; l'ambiguïté d'un mot grec disparaît à l'aide d'un accent. Le texte ainsi rectifié devient plus obscur, mais il se prête à un sens plus beau. Le Psalmiste avait dit : « Et leurs entrailles ont été remplies de vos secrets, » ce qui signifie les secrets jugements de Dieu ; car ils sont secrètement misérables, ceux que Dieu livre aux désirs impurs de leur cœur <sup>2</sup> et qui jouissent de leurs œuvres mauvaises. Comme si on avait demandé par où peuvent se reconnaître ceux sur qui demeure invisiblement la colère de Dieu, et comme s'il eût été répondu avec l'Évangile qu'on les « reconnaît par leurs fruits <sup>3</sup>, » le prophète a ajouté aussitôt : « Ils ont été rassasiés de leurs enfants, » c'est-à-dire de leurs fruits, ou, ce qui est plus clair, de leurs œuvres. C'est pourquoi on lit ailleurs : « Voilà qu'il a engendré l'injustice ; il a conçu la douleur et enfanté l'iniquité <sup>4</sup> ; » et dans un autre endroit : « La concupiscence ayant conçu, enfanta le péché <sup>5</sup>. » Les mauvais enfants sont donc les mauvaises œuvres ; c'est par elles que l'on connaît ceux qui, au fond de leurs pensées comme au fond des entrailles, ont été remplis des secrets jugements de Dieu. Les enfants qui aiment le bien désignent les bonnes œuvres ; de là ces paroles adressées à l'épouse ou l'Église : « Vos dents sont comme des brebis tondues qui montent du lavoir, et qui toutes ont deux jumeaux : parmi elles il n'en est pas de stérile <sup>6</sup>. » Il faut reconnaître dans ce double fruit l'amour de Dieu et l'amour du prochain, deux préceptes qui renferment toute la loi et les prophètes <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Matth. v. 4.

<sup>2</sup> Rom. 1, 24. — <sup>3</sup> Matth. vii, 16. — <sup>4</sup> Ps. vii, 15. — <sup>5</sup> Jacq. 1, 15. — <sup>6</sup> Cantiq. iv, 2. — <sup>6</sup> Matth. xxii, 40.

5. En vous écrivant précédemment, je n'avais pas eu présente à l'esprit cette manière d'entendre les mots : « Ils ont été rassasiés de leurs enfants; » mais en relisant une courte explication du même psaume que j'avais dictée il y a longtemps, j'y ai trouvé cette pensée brièvement exprimée. J'ai consulté aussi les manuscrits grecs pour voir si le mot : « Enfants, » était au datif ou au génitif, qui tient lieu d'ablatif dans la langue grecque, et j'ai trouvé le génitif; si on avait traduit mot pour mot, on aurait mis : *Saturati sunt filiorum*; mais le traducteur, à la fois fidèle à la pensée du texte et à l'usage de la langue latine, a écrit : *Saturati sunt filii*. Quant aux paroles qui suivent : « Et ils ont laissé le reste à leurs petits enfants, » je crois qu'il faut entendre ici les enfants de la chair. En expliquant ainsi dans le texte le mot qui signifie *enfants* au lieu du mot qui signifie *pourceau*, on retrouve le sens de cette parole des juifs : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants <sup>1</sup>; » car c'est ainsi qu'ils ont laissé à leurs petits-enfants le reste de leurs œuvres.

6. Pour ce qui est de ce passage du psaume xv<sup>e</sup> : « Il a rendu, » ou bien « qu'il rende toutes ses volontés admirables au milieu d'eux, » rien n'empêche, et il est même plus convenable de lire *en eux* qu'*au milieu* d'eux. C'est le sens que portent les manuscrits grecs; nos traducteurs disent souvent quand la pensée semble le demander : « Au milieu d'eux, » là où le texte grec dit : « En eux. » Lisons donc : « A l'égard des saints qui sont sur sa terre, il a rendu admirables en eux toutes ses volontés. » C'est ce que portent la plupart des manuscrits; et par ces « volontés » de Dieu comprenons les dons de sa grâce qui est accordée gratuitement, c'est-à-dire qu'il l'a donnée parce qu'il l'a voulu, et non point parce qu'elle était due. De là ces paroles : « Vous nous avez couverts du bouclier de votre bonne volonté <sup>2</sup>, vous m'avez conduit selon votre volonté <sup>3</sup>; il nous a volontairement engendrés par la parole de vérité <sup>4</sup>; vous réservez, ô mon Dieu, à votre héritage une pluie volontaire <sup>5</sup>; il distribue ses dons à chacun comme il lui plaît <sup>6</sup>; » et une infinité d'autres passages. En qui donc a-t-il rendu admirables ses volontés si ce n'est dans les saints qui sont sur sa terre? Si, comme nous

l'avons montré plus haut, on peut entendre le mot *terre*, même tout seul, dans un sens élevé, à plus forte raison cela se peut lorsqu'il y a *sa terre*. Le Seigneur a donc rendu admirables dans ses saints toutes ses volontés; il les a rendues entièrement admirables parce qu'il a admirablement délivré ses saints du désespoir.

7. Saisi de cette admiration l'Apôtre s'écrie : « O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu! » Il venait de dire : « Dieu a voulu que tous fussent enveloppés dans l'incrédulité pour exercer sa miséricorde envers tous <sup>1</sup>. » C'est la pensée qui suit dans le psaume : « Leurs infirmités se sont multipliées, et puis ils ont couru <sup>2</sup>. » Le Prophète désigne les péchés par le mot infirmités, comme l'Apôtre dans cette parole adressée aux Romains : « Le Christ, quand nous étions encore infirmes, est mort pour les impies au temps marqué <sup>3</sup>. » Les infirmes sont pris ici pour les impies. Revenant ensuite sur la même pensée, « Dieu, dit-il, fait éclater en nous sa charité, parce que, lorsque nous étions encore pécheurs, le Christ est mort pour nous <sup>4</sup>; » ceux qu'il venait d'appeler infirmes, il les appelle pécheurs. Et plus bas : « Si, quand nous étions ennemis de Dieu, il nous a réconciliés avec lui par la mort de son Fils <sup>5</sup>. » Les infirmités qui se sont multipliées désignent donc les péchés qui se sont multipliés. Car la loi a paru pour que le péché abondât; mais parce qu'il y a eu surabondance de grâce là où le péché avait abondé <sup>6</sup>, « ils ont ensuite couru. » En effet ce ne sont pas les justes mais les pécheurs que le Seigneur est venu appeler; il n'est pas besoin de médecin pour ceux qui se portent bien, mais pour les malades <sup>7</sup> dont les infirmités se sont multipliées, afin que le remède d'une si grande grâce devint nécessaire à leur guérison, et afin que celui à qui beaucoup de péchés sont pardonnés répondit à tant de miséricorde par beaucoup d'amour.

8. C'est ce que signifiaient mais ne produisaient pas la cendre de la génisse et l'aspersion du sang, l'immolation de tant de victimes. Voilà pourquoi le prophète dit qu'il « ne se mêlera pas à leurs assemblées de sang, » c'est-à-dire qu'il n'assistera pas aux sacrifices qui figuraient le sang du Christ. « Le souvenir

<sup>1</sup> Matth. xxvii, 25. — <sup>2</sup> Ps. v, 13. — <sup>3</sup> Ps. lxxii, 24. — <sup>4</sup> Jacq. i, 18. — <sup>5</sup> Ps. lxxvii, 10. — <sup>6</sup> I Cor. xii, 31.

<sup>1</sup> Rom. >1, 32, 33. — <sup>2</sup> Ps. xv, 3. — <sup>3</sup> Rom. v, 6. — <sup>4</sup> Ibid. 8. — <sup>5</sup> Ibid. 10. — <sup>6</sup> Ibid. 20. — <sup>7</sup> Matth. xv, 13, 12.



« de leurs noms ne se rencontrera pas sur mes lèvres. » Ils trouvaient leurs noms dans la multiplication même de leurs infirmités; ils étaient fornicateurs, idolâtres, adultères, voluptueux, infâmes, voleurs, avarés, ravisseurs, adonnés au vin, médisants et coupables de tous les autres crimes qui empêchent d'entrer dans le royaume de Dieu. Mais il y a eu surabondance de grâce là où le péché avait abondé, et « ensuite ils ont couru. » Ils ont été tout cela, mais ils ont été purifiés, mais ils ont été sanctifiés, mais ils ont été justifiés au nom du Seigneur Jésus-Christ et par l'Esprit de notre Dieu<sup>1</sup> : et c'est pourquoi le Seigneur ne se souviendra plus de ces noms. Des manuscrits plus corrects et de plus d'autorité ne portent pas « ses volontés, » mais « mes volontés ; » ceci vaut autant parce que c'est dit de la personne du Fils. Il parle en effet lui-même, comme il résulte évidemment de ces paroles dont les apôtres se sont aussi servis : « Vous ne laissez pas mon âme dans l'enfer, et vous ne permettez pas que votre saint voie la corruption<sup>2</sup>. » Les mêmes dons de la grâce découlent du Père, du Fils et du Saint-Esprit, le Fils peut bien dire de ces dons qu'ils sont « ses volontés. »

9. Le passage du psaume LXXVIII : « Ne les tuez pas, de peur que votre loi ne soit oubliée, » s'entend des juifs et ne paraît avoir prédit clairement que la nation juive, vaincue et ruinée, ne tomberait pas dans les superstitions du peuple vainqueur, mais qu'elle demeurerait dans l'ancienne loi, pour servir de témoignage aux Écritures à travers le monde entier d'où l'Église devait être appelée. C'est la plus évidente et la plus salutaire preuve que la grande autorité du Christ et l'invocation de son nom dans l'espérance du salut éternel n'ont pas éclaté comme quelque chose d'imprévu et de soudain, à la façon des pensées humaines, mais que des prophéties écrites avaient depuis longtemps annoncé cet événement. A qui donc, sinon aux chrétiens, n'eût-on pas attribué ces prophéties, si les livres de nos ennemis n'en eussent pas fait foi? C'est pourquoi : « Ne les tuez pas ; » n'éleignez pas le nom de la nation juive, « de peur que votre loi ne soit oubliée ; » c'est ce qui serait arrivé si les juifs, forcés d'embrasser le culte des païens, n'avaient plus rien gardé de leur propre religion. La marque imprimée sur le front de Caïn

pour empêcher qu'on ne le tuât<sup>1</sup>, était une figure des juifs coupables et dispersés. Enfin après avoir dit : « ne les tuez pas, de peur que votre loi ne soit oubliée, » comme si on lui eût demandé de quelle manière leur durée pouvait servir de témoignage à la vérité, le Prophète se hâte d'ajouter : « dispersez-les dans votre puissance. » S'ils n'étaient que sur un point du monde, leur témoignage ne servirait pas la prédication de l'Évangile qui fructifie par toute la terre. C'est pourquoi « dispersez-les dans votre puissance, » afin que Celui qu'ils ont renié, persécuté, tué, les trouve partout pour témoins à l'aide de cette même loi qu'ils n'ont pas oubliée et dans laquelle est prophétisé le Christ qu'ils ne suivent pas. Il ne leur sert de rien de n'avoir pas oublié la loi, car autre chose est d'avoir cette loi dans la mémoire, autre chose est de la comprendre et de l'accomplir.

10. Vous demandez ce que signifie cet endroit du psaume LXXII : « Mais cependant Dieu écrasera la tête de ses ennemis qui foulent dans leurs péchés le sommet de leurs cheveux ; » je n'y vois pas d'autre sens si ce n'est que Dieu brisera la tête de ses ennemis superbes et qui s'enorgueillissent trop dans leurs péchés. Le Prophète, voulant représenter par une hyperbole l'allure superbe et la marche de l'orgueilleux, dit qu'il s'avance comme s'il foulait le sommet des cheveux. Il est écrit dans le même psaume : « La langue de vos chiens pris, parmi vos ennemis, par lui-même ; » l'expression de chien ne doit pas toujours être reçue en mauvaise part. Autrement le Prophète ne blâmerait pas les chiens muets qui ne savent pas aboyer et qui aiment à dormir<sup>2</sup> ; les chiens mériteraient donc des louanges s'ils savaient aboyer et s'ils aimaient à veiller. Les trois cents qui, dans la désignation hébraïque de leur nombre, représentent la forme de la croix, et qui, buvant de l'eau, lapèrent comme des chiens<sup>3</sup>, n'auraient pas été choisis pour vaincre, s'ils ne signifiaient pas quelque chose de grand. Car les bons chiens veillent et aboient pour la maison et pour le maître, pour le troupeau et pour le pasteur. Enfin, dans ce même passage où le Psalmiste prophétise la gloire de l'Église, il est question de la langue des chiens et non pas de leurs dents. « Vos chiens pris parmi vos ennemis, » c'est-à-dire afin que ceux qui étaient vos ennemis devinssent

<sup>1</sup> 1 Cor. IX, 11. — <sup>2</sup> Act. II, 31 ; XIII, 35.

<sup>3</sup> Gen. IV, 15. — <sup>4</sup> Is. LV, 10. — <sup>5</sup> Jug. VII, 7.

vos chiens et que ceux qui se ruiaient contre vous aboyassent pour vous. Le Psalmiste ajoute : « Par lui-même, » ce qui ne permet pas aux chiens ainsi transformés de croire que ce changement soit leur œuvre ; il est l'œuvre de Dieu, c'est-à-dire de sa miséricorde et de sa grâce.

11. Quant au passage où l'Apôtre dit : « Dieu a établi les uns apôtres dans son Eglise, les autres prophètes <sup>1</sup> ; » je le comprends comme vous l'avez compris vous-même ; il s'agit ici de prophètes comme l'était Agabus <sup>2</sup>, et non pas des prophètes qui ont annoncé l'avènement du Seigneur. Nous avons des évangélistes, tels que saint Luc et saint Marc, qui n'ont pas été apôtres. Vous voulez surtout que je vous marque la différence entre les pasteurs et les docteurs ; mais je crois comme vous qu'il n'y a entre eux aucune différence et que l'Apôtre a ajouté *docteurs* après avoir dit *pasteurs*, pour faire entendre aux pasteurs qu'il est de leur devoir d'enseigner. Aussi ne dit-il pas : les uns pasteurs, les autres docteurs, comme il avait dit : « Les uns apôtres, les autres prophètes, d'autres évangélistes ; » mais il désigne par deux noms la même chose : « Dieu a établi les uns pasteurs et docteurs. »

12. Ce qui est difficile à marquer, c'est la différence du sens de ces mots adressés à Timothée : « C'est pourquoi je vous conjure d'abord de faire des supplications, des prières, des demandes, des actions de grâces pour tous les hommes <sup>3</sup>. » Le sens particulier de chaque parole doit se chercher dans le texte grec ; car à peine trouve-t-on des interprètes latins qui aient pris soin de traduire exactement. Ces paroles telles que vous les rapportez vous-même : « Je vous conjure de faire des supplications » ne sont pas conformes au texte grec de l'Apôtre ; là où saint Paul écrit : *προσευχόμενοι*, le traducteur latin met : *obsecro*, et là où l'Apôtre écrit : *δευόμενοι*, le latin dit : *obsecrationes*. D'autres manuscrits, et les nôtres mêmes, ne disent pas : *obsecrationes*, mais *deprecationes*. Les trois autres mots : *orationes*, *interpellationes*, *gratiarum actiones* se trouvent ainsi dans la plupart des manuscrits latins.

13. Si nous voulons établir la différence de ces mots d'après la langue latine, nous aurons notre sens ou un sens quelconque ; mais je serais très-étonné que nous eussions le vrai sens du grec ou celui que l'usage donne à ces

expressions. On confond souvent parmi nous *precationem* et *deprecationem*, et l'usage journalier a prévalu à cet égard. Mais les gens qui ont mieux parlé le latin se servaient du mot *precatio* pour désigner les biens souhaités, et du mot *deprecatio* pour détourner le mal ; *precari*, pour eux, c'était désirer des biens, *imprecari* désirer des maux, ce qu'on appelle vulgairement maudire ; *deprecari* c'était prier pour écarter des maux. Mais suivons l'usage, et ne pensons pas qu'il y ait à reprocher aux latins de traduire *δευόμενοι* par *precationes* ou *deprecationes*. Il est toutefois difficile de préciser en quoi le mot *orationes* (en grec *προσευχάς*) diffère de *precibus* ou de *precationibus*. Quelques exemplaires ne portent pas *orationes*, mais *adorationes*, parce que le grec ne dit pas : *εύχας* mais *προσευχάς* ; ce mot ne me semble pas d'un sens exact, car on sait bien que les Grecs disent, *προσευχάς* là où nous disons *orationes*. Autre chose est *orare*, autre chose *adorare*. Aussi n'est-ce pas le mot *προσευχέειν*, mais un autre mot qu'on trouve dans le texte grec à ce passage : « Vous adorerez le Seigneur votre Dieu <sup>4</sup>, » et à cet endroit : « Je vous adore-rai dans votre saint temple <sup>5</sup> ; » et en d'autres semblables.

14. Vous lisez dans vos exemplaires : *postulationes*, là où nous lisons dans les nôtres : *interpellationes*. On a voulu, par ces deux mots, rendre le mot grec *ἐντεύξεις*. Vous comprenez et vous savez qu'autre chose est interpellation, autre chose demander. Nous n'avons pas coutume de dire : *On demande pour interpellation*, mais : *On interpelle pour demander* ; cependant l'emploi d'un mot qui s'explique par le mot voisin ne doit pas être réputé une faute. Il a été dit du Seigneur Jésus-Christ lui-même qu'il *interpelle pour nous* <sup>6</sup> ; interpelle-t-il sans demander aussi ? Au contraire, c'est parce qu'il interpelle. Ailleurs il est dit clairement de lui : « Et si quelqu'un a péché, nous avons Jésus-Christ le juste pour avocat auprès du Père, et il est lui-même la prière pour nos péchés <sup>7</sup>. » Peut-être à cet endroit vos exemplaires ne portent-ils pas que le Seigneur Jésus-Christ *interpelle pour nous*, mais qu'il *demande pour nous*, car le mot grec que nos exemplaires traduisent par *interpellationes*, et vous par *demandes* est rendu ici par : *interpelle pour nous*, le même que celui que vos exemplaires traduisent par *demandes*.

<sup>1</sup> Eph. iv, 11. — <sup>2</sup> Act. xi, 27, 28. — <sup>3</sup> 1 Tim. ii, 1,

<sup>4</sup> Matth. iv, 10. — <sup>5</sup> Ps. v, 8. — <sup>6</sup> Rom. viii, 34. — <sup>7</sup> 1 Jean, ii, 1, 2.



15. Comme les mots *precari* et *orare* ont au fond le même sens, et que celui qui interpelle Dieu l'interpelle pour le prier, qu'a donc voulu l'Apôtre dans la diversité de ces expressions dont il ne faut pas négliger de se rendre compte ? L'usage a donné une même signification aux mots *precatio*, *oratio*, *interpellatio*, *postulatio*, mais il y a dans chacun de ces termes quelque chose de particulier qu'il importe de chercher ; toutefois cela n'est pas aisé, quoiqu'on puisse présenter bien des raisons assez soutenables.

16. Je choisis de préférence comme interprétation la pratique même de toute ou de presque toute l'Eglise ; *precatioes*, ce seront les prières que nous ferons dans la célébration des mystères avant que l'on commence à bénir ce qui est sur la table du Seigneur ; *orationes*, ce que l'on dit quand on bénit, on sanctifie, on divise les offrandes pour les distribuer ; presque toute l'Eglise termine cet ensemble de supplications par l'oraison dominicale. L'origine même du mot grec nous aide dans cette façon de comprendre. Car rarement dans l'Ecriture *εύχῆ* veut dire *oratio* ; le plus souvent il est employé dans le sens de *votum*, mais *προσευχῆ* signifie toujours *oratio*. Plusieurs, ne prenant point garde à l'origine du terme grec, n'ont pas traduit *προσευχῆν* par *oratio*, mais par *adoratio*, dont l'équivalent grec est plutôt *προσκύνησις* ; mais parce que *oratio* se prend quelquefois pour *εύχῆ*, on a dit *adoratio* pour *προσευχῆ*. Or, si, comme je l'ai dit, *εύχῆ* dans les Ecritures signifie plus ordinairement *votum*, tout en gardant son sens général de prière, il désigne particulièrement la prière que nous faisons *ad votum*, c'est-à-dire *πρός εύχῆν*. Toutes les choses offertes à Dieu sont vouées, surtout l'oblation du saint autel ; ce mystère annonce le grand vœu par lequel nous avons promis de demeurer dans le Christ, par conséquent dans l'unité de son corps. Le signe de cette union mystérieuse c'est que « nous ne sommes plus qu'un seul pain, un seul corps <sup>1</sup>. » Je crois donc que *προσευχῆ*, ce que nous appelons *orationes* et ce qu'on a eu tort de traduire par *adorationes*, ce sont les prières que l'Apôtre nous prescrit et qui préparent la sanctification des offrandes ; elles sont *ad votum*, ce qui est le plus habituellement désigné dans les Ecritures par *εύχῆ*. Mais les *interpellations*, ou, comme disent vos exemplaires, les *demandes* se font quand on bénit le peuple, car alors les

évêques, qui en sont comme les avocats, l'offrent à la miséricordieuse puissance de Dieu en étendant les mains sur lui <sup>1</sup>. Cela fini, et après qu'on a participé à un aussi grand sacrement, vient l'action de grâces, qui est la dernière recommandation de l'Apôtre.

17. Mais dans cette rapide énumération d'oraisons diverses, le principal but de l'Apôtre est d'exhorter à prier « pour tous les hommes, « pour les rois, pour ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous passions une paisible et tranquille vie en toute piété et charité. » Il parle ainsi de peur que quelqu'un, cédant à la faiblesse d'humaines pensées, ne croie qu'il ne faille pas prier pour ceux de qui l'Eglise souffre persécution, tandis qu'il y a des membres du Christ à ramasser du milieu de toutes sortes d'hommes. C'est pourquoi il ajoute : « Ceci est bon et agréable à notre Dieu Sauveur, qui veut que tous les hommes soient « sauvés et viennent à la connaissance de la « vérité. » Et afin que personne ne puisse penser qu'une vie honnête et l'adoration d'un seul Dieu tout-puissant suffisent pour le salut sans la participation du corps et du sang du Christ, « il n'y a qu'un Dieu, dit l'Apôtre, et qu'un « seul médiateur entre Dieu et les hommes, « Jésus-Christ homme ; » il fait ainsi entendre que le *salut de tous* ne doit s'accomplir que par le médiateur, non pas en tant qu'il est Dieu, car le Verbe l'a toujours été, mais par Jésus-Christ homme, qui s'est fait chair et qui a habité parmi nous <sup>2</sup>.

18. Ne vous tourmentez donc pas de ce que l'Apôtre dit des juifs : « Quant à l'Evangile, « ils sont ennemis à cause de vous ; mais quant « à l'élection, ils sont aimés à cause de leurs « pères <sup>3</sup>. » Il est vrai que la profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu, et ses jugements insondables, et ses voies incompréhensibles, sont pour les cœurs fidèles un grand étonnement. En adorant la sagesse de Dieu, qui atteint avec force d'une extrémité à l'autre et dispose tout avec douceur <sup>4</sup>, ils se demandent pourquoi il permet que naissent, croissent et se multiplient ceux qu'il n'a pas faits mauvais lui-même, mais qu'il sait devoir l'être dans l'avenir. Mais c'est trop ignorer son conseil ; il se sert des méchants mêmes pour l'avantage des bons, et en cela

<sup>1</sup> Le lecteur a compris que dans tout ce qui précède saint Augustin marque bien clairement le saint sacrifice de la messe.

<sup>2</sup> Jean, 1, 14. — <sup>3</sup> Rom. XI, 28. — <sup>4</sup> Sag. VIII, 1.

<sup>1</sup> 1 Cor. X, 17.

même éclate la toute-puissance de sa bonté. Comme le crime des méchants est de mal user des bonnes œuvres de Dieu, ainsi sa sagesse est de bien user de leurs mauvaises œuvres.

19. Voici comment l'Apôtre signale la profondeur de ce mystère : « Pour que vous ne « croyiez pas à votre sagesse, je ne veux pas, « mes frères, vous laisser ignorer un mystère, « c'est qu'une partie d'Israël est tombée dans « l'aveuglement jusqu'à ce que la plénitude « des nations entre dans l'Eglise, et qu'ainsi « tout Israël soit sauvé <sup>1</sup>. » « Une partie » a dit l'Apôtre, parce que tous les juifs n'ont pas été aveuglés; il y en a eu parmi eux qui ont connu le Christ. Et la plénitude des nations se mêle à ceux d'entre eux qui ont été appelés selon le décret divin; c'est ainsi que tout Israël sera sauvé, parce que les juifs et les gentils, appelés selon le même décret divin, forment ce véritable Israël, « l'Israël de « Dieu <sup>2</sup>, » selon les mots de l'Apôtre qui veut le distinguer de « l'Israël selon la chair <sup>3</sup>. » Ensuite il cite le témoignage du prophète : « Il « viendra de Sion un Sauveur qui arrachera « et détournera l'iniquité de Jacob; et je ferai « avec eux cette alliance, quand j'aurai effacé « leurs péchés <sup>4</sup> : » non pas les péchés de tous les juifs, mais de ceux qui sont aimés.

20. Puis viennent ces paroles dont vous me demandez l'explication : « Quant à l'Evangile, « ils sont ennemis à cause de vous. » En effet, le sang du Christ est le prix de notre rédemption, et le Christ n'a pu être mis à mort que par des ennemis. C'est ici la manière divine de se servir des méchants pour l'avantage des bons. « Quant à l'élection, ajoute l'Apôtre, « ils sont aimés à cause de leurs pères; » par là il montre que ce ne sont pas les *ennemis* qui sont aimés, mais les *élus*. Les livres saints ont coutume de parler de la partie comme du tout; c'est ainsi que saint Paul, au commencement de sa première épître aux Corinthiens, les loue comme s'ils étaient tous dignes de louanges, tandis que quelques-uns seulement le méritaient; et en divers endroits de la même épître, il les blâme comme s'ils étaient tous coupables, tandis que quelques-uns seulement l'étaient. Quiconque fait attention à cette manière des écrivains sacrés, qui se retrouve très-souvent dans tous les écrits de

l'Apôtre, se rend compte de beaucoup de choses qui paraissent contradictoires. Ils sont ainsi distincts les uns des autres ceux que saint Paul appelle ennemis et bien-aimés; mais comme ils ne formaient qu'un seul peuple, il semble en parler comme si c'étaient les mêmes. D'ailleurs parmi les *ennemis* qui crucifièrent le Seigneur, plusieurs se convertirent et parurent *élus*; élus alors par leur conversion, quant à un commencement de salut; mais, quant à la prescience de Dieu, leur élection ne datait pas de ce moment; elle était antérieure à la création du monde, comme nous l'apprend l'Apôtre lorsqu'il dit que « Dieu nous a élus avant que le monde « fût créé <sup>1</sup>. » C'est pourquoi les *ennemis* sont les *bien-aimés* de deux manières, soit parce qu'ils ne formaient qu'un même peuple, soit parce que quelques-uns des ennemis qui ont répandu le sang du Christ sont devenus *bien-aimés* selon l'élection cachée dans la prescience de Dieu. L'Apôtre ajoute : « A cause de « leurs pères; » il fallait en effet que les promesses anciennes fussent accomplies, comme il le dit à la fin de l'épître aux Romains : « Car « je dis que Jésus-Christ a été le ministre de la « circoncision à cause de la vérité de Dieu « pour confirmer les promesses des pères; et « que les gentils doivent glorifier Dieu de sa « miséricorde <sup>2</sup>. » C'est en vue de cette miséricorde qu'il dit : « Ennemis à cause de vous; » il avait dit précédemment que « leur péché « avait fait le salut des nations. »

21. Après ces mots : « quant à l'élection, « ils sont aimés à cause de leurs pères, » l'Apôtre ajoute « que les dons et la vocation « de Dieu ne sont pas suivis du repentir <sup>3</sup>. » Vous voyez certainement qu'il s'agit ici des prédestinés, dont il dit ailleurs : « Nous savons « que tout tourne à bien pour ceux qui « aiment Dieu, pour ceux qui sont appelés « selon son décret <sup>4</sup>. » Car il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus <sup>5</sup>. Les élus sont ceux qui ont été appelés selon le décret de Dieu; sa prescience assurément ne peut se tromper à leur égard. « Il les a connus dans sa prescience « et les a prédestinés à être conformes à l'i- « mage de son Fils, pour qu'il soit lui-même « le premier-né entre plusieurs frères; et ceux « qu'il a prédestinés, il les a appelés. » Cette vocation est selon le décret de Dieu : elle n'est

<sup>1</sup> Rom. xi, 25, 26. — <sup>2</sup> Gal. vi, 16. — <sup>3</sup> I Cor. x, 18. — <sup>4</sup> Is. LIX, 20.

<sup>1</sup> Eph. i, 4. — <sup>2</sup> Rom. xv, 8, 9. — <sup>3</sup> Rom. xi, 29. — <sup>4</sup> Ibid. viii, 28. — <sup>5</sup> Matth. xxii, 14.



pas sujette au repentir. « Mais ceux qu'il a « appelés, il les a justifiés; ceux qu'il a justifiés, il les a glorifiés. Si Dieu est pour nous, « qui sera contre nous <sup>1</sup>? »

22. Ceux-là n'appartiennent pas à cette vocation, qui, après avoir marché quelque temps dans la foi qui opère par l'amour <sup>2</sup>, ne persévèrent pas jusqu'à la fin. Assurément, s'ils avaient été compris dans cette vocation et cette prédestination qu'établit le décret divin et que ne suit pas le repentir, ils auraient pu être enlevés, de peur que le mal ne vint à changer leur cœur <sup>3</sup>. Quelque présomptueux, s'établissant juge de la conscience d'autrui, dira peut-être qu'ils n'ont pas été enlevés de cette vie avant leur abandon de la foi, parce qu'ils ne marchaient pas fidèlement dans cette même vie, et que le Seigneur l'avait vu quoique les hommes l'eussent ignoré; mais que dira-t-il d'un si grand nombre de petits enfants qui auraient eu certainement part à la vie éternelle et au royaume des cieux, s'ils avaient quitté ce monde aussitôt après avoir reçu le baptême, et que Dieu laisse croître, dont quelques-uns même deviennent des apostats? D'où vient cela, si ce n'est qu'ils n'appartiennent pas à cette prédestination et vocation selon le décret et sans le repentir? Pourquoi les uns et pas les autres? La cause en est cachée, elle ne saurait être injuste. Y a-t-il en Dieu de l'injustice? Que Dieu nous garde de le croire <sup>4</sup>. C'est un secret qui appartient à la profondeur de ces jugements devant lesquels l'Apôtre est resté comme épouvanté. Ces secrets de Dieu, il les appelle des jugements, pour que personne ne les attribue à l'injustice ou à la témérité, ou qu'il ne mêle le hasard à quelques-unes des dispositions éternelles par lesquelles Dieu a réglé avec tant de sagesse le cours des siècles.

23. Vous trouvez de l'obscurité, et j'en trouve moi-même dans ce passage de l'épître aux Colossiens : « Que personne ne vous séduise « avec des airs d'humilité <sup>5</sup>, » et dans ce qui suit. Plût à Dieu que vous eussiez pu me questionner là-dessus de vive voix ! Pour marquer le sens que je trouve à ce passage, il faudrait prendre une figure et un accent qu'une lettre ne saurait exprimer ; la difficulté de ces paroles vient, je crois, de ce qu'on les prononce mal. Ce qui est écrit : « Ne mangez pas, ne goûtez pas, ne touchez pas, » se prend pour une dé-

fense de l'Apôtre de manger, de goûter, de toucher je ne sais quoi ; c'est tout le contraire, si toutefois je ne me trompe au milieu d'une telle obscurité. Car saint Paul a rappelé en dérision le langage de ces hommes par lesquels il ne voulait pas que les fidèles fussent trompés et séduits, et qui, faisant une différence dans les viandes, d'après un faux culte rendu aux anges et d'après des pensées de ce monde, disent : « Ne mangez pas, ne goûtez pas, ne « touchez pas. » Or tout est pur pour ceux qui sont purs <sup>1</sup>, et toute créature de Dieu est bonne <sup>2</sup> : l'Apôtre le déclare nettement lui-même ailleurs.

24. Voyons ce qui précède et ce qui suit ces paroles ; peut-être en pénétrons-nous mieux le sens si nous découvrons le dessein même de l'Apôtre. Il craignait que ceux à qui il s'adressait ne fussent séduits par les ombres des choses, par le doux nom de la science, et ne fussent détournés de la lumière de la vérité qui est dans Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il sentait qu'il fallait écarter aussi, des superstitions païennes, ces vaines et inutiles pratiques décorées du nom de sagesse et de science ; qu'il fallait prendre garde, surtout, à ceux qu'on appelait des philosophes, et au judaïsme, où étaient les ombres des choses futures, ombres à écarter depuis l'avènement du Christ qui en est la lumière. Après avoir donc rappelé aux Colossiens le grand combat qu'il soutenait pour eux, et pour ceux de Laodicée, et pour tous ceux qui n'avaient pas vu sa face, afin que leurs cœurs trouvassent des consolations dans les liens de la charité et dans toutes les richesses de la plénitude de l'intelligence, afin qu'ils arrivassent à connaître le mystère de Dieu, qui est le Christ, dans lequel sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science, saint Paul ajoute : « Je vous dis ceci, pour que personne « ne vous abuse avec de faux semblants de « vérité ; » parce que l'amour de la vérité les conduisait, il craignait qu'ils ne fussent trompés par ce qui n'en était que l'apparence. Voilà pourquoi il leur recommandait le doux trésor qu'ils avaient dans le Christ, trésor de sagesse et de science, dont le nom et la promesse pouvaient les induire en erreur.

25. « Quoique absent de corps, disait-il, je « suis avec vous par l'esprit ; je me réjouis en « voyant l'ordre qui règne parmi vous, et je « vois aussi ce qui manque à votre foi dans le

<sup>1</sup> Rom. VIII 28-31. — <sup>2</sup> Galat. v, 6. — <sup>3</sup> Sag. IV, 11. — <sup>4</sup> Rom. IX 14. — <sup>5</sup> Coloss. II, 18.

<sup>1</sup> Tit, I, 15. — <sup>2</sup> I Tim. IV, 4.

« Christ<sup>1</sup>. » Il craignait pour eux parce qu'il voyait ce qui leur manquait encore. Comme « donc vous avez reçu le Seigneur Jésus-Christ, poursuit-il, marchez en lui ; enracinés en lui, édifiés sur lui, vous affermis dans la foi, comme vous l'avez appris, et multipliant en elle les actions de grâces<sup>2</sup>. » Il veut qu'ils se nourrissent de la foi pour qu'ils deviennent capables de participer aux trésors de sagesse et de science qui sont cachés dans le Christ, de peur qu'avant d'arriver à cette pieuse aptitude, ils ne soient séduits par des discours spécieux et détournés du chemin de la vérité. Montrant ensuite de plus en plus le sujet de ses inquiétudes : « Prenez garde, leur dit-il, que personne ne vous séduise par la philosophie et les vains raisonnements selon la tradition des hommes, selon les principes du monde et non selon le Christ, en qui habite corporellement toute la plénitude de la divinité<sup>3</sup>. » L'Apôtre dit *corporellement*, parce que les adversaires qu'il avait en vue séduisaient comme avec des ombres ; il use d'une métaphore, car même le mot ombre n'est point ici le mot propre, et saint Paul ne l'emploie que par une certaine raison de similitude. « Vous êtes, leur dit-il, vous êtes remplis en Celui qui est le chef de toute principauté et de tout pouvoir. » C'est par les principautés et les puissances que la superstition païenne et les philosophes séduisaient ; ils enseignaient une certaine théologie fondée sur les choses de ce monde<sup>4</sup>. Or, en appelant le Christ chef de toutes choses, saint Paul veut faire entendre qu'il est le principe de toutes choses, ainsi que le Christ lui-même l'a déclaré ; « qui êtes-vous ? lui dit-on ; je suis, répondit-il, le principe qui vous parle<sup>5</sup>. » Tout a été fait par lui, et rien n'a été fait sans lui<sup>6</sup>. L'Apôtre veut que les fidèles méprisent de fausses merveilles, en leur montrant qu'ils sont devenus le corps de ce divin Chef, et il leur dit : « Vous êtes remplis en Celui qui est le Chef de toute principauté et de tout pouvoir. »

26. Pour éviter que les ombres du judaïsme ne les trompent, il ajoute : « Vous avez été circoncisés en lui d'une circoncision qui n'est pas faite de main d'homme dans le dépouillement de la chair du corps ; » ou comme

portent quelques exemplaires, « dans le dépouillement du corps des péchés de la chair, mais dans la circoncision du Christ ; vous avez été consuevis avec lui par le baptême, et vous y êtes ressuscités avec lui par la foi en l'œuvre de Dieu qui l'a ressuscité d'entre les morts<sup>1</sup>. » Voyez comment, ici encore, l'Apôtre montre qu'ils sont le corps du Christ, afin qu'ils méprisent les fausses doctrines en s'unissant à un si grand chef, Jésus-Christ médiateur entre Dieu et les hommes, et en ne cherchant aucun médiateur faux ou impuissant pour arriver à Dieu. « Et vous, dit-il, quand vous étiez morts dans les péchés et le prépuce de votre chair ; » le prépuce signifie ici les péchés charnels dont nous devons nous dépouiller ; « Jésus-Christ vous a vivifiés avec lui, vous pardonnant tous vos péchés, effaçant la cédule qui, dans ses décrets, nous était contraire ; » en effet, la loi nous faisait coupables ; elle était venue pour que le péché abondât. « Il a enlevé cette cédule, poursuit l'Apôtre, et l'a attachée à la croix ; se dépouillant de la chair, il a livré aux regards du monde les principautés et les puissances qu'il avait subjuguées en lui-même avec pleine confiance. » Ce sont les mauvaises principautés et les mauvaises puissances, c'est-à-dire, les diables et les démons, dont il a exposé la défaite ; par là il a appris que de même qu'il s'est dépouillé de sa chair, ainsi les siens devaient se dépouiller des vices charnels par lesquels les démons exercent sur eux leur empire.

27. Remarquez maintenant comment il conclut, et c'est pour cette conclusion que nous avons rappelé toutes ces choses : « Que per-sonne donc, dit-il, ne vous condamne sur votre nourriture ; » comme si tout son discours ne tendait qu'à prémunir ceux qu'on s'efforçait de retenir dans des pratiques de ce genre et de détourner de la vérité qui les rendait libres, d'après ces paroles de l'Évangile : « Et la vérité vous délivrera<sup>2</sup>, » c'est-à-dire vous fera libres. « Que personne donc, dit saint Paul, ne vous condamne sur le manger et le boire, ni sur les fêtes, les nouvelles lunes ou le sabbat. ces choses ne sont que l'ombre de celles qui devaient arriver. » Ceci regardait le judaïsme. Ce qui suit regarde les superstitions païennes : « Vous êtes le corps du Christ, dit l'Apôtre, que personne ne vous séduise ; »

<sup>1</sup> Coloss. II, 5. — <sup>2</sup> Ibid. II, 6, 7. — <sup>3</sup> Ibid. II, 8.

<sup>4</sup> Il s'agit ici des erreurs de la philosophie grecque au temps de saint Paul, erreurs partagées par les juifs rebelles à la foi chrétienne.

<sup>5</sup> Jean, VIII, 25. — <sup>6</sup> Ibid. I, 3.

<sup>1</sup> Coloss. II, 12. — <sup>2</sup> Jean, VIII, 32.



il est honteux, dit-il, et trop indigne du rang où vous a mis votre liberté de vous laisser tromper par des ombres lorsque vous êtes le corps du Christ, et de vous laisser reprocher comme un péché la négligence de ces pratiques. « Vous êtes donc le corps du Christ : que « personne ne vous condamne en voulant paraître humble. » Si on se servait ici du mot grec, il serait plus expressif, même dans le langage populaire des Latins. C'est ainsi qu'on appelle vulgairement *thelodives* un homme qui affecte de paraître riche, *thelosapiens*, celui qui affecte de paraître sage. On pourrait donc appeler ici *thelohumilis* ou, d'une manière plus parfaite, *thelon humilis*, l'homme qui veut paraître humble, qui affecte de l'être. Il y avait en effet dans ces sortes de pratiques quelque chose qui allait comme à l'humiliation religieuse du cœur de l'homme. L'Apôtre ajoute : « Le culte des anges, » ou comme portent vos exemplaires : « La religion des anges, » appelée en grec *θηροσέζα*. Il veut faire entendre par ces anges les principautés auxquelles on croyait devoir rendre un culte comme ayant la garde des éléments de ce monde.

28. Que personne donc, dit-il, quand vous êtes le corps du Christ, ne vous condamne, en voulant paraître humble de cœur dans le culte des anges, « s'ingérant dans ce qu'il n'a pas « vu, » ou d'après quelques exemplaires, « s'ingérant dans ce qu'il a vu. » La première version voudrait dire que les hommes pratiquent ces choses par conjectures et opinions vaines, et sans avoir vu par eux-mêmes s'ils devaient s'y soumettre ; la seconde version voudrait dire qu'on attache une grande importance à ce qu'on a vu observer en quelques lieux sans que la confiance soit en rien justifiée, et qu'on se croit grand parce qu'on aura vu par hasard je ne sais quelles pratiques secrètes. Mais le meilleur sens est celui-ci : « S'ingérant dans ce qu'il n'a pas vu, inutilement enflé par des pensées charnelles. » C'est une chose admirable que ce dernier reproche qui suit l'affectation de l'humilité, car il arrive merveilleusement au cœur de l'homme de s'enfler davantage par une fausse humilité que par la plus audacieuse franchise de l'orgueil. « Et ne tenant pas au Chef (c'est le Christ que « veut dire l'Apôtre) par lequel tout le corps « uni et lié, assisté et entretenu, reçoit l'accroissement de Dieu. Si donc vous êtes morts « avec le Christ aux choses de ce monde, pour-

« quoi agissez-vous avec ce monde comme si « vous étiez encore vivants<sup>1</sup> ? »

29. Cela dit, l'Apôtre cite les paroles de ceux qui, enflés par un faux sentiment d'humilité, jugent de ce monde par ces pratiques qu'ils croient raisonnables : « Ne mangez pas, ne « goûtez pas, ne touchez pas. » Pour comprendre ceci, souvenons-nous de ce qui a été dit plus haut. Saint Paul ne veut pas que les fidèles soient jugés sur ces observances. Il dit en effet : « Ne mangez pas, ne goûtez pas, ne « touchez pas ; toutes ces choses mènent à la « corruption par le mauvais usage. » Toutes ces choses, d'après l'Apôtre, servent plutôt à corrompre, lorsqu'on s'en abstient par superstition, lorsqu'on en abuse, c'est-à-dire lorsqu'on n'en use qu'en suivant « les maximes et « les doctrines humaines. » Ceci est clair, mais ce qui suit vous embarrasse : « Elles ont « (ces maximes et ces doctrines), elles ont une « façon de sagesse dans ces prescriptions, dans « l'humilité du cœur et le châtement du corps, » ou bien, comme d'autres traduisent : « dans « l'habitude de ne pas épargner le corps et de « ne pas traiter la chair avec honneur en la « rassasiant. » Vous demandez pourquoi l'Apôtre blâme ces choses qu'il dit avoir une façon de sagesse.

30. Je vous dirai, et vous pouvez vous-même le remarquer, que souvent les Ecritures placent la sagesse même dans ce monde et qu'elle est plus particulièrement appelée la sagesse de ce monde. Ne vous inquiétez pas de trouver le mot de sagesse tout seul dans ce passage de l'Apôtre. Car ailleurs lorsqu'il dit : « Où est le « sage ? où est le savant<sup>2</sup> ? » il n'ajoute pas qu'il s'agit des sages et des savants de ce monde ; et cependant cela se comprend. Il en est de même de cette « façon de sagesse. » Car dans les pratiques superstitieuses qu'il combat, il n'y en a aucune à laquelle on ne puisse trouver une façon de sagesse en s'appuyant sur les doctrines de ce monde et sur la nature des choses. Quand l'Apôtre avertit les fidèles de prendre garde « qu'on ne les séduise par la « philosophie, » il n'ajoute pas : « de ce monde. » Et qu'est-ce que c'est que la philosophie, si ce n'est l'amour de la sagesse ? Ces maximes humaines ont donc « une façon de sagesse, » ce qui signifie qu'on peut en rendre raison d'après les principes de ce monde et la doctrine du faux culte rendu aux principautés et aux

<sup>1</sup> Coloss. II, 4-20. — <sup>2</sup> 1 Cor. I, 20.

puissances. « L'observance et l'humilité du cœur : » car ces pratiques tendent à humilier le cœur par le vice de la superstition. « Pour ne pas épargner le corps » en le privant des aliments dont il est forcé de s'abstenir. « Et de ne pas traiter la chair avec honneur en la rassasiant : » elle n'est pas plus ou moins honorée lorsqu'on la rassasie par telle ou telle nourriture ; il lui suffit de manger ce qui est propre à la santé et dans la mesure qui peut réparer et soutenir.

31. Vous m'adressez sur l'Évangile une question qui a été faite par plusieurs ; vous demandez comment, parmi les diverses personnes de l'un et l'autre sexe qui s'étaient attachées aux pas du Sauveur durant sa vie, les unes le reconnurent, les autres ne le reconnurent point après sa résurrection, où il avait pourtant repris le même corps qu'auparavant. Ce qu'on cherche d'abord, c'est de savoir s'il y eut dans le corps du Seigneur ou dans les yeux de ses disciples quelque chose qui dût empêcher de reconnaître le divin ressuscité. Quand on lit : « Leurs yeux étaient retenus afin qu'ils ne pussent le reconnaître <sup>1</sup> ; » on incline à reconnaître un certain empêchement qui tenait aux yeux. Mais lorsque saint Marc dit que le Seigneur « leur apparut sous une autre forme <sup>2</sup>, » il nous apprend qu'il y avait certainement, dans le corps même du Sauveur quelque chose qui ne permit pas aux disciples de le reconnaître tout de suite. Un visage se reconnaît à deux choses : les traits et la couleur. Puisque la face du Christ est devenue brillante comme le soleil lorsqu'avant sa résurrection il s'est transfiguré sur une montagne <sup>3</sup>, j'admire que nul ne s'étonne qu'il ait pu transformer la couleur de son corps en un si haut degré de splendeur et de lumière ; et on est surpris qu'après sa résurrection il ait changé quelque peu ses traits, de manière à n'être pas reconnu, et que de même qu'après sa transfiguration il eut la puissance de reprendre sa couleur naturelle, il ait repris après sa résurrection ses anciens traits ! Car les trois disciples devant qui il se transfigura sur une montagne ne l'auraient pas reconnu s'il était venu à eux d'un autre endroit avec ce vêtement de lumière ; mais comme ils étaient avec lui, ils ne pouvaient pas douter que ce ne fût le Christ lui-même qui se transfigurât de la sorte. On dira que le

Sauveur ressuscité avait le même corps qu'auparavant ; qu'importe ? Le Sauveur avait gardé aussi le même corps dans sa transfiguration sur la montagne ; jeune, il avait le corps dans lequel il était né ; et cependant quelqu'un qui ne l'aurait vu qu'enfant et qui l'eût tout à coup retrouvé en pleine jeunesse, ne l'aurait certainement pas reconnu. Dieu ne peut-il changer promptement les traits comme l'âge les change avec le cours des années.

32. Ces mots adressés à Marie : « Ne me touchez pas, je ne suis pas encore monté vers mon Père <sup>1</sup>, » je ne les entends pas autrement que vous. Le Christ a voulu nous marquer par là le toucher spirituel et nous demander cette foi par laquelle nous devons croire qu'il est aussi élevé que son Père. Et quant à la fraction du pain qui le fit reconnaître aux deux disciples <sup>2</sup>, nul ne doit douter que ce ne soit le sacrement qui nous unit dans la connaissance de Jésus-Christ.

33. J'ai dit dans une autre lettre dont je vous envoie une copie mon sentiment sur ces paroles de Siméon adressées à la Vierge mère du Seigneur : « Le glaive transpercera votre âme ; » vous avez là-dessus jugé aussi comme moi. Les paroles qui suivent : « Pour que les pensées de plusieurs soient dévoilées <sup>3</sup>, » ont trait aux fourberies des juifs et à la faiblesse des disciples du Sauveur durant sa passion. Il est à croire que l'épée représente les douloureuses blessures faites au cœur maternel. Cette épée était dans la bouche des persécuteurs dont le Psalmiste a dit : « Une épée est dans leur bouche <sup>4</sup>. » C'étaient les enfants des hommes « dont les dents sont des armes et des flèches, et la langue un glaive tranchant <sup>5</sup>. » Le fer qui « transperça l'âme de Joseph <sup>6</sup> » me paraît signifier une dure tribulation, car il est dit clairement : « Le fer transperça son âme jusqu'à ce que sa parole fût accomplie ; » c'est-à-dire que ses tourments durèrent jusqu'à l'accomplissement de ce qu'il avait prédit. De là lui vint sa délivrance et avec elle une grande situation. Mais de peur qu'on ne vit dans la prophétie accomplie un effet de la sagesse humaine, l'Écriture sainte en rend gloire à Dieu selon sa coutume et ajoute aussitôt en parlant de Joseph : « La parole de Dieu l'embrasa <sup>7</sup>. »

34. J'ai répondu, comme je l'ai pu, à vos questions, avec le secours de vos prières et de

<sup>1</sup> Luc, xxiv, 16. — <sup>2</sup> Marc, vi, 12. — <sup>3</sup> Matth. xvii, 2.

<sup>4</sup> Jean, xx, 17. — <sup>5</sup> Luc, xxiv, 30, 31. — <sup>6</sup> Luc, ii, 35. — <sup>7</sup> Ps. LVIII, 5. — <sup>8</sup> Ps. lvi, 5. — <sup>9</sup> Ps. civ, 18. — <sup>10</sup> Ibid. 19.



vos pensées; car vous discutez en interrogeant, vous cherchez avec chaleur et vous instruisez avec humilité. Il est utile qu'il se trouve des sentiments divers sur les passages obscurs des divines Ecritures, dont Dieu a voulu faire pour nous un sujet d'exercice, lorsque cette différence d'opinion n'empêche pas un parfait accord dans la foi et la doctrine. Vous pardonnerez à mon style à cause du peu de temps que j'ai eu pour écrire cette lettre; quand je l'ai commencée, celui qui doit la porter était déjà embarqué. Je rends, surtout dans cette lettre, ses salutations à notre fils Paulin <sup>1</sup> qui nous est si cher dans la charité du Christ. Je l'exhorte à la hâte à remercier, autant qu'il lui est possible, la miséricorde du Seigneur, qui sait donner le secours au milieu des tribulations; ce Dieu l'a envoyé, par une violente tempête, dans ce port où vous êtes arrivé avec une mer plus tranquille, vous qui ne vous êtes pas fié au calme des flots; il vous a donné Paulin pour accueillir et diriger ses commencements; que tous ses os disent donc avec le Psalmiste: « Seigneur, qui est semblable à vous <sup>2</sup>? » Le seul spectacle de votre vie est aussi profitable pour lui que pourraient l'être la lecture de mes ouvrages, tous mes discours et mes exhortations les plus enflammées. Les serviteurs de notre divin Maître qui sont avec moi saluent votre sainte et chère bénignité. Pérépin, notre collègue dans le diaconat, depuis qu'il est parti d'après de moi avec notre saint frère Urbain qui allait subir le fardeau de l'épiscopat <sup>3</sup>, n'est pas encore revenu à Hipponne; toutefois nous savons par leurs lettres et par ce que nous entendons dire, qu'ils sont en bonne santé au nom du Christ. Nous saluons avec un véritable amour fraternel, Paulin <sup>4</sup>, notre collègue dans le sacerdoce, et tous ceux qui jouissent de votre présence dans le Seigneur.

<sup>1</sup> Ce Paulin était retiré auprès du saint évêque de Nole.

<sup>2</sup> Ps. XXXIV, 10.

<sup>3</sup> Urbain fut un des dix évêques sortis de la communauté ecclésiastique fondée à Hipponne par saint Augustin; il occupa le siège de Sicca, aujourd'hui Keff. Voir notre *Histoire de saint Augustin*, chap. X.

<sup>4</sup> Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que ce prêtre Paulin ne doit pas être confondu avec l'illustre et saint personnage à qui cette lettre est adressée.

## LETTRE CL.

(Année 414.)

Dans le XVI<sup>e</sup> chapitre de l'*Histoire de saint Augustin*, nous avons eu occasion de parler de Démétrias, cette jeune romaine d'un sang illustre, qui fit vœu de virginité à Carthage; ce fut comme un grand événement dont l'Italie, l'Afrique et l'Orient retentirent. Juliana et Proba l'annoncèrent à l'évêque d'Hipponne qui n'avait pas été étranger à la pieuse résolution de la jeune romaine. Voici la réponse que leur adressa saint Augustin.

AUGUSTIN A SES TRÈS-HONORABLES, TRÈS-ILLUSTRES ET TRÈS-DIGNES FILLES LES DAMES PROBA ET JULIANA, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

Vous avez rempli de joie notre cœur: joie d'autant plus douce que vous nous êtes plus chères, et d'autant plus grande qu'elle a été plus prompte. La renommée annonce la sainteté virginale de votre race partout où vous êtes connues, c'est-à-dire partout; mais vous avez devancé son vol rapide par votre lettre, qui a été une information plus fidèle et plus certaine, et vous nous avez fait tressaillir d'allégresse pour ce grand bien qui vient de s'accomplir, avant même que nous eussions pu douter du bruit parvenu autour de nous. Comment dire assez dignement qu'il est incomparablement plus glorieux et plus profitable pour votre sang de donner des vierges au Christ que des consuls au monde? S'il est grand et beau de marquer de son nom le cours des temps, combien il est plus grand et plus magnifique de s'élever par la pureté du cœur et le saint éclat de la virginité! Qu'une jeune fille, noble d'origine, plus noble parce qu'elle est sainte, se réjouisse bien plus d'obtenir par une union divine l'une des premières places dans les cieux, que si, par une union humaine, elle donnait le jour à des enfants appelés aux plus hautes dignités! La descendante d'Amicius, voulant rendre heureuse son illustre famille, a plus noblement agi en restant dans l'ignorance du mariage qu'en multipliant sa race; elle a mieux fait d'imiter dans sa chair la vie des anges que d'accroître le nombre des mortels. La fécondité qui fait grandir l'esprit est plus avantageuse et plus heureuse que l'autre; le lait du sein maternel ne vaut pas la blancheur de l'âme; il est plus beau d'enfanter le ciel par ses prières que la terre par ses entrailles. Vous, mes filles, qui êtes si honorées comme dames, jouissez en elle de ce qui vous a manqué;

qu'elle persévère jusqu'à la fin, demeurant attachée à l'Époux qui ne doit pas finir. Maîtresse, qu'elle soit imitée par un grand nombre de personnes de son service; noble, par celles qui ne le sont pas; humble au faite de l'élévation, par celles qui sont exposées aux périls des grandeurs; que les vierges qui souhaitent pour elles la gloire des Anicéus choisissent la sainteté. Quelque violente ambition qu'on puisse en avoir, comment arriver à cette gloire? mais si on désire pleinement la sainteté on l'aura bientôt. Que la droite du Très-Haut vous protège et vous rende heureuses, très-honorables dames et très-éminentes filles. Nous saluons dans l'amour du Seigneur et avec les égards dus à vos mérites, les enfants de votre sainteté, celle surtout qui les surpasse tous par la piété. Nous avons reçu avec beaucoup de reconnaissance le don <sup>1</sup> qui est un souvenir de la prise de voile.

### LETTRE CLI.

(Année 414.)

La mort de Marcellin et de son frère Apriogius, qui avait été proconsul d'Afrique, fut un grand crime; nous en avons raconté les détails dans l'*Histoire de saint Augustin*, chap. xv. Marin, vainqueur du rebelle Héracien pour le compte d'Honorius, arrivé à Carthage avec toute l'autorité que lui donnaient sa mission et ses succès, traita l'illustre et pieux Marcellin comme un ennemi de l'empereur et se montra aussi rusé qu'impitoyable. L'histoire accuse Cécilien, ancien Préfet d'Italie, d'avoir été le complice du comte Marin; il gardait des rancunes contre Marcellin et son frère. La rumeur contemporaine a pleinement autorisé ce soupçon. La lettre qu'on va lire a toute la valeur d'une pièce historique, relativement au meurtre odieux de l'ancien président de la conférence de Carthage. Cécilien, à qui saint Augustin avait cessé d'écrire, s'était plaint à l'évêque d'Hippone de son silence; le grand et saint homme, dans sa réponse, dit qu'il n'est pas du nombre de ceux qui croient à la culpabilité de Cécilien, mais sa façon de lui rappeler des souvenirs et de lui poser des questions laisse autour de Cécilien bien des ombres. Un passage de la fin de cette lettre nous apprend que Cécilien n'était encore que catéchumène.

AUGUSTIN A SON ILLUSTRE SEIGNEUR, A SON FILS  
CÉCILIEN, QU'IL DOIT HONORER PARTICULIÈREMENT, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. La plainte renfermée dans votre lettre m'est d'autant plus douce qu'elle marque plus d'affection. Si je tâchais de m'excuser d'avoir

<sup>1</sup> *Aphoretum*. On désignait sous le nom de *aphoretum* chez les Romains les présents que les conviés emportaient à la suite des festins des Saturnales et ceux qu'on envoyait aux amis quand on avait donné des jeux publics. Le moine romain devenu chrétien garda cet usage dans les cérémonies de prise de voile et de profession, terminées par un pieux festin: les conviés emportaient des présents, et la famille en envoyait même au loin à des amis.

gardé le silence, que ferais-je sinon de montrer que vous n'avez eu aucun motif de m'adresser vos reproches? Mais comme j'aime mieux que vous ayez remarqué avec chagrin que je ne suis tu, malgré les grands soins de votre charge qui, je le croyais, ne devaient pas vous permettre de vous en apercevoir, je déserterais ma cause si je m'efforçais de me justifier. Si vous n'aviez pas eu raison de vous fâcher de ce que je ne vous ai point écrit, c'est que vous ne feriez pas grand cas de moi et que ma parole ou mon silence vous seraient indifférents. M'en vouloir de ne pas vous écrire c'est ne pas m'en vouloir. Ce que j'éprouve donc en ce moment c'est moins le regret de ne pas vous avoir écrit que la joie de vous voir désirer que je vous écrive. Je ne m'afflige pas, je m'honore du souvenir que garde de moi un ancien ami, et, ce que vous ne devez pas dire, mais ce que je ne puis taire, un si grand personnage qui habite des pays éloignés et qui porte le fardeau des affaires publiques. Pardonnez donc à celui qui vous rend grâce de ne pas l'avoir jugé indigne que vous vous plaigniez de son silence. Je croirai désormais qu'au milieu de tant d'affaires qui ne sont pas les vôtres, mais celles du public, c'est-à-dire de tout le monde, bien loin de vous être à charge, mes lettres pourront être agréables à votre bienveillance, qui l'emporte en vous sur la grandeur.

2. Celle du saint pape Innocent <sup>1</sup>, si vénérable par ses mérites, que des frères m'avaient transmise, avait, j'en suis certain, passé par vos mains; et cependant rien de vous ne l'accompagnait; j'en avais conclu que, chargé de soins si importants, vous ne teniez plus à continuer notre correspondance. Il semblait convenable qu'une lettre de vous se trouvât jointe à celle du saint homme que vous vouliez bien m'envoyer. J'étais donc décidé à ne plus vous importuner de mes lettres, à moins d'une occasion où il m'eût été impossible de refuser une lettre de recommandation pour vous, car nous avons coutume de donner des lettres de recommandation à tous ceux qui nous en demandent; c'est comme une profession qui ne laisse pas d'être importune, mais qui cependant n'est pas condamnable. Ainsi ai-je fait en faveur d'un ami; dans une lettre que j'ai déjà reçue, il me remercie de l'avoir recommandé à vos bontés,

<sup>1</sup> Innocent Ier, originaire d'Albano, successeur de saint Anastase, élu pape en 402, mort en 417. Le plus douloureux événement de son pontificat fut la prise et le saccage de Rome par Alaric.



et moi je vous remercie de l'avoir bien accueilli.

3. Si j'avais quelque mauvaise pensée sur vous au sujet de l'affaire<sup>1</sup>, dont votre lettre ne dit rien, et que pourtant elle semble me rappeler, à Dieu ne plaise que je vous demandasse un service ni pour moi ni pour d'autres! Ou je me ferais, en attendant une occasion de m'entretenir de vive voix avec vous; ou si je vous écrivais, je le ferais de manière que vous pourriez à peine en témoigner du déplaisir. Vous et moi nous avons fait les plus vives instances pour que cet homme épargnât à notre cœur un grand déchirement et à sa conscience un grand crime; mais après son impie et cruelle perfidie, je quittai aussitôt Carthage; je cachai mon départ de peur que les larmes et les gémissements de tant de fidèles et de personnes importantes qui s'étaient réfugiées dans l'église pour échapper à son glaive, et qui auraient pu croire ma présence de quelque utilité pour eux, ne me contrainussent d'intervenir en leur faveur: il m'eût fallu demander pour eux la vie sauve à celui que je n'aurais pas pu reprendre avec assez de dignité pour le salut de son âme. Toutefois les murs de l'église les défendaient suffisamment. Quant à moi, j'étais placé entre la crainte que cet homme ne supportât point le seul langage que je dusse lui adresser et la crainte d'être obligé de faire ce qui ne convenait pas. Je plaignais vivement aussi la situation du vénérable évêque d'une aussi grande Eglise que celle de Carthage: on voulait lui faire un devoir de paraître dans une humble attitude en présence de celui qui venait de nous tromper si criminellement, et le but de cet abaissement eût été d'obtenir que les autres fussent épargnés; je ne me sentais pas la force, je l'avoue, de supporter un si grand mal, et c'est pourquoi je partis.

4. Le même motif qui me fit quitter Carthage me forcerait à garder le silence avec vous, si je croyais que vous eussiez poussé cet homme à un tel crime pour vous venger de cruelles injures. Ceux-là le croient qui ignorent de quelle manière, combien de fois vous nous avez parlé et ce que vous nous avez dit, lorsque nous demandions avec tant d'anxiété qu'il ménagât d'autant plus votre réputation qu'il vous était plus étroitement uni, et que vos visites et vos entretiens particuliers avec lui

étaient plus fréquents: la fin réservée à ceux qu'on disait être vos ennemis aurait pu faire croire qu'il n'avait pas été question d'autre chose entre vous deux. Pour moi je ne le crois pas; ceux de mes frères qui vous ont entendu dans nos entretiens et qui ont vu votre bon cœur percer dans votre manière de nous écouter et dans tout votre extérieur, ne le croient pas non plus. Mais, je vous en conjure, pardonnez à ceux qui pensent autrement; car ce sont des hommes, et il y a dans le cœur des hommes tant de plis et de replis que les gens soupçonneux, pendant qu'on les blâme avec raison, croient devoir s'applaudir de leur pénétrante finesse. Des motifs de soupçons subsistaient; nous savions que vous aviez reçu une grave injure de la part de l'un des deux<sup>1</sup> que cet homme avait fait tout à coup arrêter. Son frère, dans la personne duquel cet homme a persécuté l'Eglise, passait pour vous avoir fait je ne sais quelle dure réponse. On croyait que tous les deux vous étiez suspects. Lorsqu'ils se retirèrent après avoir comparu devant lui (le comte Marin<sup>2</sup>), vous restâtes là, et ce fut après un entretien secret entre vous deux, que l'ordre fut aussitôt donné d'arrêter les deux frères. On parlait de l'amitié qui vous unissait l'un à l'autre, amitié qui datait de longtemps. Une si grande intimité et la fréquence de vos entretiens seul à seul autorisaient les mauvais bruits. La puissance de cet homme était grande alors. La calomnie avait beau jeu. Ce n'était pas une grande affaire que de trouver quelqu'un pour dire, sous la promesse de l'impunité, ce qu'il lui commanderait. En ce moment-là tout concourait à ce que, même sur la déposition d'un seul témoin, on pût sans risque faire disparaître de ce monde n'importe qui, comme coupable d'un crime odieux et très-aisé à croire.

5. Cependant le bruit courait que le pouvoir de l'Eglise pourrait les délivrer, et nous étions joués par de fausses promesses; on nous disait que le comte Marin, non-seulement trouvait bon, mais même demandait qu'un évêque fût envoyé à la cour en leur faveur; on nous faisait entendre qu'il ne serait rien statué à leur égard avant que la cour se fût prononcée. Enfin, la veille du jour où ils furent mis à mort, votre excellence vint vers moi; vous me fîtes espérer

<sup>1</sup> Apringius.

<sup>2</sup> Le comte Marin, dont saint Augustin ne prononce pas une seule fois le nom dans cette lettre.

<sup>1</sup> Le meurtre de Marcellin.

plus vivement que vous ne l'aviez fait jusqu'à qu'il pourrait vous accorder leur mise en liberté au moment de votre départ; vous lui aviez sérieusement et sagement remontré que vos fréquents et secrets entretiens vous compromettaient plus qu'ils ne vous faisaient honneur, et que, si les deux frères périssaient, personne ne douterait que leur mort n'eût été le résultat de vos délibérations. Pendant que vous me déclariez que vous lui aviez dit ces choses, vous vous interrompîtes, et, vous tournant vers les lieux où l'on célèbre les sacrements des fidèles, vous affirmâtes par serment, à ma grande surprise, la vérité de vos paroles; à cet instant-là, je me serais amèrement reproché un soupçon contre vous, et aujourd'hui encore, après une catastrophe si horrible et si imprévue, quand je me rappelle avec quel air et quelles démonstrations vous me parliez alors, je ne pourrais sans honte laisser entrer dans mon cœur une pensée accusatrice. Vous me disiez que cet homme avait été si touché de vos paroles qu'il allait vous accorder le salut des deux prisonniers comme le viatique de l'amitié.

6. Aussi je l'assure à votre charité, le lendemain qui fut le jour où se révéla le criminel dessein longtemps médité, quand tout à coup on m'annonça que les deux frères venaient de sortir du cachot pour être conduits devant le juge, l'involontaire émotion que j'éprouvai fit place à d'autres sentiments; repassant dans mon esprit ce que vous m'aviez dit la veille, et songeant à la fête du bienheureux Cyprien qui devait se célébrer le jour suivant, je crus que le comte Marin avait choisi ce jour pour accorder ce que vous lui aviez demandé, et qu'il avait voulu monter à l'endroit<sup>1</sup> où péril un si grand martyr, afin de réjouir l'Eglise universelle du Christ en se montrant plus grand par la puissance de laisser vivre que par la puissance de faire mourir; mais voilà que vers moi se précipite un messenger par lequel j'apprends que les deux frères ont été livrés au bourreau avant même que j'aie eu le temps de demander des nouvelles de leur comparution devant le juge. Le lieu du meurtre était proche et n'était pas destiné aux supplices, mais plutôt il servait d'ornement à la ville; il y avait en là auparavant quelques exécutions, de peur que

le sang ne parût une nouveauté trop odieuse; c'est ce qu'on a cru avec raison. La promptitude des ordres donnés et l'extrême voisinage du lieu de l'exécution ont prouvé l'intention de soustraire les deux victimes à la sollicitude de l'Eglise. En craignant l'intervention de cette mère, le comte Marin a assez fait voir qu'il ne craignait pas de lui causer une telle affliction: je savais que, par son baptême, il était devenu enfant de la sainte Eglise. Après un dénoûment si lamentable, quand on avait pris tant de soin de me donner la veille, et par vous-même, quoique à votre insu, une sécurité presque entière, quel homme, jugeant comme la foule des hommes a coutume de juger, pourrait douter que vous nous ayez vous-même donné des paroles et que vous leur ayez enlevé la vie? Aussi, comme je l'ai dit, je ne crois point que vous ayez eu part à ce crime, mais vous êtes bon et vous pardonnerez à ceux qui le croient.

7. Que jamais il n'entre dans mon cœur ni dans ma conduite d'intercéder auprès de vous ou de vous demander un service en faveur de quelqu'un, si je vous croyais coupable d'un crime si grand et d'une cruauté si noire! Mais, je l'avoue, si, après cette atrocité, vous êtes resté comme auparavant l'ami de cet homme-là, pardonnez à ma douleur de vous le dire en toute liberté: vous me forcez de croire ce que je n'ai pas voulu croire jusqu'ici. Repoussant l'idée de votre complicité, je dois repousser celle de la continuation de vos rapports avec lui. Votre ami, par l'usage inattendu d'une puissance dont il avait été tout à coup investi, n'a pas plus atteint la vie des deux frères qu'il n'a atteint votre réputation. En parlant ainsi, je ne cherche point, par un oubli de mon caractère et de mon état, à exciter contre lui votre haine, mais je vous invite à une meilleure manière de l'aimer. Celui qui agit avec les méchants de manière à les faire repentir de leur iniquité, les sert par son indignation; car de même que les flatteries des méchants sont nuisibles, ainsi il y a profit dans la sévérité des gens de bien. Avec le même fer dont il a si audacieusement tué les autres, il a frappé son âme plus gravement et plus profondément: il le trouvera et le sentira inévitablement après cette vie, à moins que le repentir ne le ramène et qu'il n'use bien de la patience de Dieu. Dieu permet souvent que la vie présente soit arrachée aux gens de bien par le crime des méchants, afin

<sup>1</sup> Mappalia. Ce mot punique a été la désignation de plusieurs lieux en Afrique.



qu'on ne croie pas que ce soit un mal de la perdre. Mourir dans la chair, qu'est-ce que cela peut faire à ceux qui doivent mourir? Ceux qui prennent des précautions pour ne pas mourir, que font-ils si ce n'est d'un peu retarder leur mort? Tout ce qui nuit à ceux qui meurent leur vient de leur vie et non pas de leur mort; si, en sortant de ce monde, ils ont une âme en état d'être secourue de la grâce chrétienne, leur mort n'est pas la fin d'une bonne et douce vie, mais le passage à une vie meilleure.

8. Les mœurs de l'ainé <sup>1</sup>, semblaient plus attachées au siècle qu'au Christ; toutefois depuis son mariage on avait remarqué un grand amendement dans sa vie de jeune homme et d'homme du monde. Peut-être est-ce un effet de la miséricorde de Dieu qu'il ait été le compagnon de son frère <sup>2</sup> dans la mort. Quant à celui-ci, il a vécu religieusement, et son cœur et ses jours ont été profondément chrétiens. Il avait cette réputation lorsqu'il vint présider dans la cause de l'Eglise; il la garda au milieu de nous. Combien il avait d'intégrité dans les mœurs, de fidélité dans l'amitié, de goût pour la science religieuse, de sincérité dans la foi, de chasteté dans le mariage, de modération dans le jugement, de patience envers ses ennemis, d'affabilité envers ses amis, d'humilité envers les saints, de charité envers tous, de facilité à rendre service, de réserve dans ses demandes, d'amour pour le bien, de douleur quand il avait péché! Quelle belle honnêteté, quelle splendeur de grâce, quel soin pour l'accomplissement des devoirs pieux, quelle bonté secourable, quelle douce disposition à pardonner, quelle confiance dans la prière! Avec quelle modestie il parlait de ce qu'il savait utile au salut; avec quelle attention il s'appliquait au reste! Quel mépris des choses présentes! Quelle espérance et quel désir des biens éternels! Le lien du mariage l'empêcha seul de tout quitter pour s'enrôler dans la milice chrétienne; il y était déjà engagé lorsqu'il commença à souhaiter un état meilleur, et il ne lui était point permis de s'affranchir de cette situation quoique inférieure à ce qu'il eût voulu.

9. Un jour son frère, détenu dans la même prison, lui dit : « Si je souffre de la sorte « parce que je l'ai mérité par mes péchés, vous,

« dont nous connaissons la vie si sérieusement « et si ardemment chrétienne, comment avez-  
« vous mérité le même malheur? » Marcellin lui répondit : « Croyez-vous que je regarde  
« comme peu de chose, si toutefois ce témoi-  
« gnage que vous rendez de ma vie est vrai,  
« croyez-vous, dis-je, que je regarde comme  
« peu de chose la grâce que Dieu m'accorde de  
« souffrir ce que je souffre, même jusqu'à l'ef-  
« fusion du sang, afin que mes péchés soient  
« punis ici-bas et que le compte ne m'en soit  
« pas demandé au jugement futur? » Ces pa-  
roles pouvaient peut-être donner à penser que Marcellin se sentait coupable de quelques secrets péchés d'impureté. Je dirai donc ce que le Seigneur Dieu a voulu que j'entende de sa bouche, pour ma grande consolation. J'étais inquiet de cette pensée, et comme de telles fautes tiennent à la faiblesse de l'homme, seul avec le prisonnier, je lui demandai s'il n'avait rien à se reprocher qu'il dût expier par une plus grande et plus sévère pénitence. Il était d'une pudeur rare, et mon soupçon, quoique faux, le fit rougir; mais il m'écouta avec reconnaissance; souriant avec une gravité modeste et prenant ma main droite dans ses deux mains, « je prends à témoin, dit-il, les sacre-  
« ments qui me sont apportés <sup>1</sup> par cette main,  
« que je n'ai jamais connu d'autre femme que  
« la mienne, soit avant, soit depuis mon ma-  
« riage. »

10. Quel mal lui est-il donc arrivé par la mort, ou plutôt que de bien il a trouvé lorsqu'enrichi de ces dons il est allé de cette vie à Jésus-Christ, sans lequel on les possède inutilement? Je ne vous raconterais pas ces choses si je croyais que les louanges de Marcellin pussent vous offenser. Comme je ne crois pas cela, je ne crois pas assurément que vous ayez, je ne dis pas sollicité, mais même voulu ou souhaité sa mort. C'est pourquoi vous pensez avec nous, avec d'autant plus de sincérité que vous êtes plus innocent, que cet homme a été plus cruel envers son âme qu'il ne l'a été envers le corps de Marcellin, lorsqu'au mépris de nous-même, au mépris de ses promesses et au mépris de vos demandes et remontrances tant de fois répétées, au mépris enfin de l'Eglise du Christ et du Christ lui-même, il est venu à bout de ses machinations par cette mort. Qui ne préférerait aux honneurs de l'un le cachot même de

<sup>1</sup> Apringius.

<sup>2</sup> Saint Marcellin.

<sup>3</sup> Les textes portent *offeruntur* ou *offeruntur* : la première version nous a paru offrir un sens plus probable.

l'autre, en voyant tant de joie sur le front du prisonnier et tant de rage à l'homme revêtu de la puissance? Toutes les prisons, l'enfer lui-même n'a pas de ténèbres aussi horribles et aussi vengeresses que la conscience d'un méchant homme. Quel mal vous a-t-il fait à vous-même? Il a pu porter une grave atteinte à votre réputation, mais non pas à votre innocence. Votre réputation elle-même est restée sauve auprès de ceux qui vous connaissent mieux que nous, auprès de moi-même, témoin de tous vos efforts pour empêcher un crime si odieux; ils étaient accompagnés d'un si grand sentiment que j'ai vu en quelque sorte avec mes yeux ce qu'il y avait de plus invisible dans votre cœur. Le mal qu'il a fait n'est donc retombé que sur lui-même; il a transpercé son âme, sa vie, sa conscience; il a, par son aveugle cruauté, ravagé sa propre réputation dont les cœurs les plus pervers ont coutume de désirer ardemment la conservation. Autant il a pris soin de plaire aux impies et s'est réjoui de leur avoir plu, autant il est devenu odieux à tous les gens de bien.

11. Où a-t-on mieux vu qu'il n'a pas eu à céder à cette nécessité par laquelle il voulait voiler son crime, que dans la réprobation de celui-là même<sup>1</sup> dont il a osé alléguer les ordres? Apprenez-le du saint diacre N.<sup>2</sup> qui fut adjoint à l'évêque que nous avons envoyé en faveur des deux prisonniers: ce n'est pas un pardon qu'on crut devoir leur donner, on aurait pu les croire coupables de quelque crime; on se borna à un ordre pur et simple de mise en liberté. C'est donc par une cruauté gratuite qu'il a horriblement affligé l'Eglise; il n'y avait aucune nécessité; mais d'autres motifs dont je me doute<sup>3</sup>, et qu'il n'est pas besoin de confier à une lettre, l'ont peut-être poussé à ce crime. Son frère, craignant de périr, s'était réfugié dans le sein de cette Eglise; il y trouva la vie pour conseiller dans la suite un si grand crime; et lui-même (le comte Marin), ayant offensé son patron, avait aussi demandé à l'Eglise un asile qui ne put pas lui être refusé. Si vous l'aînez, détestez-le; si vous ne voulez pas qu'il soit puni dans l'éternité, ayez pour lui de l'horreur. Voilà ce que demandent et votre honneur et sa vie; car aimer en lui ce que

Dien hait c'est non-seulement le haïr, mais encore c'est se haïr soi-même.

12. Cela étant, je ne vous crois ni l'auteur ni le complice d'un pareil forfait, et je ne crois pas que vos démonstrations aient eu pour but de me tromper; à Dieu ne plaise qu'une telle indignité souille votre vie! Je ne veux pas qu'entre vous et lui il y ait une amitié qui, pour son malheur, le porterait à s'applaudir de ce qu'il a fait et qui justifierait les soupçons des hommes; mais aimez-le de façon à le disposer à la pénitence et à une pénitence proportionnée à une aussi horrible action; plus vous serez l'ennemi de son crime, plus vous vous montrerez son ami. Je désirerais savoir de votre excellence où vous étiez le jour de ce double meurtre, comment vous avez reçu cette nouvelle, ce que vous avez fait ensuite, ce que vous lui avez dit quand vous l'avez vu, ce qu'il vous a dit; car moi, depuis mon départ le lendemain, je n'ai rien pu apprendre de vous sur cette affaire.

13. Je lis dans votre lettre que vous avez été forcé de croire que je ne vais plus à Carthage pour ne pas vous voir; mais c'est vous plutôt qui, par ces paroles, me forcez de vous dire les causes de mon éloignement. L'une de ces causes, c'est que je ne puis plus suffire au travail dont il me faut porter le poids quand je suis à Carthage, et que je ne saurais vous faire connaître sans vous écrire aussi longuement; cette diminution de mes forces tient à mes infirmités, connues de tous ceux qui me voient de près, et aussi à la vieillesse<sup>1</sup>, qui est l'infirmité commune du genre humain. L'autre cause, c'est que j'ai résolu, si c'est la volonté du Seigneur, de consacrer à l'étude des sciences ecclésiastiques tous les loisirs que pourront me laisser les besoins de l'Eglise, au service de laquelle je me dois particulièrement; s'il plaît à la miséricorde de Dieu, mes études seront peut-être de quelque profit, même pour la postérité.

14. Si vous voulez entendre toute la vérité, souffrez que je vous dise qu'il est une chose en vous qui me fait une très-grande peine, c'est qu'à votre âge et avec l'honnêteté de votre vie, vous soyez encore catéchumène, comme si les chrétiens, en devenant plus fidèles et meilleurs, n'en étaient pas plus capables de mieux gouverner l'Etat. Mais quel est le but de tous vos soins et de toutes vos

<sup>1</sup> L'empereur Honorius.

<sup>2</sup> Au lieu du latin: *per N. Manius*, peut-être faut-il lire *Peregrinus*; c'est le nom du diacre dont il est question dans la lettre CXLIX et qui s'était rendu en Italie avec l'évêque Urbain.

<sup>3</sup> Les instigations des donatistes.

<sup>1</sup> Saint Augustin avait alors environ 60 ans.



peines si ce n'est de faire du bien aux hommes? Si tel n'était pas votre but, mieux vaudrait dormir nuit et jour que de vous consumer en des veilles laborieuses sans avantage pour les hommes. Je ne doute pas que votre excellence...<sup>1</sup>.

## LETTE CLII.

(Année 414.)

Macédonius, vicaire d'Afrique, à qui saint Augustin s'était plus d'une fois adressé en faveur des gens coupables, lui demande de vouloir bien lui donner les raisons chrétiennes de l'intercession épiscopale auprès des hommes revêtus du pouvoir.

### MACÉDONIUS A SON SEIGNEUR ET PÈRE AUGUSTIN, SI DIGNE DE RESPECT ET D'AFFECTION.

1. J'ai reçu par Boniface, pontife d'une religion vénérable, une lettre de votre sainteté vivement désirée; cet évêque a été d'autant mieux accueilli qu'il m'a apporté ce que je souhaitais le plus, une lettre de vous et de bonnes nouvelles de votre santé, vénérable seigneur et Père, si digne de respect et d'affection. C'est pourquoi il a sans retard obtenu ce qu'il demandait, et comme il se présente une occasion, je ne veux pas rester sans récompense pour le peu que j'ai accordé à votre prière. Je désire en effet recevoir une récompense qui me serve, sans dommage pour celui qui la donne, ou plutôt pour sa gloire.

2. Vous dites qu'il est du devoir de votre sacerdoce d'intervenir pour les coupables; vous vous blessez d'un refus, comme si l'obtention de la grâce demandée était attachée à votre ministère. Moi je doute beaucoup que cela soit dans l'esprit de la religion. Car si le Seigneur défend les péchés au point qu'après la première pénitence on n'y soit pas admis une seconde fois, comment pouvons-nous prétendre au nom de la religion qu'un crime, quel qu'il soit, doive être pardonné? C'est l'approuver que de ne pas vouloir qu'on le punisse. Et s'il est certain qu'il y ait autant de mal à approuver un péché qu'à le commettre, il est certain que nous nous associons à une faute toutes les fois que nous désirons que le coupable demeure impuni. Outre cela, quelque chose de plus grave arrive. Car tout péché paraît plus pardonnable si le coupable promet de se corriger; mais maintenant telles sont nos mœurs, qu'on désire à la fois la remise de la peine du crime et la possession de la chose pour laquelle le crime a été commis. Votre sacerdoce croit devoir aussi intervenir pour ceux dont on espère d'autant moins dans l'avenir, que dans le présent ils persévèrent dans la pensée de leur crime. Car celui qui retient si opiniâtrement ce qui lui a fait commettre le crime prouve bien qu'il recommencera ses mauvaises actions dès qu'il le pourra.

3. C'est pourquoi j'interroge sur ce point votre

sagesse, et je désire sortir de mes doutes: je ne vous consulte que pour être fixé à cet égard. Au reste, j'ai l'intention de remercier même les intercesseurs, surtout ceux de votre mérite. J'aime à concéder à de bons intercesseurs beaucoup de choses que je ne veux pas avoir l'air de faire de moi-même, de peur que d'autres ne s'arment de cette douceur pour commettre des crimes; par là mes grâces, paraissant accordées au mérite d'un autre, n'ôtent rien à la sévérité du jugement. Vous m'aviez promis quelques écrits de votre sainteté, et je n'en ai pas reçu; je vous prie de m'en envoyer maintenant, et de vouloir bien répondre à ma lettre, afin que, privé en ce moment de voir votre sainteté, je me nourrisse au moins de vos discours. Que l'éternelle divinité vous garde en bonne santé pendant une très-longue vie, vénérable seigneur et Père, si digne de respect et d'affection!

## LETTE CLIII.

(Année 414.)

Saint Augustin, répondant à Macédonius, expose toute la pensée de notre religion sur la punition des crimes; cette lettre mérite d'être lue et relue par tous ceux qui sont chargés de la justice humaine en ce monde. Elle fait aussi beaucoup penser à la question de la peine de mort dans les sociétés chrétiennes. Cette lettre qui va au fond de tant de choses est un monument du génie miséricordieux de l'Évangile.

### AUGUSTIN ÉVÊQUE, SERVITEUR DU CHRIST ET DE SA FAMILLE, A SON CHER FILS MACÉDONIUS, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Nous ne devons ni laisser sans réponse ni relenir par un exorde un homme aussi occupé que vous dans l'État, aussi appliqué que vous l'êtes non point à vos intérêts mais aux intérêts d'autrui, un homme que nous félicitons d'être ce qu'il est, tant pour lui que pour les affaires humaines. Recevez donc ce que vous m'avez demandé, soit pour l'apprendre de moi, soit pour vous assurer si je le savais. Si le sujet vous avait semblé petit ou superflu, vous n'auriez pas jugé à propos d'y donner votre attention au milieu des grandes et nécessaires occupations de votre charge.

Vous me demandez pourquoi nous disons « qu'il est du devoir de notre sacerdoce d'intervenir pour les coupables » et pourquoi « nous nous blessons d'un refus comme si l'obtention de la grâce était attachée à notre ministère. » Vous dites que « vous doutez beaucoup que cela soit dans l'esprit de la religion. » Vous donnez ensuite les raisons qui vous font douter à cet égard. « Si le Seigneur défend les péchés, dites-vous, au point

<sup>1</sup> La fin de cette lettre ne pas manque, mais nous croyons que ce qui manque est peu considérable.

« qu'après la première pénitence on n'y soit  
« pas admis une seconde fois, comment pou-  
« vez-vous prétendre au nom de la religion  
« qu'un crime, quel qu'il soit, doive être par-  
« donné ? » Pressant davantage, vous ajoutez :  
« c'est l'approuver que de ne pas vouloir qu'on  
« le punisse. Et s'il est certain qu'il y ait au-  
« tant de mal à approuver un péché qu'à le  
« commettre, il est certain que nous nous asso-  
« cions à une faute, toutes les fois que nous dé-  
« sirons que le coupable demeure impuni. »

2. Voilà des paroles qui épouvanteraient quiconque ne connaîtrait pas votre douceur et votre humanité. Mais nous qui vous connaissons et qui ne doutons pas que vous n'avez écrit ceci comme on pose une question et non point comme on rend une décision, nous répondrons à ces paroles par d'autres paroles de vous. Comme si vous n'aviez pas voulu que nous eussions hésité dans cette question, vous avez prévu ce que nous dirions ; vous nous avez averti de ce que nous devons dire, et vous avez continué en ces termes : « Outre « cela quelque chose de plus grave arrive. Car « tout péché paraît plus pardonnable si le cou-  
« pable promet de se corriger. » Avant de discuter ce que vous entendez par ce *quelque chose de plus grave*, dans la suite de votre lettre, je recevrai ce que vous m'avez donné et je m'en servirai pour écarter la difficulté qui semble s'opposer à nos intercessions. Autant que nous le pouvons, nous intercédons pour tous les péchés, parce que tous les péchés paraissent pardonnables, lorsque le coupable promet de se corriger. Voilà votre sentiment, c'est aussi le nôtre.

3. Nous n'approuvons donc en aucune manière les fautes dont nous voulons qu'on se corrige ; ce n'est point parce que le mal nous plaît que nous en voulons l'impunité : mais nous avons pitié de l'homme en détestant le crime ; plus le vice nous déplaît, moins nous voulons que le vicieux périsse avant de s'être amendé. Il est aisé et tout simple de haïr les méchants parce qu'ils sont méchants ; mais il est rare et pieux de les aimer parce qu'ils sont hommes, de façon à blâmer la faute et à relever la nature dans une même personne ; ainsi vous haïrez le mal avec d'autant plus de justice qu'il aura souillé cette nature que vous aimez. Poursuivre le crime et vouloir délivrer l'homme, ce n'est pas s'engager dans le lien de l'iniquité, mais c'est marcher dans le lien de l'humanité. Il n'y

a pas d'autre endroit que ce monde où l'on puisse se corriger ; car après cette vie, chacun n'aura que ce qu'il y aura amassé. C'est donc l'amour des hommes qui nous force à intervenir pour les coupables, de peur que leur vie ne se termine par un supplice qui aboutirait à un supplice sans fin.

4. Ne doutez donc point que ce bon office de la part des évêques ne soit dans le véritable esprit de la religion, puisque Dieu, en qui il n'y a pas d'iniquité, dont la puissance est souveraine, qui voit l'état intérieur de chacun et même ce que chacun sera un jour, qui sent ne peut pas faillir dans ses jugements parce qu'il ne peut pas se tromper, fait cependant, comme parle l'Évangile, « lever son soleil sur les bons « et les méchants et pleuvoir sur les justes et « sur les injustes. » Le Christ Notre-Seigneur, pour que nous imitions son admirable bonté, nous a dit : « Aimez vos ennemis, faites du « bien à ceux qui vous haïssent et priez pour « ceux qui vous persécutent, afin que vous « soyez les enfants de votre Père qui est dans « les cieux, qui fait lever son soleil sur les bons « et les méchants et pleuvoir sur les justes et « les injustes <sup>1</sup>. » Qui ne sait que plusieurs abusent pour leur perte de cette indulgence et de cette douceur divines ? C'est à ceux-là que l'Apôtre adresse ces reproches sévères : « O homme, qui que tu sois, qui condamnes « ceux qui commettent ces actions et en com-  
« mets de pareilles, penses-tu échapper à la « justice de Dieu ? méprises-tu les trésors de sa « bonté, de sa patience, de sa longanimité ? « ignores-tu que la bonté de Dieu te convie à la « pénitence ? Mais par ta dureté et ton cœur im-  
« pénitent, tu amasses un trésor de colère pour « le jour de la colère et de la manifestation du « juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun « selon ses œuvres <sup>2</sup>. » Parce que ceux-là persévèrent dans leur iniquité, Dieu ne persévérera-t-il pas dans sa patience ? Il punit peu en ce monde, assez, seulement, pour qu'on ne doute pas de sa divine providence, et réserve beaucoup de choses pour le dernier examen afin de donner plus de grandeur au jugement futur.

5. Je ne pense pas que ce Maître céleste nous prescrive d'aimer l'impiété lorsqu'il nous commande d'aimer nos ennemis, de faire du bien à ceux qui nous haïssent, de prier pour ceux qui nous persécutent ; si néanmoins nous ser-

<sup>1</sup> Math. v, 44, 45. — <sup>2</sup> Rom. II, 3-6.



vous Dieu pieusement, nous ne pouvons avoir que des impies pour ennemis, pour persécuteurs acharnés. Faut-il donc aimer les impies, leur faire du bien, prier pour eux? Oui certainement, c'est Dieu qui l'ordonne. A cause de cela cependant il ne nous fait pas contracter alliance avec les impies, pas plus que lui-même ne fait alliance avec eux en les épargnant, en leur conservant la vie et la santé. L'Apôtre expose son dessein autant qu'il est donné à un homme pieux de le connaître : « Ignores-tu « que la patience de Dieu te convie à la pénitence? » C'est à cette pénitence que nous voulons conduire ceux pour qui nous intercédons; nous n'épargnons ni ne favorisons leurs mauvaises actions.

6. En effet, lorsqu'il nous arrive de dérober des coupables à votre sévérité, nous leur interdisons les approches de l'autel, afin qu'en faisant pénitence et en se punissant eux-mêmes, ils puissent apaiser celui qu'ils avaient méprisé par leurs péchés. Le but de toute sincère pénitence est de ne pas laisser impuni ce qu'on a fait de mal; c'est de cette manière que celui qui ne s'épargne pas est épargné par ce Dieu dont nul contempteur n'évite le profond et juste jugement. Si parmi les méchants et les scélérats qu'il épargne et dont il conserve la vie et la santé, il en est plusieurs qu'il sait ne pas devoir faire pénitence et auxquels pourtant il ne refuse pas sa patience, à plus forte raison faut-il que nous soyons nous-mêmes miséricordieux envers ceux qui promettent de se corriger et dont les promesses nous laissent des doutes, et que nous essayions de fléchir votre rigueur en intercédant pour ces mêmes hommes dont le Seigneur connaît toute la conduite future, et pour lesquels cependant nous prions sans l'offenser, car c'est lui-même qui nous l'a commandé.

7. Parfois il arrive que, dans une croissante iniquité, des hommes, après avoir fait pénitence et s'être réconciliés avec l'autel, commettent les mêmes fautes et de plus graves encore; et pourtant Dieu fait encore lever sur eux son soleil et leur accorde avec la même libéralité qu'auparavant les biens de la vie et de la santé. Et quoique dans l'Eglise il n'y ait plus pour eux place pour les humiliations de la pénitence, Dieu cependant n'oublie pas sa patience envers eux. Si quelqu'un d'entre eux nous disait : « Ou admettez-moi encore une fois à la pénitence, ou permettez à mon désespoir de faire

tout ce qui me plaira dans la mesure de mes richesses et de la liberté que laissent les lois humaines; que je me plonge dans la débauche et dans toute espèce de désordres condamnés par le Seigneur, mais applaudis de la plupart des hommes. M'empêchez-vous de tomber dans cette perversité? Mais en quoi pourra-t-il me servir, pour la vie future, de mépriser en ce monde les douceurs de la volupté, de brider mes passions, de me refuser même beaucoup de choses permises pour châtier mon corps, de me condamner à une plus rigoureuse pénitence qu'auparavant, de gémir avec plus de douleur, de répandre plus de larmes, de mener une vie meilleure, de faire aux pauvres une plus large part, de brûler plus ardemment du feu de la charité *qui couvre la multitude des péchés* <sup>1</sup>? » Qui d'entre nous répondrait à cet homme : « Rien de tout cela ne vous servira dans l'avenir; allez, jouissez du moins de la douceur de cette vie? » Que Dieu nous préserve d'une folie si cruelle et si sacrilège! Quoique, par une sage et salutaire disposition, on ne soit admis dans l'Eglise qu'une seule fois aux humiliations de la pénitence, de peur que la fréquence du remède ne lui fasse perdre de son efficacité, (car il est d'autant plus salutaire qu'il est moins méprisé), qui oserait dire à Dieu : Pourquoi pardonner encore une fois à cet homme qui, après une première pénitence, s'est de nouveau engagé dans les liens de l'iniquité? Qui oserait dire que ces paroles de l'Apôtre ne leur sont pas applicables : « Ignores-tu « que la patience de Dieu te convie à la pénitence? » ou qu'ils sont exclus du bénéfice de celle-ci : « Heureux tous ceux qui se confient « en lui <sup>2</sup>? » ou que cet autre passage ne les regarde pas : « Agissez courageusement, et « que votre cœur se reconforte, vous tous qui « espérez dans le Seigneur <sup>3</sup>? »

8. Telle est la patience de Dieu, telle est sa miséricorde envers les pécheurs, que leur repentir en cette vie les sauve dans l'éternité; cependant il n'attend la miséricorde de personne, parce que nul n'est plus heureux, plus puissant, plus juste que lui. Et nous, hommes, que devons-nous être envers les hommes, nous qui, de quelque louange que nous comblions notre vie, ne disons jamais que nous sommes sans péché? « Si nous disons cela, nous nous « trompons nous-mêmes, comme il est écrit, « et la vérité n'est pas en nous <sup>4</sup>. » Aussi quoi-

<sup>1</sup> I Pierre, VII, 4. — <sup>2</sup> Ps. II, 13. — <sup>3</sup> Ps. XXX, 25. — <sup>4</sup> I Jean, I, 8.

que l'accusateur, le défenseur, l'intercesseur, le juge soient autant de personnages différents dont il serait trop long et inutile de marquer ici les devoirs particuliers ; toutefois la terreur du jugement de Dieu doit demeurer présente à la pensée de ceux même qui punissent les crimes, non pour suivre les mouvements de leur colère, mais pour obéir aux lois ; non pour venger leurs propres injures, mais les injures d'autrui après mûr examen, comme il convient à des juges ; il faut qu'ils songent qu'ils ont besoin de la miséricorde de Dieu pour leurs péchés, et que, de leur part, ce n'est pas une faute que la pitié envers ceux sur lesquels ils ont une puissance légitime de vie et de mort.

9. Quand les Juifs conduisirent auprès du Seigneur Jésus-Christ la femme surprise en adultère et que, pour le tenter, après lui avoir dit que, d'après la loi, elle devait être lapidée, ils lui demandèrent ce qu'il voulait qu'on en fit, il leur répondit : « Que celui qui d'entre vous est sans péché lui jette la première pierre <sup>1</sup>. » Ainsi le Seigneur n'improva point la loi qui punissait de mort ces sortes de crimes, et par la terreur il rappela à la miséricorde ceux qui auraient pu faire mourir la femme coupable. Après une telle parole du Sauveur, je crois que si le mari qui demandait la punition de la foi conjugale outragée était présent, il dût lui-même, saisi d'effroi, passer du désir de la vengeance à la volonté du pardon. Comment l'accusateur n'aurait-il pas renoncé à poursuivre le crime qui l'offensait, lorsque les juges eux-mêmes renoncèrent ainsi à la vengeance, eux qui, dans la punition d'une femme adultère, n'étaient pas poussés par un ressentiment personnel, mais exécutaient simplement la loi ? Quand Joseph, le fiancé de la Vierge, mère du Seigneur, s'aperçut d'une grossesse à laquelle il était étranger et crut à un adultère, il ne voulut pas punir Marie ; il ne se montra pas non plus l'approbateur du crime. Et cette volonté lui est impulée à justice, car il a été dit de lui : « Comme c'était un homme juste et qu'il ne voulait pas la déshonorer, il résolut de la renvoyer secrètement. Pendant qu'il avait cette pensée, un ange lui apparut <sup>2</sup> » pour lui apprendre que ce qu'il croyait un crime était une œuvre de Dieu.

10. Si donc la seule idée de la faiblesse commune à tous brise le ressentiment de celui qui accuse et la rigueur de celui qui

juge, que pensez-vous que doivent faire pour les coupables le défenseur et l'intercesseur ? Vous tous hommes de bien qui maintenant êtes juges, et qui autrefois vous êtes chargés de causes au barreau, vous savez que vous aimez mieux défendre que d'accuser. Et cependant il y a loin d'un défenseur à un intercesseur ; car l'un s'attache principalement à justifier et à cacher la faute ; et l'autre, en présence d'un crime prouvé, cherche à écarter ou à diminuer la peine. C'est ainsi que les justes intercèdent auprès de Dieu pour les pécheurs, et l'on exhorte les pécheurs eux-mêmes à faire cela entre eux, car il est écrit : « Confessez vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres <sup>1</sup>. » Tout homme, quand il le peut, remplit envers l'homme ces devoirs d'humanité. Ce qu'on punirait chez soi, on veut le laisser impuni dans la maison d'autrui. Soit que l'on s'emploie auprès d'un ami, soit que devant nous un homme s'emporte contre quelqu'un qu'il a la puissance de frapper, ou soit que l'on arrive à l'improviste au milieu d'une scène de colère soudaine, on sera regardé, non pas comme très-juste, mais comme très-inhumain si l'on n'intervient point. Je sais que vous-même, avec quelques amis, vous avez intercédé dans l'Eglise de Carthage pour un clerc dont l'évêque avait raison d'être mécontent ; il n'y avait pas à craindre que le sang coulât sous une discipline qui ne le répand jamais, et quand vous vouliez qu'on ne punit point une faute qui vous déplaisait aussi, nous n'avons pas pensé que vous fussiez des approbateurs du délit, mais nous vous avons écoutés comme des intercesseurs pleins d'humanité. Si donc il vous est permis d'adoucir par l'intercession la réprimande ecclésiastique, pourquoi ne le serait-il pas à l'évêque d'intercéder pour détourner votre glaive ? La discipline ecclésiastique frappe pour qu'on vive bien, votre glaive frappe pour qu'on cesse de vivre.

11. Enfin le Seigneur lui-même a intercédé auprès des hommes pour qu'une femme adultère ne fût point lapidée, et par là il nous a recommandé le devoir de l'intercession : ce qu'il a fait par une sainte terreur, nous devons le faire par nos demandes. Car il est le Seigneur, nous sommes ses serviteurs ; et il a effrayé pour nous inspirer à tous de la crainte.

<sup>1</sup> Jean, 8, 7. — <sup>2</sup> Matth. 1, 18-20.

<sup>1</sup> Jacques, 5, 16.



Car qui de nous est sans péché? Quand le Seigneur eut adressé cette parole aux hommes qui lui avaient amené la pécheresse à punir; quand il eut dit que celui qui se croirait sans péché lui jetât la première pierre, la fureur tomba par le tremblement de la conscience; ceux qui demandaient le châtement se retirèrent et laissèrent seule à la miséricorde du Sauveur cette femme digne de compassion. Que la piété des chrétiens s'incline devant cet exemple qui fit fléchir l'impiété des juifs; que l'humanité des cœurs soumis cède à ce qui a brisé l'orgueil des persécuteurs; que ceux qui confessent fidèlement Jésus-Christ cèdent à ce qui a vaincu la ruse hypocrite des tentateurs. Homme de bien, pardonnez aux méchants; soyez d'autant plus doux que vous êtes meilleur, et d'autant plus humble par la piété que vous êtes plus élevé par la puissance.

12. Et moi, considérant vos mœurs, je vous ai appelé homme de bien; mais vous, considérant les paroles du Christ, dites-vous à vous-même: « Il n'y a de bon que Dieu seul <sup>1</sup>. » Cela étant vrai, car c'est la Vérité qui l'a dit, on ne doit pas m'accuser de vous avoir flatté ni de m'être mis en contradiction avec ces paroles de l'Évangile pour vous avoir appelé homme de bien. Le Seigneur lui-même ne s'est pas contredit lorsqu'il a parlé ainsi: « L'homme de bien tire de bonnes choses du bon trésor de son cœur <sup>2</sup>. » Dieu est singulièrement bon et ne peut pas ne pas l'être; sa bonté ne tient point à une participation à aucun bien, car le bien par lequel il est bon, c'est lui-même: mais c'est par Dieu même que l'homme est bon lorsqu'il est bon; il ne peut pas l'être de lui-même. Ceux qui deviennent bons le deviennent par l'esprit de Dieu; notre nature a été créée capable de recevoir ce divin esprit au moyen de notre volonté propre. Pour que nous soyons bons, il nous faut donc recevoir et posséder les dons de celui qui est bon de lui-même; quiconque les néglige devient mauvais de son propre fond. C'est pourquoi l'homme est bon en tant qu'il agit bien, c'est-à-dire qu'il fait le bien avec connaissance, amour et piété; il est mauvais en tant qu'il pèche, c'est-à-dire qu'il s'éloigne de la vérité, de la charité et de la piété. Qui dans cette vie est sans quelque péché? Mais nous appelons bon celui dont les bonnes actions l'emportent sur les mauvaises, et nous

appelons très-bon celui qui pèche le moins.

13. C'est pourquoi ceux que le Seigneur lui-même appelle bons à cause de leur participation à la grâce divine, il les appelle mauvais à cause des vices de la faiblesse humaine; cet état doit durer jusqu'à ce que, guéris de tout penchant au mal, nous passions à l'autre vie où l'on ne pèche plus. C'est aux bons et non pas aux mauvais qu'il enseignait à prier lorsqu'il leur prescrivait de dire: « Notre Père qui êtes aux cieux. » Car s'ils sont bons, c'est parce qu'ils sont enfants de Dieu, non pas engendrés tels de sa nature, mais devenus tels par sa grâce, comme ceux qui le reçoivent et à qui il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu <sup>1</sup>. Cette génération spirituelle est nommée adoption dans l'Écriture pour la distinguer de cette génération d'un Dieu naissant d'un Dieu, d'un Éternel engendré par l'Éternel et dont l'Écriture a dit: « Qui racontera sa génération <sup>2</sup>? » Jésus-Christ a donc déclaré bons ceux qu'il a autorisés à dire véritablement à Dieu: « Notre Père qui êtes aux cieux. » Il a voulu cependant qu'ils disent dans la même oraison: « Remettez-nous nos dettes comme nous remettons à ceux qui nous doivent. » Quoiqu'il soit évident que ces dettes sont les péchés, le Seigneur l'a dit plus clairement par ces paroles: « Car si vous remettez aux hommes les péchés qu'ils ont commis contre vous, votre Père vous remettra vos propres péchés <sup>3</sup>. » Les baptisés répètent cette prière; cependant il n'y a pas de péchés passés qui ne soient remis dans la sainte Église aux baptisés. Si ensuite dans la mortelle fragilité de cette vie, ils ne contractaient pas des souillures pour lesquelles il faille le pardon, ils ne diraient pas avec vérité: « Remettez-nous nos dettes. » Ils sont donc bons en tant qu'ils sont enfants de Dieu; mais ils sont mauvais en tant qu'ils pèchent, et c'est ce qu'ils attestent par un aveu qui n'est pas menteur.

14. Dira-t-on que les péchés des bons et les péchés des mauvais sont différents? Cela a toujours été probable. Cependant le Seigneur Jésus, sans aucune ambiguïté, a appelé mauvais ceux-là même dont il disait que Dieu était le Père. Dans un autre endroit du même discours où il nous a appris à prier, il nous exhorte à l'oraison en ces termes: « Demandez, et vous recevrez; cherchez et vous trouverez; frappez, et l'on vous ouvrira. Car tout homme

<sup>1</sup> Marc, x, 18. — <sup>2</sup> Luc, vi, 45.

<sup>3</sup> Jean, i, 12. — <sup>1</sup> Is. LIII, 8. — <sup>2</sup> Matth. vi, 9, 12, 14.

« qui demande reçoit, et qui cherche trouve ; « et l'on ouvre à qui frappe ; » et un peu après : « Si donc vous qui êtes mauvais, vous savez « donner à vos enfants ce qui est bon, à com- « bien plus forte raison votre Père qui est aux « cieux donnera ce qui est bon à ceux qui le « lui demandent ! » Dieu est-il donc le Père des méchants ? Non, sans doute. Pourquoi donc le Seigneur parle-t-il de leur Père céleste à ceux qui sont mauvais, sinon parce que la Vérité nous fait voir en même temps ce que nous sommes par la bonté de Dieu, et ce que nous sommes par le vice de notre nature, nous recommandant de recourir à l'un, pendant qu'il nous aide à nous relever de l'autre ? Sénèque qui a vécu au temps des apôtres et dont on lit quelques lettres <sup>2</sup> adressées à l'Apôtre Paul, a dit avec raison : « Celui qui « hait les méchants hait tous les hommes. » Et cependant on doit les aimer pour qu'ils ne soient plus méchants, de même qu'on aime les malades, non pas pour qu'ils demeurent malades, mais pour qu'ils soient guéris.

15. Tous les péchés que nous commettons en cette vie après la rémission qui s'obtient dans le baptême, quoi qu'ils ne soient pas d'une gravité à nous faire écarter des divins autels, doivent s'expier, non point par une douleur stérile, mais par des sacrifices de miséricorde. Ce que nous vous demandons dans nos intercessions auprès de vous, sachez donc que nous l'offrons à Dieu pour vous ; car vous avez besoin de la miséricorde que vous exercez, et croyez celui qui a dit : « Remettez, et il vous « sera remis, donnez et l'on vous donnera <sup>3</sup>. » Quand même nous vivrions de façon à ne pas avoir à dire : « Remettez-nous nos dettes, » plus notre cœur serait pur, plus la clémence devrait y trouver place ; et si nous ne sommes pas émus de la parole où le Seigneur invite « celui « qui est sans péché à jeter la première pierre, » nous devons suivre au moins l'exemple du Seigneur qui, étant sans péché, dit à la femme qu'on lui avait laissée avec terreur : « Ni « moi je ne vous condamnerai point, allez « et ne péchez plus <sup>4</sup>. » La femme coupable aurait pu craindre qu'après l'éloignement de ceux que la pensée de leurs péchés avait amenés à

lui pardonner sa faute, elle n'eût été condamnée par celui qui était sans péché. Mais lui, tranquille dans sa conscience et la clémence au cœur, après que la femme eût répondu que personne ne l'avait condamnée, « Ni moi, dit « le Sauveur, je ne vous condamnerai pas. » C'est comme s'il eût dit : La malice a pu vous épargner, pourquoi craignez-vous l'innocence ? Et de peur qu'on ne crût pas qu'il pardonnait mais qu'il approuvait, « Allez, dit-il, et ne péchez plus. » Par là il montrait qu'il pardonnait à la faiblesse humaine, mais que la faute lui déplaisait. Vous reconnaissez maintenant que les intercessions sont dans le véritable esprit de la religion, que nous ne faisons pas cause commune avec les criminels, quand nous intercédons souvent pour des scélérats sans être des scélérats, mais que ce sont des pécheurs intercédant pour des pécheurs, et j'oserai dire, auprès de pécheurs, sans que nulle intention injurieuse se mêle à mes paroles.

16. Sans doute ce n'est pas en vain qu'ont été institués la puissance du roi, le droit du glaive de la justice, l'office du bourreau, les armes du soldat, les règles de l'autorité, la sévérité même d'un bon père. Toutes ces choses ont leurs mesures, leurs causes, leurs raisons, leurs avantages ; elles impriment une terreur qui contient les méchants et assure le repos des bons. On ne doit pas appeler bons ceux que la crainte seule des supplices empêcherait de mal faire, car nul n'est bon par la peur du châtiement, mais par l'amour de la justice ; toutefois il n'est pas inutile que la terreur des lois retienne l'audace humaine, afin que l'innocence demeure en sûreté au milieu des pervers et que dans les méchants eux-mêmes la contrainte imposée par la peur des supplices détermine la volonté à recourir à Dieu et à devenir meilleure. Mais les intercessions des évêques ne sont pas contraires à cet ordre établi dans le monde ; bien plus il n'y aurait aucune raison d'intercéder si ces choses n'existaient pas. Les bienfaits de l'intercession et du pardon ont d'autant plus de prix que le châtiement était plus mérité. Autant que je puis en juger, les sévérités racontées dans l'Ancien Testament n'avaient d'autre but que de montrer la justice des peines établies contre les méchants ; et l'indulgence de la nouvelle alliance nous invite à leur pardonner, afin que la clémence devienne, ou un moyen de salut même pour nous qui

<sup>1</sup> Matth. VII, 7, 8, 11.

<sup>2</sup> A l'époque de saint Augustin, on croyait, comme on le voit ici, à l'authenticité des quatorze lettres de Sénèque à saint Paul que la critique moderne a déclarées apocryphes ; mais cela ne prouverait point que des rapports n'aient pas existé entre le précepteur de Néron et l'Apôtre des Gentils.

<sup>3</sup> Luc. VI, 37, 38. — <sup>4</sup> Jean, VIII, 11.



avons péché, ou une recommandation de mansuétude, afin qu'au moyen de ceux qui pardonnent, la vérité n'inspire pas seulement de la crainte, mais encore de l'amour.

17. Mais il importe beaucoup de considérer dans quel esprit chacun pardonne. De même qu'on punit quelquefois avec miséricorde, on peut pardonner avec cruauté. Pour me faire mieux comprendre par un exemple, qui ne regarderait comme un homme cruel celui qui pardonnerait à un enfant voulant obstinément jouer avec des serpents ? Qui ne rendrait hommage à la miséricorde de celui qui, dans ce cas, aurait recours même aux verges pour se faire écouter ? Et toutefois la correction ne devrait pas aller jusqu'à faire mourir l'enfant, pour qu'elle pût lui être profitable. Et lors même qu'un homme est tué par un autre homme, il y a une grande différence entre la mort donnée dans le but de nuire ou d'arracher injustement quelque chose, comme le fait un ennemi ou un voleur ; et la mort donnée pour punir ou pour exécuter les arrêts de la justice, comme le fait le juge, comme le fait le bourreau ; et la mort donnée pour se sauver ou pour se défendre, comme le fait un voyageur à l'égard d'un brigand qui l'attaque et un soldat envers l'ennemi. Et parfois celui qui a été cause de la mort est plutôt en faute que celui qui tue, comme si quelqu'un trompe sa caution et que celui-ci subisse la peine légitime à sa place. Cependant on n'est pas coupable toutes les fois qu'on est cause de la mort d'autrui ; c'est ce qui arriverait si un homme, mal reçu par une femme dans une sollicitation criminelle, se tuait de désespoir ; si un fils, craignant les verges dont son père se serait affectuellement armé, se jetait dans un précipice, ou si quelqu'un se donnait la mort parce que tel homme aurait été mis en liberté ou dans la crainte qu'il ne fût mis en liberté. En vue d'éviter à autrui ces causes de mort, faudrait-il consentir au crime, empêcher les châtimens qui se proposent, non le mal, moins la correction du coupable, empêcher même les punitions paternelles, et arrêter les œuvres de miséricorde ? Quand ces choses arrivent, il faut les déplorer comme on déplore d'autres malheurs humains, mais nous n'avons rien à changer à nos volontés honnêtes dans le but de les prévenir.

18. Nos intercessions en faveur d'un criminel ont quelquefois aussi des suites que nous

ne voudrions pas. Il peut arriver qu'entraîné par la passion et insensible à l'indulgence, celui que nous avons sauvé redouble d'audace cruelle en raison de son impunité et que plusieurs périssent de la main de celui que nous avons arraché à la mort ; il peut arriver encore que l'exemple d'un coupable grâcié et revenu à une vie meilleure éveille des espérances d'impunité et en fasse périr d'autres qui se laisseront aller à de semblables ou à de plus mauvaises actions. Je ne crois pas que nos intercessions soient responsables de ces maux ; on doit nous attribuer plutôt le bien que nous avons en vue et que nous cherchons, je veux dire : la mansuétude qui fasse aimer la parole de la vérité, et le désir que ceux qui sont sauvés d'une mort temporelle vivent de façon à ne pas tomber dans l'éternelle mort, pour laquelle il n'y a plus de libérateur.

19. Votre sévérité est donc utile : elle aide au repos public et au nôtre ; notre intercession est utile aussi : elle tempère votre sévérité. Que les requêtes des bons ne vous déplaisent pas ; car les bons ne sont pas fâchés que les méchants vous craignent. Ce n'est pas seulement de la pensée du jugement futur que l'apôtre Paul effraye les hommes pervers ; il les effraye aussi de la hache que vous faites porter devant vous et la considère comme appartenant au gouvernement de la divine providence : « Que toute personne, dit-il, soit soumise aux « puissances supérieures, car il n'y a pas de « puissance qui ne vienne de Dieu ; toutes « celles qui sont établies l'ont été par lui. C'est « pourquoi celui qui résiste à la puissance « résiste à l'ordre de Dieu, et ceux qui y ré- « sistent attirent sur eux-mêmes la condamna- « tion : les princes ne sont point à craindre lors- « qu'on ne fait que de bonnes actions, mais « lorsqu'on en fait de mauvaises. Veux-tu « donc ne pas craindre la puissance ? Fais le « bien, et tu obtiendras d'elle des louanges : « elle est envers toi le ministre de Dieu pour « le bien. Mais si tu fais le mal, crains, car ce « n'est pas en vain qu'elle porte le glaive ; elle « est le ministre de Dieu, chargée de sa ven- « geance contre celui qui agit mal. Il est donc « nécessaire de vous y soumettre, non-seule- « ment par crainte de sa colère, mais encore « par conscience. C'est pour cela aussi que vous « payez aux princes des tributs, car ils sont les « ministres de Dieu, persévérant dans l'ac- « complissement de ces devoirs. Rendez à tous

« ce qui leur est dû : à l'un le tribut, à l'autre à l'impôt, à celui-ci la crainte, à celui-là l'honneur. Ne devez rien à personne, si ce n'est l'amour qui doit vous unir les uns aux autres <sup>1</sup>. » Ces paroles de l'Apôtre montrent combien votre sévérité est utile. C'est pourquoi, de même que ceux qui ont la crainte de l'autorité lui doivent aussi de l'amour, de même l'autorité doit avoir de l'amour pour ceux que contient la terreur de ses menaces. Que rien ne se fasse par le désir de nuire, mais qu'un sentiment de charité préside à tout ; jamais rien de cruel, jamais rien d'inhumain. On craindra le juge, mais le devoir de l'intercession ne sera pas méprisé, parce que, dans le châtement comme dans le pardon, il n'y a de bon que la pensée de rendre meilleure la vie des hommes. Si telles sont la perversité et l'impiété des coupables que ni la punition ni la grâce ne leur servent de rien, les bons n'en ont pas moins rempli leur devoir d'amour par leur sévérité et leur mansuétude ; car ils ont eu l'intention de remplir ce devoir et l'ont fait avec une conscience que Dieu voit.

20. Vous ajoutez dans votre lettre : « Mais maintenant telles sont nos mœurs que les hommes désirent à la fois la remise de la peine du crime et la possession de la chose pour laquelle le crime a été commis. » Vous parlez ici de la pire espèce d'hommes, celle pour laquelle la pénitence n'est qu'un remède inutile. Si on ne restitue pas, lorsqu'on le peut, le bien d'autrui, on ne fait qu'un semblant de pénitence ; si elle est sincère, il n'y a pas de rémission sans restitution ; mais, ainsi que je l'ai dit, il faut que la restitution soit possible. Car bien souvent celui qui dérobe perd, soit qu'il tombe entre les mains d'autres méchants, soit qu'il mène lui-même mauvaise vie ; et il ne lui reste plus rien pour restituer. Nous ne pouvons dire à cet homme : rendez ce que vous avez pris, que quand nous croyons qu'il l'a et qu'il refuse. Il n'y a pas injustice à presser par la rigueur celui qui ne rend pas et qu'on croit en mesure de restituer, parce que, n'eût-il pas de quoi rembourser l'argent dérobé, il expie ainsi par des souffrances corporelles le tort d'avoir volé. Mais il n'est pas sans humanité d'intercéder même en de tels cas, comme on le fait pour des criminels ; l'intercession n'aurait point ici pour but d'empêcher qu'on ne restituât à autrui, mais d'empêcher

qu'un homme ne sévise contre un autre homme : je parle surtout de celui qui, ayant remis la faute, cherche l'argent et qui, renonçant à se venger, craint seulement qu'on ne le trompe. Si alors nous pouvons persuader que ceux pour lesquels nous intervenons n'ont pas ce qui leur est demandé, les tourments cessent aussitôt. Mais parfois des gens miséricordieux veulent épargner à un homme des supplices certains quand la possibilité de restituer leur paraît incertaine. C'est à vous-mêmes à nous pousser et à nous convier à ces actes de compassion ; car mieux vaut perdre son argent, si le voleur l'a encore, que de le torturer ou même de le tuer s'il ne l'a plus. Cependant il convient alors d'intercéder bien plus auprès des réclameurs qu'auprès des juges ; de peur que ceux-ci, ayant la puissance de faire rendre et n'y forçant pas, n'aient l'air de dérober ; et du reste, dans l'emploi de la force pour obtenir les restitutions, ils doivent rester toujours humains.

21. Mais je dis en toute assurance que celui qui intervient auprès d'un homme pour qu'il ne restitue pas ce qu'il a volé, et qui, si le coupable se réfugie auprès de lui, ne le pousse pas le mieux qu'il peut à la restitution, devient le complice de sa fraude et de son crime. Avec de tels hommes il y aurait plus de miséricorde à refuser qu'à prêter secours ; ce n'est pas secourir que d'aider au mal, mais plutôt c'est perdre et accabler. S'ensuit-il que nous puissions ou que nous devions jamais punir ou livrer pour punir ? Nous agissons dans la mesure du pouvoir épiscopal, en menaçant quelquefois du jugement des hommes, mais surtout et toujours du jugement de Dieu. Lorsque nous sommes en présence de coupables que nous savons avoir dérobé et avoir de quoi rendre, nous accusons, nous reprenons, nous détestons, tantôt en particulier, tantôt en public, selon l'utilité qui peut en résulter pour les personnes, et nous prenons garde de pousser à de plus grandes folies qui deviendraient pour d'autres un malheur. Parfois même, si de plus importantes considérations ne nous retiennent, nous privons les coupables de la sainte communion de l'autel.

22. Il arrive souvent qu'ils nous trompent, soit en niant qu'ils aient dérobé, soit en affirmant qu'ils n'ont pas de quoi rendre ; souvent vous êtes trompés vous-mêmes, en croyant que nous ne faisons rien pour qu'ils restituent ou

<sup>1</sup> Rom. XIII, 1-8.



en croyant qu'ils ont de quoi restituer; tous tant que nous sommes, ou presque tous, nous aimons à croire ou à faire croire que nos soupçons sont des connaissances, lorsque nous pensons reconnaître une apparente vérité, oubliant que des choses croyables peuvent être fausses, et que quelques-unes d'incroyables peuvent être vraies. C'est pourquoi, parlant de certains coupables « qui désirent à la fois la remise de la peine du crime et la possession de la chose pour laquelle le crime a été commis, » vous avez ajouté : « Pour ceux-là aussi votre sacerdoce croit devoir intervenir. » Il peut se faire en effet que vous sachiez ce que je ne sais pas, et que je croie devoir intervenir pour quelqu'un qui peut me tromper, sans pouvoir vous tromper vous-même, en me faisant croire qu'il n'a pas ce que vous savez qu'il a. Nous ne penserons pas de même sur le coupable, mais ni l'un ni l'autre nous n'aimerons que la restitution ne se fasse pas. Hommes, nous différons d'opinion sur un homme, mais nous n'avons qu'un même sentiment sur la justice. De la même manière, il peut se faire que je sache que quelqu'un n'a pas, et que vous n'en soyez pas sûr vous-même et que vous le soupçonniez seulement; à cause de cela je vous paraîtrais intervenir « pour celui qui désirerait à la fois la remise de la peine de son crime et la possession de la chose pour laquelle le crime a été commis. » En résumé donc je n'oserais jamais dire, penser, décider qu'il fallût intervenir pour demander que quelqu'un restât maître, par l'impunité, de ce qu'il aurait dérobé par un crime; je ne l'oserais jamais auprès de vous, ni auprès d'hommes tels que vous, s'il en est qui aient le bonheur de vous ressembler, ni auprès de ceux qui convoitent ardemment les biens d'autrui, bien inutiles à leur bonheur, toujours même dangereux et funestes; je ne l'oserais jamais dans mon cœur où j'ai Dieu pour témoin. Ce que je puis demander, c'est qu'on pardonne l'injure, mais que le coupable restitue ce qu'il a ravi, si toutefois il a ce qu'il a volé ou de quoi rendre autrement.

23. Tout ce qui est pris à quelqu'un malgré lui ne l'est pas injustement. Beaucoup de gens ne veulent payer ni les honoraires du médecin, ni le salaire de l'ouvrier; pourtant le médecin et l'ouvrier reçoivent en toute justice ce qu'on leur donne par force, et c'est à ne pas leur donner qu'il y aurait injustice. Mais de ce que l'a-

vocat vend sa défense et le jurisconsulte son conseil, le juge ne doit pas vendre un équitable jugement ni le témoin une déposition véritable; car le juge et le témoin ont à considérer l'intérêt des deux parties, et les autres l'intérêt d'une seule. On ne doit pas vendre les jugements justes ni les témoignages vrais; mais quand le juge vend l'injustice et le témoin la fausseté, c'est un bien plus grand crime, car ceux qui en paient le prix, quoique de leur pleine volonté, le font avec scélératesse. Toutefois celui qui achète un jugement juste a coutume de se regarder comme volé et de réclamer, parce que la justice qu'il obtient n'aurait pas dû être vénale; et celui qui a payé pour un jugement inique redemanderait volontiers son argent, si son marché n'était pas un sujet de crainte ou de honte.

24. Il est des personnes de bas lieu qui reçoivent des deux parties, comme les employés dans les offices subalternes et ceux qui les commandent; on leur redemande ce qu'ils ont extorqué par une coupable cupidité; on leur laisse ce qu'on leur a donné par une coutume qu'on tolère; nous blâmerions plus ceux qui réclameraient dans ce dernier cas que ceux qui se seraient fait payer selon l'usage; parce que c'est en vue de ces profits que ces gens-là entrent ou restent dans ces emplois inférieurs dont les affaires humaines ont besoin. Et lorsque ces gens viennent à mener un autre genre de vie ou à s'élever à un haut degré de sainteté, ils donnent aux pauvres comme leur propre bien ce qu'ils ont acquis de cette façon, et ne le restituent pas à ceux de qui ils l'ont reçu comme on ferait du bien d'autrui. Quant à celui qui a pris par vol, rapine, calomnie, oppression, violence, celui-là, nous voulons qu'il restitue et non pas qu'il donne. C'est l'exemple évangélique que donne le publicain Zachée : ayant tout à coup changé sa vie en une sainte vie après avoir reçu le Seigneur dans sa maison, lui dit : « Je donne aux pauvres la moitié de mes biens, et si j'ai dérobé quelque chose à quelqu'un, je lui rends le quadruple <sup>1</sup>. »

25. Cependant si on regarde de plus près à ce que commande la justice, on aura bien plus raison de dire à l'avocat : rendez ce que vous avez reçu pour vous être élevé contre la vérité, pour être venu en aide à l'iniquité, pour avoir trompé le juge, opprimé une cause juste et triomphé par la fausseté (et que

<sup>1</sup> Luc, XIX, 8.

d'hommes éloquentes, qui passent pour très-honnêtes, foulent ainsi les droits de la vérité, non-seulement sans tomber sous les coups de la loi, mais même en se faisant honneur de ces iniques victoires!). On aura, dis-je, bien plus raison de tenir à l'avocat ce langage que de dire à n'importe quel agent du pouvoir judiciaire : rendez ce que vous avez reçu pour avoir arrêté, par ordre du juge, un homme qu'on avait besoin d'entendre quelle que fût sa cause, pour l'avoir garotté de peur qu'il ne résistât, pour l'avoir enfermé de peur qu'il ne s'échappât, pour l'avoir fait comparaître durant le procès ou l'avoir renvoyé après le jugement. Mais chacun sait pourquoi on ne dit pas de pareilles choses à l'avocat; un homme ne veut pas redemander à son défenseur ce qu'il lui a donné pour lui faire avoir injustement gain de cause; de même qu'il ne voudrait pas rendre ce qu'il aurait reçu de la partie adverse après sa victoire de mauvais aloi. Trouverait-on aisément un avocat ou quelqu'un assez homme de bien pour dire de la part de l'avocat à son client : Reprenez ce que vous m'avez donné après que j'ai eu parlé pour vous au mépris de la justice, et restituez à votre adversaire ce que vous lui avez injustement enlevé sous le coup des efforts de ma parole? C'est néanmoins ce que doit faire celui que le repentir ramène à une vie plus droite. Si donc l'homme qui a plaidé injustement refuse, après avoir été averti, la réparation qu'il doit, l'avocat ne peut consentir à garder le prix de cette iniquité. On restitue ce qu'on a secrètement volé, et l'on ne restituerait pas ce qu'on aurait acquis, en trompant les lois et le juge, devant les tribunaux même où les crimes sont punis! Que dirai-je de l'usure pour laquelle et les lois et les juges ordonnent restitution? Y a-t-il plus de cruauté à soustraire ou à prendre de force quelque chose à un riche que de ruiner le pauvre par l'usure? Voilà différents genres d'injustices dont je voudrais la réparation; mais à quel juge aurait-on recours pour cela?

26. Si nous comprenons sagement l'endroit du livre des Proverbes où on lit que « le monde avec toutes ses richesses appartient à l'homme fidèle et que pas une obole n'est due à l'infidèle <sup>1</sup>, » ne prouverons-nous pas que tous ceux qui mènent joyeuse vie avec des biens légitimement acquis et qui ne savent pas en faire usage, possèdent le bien d'autrui? Car ce

qu'on a le droit de posséder n'appartient pas certainement à autrui; or on possède par le droit ce qu'on possède avec justice, et avec justice ce qu'on possède bien. Donc tout ce qu'on possède mal est à autrui, et celui-là possède mal qui use mal. Vous voyez ainsi que de gens devraient rendre le bien d'autrui, puisqu'il en est peu à qui on puisse faire restitution; mais n'importe où ceux-ci se rencontrent, ils méprisent d'autant plus ces richesses qu'ils pourraient les posséder avec plus de justice. Car personne ne possède mal la justice, et celui qui ne l'aime pas ne l'a pas. Quant à l'argent, les méchants ont une mauvaise manière de le posséder; les bons le possèdent d'autant mieux qu'ils l'aiment moins. Mais on tolère l'iniquité de mauvais possesseurs des biens humains, et parmi eux on a établi des droits qu'on appelle civils; ils ne font pas à cause de cela un meilleur usage de ce qu'ils ont, mais ce mauvais usage devient moins dédommageable pour autrui. Les choses vont ainsi jusqu'à ce que les fidèles et les pieux auxquels tout appartient de droit, et dont les uns se sont sanctifiés dans les rangs des mauvais riches, et les autres, en vivant quelque temps au milieu d'eux, ont été éprouvés mais non souillés par leurs injustices, arrivent à cette cité où les attend l'héritage de l'éternité: c'est là qu'il n'y a de place que pour le juste, de rang élevé que pour le sage; c'est là qu'on ne possédera que ce qui est véritablement à soi. Cependant, même ici, nous n'intercédons pas pour que les biens d'autrui ne soient point restitués d'après les mœurs et les lois de la terre; lorsque nous demandons que vous vous adoucissiez envers les méchants, ce n'est pas pour qu'on les aime et pour qu'ils demeurent ce qu'ils sont, c'est parce que tous ceux qui sont bons le deviennent en cessant d'être méchants et qu'on apaise Dieu par un sacrifice de miséricorde: si Dieu n'était pas indulgent à ceux qui sont mauvais, il n'y aurait personne de bon.

Voilà une trop longue lettre qui vous fait perdre votre temps, quand peu de mots auraient suffi à un homme aussi pénétrant et aussi instruit que vous. Il y a longtemps que j'aurais fini si j'avais cru que vous seul dussiez lire ma réponse. Vivez heureux dans le Christ, mon très-cher fils.

<sup>1</sup> Livre des Proverbes, XVII, version des Septante.



## LETTRE CLIV.

(Année 414.)

Le vicaire d'Afrique exprime à saint Augustin ses sentiments de respectueuse admiration ; il avait reçu et lu les trois premiers livres de *la Cité de Dieu*.

## MACÉDONIUS A SON VÉNÉRABLE SEIGNEUR ET CHER PÈRE AUGUSTIN, ÈVÈQUE.

1. Je suis merveilleusement frappé de votre sagesse, soit que je lise vos ouvrages, soit que je lise ce que vous avez bien voulu m'envoyer sur les intercessions en faveur des criminels. Je trouve dans vos ouvrages tant de pénétration, de science, de sainteté qu'il n'y a rien au delà ; et tant de réserve dans votre lettre que si je ne faisais pas ce que vous demandez, je croirais presque que le seul coupable de l'affaire c'est moi, ô vénérable seigneur et cher Père. Car vous n'insistez point comme la plupart des gens de ce lieu, et vous n'arrachez pas de force ce que vous désirez ; mais lorsque vous croyez devoir vous adresser à un juge accablé de tant de soins, vous exhortez avec une réserve qui vient en aide à vos paroles, et qui, auprès des gens de bien, est la plus puissante manière de vaincre les difficultés. C'est pourquoi je me suis hâté d'avoir égard à votre demande : je l'avais déjà fait espérer.

2. J'ai lu vos livres<sup>1</sup>, car ce ne sont pas de ces œuvres languissantes et froides qui souffrent qu'on les quitte ; ils se sont emparés de moi, m'ont enlevé à tout autre soin et m'ont si bien attaché à eux (puisse Dieu m'être ainsi favorable !), que je ne sais ce que je dois le plus y admirer, ou la perfection du sacerdoce, ou les dogmes de la philosophie, ou la pleine connaissance de l'histoire, ou l'agrément de l'éloquence ; votre langage séduit si fortement les ignorants eux-mêmes qu'ils n'interrompent pas la lecture de vos livres avant de l'avoir achevée, et qu'après avoir fini ils recommencent encore. Vous avez prouvé à nos adversaires, impudemment opiniâtres, que dans ce qu'ils appellent les siècles heureux, il est arrivé de plus grands maux dont la cause est cachée dans l'obscurité des secrets de la nature, et que les fausses félicités de ces temps ont conduit, non point à la béatitude, mais aux abîmes ; vous avez montré que notre religion et les mystères du Dieu véritable, sans compter la vie éternelle promise aux hommes vertueux, adoucissent les inévitables amertumes de la vie présente. Vous vous êtes servi du puissant exemple d'un malheur récent<sup>2</sup> ; toutefois, malgré les fortes preuves que vous en tirez au profit de notre cause, j'aurais voulu, si c'eût été possible, qu'il ne vous eût pas servi<sup>3</sup>. Mais cette calamité ayant donné lieu à tant de plaintes folles de la part de ceux qu'il fallait convaincre, il était devenu

nécessaire de tirer de cette catastrophe même des preuves de la vérité.

3. Voilà ce que j'ai pu vous répondre sous le poids de tant d'occupations ; elles sont vaines si on considère à quoi aboutissent les choses humaines, mais elles ont pourtant leur nécessité dans les jours mortels qui nous sont faits ici-bas. S'il m'est accordé du loisir et de la vie, je vous écrirai aussi d'Italie pour vous marquer tout ce que m'inspire un ouvrage d'une si grande science, sans que je puisse cependant payer jamais toute ma dette. Que le Dieu tout-puissant garde votre sainteté en santé et en joie durant une très-longue vie, ô désirable seigneur et cher Père.

## LETTRE CLV.

(Année 414.)

Toutes les beautés de la philosophie chrétienne se trouvent dans cette lettre où saint Augustin entretient Macédonius des conditions de la vie heureuse et des devoirs de ceux qui sont à la tête des peuples. Cette lettre est pleine de choses admirables ; elle établit les fondements de la politique chrétienne.

## AUGUSTIN, ÈVÈQUE, SERVITEUR DU CHRIST ET DE SA FAMILLE, A SON CHER FILS MACÉDONIUS, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Quoique je ne reconnaisse pas en moi la sagesse que vous m'attribuez, j'ai pourtant de nombreuses actions de grâces à rendre à l'affection si vive et si sincère que vous me témoignez. J'ai du plaisir à penser que les fruits de mes études plaisent à un homme tel que vous ; j'en éprouve bien davantage à voir votre cœur s'attacher à l'amour de l'éternité, de la vérité et de la charité même, à l'amour de ce céleste et divin empire dont le Christ est le souverain, et où seulement on vivra toujours heureux, si on a bien et pieusement vécu en ce monde ; je vois que vous vous en approchez, et je vous aime à cause de votre ardent désir d'y parvenir. De là découle aussi la véritable amitié, amour tout gratuit qui ne tire pas son prix des avantages temporels. Car personne ne peut être véritablement l'ami d'un homme s'il ne l'a été premièrement de la vérité, et si ce dernier amour n'est gratuit, il ne peut exister d'aucune manière.

2. Les philosophes aussi ont beaucoup parlé là-dessus ; mais on ne trouve pas en eux la vraie piété, c'est-à-dire le vrai culte du vrai Dieu d'où il faut tirer tous les devoirs de bien vivre ; je pense que leur erreur ne vient pas d'autre chose sinon qu'ils ont voulu se fabriquer en quelque sorte de leur propre fond une vie heureuse et qu'ils ont cru devoir la

<sup>1</sup> Les trois premiers livres de *la Cité de Dieu*.

<sup>2</sup> La chute de Rome.

<sup>3</sup> On voit ici combien les âmes chrétiennes les meilleures avaient été émuës et troublées de la prise de Rome par les Barbares.

faire plutôt que de la demander, tandis que Dieu seul la donne. Nul ne peut faire l'homme heureux, si ce n'est Celui qui a fait l'homme. Celui qui accorde de si grands biens aux bons et aux méchants pour qu'ils existent, pour qu'ils soient des hommes, pour qu'ils aient à leur service leurs sens, leurs forces et les richesses de la terre, se donnera lui-même aux bons pour qu'ils soient heureux, et leur bonté même est déjà un présent divin. Mais les hommes qui, dans cette misérable vie, dans les membres mourants, sous le poids d'une chair corruptible, ont voulu être les auteurs et comme les créateurs de leur vie heureuse, n'ont pas pu comprendre comment Dieu résistait à leur orgueil; ils aspiraient à la vie heureuse par leurs propres vertus et croyaient déjà la tenir, au lieu de la demander à celui qui est la source même des vertus et de l'espérer de sa miséricorde. C'est pourquoi ils sont tombés dans une très-absurde erreur, d'un côté, soutenant que le sage était heureux jusque dans le taureau de Phalaris, et forcés, de l'autre, d'avouer que parfois il fallait fuir une vie heureuse. Car ils cèdent aux maux du corps trop accumulés, et, au milieu de l'excès de leurs souffrances, ils sont d'avis de quitter cette vie. Je ne veux pas dire ici quel crime ce serait qu'un homme innocent se tuât; il ne le doit pas du tout, lors même qu'il serait coupable; nous avons exposé cela en détail dans le premier des trois livres que vous avez lus avec tant de bienveillance et d'attention. Que l'on voie, sans l'emportement de l'orgueil, mais avec le calme de la modération, si on peut appeler heureuse une vie que le sage ne garde pas pour en jouir et qu'il est amené à s'arracher de ses propres mains.

3. Il y a, comme vous savez, dans Cicéron, à la fin du cinquième livre des Tusculanes, un endroit qui est à considérer ici. En parlant de la cécité du corps, et en affirmant que le sage, même devenu aveugle, peut être heureux, Cicéron énumère beaucoup de choses que ce sage aurait du bonheur à entendre; de même s'il devenait sourd, il y aurait pour ses yeux des spectacles qui le raviraient et lui donneraient de la félicité. Mais Cicéron n'a pas osé dire que le sage serait encore heureux s'il devenait aveugle et sourd; seulement si les plus cruelles douleurs du corps s'ajoutent à la privation de l'ouïe et de la vue, et que le

malade n'en reçoive pas la mort, Cicéron lui laisse la ressource de se la donner lui-même pour accomplir sa délivrance, par cet acte de vertu, et arriver au port de l'insensibilité. Le sage est donc vaincu par les souffrances extrêmes, et, sous l'étreinte de maux cruels, il commet sur lui-même un homicide. Mais celui qui ne s'épargne pas lui-même pour échapper à de tels maux, qui épargnera-t-il? Certainement le sage est toujours heureux, certainement nulle calamité ne peut lui ravir la vie heureuse placée en sa propre puissance. Et voilà que dans la cécité et la surdité et les plus cruels tourments du corps, ou bien ce sage perd la vie heureuse, ou bien, s'il la conserve encore dans ces afflictions, il y aura parfois, d'après les raisonnements de ces savants hommes, une vie heureuse, que le sage ne peut pas supporter; ou, ce qui est plus absurde, qu'il ne doit pas supporter, qu'il doit fuir, briser, rejeter, et dont il doit s'affranchir par le fer ou le poison ou tout autre genre de mort volontaire: c'est ainsi que, selon les épicuriens et quelques autres extravagants, il arrivera au port de l'insensibilité de façon à ne plus être du tout, ou bien trouvera un bonheur qui consistera à être délivré, comme d'une peste, de cette vie heureuse qu'il prétendait mener en ce monde. O trop superbe forfanterie! Si, malgré les souffrances du corps, la vie du sage est encore heureuse, pourquoi n'y demeure-t-il pas pour en jouir? Si, au contraire, elle est misérable, n'est-ce pas, je vous le demande, l'orgueil qui l'empêche de l'avouer, de prier Dieu et d'adresser ses supplications à la justice et à la miséricorde de Celui qui a la puissance, soit de détourner ou d'adoucir les maux de cette vie ou de nous armer de force pour les supporter ou de nous en délivrer tout à fait, et de nous donner ensuite la vie véritablement heureuse, séparée de tout mal et inséparable du souverain bien?

4. C'est la récompense des âmes pieuses; dans l'espoir de l'obtenir nous supportons sans l'aimer cette vie temporelle et mortelle; nous supportons courageusement ses maux par l'inspiration et le don divins, quand, la joie dans le cœur, nous attendons fidèlement l'accomplissement de la promesse que Dieu nous a faite des biens éternels. L'apôtre Paul nous y exhorte lorsqu'il nous parle de ceux qui « se réjouissent dans l'espérance et qui sont



« patients dans la tribulation <sup>1</sup> ; » il nous montre pourquoi on est patient dans la tribulation en nous disant d'abord qu'on se réjouit dans l'espérance. J'exhorte à cette espérance par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Dieu lui-même notre maître a enseigné cela lorsqu'il a voilé sa majesté sous les apparences d'une chair infirme; non-seulement il l'a enseigné par l'oracle de sa parole, mais encore il l'a confirmé par l'exemple de sa passion et de sa résurrection. Il a montré par l'une ce que nous devons supporter, par l'autre ce que nous devons espérer. Les philosophes dont nous avons rappelé plus haut les erreurs auraient mérité sa grâce si, pleins d'orgueil, ils n'avaient inutilement cherché à se faire, de leur propre fond, cette vie heureuse, dont Dieu seul a promis la possession, après la mort, à ceux qui auront été ses véritables adorateurs. Cicéron a été mieux inspiré quand il a dit : « Cette vie est une mort et je pourrais, si je « voulais, faire voir combien elle est déplorable <sup>2</sup>. » Si elle est déplorable, comment peut-on la trouver heureuse? Et puisqu'on en déplore avec raison la misère, pourquoi ne pas convenir qu'elle est misérable? Je vous en prie donc, homme de bien, accoutumez-vous à être heureux en espérance, pour que vous le soyez aussi en réalité, lorsque la félicité éternelle sera accordée comme récompense à votre persévérante piété.

5. Si la longueur de ma lettre vous fatigue, la faute en est sûrement à vous qui m'avez appelé un sage. Voilà pourquoi j'ose vous parler ainsi, non pas pour faire parade de ma propre sagesse, mais pour montrer en quoi la sagesse doit consister. Elle est dans ce monde le vrai culte du vrai Dieu, afin que Dieu soit son gain assuré et entier dans la vie future. Ici la constance dans la piété, là-haut l'éternité dans le bonheur. Si j'ai en moi quelque chose de cette sagesse qui seule est la véritable, je ne l'ai pas tiré de moi-même, je l'ai tiré de Dieu, et j'espère fidèlement qu'il achèvera en moi ce que je me réjouis humblement qu'il ait commencé; je ne suis ni incrédule pour ce qu'il ne m'a pas donné encore, ni ingrat pour ce qu'il m'a déjà donné. Si je mérite quelque louange, c'est par sa grâce, ce n'est ni par mon esprit ni par mon mérite; car les génies les plus pénétrants et les plus élevés sont tombés dans des erreurs d'autant plus grandes

qu'ils ont cru avec plus de confiance dans leurs propres forces et n'ont pas demandé humblement et sincèrement à Dieu de leur montrer la voie. Et que sont les mérites des hommes, quels qu'ils soient, puisque celui qui est venu sur la terre, non point avec une récompense due, mais avec une grâce gratuite, a trouvé tous les hommes pécheurs, lui seul étant libre et libérateur du joug du péché?

6. Si donc la vraie vertu nous plaît, disons-lui, comme dans ses saintes Ecritures : « Je « vous aimerai, Seigneur, qui êtes ma vertu<sup>1</sup>; » et si véritablement nous voulons être heureux (ce que nous ne pouvons pas ne pas vouloir), que notre cœur soit fidèle à ces paroles des mêmes Ecritures : « Heureux l'homme dont le « nom du Seigneur est l'espérance, et qui n'a « point abaissé ses regards sur les vanités et les « folies menteuses <sup>2</sup>! » Or, par quelle vanité, par quelle folie, par quel mensonge un homme mortel, menant une vie misérable avec un esprit et un corps sujets au changement, chargé de tant de péchés, exposé à tant de tentations, rempli de tant de corruption, destiné à des peines si méritées, met-il en lui-même sa confiance pour être heureux, lorsque, sans le secours de Dieu, lumière des intelligences, il ne peut pas même préserver de l'erreur ce qu'il a de plus noble dans sa nature, c'est-à-dire l'esprit et la raison! Rejetons donc les vanités et les folies menteuses des faux philosophes; car il n'y aura pas de vertu en nous si Dieu ne vient lui-même à notre aide; pas de bonheur, s'il ne nous fait pas jouir de lui et si, par le don de l'immortalité et de l'incorruptibilité, il n'absorbe tout ce qu'il y a en nous de changeant et de corruptible, et qui n'est qu'un amas de faiblesses et de misères.

7. Nous savons que vous aimez le bien de l'Etat; voyez donc comme il est clair, d'après les livres saints, que ce qui fait le bonheur de l'homme fait aussi le bonheur des Etats. Le prophète rempli de l'Esprit-Saint, parle ainsi dans sa prière : « Délivrez-moi de la main des « enfants étrangers, dont la bouche a proféré « des paroles de vanité, et dont la main droite « est une main d'iniquité. Leurs fits sont « comme de nouvelles plantes dans leur jeu- « nesse; leurs filles sont ajustées et ornées « comme un temple; leurs colliers sont si « pleins qu'ils regorgent; leurs troupeaux

<sup>1</sup> Rom. XII, 12. — <sup>2</sup> In Tusc. quæst.

<sup>1</sup> Ps. XVII, 2. — <sup>2</sup> Ibid. XXXIX, 5.

« s'accroissent de la fécondité de leurs brebis ;  
 « leurs vaches sont grasses ; leurs murailles ne  
 « sont ni ruinées ni ouvertes, et il n'y a pas de  
 « cris dans leurs places publiques. Ils ont pro-  
 « clamé heureux le peuple à qui ces choses  
 « appartiennent : heureux le peuple qui a le  
 « Seigneur pour son Dieu ! »

8. Vous le voyez : il n'y a que les enfants étrangers, c'est-à-dire n'appartenant pas à la régénération par laquelle nous sommes faits enfants de Dieu, qui trouvent un peuple heureux à cause de l'accumulation des biens terrestres ; le prophète demande à Dieu de le délivrer de la main de ces étrangers, de peur de se laisser entraîner par eux dans une aussi fausse idée du bonheur de l'homme et dans des péchés impies. Car dans la vanité de leurs discours, « ils ont proclamé heureux le peuple à qui appartiennent ces choses » que David a citées plus haut, et dans lesquelles consiste la seule félicité que recherchent les amis de ce monde ; et c'est pourquoi « leur main droite « est une main d'iniquité, » parce qu'ils ont mis avant ce qu'il aurait fallu mettre après, comme le côté droit passe avant le côté gauche. Si on possède ces sortes de biens, on ne doit pas y placer la vie heureuse ; les choses de ce monde doivent nous être soumises et ne pas être maîtresses ; elles doivent suivre et ne pas mener. Et comme si nous disions au Prophète quand il priait ainsi et demandait d'être délivré et séparé des enfants étrangers qui *ont proclamé heureux le peuple à qui appartiennent ces choses* ; vous-même, qu'en pensez-vous ? quel est le peuple que vous proclamez heureux ? il ne répond pas : Heureux le peuple qui place sa vertu dans sa force propre ! S'il avait répondu cela, il aurait mis encore une différence entre un tel peuple et celui qui fait consister la vie heureuse dans une visible et corporelle félicité ; mais il ne serait pas allé au delà des vanités et des folies menteuses. « Maudit soit « quiconque met son espérance dans l'homme, » disent ailleurs les saintes lettres<sup>2</sup> ; personne ne doit donc mettre en soi son espérance, parce qu'il est homme lui-même. C'est pourquoi afin de s'élaner par delà les limites de toutes les vanités et des folies menteuses, et afin de placer la vie heureuse où elle est véritablement, « Heureux, dit le Psalmiste, heureux le peuple « dont le Seigneur est le Dieu ! »

9. Vous voyez donc où il faut demander ce

que tous désirent, savants et ignorants ; il en est beaucoup qui, par erreur ou par orgueil, ne savent ni qui le donne ni comment on le reçoit. Dans ce psaume divin sont repris en même temps les uns et les autres, ceux qui se confient dans leur vertu et ceux qui se glorifient dans l'abondance de leurs richesses<sup>1</sup>, c'est-à-dire les philosophes de ce monde et les gens très-éloignés de cette philosophie, aux yeux desquels les trésors de la terre suffisent au bonheur d'un peuple. C'est pourquoi demandons au Seigneur notre Dieu qui nous a faits, demandons-lui et la vertu pour triompher des maux de cette vie, et après la mort, la jouissance de la vie heureuse dans son éternité, afin que pour la vertu et pour la récompense de la vertu, « celui qui se glorifie se glorifie « dans le Seigneur, » comme parle l'Apôtre<sup>2</sup>. C'est ce que nous devons vouloir pour nous et pour l'Etat dont nous sommes citoyens, car le bonheur d'un Etat ne part pas d'un autre principe que le bonheur de l'homme, puisque l'Etat n'est autre chose qu'une multitude d'hommes unis entre eux.

10. Si donc toute cette prudence par laquelle vous veillez aux intérêts humains, toute cette force par laquelle vous tenez tête à l'iniquité, toute cette tempérance par laquelle vous vous maintenez pur au milieu de la corruption générale, toute cette justice par laquelle vous rendez à chacun ce qui lui appartient, si ces qualités et ces nobles efforts ont pour but la santé, la sécurité et le repos de ceux à qui vous voulez faire du bien ; si votre ambition c'est qu'ils aient des fils comme des plantes bien soutenues, des filles ornées comme des temples, des celliers qui regorgent, des brebis fécondes, des vaches grasses, que les murs de leurs enclos ne présentent aucune ruine, et qu'on n'entende point dans leurs rues les cris de la dispute, vos vertus ne seront point des vertus véritables comme le bonheur de ce peuple-là ne sera pas un vrai bonheur. Cette réserve de mon langage que vous avez bien voulu louer dans votre lettre ne doit pas m'empêcher de dire ici la vérité. Si, je le répète, votre administration avec les qualités qui l'accompagnent et que je viens de rappeler ne se proposait d'autre fin que de préserver les hommes de toute peine selon la chair, et que vous regardassiez comme une œuvre étrangère à vos devoirs de connaître à quoi ils rap-

<sup>1</sup> Ps. cxliiii, 11-15. — <sup>2</sup> Jérémie, xviii, 11-15.

<sup>1</sup> Ps. xlviii, 7. — <sup>2</sup> II Cor. x, 17.



portent ce repos que vous vous efforcez de leur procurer, c'est-à-dire (pour parler clairement) ; si vous ne vous occupiez pas de savoir quel culte ils rendent au Dieu véritable, où est tout le fruit d'une vie tranquille, ce grand travail ne vous servirait de rien pour la vie véritablement heureuse.

11. J'ai l'air de parler avec assez de hardiesse, et j'oublie en quelque sorte le langage accoutumé de mes intercessions. Mais si la réserve n'est autre chose qu'une certaine crainte de déplaire, moi, en craignant ici, je ne montre aucune réserve ; car je craindrais d'abord et à bon droit de déplaire à Dieu, ensuite à notre amitié, si je prenais moins de liberté quand il s'agit de vous adresser des exhortations que je crois salutaires. Oui, que je sois réservé lorsque j'intercède auprès de vous pour les autres ; mais lorsque c'est pour vous, il faut que je sois d'autant plus libre que je vous suis plus attaché, car l'amitié se mesure à la fidélité : parler de la sorte, c'est encore agir avec réserve. Si, comme vous l'avez écrit vous-même, « la réserve est auprès des gens de bien la « plus puissante manière de vaincre les difficiles, » qu'elle me vienne en aide pour vous auprès de vous, afin que je jouisse de vous en celui qui m'a ouvert la porte vers vous et inspiré cette confiance : surtout parce que les sentiments que je vous suggère sont déjà, je le crois aisément, au fond de votre cœur soutenu et formé de tant de dons divins.

12. Si, comprenant quel est celui de qui vous tenez ces vertus et lui en rendant grâces, vous les rapportez à son culte, même dans l'exercice de vos fonctions ; si, par les saints exemples de votre vie, par votre zèle, vos encouragements ou vos menaces, vous dirigez et vous amenez vers Dieu les hommes soumis à votre puissance ; si vous ne travaillez au maintien de leur sécurité que pour les mettre en état de mériter Celui en qui ils trouveront une heureuse vie, alors vos vertus seront de vraies vertus ; grâce à celui de qui vous les avez reçues, elles croîtront et s'achèveront de façon à vous conduire sans aucun doute à la vie véritablement heureuse qui n'est autre que la vie éternelle. Là, on n'aura plus à discerner prudemment le bien et le mal, car le mal n'y sera pas ; ni à supporter courageusement l'adversité, car il n'y aura rien là que nous n'aimions, rien qui puisse exercer notre patience ; ni à réfréner par la tempérance les mauvais désirs,

car notre âme en sera à jamais préservée ; ni à secourir avec justice les indigents, car là nous n'aurons plus ni pauvres ni nécessiteux. Il n'y aura plus là qu'une même vertu, et ce qui fera à la fois la vertu et la récompense, c'est ce que chante dans les divines Ecritures un homme embrasé de ce saint désir : « Mon bien est de « m'unir à Dieu <sup>1</sup>. » Là sera la sagesse pleine et sans fin, la vie véritablement heureuse ; car on sera parvenu à l'éternel et souverain bien, dont la possession éternelle est le complément de notre bien. Que cette vertu s'appelle prudence, parce qu'il est prudent de s'attacher à un bien qu'on ne peut pas perdre ; qu'on l'appelle force, parce que nous serons fortement unis à un bien dont rien ne nous séparera ; qu'on l'appelle tempérance, parce que notre union sera chaste, là où jamais il n'y aura corruption ; qu'on l'appelle justice, parce que c'est avec raison qu'on s'attachera au bien auquel on doit demeurer toujours soumis.

13. En cette vie même la vertu n'est autre chose que d'aimer ce qu'on doit aimer ; le choisir, c'est de la prudence ; ne s'en laisser détourner par aucune peine, c'est de la force ; par aucune séduction, c'est de la tempérance ; par aucun orgueil, c'est de la justice. Mais que devons-nous choisir pour notre principal amour si ce n'est ce que nous trouvons de meilleur que toutes choses ? Cet objet de notre amour, c'est Dieu : lui préférer ou lui comparer quelque chose, c'est ne pas savoir nous aimer nous-mêmes. Car nous faisons d'autant plus notre bien que nous allons davantage vers lui que rien n'égale ; nous y allons non pas en marchant, mais en aimant ; et il nous sera d'autant plus présent que notre amour pour lui sera plus pur, car il ne s'étend ni ne s'enferme dans aucun espace. Ce ne sont donc point nos pas, mais nos mœurs qui nous mènent à lui qui est présent partout et tout entier partout. Nos mœurs ne se jugent pas d'après ce qui fait l'objet de nos connaissances, mais l'objet de notre amour : ce sont les bons ou les mauvais amours qui font les bonnes ou les mauvaises mœurs. Ainsi, par notre dépravation, nous restons loin de Dieu qui est la rectitude éternelle ; et nous nous corrigeons en aimant ce qui est droit, afin qu'ainsi redressés, nous puissions nous unir à Lui.

14. Si donc nous savons nous aimer nous-mêmes en aimant Dieu, ne négligeons aucun

<sup>1</sup> Ps. LXXII, 28.

effort pour porter vers lui ceux que nous aimons comme nous-mêmes. Car le Christ, c'est-à-dire la Vérité, nous enseigne que toute la loi et les prophètes sont enfermés dans ces deux préceptes : aimer Dieu de toute âme, de tout cœur, de tout esprit, et aimer notre prochain comme nous-mêmes <sup>1</sup>. Le prochain ici, ce n'est pas celui qui est notre proche par les liens du sang, mais par la communauté de la raison qui unit entre eux tous les hommes. Si la raison d'argent fait des associés, combien plus encore la raison de nature, qui ne nous unit point par une loi de commerce, mais par la loi de naissance ! Aussi le poète comique (car l'éclat de la vérité n'a pas manqué aux beaux génies), dans une scène où deux vieillards s'entretenaient, fait dire à l'un : « Vos « propres affaires vous laissent-elles tant de « loisirs que vous puissiez vous occuper de « celles d'autrui qui ne vous regardent pas ? » et l'autre vieillard répond : « Je suis homme, « et rien d'humain ne m'est étranger <sup>2</sup>. » On dit que le théâtre tout entier, quoique les fous et les ignorants n'y manquassent pas, couvrit d'applaudissements ce trait du poète. Ce qui fait l'union des âmes humaines touche tellement au sentiment de tous, qu'il ne se rencontra pas dans cette assemblée un seul homme qui ne se sentit le prochain d'un homme quel qu'il fût.

15. L'homme donc doit aimer Dieu et lui-même et le prochain de cet amour que la loi divine lui commande ; mais trois préceptes n'ont pas été donnés pour cela ; il n'a pas été dit : dans ces trois, mais « dans ces deux préceptes sont enfermés toute la loi et les prophètes : » c'est d'aimer Dieu de tout cœur, de toute âme, de tout esprit, et d'aimer son prochain comme soi-même. Par là nous devons entendre que l'amour de nous-mêmes n'est pas différent de l'amour de Dieu. Car s'aimer autrement c'est plutôt se haïr ; l'homme alors devient injuste ; il est privé de la lumière de la justice, lorsque se détournant du meilleur bien pour se tourner vers lui-même, il tombe à ce qui est inférieur et misérable. Alors s'accomplit en lui ce qui est écrit : « Celui qui aime l'iniquité hait son « âme <sup>3</sup>. » C'est pourquoi, nul ne s'aimant lui-même s'il n'aime Dieu, après le précepte

de l'amour de Dieu il n'était pas besoin d'ordonner encore à l'homme de s'aimer, puisqu'il s'aime en aimant Dieu. Il doit donc aimer le prochain comme lui-même afin d'amener, lorsqu'il le peut, l'homme au culte de Dieu, soit par des bienfaits qui consolent, soit par des instructions salutaires, soit par d'utiles reproches : il sait que dans ces deux préceptes sont enfermés toute la loi et les prophètes.

16. Celui qui, par un bon discernement, fait de ce devoir son partage, est prudent ; ne s'en laisser détourner par aucun tourment, c'est être fort ; par aucun autre plaisir, c'est être tempérant ; par aucun orgueil, c'est être juste. Quand on a obtenu de Dieu ces vertus par la grâce du Médiateur qui est Dieu avec le Père, et homme avec nous ; de Jésus-Christ, qui, après que le péché nous a faits ennemis de Dieu, nous réconcilie avec lui dans l'Esprit de charité ; quand on a, dis-je, obtenu de Dieu ces vertus, on mène en ce monde une bonne vie, et, comme récompense, on reçoit ensuite la vie heureuse qui ne peut pas ne pas être éternelle. Les mêmes vertus qui sont ici des actes ont là-haut leur effet ; ici c'est l'œuvre, là-haut la récompense ; ici le devoir ; là-haut la fin. C'est pourquoi tous les bons et les saints, même au milieu des tourments où le secours divin ne leur manque pas, sont appelés heureux par l'espérance de cette fin qui sera leur bonheur : s'ils demeuraient toujours dans les mêmes supplices et les mêmes douleurs, il faudrait les appeler malheureux, malgré toutes leurs vertus.

17. La piété, c'est-à-dire le vrai culte du vrai Dieu, sert donc à tout ; elle détourne ou adoucit les misères de cette vie, elle conduit à cette vie et à ce salut où nous n'aurons plus de mal à souffrir, où nous jouirons de l'éternel et souverain bien. Je vous exhorte, comme je m'exhorte moi-même, à vous montrer de plus en plus parfait dans cette voie de piété et à y persévérer. Si vous n'y marchiez pas, si vous n'étiez pas d'avis de faire servir à la piété les honneurs dont vous êtes revêtus, vous n'auriez pas dit, dans votre ordonnance destinée à ramener à l'unité et à la paix du Christ les donatistes hérétiques : « C'est pour vous que cela « se fait ; c'est pour vous que travaillent et les « prêtres d'une foi incorruptible et l'empereur, « et nous-mêmes qui sommes ses juges ; » vous n'auriez pas dit beaucoup d'autres choses qui se trouvent dans cette ordonnance et par où

<sup>1</sup> Math. XII, 37-40.

<sup>2</sup> *Térence*. Heautontimorumenos (l'homme qui se punit lui-même), acte I, scène 1.

<sup>3</sup> Ps. XI, 6.



vous avez fait voir que votre magistrature de la terre ne vous empêche pas de beaucoup penser à l'empire du ciel. Si donc j'ai voulu parler longtemps avec vous des vertus véritables et de la vie véritablement heureuse, j'aimerais à espérer que je n'ai pas été trop à charge à un homme aussi occupé que vous ; j'en ai même la confiance, lorsque je songe à ce grand et admirable esprit qui fait que, sans négliger les pénibles devoirs de votre dignité, vous vous appliquez plus volontiers à ces intérêts plus élevés.

### LETTRE CLVI.

(Année 414.)

Un pieux et docte laïque de Syracuse, nommé Hilaire, le même peut-être dont nous retrouverons une lettre sous la date de 429, adresse à saint Augustin d'importantes questions.

HILAIRE AU SAINT, TRÈS-VÉNÉRABLE ET EN TOUTES CHOSSES RESPECTABLE SEIGNEUR AUGUSTIN ÈVÈQUE.

La grâce de votre sainteté, connue de tous, encourage mon indignité à écrire à votre admirable révérence en profitant de l'occasion de ceux de votre pays qui retournent de Syracuse à Hippone ; je prie la souveraine Trinité que ma lettre vous trouve plein de santé et de vigueur et que vous puissiez y répondre, ô saint, vénérable et en toutes choses respectable seigneur ! Je vous conjure de vous souvenir de moi dans vos pieuses oraisons et d'éclairer mon ignorance au sujet de ce que certains chrétiens répètent à Syracuse ; ils disent que l'homme peut être sans péché, et, s'il le veut, observer aisément les commandements de Dieu ; qu'il ne serait pas juste que l'enfant mort sans baptême pèril, puisqu'il naît sans péché. Ils disent que le riche ne peut pas entrer dans le royaume de Dieu, à moins qu'il n'ait vendu tout ce qu'il possède, et que même les bonnes œuvres qu'il accomplirait à l'aide de ses richesses ne lui serviraient de rien, et qu'on ne doit jurer en aucune manière. Je désire aussi savoir si l'Eglise « sans rîde et sans « tache » dont parle l'Apôtre <sup>1</sup>, est celle où nous sommes présentement réunis ou bien celle que nous espérons : certains chrétiens croient que cette Eglise est celle où maintenant se pressent les peuples et qu'elle peut être sans péché. Je supplie instamment votre sainteté de nous instruire clairement sur toutes ces choses, afin que nous sachions ce que nous devons penser. Que la miséricorde de notre Dieu conserve votre sainteté saine et sauve et lui donne de très-longues années, ô saint et à bon droit vénérable Seigneur, et en tout si digne de respect !

<sup>1</sup> Ephés. v, 27.

### LETTRE CLVII.

(Année 414.)

La réponse à Hilaire est célèbre ; saint Jérôme l'appelle un *livre*. Orose lut cette lettre dans l'assemblée de Jérusalem où se trouvait Pélage, à la fin de juin 410 ; elle fut lue aussi dans la réunion de Diospolis ou Lydda, au mois de décembre de la même année (voir l'*Histoire de saint Augustin*, chap. XVIII). L'évêque d'Hippone établit la doctrine de la grâce contre les naissantes erreurs des Pélagiens qu'il désigne sans les nommer ; il établit aussi la vérité de l'enseignement chrétien relativement aux riches.

AUGUSTIN ÈVÈQUE, SERVITEUR DU CHRIST ET DE SON ÉGLISE, A SON BIEN-AIMÉ FILS HILAIRE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Votre lettre m'apprend non-seulement que vous êtes en bonne santé, mais encore que vous êtes animé d'un zèle religieux en ce qui touche la parole de Dieu, et d'un soin pieux pour votre salut qui est dans Notre-Seigneur Jésus-Christ : j'en rends grâces à Dieu et vous réponds sans retard.

2. Vous demandez si quelqu'un en ce monde est assez avancé dans la perfection de la justice pour vivre tout à fait sans péché ; écoutez ces paroles de l'apôtre Jean, le disciple que le Seigneur aimait le plus : « Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous <sup>1</sup>. » Si donc ceux dont vous parlez disent qu'ils sont sans péché, vous voyez qu'ils se trompent eux-mêmes et que la vérité n'est pas en eux. Mais s'ils avouent qu'ils sont pécheurs, pour mériter la miséricorde de Dieu, qu'ils cessent de tromper les autres et de chercher à leur inspirer un tel orgueil. L'oraison dominicale est nécessaire à tous ; elle a été aussi donnée aux béliers du troupeau, c'est-à-dire aux apôtres eux-mêmes, afin que chacun dise à Dieu : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés <sup>2</sup>. » Celui qui n'a pas besoin de ces paroles dans la prière, celui-là sera déclaré vivre sans péché. Si le Seigneur avait prévu qu'il pût y avoir des hommes semblables, meilleurs que ses apôtres, il aurait enseigné à ceux-là une autre prière par laquelle ils n'auraient pas demandé le pardon de leurs péchés, le baptême ayant tout effacé. Si saint Daniel, non pas devant les hommes par une trompeuse humilité, mais devant Dieu même, c'est-à-dire

<sup>1</sup> Jean, 1, 8. — <sup>2</sup> Matth. vi, 12.

dans la prière par laquelle il implorait Dieu, confessait à la fois et les péchés de son peuple et ses propres péchés, comme nous l'atteste sa bouche véridique <sup>1</sup>, il ne me paraît pas qu'on puisse dire aux gens dont vous me parlez autre chose que ce que le Seigneur dit à un orgueilleux par le prophète Ezéchiel : « Etes-vous plus « sage que Daniel <sup>2</sup> ? »

3. Mais celui qui, aidé de la miséricorde et de la grâce de Dieu, se sera abstenu de ces péchés qu'on appelle aussi des crimes, et qui aura eu soin d'effacer par des œuvres de miséricorde et de pieuses oraisons les péchés inséparables de cette vie, méritera d'en sortir sans péché, quoique, sa vie durant, il n'ait pas été exempt de fautes : celles-ci n'ayant pas manqué, les moyens de se purifier n'ont pas manqué aussi. Mais quiconque, entendant dire que par le libre arbitre nul n'est ici sans péché, en prendrait prétexte pour se livrer à ses passions, pour commettre des actions coupables, et persévérer jusqu'à son dernier jour dans ces infamies et ces crimes ; celui-là, malgré les aumônes qu'il pourrait faire, vivrait misérablement et mourrait plus misérablement encore.

4. On peut jusqu'à un certain point tolérer qu'on dise qu'il y a ou qu'il y a eu sur la terre, sans compter le Saint des saints, quelqu'un d'exempt de tout péché. Mais prétendre que le libre arbitre suffit à l'homme pour observer les commandements du Seigneur, sans qu'il ait besoin de la grâce de Dieu et du don de l'Esprit-Saint pour l'accomplissement des bonnes œuvres, c'est ce qu'il faut charger de tous les anathèmes et détester par toutes sortes d'exécutions. Ceux qui soutiennent cela sont entièrement éloignés de la grâce de Dieu, parce que, selon les mots de l'Apôtre sur les Juifs, « ignorant la justice de Dieu et voulant établir « la leur propre, ils n'ont pas été soumis à la justice de Dieu <sup>3</sup>. » Car il n'y a que la charité qui soit la plénitude de la loi <sup>4</sup> ; et la charité de Dieu a été répandue dans nos cœurs, non par nous-mêmes ni avec les forces de notre propre volonté, mais par l'Esprit-Saint qui nous a été donné <sup>5</sup>.

5. Le libre arbitre peut quelque chose pour les bonnes œuvres, si Dieu lui vient en aide ; on obtient ce secours en priant humblement et en agissant. Otez au libre arbitre l'appui

divin, quelque connaissance qu'on ait de la loi, on n'aura en aucune manière une justice solide, mais seulement une enflure impie dans le cœur et un mortel orgueil. C'est ce que nous apprend l'oraison dominicale. C'est en vain que nous demandons à Dieu « de ne pas nous « induire en tentation <sup>1</sup>, » s'il est en notre pouvoir de ne point succomber. Car le sens de cette parole est celui-ci : ne nous laissez pas succomber. « Dieu est fidèle, dit l'Apôtre <sup>2</sup>, il « ne permettra pas que vous soyez tentés au « delà de votre pouvoir, mais il fera tourner « la tentation à votre profit, afin que vous « puissiez persévérer ; » l'Apôtre aurait-il dit que Dieu fait cela, si cela était en notre seule puissance, sans son secours ?

6. La loi elle-même a été donnée pour ce secours à ceux qui en font un bon usage, afin que, par elle, ils sachent ce qu'ils ont reçu de justice pour en rendre grâces à Dieu, ou ce qui leur manque encore pour le demander avec instance. Mais ceux qui comprennent ce précepte de la loi : « Tu ne convoiteras pas <sup>3</sup>, » de façon à croire qu'il leur suffit de le connaître et qu'ils n'ont pas besoin de demander, pour l'accomplir, le secours de la grâce de Dieu, deviennent semblables aux juifs dont il a été dit : « La loi est survenue pour que le péché abon- « dât <sup>4</sup>. » C'est peu pour eux de ne pas accomplir ce commandement : « Vous ne convoiterez pas ; » outre cela, ils s'enorgueillissent ; ignorant la justice de Dieu, c'est-à-dire celle que Dieu donne pour guérir l'impiété humaine, et voulant établir leur justice comme l'œuvre de leurs propres forces, ils n'ont pas été soumis à la justice de Dieu. « Car le Christ est la fin de « la loi pour la justification de tout croyant ; » il est venu pour que la grâce surabondât où avait surabondé le péché <sup>5</sup>. Si les juifs ont été les ennemis de cette grâce, ignorant la justice de Dieu et voulant établir leur propre justice, pourquoi des chrétiens en sont-ils aussi les ennemis, eux qui croient en celui que les juifs ont mis à mort ? Est-ce pour que la récompense soit décernée aux juifs qui, après avoir tué le Christ, ont accusé leur impiété et se sont soumis à sa grâce une fois connue, et pour que la condamnation tombe sur des chrétiens qui veulent croire en Jésus-Christ de façon à s'efforcer de tuer la grâce ?

7. Car ceux qui croient bien croient en lui, afin

<sup>1</sup> Dan. ix, 20. — <sup>2</sup> Ezéch. xxviii, 3. — <sup>3</sup> Rom. x, 3. — <sup>4</sup> Ibid. xiii, 10. — <sup>5</sup> Ibid. v, 5.

<sup>1</sup> Matth. vi, 13. — <sup>2</sup> 1 Cor. x, 13. — <sup>3</sup> Exod. xx, 17 ; Rom. vii, 6. — <sup>4</sup> Rom. v, 20. — <sup>5</sup> Rom. x, 4 ; v, 20.



d'avoir faim et soif de la justice et d'être rassasiés par sa grâce. Il est écrit que « tout homme « qui invoquera le nom du Seigneur sera « sauvé <sup>1</sup> ; » il ne s'agit point ici de la santé du corps dont jouissent beaucoup de gens qui n'invoquent pas le nom du Seigneur, mais de cette santé dont lui-même a dit : « Il n'est pas « besoin de médecin pour ceux qui se portent « bien, mais pour ceux qui sont malades ; » et qu'il achève d'expliquer par ces mots qui suivent : « Je ne suis pas venu appeler les justes, « mais les pécheurs <sup>2</sup>. » Les justes sont ainsi ceux qui se portent bien, les pécheurs sont les malades. Que le malade ne présume donc pas de ses forces; il n'y trouvera pas son salut. S'il a cette présomption, qu'il prenne garde que ces forces-là, au lieu d'être des marques de santé, ne soient des marques de frénésie. Les frénétiques, dans leur folie, se croient pleins de santé; ils ne demandent pas le médecin, mais se jettent sur lui comme sur un importun. C'est ainsi que, dans le délire de leur orgueil, les mauvais chrétiens dont nous parlons maltraitent en quelque sorte le Christ, soutenant que le bon secours de sa grâce n'est pas nécessaire pour accomplir les œuvres de justice commandées par la loi. Qu'ils reviennent donc de leur extravagance, et qu'ils apprennent de leur mieux que le libre arbitre leur a été donné, non pas pour rejeter d'une volonté superbe le secours divin, mais pour invoquer le Seigneur avec une pieuse volonté.

8. Car cette volonté libre le sera d'autant plus qu'elle sera plus saine; elle deviendra d'autant plus saine qu'elle se montrera plus soumise à la divine miséricorde et à la grâce. Elle prie fidèlement lorsqu'elle dit : « Dirigez « ma route selon votre parole, et que l'iniquité « ne me domine point <sup>3</sup>. » Comment sera-t-elle libre la volonté où l'iniquité dominera? Et pour qu'elle ne soit pas ainsi dominée, voyez qui elle invoque. Elle ne dit pas : Dirigez ma route selon le libre arbitre, car l'iniquité ne sera pas ma maîtresse; mais elle dit : « Dirigez « ma route selon votre parole, et que l'iniquité « ne me domine point. » Elle prie, elle ne promet pas; elle confesse, elle n'assume pas; elle souhaite une pleine liberté, elle ne vante pas sa propre puissance. Le salut en effet n'a pas été promis à tout homme qui se confie dans ses forces, mais à tout homme qui invoque le nom du Seigneur. « Comment l'invoqueront-ils,

« dit l'Apôtre, s'ils ne croient pas en lui <sup>4</sup> ? » La fin de la vraie foi est donc d'invoquer celui en qui l'on croit pour en obtenir la force d'accomplir ses préceptes : la foi obtient ce que la loi commande.

9. Pour ne pas parler de beaucoup de préceptes et s'en tenir à celui qu'a choisi l'Apôtre comme exemple : « Vous ne convoiterez pas, » la loi semble-t-elle ici commander autre chose que la répression des mauvais désirs? Partout où l'âme se porte, c'est l'amour qui l'y porte comme un poids. C'est pourquoi il nous est ordonné d'enlever au poids de la cupidité pour accroître le poids de la charité jusqu'à l'anéantissement de l'une et à la perfection de l'autre; car la charité est la plénitude de la loi. Et cependant voyez ce qui a été écrit touchant la continence elle-même : « Et sachant que nul « ne peut être continent si Dieu ne lui en fait « la grâce et qu'il y avait même de la sagesse à « reconnaître de qui on obtient ce don, je m'a- « dressai au Seigneur et lui fis ma prière <sup>5</sup>. » Le sage dit-il : Et sachant que nul ne peut être continent si ce n'est pas son propre libre arbitre et qu'il y avait de la sagesse à reconnaître que ce bien vient de moi-même? Tel n'a pas été son langage, qui est celui de certains orgueilleux; mais il a dit, comme il devait, dans la vérité de la sainte Ecriture : « Sachant que « nul ne peut être continent si Dieu ne lui en « fait la grâce. » Dieu prescrit donc la continence, et c'est lui qui la donne; il la prescrit par la foi, il la donne par la grâce; il la prescrit par la lettre, il la donne par l'Esprit; car la loi sans la grâce fait abonder le péché, et la lettre sans l'Esprit tue <sup>6</sup>. Il prescrit, pour que, nous efforçant d'accomplir ce qui est ordonné, et fatigués du poids de notre faiblesse, nous sachions demander le secours de la grâce, et que, si nous avons pu faire quelque chose de bon, nous ne soyons point ingrats envers celui qui nous assiste. Voilà ce qu'a fait le sage; car la sagesse lui a appris à reconnaître de qui on obtient ce don.

10. La volonté ne cesse pas d'être libre parce qu'elle est secourue; mais au contraire le libre arbitre est secouru parce qu'il subsiste toujours. Celui qui dit à Dieu : « Soyez mon « aide <sup>7</sup>, » confesse qu'il veut faire ce que Dieu ordonne, mais qu'il implore son assistance afin de pouvoir l'accomplir. C'est ainsi

<sup>1</sup> Joël, II, 32. — <sup>2</sup> Matth., IX, 12, 13. — <sup>3</sup> Ps. CXVIII, 133.

<sup>4</sup> Rom., X, 14. — <sup>5</sup> Sagesse, VIII, 21. — <sup>6</sup> II Cor., III, 6. — <sup>7</sup> Ps. XXVI, 9.

que le sage, lorsqu'il est venu à savoir que nul n'est continent si Dieu ne lui en fait la grâce, s'est adressé au Seigneur et l'a prié. Sans aucun doute, c'est par sa volonté qu'il s'est adressé au Seigneur et qu'il l'a prié : il n'aurait pas demandé s'il n'y avait eu en lui volonté. Mais s'il n'avait pas demandé, que pourrait cette volonté ? Lors même qu'elle pourrait avant de demander, qu'est-ce que cela lui servirait si elle ne rendait grâces de ce qu'elle peut demander à Celui à qui elle doit demander ce qu'elle ne peut pas encore ? Aussi celui-là même qui est continent ne l'est pas s'il ne le veut ; mais s'il n'avait pas reçu ce don de la continence, de quoi lui servirait la volonté ? « Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? et si tu l'as reçu, « pourquoi te glorifier comme si tu ne l'avais pas reçu ? » C'est comme si l'Apôtre disait : Pourquoi te glorifier comme si tu avais de toi-même ce que tu ne pourrais avoir si tu ne l'avais pas reçu ? Cela a été dit pour que celui qui se glorifie, se glorifie non pas en lui-même, mais dans le Seigneur <sup>2</sup> ; et pour que celui qui n'a pas encore de quoi se glorifier, ne l'espère pas de lui-même, mais qu'il prie le Seigneur. Mieux vaut avoir moins, pour demander à Dieu, que d'avoir plus, pour se l'attribuer à soi-même, car il vaut mieux monter de bas que de tomber de haut ; et il est écrit que « Dieu résiste aux superbes et donne la grâce « aux humbles <sup>3</sup>. » C'est donc pour l'abondance des péchés que la loi nous apprend ce que nous devons vouloir, si la grâce ne nous aide à pouvoir ce que nous voulons et à accomplir ce que nous pouvons. Elle nous aidera si nous nous défendons de la présomption et de l'orgueil, si nous nous plaisons à ce qui est humble <sup>4</sup>, si nous rendons grâces à Dieu de ce que nous pouvons et si notre volonté l'implore avec ardeur pour ce que nous ne pouvons pas encore, appuyant notre prière d'abondantes œuvres de miséricorde, donnant pour qu'il nous soit donné, pardonnant pour qu'il nous soit pardonné.

11. Ils soutiennent que l'enfant mort sans baptême ne peut pas périr parce qu'il est né sans péché ; l'Apôtre ne dit pas cela, et je pense qu'il vaut mieux croire l'Apôtre qu'eux. Voici ce que dit ce docteur des nations, en qui le Christ parlait : « Le péché est entré dans le « monde par un seul homme, et la mort par

« le péché, et ainsi la mort a passé dans tous « les hommes par celui en qui tous ont péché ; » et peu après : « Car le jugement de condamnation vient d'un seul péché, mais la grâce « de la justification délivre de beaucoup de « péchés <sup>1</sup>. » Si donc ils trouvent par hasard un enfant dans la naissance duquel n'entre pour rien la concupiscence du premier homme, qu'ils le déclarent non sujet à cette condamnation et n'ayant pas besoin d'en être délivré par la grâce du Christ. Quel est, en effet, ce seul péché pour lequel nous sommes condamnés, si ce n'est le péché d'Adam ? Et pourquoi est-il dit que « nous sommes délivrés de beaucoup de péchés, » si ce n'est parce que la grâce du Christ non-seulement efface ce seul péché par lequel se trouvent souillés les enfants qui descendent de ce premier homme, mais encore beaucoup de péchés que les hommes, en grandissant, ajoutent à celui-là par leur mauvaise vie ? Cependant l'Apôtre dit que ce péché qui s'attache à la descendance charnelle du premier homme suffit pour la condamnation. C'est pourquoi le baptême des enfants n'est pas superflu ; en les régénérant, il les délivre de la condamnation qu'ils ont encourue par leur naissance. De même qu'en dehors de la race d'Adam il ne se trouve pas d'homme qui ait été engendré selon la chair, de même il ne se trouve pas d'homme qui ait été régénéré spirituellement en dehors du Christ. Mais la génération charnelle ne nous soumet à la condamnation que pour un seul péché ; la régénération spirituelle, au contraire, efface non-seulement le seul péché pour lequel on baptise les enfants, mais encore beaucoup d'autres que les hommes, en vivant mal, ajoutent au péché originel. Aussi, l'Apôtre ajoute : « Si, à cause du péché d'un seul, la « mort a régné par un seul homme, à plus « forte raison ceux qui reçoivent l'abondance « de la grâce et de la justice, régneront dans « la vie par un seul, Jésus-Christ. Comme donc « c'est par le péché d'un seul que tous les « hommes sont condamnés, ainsi par la justice « d'un seul tous les hommes reçoivent la justification de la vie. Et de même que par la « désobéissance d'un seul homme plusieurs « sont devenus pécheurs, ainsi plusieurs sont « justifiés par l'obéissance d'un seul <sup>2</sup>. »

12. Que diront-ils à cela ? que leur reste-t-il sinon de prétendre que l'Apôtre s'est trompé ?

<sup>1</sup> Luc, vi, 37, 38. — <sup>2</sup> Rom. v, 12-19.

<sup>1</sup> I Cor. iv, 7. — <sup>2</sup> II Cor. x, 17. — <sup>3</sup> Jacq. iv, 6. — <sup>4</sup> Rom. xii, 16.



Celui qui est le vase d'élection, le docteur des nations, la trompette du Christ crie : « Le jugement de condamnation vient d'un seul ; » et eux réclament, soutenant que les petits enfants qu'ils avouent tirer leur origine de ce seul homme dont parle l'Apôtre, ne tombent pas dans la condamnation, quoiqu'ils n'aient pas été baptisés dans le Christ. « Le jugement de condamnation vient d'un seul ; » que veut dire « un seul, » si ce n'est un seul péché ? car on lit ensuite : « Mais la grâce de la justification délivre de beaucoup de péchés. » Voilà donc d'un côté le jugement de Dieu qui nous condamne pour un seul péché, et de l'autre, la grâce qui nous justifie après beaucoup de péchés. C'est pourquoi s'ils n'osent résister à l'Apôtre, qu'ils nous expliquent comment le jugement de Dieu nous condamne pour un seul péché, tandis que les hommes, après beaucoup de péchés, arrivent condamnables devant le jugement de Dieu. Mais s'ils croient que cela a été dit parce que le péché, imité par les autres pécheurs, a commencé par Adam, en sorte que de ce premier péché, tant de fois répété par eux, ils ont été entraînés dans le jugement et la condamnation, pourquoi cela n'a-t-il pas été dit aussi de la grâce et de la justification ? Pourquoi l'Apôtre n'a-t-il pas dit de la même manière : et la grâce nous a justifiés pour un seul péché ? De même qu'il se trouve chez les hommes beaucoup de péchés entre ce seul péché qu'ils ont imité et le jugement par lequel ils seront punis, car d'une seule et première faute ils sont venus à plusieurs autres qui les ont conduits au jugement et à la condamnation ; ainsi ces mêmes péchés se présentent en grand nombre dans l'intervalle du premier dont ils ont été une imitation et de la grâce par laquelle ils ont été pardonnés, parce que du péché originel les hommes sont tombés en d'autres fautes pour arriver à la grâce qui justifie. Comme donc dans l'un et l'autre, c'est-à-dire dans le jugement et la grâce, le rapport est le même entre un et plusieurs péchés, qu'ils nous disent pourquoi, d'après l'Apôtre, le jugement nous condamne pour un seul péché, et pourquoi la grâce nous délivre de plusieurs péchés ; ou plutôt qu'ils consentent à reconnaître que l'Apôtre a ainsi parlé parce qu'il y a ici deux hommes : Adam, d'où part la génération selon la chair, et le Christ, d'où part la régénération selon l'esprit. Mais Adam n'est qu'un homme, le Christ est Dieu et homme ;

on conçoit donc que la régénération n'efface pas seulement le péché contracté par la génération. La génération ne nous fait contracter qu'un seul péché pour nous condamner, car les autres fautes que l'homme ajoute par ses propres œuvres, n'appartiennent pas à cette génération, mais à la vie humaine. Mais la régénération spirituelle ne se borne pas à effacer ce péché qui se tire d'Adam, elle efface aussi tout ce que l'homme par la suite a fait de mal. C'est pourquoi « le jugement de condamnation vient d'un seul, tandis que la grâce de la justification délivre d'un grand nombre de péchés. »

13. « Si à cause du péché d'un seul la mort a régné par un seul homme, » et les enfants sont purifiés de ce péché par le baptême, « à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et de la justice régneront dans la vie par le seul Jésus-Christ ; » oui, à plus forte raison ils régneront dans la vie, parce que le règne de la vie sera éternel, au lieu que la mort ne fait que passer en eux et ne régnera pas éternellement. « C'est pourquoi de même que par le péché d'un seul tous les hommes tombent dans la condamnation » dont le sacrement du baptême délivre les petits enfants, « ainsi par la justice d'un seul tous les hommes parviennent à la justification de la vie. » Ici et là l'Apôtre a dit : « tous ; » ce n'est pas que tous les hommes arrivent à la grâce de la justification du Christ, lorsqu'il y en a tant qui en sont éloignés et meurent de la mort éternelle ; mais c'est que tous ceux qui renaissent à la justification ne renaissent que par le Christ, comme tous ceux qui naissent dans la condamnation ne naissent que par Adam. Car personne n'est dans cette génération en dehors d'Adam, et personne n'est dans cette régénération en dehors du Christ. Voilà pourquoi l'Apôtre dit « tous » et « tous ; » et ces mêmes qu'il désigne sous le nom de « tous, » il les désigne ensuite sous le nom de plusieurs : « de même que par la désobéissance d'un seul homme plusieurs sont devenus pécheurs, ainsi par l'obéissance d'un seul homme plusieurs deviennent justes. » Quels sont ces « plusieurs, » si ce n'est ceux que l'Apôtre, peu auparavant, avait appelés « tous ? »

14. Voyez comment il nous parle de ce seul homme et de ce seul homme, d'Adam et du Christ ; de l'un pour la condamnation, de l'autre pour la justification, quoique celui-ci

soit venu comme homme longtemps après Adam. C'est pour nous apprendre que ce qu'il y a eu d'anciens justes n'a pu être délivré que par cette même foi qui nous délivre nous-mêmes : la foi de l'incarnation du Christ ; on la leur prophétisait, cette incarnation, comme on nous l'annonce aujourd'hui qu'elle est accomplie. Aussi saint Paul appelle ici le Christ un homme, quoiqu'il soit Dieu en même temps : c'est pour empêcher de croire qu'on puisse être délivré seulement par Jésus-Christ Dieu, c'est-à-dire par le Verbe qui était au commencement, et non point aussi par la foi de son incarnation, c'est-à-dire par Jésus-Christ homme. Car cette pensée du même Apôtre doit demeurer dans sa vérité : « La mort est venue « par un seul homme, et par un seul homme « viendra la résurrection des morts. Car de « même que tous meurent en Adam, ainsi tous « seront vivifiés en Jésus-Christ <sup>1</sup>. » Il entend ici la résurrection des justes pour l'éternelle vie, et non pas la résurrection des méchants pour l'éternelle mort ; aussi dit-il que les bons seront *vivifiés*, tandis que les autres seront condamnés. De là vient aussi que dans les cérémonies de l'ancienne loi, la circoncision des petits enfants est prescrite pour le huitième jour <sup>2</sup> ; parce que le Christ, en qui se fait le dépouillement du péché de la chair représenté par la circoncision, est ressuscité le dimanche, ou le huitième jour, celui qui suit le sabbat. L'incarnation a donc été aussi la foi des anciens justes. De là ces paroles de l'Apôtre : « Ayant « le même esprit de foi, selon qu'il est écrit : « *j'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé*, nous croyons « nous aussi, et c'est pourquoi nous parlons <sup>3</sup>. » Il n'aurait pas dit : « le même esprit de foi, » s'il n'avait pas voulu nous faire entendre que les anciens justes avaient l'esprit même de la foi, c'est-à-dire de l'incarnation du Christ. Mais parce qu'on leur prophétisait ce mystère dont l'accomplissement nous est annoncé, et que ce qui était voilé au temps de l'ancienne alliance est révélé sous l'alliance nouvelle, les sacrements ne sont pas les mêmes pour ces deux époques ; cependant la foi n'est pas différente, elle est la même : « comme tous meurent « en Adam, ainsi tous seront vivifiés dans le « Christ. »

15. A ces paroles que nous expliquons, l'Apôtre ajoute celles-ci : « La loi est survenue « pour que le péché abondât ; » mais elles ne

touchent pas au péché que nous tirons d'Adam, et duquel saint Paul disait plus haut : « La « mort a régné par un seul ; » ces paroles s'appliquent soit à la loi naturelle qui apparaît à l'âge où l'on peut user de la raison, soit à la loi écrite, donnée par Moïse, qui elle-même ne peut pas vivifier ni délivrer de la loi de péché et de mort dérivée d'Adam, mais qui multiplie les prévarications : « car où la loi n'est pas, dit « le même Apôtre, il n'y a pas prévarication <sup>1</sup>. » Par conséquent, comme il y a dans l'homme en état d'user de son libre arbitre, une loi, naturellement écrite au cœur, qui défend de faire à autrui ce qu'on ne voudrait point souffrir soi-même, tous sont prévaricateurs selon cette loi, même ceux qui n'ont pas reçu la loi de Moïse, dont le Psalmiste a dit : « Tous les « pécheurs de la terre ont été reconnus préva- « ricateurs <sup>2</sup>. » Il est vrai, car tous les pécheurs de la terre n'ont pas transgressé la loi donnée par Moïse ; pourtant s'ils n'avaient transgressé quelque loi, ils ne seraient pas appelés prévaricateurs ; « car où la loi n'est pas, il n'y a pas prévarication. » Ainsi donc, après la violation de la loi donnée dans le paradis, la postérité d'Adam s'est trouvée sous le coup de la loi de péché et de mort, dont il a été dit : « Je vois « dans mes membres une loi opposée à la loi « de mon esprit, et qui me captive sous la loi « de péché qui est dans mes membres <sup>3</sup>. » Toutefois si elle n'était point fortifiée par la mauvaise habitude, on la vaincrait plus aisément, non cependant sans la grâce de Dieu. Mais par la violation de l'autre loi, écrite dans le cœur de tout homme en âge de raison, tous les pécheurs de la terre deviennent prévaricateurs. Par la transgression de la loi donnée par Moïse, le péché abonde encore bien davantage. « Car si une loi avait été donnée qui pût « vivifier, c'est vraiment de la loi que viendrait « la justice. Mais l'Écriture a tout enfermé « sous le péché, afin que la promesse fût ac- « complie en faveur des croyants par la foi en « Jésus-Christ. » Ces paroles sont de l'Apôtre, vous devez les reconnaître. Il dit encore de cette loi : « La loi a été établie à cause de la « prévarication jusqu'à l'avènement de Celui « pour qui Dieu a fait la promesse ; et remise « par les anges aux mains d'un Médiateur <sup>4</sup>. » C'est du Christ que parle ici saint Paul ; tous sont sauvés par sa grâce ; il sauve les petits de

<sup>1</sup> 1 Cor. xv, 21. — <sup>2</sup> Lévitiq. xii, 3. — <sup>3</sup> II Cor. iv, 13.

<sup>4</sup> Rom. iv, 15. — <sup>2</sup> Ps. cxviii, 119. — <sup>3</sup> Rom. vii, 23. — <sup>4</sup> Gal. iii, 19-21.



la loi de péché et de mort avec laquelle nous naissons ; les grands qui, dans le libre usage de leur volonté, ont transgressé la loi naturelle de la raison elle-même ; et ceux qui, ayant reçu la loi de Moïse et l'ayant violée, ont été tués par la lettre. Lorsqu'un homme manque aux préceptes mêmes de l'Évangile, il devient comme un mort de quatre jours ; il ne faut pas cependant en désespérer, à cause de la grâce de Celui qui n'a pas dit à voix basse, mais « qui a crié d'une grande voix : *Lazare, sors dehors* <sup>1</sup>. »

16. « La loi est donc survenue pour que le « péché abondât, » soit quand les hommes négligent ce que Dieu ordonne, soit quand, présomant de leurs forces, ils n'implorent pas le secours de la grâce et ajoutent l'orgueil à la faiblesse. Mais si, par l'inspiration divine, ils comprennent pourquoi il faut gémir, et s'ils invoquent Celui en qui ils croient, et disent : « Ayez pitié de moi, Seigneur, selon votre « grande miséricorde <sup>2</sup> ; j'ai dit : Seigneur, « ayez pitié de moi, guérissez mon âme, « parce que j'ai péché <sup>3</sup>. Vivifiez-moi dans « votre justice <sup>4</sup> ; détournez de moi la voie de « l'iniquité, et ayez pitié de moi selon votre « loi <sup>5</sup>. Que je ne marche pas d'un pied superbe, « et que la main des pécheurs ne m'ébranle « point <sup>6</sup>. Dirigez mes pas selon votre parole, « de peur que l'iniquité ne me domine <sup>7</sup>, car « les pas de l'homme sont dirigés par le Sei- « gneur, et l'homme voudra marcher dans la « voie de <sup>8</sup> Dieu ; » si, dis-je, les hommes adressent à Dieu ces prières et beaucoup d'autres qui nous avertissent que, pour accomplir les préceptes divins, il nous faut implorer l'assistance de Celui-là même qui ordonne ; alors, après ces oraisons et ces gémissements, se vérifieront ces paroles : « Où le péché a « abondé, la grâce a surabondé <sup>9</sup>, » et ces autres : « Beaucoup de péchés lui sont par- « donnés, parce qu'elle a beaucoup aimé <sup>10</sup> ; » alors l'amour de Dieu, pour accomplir la loi dans sa plénitude, se répand dans le cœur, non point par les forces de la volonté qui est en nous, mais par l'Esprit-Saint qui nous a été donné. Il connaissait bien la loi, celui qui disait : « Je prends plaisir à la loi de Dieu, se- « lon l'homme intérieur ; » cependant il ajoutait : « Mais je vois dans mes membres une

« autre loi opposée à la loi de mon esprit, et « qui me captive sous la loi du péché qui est « dans mes membres. Malheureux homme que « je suis ! qui me délivrera du corps de cette « mort ? La grâce de Dieu par Notre-Seigneur « Jésus-Christ <sup>1</sup>. » Pourquoi n'a-t-il pas dit plutôt : par mon libre arbitre, si ce n'est parce que la liberté sans la grâce n'est pas liberté, mais désobéissance.

17. Après donc que l'Apôtre dit : « La loi est « survenue pour que le péché abondât ; mais où « le péché a abondé, la grâce a surabondé, » il ajoute : « Afin que, comme le péché a régné « dans la mort, ainsi la grâce règne par la jus- « tice dans la vie éternelle par Jésus-Christ « Notre-Seigneur. » Lorsqu'il a dit : « comme « le péché a régné dans la mort, » il ne dit pas : Par un seul homme ou par le premier homme, ou par Adam. En effet, il avait déjà dit que « la loi était survenue pour que le péché « abondât ; » or cette abondance du péché n'appartient pas à la descendance du premier homme, mais à la prévarication de la vie humaine qui, à mesure que l'âge arrive, s'ajoute à la souillure unique et originelle contractée par les enfants. Mais parce que la grâce du Sauveur efface tout cela, et même ce qui n'appartient pas à la faute originelle, l'Apôtre, après avoir dit : « Ainsi la grâce règne par la « justice dans la vie éternelle, » ajoute, « par « Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

18. Que nul raisonnement contre ces paroles de l'Apôtre n'empêche les enfants d'arriver au salut qui est dans Jésus-Christ Notre-Seigneur, car nous devons d'autant plus parler pour eux qu'ils ne le peuvent eux-mêmes. « Le péché est « entré dans le monde par un seul homme, et « la mort par le péché ; et ainsi elle a passé « dans tous les hommes, par celui en qui tous « ont péché. » De même que les enfants ne peuvent s'affranchir de la descendance du premier homme, ainsi ils ne peuvent s'affranchir de son péché, et seul le baptême du Christ l'efface. « Le péché a été dans le monde jus- « qu'à la loi ; » cela ne veut pas dire que, par la suite, le péché n'a plus été dans personne, mais cela veut dire que la *lettre* de la loi était impuissante à effacer ce qui ne pouvait l'être que par le seul *Esprit* de la grâce. De peur donc que qui ce soit, confiant dans les forces, je ne dis pas de sa volonté, mais plutôt de sa vanité, ne crût que la loi pouvait suffire au

<sup>1</sup> Jean, xi, 43. — <sup>2</sup> Ps. l, 1. — <sup>3</sup> Ibid. xl, 5. — <sup>4</sup> Ibid. xxx, 2. — <sup>5</sup> Ibid. cxviii, 29. — <sup>6</sup> Ibid. xxxv, 12. — <sup>7</sup> Ibid. cxviii, 133. — <sup>8</sup> Ibid. xxxvi, 23. — <sup>9</sup> Rom. v, 20. — <sup>10</sup> Luc, vii, 47.

<sup>1</sup> Rom. vii, 22, 23, 24.

libre arbitre et ne se moquât de la grâce du Christ, l'Apôtre dit que : « Le péché a été dans « le monde jusqu'à la loi, mais il n'était point « réputé péché quand la loi n'existait pas. » Il ne dit point qu'il n'y avait pas péché, mais que le péché n'était pas réputé tel, parce qu'il n'y avait pas de loi pour le faire reconnaître : chez l'enfant pas de loi de raison, chez les peuples pas de loi écrite.

19. « Mais, dit l'Apôtre, la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, » parce que la loi donnée par Moïse n'a pas pu détruire le règne de la mort : la grâce du Christ seule l'a pu. Et voyez en qui elle a régné ; « en ceux même « qui n'ont pas péché par la ressemblance de « la prévarication d'Adam. » La mort a donc régné dans ceux même qui n'ont pas péché. Mais saint Paul nous montre pourquoi elle a régné lorsqu'il dit : « Par la ressemblance de « la prévarication d'Adam. » Telle est en effet la meilleure manière de comprendre ce passage. Ainsi après avoir dit : « La mort a régné « en ceux qui n'ont pas péché, » il ajoute : « Par la ressemblance de la prévarication « d'Adam ; » et semble nous expliquer de cette façon pourquoi la mort a régné dans ceux qui n'ont pas péché ; c'est que leurs membres portaient la ressemblance de la prévarication d'Adam. Ce passage peut aussi se lire de la sorte : « La mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse « dans ceux même qui ont péché, non par la « ressemblance de la prévarication d'Adam. » En effet, les enfants ne pouvant faire usage encore de la raison, comme Adam lorsqu'il pécha, n'ayant non plus reçu aucun commandement qu'ils aient pu transgresser comme lui, et n'ayant été enveloppés que dans le péché originel, c'est par ce péché originel que le règne de la mort les pousse à la condamnation. Ce règne de la mort ne cesse que dans ceux qui, régénérés par la grâce du Christ, appartiennent à son royaume ; car si la mort temporelle, quoique dérivée du péché originel, tue en eux le corps, elle n'entraîne pas l'âme dans la punition représentée par le règne de la mort ; ainsi l'âme, renouvelée par la grâce, n'est pas condamnée à la mort éternelle, c'est-à-dire qu'elle n'est pas séparée de la vie de Dieu, tandis que la mort temporelle ne reste pas moins le partage de ceux-là même qui sont rachetés par la mort du Christ ; Dieu la leur laisse pour l'exercice de la foi et pour les combats de ce monde, ces combats où les martyrs

ont été si grands ; mais cette mort même disparaîtra par le renouvellement du corps que la résurrection nous promet. Car la mort sera là entièrement absorbée dans sa victoire <sup>1</sup> ; la grâce du Christ ne lui permet pas maintenant de régner, de peur qu'elle n'entraîne dans les peines de l'enfer les âmes de ses fidèles. Quelques exemplaires ne disent pas : « En ceux qui « n'ont point péché, » mais « en ceux qui ont « péché par la ressemblance de la prévarication « d'Adam : » ce qui ne changerait pas le sens du passage. Car, d'après cette version, ils ont péché « par la ressemblance de la prévarication « d'Adam, en qui tous ont péché, » comme il est marqué précédemment. Mais, toutefois, les manuscrits grecs, qui ont servi à la version latine de l'Écriture, présentent pour la plupart un texte conforme à ce que nous avons dit.

20. Il y a diverses manières d'entendre ce que l'Apôtre ajoute sur Adam, « qui est la « forme de celui qui doit venir. » Ou la forme « d'Adam est celle du Christ par opposition, en ce sens que tous sont vivifiés dans le Christ comme tous meurent en Adam, et que plusieurs sont établis justes par l'obéissance du Christ comme plusieurs sont établis pécheurs par la rébellion du premier homme ; ou bien Adam est une forme de *ce qui doit être*, à cause de la forme de mort qu'il a imprimée à sa postérité. Cependant il est mieux d'entendre que la forme d'Adam est la forme du Christ par opposition, car c'est sur cette opposition qu'insiste l'Apôtre. Cependant, pour qu'on ne s'imagine point qu'il y a égalité entre ces deux formes par opposition, il ajoute : « Mais il n'en « est pas du don comme du péché ; car si à « cause du péché d'un seul plusieurs sont « morts, combien plus encore la grâce de Dieu « et le don par la grâce d'un seul homme, qui « est Jésus-Christ, abonderont sur plusieurs ! » Ceci ne signifie point que la grâce du Christ se répandra sur un plus grand nombre, puisque les damnés seront plus nombreux, mais la grâce abondera davantage, parce que, dans ceux qui sont rachetés par le Christ, la forme de mort prise d'Adam n'a qu'un temps, tandis que la forme de vie prise du Christ subsistera éternellement. Quoique donc, selon l'Apôtre, Adam soit par opposition la forme de *Celui qui doit venir*, pourtant la régénération par le Christ produit plus de bien que ne fait de mal la génération par Adam. « Et il n'en est pas du

<sup>1</sup> 1 Cor. xv, 54.



« don comme du péché venu par un seul, car « le jugement de condamnation vient d'un « seul péché, mais la grâce de la justification « nous délivre de plusieurs. » La différence entre les deux ne vient pas seulement de ce qu'Adam ne nuit que pour un temps à ceux que le Christ rachète pour l'éternité; mais encore de ce que les descendants d'Adam, souillés uniquement de la faute originelle, sont livrés à la condamnation si le Christ ne les rachète, tandis que la rédemption du Christ efface beaucoup de fautes ajoutées à cette faute première par l'abondance de l'iniquité prévaricatrice. Nous avons déjà vu cela plus haut.

21. N'écoutez pas ceux qui vous diraient quelque chose de contraire à ces paroles de l'Apôtre, et qui les comprendraient autrement, si vous voulez vivre par le Christ et dans le Christ. D'après ceux dont vous me parlez, le sens de l'Apôtre, c'est que les pécheurs appartiennent au premier homme, non point à cause du péché que nous tenons de lui par notre naissance, mais parce qu'en péchant nous l'imitons. Si telle avait été la pensée de saint Paul, il aurait choisi plutôt l'exemple du démon, car le démon est le premier qui ait péché, et le genre humain ne tire en rien de lui son origine: il le suit par la seule imitation. De là vient que le démon est appelé le père des impies, comme Abraham est appelé notre père, parce que nous sommes les imitateurs de sa foi, et non point à cause d'une descendance charnelle<sup>1</sup>. C'est pourquoi il a été dit du démon lui-même: « ceux qui sont de son parti « l'imitent<sup>2</sup>. » Ensuite, si l'Apôtre n'a parlé du premier homme que parce qu'il a été le premier pécheur parmi les hommes, et s'il a voulu dire que tous les hommes pécheurs lui appartiennent en l'imitant, pourquoi n'a-t-il pas cité Abel, le premier juste parmi les hommes, et n'a-t-il pas dit que tous les justes lui appartiennent par l'imitation de sa justice? Mais il a cité Adam et ne lui a opposé que le Christ; de même en effet que cet homme par son péché, a corrompu sa postérité, ainsi ce Dieu-homme, par sa justice, a sauvé son héritage: l'un en communiquant l'impureté de sa chair, ce que n'avait pu l'impie démon; l'autre en répandant la grâce de son Esprit, ce que n'avait pu le juste Abel.

22. Nous avons dit beaucoup de choses sur ces questions dans d'autres ouvrages et dans

des discours adressés aux fidèles; car des gens se sont rencontrés même au milieu de nous pour semer partout où ils ont pu ces nouveaux germes d'erreur. La miséricorde de Dieu, par notre ministère et le ministère de nos frères, a guéri de cette peste quelques-uns d'entre eux; toutefois, je crois qu'il en reste encore ici, et surtout à Carthage; mais ils parlent peu et se cachent, craignant l'inébranlable foi de l'Eglise. L'un d'eux, nommé Célestius<sup>1</sup>, avait fait effort pour se glisser dans la prêtrise à Carthage; mais nos frères, par un fidèle usage de leur liberté, le citèrent devant les évêques à cause de ses discours contre la grâce du Christ. Il fut contraint d'avouer que le baptême est donné aux enfants parce que la rédemption leur est également nécessaire. Quoiqu'il ait refusé de s'expliquer davantage sur le péché originel, ce seul mot de rédemption ne dérange pas peu son système. De quoi les enfants seraient-ils rachetés si ce n'est de la puissance du démon, en laquelle ils ne pourraient pas être sans le péché originel? A quel prix sont-ils rachetés, si ce n'est au prix du sang du Christ, répandu pour la rémission des péchés, ainsi qu'il est clairement écrit dans l'Evangile<sup>2</sup>? Comme Célestius est parti plus convaincu d'erreur et plus détesté de l'Eglise que corrigé et apaisé, j'appréhende que ce ne soit peut-être lui qui essaye de troubler votre foi; c'est pourquoi j'ai eu devoir vous prononcer son nom. Mais que ce soient lui ou des complices de son erreur, car ils sont malheureusement en grand nombre, et là où on ne les réfute pas ils font des prosélytes, et leur foule s'accroît au point que j'ignore où tout cela aboutira; nous aimons mieux les guérir dans le sein de l'Eglise que de les retrancher de son corps comme des membres incurables, si cependant une autre conduite à leur égard ne devient pas nécessaire. En épargnant ce qui est pourri, il est bien à craindre que la pourriture ne s'étende. Mais la miséricorde de Notre-Seigneur est assez puissante; qu'elle délivre plutôt de cette peste ceux qui en sont atteints; elle le fera sans doute s'ils considèrent fidèlement et mettent en pratique cette parole de l'Ecriture: « Ce- « lui qui invoquera le nom du Seigneur sera « sauvé<sup>3</sup>. »

23. Voici maintenant en peu de mots une

<sup>1</sup> Voir ce que nous avons dit de Célestius dans *l'Histoire de saint Augustin*, chap. 21.

<sup>2</sup> Matth. xxvi, 28. — <sup>3</sup> Joël, II, 32.

<sup>1</sup> Jean, VIII, 38. — <sup>2</sup> Sag. II, 25.

réponse à votre question sur les riches. Ceux dont vous me parlez soutiennent « que le « riche ne peut pas entrer dans le royaume « de Dieu, à moins qu'il n'ait vendu tout ce « qu'il possède et que même les bonnes œuvres « qu'il accomplirait à l'aide de ses richesses ne « lui serviraient de rien. » Nos pères, Abraham, Isaac et Jacob, qui depuis longtemps ont quitté cette vie, se sont dérobés aux raisonnements de ces gens-là; tous ces saints personnages n'avaient pas peu de richesses, comme l'Écriture l'atteste. Pourtant Celui qui s'est fait pauvre pour nous, quoiqu'il fût véritablement riche, a prédit par une promesse certaine que plusieurs viendraient de l'Orient et de l'Occident et auraient place dans le royaume des cieux, non pas au-dessus d'eux, ni sans eux, mais avec eux<sup>1</sup>. Le riche superbe, vêtu de pourpre et de lin, et qui vivait en des festins splendides, fut condamné après sa mort aux supplices de l'enfer; mais, tout riche qu'il était, s'il avait eu pitié du pauvre couvert d'ulcères qui était couché et dédaigné devant sa porte, il aurait mérité, lui aussi, miséricorde. Et si ce pauvre n'avait été qu'indigent sans être juste, les anges ne l'auraient point emporté dans le sein d'Abraham, qui avait été riche sur la terre. Pour nous faire comprendre que dans l'un ce ne fut pas la pauvreté en elle-même qui reçut une récompense divine et que dans l'autre ce ne furent pas les richesses en elles-mêmes qui encoururent la condamnation, mais la piété du pauvre et l'impiepiété du riche; l'Évangile nous montre en même temps le riche impie livré au supplice du feu et le pauvre pieux porté dans le sein du riche<sup>2</sup>. Pendant que ce riche vivait, il possédait ses richesses avec de telles dispositions de cœur et les considérait pour si peu de chose à côté des commandements de Dieu, qu'il ne refusa pas, comme témoignage de soumission aux ordres divins, l'immolation même d'un fils unique, à qui il espérait et souhaitait laisser ses richesses en héritage.

24. On dira ici que nos pères des temps anciens n'ont pas vendu tout ce qu'ils possédaient pour le donner aux pauvres, parce que le Seigneur ne le leur avait pas ordonné. La nouvelle alliance n'ayant point encore été révélée et ne devant l'être que dans la plénitude des temps, la vertu des patriarches n'avait pas eu à se révéler elle-même. Dieu voyait dans leurs cœurs

que cette vertu les rendait aisément capables de ce sacrifice; lui qui est le Dieu de tous les saints, il avait rendu à ces patriarches un témoignage insigne en daignant parler d'eux comme de ses principaux amis: « Je suis le « Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de « Jacob: c'est là mon nom pour l'éternité<sup>3</sup>. » Mais après que le grand mystère de la piété s'est manifesté dans la chair<sup>4</sup>, et que pour appeler toutes les nations à la vérité a brillé l'avènement du Christ, objet de la foi même des patriarches qui gardaient comme dans sa racine l'arbre dont parle l'Apôtre<sup>5</sup>, Polivier de cette foi qui devait se déployer en son temps; alors il a été dit au riche: « Va, vends « tout ce que tu as et donne-le aux pauvres, et « tu auras un trésor dans les cieux; et viens, « suis-moi<sup>6</sup>. »

25. Il y a un semblant de raison dans ces allégations. Mais qu'on entende tout, qu'on fasse attention à tout; qu'on n'ouvre pas les oreilles d'un côté pour les fermer de l'autre. A qui le Seigneur a-t-il commandé cela? Assurément au riche qui demandait un conseil pour obtenir la vie éternelle. « Que ferai-je pour obtenir « la vie éternelle? » avait-il dit au Seigneur. Le Seigneur ne lui répondit pas: Si tu veux venir à la vie, va, vends tout ce que tu as; mais: « Si tu veux venir à la vie, observe les « commandements. » Le jeune homme ayant répliqué qu'il gardait les préceptes de la loi que le Seigneur avait rappelés, et lui ayant demandé ce qu'il lui manquait encore, reçut cette réponse: « Si tu veux être parfait, va, vends « tout ce que tu as et donne-le aux pauvres. » Et, de peur qu'il ne crût perdre ainsi ce qu'il aimait tant, le Seigneur lui dit encore: « Et tu « auras un trésor dans les cieux. » Puis il ajouta: « Et viens, suis-moi, » pour écarteler l'idée que tous ces sacrifices pussent servir à quelque chose s'il ne suivait pas le Christ. Mais le jeune homme se retira triste en voyant comment il avait gardé les commandements de la loi: je crois que c'est avec plus d'orgueil que de vérité qu'il s'était donné pour un observateur fidèle de ces commandements. Cependant le bon Maître a distingué les préceptes de la loi d'une plus excellente perfection; car là il dit: « Si tu veux venir à la vie, garde les « commandements; » et ici: « Si tu veux être « parfait, va, vends tout ce que tu as, etc. »

<sup>1</sup> Exode, III, 15. — <sup>2</sup> I Tim, III, 16. — <sup>3</sup> Rom, XI, 17. — <sup>4</sup> Matth, XIX, 21.

<sup>1</sup> Matth, VIII, 11. — <sup>2</sup> Luc, XVI, 19-22.



Pourquoi donc les riches, même sans cette perfection, n'arriveraient-ils pas à la vie s'ils gardent les commandements, s'ils donnent pour qu'il leur soit donné, s'ils pardonnent pour qu'il leur soit pardonné<sup>1</sup> ?

26. Car nous croyons que l'apôtre Paul a été le ministre de la nouvelle alliance lorsqu'il a écrit à Timothée : « Ordonne aux riches de ce monde de ne pas s'élever à des pensées d'orgueil, de ne pas mettre leur espérance dans les richesses incertaines, mais dans le Dieu vivant qui nous fournit tout en abondance pour que nous en jouissions. Qu'ils fassent le bien, qu'ils soient riches en bonnes œuvres, qu'ils donnent aisément, qu'ils partagent, qu'ils se préparent un trésor qui soit pour l'avenir un solide fondement, afin qu'ils gagnent la vie éternelle<sup>2</sup>. » C'est de cette vie que le Sauveur parlait au jeune homme lorsqu'il lui disait : « Si tu veux venir à la vie. » Je pense qu'en prescrivant ces choses, l'Apôtre instruisait les riches et ne les trompait pas. Il ne dit point : Ordonne aux riches de ce monde de vendre tout ce qu'ils ont, de le donner aux pauvres et de suivre le Seigneur ; mais il leur commande « de ne pas se laisser aller à des pensées d'orgueil et de ne pas mettre leur espérance dans des richesses incertaines. » Ce ne sont pas les richesses elles-mêmes qui ont conduit le riche aux tourments de l'enfer, c'est cet orgueil par lequel il dédaignait le pauvre, ami de Dieu, couché devant sa porte, c'est cette espérance dans les richesses incertaines par laquelle il se croyait heureux sous la pourpre et le lin et au milieu des festins splendides.

27. Peut-être se croirait-on fondé à fermer la porte du royaume des cieux au riche qui même se montrerait fidèle à ces prescriptions de l'Apôtre, à cause de ces paroles du Seigneur : « En vérité, je vous le dis, le riche entrera difficilement dans le royaume des cieux ; et encore une fois, je vous le dis, un chameau passera plus aisément par le trou d'une aiguille qu'un riche n'entrera dans le royaume des cieux. » Que conclure de là ? L'Apôtre parle-t-il contre le Seigneur, ou bien ces gens-là ne savent-ils pas ce qu'ils disent ? Qui faut-il croire ? Que le chrétien choisisse. Je pense qu'il vaut mieux croire que ces gens-là ne savent pas ce qu'ils disent que de croire que Paul parle contre le Seigneur. Ensuite pour-

quoi n'entendent-ils pas jusqu'au bout le Seigneur lui-même qui dit à ses disciples attristés de la misère des riches : « Ce qui est impossible aux hommes est facile à Dieu ? »

28. Mais, disent-ils, le Seigneur a parlé ainsi parce qu'il devait se rencontrer des riches qui, après avoir entendu l'Évangile, vendraient leurs biens, en donneraient le prix aux pauvres pour suivre le Seigneur et entreraient dans le royaume des cieux, et qu'ainsi s'accomplirait ce qui paraissait difficile : il ne leur suffirait pas, pour obtenir la véritable vie, de demeurer dans leurs richesses en gardant le précepte de l'Apôtre, c'est-à-dire en ne pas se laissant aller à des pensées d'orgueil, en ne pas mettant leur espérance dans les richesses incertaines, mais dans le Dieu vivant, en faisant du bien, en donnant aisément, en fournissant aux besoins des pauvres ; ils devraient aussi vendre tous leurs biens pour accomplir ces préceptes apostoliques.

29. S'ils soutiennent cela, et je sais que c'est leur langage, ils ne font pas attention à la manière dont le Seigneur établit ici sa grâce contre leur doctrine. Il ne dit pas : Ce qui paraît impossible aux hommes leur devient facile s'ils le veulent ; mais : « Ce qui est impossible aux hommes est facile à Dieu : » montrant par là que ces choses, lorsqu'elles se font bien, se font non point par la puissance de l'homme mais par la grâce de Dieu. Qu'ils considèrent donc ceci, et s'ils blâment ceux qui se glorifient dans leurs richesses, qu'ils prennent garde de mettre leur confiance dans leur propre vertu ; car le Psalmiste reprend en même temps « ceux qui se confient dans leur propre vertu et ceux qui se glorifient dans l'abondance de leurs richesses<sup>1</sup>. » Que les riches l'entendent donc : « ce qui est impossible aux hommes est facile à Dieu ; » et soit qu'ils demeurent dans leurs richesses et qu'ils s'en servent pour de bonnes œuvres, soit qu'après les avoir vendues et en avoir distribué le prix aux pauvres, ils entrent dans le royaume des cieux, qu'ils attribuent ce bienfait à la grâce de Dieu et non point à leurs propres forces. Ce qui est impossible aux hommes est facile, non pas aux hommes, mais à Dieu. Que ces gens-là l'entendent aussi ; et s'ils ont déjà tout vendu et donné aux pauvres, ou s'ils y pensent et s'y disposent pour se préparer à entrer dans le royaume des cieux,

<sup>1</sup> Luc, vi, 37, 38. — <sup>2</sup> 1 Tim. vi, 17-19.

<sup>1</sup> Ps. xlviii, 7.

qu'ils ne l'attribuent point à leur vertu, mais à la même grâce divine. Ce qui est impossible aux hommes ne leur est pas facile puisqu'ils sont hommes, mais est facile à Dieu. Voici ce que leur dit l'Apôtre : « Opérez votre salut « avec crainte et tremblement, car c'est « Dieu qui produit en vous et le vouloir et le « faire, selon qu'il lui plaît <sup>1</sup>. » Ils disent que ce sont ces paroles du Seigneur : « et venez, « suivez-moi, » qui leur ont fait prendre la résolution de vendre leurs biens pour devenir parfaits; mais pourquoi, dans leurs bonnes œuvres, présument-ils uniquement de leur volonté propre, et n'entendent-ils pas le sévère témoignage de ce même Seigneur qu'ils prétendent suivre : « Sans moi vous ne pouvez « rien faire <sup>2</sup> ? »

30. Si ces mots de l'Apôtre : « Ordonne aux « riches de ce monde de ne pas se laisser « aller à des pensées d'orgueil et de ne pas « mettre leur espérance dans des richesses « incertaines; » si ces mots signifient qu'ils doivent vendre tout ce qu'ils possèdent, et en distribuer le prix aux pauvres, pour se conformer ainsi aux autres prescriptions : donner aisément, partager, se préparer un trésor qui soit pour l'avenir un fondement solide, et si saint Paul ne croit pas qu'ils puissent entrer autrement dans le royaume des cieux, il trompe donc ceux dont il règle avec tant de soin les maisons par des conseils salutaires, lorsqu'il marque comment les femmes doivent se conduire envers leurs maris, les maris envers leurs femmes, les enfants envers les parents, les parents envers les enfants, les serviteurs envers les maîtres, les maîtres envers les serviteurs ! Comment ces choses seraient-elles possibles sans maison et sans quelque bien domestique ?

31. Seraient-ils embarrassés de ces paroles du Seigneur : « Quiconque aura quitté pour moi « tous ses biens, recevra en ce siècle le centuple et possédera dans l'avenir la vie éternelle <sup>3</sup> ? » Autre chose est de quitter, autre chose est de vendre; car l'épouse elle-même est au nombre des biens qu'il faut quitter pour s'attacher à Dieu, et aucune loi humaine ne permet de la vendre, et les lois du Christ ne permettent pas de la quitter, sauf le cas de fornication <sup>4</sup>. Que signifient donc ces préceptes qui ne sauraient se contredire, si ce n'est que

parfois se présente l'alternative de quitter ou une épouse ou le Christ; le cas, par exemple, où un mari chrétien déplairait à sa femme, et où celle-ci l'obligerait à choisir entre elle et le Christ? Que doit-il choisir, sinon le Christ, et ne sera-t-il pas digne de louanges de laisser sa femme pour le Christ? Le Seigneur a en vue deux époux chrétiens, lorsqu'il défend à un mari de quitter sa femme, sauf le cas de fornication. Mais quand l'un des deux est infidèle, on doit s'inspirer de ce conseil de l'Apôtre : Si la femme infidèle consent à demeurer avec le mari fidèle, qu'il ne la quitte pas; que la femme fidèle fasse de même envers le mari infidèle, s'il consent à demeurer avec elle. Que si l'infidèle veut s'en aller, qu'il « s'en aille, « car, en pareille rencontre, notre frère ou « notre sœur ne sont pas asservis <sup>1</sup> : » c'est-à-dire si l'époux infidèle ne veut pas demeurer avec celui qui est fidèle, que celui-ci reconnaisse sa liberté; qu'il ne se regarde pas comme tellement asservi qu'il doive abandonner même sa foi pour ne pas perdre l'époux qui a manqué à la sienne.

32. Il doit en être ainsi des enfants et des parents, des frères et des sœurs, si l'occasion se présente de choisir entre eux et le Christ. Il faut donc en cet endroit, comprendre de la même manière ce qui est dit de la maison et des champs, et de ces choses qu'on possède à prix d'argent. Le Seigneur, en effet, ne dit pas, non plus, à propos de ces biens : Quiconque aura vendu pour moi tout ce qu'il est permis de vendre; mais il dit : « Quiconque aura quitté, etc. » Car il peut se faire qu'une puissance dise à un chrétien : Tu ne seras plus chrétien, ou si tu veux persister à l'être tu n'auras plus ni maisons, ni propriétés. C'est alors aussi que ces riches qui auraient résolu de garder leurs richesses, afin de s'en servir pour des œuvres qui les auraient rendus agréables à Dieu, devraient plutôt les quitter à cause du Christ que de quitter le Christ à cause d'elles; ils recevraient ainsi en ce siècle le centuple ( la perfection de ce nombre signifie toute chose, car les richesses du monde entier appartiennent à l'homme fidèle, et il en devient de la sorte comme n'ayant rien et possédant tout ); et, dans le siècle futur, ils posséderaient la vie éternelle, au lieu que l'abandon du Christ pour ces faux biens les précipiterait dans l'éternelle mort.

<sup>1</sup> Philip. II, 12, 13. — <sup>2</sup> Jean, XV, 5.  
<sup>3</sup> Matth. XIX, 29. — <sup>4</sup> Ibid., V, 32.

<sup>1</sup> I Cor. VII, 12, 15.



33. Ce ne sont pas là seulement les devoirs des chrétiens, qui, s'élevant à des pensées de perfection, ont vendu leur bien pour le donner aux pauvres et ont déchargé leurs épaules du poids des intérêts humains pour mieux porter le joug du Christ; mais l'homme le plus faible, le moins propre à cette perfection glorieuse, qui cependant se souvient qu'il est vraiment chrétien, si on lui dit qu'il faut quitter toutes ces choses ou le Christ, se réfugiera plutôt dans « la forte tour en face de « l'ennemi <sup>1</sup>. » Car lorsqu'il bâtissait cette tour dans sa foi, il a supputé la dépense qu'il avait à faire pour l'achever <sup>2</sup>; c'est-à-dire que la disposition avec laquelle il est arrivé à la foi n'a pas été le renoncement à ce siècle uniquement en paroles; et s'il achetait quelque chose, il était comme ne le possédant pas; il usait de ce monde comme n'en usant point <sup>3</sup>, ne mettant pas son espérance dans les richesses incertaines, mais dans le Dieu vivant.

34. Tout homme renonçant à ce siècle, renonce sans doute à tout ce qu'il a pour qu'il puisse être disciple du Christ; car le Christ lui-même, après les comparaisons tirées des dépenses nécessaires à la construction de la tour et des préparatifs de la guerre contre un roi ennemi, ajoute : « Celui qui ne renonce « pas à tout ce qu'il a, ne peut pas être mon « disciple <sup>4</sup> : » c'est pourquoi il renonce à ses richesses, s'il en a, en sorte que, ne les aimant pas du tout, il les distribue aux pauvres et se débarrasse de fardeaux inutiles, ou que, aimant mieux le Christ, il met en lui son espérance qu'il cesse de mettre dans ces richesses, et en use de manière à amasser des trésors dans le ciel par des aumônes et des dons multipliés, prêt à s'en séparer s'il ne peut les garder sans quitter le Christ, comme il se séparerait de ses père et mère, de ses enfants, de ses frères et de sa femme. Si ce n'est pas ainsi qu'il renonce à ce siècle en embrassant la foi, il devient semblable à ceux sur lesquels gémit le bienheureux Cyprien : « Ils renoncent au siècle seulement en paroles « et non point par leurs actions. » Car lorsque vient la tentation et qu'il craint plus de perdre les biens de ce monde que de renier le Christ, c'est à lui qu'on peut appliquer cette parole évangélique : « Voilà un homme qui a com- « mencé à bâtir et n'a pas pu achever <sup>5</sup>. » C'est

lui aussi qui, son ennemi se trouvant encore bien loin, a envoyé des ambassadeurs chercher la paix : c'est-à-dire que les approches et les menaces de la tentation ont suffi pour lui faire abandonner et renier le Christ, afin de ne pas manquer de ces biens qu'il préfère au Christ. Et il y en a beaucoup qui lui ressemblent et croient que la religion chrétienne doit les aider à accroître leurs richesses et à multiplier leurs plaisirs sur la terre.

35. Tels ne sont pas les riches vraiment chrétiens : ils possèdent les richesses sans en être possédés et ne les préfèrent pas au Christ; c'est d'un cœur sincère qu'ils ont renoncé au siècle; ils ne mettent nulle espérance en des biens pareils. Ils instruisent, comme il convient, de la religion chrétienne, leurs enfants, toute leur maison. Hospitaliers dans leur demeure, ils reçoivent le juste en sa qualité de juste pour recevoir la récompense du juste <sup>1</sup>. Ils partagent leur pain avec celui qui a faim, donnent des vêtements à celui qui est nu, rachètent le captif et se préparent un trésor qui soit dans l'avenir un solide fondement pour gagner la véritable vie <sup>2</sup>. Si par hasard ils ont à supporter des pertes d'argent pour la foi du Christ, ils haïssent leurs richesses; si pour le Christ ce monde les menace de les priver ou de les séparer de ceux qui leur sont chers, ils haïssent père et mère, frère, enfants, épouse; enfin s'il leur faut ou abandonner le Christ ou abandonner leur vie à un ennemi, ils haïssent leur vie. Ils ont appris qu'avec une autre conduite ils ne pourraient pas être les disciples du Christ <sup>3</sup>.

36. Quoiqu'il leur ait été ordonné de haïr pour le Christ jusqu'à leur vie, ils ne veulent ni la vendre ni se l'arracher de leurs propres mains; mais ils sont prêts à la donner en mourant pour le nom du Christ, de peur de vivre avec une âme morte en reniant le Sauveur. S'ils n'ont pas vendu leurs biens selon l'avis du Christ, ils doivent être disposés à les quitter pour lui, de peur de périr avec ces biens en perdant le Christ. Nous avons de riches et illustres chrétiens de l'un et de l'autre sexe qui pour ce motif se sont élevés bien haut par la gloire du martyre. Plusieurs aussi qui auparavant n'avaient pas en le courage d'embrasser la perfection évangélique en vendant leurs biens, sont tout à coup devenus parfaits en

<sup>1</sup> Ps. LX, 4. — <sup>2</sup> Luc, XIV, 28. — <sup>3</sup> 1 Cor. VII, 30, 31. — <sup>4</sup> Luc, XVI, 33. — <sup>5</sup> Ibid. XIV, 30.

<sup>1</sup> Matth. X, 41. — <sup>2</sup> Is. LVIII, 7; Matth. XXV, 35, 36; 1 Tim. XI, 19. — <sup>3</sup> Luc, XIV, 26, 27.

imitant la passion du Christ ; et après avoir entretenu, avec leurs richesses, quelque faiblesse de la chair et du sang, ils ont soudain combattu jusqu'à l'effusion du sang, pour leur foi contre le péché. Quant aux riches, à qui n'est point échue la couronne du martyr, et qui n'ont pas suivi le grand et beau conseil de vendre leur bien pour le donner aux pauvres, mais qui cependant exempts de crimes damnables, ont nourri, vêtu et logé le Christ, ils ne seront point assis avec Jésus-Christ pour juger dans la gloire au dernier jour, mais ils paraîtront à sa droite pour être jugés miséricordieusement <sup>1</sup>. « Heureux les miséricordieux, « car Dieu aura pitié d'eux <sup>2</sup> ; et un jugement « sans miséricorde est réservé à celui qui « n'aura pas fait miséricorde : la miséricorde « s'élève au-dessus de la rigueur du juge-  
« ment <sup>3</sup>. »

37. Que ces gens-là cessent donc de parler contre les Ecritures ; que dans leurs discours ils excitent aux grandes choses sans condamner les moindres. Ne peuvent-ils pas exhorter à la sainte virginité sans condamner les liens du mariage, quand l'Apôtre nous enseigne que chacun reçoit de Dieu un don particulier, l'un d'une manière, l'autre d'une autre <sup>4</sup> ? Qu'ils marchent dans la voie de la perfection après avoir vendu tous leurs biens et en avoir distribué miséricordieusement le prix ; mais s'ils sont véritablement pauvres du Christ, et que ce ne soit pas pour eux mais pour le Christ qu'ils amassent, pourquoi punissent-ils ceux de ses membres qui sont faibles, avant d'avoir reçu leurs sièges de juges ? S'ils sont de ceux à qui le Seigneur a dit : « Vous serez assis sur « douze trônes, jugeant les douze tribus d'Israël <sup>5</sup> ; » de ceux dont l'Apôtre dit : « Ne « savez-vous pas que nous jugerons les anges <sup>6</sup> ? » qu'ils se préparent plutôt à recevoir dans les tabernacles éternels, non pas les riches coupables, mais les riches religieux dont ils seront devenus les amis, grâce à un bon emploi des richesses injustes <sup>7</sup>. Car je crois que quelques-uns de ces discoureurs audacieux et inconsidérés sont soutenus dans leurs besoins par des riches chrétiens et pieux. L'Eglise a en quelque sorte ses soldats et en quelque sorte ses intendants <sup>8</sup>. « Qui a jamais fait « la guerre à ses dépens ? » dit l'Apôtre. Elle

à sa vigne et ses vigneron, elle a son troupeau et ses pasteurs. « Qui plante la vigne et « ne mange pas de son fruit ? » dit le même Apôtre ? « qui paît un troupeau et ne « boit pas de son lait <sup>1</sup> ? » Et toutefois raisonner et enseigner comme raisonnent et enseignent ces hommes-là, ce n'est pas combattre, c'est se révolter ; ce n'est pas planter la vigne, c'est l'arracher ; ce n'est pas rassembler le troupeau et le mener paître, c'est séparer les brebis du troupeau et les perdre.

38. Nourris et vêtus par les bontés pieuses des riches (car dans leurs besoins ils ne reçoivent pas uniquement de ceux qui ont vendu tous leurs biens), ils ne sont pas néanmoins condamnés par des membres plus excellents du Christ qui vivent du travail de leurs mains pour pratiquer une plus haute vertu fortement recommandée par l'Apôtre <sup>2</sup> ; ils ne doivent pas non plus condamner des chrétiens d'un mérite inférieur dont les libéralités religieuses les font subsister ; mais il faut que la sainteté de leur vie et la vérité de leurs discours leur donnent le droit de dire à ces riches : « Si « nous avons semé en vous des biens spirituels, « est-ce une grande chose que nous recueillions de vos biens temporels <sup>3</sup> ? » Les serviteurs de Dieu qui vivent du produit des œuvres honnêtes de leurs mains seraient bien moins blâmables de condamner ceux dont ils ne reçoivent rien que ne le sont des chrétiens qui, par infirmité de corps, ne pouvant travailler de leurs mains, condamnent ces mêmes riches aux dépens desquels ils subsistent.

39. Moi qui écris ceci, j'ai beaucoup aimé et j'ai suivi, non point par mes forces, mais par la grâce de Dieu, le conseil de perfection que le Seigneur donne en ces termes au jeune riche : « Va, vends tout ce que tu as et donne-le « aux pauvres, tu auras un trésor dans le ciel ; « et viens, suis-moi <sup>4</sup>. » Cela ne me sera pas complé pour peu parce que je n'étais pas riche ; les apôtres n'étaient pas riches non plus, eux qui les premiers nous ont donné cet exemple. Mais celui qui renonce à ce qu'il a et à ce qu'il pourrait souhaiter renonce au monde entier. Ce que j'ai fait de progrès dans cette voie, je le sais mieux que personne, mais Dieu le sait mieux que moi. J'exhorte les autres, autant que je le puis, à prendre cette résolution, et j'ai des compagnons à qui ce dessein a été inspiré

<sup>1</sup> Matth, xxv, 34-40. — <sup>2</sup> Ibid. v, 7. — <sup>3</sup> Ep. de s. Jacques, 11, 13. — <sup>4</sup> 1 Cor. vii, 7. — <sup>5</sup> Matth. xix, 28. — <sup>6</sup> 1 Cor. vi, 3. — <sup>7</sup> Luc, xvi, 9.

Provinciales.

<sup>1</sup> 1 Cor. ix, 7. — <sup>2</sup> Act. xx, 31. — <sup>3</sup> 1 Cor. iv, 11. — <sup>4</sup> Matth. xix, 21.



par mon ministère. Mais en conseillant cet état parfait, nous n'avons garde de nous écarter de la saine doctrine, ni de condamner avec une vaine arrogance ceux qui n'en font pas autant; nous ne leur disons point qu'il ne leur sert de rien de se conduire éhatement dans le mariage, de gouverner chrétiennement leurs maisons et leurs familles, de se préparer un trésor dans l'avenir par des œuvres de miséricorde: en parlant ainsi, nous ne serions pas les commentateurs, mais les accusateurs des saintes Ecritures. Je me suis cité moi-même parce que ces gens-là, quand ils sont combattus par des chrétiens qui n'ont pas suivi ce conseil du Seigneur, répondent que la principale raison de leurs adversaires c'est attachement à leurs propres vices et éloignement pour les préceptes évangéliques. Sans parler des riches qui, trop faibles pour aller jusqu'au renoncement, font pourtant de leurs biens un pieux usage, je dirai que les cupides et les avarés eux-mêmes qui usent mal de leurs richesses, qui attachent un cœur de boue à un terrestre trésor et que l'Eglise doit porter avec elle jusqu'à la fin comme les filets enferment les mauvais poissons jusqu'à ce qu'ils soient tirés sur le rivage<sup>1</sup>, sont plus supportables que ces chrétiens étranges qui, en semant de pareilles doctrines, veulent paraître grands pour avoir vendu leurs richesses ou quelque petit patrimoine, suivant le précepte du Seigneur, et qui s'efforcent, par leur doctrine perverse, de porter le trouble et la ruine dans son héritage qui s'étend jusqu'aux extrémités de la terre.

40. Je viens de vous dire brièvement et par occasion (c'était une de vos questions) mon sentiment sur l'Eglise du Christ en ce monde; je vous ai dit qu'il est nécessaire qu'elle porte avec elle les bons et les méchants jusqu'à la fin des siècles; je vais donc terminer cette lettre déjà longue. Evitez de jurer autant que vous le pourrez. Il vaut mieux ne pas jurer, même en ce qui est vrai, que de prendre cette habitude, car on tombe souvent dans le parjure et on en est toujours près. Ces gens-là, autant que j'ai pu en juger par quelques-uns d'entre eux, ignorent entièrement ce que c'est que de jurer; car quand ils disent: « Dieu sait<sup>2</sup>; Dieu m'est témoin<sup>3</sup>; je prends Dieu à témoin sur mon âme<sup>4</sup>; » ils ne croient pas jurer parce qu'ils ne disent point « par Dieu, » et parce

qu'on trouve ces sortes de locutions dans l'apôtre Paul. Mais il y a contre eux un passage où ils avouent que saint Paul a juré; c'est celui-ci: « Je meurs chaque jour, je vous l'assure, mes frères, par la gloire que je reçois de vous en Jésus-Christ Notre-Seigneur<sup>1</sup>. » Dans les exemplaires grecs, c'est tout à fait une façon de jurer; et il n'est pas possible d'entendre ici « par votre gloire, » comme il est dit ailleurs: « par mon retour vers vous; » et comme on dit souvent: *par quelque chose*, sans que l'on jure pour cela. Mais parce que l'Apôtre, cet homme si ferme dans la vérité, a juré dans ses Epîtres, le jurement ne doit pas être pour nous un jeu. Je l'ai dit, il est beaucoup plus sûr pour nous de ne jamais jurer et de n'avoir dans notre bouche que le oui ou le non, selon le conseil du Seigneur<sup>2</sup>. Ce n'est pas que ce soit un péché de jurer d'une chose vraie, mais parce que c'est un très-grave péché de jurer d'une chose fautive et qu'on y tombe plus aisément par l'habitude de jurer.

41. Vous venez de voir mon sentiment sur les questions proposées; je laisse à de meilleurs esprits le soin d'y mieux répondre. Je ne parle point ici de ceux dont je connais les détestables erreurs, mais de ceux qui peuvent traiter ces questions avec vérité. Pour moi, je suis plus disposé à apprendre qu'à enseigner; et vous me rendez un grand service si vous ne me laissez pas ignorer ce que nos saints frères du pays où vous êtes répondent aux vains discours de ces gens-là. Vivez bien et fidèlement dans le Seigneur, fils bien-aimé.

## LETTRE CLVIII.

(Aonée 414.)

Evode, évêque d'Uzale, un des plus anciens et des meilleurs amis de saint Augustin, était un esprit curieux qui ne manquait ni de vigueur ni de pénétration; les recherches métaphysiques avaient pour lui un attrait particulier. Après avoir raconté la mort touchante d'un pieux adolescent, Evode interroge saint Augustin sur les apparitions des morts dans les songes et sur l'état de l'âme après qu'elle est séparée du corps. Il ne lui semble pas que l'âme, par-delà cette vie, puisse subsister sans être unie à un corps quelconque.

ÉVODE ET LES FRÈRES QUI SONT AVEC LUI, AU VÉNÉRABLE ET BIEN-AIMÉ SEIGNEUR AUGUSTIN ET AUX FRÈRES QUI SONT AVEC LUI, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Je sollicite ardemment une réponse à la lettre que je vous ai adressée; après ces premières ques-

<sup>1</sup> Matth. xiii, 47, 48. — <sup>2</sup> II Cor. xii, 2. — <sup>3</sup> Rom. i, 9; Philip. i, 8. — <sup>4</sup> II Cor. i, 23.

<sup>1</sup> I Cor. xv, 31. — <sup>2</sup> Matth. v, 37.

tions pour la solution desquelles j'ai eu recours à vos lumières, en voici d'autres. Daignez écouter une chose que je roule avec impatience dans mon esprit et dont je voudrais bien me hâter d'être instruit, si faire se peut, dans cette vie. J'ai eu pour secrétaire un jeune garçon, fils d'Arménus, prêtre de Mèlone. Dieu s'était servi d'un aussi pauvre instrument que moi pour le tirer des flots orageux du siècle où il se jetait, lorsqu'il occupait un emploi auprès de l'avocat du proconsul. Prompt d'abord et un peu agité comme le sont les enfants, il avait changé en avançant en âge, car il est mort à vingt-deux ans; telles étaient la gravité de ses mœurs et la pureté de sa vie que je trouve de la douceur à son souvenir. Il écrivait avec grande vitesse par abréviation <sup>1</sup>, et se montrait soigneux de bien faire; il avait commencé à prendre goût à la lecture et m'excitait moi-même à lire aux heures de la nuit: c'est ce qu'il faisait quelquefois alors, quand tout se taisait. Il ne voulait rien laisser passer sans le comprendre, relisait trois ou quatre fois et ne quittait pas l'endroit avant d'en avoir saisi le sens. Déjà je le traitais, non plus comme un jeune homme à mon service, mais en quelque sorte comme un doux ami dont je ne pouvais me passer. Sa conversation me charmait.

2. Il souhaitait, et cette grâce lui a été accordée, de mourir et d'être avec le Christ <sup>2</sup>. Il resta malade seize jours chez ses parents, et presque durant tout ce temps il ne faisait que réciter des passages des Ecritures que sa mémoire avait retenus. Se trouvant près de sa fin, il chantait à haute voix ces paroles du Psalmiste: « Mon âme désire arriver bien vite dans la maison du Seigneur <sup>3</sup>; » il chantait encore: « Vous avez engraisé d'huile ma tête; et qu'il est beau votre calice enivrante <sup>4</sup>! » telle était l'occupation, telles étaient les consolations de ce pieux jeune homme. Au moment d'expirer, il porta la main au front pour y faire le signe de la croix <sup>5</sup>; et il abaissait sa main pour faire aussi sur sa bouche le signe sacré, lorsque son âme, bien renouvelée de jour en jour, quitta sa maison de boue. La sainte mort de cet adolescent m'a causé tant d'allégresse qu'il me semble que son âme, en abandonnant son corps, a passé dans la mienne et qu'elle m'éclaire des rayons de sa présence; je ne puis dire combien je me réjouis de sa délivrance et de son heureuse sécurité. Ma sollicitude était vive à son égard: je craignais pour lui les dangers de la jeunesse. Je voulais savoir de lui s'il ne s'était souillé avec aucune femme; il me protesta qu'il était exempt de ce péché et nût ainsi le comble à ma joie. Il mourut donc. Nous lui fîmes des obsèques honorables et dignes d'une si belle âme; pendant trois jours nous célébrâmes sur son tombeau les louanges du Seigneur, et le troisième jour nous offrîmes le sacrifice de la rédemption <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> *Erat autem strenuus in notis.* C'est la sténographie, si admirablement perfectionnée aujourd'hui, et dont on retrouve les premiers éléments chez les Romains.

<sup>2</sup> Philip. I, 23. — <sup>3</sup> Ps. LXXXIII, 3. — <sup>4</sup> Ps. XXII, 5.

<sup>5</sup> On remarquera ici l'antiquité de l'usage chrétien de faire le signe de la croix.

Le passage marque avec une extrême évidence l'antiquité de la messe pour les morts.

3. Mais voici le songe que fit, deux jours après, une servante de Dieu, une vertueuse femme de Figes, qui se disait veuve depuis douze ans. Un diacre mort depuis quatre ans lui apparut; il préparait un palais avec des serviteurs et des servantes de Dieu vierges ou veuves. Les ornements rendaient ce palais comme resplendissant de lumière, et l'on eût cru que tout y était d'argent. La veuve ayant demandé pour qui tous ces apprêts, le diacre répondit: « Pour l'adolescent mort hier et fils d'un prêtre. » Elle vit dans le même palais un vieillard vêtu de blanc qui ordonnait à deux autres personnages vêtus de blanc d'emporter au ciel un corps tiré du sépulcre. La pieuse veuve ajoutait qu'après que le corps avait été enlevé vers le ciel, il était sorti de la tombe des branches de roses vierges, ainsi appelées parce qu'elles ne s'ouvrent pas.

4. Je vous ai raconté ce qui s'est passé. Maintenant écoutez mes questions, et apprenez-moi ce que je cherche; car le départ de cette âme m'a forcé de m'enquérir de ces choses-là. Pendant que nous sommes dans ce corps, il y a en nous un sens intérieur plus ou moins fin selon l'activité de notre application; il est ouvert et vif en raison de nos studieuses habitudes, et probablement le corps est un obstacle à son essor. Qui pourrait dire tout ce que l'esprit souffre du corps? Au milieu de ces troubles, de ces inquiétudes qui proviennent des suggestions, des tentations, des besoins et des malheurs divers, l'esprit garde sa force: il résiste, il triomphe; parfois il est vaincu. Cependant comme il se souvient de lui, il tire de tous ces travaux une croissante énergie; brise les liens du mal et passe au bien. Votre sainteté daigne comprendre ce que je dis. Tandis que nous sommes en cette vie, nous sommes embarrassés dans de pareilles nécessités, et pourtant, comme dit l'Apôtre, « nous triomphons par Celui qui nous a aimés <sup>1</sup>. » Une fois sortis de cette vie, quand nous échappons à tout fardeau, à tout lien du péché, que sommes-nous?

5. Et d'abord je demande s'il n'y a pas quelque corps qui demeure avec la substance spirituelle de l'âme elle-même, lorsqu'elle quitte ce corps terrestre, et si ce ne serait pas quelque chose de composé de l'un des quatre éléments, l'air ou l'éther. Car l'âme étant incorporelle, s'il n'y a pas de corps auquel elle soit unie, elle deviendra la même pour tous. Et où sera le riche couvert de pourpre, et Lazare couvert de plaies? et comment la part sera-t-elle faite à chacun d'eux, à l'un la punition, à l'autre la joie, si toutes les âmes incorporelles n'en forment plus qu'une seule? et toutefois peut-être ces choses n'ont-elles été dites que dans un sens figuré. Mais il est certain que ce qui est dans un lieu doit être corporel, et nous comprenons ainsi que le riche est dans les flammes et le pauvre dans le sein d'Abraham <sup>2</sup>. S'il y a des lieux, il y a des corps, et les âmes sont dans des corps; elles sont incorporelles si les châtimens ou les récompenses sont dans les consciences. Comment une seule et même âme, composée de beaucoup

<sup>1</sup> Rom. VIII, 37. — <sup>2</sup> Luc, XVI, 19, 22.



d'âmes rassemblées et unies entre elles, pourrait-elle en même temps sentir la peine et la joie ? Si cela se passait ainsi, il arriverait alors pour cette seule et même âme ce qui arrive pour notre esprit dans l'unité de sa substance incorporelle : il est un, et en lui pourtant se trouvent la mémoire, la volonté, l'entendement, toutes choses incorporelles, remplissant des fonctions séparées, sans se faire obstacle l'une à l'autre. Voilà, je crois, ce qu'on pourrait répondre, pour soutenir que, parmi ces âmes ne formant plus qu'une seule et même substance, les unes sont punies, les autres récompensées.

6. S'il n'en est pas ainsi, qui empêche que l'âme de chacun, une fois sortie de ce corps massif, s'unisse à un autre corps, de façon à en avoir toujours un ? où passe-t-elle si elle doit aller quelque part ? On ne saurait dire des anges eux-mêmes qu'ils sont plusieurs s'ils n'ont pas un corps qui les distingue et qui permette de les compter ; car la Vérité même a dit dans l'Évangile : Je pourrais « prier mon Père de m'envoyer douze légions d'anges<sup>1</sup>. » De plus, l'âme de Samuel apparut dans un corps lorsque Saül l'évoqua<sup>2</sup> ; Moïse, qui avait été enseveli après sa mort, vint aussi avec un corps auprès du Seigneur sur la montagne<sup>3</sup> où ils s'arrêtèrent. Il est dit dans des écrits apocryphes et dans les Secrets de Moïse, livre sans autorité, que, sur la montagne où mourut ce saint législateur, en même temps qu'il quittait un corps pour être confié à la terre, il en prenait un autre afin de suivre l'ange qui l'accompagnait. Mais ce n'est pas dans des livres apocryphes que je veux chercher la solution des questions que j'ai posées ; c'est par l'autorité ou la raison qu'il faudrait les résoudre. La résurrection future prouve, dit-on, que l'âme, depuis sa sortie de ce monde, n'aura été unie à aucun corps ; et rien n'empêche de le croire, puisque les anges, qui sont aussi invisibles, ont voulu apparaître et être vus avec des corps ; quels qu'aient été ces corps, ils étaient dignes de ces esprits, et c'est ainsi que les anges ont apparu à Abraham et à Tobie<sup>4</sup>. De la même manière, la résurrection de notre chair actuelle, à laquelle nous faisons bien de croire, pourrait ne pas empêcher que l'âme fût toujours restée unie à quelque corps. En effet, parmi les quatre éléments dont notre corps se compose, il paraît n'en perdre qu'un seul par la mort : la chaleur. Il garde ce qui est terrestre, et ni le liquide ni le froid ne s'en vont ; la chaleur seule disparaît ; l'âme peut-être l'emporte avec elle, si elle passe d'un lieu à un autre. Voilà ce que j'avais à dire sur le corps.

7. Il me semble aussi qu'un esprit placé dans un corps sain lorsqu'il travaille avec ardeur, devient libre et pénétrant, vif et fort, ingénieux et appliqué en raison de ses propres efforts ; il devient meilleur et plus capable de goûter la vertu, même sous le poids du corps qu'il traîne. Lorsque la mort le débarrasse de cette enveloppe, il est dégagé de tout nuage, trouve une entière sécurité, et tranquille désormais, n'étant plus exposé aux tenta-

tions, il voit ce qu'il a désiré, il jouit de ce qu'il a aimé ; il se souvient de ses amis et reconnaît ceux qui l'ont devancé ou suivi ; peut-être en est-il ainsi ; je l'ignore et je désirerais le savoir. Une pensée me trouble ; je crains que l'esprit, séparé de notre corps, ne tombe dans un sommeil semblable à son sommeil ici-bas, aux heures où il dort comme enseveli et vivant seulement en espérance : n'ayant rien d'ailleurs, ne sachant rien, surtout s'il dort sans rêver. Cette pensée m'effraye beaucoup : notre esprit serait comme éteint.

8. Je demande encore si quelque sens nous resterait dans le cas où l'âme retrouverait un corps après cette vie. Si elle n'a plus besoin de l'odorat, du goût ni du toucher, elle pourrait garder la vue et l'ouïe. Car ne dit-on pas que les démons entendent, non pas seulement dans tous ceux qu'ils tourmentent, et ce serait ici une question, mais même quand ils apparaissent dans leur propre corps ? Et comment avec un corps pourraient-ils passer d'un lieu à un autre sans être guidés par des yeux ? Ne croyez-vous pas qu'il en soit ainsi des âmes humaines à la sortie des corps, et qu'elles en aient un avec lequel elles ne soient pas tout à fait privées des sens ? Et comment se fait-il que des morts reparassent dans leurs maisons comme ils y étaient auparavant, et qu'ils soient vus, de jour ou de nuit, par des gens éveillés, des gens qui passent ? C'est plus d'une fois que je l'ai ouï dire ; on raconte aussi que souvent, à de certaines heures de la nuit, on entend des bruits et des prières dans des lieux où des corps sont enterrés, et surtout dans les églises. Je tiens ces récits de la bouche de plusieurs personnes ; un saint prêtre a vu une multitude d'âmes sortir du baptistère avec des corps lumineux, et puis il a entendu des prières au milieu de l'église. Toutes ces choses favorisent mon sentiment, et je m'étonnerais que ce fussent des contes. Cependant je voudrais savoir quelque chose sur ce point : comment les morts viennent et nous visitent, et comment on les voit autrement que dans des songes.

9. Et les songes me donnent lieu à une autre question. Je ne m'occupe pas ici des images qui peuvent traverser l'ignorance de l'esprit ; je parle des apparitions véritables. Je demande comment l'ange apparut à Joseph en songe<sup>1</sup> ; comment d'autres personnages ont été ainsi visités. Parfois ceux qui nous ont devancés viennent aussi ; nous les voyons en songe, et ils nous parlent. Moi-même je me souviens que de saints hommes, Pro-futurus, Privat, Servitius, qui appartenaient à notre monastère et m'ont précédé sur le chemin de la mort, m'ont parlé en songe, et que ce qu'ils ont dit s'est accompli. Est-ce un esprit meilleur qui prend leur figure et visite notre intelligence ? Celui-là seul le sait pour lequel il n'y a rien de caché. Si donc sur toutes ces choses le Seigneur daigne parler à votre sainteté par la raison, je vous prie de vouloir bien me faire part de ce que vous aurez su. Mais je ne crois pas devoir oublier ceci qui appartient à l'objet de mes recherches.

10. L'adolescent dont il s'agit s'en est allé en

<sup>1</sup> Matth. xxvii, 53. — <sup>2</sup> I Bois, xxviii, 14. — <sup>3</sup> Matth. xvii, 3. —

<sup>4</sup> Gen. xviii, 2 ; Tob. xii, 15.

<sup>1</sup> Matth. i, 20.

quelque sorte comme quelqu'un qu'on serait venu chercher. Un de ses amis qui avait été son condisciple, avec lequel il avait vécu dans ma maison, et qui était mort depuis huit mois, apparut en songe; celui à qui il se montra lui ayant demandé pourquoi il était venu. « C'est pour prendre mon ami, » répondit-il : et c'est ce qui arriva. Car dans la même maison un homme portant dans la main une branche de laurier, apparut à un vieillard presque éveillé, ce qui fut écrit. Après la mort du jeune homme, le prêtre son père s'était retiré dans le monastère avec le vieillard Théasius<sup>1</sup> pour y chercher des consolations; mais trois jours après son trépas, le fils d'Arménus apparut à l'un des frères de la communauté; celui-ci qui, dans un songe, l'avait vu entrer dans le monastère, lui demanda s'il savait qu'il était mort; le jeune homme répondit qu'il le savait. Le frère ayant voulu savoir si Dieu l'avait reçu, le jeune homme répondit que oui avec de grandes actions de grâces. Comme on lui demandait pourquoi il était venu : « J'ai été envoyé, répondit-il, « pour chercher mon père. » Le frère s'éveille et raconte ce qu'il a vu. Cela va aux oreilles de l'évêque Théasius. Il s'en émeut et se fâche contre celui qui le dit; il appréhendait que le prêtre ne vint à l'apprendre et n'en fût bouleversé. Enfin, pour abrégier, celui-ci parlait quatre jours après la vision, car il n'avait qu'une très-petite fièvre, sans danger aucun, et l'absence de médecin prouvait bien qu'on n'avait aucune inquiétude; mais dès que ce même prêtre se fut mis au lit, il mourut. Je ne veux pas omettre que le jour même où avait expiré le jeune homme, il avait demandé son père pour l'embrasser et l'avait embrassé trois fois, et à chaque baiser lui avait dit : « Mon père, rends-moi grâces à Dieu; » il engageait son père à dire comme lui, le conviant en quelque sorte à sortir avec lui de cette vie. Entre la mort de l'un et la mort de l'autre, il s'écoula sept jours. Que penser de si grandes choses? quel maître pourra nous en révéler le secret? Quand des difficultés m'inquiètent, c'est dans votre cœur que je répands le mien. Il y a évidemment dans la mort de ce jeune homme et de son père quelque chose qui tient à un dessein de Dieu, puisque deux passereaux ne tombent pas sur la terre sans la volonté du Père<sup>2</sup>.

11. A mon avis, ce qui prouve que l'âme ne saurait subsister sans être unie à un corps quelconque, c'est que Dieu seul n'a jamais de corps. Mais débarrassée après la mort de cette masse pesante de chair, elle apparaît dans sa propre nature qui sera, je crois, beaucoup plus active; dégagée de tels liens, elle me semble devoir être plus capable d'agir et de connaître; son repos spirituel ne sera ni de l'amollissement, ni de l'indolence, ni de la langueur, ni de l'embarras, mais l'état d'une âme libre de toute inquiétude et de toute erreur : il lui suffira de jouir de cette liberté qu'elle aura acquise en échappant au monde et au corps. Vous

avez dit sagement qu'elle se nourrit de cette liberté, qu'elle pose sa bouche spirituelle à la source de vie : elle s'y trouve heureuse et bienheureuse par l'usage de son intelligence. Car autrefois, pendant que j'étais encore au monastère, j'ai vu en songe mon frère Servilius après sa mort, et il me dit que nous travaillions, nous, par la raison, à arriver à l'intelligence, mais que lui et ses pareils demeurent dans les délices mêmes de la contemplation.

12. Je vous prie aussi de me faire voir de combien de manières s'emploie le mot de sagesse, ce qu'il faut comprendre quand on dit que la sagesse est Dieu, que la sagesse est un esprit sage, quand on en fait le synonyme de lumière comme en parlant de la sagesse de Bézélél qui construisit le tabernacle et composa les parfums, ou en parlant de la sagesse de Salomon; apprenez-moi quelle différence il y a entre ces diverses sagesse, et si ce sont là des degrés de la Sagesse éternelle qui est dans le Père, comme il y a des dons divers de l'Esprit-Saint qui les distribue à chacun selon sa volonté. Bien différentes de la sagesse éternelle qui seule n'a pas été faite, celles-ci l'ont-elles été, et possèdent-elles une substance qui leur soit propre? ces diverses sagesse sont-elles ainsi nommées parce qu'elles sont l'œuvre même de Dieu? Je vous demande bien des choses; puissiez-vous, avec la grâce de Dieu, trouver les réponses, les dicter et me les transmettre promptement! Je vous ai écrit sans art et grossièrement; mais vous voudrez bien démêler ce que je cherche, et je vous prie, au nom du Christ Notre-Seigneur, de me redresser dans mes erreurs et de m'apprendre ce que vous voyez que je désire savoir.

## LETTRE CLIX.

(Année 414.)

Saint Augustin répond avec réserve aux questions d'Evode : il cite lui-même une vision curieuse et instructive d'un célèbre médecin de son temps, appelé Gennadius. Il renvoie Evode au XII<sup>e</sup> livre de son ouvrage sur la Genèse.

**AUGUSTIN ET LES FRÈRES QUI SONT AVEC LUI, AU BIENHEUREUX SEIGNEUR, AU VÉNÉRABLE ET CHER FRÈRE ET COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE, ÉVODE, ET AUX FRÈRES QUI SONT AVEC LUI, SALUT DANS LE SEIGNEUR.**

1. Le porteur de cette lettre est un de nos frères, nommé Barbarus : c'est un serviteur de Dieu établi depuis longtemps à Hippone et très-pieusement appliqué à l'étude de la divine parole; il a désiré être notre messenger auprès de votre sainteté; nous vous le recommandons dans le Seigneur par cette lettre, et nous le chargeons de vous rendre nos devoirs. Il n'est pas aisé de répondre aux grandes questions que vous nous avez proposées; ce serait diffi-

<sup>1</sup> Il y eut un évêque du nom de Théasius à la célèbre conférence de Carthage.

<sup>2</sup> Math. x, 29.



cile, même à des hommes moins occupés que je ne le suis, et plus habiles et plus pénétrants que moi. Sur ces deux lettres où vous demandez beaucoup de choses et de grandes choses, il en est une qui a été égarée, je ne sais comment; elle n'a pu être retrouvée, malgré de longues recherches; l'autre, qui est sous nos yeux, renferme la très-douce histoire d'un serviteur de Dieu, bon et chaste adolescent; elle dit comment ce jeune homme est sorti de cette vie, et rapporte les visions par lesquelles des frères ont pu vous rendre témoignage de son mérite. Vous en prenez occasion de poser une question très-obscur sur l'âme; vous voulez savoir si elle part du corps avec quelque corps, au moyen duquel elle puisse être transportée en des lieux ou renfermée dans des espaces. Ce point, si toutefois des hommes comme nous sont en état de l'éclaircir, exigerait beaucoup de soin et de travail, et pour cela il faudrait ne pas avoir d'aussi grandes occupations. Mais si en deux mots vous voulez savoir ce qu'il m'en semble, je vous dirai que je ne crois pas que l'âme sorte du corps avec un corps.

2. Que celui-là s'efforce d'expliquer les visions et les songes prophétiques, qui a su se rendre compte de tout ce qui se passe dans l'esprit quand il pense. Car nous voyons et nous distinguons clairement que dans l'esprit se retracent d'innombrables images de choses qui tombent sous la vue et sous les autres sens du corps. Il importe peu qu'elles soient représentées avec ordre ou en désordre: elles le sont; nous en faisons chaque jour et continuellement l'expérience, et c'est celui qui pourra nous expliquer comment ces images se retracent dans notre esprit qui osera présumer et décider quelque chose au sujet de ces rares visions. Quant à moi, je l'ose d'autant moins que je me sens plus incapable de rendre raison de ce qui se passe en nous durant notre vie, soit que nous soyons éveillés, soit que nous soyons endormis. Pendant que je dicte pour vous cette lettre, je vous vois dans mon esprit, sans que vous soyez là et sans que vous vous en doutiez, et je me figure l'effet que produiront sur vous ces paroles d'après la connaissance que j'ai de vous; je ne puis ni concevoir, ni découvrir comment cela se fait en moi; je suis certain cependant que cela ne se fait pas par des mouvements corporels, ni par des qualités corporelles, quoiqu'il y ait là quelque chose qui ressemble beaucoup au corps; prenez ceci

en attendant, je vous le donne à la hâte et sous le poids accablant des affaires. Cette question est traitée longuement dans le douzième livre de mon ouvrage sur la Genèse; vous y rencontrerez des faits nombreux que j'ai constatés par moi-même, et d'autres que j'ai appris de gens dignes de foi. A la lecture, vous jugerez de ce que nous avons dit sur cette matière, si toutefois le Seigneur daigne me faire la grâce de pouvoir corriger ces livres et les mettre en état de voir le jour et de ne pas faire attendre plus longtemps beaucoup de nos frères.

3. Mais je vous raconterai brièvement quelque chose qui vous sera un sujet de réflexion. Notre frère Gennadius, médecin connu de presque tout le monde, et qui nous est si cher, habite maintenant Carthage; il a exercé son art à Rome avec grand succès; vous savez combien il est religieux, avec quelle compassion vigilante et quelle bonté d'âme il s'occupe des pauvres. Autrefois, dans sa jeunesse, comme il nous l'a dit lui-même, et malgré sa ferveur pour ces actes de charité, il avait eu des doutes sur une vie à venir. Dieu ne voulant pas abandonner une âme comme la sienne et lui tenant compte de ses œuvres de miséricorde, un jeune homme d'une frappante apparence lui apparut en songe et lui dit: « Suivez-moi. » Gennadius le suivit; il arriva dans une ville où il commença à entendre, du côté droit, un chant d'une suavité inaccoutumée et inconnue; Gennadius cherchant ce que c'était, le jeune homme répondit que c'étaient les hymnes des bienheureux et des saints. Je ne me rappelle pas assez ce qu'il disait avoir vu du côté gauche. Il s'éveilla, le songe s'enfuit, et Gennadius ne s'en occupa que comme on s'occupe d'un songe.

4. La nuit suivante, voilà que le même jeune homme lui apparaît de nouveau et lui demande s'il le connaît; Gennadius lui répond qu'il le connaît bien et tout à fait. Alors le jeune homme lui demanda où il l'avait connu; Gennadius qui avait présents les souvenirs de la précédente nuit, lui parla de son rêve et des hymnes des saints qu'il avait entendus lorsqu'il l'avait eu pour guide. Interrogé sur la question de savoir s'il avait vu tout cela en songe ou éveillé, il répondit: « En songe. » — « Vous « vous en souvenez bien, lui dit le jeune « homme; c'est vrai. Vous avez vu ces choses « en songe. Mais sachez que maintenant encore

« vous voyez en songe. » Gennadius, entendant cela, répondit qu'il le croyait ainsi. « Où est « en ce moment votre corps ? » lui dit celui qui l'instruisait ; « dans mon lit, » répondit-il. « Savez-vous, dit encore le jeune homme, savez-vous que les yeux de votre corps sont en « ce moment liés, fermés, inoccupés, et « qu'avec ces yeux-là vous ne voyez rien ? » — « Je le sais, » répondit Gennadius. « Quels sont « donc, reprit le jeune homme, quels sont ces « yeux avec lesquels vous me voyez ? » Gennadius, ne trouvant pas à répondre à cette question, se tut. Tandis qu'il hésitait et cherchait, la vérité lui fut révélée par la bouche de son jeune maître : « De même, lui dit celui-ci, que « les yeux de votre chair, pendant que vous « dormez et que vous êtes couché dans votre « lit, se reposent et ne font rien, et que pour- « tant il y a en vous des yeux avec lesquels « vous me voyez et que vous vous servez de « cette vue ; de même, après votre mort, sans « aucune action de vos yeux corporels, vous « vivrez et vous sentirez encore. Gardez-vous « désormais de douter qu'il y ait une vie après « le trépas. » C'est ainsi que cet homme fidèle cessa de douter ; d'où lui vint cet enseignement si ce n'est de la providence et de la miséricorde de Dieu ?

5. Quelqu'un dira que par ce récit nous n'avons pas résolu, mais embarrassé la question. Cependant si l'on est libre d'y croire ou de ne pas y croire, chacun trouve en soi matière aux difficultés les plus profondes. L'homme veille, l'homme dort chaque jour, l'homme pense ; qu'on pense, si on le peut, comment se font en nous ces choses qui, sans être matérielles, sont semblables aux figures, aux qualités, aux mouvements des corps. Si on ne le peut pas, pourquoi hâter des décisions sur des faits qui se produisent rarement et qu'on n'a pas éprouvés soi-même, lorsqu'on n'est pas capable de se rendre compte de ce qui arrive chaque jour et continuellement ? Pour moi, quoique ma parole soit impuissante à expliquer comment des choses en quelque sorte corporelles se font sans corps, cependant, sachant que le corps n'y est pour rien, plutôt à Dieu que je suse de la sorte comment on distingue ce qu'on voit par l'esprit et que l'on croit voir par le corps, comment on reconnaît les visions de l'erreur ou de l'impiété, lorsque la plupart d'entre elles ont des airs de ressemblance avec les visions des pieux et des saints ! Si je voulais citer de

tels exemples, le temps me manquerait plutôt que la matière. Fortifiez-vous dans la miséricorde du Seigneur, bienheureux seigneur, vénérable et cher frère.

## LETTRE CLX <sup>1</sup>.

(Année 414.)

Questions d'Évode sur la raison et sur Dieu.

### ÉVODE À L'ÉVÊQUE AUGUSTIN, SALUT.

1. La raison parfaite est celle qui donne la science de toutes choses et surtout des choses éternelles qui se comprennent par l'intelligence. La raison enseigne, elle fait voir que cette science est éternelle, qu'elle a dû être éternelle, que l'éternel est ce qui n'a pas commencé, ce qui ne change pas, ce qui ne varie pas et que la raison elle-même doit être éternelle, non-seulement parce qu'elle apprend et démontre les choses éternelles, mais plus encore parce que l'éternité elle-même ne peut être sans la raison : je crois que l'éternité ne serait pas si la raison elle-même n'était pas éternelle. Ensuite la raison démontre que Dieu est, qu'il doit être, qu'il faut nécessairement qu'il soit. Qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas des intelligences qui le sachent, puisque Dieu est éternel, on ne doit pas douter que la raison ne soit éternelle, elle qui a reconnu qu'il faut que Dieu soit, et qui a ainsi prouvé qu'elle lui est co-éternelle.

2. Mais il y a des choses qui sont forcées d'être par la raison ; la raison vient d'abord, l'effet la suit ; c'est la chose que la raison montre comme devant être. Ainsi, par exemple, quand le monde a été fait, la raison a voulu que le monde fût créé. La raison a donc précédé le monde. Ce que la raison a su devoir être est arrivé ; ainsi la raison est la première, et l'œuvre du monde vient après. Et maintenant, comme la raison fait voir que Dieu est, qu'il est nécessaire que Dieu soit, lequel des deux ferons-nous passer le premier ? Ferons-nous passer la raison avant Dieu comme nous l'avons fait avant le monde, ou Dieu avant la raison, sans laquelle on ne peut pas prouver que Dieu soit ? Car si Dieu est éternel et que ce soit la raison qui veuille qu'il soit éternel, qu'est-ce que c'est que la raison ? Ou bien elle est Dieu ou elle est de Dieu, comme l'enseigne la raison elle-même ; si elle est Dieu, la raison montre que Dieu est la raison, et les deux peuvent être contemporains et coéternels. Mais si cette raison est une ressemblance de Dieu, elle montre également que la raison est de Dieu, et cela lui sera contemporain et coéternel. La raison elle-même nous montre également que Dieu existe et qu'il ne pourrait se former s'il n'existait pas ; supprimez la raison, ce qui est criminel à

<sup>1</sup> Le commencement et, nous le croyons aussi, la fin de cette lettre nous manquent. C'est du reste un morceau de métaphysique qui n'a ni le tour ni la forme épistolaires.



dire, et Dieu ne sera pas, la raison ne montrant pas que Dieu est nécessairement. Donc alors, Dieu est, puisque la raison veut qu'il soit. Et puisque Dieu est, la raison qui nous l'apprend existe sans aucun doute.

3. Qu'y a-t-il donc de premier en Dieu, si on peut parler ainsi? est-ce la raison ou Dieu? Mais Dieu ne sera pas sans la raison qui enseigne que Dieu doit être. La raison ne sera pas non plus si Dieu n'est pas. Il n'y a donc ici ni premier ni dernier; et la nature divine renferme en quelque manière Dieu et la raison. Mais l'un engendre l'autre : la raison engendre Dieu ou Dieu la raison. Il faut que, de la raison ou de Dieu, il y en ait un qui soit sujet et que l'un des deux soit le principe de l'autre. Mais on dit avec vérité que Dieu engendre la raison, puisque la raison démontre que Dieu est. Dieu est connu de la raison comme le Fils l'est du Père, et la raison est connue de Dieu comme le Père l'est du Fils. Car la raison elle-même est Dieu avec Dieu. Et Dieu n'a jamais été sans la raison ni la raison sans Dieu. Dès lors Dieu existe si la raison existe, et le Fils existe si le Père existe; et si on ôte la raison, ce qui, encore une fois, serait criminel à dire, Dieu lui-même n'est plus; car c'est par sa raison que Dieu est Dieu. Répétons : sans la raison Dieu ne serait pas, et sans Dieu il n'y aurait pas de raison. La raison et Dieu sont donc une chose éternelle; et Dieu et la raison sont éternels de la même manière. Cette liaison et cette union de la raison avec Dieu et de Dieu avec la raison, du Père avec le Fils et du Fils avec le Père, constituent en quelque sorte leurs principes et les causes même de leur existence, parce que l'un ne peut pas être sans l'autre. Les paroles manquent, et tout ce qu'on dit là-dessus, on ne le dit que pour ne pas s'en taire. Disons-nous que Dieu soit le germe de la raison ou la raison le germe de Dieu, parce qu'il ne peut y avoir de fruit sans racine ni de racine sans fruit? Continuons la comparaison afin que l'intelligence comprenne quelque chose de Dieu; il y a dans le grain de froment un principe de fécondité par lequel il ne lui est pas permis de demeurer stérile : mais s'il n'y avait pas de grain de froment, il n'y aurait pas de principe pour produire.

4. Comme donc la raison, qui est Dieu, fait voir que Dieu est la raison ou que la raison est Dieu, et montre en quelque manière que l'un est l'autre, le Père ne se révèle que par le Fils et le Fils que par le Père; le Fils se tient comme en silence quand c'est le Père qui mène au Fils, et c'est en quelque sorte pendant que l'un se cache que l'autre se révèle; voir l'un c'est voir l'autre; l'un ne peut pas être connu sans que l'autre le soit aussi. Le Fils a dit : « Qui m'a vu a vu mon Père; » et encore : « Personne ne vient au Père si ce n'est « par moi » ; » et encore : « Personne ne vient à « moi si le Père ne l'attire <sup>2</sup>. » Nous avons entrepris une œuvre bien ardue, bien difficile, en essayant de comprendre quelque chose sur Dieu dans l'ignorance où nous sommes. Cependant, de

même que toutes les choses qui existent ne se comprennent pas sans quelque forme, et ne peuvent pas sans cela être reconnues, ainsi, bien plus encore, Dieu est inconnu sans le Fils, c'est-à-dire sans la raison. Mais quoi? Le Père a-t-il jamais été sans la raison, sans le Verbe? Qui oserait dire cela? C'est donc par la raison que nous savons qu'un Dieu unique est formé d'un Dieu, qui est un dans un seul Dieu et qu'il demeure dans son unité; car il est nécessaire qu'il y ait dans ce Dieu unique cet amour qui doit toujours y être, d'après ce que nous apprend la raison, cet amour que Dieu lui-même nous prescrit.

## LETTRE CLXI.

(Année 414.)

Évoque soumet à saint Augustin deux difficultés tirées, l'une de la lettre CXXXVII à Volusien, l'autre de la lettre XCII à Italic : la première de ces difficultés est relative à l'incarnation de Jésus-Christ; la seconde à la question de savoir si on peut voir Dieu, même avec les yeux d'un corps glorifié.

ÉVOQUE ET LES FRÈRES QUI SONT AVEC LUI, AU VÉNÉRABLE SEIGNEUR, AU SAINT ET BIEN-AIMÉ FRÈRE ET COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE, AUGUSTIN, ET AUX FRÈRES QUI SONT AVEC LUI, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Il y a longtemps que je vous ai proposé des questions sur la raison et sur Dieu dans une lettre confiée à Jobin, qui avait été envoyée au domaine de Marcien; je n'ai point encore mérité une réponse. Mais j'ai lu deux lettres de votre sainteté, l'une adressée à un homme illustre, Volusien, l'autre à un illustre chrétienne, Italic; dans la première de ces deux lettres, au sujet de l'incarnation du Seigneur Jésus-Christ notre Dieu dans sein d'une vierge et de sa nativité, j'ai remarqué ce passage : « Si on en demande la raison, ce « ne sera plus merveilleux; si on en veut un « exemple, ce ne sera plus unique. » Il semble qu'on pourrait en dire autant de toute naissance d'homme ou d'animal et de toute semence. Car si on en demande la raison, on ne la trouvera pas, et la chose restera merveilleuse; et si on en veut un exemple, comme il n'y en a pas, ce sera unique. Qui pourra rendre raison de ce qui est formé par l'union de l'homme et de la femme? Qui pourra expliquer la secrète génération de quoi que ce soit? Qui dira comment les semences nées de la terre pourrissent d'abord et puis fructifient? Et si l'on cherche un exemple unique, n'est-ce pas encore une chose admirable que la formation virginale et parfaite d'un ver dans un fruit? Aussi c'est, je crois, comme exemple qu'il a été dit : « Je suis un « ver et non pas un homme <sup>1</sup>. » Je ne sais donc pas quelle raison on peut donner des conceptions, soit qu'elles s'accomplissent par l'union, soit qu'elles partent d'une œuvre unique; et ce n'est pas seulement la conception d'une vierge qui est

<sup>1</sup> Jean, XIV, 9, 6. — <sup>2</sup> Ibid. VI, 53.

<sup>1</sup> Ps. XXI, 7.

inexplicable, c'est, à mon avis, toute espèce de conception.

2. Veut-on des exemples? En voici : les cavales, dit-on, sont fécondées par le vent, les poules par les cendres, les canes par l'eau ; et il en est ainsi de quelques autres animaux. Si, en enfantant, ils perdent leur intégrité, ils peuvent la garder en concevant. Pourquoi dire alors que « si on veut un exemple, ce ne sera plus unique, » puisque tant d'exemples se présentent? Personne n'ignore que certains animaux naissent dans le corps des hommes comme dans le corps des femmes : y a-t-il pour cela une semence? Voilà des exemples, voilà des prodiges dont on ne rend pas compte. On dira qu'il n'arrive jamais qu'un homme naisse d'une vierge ; mais, dans des choses d'une autre nature il y a des conceptions auxquelles toute semence est restée étrangère et dont il est impossible de rendre raison. Dans la génération même il se rencontre des enfantements qui laissent à la nature toute son intégrité. J'entends dire que l'araignée n'a pas besoin d'un autre concours que le sien pour produire admirablement à sa manière et sans altération d'organe tous ces fils auxquels elle a coutume de se suspendre : cela n'est accordé qu'à elle seule. Si on veut en chercher l'explication c'est non-seulement admirable, mais de tels exemples sont impossibles à trouver. Ces exemples n'ont-ils pas précédé pour convaincre ceux qui auraient refusé de croire qu'une vierge pût enfanter? ne prouvent-ils pas que cet événement n'est pas unique quoiqu'il soit admirable? car toutes les œuvres de Dieu sont admirables parce qu'elles sont l'œuvre de la sagesse. Si donc on vient à nous faire ces objections, que répondrons-nous?

3. Une autre chose m'embarrasse fort : on dira par les mêmes raisons que Notre-Seigneur peut voir la substance de Dieu des yeux de son corps glorifié, et dans la lettre à Italica vous avez dit et en toute vérité que cela ne se peut. Quand nous répondrons que cela ne se peut pas, on nous objectera que tout est merveilleux et unique dans la conception et la naissance du Seigneur, et que de même que nulle explication n'est possible quant à la conception dans un sein virginal, de même on ne saurait rendre raison du privilège qu'aurait Jésus-Christ de voir la substance de Dieu avec les yeux du corps : ce serait unique et sans exemple. Si nous répliquons que l'on comprend bien qu'on ne puisse pas voir avec une chose corporelle quelque chose d'incorporel, je crains qu'on ne nous dise que la conception dans un sein virginal peut se prouver par des raisons et des exemples. Ou bien l'impossibilité de voir des yeux du corps la substance de Dieu ne pourra pas s'établir, et alors on continuera à soutenir que le Fils de Dieu peut voir son Père par les yeux du corps ; ou bien si cette impossibilité est prouvée, on nous dira que de plus habiles seraient capables de rendre raison de la conception et de la naissance de Jésus-Christ. Quoi répondre ici? je vous le demande. Je ne cherche pas à faire naître des disputes, mais je vous interroge pour tenir tête à

ceux qui tenteraient de nous surprendre. Pour moi, je crois que la Vierge a conçu et enfanté, comme je l'ai toujours cru ; et la raison elle-même me persuade que Dieu ne peut pas être vu, même des yeux d'un corps glorifié. Je pense cependant qu'il faut aller au-devant des difficultés que la rébellion de l'esprit a coutume de susciter, et aussi donner satisfaction aux légitimes désirs d'instruction et d'étude. Priez pour nous. Que la paix et la charité du Christ fassent souvenir de nous votre sainteté, ô notre saint seigneur, vénérable et bienheureux frère !

## LETTRE CLXII.

(Année 415.)

Saint Augustin se plaint d'être interrompu dans ses travaux par les questions nouvelles qui lui sont continuellement adressées ; il lui faudrait du temps pour résoudre convenablement tant de difficultés, car ses lettres tombent en beaucoup de mains. En réponse à des questions d'Évode, il lui rappelle ceux de ces ouvrages qui pourraient l'aider. L'évêque d'Hippone parle des songes et de l'état de l'âme dans le sommeil ; il distingue les choses qui n'ont pas de raison d'être de celles dont la raison nous est cachée, et s'attache à prouver que Dieu ne peut pas être vu des yeux du corps.

AUGUSTIN ET LES FRÈRES QUI SONT AVEC LUI,  
AU BIENHEUREUX SEIGNEUR, AU VÉNÉRABLE,  
SAINT FRÈRE ET COLLÈGUE DANS L'ÉPISCOPAT,  
ÉVODE, ET AUX FRÈRES QUI SONT AVEC LUI,  
SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Vous demandez bien des choses à un homme très-occupé ; et, ce qui est plus sérieux, vous croyez qu'il n'y a qu'à dicter en toute hâte ; mais les matières dont il s'agit sont si ardues que, même après avoir été traitées avec grand soin, c'est à peine si elles peuvent être entendues par des hommes tels que vous. Or, je ne dois pas l'oublier, ce n'est pas vous seulement ni d'autres tels que vous, qui lisez ce que nous écrivons ; nos lettres sont recherchées aussi par des gens d'un esprit moins pénétrant et moins exercé que le vôtre, avec des dispositions tantôt favorables, tantôt ennemies, et il n'y a pas moyen de les soustraire à leur curiosité. Ceci considéré, vous voyez quel soin on doit mettre dans ce qu'on écrit, surtout dans ces importantes questions qui donnent à travailler aux grandes intelligences elles-mêmes. Mais si, quand j'ai une œuvre sous la main, il faut que je m'interrompe pour répondre de préférence à ce qu'on vient me demander, qu'arrivera-t-il en cas où, pendant que je réponds à ces questions qui me sont adressées, j'en recevrai d'autres?



Vous plaît-il que je laisse celles-là pour celles-ci, que je donne toujours la préférence aux dernières, et que je n'achève que les choses au milieu desquelles je n'aurai pas été interrompu ? Il est difficile qu'il en soit ainsi, mais je ne pense pas que ce soit cela que vous veuillez. Je n'ai donc pas dû suspendre ce que j'avais commencé lorsque vos questions me sont parvenues, de même que je ne me serais pas séparé de vos questions, si d'autres avaient fondu sur moi. Cependant je ne puis garder cette règle de justice ; car j'ai quitté ce que je faisais pour vous écrire ceci, et afin que mon esprit s'appliquât à cette lettre, il m'a fallu le détourner violemment d'une autre grande occupation.

2. Il m'a été aisé de vous donner cette excuse que je ne crois pas mauvaise d'ailleurs ; il est moins aisé de répondre à vos questions. Dans les ouvrages auxquels maintenant je m'applique de toutes mes forces, il se rencontrera, je pense, plus d'un endroit où je toucherai, si Dieu le veut, à l'objet de vos recherches. Déjà plusieurs de ces difficultés se trouvent résolues dans des livres que je n'ai pas encore mis au jour, soit sur la *Trinité*, soit sur la *Genèse*. D'ailleurs, si vous voulez bien relire ce qui depuis longtemps vous est connu, ou du moins ce qui vous a été connu, (car vous avez oublié peut-être mes écrits sur la *Grandeur de l'âme* et sur le *Libre arbitre* qui ne sont que le produit de nos entretiens d'autrefois), vous pourrez éclaircir vos doutes sans avoir besoin de moi : il vous suffira de quelque travail de pensée pour tirer les conséquences de ce qui s'y trouve de clair et de certain. Vous avez aussi le livre *Sur la vraie religion* ; si vous repassiez ce livre avec attention, vous ne diriez jamais que Dieu est forcé d'être par la raison, et qu'en raisonnant on établit que Dieu doit exister. En effet dans la raison des nombres que nous avons d'une façon certaine à notre usage quotidien, si nous disions : il faut que sept et trois fassent dix, nous ne parlerions pas avec sagesse ; mais nous devons dire que sept et trois font dix. Je crois avoir assez montré, dans les livres précédemment cités, quelles sont les choses dont on puisse dire avec vérité qu'elles doivent être, qu'elles soient déjà ou ne soient pas. Ainsi l'homme doit être sage ; s'il l'est, pour continuer à l'être ; s'il ne l'est pas encore, pour le devenir. Mais Dieu ne doit pas être sage, il l'est.

3. Repassez soigneusement aussi ce que je vous ai récemment écrit sur les apparitions, et dont vous vantez la subtilité, tout en disant que vous y avez rencontré l'embarras de questions plus hautes ; songez-y attentivement, non pas en passant, mais avec une réflexion prolongée ; vous devinerez alors ce que c'est que la présence ou l'absence de l'âme. Car elle est présente dans ses apparitions au milieu du sommeil, et absente des yeux du corps auquel elle donne le regard quand elle veille ; et si, par quelque chose de plus fort que le sommeil, elle demeure totalement absente des yeux qui sont comme les luminaires des corps, c'est la mort. De même donc que l'âme en passant du sens de la vue aux apparitions du sommeil, n'a pas avec elle un corps quel qu'il soit ; à moins de croire qu'il y ait des réalités corporelles dans nos songes, et que nous-mêmes alors passons avec un corps d'un lieu dans un autre, ce que vous ne pensez pas assurément ; de même, si l'âme s'éloigne tout à fait et que son absence soit complète, ce qui arrive à la mort, il ne faut pas imaginer qu'elle emporte avec elle je ne sais quelle parcelle de corps. Car si cela était, même quand nous dormons, et qu'elle se retire passagèrement du sens de la vue, elle emporterait des yeux, qui, tout subtils qu'ils fussent, seraient pourtant corporels, et il n'en est pas ainsi. Cependant elle emporte avec elle certains yeux fort semblables à ceux du corps, sans être corporels, au moyen desquels elle voit durant le sommeil des images pareilles à des corps, mais qui n'en sont pas.

4. Si quelqu'un soutient que ce qu'on voit en songe de semblable à des corps ne peut être que corporel, et s'il lui semble dire ainsi quelque chose, il fera preuve d'une pesanteur d'esprit peu facile à convaincre ; c'est l'erreur de bien des gens qui ne sont même pas sans pénétration, mais qui réfléchissent trop peu à la nature de ces images des corps qui se forment dans l'esprit sans être pour cela des corps. Lorsqu'avec plus d'attention ils sont forcés de reconnaître que ces images ne sont pas corporelles, mais fort semblables à des corps, ils ne peuvent pas tout de suite se rendre compte des causes par lesquelles ces images se forment dans l'esprit, ni expliquer si elles subsistent par leur propre nature ou dans un sujet ; si elles se produisent comme des caractères tracés avec de l'encre sur un parchemin, où il y

a deux substances, le parchemin et l'encre ; ou comme un cachet ou toute autre figure sur la cire qui en est le sujet ; ou si ces images se forment dans l'esprit de ces deux manières, tantôt comme ceci, tantôt comme cela.

5. Car on se préoccupe non-seulement des choses qui ne sont pas présentes à nos sens et se retrouvent dans notre mémoire, ou que, selon notre gré, nous formons, disposons, augmentons, diminuons et variions d'innombrables façons par le lieu, la disposition et le mouvement (telles sont peut-être les images du sommeil qui nous trompent, quand les songes ne sont pas des avertissements de Dieu, avec cette différence que nous voulons les premières et que nous subissons celles-ci) ; non-seulement, dis-je, on se préoccupe des choses qui se passent dans l'esprit et qu'il est permis de croire l'ouvrage de l'esprit (quoique ce soit par des causes secrètes que l'une se présente à l'intelligence plutôt que l'autre), mais encore on se demande ce qu'a voulu dire le Prophète par ces mots : « Et l'ange qui parlait en moi me « dit <sup>1</sup>. » Il ne faut pas croire que des voix du dehors soient venues aux oreilles corporelles du Prophète, lorsqu'il dit : « Celui qui parlait « en moi, » et non pas celui qui me parlait. Étaient-ce des voix tirées de l'esprit et semblables à des sons, et cependant produites par l'ange lui-même ; des voix comme nous en entendons quand nous repassons silencieusement en nous beaucoup de choses, ou que des chants nous reviennent à la mémoire ? Et quel sens donner à ce passage de l'Évangile : « Voilà « que l'ange de Dieu lui apparut dans son sommeil, disant <sup>2</sup> ? » Comment le corps de l'ange apparut-il à des yeux fermés (car Abraham était éveillé quand des anges lui apparurent, de telle façon qu'il leur lava les pieds et put les toucher <sup>3</sup>) ? Est-ce un esprit qui, sous quelque forme semblable à un corps, se montra à l'esprit d'un homme endormi, comme il nous arrive à nous-mêmes, en songe, de nous voir en mouvement et dans des attitudes bien différentes de celle où nous sommes avec nos membres étendus ?

6. Ces choses sont merveilleuses, parce que leur raison est trop cachée pour qu'un homme puisse en rendre compte à un homme. Car notre surprise est excitée, soit quand la cause d'une chose nous échappe, soit quand la chose est extraordinaire, ce qui arrive par sa singu-

larité ou sa rareté. Quant à ce qui touche à la raison cachée, j'ai dit dans ma lettre à Volusien, que vous avez lue, j'ai dit en répondant à ceux qui nient que le Christ soit né d'une vierge : « Si on veut en savoir la raison, ce ne « sera plus un prodige <sup>1</sup>. » Non pas que la chose manque de raison, mais la raison en demeure cachée à ceux pour lesquels Dieu a voulu que le fait soit merveilleux. Pour ce qui est de l'autre cause de surprise, par exemple lorsqu'il arrive quelque chose d'extraordinaire, nous avons l'étonnement de Notre-Seigneur en présence de la foi du centurion. Nulle raison des choses ne saurait se dérober à sa connaissance, mais la surprise du Seigneur fut une manière de louer celui dont il n'avait pas rencontré le pareil chez le peuple hébreu ; cette surprise est suffisamment exprimée dans ces paroles du Seigneur ; « En vérité, je vous le « dis, je n'ai pas trouvé une aussi grande foi en « Israël <sup>2</sup>. »

7. J'ai ajouté dans la lettre à Volusien : « Si « on demande un exemple, ce ne sera plus « unique. » C'est en vain que vous avez cru trouver des exemples, en citant le ver qui naît dans un fruit, et l'araignée qui tire en quelque sorte de la virginité de son corps le fil avec lequel elle compose sa toile. La subtilité met en avant quelques comparaisons qui s'éloignent ou se rapprochent plus ou moins ; mais il n'y a que le Christ qui soit né d'une vierge ; par là vous comprenez pourquoi j'ai dit que c'est sans exemple. Tout ce que Dieu fait d'ordinaire ou d'extraordinaire a ses causes et ses raisons justes et irréprochables. Lorsque ces causes nous sont cachées, les œuvres de Dieu nous étonnent ; lorsque nous en pénétrons le secret, nous disons qu'elles arrivent en toute conséquence et convenance, et qu'il n'y a pas à s'en étonner puisque ce qui est arrivé était commandé par la raison elle-même. Si notre surprise ne tient point à quelque chose à quoi on ne s'attend pas, mais à quelque chose de grand et de digne d'éloges, nous aurons le genre d'étonnement par lequel Notre-Seigneur loue le centurion. Je n'ai donc pas eu tort de dire : « Si on veut en savoir la raison, ce ne « sera plus un prodige ; » car il y a un autre genre de surprise, lors même que la raison de ce qui nous frappe vient à se découvrir à nous ; de même qu'on n'a pas eu tort de dire que « Dieu ne tente personne <sup>3</sup>, » car il y a un au-

<sup>1</sup> Zach. I, 9. — <sup>2</sup> Matth. I, 20. — <sup>3</sup> Gen. XVII, 1.

<sup>1</sup> Ci-dessus, lettre 137. — <sup>2</sup> Luc, VII, 6. — <sup>3</sup> Jacques, I, 13.



tre genre de tentation qui a fait dire en toute vérité : « Le Seigneur votre Dieu vous tente <sup>1</sup>. »

8. Que personne ne croie qu'on ait le droit de dire que le Fils voit le Père des yeux du corps et non pas comme le Père voit le Fils, et cela parce que les partisans de cette opinion à bout de raison, pourraient dire eux-mêmes : « Si on veut en savoir la raison, ce ne sera plus « un prodige ; » ce qui m'a fait parler ainsi ce n'est pas qu'il n'y ait aucune raison de la chose, c'est qu'elle est cachée. Quiconque entreprend de réfuter un tel sentiment, doit démontrer qu'il n'y a aucune raison, non pas de ce miracle, mais de cette erreur. De même qu'il n'y a aucune raison par laquelle Dieu puisse mourir ou se corrompre ou pécher (et quand nous disons que cela ne saurait être, nous ne diminuons pas la puissance de Dieu, mais nous rendons hommage à son éternité et à sa vérité) ; de même en disant que Dieu ne peut pas être vu des yeux du corps, la raison en devient claire à tout esprit droit : car il est évident que Dieu n'est pas un corps, que rien ne peut être vu des yeux du corps si ce n'est à quelque distance ; que tout ce qui occupe un espace est nécessairement un corps, une substance moindre dans une partie que dans le tout : croire cela de Dieu ne doit pas être permis, pas même à ceux qui ne peuvent pas encore le comprendre.

9. La raison des divers changements qui se font dans l'univers nous est cachée ; et c'est pourquoi tout est miracle sous nos yeux. Mais à cause de cela ignorons-nous qu'il y ait des corps, que nous-mêmes nous ayons un corps, qu'il n'existe pas de corpuscule qui n'occupe un espace à sa manière et ne soit tout entier là où il est, mais pourtant moindre dans une partie que dans le tout ? Ces choses nous étant connues, il faut en tirer les conséquences qu'il serait trop long de déduire ici ; il faut montrer qu'il n'y a pas de raison pour croire ou pour comprendre que Dieu, qui est tout entier partout et ne s'étend pas à travers les espaces comme une masse corporelle, composée nécessairement de parties plus grandes et moindres les unes que les autres, puisse être vu des yeux du corps. J'en dirais plus long là-dessus si je m'étais proposé cette question dans cette lettre, devenue déjà bien longue, sans que je m'en sois douté, et pour laquelle j'ai presque oublié mes travaux ; peut-être,

sans le vouloir, ai-je fait tout ce que vous souhaitiez : peu d'indications suffisent pour que votre esprit achève ce qu'il faut penser. Mais ces choses auraient besoin de plus de soin et d'étendue pour devenir profitables à ceux entre les mains de qui peut tomber ma lettre. Les hommes ont bien de la peine à s'instruire ; ils ne peuvent pas comprendre ce qu'on leur dit en trop peu de mots, et n'aiment pas à lire ce qui est long. On a aussi bien de la peine à enseigner : la brièveté ne réussit pas avec les esprits lents, ni les développements étendus avec les paresseux. Envoyez-nous une copie de la lettre qui s'est égarée ici et n'a pu se retrouver.

### LETTRE CLXIII.

(Année 415.)

Evode propose quelques doutes à Augustin.

ÉVODE, ÉVÊQUE, A AUGUSTIN, ÉVÊQUE.

J'ai envoyé, il y a longtemps, des questions à votre sainteté : l'une sur la raison et sur Dieu, et je vous l'ai transmise, je crois, par Jobin, qui s'occupe avec dévouement des intérêts des servantes de Dieu ; l'autre, sur le corps du Sauveur qui, selon le sentiment de quelques-uns, voit la substance divine. Je vous adresse maintenant une troisième question. L'âme raisonnable que le Sauveur a prise avec le corps appartient-elle à l'une des opinions énoncées sur l'origine de l'âme, si toutefois il en est une qui puisse se soutenir avec quelque vérité ; ou bien, malgré sa nature raisonnable, est-elle d'un genre à part au lieu d'être comprise dans les espèces générales des âmes de tout ce qui vit ? Voici une quatrième question : Quels sont ces esprits dont parle saint Pierre dans sa lettre lorsqu'il nous montre le Seigneur « mort en sa chair, vivifié par l'Esprit dans lequel « il alla prêcher aux esprits qui étaient dans la « prison <sup>1</sup>, » et le reste, où il fait ainsi entendre que ces esprits furent dans les enfers, que le Christ y descendit pour les évangéliser tous, qu'il les délivra tous des ténèbres et des peines par la grâce, afin qu'à partir de la résurrection du Seigneur il n'y eût plus qu'à attendre le jugement, sur la ruine des enfers ? Je désire savoir le sentiment de votre sainteté à cet égard.

<sup>1</sup> 1 Ep. de saint Pierre, III, 18, 19.

<sup>1</sup> Deutéronome, XIII, 3 ;

## LETTRE CLXIV.

(Année 415.)

Saint Augustin répond aux difficultés proposées par Evode dans la lettre qu'on vient de lire. L'évêque d'Hippone commence comme un homme qui croit ne pas savoir, qui, au lieu d'instruire les autres, demande qu'on l'instruise lui-même, et puis de sa parole réservée s'échappent les plus vives et les plus belles lumières.

AUGUSTIN, AU BIENDEUREUX SEIGNEUR ÉVODE,  
SON FRÈRE ET SON COLLÈGUE DANS L'ÉPISCOPAT,  
SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Je ne pense pas que vous ignoriez le grand trouble où me jette toujours la difficulté que vous me proposez sur un endroit de l'épître de l'apôtre Pierre ; il s'agit de savoir comment il faut entendre ce qui semble être dit sur les enfers. Je vous renvoie donc la même question, afin que, par vous ou par d'autres, vous mettiez fin à mes incertitudes sur ce point. Si le Seigneur me fait la grâce de trouver quelque chose avant vous, et de pouvoir vous le communiquer, je n'en priverai pas votre affection. Quant à présent, voici sur quoi porte l'inquiétude de mes doutes, pour que vous vous mettiez en mesure d'expliquer les paroles de l'Apôtre, soit par vos propres méditations, soit en consultant quelqu'un de capable.

2. L'apôtre Pierre, après avoir dit que le Christ est mort dans la chair et a été vivifié par l'Esprit, ajoute aussitôt : « Dans lequel il « alla prêcher aux esprits qui étaient dans la « prison, qui autrefois avaient été incrédules, « quand la patience de Dieu les attendait aux « jours de Noé, pendant que l'on construisait « l'arche dans laquelle peu de personnes, c'est-à-dire huit seulement, furent sauvées au « milieu des eaux. » Ensuite il ajoute : « Maintenant c'est de la même manière que le « baptême vous sauve<sup>1</sup>. » Si le Seigneur, après sa mort, est descendu aux enfers pour prêcher aux esprits enfermés dans la prison, je me demande comment un tel bienfait n'a été mérité que par ceux qui étaient infidèles à l'époque où l'arche se construisait ; car depuis Noé jusqu'à la passion du Christ, il y a eu des milliers d'âmes de diverses nations que le Seigneur a pu trouver aux enfers ; ce ne sont pas seulement ceux qui ont cru en Dieu, comme les prophètes et les patriarches de la race d'Abraham, comme Noé et toute sa maison,

sauvés par les eaux, excepté peut-être le fils qui, dans la suite, fut réprouvé ; en dehors de la race de Jacob, ce ne sont pas seulement aussi des croyants, comme Job, comme les Ninivites, et d'autres encore mentionnés dans les Ecritures, ou qui sont restés cachés au milieu du genre humain ; mais je parle de ces milliers d'hommes qui, ne connaissant pas Dieu, et livrés au culte des démons ou des idoles, sont sortis de la vie depuis les temps de Noé jusqu'à la passion du Christ ; pourquoi le Seigneur, qui les trouva aux enfers, ne leur prêcha-t-il pas, et s'adressa-t-il uniquement à ceux qui furent incrédules aux jours de Noé, tandis que l'on construisait l'arche ! Si le Christ se fit entendre à tous, pourquoi saint Pierre ne mentionne-t-il que ceux-ci, passant sous silence l'innombrable multitude du reste des hommes ?

3. Il est bien sûr que le Seigneur, mort dans sa chair, est descendu aux enfers. On ne saurait contredire cette parole du Prophète : « Vous ne laisserez pas mon âme dans l'enfer. » Nul n'oserait l'entendre différemment, et saint Pierre l'a ainsi compris dans les Actes des Apôtres<sup>1</sup>. On ne contredira pas non plus ces paroles du même saint Pierre, où il déclare que le Christ « a fait cesser les douleurs de « l'enfer, dans lesquelles il était impossible « qu'il fût retenu<sup>2</sup>. » Qui donc, excepté un infidèle, nierait que le Christ soit allé dans les enfers ? Si on cherche comment il faut entendre qu'il ait fait cesser les douleurs de l'enfer (car il n'avait pas commencé par être retenu dans ces liens, et ne les avait pas brisés comme des chaînes auxquelles il aurait été attaché) ; il est aisé de comprendre que ces douleurs ont cessé comme on détruit les pièges des chasseurs, pour empêcher qu'ils ne prennent et non point parce qu'ils ont pris. On peut entendre aussi qu'il a mis fin à des douleurs qui ne pouvaient rien sur lui, mais par lesquelles se trouvaient atteints des hommes dont il devait être le libérateur.

4. Quels sont ceux-là ? Il serait téméraire de l'affirmer. Si nous disions et si nous pouvions montrer que le Christ délivra tous ceux qui étaient alors dans les enfers, qui ne s'en féliciterait ? Nous le voudrions surtout à cause de certains d'entre eux qui nous sont particulièrement connus par leurs travaux littéraires, et dont nous admirons le langage et le génie :

<sup>1</sup> I Pierre, III, 18-21.<sup>2</sup> Ps. XV, 10 ; Act. II, 27. — <sup>2</sup> Act. des Apôtres, II, 21.



nous n'avons pas seulement en vue les poètes et les orateurs qui, en beaucoup d'endroits de leurs ouvrages, ont livré au mépris et au rire les faux dieux des gentils, et quelquefois même ont confessé le Dieu unique et véritable, tout en partageant les pratiques superstitieuses du reste des hommes; nous pensons également à ceux qui ont proclamé ces vérités, non point dans des chants ou des œuvres oratoires, mais dans des études philosophiques; nous songeons aussi à beaucoup d'autres dont il ne nous reste aucun écrit, mais que nous connaissons par les productions antiques arrivées jusqu'à nous; elles nous ont appris combien la vie de ces hommes a été louable d'une certaine manière: ces personnages se sont trompés sur le culte de Dieu; ils ont rendu des hommages pieux à de vaines idoles établies comme objets d'une religion publique et ont servi la créature plutôt que le Créateur; mais il y eut dans leurs mœurs de la modération, de la retenue, de la chasteté, de la sobriété; ils surent mépriser la mort pour le salut de la patrie; ils tinrent leur parole non-seulement avec leurs concitoyens, mais encore avec l'ennemi, et c'est avec raison qu'on les propose pour exemples. Il est vrai, toutes ces choses elles-mêmes, quand elles ne se rapportent pas à la fin de la droite et vraie piété, mais au vain faste de l'humaine louange et de la gloire d'ici-bas, s'évanouissent en quelque façon et deviennent stériles; toutefois elles nous plaisent tant par un certain naturel de l'âme que nous aurions souhaité la délivrance de ceux en qui elles se sont rencontrées; nous aurions voulu qu'ils eussent été, ou principalement ou comme les autres, tirés des tourments de l'enfer, si le sens humain s'accordait avec la justice du Créateur.

5. Cela étant, si on admet que le Sauveur les ait délivrés tous, et qu'il ait, selon les expressions de votre lettre, « ruiné les enfers » en attendant le jugement dernier, » de nouvelles difficultés naissent, et voici celles qui s'offrent à mon esprit. Et d'abord sur quoi appuyerait-on ce sentiment? car ce qui est écrit sur *la cessation des douleurs de l'enfer* à la mort du Christ, peut ne s'entendre que de lui-même, c'est-à-dire qu'il les a mises à néant en ce qui le touche, d'autant plus que l'Apôtre ajoute « qu'il était impossible qu'il fût retenu » dans ces douleurs. » Ou bien, si on demande pourquoi le Christ a voulu descendre dans les

enfers, où étaient des douleurs qui ne pouvaient pas l'atteindre, lui que l'Écriture proclame « libre entre les morts <sup>1</sup>, » lui dans lequel le prince et le préposé de la mort n'a rien trouvé de sujet au supplice; ce qui est dit « sur la » « cessation des douleurs de l'enfer » peut s'appliquer non pas à tous, mais à quelques-uns que le Christ jugeait dignes de cette délivrance. De sorte qu'on ne devra pas croire qu'il soit descendu inutilement aux enfers, sans profit pour aucun de ceux qui s'y trouvaient enfermés, et l'on ne devra pas conclure non plus que la faveur accordée à quelques-uns par la miséricorde et la justice divines ait été accordée à tous.

6. Et quant à ce qui est du premier homme, père du genre humain, c'est le sentiment de presque toute l'Église que le Christ le délivra; quelle que soit l'origine d'un tel sentiment, il ne faut pas croire qu'il ne repose sur rien, lors même que l'autorité des Écritures canoniques ne s'expliquerait pas clairement à cet égard. Toutefois cette opinion semble favorisée, préférablement à toute autre, par le passage suivant du livre de la Sagesse: « La Sagesse a conservé celui qui a été créé seul et « le premier pour être le père du genre humain, et elle l'a tiré de son péché et lui a « donné la force de gouverner toutes choses <sup>2</sup>. » Quelques-uns croient que ce bienfait a été accordé également à d'anciens saints, Abel, Seth, Noé et sa maison; Abraham, Isaac, Jacob et à d'autres patriarches et prophètes, et que le Seigneur, descendu aux enfers, les affranchit de ces douleurs.

7. Mais je ne vois pas comment on peut entendre qu'Abraham ait été dans ces douleurs, Abraham dans le sein de qui fut reçu le pauvre pieux dont parle l'Évangile: il en est peut-être qui peuvent l'expliquer. Je ne sais toutefois s'il y a quelqu'un qui ne trouverait pas absurde de supposer qu'avant la descente du Seigneur aux enfers, Abraham et Lazare étaient seuls dans le *sein* de ce repos mémorable, et que de ces deux-là seulement il a été dit au mauvais riche: « Entre vous et nous, il y a pour tous « jours un grand abîme, et ceux qui le veulent « ne peuvent point passer d'ici vers vous, ni « venir ici du lieu où vous êtes <sup>3</sup>. » Or, s'ils étaient plus de deux dans ce repos, qui oserait dire que là n'aient pas été les patriarches et les prophètes, à la justice et à la piété desquels

<sup>1</sup> Ps. LXXXVII, 6. — <sup>2</sup> Sag., x, 1, 2. — <sup>3</sup> Luc, xvi, 26.

l'Écriture de Dieu rend un si grand témoignage ? Je ne comprends donc pas de quel avantage eût été pour eux la cessation de douleurs qu'ils n'auraient pas endurées ; d'autant plus surtout qu'en nul endroit des Écritures je n'ai vu prendre en bonne part cette expression d'*enfer*. Et si rien de pareil ne se lit dans les divins livres, il n'est pas croyable que ce qu'on appelle *le sein d'Abraham*, c'est-à-dire le séjour d'un certain repos secret, soit une portion des enfers. D'après les paroles mêmes qu'un si grand maître fait dire à Abraham : « Entre vous et nous, il y a pour toujours un grand abîme ; » il est assez clair que le *sein* d'une telle félicité ne saurait être une certaine partie et comme un membre des enfers. Car qu'est-ce que le grand abîme, si ce n'est un gouffre qui sépare ceux entre qui il est creusé et creusé pour toujours ? C'est pourquoi, si la sainte Écriture avait dit que le Christ, après sa mort, est allé dans le sein d'Abraham, sans parler de l'enfer et de ses douleurs, je ne pense pas que personne eût osé avancer qu'il est descendu aux enfers.

8. Comme des témoignages évidents citent l'enfer et ses douleurs, il n'y a aucune raison de douter que le Christ y soit descendu pour sauver des âmes ; mais je me demande encore s'il a délivré toutes celles qu'il y a trouvées ou quelques-unes seulement qu'il aurait jugées dignes de ce bienfait : je regarde toutefois comme certain qu'il est allé aux enfers et a opéré des délivrances. Quant aux justes qui étaient dans le sein d'Abraham, lorsqu'il est descendu aux enfers, je ne sais pas encore ce qu'il leur a apporté, car je ne vois pas qu'il leur ait jamais retiré la présence béatifique de sa divinité ; c'est ainsi que le jour même où il mourut et lorsqu'il était sur le point de descendre aux enfers pour en faire cesser les douleurs, il promit au bon larron qu'il serait avec lui dans le paradis<sup>1</sup>. Le Christ était donc déjà dans le paradis et le sein d'Abraham par sa sagesse béatifique, et dans les enfers par sa puissante justice : car où sa divinité n'est-elle pas ? il n'y a pas de lieu qui la retienne. Cependant l'Écriture déclare ouvertement que, selon la nature créée qu'il a prise sans cesser d'être Dieu, c'est-à-dire selon son âme, il est allé dans les enfers ; le prophète l'annonce, l'apôtre l'explique : « Vous ne laisserez pas mon âme dans l'enfer<sup>2</sup>. »

9. Je sais que quelques-uns ont cru qu'à la mort du Christ Notre-Seigneur il y a eu des justes ressuscités de la même manière que nous ressusciterons à la fin des siècles ; il est écrit en effet que dans ce tremblement de terre qui eut lieu pendant sa passion, quand les pierres se fendirent et que les tombeaux s'ouvrirent, les corps de plusieurs justes ressuscitèrent et parurent avec lui lorsqu'il ressuscita dans la sainte cité<sup>1</sup>. Si ces corps ne se couchèrent pas de nouveau dans le sépulcre pour dormir encore, il faut voir comment on peut comprendre que le Christ soit « le premier-né d'entre les morts<sup>2</sup> ; » car voilà bien des justes qui l'auraient précédé dans la résurrection. Si on répond que ceci a été dit par anticipation, que les tombeaux s'ouvrirent à ce tremblement de terre, quand le Christ pendait en croix, mais que les corps des justes ne ressuscitèrent qu'après le Sauveur lui-même ; malgré, dis-je, cette anticipation par laquelle le Christ resterait le premier-né d'entre les morts et par laquelle ces justes n'obtiendraient qu'à sa suite l'éternelle incorruptibilité et l'immortalité, il y aurait encore une difficulté : Comment saint Pierre a-t-il pu dire, ce qui est très-vrai d'ailleurs, qu'il s'agit, non pas de David, mais du Christ dans cette parole prophétique : « Vous ne permettrez pas que votre saint éprouve la corruption ? » Saint Pierre, s'adressant aux Juifs, ajoute que le tombeau de David était parmi eux<sup>3</sup>. Il n'aurait pas pu les convaincre si le corps de David n'eût plus été là ; car lors même que David serait ressuscité peu de temps après sa mort et que sa chair n'aurait pas éprouvé de corruption, son tombeau aurait pu se voir encore. Mais il paraîtrait dur que David n'eût pas été compris dans cette résurrection des justes, si l'éternelle vie leur fut alors donnée ; car avec quelle évidence, avec quels témoignages d'honneur et combien de fois l'Écriture annonce que le Christ doit sortir de sa race ! Nous serons également embarrassés de cet endroit de l'Épître aux Hébreux sur les anciens justes : « Dieu a voulu, par une faveur particulière pour nous, qu'ils ne reçussent qu'avec nous l'accomplissement de leur bonheur<sup>4</sup> ; » comment expliquer cela si Dieu les a déjà établis dans cette incorruptibilité qui nous est promise comme complément de la félicité suprême ?

<sup>1</sup> Luc, xxiii, 43. — <sup>2</sup> Ps. xv, 10 ; Act. ii, 24-31.

<sup>1</sup> Matth. xxvii, 51-53. — <sup>2</sup> Apoc. i, 5. — <sup>3</sup> Act. ii, 27, 29. — <sup>4</sup> Hébr. xi, 40.



10. Vous voyez donc combien est obscur le motif qui a porté Pierre à ne parler que des captifs auxquels l'Évangile fut prêché et qui avaient été incrédules pendant qu'on fabriquait l'arche au temps de Noé ; vous voyez aussi pourquoi j'hésite à me prononcer. « Maintenant, » dit encore saint Pierre, le baptême nous « sauve de la même manière, non point en « ôtant les souillures de la chair, mais en nous « engageant à servir Dieu avec une conscience « pure, par la résurrection de Jésus-Christ, « qui est à la droite de Dieu après avoir absorbé la mort afin que nous devinssions les « héritiers de la vie éternelle, et qui est monté « au ciel, les anges, les puissances et les vertus lui étant assujétis ; » et le même apôtre ajoute : « C'est pourquoi le Christ ayant souffert la mort dans sa chair, armez-vous de « cette pensée que quiconque est mort à la « concupiscence charnelle a cessé de pécher, en « sorte que durant tout le temps qui lui reste « de cette vie mortelle, il ne vit plus selon les « passions des hommes, mais selon la volonté « de Dieu. » Saint Pierre dit ensuite : « Car c'est « bien assez que, dans les premiers temps, « vous soyez abandonnés aux mêmes passions « que les païens, vivant dans les impudicités, « dans les désirs déréglés, dans l'ivrognerie, « dans les excès du manger et du boire, et « dans le culte sacrilège des idoles. Et maintenant ils s'étonnent que vous ne couriez plus « avec eux à ces débordements de débauche ; « c'est pourquoi ils blasphèment. Ils rendront « compte à Celui qui est prêt à juger les vivants « et les morts ; » et après : « C'est pour cela « que l'Évangile a été aussi prêché aux morts, « afin que devant les hommes ils soient jugés « selon la chair, et que, devant Dieu, ils vivent « selon l'esprit. »

11. Qui ne serait troublé de cette profondeur ? Saint Pierre dit que l'Évangile a été prêché à des morts ; si nous l'entendons de ceux qui sont sortis de leurs corps, ce seront, je pense, les incrédules du temps de Noé, dont il a été parlé plus haut, ou assurément tous ceux que le Christ a trouvés dans les enfers. Mais que veut dire l'Apôtre par ces mots : « Afin que devant les hommes ils soient jugés « selon la chair et que devant Dieu ils vivent selon l'esprit. » Comment seront-ils jugés selon une chair qu'ils n'ont plus s'ils sont aux enfers ; qu'ils n'ont pas reprise encore, s'ils ont été délivrés des douleurs de l'enfer ? S'il est vrai,

comme vous le dites dans vos questions, que les enfers aient été détruits, on ne peut pas croire que tous ceux qui s'y trouvaient aient été ressuscités dans la chair, ou que ceux qui, étant ressuscités, apparurent avec le Seigneur, aient repris leur corps pour être jugés selon la chair devant l'homme, et je ne vois pas non plus comment on pourrait appliquer cela aux incrédules du temps de Noé. Car il n'est pas écrit qu'ils aient vécu dans la chair, et on ne peut pas croire que les douleurs de l'enfer aient cessé de façon que ceux qui en auraient été délivrés eussent repris leur corps pour subir une peine. Que veulent donc dire ces mots : « Afin qu'ils soient jugés devant les hommes « selon la chair, et qu'ils vivent devant Dieu « selon l'esprit ? » Cela regarde-t-il ceux que le Christ a trouvés dans les enfers et qu'il aura vivifiés selon l'esprit par l'Évangile, quoiqu'ils doivent être jugés dans la chair à la résurrection future, afin qu'ils passent dans le royaume de Dieu après quelque peine corporelle ? S'il en est ainsi, pourquoi seulement les incrédules du temps de Noé et non point tous les autres que le Christ trouva aux enfers reçurent-ils la vie de l'esprit par la prédication de l'Évangile pour être ensuite jugés dans la chair après une peine passagère ? Et si nous devons l'entendre de tous, il nous restera à demander pourquoi saint Pierre n'a fait mention que de ceux qui ont été incrédules tandis que l'on construisait l'arche ?

12. Ceux qui cherchent à résoudre la difficulté qui nous arrête ne nous satisfont pas dans une autre explication qu'ils donnent ; ils disent qu'à la descente du Christ aux enfers les cachots se brisèrent pour ceux qui n'avaient pas connu l'Évangile : de leur vivant l'Évangile n'était pas encore prêché dans l'univers, et certainement ils étaient excusables de ne pas croire ce qui ne leur avait pas été annoncé ; mais désormais il ne devait plus y avoir d'excuse pour ceux qui mépriseraient l'Évangile publié et répandu dans le monde entier : les prisons de l'enfer anéanties, restait le jugement par suite duquel les rebelles et les infidèles seraient aussi punis du feu éternel. Ceux qui partagent ce sentiment ne prennent pas garde que la même excuse pourrait être alléguée par les âmes de tous les hommes morts, même depuis la résurrection du Christ, et avant que l'Évangile leur fût parvenu. Dira-t-on que, depuis que le Seigneur est revenu des enfers, il n'a pas permis que

personne n'y allât à moins d'avoir connu l'Évangile? Que de gens morts par toute la terre sans l'avoir entendu! Tous ceux-là auraient donc l'excuse que le Christ voulut enlever, dit-on, aux âmes qu'il trouva dans l'enfer, en leur prêchant l'Évangile qui jusque-là leur était inconnu.

13. Dira-t-on que ceux qui sont morts ou qui meurent depuis la résurrection du Seigneur, sans avoir ouï parler de l'Évangile, ont pu ou peuvent en entendre parler aux enfers, de façon à y croire ce qu'il faut sur la vérité du Christ et à obtenir la rémission et le salut, comme l'ont mérité les âmes des enfers auxquelles le Christ annonça l'Évangile? Car son souvenir doit y subsister encore, de même que ce nom subsiste sur la terre, quoiqu'il soit monté au ciel, et ceux qui croiront en lui seront sauvés. Il a été glorifié, en effet, et on lui a donné un nom au-dessus de tous les noms, afin que devant ce nom tout genou fléchisse, non-seulement dans les cieux et sur la terre, mais encore dans les enfers<sup>1</sup>. Mais si nous admettons une opinion qui permette de penser que des hommes n'ayant pas cru durant leur vie peuvent croire en Jésus-Christ aux enfers, que de conséquences absurdes et contraires à la foi! Et d'abord pourquoi gémir sur ceux qui meurent sans cette grâce, et pourquoi tant de soins et d'efforts pour que les hommes la reçoivent avant de mourir, de peur des peines éternelles? Et si aux enfers la foi ne servait de rien à ceux qui n'ont pas voulu croire sur la terre après avoir connu l'Évangile, et ne servait qu'à ceux qui n'ont point méprisé ce dont ils n'ont pas pu entendre parler, il s'ensuivrait une plus absurde conséquence : on pourrait dire qu'il ne faut pas prêcher l'Évangile sur la terre, parce que tous les hommes mourront et qu'ils doivent aller aux enfers sans qu'on puisse leur reprocher d'avoir méprisé l'Évangile, afin que la foi chrétienne leur devienne profitable lorsqu'ils l'acquerront dans ces lieux : un sentiment pareil serait une folie et une impiété.

14. C'est pourquoi attachons-nous fortement à ce qui est de foi et repose sur une incontestable autorité; croyons « que le Christ est mort « selon les Ecritures, qu'il a été enseveli, et « que, selon les Ecritures encore, il est ressus- « cité le troisième jour, » et le reste qui est dit de lui en toute vérité. Parmi ces choses indubitables, nous trouvons que le Sauveur est des-

endu aux enfers, qu'il fit cesser des douleurs qui ne pouvaient pas l'atteindre, qu'il en délivra les âmes qu'il voulut délivrer, et qu'il reprit dans le sépulcre le corps qu'il avait laissé sur la croix. Pour ce qui est de l'explication que vous n'avez demandée sur les paroles de l'apôtre Pierre, vous voyez mes doutes; d'autres difficultés s'offriraient si on creusait davantage; méditons nous-mêmes pour comprendre, ou bien interrogeons ceux que nous pourrions utilement consulter.

15. Réfléchissez-y cependant; tout ce que l'apôtre Pierre dit des esprits enfermés dans la prison, et qui n'avaient pas cru aux jours de Noé, n'a peut-être pas entièrement rapport aux enfers, mais plutôt à ces époques dont les temps chrétiens sont la figure. Car ce qui se passa alors était la figure des choses à venir; et aujourd'hui ceux qui ne croient pas à l'Évangile tandis que l'Église s'édifie au milieu de toutes les nations, sont semblables à ceux qui ne crurent point tandis que l'on construisait l'arche; mais ceux qui ont été sauvés par le baptême sont comparés aux hommes qui entrèrent dans l'arche et se sauvèrent au milieu des eaux. Voilà pourquoi saint Pierre dit : « C'est ainsi que le baptême vous sauve de la « même manière. » Que cette figure nous serve de règle pour entendre aussi ce qui est dit sur ceux qui ne croient pas; ne nous imaginons pas que l'Évangile ait été prêché aux enfers pour enfanter des fidèles et pour en délivrer, ou même qu'on l'y prêché encore, comme si là aussi l'Église était établie.

16. Ce qui a fait donner à cet endroit de l'apôtre Pierre le sens qui vous préoccupe, c'est qu'il dit que l'Évangile a été annoncé aux esprits enfermés dans la prison, comme si l'on ne pouvait entendre par là les âmes qui étaient alors dans la chair et enfermées dans les ténèbres de l'ignorance ainsi que dans une prison; c'est de ce cachot que désire sortir celui qui dit : « Tirez mon âme de la prison afin qu'elle « confesse votre nom<sup>1</sup>; » elle est appelée ailleurs « l'ombre de la mort; » ce n'est pas aux enfers mais sur la terre qu'en ont été délivrés ceux dont il a été dit : « La lumière s'est « levée pour ceux qui étaient assis à l'ombre de « la mort<sup>2</sup>. » Mais aux jours de Noé il a été prêché en vain aux hommes qui n'ont pas cru, tandis que les attendait la patience de Dieu durant les longues années de la construction de

<sup>1</sup> Philip, II, 9, 10.

<sup>2</sup> Ps. CXXI, 8. — <sup>2</sup> Is. IX, 2.



l'arche, car cette construction fut en quelque sorte une prédication ; ils sont pareils aux incrédules de ces anciens temps ceux qui aujourd'hui restent enfermés dans les ténèbres de l'ignorance ainsi que dans une prison, regardant sans profit l'établissement de l'Eglise dans le monde entier et les approches du jugement, comme les anciens incrédules les approches du déluge où ils périrent tous. Car le Seigneur a dit : « Aux jours du Fils de l'Homme il en sera « comme aux jours de Noé. Ils mangeaient, « buvaient, se mariaient jusqu'à ce que Noé « entra dans l'arche ; le déluge vint et les per- « dit tous <sup>1</sup>. » Mais parce que ce qui arriva alors avait une signification prophétique, le déluge marquait pour les fidèles le baptême, pour les infidèles le châtiment ; de même que sous la figure, non pas d'une chose faite, mais d'une chose dite, le Christ est représenté par une pierre qui est une pierre d'achoppement pour les uns, et le fondement de l'édifice pour les autres <sup>2</sup>. Quelquefois dans une même figure, que ce soit un fait ou une parole, deux choses n'en signifient qu'une seule ; c'est ainsi que les fidèles sont figurés par les pièces de bois qui servirent à la construction de l'arche et par les huit personnes sauvées du déluge ; ainsi encore, dans la parabole de la bergerie, le Christ est lui-même et le pasteur et la porte <sup>3</sup>.

17. Ne nous inquiétons pas, dans cette interprétation, de ce que l'apôtre Pierre dit, que ce fut le Christ même qui prêcha aux esprits enfermés dans la prison, et restés incrédules aux jours de Noé : ne repoussons pas ce sens sous prétexte qu'au temps de Noé le Christ n'était pas encore venu. Il n'était pas encore venu en chair, comme plus tard quand il parut sur la terre et qu'il conversa avec les hommes <sup>4</sup> ; mais depuis le commencement du genre humain il est venu, non point en chair, mais en esprit, soit pour reprendre les méchants comme Caïn, et Adam lui-même et sa femme ; soit pour consoler les bons ou avertir les uns et les autres afin qu'ils croient pour leur salut et ne s'exposent pas à un malheur éternel en ne croyant pas ; il s'est fait entendre et voir à ceux qu'il a voulu et comme il a voulu. J'ai dit qu'il est venu en esprit ; en effet, le Fils, dans la substance de la divinité, est esprit puisqu'il n'est point corps : mais que fait le Fils sans le Saint-Esprit et sans le Père,

puisque toutes les œuvres de la Trinité sont inséparables ?

18. Il me semble que ceci est suffisamment indiqué par les paroles même de l'Écriture dont il s'agit, pourvu qu'on y fasse attention : « Parce que le Christ, dit saint Pierre, est mort « une fois pour nos péchés, le juste pour les « injustes, afin de nous amener à Dieu, étant « mort selon la chair et vivifié selon l'esprit, « dans lequel il alla aussi prêcher aux esprits « renfermés dans la prison, qui autrefois « avaient été incrédules, lorsque la patience « de Dieu les attendait aux jours de Noé, tandis « que l'on construisait l'arche. » Vous remarquez, je pense, l'ordre des paroles : « Mort selon la chair mais vivifié selon l'esprit. » C'est dans cet esprit qu'il est venu prêcher à ces esprits qui, autrefois, avaient été incrédules aux jours de Noé. Car avant de venir en chair afin de mourir pour nous, ce qu'il n'a fait qu'une fois, il était souvent venu auparavant vers ceux qu'il voulait visiter, les instruisant et se montrant à eux comme il voulait, mais en esprit, dans cet esprit selon lequel il a été vivifié après être mort selon la chair dans sa passion. Qu'entendons-nous en disant que le Christ a été vivifié selon l'esprit, si ce n'est que cette même chair, selon laquelle seule il était mort, est ressuscitée par l'esprit qui vivifie.

19. Qui oserait dire en effet que Jésus, lorsqu'il est mort, soit mort dans son âme, c'est-à-dire dans cet esprit qui est l'esprit de l'homme, puisque la mort de l'âme n'est autre chose que le péché, dont il a été tout à fait exempt ? Car si les âmes de tous les hommes proviennent de celle qui fut donnée d'un souffle au premier homme, par lequel le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort qui a passé ainsi à toute notre race ; ou bien l'âme du Christ n'en vient pas, car il n'y a en lui aucun péché, ni originel ni actuel à cause duquel il dût mourir ; il a souffert pour nous la mort qu'il ne méritait pas Celui en qui le *prince du monde* et le préposé de la mort n'a rien trouvé <sup>1</sup>, et il n'y a rien d'absurde à penser que Celui qui a créé une âme pour le premier homme en a créé une pour lui-même ; ou bien si l'âme de l'homme-Dieu vient aussi d'Adam, il l'aura purifiée, en la prenant, afin que, naissant d'une vierge, il vint vers nous sans péché d'aucune sorte. Mais si les âmes ne proviennent pas de celle du premier homme et que ce

<sup>1</sup> Luc, xvii, 26. — <sup>2</sup> Ps. cxvii, 22 ; Is. viii, 14 ; xxviii, 26 ; Dan. ii, 34, 45 ; Math. xxi, 44, etc. — <sup>3</sup> Jean, x, 1, 2. — <sup>4</sup> Baruch, iii, 38.

<sup>1</sup> Jean, xiv, 30.

soit par la chair seulement que nous contractions le péché originel, le Fils de Dieu a créé pour lui une âme comme il en a créé pour les autres; toutefois il ne l'a pas unie à la chair de péché, mais à la ressemblance de la chair de péché<sup>1</sup>. Car il a pris d'une vierge une véritable substance de chair, non pas cependant une chair de péché, parce que toute concupiscentia charnelle est restée étrangère à sa formation; elle a été mortelle toutefois et sujette aux changements des âges, comme étant très-sensible, sans péché, à la chair de péché.

20. Aussi, quelle que soit la vérité sur l'origine de l'âme, et je n'ose rien affirmer encore à cet égard, me contentant de repousser l'opinion qui suppose que chaque âme est enfermée dans un corps, comme dans une prison, en expiation de je ne sais quels actes d'une première vie; quelle que soit, dis-je, la vérité sur cette question, il demeure certain que non-seulement l'âme du Christ est immortelle comme toute âme humaine, mais encore qu'elle est inaccessible à cette mort qu'entraînent le péché et la condamnation, car le péché et la condamnation peuvent être considérés comme les deux causes de la mort de l'âme. C'est pourquoi ce n'est pas selon son âme elle-même qu'on a pu dire du Christ « qu'il a été vivifié en esprit; » il n'a été vivifié que par où il était mort. Cela a donc été dit de la chair qui se retrouva vivante par le retour de l'âme comme elle était morte quand l'âme l'avait quittée; et le Christ *est mort selon sa chair* parce qu'il n'est mort que selon la chair; *mais il a été vivifié selon l'esprit*, parce que c'est par l'opération de cet esprit avec lequel le Christ est apparu et a prêché depuis le commencement du genre humain comme il a voulu, qu'il est ressuscité dans cette chair elle-même, avec laquelle il s'est depuis peu montré aux hommes.

21. Ensuite pour ce qui est dit des incrédules, « qui rendront compte à Celui qui est prêt à juger les vivants et les morts, » nous ne sommes pas forcés d'entendre ici les âmes sorties de leurs corps. Il peut se faire que les morts dont il s'agit soient les infidèles, qui sont morts dans leur âme et dont il a été dit : « Laissez les morts ensevelir leurs morts<sup>2</sup>; » et que les vivants soient ceux qui croient en Jésus-Christ et n'entendent pas en vain : « Lève-toi, toi qui dors, lève-toi du milieu des

« morts, et le Christ t'illuminera<sup>1</sup>; » ceux dont le Seigneur a dit aussi : « L'heure vient, elle est venue où les morts entendront la voix du Fils de Dieu; et ceux qui l'auront entendue vivront<sup>2</sup>. » C'est pourquoi nous ne sommes pas obligés non plus de penser qu'il s'agisse des enfers dans ce passage de saint Pierre : « A cause de cela l'Evangile a été prêché à des morts, afin qu'ils soient jugés selon la chair devant les hommes, mais qu'ils vivent selon l'esprit devant Dieu. » *Après cela*, dans cette vie même, l'Evangile a été prêché aux morts, c'est-à-dire aux infidèles et aux injustes, afin qu'après avoir cru ils soient jugés selon la chair devant les hommes, c'est-à-dire souffrant diverses tribulations et la mort même de la chair. Aussi le même apôtre dit dans un autre endroit « que le temps est venu de commencer le jugement par la maison du Seigneur<sup>3</sup>; » et « qu'ils vivent selon l'esprit devant Dieu, » parce qu'ils étaient morts en esprit lorsque l'infidélité et l'impiété les retenaient dans leurs liens.

22. Que celui à qui cette explication des paroles de l'apôtre Pierre ne plait point ou ne paraît pas suffisante, cherche à les entendre en les appliquant aux enfers; s'il peut résoudre les difficultés que j'ai indiquées plus haut de façon à m'ôter mes doutes, qu'il me communique ses lumières; s'il en vient à bout, les paroles de l'Apôtre pourront être entendues de deux manières; ce ne sera pas une preuve de la fausseté de mon sentiment.

J'ai répondu, comme j'ai pu, aux questions que vous m'aviez adressées précédemment, sauf la question de savoir si Dieu peut être vu des yeux du corps, ce qui demanderait un plus grand travail; je vous ai envoyé mes réponses par le diacre Asellus, et vous les aurez reçues, je crois. Dans la lettre à laquelle je réponds en ce moment, vous demandiez deux choses, l'une sur les paroles de saint Pierre, l'autre sur l'âme du Seigneur: j'ai touché longuement celle-là, brièvement celle-ci. Je vous prie de nouveau de m'envoyer une copie de la lettre où vous me demandez si la substance de Dieu peut se voir comme quelque chose de corporel et qui occupe un espace; j'ignore comment cette lettre s'est égarée chez nous; on l'a longtemps et inutilement cherchée.

<sup>1</sup> Eph. v, 14. — <sup>2</sup> Jean, v, 25. — <sup>3</sup> Pierre, iv, 17.

<sup>1</sup> Rom. viii, 3. — <sup>2</sup> Matth. viii, 22.



## LETTRE CLXV.

Cette lettre, écrite en 410, eût demandé, par sa date, une autre place; on l'a mise ici parce que le grand solitaire de Bethléem y engage Marcellin à consulter saint Augustin sur la question de l'origine de l'âme, traitée dans la lettre CLXVI<sup>e</sup>, adressée à saint Jérôme. On y voit les malheurs du monde à cette époque pénétrer jusque dans la cellule du laborieux et profond commentateur des livres divins.

JÉRÔME, A SES SEIGNEURS VRAIMENT SAINTS, A SES VÉNÉRABLES ET BIEN-AIMÉS FILS MARCELLIN ET ANAPSYCHIE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. J'ai enfin reçu d'Afrique une lettre de vous; et je ne me repens pas d'avoir audacieusement persisté à vous écrire malgré votre silence; je voulais obtenir une réponse et savoir par vous et non par d'autres que vous étiez en bonne santé. Je me souviens de votre question sur l'âme; cette question n'est pas petite, mais l'une des plus importantes dans la science ecclésiastique. L'âme descend-elle du ciel, comme l'ont eru Pythagore, tous les platoniciens et Origène? découle-t-elle de la propre substance de Dieu, comme l'imaginent les stoïciens, Maniché et les partisans de l'hérésie espagnole de Priscillien? les âmes créées depuis longtemps, sont-elles cachées dans le trésor de Dieu, comme l'assurent follement certains écrivains ecclésiastiques? ou bien Dieu les crée-t-il chaque jour, et les envoie-t-il dans des corps, selon ce qui est écrit dans l'Évangile: « Mon Père agit « sans cesse et moi avec lui? » enfin se transmettent-elles par voie de propagation, comme l'estiment Tertullien, Apollinaire et la plupart des Occidentaux, de façon que l'âme naisse de l'âme comme le corps naît du corps, et que la condition de son existence soit la même que la condition de l'existence des animaux? J'ai dit mon sentiment à cet égard dans des écrits contre Ruffin où j'ai réfuté l'ouvrage qu'il a dédié à Anastase, de sainte mémoire, évêque de l'Église de Rome; en cherchant par une déclaration menteuse, fourbe ou plutôt insensée, à se jouer de la simplicité de ceux qui l'écourent, il se joue de sa loi même ou plutôt de sa perfidie. Je crois que votre saint père Océanus a ces livres-là; ils sont mis au jour depuis longtemps et répondent à beaucoup de calomnies de Ruffin. Mais là où vous êtes, vous avez certainement un saint et savant homme, l'évêque Augustin; il pourra vous instruire de vive voix, comme on dit, et vous donner son opinion et en même temps la nôtre.

2. J'ai voulu autrefois entreprendre les prophéties d'Ezéchiel et tenir une promesse faite souvent aux lecteurs studieux; mais à peine avais-je commencé à dicter que les malheurs de l'Occident et surtout de la ville de Rome sont venus jeter le trouble dans mon esprit; j'en étais au point de ne plus savoir mon nom, comme dit le proverbe vulgaire; j'ai gardé un long silence, sachant que

c'était le temps des larmes. Cette année-ci, je venais d'achever trois livres de ce travail, quand les Barbares, pareils à un torrent qui entraîne toutes choses, se sont précipités sur l'Égypte, la Palestine, la Phénicie, la Syrie: c'est d'eux que votre Virgile a dit: « les Barcéens errants au loin<sup>1</sup>, » et d'eux aussi que l'Écriture a parlé dans ce passage sur Ismaël: « il habitera vis-à-vis de tous ses « frères<sup>2</sup>; » il a fallu toute la miséricorde du Christ pour que j'aie pu échapper à ces barbares. Si selon le mot d'un illustre orateur<sup>3</sup>, les lois se taisent au milieu des armes, combien plus encore l'étude de l'Écriture, qui a tant besoin de livres et de silence, tant besoin d'attention de la part de ceux qui écrivent, et de sécurité et de paix de la part de ceux qui dictent! J'ai envoyé deux de ces livres à ma sainte fille Fabiola; si vous en voulez une copie, vous pouvez les lui emprunter. Le temps m'a manqué pour faire transcrire les autres; lorsque vous aurez lu ces deux premiers livres et que vous aurez vu le vestibule, vous imaginerez aisément ce que sera le bâtiment lui-même. J'espère que la miséricorde de Dieu qui nous a aidé dans le difficile commencement de cette œuvre, continuera à nous soutenir dans les parties suivantes où sont racontées les guerres de Gog et de Magog<sup>4</sup>, et dans les dernières parties où le Prophète décrit la construction, la variété et les dimensions du temple sacré et inexplicable<sup>5</sup>.

Notre saint frère Océanus, à qui vous désirez que je vous recommande, est si grand et si bon, si versé dans la loi du Seigneur, qu'il vous instruira sans que nous ayons besoin de l'en prier, et vous expliquera ce que nous pensons nous-même, dans la petite mesure de notre esprit, sur toutes les difficultés des Écritures. Que le Christ notre Dieu tout-puissant vous garde en bonne santé, durant une longue vie, ô seigneurs vraiment saints!

## DE L'ORIGINE DE L'ÂME DE L'HOMME.

LIVRE OU LETTRE CLXVI<sup>e</sup> A SAINT JÉRÔME.

(Année 414.)

Cette lettre à saint Jérôme est une des plus remarquables qu'ait écrites l'évêque d'Hippone; il établit d'abord ce qu'il y a de certain sur l'âme, son immortalité, sa spiritualité, et comment l'âme est dans le corps. Saint Jérôme croyait que Dieu crée des âmes pour chaque homme qui arrive au monde; saint Augustin vaudrait pouvoir admettre cette opinion qu'il défend contre beaucoup d'objections, mais la difficulté tirée du péché originel l'arrête; il supplie le solitaire de Bethléem

<sup>1</sup> Au lieu de: *lateque vagantes*, la plupart des éditions de Virgil portent: *lateque furentes*. *Énéide*, IV, 43.

<sup>2</sup> Gen. XVI, 12.

<sup>3</sup> Cicéron. *Pro Milone*.

<sup>4</sup> Ezéch. XXXVIII, XXXIX. — <sup>5</sup> *Ibid.* XL-XLIII.

<sup>6</sup> Voir *Rétract.*, liv. II, chap. 45.

<sup>1</sup> Jean, V, 17.

de dissiper tous ses doutes à cet égard. Que de rectitude, de pénétration, et souvent que d'éloquence dans cette lettre ! que de génie et que d'humilité ! quelle réserve dans les choses douteuses ! On verra plus d'une fois l'imagination se mêler ici à la profondeur ; on sera frappé d'une comparaison tirée de la musique pour exprimer l'harmonieuse beauté de l'ordre en ce monde dans la succession des choses passagères.

1. J'ai prié et je prie notre Dieu qui nous a appelés à son royaume et à sa gloire<sup>1</sup> qu'il veuille bien rendre profitable à tous les deux ce que je vous écris, mon saint frère Jérôme, pour vous consulter sur des choses que j'ignore. Quoique vous soyez beaucoup plus avancé en âge que moi, je suis déjà cependant un vieillard qui consulte un autre vieillard ; mais pour apprendre ce qu'il faut, il ne me paraît pas que ce soit jamais trop tard ; il est vrai qu'il convient mieux aux vieillards d'enseigner que d'apprendre, mais il leur convient bien davantage d'apprendre que d'ignorer ce qu'ils enseignent. Au milieu des tourments que me cause la solution des questions difficiles, rien ne m'est plus pénible que votre éloignement ; ce ne sont pas seulement des jours et des mois, ce sont des années qu'il faut pour vous transmettre mes lettres et recevoir les vôtres ; et cependant, si cela se pouvait, je voudrais vous voir chaque jour pour vous parler de tout ce qui m'occupe. Ne pouvant faire tout ce que je veux, je dois faire ce que je puis.

2. Un pieux jeune homme, Orose, est venu vers moi ; c'est un frère dans l'unité catholique, un fils par l'âge, un collègue dans la dignité du sacerdoce ; son esprit est vif, sa parole facile, son zèle ardent ; il désire être un vase utile dans la maison du Seigneur et se mettre en mesure de combattre les fausses et pernicieuses doctrines qui ont fait plus de mal aux âmes en Espagne que n'en a fait aux corps le glaive des Barbares. Il est venu des rivages de l'Océan, croyant, d'après la renommée, qu'il pourrait apprendre de moi tout ce qu'il voudrait savoir. Son voyage n'a pas été entièrement inutile ; le premier fruit qu'il en a recueilli, c'est de ne pas trop croire la renommée sur mon compte ; ensuite je lui ai appris ce que j'ai pu ; pour le reste, je lui ai indiqué où il pourrait l'apprendre et je l'ai engagé à s'en aller vers vous. Comme il a volontiers suivi mon avis ou mon commandement, je l'ai prié de revenir vers moi lorsqu'il vous aurait quitté. Il me l'a promis et cette occasion m'a paru une faveur de Dieu pour vous consulter sur les

choses que je voudrais savoir de vous ; je cherchais qui envoyer, et je ne trouvais pas aisément quelqu'un de sûr, de bien disposé et qui eût l'habitude des voyages. Aussi dès que j'ai connu ce jeune homme je n'ai pu douter que c'était lui que je demandais au Seigneur.

3. Voici donc les choses sur lesquelles je vous demande de vouloir bien m'éclairer. Je suis, je l'avoue, de ceux que préoccupe la question de l'âme. Je dirai ce que je tiens pour constant à cet égard ; puis je vous soumettrai ce qui me paraît mériter explication. L'âme de l'homme est immortelle selon une certaine manière qui lui est propre ; car elle ne l'est pas de toute manière comme Dieu dont il a été dit que « seul il a l'immortalité<sup>1</sup>. » La sainte Ecriture dit beaucoup de choses sur la mort de l'âme ; de là ces paroles : « Laissez les morts « ensevelir leurs morts<sup>2</sup>. » Privée de la vie de Dieu, l'âme meurt de façon pourtant à ne pas cesser de subsister dans sa nature ; quoiqu'elle soit mortelle en un sens, on a raison de dire qu'elle est immortelle. L'âme n'est pas une portion de Dieu ; car si cela était, elle serait de toute manière immuable et incorruptible ; si cela était, il n'y aurait en elle ni défaillance ni progrès ; elle ne commencerait jamais à avoir ce qu'elle n'a pas et ne cesserait jamais d'avoir ce qu'elle a, en ce qui regarde ses sentiments. Or il n'est pas besoin d'un témoignage du dehors pour montrer qu'il n'en est pas ainsi ; quiconque se considère lui-même le reconnaît. Ceux qui veulent que l'âme soit une portion de Dieu attribuent vainement au corps et non point à l'âme les souillures et les infamies que nous voyons dans les hommes les plus pervers, la faiblesse et la langueur que nous souffrons dans tous les hommes : qu'importe par où l'âme soit malade puisqu'elle ne pourrait pas l'être si elle participait à l'immutabilité. Ce qui est immuable et incorruptible ne peut être changé ni corrompu par quoi que ce soit ; autrement ce ne serait pas seulement Achille qui serait invulnérable, comme le rapportent les fables, ce serait toute chair, si rien de mal ne pouvait lui arriver. Une nature qui peut changer de quelque manière, par quelque cause, en quelque endroit n'est donc pas une nature immuable : or il n'est pas permis de croire que Dieu ne soit pas véritablement et souverainement immuable. L'âme n'est donc pas une portion de Dieu.

<sup>1</sup> 1 Thess. II, 12.

<sup>2</sup> 1 Tim. VI, 16. — <sup>3</sup> Matt. VIII, 22.



4. Quoiqu'il ne soit pas aisé de persuader aux esprits grossiers que l'âme soit incorporelle, j'avoue que j'en suis convaincu. Mais, pour ne pas engager inutilement ni justement souffrir des disputes de mots, (car à quoi bon combattre sur les mots quand on est d'accord sur la chose?) si on appelle corps toute substance ou essence, si on aime mieux appeler ainsi ce qui est en soi-même de quelque manière, l'âme est un corps. De même, si on ne veut appeler incorporelle qu'une nature souverainement immuable et qui est partout tout entière, l'âme est un corps; car l'âme n'est pas quelque chose de pareil. Mais s'il n'y a de corps que ce qui est en repos ou en mouvement dans un espace avec une longueur, une largeur, une hauteur, de manière que la plus grande partie occupe un lieu plus grand, une moindre partie, un lieu moins étendu, et qu'il soit moindre dans la partie que dans le tout, l'âme n'est pas un corps; car ce n'est pas par extension locale, mais par une certaine action vitale qu'elle se fait sentir à tout le corps qu'elle anime: elle est en même temps présente tout entière par toutes ses parties, n'étant pas moindre dans les moindres ni plus grande dans les plus grandes; mais elle est ici plus active, là plus faible, et tout entière en toutes les parties, et tout entière dans chacune. Ce qu'elle sent, même dans une seule partie du corps, elle est tout entière à le sentir: une petite piqûre dans la chair vive, quoique à une place à peine visible du corps, n'échappe pas à l'âme tout entière; et toutefois la piqûre n'est pas ressentie par tout le corps, mais à un endroit seulement. D'où vient donc que ce qui n'a pas lieu dans le corps tout entier se fait sentir à l'âme tout entière, si ce n'est qu'elle est entière là où l'impression se produit et que, pour s'y trouver entière, elle n'a pas besoin de quitter les autres parties du corps? car elles restent vivifiées par sa présence, là où rien de semblable n'est arrivé. Si l'impression se produisait en divers endroits du corps, l'âme l'éprouverait également tout entière. L'âme ne pourrait pas être ainsi dans toutes les parties et dans chacune des parties du corps, si elle s'étendait au milieu d'elles comme nous voyons les corps occuper un espace moindre par leurs moindres parties et plus grand par leurs plus grandes. Si donc on peut dire que l'âme soit un corps, elle n'est certes pas un corps terrestre, ni liquide, ni aérien, ni éthéré; car tous ces corps occupent

des espaces grands ou petits selon leur étendue, et aucune de ces substances ne se trouve tout entière dans quelque partie d'elles-mêmes; mais les parties sont différentes comme les lieux. Que l'âme soit un corps ou qu'on dise qu'elle est incorporelle, il s'en suit qu'elle a une certaine nature propre, qu'elle est une substance créée supérieure à tous les éléments de la masse du monde et qu'elle ne saurait être représentée avec vérité par aucune des images perceptibles aux sens, mais on peut la concevoir par l'esprit et la sentir par la vie. Je ne dis pas ceci pour vous apprendre ce qui vous est connu, mais pour exposer ce que je regarde comme certain sur l'âme, de peur que quelqu'un, lorsque j'en viendrai à ce que je cherche, ne croie que je ne sais rien sur l'âme, ni par l'intelligence ni par la foi.

5. Je suis certain aussi que l'âme n'est tombée dans le péché ni par la faute de Dieu ni par aucune nécessité de la part de Dieu ou d'elle-même, mais qu'elle y est tombée par sa volonté propre, qu'elle ne peut pas être délivrée « du corps de cette mort » par sa seule volonté comme force suffisante ni même par la mort du corps, mais par la grâce de Dieu au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur<sup>1</sup>, et qu'il n'y a pas dans tout le genre humain une seule âme qui, pour sa délivrance, n'ait besoin de Jésus-Christ homme, médiateur entre Dieu et les hommes. Toute âme qui, à quelque âge de la vie que ce soit, sort du corps sans la grâce du Médiateur et la participation à son sacrement, n'évitera pas la peine future et, au jugement dernier, reprendra son corps pour souffrir; mais si, après la génération humaine qui vient d'Adam, elle est régénérée en Jésus-Christ et qu'elle appartienne à sa société, elle jouira du repos après la mort du corps et reprendra son corps pour la gloire. Voilà ce que je tiens pour constant sur l'âme.

6. Ecoutez maintenant, je vous prie, et ne méprisez pas mes demandes: ainsi puisse ne pas vous mépriser celui qui a daigné être méprisé pour nous! Je demande donc où l'âme contracte le péché par suite duquel elle tombe dans la damnation à laquelle n'échappe pas l'enfant lui-même qui meurt sans que la grâce du Christ lui vienne en aide par le baptême. Car vous n'êtes pas de ceux qui, débitant des nouveautés, s'en vont disant qu'il n'y a pas de péché originel dont l'enfant soit délivré par le

<sup>1</sup> Rom. VII, 24, 25.

baptême. Si je savais que tel fût votre sentiment ou plutôt si je ne savais pas que vous ne pensez rien de pareil, je ne m'aviserai point de vous adresser cette question. Mais nous savons que sur ce point votre sentiment est conforme à l'inébranlable foi catholique; en répondant aux vains discours de Jovinien, vous avez cité ces paroles de Job : « Personne n'est « pur en votre présence, pas même l'enfant « qui n'est que depuis un jour sur la terre <sup>1</sup> ; » puis vous avez ajouté : « Nous naissons cou- « pables de quelque chose de semblable à la « prévarication d'Adam. » Votre livre sur le prophète Jonas le fait voir d'une manière assez claire et assez remarquable; vous dites que « c'est avec raison que l'on contraignit au « jeûne les enfants à cause du péché origi- « nel <sup>2</sup>. » J'ai donc raison de m'adresser à vous pour savoir où l'âme contracte ce péché dont on n'est délivré que par le sacrement de la grâce chrétienne, même au premier âge.

7. Il y a quelques années, dans un ouvrage sur le Libre Arbitre, d'abord assez répandu et qui l'est beaucoup maintenant, j'indiquai quatre opinions sur l'origine de l'âme : vient-elle, par voie de propagation, de l'âme du premier homme? y a-t-il pour chaque homme qui arrive au monde une âme nouvellement créée? les âmes existent-elles en quelque endroit et Dieu les envoie-t-il? ou bien descendent-elles d'elles-mêmes dans les corps? J'ai cru devoir examiner ces diverses opinions de façon que, n'importe où se trouvât la vérité, ma pensée demeurât dans sa force contre ceux qui veulent élever en face de Dieu une nature du mal avec son principe, c'est-à-dire contre les manichéens<sup>3</sup>; je n'avais alors point encore entendu parler des priscillianistes dont les bibles blasphématoires diffèrent peu des doctrines des manichéens. C'est pourquoi je n'ai rien dit d'une cinquième opinion que vous avez mentionnée, pour ne rien omettre, dans votre réponse à un homme de sainte mémoire, à Marcellin qui nous est resté si cher dans la charité du Christ : d'après cette cinquième opinion, l'âme serait une portion de Dieu. Je n'en ai rien dit d'abord parce que je n'avais pas à m'occuper de l'incarnation de l'âme, mais de sa nature; ensuite parce que c'est là le sentiment de ceux que je combattais, et j'agissais

ainsi surtout pour dégager des vices de la souillure de la créature la nature impeccable et inviolable du Créateur : ceux à qui je répondais soutiennent en effet que la substance même du Dieu bon a une partie corrompue, maîtrisée, et réduite à la nécessité de pécher par la substance du mal à laquelle ils attribuent un principe propre et des puissances. Sauf donc cette cinquième opinion qui est une erreur appartenant aux hérétiques, je désire savoir quelle est la meilleure des quatre sur l'origine de l'âme. Mais quelque choix qu'on fasse, à Dieu ne plaise que nous admettions rien de contraire à cette foi dont nous sommes certains, savoir que toute âme, même celle d'un petit enfant, a besoin d'être délivrée du péché, et que cette délivrance ne s'accomplit que par Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié.

8. Soyons courts. Vous pensez que Dieu crée une âme pour chaque homme qui vient au monde. De peur qu'à ce sentiment on n'objecte que Dieu a achevé l'œuvre de la création le sixième jour et s'est reposé le septième, vous citez cette parole de l'Évangile : « Mon Père « agit jusque maintenant <sup>1</sup>. » Ainsi avez-vous écrit à Marcellin; et dans cette lettre vous avez daigné lui parler de moi avec grande bienveillance, lui dire qu'il avait Augustin en Afrique, et que je pourrais aisément l'instruire à cet égard <sup>2</sup>. Si je l'avais pu, il n'aurait pas demandé la solution de cette question à un homme placé aussi loin que vous l'êtes, si toutefois c'est de l'Afrique qu'il vous a écrit. Car j'ignore à quelle époque il s'est adressé à vous; je sais seulement qu'il a bien connu mes incertitudes sur cette question : voilà pourquoi il a voulu vous écrire sans m'en prévenir. Et du reste s'il m'avait prévenu, je l'y aurais fort engagé, et je lui aurais rendu grâces d'une démarche qui eût pu nous être profitable à tous, si vous n'aviez mieux aimé lui écrire brièvement que de lui répondre : je crois que vous avez regardé comme inutile de travailler pour le lieu où j'étais, puisque vous me supposiez en mesure de savoir ce que Marcellin cherchait. Je voudrais que cette opinion fût aussi la mienne, mais je ne l'assure pas encore.

9. Vous m'avez envoyé des disciples pour que je leur enseignasse des choses que je n'ai point encore apprises moi-même. Enseignez-moi donc ce que je dois enseigner; plusieurs

<sup>1</sup> Job, xv, 4, selon les Septante

<sup>2</sup> Saint Jérôme, liv. II contre Jovinien; comm. sur Jonas.

<sup>3</sup> Voir du Libre arbitre, liv. III, chap. 21, tome 3.

<sup>1</sup> Jean, v, 17. — <sup>2</sup> Ci-dess, lettre CLXV.



me demandent que je les éclaire, et je confesse que j'ignore cela comme beaucoup d'autres choses; et peut-être, quoiqu'ils n'osent me le dire en face, ils disent cependant en eux-mêmes : « Vous êtes maître en Israël, et « vous ignorez ces choses ! » C'est ce que répondit le Seigneur à l'un de ceux qui aimaient qu'on les appelât maîtres. Celui-là était venu la nuit auprès du véritable Maître, parce que peut-être avait-il honte d'apprendre ce qu'il avait coutume d'enseigner; quant à moi, j'aime mieux écouter le maître que de passer pour maître. Car je me souviens de ce qu'il dit à ceux qu'il avait choisis préférablement aux autres : « Mais « vous, ne souffrez pas que les hommes vous « appellent maîtres; car vous n'avez qu'un « seul maître, le Christ ». C'est lui qui a instruit Moïse par Jéthiro <sup>1</sup>, Corneille par saint Pierre, son supérieur <sup>2</sup>, saint Pierre par saint Paul son inférieur; qui que ce soit en effet qui dise le vrai, il le dit par un bienfait de Jésus-Christ qui est la Vérité même. Si malgré nos prières, nos lectures, nos méditations et nos raisonnements, nous ne pouvons encore rien trouver sur l'origine de l'âme, qui sait si ce n'est point là une épreuve, non-seulement pour que nous instruisions les ignorants avec une grande charité, mais même pour que nous apprenions des savants avec une grande humilité?

10. Enseignez-moi donc, je vous prie, ce que je dois enseigner, enseignez-moi ce que je dois tenir pour vrai, et si chaque jour des âmes sont créées pour ceux qui naissent, dites-moi comment elles ont péché en Adam d'où se propage la chair de péché, comment ont péché les âmes des enfants pour avoir besoin de la rémission de la faute dans le sacrement du Christ; et si elles n'ont pas péché, dites-moi par quelle justice du Créateur, en s'unissant à une chair mortelle issue de la chair d'Adam, elles portent la peine d'un péché étranger, au point d'encourir la damnation, à moins que l'Eglise ne vienne à leur secours, puisqu'il n'est pas en leur pouvoir de demander la grâce du baptême. Ces milliers d'âmes d'enfants que la mort sépare du corps sans le pardon du sacrement chrétien, par quelle équité seraient-elles damnées, si, créatures nouvelles, elles ont été unies à des corps naissant sans aucun péché antérieur, mais par la volonté du Créa-

teur? Il savait bien que ce ne serait pas leur faute si elles sortaient du corps sans le baptême du Christ. Nous ne pouvons pas dire de Dieu qu'il force les âmes à pécher ou qu'il les punisse innocentes, et il ne nous est pas permis de nier que les âmes de ceux qui meurent sans le sacrement du Christ, même celles des enfants, tombent dans la damnation; dites-moi donc, je vous prie, par où on peut soutenir que les âmes ne proviennent point de l'âme d'Adam, mais que Dieu les crée pour chacun de nous comme il en créa une pour le premier homme?

11. Je crois que je puis aisément répondre aux autres objections élevées contre cette opinion, par exemple à celle-ci : Comment Dieu a-t-il achevé toutes ses œuvres le sixième jour et s'est-il reposé le septième <sup>1</sup>, s'il crée encore des âmes nouvelles? Si nous alléguons le passage de l'Evangile cité dans votre lettre : « Mon Père agit jusque maintenant, » on répond que l'action de Dieu s'entend du gouvernement des natures créées et non pas de la création de natures nouvelles, et qu'ainsi n'est pas contredit l'endroit de la Genèse où on lit clairement que Dieu consumma toutes ses œuvres. Pour ce qui est de son repos au septième jour, on doit entendre qu'il cessa de créer de nouvelles créatures, mais qu'il ne cessa pas de les gouverner; c'est parce qu'il avait fait celles qui n'étaient pas encore qu'il se reposa en cessant de les faire : il avait achevé tout ce qu'il avait eu en vue, et ce qu'il ferait dans la suite ne devait pas être nouveau mais tiré des choses déjà créées. Par là on accorde les deux passages sur le repos du septième jour et l'action continuelle de Dieu : l'Evangile ne peut pas être contraire à la Genèse.

12. Voilà ce que disent ceux qui ne veulent pas que Dieu crée des âmes nouvelles comme il créa celle du premier homme, mais qui pensent qu'il les tire de l'âme d'Adam ou qu'il les envoie comme d'une source première ou d'un trésor; nous leur répondons facilement que, même dans les six jours, Dieu tira beaucoup de choses de ce qui était déjà créé, comme il tira des eaux les oiseaux et les poissons, et de la terre les arbres, l'herbe, les animaux : mais il est manifeste qu'il fit alors des choses qui n'existaient pas encore. Car il n'y avait ni oiseau, ni poisson, ni arbre, ni ani-

<sup>1</sup> Jean, III, 10. — <sup>2</sup> Matth. XXIII, 8. — <sup>3</sup> Exod. XVIII, 11-23. — <sup>4</sup> Act. x, 25-48.

<sup>5</sup> Gen. II, 2.

mal; et on a raison d'entendre que Dieu se reposa de ces choses déjà créées, qui n'existaient pas et qu'il créa, c'est-à-dire qu'il cessa de produire des créatures nouvelles. Mais maintenant soutenir que Dieu n'envoie pas les âmes qui déjà subsistaient dans je ne sais quel réservoir, qu'elles ne coulent point comme des parcelles de Dieu même, qu'elles ne proviennent point d'une première âme, qu'elles n'ont point été enchaînées à des corps en expiation de fautes antérieures, mais que des âmes nouvelles sont créées pour chaque homme naissant, ce n'est pas dire que Dieu fait quelque chose qu'il n'avait point fait auparavant. Car déjà, le sixième jour, il avait formé l'homme à son image, ce qui s'entend de l'âme raisonnable. Maintenant il fait cela, non pas en établissant ce qui n'était point, mais en multipliant ce qui était. De là il est vrai que Dieu se reposa en cessant de créer des choses qui n'étaient pas encore; et il est vrai aussi qu'il agit *jusque maintenant*, non-seulement en gouvernant ce qu'il a fait, mais en multipliant quelque chose de créé déjà. Par là, ou de toute autre manière, nous sortons de la difficulté qu'on nous oppose au sujet du repos du septième jour, pour nous empêcher de croire à de nouvelles âmes, non pas tirées de l'âme du premier homme, mais créées comme elle.

13. On dit : Pourquoi Dieu crée-t-il des âmes pour ceux qu'il sait devoir sitôt mourir? Nous pouvons répondre que c'est pour convaincre ou punir les parents de leurs péchés. Nous pouvons bien aussi laisser cela à la sagesse de ce Dieu qui a donné un cours si beau et si réglé à toutes les choses passagères du temps, où sont comprises la naissance et la mort des êtres vivants; mais nous ne pouvons pénétrer ces merveilles : si nous les comprenions, nous éprouverions une délectation ineffable. Ce n'est pas en vain que le Prophète, divinement inspiré, a dit que « Dieu conduit les siècles avec « harmonie <sup>1</sup>. » C'est pour les avertir de cette grande chose que la bonté de Dieu a accordée aux mortels capables de raison, la musique, c'est-à-dire l'intelligence et le sentiment des belles modulations. Si un compositeur habile sait la durée que doivent avoir les sons pour que leur succession fasse la beauté du chaut, à plus forte raison Dieu, dont la sagesse par laquelle tout a été créé, est supérieure à tous les

arts, a marqué pour la naissance et la mort des êtres des espaces de temps qui sont comme les syllabes et les mots de cet admirable cantique des choses passagères; il leur a donné plus ou moins de durée selon la modulation qu'il a connue d'avance dans sa prescience éternelle. Je comprends dans cet ordre la feuille de l'arbre et le nombre de nos cheveux; combien plus y appartient la naissance et la mort de l'homme, à qui Dieu donne des jours plus ou moins nombreux selon ce qu'exige l'harmonie de l'univers!

14. Les adversaires de cette opinion disent encore : Tout ce qui a commencé dans le temps ne peut pas être immortel, parce que tout ce qui naît meurt et tout ce qui croît déclive; de cette manière ils veulent faire croire que ce qui fait l'immortalité de l'âme humaine c'est qu'elle a été créée avant tous les temps. Cette objection ne m'inquiète pas; car pour ne pas parler d'autres choses, l'immortalité du corps du Christ a commencé dans le temps, et pourtant le corps du Christ ne meurt plus, et la mort n'aura plus d'empire sur lui <sup>1</sup>.

15. Une autre difficulté ne m'émeut pas en songeant à tout ce qu'on pourrait y répondre, c'est celle que vous avez rappelée dans le livre contre Ruffin : on jugerait indigne de Dieu de donner des âmes pour des générations adultères : par où on s'efforceraient d'établir qu'en expiation de fautes commises dans une première vie, les âmes peuvent être jetées dans les corps comme en un cachot <sup>2</sup>. Vous avez répondu vous-même que le vice de la semence n'est pas dans le froment qu'on se serait procuré par un larcin, mais dans celui qui aurait volé le froment, et que la terre ne devrait pas refuser la chaleur de son sein parce que la main du semeur serait impure : la comparaison est très-belle. Avant même que je l'eusse lue, je ne prenais déjà aucun souci de ces unions adultères dont on s'arme comme d'une difficulté, voyant en général que Dieu fait sortir beaucoup de bien, même de nos maux et de nos péchés. Tout esprit religieux et sage qui considère la création d'un animal quel qu'il soit, chante les louanges de Dieu; à plus forte raison voit-on éclater sa gloire dans la création de l'homme. Si on demande pourquoi la création de ces âmes, la réponse la plus prompte et la meilleure c'est que toute créature de Dieu est

<sup>1</sup> Rom. vi, 9.

<sup>2</sup> Saint Jérôme, contre Ruffin, livre 3.

<sup>1</sup> Is. xl, 26, selon les Septante.



bonne. Et quoi de plus digne d'un Dieu bon que de faire ce qui est bon et ce que lui seul peut faire ?

16. Voilà ce que je réponds et d'autres choses encore, comme je puis, à ceux qui s'efforcent de démolir cette opinion que les âmes sont créées pour chacun comme la première le fut pour le premier homme. Mais quand on arrive aux peines des enfants, je suis, croyez-moi, grandement embarrassé, et je ne trouve rien à répondre ; je ne parle pas seulement des peines qui suivent leur inévitable damnation après cette vie s'ils meurent sans le sacrement de la grâce chrétienne, mais même de celles qu'ils souffrent en ce monde sous nos yeux : si je voulais les énumérer, le temps me manquerait plutôt que les exemples. Ces enfants languissent dans les maladies, sont déchirés de douleurs, torturés par la faim et la soif ; ils sont estropiés, privés de l'usage de leurs sens, tourmentés par les esprits immondes. Il faudrait montrer comment ils souffrent tout cela justement. Il n'est pas permis de dire, ou que ces choses arrivent sans que Dieu le sache, ou qu'il ne peut pas résister aux auteurs de ces maux, ou qu'il les fait ou permet injustement. Est-ce que nous pourrions dire de l'homme ce que nous disons des animaux sans raison, livrés, pour leur usage, à des natures plus excellentes quoique mauvaises, comme, dans l'Évangile, nous voyons des pourceaux concédés à des démons et à leurs désirs<sup>1</sup> ? L'homme est un animal, mais raisonnable quoique mortel. C'est une âme douée de raison qui, dans ce corps, est punie par de si grandes souffrances. Dieu est bon, Dieu est juste, Dieu est tout-puissant ; il serait insensé d'en douter. Disons donc que c'est avec justice que les enfants souffrent de si grands maux. Lorsque de plus âgés endurent des maux pareils, nous avons coutume de dire que c'est une épreuve de leur vertu comme dans Job, ou un châtiment de leurs crimes comme dans Hérode ; certains exemples que Dieu a bien voulu mettre en lumière nous aident à comprendre ce qui est obscur ; mais ceci regarde ceux qui sont en âge de raison. Quoi répondre en ce qui touche les enfants, si de grandes souffrances ne servent pas à punir en eux des péchés, car à leur âge il n'y a pas d'épreuve possible ?

17. Que dire de la différence ou plutôt de l'incapacité des intelligences ? ce manque d'ap-

litude avec lequel naissent certains enfants et qui demeure comme caché dans leur premier âge, se montre quand ils sont grands. Parmi eux il en est qui sont si dépourvus d'esprit et de mémoire qu'ils ne peuvent pas apprendre les premiers éléments des lettres : on en rencontre même de si niais qu'il n'y a pas une grande différence entre eux et des bêtes : on a coutume de les appeler des bouffons. On répondra peut-être : ce sont les corps qui font cela. Mais est-ce que, selon l'opinion que nous voulons défendre, l'âme s'est choisie un corps, et, en choisissant mal, s'est trompée ? ou bien, forcée, pour naître, d'entrer dans un corps, n'a-t-elle trouvé que celui-là parce que tous les autres étaient pris par la multitude des âmes ? n'a-t-elle pas pu se caser comme elle l'aurait voulu, de même que, dans un spectacle où il y a foule, on se place comme on peut ? Pouvons-nous dire de telles choses et devons-nous les penser ? Enseignez-nous donc ce que nous devons dire et croire, afin de nous mettre en mesure de soutenir que de nouvelles âmes sont créées séparément pour chaque corps.

18. J'ai dit quelque chose, dans mon ouvrage du Libre Arbitre, non pas sur la différence des esprits, mais sur les peines que les enfants souffrent en cette vie ; voici ce passage tiré du troisième livre ; il ne me satisfait point dans la question qui nous occupe, et je vous dirai ensuite pourquoi :

« Mais quant aux souffrances corporelles des  
« enfants, à un âge où ils ne peuvent commet-  
« tre aucun péché, si leurs âmes n'existaient  
« pas avant qu'ils devinssent des hommes, on  
« a coutume de les plaindre davantage et avec  
« une sorte de pitié, en disant : Quel mal ont-  
« ils fait pour souffrir ainsi ? comme si l'immo-  
« cence était un mérite, alors qu'il est impos-  
« sible de faire le mal ! Dieu opère quelque  
« chose de bon en corrigeant les parents, et il  
« les châtie par les douleurs et la mort des en-  
« fants qui leur sont chers : pourquoi ces pei-  
« nes n'arriveraient-elles pas, puisqu'une fois  
« passées, elles sont comme non avenues pour  
« ceux qui les ont endurées, et que ceux pour  
« qui elles ont été permises, ou bien seront  
« meilleurs si, corrigés par ces peines tempo-  
« relles, ils se décident à mieux vivre ; ou bien  
« ils seront sans excuse au jour du jugement,  
« si les tourments de cette vie ne leur ont pas  
« servi à souhaiter les félicités éternelles. Quant  
« à ces enfants dont les douleurs brisent la du-

<sup>1</sup> Math. viii, 32.

« reté des parents, exercent leur foi ou éprouvent leur compassion, qui sait ce que Dieu leur réserve de bons dédommagements dans le secret de ses jugements ? Ils n'ont rien fait de bien, il est vrai, mais pourtant ils ont souffert sans avoir péché. Ce n'est pas en vain que l'Eglise honore comme des martyrs les enfants massacrés par Hérode, lorsque celui-ci cherchait Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le faire mourir <sup>1</sup>. »

19. Voilà ce que j'avais dit, en voulant appuyer le sentiment dont il s'agit en ce moment. Comme je l'ai marqué plus haut, n'importe où se trouvât la vérité dans les quatre opinions sur l'origine de l'âme, je m'efforçais de montrer que la substance du Créateur est irréprochable et bien éloignée de nos péchés. La vérité ou la fausseté de l'une de ces quatre opinions importait peu au but que je me proposais ; quelle que fût celle qui triomphât des autres dans une discussion plus approfondie, je demeurais en sûreté, puisque je prouvais que mon enseignement restait invincible avec toutes. Aujourd'hui, si je puis, j'en veux choisir une conformément à la droite raison ; or, en examinant de près le passage cité plus haut au profit de celle qui nous occupe, je ne le trouve pas solide.

20. Toute la force de cet endroit repose sur ces paroles-ci : « Quant à ces enfants dont les douleurs brisent la dureté des parents, exercent leur foi, ou éprouvent leur compassion, qui sait tout ce que Dieu leur réserve de bons dédommagements dans le secret de ses jugements ? » Mais je vois que cela se dirait avec raison de ceux qui, même sans le savoir, auraient souffert quelque chose de pareil pour le nom du Christ ou pour la vraie religion, ou qui auraient déjà reçu le sacrement du Christ, parce que, s'ils ne sont membres du Médiateur unique, ils ne peuvent pas échapper à la damnation : il leur accorderait ainsi un dédommagement pour les afflictions qu'ils auraient supportées ici-bas. Mais la difficulté subsiste si on ne répond pas au sujet de ces enfants qui, après des douleurs violentes, expirent sans le sacrement de la société chrétienne ; quel dédommagement imaginer pour eux, puisque c'est la damnation qui les attend ? J'ai parlé, dans le même livre, du baptême des enfants, non pas suffisamment, mais dans la mesure qui me paraissait convenir ; j'ai dit que le baptême

profite, même aux enfants qui ne savent pas ce que c'est et n'ont point encore une foi qui leur soit propre : je n'ai pas cru devoir toucher à la damnation des enfants morts sans baptême, parce qu'il ne s'agissait point alors de ce qui nous occupe en ce moment.

21. Mais ne comptons pour rien, si on veut, ce que souffrent ces enfants dans une courte vie et ce qui ne revient plus une fois passé ; pouvons-nous ne pas nous occuper sérieusement des paroles dans lesquelles l'Apôtre nous annonce « que la mort est entrée par un seul homme, et, par un seul homme, la résurrection des morts ; et que de même que tous meurent en Adam, de même tous seront vivifiés en Jésus-Christ <sup>1</sup> ? » Ces paroles apostoliques, divines et claires, nous font voir assez évidemment que nul ne va à la mort que par Adam, que nul n'ira à la vie éternelle que par le Christ. « Tous, tous, » dit saint Paul ; c'est que de même que tous les hommes appartiennent à Adam par la première génération, la génération charnelle, ainsi tous les hommes qui appartiennent au Christ arrivent à la seconde naissance, c'est-à-dire à la naissance spirituelle. Voilà pourquoi l'Apôtre dit « tous » d'un côté et de l'autre ; c'est, encore une fois, que comme tous ceux qui meurent ne meurent que par Adam, ainsi tous ceux qui seront vivifiés ne le seront que par le Christ. Aussi quiconque nous dit qu'on pourra, à la résurrection des morts, être vivifié autrement que dans le Christ, doit être détesté comme la peste de notre foi commune ; et quiconque soutient que les enfants morts sans baptême seront vivifiés dans le Christ, se met certainement en contradiction avec l'enseignement de l'Apôtre et condamne toute l'Eglise : ce qui fait qu'elle se hâte de baptiser les enfants, c'est qu'elle croit sans aucun doute qu'ils ne peuvent pas être vivifiés autrement que dans le Christ. Or, celui qui n'est pas vivifié dans le Christ demeure sous le coup de la condamnation dont parle l'Apôtre : « Par le péché d'un seul tous les hommes tombent dans la damnation <sup>2</sup>. » Toute l'Eglise croit que les enfants naissent coupables de ce péché, et vous-même, soit en répondant à Jovinien, soit dans vos commentaires du prophète Jonas, comme je l'ai dit plus haut, vous avez établi très-fidèlement cette vérité ; vous avez dû le faire assurément en d'autres endroits de vos ouvrages que je n'ai pas lus ou dont je ne me

<sup>1</sup> Libre Arbitre. liv. 3, chap. xxiii, n. 67.

<sup>2</sup> 1 Cor. xv, 21 et 22. — <sup>3</sup> Rom. v, 18.



souviens pas. Je cherche donc la cause de cette damnation dans les enfants, parce que, si leurs âmes sont nouvellement créées, je ne vois pas de péché à cet âge, et parce que je ne crois pas que Dieu puisse damner une âme sans péché.

22. Peut-être dira-t-on que dans l'enfant la chair seule est la cause du péché, qu'une âme nouvelle est créée pour chacun afin qu'en vivant selon les commandements de Dieu et avec l'aide de la grâce du Christ il puisse acquérir pour sa chair même, vaincue et soumise, le bienfait de l'incorruptibilité; mais comme dans un enfant l'âme ne peut pas encore faire cela sans avoir reçu le sacrement du Christ, elle obtiendra par cette grâce ce qu'elle n'a pu obtenir encore par de bonnes mœurs; et si elle s'en va de ce monde sans le baptême, elle aura la vie éternelle d'où nul péché ne la sépare, tandis que sa chair ne ressuscitera pas dans le Christ, dont elle n'a pas reçu le sacrement avant de mourir.

23. Voilà quelque chose d'inouï pour moi. Mais ce que j'ai entendu et ce que je crois, et c'est pour cela que j'ai parlé, c'est que « l'heure « est venue où tous ceux qui sont dans les tom-  
« beaux entendront sa voix; et ceux qui auront  
« fait le bien en sortiront pour la résurrection  
« de vie <sup>1</sup>; » c'est la même résurrection dont  
parle l'Apôtre : « Par un seul homme la résur-  
« rection des morts; » c'est la même résurrec-  
tion par laquelle « tous seront vivifiés dans le  
« Christ. Mais ceux qui auront fait le mal res-  
« susciteront pour la condamnation <sup>2</sup>. » Quel  
sentiment faut-il suivre au sujet des enfants  
qui, avant de pouvoir faire le bien ou le mal,  
sont morts sans baptême? On n'en dit rien ici.  
Mais si leur chair ne ressuscite point parce  
qu'ils n'ont rien fait de bien ni de mal, la chair  
de ceux qui, après avoir reçu le baptême,  
meurent dans un âge où ils n'auront pu rien  
faire de bien ni de mal, ne doit pas ressusciter  
non plus. Mais si ceux-là ressuscitent avec les  
saints, c'est-à-dire avec les fidèles qui ont fait  
le bien; avec qui ceux-ci ressusciteront-ils si ce  
n'est avec les méchants qui ont fait le mal?  
Nous ne devons pas croire qu'il y aura des  
âmes qui ne reprendront pas leurs corps, soit  
pour la résurrection de vie, soit pour la résur-  
rection de condamnation. Cette opinion, avant  
même qu'on la réfute, déplaît déjà par sa nou-  
veauté. Ensuite est-il supportable d'imaginer  
que ceux qui se hâtent de baptiser leurs en-

fants se préoccupent, non pas de sauver leurs âmes, mais leurs corps? Le bienheureux Cyprien <sup>1</sup> n'a prescrit rien de nouveau, mais n'a fait que maintenir la foi de l'Eglise lorsque, redressant ceux qui pensaient qu'on ne devait pas baptiser l'enfant avant le huitième jour de sa naissance, il a dit que ce n'est pas le corps, mais l'âme qu'il fallait sauver, et il a jugé avec quelques-uns de ses collègues dans l'épiscopat que l'enfant pouvait être baptisé selon les cérémonies requises, dès qu'il est venu au monde.

24. Que chacun apprécie, comme il voudra, une opinion de Cyprien où peut-être ce grand homme n'aura-t-il pas vu ce qu'il fallait voir; mais que personne ne s'écarte de la foi de l'Apôtre si clairement exprimée quand il enseigne que par la faute d'un seul, tous les hommes tombent dans la damnation et que la grâce seule de Dieu nous en délivre par Jésus-Christ Notre-Seigneur, dans lequel sont vivifiés tous ceux qui le sont. Que le sentiment de personne ne s'éloigne de la constante pratique de l'Eglise : on y baptiserait aussi les morts si on n'avait en vue que de sauver les corps des enfants.

25. Cela étant ainsi, il faut chercher et trouver la raison pour laquelle seraient damnées des âmes nouvellement créées quand les enfants viendraient à mourir sans le sacrement du Christ; car la sainte Ecriture et toute l'Eglise nous apprennent que les âmes des enfants morts sans baptême sont damnées. Si donc l'opinion sur la création de nouvelles âmes ne heurte pas cette foi fondamentale de l'Eglise, qu'elle soit la mienne : sinon, qu'elle ne soit pas la vôtre.

26. Je ne veux pas qu'on me cite à l'appui de cette opinion ce qui est écrit : « Celui qui a  
« formé l'esprit de l'homme en lui-même <sup>3</sup>; »  
et encore : « Celui qui a formé en particulier  
« leurs cœurs <sup>4</sup>. » Nous avons besoin de quel-  
que chose de très-fort et d'irrésistible pour  
nous obliger à croire que Dieu puisse damner  
des âmes sans péché. « Créer » vaut autant et  
plus peut-être que « former; » et cependant il  
est écrit : « Créez en moi un cœur pur, ô mon  
« Dieu <sup>5</sup>; » et ce passage ne peut pas vouloir  
dire que l'âme souhaite l'existence, avant  
qu'elle soit quelque chose. De même donc que  
déjà existante elle est créée par un renouvelle-  
ment de justice, ainsi déjà existante, elle est  
formée en se conformant à la doctrine. Cette

<sup>1</sup> Jean, v, 28, 29. — <sup>2</sup> Ibid. v, 29.

<sup>3</sup> Lettre LIX à Fidus. — <sup>4</sup> Zacharie, xii, 1. — <sup>5</sup> Ps. xxxiii, 15. — <sup>6</sup> Ps. l, 12.

opinion que nous voudrions suivre n'est pas appuyée davantage par cet endroit de l'Ecclésiaste : « Alors la poussière retournera à la terre comme elle y a été, et l'esprit retournera vers Dieu qui l'a donné <sup>1</sup> : » ces paroles favoriseraient plutôt ceux qui pensent que toutes les âmes proviennent d'une seule. De même, diront-ils, que la poussière retourne à la terre comme elle y a été, et la chair, dont il s'agit ici, ne retourne pas à l'homme d'où elle tire son origine, mais à la terre d'où le premier homme a été fait ; de même l'esprit, venu de l'esprit d'un seul, ne retourne pourtant pas à lui, mais au Seigneur qui le lui a donné. Ce passage, tout en prêtant quelque appui aux partisans de cette opinion, ne paraît pas cependant absolument contraire à l'opinion que je veux défendre, et je crois devoir avertir votre sagesse de ne pas employer des preuves semblables pour chercher à me tirer de mes incertitudes. Mais quoique les souhaits de personne ne puissent faire que ce qui n'est pas vrai le soit, pourtant, si c'était possible, je désirerais que cette opinion fût conforme à la vérité, comme je désire que vous l'établissiez clairement et invinciblement, si elle est vraie.

27. La difficulté est la même pour ceux qui croient que Dieu envoie dans les corps les âmes déjà existantes ailleurs et mises en réserve dès le commencement des œuvres divines. On leur demandera également si des âmes pures viennent docilement où on les envoie, pourquoi elles seraient punies dans des enfants morts sans baptême. On est ainsi arrêté dans l'une et l'autre opinion. Ceux qui pensent que les âmes passent en des corps d'après leurs œuvres dans une première vie, s'imaginent sortir plus aisément de la difficulté. Ils disent que mourir en Adam c'est souffrir dans la chair tirée d'Adam ; ils ajoutent que la grâce du Christ délivre de cet état de péché les petits comme les grands. C'est vrai, c'est bien, c'est très-bien de dire que la grâce du Christ délivre ceux qui ont péché, les petits comme les grands ; mais je ne crois pas, je n'admets pas, je n'accorde pas que des âmes pèchent dans une première vie autre que celle-ci, et soient précipitées dans des prisons de chair. Premièrement, parce que les partisans de ce sentiment font aller et venir les âmes au milieu de je ne sais quels tours et détours, et, après je ne sais combien de siècles, les font re-

tourner à ce fardeau d'une chair corruptible et à de nouvelles douleurs : je n'imagine rien de plus horrible que cette opinion. Je la repousse ensuite parce que, si cela était vrai, quel est le mort, quelque saint qu'il fût, dont l'avenir ne nous inquiéterait pas ? Nous tremblerions qu'il ne pêchât dans le sein d'Abraham et ne fût jeté dans les flammes du mauvais riche <sup>1</sup> ; pourquoi ne pourrait-il pas pécher après, s'il l'a pu avant cette vie ? Enfin, autre chose est d'avoir péché en Adam, « dans lequel tous ont péché, » selon les paroles de l'Apôtre ; autre chose est d'avoir péché hors d'Adam je ne sais où, et d'être pour cela précipité comme en un cachot dans Adam, c'est-à-dire dans la chair issue d'Adam. Quant à cette opinion que toutes les âmes coulent d'une seule, je ne veux pas la discuter à moins d'y être obligé ; et plutôt à Dieu que celle dont nous nous occupons en ce moment, si elle est conforme à la vérité, fût défendue par vous de façon à éviter cette nécessité !

28. Malgré tous mes désirs et mes prières, malgré mes vœux les plus ardents pour que le Seigneur se serve de vous, afin de m'ôter mon ignorance sur ce point, pourtant si, ce qu'à Dieu ne plaise, je ne l'obtenais pas, je demanderais au Seigneur de la patience : notre confiance en lui ne nous permet pas de murmurer, lors même qu'il ne nous ouvre pas quand nous frappons à la porte. Je me souviens de ce qui a été dit aux apôtres eux-mêmes : « J'ai à vous dire beaucoup d'autres choses, mais vous ne pourriez pas les porter à présent <sup>2</sup>. » Je prends ceci pour moi et je ne veux pas me plaindre de n'être pas jugé digne de savoir ces choses : ce serait une raison pour en être plus indigne encore. Il est également beaucoup d'autres choses que j'ignore ; je ne pourrais ni les rappeler, ni les énumérer : ce dont il s'agit ici, je supporterais de ne pas le connaître, si je ne craignais que, dans ces opinions, il ne se glissât, au fond des esprits imprudents, quelque chose de contraire à la foi. Mais avant de savoir laquelle des quatre opinions mérite la préférence, j'affirme sans témérité que l'opinion conforme à la vérité ne saurait être en désaccord avec la foi ferme et inébranlable, par laquelle l'Eglise croit que les enfants ne peuvent être sauvés de la damnation que par la grâce du nom du Christ, déposée dans ses sacrements.

<sup>1</sup> Ecclés. xii, 7.

<sup>2</sup> Luc, xvi, 22, 23. — <sup>3</sup> Jean xvi, 12.



## D'UN PASSAGE DE SAINT JACQUES.

—

### LIVRE OU LETTRE CLXVII A SAINT JÉRÔME.

(Année 415.)

Il s'agit ici du passage de l'épître de saint Jacques, où il est dit : « Quiconque ayant gardé tout la loi la viole en un seul point, est coupable comme s'il l'avait violée tout entière. » Saint Augustin demande à saint Jérôme l'explication de ce passage ; il en donne lui-même un commentaire qu'il soumet au solitaire de Bethléem. Avant de présenter ce lumineux et beau commentaire, il examine la doctrine des philosophes anciens et particulièrement des stoïciens sur les vertus et les vices. On voit ici le moraliste chrétien dans la sûreté et la profondeur de son jugement.

1. Je vous ai écrit, mon vénérable frère Jérôme, au sujet de l'origine de l'âme humaine ; je vous ai demandé, dans le cas où il serait vrai que Dieu crée de nouvelles âmes pour chacun de ceux qui naissent, où donc elles auraient contracté le péché que le sacrement de la grâce du Christ, comme nous n'en doutons pas, efface même dans les enfants nouveaux-nés. Ma lettre étant déjà assez étendue, je n'ai pas voulu la charger d'autres questions. Mais plus une chose est pressante, moins il faut la négliger. Je viens donc vous prier et vous conjurer, au nom de Dieu, de m'expliquer, ce qui, je le pense, sera profitable à plusieurs ; ou si l'explication est déjà faite par nous ou par d'autres, de nous l'adresser. Il s'agit de savoir comment on doit entendre ces paroles de l'épître de saint Jacques : « Quiconque ayant gardé toute la loi la viole en un seul point, est coupable comme s'il l'avait violée tout entière <sup>1</sup>. » C'est une question de si grande importance que je me repens beaucoup de ne vous avoir pas déjà écrit sur ce point.

2. Il ne s'agit pas ici d'une première vie dont on ne se souvient plus, comme dans l'une des opinions sur l'origine de l'âme ; il s'agit de la vie présente et de ce que nous devons faire pour parvenir à la vie éternelle. Une bonne réponse que l'on raconte trouverait parfaitement ici sa place. Un homme était tombé dans un puits ; la profondeur de l'eau le soutenait et le préservait de la mort ; il n'étouffait point assez pour ne pas pouvoir parler ; un passant

<sup>1</sup> Jacq. II, 10.

s'arrête, le regarde et lui dit : Comment donc êtes-vous tombé là dedans ? — Je vous en conjure, lui répondit le malheureux homme, occupez-vous de me tirer d'ici, et ne me demandez pas comment j'y suis tombé ! La foi catholique nous apprend et nous confessons que l'âme même d'un petit enfant doit être tirée du péché comme d'un puits ; c'est assez pour elle que nous sachions comment on peut la sauver, lors même que nous ignorerions toujours comment elle est tombée dans ce malheur. Si j'ai cru devoir chercher la vérité sur cette question, c'est de peur que l'une des opinions sur l'origine de l'âme ne nous entraînant imprudemment à nier le péché originel et la nécessité d'en délivrer l'âme de l'enfant. C'est pourquoi tenons-nous d'abord fortement à cette vérité que l'âme de l'enfant doit être délivrée de l'état de péché et qu'elle ne peut l'être autrement que par la grâce de Dieu au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; puis, si nous pouvons connaître la cause et l'origine de ce péché, nous serons mieux en mesure de combattre les vains discours, non pas des raisonneurs, mais des chicaneurs ; et si nous ne pouvons pénétrer ce secret, l'ignorance de l'origine du mal ne devra pas nous faire négliger le remède miséricordieux de la grâce chrétienne. Notre avantage contre ceux qui croient savoir ce qu'ils ne savent pas, c'est que nous n'ignorons pas notre ignorance. Car autre chose est ce qu'il est mal de ne pas connaître ; autre chose est ce qu'on ne peut pas ou ce qu'on n'a pas besoin de savoir ou qui ne sert de rien pour la vie que nous cherchons : mais ce que je demande en ce moment sur l'épître de l'apôtre saint Jacques va droit à la vie présente où nous nous appliquons à plaire à Dieu pour mériter de vivre toujours.

3. Dites-moi donc, je vous en conjure, comment il faut entendre ce passage : « Quiconque ayant gardé toute la loi la viole en un seul point, est coupable comme s'il l'avait violée tout entière. » Est-ce que celui qui aura volé, ou même celui qui aura dit au riche : « Asseyez-vous ; » au pauvre : « Restez debout, » sera coupable d'homicide, d'adultère, de sacrilège ? Et s'il n'en est point ainsi, comment celui qui viole la loi en un seul point devient-il coupable comme s'il l'avait violée tout entière ? Ce que saint Jacques a dit du riche et du pauvre ne doit-il pas être compris dans ces choses dont la violation partielle équivaut à la violation de

toute la loi ? Mais rappelons-nous la manière dont le sentiment de l'Apôtre est amené, comment il découle et s'enchaîne : « Mes frères, » dit-il, n'ayez pas foi en Jésus-Christ, notre « Seigneur de gloire, en faisant acception de « personnes. Car s'il entre dans votre assem- « blée un homme qui ait un anneau d'or et un « habit magnifique, et qu'il y entre aussi un « pauvre avec un habit misérable, et qu'ar- « rêtant la vue sur celui qui est magnifique- « ment vêtu, vous lui disiez : assieds-toi ici à « ton aise; et que vous disiez au pauvre : reste- « là debout ou assieds-toi à mes pieds : n'est- « ce pas là juger en vous-mêmes entre l'un et « l'autre, et n'êtes-vous pas des juges pleins de « pensées injustes ? Ecoutez, mes frères bien- « aimés : est-ce que Dieu n'a pas choisi les pau- « vres en ce monde pour les rendre riches « dans la foi et héritiers du royaume qu'il a « promis à ceux qui l'aiment ? Et vous, vous « déshonorez le pauvre ! » C'est-à-dire qu'on déshonore le pauvre en lui disant : « Reste-là « debout, » tandis qu'on dit à celui qui a un anneau d'or : « Toi, assieds-toi ici à ton aise. » L'Apôtre ajoute ensuite, en développant mieux son sentiment : « Ne sont-ce pas les riches qui « vous oppriment par leur puissance, et vous « traînent devant les tribunaux ? Ne blasphè- « ment-ils pas le saint nom qui est invoqué sur « vous ? Si vous accomplissez la loi royale de « l'Écriture : *Aime ton prochain comme toi- « même*, vous faites bien : mais si vous faites « acception des personnes, vous commettez un « péché, et vous êtes condamnés par la loi « comme transgresseurs. » Voyez comme l'Apôtre appelle transgresseurs de la loi ceux qui disent au riche : « Assieds-toi ici, » et au pauvre : « Reste-là debout. » Et pour qu'on ne crût pas que ce fût un petit péché que de violer la loi en ce seul point, voyez comme il ajoute : « Quiconque ayant gardé toute la loi « la viole en un seul point, est coupable comme « s'il l'avait violée tout entière. Car celui qui « a dit : Tu ne commettras pas d'adultère, a dit « aussi : Tu ne tueras pas. Si donc vous ne « tuez pas, mais que vous commettiez un adul- « tère, vous devenez transgresseur de la loi. » L'Apôtre avait déjà dit : « Vous êtes condamnés « par la loi comme transgresseurs. » Cela étant ainsi, il résulte, à moins qu'on ne montre qu'il faut l'expliquer d'une autre façon, que celui qui aura dit au riche : « Assieds-toi ici, » et au pauvre : « Reste-là debout, » ne rendant

point à celui-ci le même honneur qu'à celui-là, sera idolâtre, blasphémateur, adultère et homicide, et, pour ne pas allonger en énumérant tous les préceptes, coupable de tous les crimes : car « ayant violé la loi en un point, il « est coupable comme s'il l'avait violée tout « entière. »

4. Mais dira-t-on que celui qui a une vertu les a toutes, et que celui à qui il en manque une n'en a aucune ? si cela est vrai, cela confirme la parole de saint Jacques. Pour moi je veux qu'on l'explique et non pas qu'on la confirme ; elle a par elle-même, parmi nous chrétiens, plus d'autorité que toutes les paroles des anciens philosophes. Et quand même ce sentiment serait vrai pour les vertus et les vices, ce ne serait pas une raison pour que tous les péchés fussent égaux. Autant que je puis m'en souvenir, car ces choses se sont effacées de mon esprit, il a plu à tous les philosophes d'établir cette inséparabilité des vertus, parce qu'ils regardaient toutes ces vertus nécessaires pour une bonne et droite vie. Mais les stoïciens seuls ont osé soutenir l'égalité des péchés contre le sentiment de tout le genre humain ; appuyé sur les saintes Écritures, vous leur avez démontré très-clairement leur erreur dans la personne de ce Jovinien<sup>1</sup> qui sur ce point était stoïcien, mais qui était épicurien dans sa manière de rechercher et de défendre les voluptés. Vous avez prouvé avec évidence, dans cette magnifique et mémorable dissertation, que la doctrine de l'égalité des péchés n'est pas d'accord avec nos auteurs canoniques ou plutôt avec la Vérité elle-même qui a parlé par leur bouche. Et quand ce sentiment sur les vertus serait vrai, nous ne serions pas pour cela obligés de reconnaître l'égalité de tous les péchés : c'est ce que, Dieu aidant, je m'efforcerai de faire voir, autant que je le pourrai ; si j'y parviens, vous m'approuverez ; là où je resterai insuffisant, vous suppléerez à mon défaut.

5. Ce qui fait dire que celui qui a une vertu les a toutes et qu'elles manquent toutes à qui manque d'une seule, c'est que la prudence ne saurait être ni lâche, ni injuste, ni intempérante ; car si quelque vice de ce genre s'y mêlait, ce ne serait plus la prudence. Or si, pour être la prudence, il faut qu'elle soit forte, juste, tempérante, elle aura avec elle les autres vertus. C'est ainsi que la force ne peut être ni imprudente, ni intempérante, ni injuste ; c'est ainsi

<sup>1</sup> Saint Jérôme, livre II contre Jovinien.



qu'il est nécessaire que la tempérance soit prudente, forte et juste, et que la justice n'est pas la justice si elle n'est pas prudente, forte et tempérante. De sorte que là où se trouve l'une d'elles, les autres s'y trouvent également; là au contraire où les autres manquent, celle que l'on croit voir n'est pas véritable, quoiqu'elle ait les apparences d'une vertu.

6. Car il y a, vous le savez, certains défauts ouvertement contraires aux vertus, comme l'imprudence à la prudence. Il y en a quelques-uns qui sont contraires aux vertus, uniquement parce qu'ils sont des défauts, quoiqu'ils aient avec elles une fausse ressemblance: il en est ainsi, non pas de l'imprudence, mais de la *finesse* à l'égard de la prudence. J'entends ici la finesse comme on l'entend le plus souvent, en mauvaise part, et non pas dans le sens de l'Écriture qui souvent la recommande: «Soyez « fins comme les serpents<sup>1</sup>; » et encore: « pour « que la finesse soit donnée aux innocents<sup>2</sup>. » Un éloquent écrivain de la langue romaine a pris la finesse en bonne part quand il a dit en parlant de Catilina: « La finesse ne lui man-  
« quait point pour pénétrer les desseins ennemis  
« ni l'artifice pour s'en préserver; » mais ce sens-là, très-rare parmi les auteurs anciens, est très-fréquent parmi les nôtres. De même, pour ce qui concerne la tempérance, la prodigalité est ouvertement contraire à l'économie; et la sordide avarice qui est un vice, a quelque chose de semblable à l'économie, non pas dans sa nature, mais par une trompeuse apparence. Ainsi, par une différence manifeste, l'injustice est contraire à la justice; mais le désir de se venger se présente d'ordinaire comme une imitation de la justice; c'est pourtant un vice. La lâcheté est très-clairement contraire à la force; mais la dureté, qui en est loin par sa nature, en prend les dehors. La constance est une certaine portion du courage; l'inconstance en est bien loin et c'est tout l'opposé; mais l'opiniâtreté affecte des airs de constance et n'en est pas; celle-ci est une vertu, l'autre un défaut.

7. Pour ne pas citer les mêmes choses, choisissons un exemple qui puisse nous aider à comprendre tout le reste. Catilina, comme en ont écrit ceux qui ont pu le connaître, pouvait supporter le froid, la soif, la faim; il endurait les privations, les intempéries, les veilles à un point qui surpassait toute croyance, et à cause de cela il se regardait et on le regardait

comme un homme doué d'une grande force<sup>1</sup>. Mais cette force n'était pas prudente, car il choisissait le mal au lieu du bien; elle n'était pas tempérante, car il se souillait par les plus honteuses débauches; elle n'était pas juste, car il conjurait contre sa patrie. C'est pourquoi cette force n'en était pas une; c'était de la dureté: pour tromper les sots, elle prenait le nom de la force. Si c'eût été de la force, c'eût été une vertu, et non pas un vice; mais si c'était une vertu, les autres la suivraient toujours comme des compagnes inséparables.

8. Maintenant si on entreprend de montrer que tous les vices se trouvent là où il y en a un, et qu'il n'y aura pas de vices là où l'un manquera, ce sera une tâche laborieuse, parce qu'il y a toujours deux vices opposés à une vertu, celui qui lui est ouvertement contraire et celui qui affecte de lui ressembler. Ainsi chez Catilina on voyait bien ce que c'était que cette fausse vertu qu'il donnait pour de la force et qui n'en était pas, car il n'avait point avec lui les autres vertus: toutefois, on persuaderait difficilement qu'il y eût de la lâcheté là où se rencontrait l'habitude de tout supporter<sup>2</sup>, à un point qui surpasse toute croyance. Mais peut-être, en regardant plus à fond, cette dureté elle-même paraîtra de la lâcheté, parce que Catilina avait négligé de travailler par les bons moyens à acquérir la vraie force. Cependant ceux-là sont audacieux qui ne sont pas timides, et ceux-là sont timides auxquels manque l'audace, et des deux côtés il y a un vice; car celui qui est fort de la vraie force n'ose pas avec audace et n'a pas peur à la légère. Nous sommes donc forcés d'avouer que les vices sont en plus grand nombre que les vertus.

9. Parfois il arrive qu'un vice en fait partir un autre; ainsi l'amour de l'argent s'enfuit devant l'amour de la gloire. Une autre fois un vice s'en va et fait place à plusieurs autres; ainsi un homme intempérant qui deviendra sobre pourra obéir aux inspirations de l'avarice et de l'ambition. Des vices peuvent donc succéder à des vices, et non à des vertus; nouveau motif de soutenir que leur nombre est plus grand. Pour la vertu, du moment qu'elle se montre, les autres la suivent, et tous les vices qui étaient là s'éloignent; car tous ne s'y trouvaient pas, mais se succédaient, tantôt à

<sup>1</sup> Sallust. Guerre de Catilina.

<sup>2</sup> On ne pourrait pas non plus accuser Catilina de lâcheté après avoir vu sa mort dans le récit de Salluste.

nombre égal et tantôt en moindre ou en plus grand nombre.

10. Il faudrait chercher avec plus de soin si les choses se passent ainsi. Car ce n'est pas une bouche divinement inspirée qui a dit : Celui qui a une vertu les a toutes, et celui-là n'en a aucune à qui l'une d'elles manque ; ce sont des hommes qui ont pensé cela, très-habiles et très-appliqués, il est vrai, mais cependant ce sont des hommes. Moi je ne sais pas comment je pourrais dire, non pas qu'un mari dont le nom est l'origine même du nom de la vertu <sup>1</sup>, mais qu'une femme fidèle à son mari, si elle agit en vue des commandements et des promesses de Dieu et si c'est d'abord à Dieu qu'elle veuille être fidèle, n'a pas la chasteté ou que la chasteté n'est pas une vertu ou n'en est qu'une petite ; même chose d'un mari à l'égard de sa femme ; et toutefois il y a bien des maris et des femmes semblables que je ne croirais point sans quelque péché, et ce péché, quel qu'il pût être, proviendrait de quelque vice. Ainsi donc la chasteté conjugale, qui est assurément une vertu dans les maris, les femmes d'une vie chrétienne, car on ne dira pas qu'elle n'est rien, n'est un vice, n'a pas avec elle toutes les vertus. Car si toutes y étaient, il n'y aurait aucun vice ; pas de vice, pas de péché : or qui est sans quelque péché ? Qui donc est sans quelque vice, c'est-à-dire sans un certain foyer, une certaine racine de péché, lorsqu'on entend celui qui se reposait sur le sein du Seigneur s'écrier : « Si nous disons que nous « n'avons pas de péchés, nous nous trompons « nous-mêmes, et la vérité n'est point en « nous ? » Ceci n'a pas besoin d'un long développement auprès de vous ; mais je le dis pour d'autres qui le liront peut-être. Vous l'avez prouvé vous-même par les saintes Ecritures dans votre célèbre ouvrage contre Jovinien ; vous citez, de cette même épître de saint Jacques que nous cherchons en ce moment à comprendre, le passage suivant : « Nous péchons tous en beaucoup de choses <sup>2</sup>. » Cet apôtre du Christ qui parle ne dit pas : vous péchez, mais « nous péchons. » Il avait dit précédemment : « Quiconque ayant gardé toute « la loi la viole en un seul point est coupable « comme s'il l'avait violée tout entière ; » ici il ne dit plus en un seul point, mais « en plu-

« sieurs ; » il ne dit pas que quelques-uns, mais que « tous » pèchent.

11. A Dieu ne plaise qu'un fidèle puisse croire que tant de milliers de serviteurs du Christ, qui se disent sincèrement pécheurs de peur de se tromper eux-mêmes et de n'avoir plus en eux la vérité, n'aient aucune vertu ! Car c'est une grande vertu que la sagesse ; la Sagesse elle-même a dit à l'homme : « Voilà « que la sagesse est de la piété <sup>1</sup>. » A Dieu ne plaise que nous disions que de si grands fidèles et des hommes de Dieu si pieux n'aient pas la piété que les Grecs appellent εὐσέβειαν ou mieux encore θεοσεβειαν : qu'est-ce que c'est en effet que la piété, si ce n'est le culte de Dieu ? et par où est-il adoré si ce n'est par l'amour ? C'est pourquoi la charité qui part d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi non feinte, est une grande et véritable vertu, parce qu'elle est elle-même la fin de la loi <sup>2</sup>. C'est avec raison qu'on a dit qu'elle « est forte comme la mort <sup>3</sup>, » soit parce que personne ne peut la vaincre comme la mort, soit parce que la mesure de la charité en cette vie est d'aimer jusqu'à la mort, selon ces paroles du Seigneur : « Nul ne peut « donner un plus grand témoignage d'amour « que de donner sa vie pour ses amis <sup>4</sup> ; » soit plutôt parce que, de même que la mort arrache l'âme aux sens du corps, ainsi la charité l'arrache aux concupiscences de la chair. La science, quand elle est utile, sert la charité, car sans elle la science enfle le cœur <sup>5</sup> ; mais là où la charité édifie, la science ne trouve plus rien de vide qu'elle puisse enfler. Job nous a appris ce que c'est que la science utile ; après nous avoir dit que la sagesse est de la piété, il ajoute : « s'abstenir de ce qui est mal, c'est la vraie science. » Pourquoi donc ne disons-nous pas que celui qui a cette vertu les a toutes, puisque la plénitude de la loi c'est la charité <sup>6</sup> ? Plus elle éclate dans un homme, plus cet homme a de la vertu ; il a moins de vertu s'il a moins de charité, car la charité est elle-même la vertu ; et là où la vertu est moindre, les vices abondent davantage. Là donc où la charité sera pleine et parfaite, plus rien du vice ne subsistera.

12. C'est pourquoi les stoïciens me paraissent se tromper en soutenant qu'on n'a pas du tout la sagesse, lorsqu'on y fait des progrès, mais

<sup>1</sup> Virum, a quo denominata dicitur virtus.

<sup>2</sup> 1 Jean, I, 8.

<sup>3</sup> Jacq. III, 2.

<sup>1</sup> Job, XXVIII, 28, selon les Septante.

<sup>2</sup> 1 Tim. I, 5. — <sup>3</sup> Cant. VIII, 6. — <sup>4</sup> Jean, xv, 13. — 1 Cor. VIII, 1. — <sup>5</sup> Rom. XIII, 10.



qu'on l'a quand on a atteint l'enlère perfection ; ils ne nient pas ces progrès, mais ils ne veulent pas qu'on puisse être en aucune manière appelé sage, si, sorti de je ne sais quelles obscures profondeurs, on ne s'élançait pas tout à coup au milieu des libres et lumineuses régions de la sagesse. Qu'importe à l'homme qui se noie d'avoir de l'eau sur la tête à une profondeur de plusieurs stades, ou d'une palme, ou d'un pouce ? Ainsi, d'après les stoïciens, ceux qui tendent vers la sagesse s'avancent comme s'ils montaient du fond d'un gouffre vers l'air ; mais ils n'auront pas la vertu et ne seront pas sages avant de s'être complètement dégagés de la folie comme d'une masse d'eau qui les étouffe ; mais du moment qu'ils y auront échappé, ils posséderont toute la sagesse, sans le moindre vestige de folie, qui puisse produire aucun péché.

13. Cette comparaison où la folie est comme une eau profonde et la sagesse comme l'air qu'on respire, et qui nous montre l'âme échappant à ce qui étouffe pour monter tout à coup vers les hautes régions, ne me semble pas assez conforme à l'autorité de nos Écritures. J'aime mieux la comparaison du vice ou de la folie avec les ténèbres, et de la lumière ou de la sagesse avec la lumière, autant que ces images corporelles peuvent s'appliquer aux choses de pure intelligence. On n'arrive pas à la sagesse comme on sort du fond de l'eau pour respirer pleinement aussitôt, mais comme on passe des ténèbres à la lumière, en s'éclairant peu à peu ; et jusqu'à ce qu'on le soit complètement, on est semblable à un homme qui sort d'une caverne profonde, et que la lumière éclaire insensiblement à mesure qu'il avance du côté de la porte : il y a à la fois autour de lui les lueurs du jour vers lequel il marche et quelque chose de l'obscurité du lieu d'où il s'éloigne. C'est pourquoi, nul homme vivant ne sera justifié devant Dieu <sup>1</sup>, et cependant le juste vit de la foi <sup>2</sup> ; et les saints sont revêtus de justice <sup>3</sup>, l'un plus, l'autre moins ; et personne ici-bas ne vit sans péché, les uns plus, les autres moins : le meilleur est celui qui pèche le moins.

14. Mais pourquoi, oubliant à qui je parle, fais-je ici le docteur, tandis que j'expose dans cette lettre ce que je voudrais apprendre de vous ? mais parce que j'avais résolu de vous soumettre mon sentiment sur l'égalité des péchés

qui a été l'occasion de la question que je viens de traiter, je vais le reprendre et conclure. Lors même qu'il serait vrai que celui qui a une vertu les a toutes et que celui-là n'en a aucune à qui l'une d'elles manque, il ne s'en suivrait pas que les péchés fussent égaux. De ce qu'il n'y a rien de droit, là où il n'y a aucune vertu, ce n'est pas une raison pour qu'il n'y ait pas de degré dans la dépravation et la tortuosité. Mais (je crois ceci plus vrai et plus conforme aux Livres saints), il en est des mouvements de l'âme comme des membres du corps ; non pas qu'on les voie dans des lieux, mais on les sent par les impressions. Or parmi les membres du corps, l'un est plus éclairé, l'autre moins, un autre reste dans une complète obscurité, voilé par un corps ténébreux ; de même un homme qui aura <sup>4</sup> la charité en montrera plus ou moins dans tels ou tels actes, et en d'autres pas du tout ; on peut donc ainsi dire qu'il a une vertu et <sup>5</sup> pas une autre, l'une plus, l'autre moins. Car nous pouvons bien dire : la charité est plus grande dans celui-ci que dans celui-là ; il y en a un <sup>6</sup> dans celui-ci, pas du tout dans celui-là, autant que cela appartient à la charité qui est la piété <sup>7</sup>. Mais nous pouvons dire aussi d'un même homme qu'il a plus de chasteté que de patience, et qu'il en a plus aujourd'hui qu'hier s'il fait des progrès, qu'il n'a pas encore la continence et que sa miséricorde n'est pas petite.

15. Et pour exprimer plus complètement et plus brièvement ce que j'entends par la vertu, en ce qui touche la droite vie, je dirai que la vertu est la charité qui nous fait aimer ce qu'il nous faut aimer. Elle est plus grande dans les uns, moindre dans les autres, nulle chez d'autres ; personne l'a en toute perfection et à un si haut degré qu'elle ne puisse s'accroître, tant que l'homme est sur la terre ; mais tant qu'elle peut s'accroître et qu'elle est moindre qu'elle ne devrait être, il y a là une imperfection qui tient du vice. C'est à cause de ce vice qu'il n'est pas en ce monde un juste qui fasse le bien sans pécher <sup>1</sup>, et que nul homme vivant ne sera justifié devant Dieu. C'est à cause de ce vice que si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous <sup>2</sup>. C'est pourquoi aussi, quelque progrès que nous fassions, il faut que nous disions toujours : « Pardonnez-nous nos offenses <sup>3</sup>, » quoique tous les péchés,

<sup>1</sup> Ps. CXLII, 2. — <sup>2</sup> Habac. II, 4. — <sup>3</sup> Job, XXXIX, 14.

<sup>4</sup> III Rois, VIII, 46. — <sup>5</sup> 1 Jean, I, 8. — <sup>6</sup> Matth. VI, 12.

en paroles, en actions, en pensées, aient été effacés par le baptême. Celui qui voit bien découvrir donc comment, quand et où on peut espérer cette perfection à laquelle il n'y ait plus rien à ajouter. Mais si la loi n'existait pas, où donc l'homme pourrait-il se reconnaître avec certitude et savoir ce qu'il doit éviter, vers quel but il doit diriger ses efforts, de quoi il doit remercier, ce qu'il doit demander ? C'est pourquoi l'utilité des préceptes est grande, si on fait toujours à la grâce de Dieu une part plus grande qu'au libre arbitre.

16. Cela étant, comment sera-t-on coupable de la violation entière de la loi, si on la viole en un seul point ? N'est-ce pas parce que la plénitude de la loi c'est la charité par laquelle on aime Dieu et le prochain, ce qui comprend la loi et les prophètes <sup>1</sup>, et qu'avec raison on devient coupable de la violation totale, quand on enfreint le précepte d'où tous les autres dépendent ? Personne ne pèche sans manquer à la charité. « Tu ne commettras pas d'adultère, « pas d'homicide, tu ne voleras pas, tu ne convoiteras pas ; » ces commandements et d'autres encore sont compris dans ces paroles : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même, « l'amour du prochain ne fait pas le mal. » Mais la « plénitude de la loi, c'est la charité <sup>2</sup> ; » personne n'aime son prochain sans aimer Dieu, et en aimant le prochain comme soi-même, il le pousse autant qu'il le peut, à aimer également Dieu ; et s'il n'aime Dieu, il n'aime ni soi-même ni le prochain. C'est ainsi que quiconque ayant gardé toute la loi, la viole en un seul point, est coupable comme s'il l'avait violée tout entière, parce qu'il a péché contre la charité, d'où toute la loi dépend. Il devient coupable de tout, en péchant contre une vertu d'où tout dépend.

17. Pourquoi donc ne dit-on pas que les péchés sont égaux ? Est-ce par hasard parce que celui qui pèche plus gravement pèche davantage contre la charité et qu'un moindre péché y porte une moindre atteinte ? Pour un seul que l'on commette on devient coupable de tous les péchés, mais on est plus coupable selon la gravité ou le nombre des fautes ; on l'est moins si les fautes sont légères ou en petit nombre. La culpabilité est toujours proportionnée aux péchés, et toutefois, même en violant la loi sur un seul point, on est coupable comme si on l'avait violée tout entière, parce

qu'on a péché contre la vertu d'où tout dépend. Si cela est vrai, on explique du même coup cet endroit de l'apôtre saint Jacques : « Nous « péchons tous en beaucoup de choses <sup>1</sup>. » Car tous nous péchons, mais l'un plus gravement, l'autre plus légèrement : plus grand pécheur si l'on aime moins Dieu et le prochain ; moins pécheur si pour Dieu et pour le prochain l'on a une charité plus grande. On sera donc d'autant plus plein d'iniquité qu'on sera plus vide de charité. Et nous sommes parfaits dans la charité quand il ne reste plus rien de notre infirmité.

18. Je ne pense pas que ce soit un péché léger que de joindre l'acception des personnes à notre foi chrétienne, si nous l'appliquons aux dignités ecclésiastiques ; qui souffrira que pour une dignité dans l'Eglise on choisisse un riche au lieu d'un pauvre plus instruit et plus saint ? S'il s'agit des assemblées de tous les jours, qui est-ce qui ne pèche pas en cela ? Et l'on pèche si en soi-même on juge que celui-ci est meilleur que l'autre en tant qu'il est plus riche. C'est ce que semble signifier cette parole de saint Jacques : « Ne jugez-vous pas en vous-« mêmes, et n'êtes-vous pas des juges pleins « de pensées injustes ? »

19. La loi de liberté est donc la loi de charité dont l'Apôtre dit : « Si vous accomplissez cette « loi royale de l'Écriture : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*, vous faites bien ; « mais si vous faites acception de personnes, « vous commettez un péché, et vous êtes con-« damnés par la loi comme transgresseurs. » Après ce passage très-difficile à comprendre, et sur lequel j'ai suffisamment énoncé mon sentiment, l'Apôtre rappelle cette même loi de liberté : « Parlez et agissez, dit-il, comme devant être jugés par la loi de liberté. » Et comme précédemment il avait dit que « nous « péchons tous en beaucoup de choses, » il nous fait souvenir du remède du Seigneur, pour les blessures, même les plus légères, que notre âme reçoit chaque jour : « Un jugement « sans miséricorde attend celui qui n'aura pas « fait miséricorde. » Le Seigneur en effet a dit dans l'Évangile : « Pardonnez, et il vous sera « pardonné ; donnez et il vous sera donné <sup>2</sup>. La « miséricorde, poursuit l'Apôtre, s'élève au-« dessus du jugement. » Il ne dit pas que le jugement est vaincu par la miséricorde, car elle n'est pas opposée au jugement, mais qu'elle

<sup>1</sup> Matth. XXII, 40. — <sup>2</sup> Rom. XIII, 9, 10.

<sup>1</sup> Jacq. III, 2. — <sup>2</sup> Luc, VI, 37, 38.



« s'élève au-dessus, » parce que plusieurs sont recueillis par miséricorde, mais ce sont ceux qui ont fait miséricorde. « Bienheureux les « miséricordieux, parce que Dieu aura pitié « d'eux ! »

20. Il est juste qu'il leur soit pardonné, car ils ont pardonné, et qu'il leur soit donné, car ils ont donné. En effet, Dieu est miséricordieux quand il juge et juste quand il fait miséricorde. C'est pourquoi on lui dit : « Je chante-  
« rai, Seigneur, votre miséricorde et votre  
« justice <sup>1</sup>. » Celui qui se croit trop juste pour avoir besoin d'être jugé avec miséricorde et qui pense pouvoir attendre en toute sûreté, s'expose à la juste colère que redoutait celui qui disait : « N'entrez pas en jugement avec  
« votre serviteur <sup>2</sup>. » C'est pourquoi il a été dit à un peuple rebelle : « Pourquoi voulez-vous  
« contester avec moi <sup>3</sup>? » Lorsque le Roi juste sera assis sur son trône, qui se vantera d'avoir le cœur pur ou d'être exempt de tout péché ? Que faudra-t-il espérer, sinon que la miséricorde s'élève au-dessus du jugement ? Ce sera au profit de ceux qui auront fait miséricorde et qui auront dit en toute sincérité : « Pardon-  
« nez-nous nos offenses comme nous pardon-  
« nons : » au profit de ceux qui auront donné sans murmurer contre le pauvre ; car Dieu aime celui qui donne avec joie <sup>4</sup>. A la fin, saint Jacques parle des œuvres de miséricorde pour consoler ceux qu'il avait épouvantés. Il dit comment on expie chaque jour ces fautes quotidiennes dont nul n'est exempt ici-bas. Il craint que l'homme, coupable de la violation de toute la loi dès qu'il l'a violée en un seul point, après avoir enfreint plusieurs préceptes, car nous péchons en beaucoup de choses, n'arrive au tribunal du Juge suprême chargé d'un amas de fautes peu à peu entassées, et ne trouve pas la miséricorde qu'il n'aurait pas faite lui-même. Il veut qu'en pardonnant et en donnant il mérite que ses péchés lui soient pardonnés, et qu'à son égard s'accomplissent les promesses de Dieu !

21. J'ai dit beaucoup de choses qui, peut-être, vous ont ennuyé, tout en recevant votre approbation ; vous n'attendiez pas qu'on vous les apprît, vous qui avez coutume de les enseigner. S'il s'y rencontre pour le fond (car le soin du langage m'occupe peu), s'il s'y rencontre, dis-je, quelque chose qui choque votre

science, je vous prie de m'en avertir dans votre réponse et de ne pas craindre de me reprendre. Malheureux est celui qui n'honore pas les grands et saints travaux de vos études, et n'en rend pas grâce au Seigneur notre Dieu qui vous a fait ce que vous êtes ! Comme je dois apprendre plus volontiers de qui que ce soit ce que j'ignore que je ne dois être pressé d'enseigner ce que je sais, combien dois-je mieux aimer recourir à votre charité, à vous dont la science, au nom et à l'aide du Seigneur, a fait plus qu'on n'avait jamais fait auparavant pour l'étude des saintes lettres dans la langue latine ! Je tiens surtout à l'explication de ce passage : « Quiconque ayant gardé toute la loi,  
« la viole en un seul point, est coupable comme  
« s'il l'avait violée tout entière ; » si votre charité connaît une meilleure manière que la mienne d'entendre, je vous conjure, au nom du Seigneur, de vouloir bien me la communiquer.

## LETTRE CLXVIII.

(Année 415.)

Timase et Jacques, deux jeunes hommes, nobles et lettrés, s'étaient laissé prendre aux doctrines de Pélage et avaient eu le bonheur d'être éclairés par saint Augustin. Ils envoyèrent à l'évêque d'Hippone un ouvrage du novateur breton, en forme de dialogue, où la grâce chrétienne recevait de graves atteintes ; ils priaient le saint docteur de réfuter cet ouvrage. C'est ce que fit saint Augustin par son livre *De la Nature et de la Grâce* <sup>1</sup> ; il en adressa une copie à Timase et à Jacques, et ceux-ci écrivirent à l'évêque d'Hippone une lettre de remerciement : c'est la lettre qu'on va lire, tirée des *Gestes de Pélage*.

TIMASE ET JACQUES A L'ÉVÊQUE AUGUSTIN, LEUR  
SEIGNEUR VÉRITABLEMENT BIENHEUREUX ET LEUR  
VÉNÉRABLE PÈRE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

La grâce de Dieu, au moyen de votre parole, bienheureux seigneur et vénérable Père, nous usa tellement fortifiés et renouvelés, que nous avons dit comme de véritables frères : « Il a envoyé sa  
« parole et les a guéris <sup>2</sup>. » Votre sainteté a en quelque sorte vanné avec tant de soin le texte de cet ouvrage, que nous trouvons, à notre grande surprise, une réponse à chaque détail, à chaque subtilité, soit dans les choses qu'un chrétien doit rejeter, détester et fuir, soit dans celles où l'auteur n'a pas positivement erré, quoique lui-même, par je ne sais quelle ruse, aboutisse à la suppression de la grâce de Dieu. Un regret se mêle à la joie que nous cause un si grand bienfait, c'est que ce beau présent de la grâce de Dieu ait brillé tard : nous

<sup>1</sup> Math. v, 7. — <sup>2</sup> Ps. c, 1. — <sup>3</sup> Ibid. cxlii, 2. — <sup>4</sup> Jérém. ii, 29.  
— <sup>5</sup> II Cor. ix, 7.

<sup>1</sup> Voyez l'*Histoire de saint Augustin*, chap. xxxv.

<sup>2</sup> Ps. cvi, 20.

n'avons plus ici certaines personnes <sup>1</sup> aveuglées par l'erreur et dont les yeux se seraient ouverts à une si éclatante lumière; nous espérons toutefois qu'elles obtiendront, quoiqu'un peu tard, cette même grâce par la bonté de Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvés et arrivent à la connaissance de la vérité <sup>2</sup>. Quant à nous, depuis longtemps instruits par cet esprit de lumière qui est en vous, nous avons rejeté le joug de l'erreur; mais maintenant nous vous rendons de nouvelles grâces, car à l'aide des facilités que nous donne l'abondance du discours de votre sainteté, nous pouvons apprendre aux autres ce que nous croyions déjà.

*Et d'une autre main.* Que la miséricorde de Dieu conserve votre béatitude, qu'elle la fasse se souvenir de nous et la comble de gloire dans l'éternité!

### LETTRE CLXIX.

(A la fin de l'année 415.)

Saint Augustin énumère les ouvrages qui absorbent ses loisirs et se plaint qu'on le détourne de ses travaux par des questions nouvelles d'une moindre importance et d'un intérêt moins général; il donne à Evode le vrai sens d'un passage de saint Paul et répond à ses questions sur la Trinité.

#### AUGUSTIN ÈVÈQUE, A ÈVODE ÈVÈQUE.

1. Si votre sainteté a un si grand désir de savoir ce qui m'occupe tant, et dont je ne veux pas être détourné, envoyez-moi quelqu'un qui le copie pour vous. Car j'ai déjà achevé beaucoup de choses commencées cette année même avant Pâques, aux approches du carême. J'ai ajouté deux livres aux trois livres de la Cité de Dieu, contre les adorateurs des démons, ennemis de la cité divine: dans ces cinq livres, j'en ai assez dit, je crois, contre ceux qui recommandent le culte des dieux pour être heureux dans la vie présente, et qui détestent le nom chrétien parce qu'ils supposent que nous empêchons cette félicité. Ensuite, comme nous l'avons promis dans le premier livre, nous aurons affaire à ceux qui jugent nécessaire d'adorer leurs dieux à cause de la vie future, pour laquelle nous sommes chrétiens. J'ai dicté aussi, assez au long, l'explication de trois psaumes: le LXXV<sup>e</sup>, le LXXI<sup>e</sup> et le LXXVII<sup>e</sup>. On nous demande impatiemment les autres; nous n'avons pu les dicter encore ni même les aborder. Je ne veux pas être détourné de ces travaux par des flots de questions jetées à la tra-

verse; je ne veux pas même me remettre aux livres de la Trinité, depuis longtemps entre mes mains et non encore terminés, parce qu'ils demandent trop de travail et qu'ils ne pourront être compris que d'un petit nombre: ce qui presse davantage, c'est ce que nous espérons pouvoir être utile à beaucoup de gens.

2. Quand l'Apôtre a dit que « celui qui ignore sera ignoré <sup>1</sup>, » il n'a pas voulu, ainsi que vous le croyez, condamner à ce châtement celui qui ne peut discerner par l'intelligence l'ineffable unité des trois personnes divines comme on discerne dans l'esprit la mémoire, l'entendement, la volonté: saint Paul disait cela dans un autre sens. Lisez, et vous verrez qu'il avait en vue les choses qui édifient la foi ou les mœurs de plusieurs, et non celles qui parviennent à peine et très-faiblement à l'intelligence d'un petit nombre, dans l'humble mesure de ce qu'on peut comprendre de ces grandes vérités en cette vie. Il voulait qu'on préférât la prophétie au don des langues, que, sous prétexte de parler malgré soi avec un prétendu souffle prophétique, on ne jetât point le trouble dans les saintes assemblées, que les femmes gardassent le silence dans l'église, et que tout se passât convenablement et dans l'ordre. « Si quelqu'un, dit-il, se croit prophète ou spirituel, qu'il reconnaisse que les choses que je vous écris sont des ordres du Seigneur. Mais si quelqu'un l'ignore, il sera ignoré. » Et l'Apôtre par là réprimait, ramenait à la paix et à l'ordre des esprits inquiets, d'autant plus enclins à la mutinerie qu'ils se croyaient favorisés des meilleurs dons de l'Esprit, tout en mettant partout le trouble par leur orgueil. « Si quelqu'un, dit-il, se croit prophète ou spirituel, qu'il reconnaisse que les choses que je vous écris sont des ordres du Seigneur. » Si quelqu'un se croit tel, sans l'être; car celui qui l'est n'a sûrement besoin ni d'avertissement ni d'exhortation pour connaître: il juge de tout et personne ne le juge <sup>2</sup>. Ceux-là donc troublaient l'Église qui croyaient être dans l'Église ce qu'ils n'étaient pas. L'Apôtre leur apprend le commandement du Seigneur, « qui n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix. Et si quelqu'un l'ignore il sera ignoré, » c'est-à-dire réprouvé. Car Dieu, quant à la connaissance, n'ignore pas ceux à qui il doit dire un jour: « Je ne vous

<sup>1</sup> Timothée et Jacques songeaient surtout ici à Pélage, ainsi que nous l'apprend saint Augustin dans les *Gestes de Pélage*, chap. xxv.

<sup>2</sup> Cité de Dieu, liv. I, chap. 36.

<sup>1</sup> I Cor. XIV, 38.

<sup>2</sup> Ibid. II, 15.



« connais pas <sup>1</sup> ; » cette parole signifie leur réprobation.

3. Le Seigneur ayant dit : « Heureux ceux « qui ont le cœur pur , parce qu'ils verront « Dieu » <sup>2</sup> et cette vision étant promise pour la fin de la vie, comme la souveraine récompense, il n'est pas à craindre , si maintenant nous ne pouvons pas découvrir clairement ce que nous croyons sur la nature de Dieu, qu'il nous soit dit pour ce motif : « Celui qui ignore sera « ignoré. » En effet , parce que le monde n'a « vait pas connu Dieu dans les œuvres de sa sagesse , il a plu à Dieu de sauver par la folie de la prédication ceux qui croiraient. Cette folie de la prédication , ou , comme dit saint Paul, ce qui paraît folie en Dieu et qui est plus sage que les hommes <sup>3</sup>, en attire un grand nombre au salut ; et ceux qui ne peuvent pas comprendre encore ce qu'ils croient de la nature de Dieu , ni même ceux qui ne sauraient discerner la spiritualité de leur âme d'avec la nature de leur corps , et n'en sont pas aussi certains qu'ils le sont de vivre , de penser, de vouloir, ne seront point, à cause de cela , exclus du salut qu'il accorde aux fidèles par cette folie de la prédication.

4. Si le Christ n'était mort que pour ceux qui peuvent se rendre compte de ces choses, nous travaillerions presque inutilement dans l'Eglise. Mais si, ce qui est vrai, de pauvres peuples de croyants courent au médecin afin d'être guéris par le Christ, et le Christ crucifié, pour que la grâce surabonde où le péché a abondé <sup>4</sup>, nous voyons éclater d'une manière admirable la profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu et ses impénétrables jugements <sup>5</sup>, et quelques-uns de ceux qui distinguent l'incorporel du corporel, se croyant grands pour cela, et se moquant de la folie de la prédication, par laquelle sont sauvés ceux qui croient, s'éloignent de la seule voie qui conduise à l'éternelle vie ; tandis que beaucoup d'autres, se glorifiant dans la croix du Christ et ne s'écartant pas de cette même voie quoiqu'ils ne sachent rien de ces subtiles dissertations, parviennent à l'éternité, à la vérité, à la charité, c'est-à-dire à la félicité stable, certaine et pleine, où tout se découvre dans la plénitude du repos, de la vision et de l'amour : il ne périt pas un seul d'entre eux, pour lesquels le Christ est mort <sup>6</sup>.

5. Croyons donc avec une piété ferme, en un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, sans croire que le Fils soit le Père, que le Père soit le Fils, et que celui qui est l'Esprit de l'un et de l'autre, soit le Père ou le Fils. Ecartons de cette Trinité toute idée de temps ni de lieux ; mais reconnaissons que ces trois personnes sont égales et coéternelles et qu'elles sont absolument une seule nature ; que les créatures n'ont pas été formées, les unes par le Père, les autres par le Fils, d'autres par le Saint-Esprit, mais que tout ce qui a été ou est créé l'a été et subsiste par la Trinité créatrice ; que personne ne sera sauvé par le Père sans le Fils et le Saint-Esprit, ou par le Fils sans le Père et le Saint-Esprit, ou par le Saint-Esprit sans le Père et le Fils, mais par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, Dieu unique, véritable, vraiment immortel, c'est-à-dire de toute manière immuable. L'Écriture dit séparément beaucoup de choses de chacune des trois personnes pour laisser voir la Trinité, quoique Trinité inséparable ; de même qu'on ne peut pas exprimer en même temps, avec des sons, les trois personnes malgré leur inséparabilité, de même, en certains endroits des Écritures, elles sont désignées par des noms de choses créées : le Père par cette voix qui se fit entendre : « Vous êtes mon Fils « bien-aimé <sup>1</sup>, » le Fils par son incarnation au sein d'une vierge <sup>2</sup>, et le Saint-Esprit par l'image sensible d'une colombe <sup>3</sup> : il y a distinction entre elles, mais pas du tout séparation.

6. Pour comprendre cela de quelque façon, nous nous servons de la mémoire, de l'entendement, de la volonté. Quoique nous énoncions ces trois facultés une à une et séparément, nous ne pouvons rien faire ni rien dire de l'une d'elles sans les deux autres. Il ne faut pas croire néanmoins que cette comparaison convienne de tout point à la Trinité ; y a-t-il des similitudes qui soient parfaites sous tout rapport, et peut-il y avoir dans la créature quelque chose de semblable au Créateur ? La première différence c'est que ces trois choses, la mémoire, l'entendement, la volonté, sont dans l'âme, mais ne sont pas l'âme ; or la Trinité n'est pas en Dieu, elle est elle-même Dieu. Ici donc éclate une simplicité admirable , parce qu'ici l'être, l'intelligence ou tout autre attribut de Dieu ne font qu'une même chose ; mais parce que l'âme existe, même quand elle ne comprend pas, c'est pour elle autre chose

<sup>1</sup> Luc, XIII, 27. — <sup>2</sup> Matth. V, 8. — <sup>3</sup> I Cor. I, 21, 25.

<sup>4</sup> Rom. V, 20. — <sup>5</sup> Ibid, XI, 33. — <sup>6</sup> Jean, XVII, 12.

<sup>1</sup> Luc, III, 22. — <sup>2</sup> Ibid. II, 7. — <sup>3</sup> Matth. III, 16.

d'être, autre chose de comprendre. Ensuite qui osera dire que le Père ne comprend pas par lui-même, mais par le Fils, comme la mémoire ne comprend pas par elle-même, mais par l'entendement, ou plutôt comme l'âme elle-même, qui est le siège de ces facultés, comprend seulement par l'entendement, ne se souvient que par la mémoire et ne veut que par la volonté ? Nous employons cette comparaison afin de montrer que, comme l'énonciation spéciale de chacune de ces trois facultés différentes exige le concours de toutes les trois, car on ne prononce le nom d'aucune sans se le rappeler, le connaître et le vouloir prononcer ; ainsi il n'y a pas une seule créature qui atteste le Père seul, le Fils seul, le Saint-Esprit seul, car la Sainte Trinité a produit ensemble tout ce qui existe, et ses opérations sont indivisibles ; et c'est pourquoi la voix du Père, l'âme et la chair du Fils, la colombe du Saint-Esprit ont été formés par la coopération de la même Trinité.

7. Ce son de voix qui cessa aussitôt n'a pas été uni à la personne du Père, ni cette forme corporelle de la colombe à la personne du Saint-Esprit : une fois leur office rempli, ces symboles s'évanouirent, comme la nuée lumineuse qui sur la montagne couvrit le Seigneur avec les trois disciples <sup>1</sup>, ou plutôt comme le feu qui figura l'Esprit-Saint <sup>2</sup>. Mais parce que toutes ces choses s'accomplissaient pour délivrer la nature humaine, l'homme seul, par une merveille ineffable et unique, est resté uni à la personne du Verbe de Dieu, c'est-à-dire du Fils unique du Père : toutefois le Verbe demeure immuablement dans sa nature où il ne faut rien imaginer d'humain. On lit, il est vrai, dans l'Écriture, que « l'esprit de la sagesse est multiple <sup>3</sup>, » mais on dit aussi avec raison qu'il est simple. Il est multiple par tout ce qu'il renferme, mais il est simple parce qu'il n'est pas différent de ce qu'il a : c'est ainsi qu'il est dit du Fils qu'il a la vie en lui-même, et il est lui-même la vie <sup>4</sup>. L'homme s'est uni au Verbe, mais le Verbe ne s'est point changé en homme. Ainsi le Fils de Dieu, c'est le Verbe avec l'homme qu'il s'est uni ; le Fils de Dieu est immuable et coéternel au Père, mais seulement en tant que Verbe, et le Fils de Dieu a été enseveli, mais seulement dans sa chair.

8. C'est pourquoi, il faut voir, dans ce qu'on

dit du Fils de Dieu, en quel sens on le dit. Le nombre des personnes divines ne s'est point accru par l'incarnation ; mais la Trinité est demeurée la même. De même que dans tout homme, excepté celui que le Fils de Dieu s'est personnellement uni, l'âme et le corps ne font qu'une seule personne : ainsi le Verbe et l'homme ne font qu'une même personne dans le Christ. Et comme un homme, par exemple, n'est appelé philosophe qu'en raison de son âme et qu'on peut fort bien dire qu'un philosophe a été tué, qu'il est mort, qu'il a été enseveli, quoique tout cela lui arrive selon sa chair et non pas selon qu'il est philosophe ; ainsi on dit du Christ qu'il est Dieu, Fils de Dieu, Seigneur de gloire, et tout ce qu'il est en tant que Verbe ; et cependant on dit très-bien qu'il est un Dieu crucifié, quoique sans aucun doute il ait souffert selon la chair et non pas selon qu'il est Seigneur de gloire.

9. Ce son de voix, cette forme corporelle de la colombe, ces langues de feu descendues sur chacun des apôtres, de même que les terribles scènes du Sinaï <sup>1</sup> et la colonne de nuée pendant le jour et de feu pendant la nuit <sup>2</sup>, toutes ces choses figuratives ont passé. On doit surtout prendre garde d'en conclure que la nature de Dieu, du Père, du Fils ou du Saint-Esprit, soit susceptible de changement. Ne vous mettez point en peine si parfois le signe reçoit le nom de la chose qu'il représente, comme quand il est dit que le Saint-Esprit descendit et s'arrêta sur le Sauveur sous la forme d'une colombe. C'est ainsi que la pierre était le Christ <sup>3</sup> parce qu'elle signifie le Christ.

10. Je m'étonne qu'il vous paraisse que ce son de voix par lequel il a été dit : « Vous êtes mon Fils, » ait pu se produire sans l'entremise d'une âme et par la seule volonté de Dieu, agissant sur la nature matérielle ; et qu'il ne vous semble pas que la même volonté ait pu former de la même manière une forme corporelle d'un animal quelconque avec un mouvement semblable à celui d'un être vivant, sans cependant lui avoir donné un vrai souffle de vie. Si la créature corporelle obéit à Dieu sans le ministère d'une âme vivante, de façon à faire entendre des sons articulés comme en fait entendre un corps animé ; pourquoi ne lui obéirait-elle pas de façon à laisser voir, par la même puissance du Créateur, sans le ministère de rien de vivant, la figure et le mouvement d'un

<sup>1</sup> Matth. xvii, 5. — <sup>2</sup> Act. ii, 3. — <sup>3</sup> Sag. vi, 22. — <sup>4</sup> Jean, v, 26.

<sup>1</sup> Exod. xix, 18. — <sup>2</sup> Ibid. xiii, 21. — <sup>3</sup> I Cor. x, 4.



oiseau ? Ce qui arrive pour l'ouïe ne peut-il pas arriver pour la vue, puisque ces deux organes se composent de matière, ainsi que le son qui frappe l'oreille et l'objet qui se montre aux yeux, et l'articulation de la voix et les linéaments des membres et les mouvements de ce qui s'entend et de ce qui se voit, en sorte que ce qui est perceptible aux sens du corps est véritablement corps, et qu'un corps n'est rien de plus que ce qui est perçu par nos sens ? Car l'âme, dans tout être vivant, n'est sentie par rien de corporel. Il n'est donc pas besoin de chercher comment a pu apparaître une figure corporelle de colombe, pas plus que nous ne cherchons comment des sons ont pu se faire entendre. Si une âme n'a pas été nécessaire pour produire ce que l'Écriture appelle une voix et non pas quelque chose comme une voix ; à plus forte raison n'était-elle point nécessaire quand la même Écriture dit simplement : *Comme une colombe*, expression qui signifie seulement une apparence sensible, et non une nature de colombe véritablement vivante. C'est ainsi qu'il est dit aussi : « Et soudain un bruit s'entendit du ciel comme un vent violent, et ils virent comme des langues de feu qui se partageaient <sup>1</sup>. » C'était donc comme un vent et comme un feu semblables à ce que nous connaissons dans la nature ; mais ce n'était réellement ni du vent ni du feu que Dieu aurait créés pour un moment.

11. Si, en regardant plus haut et plus à fond, nous trouvons que cette nature, incapable de se mouvoir quant au temps et à l'espace, ne le peut que par cette autre nature capable de se mouvoir quant au temps sinon quant aux lieux, il s'ensuivra que toutes ces choses se sont accomplies par le ministère de quelque créature vivante comme elles le sont par les anges : ici commenceraient des questions qu'il serait trop long et qu'il n'est pas nécessaire d'examiner. Ajoutez qu'il y a des visions qui apparaissent à l'esprit comme aux sens du corps, non-seulement à ceux qui dorment ou aux frénétiques, mais parfois à des personnes sensées tout éveillées ; et cela non point par le jeu trompeur des démons, mais par quelque révélation spirituelle qui a lieu sous des formes incorporelles semblables à des corps ; le discernement n'en est pas aisé, à moins qu'on ne soit éclairé par le secours divin ; cette appréciation n'est l'œuvre que de l'esprit, et on la fait bien

plus souvent après que les visions ont passé qu'au moment où elles apparaissent.

Ces visions qui se montrent à notre esprit comme si elles frappaient nos sens, ont-elles quelque chose de corporel ou n'en ont-elles que l'apparence ? Auquel de ces deux genres appartiennent ces visions dont nous parle la sainte Écriture ? Si elles sont corporelles, se produisent-elles par l'entremise de quelque créature vivante ? Voilà ce sur quoi nous ne devons pas nous prononcer témérairement : il suffit que nous croyions sans aucun doute et que nous comprenions, n'importe de quelle manière, que la nature du Créateur, c'est-à-dire de la souveraine et ineffable Trinité, est invisible et immuable, éloignée et séparée des sens des corps mortels, incapable de tout changement, soit en mieux, soit en mal, soit en quoi que ce soit.

12. Telle est ma réponse à vos deux questions sur la Trinité et sur la colombe par laquelle le Saint-Esprit se montra non dans sa nature, mais sous une apparence significative, de même que le Fils de Dieu n'a pas été crucifié par les Juifs, en tant que Verbe « engendré avant l'aurore<sup>1</sup>, » mais en tant qu'homme né d'une Vierge : voyez ce que j'ai pu écrire sans loisir à quelqu'un qui en a beaucoup. Je n'ai pas cru devoir toucher à toutes les questions que vous avez posées dans votre lettre, mais seulement aux deux sur lesquelles vous voulez que je vous réponde : votre avidité ne trouvera pas que j'en aie assez dit, mais j'ai obéi à votre charité.

13. Sans compter les deux livres que j'ai ajoutés aux trois premiers de la *Cité de Dieu*, comme je l'ai marqué plus haut, et l'explication des trois psaumes, j'ai adressé un livre sur l'origine de l'âme au saint prêtre Jérôme<sup>2</sup>. Je lui ai demandé comment il pouvait défendre l'opinion qu'il a dit être la sienne dans une lettre écrite à Marcellin, de religieuse mémoire, et d'après laquelle de nouvelles âmes sont créées pour chacun de ceux qui naissent. Je lui ai demandé, dis-je, comment il pouvait défendre cette opinion, de façon à ne pas porter atteinte à la foi de l'Église, par laquelle nous croyons que tous meurent en Adam<sup>3</sup>, et que si l'on n'est admis, par la grâce du Christ, à la délivrance qu'il confère même aux enfants dans le baptême, on tombe dans la damnation. J'ai écrit aussi au même saint prêtre Jérôme pour

<sup>1</sup> Actes des Apôtres, II, 2.

<sup>2</sup> Ps. CIX, 3. — <sup>3</sup> Ci-dessus, let. 166. — <sup>4</sup> I Cor. xv, 22.

lui demander son sentiment sur ce passage de l'épître de saint Jacques : « Quiconque ayant « gardé toute la loi et l'ayant violée en un « seul point, est coupable comme s'il l'avait « violée tout entière <sup>1</sup>. » J'ai dit sur cette question ce qu'il m'en semble ; et pour ce qui est de l'origine de l'âme, c'est seulement le sentiment de Jérôme que j'ai désiré connaître. J'ai profité pour cela de l'occasion du saint et studieux jeune prêtre Orose, venu vers nous des points les plus reculés de l'Espagne, c'est-à-dire des rivages de l'Océan, poussé par l'unique désir de s'instruire dans les divines Ecritures ; je l'ai engagé à aller voir Jérôme. De plus, dans un livre qui n'est pas très-étendu, et où j'ai tâché de n'être pas court aux dépens de la clarté, j'ai répondu à des questions qui préoccupaient ce même Orose sur l'hérésie des priscillianistes et sur certaines opinions d'Origène non reçues par l'Eglise. Enfin, j'ai écrit un livre assez considérable <sup>2</sup> contre l'hérésie de Pélagé, d'après les instances de quelques-uns de nos frères que Pélagé avait entraînés dans ses opinions pernicieuses contre la grâce du Christ. Si vous voulez avoir tous ces ouvrages-là, envoyez quelqu'un qui vous les copie. Mais permettez-moi de donner tout mon temps à étudier et à dicter ce qui est nécessaire à beaucoup de monde, plutôt que de répondre de préférence à vos questions qui ne s'adressent qu'à peu de gens.

## LETTRE CLXX.

(Année 415.)

Maxime, médecin de Ténès, l'ancienne Cartenna, à qui cette lettre est adressée, avait quitté l'arianisme pour rentrer dans l'unité catholique ; saint Augustin le presse de ramener à la vérité tous ceux de sa maison, et, pour affermir sa foi et le mettre à même d'instruire les autres, l'évêque d'Hippone, de concert avec son collègue Alype, établit en termes précis la divinité de Jésus-Christ et le dogme de la Sainte-Trinité.

ALYPE ET AUGUSTIN A LEUR ÉMINENT SEIGNEUR,  
A LEUR HONORABLE ET PIEUX FRÈRE MAXIME,  
SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Nous avons eu grand soin de demander à notre saint frère et collègue Pérégrin <sup>3</sup> des nouvelles, non pas de la santé corporelle, mais de la santé spirituelle de vous et des vôtres ; sa réponse nous a réjouis en ce qui vous touche,

mais elle nous a attristés en nous apprenant que votre famille, par un amendement salutaire, n'était pas encore réunie à l'Eglise catholique. Et parce que nous espérons que cette conversion ne se ferait pas attendre, nous nous affligeons beaucoup qu'elle n'ait point encore été opérée, éminent seigneur, honorable et pieux frère.

2. C'est pourquoi saluant votre charité dans la paix du Seigneur, nous vous demandons, nous vous prions de ne pas tarder à enseigner aux autres ce que vous avez appris : savoir qu'il y a un seul Dieu à qui est dû le culte appelé en grec *latrie*. C'est le même mot qui est dans la loi, à cet endroit de l'Ecriture : « Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu serviras « lui seul <sup>1</sup>. » Si nous disons qu'il ne s'agit ici que de Dieu le Père, on répondra que le culte de *latrie* n'est donc pas dû au Fils, ce qu'il n'est pas permis de dire. Mais si ce culte est dû au Fils, comment n'est-il dû qu'à Dieu seul ? C'est parce que dans ce Dieu unique, à qui seul nous devons le culte de *latrie*, on entend le Père, le Fils et même le Saint-Esprit. Car l'Apôtre parle ainsi de l'Esprit-Saint : « Ne « savez-vous pas que votre corps est le temple « du Saint-Esprit que vous avez en vous, et « que vous n'êtes plus à vous-mêmes ? Car « vous avez été achetés d'un grand prix. Glo- « rifiez Dieu et portez-le dans votre corps <sup>2</sup>. » Quel est ce Dieu sinon l'Esprit-Saint dont l'Apôtre avait dit que notre corps est le temple ? Le culte de *latrie* est donc dû au Saint-Esprit. Car si, comme Salomon, nous lui bâtissons un temple de bois et de pierres, ce serait assurément lui rendre un culte de *latrie* : combien plus encore lui devons-nous ce culte, puisque nous ne lui bâtissons pas, mais que nous sommes son temple !

3. Si le culte de *latrie* est dû au Père, au Fils et au Saint-Esprit, et si nous rendons ce culte dont il a été dit : « Tu adoreras le Seigneur « ton Dieu et tu ne serviras *que lui* ; » il est certain que le Seigneur notre Dieu, à qui seul nous devons le culte de *latrie*, n'est pas le Père seul, ni le Fils seul, ni le Saint-Esprit seul, mais la Trinité elle-même, Père, Fils et Saint-Esprit, Dieu unique. Il ne s'en suivra pas que le Père soit le même que le Fils, ou le Saint-Esprit le même que le Père ou le Fils, puisque dans la Trinité le Père n'est que le Père du Fils et le Fils n'est le Fils

<sup>1</sup> Jacq. ii, 10.

<sup>2</sup> Le livre de la Nature et de la Grâce.

<sup>3</sup> Pérégrin était évidemment l'évêque de Ténès.

<sup>1</sup> Deut. vi, 13. — <sup>2</sup> I Cor. vi, 19, 20.



que du Père, et le Saint-Esprit est l'esprit de l'un et de l'autre; c'est à cause de l'identité de la nature des trois personnes divines et de l'inséparabilité de leur vie que l'on comprend, autant que le puisse l'homme et quand la foi précède, que la Trinité est le Seigneur notre Dieu dont il a été dit : « Tu adoreras le « Seigneur ton Dieu et tu le serviras lui seul, » et que l'Apôtre glorifie en ces termes : « Tout « est de lui, tout est par lui, tout est en lui : « gloire à lui dans les siècles des siècles <sup>1</sup>. « Amen. »

4. Le Fils unique n'est pas sorti de Dieu le Père comme toute créature que le Père a tirée du néant. Il a engendré son Fils de sa propre substance, il ne l'a pas fait de rien, et il n'a pas engendré dans le temps celui par lequel il a fait tous les temps. De même qu'il n'y a pas priorité de temps entre la flamme et la splendeur qu'elle engendre, ainsi le Père n'a jamais été sans le Fils. Car le Fils est la sagesse de Dieu le Père que l'Écriture appelle « la splendeur de la lumière éternelle <sup>2</sup>. » Elle est donc sans doute coéternelle à la lumière dont elle est l'éclat, c'est-à-dire à Dieu le Père. Et c'est pourquoi Dieu n'a pas fait le Verbe au commencement comme il a fait au commencement le ciel et la terre; mais « le Verbe était « au commencement <sup>3</sup>. » L'Esprit-Saint non plus n'a point été fait de rien comme les créatures; mais il procède du Père et du Fils, de façon à n'avoir été fait ni par le Fils ni par le Père.

5. Cette Trinité est d'une seule et même nature et substance; non moindre en chacune des personnes que dans toutes, ni plus grande dans toutes que dans chacune; mais aussi grande dans le Père seul ou le Fils seul que dans le Père et le Fils ensemble, et aussi grande dans l'Esprit-Saint seul que dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Le Père, pour avoir un Fils de lui, ne s'est pas diminué lui-même; mais il a engendré de lui-même un autre lui-même, de manière à demeurer tout entier ce qu'il était, et à être aussi grand dans le Fils qu'étant seul. De même le Saint-Esprit, sorti entier de l'intégrité de son principe, ne précède pas ce principe d'où il procède, mais il est aussi grand avec lui que procédant de lui; il en procède sans le diminuer; il y demeure sans y rien ajouter, ne perd rien, n'ôte rien. Ces trois ne l'ont qu'un sans confusion,

et sont trois sans séparation; tout en ne faisant qu'un seul, ils sont trois, et tout en étant trois, ils ne sont qu'un. Celui qui a accordé à tant de fidèles la grâce de ne former qu'un seul cœur, doit à plus forte raison conserver en lui-même l'unité divine, de manière que les trois personnes ne fassent qu'un seul Dieu, et que toutes ensemble elles ne fassent pas trois dieux, mais un seul. Voilà l'unique Seigneur notre Dieu qui est servi par tout ce qu'il y a d'âmes pieuses sur la terre et à qui seul est dû le culte de latric.

6. Puisque, par sa bonté, chaque chose, dans tout ce qui naît dans le temps, engendre de sa substance, comme l'homme engendre l'homme, non d'une autre nature mais de la sienne, voyez ce qu'il y aurait d'impie à dire qu'il n'a pas engendré ce qu'il est lui-même. Il y a des noms de parenté et non pas de nature; on les appelle relatifs; ils sont tantôt les mêmes et tantôt différents. *Ils sont les mêmes* de frère à frère, d'ami à ami, de voisin à voisin, de parent à parent, et ainsi de suite dans le même ordre de choses dont l'énumération irait à l'infini : car, dans ces exemples, ce que celui-ci est à celui-là, celui-là l'est à celui-ci. Il sont *différents* de père à fils, de fils à père, de beau-père à gendre, de gendre à beau-père, de maître à serviteur, de serviteur à maître : ici l'un n'est pas à l'égard de l'autre dans les mêmes conditions. Toutefois ce sont des hommes : la nature est la même, la relation ne l'est pas. Car si vous examinez ce qu'est l'un par rapport à l'autre, vous verrez que la parité n'existe pas : celui-ci est père et celui-là fils, l'un est beau-père et l'autre gendre, il y a aussi le maître et le serviteur. Mais si vous considérez ce que chacun d'eux est pour lui-même ou en lui-même, celui-ci est ce qu'est celui-là, parce qu'il est homme comme l'autre. Votre sagesse comprend donc que ceux de l'erreur desquels le Seigneur vous a délivré, ont tort de dire que le Père et le Fils sont d'une nature différente par la raison que l'un est le Père et l'autre le Fils; et que Dieu le Père n'a pas engendré ce qu'il est lui-même, parce qu'il n'a pas engendré le Père de son Fils, ce qu'il est lui-même relativement à lui. Qui ne voit en effet que ces mots n'expriment pas des natures mais des personnes dans leurs rapports entre elles?

7. Ils se trompent également en disant que le Fils est d'une autre nature et d'une subs-

<sup>1</sup> Rom. xi, 36. — <sup>2</sup> Sag. vii, 26. — <sup>3</sup> Jean, i, 1.

tance différente, parce que Dieu le Père ne vient pas d'un autre Dieu et parce que le Fils est Dieu à la vérité, mais vient de Dieu le Père; car ceci ne marque pas la substance mais l'origine, c'est-à-dire non pas ce qu'on est, mais d'où vient ou d'où ne vient pas chacune des personnes. Abel et Adam ont été d'une même nature et d'une même substance, quoique l'un soit né d'un homme et que l'autre ne soit né d'aucun. Si c'est donc la nature que vous cherchez en eux, Abel est homme, Adam est homme; si c'est l'origine, c'est du premier homme qu'est né Abel, ce n'est d'aucun homme qu'est né Adam. Il en est de même de Dieu le Père et de Dieu le Fils; si vous vous occupez de la nature de l'un et de l'autre, l'un et l'autre est Dieu et ni plus ni moins Dieu; si vous vous occupez de l'origine, le Père est le Dieu d'où le Fils est Dieu, et il n'y a pas de Dieu d'où le Père le soit.

8. C'est en vain que voulant répondre, ils disent : Mais l'homme enfante avec douleur, et c'est sans douleur que Dieu a engendré son fils. Ceci ne sert guère leur cause et sert beaucoup la nôtre; car si Dieu permet que les choses temporelles et passibles engendrent ce qu'elles sont; à combien plus forte raison ce Dieu éternel et impassible n'a pas engendré autre chose que ce qu'il est. Dieu unique, un Fils unique! Notre admiration est d'autant plus inexprimable que dans cette génération du Verbe, opérée sans souffrance, il y a égalité parfaite entre le Père et le Fils, et que l'un n'est ni plus puissant ni plus ancien que l'autre. Si tout ce qu'a le Fils, tout ce qu'il peut, il ne l'attribue pas à lui-même mais au Père, c'est parce qu'il n'est pas par lui-même mais par le Père. Il est égal au Père, mais il a reçu cela du Père; il n'a pas reçu cette égalité pour ne l'avoir pas eue auparavant; mais il est né l'égal du Père, et comme il est né sans commencement, cette égalité n'a jamais commencé. Ainsi Dieu n'a pas engendré son Fils inégal à lui, et ne lui a pas donné l'égalité après sa naissance; il la lui a donnée en l'engendrant parce qu'il l'a engendré son égal. C'est pourquoi Jésus-Christ n'a rien usurpé en se disant égal à Dieu dans la forme de Dieu<sup>1</sup>; il est son égal par nature. Il l'a été par sa naissance, et non par une orgueilleuse présomption.

9. Il a dit que son Père est plus grand que

<sup>1</sup> Philip. II, 6.

lui, parce qu'il s'est anéanti lui-même, en prenant la forme de serviteur sans perdre celle de Dieu : à cause de cette forme de serviteur, il n'est pas seulement devenu moins grand que le Père, mais moins grand que lui-même et que le Saint-Esprit; il ne s'est pas seulement mis au-dessous de cette haute Trinité, mais au-dessous des anges<sup>1</sup>, et même au-dessous des hommes lorsque dans l'enfance de sa vie mortelle il était soumis à ses parents<sup>2</sup>. A cause de cette forme de serviteur qu'il a prise, en s'anéantissant dans la plénitude des temps, il a dit : « Mon Père est plus grand que moi<sup>3</sup>. » Mais à cause de la forme divine qu'il n'a pas perdue en s'anéantissant, il disait : « Mon Père « et moi nous ne sommes qu'un<sup>4</sup>. » Car il s'est fait homme sans cesser d'être Dieu; le Dieu s'est uni à l'homme sans disparaître dans l'homme. Il est donc très-conforme à la raison de dire que Jésus-Christ homme est moins grand que son Père, et que le même Jésus-Christ Dieu est égal au Père.

10. Après nous être réjouis avec le peuple de Dieu de votre retour à cette foi droite et catholique, pourquoi faut-il que la lenteur de ceux de votre maison nous attriste encore? Nous vous conjurons par la miséricorde de Dieu d'ôter avec sa grâce cette peine de nos cœurs. Il n'est pas à croire que votre autorité, qui avait été si puissante pour détourner de la voie droite ceux de votre famille, soit de nul effet pour les y ramener. Vous mépriseraient-ils pour être revenu à l'Eglise catholique à votre âge? Ils devraient au contraire vous admirer et vous respecter davantage, après vous avoir vu vaincre une vicieuse erreur avec toute la force de la jeunesse. A Dieu ne plaise qu'ils ne vous écoutent plus maintenant que vous leur dites la vérité, après vous avoir écouté quand vous marchiez loin d'elle! A Dieu ne plaise qu'ils refusent de comprendre avec vous ce qui est bien, après avoir aimé à vous prendre pour guide dans leurs erreurs! Priez pour eux, insistez auprès d'eux. Faites plus; amenez avec vous à la maison de Dieu ceux qui sont dans votre maison; ne craignez pas d'y aller avec ceux qui ont coutume de se réunir chez vous. Il en est parmi eux que l'Eglise notre mère vous demande, d'autres qu'elle vous redemande : elle demande ceux qu'elle trouve chez vous, elle redemande ceux qu'elle a perdus par vous. Qu'elle ne s'afflige point des

<sup>1</sup> Hébr. II, 9. — <sup>2</sup> Luc, II, 51. — <sup>3</sup> Jean, XIV, 28. — <sup>4</sup> Ibid. X, 30.



perles, mais plutôt qu'elle se réjouisse des gains qu'elle aura faits; qu'elle obtienne les enfants qu'elle n'a pas eus et qu'elle ne pleure pas ceux qu'elle n'a plus. Nous prions Dieu que vous fassiez ce que nous vous demandons, et nous espérons de sa miséricorde que bientôt les lettres de notre saint frère et collègue Pérégrin et les vôtres nous rempliront de joie sur ce point, et « que notre langue « chantera des cantiques d'allégresse <sup>1</sup>. »

### LETTRE CLXXI.

(Année 415)

Les lettres à de grands personnages n'étaient écrites que d'un seul côté; on écrivait des deux côtés avec des amis ou avec des personnes qu'on traitait sans cérémonie; la lettre au médecin Maxime avait cette forme; saint Augustin et Alype croient devoir s'expliquer à ce sujet dans un billet adressé à l'évêque Pérégrin.

ALYPE ET AUGUSTIN, A LEUR BIENHEUREUX SEIGNEUR, A LEUR VÉNÉRABLE ET CHER FRÈRE ET COLLÈGUE PÉRÉGRIN, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

Nous avons écrit à notre honorable frère Maxime, pensant qu'il recevra notre lettre avec plaisir. Veuillez toutefois nous apprendre, par la première occasion que vous pourrez trouver, si nous avons obtenu quelque chose. Qu'il sache que quand nous adressons de longues lettres à nos amis, non-seulement laïques mais encore évêques, nous avons coutume de les écrire comme celle-là, parce que c'est plus rapide et que les lettres sont plus aisées à lire; dites-lui cela de peur que, ne connaissant pas notre usage, il ne s'imagine que nous lui avons manqué de respect.

### LETTRE CLXXI bis.

Nous donnons ici le fragment d'une lettre de saint Augustin qui ne figure pas dans les éditions latines des lettres de l'évêque d'Hippone, si on excepte l'édition de 1845 <sup>2</sup>. On suppose qu'elle est adressée au médecin Maxime, de Ténès, et c'est pourquoi nous la plaçons ici. Ce fragment, qui touche aux sept béatitudes, marque les sept degrés de la vie chrétienne. Il a été trouvé dans les commentaires de Primase sur l'Apocalypse.

1. C'est par une crainte religieuse que vous devez commencer à mettre d'accord votre vie et vos mœurs avec les commandements de Dieu que nous avons reçus pour bien vivre; car « la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse, <sup>3</sup> » et c'est par elle que

l'orgueil de l'homme diminue et se brise. Vous devez ensuite, par une piété douce et docile, ne pas repousser ce que vous ne comprenez point encore dans les Écritures et ce que des ignorants jugent absurde et contradictoire; ne pas mettre dans l'audace de vos contestations, votre propre sens au-dessus du sens des Livres Saints; mais vous aimerez mieux croire avec docilité et attendre de comprendre, que d'accuser violemment ce qui demeure un secret pour vous. Troisièmement, quand votre misère humaine commencera à se connaître; quand vous saurez où vous êtes gisant; quand vous reconnaîtrez la pesanteur de ces chaînes de mortalité dont vous accable le péché d'Adam, et que vous verrez combien vous cheminez loin du Seigneur; enfin quand vous sentirez dans votre corps une loi contraire à la loi de votre esprit et vous retenant captif sous la loi de péché, écrivez-vous: « Malheureux homme « que je suis, qui me délivrera du corps de « cette mort <sup>4</sup>? » afin que Dieu vous console dans vos gémissements en vous promettant la délivrance par sa grâce au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Quatrièmement, souhaitez ensuite, avec beaucoup plus de vivacité et d'ardeur, d'accomplir les œuvres de justice, que les hommes les plus dépravés ne désirent les voluptés de la chair; et toutefois, avec l'espérance du secours divin, il y a du calme dans l'ardeur de ces souhaits et de la sécurité dans ces flammes sacrées. Dans ce quatrième degré de la vie spirituelle, on prie beaucoup, afin que ceux qui ont faim et soif de justice en soient rassasiés, et que ce ne soit plus une pénible difficulté, mais une douceur de s'abstenir, même avec lutte, des voluptés de toute corruption, qu'elle vienne de nous ou d'autrui. Dans le cinquième degré, on conseille la miséricorde comme moyen d'obtenir aisément cette grâce d'en-haut: aidez le pauvre en ce que vous pouvez, puisque vous désirez que le Tout-Puissant vous aide en ce que vous ne pouvez pas accomplir encore. Il y a deux manières d'exercer la miséricorde; dans la première on renonce à se venger, dans la seconde on est bienfaisant. Le Seigneur a exprimé en deux mots ce double caractère: « Pardonnez, « et l'on vous pardonnera; donnez, et l'on « vous donnera <sup>5</sup>. » Ces œuvres servent aussi à purifier le cœur, afin que nous puissions voir avec la pure intelligence, autant qu'il est per-

<sup>1</sup> Ps. cxxv, 2. — <sup>2</sup> Edition Migne.

<sup>3</sup> Ps. cx, 10.

<sup>4</sup> Rom. vii, 24. — <sup>5</sup> Luc, vi, 37, 38.

mis dans cette vie, l'immuable substance de Dieu. Car il y a devant nous un obstacle qui doit disparaître pour que la lumière se montre à nos yeux. Aussi le Seigneur a dit lui-même : « Donnez l'aumône, et tout sera pur pour vous <sup>1</sup>. » C'est pourquoi la pureté du cœur est elle-même le sixième degré. Mais pour que notre regard s'ouvre droit et pur vers la véritable lumière, il faut que ni nos œuvres bonnes et louables, ni nos habiles et ingénieuses découvertes n'aient pour but de plaire aux hommes ni de subvenir aux besoins du corps. Car Dieu veut être servi gratuitement, parce qu'il n'y a rien à cause de quoi on doive le rechercher. Lorsque, dans une marche plus lente ou plus rapide, nous serons arrivés, par les degrés de la vie chrétienne, à cette pureté de l'intelligence, alors nous oserons dire que nous pouvons quelque peu atteindre à l'unité de la souveraine et ineffable Trinité : là sera la paix suprême, parce qu'il n'y aura plus rien à attendre, quand les hommes qui auront été faits enfants de Dieu et rétablis dans leur dignité première jouiront de l'immutabilité de leur Père.

2. Ainsi donc premièrement : « Bienheureux les pauvres d'esprit ; » c'est ici la crainte de Dieu. Ensuite : « Bienheureux ceux qui sont doux ; » c'est ici la piété docile. Troisièmement : « Heureux ceux qui pleurent ; » on apprend ici sa propre infirmité. Quatrièmement : « Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice ; » nous apprenons ici par quel effort on soumet ses passions. Cinquièmement : « Heureux les miséricordieux, parce qu'il leur sera fait miséricorde ; » c'est un conseil d'aider les autres pour mériter qu'on nous aide. On arrive alors au sixième degré où il est dit : « Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu <sup>2</sup> ; » sachons ici que l'entendement purifié et capable de comprendre, ne pénétrera jamais rien de l'auguste mystère de la Trinité, si nous cherchons les louanges des hommes, même en faisant des choses louables. Enfin, par le septième degré, nous arrivons à cette ineffable paix que le monde ne peut pas donner. Les philosophes anciens ont fait d'admirables efforts pour rechercher la prudence, la force, la tempérance et la justice ; si, pour la perfection de la religion, nous ajoutons à ces quatre vertus ces trois autres : la foi, l'espérance et la charité, nous trouvons

le nombre sept. C'est avec raison qu'on ne doit pas oublier ces trois vertus, puisque, sans elles, nul ne peut ni servir Dieu ni lui plaire.

## LETTRE CLXXII.

(Au commencement de l'année 416).

C'est la lettre qu'écrivit saint Jérôme après avoir vu Orose et reçu les deux livres sur l'origine de l'âme et sur le passage de l'épître de saint Jacques ; il loue le travail de saint Augustin ; le langage du grand solitaire fait bien voir que toute trace d'anciens dissensiments était effacée de son cœur.

JÉRÔME, AU CHER ET VÉNÉRABLE PAPE AUGUSTIN,  
SON SEIGNEUR VÉRITABLEMENT SAINT, SALUT  
DANS LE SEIGNEUR.

1. J'ai reçu, pour son mérite et à votre recommandation, le prêtre Orose, homme digne d'honneur, mon frère et fils de votre grandeur. Mais nous sommes en un temps difficile où, pour moi, mieux vaut me taire que de parler ; mes études sont interrompues, et, selon le mot d'Appius, j'en suis « à l'éloquence des chiens. » Aussi n'ai-je pu répondre pour le moment aux deux livres que vous m'avez adressés, et où resplendissent le savoir et toutes les beautés de l'éloquence. Ce n'est pas que j'y trouve quelque chose à reprendre, mais, comme dit le bienheureux Apôtre, « que chacun abonde « dans son sens ; l'un d'une manière, l'autre de « l'autre <sup>1</sup>. » Assurément, tout ce qui peut se dire, tout ce qu'un sublime esprit peut puiser aux sources des divines Écritures, vous l'avez dit et expliqué. J'en supplie votre révérence, souffrez que je loue un peu votre génie. Car nous discutons entre nous pour nous instruire. Mais les envieux et surtout les hérétiques, s'ils voient que nous différons d'opinion, ne manqueront pas, dans leur calomnieux langage, de vouloir faire croire qu'il y a entre vous et moi de l'aigreur. Pour moi je suis bien décidé à vous aimer, à vous considérer, à vous honorer, à vous admirer, et à défendre vos sentiments comme s'ils étaient les miens. Dans le dialogue que j'ai publié naguère <sup>2</sup>, je me suis souvenu, comme je le devais, de votre béatitude. Travaillons de plus en plus à extirper du milieu des Églises cette pernicieuse hérésie, qui prend des airs de pénitence pour qu'on la laisse parler : elle sait bien que si elle se montrait en plein jour, elle serait chassée et mourrait sous l'anathème.

2. Vos saintes et vénérables filles Eustochium et Paula marchent d'une façon digne de leur naissance et de vos exhortations ; elles saluent particulièrement votre béatitude, ainsi que tous les frères qui s'efforcent de servir avec nous le Dieu Sauveur. L'an dernier nous avons envoyé, pour leurs affaires, à Ravenne et de là en Afrique et en Sicile, le saint prêtre Firmus ; nous croyons qu'il est en ce moment en Afrique. Je vous prie de

<sup>1</sup> Luc, XI, 41. — <sup>2</sup> Math. V, 2-3.

<sup>1</sup> Rom. XIV, 5. — <sup>2</sup> Livre III<sup>e</sup> contre les pélagiens.



saluer respectueusement de ma part les saints qui sont auprès de vous. J'ai écrit une lettre au saint prêtre Firmus ; si elle vous arrive, je vous demande de vouloir bien la lui faire parvenir. Que le Seigneur Jésus-Christ vous garde en bonne santé et vous fasse parvenir de moi, seigneur véritablement saint et bienheureux pape.

*Et plus bas :*

Nous manquons beaucoup ici de copistes pour le latin ; c'est pourquoi nous ne pouvons faire ce que vous désirez, surtout pour la version des Septante, marquée d'astérisques et de pointes<sup>1</sup>. On nous a dérobé la plus grande partie d'un premier travail.

### LETTRE CLXXIII.

(Octobre 416.)

Saint Augustin, dans cette lettre adressée à un prêtre donatiste, établit brièvement le crime religieux de la séparation, et nous donne une idée des emportements frénétiques des gens du parti donatiste.

AUGUSTIN, ÉVÊQUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, A DONAT, PRÊTRE DU PARTI DE DONAT.

1. Si vous pouviez voir la douleur de mon cœur et mes inquiétudes sur votre salut, peut-être auriez-vous pitié de votre âme et cherchiez-vous à plaire à Dieu<sup>2</sup> en écoutant une parole qui n'est pas la nôtre, mais la sienne ; et vous ne mettriez pas ses Ecritures dans votre mémoire de façon à leur fermer votre cœur. Vous vous plaignez qu'on vous pousse à votre salut après que vous avez poussé à leur perte tant de catholiques ! Qu'avons-nous voulu si ce n'est qu'on vous prit, qu'on vous amenât, et qu'on vous empêchât de périr ? Ce que vous avez souffert dans votre corps, vous vous l'êtes fait vous-même, en ne voulant pas vous servir de la bête qu'on vous amenait, et en vous jetant violemment par terre : car votre collègue, venu avec vous, n'a pas été blessé, parce qu'il ne s'est pas blessé lui-même.

2. Mais vous ne croyez pas qu'on aurait dû faire cela à votre égard, parce que vous pensez que nul ne doit être forcé au bien. Voyez ces paroles de l'Apôtre : « Celui qui désire l'épiscopat, désire une œuvre sainte<sup>3</sup> ; » et pourtant combien y en a-t-il qui reçoivent l'épiscopat malgré eux ! on les conduit, on les enferme, on les garde, on leur fait souffrir ce qu'ils ne veulent pas, jusqu'à ce qu'ils consentent à recevoir ce qui est saint : à combien

plus forte raison doit-on vous tirer de la pernicieuse erreur dans laquelle vous vous montrez ennemi de vous-même, pour faire connaître et choisir la vérité ! On veut non-seulement que vos dignités vous deviennent profitables, mais encore que vous ne périssiez pas misérablement. Vous dites que, Dieu ayant donné le libre arbitre, l'homme ne doit pas être forcé au bien. Pourquoi donc ceux dont j'ai parlé plus haut sont-ils contrainds au bien ? Faites attention à ce que vous ne voulez pas voir : la bonne volonté se prodigue miséricordieusement, pour redresser la mauvaise volonté de l'homme. Qui donc ne sait pas que l'homme n'est damné que pour sa mauvaise volonté et que c'est uniquement sa bonne volonté qui le sauve ? Par la raison qu'on les aime, ceux qui sont dans l'erreur ne doivent pas être impunément et cruellement livrés à leur mauvaise volonté ; mais dès qu'on en a le pouvoir, il faut les détourner du mal et les forcer au bien.

3. Si on doit toujours abandonner à sa liberté une volonté mauvaise, pourquoi tant de fléaux pour détourner du mal les Israélites et les forcer à marcher dans la terre de promesse, malgré leurs résistances et leurs murmures ? Si on doit toujours abandonner à sa liberté une volonté mauvaise, pourquoi ne fut-il pas permis à Paul de continuer à persécuter cruellement l'Eglise ? Pourquoi fut-il renversé pour être aveuglé, aveuglé pour être changé, changé pour être envoyé, envoyé pour souffrir au profit de la vérité ce qu'il avait fait au profit de l'erreur ? Si on doit toujours abandonner à sa liberté une volonté mauvaise, pourquoi les saintes Ecritures font-elles au père de famille un devoir, non-seulement de reprendre un mauvais fils avec des paroles, mais même de le battre, afin de l'amener, contraindre et dompter, à la pratique du bien<sup>4</sup> ? Le sage dit : « Tu le frappes de la verge, mais tu délivres son âme de la mort<sup>5</sup>. » Si on doit toujours abandonner à sa liberté une volonté mauvaise, pourquoi l'Ecriture reprend-elle les pasteurs négligents et leur dit-elle : « Vous n'avez pas ramené la brebis errante, vous n'avez pas cherché celle qui était perdue<sup>6</sup> ? » Et vous, vous êtes des brebis du Christ, vous portez le caractère du Seigneur dans le sacrement que vous avez reçu ; mais vous êtes errants et vous périssez. Souffrez que nous ramenions les errants et que

<sup>1</sup> Voy. ci-des. let. 71. — <sup>2</sup> Ecclésiastiq. xxx, 24.

<sup>3</sup> Tim. III, 1.

<sup>4</sup> Ecclésiastiq. xxx, 12. — <sup>5</sup> Livre des Proverbes, xvii, 14.

<sup>6</sup> Ezech. xxxiv, 1.

nous cherchions ceux qui sont perdus. Nous préférons faire la volonté du Seigneur, qui nous demande de vous forcer à revenir au bercail, que de faire la volonté des brebis errantes, pour vous laisser périr. Ne dites donc plus ce que j'apprends que vous dites souvent : C'est ainsi que je veux errer, c'est ainsi que je veux périr. — Nous devons nous y opposer tant que nous pouvons.

4. C'est volontairement et librement que vous vous êtes jeté dernièrement dans un puits, pensant à trouver la mort. Mais qu'ils auraient été cruels les serviteurs de Dieu, s'ils vous avaient abandonné à votre volonté mauvaise au lieu de vous sauver de la mort ! Qui ne les eût blâmés avec raison et ne les eût regardés comme des gens sans foi ? Et cependant c'est bien volontairement que vous vous êtes jeté dans l'eau pour vous faire mourir ; eux vous ont tiré de l'eau malgré vous pour vous délivrer ; vous avez agi, vous, selon votre volonté, mais pour votre perte ; eux ont agi contre votre volonté, mais pour votre salut. Si donc cette vie du corps doit être conservée aux hommes malgré eux par ceux qui les aiment ; à plus forte raison faut-il s'occuper de sauver la vie de l'âme en présence du péril de la mort éternelle ? Et du reste dans cette mort que vous vouliez vous donner vous-même, vous ne périssiez pas seulement pour le temps, mais même pour l'éternité ; car au lieu de vous contraindre au salut, à la paix de l'Eglise, à l'unité du corps du Christ, à la sainte et indivisible charité, si on vous eût contraint à quelque chose de mauvais, vous n'auriez même pas dû tenter de vous donner ainsi la mort.

5. Cherchez dans les divines Ecritures, voyez si jamais des justes et des fidèles ont fait cela, au milieu des plus grands maux qu'on leur ait fait souffrir pour les précipiter à l'éternelle mort et non à cette vie éternelle où vous êtes poussé. J'ai appris que vous citiez à l'appui de votre conduite ce passage de saint Paul : « Quand même je livrerais mon corps pour être brûlé <sup>1</sup>. » L'Apôtre parlait de tous les biens qui ne servent de rien sans la charité, comme de parler les langues des anges et des hommes, comme tous les sacrements, comme toute science, toute prophétie, toute foi, même celle qui transporte les montagnes, et la distribution aux pauvres de tout ce qu'on possède ; c'est pourquoi il vous a semblé que saint Paul

comptait parmi ces biens la facilité pour chacun de se donner la mort. Mais examinez ces paroles et reconnaissez-en le sens véritable. L'Apôtre n'entend point qu'il faille se jeter dans le feu quand un ennemi nous persécute ; il veut dire que nous devons mieux aimer ne rien faire de mal que de ne rien souffrir, lorsqu'on nous propose ou quelque chose de mal ou quelque souffrance : alors, s'il le faut, on livrera son corps au bourreau, comme firent les trois hommes qu'on forçait d'adorer une statue d'or, sous peine d'être jetés dans les flammes en cas de résistance. Ils ne voulurent point adorer l'idole ; ils ne se jetèrent pas eux-mêmes dans la fournaise, et cependant l'Ecriture a dit « qu'ils livrèrent leurs corps plutôt que de servir et d'adorer un autre Dieu que leur Dieu <sup>1</sup>. » Voilà comment l'Apôtre a dit : « Quand même je livrerais mon corps pour être brûlé. »

6. Voyez la suite : « Si je n'ai pas la charité, tout cela ne me sert de rien. » C'est à cette charité qu'on vous appelle, et c'est elle qui ne veut pas que vous périssiez ; et vous croyez qu'il vous eût servi de quelque chose de vous précipiter dans la mort, lorsqu'il ne vous servirait de rien de mourir de la main d'un autre si vous restiez l'ennemi de la charité ! Etabli en dehors de l'Eglise, séparé de l'unité et du lien de la charité, vous seriez puni de l'éternel supplice, lors même que vous seriez brûlé vif pour le nom du Christ. Tel est le sens de l'Apôtre : « Quand même je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas la charité, cela ne me sert de rien. » Elevez donc votre esprit vers de plus vraies et de meilleures pensées ; examinez attentivement si c'est vers l'erreur ou l'impiété qu'on vous appelle, et souffrez tout pour la vérité. Mais si la voie où vous êtes est celle de l'erreur et de l'impiété, si celle où l'on vous appelle est la voie de la vérité et de la piété, puisque là se trouvent l'unité chrétienne et la charité de l'Esprit-Saint ; pourquoi ces persistants efforts pour être ennemi de vous-même ?

7. C'est par un effet de la miséricorde de Dieu que nous nous sommes réunis en grand nombre à Carthage avec vos évêques, pour conférer en bon ordre sur nos divisions. Les actes de la conférence sont écrits et portent nos signatures ; lisez, ou souffrez qu'on vous les lise, et puis choisissez. J'ai appris que vous

<sup>1</sup> 1 Cor. XIII, 3.

<sup>1</sup> Dan. III, 14-95.



aviez dit que vous pourriez vous entendre avec nous sur ces actes, si nous mettions de côté ces paroles de vos évêques : « Une cause ne préjuge rien contre une cause, ni une personne contre une autre. » Vous voulez que nous regardions comme non venus ces mots où la vérité elle-même a parlé par leur bouche sans qu'ils s'en soient doutés. Vous direz qu'ils se sont trompés en cela et qu'ils sont tombés imprudemment dans une fausse opinion. Nous disons, nous, qu'ils ont dit vrai, et nous le prouvons aisément par vous-même. Car si vos évêques choisis par tout le parti de Donat pour le soutenir, avec la condition que ce qu'ils feraient serait accepté par le parti tout entier, rencontrent auprès de vous une contradiction ; si vous ne voulez pas qu'une parole de leur part, que vous croyez dite mal à propos, préjuge rien contre vous ; ils ont donc eu raison de déclarer qu'une « cause ne préjuge rien contre une cause ni une personne contre une autre. » Et si vous ne voulez pas que la personne de tant d'évêques représentés par sept évêques choisis, préjuge rien contre la personne de Donat, prêtre de Mutugenne, vous devez reconnaître, à plus forte raison, que la personne de Cécilien, eût-on trouvé en lui quelque chose de mal, ne doit rien préjuger contre l'universelle unité du Christ, qui n'est pas enfermée dans la seule bourgade de Mutugenne, mais qui est répandue dans le monde entier !

8. Toutefois nous allons faire ce que vous désirez ; nous allons agir avec vous comme si vos évêques n'avaient pas dit « qu'une cause ne préjuge rien contre une cause, ni une personne contre une autre. » Tâchez de trouver ce qu'ils auraient dû répondre quand on leur objecta l'affaire et la personne de Primien qui détesta et condamna avec les autres ceux qui l'avaient condamné ; qui les reçut ensuite dans la plénitude de leurs dignités ; qui reconnut et accepta le baptême donné par des « morts : » on les nomma ainsi au concile de Bagaïe, lorsqu'on déclara, dans cet arrêt célèbre, que « les rivages étaient couverts de morts. » Primien, par cette conduite, a mis à néant votre façon erronée de comprendre le mot de l'Écriture : « Que sert-il d'être purifié quand on l'est par un mort ? » Si donc vos évêques n'avaient pas dit « qu'une cause ne préjuge rien contre une cause ni une personne contre une

« autre, » ils n'auraient pas pu se dégager de Primien : en parlant de la sorte, ils ont séparé l'Église catholique de l'affaire de Cécilien, et c'est ce que nous avons toujours soutenu nous-mêmes.

9. Mais lisez le reste, examinez le reste. Voyez s'ils ont pu parvenir à prouver quelque chose contre Cécilien lui-même, dont ils voulaient que le crime devint le crime de l'Église. Voyez plutôt si, par des citations de témoignages, ils n'ont pas beaucoup fait pour Cécilien, et soutenu son innocence. Lisez ces pièces ou qu'on vous les lise. Examinez tout, repassez tout soigneusement, et choisissez le parti que vous devez suivre ; décidez si vous devez vous réjouir avec nous dans la paix du Christ, dans l'unité de l'Église catholique, dans la charité fraternelle, ou endurer plus longtemps l'importunité de notre amour envers vous, pour une séparation criminelle, pour le parti Donat, pour une sacrilège division.

10. Vous répétez souvent, comme je l'entends dire, que les soixante et dix disciples se retirèrent du Seigneur, qu'il les laissa s'éloigner au gré de leur volonté mauvaise et impie, et qu'il répondit aux douze qui étaient restés : « Vous aussi ne voulez-vous pas vous en aller ? » Vous ne faites pas attention qu'alors l'Église ne faisait que commencer à croître, et qu'en elle ne s'était point encore accomplie cette parole du prophète : « Et tous les rois de la terre l'adoreront ; toutes les nations la serviront<sup>1</sup>. » Plus cette parole s'accomplit, plus l'Église use d'autorité, non-seulement pour inviter, mais encore pour forcer au bien. C'est ce que le Seigneur voulait enseigner alors ; car quelque grande que fût sa puissance, il préféra recommander d'abord l'humilité. C'est ce qu'il fit voir aussi, et assez clairement, dans la parabole du festin ; les conviés n'ayant pas voulu venir, il dit à un serviteur : « Va sur les places et dans les rues de la ville, et amène ici les pauvres, les infirmes, les aveugles et les boiteux. Et le serviteur dit à son maître : Il a été fait comme vous avez commandé, et il y a encore de la place. Et le maître dit au serviteur : Va dans les chemins et le long des haies, et force d'entrer afin que ma maison se remplisse<sup>2</sup>. » Remarquez qu'il est dit des premiers qui sont venus : « Amène-les ici, » et non pas : « force ; » cela représentait le commencement de l'Église qui croissait afin d'ar-

<sup>1</sup> Ecclésiastiq. xxxiv, 30.

<sup>2</sup> Jean, vi, (8. — <sup>3</sup> Ps. LXXI, 11. — <sup>4</sup> Luc, xiv, 21-23.

river au point de forcer. Mais il fallait qu'avec ses forces et sa grandeur elle contraignît les hommes au festin du salut éternel ; c'est pourquoi, après les mots où il est dit que les ordres du maître sont exécutés et qu'il y a encore de la place, le maître ajoute : « Va dans les chemins et le long des haies, et force d'entrer. » Si donc vous vous en alliez paisiblement hors de ce festin du salut éternel et de l'unité de la sainte Eglise, nous vous trouverions comme dans les chemins ; mais, à cause de vos violences répétées contre les nôtres, vous êtes comme rempli d'épines et d'aspérités ; nous vous trouvons comme dans des haies, et nous vous forçons d'entrer<sup>1</sup>. Celui qui est contraint va où il ne veut pas ; mais une fois entré dans la salle du festin, il mange librement. Réprimez donc votre esprit si injuste et si agité pour que vous trouviez un festin salulaire dans la véritable Eglise du Christ.

## LETTRE CLXXIV.

(Année 416.)

Saint Augustin, en envoyant à l'évêque de Carthage une copie de ses livres sur la Trinité, qu'il vient d'achever, lui fait comme l'historique de cet ouvrage. Cette lettre a été placée, par ordre de l'évêque d'Hippone, en tête des quinze livres sur la Trinité.

AUGUSTIN A SON BIENHEUREUX SEIGNEUR, A SON  
CHER ET VÉNÉRABLE FRÈRE, ET SAINT COLLÈGUE  
DANS LE SACERDOCE, LE PAPE AURÉLE, SALUT  
DANS LE SEIGNEUR.

J'avais commencé jeune et je finis vieux les livres sur la Trinité qui est le Dieu véritable et souverain. J'avais laissé de côté cet ouvrage après m'être aperçu qu'on me l'avait dérobé avant que je l'eusse achevé, et avant que je l'eusse retouché comme c'était mon intention. Car ce n'est pas un à un que je voulais publier les livres dont cet ouvrage se compose, mais je voulais les publier tous à la fois, parce qu'ils se tiennent. Mon œuvre se trouvant ainsi en bien des mains plus tôt que je n'aurais voulu, il ne m'était plus possible de l'améliorer, et je l'avais interrompue ; je me proposais de m'en plaindre dans quelque écrit, pour que l'on sût que ce n'était pas moi qui avais publié ces livres, mais qu'ils m'avaient été dérobés avant

qu'ils me parussent dignes de voir le jour. Toutefois, poussé par les vives instances de beaucoup de nos frères, et surtout par vos ordres, je me suis mis à terminer, avec l'aide du Seigneur, un si pénible ouvrage. Après les avoir corrigés, non comme j'aurais voulu, mais comme j'ai pu, de peur de les rendre trop différents de ceux qui sont déjà répandus, j'envoie ces livres à votre révérence par un diacre notre cher fils, et je permets à chacun de les voir, de les copier et de les lire<sup>1</sup>. Si j'avais pu les revoir entièrement, comme j'en avais l'intention, certainement ils auraient été, tout en gardant le même fond de doctrine, plus développés et plus clairs, autant que comportent de lumière des questions si grandes et si difficiles, et dans la mesure de mon esprit. Il y a des gens qui ont les quatre premiers livres, ou plutôt les cinq sans les commencements, et le douzième livre sans la fin, qui est assez considérable ; mais si cette édition vient à leur connaissance, ils corrigeront tout ce qu'ils ont, s'ils le veulent et le peuvent. Je demande que vous ordonniez que cette lettre soit placée, séparément à la vérité, mais cependant en tête de l'ouvrage. Adieu. Priez pour moi.

## LETTRE CLXXV.

(Année 416.)

Les doctrines de Pélagie et de Célestius sont condamnées par le concile de Carthage au mois de juin 416 ; les Pères du concile informent de leurs décisions le pape Innocent I<sup>er</sup>.

AURÉLE, NUMIDIUS, RUSTICIEN, FIDENTIEN, EVAGRE, ANTOINE, PALATIN, ADEODAT, VINCENT, PUBLIEN, THIÉASE, TUTUS, PANNONIEN, VICTOR, RESTITUT, RUSTICUS, FORTUNACIEN, *un autre* RESTITUT, AMPÉLIEN, AMBIVIEN, FÉLIX, DONATIEN, ADÉODAT, OCTAVIEN, SÉROTIN, MAJORIN, POSTHUMIEN, CRISPULE, *un autre* VICTOR, LEUCIEN, MARIANUS, FRUCTUOSUS, FAUSTINIEN, QUODYULTDÉUS, CANDORIEN, MAXIME, MÉGASE, RUSTICUS, RUFINIEN, PROCULE, SÉVÈRE, THOMAS, JANYIER, OCTAVIEN, PRÉTEXTAT, SIXTE, QUODYULTDÉUS, PENTHADIUS, QUODYULTDÉUS, CYPRIEN, SERVILIEN, PÉLAGIEN, MARCELLUS, VÉNANTIUS, DIDYME, SATURNIN, BYZACÉNIUS, GERMAIN, GERMANIEN, INVENTIUS, MAJORIN, INVENTIUS, CANDIDE, CYPRIEN, ÉMILIEN, ROMAIN, AFRICAÏN, MARCELLIN ET LES AUTRES

<sup>1</sup> Nous avons eu occasion d'exposer et d'expliquer les idées et la conduite de saint Augustin sur l'emploi de la force en matière de religion. Voyez *l'Histoire de saint Augustin*.

<sup>1</sup> Et cuicumque audiendos, describendos, legendosque permisi. Voilà comment un ouvrage se publiait il y a quatorze siècles.



ÈVÈQUES QUI ONT ASSISTÉ AU CONCILE DE CARTHAGE, A LEUR TRÈS-HONORABLE, TRÈS-HEUREUX SEIGNEUR ET SAINT FRÈRE INNOCENT.

1. Pendant que, selon la coutume, nous étions solennellement réunis en concile à Carthage pour traiter de différentes affaires, Orose, notre collègue dans le sacerdoce, nous a remis des lettres de nos saints frères et collègues Héros et Lazare, dont nous joignons ici une copie. La lecture de ces lettres nous a appris que Pélage et Célestius sont convaincus d'être les auteurs d'une erreur criminelle et que nous devons tous anathématiser. C'est pourquoi nous avons cru devoir rechercher ce qui s'est fait à Carthage, pour Célestius, il y a près de cinq ans. Quoique, d'après ce que nous avons vu et ce que votre Sainteté pourra voir elle-même, il y ait eu alors un jugement épiscopal par lequel il semblait que cette grande blessure de l'Eglise était guérie, nous avons résolu d'un commun accord et quoique depuis ce temps Célestius ait été élevé, dit-on, à la dignité sacerdotale, d'anathématiser les auteurs de cette doctrine, si eux-mêmes ne l'anathématisent publiquement. Si nous n'obtenons pas le retour de ces auteurs, puissions-nous au moins, avec le bruit de notre sentence, ramener ceux qui ont été trompés et préserver ceux qui pourraient l'être encore !

2. Nous avons cru devoir faire connaître cet acte à votre sainte charité, seigneur notre frère, afin que l'autorité du siège apostolique se joigne à nos humbles décisions<sup>1</sup>, pour protéger le salut de plusieurs et corriger la perversité de quelques-uns. Ces novateurs, dans leurs discours damnables, ne défendent pas, mais élèvent le libre arbitre jusqu'à un orgueil sacrilège ; ils ne laissent plus de place à la grâce de Dieu par laquelle nous sommes chrétiens et par laquelle aussi notre volonté devient véritablement libre, parce qu'elle est délivrée de la tyrannie des concupiscences charnelles : « Si le Fils vous délivre, dit le Seigneur, alors vous serez libres<sup>2</sup>. » C'est par la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'on obtient ce secours. Mais eux soutiennent, comme nous l'avons appris de ceux de nos frères qui ont lu leurs ouvrages, que la grâce de Dieu c'est le pouvoir donné par la création à la nature hu-

maine, d'accomplir par sa propre volonté la loi de Dieu, naturelle ou écrite ; ils disent que cette loi écrite fait aussi partie de la grâce de Dieu parce que Dieu l'a donnée pour venir en aide aux hommes<sup>3</sup>.

3. Ils ne veulent pas du tout reconnaître cette grâce par laquelle nous sommes chrétiens, et dont l'Apôtre est le prédicateur quand il dit : « Car je me plais dans la loi de Dieu « selon l'homme intérieur ; mais je sens dans « mes membres de mon corps une autre loi qui « combat contre la loi de mon esprit, et qui « me tient captif sous la loi du péché, qui est « dans mes membres. Malheureux homme que « je suis ! qui me délivrera du corps de cette « mort ? La grâce de Dieu par Jésus-Christ « Notre-Seigneur<sup>4</sup>. » En refusant de reconnaître cette grâce, ils n'osent pas l'attaquer ouvertement ; mais font-ils autre chose quand ils ne cessent de persuader aux hommes animaux, incapables de connaître ce qui est de l'Esprit de Dieu<sup>5</sup>, que la nature humaine suffit pour opérer les œuvres les plus parfaites de justice et accomplir les commandements de Dieu ? Ils ne prennent pas garde à ce qui est écrit : « L'esprit vient en aide à notre infirmité<sup>6</sup> ; Cela ne dépend ni de celui qui vent « ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait « miséricorde<sup>7</sup> ; Nous ne sommes qu'un seul « corps en Jésus-Christ, et les membres les uns « des autres ; nous avons des dons différents « selon la grâce qui nous a été donnée<sup>8</sup>. C'est « par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis, « et sa grâce n'a pas été stérile en moi, mais « j'ai travaillé avec plus de fruit que tous les « autres, non pas moi, mais la grâce de Dieu « avec moi ; Grâce soient rendues à Dieu qui « nous a donné la victoire par Jésus-Christ « Notre-Seigneur<sup>9</sup> ; Non que nous soyons capables de penser quelque chose comme de nous-mêmes, mais ce que nous pouvons « vient de Dieu<sup>10</sup> ; Nous portons ce trésor dans « des vases de terre, afin qu'on reconnaisse « que l'excellence de la vertu vient de Dieu et « non pas de nous<sup>11</sup> ; » ils ne prennent pas garde à une infinité d'autres témoignages que nous pourrions recueillir dans toutes les Ecritures, si le temps ne nous manquait. Mais, en vous rappelant les choses que vous annoncez du haut du Siège Apostolique avec une plus

<sup>1</sup> Ut statutis nostræ mediocritatis etiam Apostolicæ Sedis adhibeatur auctoritas. Nous citons ce texte comme témoignage de la suprématie du siège de Rome.

<sup>2</sup> Jean, VIII, 36.

<sup>3</sup> 1s. VIII, 20, selon les LXX. — <sup>4</sup> Rom. VII, 22-25. — <sup>5</sup> 1 Cor. II, 14. — <sup>6</sup> Rom. VIII, 26. — <sup>7</sup> Ibid. IX, 16. — <sup>8</sup> Ibid. XII, 5, 6. — <sup>9</sup> 1 Cor. XV, 10, 57. — <sup>10</sup> II Cor. III, 5. — <sup>11</sup> II Cor. IV, 7.

grande grâce, nous craignons de manquer de respect envers vous ; si nous le faisons, c'est parce que nous sommes plus faibles, et que, de tous côtés, on nous attaque avec d'autant plus de fréquence et d'audace qu'on nous croit plus appliqués à répandre la parole de Dieu.

4. Si donc, aux yeux de votre sainteté même, Pélage a été avec raison absous dans la réunion épiscopale qu'on dit avoir eu lieu en Orient <sup>1</sup> ; son erreur cependant et son impiété, déjà beaucoup répandues, doivent aussi être anathématisées par l'autorité du Siège Apostolique. Que votre Sainteté, en effet, avec ses entrailles de pasteur, compatisse à nos alarmes, qu'elle considère combien est pernicieuse et mortelle aux brebis du Christ cette conséquence de la nouvelle doctrine, savoir que nous ne devons pas prier de peur de succomber à la tentation, comme le Seigneur l'a enseigné à ses disciples <sup>2</sup> et l'a marqué dans son oraison <sup>3</sup> ; ni de peur de défaillir dans notre foi, comme il dit qu'il a prié lui-même pour l'apôtre Pierre <sup>4</sup>. Si ces choses-là dépendent de la nature et sont au pouvoir de la volonté, qui donc ne voit que c'est inutilement que le Seigneur les a demandées ? Qui ne voit que la prière n'est plus qu'un mensonge, puisqu'on y demande ce qu'on peut obtenir par les forces seules de la nature ? N'est-il pas évident qu'alors le Seigneur Jésus n'a pas dû dire : « Veillez et priez, » mais seulement : « Veillez, pour ne pas succomber à la tentation <sup>5</sup> ? » N'est-il pas évident qu'alors il n'a pas dû dire au bienheureux Pierre, le premier des apôtres : « J'ai prié pour toi, » mais : Je t'avertis, je te commande ou je t'ordonne de ne pas laisser défaillir ta foi ?

5. La doctrine que nous vous signalons est aussi en contradiction avec nos bénédictions ; car ce serait inutilement que nous prions le Seigneur pour nos peuples afin que, par une droite et pieuse vie, ils se rendent agréables à lui, et que deviendraient ces paroles de l'Apôtre : « Je fléchis les genoux devant le Père « de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de qui toute « paternité découle dans le ciel et sur la terre « afin que, selon les richesses de sa gloire, il « affermisse votre vertu par son Esprit <sup>6</sup> ? » Si donc, bénissant nos peuples, nous venons à

demander à Dieu *d'affermir leur vertu par son Esprit*, nous aurons contre nous les partisans de cette doctrine ; ils diront que c'est nier le libre arbitre que de demander à Dieu ce qui est en notre pouvoir. « Car, disent-ils, si nous « voulons être affermis dans la vertu, nous le « pouvons avec les propres forces de la nature, « que nous n'avons pas maintenant, mais que « nous avons reçues quand nous avons été « créés. »

6. Ils nient encore que, pour parvenir au salut que nous a mérité le Christ notre Sauveur, les enfants doivent être baptisés ; ils les laissent tomber ainsi dans la mort éternelle, tout en promettant que, sans le baptême, ils obtiendront l'éternelle vie ; ils prétendent qu'on ne doit pas leur appliquer ce que le Seigneur a dit : « Le Fils de l'homme est venu « chercher et sauver ce qui périssait <sup>1</sup> ; » « parce que, ajoutent-ils, ces enfants n'ont pas « péri, et qu'il n'y a rien en eux qui ait besoin d'être sauvé et racheté à un si grand « prix ; il n'y a rien de corrompu en eux, rien « qui soit retenu captif sous le pouvoir du « démon, et le sang répandu pour la ré- « mission des péchés n'a pas coulé pour « eux <sup>2</sup>. » Célestius a reconnu à Carthage que le baptême du Christ procurait la rédemption des enfants même, mais beaucoup de ceux qui sont ou qui ont été les disciples des deux novateurs ne cessent de reproduire ces fausses assertions par lesquelles, autant qu'ils le peuvent, ils sapent les fondements de la foi chrétienne. Aussi lors même que Pélage et Célestius se seraient amendés ou diraient qu'ils n'ont jamais rien soutenu de pareil et désavoueraient tout écrit qu'on leur attribuerait (et l'on ne saurait ici les convaincre de mensonge), il ne s'ensuivrait pas moins que quiconque enseigne et affirme que les forces purement humaines suffisent pour éviter les péchés et pratiquer les commandements de Dieu et se trouve ainsi l'ennemi de la grâce de Dieu, si évidemment établie par les prières des saints ; et que quiconque nie que les enfants sont délivrés et obtiennent le salut éternel par le baptême du Christ, doit être anathème. Quand Votre Sainteté aura vu les actes épiscopaux qu'on dit avoir été faits en Orient dans la même cause, nous ne doutons pas qu'elle ne condamne les autres erreurs reprochées à ces novateurs, de manière à nous réjouir tous dans

<sup>1</sup> L'assemblée de Diospolis au mois de décembre 415. Voyez notre *Histoire de saint Augustin*, chap. xxxvi.

<sup>2</sup> Matth. xxvi, 41. — <sup>3</sup> Ibid. vi, 13. — <sup>4</sup> Luc, xxii, 32. — <sup>5</sup> Matth. xxvi, 41. — <sup>6</sup> Eph. iii, 14-16.

<sup>1</sup> Luc, xix, 10. — <sup>2</sup> Matth. xxvi, 28.



la miséricorde de Dieu. Priez pour nous, bienheureux seigneur pape.

## LETTRÉ CLXXVI.

(Année 416.)

Au mois de septembre 416, les évêques catholiques de la province de Numidie, réunis à Milève, appellent de leur côté l'attention du pape Innocent sur les erreurs des pélagiens; voici la lettre collective qu'ils adressent au souverain pontife; elle fut rédigée par saint Augustin.

SILVAIN, VALENTIN, AURÈLE, DONAT, RESTITUT, LUCIEN, ALYPE, AUGUSTIN, PLACENCE, SÈVÈRE, FORTUNAT, POSSIDIUS, NOVAT, SÉCUNDUS, MAURENTIUS, LÉON, FAUSTINIEN, CRESCONIUS, MALCUS, LITTORIUS, FORTUNAT, DONAT, PONTICANUS, SATURNIN, CHRISTONIUS, HONORÉ, LUCIUS, ADÉODAT, PROCESSUS, CRESCONIUS, SÉCUNDUS, FÉLIX, ASIATICUS, REFINIEN, FAUSTIN, SERVUS, TERENCE, CRESCONIUS, SPÉRANTIUS, QUADRAT, LUCILLUS, SABIN, FAUSTIN, CRESCONIUS, VICTOR, GIGNANTIUS, POSSIDONIEN, ANTONIN, INNOCENT, PRÉSIDIUS, CRESCENCE, FÉLIX, ANTOINE, VICTOR, HONORÉ, DONAT, PIERRE, PRÉSIDIUS, CRESCONIUS, LAMPADE, DAUPHIN, DU CONCILE DE MILÈVE, AU BIENHEUREUX SEIGNEUR, AU VÉNÉRABLE ET HONORABLE PAPE EN JÉSUS-CHRIST, INNOCENT, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Par une faveur singulière de sa grâce, le Seigneur vous a placé sur le Siège Apostolique, et vous a rendu tel que, loin de craindre que votre Grandeur puisse accueillir avec négligence ou ennui nos pensées pour l'Eglise, nous nous regarderions comme coupables de négligence si nous venions à nous faire; daignez donc porter votre attention de pasteur sur les grands dangers des membres infirmes du Christ.

2. Une nouvelle et très-dangereuse hérésie, celle des ennemis de la grâce du Christ, essaye de s'élever; leur impiété s'efforce de nous enlever l'oraison dominicale. Le Seigneur nous a appris à dire: « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, » et eux soutiennent que l'homme, dans cette vie, du moment qu'il connaît les commandements de Dieu, peut parvenir à une grande perfection de justice, par le seul libre arbitre de la volonté, sans le secours de la grâce du Sauveur, de façon qu'il n'a pas besoin de dire: « Pardonnez-nous nos offenses. » Ces paroles: « Ne nous laissez pas

« succomber à la tentation <sup>1</sup>, » ils ne les entendent pas comme une obligation d'implorer le secours d'en-haut pour ne pas tomber dans le péché lorsqu'on est tenté; cette fuite du péché est, selon eux, en notre pouvoir, et il suffit pour cela de notre volonté. C'est donc en vain que l'Apôtre aurait dit: « Cela ne dépend « ni de celui qui veut, ni de celui qui court, « mais de la miséricorde de Dieu <sup>2</sup>; » et encore: « Dieu est fidèle et ne permettra pas que « vous soyez tentés au delà de vos forces; mais « il vous fera profiter de la tentation afin que « vous puissiez persévérer <sup>3</sup>. » Si la fuite du mal est tout entière au pouvoir de l'homme, c'est en vain que le Seigneur aurait dit à l'apôtre Pierre: « J'ai prié pour toi, afin que ta « foi ne défaille pas <sup>4</sup>; » et à tous ses disciples: « Veillez et priez, de peur que vous n'entriez « en tentation <sup>5</sup>. » Ils prétendent aussi, par une présomption coupable, que les petits enfants obtiennent la vie éternelle sans qu'aucun sacrement de la grâce chrétienne les régénère, anéantissant ainsi ces paroles de l'Apôtre: « Le péché est entré dans le monde par un « seul homme et par le péché la mort, et la « mort a passé à tous les hommes par ce seul « homme en qui tous ont péché <sup>6</sup>; » et ailleurs: « De même que tous meurent en « Adam, de même tous seront vivifiés dans le « Christ <sup>7</sup>. »

3. Sans parler ici d'autres assertions de leur part contraires aux saintes Ecritures, quels cœurs chrétiens pourraient souffrir ces deux points par lesquels ils s'efforcent de détruire la foi chrétienne, savoir: qu'il ne faut pas prier Dieu de nous aider contre le mal du péché et pour opérer la justice, et que le sacrement de la grâce chrétienne est inutile aux enfants pour acquérir la vie éternelle? Ceci suffit à votre cœur d'apôtre, et il n'est pas besoin de discours pour insister sur l'impiété de pareilles doctrines; elles vous émeuvent sans nul doute, et vous ne pouvez pas manquer d'y porter remède, de peur qu'elles ne se répandent davantage et qu'elles ne souillent ou plutôt ne tuent l'âme de plusieurs, en les éloignant de la grâce du Christ.

4. Pélage et Célestius passent pour les auteurs de cette pernicieuse erreur; nous aimerions mieux les guérir dans l'Eglise, si c'est possible, que de les en retrancher en désespérant de

<sup>1</sup> Matth. vi, 12, 13. — <sup>2</sup> Rom. ix, 16. — <sup>3</sup> 1 Cor. x, 13. — <sup>4</sup> Luc, xii, 32. — <sup>5</sup> Matth. xxvi, 41. — <sup>6</sup> Rom. v, 12. — <sup>7</sup> 1 Cor. xv, 22.

leur salut. On dit que Célestius a même été élevé au sacerdoce en Asie ; nous ne parlons pas de ce qui s'est fait à son égard il y a peu d'années ; l'Eglise de Carthage est mieux en mesure d'en instruire votre Sainteté. Si nous en croyons les lettres de quelques-uns de nos frères, Pélage est établi à Jérusalem, non sans chercher à séduire des âmes : cependant il en est beaucoup plus qui, après avoir examiné sa doctrine avec plus de soins, défendent contre lui la grâce du Christ et la foi catholique ; parmi eux se distingue votre saint fils, notre frère et collègue Jérôme.

5. Mais nous croyons qu'à l'aide de la miséricorde du Seigneur notre Dieu que nous conjurons de vous diriger quand vous le consultez et de vous exaucer quand vous le priez, les fauteurs de ces perverses et dangereuses doctrines se rendront plus aisément à l'autorité de votre Sainteté soutenue par l'autorité des saintes Ecritures : nous aurions ainsi à nous réjouir de leur retour et non pas à nous affliger de leur perte. Mais quelque parti qu'ils prennent, votre Sainteté voit bien qu'il importe de pouvoir promptement au saint de ceux qu'ils peuvent faire tomber en grand nombre dans leurs pièges, si on se tait. Nous écrivons ceci à votre Sainteté, du concile de Numidie, à l'exemple de nos collègues de l'Eglise et de la province de Carthage qui, d'après ce que nous avons su, se sont adressés au Siège apostolique occupé par votre Béatitude avec tant d'éclat.

*Et d'une autre main :* Souvenez-vous de nous, croissez dans la grâce de Dieu, bienheureux et vénérable Seigneur et saint Père si digne d'être honoré en Jésus-Christ.

## LETTRE CLXXVII.

(Année 416.)

Cinq évêques d'Afrique signalent au pape Innocent les erreurs du pélagianisme, et c'est saint Augustin qui parle ; on remarquera avec quelle respectueuse soumission ces évêques du ve siècle s'adressent au Saint-Siège. La primauté du Pape n'est donc pas une invention moderne.

AURÈLE, ALYPE, AUGUSTIN, ÈVODE ET POSSIDIUS A  
LEUR BIENHEUREUX SEIGNEUR ET TRÈS-HONORABLE  
FRÈRE LE PAPE INNOCENT, SALUT DANS LE  
SEIGNEUR.

1. Nous avons envoyé à votre Sainteté, des deux conciles de la province de Carthage et de la province de Numidie, des lettres signées d'un

grand nombre d'évêques contre les ennemis de la grâce du Christ qui se confient dans leur propre vertu et semblent dire à notre Créateur : Vous nous avez faits hommes, mais nous-mêmes nous nous sommes faits justes. Ils proclament la nature humaine trop libre pour chercher le libérateur ; ils la croient tellement sauvée que le Sauveur leur paraît inutile. Ils la jugent si forte avec ce qu'elle a reçu à l'origine de sa création, qu'elle peut, par son libre arbitre et sans aucun secours de la grâce de son Créateur, dompter et éteindre toutes les passions et triompher des tentations. Plusieurs d'entre eux s'élèvent contre nous et disent à notre âme : « Il n'y a pas de salut pour elle en « son Dieu <sup>1</sup>. » C'est pourquoi la famille du Christ qui dit : « Quand je suis faible, c'est alors que « je suis forte <sup>2</sup> ; » et à qui le Seigneur répond : « Je suis ton salut <sup>3</sup>, » a le cœur en suspens et attend avec crainte et tremblement le secours de Dieu par votre charité.

2. D'après ce que nous avons appris, on trouve à Rome, où cet homme <sup>4</sup> a longtemps vécu, des gens qui, par divers motifs, lui sont favorables : les uns parce qu'il est parvenu à leur persuader ses propres sentiments, les autres parce qu'ils ne croient pas que cette doctrine soit la sienne, et citent à sa décharge les actes ecclésiastiques faits en Orient où maintenant il habite. Mais si des évêques en Orient l'ont proclamé catholique, c'est qu'il a déclaré reconnaître la grâce de Dieu et qu'il n'a pas nié le secours de cette grâce, tout en disant que l'homme peut vivre avec justice par son travail et sa volonté. D'après ces mots, des évêques catholiques n'ont pas pu entendre une autre grâce de Dieu que celle qu'ils ont coutume de voir dans les saintes Ecritures et de prêcher aux peuples : celle dont l'Apôtre dit : « Je ne « rends pas inutile la grâce de Dieu ; car si la « justice vient de la loi, c'est donc pour rien « que le Christ est mort <sup>5</sup> ; » certainement celle qui nous justifie de l'iniquité et nous guérit de l'infirmité, non pas celle par laquelle nous sommes créés avec une volonté qui nous est propre. Car si les évêques d'Orient avaient compris que Pélage eût en vue la grâce qui nous est commune avec les impies, hommes comme nous, et qu'il eût nié celle par laquelle nous sommes chrétiens et enfants de Dieu, quel prêtre catholique se serait résigné, nous ne

<sup>1</sup> Ps. III, 3. — <sup>2</sup> II Cor. XII, 10. — <sup>3</sup> Ps. XXXIV, 3,

<sup>4</sup> Pélage. — <sup>5</sup> Gal. II, 21.



disons pas à l'écouter, mais même à l'avoir devant les yeux ? C'est pourquoi il n'y a aucun reproche à adresser aux juges ; ils ont compris la grâce comme l'Eglise la comprend, ne sachant pas ce que ces gens-là mettent dans leurs livres ou répètent dans leurs entretiens.

3. Il ne s'agit pas seulement de Pélage qui, peut-être, s'est amendé, et plaise à Dieu que cela soit ! il s'agit de beaucoup d'autres dont les discours entraînent et enchaînent en quelque sorte les âmes faibles et ignorantes et fatiguent celles qui demeurent fermes dans la foi : tout en est plein. Il faut ou que votre Sainteté mande Pélage à Rome, l'interroge avec soin sur ce qu'il appelle la grâce, lui demande de quelle grâce les hommes ont besoin pour ne pas pécher et bien vivre, ou bien que votre Sainteté traite cela avec lui par lettres : s'il répond sur la grâce conformément à la doctrine de l'Eglise et à la vérité apostolique, alors on l'absoudra sans scrupule et sans équivoque, alors on devra se réjouir de sa justification.

4. S'il se bornait à dire que la grâce est le libre arbitre, ou la rémission des péchés, ou bien la loi elle-même, ce ne serait pas reconnaître ce qui nous aide à vaincre les passions et les tentations, ce que nous confère l'Esprit-Saint abondamment répandu sur nous <sup>1</sup>, par celui qui est monté au ciel, et « ayant fait de « la captivité sa captive, » distribue aux hommes ses dons <sup>2</sup>. Aussi nous prions afin de pouvoir triompher de la tentation et afin que l'Esprit de Dieu, dont nous avons reçu le gage <sup>3</sup>, soutienne notre faiblesse <sup>4</sup>. Mais celui qui prie et dit : « Ne nous induisez pas en tentation, » ne prie pas ainsi pour être homme, puisqu'il l'est par sa nature ; ni pour avoir le libre arbitre qu'il a déjà reçu quand cette nature elle-même a été créée ; il ne demande pas non plus la rémission des péchés, car il a dit précédemment : « Pardonnez-nous nos offenses <sup>5</sup> ; » il ne prie pas enfin pour recevoir la loi, mais pour qu'il puisse l'accomplir. Car *s'il est induit en tentation*, c'est-à-dire s'il succombe, il commet un péché, ce qui est contre la loi. Il prie donc pour ne pas pécher, c'est-à-dire pour ne rien faire de mal ; c'est ce que l'apôtre saint Paul demande pour les Corinthiens lorsqu'il dit : « Mais nous prions le Seigneur pour que « vous ne fassiez rien de mal <sup>6</sup>. » D'où il résulte

clairement que, pour ne pas pécher, c'est-à-dire pour ne pas mal faire, quoique, sans aucun doute, nous ayons le libre arbitre, son pouvoir ne suffit pas, et que notre faiblesse a besoin d'être aidée. La prière elle-même est donc la preuve la plus évidente de la grâce ; que Pélage la reconnaisse, et nous nous réjouirons de le voir orthodoxe ou amendé.

5. Il faut distinguer la loi et la grâce. La loi ordonne, la grâce nous vient en aide. La loi n'ordonnerait pas si la volonté n'existait pas ; la grâce n'aiderait pas si la volonté suffisait. Il nous est commandé d'avoir l'intelligence lorsqu'il est dit : « Ne soyez pas comme le « cheval et le mulet qui n'ont pas l'intelli-  
« gence <sup>1</sup> ; » et pourtant nous prions pour comprendre : « Donnez-moi l'intelligence pour « que j'apprenne vos commandements <sup>2</sup>. » Il nous est prescrit d'avoir la sagesse : « Insensés, « soyez sages <sup>3</sup> ; » et cependant on prie pour l'obtenir : « Si quelqu'un de vous a besoin de « sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne « à tous abondamment et sans reproche, et elle « lui sera donnée <sup>4</sup>. » Il nous est prescrit d'avoir la continence : « Que vos reins soient ceints <sup>5</sup> ; » et cependant nous prions pour l'obtenir : « Lorsque je sus que personne ne peut être « continent si Dieu ne lui en fait la grâce, et « cela même était de la sagesse de savoir de « qui venait ce don, j'allai au Seigneur, et je « le priai <sup>6</sup>. » Enfin, et ce serait trop long de tout dire, il nous est prescrit de ne pas faire le mal : « Evitez le mal, » et cependant on prie pour l'éviter : « Nous prions le Seigneur pour « que vous ne fassiez rien de mal. » Il nous est prescrit de faire le bien : « Evitez le mal et « faites le bien <sup>7</sup> ; » et cependant on prie pour faire le bien : « Nous ne cessons pas de prier « et de demander pour vous, » et, entre autres choses que l'Apôtre demande pour eux, il marque celle-ci : « Afin que vous marchiez « d'une manière digne de Dieu, vous efforçant « de lui plaire en toute chose, en toute œuvre « et en tout bon discours <sup>8</sup>. » De même que nous reconnaissons la volonté quand ces choses sont ordonnées, qu'ainsi Pélage reconnaisse la grâce, quand il nous est prescrit de les demander.

6. Nous envoyons à votre Révérence un livre donné par de jeunes serviteurs de Dieu,

<sup>1</sup> Tit. III, 6. — <sup>2</sup> Eph. IV, 8. — <sup>3</sup> II Cor. II, 22. — <sup>4</sup> Rom. VIII, 26. — <sup>5</sup> Matth. VI, 13, 12. — <sup>6</sup> II Cor. XIII, 7.

<sup>1</sup> Ps. XXXI, 9. — <sup>2</sup> Ps. CXVIII, 125. — <sup>3</sup> Ps. XCVI, 8.

<sup>4</sup> Jacq. I, 5. — <sup>5</sup> Luc, XII, 35. — <sup>6</sup> Sag. VIII, 21. — <sup>7</sup> Ps. XXXVI, 27.

<sup>8</sup> Coloss. I, 9, 10.

pieux et de noble naissance, dont nous vous dirons les noms ; l'un s'appelle Timase, l'autre Jacques ; nous avons appris et vous nous permettez de vous dire qu'ils ont abandonné leurs espérances de ce monde d'après les exhortations de Pélage lui-même, et que maintenant ils servent Dieu dans la continence. Après avoir été, par l'inspiration de Dieu et un peu par nos soins, tirés de l'erreur de leur maître, ils ont envoyé ce livre, disant qu'il est de Pélage et demandant qu'il y soit répondu. Ce qui a été fait. L'écrit leur a été adressé <sup>1</sup>, ils ont répondu en remerciant <sup>2</sup>. Nous vous envoyons et le livre et la réponse, et, pour vous épargner des fatigues, nous avons indiqué les endroits que nous vous prions de vouloir bien remarquer : ce sont ceux où, pressé de s'expliquer sur la grâce de Dieu, Pélage répond qu'elle n'est autre chose que la nature dans laquelle Dieu nous a créés.

7. S'il nie que ce livre soit de lui ou que ces endroits du livre lui appartiennent, nous n'avons pas à discuter là-dessus ; qu'il les anathématise, et qu'il reconnaisse ouvertement la grâce telle que l'enseigne la doctrine chrétienne, et qui est proprement la grâce chrétienne : elle n'est pas la nature, mais la grâce par laquelle la nature est sauvée ; elle n'aide pas la nature par un enseignement qui retentisse aux oreilles ou par quelque secours visible, à la façon de celui qui plante et qui arrose extérieurement ; mais elle l'assiste par le secours du Saint-Esprit et par une miséricorde cachée, comme fait ce Dieu qui donne l'accroissement <sup>3</sup>. Il est permis d'appeler une grâce de Dieu le bienfait de notre création, ce bienfait par lequel nous sommes quelque chose, non pas seulement quelque chose comme un cadavre qui ne vit pas, comme un arbre qui ne sent pas ou une bête qui ne comprend pas, mais des hommes avec l'être, la vie, le sentiment et l'intelligence ; nous pouvons remercier Dieu d'un si grand bien, et l'appeler une grâce parce qu'il nous a été accordé par une bonté gratuite de Dieu et non pas en considération de bonnes œuvres antérieures ; toutefois il est une autre grâce par laquelle nous sommes prédestinés, justifiés, glorifiés, et par laquelle nous pouvons dire : « Si « Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? Il

« n'a pas épargné son propre Fils, mais il l'a « livré pour nous tous <sup>4</sup> ! »

8. Voilà de quelle grâce il s'agissait, quand ceux que blessait et troublait Pélage lui reprochaient de l'attaquer en soutenant que les forces humaines par le libre arbitre suffisent non-seulement pour l'accomplissement mais pour l'accomplissement parfait de la loi divine. C'est ce que l'Apôtre appelle avec raison la grâce, car elle nous sauve et nous justifie par la foi en Jésus-Christ. C'est d'elle qu'il est écrit : « Je » ne rends pas inutile la grâce de Dieu. Car si » la justice vient de la loi, c'est donc pour rien » que le Christ est mort <sup>5</sup> ; » d'elle encore il est écrit : « Vous qui voulez être justifiés par la » loi, vous n'appartenez plus à Jésus-Christ ; » vous êtes déchus de la grâce <sup>6</sup> ; » et ailleurs : « Si c'est par la grâce qu'on est sauvé, ce n'est » donc pas par les œuvres ; autrement la grâce » n'est plus grâce <sup>7</sup> ; » et dans un autre endroit : « Or, la récompense qu'on donne à quelqu'un » pour ses œuvres ne lui est pas imputée » comme une grâce, mais comme une dette. Il » n'en est pas ainsi de celui qui ne fait rien et » croit seulement en celui qui justifie le pé- » cheur ; sa foi lui est imputée à justice <sup>8</sup>. » Je passe d'autres témoignages dont vous pouvez mieux vous souvenir que nous, que vous pouvez mieux comprendre et expliquer avec plus d'autorité. On peut ne pas donner à tort le nom de grâce au bienfait par lequel nous sommes des hommes ; mais je serais étonné qu'elle fût ainsi appelée dans les livres canoniques des prophètes, des évangélistes et des apôtres.

9. Lorsqu'on demanda à Pélage de cesser d'attaquer cette grâce si bien connue des chrétiens fidèles et catholiques, pourquoi, dans son livre, se plaçant lui-même en face de ce reproche, ne répond-il autre chose pour sa justification, sinon que la nature de l'homme créé porte en elle-même la grâce du Créateur ; et qu'ainsi le libre arbitre peut avec le secours de la grâce divine accomplir sans péché les œuvres de justice, puisque Dieu a donné cette puissance à l'homme par les seules forces de sa nature ? On lui répondit : « Le scandale de la » croix est donc anéanti <sup>9</sup> ; le Christ est donc » mort pour rien. » Car s'il n'était pas mort pour nos péchés, ressuscité pour notre justification <sup>10</sup>, monté au ciel, et si, faisant de la cap-

<sup>1</sup> Le livre de la Nature et de la Grâce.

<sup>2</sup> Ci-dessus, lettre 168.

<sup>3</sup> 1 Cor. III, 7.

<sup>4</sup> Rom. VIII, 31, 32, 33. — <sup>5</sup> Gal. II, 21. — <sup>6</sup> Ibid. V, 4. — <sup>7</sup> Rom. XI, 6. — <sup>8</sup> Ibid. IV, 4, 5. — <sup>9</sup> Gal. V, 11. — <sup>10</sup> Rom. IV, 25.



tivité sa captive, il n'avait distribué ses dons aux hommes, est-ce que cette puissance de la nature humaine dont parle Pélage ne subsisterait pas de la même manière ?

10. Peut-être la loi de Dieu manquait-elle, et c'est pour cela que le Christ serait mort ! Mais elle existait déjà cette loi sainte, juste et bonne <sup>1</sup> ; déjà il avait été dit : « Tu ne convoiteras pas <sup>2</sup> ; » déjà avait été donné ce commandement qui comprend toute la loi : « Tu aime-  
ras ton prochain comme toi-même <sup>3</sup>. » Et parce que si on n'aime pas Dieu on ne s'aime pas soi-même, le Seigneur a dit que ces deux commandements renfermaient toute la loi et les prophètes <sup>4</sup> : ces deux préceptes étaient déjà donnés aux hommes. Est-ce qu'une récompense éternelle n'était pas encore promise à la justice ? Il ne le dit pas celui qui, dans ses livres, soutient que le royaume des cieux est promis même dans l'Ancien Testament <sup>5</sup>. Si donc la nature était capable, avec le libre arbitre, d'accomplir et de parfaitement accomplir les œuvres de justice, comme il y avait déjà une prescription sainte, juste et bonne de la loi de Dieu et déjà la promesse d'une éternelle récompense ; c'est donc pour rien que le Christ est mort !

11. La justice ne vient donc pas de la loi ni de la puissance de la nature, mais de la foi et du don de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, seul médiateur entre Dieu et les hommes <sup>6</sup> : si, dans la plénitude des temps, il n'était pas mort pour nos péchés et n'était pas ressuscité pour notre justification, la foi des anciens et la nôtre seraient anéanties. Mais ôtez la foi, que restait-il de justice à l'homme, puisque « le juste vit de la foi ? » Que <sup>7</sup> la mort est entrée dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et qu'ainsi la mort a passé à tous les hommes par ce seul homme en qui tous ont péché <sup>8</sup>, nul assurément n'a été ou n'est délivré par sa puissance propre du corps de cette mort où deux lois se combattent ; perdue, notre nature avait besoin d'un Rédempteur ; blessée, elle avait besoin d'un Sauveur : c'est la grâce de Dieu qui guérit par la foi dans un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme <sup>9</sup> ; comme il était Dieu, il a fait l'homme ; et, sans cesser d'être Dieu, il s'est fait homme pour refaire ce qu'il avait fait.

12. Mais je crois que Pélage ne sait pas que la foi du Christ, révélée plus tard, avait été, sous le voile des figures, la foi de nos pères ; c'est par cette foi et par la grâce de Dieu qu'ont pu être sauvés, à toutes les époques du genre humain, ceux qui ont pu l'être : cela a été fait par un secret jugement de Dieu, et ce jugement n'est pas répréhensible. De là vient que l'Apôtre a dit : « Mais ayant un même esprit de « foi, « le même esprit que nos pères, » selon « qu'il est écrit : *j'ai cru, c'est pourquoi j'ai « parlé* ; nous croyons aussi, et c'est pour cela « que nous parlons <sup>1</sup>. » De là vient que le Médiateur lui-même a dit : « Abraham votre père « a désiré voir mon jour ; il l'a vu, et il a été « ravi <sup>2</sup>. » De là vient que Melchisédech, en offrant le pain et le vin sur la table du Seigneur, sut qu'il figurait le sacerdoce éternel de Jésus-Christ <sup>3</sup>.

13. Mais la loi écrite fut donnée ; l'Apôtre enseigne qu'elle vint dans le monde pour donner lieu à l'abondance du péché, et voici ce qu'il en dit : « Si c'est par la loi que l'héritage « est donné, ce n'est donc plus en vertu de la « promesse ; or, c'est par la promesse que Dieu « l'a donnée à Abraham. Pourquoi donc la loi ? « Elle a été établie pour les transgressions, « jusqu'à l'avènement de celui qui devait « naître et pour qui la promesse a été faite, « et remise par les anges dans la main d'un « médiateur. Or un médiateur ne l'est pas pour « un seul, et Dieu est seul. La loi est-elle donc « contre les promesses de Dieu ? Nullement ; car « si la loi qui a été donnée avait pu vivifier, il « serait vrai de dire que la justice viendrait de « la loi. Mais l'Écriture a tout renfermé sous le « péché, afin que ce fût par la foi en Jésus-  
« Christ que les promesses divines s'accom-  
« plissent au profit de ceux qui croiraient <sup>4</sup>. » Ces paroles ne montrent-elles pas assez que c'est par la loi que l'on connaît le péché et qu'il s'accroît par la prévarication ; « car là où la loi n'est point, il n'y a pas prévarication <sup>5</sup> ? » Pour que le péché ne triomphât pas, il fallait donc recourir à la grâce divine qui est dans les promesses ; et c'est ainsi que la loi n'était pas contre les promesses de Dieu. Car si par elle on connaît le péché et si l'abondance du péché vient de la prévarication, c'est afin que, pour la délivrance, on cherche les divines promesses, c'est-à-dire la grâce de Dieu, et afin

<sup>1</sup> Rom. vii, 12. — <sup>2</sup> Exod. xx, 17. — <sup>3</sup> Lévitiq. xix, 18 ; Rom. xiii, 9. — <sup>4</sup> Matth. xxii, 37-40. — <sup>5</sup> Hébr. xi. — <sup>6</sup> I Tim. ii, 5. — <sup>7</sup> Habac, ii, 4. — <sup>8</sup> Rom. v, 12. — <sup>9</sup> Ibid. vii, 21-25.

<sup>1</sup> II Cor. iv, 13. — <sup>2</sup> Jean, viii, 56. — <sup>3</sup> Gen. xiv, 18. — <sup>4</sup> Gal. iii, 18-22. — <sup>5</sup> Rom. iv, 25.

que dans l'homme commence la justice, non la sienne mais celle de Dieu, qui est un don de Dieu.

14. Il y a donc maintenant des hommes qui, « ignorant la justice de Dieu, » comme il a été dit des Juifs, « et voulant établir leur propre justice, ne se sont pas soumis à la justice de Dieu <sup>1</sup>. » Ils pensent être justifiés par la loi, regardant comme suffisant, pour l'accomplir, le libre arbitre, c'est-à-dire leur propre justice tirée de la nature humaine, et non pas celle qui est un don de la grâce divine, ce qui fait qu'on l'appelle la justice de Dieu. De là ces paroles de l'Apôtre : « Par la loi on connaît le péché. Mais maintenant la justice de Dieu sans la loi s'est manifestée, attestée par la loi et les prophètes <sup>2</sup>. » Elle s'est manifestée, dit saint Paul; elle existait donc, mais comme la rosée accordée à Gédéon, d'abord qui était cachée dans la toison, maintenant on la voit sur l'aire <sup>3</sup>. Ainsi la loi sans la grâce n'aurait pas pu être la mort du péché, mais aurait été sa force, car il a été dit que « le péché est l'aiguillon de la mort et que la force du péché c'est la loi <sup>4</sup> ? » De même que plusieurs, pour se dérober à l'empire du péché, recourent à la grâce maintenant étendue comme sur l'aire, ainsi quelques-uns en petit nombre y avaient recours alors qu'elle était cachée comme dans la toison. Cette dispensation selon les temps se rapporte à la profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu, dont il a été dit : « Comme bien ses jugements sont impénétrables et ses voies incompréhensibles <sup>5</sup> ! »

15. C'est pourquoi si, avant le temps de la loi et au temps même de la loi, nos pères, vivant de la foi, ont été justifiés, non point par la puissance d'une nature faible, pauvre, corrompue, vendue au péché; mais par la grâce de Dieu et la foi, il en est de même aujourd'hui; cette grâce qui se trouve pleinement révélée, nous justifie. Il faut donc que Pélage anathématise ces écrits où il parle contre la grâce, sinon par désobéissance, au moins par ignorance, soutenant que les forces de la nature suffisent pour ne pas pécher et accomplir la loi. S'il nie que ces écrits soient de lui ou s'il prétend que certains endroits sont l'œuvre mentuse de ses ennemis, qu'il les anathématise cependant et les condamne sur vos paternelles exhortations et devant votre autorité.

S'il le veut donc, qu'il apprenne à ôter un scandale pesant pour lui et dangereux pour l'Eglise; ceux qui l'écoutent et qui l'aiment si mal ne cessent d'étendre ce scandale de toutes parts. Du moment qu'ils verraient le livre qu'ils croient ou qu'ils savent être de Pélage, anathématisé et condamné non-seulement par l'autorité des évêques catholiques, surtout par l'autorité de votre sainteté, qui, nous n'en doutons pas, est pour lui, d'un plus grand poids, mais encore par Pélage lui-même, ils n'oseraient plus assurément troubler les cœurs fidèles et simples en parlant contre la grâce de Dieu, manifestée par la passion et la résurrection du Christ; à l'aide de la miséricorde du Seigneur, vos prières brûlantes de charité et de piété s'unissant aux nôtres, ils ne mettraient plus leur confiance dans leur propre vertu, mais dans la grâce divine, pour devenir justes et saints dans cette vie en attendant le bonheur dans l'éternité. Pélage avait envoyé à l'un de nous, par un diacre d'Orient, originaire d'Hippone, des pièces à l'appui de sa justification; notre collègue lui a répondu, et nous avons cru devoir adresser à votre béatitude cette réponse, aimant mieux vous demander de vouloir bien la transmettre vous-même à Pélage; il pourra ainsi ne pas dédaigner de lire cette lettre, en considération de celui qui la lui aura envoyée bien plus que de celui qui l'a écrite.

16. Il paraîtrait plus supportable de laisser dire ceux qui prétendent que l'homme peut vivre sans péché et garder aisément les commandements de Dieu, avec le secours de la grâce, révélée et donnée par l'incarnation du Fils de Dieu; on peut cependant se demander où et quand donc il arrive que nous soyons ainsi tout à fait sans péché : est-ce dans cette vie, au milieu de la continuelle révolte de la chair contre l'esprit <sup>1</sup> ? ou bien sera-ce dans l'autre vie « où s'accomplira cette parole : O mort ! où est ta victoire ? Où est, ô mort ! ton aiguillon ? Car le péché est l'aiguillon de la mort <sup>2</sup>. » Cette question doit être d'autant plus attentivement examinée, que d'autres ont pensé et écrit que l'homme peut être sans péché, même dans cette vie, non pas depuis sa naissance, mais depuis qu'il a passé du péché à la justice et d'une mauvaise vie à une bonne. C'est ainsi qu'ils ont compris ce qui est écrit de Zacharie et d'Elisabeth, savoir « qu'ils marchaient sans reproche dans tous les com-

<sup>1</sup> Rom. x, 3. — <sup>2</sup> Rom. III, 20, 21. — <sup>3</sup> Livre des Juges, vi, 36-40.

<sup>4</sup> 1 Cor. xv, 56. — <sup>5</sup> Rom. xi, 33.

<sup>1</sup> Gal. v, 17. — <sup>2</sup> 1 Cor. xv, 54, 56.



« mandements du Seigneur <sup>1</sup>. » Ils ont cru que ces mots « sans reproche » voulaient dire sans péché, reconnaissant toutefois, et cela se voit en d'autres endroits de leurs ouvrages, reconnaissant pieusement le secours de la grâce de Notre-Seigneur, non point par l'esprit naturel de l'homme, mais par l'Esprit souverain de Dieu <sup>2</sup>. Ils ne paraissent pas avoir fait assez attention que Zacharie était prêtre; or, la loi de Dieu imposait à tous les prêtres l'obligation d'offrir le sacrifice d'abord pour leurs péchés, ensuite pour les péchés du peuple. De même donc que le sacrifice de la prière nous prouve bien que nous ne sommes pas sans péché, puisque le Seigneur nous commande de dire : « Pardonnez-nous nos offenses, » de même les sacrifices des victimes prouvaient aux prêtres qu'ils n'étaient pas sans péché, puisqu'il leur était prescrit de les offrir pour leurs péchés.

17. S'il est vrai que nous devons à la grâce du Sauveur de nous avancer en cette vie par la diminution de la cupidité et l'accroissement de la charité, et de devenir parfaits dans l'autre vie par l'extinction de la cupidité et la consommation de la charité, ces paroles de saint Jean : « Celui qui est né de Dieu ne pèche point <sup>3</sup>, » s'entendent de la charité elle-même, qui seule ne pèche pas. Car nous naissons de Dieu par la charité qui doit s'accroître et s'achever, et non par la cupidité qui doit diminuer et s'éteindre : tant qu'elle est dans nos membres, elle est en opposition avec la loi de l'esprit; mais celui qui né de Dieu n'obéit point à ses mauvais désirs et ne livre point ses membres au péché comme des armes d'iniquité, peut dire : « Ce n'est pas moi qui fais cela, c'est le péché qui habite en moi <sup>4</sup>. »

18. Mais de quelque manière que cette question soit résolue, comme c'est par le secours de la grâce et de l'Esprit de Dieu qu'on suppose qu'il est possible d'être sans péché dans cette vie, il y a quelque chose d'excusable à se tromper en cela. Il ne se trouve personne ici-bas sans péché, mais nous devons faire effort pour arriver à cet état de perfection, et nous devons le demander. Ce n'est pas une impiété diabolique, mais une erreur humaine d'affirmer ce qui doit être l'objet de nos vœux et de nos efforts, lors même qu'on ne saurait montrer un exemple de ce qu'on affirme : on croit possible ce qu'il est assurément louable de

vouloir. Il nous suffit que nul fidèle ne se rencontre dans l'Eglise de Dieu, à quelque degré de perfection qu'il soit monté, qui ose regarder comme ne lui étant pas nécessaire ces paroles de l'oraison dominicale : « Pardonnez-nous nos offenses, » et qui se dise sans péché : il se tromperait lui-même et la vérité ne serait plus en lui <sup>1</sup>, quoiqu'il vécût sans plainte. Donner un sujet de reproche ce n'est pas une de ces fautes ordinaires à la faiblesse humaine, c'est un péché grave.

19. Pour les autres reproches adressés à Pélage, votre béatitude en jugera d'après la manière dont vous verrez dans les *Actes* qu'il s'est défendu. La bonté si douce de votre cœur nous pardonnera d'écrire à votre sainteté une lettre plus longue peut-être qu'elle n'aurait voulu. Nous n'avons pas songé à accroître l'abondance des flots de votre savoir avec un aussi petit ruisseau que le nôtre; mais dans cette grande épreuve du temps où nous sommes (et puisse nous en délivrer Celui à qui nous demandons de ne pas *nous laisser succomber à la tentation!*) nous avons voulu savoir si notre goutte d'eau provient de la même source que votre fleuve : nous avons recherché votre approbation, et nous souhaitons une réponse qui nous console en nous unissant dans la participation de la même grâce.

## LÉTTRE CLXXVIII.

(Année 416.)

Le personnage du nom d'Hilaire, à qui cette lettre est adressée, était évidemment évêque; ce n'est donc pas Hilaire d'Arles, puisque celui-ci ne fut élevé à l'épiscopat qu'en 428; c'est probablement l'évêque de Narbonne. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il n'a rien de commun avec Hilaire de Syracuse dont nous avons reproduit une lettre sous la date de 414; celui-ci, qui, du reste, était laïque, avait entendu parler des erreurs des pélagiens, puisqu'il en informa l'évêque d'Hippone, et la lettre qu'on va lire est adressée à quelqu'un que saint Augustin suppose ne rien savoir de l'hérésie nouvelle.

AUGUSTIN A SON BIENHEUREUX SEIGNEUR ET VÉNÉRABLE FRÈRE ET COLLÈGUE HILAIRE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Notre honorable fils Pallade, en s'éloignant de notre rivage, m'a fait une demande qui est plutôt une grâce : il désire que je le recommande à votre Bonté et je me recommande moi-même à vos prières, bienheureux seigneur et frère vénérable dans la charité du Christ. J'espère que votre sainteté fera ce que

<sup>1</sup> Luc, I, 6. — <sup>2</sup> S. Ambroise. comm. sur s. Luc, I, 6.

<sup>3</sup> I Jean, III, 9. — <sup>4</sup> Rom, VII, 20.

<sup>1</sup> I Jean, I, 8.

nous lui demandons tous les deux. Je sais que vous nous aimez comme nous vous aimons, et le porteur de cette lettre vous apprendra où en sont les choses autour de nous. Toutefois je dirai en peu de mots ce qui est le plus important. Une nouvelle hérésie, ennemie de la grâce du Christ, s'efforce de s'élever contre son Eglise; mais elle ne s'en est pas encore ouvertement séparée. Il s'agit de gens qui osent attribuer une grande puissance à la faiblesse humaine; selon eux, la grâce de Dieu, c'est notre création avec le libre arbitre et la possibilité de ne pas pécher, c'est la connaissance de la loi que Dieu nous ordonne de suivre; et ils prétendent que, pour garder et accomplir les commandements, nous n'avons besoin d'aucun secours divin. Ils conviennent de la nécessité de la rémission des péchés, parce que nous ne pouvons pas faire que ce qu'il y a eu de mal dans notre passé soit non avenu; mais ils soutiennent que, pour éviter le péché dans l'avenir et triompher des tentations, la volonté et les forces humaines suffisent sans le secours de la grâce de Dieu, et que les petits enfants n'ont pas besoin que la grâce du Sauveur les sauve par le baptême, parce qu'aucune tache originelle ne leur fait encourir la damnation.

2. Votre Révérence voit avec nous combien de telles doctrines sont ennemies de la grâce de Dieu accordée au genre humain par Jésus-Christ Notre-Seigneur, et de quelle manière elles atteignent les fondements de toute la foi chrétienne. Nous avons dû vous en parler, afin que votre sollicitude pastorale prenne garde à ces novateurs que nous aimerions mieux voir guéris dans l'Eglise que de les en voir retranchés. Déjà même quand j'écrivais ceci, nous savions qu'un décret prononcé contre eux par un concile tenu à Carthage a été transmis avec une lettre au saint et vénérable pape Innocent, et nous avons également écrit du concile de Numidie au même Siège apostolique.

3. Nous tous qui mettons notre espérance dans le Christ, nous devons résister à cette impiété pestilentielle, la condamner et l'anathématiser unanimement: elle est en contradiction avec nos prières; elle nous laisse dire: « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés <sup>1</sup>, » et tout en nous faisant cette concession, elle veut que l'homme, dans ce corps corruptible

qui appesantit l'âme, puisse, de ses propres forces, parvenir à une si parfaite justice qu'il n'ait plus besoin de demander à Dieu *pardon de nos offenses*. Ces mots: « Ne nous induisez pas en tentation <sup>1</sup>, » les novateurs ne les entendent pas dans le sens que nous devons prier Dieu pour qu'il nous aide à vaincre les tentations, mais pour que nous soyons préservés corporellement des accidents humains; ils regardent comme en notre puissance, par le seul fait des forces naturelles, de vaincre les tentations, et croient qu'il est inutile pour nous de demander ce triomphe par la prière. Je ne puis pas dans une courte lettre réunir toutes les preuves ou la plus grande partie des preuves d'une aussi grande impiété, d'autant plus qu'au moment où je vous écris, les porteurs de ma lettre qui vont s'embarquer me pressent de finir. Mais je crois que votre piété ne me reprochera pas de vous avoir informé d'un mal si grand et contre lequel, Dieu aidant, il importe de se mettre en garde.

## LETTRE CLXXIX.

(Année 416.)

Jean était évêque de Jérusalem; nous avons dit dans l'*Histoire de saint Augustin* <sup>2</sup> quelle fut son attitude en face de Pélage à l'assemblée de Diospolis. Saint Augustin, profitant d'une occasion pour Jérusalem, écrit à Jean pour l'avertir et l'instruire. Toutes ces lettres, à la naissance d'une grande hérésie, sont très-intéressantes, et nous font assister à l'impression même des contemporains.

AUGUSTIN, A SON BIENHEUREUX SEIGNEUR ET VÉNÉRABLE FRÈRE ET COLLÈGUE JEAN, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Je n'ose pas me plaindre de n'avoir reçu aucune lettre de votre sainteté; j'aime mieux croire qu'une occasion vous a manqué que de croire à un dédaigneux oubli de votre part, bienheureux seigneur et vénérable frère. Maintenant voici un serviteur de Dieu, Luc, à qui je confie cette lettre, et qui se propose de bientôt revenir; je rendrai d'abondantes actions de grâces à Dieu et à votre bonté, si vous daignez lui confier quelque chose pour moi. J'entends dire que vous aimez beaucoup notre frère Pélage, votre fils; mais les hommes qui le connaissent le mieux par ses discours, craignent que votre sainteté ne se méprenne sur son compte; accordez-lui la grâce de les détromper.

<sup>1</sup> Matth. 12, 13.

<sup>2</sup> *Histoire de saint Augustin*, chap. xxxvi.

<sup>1</sup> Matth. vi, 12.



2. Parmi ses disciples, il en est deux, de noble naissance et versés dans les belles-lettres, qui, d'après ses exhortations ont renoncé aux espérances du siècle et se sont dévoués au service de Dieu. En eux pourtant avaient apparu certaines choses contraires à la saine doctrine renfermée dans l'Évangile du Sauveur et annoncée par les apôtres ; on trouvait qu'ils attaquaient la grâce de Dieu par laquelle nous sommes chrétiens et dans laquelle « nous attendons la justice par l'esprit et en vertu de la foi <sup>1</sup>. » C'est par nos avis qu'ils ont commencé à revenir à la vérité, et ils m'ont donné un livre qu'ils ont dit être de Pélage, me priant d'y répondre. Ayant vu que je devais faire cela pour mieux ôter de leur âme cette erreur criminelle, j'ai lu et j'ai répondu.

3. Dans ce livre, Pélage n'entend par la grâce de Dieu que la nature par laquelle nous sommes formés avec le libre arbitre. Quant à la grâce que la sainte Écriture nous marque en d'innombrables endroits, nous apprenant que c'est elle qui nous justifie, c'est-à-dire qui fait qu'on devient juste et que la miséricorde de Dieu nous aide à accomplir, et à accomplir parfaitement toute bonne œuvre (et les prières des saints nous le montrent clairement aussi, car les saints demandent au Seigneur de pouvoir observer ce que le Seigneur commande) ; quant à cette grâce, dis-je, non-seulement Pélage n'en parle pas, mais il avance beaucoup de choses contraires. Il affirme en effet et soutient fortement que la nature humaine, par le seul libre arbitre, suffit à l'accomplissement des œuvres de justice et à l'observance de tous les commandements de Dieu. En lisant ce livre, qui donc ne voit pas combien la grâce de Dieu y est combattue, cette grâce dont l'Apôtre dit : « Malheureux homme que je suis ! qui me délivrera du corps de cette mort ? La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur <sup>2</sup> ? » Il ne s'y trouve plus de place pour le secours divin en vue duquel nous devons dire en priant : « Ne nous induisez pas en tentation <sup>3</sup> ? » Si tout peut s'accomplir sans l'aide de Dieu avec le seul pouvoir de la volonté, c'est sans raison que le Seigneur aura dit à l'apôtre Pierre : « J'ai prié pour toi de peur que ta foi ne défaille <sup>4</sup>. »

4. Ces discours pervers et impies ne sont pas seulement en contradiction avec nos prières,

par lesquelles nous demandons au Seigneur tout ce que nous croyons que les saints ont demandé ; ils le sont aussi avec les bénédictions que nous implorons sur le peuple quand nous souhaitons et que nous demandons pour lui au Seigneur qu'il fasse croître de plus en plus la charité au milieu de lui <sup>1</sup>, qu'il donne à tous de s'affermir dans la vertu par son Esprit selon les richesses de sa gloire <sup>2</sup>, qu'il les remplisse de toute joie et de paix dans la foi et qu'ils abondent dans l'espérance et dans la puissance du Saint-Esprit <sup>3</sup>. Pourquoi demander pour eux ces choses, comme faisait l'Apôtre, si déjà notre nature, créée avec le libre arbitre, peut se les attribuer de sa propre volonté ? Pourquoi le même Apôtre dit-il encore : « Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont enfants de Dieu <sup>4</sup>, si c'est notre propre nature qui nous conduit pour devenir enfants de Dieu ? Pourquoi saint Paul dit-il : « Que l'Esprit aide notre faiblesse <sup>5</sup>, » si notre nature est telle qu'elle n'ait pas besoin du secours de l'Esprit pour les œuvres de justice ? Pourquoi est-il écrit que « Dieu est fidèle, qu'il ne permettra pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces et qu'il nous fera profiter de la tentation elle-même, afin de pouvoir persévérer <sup>6</sup>, » si nous trouvons dans les forces du libre arbitre de quoi surmonter toutes les tentations ?

5. Que dirai-je de plus à votre sainteté ? Je sens que je vous fatigue, d'autant plus que vous avez besoin qu'on vous traduise ma lettre. Si vous aimez Pélage, qu'il vous aime lui aussi, ou, plutôt, qu'il s'aime lui-même, et qu'il ne vous trompe pas. Lorsque vous l'entendez reconnaître la grâce de Dieu et le secours de Dieu, vous croyez qu'il entend ce que vous entendez vous-même d'après l'enseignement catholique ; car vous ne savez pas ce qu'il a écrit dans son livre. C'est pour cela que je vous envoie ce livre et ce que j'y ai répondu ; votre grandeur verra de quelle grâce et de quel secours il entend parler, quand on lui fait remarquer que son sentiment est en opposition avec la grâce de Dieu et le secours de Dieu. Montrez-lui donc, par vos instructions, vos exhortations, vos prières pour son salut qui doit être dans le Christ, qu'il faut qu'il reconnaisse cette même grâce de Dieu, reconnue par les saints, quand ils demandaient au

<sup>1</sup> Galat. v, 5. — <sup>2</sup> Rom. vii, 21, 25. — <sup>3</sup> Matth. vi, 13. — <sup>4</sup> Luc, xii, 32.

<sup>1</sup> 1 Thess. iii, 12. — <sup>2</sup> Ephés. iii, 16. — <sup>3</sup> Rom. xv, 13. — <sup>4</sup> Rom. xiii, 41. — <sup>5</sup> Ibid. 26. — <sup>6</sup> 1 Cor. x, 13.

Seigneur de pouvoir exécuter ses commandements : les prescriptions imposées prouvent notre volonté , et les prières des saints prouvent le besoin d'être aidé dans la faiblesse de la volonté humaine.

6. Demandez nettement à Pélage s'il veut qu'on prie pour ne pas tomber dans le péché. S'il ne le veut pas , qu'on lui lise ce passage de l'Apôtre : « Mais nous prions Dieu pour que « vous ne fassiez rien de mal <sup>1</sup>. » S'il y consent , qu'il prêche ouvertement la grâce par laquelle nous sommes secourus, de peur qu'il ne fasse lui-même beaucoup de mal. Car cette grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, sauve tous ceux qui sont sauvés : personne , sans elle , ne peut l'être en aucune manière. « De même que tous meurent en Adam , dit « l'Apôtre, de même tous seront vivifiés en « Jésus-Christ <sup>2</sup>; » cela ne signifie pas que nul ne sera condamné, mais que nul ne sera sauvé autrement. Comme il n'est point de fils de l'homme qui ne le soit par Adam , ainsi il n'y a d'enfants de Dieu que ceux qui le sont par le Christ. Par Adam seul on peut devenir fils de l'homme, et aucun fils de l'homme ne peut que par le Christ devenir fils de Dieu. Que Pélage nous dise ici franchement sa pensée ; veut-il qu'on sauve par la grâce du Christ les enfants qui ne peuvent pas encore vouloir ni connaître la justice ? Croit-il que le péché soit entré dans le monde par un seul homme et par le péché la mort , et que la mort ait passé à tous les hommes par ce seul homme en qui tous ont péché <sup>3</sup> ? Croit-il que ce soit aussi pour les enfants, à cause du péché originel , qu'ait été répandu le sang du Christ, qui l'a été pour la rémission des péchés <sup>4</sup> ? Voilà principalement les points sur lesquels nous voulons savoir ce qu'il croit , ce qu'il soutient , ce qu'il reconnaît et prêche. Quant aux autres reproches qu'on lui adresse, lors même qu'il serait convaincu d'erreur, qu'on le supporte plus patiemment jusqu'à ce qu'il se corrige.

7. Je vous demande aussi de vouloir bien nous transmettre les actes ecclésiastiques par lesquels on dit qu'il s'est justifié. Je le demande au nom de beaucoup d'évêques qui partagent à cet égard mes doutes inquiets. Si je suis seul à vous écrire , c'est que je n'ai pas voulu perdre l'occasion de ce porteur pressé de s'embarquer et qui se propose, dit-on , de revenir

bientôt de son voyage. Au lieu de ces actes ou d'une partie de ces actes, Pélage nous a envoyé une sorte de mémoire pour sa défense et comme le résumé des réponses qu'il aurait faites aux objections des évêques des Gaules <sup>1</sup>. Dans ce mémoire, répondant au reproche d'avoir dit que l'homme peut vivre sans péché et garder , s'il le veut , les commandements de Dieu : « Je l'ai dit, a-t-il répondu ; car Dieu a « donné à l'homme ce pouvoir. Je n'ai pas dit « qu'il se trouve quelqu'un qui n'ait pas péché « depuis son enfance jusqu'à sa vieillesse, mais « qu'un homme converti par son propre effort, « peut être sans péché, avec le secours de la « grâce de Dieu, et que le péché ne le rend pas « inconvertissable pour l'avenir. »

8. Pélage, dans cette réponse, votre sainteté le voit , reconnaît que le premier temps de la vie de l'homme depuis l'enfance n'est pas sans péché, mais qu'il peut, par son propre effort et avec la grâce de Dieu , s'élever à une vie qui soit sans péché. Pourquoi donc , dans le livre auquel j'ai répondu, dit-il qu'il y a des hommes dont toute la vie a été exempte de tout péché ? Car voici à cet égard ses propres paroles : « Cela peut très-bien se dire de ceux dont l'E- « criture ne rappelle ni les bonnes ni les mau- « vaises œuvres ; mais pour ceux dont elle dit « qu'ils ont été justes, elle aurait certainement « fait mention de leurs péchés si elle avait su « qu'ils en eussent commis. J'admets, ajoutez- « t-il, que l'Écriture n'ait pas dévoilé les péchés « de tout le monde aux époques où la foule « humaine était grande ; mais au commence- « ment du monde, lorsqu'il y avait sur la terre « quatre hommes seulement , pourquoi n'au- « rait-elle pas marqué les péchés de chacun ? « S'est-elle arrêtée devant le trop grand nom- « bre d'hommes, puisqu'il n'y avait pas foule « alors ? N'est-il pas plus vrai de dire qu'elle « n'a parlé que des péchés commis, et n'a pas « pu marquer des fautes qui n'existaient pas ? « Au commencement des temps il y avait « quatre hommes, Adam et Eve et leurs deux « fils, Caïn et Abel. Eve a péché ; l'Écriture le « raconte ; Adam a péché ; la même Écriture « le dit , et dit également que Caïn a péché ; « elle ne marque pas seulement leurs péchés , « elle en marque la qualité. Si Abel eût aussi « péché, l'Écriture l'aurait rapporté sans doute ; « si elle n'en a pas fait mention, c'est donc qu'il « n'a pas péché. »

<sup>1</sup> Il Cor. XIII, 7. — <sup>2</sup> I Cor. XV, 22. — <sup>3</sup> Rom. XV, 12. — <sup>4</sup> Matth. XXVI, 28.

<sup>1</sup> Héros et Lazare.



9. Ces paroles sont textuellement extraites du livre de Pélage, et votre sainteté pourra les trouver. Vous verrez le cas que vous devez faire de ses dénégations. Il dira peut-être qu'Abel lui-même n'a commis aucun péché, mais qu'il n'a pas été pour cela sans péché, et qu'on ne saurait le comparer au Seigneur, qui seul a vécu sans péché dans une chair mortelle; il dira qu'Abel avait le péché originel qu'il tirait d'Adam et n'avait pas commis en lui-même. Plût à Dieu qu'il tint ce langage ! Nous pourrions alors avoir avec certitude son sentiment sur le baptême des enfants. Il ajoutera peut-être que personne, il est vrai, ne demeure sans péché depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, et que s'il dit qu'Abel a été sans péché, c'est qu'il n'est pas devenu vicieux. Mais tel n'est pas le sens de ses paroles; il prétend qu'on pèche au premier temps de la vie et que dans la suite on peut ne plus pécher. Il se défend d'avoir dit « qu'il se trouve quelqu'un « qui depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse n'ait « pas péché, » mais il convient seulement d'avoir dit que « l'homme converti par son propre effort peut, avec le secours de la grâce de « Dieu, ne plus pécher. » Car le mot de « conversion » indique une première vie coupable. Qu'il avoue donc qu'Abel a péché dans ce premier temps de la vie qu'il déclare ne pouvoir être sans souillure, et qu'il relise son livre, où il a dit certainement ce que dans sa défense il déclare n'avoir pas dit.

10. S'il répond que ce livre ou que cet endroit de son livre n'est pas de lui, j'invoquerai le témoignage compétent de nobles et pieux hommes qui sont assurément de ses amis; leur témoignage sera ma justification : ils diront qu'ils m'ont eux-mêmes donné ce livre, que cet endroit s'y trouve, que l'ouvrage est de Pélage; il me suffira que Pélage ne puisse pas dire que j'aie moi-même écrit ou falsifié le livre. Chacun est libre de croire celui d'entre eux qu'il voudra; il ne m'appartient pas de m'arrêter plus longtemps là-dessus. Nous vous prions de faire passer à Pélage le livre même, s'il nie ce qu'on lui reproche de soutenir contre la grâce du Christ. Le mémoire qu'il nous a envoyé pour sa défense est si obscur que si, par aucune ambiguïté de paroles, il ne trompe votre sainte prudence qui ne connaît pas ses autres écrits, nous en éprouverons une grande joie, et nous nous occuperons peu de savoir s'il a jamais soutenu des doctrines

perverses et impies, ou s'il les a quittées pour rentrer dans la vérité.

## LETTRE CLXXX.

(Année 416.)

On connaît Océanus qui fut l'ami, le correspondant de saint Jérôme. C'est dans cette lettre que saint Augustin nous apprend que le grand solitaire de Bethléem avait fini par se ranger à son sentiment sur la célèbre question du mensonge officieux; on remarquera l'humilité de l'évêque d'Hippone qui se borne à dire que saint Jérôme avait adopté en cela l'opinion de saint Cyprien.

AUGUSTIN A SON TRÈS-CHER SEIGNEUR ET VÉNÉRABLE FRÈRE, PARMIS LES MEMBRES DU CHRIST, OCÉANUS, SALUT.

1. J'ai reçu deux lettres de votre charité; dans l'une vous en mentionnez une troisième que vous dites m'avoir précédemment envoyée; je ne me rappelle pas l'avoir reçue, ou plutôt je crois bien me rappeler qu'elle ne m'est pas parvenue. Je rends grâce à votre bonté de celles que j'ai reçues. Si je n'y ai pas répondu tout de suite, c'est qu'un ouragan d'affaires m'en a empêché. Maintenant qu'un peu de loisir m'est donné, j'aime mieux vous répondre quelque chose que de garder envers votre charité si pure un plus long silence et vous déplaire par un excès de parole bien plus que par ma taciturnité.

2. Je savais déjà le sentiment de saint Jérôme sur l'origine des âmes, et j'avais lu ce que vous citez de son livre dans votre lettre. Ce qui embarrasse la question, ce n'est pas ce qui préoccupe quelques esprits qui demandent comment Dieu pourrait accorder des âmes aux unions adultères; car si ces âmes vivent bien et s'attachent à Dieu par la foi et la piété, elles ne peuvent éprouver aucun dommage ni de leurs propres péchés, ni, à plus forte raison, des péchés de leurs parents. Mais je me demande avec raison, s'il est vrai que de nouvelles âmes soient créées de rien pour chacun de ceux qui naissent, comment celui « en qui « l'iniquité n'est pas » pourrait damner avec justice d'innombrables enfants qu'il sait devoir sortir de ce monde sans le baptême, avant les années de raison, avant qu'ils puissent comprendre ou faire rien de bien ou de mal. Il n'est pas besoin de s'étendre là-dessus, parce que vous savez ce que je veux ou plutôt ce que je ne veux pas dire; je crois m'être assez ex-

<sup>1</sup> Rom. IX, 14.

pliqué avec un homme tel que vous. Toutefois si vous lisez, ou si vous entendez de la bouche de saint Jérôme, ou si Dieu vous inspire à vous-même quelque chose qui puisse résoudre la question, je vous conjure de me le communiquer, et je vous en rendrai de plus amples actions de grâces.

3. Quant au mensonge officieux et utile pour lequel vous avez cru pouvoir indiquer l'exemple de Notre-Seigneur, qui dit que le Fils ignore le jour et l'heure de la fin du monde<sup>1</sup>, je prenais plaisir, en vous lisant, aux efforts de votre esprit, mais il ne me paraît pas du tout qu'une locution figurée puisse s'appeler un mensonge. Ce n'est pas mentir que de dire qu'un jour est joyeux parce qu'il nous rend joyeux, ou que le lupin est triste parce que son amertume donne une expression de tristesse au visage de celui qui en goûte; ou de dire que Dieu sait quand il permet que l'homme connaisse; vous avez rappelé vous-même que cela a été dit à Abraham<sup>2</sup>. Ce ne sont pas là des mensonges; vous le voyez aisément. C'est pourquoi le bienheureux Hilaire, expliquant ce passage obscur, y a reconnu un langage figuré; il nous fait entendre que le Seigneur n'a pas dit qu'il ignorât en lui-même « le jour et l'heure, » mais qu'il l'ignorait en ceux à qui il voulait le cacher<sup>3</sup>; et par là saint Hilaire n'a pas excusé un mensonge, il a montré qu'il n'y en avait pas, non-seulement dans ces tropes moins en usage, mais même dans la métaphore qui est une manière de parler connue de tous<sup>4</sup>. Quelqu'un prétendra-t-il que c'est mentir que de dire que les vignes sont perlées, les moissons ondoyantes, les jeunes gens fleuris, par la raison qu'on ne voit ici ni perles ni ondes ni fleurs proprement dites?

4. Avec votre esprit et votre instruction vous comprenez facilement combien il y a loin de là à ces paroles de l'Apôtre: « Comme je vis « qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité « de l'Évangile, je dis à Pierre devant tous: Si « vous qui êtes Juif, vous vivez comme les « gentils et non comme les Juifs, pourquoi « forcez-vous les gentils à judaïser<sup>5</sup>? » Il n'y a ici aucune obscurité qui tienne à des figures, ce sont les termes propres d'un langage très-

clair. Le docteur des nations a dit ici vrai ou a dit faux à ceux qu'il enfanlait jusqu'à ce que le Christ se formât en eux<sup>1</sup>; et à qui il avait déclaré, en prenant Dieu à témoin: « En vous « écrivant ceci, me voici devant Dieu! je ne « ments pas<sup>2</sup>. » S'il a dit faux (ce qu'à Dieu ne plaise!), vous voyez les conséquences: la vérité invoquée et l'admirable exemple de l'humilité de Pierre doivent vous éloigner en même temps de l'une et de l'autre faute.

5. Mais pourquoi s'arrêter plus longtemps ici? Cette question a été suffisamment traitée par lettres entre le vénérable frère Jérôme et moi. Dans son récent ouvrage publié sous le nom de Clitobule contre Pélage, il a suivi là-dessus le sentiment du bienheureux Cyprien que nous suivions nous aussi<sup>3</sup>. Mieux vaudrait s'occuper de la question de l'origine des âmes, non point pour résoudre les objections tirées des unions adultères, mais pour ne pas laisser croire que des innocents puissent être damnés, ce qui ne saurait être. Si vous apprenez d'un aussi grand homme quelque chose qui soit capable de dissiper les doutes, ne nous le refusez pas, je vous en prie. Vous m'apparaissez dans vos lettres si instruit et si aimable que j'attacherais beaucoup de prix à correspondre avec vous. Ne tardez pas à nous envoyer je ne sais quel ouvrage de cet homme de Dieu, que le prêtre Orose a apporté et qu'il vous a donné à copier, et où l'on dit que saint Jérôme a si admirablement parlé de la résurrection de la chair. Si nous ne vous l'avons pas demandé plus tôt, c'est que nous pensions que vous étiez occupé de le copier et de le corriger: mais nous croyons que maintenant vous avez eu amplement tout le temps pour cela. Vivez pour Dieu en vous souvenant de nous.

## LETTRE CLXXXI.

(Année 416.)

Cette lettre du pape Innocent est belle, éloquent, rapide; on aime à entendre le chef de l'Église déclarer sa conformité de sentiments avec la vieille Afrique chrétienne sur les grands points de la foi.

INNOCENT A AURÈLE, NUMIDE, RUSTICIEN, AURÈLE, NUMIDIUS, RUSTICIEN, FIDENTIEN, EVAGRE, ANTOINE, PALATIN, ADEODAT, VINCENT, PUBLIEN, THÉASE, TUTUS, PANNONIEN, VICTOR, RESTITUT, RUSTICUS, FORTUNATIEN, UN AUTRE RESTITUT,

<sup>1</sup> Marc. XIII, 32. — <sup>2</sup> Geo. XXII, 12.

<sup>3</sup> Bossuet a admirablement développé cette pensée dans les *Méditations sur l'Évangile*, 77<sup>e</sup> jour et suivants.

<sup>4</sup> Saint Hilaire sur la Trinité, livre 9<sup>e</sup>.

Galat. II, 14.

<sup>1</sup> Gal. IV, 29. — <sup>2</sup> Ibid. I, 20.

<sup>3</sup> S. Jérôme, liv. I. cont. Pélage. Lett. 71, à Quintus.



AMPÉLIEN, AMBIVIEN, FÉLIX, DONATIEN, ADÉODAT, OCTAVIEN, SÉROTIN, MAJORIN, POSTHUMIEN, CRISPULE, UN AUTRE VICTOR, LEUCIEN, MARIANUS, FRUCTUOSUS, FAUSTINIEN, QUODVULTDEUS, CANDORIEN, MAXIME, MÉGASE, RUSTICUS, RUFINIEN, PROCULE, SÉVÈRE, THOMAS, JANVIER, OCTAVIEN, PRÉTENTAT, SIXTE, QUODVULTDEUS, PENTHADIUS, QUODVULTDEUS, CYPRIEN, SERVILIEN, PELAGIEN, MARCELLUS, VENANTIUS, DIDYME, SATURNIN, BYZACENUS, GERMAIN, GERMANIEN, INVENTIUS, MAJORIN, INVENTIUS, CANDIDE, CYPRIEN, EMILIEN, ROMAIN, AFRICAÏN, MARCELLIN, ET AUX AUTRES BIEN-AIMÉS FRÈRES DU CONCILE DE CARTHAGE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Quand vous vous êtes occupés des questions les plus dignes de la sollicitude sacerdotale, les plus dignes surtout de l'examen d'un concile véritable, légitime et catholique, vous avez aussi efficacement servi la cause de notre religion en nous consultant et en vous référant à notre jugement qu'en prononçant vos décrets; vous vous montriez en cela fidèles à l'antique tradition et à la discipline ecclésiastique; vous saviez ce qui est dû au Siège apostolique, où nous tous qui y sommes assis n'avons d'autre désir que de suivre l'Apôtre lui-même, et d'où découlent tout l'épiscopat et toute l'autorité de ce nom. Aussi, à l'exemple de l'Apôtre, nous condamnons ce qui est mal et nous louons ce qui est bien; nous louons surtout la docilité sacerdotale que vous témoignez aujourd'hui. Persuadés qu'il ne faut pas dédaigner les lois de nos pères, puisqu'ils les ont établies en vertu d'une autorité non pas humaine mais divine, vous pensez que toute décision prise dans les pays les plus éloignés ne doit pas être considérée comme définitive avant qu'elle soit portée à la connaissance de ce siège; afin qu'une sentence justement prononcée se trouve ainsi confirmée par toute son autorité; afin que toutes les eaux partent comme de leur source première, qu'elles coulent pures à travers les diverses régions du monde entier, et que les autres Eglises apprennent ce qu'elles ont à prescrire, qui sont ceux qu'elles peuvent purifier et ceux dont l'eau sainte ne pouvait plus laver les souillures indélébiles.

2. C'est pourquoi je vous félicite, très-chers frères, de nous avoir écrit par notre frère et collègue Jules; en même temps que vous veillez au salut de vos Eglises, vous montrez votre sollicitude pour toutes les Eglises du monde et vous nous demandez un décret qui puisse leur profiter à toutes, vous désirez ainsi que l'Eglise, affermie dans ses propres règles et appuyée sur une juste sentence, soit mise en garde contre ces hommes pervers, armés ou plutôt renversés par des subtilités coupables, qu'ils répandent sous ombre de foi catholique. Ils vomissent un poison mortel, et cherchent à détruire toutes les règles du vrai dogme pour corrompre la foi des cœurs pieux.

3. Il faut donc s'occuper de guérir promptement, de peur que ce mal exécrationnel ne fasse dans les esprits une plus profonde invasion. Lorsqu'un médecin se trouve en face de quelque maladie de ce corps de terre, il croit avoir donné une grande preuve de l'excellence de son art si ses soins rendent promptement la santé à un malade dont on désespérait. Découvre-t-il une plaie avec de la pourriture? il emploie les fomentations ou tout autre remède pour la cicatriser; s'il ne lui est pas possible de guérir le membre atteint, il le retranche pour préserver le reste du corps. Il faut donc porter le fer là où la plaie menace d'envahir les parties pures et saines du corps, de peur que, par un trop long retard, le mal ne s'attache aux entrailles et ne devienne incurable.

4. Que pouvons-nous penser de bon de ceux qui s'attribuent à eux-mêmes ce qu'ils valent et ne rapportent rien à celui dont chaque jour ils obtiennent la grâce? Mais que dis-je? de tels hommes n'obtiennent aucune grâce de Dieu; ils prétendent obtenir sans lui ce que méritent à peine de recevoir ceux qui s'adressent à lui. Quoi de plus inique, de plus grossier, de plus étranger à la religion, de plus ennemi des esprits chrétiens que de refuser d'attribuer ce que tu reçois chaque jour de la grâce, à Celui à qui tu reconnais devoir le bienfait de l'existence? Tu vaudras donc mieux pour te conduire que Celui qui t'a fait! Et tandis que tu crois lui devoir de vivre, comment ne crois-tu pas lui devoir de vivre pieusement en obtenant tous les jours sa grâce? Et toi qui ne conviens pas que nous ayons besoin du secours de Dieu, comme si nous ne devions notre perfection qu'à nous-mêmes, comment ne vois-tu pas que, lors même que nous pourrions devenir tels par nous-mêmes, il nous faudrait demander encore son secours?

5. Je voudrais savoir ce que répondra celui qui nie ce secours de Dieu. Est-ce nous qui ne le méritons pas? est-ce Dieu qui ne peut pas l'accorder, ou n'y a-t-il rien qui doive déterminer chacun de nous à le demander? Que Dieu le puisse, ses œuvres même l'attestent; que nous ayons besoin de son aide tous les jours, nous ne pouvons pas le nier. Nous l'implorons si nous vivons sagement, pour une meilleure et plus sainte vie; et si des sentiments pervers nous éloignent du bien, nous en avons plus besoin encore pour rentrer dans la droite voie. Quoi de plus mortel, de plus menaçant, de plus périlleux que de se croire suffisamment pourvu avec le libre arbitre et de ne plus rien demander au Seigneur! C'est oublier notre Créateur, et faire étalage de notre liberté aux dépens de sa puissance, comme si, après nous avoir créés libres, Dieu n'avait plus rien à nous donner! C'est ne pas savoir que si, à force de grandes prières, la grâce de Dieu ne descend pas en nous, nous chercherons bien en vain à triompher de notre corruption et des entraînements de nos sens: la puissance de résister ne peut nous venir du libre arbitre, mais uniquement du secours de Dieu.

6. Il est un homme bienheureux et déjà élu qui

n'aurait eu besoin de rien et aurait eu raison de ne rien demander, si le libre arbitre eût mieux valu que le secours divin, et cependant il erie qu'il a besoin de l'aide de Dieu et il le prie : « Soyez mon appui, dit-il au Seigneur, ne m'abandonnez pas, ne me rejetez pas, Dieu mon Sauveur<sup>1</sup>. » David appelle Dieu à son secours, et nous le libre arbitre ! Nous disons qu'il peut nous suffire d'être nés, et David supplie Dieu qu'il ne le délaisse pas ! N'apprenons-nous pas clairement ce que nous devons demander à Dieu, quand un si saint homme, conjure le Seigneur de ne pas le rejeter ? Ceux qui professent des sentiments pareils doivent condamner ces endroits du Psalmiste. Il faudra dire que David ne savait pas prier et ne connaissait pas sa nature, puisque, sachant tout ce qu'il y a de force en elle, il demande, dans ses oraisons, que Dieu soit son aide et son aide continuel ! Il ne lui suffit pas de demander son assistance continuelle, il lui demande avec instance de ne l'abandonner jamais, il le dit et le erie dans tout le psautier. Si donc un aussi grand homme, en implorant sans cesse le Seigneur, nous a enseigné la nécessité du secours divin, comment Pélage et Célestius, mettant de côté les psaumes et les enseignements qu'on y trouve, espèrent-ils persuader à quelques-uns que nous ne devons pas chercher le secours de Dieu et que nous n'en avons pas besoin, pendant que tous les saints nous attestent qu'ils ne peuvent rien sans lui ?

7. Cet homme éprouva ce que vaut tout seul le libre arbitre, lorsque, usant imprudemment de ses forces, il plongea dans les profondeurs de la prévarication et ne trouva rien pour en sortir ; victime de sa liberté, il serait resté éternellement sous le coup de cette ruine, si le Christ à son avènement, ne l'en eût relevé par sa grâce. Le Christ, en effet, dans une régénération nouvelle, efface par le baptême tous ses péchés passés ; il affermit ses pas dans une voie plus droite et ne refuse pas sa grâce pour l'avenir. Quoiqu'il ait racheté l'homme des fautes anciennes, cependant, sachant que l'homme pouvait pécher de nouveau, le Sauveur a mis pour lui en réserve de nombreux moyens de s'amender encore. Il a des remèdes quotidiens, et si nous ne nous appuyons pas sur eux avec confiance, nous ne pourrons surmonter les erreurs humaines : il faut vaincre avec son secours ou être vaincu sans lui. J'insisterais davantage si vous n'aviez pas tout dit.

8. Quiconque donc soutient que nous n'avons pas besoin du secours divin, se déclare ennemi de la foi catholique et se montre ingrat envers les bienfaits de Dieu. Ils ne sont plus dignes de notre communion ceux qui l'ont souillée en prêchant une telle doctrine. En pratiquant ce qu'ils disent, ils se sont grandement écartés de la vraie religion. Toute notre religion, nos prières de chaque jour ont pour but unique d'obtenir la miséricorde de Dieu ; comment pourrions-nous supporter des discours pareils ? Quel est l'aveuglement de ces âmes pour ne pas voir que si, par

leur indignité, elles ne sentent aucune grâce de Dieu, il en est d'autres que la grâce divine comble chaque jour de ses dons ? Il n'est pas d'aveuglement que ne méritent ceux qui ne se sont pas même laissé la ressource de revenir de leurs erreurs avec le secours divin. En niant ce secours, ils ne l'ont point ôté aux autres, mais ils l'ont ôté entièrement à eux-mêmes. Il importe de les repousser, de les rejeter bien loin du sein de l'Eglise, de peur que l'impunité de l'erreur ne la fasse croître et devenir inguérissable. Une plus longue condescendance exposerait beaucoup de fidèles, beaucoup d'imprudents à tomber dans les pièges de la perversité : s'ils voyaient qu'on laissât ces gens-là en paix dans l'Eglise, ils pourraient croire que leur doctrine est bonne.

9. Qu'elle soit donc séparée d'un corps sain la partie qui ne l'est pas ; que ce qui est en bon état soit préservé soigneusement de la contagion ; que les brebis malades soient enlevées du milieu du troupeau ; que dans le corps tout entier éclate cette pureté de doctrine qui est la vôtre et dont votre jugement en cette occasion est pour nous le témoignage ; il y a entre nous communauté de sentiments. Si cependant ces hommes-là venaient à invoquer le secours de Dieu qu'ils ont nié jusqu'à présent, et à reconnaître qu'ils en ont besoin ; si, guéris de la maladie produite en eux par les inclinations corrompues de leur cœur, si, délivrés de tout ce qui obscurcit leur âme et les empêche de voir la vérité, ils passaient de l'épaisseur de leurs ténèbres à la lumière, et qu'ils condamnassent ce qu'ils ont soutenu jusqu'ici ; enfin si dociles à de bons enseignements et déjà quelque peu amendés, ils se montraient disposés à se laisser désabuser par les conseils de la vérité ; les évêques pourraient leur prêter assistance jusqu'à un certain point et donner à leurs blessures les soins que l'Eglise ne refuse pas aux pécheurs lorsqu'ils viennent à résipiscence. Ainsi ramenés des précipices, ils rentreraient dans le bercail du Seigneur : laissés dehors et n'étant plus protégés par les remparts de la foi, ils demeureraient exposés à tous les périls et à la fureur des loups ; ils seraient d'autant moins en état de leur résister que la perversité de leur doctrine les aurait déjà excités contre eux. Mais vos instructions et l'abondance des témoignages de notre loi ont déjà suffisamment répondu aux novateurs ; il ne nous reste plus rien à dire parce que vous n'avez rien omis, rien supprimé de ce qui est de nature à les réfuter et à les convaincre. C'est pourquoi nous n'avons cité aucun passage de l'Ecriture ; votre relation est remplie de ces saintes autorités ; ou voit assez que tant de doctes évêques n'ont rien oublié : il ne conviendrait pas de croire que vous eussiez passé quelque chose d'important pour la cause.

*Et d'une autre main.* Portez-vous bien, frères. *Et à côté.* Donn<sup>1</sup> le sixième des calendes de février<sup>1</sup> après le VII<sup>e</sup> consulat de Théodose et le V<sup>e</sup> de Junius Quartus.

<sup>1</sup> Le 26 Janvier.

<sup>1</sup> Ps. xxvi, 9.



## LETTRE CLXXXII.

(Année 416.)

Le pape Innocent répond aux pères du concile de Milève sur les erreurs de Pélage et de Célestius.

INNOCENT A SILVAIN L'ANCIEN, A VALENTIN ET A SES AUTRES BIEN-AIMÉS FRÈRES QUI ONT ASSISTÉ AU CONCILE DE MILÈVE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Au milieu des soins de l'Eglise romaine et des occupations du Siège apostolique, où il nous faut répondre brièvement et exactement aux questions qui nous arrivent de toutes parts, notre frère et collègue Jules nous a remis inopinément la lettre que vous nous avez adressée du concile de Milève dans votre intérêt pour la foi, en y joignant la lettre du concile de Carthage exprimant les mêmes plaintes. L'Eglise se réjouit beaucoup que les pasteurs montrent une si grande sollicitude pour les troupeaux qui leur sont confiés ; ils ne se bornent pas à empêcher leurs brebis d'errer, mais s'ils apprennent que d'autres brebis sont séduites par l'attrait cruel de pâturages dangereux et qu'elles persistent dans l'égarement, ces pasteurs veulent les séparer complètement du troupeau ou bien les rappeler de leurs longs désordres et les soumettre à la vigilance d'autrefois. Toujours prudents dans le parti qu'ils prennent, ils redoutent la contagion des mauvais exemples par de faciles admissions et prennent garde aussi de ne pas exposer des brebis aux loups en les repoussant dans leur sincère retour. Votre consultation à cet égard est pleine de sagesse et de foi catholique. Qui peut supporter l'erreur ou ne pas accueillir le repentir ? De même que je trouverais mauvais d'agir de connivence avec les pécheurs, ainsi je trouverais impie de ne pas tendre la main à ceux qui se convertissent.

2. Vous consultez donc avec empressement et convenance, sur le parti à prendre dans les choses difficiles, les oracles du Siège apostolique, de ce siège, dis-je, qui demeure chargé de la sollicitude de toutes les Eglises, sans compter les affaires du dehors ; vous ne faites que suivre en cela l'ancienne règle qui, vous le savez comme moi, s'est toujours pratiquée dans tout l'univers. Mais je laisse cela, car je ne crois pas que votre sagesse l'ignore : que prouve en effet votre démarche si ce n'est que vous savez bien que de la source apostolique coulent sans cesse à travers tous les pays des réponses aux questions adressées ? C'est surtout quand on agite les matières de foi que tous nos frères et collègues doivent, je le crois, comme le fait maintenant votre charité, s'en référer uniquement à Pierre, c'est-à-dire à l'auteur même de leur nom et de leur dignité, à cause du profit commun que peuvent en tirer toutes les Eglises du monde entier. Car nécessairement elles y prendront garde davantage, lorsqu'elles verront que,

sur le rapport de deux conciles, notre sentence a retranché de la communion catholique les inventeurs de cette détestable doctrine.

3. Votre charité accomplit donc un double bien : vous avez le mérite de suivre les canons, et tout l'univers y trouve son profit. Quel catholique voudrait désormais communiquer avec des ennemis du Christ ? qui voudrait même partager avec eux la même lumière par la communauté de vie ? Qu'on fuie donc les auteurs de la nouvelle hérésie. Que pouvaient-ils faire de pis contre Dieu que d'anéantir la prière de tous les jours en niant les secours divins ? C'est comme si on disait : qu'ai-je besoin de Dieu ? — C'est bien contre eux que le Psalmiste peut dire : « Voilà des hommes qui n'ont pas pris Dieu pour leur appui<sup>1</sup>. » En niant le secours de Dieu, ils disent que l'homme peut se suffire, qu'il n'a pas besoin de la grâce divine sans laquelle il tombe dans les pièges du démon, pendant qu'il prétend qu'avec sa seule liberté il accomplira parfaitement tous les commandements. O mauvaise doctrine d'intelligences dépravées ! Qu'on se rappelle comment cette même liberté trompa le premier homme ; en la gouvernant mollement, il tomba par orgueil dans la prévarication, et il n'en serait jamais sorti si, par une régénération providentielle, l'avènement de Jésus-Christ Notre-Seigneur n'avait rétabli la liberté humaine dans son ancien état. Qu'on écoute David lorsqu'il dit : « Notre secours est dans le nom du Seigneur<sup>2</sup> ; « soyez mon appui, ne m'abandonnez pas, ne me rejetez pas, Dieu mon Sauveur<sup>3</sup> ! » A quoi bon ces paroles si ce que David demande au Seigneur en gémissant dépend de sa seule volonté ?

4. Cela étant ainsi et toutes les pages nous montrant que la volonté libre doit s'appuyer sur l'assistance de Dieu, et qu'elle ne peut rien sans elle, comment Pélage et Célestius, d'après ce que vous nous dites, se persuadent-ils à eux-mêmes que la volonté suffit, et, ce qui est plus douloureux, comment l'ont-ils déjà persuadé à beaucoup d'autres ? Les témoignages des Ecritures ne nous manqueraient point pour renverser un pareil enseignement, si nous ne savions pas que votre sainteté possède à fond les Livres Saints ; les autorités, et en si grand nombre, que renferme votre lettre suffisent bien pour faire justice de cette doctrine ; il n'est pas besoin de ce qui reste caché, puisqu'ils n'osent, ni ne peuvent répondre aux témoignages qui se sont présentés sans peine à vous. Ils s'efforcent donc de détruire la grâce de Dieu qu'il est nécessaire que nous demandions, même après le rétablissement de notre ancienne liberté : ah ! sans cette grâce il ne nous est pas possible d'échapper aux artifices du démon.

5. Quant à ce que votre fraternité nous rapporte de leur opinion, que les enfants peuvent, sans la grâce du baptême, obtenir la vie éternelle, c'est là vraiment une doctrine insensée. Car s'ils n'ont pas mangé la chair du Fils de l'homme, ni bu son sang, ils n'auront pas la vie en eux<sup>4</sup>. Or, ceux qui soutiennent que les enfants parviennent à la vie éternelle sans la régénération, me paraissent vou-

<sup>1</sup> Ps. LI, 7. — <sup>2</sup> Ps. CXXIII, 7. — <sup>3</sup> Ibid. CXXVI, 9. — <sup>4</sup> Jean, VI, 54.

loir anéantir le baptême même, puisque les enfants auraient ainsi ce que nous croyons que le baptême seul confère. Si, pour les partisans de cette doctrine, il n'y a pas de mal à n'être pas régénéré, il faut qu'ils avouent que les eaux de la régénération ne servent de rien. Le Seigneur dans l'Évangile a, d'un mot, coupé court à l'erreur de ces esprits légers : « Laissez venir à moi les enfants, a-t-il dit, et ne les empêchez pas ; car à de tels est le royaume des cieux. <sup>1</sup> »

6. C'est pourquoi, armé de toute l'autorité apostolique, nous croyons devoir retrancher de la communion de l'Église Pélage et Célestius, c'est-à-dire les inventeurs « de ces nouveautés profanes « de paroles <sup>2</sup> » qui, comme dit l'Apôtre, n'édifient pas, mais ont coutume d'engendrer les vaines disputes ; nous les retranchons de l'Église jusqu'à ce qu'ils sortent des pièges du démon « qui les tient « captifs pour en faire ce qu'il lui plaît <sup>3</sup> ; » ils ne doivent plus faire partie de la bergerie du Seigneur qu'ils ont voulu eux-mêmes abandonner en s'enfonçant dans une voie perverse : il faut qu'ils soient retranchés « ceux qui mettent le trouble parmi « vous et qui veulent changer l'Évangile du Christ <sup>4</sup>. » Nous ordonnons en même temps que ceux qui s'efforcent de défendre cette doctrine avec une opiniâtreté pareille soient frappés du même châtiment. « Ce ne sont pas seulement ceux qui font le « mal qui sont dignes de mort, mais encore ceux « qui approuvent ceux qui le font <sup>5</sup> ; » et je ne vois pas grande différence entre faire le mal et y acquiescer. Je dis plus : souvent on ne reste pas dans son erreur lorsqu'on s'y voit tout seul. Que cette sentence, très-chers frères, demeure donc contre les susdits ; qu'ils n'entrent pas dans les demeures du Seigneur, qu'ils ne soient plus sous la garde pastorale, de peur que la funeste contagion de deux brebis ne gagne le peuple imprudent, et que le loup ne mette cruellement sa joie à faire un vaste carnage dans la bergerie du Seigneur, tandis que les gardiens négligent de découvrir la blessure des deux brebis. Il ne faut pas que des complaisances pour des loups fassent croire que nous sommes des mercenaires plutôt que des pasteurs.

7. Notre-Seigneur Jésus-Christ ayant déclaré lui-même qu'il ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie <sup>6</sup>, nous ordonnons que s'ils reviennent de leur erreur et s'ils condamnent ce qui les a fait condamner, on ne leur refuse pas le remède accoutumé, c'est-à-dire le refuge dans l'Église : il ne faudrait pas qu'au moment peut-être où nous les empêcherions de revenir, et où ils resteraient et attendraient, hors de la bergerie, l'ennemi qu'ils ont excité contre eux par l'aiguillon de leur doctrine impie, vint les engloutir. Portez-vous bien, frères. Donnés le sixième des calendes de février, sous le consulat des illustres Honorius et Constance.

<sup>1</sup> Luc, xxiv, 16. — <sup>2</sup> I Tim. vi, 20. — <sup>3</sup> II Tim. ii, 26. — <sup>4</sup> Galat. i, 7. — <sup>5</sup> Rom. i, 32. — <sup>6</sup> Matth. ix, 13.

## LETTRE CLXXXIII.

(Au commencement de l'année 417.)

Le pape Innocent répond aux cinq évêques sur Pélage et ses erreurs.

INNOCENT A SES BIEN-AIMÉS FRÈRES AURÈLE, ALYPE, AUGUSTIN, ÉVODE ET POSSIDIUS, ÉVÊQUES, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Nous avons reçu par notre frère et collègue Jules les lettres de votre fraternité, envoyées de deux conciles, pleines de foi et appuyées de toute la force de la religion catholique ; elles nous ont été d'autant plus agréables que dans toute leur teneur elles expriment fidèlement la vérité sur la grâce de Dieu, dont nous avons besoin tous les jours, et qu'elles s'appliquent à ramener les hommes d'un sentiment contraire ; elles sont de nature à détruire en eux toute erreur, et les autorités de notre religion que vous eitez leur montrent quel docteur ils ont à suivre. Mais nous croyons en avoir dit assez là-dessus dans notre réponse à vos deux rapports ; nous avons suffisamment exprimé notre sentiment sur le crime des novateurs et sur votre sagesse. Quoi dire encore contre eux ? Rien ne manque pour achever leur défaite : quoi de plus misérable et de plus impie que cette doctrine dont nous triomphons plus complètement par la vertu et par la vérité même de notre foi ? car celui-là rejette et méprise toute espérance de la vie en portant le désordre dans son cœur par des raisonnements mauvais et condamnables lorsqu'il pense n'avoir rien à recevoir de Dieu, rien à lui demander pour sa guérison : après cela que lui reste-t-il ?

2. Si donc il en est qui prennent à cœur la défense de cette affreuse doctrine, qui s'y donnent et s'y attachent, parce qu'ils attribuent à la religion catholique ce qu'elle repousse avec horreur et condamne absolument, et parce qu'ils ont été séduits par les conseils et les discours des novateurs, ils se hâteront de rentrer dans la voie droite, de peur que l'invasion de l'erreur ne devienne complète dans leur intelligence. Si Pélage, en quelque lieu qu'il s'est arrêté, a trompé la simplicité et la crédulité de quelques-uns, nous croyons que, par la miséricorde et la grâce de notre Dieu, on les ramènera aisément dès qu'ils auront appris la condamnation du propagateur opiniâtre de cet enseignement ; ils reviendront en quelque lieu qu'ils soient dans l'univers, et peut-être s'en rencontrer-il à Rome même ; mais nous l'ignorons et ne pouvons ni l'affirmer ni le nier. S'il en est, ils se cachent et n'osent défendre devant aucun des nôtres ni Pélage ni sa doctrine ; d'ailleurs il ne serait pas aisé de saisir ou de reconnaître un de ses partisans au milieu d'une si grande multitude de peuple. Mais peu importe où ils soient, pourvu qu'ils soient guérissables partout où on les trouvera.

3. Cependant nous ne pouvons pas nous persuader que Pélage se soit justifié, malgré des actes ap-



portés par je ne sais quels laïcs, et dans lesquels il prétend avoir été entendu et absous. Nous doutons que cela soit vrai; ce n'est pas le concile même <sup>1</sup> qui nous a envoyé ces actes, et nous n'avons reçu aucune lettre de ceux par qui la cause a été examinée. Si Pélage avait été sûr de sa justification, il aurait certainement demandé à ses juges de nous écrire pour nous l'apprendre : c'eût été un meilleur moyen de nous persuader. Mais ces actes portent la trace d'objections qui lui ont été faites; il en est auxquelles il évite de répondre, et d'autres qu'il n'essaie de rétorquer qu'en embrouillant et en répandant la plus profonde obscurité; il s'est justifié sur certains points par de faux raisonnements bien plus que par des raisons vraies; il allait, selon les besoins du moment, tantôt par des dénégations, tantôt par d'inexactes interprétations.

4. Mais (ce qui est plus souhaitable), plutôt à Dieu qu'il revint de son erreur à la vérité de la foi catholique! plutôt à Dieu qu'il désirât et voulût se justifier en considérant et en reconnaissant cette grâce et ce secours de Dieu dont nous avons besoin tous les jours! plutôt à Dieu qu'il vît la vérité et que, rentré de cœur et non d'après je ne sais quels actes, dans la voie catholique, il méritât l'approbation de tous! Nous ne pouvons ni blâmer ni approuver le jugement porté sur lui, parce que nous ne savons pas si les actes sont véritables; et s'ils le sont, il paraît évident qu'il s'est bien plus attaché à éluder les questions qu'à se justifier pleinement. S'il a confiance, s'il croit que nous ne devons pas le condamner par la raison qu'il aurait désavoué ce qu'il a dit précédemment, ce n'est point à nous à le mander, c'est à lui à venir vers nous au plus vite pour qu'il puisse être absous. Car s'il pense encore de la même manière, quelque lettre de nous qu'il reçoive, comment se présentera-t-il, sachant d'avance qu'il sera condamné? Si on avait à le mander, il vaudrait mieux qu'il le fût par ceux qui sont plus près de lui, au lieu d'en être, comme nous, séparés par de longues distances. Mais les soins ne lui manqueront pas s'il veut bien se laisser guérir, il peut condamner ce qu'il a pensé, et demander pardon de son erreur dans une lettre, comme il convient de le faire lorsqu'on revient vers nous, très-chers frères.

5. Nous avons parcouru le livre qu'on dit être de lui et que votre charité nous a fait parvenir; nous y avons trouvé beaucoup de choses contre la grâce de Dieu, beaucoup de blasphèmes, rien qui ne déplaît tout à fait et qu'il ne faille condamner et rejeter : de pareilles idées ne pouvaient venir qu'à l'auteur de ce livre. Nous ne croyons pas nécessaire de disputer longuement ici sur la loi, comme si Pélage était devant nous avec ses résistances; c'est à vous que nous nous adressons, à vous qui connaissez cette loi tout entière et qui vous en réjouissez, d'accord avec nous. Les preuves de notre foi sont mieux placées, quand nous traitons avec ceux qui ne savent pas les choses. Lorsqu'il s'agit des forces naturelles, du libre arbitre, de

toute grâce de Dieu et de la grâce quotidienne, quel catholique, fidèle à la vérité, ne trouverait beaucoup à dire? Que Pélage anathématise donc ce qu'il a pensé, afin que ceux qui ont été trompés par ses enseignements connaissent sur ces matières la vraie foi devenue enfin la sienne. Ils reviendront plus facilement s'ils apprennent que l'auteur même de cette erreur l'a condamnée. S'il persiste opiniâtrément dans cette impiété, il importe d'aller au secours des chrétiens induits dans une erreur qui n'est pas la leur, mais bien plus la sienne : il ne faudrait pas que les remèdes et les soins qu'il s'obstinerait à repousser fussent à jamais inutiles aux hommes trompés par ses discours.

*Et d'une autre main.* Que Dieu vous garde en bonne santé, très-chers frères! Donné le sixième jour des calendes de février, après le VII<sup>e</sup> consulat du très-glorieux Théodose et le V<sup>e</sup> de Junius Quartus Palladius.

#### LETTRE CLXXXIV.

(Année 417.)

Un billet du pape Innocent pour Aurèle et Augustin.

INNOCENT A AURÈLE ET A AUGUSTIN, ÉVÊQUES.

Germain, mon collègue dans le sacerdoce, et qui a été le bienvenu auprès de moi, n'a pas dû s'en retourner vers vous sans vous porter mon souvenir. Il me paraît naturel et tout simple de saluer ceux que l'on aime par ceux qui nous sont chers. Nous souhaitons tendrement que votre fraternité <sup>1</sup> se réjouisse dans le Seigneur, et nous vous demandons d'adresser pour nous à Dieu les mêmes vœux; nous faisons bien plus, vous le savez, par des prières communes et réciproques que par des oraisons particulières et séparées.

#### LETTRE CLXXXIV bis <sup>2</sup>.

(Année 417.)

La plus grande partie de cette lettre si forte de doctrine, roule sur le péché originel et l'état des enfants qui meurent sans le baptême; saint Augustin parle ensuite des questions qu'il traite et des adversaires qu'il combat dans la *Cité de Dieu*.

AUGUSTIN A SES BIEN-AIMÉS SEIGNEURS ET SAINTS  
FILS PIERRE ET ABRAHAM, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. La justice ne doit pas, la charité ne peut pas dédaigner le saint zèle qui vous pousse à

<sup>1</sup> *Vestram Germanitatem.* Le pape joue avec le nom de Germain, le porteur de sa lettre.

<sup>2</sup> Voici la première des deux lettres de saint Augustin découvertes en 1732 dans un manuscrit du XI<sup>e</sup> siècle à l'abbaye de Gottwic, aux environs de Vienne, en Autriche, par don Geoffroi Besselius, abbé de ce monastère, et don Bernard Pez, savants bénédictins de l'Allemagne. Les deux lettres furent publiées à Vienne en 1732 et à

<sup>1</sup> Le concile de Diospolis.

m'adresser beaucoup de questions, pour que vous soyez armés et en mesure de lutter contre des agressions impies. Mais quelque étendue que soit une lettre, elle ne répond jamais à tout. Apprenez cependant que, dans plusieurs de mes ouvrages, j'ai déjà, selon la mesure de mes forces, répondu à tout ou à presque tout ce que vous me demandez. Si vous les lisez, et j'apprends que la vie que vous avez embrassée et dans laquelle vous servez Dieu, vous laissez des loisirs pour lire, vous y trouverez, ou peu s'en faut, vos doutes entièrement éclaircis, surtout parce qu'il y a au dedans de vous le Docteur intérieur, celui dont la grâce vous a fait ce que vous êtes. Car en quoi un homme peut-il aider un autre homme à apprendre quelque chose, si le Seigneur lui-même ne nous instruit pas ? Toutefois je ne tromperai pas votre attente et vous adresserai au moins une courte réponse, avec le secours de Dieu.

2. Le Seigneur a dit : Celui qui croira et sera « baptisé, sera sauvé ; celui qui ne croira pas « sera condamné »<sup>1</sup>. » Si donc, quand les enfants sont baptisés, ce n'est pas en vain, mais c'est véritablement qu'on les tient pour croyants (et voilà pourquoi toute bouche chrétienne les appelle alors de nouvelles créatures), il s'ensuit que s'ils ne croient pas, ils seront condamnés : et comme n'ayant rien fait de mal pendant leur vie, ils n'ont rien ajouté au péché originel, on peut dire que la peine à laquelle ils seront justement condamnés sera la moindre de toutes, mais que cependant il y aura une peine. Que celui qui pense qu'il n'y a pas de différence dans les peines futures, lise les paroles suivantes : « Au jour du jugement, So- « dome sera traitée moins rigoureusement que « cette ville »<sup>2</sup>. » Que les séducteurs cessent donc de chercher pour les enfants un état mitoyen<sup>3</sup> entre le royaume du ciel et le supplice ; mais qu'ils passent du démon au Christ, c'est-à-dire de la mort à la vie, de peur que la colère de Dieu ne demeure sur eux : on ne se sauve de cette colère de Dieu que par la grâce de Dieu.

Paris en 1734. Les numéros que les lettres de saint Augustin ont reçus de la classification des bénédictins, sont devenus une sorte d'indication classique pour l'érudition religieuse ; nous les respectons, et, gardant seulement l'ordre des dates, nous répétons le chiffre de la précédente lettre pour marquer celle-ci qui ne se trouve pas dans l'édition des bénédictins. On ne verra qu'un peu plus loin la seconde lettre découverte dans le monastère de Gottwic, parce qu'elle est d'une date postérieure.

<sup>1</sup> Jean, vi, 45. — <sup>2</sup> Marc, xvi, 16. — <sup>3</sup> Matth. x, 15.

<sup>4</sup> Cet état mitoyen imaginé par les Pélagiens, saint Augustin l'appelle ailleurs un lieu de seconde félicité, un troisième lieu. *Ouvrage imparfait*, livre I<sup>er</sup>, chap. cxxx et l.

Et qu'est-ce que la colère de Dieu, si ce n'est la peine prononcée par un Dieu juste et la vengeance qui lui appartient ? Il n'en est pas de Dieu comme d'un esprit changeant et irritable : rien ne le trouble ; ce qu'on appelle la colère de Dieu n'est rien autre que la juste peine du péché : il n'y a pas à s'étonner qu'elle passe aux descendants.

3. En effet la concupiscence dans laquelle les enfants sont conçus, n'existait pas avant le péché : elle n'aurait jamais existé si la révolte de la chair n'avait pas suivi, comme un châtiement réciproque, la désobéissance de l'homme. Ce mal dont le mariage fait un bon usage, accompagne nécessairement la conception honnête et légitime des enfants ; mais le mariage aurait accompli ses fins sans ce mal, si la nature humaine, n'ayant pas péché, était restée dans le même état où elle a été créée : tous nos membres auraient alors obéi également à notre volonté, et nulle partie de notre corps n'aurait été excitée par le feu du désir. Car qui niera que ces paroles de Dieu : « Croissez et « multipliez »<sup>1</sup> ne furent point la malédiction du pécheur, mais la bénédiction du mariage ? cette concupiscence n'a été pour rien dans la naissance du Christ (car il n'en a pas été de l'enfantement de la Vierge comme de tout autre enfantement) ; mais comme c'est par cette concupiscence que toute créature humaine vient au monde, elle doit renaître pour n'être pas punie. Quoique l'enfant naisse de parents régénérés, la génération charnelle ne peut lui donner ce que ceux-ci n'ont reçu que de la régénération spirituelle. C'est ainsi que de l'olivier sauvage comme de l'olivier franc il ne sort qu'un olivier sauvage, quoique l'un ne soit pas l'autre. Mais nous avons amplement traité cette matière en d'autres écrits<sup>2</sup> ; j'aime mieux que vous les lisiez que de nous obliger à répéter les mêmes choses.

4. Il est plus difficile de répondre aux infidèles qui ne reconnaissent en aucune manière l'autorité des livres saints. Le poids de la divine Ecriture ne peut servir à corriger leurs mœurs, car ils attaquent plus ouvertement l'Ecriture, et elle a besoin de se défendre contre eux. Mais si, avec l'aide du Seigneur, vous pouvez les corriger, vous auriez pourtant peu fait pour ceux

<sup>1</sup> Gen. I, 22.

<sup>2</sup> *Des Noces et de la Concupiscence*, livre I, chap. xix, livre II, chap. xxxiv. Contre les *Deux lettres de Pélagie*, livre I<sup>er</sup>, chap. vi. On retrouvera la belle comparaison de l'olivier sauvage et de l'olivier franc dans la lettre cxcv.



que vous désirez rendre chrétiens, après les avoir vaincus par de bons raisonnements : il faudrait encore demander pour eux la foi dans de suppliantes oraisons. Elle est comme vous savez, un don de Dieu, qui le mesure à chacun; et elle doit nécessairement précéder l'intelligence; car le prophète ne s'est pas trompé en disant : « Si vous ne croyez pas, « vous ne comprendrez pas <sup>1</sup>. » Et n'était-ce pas afin de leur obtenir la foi que l'Apôtre priait, non pour les Juifs fidèles, mais pour les Juifs encore infidèles lorsqu'il disait : « Frères, « la volonté de mon cœur et ma prière à Dieu « sont pour leur salut <sup>2</sup>; » pour le salut de ceux qui avaient tué le Christ et qui auraient tué l'Apôtre lui-même s'ils l'avaient pu? C'est pour ceux-là aussi qu'ont prié, et le Seigneur, lorsque, suspendu à la croix, il était livré aux moqueries : et le bienheureux Etienne, lorsqu'on le lapidait <sup>3</sup>.

5. Les infidèles que nous appelons gentils ou auxquels nous donnons plus communément le nom de païens sont de deux sortes; les uns préfèrent à la religion chrétienne leurs superstitions dont ils font grand cas; les autres ne s'astreignent à aucune religion. Dans quelques livres que j'ai intitulés : *De la Cité de Dieu*, dont vous avez, je crois, connaissance, et que je travaille à achever avec la volonté de Dieu, malgré tout le poids de mes occupations, j'attaque cette première sorte de païens; c'est d'eux que l'Apôtre a dit : « Ce que les gentils « immolent, ils l'immolent aux démons et non « pas à Dieu <sup>4</sup>; » et encore : « Ils ont honoré « et servi la créature plutôt que le Créateur <sup>5</sup>; » j'ai achevé dix gros volumes. Les cinq premiers répondent à ceux qui, pour acquérir ou conserver les félicités humaines de la terre et du temps, soutiennent qu'il est nécessaire d'adorer plusieurs dieux et non pas le seul Dieu souverain et véritable. Les cinq autres sont dirigés contre ceux qui, mettant plus d'arrogance encore et plus d'orgueil à combattre la salutaire doctrine de l'Évangile, pensent arriver, par le culte des démons et de plusieurs dieux, à la béatitude de la vie future : nous réfutons leurs plus illustres philosophes dans les trois derniers de ces cinq livres. Les autres livres depuis le onzième, quel qu'en soit le nombre (j'en ai déjà achevé trois et je m'occupe du

quatrième), renfermeront nos idées et notre foi sur la cité de Dieu; car nous ne voulons pas seulement réfuter dans cet ouvrage les sentiments des autres, nous voulons y mettre nos propres croyances. Ce quatrième livre après le dixième, c'est-à-dire le quatorzième de tout l'ouvrage, contiendra, si Dieu le veut, la réponse à tous les doutes que vous me proposez dans votre lettre.

6. Quant à l'autre sorte d'infidèles qui ne croient pas en Dieu ou qui le croient étranger aux choses humaines, je ne sais s'il faut parler avec eux de quoi que ce soit qui regarde la religion. Il ne se rencontrerait peut-être pas, de notre temps, quelqu'un d'assez insensé pour oser dire au fond de son cœur : *Il n'y a point de Dieu* <sup>1</sup>; mais il ne manque pas d'insensés qui disent : *Le Seigneur ne le verra pas* <sup>2</sup>, c'est-à-dire il n'étend pas sa providence sur les choses de la terre. Toutefois, s'il plaît à Dieu, ces livres que je prie votre charité de lire, montreront, comme l'enseigne la cité de Dieu, et à ceux que Dieu voudra éclairer, non-seulement qu'il y a un Dieu (ce que la nature a gravé si fortement en nous que nulle impiété ne saurait qu'à peine l'en effacer), mais que Dieu s'occupe des hommes depuis leur création jusqu'à la béatitude qu'il donne aux justes avec les saints anges, et à la condamnation des impies avec les anges mauvais.

7. Voilà pourquoi, mes bien-aimés, cette lettre ne doit pas être chargée de plus d'explication. Nous vous avons assez dit où vous pourrez trouver ce que vous attendez de notre ministère. Dans le cas où vous n'auriez pas encore ces livres, nous y avons pourvu, selon la faible mesure de nos ressources, par le saint frère Firmus, notre collègue dans le sacerdoce; il vous aime beaucoup et il a eu grand soin de nous faire savoir combien il vous rend grâce de l'affection que vous lui rendez.

<sup>1</sup> Ps. xiii, 1. — <sup>2</sup> Ps. xciii, 7.

<sup>1</sup> Isaïe, vii, 9. selon les sept. — <sup>2</sup> Rom. x, 1.

<sup>3</sup> Luc, xxiii, 34; Act. vii, 59.

<sup>4</sup> Cor. x, 20. — <sup>5</sup> Rom. i, 25.

## DU CHATIMENT DES DONATISTES.

LIVRE ou LETTRE CLXXXV <sup>1</sup>.

(Année 415.)

Cette lettre que saint Augustin mentionne dans la *Revue* de ses ouvrages (liv. II, chap. XLVIII), forme comme un livre : elle fut adressée au comte Boniface dont le nom se mêle aux événements de cette époque. L'évêque d'Hippone l'instruit de ce qui fait l'hérésie des donatistes, en retrace l'histoire, et raconte comment il est arrivé que des lois impériales aient été portées contre eux. Cette lettre est célèbre et d'un grand intérêt religieux et historique ; il faut la lire avec attention et ne pas perdre de vue la société et les temps au milieu desquels écrivait saint Augustin.

1. Je vous loue, vous félicite et vous admire, mon bien-aimé fils Boniface, de ce qu'au milieu des soucis de la guerre vous désirez ardemment connaître les choses de Dieu. Par là vous mettez, on le voit bien, votre valeur militaire elle-même au service de la foi que vous avez en Jésus-Christ. Je vous dirai brièvement quelle différence il y a entre l'erreur des ariens et celle des donatistes. Les ariens disent que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont de diverses substances ; les donatistes ne disent pas cela, mais ils reconnaissent l'unité de substance de la Trinité. Et si quelques-uns d'entre eux ont dit que le Fils est moindre que le Père, ils n'ont pas nié que le Fils et le Père fussent de la même substance ; la plupart d'entre eux déclarent que leur foi sur le Père, le Fils et le Saint-Esprit est la même que celle de l'Eglise catholique. Là n'est donc point ce qui nous sépare d'eux ; ils disputent misérablement touchant la communion seulement, et c'est contre l'unité du Christ qu'ils dirigent leurs haines rebelles par la perversité de leur erreur. Parfois, dit-on, il en est parmi eux qui, voulant se mettre bien avec les Goths parce qu'ils croient que ceux-ci peuvent quelque chose, s'en vont répétant qu'ils croient ce que croient les Goths. Mais le contraire est prouvé par l'autorité de leurs pères ; Donat, au parti duquel ils se font gloire de rester fidèles, n'avait pas la foi des Goths.

2. Que ces choses ne vous troublent point, mon bien-aimé fils ; car il est prédit qu'il y

<sup>1</sup> Voir Rétr. liv. III, chap. 48.

aura des hérésies et des scandales, afin que nous nous instruisions au milieu même de nos ennemis. C'est ainsi que s'éprouvent notre foi et notre amour ; notre foi pour que nous ne nous laissions pas tromper, notre amour pour que nous mettions tous nos soins à ramener ceux qui s'égarèrent ; nous ne devons pas nous borner à préserver les faibles de leurs atteintes et à chercher à les délivrer eux-mêmes d'une erreur criminelle, mais nous devons prier pour eux, afin que Dieu leur ouvre l'esprit et qu'ils comprennent les Ecritures. Dans les saints Livres où se manifeste Notre-Seigneur Jésus-Christ, son Eglise elle-même se révèle ; mais, par un prodigieux aveuglement, ces hommes qui ne savent rien du Christ en dehors des Ecritures, ne veulent pas apprendre à connaître son Eglise d'après l'autorité de ces mêmes divins Livres : ils en imaginent une autre d'après le néant des calomnies humaines.

3. Ils reconnaissent avec nous le Christ dans ce passage : « Ils ont percé mes mains et mes pieds ; ils ont comblé tous mes os. Ils m'ont regardé et considéré ; ils se sont partagé mes vêtements, ils ont tiré ma robe au sort <sup>1</sup> ; » et ne veulent pas voir l'Eglise dans ce qui suit du même psaume : « Les peuples de tous les pays de la terre se souviendront du Seigneur et se tourneront vers lui, et toutes les nations se prosterneront en sa présence, parce que l'empire est au Seigneur et qu'il régnera sur tous les peuples <sup>2</sup>. » Ils reconnaissent avec nous le Christ dans ce passage : « Le Seigneur m'a dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui ; » et ne veulent pas reconnaître l'Eglise dans ce qui suit : « Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour votre héritage et la terre pour empire <sup>3</sup>. » Ils reconnaissent avec nous le Christ dans ces paroles du Seigneur dans l'Evangile : « Il fallait que le Christ souffrit, et ressuscitât d'entre les morts le troisième jour ; » et ne veulent pas reconnaître l'Eglise dans ce qui suit : « Il fallait que la pénitence et la rémission des péchés fussent prêchées en son nom au milieu de toutes les nations, en commençant par Jérusalem <sup>4</sup>. » Ils sont sans nombre les témoignages des saints livres qu'il est inutile de rapporter ici. On y voit apparaître Notre-Seigneur Jésus-Christ, soit selon sa divinité par laquelle il est égal au Père, « car au commen-

<sup>1</sup> Ps. XXI, 18-19. — <sup>2</sup> Ibid. XXI, 29, 30, 31. — <sup>3</sup> Ibid. II, 7, 8. — <sup>4</sup> Luc, XXI, 46, 47.



« cément était le Verbe , et le Verbe était en « Dieu, et le Verbe était Dieu ; » soit selon l'abaissement de son incarnation par laquelle « le « Verbe s'est fait chair et a habité parmi « nous <sup>1</sup> ; » on y voit apparaître aussi son Eglise , non pas seulement établie en Afrique, comme ces insensés le prétendent impudemment, mais répandue dans le monde entier.

4. Ils préfèrent en effet leurs chicanes aux témoignages divins ; des crimes qui n'ont jamais pu et ne peuvent être prouvés , ayant été reprochés à Cécilien , autrefois évêque de Carthage, ils se sont séparés de l'Eglise catholique, c'est-à-dire de l'unité de toutes les nations. Si ces prétendus crimes se trouvaient vérifiables et qu'on vînt à nous le montrer, nous anathématiserions Cécilien quoique mort ; mais, pour un homme quel qu'il soit, nous ne devons pas quitter l'Eglise du Christ qui n'a pas pour fondements des opinions litigieuses, mais les paroles d'un Dieu : car il est bon de se confier dans le Seigneur, plutôt que de se confier dans l'homme <sup>2</sup>. Cécilien fût-il coupable, et je ne dis rien ici au préjudice de son innocence, le Christ n'aurait pas pour cela perdu son héritage. Il est aisé à un homme de croire d'un autre homme le vrai ou le faux ; mais il y a une audace impie à vouloir condamner la communion de toute la terre à cause de prétendus crimes qu'il est impossible de prouver.

5. J'ignore si Cécilien a été ordonné par des traditeurs des livres divins ; je n'en ai rien vu, je l'ai entendu dire à ses ennemis, et cela n'a pas été tiré de la loi de Dieu, ni des prophètes, ni des psaumes, ni de l'Apôtre du Christ, ni du langage du Christ. Mais les témoignages unanimes des Ecritures déclarent que l'Eglise est répandue par toute la terre, cette Eglise avec laquelle le parti de Donat ne communique point. « Toutes les nations seront bénies en la « race <sup>3</sup>, » a dit la loi de Dieu. « Du levant au « couchant un sacrifice pur est offert à mon « nom, parce que mon nom est glorifié parmi « les nations, » a dit le Seigneur par le Prophète <sup>4</sup>. « Son empire s'étendra d'une mer à « l'autre et depuis le fleuve jusqu'aux extré- « mités de la terre, » a dit le Seigneur par le Psalmiste <sup>5</sup>. « L'Evangile fructifie et croît dans « le monde entier, » a dit le Seigneur par l'Apôtre <sup>6</sup> : « Vous serez mes témoins à Jérusalem « et dans toute la Judée et dans la Samarie et

« jusqu'aux extrémités de la terre<sup>1</sup>, » a dit le Fils de Dieu de sa propre bouche. Cécilien, évêque de Carthage, est accusé par des voix humaines dans un débat ouvert ; l'Eglise du Christ, établie au milieu de toutes les nations, est défendue par la voix de Dieu. La piété, la vérité, la charité ne nous permettent pas d'accepter contre Cécilien le témoignage de gens que nous ne voyons pas dans cette Eglise à laquelle Dieu rend témoignage : on ne mérite pas d'être cru comme homme, lorsque soi-même on ne croit plus à la parole de Dieu.

6. J'ajoute qu'ils ont déféré, comme accusateurs, l'affaire de Cécilien au jugement de l'empereur Constantin. Que dis-je ? après une sentence rendue par des tribunaux d'évêques, où ils ne purent pas l'opprimer, leur acharnement poussa Cécilien en présence du susdit empereur. Ils ont ainsi fait les premiers ce que maintenant ils nous reprochent lorsque, pour tromper les ignorants, ils disent que les chrétiens ne doivent pas demander quoique ce soit à des empereurs chrétiens contre les ennemis du Christ. Ils n'ont pas osé nier cela dans la conférence que nous avons eue ensemble à Carthage ; ils se sont vantés au contraire que leurs pères aient criminellement poursuivi Cécilien devant l'empereur, ajoutant mentalement que Cécilien y a été vaincu et condamné. Comment donc ne sont-ils pas eux-mêmes persécuteurs, puisque leurs accusations ont poursuivi Cécilien, et que, vaincus par lui, ils se sont mentalement et impudemment donnés pour des triomphateurs ? Ils ne se seraient pas excusés mais vantés si leurs pères étaient parvenus à faire condamner Cécilien. Dans la conférence de Carthage ils ont été également battus sur tous les points ; mais la longueur des actes de cette conférence ne permet pas qu'on les lise à un homme comme vous, occupé d'autres affaires pour le maintien de la paix de l'empire ; on pourrait vous en lire un abrégé, qui est, je crois, entre les mains de mon frère et collègue Optat : s'il n'a pas cet abrégé, il n'a qu'à le demander à l'église de Sétif. Et d'ailleurs ce livre même est peut-être déjà trop long pour le peu de loisirs que vous avez.

7. Il est arrivé aux donatistes comme aux accusateurs de Daniel. Les lois par lesquelles ils ont voulu opprimer un innocent se sont tournées contre eux comme les lions contre les accusateurs du prophète <sup>2</sup> ; seulement, grâce à

<sup>1</sup> I Jean, 1, 14. — <sup>2</sup> Ps. cxvii, 8. — <sup>3</sup> Gen. xxvi, 4. — <sup>4</sup> Malach., 1, 11. — <sup>5</sup> Ps. xi, 8. — <sup>6</sup> Coloss. 1, 6.

<sup>1</sup> Actes des Apôtres, 1, 8. — <sup>2</sup> Dan. vi, 24.

la miséricorde du Christ, ces lois sont plutôt pour les donatistes qu'elles ne leur paraissent contre eux. Chaque jour elles servent à ramener beaucoup d'entre eux, et ils remercient Dieu de les avoir délivrés d'une fureur si pernicieuse. Dans leur cœur l'amour a pris la place de la haine ; autant ils détestaient auparavant ces lois, autant ils les bénissent maintenant qu'ils sont guéris ; et quant aux autres avec qui ils étaient près de périr, il les aiment comme nous, et nous demandent avec instance de ne pas laisser leur ruine s'achever. Un malade frénétique se plaint du médecin qui le lie, un fils indiscipliné se plaint du père qui le châtie, mais tous les deux sont aimés. Les laisser faire, les laisser périr, ce serait une fausse et cruelle bonté. Quand le cheval et le mulet, qui n'ont pas l'intelligence, résistent par des morsures et des coups de pied aux hommes qui s'occupent de guérir leurs plaies, et résistent au point de mettre parfois des hommes en péril, on ne laisse pas pour cela ces animaux, on les soigne jusqu'à ce que l'énergie douloureuse des remèdes leur ait rendu la santé : combien plus encore un homme ne doit pas être abandonné par un homme, un frère par son frère, de peur qu'il ne périsse ! Une fois ramené, il peut comprendre que ce qu'il appelait une persécution n'était qu'un grand bienfait.

8. « Pendant que nous en avons le temps, » dit l'Apôtre, faisons du bien à tous sans nous « lasser jamais <sup>1</sup>. » Le bien peut se faire de deux manières avec nos frères égarés : par les discours des prédicateurs catholiques, par les lois des princes catholiques ; que tous aillent au salut, que tous soient retirés de la perdition, les uns par le ministère de ceux qui obéissent aux préceptes divins, les autres par le ministère de ceux qui obéissent aux ordres impériaux. Quand les empereurs font de mauvaises lois pour le mensonge, la vraie foi est éprouvée et la persévérance couronnée ; quand ce sont des lois pour la vérité contre le mensonge, les méchants tremblent et ceux qui comprennent se corrigent. Quiconque donc refuse d'obéir aux lois des empereurs, portées contre la vérité de Dieu, acquiert une grande récompense ; mais quiconque refuse d'obéir aux lois des empereurs portées pour la vérité de Dieu, s'expose à un grand supplice. Aux temps des prophètes tous les rois qui n'avaient ni empêché ni aboli

ce qui était contre les commandements de Dieu, sont blâmés ; les rois qui ont tenu une autre conduite sont comblés de louanges. Nabuchodonosor, lorsqu'il était serviteur des idoles, fit une loi sacrilège pour qu'on adorât une statue ; ceux qui ne voulurent pas lui obéir agirent pieusement et fidèlement : et le même roi, ramené par un miracle de Dieu, fit une loi pieuse et louable qui condamnait à mort quiconque aurait blasphémé le vrai Dieu de Sidrach, de Misach et d'Abdénago <sup>1</sup>. S'il y eut des violateurs de cette loi, ils purent dire, en subissant leur peine, ce que disent les donatistes : nous sommes justes parce que nous sommes persécutés. Ils auraient tenu ce langage s'ils avaient été insensés comme le sont les donatistes qui divisent les membres du Christ, anéantissent ses sacrements et se glorifient de souffrir persécution, parce qu'ils sont arrêtés par les lois impériales établies au profit de l'unité du Christ, et, ne pouvant recevoir du Seigneur la gloire des martyrs, ils la demandent aux hommes.

9. Mais les vrais martyrs sont ceux dont il a été dit : « Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice <sup>2</sup>. » Ce sont de vrais martyrs parce qu'ils souffrent persécution pour la justice et non point pour l'iniquité et le déchirement impie de l'unité chrétienne. Agar aussi fut persécutée par Sara <sup>3</sup> ; celle-ci partant était sainte, l'autre ne l'était pas. Peut-on comparer Agar persécutée par Sara au saint roi David persécuté par l'inique Saül <sup>4</sup> ? Grande est la différence ; tous les deux ont souffert, mais David a souffert pour la justice. Le Seigneur lui-même a été crucifié avec des voleurs <sup>5</sup> ; mais la cause séparait ceux que la passion rapprochait. Aussi ce mot du Psalmiste doit être entendu des vrais martyrs qui ne veulent pas être confondus avec les faux martyrs : « Jugez-moi, Seigneur, et séparez ma cause de celle d'une nation qui n'est point sainte <sup>6</sup> ; » le Psalmiste n'a pas dit : séparez ma peine, mais : « séparez ma cause. » Car la peine des impies peut être semblable à celle des martyrs, mais la cause des martyrs est différente ; ce sont eux qui disent à Dieu : « Ils me persécutent injustement, venez à mon aide <sup>7</sup>. » C'est parce que David est injustement persécuté qu'il ne se croit pas indigne du secours divin ; autre-

<sup>1</sup> Dan. III, 5, 96. — <sup>2</sup> Matth. v, 10. — <sup>3</sup> Gen. xvr, 6. — <sup>4</sup> Rois. xviii, xix, etc. — <sup>5</sup> Luc, xxiii, 33.

<sup>6</sup> Ps. xlii, 1. — <sup>7</sup> Ibid. cxviii, 86.

<sup>8</sup> Gal. vi, 10.



ment il n'aurait pas eu besoin d'être secouru, mais ramené.

10. Si les donatistes croient que nul ne saurait persécuter justement, comme ils l'ont dit à la conférence de Carthage, et que la véritable Eglise est celle qui souffre persécution et non pas celle qui fait souffrir, je me dispense de rappeler que, dans ce cas, Cécilien appartenait à la véritable Eglise quand leurs ancêtres le persécutaient jusqu'à le traduire devant l'empereur. Nous disons, nous, que Cécilien a appartenu à la véritable Eglise, non parce qu'il souffrait persécution, mais parce qu'il souffrait pour la justice, et que les donatistes sont séparés de l'Eglise, non pas pour avoir persécuté, mais pour l'avoir fait injustement : voilà ce que nous disons. S'ils s'inquiètent peu de savoir pourquoi on persécute et pourquoi on souffre, et s'ils pensent que par cela seul qu'on souffre on est vrai chrétien, il s'ensuit évidemment que Cécilien l'était, puisqu'il ne persécutait pas, mais souffrait; et que leurs ancêtres ne l'étaient pas, puisqu'ils persécutaient et ne souffraient pas.

11. Mais encore une fois, je ne m'arrête pas à cela. Voici ce que je dis : Si la véritable Eglise est celle qui souffre persécution et non pas celle qui fait souffrir, que les donatistes demandent à l'Apôtre de quelle Eglise Sara était la figure lorsqu'elle persécutait sa servante. Il répondra que cette femme qui affligeait sa servante représentait notre mère qui est libre, la Jérusalem céleste, c'est-à-dire la Jérusalem de Dieu <sup>1</sup>. Si nous allons plus avant, nous trouverons qu'Agar persécutait bien plus Sara par son orgueil que celle-ci ne persécutait l'autre par ses sévérités : Agar faisait injure à sa maîtresse, Sara réprimait une orgueilleuse. Ensuite si ceux qui sont bons et saints ne persécutent personne mais se résignent seulement à la souffrance, pourquoi, je vous prie, ces paroles du Psalmiste : « Je poursuivrai mes ennemis, je les atteindrai et je ne reviendrai qu'après les avoir vus « défailir » ? » Si nous voulons nous en tenir à la vérité, nous reconnaitrons que la persécution injuste est celle des impies contre l'Eglise du Christ, et que la persécution juste est celle de l'Eglise du Christ contre les impies. Elle est donc bienheureuse de souffrir persécution pour la justice, et ceux-ci sont misérables de souffrir persécution pour l'iniquité. L'Eglise persécute par l'amour, les autres par la haine;

elle veut ramener, les autres veulent détruire; elle veut tirer de l'erreur, et les autres y précipitent. L'Eglise poursuit ses ennemis et ne les lâche pas jusqu'à ce que le mensonge périsse en eux et que la vérité y triomphe; quant aux donatistes, ils rendent le mal pour le bien; pendant que nous travaillons à leur procurer le salut éternel, ils s'efforcent de nous ôter le salut même temporel; ils ont un si grand goût pour les homicides, qu'ils se tuent eux-mêmes lorsqu'ils ne peuvent tuer les autres. Tandis que la charité de l'Eglise met tout en œuvre pour les délivrer de cette perdition afin que nul d'entre eux ne périsse, leur fureur cherche à nous tuer, pour assouvir leur passion de meurtre, ou à se tuer eux-mêmes, de peur de paraître se dessaisir du droit qu'ils s'arrogent de tuer des hommes.

12. Ceux qui ne sont pas au courant de leurs habitudes croient que leurs violences contre eux-mêmes datent du moment où des lois établies pour l'unité, délivrent des peuples entiers de leur brutale domination. Ceux qui les connaissent mieux et savent ce qu'ils faisaient avant ces lois, ne s'étonnent pas de les voir se donner la mort, mais se rappellent leurs coutumes : surtout l'époque où le culte des idoles subsistait encore, ils allaient en grandes troupes au milieu des fêtes païennes, non point pour renverser les idoles, mais pour se faire tuer par leurs adorateurs. S'ils s'étaient présentés là avec un pouvoir légitime d'empêcher le culte païen, ils auraient eu, en cas de mort, une apparence quelconque de martyr; mais ils venaient seulement pour se faire tuer sans toucher aux idoles : les plus vigoureux d'entre les jeunes idolâtres avaient coutume de vouer à leurs dieux tous ceux qu'ils pourraient tuer. Quelques-uns de ces furieux se jetaient même sur des voyageurs armés, les menaçant de les tuer si ces voyageurs ne les tuaient pas. Parfois encore ils demandaient violemment à des juges qui passaient qu'ils les livrassent aux bourreaux; on rapporte qu'un de ces juges, ne voulant ni les faire mourir ni s'exposer à leur rage, ordonna qu'on les liât comme pour donner satisfaction à leur frénésie, et puis les renvoya. Et même aussi c'était pour eux un jeu de tous les jours de se jeter dans des précipices, dans l'eau et le feu pour y trouver la mort. Se précipiter sur des rocs, dans des flammes ou dans des gouffres, voilà les trois genres de mort que le démon leur avait enseignés pour

<sup>1</sup> Galat. iv. 22-31. — <sup>2</sup> Ps. xvii, 38.

leur propre compte, lorsqu'ils ne rencontraient personne qu'ils pussent contraindre par menaces à les frapper du glaive. Et quel autre aurait pu les leur apprendre, si ce n'est celui qui se servit même de la loi pour persuader à notre Sauveur de se précipiter du haut du pinnacle du temple <sup>1</sup>? Ils n'auraient pas cédé à cette suggestion s'ils avaient porté dans leur cœur le Christ notre Maître. Mais parce qu'ils ont plutôt donné entrée au démon dans leur âme, ils périssent comme ce troupeau de pourceaux précipité du haut d'une montagne dans la mer <sup>2</sup>: lorsqu'on les arrache à ce délire homicide et qu'on les recueille pieusement dans le sein maternel de l'Eglise, ils sont délivrés comme le fut le démoniaque que son père présenta au Sauveur pour être guéri, et qui tombait tantôt dans le feu et tantôt dans l'eau <sup>3</sup>.

13. Il leur est donc fait une grande miséricorde lorsqu'à l'aide des lois impériales on les tire de cette secte où les démons menteurs leur ont enseigné tant de mal, pour les faire passer dans l'Eglise catholique où ils sont guéris par de bonnes prescriptions et de bonnes mœurs. Plusieurs d'entre eux, dont nous admirons à présent la ferveur et la charité dans l'unité du Christ, rendent à Dieu de grandes actions de grâce d'avoir échappé à une erreur qui leur faisait croire que tous ces égarements étaient des verlus : leur reconnaissance envers Dieu ne s'exprimerait pas ainsi dans la plénitude d'une volonté libre, si auparavant ils ne s'étaient pas retirés malgré eux d'une communion criminelle. Que dirons-nous de ceux qui chaque jour nous avouent que depuis longtemps ils voulaient être catholiques, mais qu'ils vivaient au milieu de gens qui les faisaient trembler et qui les menaçaient de leur vengeance eux et leur maison, au premier mot en faveur de l'Eglise catholique. Qui aurait assez peu de sens pour refuser de croire que ces faibles donatistes avaient besoin de la protection des lois impériales pour sortir d'un si grand mal, tandis que, grâce à ces lois, ceux dont ils avaient peur ont peur à leur tour, sont ramenés par la crainte ou feignent de l'être, et du moins laissent en paix les convertis dont auparavant leurs menaces empêchaient le retour?

14. Mais s'ils veulent se tuer eux-mêmes, afin que ceux qui devaient être délivrés ne le soient pas; s'ils veulent effrayer de la sorte la piété des libérateurs pour que la peur de lais-

ser périr des gens perdus fasse négliger le salut des chrétiens qui sont décidés à se sauver ou que la répression pouvait y déterminer; quelle doit être la conduite de la charité, surtout lorsque l'on comparera à la multitude de peuples à délivrer le petit nombre de furieux qui menacent de se donner la mort? Que doit donc faire l'amour fraternel? Faut-il que pour préserver un petit nombre de gens des flammes passagères nous laissons tomber tous les autres dans les feux éternels? Faut-il livrer à la mort éternelle tant d'hommes qui maintenant veulent obtenir l'éternelle vie et plus tard ne le pourront plus, et cela dans le but d'empêcher que quelques-uns ne périssent d'une mort volontaire? Et ceux-ci, qui sont-ils? Ils vivent pour s'opposer au salut des autres en ne leur permettant pas de suivre la doctrine du Christ et en les instruisant de façon à les amener tôt ou tard à suivre les enseignements du démon et à courir volontairement à la mort que l'on redoute maintenant pour ces corrupteurs. La charité ne doit-elle pas sauver qui elle peut, quand même périraient de leur plein gré ceux pour qui elle ne peut rien? Elle souhaite ardemment que tous vivent; mais elle travaille encore plus pour empêcher que tous ne périssent. Remercions le Seigneur d'avoir permis que chez nous, non pas il est vrai partout, mais en beaucoup d'endroits et aussi en d'autres lieux de l'Afrique, la paix catholique se soit faite et se fasse sans aucune de ces morts violentes et insensées! Ces malheurs arrivent là où se rencontre cette race d'hommes furieuse et inutile qui déjà, à d'autres époques, avait accoutumé le monde au spectacle de ses sinistres folies.

15. Avant l'établissement de ces lois par les empereurs catholiques, la doctrine de la paix et de l'unité du Christ se répandait peu à peu, et l'on y passait comme on l'entendait, comme on le voulait, et comme on pouvait, du parti même de Donat; et toutefois ces bandes d'hommes perdus ne manquaient pas de troubler parmi eux et pour divers motifs le repos des innocents. Quel maître n'était forcé de craindre son serviteur, quand celui-ci se mettait sous la protection de ces forenés? Qui eût osé parler trop haut à un pillard, contraindre un voleur ou un débiteur qui les auraient appelés à leur secours? De méchants esclaves, qui voulaient devenir libres, menaçaient leurs maîtres du bâton, de l'incendie et de mort,

<sup>1</sup> Luc, iv, 9. — <sup>2</sup> Marc, v, 13. — <sup>3</sup> Matth, xvii, 14.



et obtenaient la destruction des titres de leur servitude. On arrachait aux créanciers leurs titres pour les rendre aux débiteurs. Quiconque méprisait les dures paroles de ces furieux était forcé par des coups plus cruels à faire ce qu'ils ordonnaient. Des innocents qui avaient eu le malheur de leur déplaire voyaient leurs maisons jetées bas ou dévorées par les flammes. Des pères de famille de bonne naissance et de noble éducation ont été emportés à peine vivants après les violences exercées sur eux ; ou bien attachés à la meule ils ont été forcés, à coups de fonet, de la tourner comme de vils animaux. De quel secours ont jamais été contre eux les lois et les puissances civiles ? Quel officier a jamais soufflé en leur présence ? Quel collecteur a jamais exigé d'eux ce qu'ils refusaient de donner ? Qui jamais essaya de venger ceux qui étaient tombés sous leurs coups ? Ils ont trouvé leur châtiment dans leur propre fureur, tantôt en demandant aux passants qu'ils les tuassent sous peine de les tuer eux-mêmes, tantôt en se jetant dans des précipices, dans l'eau ou le feu : ils s'arrachaient ainsi leurs âmes malheureuses par des supplices volontaires.

16. Plusieurs de ceux qui appartenaient à cette hérésie avaient horreur de pareilles violences ; et comme ils jugeaient qu'il suffisait à leur innocence de désapprouver de tels excès, les catholiques leur disaient : Si ces mauvaises choses ne souillent pas votre innocence, comment prétendez-vous que le monde chrétien ait été souillé par les péchés de Cécilien, péchés faux ou assurément inconnus ? Comment, par un horrible crime, vous êtes-vous séparés de l'unité catholique comme de l'aire du Seigneur qui doit, jusqu'au temps où le vanneur commencera son œuvre, conserver le froment pour être enfermé dans le grenier et la paille pour être jetée au feu ? Ces raisons en ramenaient quelques-uns à l'unité catholique, au prix même des violences que pouvait leur réserver la haine de ces hommes perdus ; mais plusieurs n'osaient pas s'exposer à leurs inimitiés qui se donnaient un si libre cours : que de souffrances endurées par quelques-uns des donatistes rentrés au sein de l'Église !

17. A Carthage, il arriva qu'un diacre donatiste, nommé Maximien, ayant orgueilleusement résisté à son évêque, des évêques de ce

parti, se rangeant du côté du diacre et faisant un schisme dans le schisme, l'ordonnèrent évêque contre évêque. Cela déplut à la plupart de leurs collègues, qui condamnèrent Maximien avec les douze qui avaient assisté à son ordination, et marquèrent aux autres de cette communion nouvelle une époque pour revenir. Quelques-uns des douze qui avaient été condamnés et ceux auxquels avait été accordé un délai, revenant après le délai expiré, furent rétablis dans leurs dignités par égard pour la paix, et ceux qu'ils avaient baptisés après leur condamnation ne furent pas soumis à un nouveau baptême. C'était là quelque chose de très-concluant pour les catholiques, et qui suffisait à fermer la bouche des donatistes. Nos frères le publiaient de toutes parts, comme ils le devaient, pour ouvrir les yeux et ramener à la vérité ; ils ne cessaient de répéter que les donatistes, pour maintenir la paix dans le parti de Donat, avaient rétabli dans leurs dignités ceux qu'ils avaient précédemment condamnés, qu'ils n'avaient pas osé annuler le baptême donné hors de leur Église par des gens condamnés, ou soumis à des délais ; et que ces mêmes donatistes, objectant contre la paix du Christ on ne sait quelles fautes particulières qui auraient souillé toute la terre, anéantissaient le baptême donné dans les Églises même d'où l'Évangile est venu en Afrique. Plusieurs étaient confondus, et, rougissant de honte, cédaient à l'évidence de la vérité ; les retours étaient alors beaucoup plus fréquents, là surtout où quelque liberté mettait à couvert de leur fureur.

18. Mais ce fut pour ces furieux un nouveau prétexte de rage ; il n'y avait presque aucune de nos églises qui se trouvât à l'abri de leurs insultes, de leurs agressions et de leurs brigandages ; tout chemin avait perdu sa sécurité pour ceux qui prêchaient, contre leurs violences, la paix catholique et opposaient à tant de folies les lumières de la vérité. Une dure situation était faite non-seulement aux laïques et aux clercs, mais encore aux évêques catholiques : ils étaient placés dans l'alternative de taire la vérité ou d'éprouver tout ce que peut la barbarie. Mais le silence de la vérité n'avait pas seulement pour effet de ne délivrer personne de l'erreur ; il pouvait faire pétir plusieurs des nôtres. D'un autre côté, en prêchant la vérité, on excitait de nouvelles fureurs, et si quelques-uns se convertissaient, si les catho-

<sup>1</sup> Matth. iii, 12.

liques étaient affermis, la crainte empêchait les faibles d'entrer dans la bonne voie. Qui-conque pense qu'en de telles extrémités l'Eglise aurait dû tout souffrir plutôt que de demander le secours de Dieu par les empereurs chrétiens, réfléchit peu à l'impossibilité de donner de bonnes raisons pour justifier une semblable négligence.

19. Ceux qui ne veulent pas que des lois justes soient établies contre leurs impiétés, nous disent que les apôtres ne demandèrent rien de pareil aux rois de la terre ; ils ne font pas attention que c'était alors un autre temps que celui où nous sommes, et que tout vient en son temps. Quel empereur croyait alors en Jésus-Christ et aurait servi sa cause en faisant des lois pour la piété contre l'impiété ? Alors s'accomplissait cette parole du prophète : « Pour-quoi les nations ont-elles frémi ? pourquoi les peuples ont-ils médité des choses vaines ? Les rois de la terre se sont levés, et les princes se sont réunis contre le Seigneur et contre son Christ : » le temps n'était pas encore venu où devait s'accomplir ce qui est dit un peu plus loin dans le même psaume : « Et maintenant, ô rois, comprenez : instruisez-vous, juges de la terre. Servez le Seigneur avec crainte, et réjouissez-vous en lui avec tremblement <sup>1</sup>. » Comment donc les rois servent-ils le Seigneur avec crainte, si ce n'est en empêchant ou en punissant, par une sévérité religieuse, ce qui se fait contre les commandements du Seigneur ? On ne sert pas Dieu de la même manière comme homme, et de la même manière comme roi ; comme homme, on sert Dieu par une vie fidèle ; mais, comme roi, on le sert en faisant des lois, avec une vigueur convenable, pour ordonner ce qui est juste et empêcher ce qui ne l'est pas. Ce fut ainsi qu'Ezéchias servit Dieu en détruisant les bois sacrés, les temples des idoles et les hauts lieux <sup>2</sup> ; Josias, en faisant ainsi lui-même <sup>3</sup> ; le roi des Ninivites, en forçant toute la ville à apaiser le Seigneur <sup>4</sup> ; Darius, en donnant à Daniel l'idole à briser et en livrant aux lions les ennemis de ce prophète <sup>5</sup> ; Nabuchodonosor, dont nous avons déjà parlé, en défendant, sous des peines terribles, dans tout son royaume, de blasphémer Dieu <sup>6</sup>. Les rois servent donc le Seigneur, en tant que rois, lorsqu'ils font pour

son service ce qu'ils ne pourraient pas faire s'ils n'étaient rois.

20. Comme au temps des Apôtres, les rois ne servaient pas le Seigneur, mais au contraire, selon les prophéties, méditaient des choses vaines contre le Seigneur et contre son Christ, les lois ne pouvaient pas empêcher les impiétés : bien plus, les impiétés étaient leur œuvre. Il était dans l'ordre des temps que les Juifs, d'après la prédiction du Sauveur, tuassent les prédicateurs du Christ, croyant remplir un devoir envers Dieu <sup>1</sup>, et que les nations frémissent contre les chrétiens, et que la patience des martyrs triomphât de tous. Mais lorsqu'ensuite on a commencé à voir s'accomplir la parole qui annonçait que tous les rois de la terre adoreront Dieu et que toutes les nations le serviront <sup>2</sup>, quel homme sensé dirait aux rois : Ne vous occupez pas de savoir, dans votre royaume, qui défend ou qui attaque l'Eglise de votre Seigneur ; qu'on veuille être religieux ou sacrilège dans votre royaume, cela ne vous regarde pas ? Mais nul n'oserait leur dire : Que vous importe qu'en veuille être pudique ou impudique ? Et puisque Dieu ayant donné à l'homme le libre arbitre, pourquoi la loi permettra-t-elle le sacrilège et punira-t-elle l'adultère ? Est-ce une moindre faute pour une âme de ne pas rester fidèle à Dieu que pour une femme de ne pas rester fidèle à son mari ? Ou bien si les péchés commis, non point par le mépris mais par l'ignorance de la religion, doivent être punis moins sévèrement, faut-il pour cela ne pas du tout s'en mettre en peine ?

21. Il vaut mieux (qui en doute ?) amener par l'instruction les hommes au culte de Dieu que de les y pousser par la crainte de la punition ou par la douleur ; mais, parce qu'il y a des hommes plus accessibles à la vérité, il ne faut pas négliger ceux qui ne sont pas tels. L'expérience nous a prouvé, nous prouve encore que la crainte et la douleur ont été profitables à plusieurs pour se faire instruire ou pour pratiquer ce qu'ils avaient appris déjà. On nous objecte cette sentence d'un auteur profane : « Il vaut mieux, je crois, retenir les enfants par la honte et l'honnêteté que par la crainte <sup>3</sup>. » Cela est vrai ; les meilleurs sont ceux qu'on mène avec le sentiment, mais c'est la crainte qui corrige le plus grand nom-

<sup>1</sup> Ps. II, 1, 2, 10, 11.

<sup>2</sup> IV Rois XVIII, 1. — <sup>3</sup> Ibid. XXIII, 1, 5.

Jonas, III, 6-9. — <sup>4</sup> Dan. XIV, 21. 41. — <sup>5</sup> Ibid. III, 96.

<sup>1</sup> Jean, XVI, 2. — <sup>2</sup> Ps. LXXI, 11.

<sup>3</sup> Térence, *Adelph.*, acte I, scène I.



bre. Car, pour répondre par le même auteur, c'est lui aussi qui a dit : « Tu ne sais rien faire « de bien si on ne t'y force. » L'Écriture divine dit à cause des meilleurs : « La crainte n'est « pas dans la charité ; mais la charité parfaite « met la crainte dehors <sup>1</sup> ; » et, à cause de ceux qui valent moins et sont en plus grand nombre : « Ce n'est pas avec des paroles que le « mauvais serviteur sera corrigé ; car lorsqu'il « comprendra, il n'obéira point <sup>2</sup>. » En disant que des paroles ne le corrigeront point, l'Écriture n'ordonne pas qu'on le délaisse, mais nous fait entendre ce qu'il faut faire : autrement elle ne dirait pas : « des paroles ne le « corrigeront point, » mais seulement : « il ne « se corrigera pas. » Aussi elle nous apprend, dans un autre endroit, que non-seulement le serviteur, mais encore le mauvais fils, doit être châtié et avec grand profit ; car, dit-elle, « tu « le frappes de la verge, mais tu délivres son « âme de la mort <sup>3</sup>, » et ailleurs : « Épargner « le châtiement, c'est haïr son fils <sup>4</sup>. » Donnez-moi quelqu'un qui, avec foi et intelligence, dise de toutes ses forces : « Mon âme a soif du « Dieu vivant ; quand irai-je et paraîtrai-je de- « vant la face de Dieu <sup>5</sup> ? » Celui pour qui l'union avec Dieu est un bien si désirable n'a pas besoin d'être poussé par la crainte des peines temporelles ou des lois impériales, ni même par la crainte de l'enfer ; il regarderait comme un grand supplice d'être privé de cette félicité, et s'afflige même du retard qui l'en sépare. Mais cependant, avant de devenir de bons fils et de désirer d'être dégagés des liens du corps pour être avec le Christ <sup>6</sup>, plusieurs, comme de mauvais serviteurs et en quelque sorte de méchants fugitifs, sont ramenés à leur Seigneur par le fouet des douleurs temporelles.

22. Qui peut nous aimer plus que le Christ qui a donné sa vie pour ses brebis <sup>7</sup> ? Et cependant, après avoir appelé de sa parole seule Pierre et les autres apôtres, il ne se borna pas à arrêter de la voix, il renversa par terre Paul, auparavant Saul, qui devait être un grand édificateur de son Église, mais qui jusque-là en avait été un affreux ravageur, et pour forcer cet ennemi à désirer la lumière du cœur au milieu des ténèbres de son infidélité, le Christ le frappa d'abord de cécité corporelle. Si ce n'eût pas été une punition, Paul n'eût pas été

ensuite guéri ; et quand les yeux ouverts, il ne voyait rien, s'il les avait eus sains, l'Écriture ne dirait pas que, pour que ses yeux s'ouvrirent, il en tomba, par l'imposition de la main d'Aganie, comme des écailles par lesquelles ils étaient fermés <sup>1</sup>. Que devient donc la plainte accoutumée de ces gens-là qui crient : On est libre de croire ou de ne pas croire ? A qui le Christ a-t-il fait violence ? qui a-t-il forcé ? Qu'ils considèrent l'apôtre Paul : le Christ le force, puis l'instruit, il le frappe, et puis le console. Mais il faut admirer comment celui qu'une punition corporelle a contraint d'entrer dans l'Évangile a fait plus pour l'Évangile que tous ceux qui ont été appelés par la parole seule du Sauveur <sup>2</sup> : celui qu'une crainte plus grande pousse vers la charité met dehors toute crainte pour la perfection même de cette charité.

23. Pourquoi l'Église ne forcerait-elle pas au retour les enfants qu'elle a perdus, puisque ces enfants perdus forcent les autres à périr ? Si, au moyen de lois terribles, mais salutaires, elle retrouve ceux qui n'ont été que séduits, cette pieuse mère leur réserve de plus doux embrassements et se réjouit de ceux-ci beaucoup plus que de ceux qu'elle n'avait jamais perdus. Le devoir du pasteur n'est-il pas de ramener à la bergerie du maître, non-seulement les brebis violemment arrachées, mais même celles que des mains douces et caressantes ont enlevées au troupeau, et, si elles viennent à résister, ne doit-il pas employer les coups et même les douleurs ? Car si ces brebis se multiplient auprès des serviteurs fugitifs et des larrons, le pasteur a plus de droit sur elles, car il y trouve la marque du maître ; cette marque nous la respectons, c'est pourquoi nous ne rebaptisons pas ceux qui nous reviennent. Dans la correction de l'erreur et le retour de la brebis, nous ne devons pas toucher au sceau du Rédempteur. Si quelqu'un recevait d'un déserteur le signe royal, et que tous deux reçussent leur pardon, de façon que l'un revint à la milice et que l'autre y entrât, on n'effacerait pas ce signe chez les deux soldats, mais on l'y reconnaîtrait et on l'y honorerait parce que c'est la marque du roi. Ces gens-là, ne pouvant donc montrer que c'est au mal que nous les contraignons, disent qu'on ne doit pas même être forcé au bien. Mais nous venons de voir Paul forcé par le Christ : c'est pourquoi l'Église

<sup>1</sup> I Jean. iv, 18. — <sup>2</sup> Prov. xxix, 19. — <sup>3</sup> Ibid. xxii, 14.

<sup>4</sup> Ibid. xiii, 24. — <sup>5</sup> I Pé. xli, 3.

<sup>6</sup> Philip. i, 23. — <sup>7</sup> Jean, x, 15.

<sup>1</sup> Actes des Apôtres, ix, 1-18. — <sup>2</sup> I Cor. xv, 10.

imite son Seigneur; elle avait d'abord attendu et n'avait contraint personne pour que les paroles du prophète sur la foi des rois et des nations s'accomplissent.

24. C'est ainsi qu'on peut avec raison entendre ce passage du bienheureux Paul : « Résolus à châtier toute désobéissance quand « votre obéissance sera complète <sup>1</sup>. » Le Seigneur lui-même commence par ordonner que les conviés soient amenés à son grand festin, ensuite il ordonne qu'ils soient forcés; après que ses serviteurs lui ont répondu : « Seigneur « vos ordres sont exécutés et il reste encore de « la place; allez, dit-il, allez le long des chemins et des haies, et forcez d'entrer tous « ceux que vous trouverez <sup>2</sup>. » Ceux qui d'abord sont doucement amenés nous représentent donc la première obéissance dont parle l'Apôtre; mais ceux qui arrivent forcés nous représentent la désobéissance châtiée : voilà ce que signifient ces mots : « Forcez-les d'entrer, » après qu'il a été dit : « Amenez, » et qu'il a été répondu : « Ce « que vous avez commandé a été fait, et il reste « encore de la place. » Si on prétend que cette contrainte ne doit s'entendre que des épouvantements causés par les miracles, nous répondrons que les miracles de Dieu ont été opérés en plus grand nombre sous les yeux des premiers qui ont été appelés, surtout sous les yeux des juifs, dont on a dit « qu'ils demandent des prodiges <sup>3</sup>; » et devant même les gentils, au temps des apôtres, la divinité de l'Évangile a été prouvée par des miracles tels que ce serait plutôt les premiers convives qui auraient été forcés de croire. C'est pourquoi si, par la puissance qu'elle a reçue de la faveur divine et au temps voulu, au moyen de la piété et de la foi des rois, l'Église force d'entrer ceux que l'on rencontre le long des chemins et des haies, c'est-à-dire dans les hérésies et les schismes, ceux-ci ne doivent pas se plaindre d'être contraints, mais ils doivent faire attention à quoi on les contraint. Le festin du Seigneur c'est l'unité du corps du Christ, non-seulement dans le sacrement de l'autel, mais encore dans le lien de la paix. Nous pouvons assurément dire des donatistes en toute vérité qu'ils ne forcent personne au bien, car lorsqu'ils forcent c'est toujours au mal.

25. Avant la publication en Afrique de ces lois par lesquelles on force les donatistes d'entrer dans le festin sacré, plusieurs de mes frères

et moi-même nous pensions que, malgré la rage de ce parti, il ne fallait pas demander aux empereurs la destruction de l'hérésie en prononçant des peines contre les adhérents; il nous semblait qu'il suffisait de protéger contre ses violences ceux qui annonceraient la vérité catholique par des discours ou des lectures. Nous étions d'avis que cela pouvait se faire à l'aide de la loi de Théodose, de très-pieuse mémoire, contre tous les hérétiques; cette loi condamne tout évêque ou clerc non catholique, en quelque lieu qu'on le trouve, à une amende de dix livres d'or; nous désirions qu'on l'appliquât plus expressément aux donatistes qui prétendaient n'être pas hérétiques; et toutefois nous ne voulions pas les soumettre tous à cette peine; seulement dans chaque pays où l'Église catholique aurait à souffrir de la part de leurs clercs, de leurs circoncellions ou de leurs peuples, les évêques ou d'autres ministres de ce parti, sur la plainte des catholiques, auraient été condamnés par les magistrats au paiement de l'amende. Cette menace les aurait empêchés de rien entreprendre; il nous paraissait qu'on pourrait ainsi prêcher et pratiquer librement la vérité catholique; chacun aurait été libre de la suivre sans obéir à aucun sentiment de crainte et nous n'aurions pas eu des catholiques faux et simulés. D'autres de mes frères, avancés en âge, pensaient autrement; ils voyaient beaucoup de villes et de lieux où la bonté de Dieu avait solidement établi notre foi par le moyen des précédentes lois impériales qui forçaient à rentrer dans l'unité; nous obtînmes cependant qu'on ne demanderait aux empereurs que ce que j'ai dit tout à l'heure; ce fut décrété dans notre concile <sup>1</sup>, et des députés furent envoyés à la cour.

26. Mais la miséricorde de Dieu qui savait que la crainte et le poids de ces lois étaient nécessaires à beaucoup d'âmes perverses et froides, cette miséricorde qui savait qu'un peu de sévérité triomphe de ce qui résiste à la parole toute seule, permit que nos députés ne réussissent point dans leur mission. Nous avions été devancés par des plaintes graves de quelques évêques d'autres contrées de l'Afrique, qui avaient eu beaucoup à souffrir de la part des donatistes et avaient été même expulsés de leurs sièges; l'horrible et incroyable meurtre de Maximien, évêque catholique de Bagaïe, rendit surtout impossible le succès de notre

<sup>1</sup> Cor. x, 6. — <sup>2</sup> Luc, xiv, 22, 23. — <sup>3</sup> I Cor. i, 22.

<sup>1</sup> Concile de Carthage, le 26 juin 404.



députation. Car déjà une loi avait été publiée, ne se bornant pas à réprimer les horribles violences de l'hérésie donatiste, mais ne la laissant pas subsister impunément; on se serait cru bien plus cruel en l'épargnant qu'elle n'était cruelle elle-même. Toutefois, pour garder même vis-à-vis d'indignes gens la mansuétude chrétienne, on ne les punissait pas du dernier supplice; on prononçait seulement des amendes, et leurs évêques et leurs ministres étaient punis de l'exil.

27. Le susdit évêque de Bagäie ayant en effet obtenu par jugement une basilique catholique dont les donatistes s'étaient emparés, ceux-ci l'attaquèrent à l'autel avec une impétuosité et une fureur horribles; ils l'accablèrent inhumainement de coups de bâton et s'armèrent contre lui de tout ce qu'ils rencontrèrent et même des morceaux de bois de l'autel brisé; ils lui donnèrent aussi un coup de poignard dans l'aîne; il serait mort à cause de tout le sang qu'il perdait, si la cruauté même de ses bourreaux n'avait profité à sa vie. Tandis qu'ils le traînaient par terre, la poussière s'amassa sur sa blessure et arrêta l'écoulement du sang. Ils le laissèrent enfin, et les nôtres s'avancèrent pour l'emporter en chantant des psaumes; mais les misérables revinrent avec une rage nouvelle, l'arrachèrent aux mains des catholiques qu'ils maltraitèrent et mirent en fuite: ils étaient en grande multitude, et la terreur qu'inspiraient leurs cruautés ajoutait à la force de leur nombre. Les bourreaux portèrent au sommet d'une tour l'évêque qu'ils croyaient mort, mais qui vivait encore, et le précipitèrent de cette hauteur. Il tomba sur je ne sais quel monceau qui était mou; des passants, pendant la nuit, l'ayant aperçu et reconnu à la lueur d'une lanterne, le ramassèrent et le transportèrent dans une pieuse maison; son état paraissait désespéré, mais il fut sauvé par les grands soins qui lui furent prodigués durant plusieurs jours. Cependant le bruit s'était répandu jusqu'au delà des mers qu'il avait été tué par le crime des donatistes. Lorsqu'il y alla lui-même et qu'il se montra vivant aux yeux étonnés, on comprit, en voyant le nombre et la gravité de ses récentes blessures, que la renommée eût pu le faire passer pour mort.

28. Maximien demanda donc du secours à l'empereur chrétien, moins pour venger sa cause que pour défendre l'Eglise confiée à ses soins. S'il n'eût pas fait cela, il n'eût pas mé-

rité des éloges pour sa patience, mais il eût mérité le blâme pour sa négligence. L'apôtre Paul ne se mettait pas en peine d'une vie passagère, mais s'occupait des intérêts de l'Eglise de Dieu lorsqu'il révéla au tribun le dessein qu'on avait de le tuer: ce qui fit qu'une escorte lui fut donnée, afin de pouvoir se rendre en sûreté où il devait aller<sup>1</sup>. Il ne craignit point d'invoquer les lois romaines et de se déclarer citoyen romain pour échapper aux coups de fouet<sup>2</sup>; une autre fois encore, pour ne pas tomber aux mains des juifs qui désiraient le faire mourir, il demanda le secours de César<sup>3</sup>, prince romain et non chrétien. Par là saint Paul montra ce que devaient faire dans la suite les dispensateurs du Christ, lorsque les périls de l'Eglise les obligeraient à recourir aux empereurs chrétiens. C'est ainsi qu'il est arrivé qu'un religieux et pieux empereur, ayant pris connaissance de tant d'actes détestables, a mieux aimé attaquer une erreur impie par des lois et ramener à l'unité catholique par la crainte et la force ceux qui portaient contre le Christ l'étendard du Christ, que de se borner à réprimer des violences et de laisser à chacun la liberté d'errer et de périr.

29. Dès que ces lois furent connues en Afrique, ceux qui cherchaient à revenir, mais qui redoutaient les entreprises des furieux de leur parti ou qui n'osaient pas offenser leurs proches, passèrent aussitôt au sein de l'Eglise. Beaucoup d'autres qui ne tenaient à l'hérésie que par des habitudes de famille, sans avoir jamais songé à la cause de cette séparation religieuse, sans avoir jamais voulu s'en enquérir, commencèrent à se demander ce qu'était le donatisme, et ne trouvant rien qui valût la peine qu'on souffrit persécution, se firent catholiques sans aucune difficulté: la sécurité les avait rendus négligents, l'inquiétude les détermina à s'instruire. Ce mouvement de retour fut un grand exemple, un exemple persuasif pour beaucoup de gens, peu capables de comprendre par eux-mêmes la différence qu'il y avait entre l'erreur des donatistes et la vérité catholique.

30. Pendant que des peuples nombreux revenaient auprès de leur véritable mère qui les recevait avec tant de joie, des multitudes grossières et haineuses demeurèrent dans cette malheureuse erreur. Il y en eut qui firent semblant de rentrer dans l'unité, d'autres sont restés in-

<sup>1</sup> Act. xxiii, 17-32. — <sup>2</sup> Ibid. xxii, 25. — <sup>3</sup> Ibid. xxv, 11.

connus par leur petit nombre. Mais parmi ceux dont la conversion n'était que simulée, il s'en rencontra un grand nombre qui, à force d'entendre prêcher la vérité, surtout après la conférence de Carthage, revinrent sincèrement. En certains endroits l'œuvre a été plus difficile et plus longue; ceux qui se trouvaient bien disposés étaient tenus en échec par les dissidents beaucoup plus nombreux et plus opiniâtres, ou bien l'autorité de quelques hommes puissants retenait dans le mauvais parti une foule craintive et soumise. Nos soins et nos sollicitudes vont encore de ce côté là; beaucoup de catholiques et surtout des évêques et des clercs y ont enduré des maux horribles et cruels dont l'énumération serait trop longue. Quelques-uns ont eu les yeux crevés; un évêque a eu les mains et la langue coupées; plusieurs même ont été massacrés. Je ne parle pas de ces meurtres commis avec des raffinements de cruautés, de ces maisons pillées dans des attaques de nuit, de ces habitations particulières incendiées et aussi de ces églises livrées aux flammes; pendant que le feu dévorait les sanctuaires, il s'est rencontré des gens pour y jeter les livres saints.

31. Mais des consolations nous attendaient là où tant de maux nous avaient atteints. Partout où de telles horreurs ont été commises, l'unité chrétienne s'est refaite avec plus de ferveur et de perfection; c'est là surtout qu'on loue le Seigneur d'avoir permis que ses serviteurs gagnassent leurs frères par leurs souffrances, et qu'au prix de leur sang ils ramenassent dans la paix du salut éternel ses brebis égarées par une erreur mortelle. Le Seigneur est puissant et miséricordieux; chaque jour nous le prions d'inspirer aux autres le repentir, afin qu'ils sortent des pièges du démon qui les retient captifs pour en faire ce qu'il veut<sup>1</sup>: ils ne cherchent qu'à nous calomnier et à nous rendre le mal pour le bien; ils n'ont pas su comprendre quel amour nous leur gardons, et comment nous voulons, selon le précepte du Seigneur donné aux pasteurs par le prophète Ezéchiel, ramener ceux qui errent et retrouver ceux qui sont perdus<sup>2</sup>.

32. Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, ils ne s'imputent pas le mal qu'ils nous font; et le mal qu'ils se font, ils nous l'imputent. Qui de nous veut qu'un seul d'entre eux périsse ou même qu'il perde quoi que ce soit? Mais si la

maison de David ne put pas avoir la paix sans la mort d'Absalon qui avait déclaré la guerre à son père, malgré tout le soin du roi à ordonner qu'on lui rendit, autant que possible, vivant et sauf ce fils à qui son paternel amour réservait le pardon, que fit David? il ne lui resta plus qu'à pleurer le fils qu'il avait perdu, et à chercher dans le rétablissement de la paix de son royaume une consolation à sa douleur<sup>1</sup>. Ainsi l'Eglise catholique notre mère a eu des enfants qui se sont tournés contre elle; car cette petite branche en Afrique a été séparée du grand arbre qui couvre de ses rameaux la terre entière! L'Eglise les enfante par sa charité et veut les ramener à la racine sans laquelle ils ne peuvent avoir une véritable vie; si elle en retrouve un grand nombre en en perdant quelques-uns, et ce n'est pas dans une guerre qu'elle les perd, comme David perdit Absalon, c'est d'une mort volontaire que ceux-ci périrent, elle adoucit ou guérit la douleur de son cœur maternel, par la pensée que tant de peuples sont délivrés. Que n'êtes-vous témoins de leur allégresse dans la paix du Christ, de leur grand nombre et de leur empressement à se réunir pour entendre et pour chanter les hymnes, de leurs heureuses et nombreuses réunions pour écouter la parole de Dieu! Que ne voyez-vous la douleur de la plupart d'entre eux au souvenir de leur erreur passée et leur bonheur de connaître la vérité! J'aimerais à vous montrer avec quelle indignation et quelle horreur ils repassent les mensonges de ceux qui furent leurs maîtres et qui leur débitaient tant de faussetés sur nos sacrements. Combien avoient que depuis longtemps ils auraient voulu être catholiques, mais qu'ils ne l'osaient pas au milieu de gens dont ils redoutaient la fureur! Si donc vous pouviez avoir sous les yeux comme en un seul tableau tous ces peuples délivrés au milieu des diverses régions de l'Afrique, alors vous diriez que ç'eût été trop cruel d'abandonner à une perte irrémédiable et d'exposer aux flammes éternelles une innombrable multitude d'hommes, sous prétexte d'empêcher une poignée de misérables de se brûler volontairement.

33. Si deux hommes étaient dans une maison que nous sussions avec certitude devoir bientôt tomber en ruines et d'où ils ne voulaient pas sortir malgré nos avertissements; s'ils nous étaient possible de les tirer de là malgré

<sup>1</sup> II Tim. II, 26. — <sup>2</sup> Ezéch. xxxiv, 4.

<sup>1</sup> II Rois, xviii, xxii.



eux, pour les convaincre ensuite de la ruine imminente de la maison, et leur ôter la volonté d'y rentrer, ne mériterions-nous point le reproche de cruauté en ne le faisant pas? Or, si l'un d'eux nous disait : Quand vous entrez pour nous arracher de la maison, je me tuerai, et si l'autre ne voulait ni sortir, ni être emporté de là, mais qu'il n'osât pas se tuer, que devrions-nous faire? Faudrait-il les laisser périr tous deux, ou bien en sauver au moins un par notre œuvre de miséricorde en laissant mourir l'autre, non par notre faute, mais par la sienne? Personne n'est assez malheureux pour ne pas comprendre aisément ce qu'il faut faire en des cas pareils. Je me suis servi de la comparaison de deux hommes, dont l'un est perdu, l'autre sauvé; que sera-ce quand il s'agit de la perte de quelques-uns et de la délivrance d'une multitude innombrable de peuples? Il n'y a pas autant d'hommes périssant de leur propre volonté, qu'il y a de bourgades, de villages, de bourgs, de municipes et de cités délivrés de ce cruel et éternel malheur par les lois impériales.

34. En allant plus loin dans notre comparaison, je crois que si plusieurs se trouvaient dans une maison menacée de ruine, où un seul pourrait être délivré; et si pendant que nous ferions effort pour le sauver, les autres cherchaient volontairement le trépas dans un précipice, la douleur que nous causerait leur mort serait consolée par la vue de celui qu'il nous eût été donné de sauver : nous ne les laisserions pas tous périr, en cherchant inutilement à retenir ceux qui voudraient mettre fin à leurs jours. Si la raison et la bonté nous obligent à secourir ainsi les hommes pour leur salut en ce monde et pour une courte vie, que ne doit donc pas faire pour eux la charité miséricordieuse, lorsqu'il s'agit de leur faire obtenir la vie éternelle et éviter une éternité de malheurs?

35. Ils nous disent que nous en voulons à leurs biens; ah! qu'ils se fassent catholiques, et qu'ils possèdent, dans la paix et la charité, non-seulement ce qu'ils appellent leurs biens, mais même les nôtres. Leur rage de nous calomnier les avengle au point de ne pas s'apercevoir de la contradiction de leurs paroles. Ils disent et leur haine ne cesse de répéter que nous les forçons à rentrer dans notre communion par la puissance violente des lois; nous nous en garderions bien, si nous en voulions à ce qui leur appartient. Quel est l'avare qui

cherche à posséder avec un autre? Quel est celui qui, dans sa passion pour dominer et dans sa soif des honneurs, désire partager le pouvoir et les dignités? Qu'ils voient ceux qui furent autrefois de leur parti, et qui maintenant sont nos compagnons, unis à nous par un amour fraternel : ils ont ce qui est à eux, et non-seulement ce qu'ils possédaient auparavant, mais même ce qui est à nous et ce qu'ils n'avaient pas, ces biens sont à eux comme à nous, si nous sommes pauvres ensemble; mais si nous possédons, par nous-mêmes, de quoi suffire à nos besoins, ces biens ne sont pas à nous, mais aux pauvres, dont nous sommes en quelque sorte les administrateurs : nous ne pourrions pas, sans une usurpation condamnable, nous en attribuer la propriété.

36. Tout ce que possédaient les églises du parti de Donat, a passé avec elles aux mains des catholiques par les lois des empereurs chrétiens. Comme les pauvres qui vivaient des petits biens de ces mêmes églises, sont avec nous, ceux qui sont restés dehors doivent cesser de désirer ce qui ne leur appartient pas : qu'ils rentrent dans l'unité, et nous gouvernerons ensemble non-seulement ce qu'ils appellent leurs biens, mais même ce qu'on appelle les nôtres; car il est écrit : « Tout est à vous; mais « vous êtes à Jésus-Christ, et Jésus-Christ est à « Dieu <sup>1</sup>. » Sous ce chef ne soyons qu'un dans l'unité de son corps, et, pour ces choses, faisons ce qui est écrit dans les Actes des Apôtres : « Ils n'avaient qu'une âme et qu'un « cœur; et personne ne devait posséder quoi « que ce fût en propre, mais toutes choses « leur étaient communes <sup>2</sup>. » Ce que nous chantons, chantons-le avec amour : « Qu'il « est bon, qu'il est doux que les frères habitent ensemble <sup>3</sup> ! » Qu'ils sachent avec quelle sincérité l'Eglise catholique, leur mère, leur crie, comme le bienheureux Apôtre aux Corinthiens : « Ce que je cherche ce ne sont pas vos biens, c'est vous <sup>4</sup>. »

37. Si nous considérons ce qui est dit dans le Livre de la Sagesse, « que les justes ont emporté les dépouilles des impies <sup>5</sup>; » et dans les Proverbes, « que les impies thésaurisent « pour les justes; » alors nous verrons qu'il ne s'agit pas de chercher qui possède les biens des hérétiques, mais qui est dans la société des justes. Nous savons qu'ils s'arrogent la justice,

<sup>1</sup> Cor. III, 22, 23. — <sup>2</sup> Actes des Apôtres, IV, 32. — <sup>3</sup> Ps. CXXXII, 1. — <sup>4</sup> I Cor. XII, 14. — <sup>5</sup> Sag. X, 19.

de façon à ne pas se vanter seulement de l'avoir, mais aussi de la donner aux autres hommes. Car ils prétendent communiquer la justice à ceux qu'ils baptisent, et il ne leur reste plus qu'à dire à celui qu'ils baptisent de croire en celui qui les a baptisés. Pourquoi ne le feraient-ils pas, après que l'Apôtre a dit : « La foi en celui qui justifie l'impie, est imputée à justice <sup>1</sup> ? » Que le baptisé croie donc en celui qui le baptise, si c'est lui qui le justifie, afin que sa foi lui soit imputée à justice. Mais je crois qu'ils auraient horreur d'eux-mêmes, s'ils daignaient réfléchir à tout cela. Il n'y a que Dieu qui soit juste et qui justifie; et on peut dire d'eux ce que l'Apôtre dit des Juifs, que, « ne connaissant pas la justice de Dieu et voulant établir la leur propre, ils ne se sont point soumis à la justice de Dieu <sup>2</sup>. »

38. A Dieu ne plaise que quelqu'un d'entre nous se déclare juste au point de vouloir établir lui-même <sup>3</sup> sa propre justice, c'est-à-dire une justice qu'il se serait donnée à lui-même, après ces paroles de l'Apôtre : « Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? » ou qu'il ose se vanter d'être sans péché dans cette vie, comme les donatistes, à notre conférence, ont prétendu être dans l'Eglise qui n'a ni tache, ni ride, ni quoi que ce soit de ce genre <sup>4</sup> ! Ils ne savent pas que cela n'est vrai que pour ceux qui meurent aussitôt après le baptême ou après le pardon que nous demandons pour nos fautes dans l'oraison dominicale; mais quant à l'Eglise entière, pour qu'elle n'ait ni tache, ni ride ou quoi que ce soit de ce genre, il faut qu'on arrive à ce temps où on pourra dire : « O mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton aiguillon ? Car l'aiguillon de la mort c'est le péché <sup>5</sup>. »

39. Dans cette vie où le corps qui se corrompt appesantit l'âme <sup>6</sup>, si telle est déjà l'Eglise des donatistes, qu'ils cessent de dire à Dieu, comme l'a commandé le Seigneur : « Pardonnez-nous nos offenses <sup>6</sup>. » Toute faute ayant été effacée par le baptême, que peut demander leur Eglise, si déjà dans cette vie elle n'a ni tache, ni ride, ni quoi que ce soit de ce genre ? Qu'ils ne tiennent aucun compte non plus de l'apôtre Jean qui s'écrie dans son Epître : « Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est

« pas en nous. Mais si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les remettre et pour nous purifier de toute iniquité <sup>1</sup>. » C'est dans cette espérance que toute l'Eglise dit : « Pardonnez-nous nos offenses, » afin que Dieu, voyant votre humble confession et non pas notre orgueil, nous purifie de toute iniquité, et que par là Notre-Seigneur Jésus-Christ prépare la gloire future de son Eglise pour le jour où elle n'aura plus ni tache, ni ride, ni quoi que ce soit de ce genre. Maintenant, il la purifie par « le baptême de l'eau dans la parole, » car après le baptême il ne reste rien des péchés passés, pourvu toutefois que ce baptême même ne se porte pas inutilement hors de l'Eglise mais dans l'Eglise, ou, s'il a été reçu hors de l'unité, qu'on n'en demeure pas séparé; et c'est à cause de ce baptême que nous pouvons obtenir la rémission de toutes les fautes commises par la faiblesse humaine depuis notre régénération. Il ne sert à rien à qui n'est pas baptisé de dire à Dieu : « Pardonnez-nous nos offenses. »

40. C'est donc ainsi que le Seigneur purifie son Eglise par le baptême de l'eau dans la parole, pour la faire paraître un jour devant lui sans tache et sans ride, entièrement belle et parfaite, après que la mort aura été absorbée par la victoire <sup>2</sup>. Maintenant tant que nous gardons en nous la génération divine, et que nous vivons de la foi, nous sommes justes; mais en tant que nous traînons les restes de la mortalité d'Adam, nous ne sommes pas sans péché. Car il a été dit avec vérité « que celui qui est né de Dieu ne pêche pas <sup>3</sup>, » et il est également vrai que « si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous <sup>4</sup>. » C'est donc Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est juste et qui justifie; et nous, c'est gratuitement que nous sommes justifiés par sa grâce <sup>5</sup>. Mais il ne justifie que son corps qui est l'Eglise. C'est pourquoi, si le corps du Christ emporte les dépouilles des impies et que les richesses des impies s'amassent pour le corps du Christ, les impies ne doivent pas demeurer dehors pour calomnier l'Eglise, mais plutôt y entrer pour être justifiés.

41. Il est écrit qu'au jour du jugement « les justes se lèveront avec une grande fermeté

<sup>1</sup> Rom. iv, 5. — <sup>2</sup> Rom. x, 3. — <sup>3</sup> Eph. v, 27. — <sup>4</sup> I Cor. xv, 55, 56. — <sup>5</sup> Sag. ix, 15. — <sup>6</sup> Matth. vi, 12.

<sup>1</sup> I Jean, i, 8, 9. — <sup>2</sup> I Cor. xv, 54.

<sup>3</sup> I Jean, iii, 9. — <sup>4</sup> Ibid. i, 8. — <sup>5</sup> Rom. iii, 24.



« contre ceux qui les auront opprimés ou qui leur auront enlevé le fruit de leurs travaux<sup>1</sup>; » cela ne veut pas dire que le Chananéen se lèvera contre Israël, parce que Israël a enlevé au Chananéen le fruit de ses travaux; mais Naboth se lèvera contre Achab parce que Achab a enlevé à Naboth le fruit de ses travaux, car le Chananéen est impie et Naboth juste. Ainsi, le païen ne se lèvera pas contre le chrétien qui lui a enlevé le fruit de ses travaux, en dépouillant ou en renversant les temples des idoles; mais le chrétien se lèvera contre le païen qui lui a enlevé le fruit de ses travaux quand les martyrs sont tombés sous le fer. De même aussi l'hérétique ne se lèvera pas contre le catholique qui lui a enlevé le fruit de ses travaux quand les lois des empereurs catholiques ont été en vigueur; mais le catholique se lèvera contre l'hérétique qui lui a enlevé le fruit de ses travaux, lorsque la fureur et l'impiété des circoncissions répandaient partout l'épouvante. La sainte Ecriture elle-même a résolu la question; elle n'a pas dit : Alors les hommes se lèveront; mais : *Alors les justes se lèveront*; et ce sera *avec une grande fermeté*, parce que ce sera avec une bonne conscience.

42. Personne ici-bas n'est juste par sa propre justice, c'est-à-dire par une justice qu'il se serait donnée lui-même, mais, comme dit l'Apôtre, « selon la mesure du don de la foi dont Dieu a fait part à chacun. » Il continue ainsi : « De même que nous avons plusieurs membres en un seul corps, mais que tous les membres n'accomplissent pas le même acte, ainsi nous sommes plusieurs ne formant qu'un seul corps en Jésus-Christ<sup>2</sup>. » Et c'est pourquoi nul ne saurait être juste tant qu'il demeure séparé de l'unité de ce corps. Un membre retranché du corps d'un homme vivant ne garde plus de vie; ainsi un homme retranché du corps du Christ le juste ne garde plus de justice, même en conservant la forme du membre qu'il a pris du corps. Qu'ils viennent donc se rattacher à ce corps, et qu'ils possèdent le fruit de leurs travaux, non dans un ardent esprit de domination, mais avec la pensée d'en faire un pieux usage. Quant à nous, nous nous justifions, aux yeux même d'un ennemi que nous prendrions pour juge, du honteux reproche de cupidité, quand nous faisons tous nos efforts pour ramener les pré-

tendus possesseurs de ces biens, dans la société catholique où ils pourraient user avec nous et des leurs et des nôtres.

43. Mais voici, disent-ils, ce qui nous émeut : si nous sommes injustes, pourquoi nous cherchez-vous? Nous leur répondons : Nous vous cherchons, injustes, pour que vous ne le soyez plus; nous vous cherchons, perdus, pour que nous puissions nous réjouir de vous avoir trouvés et dire : Notre frère était mort et il est ressuscité; il était perdu, et il est retrouvé<sup>1</sup>. Pourquoi donc, dit le donatiste, ne me baptisez-vous pas, pour effacer mes péchés? Je lui réponds : Parce que, quand je ramène un déserteur, je ne veux pas manquer de respect à la marque du souverain. Pourquoi, dit-il, ne ferais-je pas au moins pénitence une fois rentré dans vos rangs? — Il y a plus, si tu ne fais pénitence tu ne pourras être sauvé : comment te réjouiras-tu de ton amendement si tu ne sens aucune douleur de tes égarements? — Que recevons-nous donc, dit encore le donatiste, lorsque nous allons vers vous? Je réponds : Vous ne recevrez pas le baptême qu'on vous a déjà conféré, inutilement il est vrai, en dehors du corps du Christ; mais vous recevez l'unité de l'esprit dans le lien de la paix<sup>2</sup>, sans laquelle personne ne peut voir Dieu; et la charité qui, selon l'Ecriture, « couvre la multitude des péchés<sup>3</sup>. » Sans ce grand bien de la charité, dit l'Apôtre, il ne servirait de rien de parler les langues des hommes et des anges, d'avoir l'intelligence de tous les mystères, le don de prophétie, la foi qui transporte les montagnes, de donner aux pauvres tout ce qu'on possède et de livrer son corps aux flammes<sup>4</sup>. Si donc vous estimez peu ou vous n'estimez pas un bien si grand, vous méritez de vous égarer misérablement; vous méritez de périr si vous ne rentrez dans l'unité catholique.

44. Si donc, disent-ils pour être sauvés, nous devons faire pénitence d'avoir été hors de l'Eglise et contre l'Eglise, comment pouvons-nous ensuite demeurer évêques ou évêques dans vos rangs? — Ah! cela n'arriverait pas, il faut l'avouer, et ne devrait pas arriver si nous n'y trouvions pas une compensation dans le grand intérêt de la paix. Qu'ils se le disent à eux-mêmes, en toute humilité et avec douleur, eux qui, par leur séparation, sont

<sup>1</sup> Sag. v, 1. — <sup>2</sup> Rom. xii, 3, 5.

<sup>3</sup> Luc, xv, 32. — <sup>4</sup> Eph. iv. — <sup>5</sup> 1 Pierre, iv, 8. — <sup>6</sup> 1 Cor. xiii, 1-3.

couchés dans un tel état de mort, que leur retour à la vie ne peut s'accomplir sans que l'Eglise catholique notre mère reçoive une certaine blessure. Quand la branche coupée est remise au tronc, l'arbre ne la reçoit pas sans souffrir une blessure; c'est une condition de vie pour le rameau qui, séparé de la racine, ne vivait plus; mais la force ne tarde pas à y revenir et le fruit aussi : si l'union de la branche au tronc ne se faisait pas, la branche sécherait, sans toutefois que l'arbre perdît de sa vie. Car il y a aussi une manière de greffer où l'on ente un rameau sans en couper aucun, et où l'on ne fait à l'arbre qu'une incision légère. Il en est ainsi de ceux qui reviennent à la racine catholique et qui gardent, après leur pénitence, les dignités de la cléricature ou de l'épiscopat. Il y a là quelque chose de contraire à la sévérité chrétienne, quelque chose comme la blessure faite à l'écorce de l'arbre; cependant comme celui qui plante n'est rien ni celui qui arrose, l'union pacifique des rameaux greffés s'accomplissant pour l'effusion des prières devant la miséricorde de Dieu, « la charité couvre la multitude de péchés. »

45. Si l'Eglise a établi que personne, après avoir fait pénitence de quelque crime, ne serait ni reçu, ni rétabli, ni maintenu dans la cléricature, ce n'était point qu'elle désespérât du pardon, c'est qu'elle cherchait la rigueur de la discipline; autrement, on contesterait la puissance des clefs qu'elle a reçues et dont il a été dit : « Ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel ? » Mais dans la crainte que peut-être après des crimes connus l'espérance des honneurs ecclésiastiques ne mêlât un sentiment d'orgueil aux actes du repentir, la sévérité de l'Eglise a voulu que personne ne fût clerc après avoir fait pénitence de quelque grand crime; en ôtant tout espoir d'élévation temporelle, une humilité plus profonde ajoutait à l'efficacité de la pénitence. Ainsi David fit pénitence de ses crimes, et cependant demeura roi. Le bienheureux Pierre, après avoir versé des larmes amères et s'être repenti d'avoir renié son Maître, demeura apôtre. Il ne faut pas pour cela regarder comme inutile la précaution de ceux qui, plus tard, sans faire tort au salut, y ont au contraire ajouté plus d'humilité afin de l'assurer davantage : Cette détermination fut prise, je crois, parce qu'on avait vu certaines fausses pénitences dont le fond

véritable n'était qu'un ardent désir de retrouver des dignités. La diversité des maladies oblige de chercher des remèdes différents. Mais dans ces graves divisions où le péril ne menace pas seulement un homme mais des peuples entiers, il faut relâcher quelque chose de la sévérité, afin qu'il y ait redoublement de charité pour la guérison de maux plus grands.

46. Qu'ils détestent donc leur erreur passée avec une aussi amère douleur que Pierre détestait son lâche mensonge, et qu'ils reviennent à la véritable Eglise du Christ, c'est-à-dire à l'Eglise catholique leur mère; qu'ils y soient clercs, qu'ils y soient de bons évêques, ceux qui auparavant s'étaient si cruellement armés contre elle. Nous n'en sommes point jaloux, mais plutôt nous les embrassons, nous les souhaitons, nous les exhortons, et ceux que nous trouvons le long des chemins et des haies, nous les forçons d'entrer, quoiqu'il s'en rencontre parmi eux à qui nous ne puissions pas persuader que ce n'est pas leurs biens que nous cherchons, mais eux-mêmes. Quand l'apôtre Pierre renia son Maître, pleura et demeura apôtre, il n'avait pas encore reçu le Saint-Esprit; mais les donatistes l'ont bien moins reçu, eux qui, s'étant séparés du corps du Christ, le seul dont le Saint-Esprit est la vie, ont regardé hors de l'Eglise et contre l'Eglise, les sacrements de l'Eglise; et par une sorte de guerre civile, ont combattu contre nous avec nos armes et nos drapeaux. Qu'ils viennent; que la paix se fasse dans la forteresse de Jérusalem, c'est-à-dire dans la charité; il a été dit à la cité sainte : « Que la paix règne dans ta forteresse et l'abondance dans tes tours <sup>1</sup>. » Qu'ils ne s'élèvent pas contre la sollicitude maternelle de l'Eglise pour leur rémission et celle de tant de peuples qu'ils trompent ou qu'ils trompaient; qu'ils ne s'enorgueillissent point de la manière dont l'Eglise les reçoit : qu'ils ne rapportent pas au mal de leur orgueil ce qu'elle ne fait elle-même que pour le bien de la paix.

47. C'est son habitude de secourir ainsi les multitudes qui périssent par les schismes et les hérésies. Ses soins maternels déplurent à Lucifer <sup>2</sup>, lorsqu'il fût question de recevoir et

<sup>1</sup> Ps. CXXI, 7.

<sup>2</sup> Lucifer, évêque de Cagliari, en Sardaigne, après avoir défendu avec un zèle courageux la doctrine catholique contre les ariens, se sépara de l'Eglise et de ses efforts de modération miséricordieuse pour ramener les dissidents. Il manquait de prudence et de mesure;

<sup>6</sup> Matth. xvi, 19.



de guérir ceux que la doctrine empoisonnée d'Arius menait à la mort; il tomba dans les ténèbres du schisme, après avoir perdu la lumière de la charité. Dès le commencement, l'Eglise catholique d'Afrique garda ces ménagements envers les donatistes, de l'avis des évêques qui jugèrent, à Rome, entre Cécilien et le parti de Donat. Après avoir condamné l'auteur même du schisme, ils crurent devoir rétablir dans leurs dignités les autres qui s'étaient amendés, quoiqu'ils eussent été ordonnés hors de l'Eglise. Ce n'est pas que ceux-ci pussent avoir l'Esprit saint en dehors de l'unité du corps du Christ; mais l'on adopta cette conduite surtout à cause de ceux que les évêques donatistes en restant hérétiques auraient pu séduire et détourner de recevoir la grâce qu'on leur offrait. Ils espéraient aussi que tant de condescendance, à l'égard de ces frères égarés, rendrait leur infirmité intérieure plus guérissable, parce que l'opiniâtreté ne fermerait plus les yeux de leur cœur à l'évidence de la vérité. Les donatistes eux-mêmes avaient-ils d'autres pensées lorsque, voyant les peuples rester avec les maximianistes et craignant de les perdre tous, ils rétablirent dans leurs dignités ces évêques maximianistes qu'ils avaient condamnés comme coupables d'un schisme sacrilège, selon le mot de leur concile<sup>1</sup>, et auxquels ils avaient déjà donné des successeurs? ils ne firent pas même difficulté de reconnaître le baptême qu'ils avaient donné après leur scission et leur condamnation. Pourquoi donc s'étonnent-ils et se plaignent-ils calomnieusement que nous les recevions ainsi pour la véritable paix du Christ, et ne se rappellent-ils pas ce qu'ils ont fait eux-mêmes pour la fausse paix de Donat, qui est contre le Christ? Si on s'empare contre eux, avec intelligence, de cette conduite de leur part, ils n'auront absolument rien à répondre.

48. Mais ils disent : si nous avons péché contre le Saint-Esprit en effaçant votre baptême, pourquoi nous recherchez-vous, puisque ce péché ne peut pas être remis d'après ces paroles du Seigneur : « Celui qui aura péché contre le Saint-Esprit n'obtiendra de pardon ni dans ce monde ni dans l'autre ? » Ils ne font pas attention qu'en suivant ce sens il n'y aurait de

délivrance pour personne. Qui donc ne parle pas contre le Saint-Esprit et ne pèche pas contre lui, soit celui qui n'est pas encore chrétien, soit l'hérétique arien ou l'eunomien ou le macédonien, qui prétendent que le Saint-Esprit est une créature, soit le photinien<sup>1</sup> qui nie la personnalité du Saint-Esprit, et prétend qu'il n'est que Dieu le Père, soit les autres hérétiques qu'il serait trop long de rappeler? Est-ce que nul d'entre eux ne peut être délivré de ses erreurs? Est-ce que les Juifs contre qui le Seigneur a prononcé cette parole, s'ils croyaient en lui, ne pourraient être baptisés? Car le Sauveur ne dit point que ce péché ne sera pas remis par le baptême, mais « qu'il ne sera remis ni dans ce monde ni dans l'autre. »

49. Qu'ils comprennent donc que ce qu'il y a d'irrémissible ce n'est pas tout péché contre le Saint-Esprit, mais un certain péché contre le Saint-Esprit. Lorsque le Seigneur a dit que s'il n'était pas venu, les Juifs n'auraient pas eu de péché<sup>2</sup>, il n'a pas voulu faire entendre qu'ils n'auraient commis aucune faute, eux qui en avaient tant commis et de si graves; mais il a voulu parler d'un certain péché particulier sans lequel tous les autres péchés auraient pu leur être pardonnés : c'était de n'avoir pas cru en lui; c'est un péché dans lequel ils ne seraient pas tombés si le Christ n'était point venu sur la terre. De même quand il a dit : « Celui qui aura péché contre le Saint-Esprit » ou bien : « Celui qui aura parlé contre le Saint-Esprit, » il n'a pas eu en vue tout péché qui peut se commettre contre le Saint-Esprit par action ou par parole, mais un péché particulier. Ce péché c'est une dureté de cœur jusqu'à la fin de cette vie, et par cette dureté l'homme refuse de recevoir la rémission de ses péchés dans l'unité du corps du Christ, dont le Saint-Esprit est la vie. Car après avoir dit à ses disciples : « Recevez le Saint-Esprit, » le Seigneur ajoute aussitôt : « Les péchés seront remis à qui vous les remettrez; ils seront retenus à qui vous les retiendrez<sup>3</sup>. » C'est donc celui qui aura résisté et se sera opposé à ce don de la grâce de Dieu ou en restera séparé en quelque manière jusqu'à la fin de cette vie, qui n'obtiendra de pardon ni dans ce monde ni dans l'autre; c'est un si grand péché qu'il empêche que tous les autres ne soient remis, et il n'est prouvé qu'un homme en a été cou-

il était violent et l'Eglise ne l'a jamais été. Lucifer mourut à Capliari en 570. Il mourut schismatique. Voyez saint Augustin, *Du combat chrétien*, chap. xxx.

<sup>1</sup> Le concile de Bagaïe.

<sup>2</sup> Matth. xii, 32.

<sup>3</sup> Nous avons déjà eu occasion de parler de ces divers hérétiques.

<sup>2</sup> Jean, xv, 22. — <sup>3</sup> Jean, xx, 22, 23.

pable qu'après sa mort. Tant qu'il vit, « la patience de Dieu, comme dit l'Apôtre, l'invoit « à la pénitence ; » mais s'il persévère dans son iniquité, si, ainsi que le dit encore l'Apôtre, « par la dureté et l'impénitence de son cœur il « amasse un trésor de colère pour le jour de « la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu <sup>1</sup>, » il ne lui sera pardonné ni en ce monde ni en l'autre.

50. Or ceux avec qui nous traillons ou dont nous nous occupons ne sont pas dans un état qui ne nous permette plus d'espérer pour eux ; car ils vivent encore. Mais qu'ils ne cherchent pas le Saint-Esprit ailleurs que dans le corps du Christ : ils ont en dehors le sacrement, sans avoir intérieurement la chose même dont ce sacrement est le signe ; et c'est pourquoi ils mangent et boivent leur condamnation <sup>2</sup>. Ce pain qui est un est le sacrement de l'unité ; l'Apôtre a dit : « Nous sommes tous ensemble « un même pain, un même corps <sup>3</sup>. » Aussi l'Eglise catholique seule est le corps du Christ, dont le chef et le Sauveur est le Christ lui-même <sup>4</sup>. Le Saint-Esprit ne donne à personne la vie en dehors de ce corps, parce que, selon les paroles de l'Apôtre, « la charité de Dieu « s'est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné <sup>5</sup> : » on ne participe point à la charité divine lorsqu'on est ennemi de l'unité. C'est pourquoi ceux qui sont hors de l'Eglise n'ont pas le Saint-Esprit ; c'est d'eux qu'il est écrit : « Hommes qui se « séparent eux-mêmes, hommes grossiers qui « n'ont pas l'Esprit <sup>6</sup>. » Celui qui n'est pas sincèrement dans l'Eglise n'a pas non plus l'Esprit ; il est écrit que « le Saint-Esprit fuit le « déguisement <sup>7</sup>. » Celui donc qui veut avoir le Saint-Esprit, qu'il prenne garde à ne pas demeurer hors de l'Eglise, à ne pas y entrer avec une foi simulée : s'il y est entré tel, qu'il prenne garde à ne pas persister dans ce déguisement, pour qu'il s'unisse véritablement à l'arbre de vie.

51. Je vous envoie un livre bien long, trop long peut-être pour le peu de loisir que vous avez. Si on peut vous le lire, ne fût-ce que par parties, Dieu vous donnera l'intelligence et vous serez en mesure de répondre aux donatistes pour les ramener et les guérir : c'est à vous aussi, comme à un fils fidèle, que l'Eglise notre mère recommande leur retour et

leur guérison, avec le secours du Seigneur : aidez-les où vous pourrez, comme vous pourrez, soit par vos discours et vos réponses, soit en les amenant auprès de ceux qui enseignent dans l'Eglise.

## LETTRE CLXXXVI.

(Année 417.)

Saint Paulin avait connu et aimé Pélage ; il est à craindre qu'il ne fût point assez en garde contre ses erreurs, ou plutôt contre ses artifices ; saint Augustin lui écrit pour l'instruire de tout ce qui s'est passé, pour lui marquer les points condamnables de la doctrine de Pélage et pour établir l'enseignement de l'Eglise catholique sur la grâce. Cette matière si difficile et si délicate est traitée avec beaucoup de force et d'autorité ; l'évêque d'Hippone use de ménagements admirables envers saint Paulin. C'est pour mieux arriver à son cœur qu'il associe à sa démarche Alype qui était particulièrement cher à l'évêque de Nole.

ALYPE ET AUGUSTIN A LEUR BIENHEUREUX SEIGNEUR ET FRÈRE ET COLLÈGUE PAULIN, QU'ILS EMBRASSENT ET QU'ILS AIMENT AU DELA DE TOUTE EXPRESSION DANS LES ENTRAILLES DU CHRIST, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Voici enfin pour nos lettres, grâce à la providence de Dieu, un porteur très-fidèle, notre frère Janvier, qui nous est, avec raison, bien cher à tous ; quand même nous ne vous écririons pas, il serait comme une lettre vivante et intelligente, par laquelle votre Sincérité pourrait apprendre tout ce qui se passe autour de nous. On nous a dit que vous avez aimé, comme un serviteur de Dieu, Pélage qu'on avait, croyons-nous, surnommé le Breton, pour le distinguer de celui qu'on appelle Pélage de Tarente ; nous ignorons où vous en êtes maintenant avec lui. Pour nous, nous l'avons aimé et nous l'aimons encore ; c'était alors d'une manière, c'est à présent d'une autre : nous l'aimions alors, parce que sa foi nous semblait droite ; nous l'aimons aujourd'hui pour que la miséricorde de Dieu le délivre des sentiments contraires à la grâce, qu'on dit être les siens. Tant que nous n'avons eu que des bruits à cet égard, nous n'avons pas cru devoir aisément y ajouter foi, car la renommée a coutume de mentir ; mais nous avons vu les choses de plus près. Nous avons lu un livre de Pélage où il s'efforce d'effacer du cœur des fidèles la croyance à la grâce de Dieu accordée au genre humain par Jésus-Christ homme, médiateur unique entre Dieu et les hommes ; ce livre nous a été remis par

<sup>1</sup> Rom. II, 4, 5. — <sup>2</sup> I Cor. XI, 29. — <sup>3</sup> Ibid. x, 17. — <sup>4</sup> Eph. v, 23. — <sup>5</sup> Rom. v, 5. — <sup>6</sup> Jude, 19. — <sup>7</sup> Sag. 1, 5.



des serviteurs du Christ, qui avaient été disciples assidus et sectateurs de Pélage. A leurs prières, et parce que cela nous paraissait nécessaire, l'un de nous y a répondu, sans toutefois désigner l'auteur, de peur qu'en le blessant nous ne le rendissions plus inguérissable. Ce qui est renfermé dans ce livre et avec de grands développements, c'est ce qui se trouve dans quelques lettres qu'il a écrites à votre Révérence, et où il dit qu'on ne doit pas croire qu'il défende le libre arbitre sans la grâce de Dieu, puisqu'il soutient que le Créateur nous a donné la puissance de vouloir et de faire, sans laquelle nous ne pourrions ni vouloir ni faire rien de bien : la grâce de Dieu qu'il enseigne serait donc commune aux païens et aux chrétiens, aux impies et aux saints, aux fidèles et aux infidèles.

2. Avec ces détestables doctrines, l'avènement du Sauveur n'aurait plus de sens, et nous pourrions dire comme l'Apôtre en parlant de la loi : « Si c'est par » la nature « qu'on obtient la justice, c'est donc pour rien que le Christ est mort <sup>1</sup>. » Aussi nous les avons combattues, selon nos forces, dans le cœur de ceux qui les professaient, afin que Pélage lui-même, si c'était possible, instruit de la vérité, se corrigeât sans être blessé, et que l'on détruisît son erreur en lui épargnant toute honte. Mais après que nous eûmes reçu de l'Orient des lettres qui très-ouvertement agitaient la même affaire, notre devoir était de prêter à la cause de l'Eglise tout l'appui de l'autorité épiscopale. Deux rapports ont été envoyés au Saint-Siège par les deux conciles de Carthage et de Milève, avant que les actes ecclésiastiques, par lesquels Pélage prétend s'être justifié auprès des évêques de la province de Palestine, fussent parvenus entre nos mains et fussent arrivés en Afrique. Outre les rapports des conciles, nous avons adressé au pape Innocent, de bienheureuse mémoire <sup>2</sup>, des lettres particulières où nous avons, un peu plus à fond, traité cette question. Il a répondu à tout comme on devait l'attendre d'un pontife du Siège apostolique <sup>3</sup>.

3. Vous pourrez lire toutes ces choses, si vous n'en connaissez rien encore, ou si vous ne connaissez pas tout. Vous y verrez que, toute modération gardée envers Pélage, dans

le but de lui épargner une condamnation s'il condamnait lui-même ce qui est mauvais, l'autorité de l'Eglise a vigoureusement frappé cette nouvelle et pernicieuse erreur ; si bien que nous nous étonnerions qu'il restât encore des gens qui allassent contre la grâce de Dieu après avoir lu ces pièces. Ils peuvent y apprendre ce qui a toujours été la foi de l'Eglise catholique, savoir que la grâce de Dieu, par notre Seigneur Jésus-Christ, fait passer les petits et les grands de la mort du premier Adam à la vie du nouvel Adam, et que cette régénération ne s'accomplit pas seulement par la rémission des péchés, mais encore par le secours continu de la miséricorde de Dieu ; il aide à ne pas pécher et à bien vivre ceux qui peuvent user de leur libre volonté ; et sans son assistance nous ne pouvons avoir ni piété, ni justice, soit dans l'action, soit même dans la volonté ; car Dieu opère en nous le vouloir et le faire selon qu'il lui plaît <sup>4</sup>.

4. Qui nous sépare de cette masse de perdition, si ce n'est Celui qui est venu chercher et sauver ce qui était perdu ? Aussi l'Apôtre demande-t-il à l'homme : « Qui te discerne ? » et si l'homme répond : « C'est ma foi, ma volonté, mes bonnes œuvres, » l'Apôtre lui dit : « Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? et si tu l'as reçu, pourquoi l'en glorifier comme si tu ne l'avais pas reçu <sup>5</sup> ? » Tout ceci n'est point pour défendre à l'homme de se glorifier, mais pour que l'homme ne se glorifie que dans le Seigneur <sup>6</sup>, et non pas à cause de ses propres œuvres, de peur qu'on ne s'enorgueillisse <sup>7</sup>. On ne frustre pas les bonnes œuvres de ce qui leur est dû, puisque Dieu rend à chacun selon ses œuvres et que la gloire, l'honneur et la paix sont pour tout homme qui fait le bien <sup>8</sup> ; mais les œuvres viennent de la grâce, et la grâce ne vient pas des œuvres ; la foi qui opère par l'amour <sup>9</sup> n'opère rien si cet amour de Dieu ne se répand dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous est donné <sup>10</sup>. La foi elle-même ne serait point en nous si Dieu ne la mesurait à chacun <sup>11</sup>.

5. C'est pourquoi il est bon pour l'homme de dire avec toutes les forces de son libre arbitre : « En vous je conserverai ma force, ô mon Dieu <sup>12</sup> ! » L'homme qui pense pouvoir, sans le secours de Dieu, garder ce qu'il lui a donné,

<sup>1</sup> Gal. II, 21.

<sup>2</sup> Le pape Innocent I<sup>er</sup> mourut le 12 mars 417.

<sup>3</sup> Voir ci-dessus, lett. 175, 176, 177, 181, 182, 183.

<sup>4</sup> Philip. II, 13. — <sup>5</sup> I Cor. IV, 7. — <sup>6</sup> Ibid. I, 31. — <sup>7</sup> Eph. II, 9. — <sup>8</sup> Rome. II, 6, 10. — <sup>9</sup> Gal. V, 6. — <sup>10</sup> Rom. V, 5. — <sup>11</sup> Ibid. XII, 3. — <sup>12</sup> Ps. LXXII, 10.

est semblable à celui qui, parti pour un pays lointain, vécut en prodigue, dissipa tout, et, tombé à la fin dans les dernières misères de la servitude, rentra en lui-même et dit : « Je me « lèverai, et j'irai à mon père <sup>1</sup>. » Aurait-il eu cette bonne pensée si le Père de miséricorde ne la lui avait secrètement inspirée ? Le ministre de la nouvelle alliance a bien compris : « Non que nous soyons capables d'avoir aucune « bonne pensée comme de nous-mêmes, dit-il, « mais c'est Dieu qui nous en rend capables <sup>2</sup>. » Aussi après avoir dit que c'est en Dieu qu'il conserve sa force, de peur qu'il n'y eût, même ici, quelque apparence de présomption, et comme s'il se fût souvenu que si le Seigneur ne garde pas la cité, ceux qui la gardent veillent en vain <sup>3</sup>, et que celui qui garde Israël ne dort pas, ne s'assoupit pas <sup>4</sup>; le Psalmiste ajoute un mot pour exprimer comment il peut conserver, ou plutôt qui conserve sa force : « Parce que, dit-il, vous êtes mon appui, ô mon « Dieu ! »

6. Que Pélagie repasse donc, s'il le peut, les mérites par suite desquels Dieu a daigné le prendre sous sa protection et si c'est parce que lui-même avait pris Dieu pour son partage. Qu'il nous dise s'il a cherché le premier ou s'il a été cherché par Celui qui est venu sauver ce qui était perdu <sup>5</sup>. Car si l'homme veut chercher en quoi, avant la grâce, il a mérité de la recevoir, il découvrira en lui du mal, et non du bien, quand même sa vie n'eût été que d'un jour sur la terre, lorsque la grâce du Sauveur l'a trouvé. Si l'homme faisait quelque bien pour mériter la grâce, la récompense ne lui serait plus imputée comme grâce, mais comme une dette. Mais s'il croit en Celui qui justifie le pécheur, pour que sa foi lui soit imputée à justice <sup>6</sup> (car le juste vit de la foi <sup>7</sup>), qu'est-il, le pécheur, avant d'être justifié par la grâce, qu'est-il sinon un pécheur ? Si on lui avait rendu ce qu'il méritait, qu'aurait-il eu pour sa part sinon le supplice ? Si c'est donc une grâce, les œuvres de l'homme n'y sont pour rien. Autrement la grâce ne serait plus grâce <sup>8</sup>. Ce qu'on donne pour des œuvres est le paiement d'une dette; mais la grâce est donnée gratuitement, et c'est de là qu'elle est ainsi nommée.

7. Si quelqu'un dit qu'on mérite par la foi

la grâce de bien faire, nous ne pouvons pas le nier, nous le reconnaitrons même avec plaisir. Car nous voulons que ces frères qui se glorifient beaucoup de leurs propres œuvres aient cette foi par laquelle ils puissent obtenir la charité qui seule fait véritablement le bien; mais la charité est tellement un don de Dieu que Dieu s'appelle charité <sup>1</sup>. Ceux donc qui ont la foi par laquelle ils obtiennent la justification parviennent à la loi de justice par la grâce de Dieu; c'est pourquoi il est dit : « Je t'ai exaucé « au temps favorable, et je t'ai secouru au jour « du salut <sup>2</sup>. » C'est pourquoi dans ceux qui se sauvent par une élection de grâce, c'est le Dieu secourable qui, selon sa volonté, opère le vouloir et le faire, parce que « tout contribue « au bien de ceux qui aiment Dieu <sup>3</sup>. » *Tout*, par conséquent, l'amour même que nous obtenons par la foi nous vient de Dieu, et c'est par sa grâce que nous aimons Celui qui nous a aimés le premier pour que nous crussions en lui, et que nous fussions aimés sans avoir rien fait.

8. Quant à ceux qui attendent la récompense comme le prix de leurs bonnes œuvres, et qui n'attribuent pas leurs mérites à la grâce de Dieu mais aux forces de leur propre volonté, ils sont comme les israélites charnels : recherchant la loi de la justice, ils ne sont pas parvenus à la loi de la justice. Pourquoi ? Parce qu'ils ne l'ont point recherchée par la foi, mais comme par les œuvres. C'est cette justice qui vient de la foi qu'ont obtenue les gentils dont parle ainsi l'Apôtre : « Que dirons-nous donc ? que « les gentils qui ne connaissaient pas la justice, « ont obtenu la justice, mais la justice qui « vient de la foi ; qu'Israël, au contraire, qui « recherchait la loi de la justice, n'est point « parvenu à la loi de la justice ; pourquoi ? « Parce que Israël n'y aspirait point par la foi, « mais comme par les œuvres ; car ils ont heurté « contre la pierre d'achoppement, comme il « est écrit : *Voici que je mets en Sion une « pierre d'achoppement et une pierre de sean- « dale ; et qui croit en lui ne sera point con- « fonde* <sup>4</sup>. » Cette justice est celle qui vient de la foi, par laquelle nous croyons que nous sommes justifiés, c'est-à-dire par laquelle nous croyons devenir justes par la grâce de Dieu au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin que nous soyons trouvés en lui, non pas avec notre

<sup>1</sup> Luc, xv, 12-18. — <sup>2</sup> II Cor. III, 5. — <sup>3</sup> Ps. CXXVI, 1. — <sup>4</sup> Ps. CXX, 4. — <sup>5</sup> Luc, xix, 10. — <sup>6</sup> Rom. IV, 4, 5. — <sup>7</sup> Habac, II, 4. — <sup>8</sup> Rom. XI, 6.

<sup>1</sup> I Jean, IV, 8. — <sup>2</sup> Is. XLIX, 8. — <sup>3</sup> Rom. VIII, 28. — <sup>4</sup> Rom. IX, 30-33.



propre justice qui vient de la loi, mais avec celle qui vient de la foi en Jésus-Christ <sup>1</sup>. Cette justice qui vient de Dieu consiste dans la foi, oui, dans la foi par laquelle nous croyons que la justice nous est donnée en haut et qu'elle n'est pas en nous l'œuvre de nos propres forces.

9. Pourquoi l'Apôtre dit-il que cette justice qui vient de la loi est la justice de l'homme et non point celle de Dieu? Est-ce que la loi ne vient pas de Dieu? Il faudrait être impie pour ne pas le croire; mais c'est que la loi ordonne par la lettre et n'aide point par l'Esprit. Qui-conque entend la lettre de la loi de façon à croire qu'il lui suffit de connaître ce qu'elle prescrit ou défend, et qu'il est assez fort, avec son libre arbitre, pour l'accomplir sans recourir à l'Esprit qui donne la vie, pour être préservé par lui de la mort que donne la lettre au coupable qu'elle fait; celui-là assurément a du zèle pour Dieu, mais non pas selon la science. Ne connaissant pas en effet la justice de Dieu, c'est-à-dire celle que Dieu donne, et voulant établir sa propre justice afin qu'elle ne vienne que de la loi, il ne s'est point soumis à la justice de Dieu. « Car le Christ est la fin de la loi pour la justification de tous ceux qui croient en lui <sup>2</sup>, » comme dit le même Apôtre, « afin que nous soyons en lui par la justice de Dieu <sup>3</sup>. » Ainsi justifiés par la foi, nous avons la paix en Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ <sup>4</sup>; mais c'est gratuitement que sa grâce nous justifie <sup>5</sup>, de peur que notre foi elle-même ne s'enorgueillisse.

10. Qu'on ne dise pas : si c'est par la foi que nous sommes justifiés, comment le sommes-nous gratuitement? Si la foi l'a mérité, est-ce un don, n'est-ce pas plutôt une dette? Qu'un homme fidèle ne tienne pas ce langage; s'il dit qu'il a la foi pour mériter la justification, on lui répondra : « Qu'as-tu que tu n'aies reçu <sup>6</sup>? » La foi qui obtient la justification, c'est Dieu lui-même qui la donne; aucun mérite humain ne précède donc la grâce de Dieu; mais la grâce elle-même mérite d'être accrue pour mériter ensuite d'être perfectionnée : la bonne volonté lui sert de compagne et non de guide, elle la suit, ne la précède pas. C'est pourquoi celui qui a dit : « Je conserverai ma force en vous, » et qui en a donné la raison par ces mots : « Vous êtes mon appui, ô mon Dieu ! » après avoir comme cherché par quels mérites

il aurait pu prétendre à cela, et n'ayant rien trouvé en lui avant la grâce de Dieu : « Mon Dieu, dit-il, sa miséricorde me préviendra <sup>1</sup>. » Il semble dire : quelque effort que je fasse pour découvrir en moi des mérites antérieurs, c'est toujours la miséricorde de Dieu qui me prévient. Aussi en conservant en lui la force qu'il a reçue de lui, il la sauve par la bonté même de celui de qui il la tient; et il ne se rend digne de plus grands dons qu'en sachant pieusement et fidèlement que tous les biens lui viennent de Dieu, et cette connaissance même, en sorte qu'il n'y a absolument rien en lui qui ne vienne de Dieu. « Pour nous, dit le très-bien l'Apôtre, nous n'avons pas reçu l'esprit de ce monde, mais l'Esprit de Dieu, afin que nous connaissions les dons que Dieu nous a faits <sup>2</sup>. » C'est pourquoi le mérite même de l'homme est un don gratuit, et personne ne mérite de recevoir quelque bien du Père des lumières, de qui descend tout don parfait <sup>3</sup>, qu'en recevant ce qu'il ne mérite pas.

11. La bonté gratuite éclate surtout dans ce que la grâce de Dieu accorde aux enfants par Jésus-Christ Notre-Seigneur : il fait que la descendance d'Adam ne leur soit pas funeste et que la régénération en Jésus-Christ leur soit profitable; sa miséricorde devance même beaucoup le moment où ils pourront comprendre; et s'ils meurent dans ce premier âge, ils possèdent avec connaissance la vie éternelle et le royaume des cieux, en vertu d'un don qui leur a profité ici-bas sans qu'ils s'en soient doutés. D'après la doctrine de ceux qui nous ont précédés, ces bienfaits sont absolument antérieurs à tout mérite; et telle est ici l'opération de la grâce divine qu'elle n'est ni précédée ni accompagnée, ni suivie de la volonté de ceux qui la reçoivent; ce n'est pas seulement sans le consentement des enfants qu'un si grand bienfait leur est accordé, mais quelquefois même ils y opposent de la résistance : ce qui serait de leur part un grand sacrilège si leur volonté à cet âge était comptée pour quelque chose.

12. Nous disons cela pour ceux qui, dans la question de la grâce, ne pouvant sonder les insondables jugements de Dieu, ne pouvant comprendre comment de cette masse d'Adam tombée tout entière dans la condamnation par la faute d'un seul, l'un devient vase d'honneur, l'autre vase d'ignominie, osent cependant attribuer aux petits enfants des péchés person-

<sup>1</sup> Philipp. III, 9. — <sup>2</sup> Rom. X, 2-4. — <sup>3</sup> Il Cor. V, 21. — <sup>4</sup> Rom. V, 1. — <sup>5</sup> 1. d. III, 21. — <sup>6</sup> I Cor. IV, 7.

<sup>1</sup> Ps. LVIII, 11. — <sup>2</sup> I Cor. II, 12. — <sup>3</sup> Jacq. I, 17.

nels : ils croient que ces enfants, qui ne peuvent avoir ni bonne ni mauvaise pensée, peuvent par leur libre arbitre mériter une peine ou une grâce : mais l'Apôtre, en nous disant que « tous sont tombés dans la condamnation « par la faute d'un seul <sup>1</sup>, » nous montre assez que les enfants naissent punissables et qu'ils renaissent dans la grâce non par leur mérite, mais par la miséricorde de Dieu. La grâce n'est plus grâce si l'œuvre divine ne la donne pas gratuitement, et si elle est comme le prix de mérites humains. Seule elle nous affranchit de la peine; cette peine, tous la doivent comme issus d'Adam, tandis que la grâce obtenue par le seul Jésus-Christ n'est due à personne; elle est gratuite pour qu'elle soit véritablement une grâce. Aussi les jugements de Dieu sont insondables comme Dieu même : puisqu'il distingue entre les petits enfants que nul mérite ne distingue entre eux; mais ces jugements divins ne peuvent pas être injustes, parce que toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et vérité <sup>2</sup>. Si donc l'un reçoit la grâce miséricordieuse de Dieu, il n'a pas à se glorifier de son mérite : les œuvres n'y étant pour rien, nul ne doit en avoir de l'orgueil; et si un autre est justement puni, il n'est pas fondé à se plaindre, parce qu'il paye la dette du péché : le premier homme en qui tous ont péché est puni en la personne de chacun de ses enfants. La peine de ceux-ci fait mieux voir tout ce qu'il y a de grâce véritable, c'est-à-dire de grâce gratuite dans ce que Dieu accorde aux vases de miséricorde.

13. Quoi que ce soit avec ennui et regret, il nous faut dire pourtant comment on argumente contre le passage où l'Apôtre déclare très-clairement que « le péché est entré dans « le monde par un seul homme et par le péché « la mort, et qu'ainsi la mort a passé dans tous « les hommes par ce seul homme en qui tous « ont péché <sup>3</sup>; » on soutient aussi que les petits enfants, par leur libre arbitre, ont des péchés qui leur sont propres. Ce qu'ont pu penser de grands et perçants génies mérite qu'on y réponde; fuir la discussion ce serait comme une défaite, dédaigner d'y entrer ce serait de l'orgueil. « Voilà, disent-ils, Esau et Jacob qui « luttent dans le sein de leur mère; à leur « naissance, l'un est supplanté par l'autre, et « le dernier venu tient d'une main le pied de « son frère, montrant en quelque façon que la

« lutte dure encore. Comment des enfants qui « font ces choses n'auraient-ils pas l'usage de « leur volonté pour le bien ou pour le mal, de « manière à mériter des récompenses ou des « châtimens? »

14. A cela nous répondons que ces mouvements et cette sorte de combat entre deux enfants signifiaient de grandes choses; le libre arbitre n'y fut pour rien, ce fut un prodige. Nous ne donnerons pas le libre arbitre aux ânes, parce qu'une bête de cette espèce, comme il est écrit, « un animal muet, prenant tout à « coup une voix d'homme, reprima la folie « d'un prophète <sup>1</sup>. » Ceux qui veulent que ces mouvements ne soient pas miraculeux mais volontaires, et que ces enfants en aient été non les instruments mais les auteurs, que répondront-ils à l'Apôtre précisément au sujet de ces deux jumeaux cités comme une preuve de la gratuité de la grâce? « Avant qu'ils fussent « nés, dit-il, et qu'ils n'eussent fait ni bien ni « mal, afin que le décret de Dieu demeurât « ferme selon son élection, non à cause de « leurs œuvres, mais par la volonté de celui « qui appelle, il fut dit: L'aîné sera assujéti « au plus jeune <sup>2</sup>. » L'Apôtre ajoute le témoignage du Prophète déclarant longtemps après leur naissance, l'antique conseil de Dieu sur ces deux jumeaux : « Il est écrit, dit saint « Paul : j'ai aimé Jacob; mais j'ai haï Esau <sup>3</sup>. »

15. Ainsi le docteur des nations dans la foi et la vérité, pour nous faire comprendre tout ce que vaut la grâce, nous atteste que ces deux jumeaux, n'étant pas encore nés, n'avaient fait ni bien ni mal : l'assujétissement de l'aîné au plus jeune ne provenait pas des œuvres mais de la pure vocation de Dieu; il n'y avait point dans l'homme de mérite antérieur, il n'y avait que le dessein de Dieu selon son élection. Car l'Apôtre ne dit pas une élection de volonté humaine ou de nature, puisque la condition de la mort et de la damnation était la même dans les deux jumeaux; mais il entend une élection de grâce qui ne trouve pas les hommes dignes d'être choisis, mais les rend tels; il en parle dans la suite de la même épître : « De « même donc en ce temps-ci, quelques-uns que « Dieu s'est réservés par un choix de sa grâce « ont été sauvés. Si c'est par la grâce ce n'est « donc pas à cause de leurs œuvres; autrement « la grâce n'est plus grâce <sup>4</sup>. » Ce passage s'ac-

<sup>1</sup> Il ép. de s. Pierre, II, 16.

<sup>2</sup> Rom. IX, 11, 13. — <sup>3</sup> Malach. I, 2, 3. — <sup>4</sup> Rom. XI, 5, 6.

<sup>1</sup> Rom. V, 16. — <sup>2</sup> Ps. XXIV, 10. — <sup>3</sup> Rom. V, 12.



corde évidemment avec l'autre passage où il est dit que l'assujétissement de l'aîné au plus jeune ne provenait pas des œuvres, mais de la pure vocation de Dieu. Comment donc a-t-on l'audace de résister à ce glorieux défenseur de la grâce au sujet du libre arbitre des enfants et de leurs actes avant leur naissance? Pourquoi dire que les mérites préviennent la grâce, puisqu'elle ne serait plus grâce si Dieu l'accordait selon les mérites de l'homme? Pourquoi tant d'efforts, riches et éloquents si on veut, mais bien peu chrétiens, pour combattre le secours divin envoyé à ceux qui étaient perdus, accordé aux indignes?

16. « Mais, disent-ils, Dieu est-il juste si son amour fait une distinction entre ceux que nul mérite ne distingue? » On nous dit cela comme si l'Apôtre ne l'avait pas vu et n'y avait pas répondu. Il a bien vu ce que pourraient penser à cet égard l'infirmité et l'ignorance humaines, et se mettant en face de cette difficulté, il s'écrie : « Que dirons-nous donc? » « Y a-t-il de l'injustice en Dieu? » et il se hâte de répondre : « loin de là! » et pour rendre raison de cette réponse, c'est-à-dire pourquoi il n'y a pas en Dieu d'iniquité, il ne dit pas que Dieu juge les mérites et les œuvres des enfants lorsqu'ils sont encore dans le sein maternel; et comment aurait-il pu dire cela, lui qui précédemment a établi que la subordination de l'aîné au plus jeune ne provenait pas des œuvres, mais de la pure vocation de Dieu? Et, voulant montrer qu'il n'y a pas d'injustice dans la conduite de Dieu envers ces enfants : « C'est, dit-il, qu'il a dit à Moïse : *je ferai miséricorde à qui il me plaira de faire miséricorde, et j'aurai pitié de qui il me plaira d'avoir pitié*<sup>1</sup>. » Que nous apprend ici l'Apôtre, sinon que la délivrance du milieu de cette masse du premier homme, qui ne mérite que la mort, est un pur bienfait de la miséricorde de Dieu, et non point, à aucun degré, le prix des bonnes œuvres de l'homme; et qu'ainsi il n'y a pas d'injustice en Dieu, parce qu'il n'est injuste ni en remettant ni en exigeant ce qui est une dette? Le pardon est une grâce, là où la punition pourrait n'être qu'une justice. On voit mieux toute la grandeur du bienfait accordé à celui à qui Dieu fait remise de la peine due et qu'il justifie gratuitement, lorsqu'on reconnaît qu'un autre, également coupable, peut, sans injustice, être puni.

17. « C'est pourquoi, dit l'Apôtre, cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde : » voilà pour ceux qui sont délivrés et justifiés par la grâce. Quant à ceux sur lesquels la colère de Dieu demeure, comme Dieu se sert d'eux pour instruire les autres qu'il daigne délivrer, l'Apôtre ajoute : « Dieu a dit à Pharaon « dans l'Écriture : *Je t'ai suscité moi-même pour faire éclater en toi ma puissance, et pour que mon nom soit annoncé par toute la terre*<sup>1</sup>. Et l'Apôtre conclut ensuite par ces mots ce qu'il dit des uns et des autres : « Il fait donc miséricorde à qui il veut et endure qui il veut : » nulle part il n'y a injustice dans sa conduite, mais partout miséricorde et vérité. Et cependant l'audacieuse faiblesse humaine se remue encore; j'entends la faiblesse de ceux qui, selon les conjectures de leur cœur, s'efforcent de pénétrer l'insondable profondeur des jugements de Dieu !

18. L'Apôtre se propose à lui-même cette difficulté dans ces termes : « Tu me dis : pourquoi se plaindre encore? qui donc résiste à sa volonté? » Supposons que c'est à nous qu'on dise cela. Pourrons-nous y répondre autrement que l'Apôtre? et si de telles objections nous préoccupent, car enfin nous sommes des hommes, il faut que nous l'écoutions tous quand il dit : « O homme, qui es-tu pour répondre à Dieu? Le vase d'argile dit-il à celui qui l'a formé : pourquoi m'as-tu fait ainsi? Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la même masse d'argile un vase d'honneur et un vase d'ignominie<sup>2</sup>? » Si cette masse se trouvait dans une sorte de milieu de façon à ne mériter rien de bon ni rien de mauvais, il pourrait paraître injuste d'en tirer des vases d'ignominie; mais comme elle est tombée tout entière dans la condamnation par le libre arbitre du premier homme, ce n'est pas la justice de Dieu, c'est sa miséricorde qui en tire des vases d'honneur, et pour ce qui est des vases d'ignominie, il faut les imputer à la justice et non point à l'injustice qui ne saurait être en Dieu. Quiconque pense ainsi avec l'Église catholique, ne dispute pas contre la grâce pour les mérites des hommes, mais il chante la miséricorde et la justice du Seigneur, pour n'être ni ingrat en ne reconnaissant pas sa miséricorde, ni injuste en accusant ses jugements.

<sup>1</sup> Rom. ix, 15.

<sup>2</sup> Rom. ix, 17. — <sup>3</sup> Rom. ix, 14, 21.

19. Il est une autre masse dont parle l'Apôtre : « Si, dit-il, les prémices sont saintes, la « masse l'est aussi ; et si la racine est sainte, « les branches le sont aussi <sup>1</sup>. » Cette masse vient d'Abraham et non point d'Adam, c'est-à-dire de la communion du sacrement et de la similitude de la foi et non pas d'une propagation mortelle ; mais la première masse ou la première *pâte*, comme portent beaucoup d'exemplaires, étant tout entière vouée à la mort, puisque le péché est entré dans le monde par un seul homme et par le péché la mort, et que la mort a passé ainsi dans tous les hommes par ce seul homme en qui tous ont péché ; c'est la miséricorde qui en tire des vases d'honneur, et la justice des vases d'ignominie. Là, les mérites ne précèdent point la grâce du Libérateur, et ici les péchés n'échappent pas à la justice de celui qui punit. Ceci est moins évident lorsqu'il ne s'agit point du premier âge et qu'on a affaire à des disputeurs opiniâtres ; car pour soutenir les mérites des hommes ils se réfugient dans une sorte d'obscurité où il n'est pas aisé de les atteindre : mais l'Apôtre oppose à leur résistance le saisissant exemple de ces enfants qui n'étaient pas encore nés et qui n'avaient fait ni bien ni mal lorsqu'il fut dit : « non à cause des œuvres, « mais par la volonté de celui qui appelle : « L'aîné sera assujéti au plus jeune. »

20. Comme en tout ceci nous nous trouvons en présence des profonds et insondables jugements de Dieu et de ses voies incompréhensibles, il faut que toujours l'homme sache bien qu'en Dieu il n'y a pas d'injustice. Par quelle équité Dieu fait-il miséricorde à qui il veut et enduret-il qui il veut ? Que l'homme avoue l'ignorer comme homme, mais à cause de ce principe incontestable qu'il n'y a pas d'injustice en Dieu, il doit savoir que si personne n'est justifié à cause de ses propres mérites, nul n'est endurci sans l'avoir mérité. Il est de foi pieuse et véritable que Dieu, en justifiant les coupables et les pécheurs, les délivre des peines méritées ; mais ce serait accuser Dieu d'injustice que de croire qu'il puisse damner quelqu'un qui ne l'aurait pas mérité et ne serait souillé d'aucun péché. Celui donc que Dieu délivre sans qu'il l'ait mérité, lui doit des actions de grâces d'autant plus grandes que sa punition eût été plus juste ; mais, dans une condamnation imméritée,

il n'y aurait plus ni miséricorde ni vérité.

21. « Comment, disent-ils, la condamnation « d'Esau n'a-t-elle pas été imméritée, puisque « *ce n'est pas à cause de ses œuvres, mais à « cause de la pure vocation de Dieu qu'il a été « dit que l'aîné serait assujéti au plus jeune ?* » De même que Jacob n'avait rien fait de bien qui méritât la grâce, ainsi Esau n'avait rien fait de mal qui méritât le châtement. Assurément, il n'y avait dans l'un ni dans l'autre aucune œuvre bonne ou mauvaise qui leur fût propre ; mais tous deux étaient coupables par le premier homme, en qui tous ont péché, et par lequel tous sont devenus sujets à la mort ; car tous ceux qui dans l'avenir devaient sortir de lui, ne faisaient qu'un alors avec lui. Le péché d'Adam eût été le péché d'un seul s'il n'avait pas eu de race : mais nul n'est exempt de sa faute, parce que la nature de tous était en lui. Si les deux jumeaux, sans œuvre bonne ou mauvaise qui leur fût personnelle, sont cependant nés coupables tous les deux, qu'on loue la miséricorde qui délivre l'un, qu'on n'accuse pas la justice qui punit l'autre.

22. Si nous objectons ici qu'il eût mieux valu que tous les deux fussent délivrés, on n'aura rien de mieux à faire que de nous dire : « O homme, qui es-tu, pour répondre à Dieu ? » Car Dieu sait ce qu'il fait ; il sait quel doit être d'abord le nombre des hommes, puis des saints, comme des astres, comme des anges ; et, pour parler des choses de la terre, comme le nombre des bêtes, des poissons, des oiseaux, des arbres, des herbes, des feuilles et de nos cheveux. Avec nos pensées humaines, nous pourrions dire : Puisque tout ce que Dieu a fait est bon, il eût mieux valu qu'il en eût fait le double et au delà pour multiplier davantage ce qui est bon ; et si le monde ne peut pas contenir plus de choses qu'il n'en contient, est-ce que Dieu ne pourrait pas y ajouter autant qu'il voudrait ? — Mais quelque fût le nombre des nouvelles créatures que Dieu produirait, et quand même il créerait un monde beaucoup plus grand que le monde où nous sommes, nous pourrions toujours désirer des accroissements, et il n'y aurait pas de raison pour s'arrêter.

23. Car, soit que les pécheurs reçoivent leur justification de la grâce (et le doute n'est pas permis à cet égard), soit, comme le veulent quelques-uns, que la grâce ne vienne qu'après le libre arbitre, dont le mérite ou le démérite

<sup>1</sup> Rom. xi, 16.



attire la récompense ou la peine, on peut toujours demander pourquoi Dieu a créé ceux qu'il sait d'avance, avec certitude, devoir pécher et être condamnés au feu éternel. Sans doute il n'a pas créé le mal; mais qui donc, si ce n'est lui, a créé les natures elles-mêmes, bonnes sans doute, mais qui, à cause du mauvais usage de la volonté, devaient commettre le péché, et, pour un grand nombre d'hommes, des péchés dont la gravité mériterait les peines éternelles? Pourquoi cela, si ce n'est parce qu'il l'a voulu? Et pourquoi l'a-t-il voulu? « O homme, qui es-tu pour répondre à Dieu? Le vase d'argile dit-il à celui qui l'a formé: « Pourquoi m'as-tu fait ainsi? Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire, avec la même masse d'argile, un vase d'honneur et un vase d'ignominie? »

24. Et plutôt à Dieu que nous comprissions bien ce qui suit: « Qui peut se plaindre de Dieu si, voulant montrer sa colère et faire éclater sa puissance, il supporte avec grande patience les vases de colère, préparés pour la perte, afin de faire d'autant mieux connaître les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde <sup>1</sup>? » Il est ainsi rendu raison à l'homme autant qu'il le fallait, si toutefois cette raison peut être entendue de l'homme qui défend son libre arbitre, sous l'esclavage d'une si grande infirmité. Voilà donc les motifs: Et toi, qui es-tu pour répondre à Dieu? Si Dieu, voulant montrer sa colère et faire éclater sa puissance; car il sait faire un bon usage des méchants qui ne sont pas sortis tels de ses mains divines, mais qui le sont devenus par une volonté dépravée; si Dieu, dis-je, supporte avec beaucoup de patience les vases de colère préparés pour la mort; ce n'est pas que les péchés des anges ni des hommes lui soient nécessaires, à lui qui n'a pas même besoin de la justice d'aucune créature; il agit ainsi pour faire mieux connaître les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde, de peur qu'ils ne s'enorgueillissent de leurs bonnes œuvres comme s'ils les accomplissaient par leurs propres forces, et afin qu'ils comprennent humblement que, sans le secours de la grâce de Dieu et de la grâce gratuite, ils n'auraient pas été traités autrement que ceux qui font partie de la masse réprouvée.

25. Dieu voit donc par sa prescience et avec certitude le nombre déterminé et la multitude

des saints; comme « ils aiment Dieu, » ce qui est un don de l'Esprit-Saint répandu dans leurs cœurs, « tout contribue à leur bien, et il les a appelés selon son décret. Car ceux qu'il a connus dans sa prescience, il les a aussi prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, afin qu'il soit lui-même le premier-né entre plusieurs frères. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés: » nous devons ici sous-entendre: « Selon son décret. » Car d'autres sont appelés, mais ne sont pas élus; et c'est pourquoi ils ne sont pas appelés selon le décret. « Mais ceux qu'il a appelés (c'est-à-dire selon son décret), il les a justifiés; et ceux qu'il a justifiés, il les a glorifiés <sup>1</sup>. » Ce sont les enfants de la promesse, les élus, qui sont sauvés par une élection de grâce. « Si c'est par grâce, dit l'Apôtre, ce n'est point à cause des œuvres; autrement la grâce n'est plus grâce. » Ce sont les vases de miséricorde en qui Dieu fait connaître les richesses de sa gloire même par les vases de colère. Le Saint-Esprit ne fait d'eux qu'un cœur et qu'une âme <sup>2</sup>; cette âme bénit Dieu et n'oublie pas tous ses bienfaits; car c'est lui qui pardonne toutes ses iniquités, guérit toutes ses langueurs, la rachète de la corruption, la couronne dans la miséricorde <sup>3</sup>, parce que la grâce ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de la miséricorde de Dieu.

26. Les autres hommes qui n'appartiennent pas à cette société des élus sont aussi des créatures de Dieu; car il a fait leur âme et leur corps et tout ce qu'il y a dans leur nature, sauf le vice, qui est l'œuvre de la volonté orgueilleuse. Or, Dieu, dans sa prescience, les a créés pour montrer en eux ce que vaut sans sa grâce le libre arbitre de celui qui l'abandonne, et pour que les justes châtiments des coupables apprennent aux vases de miséricorde, qui n'ont point été tirés par leurs propres œuvres de la masse condamnée, mais par une grâce gratuite de Dieu, combien ils lui sont redevables, afin que toute bouche soit fermée <sup>4</sup>, et que celui qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur <sup>5</sup>.

27. Celui qui enseigne autrement et ne s'en tient pas aux saines paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a dit que « le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu <sup>6</sup> » (car il n'a pas dit: Ce qui devait se perdre, mais, « ce qui était perdu, » montrant

<sup>1</sup> Rom. VIII, 28-30. — <sup>2</sup> Act. IV, 32. — <sup>3</sup> Ps. CII, 2-4. — <sup>4</sup> Rom. III, 19. — <sup>5</sup> I Cor. I, 31. — <sup>6</sup> Luc. XIX, 10.

<sup>1</sup> Rom. IX, 22, 23.

ainsi la perte de tout le genre humain par le péché du premier homme); celui, dis-je, qui enseigne autrement et ne s'en tient pas à la doctrine qui est selon la piété<sup>1</sup>, et défend contre la grâce du Sauveur et contre le sang du Rédempteur l'intégrité et la liberté de la nature humaine et cependant veut encore porter le nom de chrétien : que dira-t-il des enfants, les uns régénérés dans la vie du second Adam, les autres laissés dans la mort du premier Adam? S'il prétend que les mérites du libre arbitre ont précédé leur libre arbitre, l'Apôtre lui répondra comme on l'a vu plus haut au sujet de ceux qui ne sont point encore nés et ne font ni bien ni mal. Si on reproduit ce que Pélage a soutenu dans ses plus récents ouvrages, quoiqu'il paraisse l'avoir anathématisé devant les évêques de la Palestine, savoir que le péché d'Adam n'a fait du tort qu'à lui-même et pas du tout au genre humain; si on dit que les deux enfants entre lesquels le choix de Dieu fait une différence, ne sont pas condamnés en naissant et demeurent étrangers au péché du premier homme, certainement on n'osera pas nier que l'enfant régénéré dans le Christ soit admis dans le royaume des cieux; mais qu'on nous dise ce que deviendra l'autre qui, n'ayant pas été baptisé sans que ce soit de sa faute, viendra à mourir. Nous ne pensons pas qu'on dise que Dieu puisse condamner à la mort éternelle un innocent ou quelqu'un qui n'est pas souillé du péché originel, et qui n'est point encore à l'âge de commettre des fautes qui lui soient propres; on sera donc forcé de répondre ce que Pélage fut contraint d'anathématiser devant ses juges de la Palestine pour demeurer de quelque façon catholique, savoir que les enfants, même sans avoir reçu le baptême, ont la vie éternelle : car ôtez celle-ci, que restera-t-il, si ce n'est la mort éternelle?

28. On se trouvera ainsi en contradiction avec cette parole du Sauveur : « Vos pères ont mangé la manne dans le désert, et ils sont morts : voici le pain qui est descendu du ciel, afin que celui qui en mangera ne meure point. » Il ne parlait pas de cette mort à laquelle ne sauraient échapper ceux même qui mangent de ce pain de vie. « En vérité, en vérité, je vous le dis, ajoute-t-il, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, nous n'aurez pas la vie en vous<sup>2</sup>, » sans aucun doute celle aussi

qui doit venir après cette mort. On est en contradiction avec l'autorité du siège apostolique qui invoque le témoignage évangélique, de peur qu'on ne croie que les enfants non baptisés puissent avoir la vie éternelle<sup>1</sup>. On est enfin en contradiction avec Pélage lui-même, car en présence des évêques, il a anathématisé ceux qui soutiendraient que les enfants sans baptême ont la vie éternelle.

29. Nous avons insisté sur ce point, parce que, si ce que nous avons entendu est vrai, il y a auprès de vous, ou plutôt dans votre ville, des gens qui défendent cette erreur avec tant d'opiniâtreté qu'il leur serait, disent-ils, plus facile de quitter et de mépriser Pélage qui l'a anathématisé, que de se séparer de son sentiment sur ce point qu'ils croient être la vérité. S'ils se rendent à l'autorité du siège apostolique, ou plutôt au Maître et Seigneur des Apôtres qui dit qu'ils n'auront pas la vie en eux s'ils ne mangent la chair du Fils de l'homme et ne boivent son sang, ce qu'ils ne peuvent faire sans avoir été baptisés, ils reconnaîtront enfin que les petits enfants non baptisés ne peuvent pas avoir la vie éternelle, et que, par conséquent, quoi qu'ils doivent endurer moins de tourments que ceux qui sont damnés pour des péchés personnels, ils sont néanmoins punis de la mort éternelle.

30. Cela étant, qu'on ose dire et faire croire, si on peut, qu'un Dieu juste, en qui l'injustice n'est pas, damnera éternellement des enfants innocents de tout péché, s'ils ne sont point liés et enchaînés au péché d'Adam. Rien de plus absurde et de plus contraire à la justice de Dieu. Cependant quiconque se souvient qu'il est chrétien de la foi catholique ne nie pas et ne doute pas que les enfants qui n'ont pas reçu la grâce de la régénération en Jésus-Christ, qui n'ont pas mangé sa chair ni bu son sang, n'ont pas la vie en eux et demeurent à cause de cela sujets à la peine éternelle; comme ils n'ont fait ni bien, ni mal, il faut donc, pour que leur punition soit juste, qu'ils meurent en celui par lequel tous ont péché. Aussi ne sont-ils justifiés qu'en celui qui n'a pu ni être atteint par le péché originel, ni commettre de péché qui lui fût propre.

31. C'est lui qui nous a appelés non-seulement d'entre les Juifs, mais même d'entre les gentils; malgré Jérusalem elle-même, cette Jérusalem qui tue les prophètes et lapide ceux

<sup>1</sup> II Tim. vi, 3. — <sup>2</sup> Jean, vi, 49, 50, 51.

<sup>1</sup> Ci-dessus, lett. 182, n. 5.



qui lui sont envoyés, il a rassemblé ceux de ses enfants qu'il a voulu<sup>1</sup>; il en a rassemblé, avant même son incarnation, comme les prophètes, et, après que le Verbe s'est fait chair, comme les apôtres et ces milliers d'hommes qui mirent aux pieds des apôtres le prix de tous leurs biens<sup>2</sup>. Car tous ceux-là sont enfants de Jérusalem qui ne voulait pas qu'ils fussent rassemblés; ils l'ont été malgré elle cependant. C'est d'eux que le Sauveur disait: « Si moi je chasse les démons par Bézélzébub, vos enfants, par qui les chassent-ils? C'est pourquoi ils seront eux-mêmes vos juges<sup>3</sup>. » C'est d'eux qu'il avait été prédit: « Quand le nombre des enfants d'Israël serait égal à celui des grains de sable de la mer, les restes seulement seraient sauvés<sup>4</sup>. » La parole de Dieu ne peut pas périr; il ne rejette pas son peuple qu'il a connu dans sa prescience<sup>5</sup>; ces restes sont sauvés par élection de grâce. « Si c'est par grâce, comme il faut souvent le répéter, ce n'est point à cause des œuvres: autrement la grâce n'est plus grâce. » Ce ne sont pas nos paroles, mais celles de l'Apôtre<sup>6</sup>. Ce que le Sauveur criait à cette Jérusalem qui ne voulait pas que ses enfants fussent rassemblés, nous le crions contre ceux qui s'opposent à la réunion des enfants de l'Eglise, qui veulent être réunis. Ces novateurs ne sont pas corrigés, même après le jugement porté en Palestine sur Pélage; celui-ci ne serait pas sorti de l'assemblée épiscopale sans être condamné, si lui-même n'eût condamné sans pouvoir le sauver à la faveur de l'obscurité du langage, ce qu'on lui reprochait d'avoir dit contre la grâce de Dieu.

32. Car sans compter les points qu'il osa défendre comme il put, on lui en objecta pour lesquels il aurait été anathématisé, s'il ne les avait anathématisés lui-même. On l'accusa d'avoir dit: « Qu'Adam, soit qu'il eût péché, soit qu'il n'eût pas péché, devait mourir; que son péché n'avait fait du tort qu'à lui et pas du tout au genre humain; que les enfants nouveaux-nés sont dans le même état où fut Adam avant la prévarication; que ce n'est ni à cause de la mort, ni à cause de la prévarication d'Adam que meurt le genre humain, et que ce n'est point à cause de la résurrection du Christ que tout le genre humain

« ressuscite; que les enfants, même sans être baptisés, ont la vie éternelle; que si les riches, après leur baptême, ne renoncent pas à tous leurs biens, ce qu'ils peuvent faire de bon ne leur sera pas complé, et ils ne peuvent pas avoir le royaume de Dieu; que la grâce et le secours de Dieu ne sont pas donnés pour chacune de nos actions, mais que la grâce consiste dans le libre arbitre ou dans la loi et la doctrine; que la grâce de Dieu nous est donnée selon nos mérites; qu'on ne peut pas être appelé enfant de Dieu, si on n'est pas tout à fait sans péché; qu'il n'y a pas de libre arbitre si on a besoin du secours de Dieu, parce que chacun, par sa propre volonté, peut faire ou ne pas faire quelque chose; que notre victoire vient du libre arbitre et non du secours de Dieu; que le pardon n'est point donné au repentir selon la grâce et la miséricorde de Dieu, mais selon le mérite et le travail de ceux qui, par leur pénitence, se rendent dignes de miséricorde. »

33. Pélage a anathématisé tous ces points (les aelés en font foi), et sans prononcer un mot pour les défendre. D'où il résulte que quiconque accepte le jugement des évêques et la confession de Pélage lui-même doit s'attacher à ces vérités toujours enseignées par l'Eglise catholique: Adam, s'il n'eût pas péché, ne serait pas mort; son péché n'a pas seulement fait du tort à lui-même mais à tout le genre humain; les enfants nouveaux-nés ne sont pas dans l'état où fut Adam avant la prévarication: ils se trouvent compris dans ces paroles de l'Apôtre: « La mort est entrée par un seul homme, et par un seul homme les morts ressuscitent. Comme tous seront vivifiés en Adam; de même tous meurent en Jésus-Christ<sup>1</sup>. » D'où il suit que les enfants qui n'ont pas reçu le baptême ne peuvent point, non-seulement posséder le royaume des cieux, mais même la vie éternelle. Les riches, après leur baptême, quoique n'ayant pas renoncé à leurs biens, ne sont pas exclus du royaume de Dieu, pourvu qu'ils soient tels que l'Apôtre le demande quand il dit à Timothée: « Ordonne aux riches de ce monde de n'être point orgueilleux, de ne point mettre leur confiance dans l'incertitude des richesses, mais dans le Dieu vivant qui donne avec abondance tout ce qui est nécessaire à la vie. Qu'ils soient riches en bonnes

<sup>1</sup> Matth. xxiii, 37. — <sup>2</sup> Act. ii, 41; iv, 4, 34, 35. — <sup>3</sup> Matth. xii, 27. — <sup>4</sup> Is. x, 22; Osée, i, 10; Rom. ix, 21-27. — <sup>5</sup> Rom. xi, 2.

<sup>6</sup> Rom. xi, 2, 5, 6.

<sup>1</sup> I Cor. xv, 21, 22.

« œuvres, qu'ils donnent de bon cœur, qu'ils  
 « fassent part de leurs biens aux pauvres, qu'ils  
 « se fassent un trésor qui soit un fondement so-  
 « lide pour l'avenir, afin qu'ils obtiennent la  
 « véritable vie<sup>1</sup>. » La grâce et le secours de  
 Dieu sont donnés pour chacune de nos actions ;  
 la grâce ne nous est pas donnée selon nos mé-  
 rites, afin qu'elle soit une grâce véritable, c'est-  
 à-dire gratuitement donnée par la miséricorde  
 de celui qui a dit : « J'aurai pitié de qui je voudrai,  
 « et je ferai miséricorde à qui il me plaira<sup>2</sup>. »  
 Ils peuvent être appelés enfants de Dieu ceux  
 qui disent chaque jour : « Pardonnez-nous  
 « nos offenses : » ils ne le diraient pas en toute  
 vérité s'ils étaient entièrement exempts de pé-  
 ché. Nous avons un libre arbitre quoiqu'il ait be-  
 soin du secours divin. Quand nous combattons  
 contre les tentations et les concupiscences illicites,  
 quoique ce soit avec notre propre volonté,  
 ce n'est pas de nous, c'est du secours divin que  
 nous vient la victoire. Autrement ces paroles  
 de l'Apôtre ne seraient pas vraies : « La grâce  
 « ne dépend pas de celui qui veut ni de celui  
 « qui court, mais de la miséricorde de Dieu. »  
 Le pardon est donné à ceux qui se repentent,  
 non point selon leurs mérites, mais selon la  
 grâce et la miséricorde de Dieu, car la pénitence  
 elle-même est un don de Dieu, d'après  
 ces paroles de l'Apôtre : « Dans l'espoir que Dieu  
 « leur donnera peut-être l'esprit de pénitence<sup>3</sup>. »  
 Il faut reconnaître toutes ces vérités simple-  
 ment et sans équivoque, si on veut se mettre  
 d'accord avec l'autorité catholique et aussi avec  
 les paroles de Pélage rapportées dans les actes  
 ecclésiastiques. On n'a point anathématisé sé-  
 rieusement la doctrine contraire à ces vérités,  
 si on ne tient à ces vérités avec un cœur fidèle  
 et si on ne les professe ouvertement.

34. On ne voit pas assez clairement quels  
 sont à cet égard les sentiments de Pélage dans  
 les derniers livres qui lui sont attribués depuis  
 le jugement des évêques de la Palestine, quoi-  
 qu'il semble admettre le secours de la grâce  
 divine. Parfois il y tient la balance si égale  
 qu'il suppose que la volonté ait autant de force  
 pour ne pas pécher que pour pécher : s'il en  
 est ainsi, il n'y a plus de place pour le secours  
 de la grâce, sans laquelle, selon nous, la vo-  
 lonté ne peut rien pour ne pas pécher. Quelque-  
 fois Pélage avoue que nous avons tous les jours  
 le secours de la grâce de Dieu, quoiqu'il sup-  
 pose que nous ayons assez de force dans le libre

arbitre pour ne pas pécher ; mais il aurait dû  
 reconnaître que ce libre arbitre est faible et  
 sans force jusqu'à ce que toutes les langueurs de  
 notre âme soient guéries. Ce n'est pas pour son  
 corps que David priait lorsqu'il disait à Dieu :  
 « Ayez pitié de moi, Seigneur, parce que je  
 « suis infirme ; guérissez-moi, Seigneur, parce  
 « que mes os se sont ébranlés : » et pour mon-  
 trer que c'est pour son âme, il ajoute :  
 « et mon âme en a été profondément trou-  
 » blée<sup>1</sup>. »

35. Pélage semble donc croire que le secours  
 de la grâce nous soit donné comme par sur-  
 abondance, de façon que, quand même ce se-  
 cours ne nous serait pas accordé, nous aurions  
 encore dans notre libre arbitre assez de force  
 pour ne pas pécher. On pourrait nous accuser  
 ici d'une insinuation téméraire, et prétendre  
 que la volonté humaine lui paraît suffisante  
 pour ne pas pécher (quoiqu'elle ne le puisse  
 sans la grâce de Dieu), comme nous disons  
 qu'on a de bons yeux pour voir sans toutefois  
 qu'ils le puissent si le secours de la lumière  
 leur manque. Mais voici un endroit où il mon-  
 tre sa pensée : « Dieu accorde sa grâce aux  
 « hommes, afin qu'ils puissent accomplir plus  
 « facilement par la grâce ce qu'il leur est or-  
 « donné de faire par le libre arbitre. » Ces mots :  
 « plus facilement, » que veulent-ils dire, sinon  
 que, même sans la grâce, on peut aisément ou  
 même difficilement accomplir par le libre ar-  
 bitre ce que Dieu prescrit ?

36. Que deviennent donc ces paroles du Psal-  
 miste : « Qu'est-ce que l'homme, si vous ne  
 « vous souvenez de lui<sup>2</sup> ? » Que deviennent les  
 témoignages opposés à Pélage par l'évêque de  
 l'Eglise de Jérusalem, comme on le voit dans  
 les actes, lorsqu'on reprochait au novateur  
 d'avoir dit que, sans la grâce de Dieu, l'homme  
 peut être exempt de péché ? L'évêque en effet  
 combattit cette présomption impie par ces trois  
 grands témoignages ; le premier est de l'Apô-  
 tre quand il dit : « J'ai travaillé plus qu'eux  
 « tous, pas moi cependant, mais la grâce de  
 « Dieu avec moi<sup>3</sup> ; » le second passage est en-  
 core de saint Paul : « La grâce ne dépend  
 « pas de celui qui veut ni de celui qui court,  
 » mais de la miséricorde de Dieu<sup>4</sup> ; » le troi-  
 sième est tiré du Psalmiste : « Si Dieu n'é-  
 « difie la maison, ceux qui l'édifient travaillent  
 « en vain<sup>5</sup>. » Comment donc ce que Dieu or-

<sup>1</sup> Ps. vi, 3, 4.

<sup>2</sup> Ps. viii, 5.—<sup>3</sup> I Cor. xv, 10.—<sup>4</sup> Rom. ix, 16.—<sup>5</sup> Ps. cxxvi, 1.

<sup>1</sup> I Tim. vi, 17-19. — <sup>2</sup> Exode. xxxiii, 19. — <sup>3</sup> II Tim. ii, 25.



donne peut-il être accompli, même difficilement, sans son secours, puisque si Dieu n'édifie pas, ceux qui édifient travaillent en vain; puisqu'il n'a pas été écrit que la grâce dépend de celui qui veut et de celui qui court, que le bien se fait plus aisément avec la miséricorde de Dieu, et qu'au contraire il est dit que la grâce ne dépend « ni de celui qui veut ni de celui qui court, mais de la miséricorde de Dieu? » ce qui ne signifie point que la volonté et la course de l'homme sont comptés pour rien, mais que l'homme ne peut rien sans la miséricorde de Dieu; puisqu'enfin l'Apôtre n'a pas dit: Et moi; mais: « Ce n'est pas moi, c'est la grâce de Dieu avec moi? » ce n'est pas qu'il ne fit rien de bien, mais il n'eût rien fait de bien sans la grâce de Dieu. L'égal pouvoir de la volonté humaine de pécher ou de ne pas pécher, dont parle Pélagé, ne laisserait même aucune place à cette facilité qu'il semble avoir reconnue en disant: « Ils peuvent par la grâce accomplir plus facilement; avec la grâce on fait le bien plus facilement, et sans la grâce on fait très-facilement le mal. » Non, ce pouvoir n'est pas égal pour le bien ou pour le mal.

37. Mais quoi de plus? Non-seulement nous devons prendre garde à leurs erreurs, nous ne devons pas négliger de les instruire ou de les avertir, s'ils le permettent. Il n'est pas douteux cependant que nous pouvons mieux obtenir leur retour par nos prières, afin qu'ils ne se perdent pas avec tout leur génie et qu'ils ne perdent pas les autres par une damnable présomption: « Ils ont du zèle pour Dieu, mais non point selon la science; ne connaissant pas la justice de Dieu et s'efforçant d'établir la leur propre, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu<sup>1</sup>. » Comme ils s'appellent des chrétiens, ils doivent plus s'observer que les juifs dont parle l'Apôtre dans ce passage, de peur qu'ils ne heurtent contre la pierre d'achoppement,<sup>2</sup> en défendant par des subtilités la nature et le libre arbitre, à la façon des philosophes de ce monde qui se sont beaucoup tourmentés pour laisser croire ou pour croire qu'ils se faisaient une vie heureuse par la seule force de leur volonté<sup>3</sup>. Qu'ils prennent donc garde « d'anéantir la croix du Christ par une sagesse de parole<sup>4</sup>, » et que ce soit pour eux heurter contre la pierre d'achoppement. Car la nature humaine, quand même elle serait res-

tée comme Dieu l'a faite, ne se serait pas conservée telle sans le secours de son Créateur; et puisque, sans l'aide de Dieu, elle ne peut pas garder le salut qu'elle a reçu, comment, sans l'assistance divine, pourrait-elle retrouver ce qu'elle a perdu?

38. Nous ne devons pas leur refuser nos prières, en alléguant que s'ils ne se corrigent point c'est la faute de leur volonté, car ils ne veulent pas croire que la grâce du Sauveur leur soit nécessaire même pour cela, et croient pouvoir tout attendre de leurs propres forces. Ils sont tout à fait semblables à ceux dont parle l'Apôtre à ceux qui, « ne connaissant pas la justice de Dieu et voulant établir la leur propre, ne se sont point soumis à la justice de Dieu, » ne croyant pas à la corruption de leur volonté. Ils n'étaient pas contraints au vice pour qu'ils fussent infidèles; mais en ne voulant pas croire, ils se rendaient coupables du crime d'infidélité. Et cependant, parce que la volonté ne se suffit pas à elle-même pour monter vers la vérité, et qu'elle a besoin de la grâce de Dieu qui lui-même a dit de ceux qui ne croient pas: « Peronne ne vient à moi s'il ne lui a été donné par mon Père<sup>5</sup>, » l'Apôtre, quoiqu'il leur prêchât l'Évangile avec instance, eût compté cela pour peu s'il n'eût prié pour leur obtenir la foi: « Pour moi, mes frères, dit-il, je sens dans mon cœur un bon vouloir pour eux, et je demande à Dieu leur salut dans mes prières. » Et il ajoute ce que nous avons dit: « Je leur rends ce témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais non pas selon la science. » Donc, notre saint frère, prions pour ces chrétiens égarés.

39. Vous voyez avec nous quelle est leur erreur. Vos lettres sont remplies de la meilleure odeur du Christ, et vous vous y montrez l'ami véritable et le confesseur de sa grâce. Si, avec vous, nous nous sommes étendus longuement sur cette matière, c'est d'abord que nous y trouvions de la douceur: quoi de plus doux en effet, pour les infirmes, que la grâce qui guérit; pour les lièdes, que la grâce qui ranime; pour les hommes de bonne volonté, que la grâce qui vient en aide? Ensuite nous avons voulu par ces développements, avec le secours de Dieu, non point fortifier votre foi, mais l'affirmation de votre foi contre les novateurs, comme nous trouvons nous-mêmes du secours dans les lettres de votre fraternité.

<sup>1</sup> Rom. x, 2, 3.— <sup>2</sup> Rom. ix, 32.— <sup>3</sup> Voir ci-dessus, lett. 155, n. 2.— <sup>4</sup> I Cor. i, 17.

<sup>5</sup> Jean, vi, 66.

40. En effet, quoi de meilleur et de plus parfait que ce passage d'une de vos lettres où vous déplorez humblement que notre nature ne soit pas restée comme Dieu l'a faite, mais qu'elle ait été corrompue par le père du genre humain : « Pauvre et malheureux que je suis, tout chargé « de l'immonde grossièreté de l'homme terrestre, plus près du premier Adam que du « second par mes sens et mes actions, comment « oserai-je me peindre à vous, tandis que la « profondeur de ma corruption ne me laisse « plus rien de l'image céleste ! La honte m'en « ferme de tous côtés. Je rougis de me représenter tel que je suis, je n'ose pas me représenter autrement que je ne suis : je hais ce « que je suis, et ne suis pas ce que j'aime. Mais « que servira-t-il à ma misère de haïr l'iniquité « et d'aimer la vertu, lorsque je fais plutôt ce « que je hais, au lieu de redoubler vigoureusement d'effort pour faire ce que j'aime ? En « désaccord avec moi-même, je suis déchiré « par une guerre intestine : l'esprit combat « contre la chair, la chair contre l'esprit, et la « loi du corps attaque la loi de l'esprit par la « loi du péché. Malheureux que je suis ! le bois « de la croix ne m'a pas fait perdre le goût empoisonné de l'arbre ennemi ! Le poison par lequel Adam a tué toute sa race, ce poison « paternel subsiste dans mes entrailles<sup>1</sup> ; » et le reste que vous ajoutez en gémissant, attendant un milieu de cette misère la rédemption de votre corps, connaissant que vous êtes sauvé, non en réalité, mais en espérance<sup>2</sup>.

41. Peut-être qu'en disant ces choses, vous avez tracé un autre portrait que le vôtre, et que vous n'avez pas à souffrir, sans même y consentir, ces odieuses importunités de la concupiscence de la chair. Mais que ce soit vous ou un autre qui soyez en butte à ces révoltes en attendant que la grâce du Christ vous délivre du corps de cette mort, vous étiez dans le premier homme, non pas d'une manière distincte, mais d'une manière cachée, lorsqu'il touchait au fruit défendu et que se formait cette perdition qui devait atteindre le genre humain tout entier. Quant à la prière, quant aux gémissants par lesquels nous devons demander à Dieu d'avancer et de bien vivre, que ne trouvons-nous pas dans votre lettre ! Quelles sont les paroles de vous où ne se rencontre pas avec

une piété gémissante cette supplication de l'oraison dominicale : « Ne nous induisez pas en tentation ? » Consolons-nous donc les uns les autres dans toutes ces choses, excitons-nous mutuellement, et, autant que Dieu le permet, aidons-nous. Nous sommes affligés d'entendre dire certaines choses et d'entendre accuser certaines personnes<sup>2</sup> ; mais nous ne voulons pas y croire facilement ; votre sainteté apprendra tout de notre ami commun, s'il plaît à la miséricorde de Dieu de nous le ramener en bonne santé, nous pourrions savoir la vérité entière à son retour.

## LETTRE CLXXXVII.

(Année 417.)

Saint Augustin, dans la *Revue* de ses ouvrages<sup>3</sup>, mentionne cette lettre qu'il appelle un livre *Sur la présence de Dieu* ; elle est adressée à Dardanus<sup>4</sup>, préfet des Gaules, qui lui avait demandé l'explication de ces paroles du Christ mourant au bon larron : « Tu seras aujourd'hui avec moi en paradis. » Dardanus mêlait à cette question d'autres questions sur le Christ, sur le ciel, sur Dieu. Comme saint Jean tressaillit de joie dans le sein d'Elisabeth aux approches de Marie, le préfet des Gaules demande à l'évêque d'Hippone si les enfants ne peuvent pas connaître Dieu, même lorsqu'ils sont encore dans le sein maternel. Saint Augustin répond à tout avec une grande abondance de détails, de témoignages et d'idées ; il montre comment Dieu est présent partout tout entier, comment il habite en ceux qu'il aime, comment les saints forment son temple. La question de Dardanus sur saint Jean et les enfants amène l'évêque d'Hippone à attaquer à fond le pélagianisme sans parler de Pélagie. Il importait de prémunir les Gaules contre les ravages de l'erreur naissante, et saint Augustin démontre tout ce que la doctrine nouvelle a de faux et de contraire au christianisme.

1. Bien-aimé frère Dardanus, plus illustre pour moi dans la charité du Christ que dans les dignités de ce siècle, j'avoue que j'ai répondu à votre lettre plus tard que je n'aurais dû. Je ne voudrais pas que vous en demandassiez les causes, de peur que vous ne supportassiez plus difficilement mes longues excuses que vous n'avez supporté mes longs retards. J'aime mieux que vous me pardonniez aisément mes torts que si vous aviez à juger ma défense. Quels qu'aient pu être mes motifs, croyez qu'il n'a pu entrer en moi aucun dédain de ce qui vous touche. Au contraire, je vous aurais répondu promptement si je vous avais compté pour peu. Ce n'est pas qu'en vous répondant si tard je sois enfin parvenu à com-

<sup>1</sup> Matth. vi, 13.

<sup>2</sup> Nous ignorons de quelles affaires particulières veut ici parler saint Augustin.

<sup>3</sup> Liv. II, chap. XLIX.

<sup>4</sup> Voyez dans notre *Histoire de saint Augustin*, chap. XXXVII, ce que nous avons dit de Dardanus.

<sup>1</sup> Ce passage, d'une forte expression, est tiré d'une lettre de saint Paulin à Sévère. Lettre. 8.

Rom. VIII, 23, 21.



poser quelque chose de digne d'être lu par vous et de vous être adressé ; mais j'ai mieux aimé vous écrire d'une manière quelconque, que de passer encore cet été sans payer ma dette. Je n'ai ni tremblé ni hésité en présence de votre rang si haut ; votre bienveillance m'est plus douce que votre dignité ne m'est redoutable. Mais ce qui fait que je vous aime fait aussi que je trouve plus difficilement de quoi suffire à l'avidité de votre religieux amour.

2. Sans compter ici cette ardeur de charité mutuelle qui nous fait aimer ceux que nous n'avons jamais vus quand nous croyons qu'ils ont ce que nous aimons, et qui vous a porté à me prévenir de façon à me faire craindre que vous ne soyez trompé dans votre opinion et dans votre attente ; sans compter cela, dis-je, vous me proposez dans votre lettre des questions si difficiles que, de quelque part qu'elles me vinssent, elles ne seraient pas pour moi une petite affaire à cause de mon peu de loisir. Mais lorsque ces questions partent d'un homme qui ne se contente pas de solutions superficielles, d'un homme aussi accoutumé que vous l'êtes à la méditation et à la profondeur, et qu'elles s'adressent à un homme aussi occupé des intérêts d'autrui, et aussi chargé, aussi accablé de soins que moi ; je m'en rapporte à votre sagesse et à votre bonté pour me faire pardonner le retard de ma réponse ou ce qu'elle pourrait avoir de trop au-dessous de la grandeur de votre espérance.

3. Vous demandez « comment on doit croire « que se trouve maintenant dans le ciel Jésus-Christ homme, médiateur entre Dieu et les « hommes, lui qui, près de mourir, attaché à « la croix, dit au bon laron : *Tu seras aujourd'hui avec moi en paradis.* » Et vous dites que peut-être il faut entendre que le paradis est placé dans quelque partie du ciel, ou que, de même que Dieu est partout, l'homme-Dieu est aussi partout, et qu'en conséquence, il a pu être également dans le paradis.

4. Ici je vous demande ou plutôt je vois comment vous comprenez l'humanité du Christ. Vous ne la comprenez pas comme certains hérétiques qui prétendent que le Christ est le Verbe de Dieu uni à un corps sans âme humaine, en sorte que le Verbe soit dans ce corps à la place de l'âme, ou que le Verbe de Dieu soit uni à une âme et à un corps, mais sans intelligence humaine, en sorte que le

Verbe de Dieu soit l'intelligence de cette âme<sup>1</sup>. Ce n'est pas ainsi que vous comprenez l'humanité du Christ, mais, selon vos paroles, vous croyez que le Christ est le Dieu tout-puissant, et vous ne le croiriez pas Dieu si vous ne le croyiez homme parfait. En le disant homme parfait, vous entendez assurément qu'il s'est revêtu de la nature humaine tout entière ; or, il ne serait pas homme parfait si l'âme manquait à son corps ou l'intelligence à son âme.

5. Si donc nous pensions que ce fût en tant qu'homme que le Christ eût dit au bon laron : « Tu seras aujourd'hui avec moi en paradis, » on ne pourrait pas conclure de ces paroles que le paradis fût dans le ciel ; car, le jour de sa mort, Jésus-Christ ne devait pas se trouver au ciel comme homme ; son âme devait être dans les enfers, et son corps dans le tombeau. Cette sépulture de son corps est très-évidemment rapportée dans l'évangile ; pour ce qui est de la descente de son âme dans les enfers, nous avons l'enseignement apostolique. Le bienheureux Pierre, en effet, cite en faveur de cet événement ce témoignage des psaumes, qu'il démontre en avoir été la prédiction : « Vous « ne laisserez pas mon âme dans les enfers, et « vous ne permettrez point que votre saint « éprouve la corruption<sup>2</sup>. » Ce passage s'applique à la fois à l'âme qui n'a pas été laissée dans les enfers puisqu'elle en est sitôt revenue, et au corps qu'une résurrection prompte a dérobé aux atteintes de la corruption. Mais personne n'imagine que le mot de paradis signifie ici le sépulcre. Et si quelqu'un poussait l'absurdité jusqu'à soutenir ce sentiment par la raison que le tombeau du Christ était dans un jardin, on lui ferait changer d'avis en lui rappelant que le laron à qui il fut dit : « Aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis, » ne fut pas déposé dans le même sépulcre que le Christ. D'ailleurs, ce n'eût pas été une grande récompense à promettre au laron converti que de lui annoncer le repos de la tombe sans joie ni douleur, quand il souhaitait un repos dont il pût ressentir l'ineffable bonheur.

6. Si donc c'est en tant qu'homme que le Christ a dit : « Tu seras aujourd'hui avec moi « en paradis, » il n'est pas possible d'entendre que ce paradis soit ailleurs que dans les enfers où devait descendre le même jour l'âme

<sup>1</sup> Saint Augustin veut parler des ariens, et aussi des appollinaristes qui furent condamnés à Alexandrie en 362, à Rome en 377, à Antioche en 378, et, dans le second concile œcuménique, en 381.

<sup>2</sup> Ps. xv, 10 ; Act. II, 27.

humaine du Sauveur. Mais il n'est pas aisé de décider si *le sein d'Abraham* où le mauvais riche, du milieu de ses tourments de damné, vit le pauvre dans un heureux repos est ce *paradis*, ou s'il appartient aux *enfers*. Car il a été dit de ce riche : « Il mourut aussi et fut « enseveli dans les enfers, » et encore : « Lors- « qu'il était dans les enfers, au milieu des « tourments. » Mais il n'est pas question des enfers dans la mort ou l'heureux repos du pauvre : « Il arriva que le pauvre mourut, dit « l'Écriture, et fut porté par les anges dans le « sein d'Abraham. » Abraham dit ensuite au riche qui brûle : « Un grand abîme s'est fait « pour toujours entre vous et nous <sup>1</sup>, » comme entre les enfers et les demeures des bienheureux. Il n'est pas facile de trouver dans l'Écriture que le nom des enfers soit pris en bonne part; et si ce nom ne se mêle qu'à l'idée de châtiement, on demande souvent comment la piété peut croire que l'âme du Christ Notre-Seigneur soit allée dans les enfers. Mais on répond très-bien qu'il y est descendu pour secourir ceux qu'il fallait secourir; et c'est pourquoi le bienheureux Pierre dit qu'il a fait cesser les douleurs de l'enfer, dans lesquelles il n'était pas possible qu'il fût retenu. Or, s'il faut croire que la région des douleurs et celle du repos, c'est-à-dire le lieu où souffrait le mauvais riche et le lieu où le pauvre était dans la joie se trouvent dans les enfers; qui osera dire que le Seigneur Jésus visita seulement le séjour des peines éternelles et n'alla pas auprès de ceux qui se reposent dans le sein d'Abraham? S'il y alla, c'est là qu'on doit placer le paradis qu'il daigna promettre ce jour-là à l'âme du bon larron. S'il en est ainsi, le paradis est le nom général du séjour où l'on vit heureux. Aussi quoique le lieu où Adam a été placé avant son péché s'appelât le paradis, les Livres saints n'ont pas craint d'appeler l'Église un paradis avec des fruits.

7. Le sens du passage deviendra plus facile et plus simple si on comprend que ce n'est pas comme homme, mais comme Dieu que le Christ dit au bon larron : « Tu seras aujourd'hui avec moi en paradis. » Car, ce jour-là, le Christ, en tant qu'homme, devait être dans le sépulcre quant à son corps, dans les enfers quant à son âme; mais, en tant que Dieu, le Christ est toujours partout. Il est la lumière qui luit dans les ténèbres, quoique les

ténèbres ne l'aient pas comprise <sup>1</sup>. Il est la vertu et la sagesse de Dieu dont il est écrit qu'elle atteint avec force d'une extrémité à l'autre et dispose tout avec douceur <sup>2</sup>; qu'elle atteint partout à cause de sa pureté, et que rien de souillé n'est en elle <sup>3</sup>. En quelque lieu que soit donc le paradis, les bienheureux y sont avec Celui qui est parlouf.

8. En effet, le Christ est Dieu et homme; comme Dieu, il dit : « Mon Père et moi nous ne « sommes qu'un <sup>4</sup>, » comme homme, il dit : « Mon Père est plus grand que moi <sup>5</sup>; » il est en même temps le Fils unique de Dieu le Père et le fils de l'homme né de la race de David selon la chair : ces deux côtés du Christ sont à considérer lorsqu'il parle ou que l'Écriture parle de lui : il faut voir si c'est le Dieu ou l'homme que cela regarde. De même qu'une âme raisonnable et un corps ne font qu'un même homme, ainsi le Verbe et l'homme ne sont qu'un même Christ. En tant qu'il est le Verbe, le Christ est créateur, « car tout a été fait par « lui <sup>6</sup>; » en tant qu'il est homme, le Christ a été créé; « il est né de la race de David selon « la chair <sup>7</sup>; » « il a été fait semblable aux « hommes <sup>8</sup>. » Et comme dans l'homme il y a l'âme et la chair, le Christ fut triste jusqu'à la mort <sup>9</sup> selon l'âme, et souffrit la mort <sup>10</sup> selon la chair.

9. Toutefois quand nous disons que le Christ est le Fils de Dieu, nous ne le séparons pas de son humanité; et quand nous disons que le Christ est fils de l'homme, nous ne le séparons pas de sa divinité. En tant qu'homme, il était sur la terre et non dans le ciel où il est maintenant, lorsqu'il disait : « Personne n'est monté « au ciel excepté celui qui est descendu du « ciel, le Fils de l'homme qui est dans le ciel <sup>11</sup>. » Il parlait ainsi quoiqu'il fût dans le ciel comme Fils de Dieu, et que, comme fils de l'homme, il fût encore sur la terre et ne fût pas monté au ciel. En tant que Fils de Dieu, il était le Seigneur de gloire; mais en tant que le fils de l'homme, il a été crucifié; et cependant l'Apôtre dit que « s'ils l'eussent connu, ils n'auraient jamais « crucifié le roi de gloire <sup>12</sup>. » Ainsi le fils de l'homme, en tant que Dieu, était au ciel, et le Fils de Dieu, en tant qu'homme, était crucifié sur la terre. Comme donc on peut dire avec raison que le Seigneur de gloire a été crucifié,

<sup>1</sup> Jean, I, 5. — <sup>2</sup> Sag. VIII, 1. — <sup>3</sup> Ibid. VII, 21. — <sup>4</sup> Jean, X, 30. — <sup>5</sup> Ibid. XIV, 28. — <sup>6</sup> Ibid. I, 3. — <sup>7</sup> Rom. I, 3. — <sup>8</sup> Philip. II, 7. — <sup>9</sup> Matth. XXVI, 38. — <sup>10</sup> Act. III, 18. — <sup>11</sup> Jean, III, 13. — <sup>12</sup> I Cor. II, 8.

<sup>1</sup> Luc, XVI, 22-26.



quoique sa passion n'ait concerné que son corps ; ainsi le Sauveur a pu dire : « Tu seras « aujourd'hui avec moi en paradis ; » car, quoique selon les abaissements de son humanité son corps dût être ce jour-là dans un sépulchre et que son âme dût descendre dans les enfers ; comme Dieu et dans l'immuabilité de sa nature, il n'était jamais sorti du paradis parce qu'il est partout.

10. Ne mettez donc point en doute que Jésus-Christ homme soit maintenant là d'où il doit venir ; n'oubliez pas et gardez fidèlement ce que la foi chrétienne nous enseigne, savoir que le Christ est ressuscité d'entre les morts, qu'il est monté au ciel, qu'il est assis à la droite du Père, et que c'est de là qu'il viendra juger les vivants et les morts. Il doit venir, d'après le témoignage des deux anges <sup>1</sup>, de la même manière qu'il a été vu montant au ciel, c'est-à-dire avec la même forme et le même corps, à qui il a donné l'immortalité sans lui rien ôter de sa nature. Ce n'est point selon cette forme corporelle que le Christ est présent partout ; il ne faut pas établir sa divinité aux dépens de la vérité même de son corps. De ce qu'une chose est en Dieu, il ne s'en suit pas nécessairement qu'elle soit partout où Dieu est. L'Écriture, où tout est vérité, dit que nous avons en Dieu la vie, le mouvement et l'être <sup>2</sup> ; nous ne sommes pas pour cela partout comme Dieu ; mais Jésus-Christ homme est en Dieu d'une autre façon, parce que Dieu est en lui d'une autre manière, par un mode unique et qui lui est propre. Car en Jésus-Christ, Dieu et l'homme ne font qu'une seule personne et un seul Jésus-Christ : comme Dieu, il est partout ; il est au ciel comme homme.

11. Lorsqu'on dit que Dieu est répandu partout, il faut se défendre contre toute pensée corporelle et se dérober à l'impression des sens, de peur que Dieu ne nous apparaisse dans une grande étendue comme celle de la terre, de l'eau, de l'air ou de la lumière, car toute grandeur de ce genre est moindre dans sa partie que dans son tout. Nous devons plutôt nous le représenter comme une grande sagesse, même dans un homme d'un petit corps. Supposez deux hommes sages et d'une égale sagesse, mais dont l'un soit d'une plus haute taille que l'autre ; il n'y aura pas plus de sagesse dans le plus grand des deux ni moins dans le plus petit, ou moins dans l'un que dans

tous les deux ; mais il y en aura autant dans l'un que dans l'autre, et autant dans chacun que dans tous les deux. Car s'ils sont tout à fait également sages, ils ne le sont pas plus tous les deux que chacun en particulier ; de même que s'ils sont également immortels, ils n'ont pas plus de vie tous les deux que séparément.

12. L'immortalité même dont le corps du Christ a déjà été revêtu et qui est promise à nos corps à la fin des temps, est une grande chose mais non pas une grandeur de masse ; toute corporelle qu'elle soit, son prix est incorporel. Quoique un corps immortel soit moindre dans une partie que dans le tout, son immortalité est aussi parfaite dans la partie que dans le tout ; et malgré l'inégalité des membres, leur immortalité est égale. Ainsi, dans cette vie, lorsque nous nous portons bien de tout point, nous ne disons pas qu'il y ait plus de santé dans une main que dans un doigt, quoique la main soit plus grande que le doigt ; la santé est la même dans ces parties inégales, et ce qui ne peut pas être aussi grand qu'autre chose peut être aussi sain. Il y aurait plus de santé dans les membres les plus grands si les plus grands étaient les plus sains ; mais comme il n'en est pas ainsi et que les grands comme les moindres sont aussi sains les uns que les autres, la santé s'y trouve égale malgré l'inégalité des membres.

13. Le corps étant donc une substance, sa quantité est dans sa grandeur ; mais la santé n'est pas une quantité, c'est une qualité. Ce que peut la qualité, la quantité ne le peut donc pas. Car les parties du corps ne peuvent pas être ensemble parce qu'elles occupent chacune un espace, les plus petites un plus petit, les plus grandes un plus grand ; aussi la quantité ne peut pas être entière dans chacune de ces parties ; mais elle est plus grande dans les plus grandes parties, plus petite dans les plus petites, et nulle part aussi grande que dans le tout. Au contraire, la qualité du corps qui se nomme la santé, quand le corps tout entier est sain, est la même dans les grandes que dans les petites parties ; car les unes, pour être moindres, ne sont pas les moins saines ni les autres, pour être plus grandes, les plus saines. Pourquoi la substance du Créateur ne pourrait-elle pas en elle-même ce que peut dans un corps la qualité d'un corps créé ?

14. Dieu est donc répandu partout. Il dit par

<sup>1</sup> Act. I, 10-11. — <sup>2</sup> Ibid. xvii, 28.

le Prophète : « Je remplis le ciel et la terre <sup>1</sup> ; » sa sagesse, comme je l'ai rappelé plus haut, « atteint avec force d'une extrémité à l'autre et « dispose tout avec douceur <sup>2</sup> ; » il est aussi écrit que « l'Esprit du Seigneur a rempli l'univers <sup>3</sup> ; » et le Psalmiste a dit : « Où irai-je « devant votre esprit ? Où fuir devant votre « face ? Si je monte au ciel, vous y êtes ; si je « descends dans les enfers, vous voilà <sup>4</sup>. » Dieu n'est pas répandu partout comme une qualité du monde, mais comme la substance créatrice du monde qu'il gouverne sans travail et maintient sans effort. Il n'est pas répandu comme une masse à travers l'étendue, de manière à se trouver moitié dans une moitié du monde, et moitié dans l'autre moitié, et tout entier dans le tout ; mais il est tout entier dans le ciel, tout entier sur la terre, tout entier dans le ciel et sur la terre : aucun espace ne le contient, mais il est dans lui-même tout entier partout.

15. Il en est ainsi du Père, du Fils, du Saint-Esprit, de la Trinité qui forme un seul Dieu. Les trois personnes divines n'ont pas partagé le monde en trois parties pour être remplies de chacune d'elles, comme si le Fils et le Saint-Esprit n'eussent plus trouvé de place si le Père eût occupé l'espace tout entier. Il n'en va pas ainsi de la divinité véritable, incorporelle et immuable. Ce ne sont pas des corps, plus grands tous trois ensemble que pris séparément, et occupant chacun un espace différent de façon à ne pouvoir occuper le même. L'âme ne se sent pas à l'étroit dans le corps, mais y trouve une certaine largeur qui tient non pas aux lieux mais aux joies spirituelles lorsque s'accomplissent ces paroles de l'Apôtre : « Ne savez-vous pas que votre corps est le « temple du Saint-Esprit qui réside en vous et « que vous avez reçu de Dieu <sup>5</sup> ? » et il y aurait de la folie à dire que, notre âme remplissant notre corps tout entier, le Saint-Esprit ne saurait y trouver place : mais il y aurait plus de folie encore à soutenir que les trois personnes divines fussent gênées et serrées quelque part, et que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne pussent pas être ensemble partout.

16. Mais ce qu'il y a de bien plus étonnant, c'est que Dieu étant tout entier partout, n'habite pas cependant dans tous les hommes. Ce n'est pas à tous les hommes que s'adressent les paroles de l'Apôtre que j'ai déjà citées, ni

ces autres : « Ne savez-vous pas que vous êtes « le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu « habite en vous <sup>1</sup> ? » Au contraire, c'est de quelques-uns que l'Apôtre dit : « Quiconque « n'a pas l'Esprit du Christ ne lui appartient « pas <sup>2</sup>. » Or, qui oserait penser, à moins d'ignorer complètement l'inséparabilité de la Trinité, que le Père ou le Fils puissent habiter où n'habiterait pas le Saint-Esprit, ou que le Saint-Esprit puisse habiter où n'habiteraient pas le Père et le Fils ? Il faut donc reconnaître que Dieu est partout par la présence de sa divinité, mais non point partout par sa grâce. Pour obtenir que Dieu habite en nous, ce qui est l'effet non douteux de la grâce de son amour, nous ne lui disons pas : Notre Père qui êtes partout, quoique cela soit vrai, mais « Notre Père qui êtes au ciel <sup>3</sup> ; » de cette manière nous ne faisons mention que de son temple dans la prière, et c'est nous qui devons être ce temple ; plus nous le sommes, plus nous appartenons à la société de Dieu et à sa famille d'adoption. Car si le peuple de Dieu, sans être encore devenu égal à ses anges, est appelé son temple dans ce pèlerinage ; combien plus son temple est-il au ciel, où se trouve un peuple d'anges dont nous serons un jour les compagnons et les égaux, lorsque, après le pèlerinage, nous recevrons ce qui nous a été promis !

17. Dieu donc qui est partout, n'habite pas dans tous les hommes ; il n'habite pas non plus d'une égale manière dans tous ceux qu'il visite par sa grâce. D'où vient en effet qu'Elisée demanda que l'Esprit de Dieu fût deux fois plus en lui qu'il n'était dans Elie ; et d'où vient que, parmi les saints, il en est qui le sont plus ou moins les uns que les autres ? c'est qu'ils possèdent plus ou moins Dieu qui habite en eux. Comment donc avons-nous eu raison de dire plus haut que Dieu est tout entier partout, puisqu'il est dans les uns plus, dans les autres moins ? Mais il faut remarquer que nous avons dit que Dieu est tout entier partout *en lui-même*. Ce n'est donc point dans les hommes qui le reçoivent, les uns plus, les autres moins. Il est *partout* parce qu'il n'est absent de rien ; il est *tout entier* partout, parce qu'il ne rend pas diverses parties de lui-même présentes aux diverses parties de l'univers, proportionnant son degré de présence aux inégales grandeurs des choses ; mais il est tout

<sup>1</sup> Jérém. xxiii, 24. — <sup>2</sup> Sag. viii, 1. — <sup>3</sup> Ibid. i, 7.

<sup>4</sup> Ps. cxxxviii, 7. — <sup>5</sup> I Cor. vi, 19.

<sup>1</sup> I Cor. iii, 16. — <sup>2</sup> Rom. viii, 9. — <sup>3</sup> Matth. vi, 9.



entier et également présent, non-seulement à l'universalité de ce qui est, mais même à chacune de ses parties. On dit que ceux là sont loin de lui, qui, en péchant, lui sont devenus très-dissimilaires, et que ceux-là sont près de lui, qui, en vivant pieusement, se rapprochent de son image. On dit de même avec raison que les yeux sont d'autant plus loin de la lumière qu'on est plus aveugle. Quoi en effet de plus éloigné de la lumière que la cécité, lors même que la lumière est là et qu'elle inonde des yeux éteints? Mais on dit avec vérité que des yeux se rapprochent de la lumière lorsqu'en guérissant ils se fortifient.

18. Pour nous bien faire comprendre quand nous avons dit que Dieu est tout entier partout, nous avons ajouté que c'est *en lui-même*; mais ceci encore demande plus d'explication. — Comment Dieu est-il partout s'il est en lui-même? — Il est partout parce qu'il n'est absent de rien. Il est dans lui-même parce qu'il n'est pas contenu par les lieux et les choses où il est présent, comme s'il ne pouvait pas être sans cela. Otez aux corps l'espace, ils ne seront nulle part, et parce qu'ils ne seront nulle part, ils n'existeront plus. Otez aux qualités des corps ces corps mêmes, il n'y aura plus de place pour elles, et dès lors nécessairement elles ne sont plus. Lorsqu'un corps, dans toute son étendue, est également sain ou également blanc, il n'y a pas plus de santé ou plus de blancheur dans une partie que dans une autre, et il n'y en a pas plus dans son tout que dans sa partie, parce qu'il est certain que la partie est aussi saine et aussi blanche que le tout. Mais si un corps est inégalement sain ou inégalement blanc, il peut se faire qu'il y ait plus de santé ou de blancheur dans une moindre partie, si les plus petits membres sont plus sains ou plus blancs que les plus grands : quand il s'agit de qualité, le grand ou le petit ne consiste pas dans l'étendue. Cependant si on ôte tout à fait le corps, qu'il soit grand ou petit, ses qualités n'ont plus leurs moyens d'être, quoiqu'elles ne se mesurent pas au volume. Mais Dieu n'est pas moindre si celui à qui il est présent est moins capable de le recevoir; car il est tout entier en lui-même, et n'a pas besoin de ce qu'il habite pour exister. De la même manière qu'il n'est point absent de celui en qui il n'habite pas, et il y est même tout entier présent quoiqu'il n'habite point en lui; ainsi il est tout entier présent à ceux en qui il habite quoi-

qu'ils ne puissent pas le contenir tout entier.

19. Dieu en effet ne se partage pas dans les cœurs ou les corps des hommes, donnant à celui-ci une part, à celui-là une autre part de lui-même, comme la lumière, par les entrées et les fenêtres des maisons : il est plutôt comme le son. Un son, qui est quelque chose de corporel et de passager, n'est pas entendu d'un sourd; il ne l'est pas tout entier de celui qui a l'oreille dure; parmi ceux qui ont l'ouïe bonne et à distance égale du son, les uns l'entendent mieux, les autres moins, selon le plus ou moins de finesse de leur oreille, quoique le son ne varie pas en intensité et qu'il arrive également à tous là où ils se trouvent : combien plus excellentement Dieu, dans sa nature incorporelle et immuablement vivante, n'étant ni sujet au temps ni divisible comme le son, et n'ayant pas besoin de l'air pour arriver jusqu'à nous, mais demeurant en lui-même par une stabilité éternelle, peut se rendre présent tout entier à toutes choses et tout entier à chacune, quoique ceux en qui il habite et dont sa grâce fait un temple qu'il aime, le possèdent selon la différence de leur capacité, les uns plus, les autres moins!

20. L'Apôtre a parlé de la diversité des dons<sup>1</sup> départis aux membres d'un seul corps, où nous formons un même temple tous ensemble, et où chacun de nous est un temple; car Dieu n'est pas plus grand dans tous que dans chacun; et souvent il arrive qu'un seul le possède bien plus que plusieurs. Mais après avoir dit : « Les dons sont différents, » saint Paul ajoute aussitôt : « Il n'y a qu'un seul et même Esprit; » et aussi, quand il a énuméré les dons divers, « c'est un seul et même Esprit, dit-il, « qui opère toutes ces choses, distribuant à « chacun ces dons comme il lui plaît<sup>2</sup>. » Le Saint-Esprit partage donc ses dons sans se partager lui-même, parce qu'il est un et toujours le même. Cette diversité est comme la diversité des membres du corps; les oreilles ne servent point au même usage que les yeux; il en est de même des autres membres du corps qui remplissent dans un parfait accord des fonctions différentes. Mais lorsque nous nous portons bien, la diversité de nos organes ne les empêche pas de jouir d'une égale santé, sans qu'il y en ait plus ou moins dans tel membre plutôt que dans tel autre. Le Christ est le chef de ce corps dont l'unité est marquée par notre

<sup>1</sup> 1 Cor. xii, 4. — <sup>2</sup> Ibid. xii, 4, 11.

sacrifice; l'Apôtre l'a exprimé brièvement en ces mots : « Nous ne sommes tous qu'un seul pain et qu'un seul corps<sup>1</sup>. » Par ce chef, nous sommes réconciliés à Dieu parce qu'en lui la divinité du Fils unique a participé à notre mortalité, afin que nous-mêmes nous participions à son immortalité.

21. Ce mystère est loin du cœur des sages orgueilleux : à cause de cela ils ne sont pas chrétiens, et dès lors ils ne sont pas véritablement sages. J'entends même les sages qui ont connu Dieu, « parce que connaissant Dieu, selon les paroles de l'Apôtre, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ne lui ont point rendu grâces<sup>2</sup>. » Vous connaissez dans quel sacrifice on dit : « Rendons grâces au Seigneur notre Dieu ; » qu'il y a loin de l'humilité de ce sacrifice à leur orgueil et à leur fausse élévation ! C'est donc une chose admirable que Dieu habite en plusieurs qui ne le connaissent pas encore et n'habite pas en plusieurs qui le connaissent. Ceux-ci n'appartiennent point au temple de Dieu, parce que, connaissant Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont pas rendu grâces ; et les enfants sanctifiés par le sacrement du Christ, régénérés par le Saint-Esprit, sans être arrivés à l'âge où ils peuvent connaître Dieu, appartiennent à son temple ; ainsi les uns n'ont pas eu ce Dieu qu'ils ont pu connaître, et les autres ont pu l'avoir avant qu'ils l'aient connu. Les bienheureux sont ceux pour qui posséder Dieu c'est le connaître : cette connaissance est la plus parfaite, la plus véritable, la plus heureuse.

22. Ici se présente la question que vous avez ajoutée à la fin de votre lettre, après même votre signature : « Si, dites-vous, les enfants ne connaissent pas encore Dieu, comment Jean, avant sa naissance, a-t-il pu tressaillir dans le sein de sa mère, aux approches et en présence de la Mère du Seigneur ? » Après avoir dit que vous avez lu mon livre *sur le Baptême des Enfants*, vous ajoutez : « Je désire savoir ce que vous pensez des enfants encore enfermés dans le sein maternel, à l'occasion du témoignage que la mère de Jean-Baptiste a rendu à la foi de son fils. »

23. Voici les vraies paroles d'Elisabeth, mère de Jean : « Vous êtes heureuse entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est heureux. Et d'où me vient que la Mère de mon

« Seigneur s'approche de moi ? Car voici que, dès que la voix de votre salutation est arrivée à mes oreilles, l'enfant a tressailli de joie dans mon sein<sup>1</sup>. » Pour dire ces choses, Elisabeth fut remplie du Saint-Esprit, comme l'a précédemment marqué l'Évangéliste, et le Saint-Esprit lui apprit, sans doute, ce que signifiait ce tressaillement de l'enfant ; c'est-à-dire qu'elle connut que celle qui était venue était la mère de celui que son fils devait précéder et montrer. Cette signification d'une grande chose a pu être réservée à la connaissance des grands et n'être pas connue de l'enfant ; car l'Évangile en rapportant le fait, ne dit pas que l'enfant ait cru dans le sein de sa mère, mais seulement qu'il « tressaillit ; » Elisabeth ne dit pas non plus : l'enfant a tressailli dans mon sein par un mouvement de foi, mais : « Il a tressailli de joie. » Nous voyons tressaillir ainsi, non-seulement des enfants, mais encore des bêtes, sans que cela vienne de la foi ou de la religion, ou de quoi que ce soit de raisonnable. Mais ce mouvement fut inaccoutumé et nouveau, parce qu'il eut lieu dans le sein maternel et à l'arrivée de celle qui devait enfanter le Sauveur des hommes. C'est ce qui en fait la merveille, c'est ce qui doit la faire compter au nombre des grands signes ; ainsi ce tressaillement, cette sorte de salut rendu à la Mère du Seigneur, n'a pas été un acte humain accompli par un enfant, mais un prodige opéré par la volonté de Dieu.

24. Lors même que l'usage de la raison et de la volonté eût été avancé dans cet enfant, de manière à pouvoir, dès le sein maternel, connaître, croire et vouloir, ce qui chez d'autres enfants n'arrive qu'avec l'âge ; il faudrait également n'y voir qu'un miracle de la puissance de Dieu, et non un exemple ordinaire de la nature humaine. Quand Dieu l'a voulu, il a fait parler raisonnablement même un animal muet<sup>2</sup> ; il ne nous exhorte pas pour cela à prendre conseil des ânes dans nos délibérations. C'est pourquoi je tiens compte de ce qui est arrivé à saint Jean, mais je ne le prends pas pour règle de ce qu'il faut penser des enfants ; et c'est précisément parce que je ne rencontre rien de pareil chez d'autres que l'exemple de saint Jean me paraît miraculeux. La lutte des deux jumeaux dans le sein de Rebecca, offrirait quelque chose de semblable ; mais cela aussi fut un prodige, si bien que Rebecca en

<sup>1</sup> 1 Cor. x, 17. — <sup>2</sup> Rom, I, 21.

<sup>1</sup> Luc, I, 42, 44. — <sup>2</sup> Nomb. xxii, 28.



demanda à Dieu l'explication, et qu'elle apprit que ces enfants étaient la figure de deux peuples <sup>1</sup>.

25. Si je voulais montrer, par des paroles, que les enfants, qui ne savent encore rien des choses humaines, ne connaissent pas les choses divines, je craindrais de faire injure même à nos sens. car l'évidence de la vérité est ici plus forte que tous les discours. Quand les enfants commencent à bégayer quelques mots et qu'un langage naissant les sépare du premier âge, ne les voyons-nous pas, si bornés dans ce qu'ils pensent et ce qu'ils disent, que, s'ils ne sortaient pas de cet état avec les années, il n'y a personne qui ne les déclarerait imbéciles, à moins d'être plus imbécile qu'eux ? Disons-nous que ces enfants savaient beaucoup au berceau et même dans le silence du sein maternel, mais que du moment qu'ils ont commencé à parler avec nous, ils se sont enfoncés dans l'ignorance où nous les voyons ? Vous comprenez tout ce qu'il y aurait d'absurde dans cette opinion ; les idées que les enfants expriment, tant bien que mal, au premier âge, ne sont presque rien assurément à côté du langage des hommes faits ; pourtant c'est de l'intelligence, si on compare cet état à celui où ils naissent. D'où vient qu'au moment du baptême, lorsqu'il s'agit d'un si grand bienfait de la grâce chrétienne, on ne leur impute pas les cris et les mouvements par lesquels ils se défendent ? D'où vient que l'on compte pour rien toute leur résistance et qu'on ne laisse pas d'achever le sacrement qui doit effacer en eux le péché originel ? N'est-ce point parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font, et qu'ils sont censés ne pas le faire ? Quel chrétien ignore que, si ces enfants étaient capables de raison et de volonté et, par conséquent, obligés de consentir à leur sanctification par le baptême, leur résistance à une aussi grande grâce serait coupable, et que le baptême ne leur serait pas seulement inutile, mais encore aggraverait leur état de péché ?

26. Nous disons donc que le Saint-Esprit habite dans les enfants baptisés, quoiqu'ils ne le sachent pas. Ils ignorent qu'il est en eux comme ils ignorent leur propre intelligence ; la raison dont ils ne peuvent se servir encore est en eux comme une étincelle endormie : elle attend que l'âge la réveille. Cela ne doit pas paraître étonnant dans les enfants, puis-

que l'Apôtre dit à ceux qui sont hommes : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? » Il avait dit d'eux, peu auparavant : « L'homme animal ne comprend pas les choses qui sont de l'Esprit de Dieu ; » il les appelle aussi des enfants, non par l'âge, mais par l'esprit <sup>2</sup>. Ils n'avaient donc pas connaissance du Saint-Esprit qui habitait avec eux ; malgré même la présence du Saint-Esprit, ils restaient grossiers et n'étaient pas encore spirituels, parce qu'ils ne pouvaient encore connaître le céleste habitant de leur âme.

27. Il est dit que l'Esprit-Saint habite en de tels hommes parce qu'il agit secrètement en eux pour qu'ils deviennent son temple ; c'est ce qu'il achève en ceux qui profitent et persévèrent dans de nouveaux progrès. « Car nous sommes sauvés en espérance, » selon les paroles de l'Apôtre, qui dit ailleurs : « Nous avons été sauvés par le bain de la régénération <sup>3</sup>. » Ayant parlé ici de notre salut comme d'une chose accomplie, saint Paul s'explique dans le passage suivant : « Car nous sommes sauvés en espérance. Mais l'espérance qui se voit n'est pas une espérance ; qui donc espère ce qu'il voit ? Et si nous espérons ce que nous ne voyons pas, nous l'attendons avec patience <sup>4</sup>. » Dans l'Écriture il est parlé de beaucoup de choses comme faites et qu'il faut n'entendre qu'en espérance. C'est ainsi que le Seigneur dit à ses disciples : « Je vous ai fait connaître tout ce j'ai appris de mon Père <sup>5</sup> ; » ce n'était qu'une espérance qu'il leur donnait, puisqu'il ajoute ensuite : « J'aurai beaucoup d'autres choses à vous dire, mais maintenant vous ne pourriez pas les porter <sup>6</sup>. » L'action de l'Esprit-Saint dans les mortels en qui il habite, c'est donc d'y édifier sa demeure qui ne sera achevée que par delà cette vie, quand la mort sera absorbée dans sa victoire et qu'il lui sera dit : « O mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton aiguillon ? » Qu'est-ce donc que l'aiguillon de la mort si ce n'est le péché <sup>7</sup> ?

28. C'est pourquoi, maintenant même que nous sommes régénérés par l'eau et l'Esprit, que toutes nos fautes sont effacées dans ce bain qui purifie, soit le péché originel commun à tous, soit les péchés qui nous sont propres,

<sup>1</sup> 1 Cor. III, 16. — <sup>2</sup> Ibid. II, 14 ; III, 1, 2. — <sup>3</sup> Tite, III, 5.

<sup>4</sup> Rom. VIII, 21, 25. — <sup>5</sup> Jean, XV, 15. — <sup>6</sup> Ibid. XVI, 12. — <sup>7</sup> 1 Cor. XV, 54-56.

<sup>1</sup> Gen. XXV, 22, 23.

par action, par parole, par pensée ; cependant, tant que nous sommes dans cette vie humaine, qui est la tentation sur la terre, nous avons raison de dire : « Pardonnez-nous nos offenses <sup>1</sup>. » Et cette parole est répétée de toute l'Eglise, que le Sauveur purifie dans le baptême de l'eau par la parole, pour qu'elle devienne à ses yeux pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de pareil <sup>2</sup> : car elle sera tout cela en réalité alors qu'elle possédera la perfection vers laquelle elle marche maintenant en espérance. Comment serait-elle sans tache, ni ride, sans rien de pareil, puisqu'elle est chaque jour obligée de demander à Dieu pardon de ses offenses ? Elle le demande avec vérité soit pour tous les hommes qui lui appartiennent, qui font usage de leur raison et de leur volonté et portent laborieusement le poids d'une chair mortelle, soit bien certainement pour beaucoup de ses membres, comme nos adversaires <sup>3</sup> sont contraints de l'avouer.

29. Puisque le Saint-Esprit justifie de plus en plus les mortels en qui il habite et qui font des progrès en se renouvelant de jour en jour ; puisqu'il exauce leurs prières, pardonne à l'aveu de leurs fautes, pour se préparer à lui-même un temple sans souillure pour l'éternité ; c'est bien avec raison qu'il est dit qu'il n'habite pas en ceux qui, connaissant Dieu, ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ne lui ont pas rendu grâces. En honorant et en servant la créature plutôt que le Créateur <sup>4</sup>, ils n'ont pas voulu être le temple du seul Dieu véritable. Tandis qu'ils voulaient l'avoir avec beaucoup d'autres, ils ont mieux réussi à ne plus l'avoir du tout qu'à le mêler à la foule de leurs faux dieux. Il est dit aussi avec raison que l'Esprit-Saint habite en ceux qu'il a appelés selon son décret pour les justifier et les glorifier, avant même qu'ils connaissent l'incorporité de sa nature, qui est tout entière partout, autant qu'on puisse la connaître en cette vie où l'homme même le plus avancé ne voit qu'en énigme et dans un miroir <sup>5</sup>. Car parmi ceux en qui l'Esprit-Saint habite, il en est plusieurs de semblables à ceux à qui l'Apôtre dit : « Je n'ai pas pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des hommes encore charnels, et comme à des enfants en Jésus-Christ ; je ne vous ai donné que du lait, pas

« encore de nourriture solide ; vous n'auriez pas pu la porter ; maintenant même, vous ne le pourriez pas <sup>1</sup>. » L'Apôtre leur dit ensuite : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous <sup>2</sup> ? » Si le dernier jour de la vie arrive pour cette sorte de chrétiens avant de parvenir à l'âge spirituel de l'intelligence, où ils eussent été nourris de viandes solides et non plus seulement de lait, l'Esprit-Saint qui habite en eux leur donnera ce qui leur aura manqué d'intelligence, parce qu'ils ne se seront pas séparés de l'unité du corps du Christ qui est devenue notre voie, ni de la société du temple de Dieu. Aussi pour ne pas s'écarter de cette unité religieuse, ils suivent avec persévérance dans l'Eglise la règle de la foi, règle commune des petits comme des grands esprits ; ils marchent dans ce qu'ils savent jusqu'à ce que Dieu les instruisse sur ce qui fait leur erreur, et n'érigent pas en dogmes leurs pensées charnelles ; car ils ne s'y affermissent point en restant sur la défense de ces fausses idées, mais ils s'en délivrent par l'activité, par le progrès, et obtiennent la lumière de l'Esprit par la piété de la foi.

30. Ainsi donc ces deux choses qui s'accomplissent dans le même homme : naître et renaître, appartiennent à deux hommes, l'une au premier Adam, l'autre au second Adam qui est le Christ. « Ce qui est spirituel n'a pas été formé le premier, dit l'Apôtre, mais ce qui est animal, et ensuite le spirituel. Le premier homme est le terrestre, formé de la terre ; le second est le céleste, qui vient du ciel : le premier homme étant de la terre, ses enfants le sont aussi ; le second étant céleste, ses enfants le sont également. Comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons l'image de celui qui est du ciel <sup>3</sup>. » Saint Paul avait déjà dit : « C'est par un seul homme que la mort est venue, et par un seul homme la résurrection des morts. Et comme tous meurent en Adam, tous seront vivifiés en Jésus-Christ <sup>4</sup>. » Saint Paul dit deux fois « tous, » parce que nul ne meurt que par Adam et nul ne reçoit la vie que par le Christ. Dans le premier, on a vu ce que vaut le libre arbitre de l'homme pour la mort ; dans le second, ce que vaut le secours de Dieu pour la vie. Le premier homme n'est qu'un homme ;

<sup>1</sup> Matth. vi, 12. — <sup>2</sup> Ephés. v, 26, 27.

<sup>3</sup> Les partisans de Pélagé et de Célestius.

<sup>4</sup> Rom. i, 21, 25. — <sup>5</sup> I Cor. xiii, 12.

<sup>1</sup> I Cor. iii, 1, 2. — <sup>2</sup> I Cor. vi, 19. — <sup>3</sup> I Cor. xvi, 36-49. — <sup>4</sup> I Cor. xv, 46-49, 21, 22.



le second est un Dieu et un homme : car le péché s'est fait par l'abandon de Dieu ; la justice ne se fait pas sans Dieu. C'est pourquoi nous ne mourrions pas si nous ne descendions d'Adam par la génération charnelle ; et nous ne vivrions pas si nous n'étions pas membres du Christ par une union spirituelle. Il nous a donc fallu naître et renaître, le Christ n'a eu besoin que de naître pour nous. En renaissant nous passons du péché à la justice ; mais le Christ n'a passé d'aucun péché à la justice ; s'il a voulu être baptisé, c'était pour que son humilité recommandât de plus haut le sacrement de notre régénération, figurant toutefois le vieil homme par sa passion, et par sa résurrection le nouveau.

31. En effet, la révolte de la concupiscence par laquelle la chair a ses mouvements sans notre volonté, est réduite par la légitimité du mariage ; mais quelque licite que soit l'union conjugale, il est nécessaire que les enfants soient régénérés. Ce n'est point par cette union de l'homme et de la femme que le Christ a voulu naître ; il a pris d'une vierge exempte de tout désir charnel, la ressemblance de la chair du péché, par laquelle la chair de péché devait être purifiée en nous <sup>1</sup>. « Comme c'est « par le péché d'un seul, dit l'Apôtre, que tous « les hommes sont tombés dans la condamna- « tion, ainsi c'est par la justice d'un seul que « tous les hommes reçoivent la justification « qui donne la vie <sup>2</sup>. » Car personne ne naît que par un acte de la concupiscence charnelle, tirée du premier homme ; et personne ne renaît que par l'action de la grâce spirituelle, donnée par le second Adam qui est le Christ. C'est pourquoi si nous appartenons à Adam par notre naissance, au Christ par notre renaissance, et si nul ne peut renaître avant d'être né, sans aucun doute le Christ est né par une voie extraordinaire puisqu'il n'a pas eu besoin de renaître. Il n'a pas passé du péché à la justice ; il n'a jamais été dans le péché et n'y a pas été conçu, et c'est en restant pure que sa mère l'a porté dans son sein : l'Esprit de Dieu est survenu en elle, et la vertu du Très-Haut l'a couverte de son ombre ; de là vient que ce qui est né d'elle a été saint et a été appelé le Fils de Dieu. Le mariage n'éteint pas, mais modère l'ardeur mauvaise de la chair insoumise, afin que la limite imposée à la concupiscence devienne au moins la pudeur conju-

gale. Mais la Vierge Marie à qui il fut dit que la vertu du Très-Haut la couvrirait de son ombre <sup>3</sup>, n'a senti, à la faveur de cette ombre, aucune ardeur de concupiscence lorsqu'elle a conçu le Saint des saints. Sauf donc celui-là qui est la pierre angulaire, je ne vois pas comment les hommes peuvent devenir le temple de Dieu sans avoir été régénérés, et pour cela d'abord il faut naître.

32. C'est pourquoi, quelque opinion que nous ayons sur l'état de l'homme encore enfermé dans le sein maternel, que nous le croyons capable ou incapable de quelque degré de sanctification, soit à cause de saint Jean qui, avant de voir le jour, tressaillit de joie (ce qui n'a pu se faire assurément sans l'opération du Saint-Esprit) ; soit à cause de Jérémie « sanctifié avant de sortir du sein de sa mère, » selon les paroles que le Seigneur lui adresse <sup>4</sup>, toujours est-il que cette sanctification par laquelle chacun de nous est le temple de Dieu, et par laquelle nous formons tous ensemble le temple de Dieu, ne saurait être que le partage des régénérés. Car la naissance précède nécessairement la régénération, et nul ne finira bien la vie où il est né, s'il ne renaît pas avant de la finir.

33. Si on dit que l'homme est né lors même qu'il est encore dans le sein de sa mère, et si on s'appuie sur le passage de l'Évangile où l'ange annonce à Joseph que ce qui est né en Marie est du Saint-Esprit <sup>5</sup>, l'enfantement sera donc une seconde naissance ? et notre naissance en Jésus-Christ sera donc la troisième ? Mais quand le Seigneur en a parlé, il a dit « qu'il « faut naître de nouveau <sup>6</sup>, » regardant ainsi comme une première naissance l'enfantement et non point la conception. Lorsqu'un homme est mis au monde, nous ne disons pas qu'il vient de renaître comme s'il était déjà né une fois dans le sein maternel ; mais seulement qu'il est né, et c'est alors qu'il peut renaître par l'eau et l'Esprit. On veut parler de cette naissance quand on dit que le Seigneur est né à Bethléem de Juda <sup>7</sup>. Si l'homme pouvait être régénéré par la grâce de l'Esprit dans le sein de sa mère, comme il lui resterait encore à voir le jour, il renaîtrait donc avant de naître, ce qui ne peut se faire en aucune manière. Ainsi ce sont les hommes qui sont nés qui peuvent s'unir au corps du Christ comme pour

<sup>1</sup> Rom, VIII, 3-4. — <sup>2</sup> Rom. V, 18.

<sup>3</sup> Luc, I, 35. — <sup>4</sup> Jérém. I, 5. — <sup>5</sup> Matth. I, 20. — <sup>6</sup> Jean, III, 3. — <sup>7</sup> Matth. II, 1.

entrer dans la construction vivante du temple de Dieu qui est son Eglise; ils n'y sont point admis en vue de leurs propres œuvres de justice; mais en renaissant par la grâce, ils sont comme tirés d'une masse de ruines pour faire partie d'un édifice qui ne doit pas périr. En dehors de cet édifice de bonheur qui se construit pour être l'éternelle habitation de Dieu, la vie de l'homme n'est toute que misère, et mérite qu'on l'appelle plutôt une mort qu'une vie. Tous ceux donc en qui Dieu habitera échapperont à sa colère et ne resteront pas éloignés de ce corps, de ce temple, de cette cité. Mais quiconque ne renaît pas, en demeure séparé.

34. Le Médiateur, en se montrant au monde, a voulu que le sacrement de notre régénération fût visible. C'était pour les anciens justes quelque chose de caché, quoiqu'une même foi les sauvât, et cette foi devait se révéler en son temps. Car nous n'osons pas préférer les fidèles de notre temps aux amis de Dieu qui nous ont prophétisé ces choses mêmes, et pour la gloire desquels Dieu a voulu s'appeler éternellement le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob <sup>1</sup>. Si on croit que la circoncision ait tenu lieu de baptême aux anciens justes, que répondra-t-on au sujet de ceux qui ont plu à Dieu, avant ce précepte de la circoncision, mais non sans la foi cependant? L'Apôtre écrit aux Hébreux que « sans la foi il est impossible de « plaire à Dieu <sup>2</sup>. » Saint Paul dit encore : « Parce que nous avons un même esprit de « foi, selon qu'il est écrit : J'ai cru, c'est pour- « quoi j'ai parlé; nous croyons aussi, et c'est « pour cela que nous parlons <sup>3</sup>. » L'Apôtre ne parlerait pas de ce « même esprit de foi, » si la foi des anciens justes n'avait pas été la même que la nôtre. Comme ils ont cru à l'incarnation future du Christ, quand le sacrement de notre régénération était quelque chose de caché, ainsi nous croyons à cette incarnation après qu'elle s'est accomplie; mais eux comme nous, nous attendons le second avènement du Christ pour juger les hommes. Car le mystère de Dieu n'est autre que le Christ, dans lequel il faut que les morts en Adam soient vivifiés; parce que « de même que tous meurent en « Adam, ainsi tous seront vivifiés dans le « Christ <sup>4</sup>, » comme nous l'avons rappelé plus haut.

35. C'est pourquoi Dieu, présent partout et tout entier partout, n'habite pas en tous, mais seulement en ceux dont il fait son bienheureux temple ou ses bienheureux temples, lorsqu'il les délivre de la puissance des ténèbres pour les placer dans le royaume du Fils de son amour <sup>1</sup>, ce qu'il commence par la régénération. Autre chose est le temple de Dieu en figure lorsqu'il se construit de main d'homme avec des choses inanimées, comme le tabernacle fait de bois, de voiles, de peaux ou d'autres matières de ce genre, ou comme le temple bâti par le roi Salomon avec des pierres, du bois et des métaux; autre chose est la réalité même dont tout ceci n'est que la figure. Voilà pourquoi il est dit : « Et vous-mêmes, comme des « pierres vivantes, formez un édifice spiri- « tuel <sup>2</sup>, » voilà pourquoi il est encore écrit : « Car nous sommes les temples du Dieu vivant, « selon ce que Dieu dit lui-même : J'habiterai « en eux, et je marcherai au milieu d'eux; je « serai leur Dieu, et ils seront mon peuple <sup>3</sup>. »

36. Nous ne devons pas nous étonner que quelque chose de la vertu de Dieu éclate par le ministère même de ceux qui n'appartiennent pas ou pas encore à ce temple, c'est-à-dire en qui Dieu n'habite pas ou n'habite pas encore; comme il arriva à l'homme qui chassait les démons au nom du Christ quoiqu'il ne le suivit point, et que le Christ commanda de laisser faire comme un témoignage de sa puissance, utile à plusieurs <sup>4</sup>. Le Seigneur aussi nous déclare qu'au dernier jour plusieurs diront : « Nous avons fait en votre nom beaucoup de « prodiges; » et il ne leur dirait pas : « Je ne « vous ai pas connus <sup>5</sup>, » s'ils appartenaient au temple de Dieu qu'il béatifie par sa présence. Et le centurion Corneille, avant que la régénération l'incorporât à ce temple, vit l'ange qui lui était envoyé; il l'entendit lui dire que ses prières avaient été exaucées et ses aumônes agréées <sup>6</sup>. Dieu fait par lui-même ces choses comme étant présent partout, ou par ses saints anges.

37. Pour ce qui est de la sanctification de Jérémie avant qu'il fût sorti du sein maternel, quelques-uns y voient une figure du Sauveur qui n'a pas eu besoin de régénération; mais, si on l'entend du Prophète lui-même, on peut y trouver un témoignage de sa prédestination. Ainsi l'Evangile appelle *enfants de Dieu* des hommes qui n'ont pas encore été régénérés.

<sup>1</sup> Exod. III, 15. — <sup>2</sup> Hébr. XI, 6. — <sup>3</sup> II Cor. IV, 13. — <sup>4</sup> I Cor. XV, 22.

<sup>1</sup> Colos. I, 13. — <sup>2</sup> I Pierre, II, 5. — <sup>3</sup> II Cor. VI, 16. — Marc, IX, 37, 39. — <sup>4</sup> Matth. VII, 22, 23. — <sup>5</sup> Act. X, 4.



Après que Caïphe a dit du Seigneur : « Il est « bon qu'un seul homme meure pour le peuple « et non pas que toute la nation périsse, » l'Évangile ajoute : « Or, il ne dit point cela de « lui-même; mais, étant grand-prêtre de cette « année, il prophétisa que Jésus devait mourir « pour la nation; et non-seulement pour la « nation, mais aussi pour qu'il rassemblât les « enfants de Dieu qui étaient dispersés <sup>1</sup>. » Les enfants de Dieu sont ici des hommes qui n'appartenaient même pas à la nation juive, des hommes établis au milieu d'autres peuples et qui n'étaient ni fidèles, ni baptisés. Comment étaient-ils enfants de Dieu si ce n'est par la prédestination selon laquelle l'Apôtre dit que Dieu nous a choisis en Jésus-Christ avant la création du monde <sup>2</sup>? Or cette réunion devait rendre ces hommes les enfants de Dieu. L'unité dont il est ici question n'est pas une unité de lieu, puisque le Prophète, prédisant la vocation des gentils, dit : « Toutes les îles des nations « l'adoreront, et chacun dans son pays <sup>3</sup>; » mais il s'agit de l'unité de l'esprit et de l'unité du corps, dont le Christ est le chef unique. C'est cette réunion qui est l'édification du temple de Dieu; elle est l'œuvre, non pas de la génération charnelle, mais de la régénération spirituelle.

38. Chaque enfant de Dieu est donc comme un temple où Dieu habite, et tous forment ensemble un temple où il fait aussi sa demeure. Tant que ce temple flotte sur la mer de ce monde comme l'arche de Noé, nous voyons s'accomplir cette parole du Psalmiste : « Le « Seigneur demeure sur les eaux du déluge; » ces mots toutefois peuvent aussi, d'après l'Apocalypse <sup>4</sup>, s'entendre des peuples nombreux de fidèles répandus parmi toutes les nations, en qui Dieu habite. Le Psalmiste ajoute : « Le « Seigneur s'assiera roi pour l'éternité <sup>5</sup>; » c'est-à-dire dans son temple après que les agitations de la vie où nous sommes auront fait place à la vie éternelle. Dieu est donc présent partout et tout entier partout; il n'habite pas partout, mais dans ceux qui forment son temple et pour lesquels il est bon et miséricordieux par sa grâce; et il n'habite qu'autant qu'on le possède, les uns plus, les autres moins.

39. Quant à notre chef, l'Apôtre a dit de lui « que toute la plénitude de la divinité habite corporellement en lui. » « Corporellement » ne

veut pas dire que Dieu soit corporel. En effet, ou bien saint Paul, usant d'une métaphore, a voulu nous faire entendre que l'ombre seule du Seigneur habite dans un temple fait de main d'homme, au milieu des signes figuratifs, car il nomme toutes les observances de l'ancienne loi « des ombres des choses futures <sup>1</sup>, » ce qui est aussi une métaphore; car le Dieu suprême, est-il écrit, « n'habite point dans les temples bâtis par les hommes <sup>2</sup>. » Ou bien l'Apôtre s'est servi du mot « corporellement, » parce que le corps du Christ, né d'une vierge, est comme un temple où Dieu habite. « Détruisez ce temple et je le ressusciterai dans trois jours, » disait le Sauveur aux Juifs qui demandaient un miracle; l'Évangéliste ne manque pas d'ajouter que c'est de son corps que le Christ voulait parler <sup>3</sup>.

40. Quoi donc? Pensons-nous que l'unique différence entre le chef et les autres membres, c'est que la divinité n'habite pas dans les membres les plus considérables, grand prophète ou grand apôtre, comme elle habite dans le chef qui est le Christ et qui la possède selon toute sa plénitude? Il y a du sentiment dans toutes les parties de notre corps, mais c'est dans la tête qu'il y en a le plus, parce que les cinq sens s'y trouvent : la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher; les autres parties du corps n'ont que le toucher. Outre cette plénitude de la divinité qui habite dans le corps du Christ comme dans un temple, n'y a-t-il pas encore quelque chose qui distingue le chef du membre même le plus excellent? Oui, sans doute, c'est l'union de l'humanité du Christ avec le Verbe et qui fait de l'homme et de Dieu une seule et même personne. Il n'y a aucun saint dont on ait pu, dont on peut ou dont on pourra dire : « Le « Verbe s'est fait chair <sup>4</sup>; » il n'y a aucun saint, quelque grâce qu'il ait reçue, qui ait été appelé le Fils unique de Dieu, et qui, ayant participé à la nature humaine, ait été le Verbe même de Dieu avant les siècles. Cette incarnation est donc unique; elle ne s'est rencontrée pour aucun saint, à quelque degré de sagesse et de sainteté qu'il soit monté. C'est ici un manifeste et grand exemple de la grâce divine. Qui serait assez sacrilège pour oser affirmer qu'on puisse, par le mérite du libre arbitre, devenir un nouveau Christ? Comment une âme toute seule aurait-elle pu, par le libre arbitre donné natu-

<sup>1</sup> Jean, XI, 50-52. — <sup>2</sup> Eph. I, 4. — <sup>3</sup> Sophonie, II, 11. — <sup>4</sup> Apoc. XVII, 15. — <sup>5</sup> Ps. XXVIII, 10.

<sup>1</sup> Coloss. II, 9, 16, 17. — <sup>2</sup> Act. XVII, 24. — <sup>3</sup> Jean, II, 19, 21. — <sup>4</sup> Ibid. I, 14.

rellement à chacun, appartenir à la personne du Verbe sans un bienfait singulier de la grâce, cette grâce qu'il faut prêcher et dont il ne faut pas vouloir juger ?

41. Si, selon la mesure de nos forces et avec l'aide de Dieu, nous venons de traiter ces questions avec vérilé; quand vous entreprenez de vous représenter Dieu présent partout, non pas occupant des points dans l'étendue à la manière des corps, mais tout entier partout, détournez votre esprit de toutes ces images sensibles que la pensée humaine a coutume de rouler. Car ce n'est pas ainsi qu'on doit se représenter la sagesse, la justice, la charité, dont il est écrit : « Dieu est charité <sup>1</sup>. » Et lorsque vous voulez vous retracer l'habitation de Dieu dans les âmes, pensez à l'unité et à la réunion des saints, d'abord au ciel où il est dit que surtout il habite, parce que là s'accomplit sa volonté par la parfaite obéissance des saints; ensuite sur la terre, où Dieu habite une demeure qu'il bâtit, pour en faire la dédicace à la fin des siècles. Mais pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, égal à son Père, et en même temps fils de l'homme, ce qui rend son Père plus grand que lui, croyez qu'en tant que Dieu, il est tout entier présent partout, qu'il habite dans ceux en qui Dieu habite comme dans son temple; croyez aussi que son corps, un corps véritable est dans quelque endroit du ciel.

Mais, cédant au plaisir de parler avec vous, j'ignore si je n'ai pas passé les bornes, comme pour compenser mon long silence par l'extrême étendue du discours. Votre piété et votre bonlé vous ont mis si avant dans mon âme, que véritablement je crois m'entretenir avec un ami. Si vous trouvez dans mon œuvre quelque chose de bon, rendez-en grâces à Dieu; si vous y voyez des défauts, pardonnez-les comme pardonne un ami; souhaitez que je m'en corrige, souhaitez-le avec autant de sincérité que vous en aurez mis à m'accorder mon pardon.

<sup>1</sup> I Jean, IV, 8.

## LETTRE CLXXXVIII.

(Année 418.)

Démétrias, l'illustre vierge romaine dont les vœux sacrés furent un si grand événement, avait reçu de Pélagie une lettre qui inquiétait saint Augustin; elle formait comme un livre. L'évêque d'Hippone crut devoir s'adresser à la mère de Démétrias, pour la mettre en garde, elle et sa fille, contre l'erreur. Alype se trouvait alors à Hippone; Julienne lui avait écrit en même temps qu'à saint Augustin et voilà pourquoi la lettre qu'on va lire porte les noms des deux saints amis.

ALYPE ET AUGUSTIN A LA VÉNÉRABLE DAME EN  
JÉSUS-CHRIST, A JULIENNE LEUR ILLUSTRE FILLE,  
SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Il a été doux et charmant pour nous que votre lettre nous ait trouvés tous les deux à Hippone; nous pouvons ainsi vous répondre ensemble. Nous nous réjouissons d'apprendre que votre santé soit bonne, et comme nous savons que vous prenez intérêt à la nôtre, nous vous apprendrons avec la même affection qu'elle est bonne aussi, vénérable dame en Jésus-Christ et illustre fille. Vous n'ignorez pas quel religieux attachement nous vous portons, et combien nous nous occupons de vous devant Dieu et devant les hommes. Nous ne vous avons d'abord connue que par lettres; c'est plus tard que nous vous avons vue pieuse et catholique, comme le sont les véritables membres du Christ. Vous avez même entendu, par notre ministère, la parole de Dieu, et, comme dit l'Apôtre : « Vous ne l'avez pas reçue comme la parole des hommes, mais, « ainsi qu'elle l'est véritablement, comme la « parole de Dieu <sup>1</sup>. » Par notre ministère, à l'aide de la grâce et de la miséricorde du Sauveur, la parole de Dieu a porté dans votre maison un si grand fruit, que la pieuse Démétrias a préféré à un mariage déjà tout prêt, l'embracement spirituel de l'Époux qui est le plus beau des enfants des hommes : les vierges qui s'unissent à lui obtiennent une fécondité spirituelle plus abondante, sans rien perdre de leur pureté corporelle. Nous n'aurions pas su comment cette fidèle et noble vierge avait reçu nos exhortations, si la nouvelle ne nous en était parvenue par le joyeux et véridique témoignage de vos lettres; nous apprimes ainsi que, peu de temps après notre départ, Démétrias s'était engagée dans la vie religieuse. C'est une grâce ineffable de Dieu, qui plante

<sup>1</sup> Thess., II, 13.



et qui arrose par ses serviteurs, mais qui donne l'accroissement par lui-même.

2. Cela étant, personne ne reprochera à notre affection et à notre pressante sollicitude de vous avertir qu'il faut prendre garde aux doctrines contraires à la grâce de Dieu. L'Apôtre nous ordonne d'annoncer la parole à temps et à contre-temps<sup>1</sup>; mais nous ne vous mettons pas au nombre de ceux que nos discours ou nos écrits peuvent importuner, quand nous vous engageons à éviter soigneusement ce qui n'appartient point à la saine doctrine. Voilà pourquoi vous avez reçu avec tant de reconnaissance nos avis. « Je vous rends grâces, nous

dites-vous dans la lettre à laquelle nous répondons, je vous rends grâces de m'avoir « tir si pieusement de ne pas prêter l'oreille à ces hommes qui corrompent la pureté de notre foi par la fausseté de leurs doctrines. »

3. Et vous ajoutez : « Vous saurez que moi « et ma maison nous sommes bien éloignés « de ces gens-là. Tel est l'attachement de toute « notre famille à la foi catholique qu'elle ne « s'est jamais égarée dans aucune hérésie et « n'y est jamais tombée; je ne parle pas de ces « hérésies qui peuvent à peine s'expier, mais « j'entends même celles qui semblent ne ren- « fermer que de petites erreurs. » Voilà ce qui nous pousse davantage à vous entretenir de ceux qui s'efforcent de corrompre ce qu'il y a de plus sain. Car nous ne comptons pas votre maison pour une petite église du Christ; et ce n'est pas une petite erreur que celle de ces hommes qui croient que nous avons de nous-mêmes ce qui peut se trouver en nous de justice, de modération, de piété, de chasteté, et que notre Créateur, après nous avoir révélé ce que nous devons faire, ne nous est d'aucun secours pour remplir avec amour les devoirs qu'il nous a prescrits; nos forces naturelles et la connaissance de nos devoirs, voilà, selon eux, à quoi se réduisent la grâce et le secours de Dieu pour bien vivre. Ils nient que nous ayons besoin de l'assistance divine pour avoir une bonne volonté; c'est en elle pourtant qu'est le bien vivre, et la charité elle-même, si supérieure à tous les dons de Dieu, que Dieu s'est appelé de son nom<sup>2</sup>; par la charité seule s'accomplit en nous ce que nous accomplissons de la loi et des commandements de Dieu; les novateurs prétendent que, pour tout cela, notre

libre arbitre nous suffit. Ne regardez pas comme une erreur légère de vouloir se dire chrétien et de ne pas vouloir entendre l'Apôtre qui, après avoir dit que « la charité de Dieu « s'est répandue dans nos cœurs, » ajoute : « par le Saint-Esprit qui nous a été donné<sup>1</sup>; » il parlait ainsi pour que nul ne prétendît avoir la charité par son libre arbitre. Vous voyez combien on se trompe gravement et pernicieusement en ne reconnaissant pas que c'est ici la grande grâce du Sauveur qui, montant au haut des cieux, a fait de la captivité elle-même une captive, et a distribué ses dons aux hommes<sup>2</sup>.

4. Comment pourrions-nous donc nous en faire auprès de vous et ne pas vous recommander de vous tenir sur vos gardes, vous que nous devons tant aimer, après avoir lu un certain livre adressé à la pieuse Démétrias : vous nous direz quel en est l'auteur et si le livre est arrivé jusqu'à vous<sup>3</sup>. Qu'une vierge du Christ, si c'est permis, y lise que le trésor de sa virginité et toutes ses richesses spirituelles ne lui viennent que d'elle-même; qu'elle y apprenne (ce qu'à Dieu ne plaise !) à être ingrate envers le Seigneur, avant d'être arrivée à la plénitude de son bonheur. Voici ce qu'on trouve dans ce livre : « Vous avez donc « quelque chose qui vous rend préférable aux « autres; et c'est ici toute votre grandeur. La « noblesse de la naissance et l'opulence ne « viennent pas de vous, vous les avez reçues; « quant à vos richesses spirituelles, vous ne « les tenez de personne. C'est ici que vous mé- « ritez qu'on vous loue, c'est ici qu'on doit « vous préférer aux autres, car ces trésors spi- « rituels ne peuvent être que de vous et en « vous. »

5. Vous reconnaissez tout ce qu'il y a de dangereux dans ces paroles. Il est très-vrai de dire : « Ces biens ne peuvent être qu'en vous; » c'est ici comme la nourriture : « ces biens ne « peuvent venir que de vous; » voilà le poison. A Dieu ne plaise que ces paroles puissent charmer l'oreille d'une vierge du Christ qui comprend pieusement toute la pauvreté du cœur humain et qui, à cause de cela, ne sait se parer que des dons de son Epoux! Qu'elle

<sup>1</sup> Rom. v, 5. — <sup>2</sup> Ps. LXXVII; Eph. iv, 7.

<sup>3</sup> Saint Augustin semble n'être pas sûr ici que le livre soit de Pélagie, mais c'est pour obtenir de plus amples informations, car, à la fin de sa lettre, il laisse voir ce qu'il croit à cet égard. Plus tard, dans son livre de la *Grâce de Jésus-Christ*, l'évêque d'Hippone cite positivement Pélagie comme auteur du *Livre à Démétrias*.

<sup>1</sup> Il Tim. iv, 2. — <sup>2</sup> Jean, iv, 8.

écoute plutôt l'Apôtre lorsqu'il dit : « Je vous ai fiancée à cet unique Epoux pour vous présenter au Christ comme une vierge pure. Mais je crains que, comme Ève fut séduite par les artifices du serpent, vos esprits de même ne se corrompent et ne déchoient de la chasteté qui est en Jésus-Christ<sup>1</sup>. » Qu'une vierge n'écoute pas celui qui lui dit qu'elle ne tient de personne que d'elle-même ses richesses spirituelles, mais celui qui dit : « Nous portons ce trésor dans des vases de terre, afin que l'excellence de la vertu soit attribuée à Dieu et non point à nous<sup>2</sup>. »

6. Quant à la sainte continence virginale, que Démétrias apprenne de ce véridique et pieux docteur qu'elle ne l'a pas d'elle-même, mais qu'elle est un don de Dieu, quoique ce don soit accordé à la foi et à la bonne volonté ; « Je voudrais, dit l'Apôtre, que tous fussent comme moi ; mais chacun reçoit de Dieu un don qui lui est propre, l'un d'une manière, l'autre de l'autre<sup>3</sup>. » Que la vierge écoute aussi celui qui est son époux et l'unique époux de toute l'Eglise, lorsqu'il dit en parlant de la chasteté : « Tous n'entendent pas cette parole, mais ceux à qui il est donné<sup>4</sup>. » Elle comprendra que si elle possède un bien si grand et si excellent, elle doit en rendre grâce à Dieu et à Notre-Seigneur plutôt que de prêter l'oreille aux fausses louanges qui le lui représentent comme venant d'elle-même : nous ne disons pas des flatteries de peur de paraître juger témérairement les secrètes pensées des hommes. Car « toute grâce excellente et tout don parfait, dit l'apôtre saint Jacques, vient d'en-haut et descend du Père des lumières<sup>5</sup>. » De là donc vient la sainte virginité par où votre fille l'emporte sur vous qui l'applaudissez et qui vous en réjouissez ; elle est après vous par la naissance, avant vous par les œuvres ; vous êtes sa mère, et son rang est au-dessus du vôtre ; elle vous suit par l'âge et vous devance par la sainteté : en elle commence pour vous ce qui n'a pas pu être en vous. En ne point se mariant, elle ne s'est pas seulement enrichie de biens spirituels, elle a aussi accru les vôtres. Vous vous dédommangez d'être moins qu'elle devant Dieu, par la pensée qu'il a fallu vous marier pour qu'elle naquît. Ces dons de Dieu sont à vous, mais ne viennent pas de vous : car vous portez ce trésor dans des corps

terrestres et comme dans des vases fragiles, afin que l'excellence de la vertu soit attribuée à Dieu et non pas à vous. Ne soyez pas étonnées que nous disions que ces dons soient à vous sans venir de vous ; nous disons « notre pain quotidien, » mais nous ajoutons : « donnez-nous<sup>1</sup>, » de peur qu'on ne croie que nous l'ayons de nous-mêmes.

7. C'est pourquoi comme il est écrit, « priez sans cesse, rendez grâces à Dieu en toutes choses<sup>2</sup>, » vous priez pour persévérer et avancer ; vous rendez grâces parce que vous n'avez rien de vous-mêmes. Qui donc vous a séparées de cette masse de mort et de perdition condamnée depuis Adam ? N'est-ce pas celui qui est venu chercher et sauver ce qui avait péri<sup>3</sup> ? Lorsque l'homme entend l'Apôtre lui dire : « Qui te distingue ? » doit-il répondre : ma bonne volonté, ma foi, ma justice, sans que ces paroles retentissent aussitôt à ses oreilles : « Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? Or, si tu l'as reçu, pourquoi l'en glorifier comme si tu ne l'avais pas reçu<sup>4</sup> ? » Nous ne voulons donc pas qu'une vierge sacrée, lorsqu'on lui dit ou qu'elle lit : « Vous ne tenez de personne vos richesses spirituelles ; c'est en ceci que vous méritez d'être louée ; c'est en ceci que vous devez être préférée aux autres parce que ces richesses-là ne peuvent être que de vous et en vous : » nous ne voulons pas, disons-nous, qu'elle s'en glorifie comme si elle n'avait pas tout reçu. Qu'elle dise : « Ce que je vous ai voué est moi, ô mon Dieu ! je l'accomplirai à votre louange<sup>5</sup> ; » mais comme c'est en elle et non point d'elle, qu'elle se souvienne de dire aussi : « Seigneur, c'est votre volonté qui a donné la force à ma vertu<sup>6</sup> : » le bien vient d'elle, sans doute, en ce sens que sans le libre arbitre il n'y a pas de bonne œuvre possible, mais le bien ne vient pas « que d'elle, » comme il est dit dans ce livre. Si la grâce de Dieu ne vient pas en aide au libre arbitre, il ne peut pas y avoir même une bonne volonté dans l'homme. « Car c'est Dieu, dit l'Apôtre, qui opère en vous le vouloir et le faire, comme il lui plaît<sup>7</sup>, » non pas seulement comme les novateurs le soutiennent, en nous apprenant ce que nous avons à faire ; mais en nous inspirant aussi la charité, afin que nous fassions avec amour ce qui nous est prescrit.

<sup>1</sup> II Cor. xi, 2, 3. — <sup>2</sup> Ibid. iv, 7. — <sup>3</sup> I Cor. vii, 7. — <sup>4</sup> Matth. xix, 11. — <sup>5</sup> Jacq. i, 17.

<sup>1</sup> Luc, xi, 3. — <sup>2</sup> I Thess. v, 17, 18. — <sup>3</sup> Luc, xix, 10. — <sup>4</sup> I Cor. iv, 7. — <sup>5</sup> Ps. lv, 12. — <sup>6</sup> Ps. xxix, 8. — <sup>7</sup> Philip. ii, 13.



8. Il savait quel grand bien est la continence, celui qui déclarait que « personne ne peut être « continent sans un don de Dieu. » Non-seulement il savait la grandeur de ce bien et combien il est digne de nos désirs, mais il n'ignorait pas aussi qu'il ne peut pas y avoir de continence sans une grâce de Dieu. La Sagesse le lui avait appris ; car il dit : « Et cela même « était de la sagesse de savoir de qui venait ce « don. » Cependant il ne lui a pas suffi de le savoir : « J'allai au Seigneur, dit-il, et je le « priai <sup>1</sup>. » Le secours de Dieu ne consiste donc pas uniquement à savoir ce qu'on doit faire, mais encore à faire avec amour ce qui nous est prescrit ; et personne ne peut, sans la grâce de Dieu, ni savoir qui donne la continence ni l'obtenir. Voilà pourquoi le Sage, sans se contenter de savoir d'où part ce don, prie pour l'obtenir : il veut avoir en lui ce qu'il sait ne pas venir de lui ; et si, à cause de son libre arbitre, ce bien vient quelque peu de lui-même, il ne vient pas que de lui, parce que nul ne peut être continent sans une grâce de Dieu. L'auteur du livre, au contraire, en parlant des richesses spirituelles, parmi lesquelles la continence brille de tant de beauté, ne dit pas : ces richesses peuvent être en vous et de vous, mais : « elles ne peuvent être que de vous et « en vous : » faisant ainsi croire à une vierge du Christ que de même que ces richesses spirituelles ne sont pas autre part qu'en elle, ainsi elles ne peuvent lui venir d'ailleurs que d'elle-même, et la poussant de cette manière (ce dont Dieu la garde !) à s'en glorifier comme si elle ne les avait pas reçues.

9. Et nous qui savons dans quel esprit et quels sentiments d'humilité chrétienne a été nourrie cette vierge sacrée, nous pensons qu'en lisant de telles paroles, si toutefois elle les a lues, elle aura gémi, frappé humblement sa poitrine et peut-être versé des larmes ; elle aura prié avec confiance le Seigneur à qui elle s'est consacrée et par qui elle a été sanctifiée, lui demandant que de même que ces paroles ne sont pas les siennes mais celles d'un autre, ainsi une foi pareille ne soit jamais sa foi, et que jamais il ne lui arrive de croire qu'elle ait quelque chose dont elle puisse se glorifier en elle-même et non pas dans le Seigneur. Car sa gloire est en elle-même et non point dans les paroles d'autrui, comme dit l'Apôtre : « Que « chacun examine donc ses propres actions, et

« alors seulement il aura de quoi se glorifier « en lui-même et non dans un autre <sup>1</sup>. » Mais à Dieu ne plaise qu'elle soit elle-même sa propre gloire, et non pas celui à qui le Psalmiste disait : « Vous êtes ma gloire, et c'est « vous qui élevez ma tête <sup>2</sup>. » Sa gloire est en elle d'une façon profitable à son salut, lorsque Dieu qui est en elle est lui-même sa gloire, ce Dieu dont elle reçoit tous les biens par lesquels elle est bonne ; elle aura tous les biens par lesquels elle deviendra meilleure, autant qu'elle pourra le devenir en cette vie, et tous ceux par lesquels elle sera parfaite, lorsqu'elle le sera par la grâce divine et non point par des louanges humaines. Car son âme sera louée dans le Seigneur <sup>3</sup> qui aura rassasié de bonheur ses désirs <sup>4</sup> ; c'est le Seigneur lui-même qui lui aura inspiré jusqu'à ces désirs des biens éternels, de peur qu'il ne reste à la vierge quelque chose en quoi elle se glorifie comme si elle ne l'avait pas reçu.

10. Nous sommes sûrs de ne pas nous tromper lorsque nous croyons que tels sont les sentiments de votre fille ; mais faites que nous en soyons plus sûrs en nous répondant. Nous avons appris que vous étiez restée, avec tous les vôtres, fidèle à la croyance de l'indivisible Trinité. Mais l'erreur humaine ne se glisse pas seulement autour de la vérité des trois personnes divines ; il est d'autres points où l'on se trompe très-pernicieusement, comme celui par exemple que nous avons traité dans cette lettre, plus longuement peut-être qu'il n'eût fallu avec une personne d'un piété et d'une foi si pures. Toutefois nier que ce soit de Dieu que viennent les biens qui ne viennent que de lui, c'est faire injure à Dieu et par là même à cette sainte Trinité : qu'un pareil mal soit loin de vous comme nous croyons que vous en êtes bien loin ! A Dieu ne plaise que ce livre, d'où nous avons cru devoir extraire quelques mots d'un sens très-clair, ait rien produit de semblable, nous ne disons pas dans votre cœur ni dans celui de la pieuse vierge votre fille, mais même dans le cœur du moindre serviteur et de la moindre servante de votre maison !

11. Si vous voulez examiner plus attentivement ce que l'auteur semble dire pour la grâce ou le secours de Dieu, vous y trouverez des paroles si ambiguës qu'elles peuvent se rapporter soit à la nature, soit à la connaissance de la loi, soit à la rémission des péchés.

<sup>1</sup> Sag. viii, 21.

<sup>2</sup> Gal. vi, 4. — <sup>3</sup> Ps. iii, 4. — <sup>4</sup> Ibid. xxxiii, 2. — <sup>5</sup> Ps. cii, 5.

Comme les novateurs sont forcés d'avouer que nous devons prier de peur que nous n'entrions en tentation, ils peuvent entendre que nous sommes secourus en ce sens que nos oraisons et nos instances nous ouvrent l'intelligence de la vérité, et que nous apprenons nos devoirs, sans que notre volonté reçoive des forces pour leur accomplissement. Ils rapportent aussi à la connaissance des prescriptions établies ce qu'ils disent de Notre-Seigneur Jésus-Christ comme modèle d'une bonne vie dans la grâce et le secours de Dieu; ils y trouvent un exemple qui nous apprend à bien vivre; mais ils ne veulent pas y voir un secours pour que nous fassions avec amour ce qui nous a été prescrit.

12. Trouvez dans ce livre, si vous le pouvez, quelque chose où, en dehors de la nature et de ce qui lui appartient par le libre arbitre, en dehors de la rémission des péchés et de la révélation de la doctrine, l'auteur reconnaisse un secours de Dieu comme le reconnaît celui qui a dit : « Et quand je vois que personne ne peut avoir la continence si Dieu ne la lui donne, et que cela même était de la sagesse de savoir d'où venait ce don, j'allai au Seigneur et je le priai <sup>1</sup>. » Ce Sage, en priant, ne voulait pas recevoir la nature dans laquelle il avait été créé; il ne s'occupait pas du libre arbitre avec lequel il était né; il ne demandait pas la rémission des péchés puisqu'il demandait la continence de peur de pécher; il ne désirait pas connaître ce qu'il devait faire puisqu'il avouait qu'il savait d'où vient le don de la continence; mais il voulait recevoir de l'Esprit de sagesse assez de force de volonté et assez d'amour pour accomplir toute la grandeur de cette vertu. Si donc vous trouvez dans ce livre quelque chose de semblable, daignez nous l'apprendre, et nous aurons beaucoup de grâces à vous rendre.

13. Car nous ne saurions assez dire combien nous désirons trouver une franche déclaration de la grâce de Dieu dans les écrits de ces hommes qui se font lire par leur vivacité et leur éloquence; nous souhaitons ardemment y découvrir des passages qui reconnaissent clairement cette grâce que saint Paul prêche avec tant de force; car l'Apôtre nous dit même que la foi nous est donnée selon la mesure qu'il plaît à Dieu <sup>2</sup>, la foi sans laquelle il est impossible de lui plaire <sup>3</sup>, la foi dont le juste

vit <sup>4</sup>, qui opère par amour <sup>5</sup>, avant laquelle et sans laquelle il n'y a pas de bonnes œuvres, parce que, dit l'Apôtre, « tout ce qui ne vient pas de la foi est péché <sup>6</sup>. » Nous voudrions que ces hommes reconnussent que nous ne sommes pas seulement aidés d'en-haut, pour bien vivre, par la révélation de la science qui enfle sans la charité <sup>7</sup>, mais encore par l'inspiration de la charité elle-même, qui est la plénitude de la loi <sup>8</sup>, et qui édifie notre cœur pour que la science ne l'enfle point. Jusqu'ici nous n'avons pu trouver rien de pareil dans leurs écrits.

14. Nous voudrions surtout que ces sentiments de foi se rencontrassent dans le livre d'où nous avons extrait un passage où l'auteur, en louant la vierge du Christ comme ne tenant de personne ses richesses spirituelles qu'il prétend ne venir que d'elle-même, ne veut pas qu'elle se glorifie dans le Seigneur, mais qu'elle se glorifie comme si elle n'avait rien reçu. L'auteur de ce livre, sans y mettre ni son nom ni le nom de votre Révérence, déclare cependant qu'il écrit à Démétrias sur la demande de sa mère. Mais le même Pélage, dans une de ses lettres où il se nomme ouvertement et prononce aussi le nom de cette vierge sacrée, dit qu'il lui a écrit, et s'efforce de prouver, par son ouvrage même, qu'il reconnaît très-clairement la grâce de Dieu qu'on lui reproche de taire ou de nier. Mais est-ce le même livre où se rencontrent les paroles sur les richesses spirituelles, et ce livre est-il parvenu à votre sainteté? C'est ce que nous vous prions de vouloir bien nous apprendre.

## LETTRE CLXXXIX.

(Année 418.)

Cette lettre au comte Boniface, écrite fort à la hâte parce que le porteur pressait l'évêque d'Hippone, renferme d'éloquentes et belles exhortations dont peuvent profiter les gens de guerre.

AUGUSTIN A SON EXCELLENT SEIGNEUR, A SON ILLUSTRE ET HONORABLE FILS BONIFACE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

I. J'avais déjà répondu à votre Charité, et comme je cherchais une occasion pour vous faire parvenir ma lettre, Fauste, mon bien-aimé fils, est venu ici, s'en allant vers votre

<sup>1</sup> Sag. viii, 21.

<sup>2</sup> Rom. xii, 3. — <sup>3</sup> Hébr. xi, 6.

<sup>4</sup> Rom. i, 17. — <sup>5</sup> Galat. v, 6. — <sup>6</sup> Rom. xiv, 23. — <sup>7</sup> I Cor. viii, 1. — <sup>8</sup> Rom. xiii, 10.



Excellence. Je la lui avais remise, lorsqu'il m'a exprimé votre désir de recevoir de moi quelque chose qui vous édifiât pour votre salut éternel que vous espérez dans Notre-Seigneur Jésus-Christ. Malgré le poids de mes occupations, il m'a demandé de le faire sans retard, et a mis dans ses instances toute l'affection que vous savez qu'il a pour vous. Ayant à faire à un homme aussi pressé, j'ai mieux aimé écrire quelque chose à la hâte que de vous laisser longtemps dans votre religieux désir, ô mon excellent seigneur, illustre et honorable fils !

2. Je vous dirai donc en peu de mots : « Aimez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toute votre force; et aimez le prochain comme vous-même : » car c'est la parole que le Seigneur a abrégée sur la terre en disant dans l'Évangile : « Toute la loi et les prophètes sont dans ces deux commandements <sup>1</sup>. » Avancez chaque jour dans cet amour par la prière et les bonnes œuvres, afin qu'à l'aide même de ce Dieu qui vous le prescrit et vous en fait don, cet amour s'entretienne et croisse jusqu'à ce que devenu parfait il vous rende parfait. Car c'est la charité, cette charité qui, selon l'Apôtre, s'est « répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné <sup>2</sup>; » c'est d'elle que l'Apôtre dit aussi « qu'elle est la plénitude de la loi <sup>3</sup>; » c'est par elle que la foi opère; c'est pourquoi le même dit encore : « Ce n'est pas la circoncision qui fait quelque chose, ni l'incirconcision, c'est la foi qui opère par l'amour <sup>4</sup>. »

3. C'est donc en elle que tous nos saints pères, les patriarches, les prophètes et les apôtres ont été agréables à Dieu; c'est en elle que tous les véritables martyrs ont combattu contre le démon jusqu'à répandre leur sang; et parce qu'elle n'a ni languï ni péri dans leurs âmes, ils ont vaincu. C'est en elle que tous les fidèles avancent chaque jour, désireux d'arriver, non point au royaume des mortels, mais au royaume des cieux; non point à un héritage temporel, mais à un héritage éternel; non point à l'or et à l'argent, mais aux richesses incorruptibles des anges; non pas à quelques biens de ce monde avec lesquels on vit en tremblant et qu'on n'emporte pas avec soi quand on meurt, mais à voir Dieu, dont

l'ineffable douceur surpasse toute beauté de la terre, toute beauté des cieux, toute beauté des âmes les plus justes et les plus saintes, toute beauté des anges et des Vertus : elle est au-dessus de toute parole et de toute pensée. Ne perdons pas l'espoir d'arriver à cette grande promesse parce qu'elle est bien grande, mais plutôt espérons que nous y atteindrons, parce que celui qui a promis est très-grand; « nous sommes les enfants de Dieu, dit le bienheureux apôtre Jean, et ce que nous serons ne nous est point encore apparu; nous savons que quand il viendra dans sa gloire, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est <sup>1</sup>. »

4. Gardez-vous de croire qu'on ne puisse plaire à Dieu dans la profession des armes. David était un guerrier, lui à qui le Seigneur a rendu un si grand témoignage; beaucoup de justes de ce temps-là furent aussi des hommes de guerre. Il en était un, ce centurion qui dit au Seigneur : « Je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison; mais dites seulement une parole, et mon serviteur sera guéri. Tout soumis que je sois à l'autorité d'un autre, j'ai sous moi des soldats; je dis à celui-ci : « Va, et il va; et à un autre : Viens, et il vient; et à mon serviteur : Fais cela, et il le fait. » Et le Seigneur dit de ce centurion : « Je vous le dis en vérité, je n'ai pas trouvé une si grande foi dans Israël <sup>2</sup>. » C'était un homme de guerre que ce Corneille, à qui l'ange adressa ces paroles : « Corneille, tes aumônes ont été agréées, et tes prières ont été exaucées; » l'ange lui dit alors d'envoyer chercher le bienheureux apôtre Pierre pour apprendre de lui ce qu'il avait à faire; et Corneille envoya aussi auprès de Pierre un soldat qui craignait Dieu <sup>3</sup>. C'étaient des gens de guerre ceux qui, voulant se faire baptiser, allaient auprès de Jean, le saint précurseur du Seigneur et l'ami de l'Époux, lui dont le Seigneur a dit que « parmi les enfants des femmes il n'y en a pas eu de plus grand <sup>4</sup>; » ils lui demandèrent ce qu'ils devaient faire, et Jean leur répondit : « N'usez de violence ni de fraude contre personne; contentez-vous de votre paie <sup>5</sup>. » Il ne leur défendit pas de porter les armes, puisqu'il leur prescrivit de se contenter de leur paie.

5. Il est vrai que ceux-là sont plus élevés au-

<sup>1</sup> Matth. xxii, 37, 39, 40. — <sup>2</sup> Rom. v, 5. — <sup>3</sup> Ibid. xiii, 10. — <sup>4</sup> Gal. v, 6.

<sup>1</sup> J. Jean. iii, 2. — <sup>2</sup> Matth. vii, 8-10. — <sup>3</sup> Act. x, 4-8. — <sup>4</sup> Matth. xi, 11. — <sup>5</sup> Luc, iii, 14.

près de Dieu, qui, ayant renoncé à toutes ces fonctions du siècle, servent Dieu dans une parfaite continence. Mais, comme dit l'Apôtre : « Chacun a un don de Dieu qui lui est propre, l'un d'une manière, l'autre d'une autre <sup>1</sup>. » Il en est donc qui, en priant pour vous, combattent contre d'invisibles ennemis; vous, en combattant pour eux, vous travaillez contre les barbares trop visibles. Plût à Dieu que la foi fût la même en tous! On se donnerait moins de peine, et le diable avec ses anges serait plus aisément vaincu. Mais parce qu'en ce monde il est nécessaire que les citoyens du royaume des cieux soient soumis à de pénibles tentations au milieu des errants et des impies pour y être exercés et éprouvés comme l'or dans la fournaise <sup>2</sup>, nous ne devons pas vouloir avant le temps vivre uniquement avec les saints et les justes, afin que nous le méritions en son temps.

6. Lors donc que vous vous armez pour le combat, songez d'abord que votre force corporelle est aussi un don de Dieu; cette pensée vous empêchera de tourner le don de Dieu contre Dieu lui-même. Car si la foi promise doit être gardée à l'ennemi même à qui on fait la guerre, combien plus encore elle doit l'être à l'ami pour lequel on combat! On doit vouloir la paix et ne faire la guerre que par nécessité, pour que Dieu vous délivre de la nécessité de tirer l'épée et vous conserve dans la paix. On ne cherche pas la paix pour exciter la guerre, mais on fait la guerre pour obtenir la paix. Restez donc ami de la paix, même en combattant, afin que la victoire vous serve à ramener l'ennemi aux avantages de la paix. « Bienheureux les pacifiques, dit le Seigneur, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu <sup>3</sup>. » Si la paix de ce monde est si douce pour le salut temporel des mortels, combien est plus douce encore la paix de Dieu pour le salut éternel des âmes! Que ce soit donc la nécessité et non pas la volonté qui ôte la vie à l'ennemi dans les combats. De même qu'on répond par la violence à la rébellion et à la résistance, ainsi on doit la miséricorde au vaincu et au captif <sup>4</sup>, surtout quand les intérêts de la paix ne sauraient en être compromis.

7. Que la pudeur conjugale soit l'ornement de vos mœurs, que la sobriété et la frugalité le soient aussi. Lorsqu'on ne s'est pas laissé vain-

cre par l'homme, il est honteux de se laisser vaincre par la débauche; il est honteux de celui qui n'a pas succombé sous le fer succombe sous le vin. Si on ne possède point les richesses du siècle, qu'on ne les cherche point dans le monde par des actions mauvaises; si on les possède, qu'on les mette en dépôt dans le ciel par les bonnes œuvres. Quand les richesses arrivent, elles ne doivent pas enfler un cœur d'homme, un cœur de chrétien; elles ne doivent pas le briser si elles s'en vont. Songeons plutôt à ce qu'a dit le Seigneur : « Où est ton trésor, là sera ton cœur <sup>1</sup>! » En effet, lorsque, dans l'assemblée des fidèles, nous entendons qu'il faut tenir « les cœurs en haut, » la réponse que nous faisons et que vous savez ne doit pas être un mensonge.

8. Je connais votre pieuse application à toutes ces choses; je prends plaisir à votre bonne renommée, et je vous en félicite beaucoup dans le Seigneur; aussi ma lettre est plutôt un miroir où vous pouvez vous voir tel que vous êtes qu'une leçon où vous ayez à apprendre vos devoirs. Toutefois, si cette lettre ou les livres saints vous faisaient apercevoir qu'il manquât encore quelque chose à votre vie, travaillez à l'acquérir par la prière et les bonnes œuvres. Rendez grâces à Dieu de ce que vous avez, parce qu'il est la source de tout bien; et dans tout ce que vous ferez de bon, donnez-lui la gloire, gardez pour vous l'humilité. Il est écrit : « Toute grâce excellente, tout don parfait vient d'en-haut et descend du Père des lumières <sup>2</sup>. » Quelques progrès que vous ayez faits dans l'amour de Dieu et du prochain, et dans la vraie piété, tant que vous serez en cette vie, gardez-vous de croire que vous soyez sans péché. « La vie humaine sur la terre n'est-elle pas une tentation? » nous disent les Saintes Lettres <sup>3</sup>. Tant que vous êtes dans ce corps, il est nécessaire que vous disiez ce que le Seigneur vous a enseigné lui-même : « Pardon-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés <sup>4</sup>; » vous vous souviendrez donc de pardonner si quelqu'un, vous ayant offensé, vous demande pardon, afin que vous puissiez prier en toute vérité et obtenir la rémission de vos péchés.

Voilà ce que j'écris en toute hâte à votre Charité, parce que le porteur me presse. Mais je rends grâces à Dieu de n'avoir pas manqué

<sup>1</sup> I Cor. vii, 7. — <sup>2</sup> Sag. iiii, 6. — <sup>3</sup> Matth. v, 9.

<sup>4</sup> Il y a loin de là au *vox victis* des païens.

<sup>1</sup> Matth. vi, 21. — <sup>2</sup> Jacq. i, 17.

<sup>3</sup> Job, vii, 1. — <sup>4</sup> Matth. vi, 12.



à votre désir de quelque façon que ce soit. Que la miséricorde de Dieu vous protège toujours, ô mon excellent seigneur, illustre et honorable fils !

### LETTRE CXC.

(Année 418.)

L'évêque Optat dont il s'agit ici et qu'il ne faut pas confondre avec Optat (de Milève), avait écrit un livre sur l'origine de l'âme ; il désirait savoir l'opinion de saint Augustin sur cette question. L'évêque d'Ippone l'avertit de ce à quoi il faut prendre garde et semble craindre qu'Optat ne se laisse entraîner peut-être vers l'erreur pélagienne. Il tient avant tout à établir et à sauvegarder la doctrine du péché originel.

AUGUSTIN A SON BIENHEUREUX SEIGNEUR, A SON  
CHER FRÈRE ET COLLÈGUE OPTAT, SALUT DANS  
LE SEIGNEUR.

1. Je n'ai reçu de votre sainteté aucune lettre particulière ; mais j'étais à Césarée<sup>1</sup>, où nous avaient conduits les ordres du vénérable pape Zoisme pour une affaire ecclésiastique, lorsqu'y est arrivée la lettre que vous avez adressée à nos collègues de la Mauritanie Césarienne<sup>2</sup> ; c'est ainsi que j'ai lu ce que vous avez écrit. Votre lettre m'a été remise par le saint serviteur de Dieu, René, notre cher frère en Jésus-Christ ; quoique je sois extrêmement occupé, il a voulu que je vous répondisse. Un autre de nos saints frères qui mérite d'être nommé avec honneur, et qui, d'après ce qu'il m'a dit, est votre parent, Muresse<sup>3</sup>, est aussi arrivé pendant que nous étions dans la même ville. Il m'a raconté que votre Révérence lui avait écrit sur le même sujet ; il m'a consulté et m'a prié de vous faire savoir, par lui ou par moi-même, ce que je pense sur la question suivante : Les âmes naissent-elles comme les corps, par voie de propagation, et proviennent-elles de l'âme du premier homme ; ou bien le Créateur tout-puissant, qui agit sans cesse, crée-t-il immédiatement de nouvelles âmes pour tout homme venant au monde ?

2. Avant tout, je veux que vous sachiez que, dans mes ouvrages en si grand nombre, je n'ai jamais osé me prononcer sur cette question, ni enseigner impudemment aux autres ce qui pour moi restait encore inexpliqué. Il serait

trop long de vous dire dans une lettre les raisons qui m'empêchent de prendre un parti et qui me tiennent indécis entre l'une et l'autre opinion. Il n'est pas besoin, d'ailleurs, d'aller au fond de ces motifs pour examiner la question elle-même et se mettre en mesure, non pas d'écartler le doute, mais d'éviter toute témérité.

3. La foi chrétienne est surtout dans ces paroles : « C'est par un homme que la mort est venue, c'est par un homme que vient la résurrection : de même que tous meurent en Adam, ainsi tous seront vivifiés dans le Christ<sup>1</sup>. » « Comme le péché est entré dans le monde par un seul homme et la mort par le péché, ainsi la mort a passé à tous les hommes par ce seul homme en qui tous ont péché. » « Nous avons été condamnés par le jugement de Dieu pour un seul péché, au lieu que nous sommes justifiés par la grâce après plusieurs péchés. » Et encore : « Tous les hommes sont tombés dans la condamnation par le péché d'un seul, et, par la justice d'un seul, tous les hommes reçoivent la justification qui donne la vie<sup>2</sup>. » Ces paroles et d'autres peut-être déclarent que personne ne naît d'Adam sans être lié par le péché et la condamnation, et que personne n'est délivré qu'en renaissant par le Christ. C'est à quoi nous devons rester fortement attachés, et nous devons croire que celui qui le nie n'appartient en aucune manière ni à la foi du Christ ni à cette grâce de Dieu qui est donnée par le Christ aux petits et aux grands. Ainsi, on peut sans danger ignorer l'origine de l'âme, pourvu que l'on connaisse la rédemption : ce n'est pas pour naître que nous croyons en Jésus-Christ, c'est pour renaître, de quelque manière que nous soyons nés.

4. Nous disons qu'on peut sans danger ignorer l'origine de l'âme ; il ne faut pas croire pourtant qu'elle soit une portion de Dieu : c'est une créature. Elle n'est pas née de Dieu, mais faite par lui, pour être adoptée par un miracle de bonté et de grâce, et non point par égale dignité de nature. Nous disons que l'âme n'est pas un corps, mais un esprit, qu'elle n'est pas un esprit créateur, mais créé. Elle n'est pas venue en ce corps corruptible qui l'appesantit, en expiation de fautes qu'elle aurait commises dans une vie précédente, dans je ne sais quelles parties du ciel ou du monde ; car l'Apôtre, lorsqu'il parle des deux enfants jumeaux de Rébecca, dit qu'avant de naître ils n'avaient

<sup>1</sup> Aujourd'hui Cherchell.

<sup>2</sup> L'ancienne Mauritanie césarienne est représentée par notre province d'Alger.

<sup>3</sup> Ce nom, évidemment défiguré, est écrit de diverses manières dans les anciens manuscrits des *Lettres de saint Augustin*. Il en est ainsi de beaucoup d'autres noms propres que nous rencontrons dans ce travail.

<sup>1</sup> 1 Cor. xv, 21, 22. — <sup>2</sup> Rom. v, 12, 16, 18.

fait ni bien ni mal, afin que l'on sût que la subordination de l'aîné au plus jeune venait d'une vocation et non pas d'œuvres antérieures<sup>1</sup>.

5. Ceci étant fortement établi, si l'origine de l'âme est cachée dans les profondeurs obscures des œuvres de Dieu au point que nous ne trouvions rien dans les saintes Ecritures qui nous explique pourquoi ceux qui ne sont pas encore nés n'ont fait ni bien ni mal, si c'est parce que chacun d'eux reçoit une âme créée de rien et non point formée par voie de propagation, ou parce que, tout en étant originairement dans les parents, ils ne vivaient pas encore d'une vie qui leur fût propre, toujours est-il que nous devons croire d'une foi inébranlable que nul homme, n'importe son âge, ne saurait être délivré de la contagion originelle de l'ancienne mort et des chaînes du péché contracté par la première naissance, que par le Médiateur unique entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme<sup>2</sup>.

6. C'est par la foi en cet homme-Dieu qu'ont été sauvés les anciens justes eux-mêmes : longtemps avant qu'il vînt sous le voile d'une chair mortelle, ils ont cru qu'il viendrait. Leur foi et la nôtre, c'est une même foi ; ce qu'ils ont cru comme devant être, nous le croyons comme fait. De là ces paroles de l'Apôtre : « Nous avons « le même Esprit de foi selon ce qui est écrit : *« j'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé ; nous « croyons aussi, c'est pourquoi nous parlons »*. » Si donc l'Esprit de la foi est le même et pour ceux qui ont prophétisé le futur avènement du Christ et pour ceux qui l'ont prêché comme un événement accompli, les sacrements ont pu être différents à cause de la différence des temps, mais cependant ils concourent à l'unité de la même foi. Il est écrit dans les Actes des Apôtres (c'est l'apôtre Pierre qui parle) : « Mainte-  
« nant pourquoi tentez-vous Dieu en imposant  
« aux disciples un joug que ni nos pères ni nous  
« n'avons pu porter ? Mais nous croyons que  
« c'est par la grâce du Seigneur Jésus que nous  
« sommes sauvés, comme eux aussi<sup>3</sup>. » Si donc eux aussi, c'est-à-dire les pères, ne pouvant porter le joug de l'ancienne loi, ont cru qu'ils étaient sauvés par la grâce du Seigneur Jésus, il est manifeste que cette grâce a fait vivre de la foi les anciens justes eux-mêmes : car le juste vit de la foi<sup>4</sup>.

7. Mais la loi est venue pour que le péché abondât, pour que surabondât la grâce par laquelle serait guérie l'abondance du péché<sup>5</sup>. Car si la loi qui a été donnée avait pu vivifier, la justice viendrait de la loi<sup>6</sup>. Quel a donc été le bienfait de la loi ? C'est ce que l'Apôtre nous apprend par ces mots : « L'écriture a tout ren-  
« fermé dans le péché, afin que la promesse  
« fût donnée par la foi en Jésus-Christ à ceux  
« qui croiraient<sup>7</sup>. » Ainsi la loi devait être donnée pour mieux montrer l'homme à lui-même, de peur que l'esprit humain, dans son orgueil, ne pensât qu'il pouvait être juste de son propre fonds, et que, ignorant la justice de Dieu, c'est-à-dire celle qui est à l'homme par Dieu même, et voulant établir la sienne propre, c'est-à-dire voulant faire croire à une justice produite par ses propres forces, il ne se soumit pas à la justice de Dieu<sup>8</sup>. Il fallait donc que cette prescription divine : « Tu ne convoiteras pas<sup>9</sup>, » si elle était violée, mit l'orgueil du pécheur sous le coup du crime de prévarication, et que l'homme, convaincu d'une infirmité que la loi était impuissante à guérir, cherchât le remède de la grâce.

8. Ainsi donc tous les justes, c'est-à-dire les véritables adorateurs de Dieu, avant l'incarnation du Christ ou depuis, n'ont vécu et ne vivent que de la foi en l'incarnation du Sauveur, en qui est la plénitude de la grâce ; et ces paroles « qu'il n'y a pas d'autre nom que le sien, dans « lequel il nous faille être sauvé<sup>10</sup>, » ont pu s'accomplir, pour le salut du genre humain, depuis que le genre humain a été corrompu par le péché d'Adam. « Car de même que tous meurent en Adam, ainsi tous seront vivifiés en « Jésus-Christ. » Comme personne n'est dans le royaume de la mort que par Adam, ainsi personne n'est dans le royaume de la vie sans le Christ. C'est par Adam que tous sont pécheurs ; il n'y a de justes que par le Christ. Comme c'est par Adam que tous ceux qui sont mortels en punition de la faute originelle, deviennent enfants du siècle, ainsi c'est par le Christ que tous les immortels deviennent par la grâce enfants de Dieu.

9. Pourquoi Dieu crée-t-il ceux qu'il sait d'avance appartenir à la condamnation et non pas à la grâce ? Le bienheureux Apôtre répond à cette question avec d'autant plus de brièveté qu'il a plus d'autorité. Il dit que Dieu, vou-

<sup>1</sup> Rom. ix, 11-13. — <sup>2</sup> Tim. ii, 5. — <sup>3</sup> II Cor. iv, 13. — <sup>4</sup> Act. xv, 10, 11. — <sup>5</sup> Habac. ii, 4.

<sup>6</sup> Rom. v, 20. — <sup>7</sup> Gal. iii, 21. — <sup>8</sup> Ibid. 22. — <sup>9</sup> Rom. x, 3. — <sup>10</sup> Exod. xx, 17. — <sup>11</sup> Act. iv, 12.



lant « montrer sa colère et faire éclater sa « puissance, a supporté avec grande patience « les vases de colère formés pour la perdition, « afin de faire paraître les richesses de sa gloire « sur les vases de miséricorde. » L'Apôtre avait dit plus haut que Dieu est comme un potier qui « de la même masse tire un vase d'honneur et un vase d'ignominie <sup>1</sup>. » Il semblerait qu'il y eût de l'injustice dans la formation des vases de colère pour la perdition, si toute cette masse d'Adam n'était condamnée. Si donc ils naissent vases de colère, c'est un châtement mérité; et s'ils renaissent vases de miséricorde, c'est une grâce pleinement gratuite.

10. Dieu montre donc sa colère; ce n'est point un trouble d'esprit comme celui qui accompagne la colère de l'homme; c'est une punition juste et invariablement résolue, parce que le péché et la peine proviennent d'une racine de désobéissance. Il est écrit dans le livre de Job : « L'homme né de la femme a « une vie courte et il est plein de colère <sup>2</sup>. » Il est un vase de colère, parce qu'il en est plein; telle est l'origine des vases de colère. Dieu montre aussi sa puissance, par laquelle il fait un bon usage des méchants; même il leur donne en abondance les biens naturels et temporels, et se sert de leur malice pour éprouver et instruire les bons; il apprend à ceux-ci à rendre grâces à Dieu d'avoir été tirés, non par leurs mérites, mais par la miséricorde de Dieu, de la masse condamnée, où leur état était le même que celui des autres. Cette miséricorde apparaît surtout dans les petits enfants; lorsqu'ils renaissent par la grâce du Christ, et que, sortant de la vie à ce premier âge, ils passent à une heureuse éternité, on ne peut pas dire que ce soit à cause de leur libre arbitre que Dieu les sépare des autres enfants qui meurent sans cette grâce dans la masse réprouvée.

11. Si ceux-là seuls naissaient d'Adam qui doivent renaître par la grâce, et s'il n'en naissait pas d'autres que ceux qui sont adoptés comme enfants de Dieu, on ne verrait pas le bienfait accordé à des indignes, car alors aucun de ces rejets d'une racine condamnée ne subirait une peine méritée. Mais comme Dieu supporte avec beaucoup de patience les vases de colère, formés pour la perdition, non-seulement il montre sa colère et laisse éclater

sa puissance en punissant, en faisant un bon usage de ceux qui ne sont pas bons; mais même il fait voir les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde. Celui qui a été justifié reconnaît alors qu'il l'a été gratuitement et qu'il a été discerné, non pas à cause de son propre mérite, mais par un pur effet de la grande miséricorde de Dieu, lorsqu'il se compare au damné dont le malheur aurait pu très-justement devenir le sien.

12. Dieu a voulu la naissance de tant d'hommes qu'il savait d'avance ne pas appartenir à sa grâce, pour qu'ils fussent incomparablement plus nombreux que les enfants de la promesse qu'il a daignés prédestiner à la gloire de son royaume; cette multitude de réprouvés devait montrer que le nombre des damnés, quel qu'il soit, lorsqu'ils le sont justement, ne fait rien à la justice de Dieu. Par là aussi, ceux qui sont délivrés de cette damnation comprennent que tous ont mérité ce qui en frappe une grande partie, non-seulement parmi ceux qui ajoutent volontairement beaucoup d'actions mauvaises au péché originel, mais même parmi les enfants qui, coupables seulement de la faute du premier homme, sont enlevés à la terre sans la grâce du Médiateur. Toute cette masse aurait subi la peine d'une juste condamnation, si le potier, à la foi juste et miséricordieux, n'en avait tiré des vases d'honneur selon la grâce, non selon ce qu'il leur devait : car il vient au secours des enfants dont on ne peut pas dire qu'ils aient des mérites, et prévient ceux qui ne sont plus enfants, afin qu'ils puissent accomplir des œuvres méritoires.

13. Cela étant, si votre sentiment ne va pas jusqu'à supposer que des âmes nouvelles ne puissent pas, à cause de l'innocence de leur création récente, être soumises à la condamnation originelle jusqu'à ce qu'elles fassent un libre usage de leur volonté pour pécher; mais si, vous tenant à la foi catholique, vous reconnaissez que, sorties de ce monde au premier âge, elles iraient à la perdition, à moins qu'elles ne fussent délivrées par le sacrement du Médiateur, qui est venu chercher et sauver ce qui était perdu <sup>3</sup> : cherchez où, d'où et quand ces âmes, si elles sont nouvelles, auront commencé à mériter la damnation, et gardez-vous de faire de Dieu, ou de quelque nature non créée par lui, l'auteur de leur péché et de

<sup>1</sup> Rom. ix, 22, 21. — <sup>2</sup> Job, xiv, 1, selon les Septante.

<sup>3</sup> Luc. xix, 10.

la condamnation de leur innocence. Et si vous trouvez ce que je vous invite à chercher, ce que j'avoue n'avoir pas encore trouvé moi-même, alors soutenez, autant que vous le pourrez, et maintenez que les âmes des enfants qui naissent sont des âmes nouvelles qui ne viennent point par voie de propagation; communiquez-nous avec un fraternel amour ce que vous aurez découvert.

14. Mais si, dans l'opinion qu'elles ne proviennent point de l'âme coupable du premier homme et qu'elles sont enfermées, nouvelles et innocentes, dans la chair du péché, vous ne découvrez pourquoi ni comment les âmes des enfants deviennent pécheresses, et participent à la condamnation d'Adam sans porter en elles-mêmes rien de mauvais; ne passez pas légèrement à une autre opinion et ne croyez pas qu'elles tirent leur origine de la première âme humaine. Car un autre trouvera peut-être ce qui maintenant échappe aux recherches de votre esprit, et peut-être même trouverez-vous un jour ce qu'aujourd'hui vous cherchez en vain. Ceux qui soutiennent que les âmes proviennent, par voie de propagation, de l'âme que Dieu donna au premier homme, s'attachent au sentiment de Tertullien, iront jusqu'à prétendre que les âmes ne sont pas des esprits mais des corps, et qu'elles naissent des corps: quoi de plus mauvais qu'une opinion pareille! Il n'est pas étonnant que Tertullien ait rêvé cela, lui qui croit que le Dieu créateur lui-même n'est rien autre qu'un corps<sup>1</sup>.

15. Une fois cette démente écartée du cœur et de la bouche d'un chrétien, quiconque reconnaît, comme il est vrai, que l'âme n'est pas un corps mais un esprit, et que cependant elle passe des pères dans les enfants, ne rencontre aucune difficulté dans cette vérité de la foi catholique, que toutes les âmes, même celles des enfants que l'Eglise baptise pour les laver réellement de leurs péchés, sont coupables de la faute originelle commise par la volonté du premier homme, transmise par la génération à toute sa postérité et ineffaçable autrement que par la régénération. Mais lorsqu'on essaiera d'aller au fond de cette

opinion, ce sera une merveille qu'une intelligence d'homme comprenne comment une âme est formée par celle du père, ainsi qu'un flambeau s'allume à un autre flambeau sans que celui qui communique la lumière perde rien de la sienne. Au moment de l'acte de la génération, y a-t-il une voie secrète et invisible par où le germe incorporel d'une âme passe du père dans la mère? et, ce qui est plus incroyable, ce germe incorporel de l'âme est-il caché dans le germe du corps? Quand la matière séminale coule inutilement, que devient le germe de l'âme? ne sort-il pas en même temps que le reste? rentre-t-il aussitôt dans ce qui est son principe? ou bien périt-il? et s'il périt, comment d'un germe mortel peut-il sortir une âme immortelle? L'âme ne recevrait-elle l'immortalité que lorsqu'elle est formée pour vivre, comme elle ne reçoit la justice que lorsqu'elle est formée pour comprendre? Et de quelle manière Dieu crée-t-il l'âme dans l'homme, si une âme tire son origine d'une autre? En serait-il de l'âme comme du corps qui est l'œuvre de Dieu, quoique le corps soit produit par un autre corps par voie de propagation? Si la créature spirituelle n'était point l'œuvre de Dieu, l'Ecriture ne dirait pas que « Dieu forme l'esprit de l'homme « en lui-même<sup>1</sup>, » et « qu'il forme les cœurs « des hommes chacun en particulier<sup>2</sup>. » Si les *cœurs* signifient les *âmes*, qui peut douter que ce soit Dieu qui les forme? Mais nous cherchons à savoir si toutes les âmes proviennent de celle d'Adam, de même que c'est du corps du premier homme que Dieu crée le corps de tous ceux qui naissent.

16. Quand on vient à se poser ces difficultés que les sens ne peuvent aider à résoudre et pour lesquelles l'expérience n'a aucune lumière, parce que ce sont des choses cachées dans les plus secrètes profondeurs de la nature, il n'y a pas de honte pour l'homme à avouer son ignorance: lorsqu'on dit faussement que l'on sait, on s'expose à mériter de ne savoir jamais. A moins de contredire ouvertement les paroles de Dieu, qui peut nier que Dieu soit, non-seulement le créateur de l'âme du premier homme mais même de toutes les âmes? Car il dit par le Prophète sans aucune ambiguïté: « C'est moi qui ai fait tout « souffle<sup>3</sup>; » et par là l'Ecriture entend les âmes, comme la suite du passage le fait voir.

<sup>1</sup> Tertullien a parlé de l'âme dans son *Traité de l'âme* et dans son *Traité contre Praxéas*. Il a eu des commentateurs qui ont voulu le laver du reproche que lui adresse saint Augustin et que d'autres défenseurs de la vérité religieuse lui ont adressé. On justifie Tertullien en disant qu'il s'est servi du mot *corps* dans le sens de *substance*. Il est difficile d'admettre qu'un aussi pénétrant génie que l'évêque d'Hippone ait été trompé par les obscurités du style de Tertullien.

<sup>2</sup> Zach, xii, 1. — <sup>3</sup> Ps. xxxii, 15. — <sup>4</sup> Is. lvi, 16.



Dieu n'a donc pas seulement répandu son souffle sur le premier homme fait de la terre, mais tout souffle a été, est encore son œuvre. Mais on demande s'il crée tout souffle du premier souffle comme tout corps du premier corps; ou si, faisant des corps nouveaux avec celui du premier homme, il fait de nouvelles âmes de rien. Car qui produira avec des semences, chaque chose selon son espèce, si ce n'est celui qui a créé ces semences, même sans semences? Mais du moment qu'une chose naturellement obscure passe notre mesure et qu'un passage clair des divines Ecritures ne nous aide pas à la comprendre, le jugement humain ne pourrait rien affirmer sans présomption et témérité. Quoi qu'il en soit, lorsque nous disons que de nouveaux hommes naissent soit par l'âme, soit par le corps, c'est selon la vie propre que chacun d'eux commence à mener. Car l'homme naît vieil homme sous le coup du péché originel; c'est pourquoi le baptême le renouvelle.

17. Je n'ai donc rien trouvé encore de certain sur l'origine de l'âme dans les Ecritures canoniques. Ceux qui soutiennent que de nouvelles âmes sont créées en dehors de la voie de la propagation, invoquent entre autres témoignages les deux passages que j'ai cités plus haut : « Celui qui forme l'esprit de l'homme en lui-même, » et « Celui qui a formé les cœurs des hommes chacun en particulier. » Vous voyez ce que pourraient ici répondre ceux qui sont d'un avis contraire; ils demanderaient si c'est d'une autre âme ou si c'est de rien que Dieu forme les nouvelles âmes. Le principal témoignage sur lequel s'appuie cette opinion est tiré de l'Ecclésiaste de Salomon : « La poussière retournera à la terre d'où elle est sortie, et l'esprit retournera à Dieu qui l'a donné <sup>1</sup>. » Mais il est aisé de répondre que ce corps retourne à la terre d'où a été tiré celui du premier homme et que l'esprit retourne à Dieu qui a fait l'âme du premier homme. De même que notre corps, disent les partisans de la propagation des âmes, quoique issu du corps du premier homme retourne là d'où ce premier corps est sorti; ainsi notre âme, quoiqu'elle provienne de celle d'Adam, au lieu de tomber dans le néant puisqu'elle est immortelle, retourne à celui par qui la première âme a été créée. Ce passage de l'Ecriture sur

l'esprit de l'homme qui retourne à Dieu qui l'a donné, ne résout donc pas l'obscur question : que l'esprit vienne de celui du premier homme ou de nul autre, c'est toujours Dieu qui le donne.

18. A leur tour, les partisans téméraires de la propagation des âmes ne peuvent avoir rien de plus concluant à nous citer que ce passage de la Genèse : « Toutes les âmes qui vinrent avec Jacob en Egypte et qui étaient sorties de lui <sup>1</sup>. » On peut voir dans ces paroles la preuve évidente que les âmes passent des pères dans les enfants, et que non-seulement les corps mais les âmes étaient sorties de Jacob. Ils veulent aussi que la partie soit prise pour le tout dans ces paroles d'Adam, quand sa femme lui fut montrée : « Voilà maintenant l'os de mes os et la chair de ma chair <sup>2</sup> : » Adam ne dit pas : l'âme de mon âme, mais il peut se faire qu'en nommant la chair, le premier homme ait voulu nommer le corps et l'âme, comme, dans le passage cité plus haut, il n'est question que « des âmes, » quoique l'Ecriture ait voulu aussi parler des corps.

19. Mais ce témoignage qui leur paraît si manifeste et si positif ne suffirait pas pour résoudre la question, lors même qu'on supposerait les mots au féminin et qu'on lirait : *Quæ exierunt de femoribus ejus*, ce qui devrait faire entendre que les âmes sortirent de Jacob. Cela ne suffirait pas, parce que sous le nom d'âme on peut désigner ici le corps seulement, d'après une forme de locution qui désigne le contenant par le nom du contenu. Ainsi il est dit dans Virgile qu'ils « couronnent les vins <sup>3</sup>, » pour signifier que les coupes sont couronnées : le vin est contenu, et la coupe contient. De même aussi que nous appelons église la basilique qui contient le peuple qui est appelé véritablement l'Eglise; et ici on désigne sous le nom de l'église, c'est-à-dire du peuple qui est contenu, le lieu qui le contient; ainsi les âmes étant contenues dans les corps, on peut n'entendre par ce mot que les corps des enfants de Jacob. C'est le sens qu'il faut donner à l'endroit du livre des *Nombres* où il est dit que « celui-là est souillé qui a touché une âme morte <sup>4</sup>; » l'Ecriture ne veut parler ici que du cadavre d'un mort; ces mots : « âme morte » désignent le corps qui contenait l'âme. Ainsi, quoique le peuple, c'est-à-dire

<sup>1</sup> Ecclés. xii, 7.

<sup>1</sup> Gen. xlvj, 26. — <sup>2</sup> Gen., ii, 23. — <sup>3</sup> Enéide, 7.

<sup>4</sup> Nomb. ix, 10.

l'Eglise, ne soit plus dans la basilique où il s'assemble, la basilique ne s'appelle pas moins une église. Voilà ce qu'on répondrait si les expressions dont il s'agit étaient au féminin et qu'on lût : *quæ exierunt de femoribus Jacob* ; *quæ* ne pourrait se rapporter qu'à *animæ*. Mais l'endroit est au masculin ; il y est dit : *qui exierunt de femoribus Jacob*. Il vaut donc mieux entendre toutes les âmes de ceux, c'est-à-dire des hommes qui sortirent de Jacob ; et par là on comprend qu'il n'est question ici que des corps auxquels appartenaient ces âmes dont le nombre exprime le nombre d'hommes.

20. Je voudrais lire votre livre, dont vous parlez dans votre lettre, pour voir s'il s'y trouve des témoignages positifs. Un ami <sup>1</sup> qui m'est cher et qui est fort appliqué à l'étude des divins livres, m'avait demandé mon sentiment sur cette question ; je lui avouai sans honte l'inutilité de mes recherches et mon ignorance <sup>2</sup>. Il en écrivit alors au delà des mers à un très-savant homme <sup>3</sup>. Celui-ci, dans sa réponse <sup>4</sup>, l'engagea à me consulter, ne sachant pas qu'il l'avait déjà fait et qu'il n'avait pu obtenir de moi rien de certain et de définitif. Il fit voir cependant dans cette courte réponse, qu'il croyait plutôt à la création qu'à la propagation des âmes : il ajoutait en même temps (car lui-même est en Orient), que le sentiment contraire au sien était le sentiment commun de l'Eglise d'Occident. Je profitai de cette occasion pour lui écrire longuement <sup>5</sup> et le consulter : je lui demandai de m'instruire avant de m'adresser des gens que je dusse instruire moi-même.

21. Ce livre où je ne prends pas le ton d'un homme qui enseigne, mais d'un homme qui cherche et qui désire apprendre, peut se lire chez moi ; il ne doit être envoyé nulle part ni donné à personne hors de ma demeure, avant que j'aie reçu la réponse avec l'aide de Dieu. Je suis tout prêt à adopter l'opinion de ce savant homme s'il peut m'expliquer comment les âmes ne venant pas d'Adam, seraient justement condamnées à cause de son péché, à moins d'en obtenir la rémission par la régénération. A Dieu ne plaise que nous croyions jamais que les âmes des enfants reçoivent une fausse purification dans le baptême, ou que Dieu ou qu'une nature non créée par lui soit

l'auteur du péché dont ces enfants sont purifiés ! Donc, jusqu'à ce que Jérôme m'explique ou que moi-même, si Dieu veut, j'apprenne comment des âmes, ne tirant pas leur origine de celle d'Adam, deviennent coupables du péché originel, qui nécessairement doit se trouver dans tous les enfants et où une âme innocente n'est poussée ni par Dieu, qui n'est pas l'auteur du péché, ni par aucun principe du mal, parce que ce principe n'existe pas ; je n'ose rien soutenir de semblable.

22. Pour vous, mon très-cher frère, permettez-moi de vous avertir de ne pas tomber dans une hérésie nouvelle qui s'efforce de renverser les solides fondements de notre antique foi, en attaquant la grâce de Dieu, que le Seigneur Jésus-Christ accorde avec une bonté ineffable aux petits et aux grands. Pélage et Célestius en sont les auteurs ou du moins les défenseurs les plus ardents et les plus connus ; avec le secours du Sauveur, qui protège son Eglise, la vigilance des conciles ainsi que deux vénérables pontifes du siège apostolique, le pape Innocent et le pape Zozime, les ont condamnés dans tout l'univers, sauf leur retour à la vérité et leur réconciliation avec l'Eglise par la pénitence. Des lettres de ces pontifes ont été adressées, touchant ces novateurs, les unes particulièrement aux évêques d'Afrique, les autres à tous les évêques du monde chrétien ; dans la crainte qu'elles ne soient point encore parvenues à votre sainteté, je vous en fais envoyer des copies par les frères même à qui je remets cette lettre pour votre Révérence. Pélage et Célestius ne sont pas hérétiques pour avoir dit que les âmes ne tirent par leur origine de la première âme qui a péché ; il est possible que cela soit vrai par quelque raison et on peut l'ignorer sans que la foi en souffre ; mais ils soutiennent (et c'est par là qu'ils sont ouvertement hérétiques), que les âmes des enfants ne reçoivent d'Adam rien de mauvais qui doit être purifié par les eaux de la régénération. Car voici sur ce point le raisonnement de Pélage tel qu'il est rapporté, entre autres choses condamnables, dans les lettres du Siège Apostolique : « Si l'âme ne tire pas son origine « de celle d'Adam et que ce soit seulement le « corps, il n'y a donc que le corps qui mérite « la peine. Car il n'est pas juste que l'âme née « aujourd'hui et née autrement que par voie « de propagation, supporte les effets d'un si ancien péché commis par un autre : il n'y a

<sup>1</sup> Marcellin.

<sup>2</sup> C'est la 113<sup>e</sup> lettre.

<sup>3</sup> Saint Jérôme.

<sup>4</sup> Cette réponse de saint Jérôme est la 165<sup>e</sup> lettre de ce recueil.

<sup>5</sup> On a vu cette lettre de saint Augustin qui est la 266<sup>e</sup>.



« aucune raison pour que Dieu , qui nous par-  
« donne nos propres péchés , nous impute un  
« péché d'autrui. »

23. Si donc vous pouvez défendre votre sentiment sur la formation d'âmes nouvelles sans propagation , de manière à montrer qu'elles restent coupables du péché du premier homme par des raisons justes et non contraires à la foi catholique, soutenez ce que vous pensez autant que vous le pourrez. Mais s'il vous est impossible de rejeter l'opinion de la propagation sans affranchir les âmes du péché originel, abstenez-vous entièrement d'une discussion de ce genre. Car elle n'est pas fautive la rémission des péchés dans le baptême des enfants ; ce n'est pas une affaire de mots, c'est un acte véritable. Et je citerai ici les termes mêmes du bienheureux pape Zozime dans sa lettre : « Le Seigneur est « fidèle dans ses paroles ; et son baptême, par « l'effet et les paroles, c'est-à-dire par l'œuvre, « la confession et la rémission véritable des « péchés, a la même plénitude pour tout sexe, « tout âge, toute condition du genre humain. « Il n'y a que celui qui a été l'esclave du péché « qui devienne libre ; il ne peut y avoir de racheté que celui qui a été véritablement captif « par le péché , comme il est écrit : *Si le Fils « vous a délivrés, vous serez véritablement libres*<sup>1</sup>. Par lui nous renaissions spirituellement, par lui nous sommes crucifiés au monde. Sa mort nous a délivrés de cette dette de mort que le péché d'Adam fait peser sur toute âme humaine : tous ceux qui naissent y sont soumis jusqu'à ce que la grâce libératrice du baptême leur soit accordée. » La foi catholique, renfermée dans ces paroles du Siège Apostolique, est si ancienne et si fortement établie, si certaine et si claire, qu'il n'est pas permis à un chrétien d'en douter.

24. Puisque donc la mort du Christ a délivré de la dette héréditaire de la mort, non pas une ou quelques âmes, mais toutes les âmes ; si vous pouvez défendre le sentiment de la création journalière des âmes, de manière à démontrer, par de bonnes raisons, qu'elles naissent engagées dans cette dette d'où la mort seule du Christ peut les délivrer, et qu'elles y sont justement engagées quoique la chair à laquelle elles se trouvent unies provienne seule d'Adam par voie de propagation, défendez votre sentiment ; non-seulement personne ne vous en empêchera, mais nous vous demande-

rons à nous montrer comment nous pouvons le soutenir avec vous. Si au contraire vous ne pouvez le faire sans affranchir les âmes du péché du premier homme, ou sans prétendre qu'elles cessent d'être innocentes par la seule propagation de la chair, et qu'ainsi le veut Dieu ou je ne sais quelle nature de mal, mieux vaut laisser l'origine de l'âme dans l'obscurité profonde de son secret, tout en ne pas doutant qu'elle soit une créature de Dieu, que de faire de Dieu l'auteur du péché, ou d'introduire contre Dieu une nature étrangère et ennemie, ou de déclarer inutile le baptême des enfants.

25. Pour que vous receviez de moi quelque chose de positif et de grande importance, quelque chose qu'il est nécessaire de ne pas oublier, soit que les âmes tirent leur origine de celle du premier homme, soit que Dieu forme des âmes nouvelles pour chacun de ceux qui naissent, je vous dirai que l'âme du Médiateur n'a pas contracté la souillure originelle : c'est un point qu'il n'est pas permis de mettre en doute. Car s'il n'y a pas propagation des âmes là où toutes demeurent liées par la propagation de la chair de péché ; combien moins doit-on attribuer une origine de péché à l'âme de celui dont la chair est venue d'une vierge qui l'a conçue par sa seule foi, afin que cette âme fût unie, non à une chair de péché, mais à une chair qui n'eût que la ressemblance de la chair de péché<sup>1</sup>. Et si les âmes naissent coupables parce qu'elles proviennent d'une première âme qui a péché, assurément celle que le Fils unique de Dieu a prise, ou bien a été exempte de la tache originelle, ou ne vient pas de l'âme du premier homme. Il a bien pu tirer pour lui, de cette source commune, une âme sans péché, celui qui nous délivre de nos péchés ; celui qui a créé l'âme d'Adam pour un corps qu'il a fait d'un peu de terre, a bien pu créer une âme pour un corps qu'il a pris dans le sein d'une vierge.

26. Voilà ma réponse à la lettre adressée par votre sainteté, non pas à moi, mais à des collègues qui me sont chers ; vous n'y aurez pas trouvé la science que vous attendiez, mais une affection pleine de sollicitude. Si vous recevez bien mes conseils fraternels, et qu'en vous préservant de l'erreur, vous restiez en paix avec l'Eglise, j'en rendrai grâce à Dieu. Je le remercie plus encore, si, étonné ou non que

<sup>1</sup> Jean, VIII, 36.

<sup>1</sup> Rom. VIII, 3.

je ne sache rien sur l'origine de l'âme, vous voulez bien m'en apprendre quelque chose de certain, sans préjudice de ce que la foi catholique nous enseigne avec tant d'évidence. Souvenez-vous de nous et vivez toujours dans le Seigneur, ô mon bienheureux Seigneur et très-cher frère !

### LETTRE CXCI.

(Année 418)

Sixte, à qui cette lettre est adressée, était alors simple prêtre à Rome; il fut élevé plus tard à la papauté sous le nom de Sixte III. N'étant encore que prêtre, il s'était laissé tromper par les artifices des Pélagiens. Mais ses lumières et sa bonne foi triomphèrent des ruses des novateurs; il rendit publiquement témoignage à la vérité. Sixte écrivit, en faveur de la grâce chrétienne, à Aurèle, évêque de Carthage, et à saint Augustin. On verra par cette réponse de l'évêque d'Hippone toute sa joie en recevant la preuve du complet retour de Sixte à la pure et exacte doctrine catholique.

AUGUSTIN A SON VÉNÉRABLE SEIGNEUR SIXTE, SON  
CHER FRÈRE DANS L'AMOUR DU CHRIST ET SAINT  
FRÈRE ET COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE, SALUT  
DANS LE SEIGNEUR.

1. J'étais absent lorsque notre saint frère le prêtre Firmus m'a apporté, à Hippone, votre lettre; quand j'y suis rentré, il en était déjà parti, et notre bien-aimé fils Albin acolyte est la première occasion, occasion très-agréable, qui se présente à moi pour vous répondre. Celui à qui vous avez écrit en même temps qu'à moi n'était pas alors avec moi, et, au lieu d'une seule lettre pour nous deux, vous en aurez une de chacun de nous. Le porteur de celle-ci s'en va vers notre vénérable frère et collègue Alype qui vous adressera, de son côté, sa réponse; il lui remettra votre lettre que j'ai lue. Quelle grande joie elle nous a causée! il serait impossible de vous l'exprimer. Je ne pense pas que vous sachiez vous-même tout le bien que vous avez fait en nous écrivant ces choses, mais croyez à ce que je vous en dis. De même que vous êtes le témoin de votre âme, ainsi je suis le témoin de la mienne, quand je vous dis combien j'ai été touché de la belle sincérité de votre lettre. Si j'avais été si heureux de copier et de faire lire la courte lettre que vous aviez adressée, par l'acolyte Léon<sup>1</sup> au bienheureux primat Aurèle, et où vous marquez votre opinion sur une détestable doctrine

ou sur la grâce que combat cette doctrine et que Dieu accorde aux petits et aux grands; jugez de mon bonheur, maintenant que je puis lire et faire lire cet écrit bien plus étendu! Quoi de meilleur à lire et à entendre qu'une si parfaite défense de la grâce de Dieu, dans la bouche de celui qui passait pour le protecteur important des ennemis même de la grâce! Combien nous devons remercier Dieu que sa grâce soit défendue par ceux à qui il la donne, contre ceux à qui il ne la donne pas ou qui la reçoivent avec ingratitude, parce que, par un secret et juste jugement de Dieu, il ne leur est pas donné d'être reconnaissants!

2. C'est pourquoi, vénérable Seigneur et cher et saint frère dans l'amour du Christ, quoique vous ayez très-bien fait d'écrire là-dessus à vos frères auprès de qui les novateurs ont coutume de se vanter de votre amitié, un soin plus important doit occuper votre sollicitude: il faut non-seulement s'armer d'une sévérité salutaire contre ceux qui osent répandre trop librement cette erreur fatale au christianisme, mais encore il faut les éloigner avec toute la vigilance pastorale et défendre ainsi la faiblesse et la simplicité de ces brebis du Seigneur que la ruse cherche continuellement à séduire. Car ces ennemis « s'insinuent dans les « maisons<sup>1</sup>, » comme dit l'Apôtre, murmurent perfidement l'erreur aux oreilles, et font avec une impiété exercée ce que saint Paul marque en cet endroit. On ne doit pas négliger non plus ceux dont la crainte enchaîne la parole, et qui enferment leur doctrine dans la profondeur du silence sans pour cela y renoncer. Vous avez pu en connaître plusieurs qui ne se cachaient pas avant que le Saint-Siège eût porté sa sentence, et qui maintenant se taisent; pour savoir s'ils sont guéris, il ne suffit pas qu'ils aient cessé de parler de cette fausse doctrine; il faut qu'ils la désavouent avec le même zèle qu'ils mettaient à la défendre: du reste ceux-ci méritent d'être traités plus doucement. Qu'est-il besoin en effet d'épouvanter ceux dont le silence fait voir assez combien ils ont peur? Il importe cependant d'employer les remèdes à leur égard; leur plaie, toute cachée qu'elle soit, n'en a pas moins besoin qu'on la guérisse. Quoiqu'il ne faille pas les effrayer, il faut cependant les instruire. Je crois que cela sera d'autant plus aisé pour eux que la crainte d'un traitement

<sup>1</sup> L'acolyte Léon, dont nous rencontrons ici le nom, c'est saint Léon le Grand qui succéda à Sixte III et fut pape depuis l'année 440 jusqu'à l'année 461, époque de sa mort.

<sup>1</sup> II Tim. III, 6, et seq.



sévère viendra en aide à l'enseignement de la vérité; ils pourront ainsi, avec le secours du Seigneur, assez comprendre et assez aimer la grâce de Dieu pour combattre par des discours ce dont ils n'osent plus parler.

### LETTRE CXCH.

(Année 418.)

L'évêque d'Hippone, dans cette lettre au diacre Célestin <sup>1</sup>, trace en quelques lignes le caractère et les devoirs de la charité <sup>2</sup>.

AUGUSTIN A SON VÉNÉRABLE SEIGNEUR ET CHER  
ET SAINT FRÈRE CÉLESTIN, SON COLLÈGUE DANS  
LE DIACONAT, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. J'étais absent au loin, lorsqu'une lettre de votre sainteté, qui était à mon adresse, m'a été apportée à Hippone par le clerc Projectus. A mon retour, l'ayant lue, je pensai que je vous devais une réponse, et j'attendais une occasion, et voilà tout à coup qu'il s'en présente une fort douce : notre très-cher frère Albin, acolyte, va partir. Plein de joie donc de vous savoir en bonne santé comme je le souhaitais, je rends à votre sainteté le salut qui lui est dû. Mais je ne suis jamais quitte de la charité, seule dette dont on ne parvienne jamais à se libérer. Car elle est payée quand on débourse pour elle, mais on est redevable même après avoir payé, parce qu'il n'y a pas de temps où il ne faille déboursier encore. On ne perd pas en rendant, mais plutôt on multiplie : car on paye la dette de la charité en la conservant, non point en s'en privant. Et comme on ne peut pas rendre si on n'a pas, on ne peut pas avoir si on ne paye : bien plus, la charité s'accroît dans l'homme qui en paye la dette, et s'accroît d'autant plus qu'on en remplit les devoirs à l'égard de plus de monde. Comment la refuser à des amis, puisqu'elle est due aux ennemis eux-mêmes ? Avec les ennemis, c'est comme une avance qu'elle fait avec précaution ; avec les amis elle remplit, en toute sûreté, une obligation qui est réciproque. Elle fait pourtant ce qu'elle peut, même auprès de ceux à qui elle rend le bien pour le mal, pour

en recevoir ce qu'elle donne. Car nous aimons sincèrement un ennemi, nous désirons qu'il devienne notre ami ; nous ne l'aimons que parce que nous voulons qu'il soit bon ; et il ne le sera pas tant qu'il gardera au fond de l'âme le mal de l'inimitié.

2. La charité ne se dépense donc pas comme l'argent ; l'argent diminue quand on le dépense, la charité augmente au contraire. Il y a une autre différence entre l'un et l'autre ; c'est qu'on aime bien plus ceux à qui on a donné de l'argent sans avoir la pensée de le redemander ; tandis que, si les largesses de la charité sont vraies, il est impossible que le cœur n'exige beaucoup en échange. L'argent que l'on reçoit reste à qui le reçoit, mais s'en va de celui qui le donne ; quant à la charité, non-seulement elle s'accroît dans celui qui veut qu'on l'aime, même sans pouvoir l'obtenir, mais l'homme qui aime commence à avoir la charité lorsqu'il la rend. C'est pourquoi, Seigneur mon frère, j'ai du plaisir à vous rendre les devoirs de la charité et à en recevoir de vous les témoignages : ce que je reçois de vous, je vous le redemande encore ; ce que je vous rends, je vous le dois toujours. Nous devons en effet écouter avec docilité le Maître unique dont nous sommes les disciples, et qui nous commande par la bouche de son Apôtre et nous dit : « Ne devez rien à personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres <sup>1</sup>. »

### LETTRE CXCHII.

(Octobre 418.)

Saint Augustin répond à Marius Mercator, écrivain laïque qui défendit la vérité catholique contre les erreurs de Pélage et de Nestorius <sup>2</sup>. Il tire grand parti d'une concession des pélagiens qui avouaient que les enfants croient dans la personne de ceux qui les présentent au baptême. Il réfute une objection tirée des exemples d'Énoch et d'Élie qui n'ont pas subi la peine générale de la postérité d'Adam condamnée à la mort.

AUGUSTIN A SON BIEN-AIMÉ SEIGNEUR ET FILS MER-  
CATOR, DIGNE D'ÊTRE LOUÉ AVEC LA CHARITÉ LA  
PLUS SINCÈRE PARMIS LES MEMBRES DU CHRIST,  
SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. La première lettre de votre Charité, que j'ai reçue à Carthage, m'a fait un si grand plaisir que j'ai très-bien pris la manière vive dont

<sup>1</sup> Quatre ans après cette lettre, le diacre Célestin dont il est ici question, succédait à Boniface 1<sup>er</sup>. Son pontificat dura près de dix ans. Il défendit la vérité chrétienne contre les erreurs de Nestorius et de Pélage.

<sup>2</sup> On sait le beau parti que Bossuet a tiré de cette lettre. Voir serm. pour le vendredi après les Cendres. Ed. de Bar, t. II, p. 181 et suiv.

<sup>1</sup> Rom. XIII, 8.

<sup>2</sup> Marius Mercator, qu'on suppose né en Afrique, vécut surtout en Italie et particulièrement à Rome. Le P. Garnier a donné en 1673 une bonne édition des œuvres de Marius Mercator. On estime beaucoup aussi l'édition de Baluze en 1681.

vous me reprochez, dans une seconde lettre, de ne pas vous avoir répondu ; car votre courroux n'était pas un commencement de ressentiment, mais une marque d'affection. J'aurais trouvé à Carthage des occasions pour vous répondre, mais des soins plus pressants n'ont cessé de nous occuper et de nous absorber jusqu'à notre départ. En quittant Carthage, j'allai jusque dans la Mauritanie Césarienne<sup>1</sup> pour les intérêts de l'Eglise. A travers tous ces pays où chaque jour de nouvelles affaires appelaient notre attention, je n'ai rencontré personne qui m'ait demandé de vous écrire ni personne qui eût pu se charger de mes lettres. Revenu à Hippone, j'ai trouvé une nouvelle lettre de votre Sincérité où les plaintes abondent, et un autre livre de vous contre les nouveaux hérétiques, tout plein des témoignages des saintes Ecritures. Après avoir lu et achevé tout ceci et même ce que vous m'aviez envoyé d'abord, j'ai voulu vous répondre, parce que l'occasion de notre très-cher frère Albin, acolyte de l'Eglise de Rome, se présentait fort à propos.

2. A Dieu ne plaise, mon fils bien-aimé, que je reçoive avec indifférence vos lettres ou les écrits que vous m'adressez pour les examiner, et que mon orgueil les dédaigne ! Ils m'ont causé une joie d'autant plus vive qu'elle était plus imprévue et plus inattendue ; car j'ignorais, je vous l'avoue, que vous eussiez fait de si grands progrès. Et que devons-nous plus souhaiter que de voir s'accroître le nombre de ceux qui réfutent les erreurs ennemies de la foi catholique, qui signalent les pièges dressés à la faiblesse et à l'ignorance de nos frères, et qui défendent avec ardeur et fidélité l'Eglise du Christ contre les profanes nouveautés de paroles<sup>2</sup>, car il est écrit « que la multitude des « sages est le salut de la terre<sup>3</sup>. » J'ai donc, autant que j'ai pu, connu votre âme par vos écrits, et je vous ai trouvé digne d'amour et digne d'être excité à persévérer et à avancer toujours avec l'aide de Dieu, de qui vous tenez vos forces et qui seul peut les nourrir.

3. Ceux que nous nous efforçons de faire rentrer dans la voie ne se sont pas peu rapprochés de la vérité dans la question du baptême des enfants, lorsqu'ils ont avoué que les nouveaux-nés croient dans la personne des chré-

tiens qui les présentent au baptême. D'après ce que vous m'écrivez, ils disent que les enfants ne croient pas à la rémission des péchés comme s'opérant en eux, puisqu'ils les supposent sans péché ; mais, que recevant le baptême par lequel les péchés s'effacent, ces enfants croient que la rémission qui ne se produit pas en eux se produit dans les autres, et lorsque les novateurs disent que ces mêmes enfants ne croient pas d'une manière mais qu'ils croient d'une autre, ils ne nient pas qu'ils croient. Qu'ils écoutent donc le Seigneur : « Celui qui croit « au Fils a la vie éternelle ; mais celui qui est « incrédule au Fils ne verra pas la vie ; la colère de Dieu demeure sur lui<sup>1</sup>. » Ainsi, les enfants qui deviennent croyants par ceux qui les présentent au baptême, deviennent incrédules par ceux qui ne pensent pas devoir les présenter, estimant que le baptême ne leur servirait de rien. Par conséquent, si, en croyant par la foi d'autrui, ils ont la vie éternelle, en ne croyant pas par l'incrédulité d'autrui, ils ne verront pas la vie, mais la colère de Dieu demeure sur eux. L'Ecriture ne dit pas que la colère arrive sur eux, mais qu'elle y « demeure ; » parce qu'elle se trouvait en eux dès l'origine, et que la grâce de Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ peut seule les en délivrer. Il est dit aussi de cette colère dans le livre de Job : « L'homme né de la femme a « une courte vie et il est rempli de colère. » D'où vient donc la colère de Dieu sur un enfant qui n'a rien fait de mal, si ce n'est de la souillure même du péché originel ? C'est pourquoi il est écrit dans ce même livre de Job que nul n'est pur de cette tache, pas même l'enfant qui n'a vécu qu'un seul jour sur la terre<sup>2</sup>.

4. Les efforts de tant de raisonnements et les instances de tant de voix catholiques n'ont donc pas été tout à fait inutiles, puisque nos adversaires, voulant argumenter contre les sacrements de l'Eglise, avouent cependant que les enfants croient. Qu'ils ne leur promettent donc pas la vie, même sans avoir été baptisés : car il est dit de cette autre vie : « Celui qui est incrédule au Fils ne verra pas la vie. » Pourquoi, d'un côté, les excluent-ils du royaume des ciens, et, de l'autre, les défendent-ils de la damnation ? Est-ce autre chose que la damnation cette colère de Dieu qui demeure sur celui qui ne croit pas ? Voilà un grand pas de fait ; ôtez tout ce qui n'est plus que discussion vété-

<sup>1</sup> Nous avons déjà dit que notre Province d'Alger représente l'ancienne Mauritanie césarienne.

<sup>2</sup> I Tim. vi, 20. — <sup>3</sup> Sag. vi, 26.

<sup>1</sup> Jean, iii, 36. — <sup>2</sup> Job, xiv, i, 5.



lense, et la cause sera jugée. Si nos adversaires nous accordent que les enfants croient, nous ne leur appliquerons pas seulement cette sentence : « Celui qui n'aura pas été régénéré par « l'eau et l'Esprit n'entrera pas dans le royaume « des cieux <sup>1</sup>, » mais nous leur appliquerons encore ces autres paroles qui sont également du divin Maître : « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera « condamné <sup>2</sup>. » Puisqu'ils avouent que les enfants baptisés croient, ils ne peuvent pas mettre en doute que ceux qui ne croient pas soient condamnés ; et dès lors qu'ils osent dire encore, s'ils le peuvent, que Dieu condamne avec justice des enfants sans souillure originelle et qui ne sont point atteints par la contagion du péché !

5. J'apprends par votre lettre qu'ils nous objectent Enoch et Elie qui ne sont pas morts, et ont été emportés de ce monde avec leurs corps ; mais je ne comprends pas beaucoup en quoi cela peut servir leur cause. Je ne ferai pas remarquer que ces deux prophètes doivent, à ce que l'on croit, mourir plus tard, puisque la plupart des commentateurs de l'Apocalypse pensent que c'est d'eux que saint Jean parle sans les nommer, lorsqu'il dit qu'ils apparaîtront un jour avec le corps qu'ils ont maintenant et mourront comme les autres martyrs pour la vérité du Christ <sup>3</sup>. Mais, pour ne rien dire de cela et sans toucher pour le moment à cette question, de quelque manière qu'elle se doive résoudre ; en quoi, je vous le demande, cette interprétation peut-elle être profitable aux pélagiens ? Car par là ils ne montrent pas que ce ne soit point à cause du péché que les hommes meurent quant au corps. Si Dieu, qui pardonne à tant de fidèles leurs péchés, veut faire grâce à quelques-uns de la peine même du péché, qui sommes-nous pour lui dire : Pourquoi traitez-vous l'un comme ceci, l'autre comme cela ?

6. Nous disons donc avec l'Apôtre qui s'en explique très-clairement : « Le corps est mort « à cause du péché, mais l'esprit est vivant à « cause de la justice. Or si l'Esprit de celui qui « a ressuscité le Christ d'entre les morts habite « en vous, celui qui a ressuscité le Christ rendra la vie à vos corps mortels par son Esprit « qui habite en vous <sup>4</sup>. » Nous ne disons pas cela néanmoins pour refuser à Dieu le pouvoir

de faire maintenant sans la mort, pour qui il voudra, ce que nous croyons qu'il fera pour beaucoup d'autres après la mort ; et il n'en sera pas moins vrai que « le péché est entré « dans ce monde par un seul homme et par le « péché la mort qui a passé dans tous les « hommes. » Cela a été dit ainsi, parce que si la mort n'était pas entrée par le péché, il n'y aurait pas eu de mort. Quand nous disons que tous vont en enfer à cause de leurs péchés, ne disons-nous pas vrai quoique tous n'aillent pas en enfer ? Nous disons vrai, non parce que tout homme est condamné aux peines éternelles, mais parce que nul n'y est condamné que pour ses péchés. C'est ainsi que nous lisons dans l'Apôtre : « Par la justice d'un seul tous reçoivent la justification qui donne la vie <sup>1</sup> ; » tous les hommes ne participent pas pour cela à la justification du Christ, mais cela a été dit parce que nul n'est justifié que par le Christ.

7. Il est une question plus difficile, celle de savoir pourquoi la peine du péché demeure lorsqu'il n'y a plus de péché. Si la mort du corps est la peine du péché, pourquoi l'enfant meurt-il après qu'il a reçu le baptême ? Cela est moins aisé à résoudre que la question de savoir pourquoi Elie n'est pas mort après avoir été justifié. Pour ce qui est de l'enfant, on se demande pourquoi, le péché une fois effacé, la peine du péché subsiste encore ; pour ce qui est d'Elie, le péché une fois effacé, on ne doit point s'étonner s'il n'en subit pas la peine. Cette difficulté sur la mort des baptisés qui, après la rémission des péchés, subissent cependant une certaine peine du péché, je l'ai résolue, autant que je l'ai pu, avec l'aide de Dieu, dans mes livres du *Baptême des enfants* <sup>2</sup>, qui, je le sais, vous sont bien connus : combien sommes-nous moins embarrassés qu'on vienne nous dire : Pourquoi *le juste* Elie n'est-il pas mort, si la mort est la peine du péché ? C'est comme si on disait : Pourquoi *le pécheur* Elie n'est-il pas mort, si la mort est la peine du péché.

8. Une objection en amène une autre, et nos adversaires nous diront peut-être : Si Enoch et Elie se trouvaient exempts de toute faute de façon à ne pas souffrir la mort qui est la peine du péché, pourquoi dit-on que personne ici ne vit sans péché ? Comme si on n'avait pas plus de raison de leur répondre : C'est parce que personne ici ne peut vivre sans péché que le

<sup>1</sup> Jean, III, 5. — <sup>2</sup> Marc, XVI, 16.

<sup>3</sup> Apoc. XI, 3-7. — <sup>4</sup> Rom. VIII, 11.

<sup>1</sup> Rom. V, 12, 18. — <sup>2</sup> Liv. II, chap. 30 et suivants.

Seigneur n'a pas permis aux deux prophètes de vivre ici après la rémission de leurs fautes. C'est ce qu'on pourrait leur dire et autres choses s'ils prouvaient que les deux prophètes ne dussent jamais mourir. Mais comme ils ne peuvent pas le prouver et qu'il est plus croyable que les deux prophètes mourront un jour, cet exemple ne sert absolument de rien à leur cause.

9. Il est un passage de l'Apôtre <sup>1</sup> qui demanderait ici quelque explication : « Nous qui « vivons et qui serons demeurés jusqu'alors, « nous serons enlevés avec eux sur les nuées, « pour aller dans les airs au-devant de Jésus-« Christ; et ainsi nous serons toujours avec « le Seigneur <sup>2</sup>; » la difficulté qui peut s'offrir ne fait rien à nos adversaires, elle tient au fait même dont parle saint Paul. Quand même ceux dont il est ici question ne devraient pas mourir, je ne vois pas trop ce qu'y gagneraient nos contradicteurs, puisque nous pouvons faire la même réponse que pour les deux prophètes. Quant à ce qui touche aux paroles du bienheureux Apôtre, elles paraissent signifier qu'à l'avènement du Seigneur à la fin des siècles, lorsque les morts ressusciteront, quelques fidèles ne mourront pas, mais que, tout vivants encore, ils seront revêtus de l'immortalité donnée aux autres saints et qu'ils seront « enlevés avec eux sur les nuées : » je n'ai jamais compris autrement cet endroit de l'Apôtre, toutes les fois que je m'y suis arrêté.

10. Cependant je voudrais entendre ici de plus savants que moi, pour savoir si ces autres paroles de l'Apôtre ne s'appliquent pas également à ceux qui croient que quelques-uns, sans passer par la mort, iront dans la vie éternelle : « Insensé, dit-il, ce que tu sèmes ne prend « point vie, s'il ne meurt auparavant <sup>3</sup>. » Nous lisons aussi dans beaucoup d'exemplaires que « nous ressusciterons tous <sup>4</sup> : » or, comment cela se ferait-il si nous ne mourions pas tous? car il n'y a pas de résurrection s'il n'y a pas eu mort. Cela résulte plus clairement de ce qu'on lit au même endroit dans quelques exemplaires : « nous mourrons tous, » y est-il dit; et d'autres passages analogues des saintes Lettres semblent nous obliger à croire que nul homme ne pourra, sans mourir, parvenir à l'immortalité. « Nous qui vivons, dit l'Apôtre, et qui

« sommes réservés pour l'avènement du Sei-  
« gneur, nous ne préviendrons pas ceux qui  
« sont morts. Car dès que le signal aura été  
« donné par la voix de l'archange et par la  
« trompette de Dieu, le Seigneur lui-même  
« descendra du ciel; et ceux qui sont morts en  
« Jésus-Christ ressusciteront les premiers; en-  
« suite, nous qui vivons et qui serons demeu-  
« rés jusqu'alors, nous serons enlevés avec eux  
« sur les nuées pour aller dans les airs au-  
« devant de Jésus-Christ; et ainsi nous serons  
« toujours avec le Seigneur <sup>1</sup>. » Voilà, comme  
je l'ai déjà dit, des paroles sur lesquelles je  
voudrais consulter de plus savants que moi; je  
voudrais savoir si on peut les expliquer de  
manière à entendre que tous les hommes qui  
vivent ou qui vivront après nous doivent mourir : dans ce cas, je rectifierais le sentiment  
que j'ai autrefois exprimé à cet égard. Car nous  
ne devons pas être des docteurs indociles; et  
assurément il vaut mieux que l'homme soit  
redressé parce qu'il se sera fait petit que de se  
briser pour avoir refusé de plier. Nous écrivons  
pour nous instruire et pour instruire les au-  
tres, nous écrivons pour essayer de sortir de  
notre infirmité, mais il n'y a rien dans nos  
ouvrages qui puisse ressembler à l'autorité  
canonique.

11. Si on ne peut trouver aux paroles de l'Apôtre aucun autre sens, et si on s'attache à ce que le texte même semble porter avec tant d'évidence, c'est-à-dire qu'il en est qui, à l'avènement du Seigneur à la fin des temps, seront revêtus de l'immortalité sans être dépouillés de leurs corps, de façon que ce qui est mortel en eux soit absorbé par la vie <sup>2</sup>; si, dis-je, on s'en tient là, ce sens s'accordera avec ce que nous professons dans notre règle de foi, savoir : que le Seigneur viendra juger les vivants et les morts; et nous n'aurons même pas besoin d'entendre par les vivants les justes, par les morts les impies; mais les vivants seront ceux que Jésus-Christ, à son second avènement, trouvera encore en ce monde, et les morts ceux qui en seront déjà sortis. S'il en était ainsi, il faudrait voir comment on pourrait comprendre ces autres paroles : « Ce que tu « sèmes ne prend pas vie sans être mort aupa-  
« ravant, » et celles-ci : « Nous ressusciterons « tous, » ou bien : « Nous mourrons tous : » il faudrait les concilier avec l'opinion qu'il y aura des fidèles qui passeront en corps et en

<sup>1</sup> Saint Augustin a reproduit la suite et la fin de cette lettre dans son livre *des Huit questions de Dulcilius*, question 3e.

<sup>2</sup> 1 Thes. iv, 16. — <sup>3</sup> 1 Cor. xv, 36. — <sup>4</sup> 1 Cor. xv, 51.

<sup>1</sup> 1 Thes. iv, 14-16. — <sup>2</sup> II Cor. v, 4.



âme dans l'éternelle vie sans avoir connu la mort.

12. Mais quelque soit le sens le plus vrai et le plus profond de ce passage, que tous subissent la mort comme peine du péché ou que quelques-uns en soient affranchis, qu'est-ce que cela fait à la question? Il n'en est pas moins vrai que la mort, non-seulement de l'âme, mais aussi du corps, n'est qu'une suite du péché, et qu'il y a une plus grande puissance de la grâce à faire passer les justes de la mort à la béatitude éternelle qu'à leur épargner la mort. En voilà assez sur ceux dont vous me parlez dans votre lettre, quoique je pense qu'ils ne disent plus qu'Adam serait mort, lors même qu'il n'eût pas péché.

13. Pour ce qui regarde la question de la résurrection et ceux qu'on croit ne pas devoir mourir, mais passer de la mortalité à l'immortalité sans être entrés dans le sépulchre, il faudrait un examen plus attentif; et si vous avez entendu, lu ou trouvé par vous-même, ou s'il vous arrive d'entendre, de lire ou de découvrir par vos propres efforts une bonne solution de cette difficulté, je vous demande de vouloir bien me la communiquer. Car moi, je l'avouerai à votre Charité, j'aime mieux apprendre qu'enseigner. C'est un avertissement que nous donne l'apôtre saint Jacques : « Que tout homme, dit-il, soit prompt à écouter, lent à parler <sup>1</sup>. » La beauté de la vérité doit donc nous engager à apprendre, une nécessité de charité doit nous obliger d'enseigner. Mais il faut plutôt souhaiter de ne plus être dans la nécessité qui fait que l'homme enseigne quelque chose à l'homme, afin que tous nous n'ayons que Dieu pour maître. Du reste, c'est Dieu lui-même qui nous instruit quand nous apprenons ce qui appartient à la piété véritable, lors même qu'il semble que ce soit un homme qui nous l'enseigne. Car ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose, ni celui qui arrose, mais tout vient de Dieu qui donne l'accroissement <sup>2</sup>. Si donc les Apôtres qui ont planté et arrosé n'eussent été rien sans Dieu qui a donné l'accroissement, que sera-ce de vous et de moi et de qui que ce soit de ce temps, que sera-ce de nous tous quand nous nous prenons pour des docteurs?

<sup>1</sup> Jacq. I, 19. — <sup>2</sup> 1 Cor. III, 7.

## LETTRE CXCIV.

(Année 418.)

Les artifices des pélagiens avaient trompé une portion du clergé de Rome; le prêtre Sixte, qui s'était mal défendu contre leurs pièges, était un des hommes les plus considérables du clergé Romain; nous avons vu qu'il revint promptement à la vérité catholique. Plus son influence était grande à Rome, plus il importait de porter autour de lui la lumière et de le mettre en mesure de répondre à toutes les subtilités des pélagiens; c'est ce que comprit saint Augustin. Il adressa à Sixte la lettre suivante où il établit la doctrine catholique avec des témoignages surabondants.

AUGUSTIN A SON SEIGNEUR BIEN-AIMÉ DANS LE SEIGNEUR DES SEIGNEURS, A SIXTE SON SAINT FRÈRE ET COLLÈGUE DANS LE SACERDOCE, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. En vous écrivant par notre très-cher frère Albin, acolyte, je vous ai promis de vous adresser une plus longue lettre par notre saint frère Firmus, notre collègue dans le sacerdoce, qui m'a apporté la vôtre, si remplie des témoignages de votre foi : cette lettre m'a causé une joie inexprimable. Car, je l'avoue à votre Charité, c'est avec une profonde tristesse que nous entendions dire que vous favorisiez les ennemis de la grâce chrétienne. Mais cette tristesse s'est dissipée, d'abord quand nous avons appris que vous les aviez anathématisés, vous le premier, dans une assemblée nombreuse; ensuite quand nous avons connu votre lettre au vénérable primate Valère, après l'arrivée en Afrique des lettres du Siège Apostolique <sup>1</sup> qui condamnaient les novateurs; ce que vous écriviez était court, mais vous y réprochiez fortement leur erreur; maintenant enfin que, dans une lettre à notre adresse où vous vous êtes expliqué avec plus de netteté et plus au long sur cette doctrine et contre cette doctrine, c'est la foi même de l'Eglise romaine qui nous parle, la foi de l'Eglise à laquelle le bienheureux apôtre Paul a surtout enseigné la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur; depuis lors, non-seulement toute ombre de tristesse s'est effacée de nos cœurs, mais encore ils ont été illuminés d'une si grande allégresse que la peine et la crainte semblent n'avoir servi qu'à rendre plus vives les joies qui nous attendaient.

2. C'est pourquoi, très-cher frère, quoique nous ne vous voyions point des yeux du corps,

<sup>1</sup> Les lettres du pape Zozime.

cependant nous vous possédons, nous vous aimons, nous vous embrassons en esprit dans la foidu Christ, dans la grâce du Christ, dans les membres du Christ, et nous vous répondons par le retour de celui qui nous porte l'un à l'autre nos mutuels entretiens. Vous n'avez pas voulu seulement le charger de ce que vous m'avez écrit; vous avez voulu aussi qu'il fût auprès de moi le narrateur des choses dont il avait été le témoin auprès de vous. Nous traiterons aujourd'hui plus longuement la question, parce que nous souhaiterions que vous vous occupassiez d'instruire ceux que vous avez suffisamment intimidés, selon ce qu'on nous a dit. Car il y en a qui se croient encore très-libres de défendre les impiétés si justement condamnées; il en est d'autres qui s'insinuent dans les maisons et ne cessent de répandre en secret ce qu'ils craindraient de soutenir ouvertement; il en est aussi à qui la peur a fermé la bouche, mais qui gardent au fond du cœur ce qu'ils n'osent dire de vive voix : ceux-ci néanmoins peuvent être fort connus de nos frères, parce que la doctrine aujourd'hui condamnée les a eus pour défenseurs ardents. Il faut donc réprimer sévèrement les uns, surveiller attentivement les autres et traiter doucement les derniers tout en mettant beaucoup de soin à les instruire : si on ne craint pas qu'ils n'en perdent d'autres, on ne doit pas les négliger de peur qu'ils ne se perdent eux-mêmes.

3. Ils croient que le libre arbitre serait ôté à l'homme s'ils nous accordaient qu'il ne peut pas avoir même une bonne volonté sans le secours de Dieu. Ils ne s'aperçoivent pas que par là ils n'affermissent point le libre arbitre mais qu'ils lui portent atteinte, en ce qu'ils le placent dans le vide au lieu de lui donner pour point d'appui le Seigneur comme une pierre ferme : car la volonté est disposée par le Seigneur.

4. Il leur semblerait que Dieu fait acception de personnes s'ils croyaient qu'il n'a égard à aucun mérite antérieur en se montrant miséricordieux pour qui il veut, en appelant qui il veut, en rendant pieux qui il veut. Ils ne font pas attention que celui qui est condamné subit une peine méritée, que celui qui est délivré reçoit une grâce à laquelle il n'a aucun droit; de façon que l'un ne peut pas se plaindre d'être injustement puni ni l'autre se vanter d'avoir été l'objet de la miséricorde divine à cause de

ses propres mérites. Il est surtout vrai de dire qu'il n'y a nulle acception de personnes, là où tous sont enveloppés dans une même masse de damnation et de péché, là où le sauvé peut apprendre de celui qui ne l'est pas quel eût été son châtement si la grâce ne fût venue à son secours. Puisque c'est une grâce, elle n'est le prix d'aucun mérite : c'est un don par bonté gratuite.

5. « Mais, disent-ils, il n'est pas juste que « dans une seule et même cause mauvaise, l'un « soit délivré, l'autre puni. » Il serait donc juste que l'un et l'autre fussent punis : qui le nierait? Alors rendons grâces au Sauveur qui nous remet la peine méritée, et ne nous condamne pas comme d'autres qui ne sont pas plus coupables que nous. Si tout homme était délivré, on ne saurait pas ce qui est dû par le péché : si personne ne l'était, on ne connaîtrait pas les bienfaits de la grâce. Dans cette question difficile disons plutôt avec l'Apôtre : « Dieu « voulant montrer sa colère et faire éclater sa « puissance, supporte avec beaucoup de pa- « tience les vases de colère formés pour la « perdition, afin de faire paraître les richesses « de sa gloire sur les vases de miséricorde. » L'argile ne peut pas lui dire . « Pourquoi « m'avez-vous fait ainsi? » car le potier « a le « pouvoir de faire de la même masse un vase « d'honneur et un vase d'ignominie <sup>1</sup>. » On le voit, toute cette masse ayant été justement condamnée, c'est la justice qui fait le vase d'ignominie, c'est la grâce qui fait le vase d'honneur, non point par un privilège dû au mérite, ni par une nécessité de destinée, ni par un caprice du hasard, mais par la profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu. L'Apôtre n'ouvre pas cet abîme fermé à nos regards, mais il l'admire en s'écriant : « O profondeur des richesses de la sagesse et « de la science de Dieu ! Combien ses jugements « sont impénétrables et ses voies incompré- « hensibles ! Qui a connu la pensée de Dieu ? « Qui a été de son conseil ? ou qui lui a donné « le premier pour en être récompensé ? Tout « est de lui, par lui et en lui. Gloire à lui dans « tous les siècles ! Ainsi soit-il <sup>2</sup>. »

6. Mais ils refusent de laisser à Dieu la gloire de justifier l'impie par une grâce gratuite, ceux qui, ne connaissant pas sa justice, veulent établir leur justice propre. Quoique pressés par tant de voix pieuses, ils avouent qu'il faut

<sup>1</sup> Rom. ix, 20-23. — <sup>2</sup> Ibid. xi, 33-36.



le secours de Dieu pour les bonnes pensées et les bonnes œuvres, mais ils prétendent toujours que cette assistance divine est précédée de quelque chose de méritoire de leur part : on dirait qu'ils veulent être les premiers à donner pour recevoir ensuite de celui dont il est dit : « Qui lui a donné le premier pour en être récompensé ? » Et qu'ils pensent prévenir, par leur mérite, celui dont ils savent ou plutôt dont ils ne veulent pas savoir que « tout est de lui, par lui et en lui. » C'est de la profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu, que sortent les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde qu'il appelle à l'adoption ; il veut que ces richesses éclatent aussi au moyen des vases de colère formés pour la perdition. Et quelles sont ces voies incompréhensibles, sinon celles dont il est dit dans un psaume : « Toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et vérité <sup>1</sup>. » Sa miséricorde et sa vérité sont donc incompréhensibles ; car il a pitié de qui il veut, non par sa justice, mais par une grâce de sa miséricorde, et il endureit qui il veut, non point par injustice, mais par une peine véritablement méritée. Et cependant, comme il est écrit que « la miséricorde et la vérité se sont rencontrées <sup>2</sup>, » cette miséricorde et cette vérité s'accordent ici de telle manière, que la miséricorde n'empêche pas la vérité par où est puni celui qui le mérite, et que la vérité n'empêche pas la miséricorde par où on est délivré sans l'avoir mérité. De quels mérites pourrait donc se vanter celui qui est délivré, puisque s'il lui était fait selon toute rigueur de justice, il serait condamné ? Est-ce à dire que les justes n'aient aucun mérite ? Non, sans doute, puisqu'ils sont justes, mais ils n'avaient point de mérites pour devenir justes : car devenir juste c'est être justifié ; or « on est justifié gratuitement, dit saint Paul, par la grâce de Dieu <sup>3</sup>. »

7. Voilà la grâce qui est tant attaquée par les novateurs ; toutefois Pélage, dans l'assemblée tenue en Palestine, a anathématisé ceux qui disent que la grâce de Dieu nous est donnée selon nos mérites, et sans cela il ne serait pas sorti de cette assemblée sans condamnation. Pourtant, dans les derniers écrits des pélagiens, on ne trouve pas autre chose, si ce n'est que la grâce est donnée aux mérites. C'est cette grâce que saint Paul prêchait avec tant de force dans son épître aux Romains,

afin que, de Rome, comme de la capitale du monde, sa parole se répandît mieux dans tout l'univers : c'est cette grâce qui justifie l'impie, c'est-à-dire par laquelle, d'impie qu'on était, on devient juste. Nul mérite ne la précède, car ce n'est pas la grâce, c'est la punition qui serait due à l'impie ; elle cesserait d'être grâce si, au lieu d'être un don gratuit, elle était une récompense.

8. Mais quand on demande à ces gens-là quelle est donc la grâce qu'aucun mérite ne précède et que Pélage avait en vue, quand il a anathématisé ceux qui disent que la grâce de Dieu ne nous est pas donnée selon nos mérites, ils répondent qu'il voulait parler de notre propre nature dans laquelle nous sommes créés : car avant d'exister, nous ne pouvions pas mériter d'être. Que tout cœur chrétien rejette un tel mensonge : il ne s'agit pas, dans les paroles de l'Apôtre, de la grâce créatrice qui nous a faits hommes, mais de celle qui nous a justifiés parce que nous étions des hommes mauvais. Telle est la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Le Christ n'est pas mort pour la création d'hommes encore dans le néant, mais pour la justification des hommes coupables ; il était déjà homme celui qui disait : « Malheureux homme que je suis ! qui me délivrera du corps de cette mort ? C'est la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur <sup>1</sup>. »

9. Ils peuvent dire aussi que la rémission des péchés est la grâce que nul mérite ne précède : quels peuvent être les mérites des pécheurs ? Mais on n'obtient pas sans quelques mérites la rémission des péchés, si c'est par la foi qu'on l'obtient ; il y a du mérite dans la foi ; c'est par elle que le publicain disait : « Mon Dieu, ayez pitié de moi, je ne suis qu'un pécheur. » Il revint justifié à cause de l'humilité de sa foi, parce que celui qui s'abaisse sera élevé <sup>2</sup>. Si donc nous nous pénétrons de ce qui est véritablement la grâce, la grâce sans mérite, il nous faudra attribuer la foi elle-même, cette foi qui est le commencement de toute justice, ce qui fait qu'il est dit à l'Eglise, dans le Cantique des cantiques : « Tu viendras, tu arriveras du commencement de la foi <sup>3</sup> ; » non point au libre arbitre, tant exalté par les novateurs ni à de précédents mérites, puisque c'est par elle que commencent tous les mérites, mais à un don gratuit de Dieu, puisque « c'est

<sup>1</sup> Ps. xxiv, 10. — <sup>2</sup> Ps. lxxxiv, 11. — <sup>3</sup> Rom. iii, 24.

<sup>1</sup> Rom. vii, 24, 25. — <sup>2</sup> Luc. xviii, 13, 14.

<sup>3</sup> Cant. iv, selon les Septante.

« Dieu, comme il est dit dans cette épître, qui « mesure la foi à chacun <sup>1</sup>. » Les bonnes œuvres en effet sont faites par l'homme; mais la foi se fait dans l'homme, et sans elle l'homme ne peut rien accomplir de bon. Tout « ce qui « ne vient pas de la foi est péché <sup>2</sup>. »

10. Que l'homme ne se vante donc pas, ni le mérite de sa prière, lors même qu'il obtient de Dieu de vaincre tout désir des choses temporelles, d'aimer les biens éternels et Dieu lui-même, source de tous les biens : c'est la foi qui prie, mais la foi a été donnée quand on ne priait pas et sans elle on ne pourrait pas prier. « Comment invoqueront-ils celui en qui « ils ne croient pas? Comment croiront-ils en « celui dont ils n'ont pas entendu parler? « Comment en entendront-ils parler sans quel- « qu'un qui le leur prêche? La foi vient donc « par ce qu'on entend, et l'on entend par la « parole du Christ <sup>3</sup>. » C'est pourquoi le ministre du Christ, prédicateur de cette foi, selon la grâce qui lui a été donnée <sup>4</sup>, est celui qui plante et qui arrose; mais « ce n'est pas celui « qui plante qui est quelque chose, ni celui « qui arrose; tout vient de Dieu qui donne « l'accroissement <sup>5</sup> » et qui mesure à chacun sa foi. C'est pourquoi aussi, dans un autre endroit, l'Apôtre, après avoir souhaité à ses frères la paix et la charité avec la foi, de peur qu'ils ne s'attribuent la foi, se hâte d'ajouter qu'elle vient « de Dieu le Père et de Notre-Seigneur « Jésus-Christ <sup>6</sup>; » parce que la foi n'est pas le partage de tous ceux qui entendent la parole de Dieu, et que c'est Dieu qui la mesure à chacun, comme rien de ce qui est planté et arrosé ne germe si Dieu n'y donne l'accroissement. Pourquoi l'un croit-il et l'autre ne croit-il pas, quoique tous deux aient entendu la même chose ou vu le même miracle? La réponse est cachée dans la profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu, dont les jugements sont impénétrables, et en qui il n'y a point d'injustice lorsqu'il a pitié de qui il veut et qu'il endureit qui il veut <sup>7</sup> : et parce que ce sont des secrets, ce ne sont pas pour cela des injustices.

11. Et après que les péchés sont remis, si l'Esprit-Saint n'habite pas dans la maison ainsi purifiée, l'esprit immonde n'y reviendra-t-il point avec sept autres démons; et alors le der-

nier état de cet homme ne sera-t-il pas pire que le premier <sup>1</sup>? Pour que le Saint-Esprit habite en nous, ne souffle-t-il pas où il veut <sup>2</sup>? et la charité de Dieu, sans laquelle personne ne vit bien, se répand-elle dans nos cœurs par nous-mêmes, et non point par le Saint-Esprit qui nous est donné <sup>3</sup>? C'est la foi établie par l'Apôtre lorsqu'il a dit : « La circoncision n'est « rien, ni l'incirconcision; mais tout vient de « la foi qui opère par l'amour <sup>4</sup>. » C'est la foi des chrétiens, non pas celle des démons, car les démons croient et tremblent <sup>5</sup>. Mais aiment-ils? S'ils ne croyaient pas, ils ne diraient pas au Sauveur : « Vous êtes le Saint de Dieu, » ou bien : « Vous êtes le Fils de Dieu <sup>6</sup>. » Mais s'ils aimaient ils ne diraient pas : « Qu'y a-t-il « de commun entre vous et nous <sup>7</sup>? »

12. C'est donc la foi qui nous attire vers le Christ; si elle n'était pas un don gratuit, il ne nous aurait pas dit lui-même : « Personne ne « peut venir à moi si le Père qui m'a envoyé « ne l'attire. » Plus bas il nous dit aussi : « Les « paroles que je vous ai fait entendre sont « esprit et vie. Mais il en est parmi vous quel- « ques-uns qui ne croient pas. » L'Évangéliste ajoute : « Car Jésus dès le commencement « savait qui devait croire en lui et qui devait le « trahir <sup>8</sup>. » Et de peur qu'on ne s'imaginât que ceux qui croient appartiennent à sa prescience de la même manière que ceux qui ne croient pas; c'est-à-dire de peur qu'on ne pensât que Dieu connaît seulement à l'avance la bonne volonté des croyants sans leur donner la foi elle-même, l'Évangéliste ajoute aussitôt : « Et il disait : C'est pour cela que je vous ai « dit : personne ne peut venir à moi s'il ne lui « est donné par mon Père. » De là vient que, parmi les disciples qui l'entendirent parler de sa chair et de son sang, il y en eut qui se retirèrent scandalisés; d'autres crurent et demeurèrent avec lui <sup>9</sup>. Nul ne peut venir à lui sans une grâce du Père et par conséquent du Fils et du Saint-Esprit; car les dons et les œuvres de l'inséparable Trinité sont indivisibles, et le Fils en honorant ainsi son Père ne prouve pas qu'il y ait entre son Père et lui quelque différence, mais il nous fit voir un grand exemple d'humilité.

13. Que disent-ils ici, non pas contre nous, mais contre l'Évangile, les défenseurs ou plu-

<sup>1</sup> Rom. XII, 3.

<sup>2</sup> Rom. XIV, 23. — <sup>3</sup> Ibid. x, 14, 17. — <sup>4</sup> Ibid. xv, 16. — <sup>5</sup> I Cor. III, 5, 8. — <sup>6</sup> Ephés. vi, 23. — <sup>7</sup> Rom. x, 14, 18.

<sup>1</sup> Matth. XII, 41, 45. — <sup>2</sup> Jean, III, 8. — <sup>3</sup> Rom. v, 5. — <sup>4</sup> Gal. v, 6. — <sup>5</sup> Jacques, II, 19. — <sup>6</sup> Luc, IV, 41. — <sup>7</sup> Matt, VIII, 29. — <sup>8</sup> Jean, VI, 64-66. — <sup>9</sup> Rom. IX, 19.



tôt les séducteurs du libre arbitre, séducteurs parce qu'ils lui inspirent de l'orgueil en lui inspirant de la présomption; que disent-ils donc que l'Apôtre ne se soit objecté à lui-même comme s'il avait eu à répondre à des gens comme eux? « Tu me dis : pourquoi se plaindre encore? qui donc résiste à la volonté de Dieu? » L'Apôtre se pose cette difficulté comme si elle lui eût été adressée par des contradicteurs qui n'auraient pas accepté ce qu'il avait dit précédemment : « Donc il a pitié de qui il veut, et il endureit qui il veut. » Répondons-leur donc avec lui, car nous ne saurions mieux trouver que lui : « O homme, qui es-tu pour répondre à Dieu ? »

14. Nous cherchons et nous trouvons comment on mérite l'endurcissement. La masse entière a été condamnée à cause du péché; Dieu n'endureit point en inspirant la malice mais en n'accordant pas la miséricorde; car ceux à qui il ne l'accorde pas n'en sont pas dignes et ne la méritent point : ils ne méritent que de ne pas la recevoir. Mais nous cherchons, sans le trouver, comment on mérite la miséricorde parce qu'il n'y a rien par où on puisse l'obtenir : la grâce cesserait d'exister si, au lieu d'être un don gratuit, elle était une récompense.

15. Si nous disons que la foi précède et que par elle on mérite la grâce, quel mérite avait donc l'homme avant la foi, pour qu'il fût digne de la recevoir? qu'a-t-il qu'il n'ait reçu? Mais s'il l'a reçu, pourquoi s'en glorifie-t-il comme s'il le tenait de lui-même<sup>2</sup>? De même que l'homme n'aurait ni la sagesse, ni l'intelligence, ni le conseil, ni la force, ni la science, ni la piété, ni la crainte de Dieu, si, selon la parole du prophète<sup>3</sup>, il n'avait reçu l'esprit de sagesse et d'intelligence, de conseil et de force, de science, de piété et de crainte de Dieu; de même qu'il n'aurait ni la force, ni la charité, ni la continence, s'il n'avait reçu le divin Esprit dont l'Apôtre dit : « Vous n'avez pas reçu un Esprit de crainte, mais de force, d'amour et de modération<sup>4</sup>; » ainsi l'homme n'aurait pas la foi s'il n'avait reçu l'Esprit de foi dont le même Apôtre a dit : « Nous avons le même Esprit de foi selon ce qui est écrit : « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé; et nous, nous croyons, c'est pourquoi nous parlons<sup>5</sup>. » Or il ne se donne pas en considé-

ration de propres mérites, mais par la miséricorde de celui qui a pitié de qui il veut; l'Apôtre nous le montre clairement lorsqu'il dit de lui-même : « J'ai obtenu miséricorde pour que je fusse fidèle<sup>1</sup>. »

16. Si nous disons que le mérite de la prière précède et nous aide à obtenir la grâce, nous disons par le fait qu'elle est un don de Dieu, puisqu'on le lui demande par la prière : dès lors l'homme ne saurait penser qu'il la tire de lui-même; s'il l'avait en son pouvoir, il ne la demanderait pas. Cependant la prière se trouve aussi comptée parmi les dons de la grâce, ce qui nous empêche de croire que la grâce soit précédée en nous par les mérites de l'oraison : car alors elle ne serait plus un don gratuit, elle ne serait plus grâce, puisqu'elle serait le prix des bonnes œuvres. « Nous ne savons rien demander comme il faut, dit le docteur des nations; mais l'Esprit lui-même prie pour nous avec des gémissements ineffables<sup>2</sup>. » Que veut dire l'Apôtre, quand il dit que « l'Esprit demande, » sinon que l'Esprit nous fait demander? Le témoignage le plus certain de dévotement, c'est de demander par des gémissements; or, il n'est pas permis de croire que quelque chose manque à l'Esprit-Saint. Mais il est dit « qu'il demande » parce que c'est lui qui nous fait prier, et qui nous inspire l'oraison et le gémissement. C'est ainsi qu'il est dit dans l'Évangile : « Ce n'est pas vous qui parlez, c'est l'Esprit de votre Père qui parle en vous<sup>3</sup>. » Car ceci ne se passe point en nous, sans que nous fassions rien. L'Écriture, pour mieux marquer ce secours de l'Esprit-Saint, dit donc que c'est lui qui fait ce qu'il nous fait faire.

17. L'Apôtre montre bien que ce n'est pas notre esprit qui demande avec des gémissements ineffables, mais l'Esprit-Saint qui vient en aide à notre infirmité. En effet il commence par dire : « l'Esprit nous aide dans notre faiblesse, » puis il ajoute : « Car nous ne savons rien demander comme il faut; » et le reste. Il dit de cet Esprit plus clairement ailleurs : « Vous n'avez point reçu l'Esprit de servitude pour vous conduire encore dans la crainte, mais vous avez reçu l'Esprit d'adoption des enfants par lequel nous crions : mon Père, mon Père<sup>4</sup>. » Il ne dit pas que l'Esprit lui-même crie vers Dieu en priant, mais que par

<sup>1</sup> Rom. ix, 18-20. — <sup>2</sup> I Cor. iv, 7. — <sup>3</sup> Is. xi, 2-3. — <sup>4</sup> II Tim. i, 7. — <sup>5</sup> II Cor. iv, 13.

<sup>1</sup> I Cor. vii, 25. — <sup>2</sup> Rom. viii, 26. — <sup>3</sup> Matth. x, 20. — <sup>4</sup> Rom. viii, 26, 15.

lui « nous crions : mon Père, mon Père. » Il dit cependant dans un autre endroit : « Parce que vous êtes les enfants de Dieu, Dieu « a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils « qui crie : mon Père, mon Père <sup>1</sup>. » Il ne dit pas ici : « En qui nous crions; » il a mieux aimé dire que c'est l'Esprit qui crie lui-même, ce qui fait que nous crions. Il en est de même de ces passages : « l'Esprit lui-même demande par « des gémissements ineffables; » et encore : « c'est l'Esprit de votre Père qui parle en « vous. »

18. De même donc que personne n'est sage, n'a l'entendement droit, n'excelle par le conseil et la force, n'est pieux avec science, ne sait avec piété, ne craint Dieu d'une crainte chaste, s'il n'a pas reçu l'Esprit de sagesse et d'intelligence, de conseil et de force, de science, de piété et de crainte de Dieu; de même que nul n'a une vertu véritable, une charité sincère, une continence religieuse, si ce n'est par l'Esprit de vertu, de charité, de continence; ainsi sans l'Esprit de foi nul ne peut bien croire, et sans l'Esprit d'oraison nul ne peut utilement prier. Ce ne sont pas là autant d'esprits différents, mais toutes ces choses sont l'œuvre d'un seul et même esprit qui les distribue à chacun comme il veut <sup>2</sup>; parce que l'Esprit souffle où il veut <sup>3</sup>. Cependant, il faut l'avouer, le secours qu'il prête n'est pas le même pour un cœur où il n'habite pas encore, ou pour un cœur où il habite. Car lorsqu'il n'habite pas encore, il aide pour qu'on soit fidèle; lorsqu'il habite, il aide celui qui l'est déjà.

19. De quelle manière l'homme peut-il donc mériter la grâce, puisque aucun mérite ne saurait être en nous que l'œuvre de la grâce, et que, lorsque Dieu couronne nos mérites, il ne couronne que ses dons? De même que, dès le commencement de notre foi, nous avons obtenu miséricorde, non point parce que nous étions fidèles, mais pour que nous le devinssions; ainsi, à la fin, où l'on entrera dans la vie éternelle, il nous couronnera, comme il est écrit, « dans sa compassion et sa miséricorde <sup>4</sup>. » Ce n'est donc pas en vain qu'on chante à Dieu : « Sa miséricorde me prévient <sup>5</sup>; sa miséricorde me suivra <sup>6</sup>. » Aussi la vie éternelle est elle-même une grâce. On la possédera sans fin à la fin de la vie, car elle est

la récompense des mérites antérieurs; mais, comme par nous-mêmes nous aurions été impuissants à les accomplir et qu'il a fallu pour cela le secours de la grâce de Dieu, cette vie éternelle est accordée gratuitement : cela ne veut pas dire qu'elle ne soit pas le prix des mérites, mais parce ces mérites mêmes sont des dons de Dieu. C'est l'apôtre Paul, le grand défenseur de la grâce, qui appelle la vie éternelle une grâce. « La mort, dit-il, est la solde « du péché; mais la vie éternelle est une « grâce de Dieu dans Notre-Seigneur Jésus-Christ <sup>1</sup>. »

20. Voyez, je vous prie, tout ce qu'il y a d'intention profonde dans cette brièveté d'expressions; en considérant bien ce peu de mots, la question elle-même perd de son obscurité. Après que l'Apôtre a dit : « La mort est la « solde du péché, » qui ne penserait qu'il peut ajouter avec une très-juste conséquence : La vie éternelle est la solde de la justice. Et c'est vrai, puisque, de même que la mort est la peine du péché, de même la vie éternelle est la récompense de la justice. Si l'Apôtre ne voulait pas se servir du mot de justice, il se serait servi du mot de foi; car le juste vit de la foi <sup>2</sup>. C'est pourquoi la vie éternelle est appelée récompense en beaucoup d'endroits des saintes Ecritures; nulle part la justice ou la foi n'est appelée récompense, parce qu'on est récompensé de sa justice ou de sa foi. Mais ce que le salaire est à l'ouvrier la solde l'est au soldat.

21. Le bienheureux Apôtre craignait l'orgueil qui tente de se glisser dans le cœur des plus grands saints, et il nous dit que, pour y échapper, un ange de Satan lui avait été donné qui le souffletait <sup>3</sup>; l'Apôtre donc, s'armant de vigilance contre cette peste de l'orgueil, dit que « la mort est la solde du péché. » C'est bien la solde parce qu'elle est due, parce qu'elle est proportionnée, parce qu'elle est justement payée. Ensuite, de peur que l'homme juste ne s'élevât en croyant que le bien vient de lui de la même manière que le mal est son œuvre, saint Paul ne dit point, par opposition : La vie éternelle est la solde de la justice, mais : « la vie « éternelle est une grâce de Dieu. » Et, pour qu'on ne cherche pas une autre voie que celle du Médiateur, il ajoute : « En Jésus-Christ « Notre-Seigneur. » C'est comme s'il disait : Pourquoi, lorsque tu entends que la mort est

<sup>1</sup> Gal. iv, 6. — <sup>2</sup> I Cor. xii, 11. — <sup>3</sup> Jean, iii, 8. — <sup>4</sup> Ps. cii, 4. — <sup>5</sup> Ibid. lvi, 11. — <sup>6</sup> Ibid. xxii, 6.

<sup>1</sup> Rom. vi, 23. — <sup>2</sup> Hab. ii, 4; Rom. i, 17. — <sup>3</sup> II Cor. xii, 7.



la solde du péché, te prépares-tu à l'élever, ô justice humaine qui n'es que de l'orgueil sous le nom de justice? Pourquoi te prépares-tu à l'élever et à demander comme une solde qui te serait due, la vie éternelle en opposition avec la mort? C'est à la véritable justice qu'est due la vie éternelle; et si la justice est véritable, ce n'est pas de toi qu'elle vient; le Père des lumières la fait descendre d'en haut <sup>1</sup>. Pour la posséder, si toutefois tu la possèdes, il faut que tu l'aies reçue; qu'as-tu en effet que tu n'aies reçu <sup>2</sup>. C'est pourquoi, ô homme, si tu dois obtenir la vie éternelle, ce sera, il est vrai, la récompense de la justice, mais ce sera pour toi une grâce, car c'est aussi une grâce pour toi que la justice elle-même. Si la justice venait de toi, ce serait alors que la vie éternelle te serait donnée comme une pure récompense. Mais maintenant nous recevons tout de la plénitude divine, non-seulement la grâce par laquelle nous portons pieusement jusqu'à la fin tout le poids des travaux de cette vie, mais encore une autre grâce pour cette grâce, une grâce <sup>3</sup> qui nous fera vivre plus tard dans les douceurs d'un repos éternel. Rien de meilleur pour notre salut que la foi à cette doctrine, parce qu'il n'y a rien que l'intelligence comprenne avec plus de vérité, et nous devons écouter le Prophète lorsqu'il nous dit : « Si vous ne croyez pas vous ne comprendrez pas <sup>4</sup>. »

22. « Mais, ajoute notre adversaire, les hommes qui ne veulent pas vivre dans la justice et dans la foi diront pour leurs excuses : « Quel est notre tort en vivant mal, puisque nous n'avons pas reçu la grâce pour bien vivre? » Ceux qui vivent mal ne peuvent pas véritablement dire qu'ils ne font rien de mal, car ne rien faire de mal c'est bien vivre; mais si leur vie est mauvaise, c'est que leur fonds est mauvais, soit par suite du péché originel, soit à cause du mal qu'ils ont volontairement commis eux-mêmes. S'ils sont au rang des vases de colère formés pour la perdition où ils tombent justement, qu'ils se l'imputent à eux-mêmes : ils appartiennent à cette masse que Dieu a justement condamnée, à cause du péché d'un seul dans lequel tous ont péché. Mais s'ils font partie des vases de miséricorde qui sont tirés de la même masse et que Dieu n'a point voulu frapper du supplice qui leur était dû, qu'ils

ne s'enorgueillissent point, qu'ils glorifient plutôt Dieu lui-même qui leur a fait une miséricorde à laquelle ils n'avaient aucun droit; et « s'ils ont d'autres pensées Dieu les éclaircira <sup>1</sup>. »

23. Quelle pourra donc être leur excuse? Ce qu'ils peuvent dire, l'Apôtre se l'était brièvement objecté à lui-même, et d'avance il les avait fait parler : « Pourquoi se plaindre encore? Qui donc résiste à la volonté de Dieu? » C'est comme s'ils avaient dit : Pourquoi nous reproche-t-on d'offenser Dieu par une mauvaise vie, puisque nul ne peut résister à la volonté de celui qui nous a endurcis en nous refusant sa miséricorde? Si donc par cette excuse ils n'ont pas honte de contredire, non pas nous mais l'Apôtre, pourquoi ferions-nous difficulté de leur répéter de temps en temps ces paroles de l'Apôtre lui-même : « O homme, qui es-tu pour répondre à Dieu? Le vase d'argile dit-il au potier qui l'a formé : Pourquoi m'avez-vous fait ainsi? Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de tirer d'une même masse » justement condamnée « un vase d'honneur » à cause de sa miséricorde, « un vase d'ignominie » à cause de sa justice, « pour faire éclater les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde » en leur montrant la grandeur du bienfait qui leur est accordé, car le supplice réservé aux vases de colère était dû à tous également? Qu'il suffise au chrétien qui vit de la foi, qui ne voit encore rien que d'une manière imparfaite et qui sait peu <sup>2</sup>, qu'il lui suffise de savoir ou de croire que Dieu ne délivre personne que par une miséricorde gratuite en Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il ne condamne personne que par une exacte et véritable justice par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Pourquoi délivre-t-il celui-ci plutôt que celui-là? Qu'on en trouve la raison si on peut pénétrer dans la grande profondeur des jugements divins : mais, toutefois, qu'on prenne garde au précipice. Car y a-t-il de l'injustice en Dieu? Loin de nous cette pensée! Mais ses jugements sont impénétrables, et ses voies incompréhensibles.

24. C'est seulement de ceux qui ne sont plus enfants qu'on peut dire avec vérité : Ceux-ci n'ont pas voulu comprendre pour bien faire <sup>3</sup>; ceux-là, ce qui est pis, ont compris et n'ont point obéi. Il est écrit : « Le mauvais serviteur

<sup>1</sup> Jacq. 1, 17. — <sup>2</sup> 1 Cor. iv, 7. — <sup>3</sup> Jean, 1, 16.

<sup>4</sup> Is. vii, 9, selon les Septante.

<sup>1</sup> Philip. iii, 15. — <sup>2</sup> 1 Cor. xiii, 9, 10. — <sup>3</sup> Ps. xxxv, 4.

« ne sera point corrigé par des paroles; s'il « comprend il n'obéira pas <sup>1</sup>. » Pourquoi n'obéira-t-il pas sinon par sa très-mauvaise volonté? L'équité divine lui réserve une condamnation plus grande, car on redemande plus à qui on a plus donné <sup>2</sup>. C'est de ceux-là que l'Écriture dit qu'ils sont inexcusables : ils connaissent la vérité et ils persévèrent dans le mal. « Car la colère de Dieu s'est révélée du « haut du ciel contre l'impiété et l'iniquité de « tous les hommes qui retiennent la vérité « dans l'injustice, parce qu'ils ont connu ce « qu'on peut connaître de Dieu. Dieu le leur « a manifesté. Car les perfections invisibles de « Dieu, son éternelle puissance et sa divinité « sont devenues visibles dans ses ouvrages « depuis la création du monde, en sorte qu'ils « sont inexcusables. »

25. Si l'Apôtre déclare inexcusables ceux qui, ayant pu reconnaître dans les ouvrages de Dieu ses perfections invisibles, n'ont cependant pas obéi à la vérité, mais sont restés injustes et impies; parce qu'ils ont connu Dieu, « mais ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ne « lui ont pas rendu grâces <sup>3</sup>; » combien plus sont inexcusables ceux qui, instruits par la loi de Dieu, se font conducteurs des aveugles et se mêlent d'enseigner aux autres au lieu d'apprendre eux-mêmes, ceux qui prêchent qu'il ne faut pas voler et qui volent, et tombent dans les autres désordres que leur reproche saint Paul quand il dit : « C'est pourquoi, ô « homme qui que tu sois, qui condamnes les « autres, tu es inexcusable; en les condamnant tu te condamnes toi-même, car tu fais « les mêmes choses que tu condamnes <sup>4</sup>. »

26. Le Seigneur lui-même dit aussi dans l'Évangile : « Si je n'étais pas venu et que je « ne leur eusse point parlé, ils n'auraient pas « de péché; mais maintenant ils n'ont point « d'excuse de leur péché <sup>5</sup>. » Ils n'étaient pas sans péché, car ils en étaient chargés et des plus graves; mais le Seigneur veut dire que, s'il n'était pas venu, ils n'auraient pas été coupables de n'avoir pas cru en lui après l'avoir entendu. Ils n'ont pas l'excuse de pouvoir dire : nous n'avons pas entendu, c'est pourquoi nous n'avons pas cru. Tel est en effet l'orgueil de l'homme si confiant dans les forces de son libre arbitre, qu'il se croit excusé lorsqu'il croit pé-

cher par ignorance plus que par sa propre volonté.

27. Dans ce sens, l'Écriture divine appelle inexcusables ceux qui sont convaincus de pécher avec connaissance. Toutefois la justice de Dieu n'épargne pas non plus ceux qui n'ont pas entendu sa parole : « Quiconque, dit « l'Apôtre, aura péché sans la loi périra sans « la loi <sup>1</sup>. » Ceux-ci pensent trouver des excuses, mais Dieu ne les admet pas; il sait qu'il a fait l'homme droit, qu'il lui a donné le précepte de l'obéissance, et que le péché qui passe à la postérité d'Adam n'est que l'effet d'un mauvais usage du libre arbitre. Il ne faut pas dire qu'on soit damné sans avoir péché; car le péché d'Adam a passé dans tous les hommes; ils en sont coupables avant de commettre des fautes qui leur soient propres <sup>2</sup>. Tout pécheur est donc sans excuse, qu'il soit coupable du péché originel ou d'autres fautes ajoutées par sa propre volonté; qu'il sache ou qu'il ignore, qu'il juge ou ne juge pas : l'ignorance de ceux qui ne veulent pas entendre est sans aucun doute elle-même un péché; l'ignorance de ceux qui n'ont pas pu savoir est la peine du péché. Dans les uns et les autres ce n'est pas l'excuse qui est juste, c'est la condamnation.

28. Les divines Écritures déclarent inexcusables ceux qui ne pèchent pas par ignorance, mais avec connaissance, afin que, d'après le jugement de leur orgueil par lequel ils mettent tant de confiance dans les forces de leur propre volonté, ils se reconnaissent inexcusables à leurs propres yeux. Ils n'ont pas l'excuse de l'ignorance, et n'ont pas encore cette justice pour laquelle, selon eux, suffisait la puissance du libre arbitre. Mais celui à qui le Seigneur a accordé la grâce de savoir et d'obéir, a dit : « La loi donne la connaissance du péché <sup>3</sup>. Je « ne connais le péché que par la loi; car je « n'aurais pas connu la convoitise, si la loi « n'avait dit : Tu ne convoiteras point <sup>4</sup>. » Il n'a pas en vue l'homme ignorant de la loi qui prescrit, mais l'homme indigne de la grâce libératrice, lorsqu'il dit : « Je trouve du plaisir dans la loi de Dieu, selon l'homme intérieur <sup>5</sup>. » Cette connaissance de la loi et ce plaisir qu'il y trouve ne l'empêchent pas de s'écrier : « Malheureux homme que je suis! « qui me délivrera du corps de cette mort? « C'est la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-

<sup>1</sup> Ps. XXIX, 19.

<sup>2</sup> Luc, XII, 47, 48. — <sup>3</sup> Rom. I, 18-21.

<sup>4</sup> Rom. II, 1. — <sup>5</sup> Jean, XV, 22.

<sup>1</sup> Rom. II, 12. — <sup>2</sup> Ibid. V, 12.

<sup>3</sup> Rom. III, 20. — <sup>4</sup> Ibid. VII, 7. — <sup>5</sup> Ibid. VII, 22.



« Seigneur <sup>1</sup>. » Il n'y a donc que le Sauveur qui puisse nous guérir des plaies que nous a faites le meurtrier du genre humain. Il n'y a que la grâce du Rédempteur qui puisse délivrer des liens de l'esclavage ceux qui ont été vendus au péché.

29. Par conséquent, tous ces coupables qui cherchent à s'excuser dans leur corruption et leur iniquité subissent une très-juste punition, puisque ceux qui sont délivrés ne le sont que par grâce. Si l'excuse était juste, ce n'est point par grâce, c'est par justice qu'on serait délivré. Du moment que c'est par grâce seule, rien de juste n'a été trouvé dans l'objet de cette miséricorde, ni la volonté, ni les œuvres, ni même l'excuse : si celle-ci était fondée, la délivrance serait due au mérite et non à la grâce. Nous savons que la grâce du Christ délivre même quelques-uns de ceux qui disent : « Pourquoi se plaindre encore ? qui donc résiste à la volonté de Dieu ? » Si l'excuse était juste, c'est en considération de cette justice qu'ils seraient délivrés au lieu de l'être par une grâce gratuite ; et s'ils le sont par grâce, l'excuse n'est pas juste, car la grâce libératrice n'est véritablement grâce que quand elle n'est pas due selon la justice. Ainsi, ceux qui disent : « Pourquoi se plaindre encore ? qui donc résiste à la volonté de Dieu ? » sont dans la situation de l'homme insensé dont parle Salomon : « La folie de l'homme renverse ses voies, et dans son cœur il accuse Dieu <sup>2</sup>. »

30. Dieu forme, il est vrai, des vases de colère pour la perdition afin de montrer sa colère, de laisser voir sa puissance qui fait un bon usage des méchants, et afin de laisser éclater les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde formés pour un honneur qui n'est pas dû à la masse condamnée, mais qui est accordé par une libéralité de sa grâce ; toutefois, dans ces mêmes vases de colère formés pour une ignominie méritée, c'est-à-dire dans ces hommes qui ont été créés parce que leur nature est un bien, mais que le péché a voués au supplice, Dieu condamne le mal que la vérité réproouve à bon droit, et ne le fait pas. De même que la nature humaine, assurément très-digne de louange, est l'œuvre de la volonté de Dieu, ainsi le péché, assurément très-digne de condamnation, est l'œuvre de la volonté de l'homme. Cette volonté de l'homme a fait passer le vice héréditaire aux descendants

renfermés dans le père du genre humain quand il a péché ; on bien elle a gagné aussi d'autres vices, lorsque chacun a mal vécu dans la vie qui lui était propre. Mais qu'il s'agisse du péché originel ou des péchés que chacun amasse soit par ignorance, soit par refus de s'instruire, soit avec une pleine connaissance de la loi (ce qui ajoute beaucoup à la faute), nul n'est délivré et justifié que par la grâce de Dieu au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Cette grâce ne nous délivre pas seulement parce que les péchés nous sont remis, mais parce que c'est elle qui auparavant nous inspire la foi et la crainte de Dieu, et nous fait prier avec amour et utilité pour notre âme, jusqu'à ce que « nous soyons guéris de toutes nos langueurs, jusqu'à ce que notre vie soit rachetée de la corruption et que nous soyons couronnés dans la compassion et la miséricorde <sup>1</sup>. »

31. Nos adversaires craindraient d'accuser Dieu de faire acception de personnes si, dans une seule et même cause, on disait que sur les uns descend la miséricorde, et que sur les autres demeure la colère d'en-haut ; mais toute la force de leurs raisonnements tombe devant les enfants. Je ne parle pas de la condamnation qui atteint ceux-ci, tout nouveaux-nés qu'ils soient, et qui a fait dire à l'Apôtre que « par le péché d'un seul tous les hommes sont tombés dans la condamnation, » d'où l'on n'est délivré que par celui dont le même Apôtre a dit : « Par la justice d'un seul tous les hommes reçoivent la justification qui donne la vie <sup>2</sup> ; » je ne dirai donc rien de cette peine commune à tous, et me bornerai à une vérité sur laquelle nos adversaires demeurent d'accord avec nous, car ils sont contraints de céder à l'autorité évangélique ou plutôt à la foi unanime de tous les peuples chrétiens ; et cette foi proclame « qu'aucun enfant, s'il n'est régénéré par l'eau et l'Esprit, ne peut entrer dans le royaume des cieux <sup>3</sup>. » Qu'ils veuillent bien m'expliquer pourquoi, parmi ces enfants, les uns sortent de ce monde baptisés, pourquoi les autres, livrés à des mains infidèles, ou même appartenant à des parents chrétiens, exhalent leur dernier souffle avant d'avoir été présentés au baptême ? Diront-ils que ceci est une affaire de destinée et de hasard ? Je ne pense pas qu'ils en arrivent à une telle démence, tant qu'ils voudront conserver tant soit peu le nom de chrétiens.

<sup>1</sup> Rom. vii, 24. — <sup>2</sup> Prov. xix, 3.

<sup>3</sup> Ps. cx, 3, 4. — <sup>2</sup> Rom. v, 18. — <sup>3</sup> Jean, iii, 5.

32. Pourquoi donc pas un enfant n'entrera-t-il dans le royaume des cieux, s'il n'a pas reçu le baptême? S'est-il choisi lui-même les parents infidèles ou négligents de qui il devait naître? Que dirai-je des innombrables morts inopinées et subites par lesquelles disparaissent souvent des enfants, même des enfants de parents religieux, qui se trouvent ainsi enlevés à la grâce du baptême; tandis que, au contraire, des enfants nés de parents sacrilèges et ennemis du Christ, venant à tomber entre des mains chrétiennes, ne quittent pas ce monde sans avoir reçu le sacrement de la régénération? Que peuvent répondre ici ces gens qui veulent que des mérites humains précèdent la grâce, de peur de laisser croire que Dieu fasse acception de personnes? Quelles sont ici les bonnes œuvres antérieures? En trouverez-vous dans les enfants? mais il n'en est aucune qui leur soit propre, et les uns et les autres appartiennent à la masse condamnée. Regardez-vous du côté des parents? mais ceux dont les enfants sont morts subitement sans le baptême du Christ se recommandaient par de bonnes œuvres, et ceux dont les enfants ont obtenu la grâce baptismale par le soin de personnes chrétiennes, ne faisaient que le mal? Voilà donc la providence de Dieu, elle qui sait le nombre des cheveux de notre tête, et sans la volonté de laquelle un passereau ne tombe pas sur la terre<sup>1</sup>, elle que nul destin ne force, que nul accident fortuit n'arrête et que nulle iniquité ne corrompt; voilà la Providence qui ne dispose pas les choses pour que tous les enfants de ceux qui sont à lui, obtiennent par la régénération le céleste héritage, et qui parfois l'accorde à des enfants appartenant à des impies! Tel enfant, né d'une pieuse union, la joie des siens en arrivant au monde, est étouffé par une mère ou une nourrice endormie, et devient étranger à la foi de sa famille; tel autre, né du vice, exposé par la peur cruelle de sa mère, est recueilli et baptisé par la piété compatissante et la sollicitude chrétienne de personnes étrangères, et devient associé et participant au royaume éternel. Lorsqu'on aura réfléchi et médité sur ces choses, osera-t-on encore nous dire que Dieu, dans sa grâce, fait acception de personnes ou qu'il récompense des mérites antérieurs?

33. Nos adversaires pourront bien s'épuiser en efforts pour découvrir des œuvres bonnes

ou mauvaises dans les créatures en âge de raison : mais que diront-ils de ces enfants? Qu'a fait l'un, pour mériter d'être étouffé durant la nuit; l'autre, pour mériter les soins pieux auxquels il doit la grâce du baptême? Il leur faudra bien de l'orgueil et de l'aveuglement s'ils ne finissent pas par s'écrier avec nous : « O profondeur des richesses de la « sagesse et de la science de Dieu? Combien « ses jugements sont impénétrables et ses voies « incompréhensibles! » Que leur folle opiniâtreté ne s'en prenne donc plus à la miséricorde gratuite de Dieu : qu'ils permettent au Fils de l'Homme de chercher et de sauver ceux qui étaient perdus quelque soit leur âge<sup>1</sup>; qu'ils cessent de vouloir pénétrer dans les impénétrables jugements de Dieu, et de demander pourquoi, dans une même cause, la miséricorde descend sur l'un et la colère demeure sur l'autre.

34. Qui sont-ils pour répondre à Dieu? Quand Rebecca portait dans son sein les jumeaux qu'elle avait eus d'Isaac notre père, et que ceux-ci n'étant pas encore nés, n'avaient fait ni bien ni mal; n'est-ce pas Dieu qui, pour maintenir son décret d'élection, élection de grâce et non de justice, élection qui ne trouve pas les élus, mais les fait tels, dit à leur mère, non à cause de leurs œuvres, mais à cause de la volonté de celui qui appelle : « L'aîné sera « assujéti au plus jeune<sup>2</sup>? » Le bienheureux Apôtre, en confirmation de cette vérité, cite le témoignage du Prophète qui a dit bien longtemps après : « J'ai aimé Jacob, mais j'ai eu en « haine Esaü<sup>3</sup>; » afin de nous faire comprendre ce qui a été découvert dans la suite par le prophète, savoir ce qui était dans la prédestination de Dieu par la grâce avant la naissance de ces deux jumeaux. En effet, qu'est-ce que Dieu aimait en Jacob avant qu'il eût fait quelque chose de bon, si ce n'est le don gratuit de sa miséricorde? et haïssait-il autre chose que le péché originel dans Esaü qui, n'étant pas né, n'avait fait aucun mal? Il ne pouvait pas aimer dans l'un les œuvres de justice, qu'il n'avait pas faites encore, ni dans l'autre, haïr la nature humaine que lui-même avait créée bonne.

35. Lorsque nous pressons ainsi nos contradicteurs, il faut voir dans quels abîmes ils se précipitent pour échapper aux filets de la vérité. « Dieu, disent-ils, haïssait l'un et aimait

<sup>1</sup> Matth. x, 29, 30.

<sup>2</sup> Luc, xix, 10. — <sup>3</sup> Rom. ix, 10-13. — <sup>4</sup> Malach. i, 2, 3.



« l'autre avant qu'ils fussent nés, parce qu'il « prévoyait leurs œuvres futures. » Qui n'admirerait que l'Apôtre n'ait pas trouvé une aussi ingénieuse explication ? Il ne l'a pas vue quand il s'est proposé lui-même l'objection à laquelle on veut ici répondre; il ne s'est pas douté de quelque chose de si court, de si clair, de si vrai et de si décisif, selon nos adversaires. Il venait de se proposer une chose étonnante : pourquoi, sur deux enfants qui n'étaient pas encore nés et ne pouvaient faire ni bien ni mal, Dieu avait aimé l'un et haï l'autre ? Expriment alors la surprise que peut faire naître une telle question : « Que dirons-nous, de- « mande-t-il ? Y a-t-il en Dieu de l'injustice ? « Loin de là. » C'est bien ici qu'il aurait dû dire, comme nos adversaires : « Dieu prévoyait « les œuvres futures en assujétissant l'aîné au « plus jeune. » Il ne s'en est pas avisé ; mais pour que nul n'osât se glorifier de ses propres œuvres, il veut que ce qu'il a dit serve à relever la grâce et la gloire de Dieu. Après qu'il a dit : « loin de nous la pensée qu'il y ait de l'injus- « tice en Dieu ! » nous lui demandons en quel- que sorte comment il nous montre que l'assujétissement de l'aîné au plus jeune ne vient pas des œuvres mais de la vocation, et il répond : « C'est que le Seigneur a dit à Moïse : « J'aurai pitié de qui il me plaira d'avoir pitié, « et je ferai miséricorde à qui il me plaira de « faire miséricorde. Cela ne dépend donc ni de « celui qui veut ni de celui qui court, mais de « la seule miséricorde de Dieu <sup>1</sup>. » Où sont maintenant les mérites ? où sont les œuvres passées ou futures que les forces du libre arbitre ont dû ou doivent accomplir ? L'Apôtre pouvait-il s'expliquer plus clairement sur la gratuité de la grâce, c'est-à-dire sur la véritable grâce ? Dieu ne change-t-il pas en folie la sagesse des hérétiques ?

36. Quel était le dessein de l'Apôtre en citant l'exemple des deux jumeaux ? que s'efforçait-il de persuader ? que désirait-il graver dans l'esprit ? Ce que la démenche combat, ce que l'orgueil ne comprend point, ce que refusent de connaître ceux qui, ignorant la justice de Dieu et voulant établir la leur propre, ne se sont point soumis à la justice de Dieu <sup>2</sup>. Il ne pensait en effet qu'à la grâce elle-même, et c'est pour cela qu'il mettait si haut les enfants de la promesse. Car ce que Dieu promet, Dieu seul le fait. Que l'homme promette et que

Dieu fasse, il y a là quelque raison et quelque vérité ; mais que l'homme se vante de faire ce que Dieu aura promis, c'est ce qu'un orgueil impie peut seul imaginer.

37. Isaac, fils d'Abraham, est donc le premier que saint Paul nous montre comme ayant figuré les fils de la promesse. Car l'ouvrage de Dieu apparaît clairement dans cet enfant. Il n'arrive pas au monde selon l'ordre accoutumé de la nature, mais il est engendré par la stérilité et la vieillesse ; pour nous apprendre que les enfants de Dieu promis pour l'avenir, devraient leur naissance non point à l'homme mais à Dieu. « C'est d'Isaac, dit l'Apôtre, que « sortira la race qui doit porter ton nom, « c'est-à-dire : ce ne sont pas les enfants selon « la chair qui sont enfants de Dieu ; mais ce « sont les enfants de la promesse qui sont « comptés dans la postérité. Car voici les « termes de la promesse : Je viendrai en ce « même temps, et Sara aura un fils. Et cela ne « se voit pas seulement dans Sara, ajoute « l'Apôtre, mais aussi dans Rébecca qui eut « deux enfants à la fois d'Isaac notre père <sup>1</sup>. » Pourquoi dire que les deux enfants de Rébecca naquirent ensemble ? N'est-ce pas pour nous faire entendre que Jacob ne pouvait se glorifier ni de ses propres mérites ni des mérites de ses autres parents, ni même des mérites qu'aurait pu acquérir son père en se sanctifiant davantage, et qu'il n'avait pas le droit de dire que Dieu l'avait aimé parce que son père était alors d'une plus pieuse vie ? Les deux enfants furent formés en même temps dans le sein maternel ; les mérites du père et de la mère se trouvaient donc les mêmes pour Jacob que pour Esaü, et quels qu'aient pu être les volontés et les sentiments de la mère pendant qu'elle les portait, jusqu'au moment où elle les mit au monde, ces volontés et ces sentiments étaient les mêmes pour l'un que pour l'autre.

38. Remarquons donc l'intention de l'Apôtre ; il veut montrer ce que c'est que la grâce, et ne veut pas que celui dont il est dit : « J'ai « aimé Jacob, » se glorifie autrement que dans le Seigneur. Les deux enfants ayant eu un même père, une même mère, ayant été conçus au même moment, Dieu aime l'un et haï l'autre avant qu'ils aient pu rien faire de bien ou de mal ; Jacob doit donc comprendre que c'est par pure grâce qu'il a été tiré de la masse d'iniquité originelle où son frère, dont l'état était

<sup>1</sup> Rom. ix, 16 — <sup>2</sup> Rom. ix, 3.

<sup>1</sup> Rom. ix, 18.

auparavant le sien, a mérité d'être condamné par la justice. « Avant qu'ils fussent nés<sup>1</sup>, et « qu'ils eussent fait ni bien ni mal, afin que le « décret de Dieu demeurât ferme selon son « élection; et non à cause de leurs œuvres, « mais par la volonté de celui qui appelle, il fut « dit : l'aîné sera assujéti au plus jeune. »

39. Le même Apôtre fait voir très-clairement dans un autre endroit que nulle œuvre méritoire ne précède l'élection de la grâce. « De « même donc, dit-il, en ce temps aussi un reste « a été sauvé selon l'élection de grâce. Si c'est » par la grâce, ce n'est donc point par les œuvres; autrement la grâce ne serait plus « grâce<sup>2</sup>. » Saint Paul cite à l'appui de cette grâce ce passage du Prophète : « J'ai aimé Jacob, j'ai haï Esau; » et il ajoute : « Que dirons-nous ? est-ce qu'il y a de l'injustice en Dieu ? « Loin de nous cette pensée ! » Pourquoi écarte-t-il cette pensée ? Est-ce à cause des œuvres des deux enfants que Dieu aurait connues d'avance ? Loin de nous une telle explication ! Car Dieu a dit à Moïse : « J'aurai pitié de qui il me plaira « d'avoir pitié, et je ferai miséricorde à qui il « me plaira de faire miséricorde. Cela ne dépend « ni de celui qui veut ni de celui qui court, mais « de la seule miséricorde de Dieu<sup>3</sup>. » Et pour que les vases d'honneur apprennent des vases d'ignominie quelle miséricorde Dieu leur a faite en les tirant de la masse condamnée, l'Apôtre cite ces paroles du Seigneur à Pharaon : « Je « t'ai suscité pour faire éclater en toi ma puissance et pour que mon nom soit glorifié par « toute la terre<sup>4</sup>. » Et, tirant une double conclusion : « Il est donc vrai, dit-il, qu'il fait miséricorde à qui il veut, et qu'il endureit « qui il veut : ainsi fait celui en qui il n'y a pas d'injustice. Il fait miséricorde par un don gratuit ; il endureit par une punition méritée.

40. Que l'infidèle dans son orgueil ou le coupable qui veut s'accuser dise encore : « Pourquoi se plaindre ? qui donc résiste à la volonté « de Dieu ? » et il entendra cette réponse qui lui convient : « Qui es-tu, ô homme ! pour venir « tester à Dieu<sup>5</sup> ? » et le reste que je crois avoir suffisamment établi. Qu'il entende ces paroles et ne les méprise pas. S'il les méprise, qu'il voie dans ce mépris même une preuve de son endurcissement ; s'il ne les méprise pas, qu'il se croie assisté de Dieu pour ne pas les mépriser : mais l'endurcissement est une

punition méritée, et le secours une grâce.

41. Nous avons déjà montré par quel aveuglement on veut que Dieu ait aimé Jacob et haï Esau parce qu'il savait d'avance les œuvres futures des deux enfants du patriarche Isaac qui arrivèrent à la vieillesse. Dira-t-on aussi, d'enfants qui meurent, que si Dieu accorde à l'un le bienfait du baptême, et ne l'accorde pas à l'autre, c'est qu'il prévoyait leurs œuvres futures ? Qu'est-ce que c'est que des œuvres futures qui ne doivent pas être ?

42. « Mais, dit-on, en ce qui touche les enfants « que Dieu enlève de ce monde, il prévoit « quelle eût été la conduite de chacun d'eux « s'ils eussent vécu ; il fait mourir sans baptême celui dont il sait que la vie eût été mauvaise, punissant en lui, non pas ce qu'il a fait « mais ce qu'il devait faire de mal. » Si donc Dieu punit même le mal qui n'a pas été commis, nos adversaires reconnaîtront d'abord combien ils ont tort de promettre que les enfants morts sans baptême ne tomberont pas dans la damnation, puisqu'ils ne sont pas baptisés en vue du mal qu'ils auraient fait s'ils eussent vécu : ils seront damnés sans aucun doute en vue de cette vie mauvaise, si Dieu punit même le mal qu'on eût commis si on eût vécu. Ensuite, si Dieu accorde la grâce du baptême à ceux dont il sait d'avance la bonne vie, pourquoi ne les laisse-t-il pas dans une vie qu'ils auraient ornées de bonnes œuvres ? et pourquoi, parmi ceux qui reçoivent le baptême, y en a-t-il qui finissent par vivre fort mal et qui parfois vont jusqu'à l'apostasie ? Si les péchés qui ne sont pas encore commis sont punis avec justice, pourquoi Dieu, sachant d'avance que nos premiers parents pécheraient, ne les a-t-il pas chassés du paradis, afin qu'ils ne profanassent point la sainteté de ce lieu ? Que sert-il à l'homme d'être enlevé de bonne heure de ce monde, « de peur que le mal ne change son « cœur et que la fausseté ne trompe son âme<sup>1</sup>, » si Dieu punit ce qu'il doit faire quoiqu'il ne l'ait pas fait ? Enfin pourquoi Dieu n'accorde-t-il pas plutôt la grâce de la régénération baptismale à l'enfant qui va mourir et qui, s'il eût vécu, eût fait le mal, afin que les péchés qu'il devait commettre lui soient remis par le baptême ? Qui oserait soutenir que Dieu ne puisse pas effacer par le baptême ce qu'on prétend qu'il peut punir dans ceux qui ne le reçoivent pas ?

<sup>1</sup> Rom. ix, 11-13. — <sup>2</sup> Rom. xi, 5, 6. — <sup>3</sup> Ibid. ix, 15, 16. — Ibid. ix, 17. — <sup>4</sup> Ibid. ix, 7-23.

<sup>1</sup> Sag. iv, 11.



43. Mais en disputant contre ceux qui, battus de tous côtés, s'efforcent de nous persuader que Dieu est le vengeur des péchés qui ne sont point encore commis, nous craignons qu'on ne nous accuse d'inventer contre eux des extravagances : on ne voudra pas les croire d'un esprit assez grossier pour avoir des opinions pareilles, ou pour essayer de les persuader à d'autres. Je dois déclarer pourtant que si je ne leur avais pas entendu dire ces choses, je n'aurais pas pris la peine de les réfuter. Car ils sont vivement pressés par l'autorité des Livres divins et par l'ancienne et ferme coutume de l'Eglise dans le baptême des enfants. En effet, lorsque les enfants sont exorcisés et que ceux qui les présentent répondent en leur nom qu'ils renoncent au démon, on voit bien que le baptême les délivre de la puissance du mal. Mais nos contradicteurs ne trouvant pas d'issue pour se sauver, se précipitent dans la folie plutôt que de changer de sentiment.

44. Ils se croient très-habiles lorsqu'ils nous disent encore : « Comment un péché effacé dans les parents par la grâce du baptême peut-il passer dans leurs enfants ? » Comme si la génération charnelle pouvait ne pas avoir ce que la régénération spirituelle est seule capable d'effacer ! ou comme si le baptême guérissait immédiatement la maladie de la concupiscence de même qu'il enlève la tache du péché ! Ce n'est pas en naissant, c'est en renaissant par la grâce qu'on est purifié de la souillure originelle. C'est donc à cause de cette concupiscence que, même en recevant le jour de ceux qui ont été régénérés, on demeure dans les liens du péché, si on n'est pas régénéré soi-même. Quelque difficulté qu'il y ait dans cette question, les ouvriers du champ du Christ ne laissent pas de baptiser les enfants des fidèles et des infidèles pour la rémission des péchés ; de même que les cultivateurs occupés de la greffe, entent ce qui vient de l'olivier franc comme ce qui vient de l'olivier sauvage, afin de convertir les oliviers sauvages en bons oliviers. Et si on demande au paysan pourquoi de l'olivier franc comme de l'olivier sauvage il ne sort également que des sauvages, il n'en continue pas moins à greffer, quoiqu'il ne puisse pas répondre à cette question. Autrement s'il ne regarde comme de bons oliviers que les rejetons sortis de l'olive elle-même, il sera puni de son erreur par la stérilité amère de son champ tout entier.

45. Ecrasés sous le poids de la vérité, nos adversaires se sont laissés aller à de pitoyables imaginations. La vérité les pressait de toutes parts, car le Seigneur est fidèle dans ses paroles, et ce n'est point par un mensonge que l'Eglise baptise les enfants pour la rémission du péché ; c'est la foi qui fait agir et ce qui est dit est fait. Quel chrétien ne trouverait donc ridicules les nouvelles raisons de nos adversaires ? Ils disent : « Il est bien vrai que les enfants, par la bouche de ceux qui les présentent, répondent qu'ils croient à la rémission des péchés ; mais ils ne croient pas que les péchés leur soient remis à eux-mêmes ; ils croient que dans l'Eglise ou dans le baptême ils sont remis à ceux qui en ont, nullement à ceux qui n'en ont pas. » Aussi nos contradicteurs ne veulent point que si les enfants reçoivent le baptême pour la rémission des péchés, ce n'est pas que des péchés leur soient remis véritablement, puisque, selon eux, ces enfants n'en ont pas ; c'est qu'ils reçoivent, quoique sans péché, le baptême qui remet les péchés à tous les pécheurs. »

46. Peut-être sera-t-il répondu avec plus de loisir et plus à fond à ces continuels artifices. Toutefois nos adversaires, malgré toute leur habileté, ne trouvent rien à répondre à ces exorcismes et à la pratique de l'Eglise de souffler sur les enfants. Ceci ne serait qu'une cérémonie menteuse si le démon ne les tenait pas en sa puissance ; mais si les enfants sont au pouvoir du démon et qu'on ait raison de les exorciser et de souffler sur eux, par où le démon les retient-il sous son empire, si ce n'est par le péché, car il est lui-même le prince des péchés ? Si donc la honte empêche nos adversaires de soutenir que les pratiques de l'Eglise ne soient ici qu'un mensonge, qu'ils avouent que les enfants eux-mêmes sont au nombre de ceux que le Sauveur est venu chercher, parce qu'ils étaient perdus : ce qui ne peut être cherché, ni retrouvé que par la grâce, n'était perdu qu'à cause du péché. Mais rendons grâces à Dieu de ce qu'au moins nos adversaires, en soutenant qu'aucun péché n'est remis dans les enfants, reconnaissent que les enfants croient par le cœur et la bouche de ceux qui les présentent au baptême. De même qu'ils admettent que les enfants doivent être baptisés, à cause de ces paroles du Seigneur : « Celui qui ne sera pas régénéré par l'eau et l'Esprit-Saint

« n'entrera pas dans le royaume des cieux <sup>1</sup>, » de même ils soumettent leurs pensées à ces paroles du divin Maître : « Celui qui ne croira pas sera condamné <sup>2</sup>. » Ils avouent ainsi que les enfants renaissent par le ministère de ceux qui les baptisent, et qu'ils croient par la bouche et le cœur de ceux qui répondent pour eux. Qu'ils osent donc dire que l'innocent sera condamné par la justice de Dieu, et c'est pourtant ce qui arriverait si le péché originel n'existait pas.

47. Si ce discours est trop étendu pour votre peu de loisir, pardonnez-le moi ; il a fallu que moi-même j'interrompisse des travaux dont le poids remplit mes jours pour vous écrire cette lettre et répondre aux témoignages de bienveillance que vous me donnez dans la vôtre. Dans le cas où vous viendriez à apprendre quelque autre chose dont nos adversaires se seraient armés contre la foi catholique, veuillez m'en faire part ; informez-moi aussi de tout ce que la fidélité de votre zèle pastoral vous inspire pour défendre la portion faible du troupeau du Seigneur contre leurs agressions. L'inquiétude où nous tiennent les hérétiques nous fait sortir de notre indolence et pousse notre esprit à une plus grande et plus profonde étude des Ecritures, pour que nous puissions mieux défendre le berceau du Christ ; c'est ainsi que, par la grâce abondante du Sauveur, Dieu change en secours, pour son Eglise, les entreprises de ses ennemis, car nous savons que « tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu <sup>3</sup>. » Vivez toujours en Dieu et souvenez-vous de nous, mon très-cher frère.

### LETTRE CXCIV.

(Année 418.)

Ces lignes sont un grand hommage de saint Jérôme à saint Augustin ; on sent que nul vestige des dissidences du passé ne demeure dans l'âme du solitaire de Bethléem ; il ne voit plus que les grands services rendus à la cause de la vérité par l'évêque d'Hippone, et surtout des victorieux combats d'Augustin dans la question pélagienne.

#### JÉRÔME AU SEIGNEUR ET BIENHEUREUX PAPE AUGUSTIN.

En tout temps j'ai honoré, comme il convient, votre béatitude, et j'ai aimé le Dieu sauveur qui fait en vous sa demeure. Mais maintenant si c'est possible, j'ajoute quelque chose à ce qui déborde ;

je ne puis plus passer une heure sans prononcer votre nom. Vous êtes demeuré ferme, avec l'ardeur de la foi, contre les vents déchainés ; vous avez mieux aimé, autant qu'il a été en votre pouvoir, vous sauver seul de Sodome que de rester avec ceux qui périssaient. Votre sagesse sait ce que je dis. Courage ! votre nom est illustre dans l'univers. Les catholiques vous vénèrent et vous admirent comme le restaurateur de l'ancienne foi ; et ce qui est le signe de la plus grande gloire, vous êtes détesté par les hérétiques ; ils me poursuivent d'une égale haine, et, ne pouvant nous tuer par l'épée, ils nous tuent par leurs souhaits. Que la bonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous garde en pleine santé et vous fasse souvenir de moi, ô vénérable seigneur et bienheureux pape !

### LETTRE CXCVI.

(Année 418.)

Saint Augustin distingue dans le judaïsme ce qui est aboli et ce qui subsiste toujours ; il développe la doctrine de saint Paul sur la différence entre les juifs selon la chair et les juifs selon l'esprit ; il montre que, depuis le Nouveau Testament, le chrétien seul est le véritable israélite, et que l'israélite de race ne l'est que de nom parce qu'il a perdu le bénéfice des promesses divines.

#### AUGUSTIN A SON BIENHEUREUX SEIGNEUR ASELLICUS, SON FRÈRE ET COLLÈGE DANS L'ÉPISCOPAT, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Le vénérable primat Donatien <sup>4</sup> a bien voulu m'envoyer la lettre qu'il a reçue de votre sainteté sur le danger de tomber dans le judaïsme, et m'a vivement demandé d'y répondre. Ne voulant pas lui déplaire, je fais ce qu'il désire, autant que je le puis avec l'aide du Seigneur ; votre charité ne trouvera point mauvais, je l'espère, que je n'aie pas refusé d'obéir à celui que nous vénérons tous les deux pour ses mérites.

2. L'Apôtre Paul nous apprend que les chrétiens, surtout ceux qui viennent des gentils, ne doivent pas judaïser : « Je dis à Pierre de ~~vant~~ tout le monde : Si vous, qui êtes juif, vous vivez comme les gentils et non comme les juifs, pourquoi forcez-vous les gentils à judaïser ? » Et l'Apôtre ajoute : « Nous sommes, nous, juifs de naissance, et non des pécheurs issus des gentils. Cependant, sachant qu'on n'est pas justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ, nous croyons aussi nous-mêmes en Jésus-Christ pour être justifiés par la foi que nous avons en lui et non par les œuvres de la loi, parce

<sup>1</sup> Jean, III, 5. — <sup>2</sup> Marc, XVI, 16. — <sup>3</sup> Rom. VIII, 28.

<sup>4</sup> Primat de la province Bisacène.



« que nul homme ne sera justifié par les œuvres de la loi <sup>1</sup>. »

3. Ni ces œuvres de la loi qui se rapportent aux anciens sacrements et que les chrétiens n'observent pas, depuis la manifestation du Testament nouveau, comme la circoncision, le repos charnel du sabbat et l'abstinence de certaines viandes, l'immolation des animaux dans les sacrifices, la néoménie <sup>2</sup>, les pains azymes et autres cérémonies du même genre; ni le précepte qui défend de convoiter <sup>3</sup>, précepte qui, sans aucun doute, est aussi une loi pour les chrétiens, aucune de ces choses ne justifie l'homme que par la foi en Jésus-Christ et la grâce de Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Saint Paul l'exprime ainsi : « Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ? Loin de nous cette pensée ! Mais je n'ai connu le péché que par la loi ; car je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi n'avait dit : Tu ne convoiteras pas. Or, à l'occasion du commandement, le péché a produit en moi toute concupiscence : car sans la loi le péché était mort. Et moi je vivais autrefois sans loi. Mais, le commandement étant survenu, le péché a commencé à revivre, et moi je suis mort ; et il s'est trouvé que le commandement qui devait servir à me donner la vie, a servi à me donner la mort. Car, à l'occasion du commandement, le péché m'a séduit et m'a tué par le commandement même. Ainsi la loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. Quoi donc ? ce qui était bon est-il devenu mortel pour moi ? Nullement : mais c'est le péché qui, pour faire paraître sa corruption, m'a donné la mort par une chose qui était bonne ; en sorte que, par le commandement même, le péché s'est fortifié sans mesure. Car nous savons que la loi est spirituelle ; mais moi je suis charnel, étant vendu pour être assujéti au péché. Aussi je ne comprends pas ce que je fais, parce que je ne fais pas le bien que je veux, et qu'au contraire je fais le mal que je hais. Or, si je fais ce que je ne veux pas, je consens à la loi et je reconnais qu'elle est bonne <sup>4</sup>. »

4. Nous voyons dans ces paroles de l'Apôtre que non-seulement la loi n'est pas le péché, mais encore qu'elle est sainte, et que le com-

mandement par lequel il a été dit : « Tu ne convoiteras pas, » est saint, juste et bon. Mais le péché trompe parce qu'il y a de bon dans le commandement même et tue à cause de cela ceux qui, étant charnels, pensent pouvoir, avec leurs propres forces, accomplir la loi spirituelle ; ils deviennent ainsi, non-seulement pécheurs, ce qu'ils seraient même sans avoir reçu la loi, mais encore prévaricateurs, ce qu'ils ne seraient pas sans la connaissance de la loi. L'Apôtre dit en effet dans un autre endroit : « Là où la loi n'est pas, il n'y a pas de prévarication <sup>1</sup>. » « La loi est donc survenue, comme il dit ailleurs, pour que le péché abondât. Mais où abondait le péché a surabondé la grâce <sup>2</sup>. »

5. Ainsi l'avantage de la loi c'est de montrer l'homme à lui-même, afin qu'il connaisse sa faiblesse et qu'il voie comment la prohibition accroît la concupiscence charnelle au lieu de la guérir. On désire toujours plus ardemment ce qui est défendu, lorsqu'on demeure charnel en présence d'une prescription spirituelle. Mais ce n'est point par la loi elle-même, c'est par la grâce qu'on devient spirituel pour l'accomplissement de la loi spirituelle ; c'est-à-dire que ce n'est point par l'effet d'un commandement, c'est par un bienfait ; ce n'est point par la lettre qui ordonne, c'est par l'Esprit qui vient en aide. Mais l'homme intérieur commence à se renouveler selon la grâce <sup>3</sup>, afin de faire ce qu'il aime, et de ne donner pas son consentement à la chair lorsqu'elle fait ce qu'il hait ; il ne s'agit pas d'éteindre entièrement la concupiscence, il s'agit de ne plus se laisser aller à ses désirs. En vérité c'est là une si grande chose que si elle s'accomplissait de toute manière, et que si, malgré nos désirs de péché tant que nous sommes dans le corps de cette mort, nous ne donnions notre consentement à aucun d'eux, nous n'aurions plus à dire à notre Père qui est aux cieux : « Pardonnez-nous nos offenses <sup>4</sup>. » Pourtant nous ne serions jamais comme nous serons quand ce corps mortel aura revêtu l'immortalité : car alors non-seulement nous n'obéirons plus à aucun désir de péché, mais il n'y aura plus en nous de désirs auxquels il faille résister.

6. Présentement donc lorsque l'Apôtre dit que « ce n'est pas lui qui fait ce qu'il n'aime

<sup>1</sup> Gal. II, 14-16.

<sup>2</sup> La fête des Nouvelles lunes.

<sup>3</sup> Exode, XX, 17. — <sup>4</sup> Rom. VII, 7-16.

<sup>1</sup> Rom. IV, 15. — <sup>2</sup> Ibid. V, 20. — <sup>3</sup> II Cor. IV, 16. — <sup>4</sup> Math. VI, 12.

« pas, mais que c'est le péché qui habite en « lui <sup>1</sup>, » il parle de la concupiscence de la chair, qui opère en nous ses mouvements, même quand nous ne leur obéissons pas, « quand le péché ne règne point dans notre « corps mortel et que nous n'obéissons pas « à ses désirs, et que nous n'abandonnons pas « nos membres au péché comme des armes « d'iniquité <sup>2</sup>. » En marchant avec persévérance dans cette justice non encore accomplie, nous parviendrons à sa consommation; heureux état où il n'y a plus de concupiscence de péché à réprimer et à refréner, où il n'y a plus même de désir de péché. C'est ce que la loi dit dans ces paroles : « Tu ne convoiteras pas : » elle n'a pas entendu que nous puissions ici-bas parvenir à cette perfection; elle a marqué le but vers lequel nous devons tendre. Ceci ne se fait point par la loi qui le commande, mais par la foi qui l'obtient; non point par la lettre qui prescrit, mais par l'Esprit qui donne; non point par les mérites des œuvres de l'homme, mais par la grâce du Sauveur. C'est pourquoi l'avantage de la loi est de convaincre l'homme de sa faiblesse, et de l'obliger à implorer le remède de la grâce qui est dans le Christ. « Quiconque aura invoqué le nom du Seigneur « sera sauvé <sup>3</sup>. Comment invoqueront-ils Celui « en qui ils ne croient pas? Comment croiront- « ils en Celui dont ils n'ont pas entendu par- « ler <sup>4</sup>? » C'est pourquoi l'Apôtre conclut un peu après : « La foi vient donc par ce qu'on a « entendu; et l'on entend par la prédication de « la parole du Christ <sup>5</sup>. »

7. Puisqu'il en est ainsi, ceux qui se réjouissent charnellement d'être israélites et se glorifient dans la loi en dehors de la grâce du Christ, sont ceux dont l'Apôtre a dit que « ne « connaissant pas la justice de Dieu et voulant « établir la leur propre, ils ne se sont point « soumis à la justice de Dieu <sup>6</sup>. » La justice de Dieu dont parle ici l'Apôtre, c'est celle qui vient de Dieu à l'homme; il entend par justice humaine celle que les juifs regardaient comme pouvant leur suffire pour observer les commandements sans le secours de celui qui a donné la loi. Leurs pareils sont ceux qui, tout en se disant chrétiens, se montrent ennemis de la grâce du Christ en prétendant qu'ils accomplissent les préceptes divins avec les seules forces humaines; c'est ainsi que, ne connais-

sant pas non plus la justice de Dieu, et voulant établir la leur propre, ils ne se soumettent pas à la justice de Dieu, et, sans être juifs de nom, ils le sont par leur erreur. Ces gens-là avaient trouvés pour chefs Pélage et Célesius, promoteurs ardents de cette doctrine impie. Un juste jugement de Dieu, par le soin vigilant de ses fidèles serviteurs, les a récemment exclus de la communion catholique; à cause de leur cœur impénitent, ils persistent encore dans des erreurs condamnées.

8. Quiconque cherche à se séparer de ce judaïsme charnel et animal, et par conséquent blâmable et condamnable, ne doit pas se borner à rejeter ces vieilles observances qui ont cessé d'être nécessaires depuis que, par la révélation du Nouveau Testament, les choses dont elles étaient les figures prophétiques se sont accomplies, et qu'on ne peut plus être condamné pour le manger et le boire, pour les fêtes de la néoménie et du sabbat, ombres des choses à venir; il doit pratiquer ce qui est prescrit dans la loi pour former les mœurs des fidèles, c'est-à-dire pour que « renonçant à « l'impiété et aux désirs du siècle, nous vivions « dans ce siècle avec tempérance, justice et « piété <sup>7</sup>, » et ce précepte de la loi que l'Apôtre recommande avec le plus de soin : « tu ne con- « voiteras point, » et tout ce qui, sans aucune figure, nous commande d'aimer Dieu et le prochain, cet abrégé de la loi et des prophètes comme l'a dit Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même <sup>8</sup>; il reçoit, il aime toutes ces prescriptions, il croit à la nécessité de les suivre, si bien qu'il ne s'attribue pas à lui-même le progrès qu'il y fait, mais à la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

9. Cependant on demande avec raison si, en se montrant de la sorte un véritable et sincère chrétien, on peut encore être appelé juif ou israélite. Si on l'entend dans le sens spirituel et non point charnel, on ne doit pas porter ce nom habituellement, il faut seulement en retenir la signification spirituelle : sans cela on s'exposerait à tomber dans une équivoque que ne distinguerait point le langage ordinaire et l'on paraîtrait faire profession de ce qu'il y a de plus contraire au nom chrétien. Le bienheureux Apôtre a lui-même résolu cette question de savoir si celui qui est chrétien peut être censé également juif ou israélite. « Ce n'est pas, « dit-il, que la circoncision ne soit utile, si tu

<sup>1</sup> Rom. vii, 17 — <sup>2</sup> Ibid. vi, 12, 13. — <sup>3</sup> Joël, ii, 32; Act, ii, 21. — <sup>4</sup> Rom. x, 11. — <sup>5</sup> Ibid. x, 17. — <sup>6</sup> Ibid. x, 3.

<sup>7</sup> Colos. ii, 16, 17. — <sup>8</sup> Tite, ii, 12. — <sup>9</sup> Matth. xxii, 40.



« accomplis la loi; mais si tu la violes, tout  
 « circoncis que tu es, tu deviens incirconcis. Si  
 « donc un homme incirconcis garde les pré-  
 « ceptes de la loi, n'est-il pas vrai que, tout  
 « incirconcis qu'il est, il sera considéré comme  
 « circoncis? et celui qui, étant naturellement  
 « incirconcis, accomplit la loi, te condamnera,  
 « toi qui, avec la lettre de la loi et de la circon-  
 « cision, es transgresseur de la loi. Car le juif  
 « n'est pas celui qui l'est au dehors; et la cir-  
 « concision n'est pas celle qui se fait sur la  
 « chair et qui n'est qu'extérieure. Mais le juif  
 « est celui qui l'est intérieurement; la circon-  
 « cision est celle du cœur, qui se fait par l'es-  
 « prit, et non par la lettre; et ce juif tire sa  
 « gloire, non des hommes, mais de Dieu <sup>1</sup>. »  
 Puisque l'Apôtre loue ce juif qui en porte la  
 marque au plus profond de l'âme, non point  
 dans la circoncision de la chair, mais dans la  
 circoncision du cœur, ce juif par l'esprit et non  
 par la lettre, quel est-il, si ce n'est le chrétien?

10. Nous sommes donc juifs, non selon la  
 chair, mais selon l'esprit; comme nous sommes  
 la postérité d'Abraham non pas selon la chair,  
 ainsi que ceux qui se vantent d'en porter le  
 nom, mais par l'esprit de foi selon lequel cette  
 descendance orgueilleuse n'appartient plus à  
 Abraham. Car nous savons que nous sommes  
 la race que Dieu promit à Abraham lorsqu'il  
 lui dit : « Je l'ai établi le père de beaucoup de  
 « nations <sup>2</sup>. » Et nous savons aussi tout ce qu'en  
 dit l'Apôtre : « Nous déclarons, dit-il, que la foi  
 « d'Abraham lui a été imputée à justice. Quand  
 « donc lui a-t-elle été imputée? est-ce après ou  
 « avant sa circoncision? Ce n'est pas après,  
 « c'est avant. Abraham a reçu la marque de  
 « la circoncision comme le sceau de la justice  
 « qu'il avait eue par la foi lorsqu'il était encore  
 « incirconcis, pour être le père de tous ceux  
 « qui croient sans être circoncis, afin que la foi  
 « leur soit imputée à justice, et le père des cir-  
 « concis qui non-seulement ont reçu la circon-  
 « cision, mais qui suivent aussi les traces de la  
 « foi de notre père Abraham avant qu'il fût  
 « circoncis. » Et un peu plus bas : « Ainsi c'est  
 « à la foi qu'est attachée la promesse, afin  
 « qu'elle soit gratuite et assurée à tous les en-  
 « fants d'Abraham, non-seulement à ceux qui  
 « ont reçu la loi, mais encore à ceux qui sui-  
 « vent la foi d'Abraham, qui est le père de  
 « nous tous, selon qu'il est écrit : Je l'ai établi  
 « le père de beaucoup de nations <sup>3</sup>. » L'Apôtre

dit encore dans son épître aux Galates :  
 « Comme Abraham crut à la parole de Dieu, et  
 « sa foi lui fut imputée à justice. Comprenez  
 « donc que ceux qui ont la foi sont les enfants  
 « d'Abraham. C'est avec la connaissance pro-  
 « phétique que Dieu justifierait les nations par  
 « la foi, que l'Écriture a dit à Abraham : Tou-  
 « tes les nations seront bénies en toi : ce sont  
 « donc ceux qui ont la foi qui sont bénis avec  
 « le fidèle Abraham <sup>4</sup>. » L'Apôtre dit ensuite  
 dans la même épître : « Mes frères, je parle  
 « d'après ce qui se passe chez les hommes.  
 « Lorsque le testament d'un homme est ratifié,  
 « nul ne peut l'annuler, ni rien y ajouter. Les  
 « promesses de Dieu ont été faites à Abraham  
 « et à sa race; il n'a pas été dit : à ceux de sa  
 « race comme si on parlait de plusieurs; mais,  
 « comme si on ne parlait que d'un seul : Et à  
 « celui qui naîtra de toi, c'est-à-dire au  
 « Christ <sup>5</sup>. » Et après : « Vous tous, vous n'êtes  
 « qu'un en Jésus-Christ; or, si vous êtes au  
 « Christ, vous êtes de la race d'Abraham, les  
 « héritiers selon la promesse <sup>6</sup>. »

11. D'après cette interprétation de l'Apôtre,  
 les juifs qui ne sont pas chrétiens ne sont  
 pas enfants d'Abraham, quoiqu'ils descen-  
 dent de lui selon la chair. Lorsqu'il nous  
 dit : « Comprenez donc que ce sont ceux qui  
 « ont la foi qui sont enfants d'Abraham, »  
 il nous fait entendre que ceux qui n'ont  
 pas la foi ne sont pas enfants d'Abraham.  
 Si donc Abraham n'est pas le père des juifs de  
 la même manière qu'il est le nôtre, que leur  
 sert-il d'être issus de sa race et de garder le  
 nom sans la vertu qui s'y trouve attachée?  
 Lorsqu'ils passent au Christ et qu'ils commen-  
 cent à être, par la foi, enfants d'Abraham,  
 alors ils deviennent juifs, non pas à découvert,  
 mais dans le secret de l'âme par la circoncision  
 du cœur; ils le sont par l'esprit, non par la  
 lettre, et tirent leur gloire, non pas des hommes,  
 mais de Dieu. Mais ceux qui demeurent sépa-  
 rés de cette foi sont comme des branches rom-  
 pues de cet olivier sur lequel, selon les paroles  
 de l'Apôtre, a été enté l'olivier sauvage, la gen-  
 tilité <sup>7</sup>. Cela ne se fait point par la chair, mais  
 par la foi; non point par la loi, mais par la  
 grâce; non point par la lettre, mais par l'es-  
 prit; non point par la circoncision de la chair,  
 mais par celle du cœur; non point à décou-  
 vert, mais dans le secret; non point avec une

<sup>1</sup> Rom. II, 25-29. — <sup>2</sup> Gen. XVII, 4. — <sup>3</sup> Rom. IV, 9-17.

<sup>4</sup> Gal. IV, 6-9. — <sup>5</sup> Ibid. 15, 16. — <sup>6</sup> Ibid. III, 28-29. — <sup>7</sup> Rom. XI, 16-25.

gloire qui vienne des hommes, mais de Dieu. Ainsi chaque chrétien deviendra juif et israélite non pas charnel mais spirituel, comme il est enfant d'Abraham, non pas selon la chair, mais selon l'esprit. L'Apôtre parle ainsi du nom lui-même : « Tous ceux qui descendent « d'Israël ne sont pas israélites, et ceux qui « sont de la race d'Abraham ne sont pas tous « ses enfants; mais c'est d'Isaac que sortira la « race qui doit porter ton nom : c'est-à-dire ce « ne sont pas les enfants selon la chair, qui « sont enfants de Dieu, mais ce sont les en- « fants de la promesse qui sont de la race d'A- « braham <sup>1</sup>. » N'est-ce pas une grande mer- veille, n'est-ce pas un mystère profond que beaucoup de ceux qui sont sortis d'Israël ne soient pas israélites, et que beaucoup de ceux de la race d'Abraham ne soient pas ses enfants? Comment ne le sont-ils pas et comment le sommes-nous, si ce n'est parce qu'ils ne sont point les enfants de la promesse appartenant à la grâce du Christ, mais qu'ils sont les enfants de la chair portant un nom inutile et vide? C'est pourquoi ils ne sont pas israélites comme nous le sommes, et nous ne sommes pas israélites comme ils le sont. Nous le sommes, nous, selon la régénération spirituelle, eux, selon la génération charnelle.

12. Il faut le voir et le reconnaître : autre est l'israélite qui a reçu ce nom à cause de la descendance charnelle, autre est celui qui a obtenu par l'esprit la chose même que ce nom signifie. Est-ce que les israélites sont sortis d'Agar, servante de Sara? Ismaël n'est-il pas né d'Agar, et n'est-ce pas de lui qu'est sortie la race des ismaélites? Mais Israël est né de Sara par Isaac, fils d'Abraham selon la promesse. C'est ici la descendance par voie de propagation charnelle; mais quand on en vient au sens spirituel, on trouve que les israélites selon la chair issus de Sara, ne lui appartiennent point, et que ce sont plutôt les chrétiens qui appartiennent à Sara : les chrétiens ne sont pas nés selon la chair comme Ismaël, mais ils sont les enfants de la promesse comme Isaac : ils n'appartiennent pas à Isaac par une descendance charnelle, mais par un mystère tout spirituel. L'Apôtre en effet parle ainsi aux Galates : « Dites-moi, vous qui voulez être sous « la loi, n'entendez-vous point ce que dit la loi? « Il est écrit qu'Abraham eut deux fils, l'un de « l'esclave et l'autre de la femme libre. Mais

« celui qui naquit de l'esclave naquit selon la « chair, et celui qui naquit de la femme libre, « naquit en vertu de la promesse. Tout ceci « est une allégorie; car ces deux femmes sont « les deux alliances. La première, qui a été « établie sur le mont Sinaï et n'engendre que « des esclaves, est figurée par Agar (le Sinaï « est une montagne d'Arabie qui se rapproche « de la Jérusalem d'ici-bas, laquelle est esclave « avec ses enfants). Mais la Jérusalem d'en « haut est libre : celle-là est notre mère. Car « il est écrit : Réjouis-toi, stérile, qui n'engendrais « pas, éclate et pousse des cris, toi qui ne deve- « nais pas mère, parce que celle qui était dé- « laissée a plus d'enfants que celle qui a un « époux. Nous sommes donc, mes frères, les « enfants de la promesse, comme Isaac. Et « comme alors celui qui était né selon la chair « persécutait celui qui était né selon l'esprit, « il en est de même aujourd'hui. Mais que dit « l'Écriture : chasse l'esclave et son fils, car « le fils de l'esclave ne sera point héritier avec « le fils de la femme libre. Or, mes frères, « nous ne sommes point les enfants de l'es- « clave, mais de la femme libre; et c'est à Jé- « sus-Christ que nous devons cette liberté <sup>1</sup>. »

13. D'après ce sens spirituel de l'Apôtre, c'est donc nous qui appartenons plutôt à la libre Sara, quoique nous ne tirions pas d'elle notre origine; et les juifs, issus de Sara, appartiennent plutôt à l'esclave Agar quoiqu'ils n'en viennent pas selon la chair. Ce grand et profond mystère se découvre aussi dans les petits-fils d'Abraham et de Sara, c'est-à-dire dans les fils d'Isaac et de Rébecca, les deux jumeaux Esaü et Jacob qui fut ensuite appelé Israël. L'Apôtre, parlant de ce mystère, après avoir rappelé que les enfants de la promesse par Isaac appartiennent à la grâce du Christ, ajoute : « Cela ne se voit pas seulement dans Sara, mais « aussi dans Rébecca, qui eut deux enfants à « la fois d'Isaac notre père. Avant qu'ils fussent « nés et qu'ils eussent fait ni bien ni mal, afin « que le décret demeurât ferme selon son élec- « tion, et non à cause de leurs œuvres, mais « par la volonté de celui qui appelle, il fut dit : « l'aîné sera assujéti au plus jeune, selon « qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob, j'ai haï « Esaü <sup>2</sup>. » Cette doctrine apostolique et catho- lique nous montre suffisamment que les juifs, c'est-à-dire les israélites, appartiennent à Sara selon l'origine de la chair, et les ismaélites à

<sup>1</sup> Rom. ix, 6-8.

<sup>2</sup> Gal. iv, 21-31. — <sup>2</sup> Rom. ix, 10-13.



Agar; mais que, selon le mystère du sens spirituel, les chrétiens appartiennent à Sara et les juifs à Agar. De même, selon l'origine de la chair, la nation de Iduméens appartient à Esaü, appelé aussi Edom, et la nation des Juifs à Jacob, appelé aussi Israël; mais, selon le mystère du sens spirituel, les juifs appartiennent à Esaü et les chrétiens à Israël. Ainsi s'accomplit ce qui est écrit sur l'assujétissement de l'ainé au plus jeune; ce qui veut dire que le peuple juif, l'ainé des deux peuples, sera assujéti au peuple chrétien venu après. Voilà comment nous sommes israélites, en nous glorifiant de l'adoption divine, et non d'une parenté humaine; nous ne sommes pas juifs à découvert, mais dans le secret de l'âme, non point par la lettre, mais par l'esprit, non point par la circoncision de la chair, mais par celle du cœur.

14. Nous ne devons pas pour cela, par un ridicule changement de langage et un bouleversement d'expressions, affecter de donner le nom de juifs, dans un sens inusité, à ceux qui sont chrétiens et qu'on a coutume d'appeler tels; celui qui est chrétien et qui porte ce nom ne doit pas mettre son plaisir à porter de préférence le nom d'israélite; on doit parler avec retenue d'un sens mystérieux qu'on ne doit cesser de comprendre. Ce serait aller sottement contre l'usage et, si l'on peut parler ainsi, faire preuve d'un savoir fort ignorant, que d'adopter ce nom de juif dans le langage ordinaire. Est-ce que les apôtres, qui nous ont appris ces choses, ne savaient pas comment nous sommes la postérité d'Abraham, héritiers de la promesse, juifs par l'esprit, non par la lettre, par la circoncision du cœur, non par celle de la chair, comment nous sommes l'Israël de Dieu sans être Israël selon la chair? Ils le savaient mieux que nous, et cependant, dans leur langage accoutumé, ils appelaient juifs et israélites ceux qui, sortis d'Abraham selon la chair, étaient connus de tous sous ce nom-là.

15. « Les juifs demandent des miracles, dit l'apôtre Paul, et les Grecs cherchent la sagesse : mais nous, nous prêchons le Christ crucifié; il est un scandale pour les juifs et une folie pour les gentils, mais la force de Dieu et la sagesse de Dieu pour ceux qui sont appelés, soit juifs, soit gentils <sup>1</sup>. » Ceux que l'Apôtre appelle Grecs, il les désigne aussi sous le nom de gentils, à cause de la grande

supériorité de la langue grecque parmi les peuples de la gentilité; mais il appelle juifs ceux que tous connaissent sous ce nom. Car si les chrétiens eux-mêmes sont juifs, le Christ crucifié est donc aussi un scandale pour les chrétiens, puisqu'il est dit de lui : « Il est un scandale pour les juifs. » Le peut-on penser sans extravagance? L'Apôtre dit aussi : « Ne soyez point un objet de scandale ni pour les Juifs, ni pour les Grecs, ni pour l'Eglise de Dieu <sup>1</sup>. » Comment saint Paul ferait-il cette différence, si, dans son langage ordinaire, il avait dû donner le nom de juifs à ceux qui composent l'Eglise de Dieu? Il dit aussi : « Nous qu'il a appelés, non-seulement d'entre les juifs, mais encore d'entre les gentils <sup>2</sup>. » Comment Dieu les aura-t-il appelés d'entre les juifs s'il les a appelés d'entre ceux qui n'étaient pas juifs pour qu'ils le devinssent? De même pour les israélites : « Que dirons-nous donc? » c'est l'Apôtre qui parle, « que les gentils qui ne cherchaient point la justice, ont trouvé la justice, et la justice qui vient de la foi. Mais les israélites, recherchant la loi de la justice, ne sont point parvenus à la loi de la justice. Pourquoi? Parce qu'ils ne l'ont point recherchée par la foi, mais par les œuvres : ils ont heurté contre la pierre d'achoppement <sup>3</sup>. » Et ailleurs, dans la même épître : « Que dit le Seigneur à Israël? J'ai étendu mes mains tout le jour vers ce peuple incrédule et rebelle à ma parole <sup>4</sup>. » Et l'Apôtre ajoute : « Je dis donc : Est-ce que Dieu a rejeté son peuple? Loin de moi cette pensée! car je suis moi-même israélite, de la race d'Abraham et de la tribu de Benjamin. Dieu n'a pas rejeté son peuple qu'il a connu dans sa présence <sup>5</sup>. » Comment donc l'Apôtre appelle-t-il les israélites un peuple incrédule et rebelle, si les chrétiens sont israélites, et comment lui-même s'appelle-t-il israélite? Est-ce parce qu'il était devenu chrétien? Non sans doute; mais parce que, selon la chair, il était de la race d'Abraham et de la tribu de Benjamin. Nous n'appartenons pas, nous, à cette race selon la chair quoique nous soyons fils d'Abraham selon la foi, et c'est pourquoi nous sommes israélites. Mais autre chose est ce qui se découvre dans la profondeur d'un mystère, autre chose est ce qui tient aux habitudes du langage de tous les jours.

<sup>1</sup> 1 Cor. x, 32. — <sup>2</sup> Rom. ix, 24. — <sup>3</sup> Ibid. ix, 30-32. — <sup>4</sup> Ibid. x, 21. — <sup>5</sup> Ibid. ix, 1, 2.

<sup>1</sup> 1 Cor. i, 22-24.

16. Votre lettre me parle de je ne sais quel Aplus qui enseigne aux chrétiens à judaïser et se dit lui-même juif israélite. Il ordonne, comme le fait entendre votre sainteté, qu'on s'abstienne des viandes que la loi a interdites convenablement à une autre époque par le ministère de Moïse, le saint serviteur de Dieu, et il veut qu'on pratique les cérémonies anciennes, maintenant abolies parmi les chrétiens. L'Apôtre appelle ces cérémonies les ombres des choses futures, afin de nous faire entendre qu'elles étaient prophétiques et que leur observance est passée : par là on voit que cet Aplus veut se donner pour israélite et juif, non dans le sens spirituel, mais dans une signification tout à fait charnelle. Quant à nous, nous sommes affranchis de ces pratiques, abolies par le Nouveau Testament ; de plus, nous avons appris et nous enseignons qu'il faut observer, non point à l'aide des seules forces humaines, comme pour établir notre propre justice, mais avec la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur et dans la justice qui vient de lui, ces préceptes de la Loi ancienne, encore nécessaires au temps où nous sommes : « Tu ne commettras point d'adultère, tu ne tueras point, tu ne convoiteras point <sup>1</sup>, » et tout ce qui est compris dans ces paroles : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. <sup>2</sup> » Nous ne nions pas pour cela que nous soyons la postérité d'Abraham et de ceux à qui l'Apôtre dit : « Vous donc qui êtes de la race d'Abraham <sup>3</sup>, » ou que nous soyons juifs dans le secret de l'âme, comme ceux dont l'Apôtre dit : « Le juif n'est pas celui qui l'est à découvert, ni la circoncision celle qui se voit à l'extérieur sur la chair ; mais le juif est celui qui l'est dans le secret de l'âme et la circoncision est celle du cœur qui se fait par l'esprit, non selon la lettre : et ce juif tire sa gloire, non pas des hommes, mais de Dieu <sup>4</sup>. » Nous ne nions pas non plus que nous soyons des israélites spirituels, appartenant à celui à qui il a été annoncé que l'aîné lui serait assujéti : mais nous ne portons pas ces noms d'une façon qui ne nous siérait pas ; nous les gardons par l'intelligence des mystères qui s'y trouvent, nous n'affectons pas de les prendre par un étrange oubli du langage reçu.

<sup>1</sup> Exode, xx, 12-17. — <sup>2</sup> Rom, xiii, 9. — <sup>3</sup> Gal. iii, 29. — <sup>4</sup> Rom, ii, 28, 29.

## LETTRE CXCVII.

(Année 419.)

Hésychius, évêque de Salonne en Dalmatie, s'était adressé à saint Augustin pour l'interprétation de certains endroits de l'Écriture sur la fin du monde ; l'évêque d'Hippone lui envoie des explications tirées de saint Jérôme et lui dit que la seule chose certaine sur la fin des temps, c'est qu'elle n'arrivera pas avant que l'Évangile soit prêché par toute la terre.

## AUGUSTIN AU BIENHEUREUX SEIGNEUR HÉSYPHIUS.

1. Je réponds enfin à votre sainteté par le retour de votre fils Cornutus, mon collègue dans le sacerdoce, qui m'a apporté la lettre que votre révérence a bien voulu m'écrire : je vous rends avec respect le salut qui vous est dû, bienheureux seigneur et frère, et je me recommande beaucoup à vos prières si agréables à Dieu. Vous voulez que je vous écrive quelque chose sur certains passages des Prophètes ; il me paraît meilleur d'envoyer à votre béatitude les explications qu'en a données le saint et très-savant homme Jérôme, et que peut-être vous n'avez pas. Si vous connaissez déjà ces explications et qu'elles ne vous satisfassent point, je demande que vous preniez la peine de me dire le jugement que vous en portez, comment vous comprenez vous-même ces oracles prophétiques. Je crois, moi, qu'il faut surtout entendre du temps déjà passé les semaines de Daniel ; car je n'ose pas compter les temps qui nous séparent du second avènement du Sauveur, et je ne pense pas qu'aucun prophète ait marqué le nombre des années qui doivent s'écouler avant la fin : il faut s'attacher de préférence à cette parole du Seigneur : « Personne ne peut connaître les temps que le Père a mis en sa puissance <sup>1</sup>. »

2. Le Seigneur a dit dans un autre endroit : « Personne ne sait ni le jour ni l'heure <sup>2</sup> ; » il y a des personnes qui concluent de ce passage qu'on pourrait donc calculer les temps, et que c'est seulement le jour et l'heure que nul ne peut savoir. Je me dispense de dire comment les Écritures ont coutume de prendre le jour et l'heure pour le temps ; mais il est certain que ces paroles s'appliquent à l'ignorance des temps. Interrogé là-dessus par ses disciples, le Seigneur répondit : « Personne ne peut connaître les temps que le Père a mis en sa puissance. » Jésus-Christ ne dit pas : le jour ou l'heure, il dit : « les temps ; » ce qui ne peut

<sup>1</sup> Act. i, 7. — <sup>2</sup> Math. xxiv, 26.



pas signifier un court espace comme la durée d'un jour ou d'une heure, surtout si nous faisons attention au sens de l'expression grecque traduite dans notre langue. Les mots latins n'ont pas pu reproduire le texte original avec une parfaite exactitude, car on lit ici dans le grec : χρόνος ἢ καιρός. Nous traduisons ces deux mots par *les temps*, quoiqu'il y ait entre les deux termes une différence de sens qu'il ne faille pas négliger. Les Grecs appellent καιρός certains temps, non pas de ceux qui s'écoulent dans le cours des âges, mais les temps où il convient de faire ou de ne pas faire quelque chose : comme la moisson, la vendange, la chaleur, le froid, la paix, la guerre et autres choses semblables. χρόνος désigne le cours des temps.

3. Quand les apôtres interrogèrent Notre-Seigneur, ce ne fut pas assurément pour connaître le dernier jour ni la dernière heure du monde ; mais ils lui demandèrent si c'était alors le temps opportun où le royaume d'Israel serait rétabli. Et voici la réponse du Sauveur : « Personne ne peut connaître les temps que le Père a mis en sa puissance. » Le texte grec porte : χρόνος ἢ καιρός. Si on avait traduit en latin par des mots qui signifiaient *les temps* ou *ce qui vient à temps*, on n'aurait pas rendu exactement le sens de ces deux mots ; car le mot καιροί s'entend également de ce qui vient à temps ou à contre-temps. Je crois donc que calculer les temps χρόνος, pour savoir la fin du monde ou l'avènement du Seigneur, ce serait vouloir connaître ce que Jésus-Christ lui-même a dit que personne ne pouvait savoir.

4. Pour ce qui est du temps marqué, il n'arrivera pas avant que l'Évangile soit prêché au monde entier pour servir de témoignage à toutes les nations. Rien de plus clair que cette parole du Sauveur : « Cet Évangile sera prêché à toute la terre pour servir de témoignage à toutes les nations, et alors la fin viendra <sup>1</sup>. » Alors la fin viendra ; n'est-ce pas dire qu'elle ne viendra pas avant ? Combien de temps viendra-t-elle après ? C'est là une chose incertaine. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'arrivera pas auparavant. Si des serviteurs de Dieu entreprenaient de parcourir l'univers pour se rendre compte de ce qui reste de nations auxquelles l'Évangile n'a pas été annoncé, nous pourrions nous faire quelque idée des temps qui s'écouleront d'ici à la fin. Mais si, à cause de tant de

lieux inaccessibles et barbares, un pareil projet est inexécutable ; s'il est impossible d'apprendre avec exactitude combien il y a encore de nations sans l'Évangile du Christ ; je crois beaucoup moins aisé de découvrir dans les Écritures quel espace de temps nous sépare de la fin du monde, puisque nous lisons dans les saints Livres : « Personne ne peut connaître les temps que le Père a mis en sa puissance. » Ainsi, lors même qu'on viendrait nous apprendre d'une manière certaine que l'Évangile a été prêché à toutes les nations, nous ne pourrions pas dire ce qui reste de temps avant la fin, nous ne pourrions que penser que la fin approche de plus en plus. On nous répondra peut-être qu'il a fallu peu de temps pour prêcher l'Évangile aux nations romaines, à la plupart des nations barbares, que la conversion de quelques-unes d'entre elles à la foi du Christ a été prompte, et qu'il est permis de croire que d'ici à peu d'années, l'Évangile aura pénétré partout ; on pourra nous dire que, nous qui sommes déjà vieux, nous ne le verrons point, mais que ceux qui sont aujourd'hui jeunes le verront quand ils seront parvenus à la vieillesse. Mais il sera plus facile de montrer cela quand ce sera fait, qu'il ne l'est de le découvrir dans les saintes Écritures, avant que cela arrive.

5. Voilà ce que j'ai été obligé de dire au sujet de l'opinion d'un certain commentateur que le prêtre Jérôme accuse aussi de témérité pour avoir osé prétendre que les Semaines de Daniel concernent le second avènement du Christ et non pas le premier. Si en considération de vos mérites, Dieu révèle ou a révélé quelque chose de meilleur à la sainte humilité de votre âme, je vous demande de vouloir bien me le communiquer : recevez cette réponse comme celle d'un homme qui aimerait mieux savoir que d'ignorer les choses que vous m'avez demandées ; mais parce que je n'ai pas pu les pénétrer encore, je préfère avouer mon ignorance que d'enseigner ce qui ne serait pas la vérité.

<sup>1</sup> Math. XXIV, 14.

## LETTRE CXCVIII.

(Année 419.)

Hésychius reconnaît, d'après les termes de l'Évangile, que personne ne peut savoir le jour ni l'heure de la fin du monde, mais il croit que Dieu n'a pas voulu nous cacher les temps et qu'il faut se préparer au second avènement du Sauveur; les malheurs de l'époque où il vivait lui semblent faire partie des signes marqués dans l'Évangile. L'évêque de Salonne exprime des doutes sur les semaines de Daniel et demande à saint Augustin qu'il veuille bien l'éclairer par une réponse étendue.

HÉSUCHIUS A SON BIENHEUREUX SEIGNEUR AUGUSTIN.  
SON CHER ET VÉNÉRABLE FRÈRE ET COLLÈGUE  
DANS L'ÉPISCOPAT, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

1. Cornutus, notre saint collègue dans le sacerdoce, m'a remis votre lettre que je désirais et que j'attendais; elle m'a causé de la joie, parce qu'elle est une preuve de votre souvenir et que vous avez la bonté de m'y donner en peu de mots votre propre sentiment sur ce que je vous avais demandé. Vous avez joint à votre lettre des explications tirées des ouvrages de notre saint collègue Jérôme, afin que je puisse résoudre mes difficultés par la lecture de ce qu'il a pensé sur ce passage des saintes Écritures; et comme vous avez bien voulu me prier d'exposer par lettre à votre sincère charité mon opinion sur ce point, je vous la soumets, dans la mesure de ma faible intelligence, après avoir lu ce que vous m'avez envoyé.

2. Toutes choses étant gouvernées par la volonté et la puissance de Dieu, auteur de toute créature, le passé et l'avenir sont connus des saints prophètes qui ont annoncé aux hommes, par la volonté divine, les choses futures avant qu'elles arrivent. Il serait donc assez étonnant que ce que Dieu a voulu annoncer à l'avance, ne pût pas arriver à la connaissance des hommes, comme il paraîtrait par cette parole du Seigneur aux bienheureux apôtres: « Personne ne peut connaître les temps que le Père a mis en sa puissance. » D'abord dans les plus anciens exemplaires des Églises, il n'est pas dit: « Personne ne peut; » mais il est dit: « Ce n'est pas à vous à connaître les temps ou les moments que le Père a mis en sa puissance. » L'explication de ceci s'achève dans les paroles qui suivent: « Mais vous serez mes témoins à Jérusalem, et dans la Judée, et dans la Samarie, et jusqu'au bout de la terre<sup>1</sup>. » Notre-Seigneur ne voulait donc pas faire entendre que ses apôtres seraient les témoins de la fin du monde, mais les témoins de son nom et de sa résurrection.

3. Quant à la connaissance des temps, voici ce que le Seigneur nous dit lui-même: « Quel est le serviteur fidèle et prudent que le maître a établi sur les gens de sa maison pour leur distribuer la nourriture au temps marqué? Bienheureux ce serviteur, si son maître arrive et le trouve agissant ainsi<sup>2</sup>. » La famille du Christ se nourrit de

la prédication de sa parole, et celui-là sera trouvé serviteur fidèle, qui aura distribué la nourriture nécessaire à ceux qui croient en Notre-Seigneur et qui l'attendent dans son temps. Le mauvais serviteur est repris en ces termes: « Si le mauvais serviteur dit: Mon maître tarde à venir, ce maître viendra à un jour qu'il ne sait pas et à une heure qu'il ignore<sup>3</sup>. » Et le reste. Notre-Seigneur reproche aussi de ne pas connaître le temps lorsqu'il dit: « Hypocrites, vous savez juger de l'aspect du ciel, pourquoi ne reconnaissez-vous pas ce temps<sup>4</sup>? » Écoutez l'Apôtre: « Dans les derniers jours il viendra des temps périlleux<sup>5</sup>. » Et le reste. L'Apôtre dit encore: « Quant aux temps et aux moments, il n'est pas nécessaire que nous vous en écrivions, car vous savez bien vous-mêmes que le jour du Seigneur viendra comme un voleur de nuit. Lorsqu'ils diront: Nous sommes en paix et en sécurité, ils seront tout à coup surpris par un malheur imprévu, comme une femme grosse par les douleurs de l'enfantement, et n'y échapperont pas<sup>6</sup>. » L'Apôtre dit encore: « Ne vous souvenez-vous pas que je vous ai dit ces choses, lorsque j'étais avec vous. Et vous savez ce qui le retient maintenant, afin qu'il paraisse en son temps, car le mystère d'iniquité se forme dès à présent; seulement que celui qui tient présentement lienne jusqu'à ce qu'il soit enlevé; et alors paraîtra cet impie que le Seigneur Jésus tuera par le souffle de sa bouche<sup>7</sup>. » Le Seigneur, dans l'Évangile, parle ainsi à l'ingrate Jérusalem: « Si du moins tu avais connu le temps où Dieu t'a visitée, peut-être serais-tu restée debout; mais maintenant tout est caché à tes yeux<sup>8</sup>. » Et le Seigneur s'adressant aux Juifs, leur dit: « Faites pénitence, les temps sont accomplis, croyez à l'Évangile<sup>9</sup>. » C'était avec raison que le Sauveur disait aux Juifs que les temps étaient accomplis, puisque leurs temps, depuis sa prédication, n'ont duré que trente-cinq ou quarante ans. Nous lisons dans le prophète Daniel: « Et je vis que la bête fut tuée et que son corps fut livré pour être brûlé, et que la puissance des autres bêtes fut transportée; et que la longueur de la vie leur fut donnée jusqu'à un temps et un temps<sup>10</sup>. » Le grec porte ici: *ἕως χρόνου καὶ καιροῦ*. Nous lisons ensuite: « Et voici comme le Fils de l'homme venant sur les nuées du ciel<sup>11</sup>. » Ceux qui comprennent l'Écriture comprennent le mystère de cette bête d'après la translation de la puissance des autres bêtes.

4. Il faut aimer et attendre l'avènement du Seigneur; car c'est un grand bonheur pour ceux qui aiment son avènement, selon ces paroles du bienheureux apôtre Paul: « Il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée, et que le Seigneur, qui est le juste juge, me donnera en ce jour; et non-seulement à moi, mais encore à tous ceux qui aiment son avènement<sup>12</sup>. » Le Seigneur dit dans l'Évangile: « Alors les justes brillent comme le soleil dans le royaume de

<sup>1</sup> Luc, xxiv, 50. — <sup>2</sup> Ibid. xii, 56. — <sup>3</sup> II Tim. iii, 1. — <sup>4</sup> I Thess. v, 1-3. — <sup>5</sup> II Thess. ii, 5-8. — <sup>6</sup> Luc, xix, 42. — <sup>7</sup> Marc, i, 15. — <sup>8</sup> Dan. vii, 11, 12. — <sup>9</sup> Ibid. vii, 13. — <sup>10</sup> II Tim. iv, 8.

<sup>1</sup> Act. i, 7, 8. — <sup>2</sup> Matth. xxiv, 45, 46.



« leur Père <sup>1</sup>. » Et le Prophète : « Car voici que les ténèbres et la nuit couvriront la terre par dessus les nations ; mais le Seigneur apparaîtra en vous, et sa majesté se verra sur vous <sup>2</sup>. » Et le même prophète : « Ceux qui attendent le Seigneur bondiront avec force ; ils s'élèveront sur des ailes comme l'aigle ; ils courront sans se lasser ; ils marcheront et n'auront pas faim <sup>3</sup>. » On trouve beaucoup d'autres passages concernant la béatitude de ceux qui aiment l'avènement du Seigneur.

5. Il est clair que personne ne peut supputer les temps, car l'Évangile a dit que nul ne sait ni le jour, ni l'heure. Pour moi, autant que me le permet la faiblesse de mon intelligence, je dis que personne ne sait ni le jour, ni le mois, ni l'année de l'avènement du Seigneur ; mais en voyant les signes de cet avènement et d'après ces témoignages avant-coureurs, je crois devoir l'attendre et nourrir les croyants de cette espérance, afin qu'ils aiment l'avènement de celui qui a dit : « Quand vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche, et qu'il est à la porte <sup>4</sup>. » Or, les signes évangéliques et prophétiques qui se sont montrés au milieu de nous, annoncent l'avènement du Seigneur. C'est en vain que ceux qui cherchent, ou ceux qui se moquent, s'occupent de calculer les jours et les années puisqu'il est écrit : « Si ces jours n'eussent été abrégés, nulle chair n'eût été sauvée ; mais ils seront abrégés à cause des élus <sup>5</sup>. » Il est certain qu'il n'y a pas de calcul possible pour un temps abrégé par le Seigneur qui a fait les temps ; mais il est certain aussi que son avènement est proche ; nous en reconnaissons quelques signes dans les événements accomplis au milieu de nous. « Lorsque ces choses commenceront d'arriver, dit le Seigneur, vous respirerez et vous lèverez la tête, parce que votre rédemption sera proche. » Ces signes qui seront vus, nous les trouvons clairement marqués dans l'Évangile de saint Luc : « et Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils jusqu'à ce que les temps des gentils soient accomplis. » Cela a été fait et il n'est douteux pour personne que cela se fasse encore. L'Évangéliste ajoute : « Il y aura des signes dans le soleil, la lune et les étoiles, et, sur la terre, les peuples seront dans la tribulation. » Si nous ne voulons pas convenir que ces choses se rencontrent à l'époque où nous sommes, la grandeur de nos maux nous forcerait à l'avouer ; car, dans le même temps, des signes ont été vus dans le ciel <sup>6</sup>, et les peuples sur la terre ont été vus dans la tribulation. L'Évangéliste dit encore « que les hommes sècheront de frayeur, dans l'attente de ce qui doit arriver au monde <sup>7</sup>. » Est-il une patrie, est-il un lieu qui, de notre temps, n'ait connu le deuil ou la tribulation dans la frayeur et l'attente de ce

« qui doit arriver à tout l'univers. » La plupart des signes, marqués dans l'Évangile, ont déjà paru.

6. On nous objectera le passage où il est dit : « Cet Évangile sera prêché au monde entier, et alors viendra la fin <sup>1</sup>. » Mais d'abord le Seigneur a annoncé que les apôtres seraient les témoins de son nom et de sa résurrection à Jérusalem, dans la Judée, dans la Samarie et jusqu'au bout de la terre. N'est-ce pas ce qui s'est accompli ? écoutons l'Apôtre : « Mais je dis : est-ce qu'ils n'ont pas entendu ? Leur bruit a retenti par toute la terre, et leurs paroles se sont fait entendre jusqu'aux extrémités de l'univers <sup>2</sup>. » Et encore : « A cause de l'espérance qui vous est réservée et dont vous avez été instruits par la parole véritable de l'Évangile qui est arrivé au milieu de vous, de la même manière qu'il croît et fructifie dans le monde entier <sup>3</sup>. »

La foi annoncée aux nations par les apôtres a rencontré beaucoup de persécuteurs, ce qui a retardé son établissement ; ainsi s'accomplissaient ces paroles de l'Évangile : « Avant toutes ces choses, ils mettront la main sur vous, ils vous persécuteront, ils vous traîneront dans les synagogues et les prisons, et vous feront comparaître devant les rois et devant les gouverneurs à cause de mon nom <sup>4</sup>. » Ainsi s'accomplissait encore ce qui est écrit : « Vous serez vite rétablie par ceux qui vous ont détruite <sup>5</sup>. » La foi croissait peu à peu dans le monde par la persécution même ; mais à partir du moment où les empereurs ont commencé à être chrétiens par la volonté de Dieu, l'Évangile du Christ a rapidement pénétré partout.

7. La manière dont notre collègue, le saint frère Jérôme explique les semaines du bienheureux Daniel, toute conforme, du reste, au sentiment des docteurs des Églises, tient le lecteur en suspens. Car si ce très-savant prêtre notre collègue dit qu'il est dangereux de se prononcer sur les maîtres des Églises, et de préférer l'un à l'autre ; à combien plus forte raison un simple lecteur ne pourra-t-il pas faire ce qui fait hésiter un maître tel que lui ! Quant à nous, nous croyons à ces paroles du Seigneur : « Le ciel et la terre passeront, mais ni un seul iota ni un seul point de la loi ne passera, que tout ne s'accomplisse <sup>6</sup>. » Je m'étonne que le mystère des semaines de Daniel soit accompli à la naissance et à la passion du Christ, puisque le prophète l'annonce pour le milieu de la semaine : « Au milieu de la semaine, dit-il, mon sacrifice sera aboli, la prière cessera, on ne verra plus que mort et désolation, et l'abomination succédera au sacrifice <sup>7</sup>. » Si cette abomination est déjà arrivée, comment le Seigneur nous avertit-il en ces termes : « Quand donc vous verrez dans le lieu saint l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel, que celui qui lit, entende <sup>8</sup> ? » Pour me rendre aux désirs de votre béatitude, je vous ai écrit mon sentiment. Daignez, en nous répondant par la parole de votre grâce, nous instruire pleinement et nous réjouir.

<sup>1</sup> Matth. xiii, 43. — <sup>2</sup> Is. xl, 2. — <sup>3</sup> Ibid. xl, 31. — <sup>4</sup> Matth. xxiv, 36, 33. — <sup>5</sup> Matth. xxiv, 22.

<sup>6</sup> On croit que c'est ici une allusion à la fameuse éclipse de soleil du 19 juillet 118, suivie d'une sécheresse qui fit mourir tant d'hommes et de bêtes.

<sup>7</sup> Luc, xxi, 21-28.

<sup>1</sup> Matth. xxiv, 11. — <sup>2</sup> Rom. x, 18.

<sup>3</sup> Coloss. i, 5, 6. — <sup>4</sup> Luc, xxi, 12. — <sup>5</sup> Is. lxxxv, 12.

<sup>6</sup> Matth. v, 18. — <sup>7</sup> Dan. ix, 27. — <sup>8</sup> Matth. xxiv, 15.

## LETTRE CXCIX.

(Année 418.)

Saint Augustin, dans cette seconde réponse à Hésychius, traite à fond la question de la fin du monde d'après les témoignages des divines Écritures ; nous y trouvons les impressions et les terreurs contemporaines, mais nous y trouvons aussi la tranquille sérénité d'un grand esprit, la mesure et la réserve qui n'abandonnent jamais l'évêque d'Hippone. Il s'attache à prouver qu'on ne peut rien savoir sur l'époque de la fin des temps. Saint Augustin a mentionné cette lettre dans le XX<sup>e</sup> livre, chap. V, de la *Cité de Dieu*.

AUGUSTIN AU BIENHEUREUX SEIGNEUR HÉSYPHIUS,  
SON CHER ET VÉNÉRABLE FRÈRE ET COLLÈGUE  
DANS L'ÉPISCOPAT, SALUT DANS LE SEIGNEUR.

J'ai reçu la lettre où votre révérence exhorte vivement et salutairement à aimer et à désirer l'avènement de notre Sauveur. Vous le faites comme un bon serviteur du Père de famille très-occupé des intérêts du Maître, et voulant que beaucoup d'autres partagent l'amour persévérant dont vous êtes vous-même embrasé. Vous vous rappelez le passage de l'Apôtre où il est dit que le Seigneur lui accordera une couronne de justice, non-seulement à lui, mais à tous ceux qui aiment son avènement<sup>1</sup> ; encouragés par cette pensée, nous traversons ce monde comme des étrangers, à mesure que cet amour fait des progrès dans nos âmes : que la venue du Sauveur soit prochaine ou qu'elle doive tarder, notre fidélité s'attache à cette manifestation suprême. Le serviteur qui dit : « Mon maître tarde à venir, » et qui frappe ses compagnons, et qui mange et boit avec des gens perdus comme lui<sup>2</sup>, n'aime pas la manifestation de son maître. Son cœur se fait voir par ses œuvres ; c'est pourquoi le bon Maître a eu soin, quoique brièvement, de nous marquer les vices de pareils serviteurs ; il nous les montre livrés à l'orgueil et à l'intempérance, pour nous avertir que ce n'est pas dans un mouvement d'affectueux désir que le mauvais serviteur disait : « Mon Maître tarde à venir. » Il ne soupirait pas après lui comme cet ami de Dieu qui disait : « Mon âme a soif du Dieu vivant : quand irai-je ? quand paraîtrai-je devant la face de Dieu<sup>3</sup> ? » En parlant ainsi, l'ami de Dieu exprimait une impatience pénible : le temps, tout rapide qu'il soit, paraissait bien long au gré de ses désirs. Comment pou-

vons-nous dire que le Sauveur tarde à venir ou que son avènement est éloigné, puisque les apôtres eux-mêmes, lorsqu'ils étaient encore sur la terre, disaient que « la dernière heure « était venue<sup>4</sup> » Et pourtant ils avaient entendu dire au Seigneur : « Ce n'est point à vous à savoir les temps. » Les apôtres ne savaient donc pas ce que nous ne savons pas nous-mêmes, moi du moins et ceux qui l'ignorent comme moi. Jésus-Christ leur avait dit : « Ce n'est point à vous à savoir les temps que le Père a mis « en sa puissance ; » ce qui ne les empêchait pas d'aimer sa manifestation et de distribuer à leurs compagnons la nourriture qu'il fallait ; ils ne les battaient pas en exerçant sur eux une domination brutale, ils ne commettaient pas des excès avec ceux qui aiment le monde et ne disaient pas : « Mon maître tarde à venir. »

2. Autre chose est donc l'ignorance des temps, autre chose la corruption des mœurs et l'amour des vices. Lorsque l'apôtre Paul disait : « Ne « vous troublez pas, ne vous effrayez pas d'une « parole ou d'une lettre qu'on vous dirait venir « de nous comme si le jour du Seigneur était « proche<sup>5</sup> ; » lorsque l'Apôtre parlait ainsi, il ne voulait pas qu'on ajoutât foi à ceux qui répétaient que l'avènement du Seigneur était proche ; il ne voulait pas non plus qu'à l'exemple du mauvais serviteur, les chrétiens trouvassent que le Seigneur tardait à venir et qu'ils se livrassent à l'orgueil et aux excès. Tout en les mettant en garde contre de fausses rumeurs, l'Apôtre voulait que les fidèles fussent préparés à recevoir leur maître avec les reins ceints et les lampes allumées<sup>6</sup>. « Mais vous, mes frères, « leur disait-il, vous n'êtes pas dans les ténèbres « en sorte que ce jour puisse vous surprendre « comme un voleur. Car vous êtes tous enfants de « la lumière et enfants du jour ; nous ne sommes « pas enfants de la nuit ni des ténèbres<sup>7</sup>. » Celui qui dit que son maître tarde à venir, celui qui bat ses compagnons et boit jusqu'à l'ivresse avec des gens perdus comme lui, n'est pas enfant de la lumière, mais il est l'enfant des ténèbres ; c'est pourquoi ce jour suprême le surprendra comme un voleur. Chacun doit craindre d'être ainsi surpris par le dernier jour de sa vie ; nous serons, au dernier jour du monde, comme nous aura trouvés le dernier de nos jours : tels nous aurons été en mourant, tels nous serons jugés à la fin des siècles.

<sup>1</sup> I Jean, II, 18. — <sup>2</sup> II Thess. II, 2.<sup>3</sup> Luc, XII, 35, 36. — <sup>4</sup> I Thess. V, 4, 5.<sup>5</sup> II Tim. IV, 8. — <sup>6</sup> Luc, XII, 45. — <sup>7</sup> Ps. XLI, 3.



3. Aussi lisons-nous dans l'évangile de saint Marc : « Veillez, parce que vous ne savez pas « quand viendra le maître de la maison, si ce « sera le soir ou au milieu de la nuit, ou au « chant du coq, ou au matin : il ne faut pas « qu'en arrivant tout à coup, il vous trouve « endormis. Ce que je vous dis, je le dis à « tous : veillez <sup>1</sup>. » Le Sauveur a dit à tous, n'est-ce pas à tous ses élus et bien-aimés qui appartiennent à son corps, à son Église ? Il n'a pas seulement parlé ainsi pour ceux qui avaient le bonheur de l'entendre, mais aussi pour ceux qui furent de ce monde après ses disciples et avant nous, et pour nous-mêmes et pour ceux qui viendront après nous jusqu'au dernier avènement. Est-ce que ce dernier jour du monde doit nous trouver tous dans cette vie ? Est-ce que c'est aussi aux morts que s'adressaient ces paroles : « Veillez, de peur que « le Maître, arrivant tout à coup, ne vous « trouve endormis ? » Pourquoi donc le Seigneur parle-t-il « à tous, » si ce n'est dans le sens que je viens d'indiquer ? Le dernier jour viendra pour chacun, quand viendra le jour où il sortira de la vie dans le même état où le trouvera le jugement dernier. Tout chrétien doit donc veiller afin que l'avènement du Seigneur ne le surprenne pas sans être préparé. Or, celui-là ne sera pas trouvé prêt au dernier jour du monde, qui n'aura pas été trouvé prêt au dernier jour de sa vie. Les apôtres savaient au moins, certainement, que le Seigneur ne viendrait pas pendant qu'ils seraient encore en ce monde ; et cependant, qui peut douter qu'ils se soient montrés vigilants et observateurs fidèles de la recommandation divine, de peur que le Maître, arrivant tout à coup, ne les surprît sans être préparés ?

4. Je ne sais pas encore bien comment il faut entendre ce que votre sainteté écrit au sujet de ces paroles du Seigneur à ses apôtres : « Ce « n'est pas à vous à connaître le temps ni les « moments que le Père a mis en sa puissance, » Il vous semble en découvrir l'explication dans les paroles suivantes : « Mais vous serez mes « témoins à Jérusalem, dans la Judée, dans la « Samarie et jusqu'au bout de la terre <sup>2</sup>. » Vous dites : « Le Seigneur n'entendait pas que les « apôtres fussent les témoins de la fin du « monde, mais les témoins de son nom et de « sa résurrection. » Cependant le Seigneur ne dit pas : Ce n'est pas à vous à annoncer les

temps, mais il dit : « Ce n'est pas à vous à connaître les temps. » Si vous voulez comprendre ceci comme une défense faite aux apôtres d'enseigner la fin des temps, qui de nous oserait l'enseigner ? Qui de nous aurait la présomption de savoir ce que Dieu n'a point appris à ses disciples, qui l'interrogeaient face à face, de savoir ce que de si saints et de si grands docteurs n'ont pas pu annoncer à l'Église ?

5. Nous répondra-t-on qu'il ne l'a point enseigné aux apôtres, mais aux prophètes ? C'est ce que vous dites, et il est vrai que « les choses « futures sont connues par les paroles des saints « prophètes ; ils ont annoncé aux hommes par « la volonté divine, dites-vous, les choses à « venir avant qu'elles arrivent. » Mais si votre révérence s'étonne « que les hommes ne puissent pas connaître ce que Dieu a voulu prédire, » vous devez vous étonner bien davantage qu'il n'ait pas été permis aux apôtres de savoir et d'enseigner ce que les prophètes avaient annoncé aux hommes. Si nous-mêmes nous pouvons comprendre les paroles par lesquelles les prophètes ont marqué la fin des temps, comment les apôtres ne les auront-ils pas comprises ? Et si les apôtres ont compris cette révélation prophétique des temps qui devaient s'écouler avant la fin du monde, comment n'ont-ils pas enseigné ce qu'ils ont compris, lorsque leur explication a fait connaître les prophètes eux-mêmes qui leur ont appris ces choses dans leurs livres ? Les mêmes écrits des prophètes qui ont servi aux apôtres pour ce qu'ils ont su de la fin du monde et dont ils ont loué l'autorité, ont pu servir à d'autres pour l'apprendre. Pourquoi leur a-t-il été dit que ce n'était pas à eux à savoir les temps, ou, si vous aimez mieux, à enseigner les temps que Dieu a mis en sa puissance, puisque les apôtres les enseignaient en ce sens que les écrits où l'on s'en instruisait étaient connus par eux ? Il est donc à croire, non pas que Dieu n'a point voulu qu'on sache ce qu'il a annoncé à l'avance, mais qu'il n'a pas voulu annoncer à l'avance ce qu'il jugeait inutile de savoir.

6. Vous demandez pourquoi le Seigneur nous avertit de prendre garde aux temps, lorsqu'il dit : « Quel est le serviteur fidèle et prudent que le Maître a établi sur les gens de « sa maison, pour qu'il leur distribue la nourriture au temps voulu ? » Et le reste. Mais le Seigneur ne tient pas ce langage pour que le bon serviteur connaisse la fin des temps ; c'est

<sup>1</sup> Marc, XIII, 35, 27, — <sup>2</sup> Act. I, 7, 8.

pour qu'en tout temps il veille en faisant le bien, parce qu'il ne sait pas la fin des temps. Il ne nous dit pas qu'il faut connaître mieux que les apôtres les temps que le Seigneur a mis en sa puissance; mais il nous exhorte à imiter les apôtres dans la préparation de notre cœur, parce que nous ne savons pas quand viendra le Seigneur; c'est ce que j'ai suffisamment montré plus haut. Il reproche aux juifs de ne pas connaître les temps: «Hypocrites, leur dit-il, qui jugez d'après l'aspect du ciel, etc.<sup>1</sup>» Ce temps, que le Sauveur reprochait aux juifs d'ignorer, c'est le temps de son premier avènement qu'il est nécessaire de connaître pour croire en lui, quand on veut attendre l'autre dans une pieuse vigilance, à quelque époque qu'il doive arriver. Car celui qui n'aura pas connu le premier avènement du Seigneur ne pourra pas se préparer au second par la foi et la vigilance, de peur d'être surpris comme par un voleur de nuit, soit que le Seigneur vienne plus tôt ou plus tard qu'on ne l'attend.

7. L'apôtre Paul dit aussi, comme vous le rappelez, qu'il viendra des temps dangereux aux derniers jours du monde<sup>2</sup>. Mais nous apprend-il pour cela quelque chose sur les temps que le Père a mis en sa puissance? Et quelqu'un sait-il s'ils seront longs ou courts, ces temps que nous avouons devoir être les derniers? Nous devons penser qu'il y a déjà longtemps qu'il a été dit: «Mes petits enfants, la dernière heure est venue<sup>3</sup>.»

8. Vous citez encore ces paroles de l'Apôtre: «Quant aux temps et aux moments, il n'est pas nécessaire que nous vous en écrivions, car vous savez assez que le jour du Seigneur viendra comme un voleur dans la nuit; lorsqu'ils diront: La paix et la sécurité sont avec nous, ils seront surpris par le malheur comme une femme grosse par les douleurs de l'enfantement, et n'y échapperont pas<sup>4</sup>.» L'apôtre ne dit point ici non plus quand cela doit arriver, mais comment cela arrivera; il ne dit rien sur la durée du temps qui nous sépare du dernier jour; seulement, quelle que soit cette durée, il nous fait entendre que ce malheur suprême viendra quand on se croira en paix et en sûreté. Ces paroles de l'Apôtre ne semblent pas permettre à notre temps d'espérer ou de craindre le dernier jour de l'univers; car nous ne croyons pas que les

amis eux-mêmes de ce monde, sur lesquels doit tout à coup tomber le malheur, se croient en paix et en sûreté.

9. L'Apôtre fait assez voir ce qu'il suffit de connaître lorsqu'il dit aux fidèles qu'il n'a pas besoin de leur écrire pour les temps et les moments, ou, comme portent d'autres exemplaires des saints Livres, qu'ils n'ont pas besoin qu'il leur écrive. Il n'ajoute pas qu'ils savent le temps qui reste, mais il dit: «Vous savez bien que l'heure du Seigneur viendra comme un voleur de nuit.» Voilà ce qu'il faut savoir, afin que ceux qui ne veulent pas être surpris par cette dernière heure comme par un voleur de nuit aient soin d'être des enfants de lumière et de veiller avec un cœur tout prêt. Si, pour échapper à ce danger, c'est-à-dire pour éviter que l'heure du Seigneur ne nous surprenne comme un voleur de nuit, il était besoin de connaître ce qui reste de temps, l'Apôtre ne dirait point qu'il n'a pas besoin de l'écrire; mais, dans sa prévoyance, c'est précisément cela qu'il aurait jugé à propos d'enseigner. Mais il n'était pas non plus nécessaire que les fidèles le connussent, car il leur suffisait de savoir que l'heure du Seigneur viendrait comme un voleur pour ceux qui ne sont pas prêts et qui sont endormis: c'était un avertissement pour se préparer et pour veiller, à quelque heure que le Seigneur dût venir. Saint Paul est ainsi resté dans les limites qu'il ne devait pas dépasser, et, quoique apôtre, il s'est gardé d'enseigner aux autres ce que le Seigneur n'avait pas voulu révéler aux apôtres quand il leur avait dit: «Ce n'est pas à vous à savoir.»

10. Vous citez aussi ces paroles de saint Paul: «Ne vous souvenez-vous pas que je vous ai dit ces choses lorsque j'étais encore auprès de vous? Et vous savez bien ce qui le retient maintenant pour qu'il se révèle en son temps. Car le mystère d'iniquité se forme dès à présent; seulement que celui qui tient présentement tiendra jusqu'à ce qu'il soit enlevé. Et alors paraîtra cet impie que le Seigneur Jésus tuera par le souffle de sa bouche<sup>1</sup>.» Plût à Dieu que vous ne vous fussiez pas borné à citer ces paroles de l'Apôtre et que vous eussiez bien voulu les expliquer! Elles sont obscures et mystiques; il est évident cependant qu'elles ne marquent rien sur le temps précis qui doit s'écouler avant le second avènement du Sauveur. L'Apôtre dit: «Pour qu'il se révèle en

<sup>1</sup> Luc, xii, 42, 56.—<sup>2</sup> II Tim. iii, 1.—<sup>3</sup> I Jean, ii, 18.—<sup>4</sup> I Thess. v, 1, 3.

<sup>1</sup> II Thess. ii, 5-8.



« son temps, » mais il ne dit pas quand cela doit venir. Il ajoute : « Le mystère d'iniquité se forme dès à présent. » Il y a différentes manières d'entendre ce mystère d'iniquité ; mais sa durée, c'est ce que nous ne savons pas. L'Apôtre ne nous l'apprend point, car il est un de ceux à qui il a été dit : « Ce n'est pas à vous à savoir les temps. » Il est vrai qu'il n'était pas encore au nombre des apôtres quand cette parole leur fut dite ; mais pourtant nous ne doutons pas qu'il appartienne à leur collège et société.

11. On lit ensuite : « Seulement que celui qui tient présentement tiens jusqu'à ce qu'il soit enlevé : et alors paraîtra cet impie que le Seigneur Jésus tuera par le souffle de sa bouche. » Ces paroles ont trait à l'apparition de l'antéchrist. Il semble plus clairement marqué quand il est dit de lui qu'il sera tué par le souffle de la bouche du Seigneur Jésus-Christ ; mais, pour ce qui est de l'époque de cette apparition, l'Apôtre n'en dit rien pas même obscurément. Chacun peut faire effort pour découvrir ou pour conjecturer quel est celui qui tient présentement ou ce qu'il tient et ce que signifie : *jusqu'à ce qu'il soit enlevé* ; mais il n'est pas dit combien de temps il tiendra ni après combien de temps il sera enlevé.

12. Vous nous dites aussi que le Seigneur, dans l'Évangile, blâme les juifs lorsqu'il adresse ces paroles à l'ingrate Jérusalem : « Si du moins tu avais connu le temps où Dieu t'a visitée ; peut-être resterais-tu debout. Mais maintenant tout est caché à tes yeux. <sup>1</sup> » Ces paroles regardent le premier avènement du Seigneur, et non pas le second dont il s'agit ici. C'est de ce second avènement et non point du premier que le Sauveur a voulu parler lorsqu'il a dit : « Ce n'est pas à vous à savoir les temps : » car les disciples interrogeaient le Seigneur sur l'avènement qu'ils espéraient et non pas sur celui qu'ils voyaient déjà. Si les juifs avaient connu ce premier avènement, « ils n'auraient jamais crucifié le Seigneur de gloire <sup>2</sup> ; » c'est pourquoi ils auraient pu subsister, au lieu d'être frappés de coups si terribles. Ces mots : « Faites pénitence, les temps sont accomplis, croyez à l'Évangile <sup>3</sup> ; » ces mots, d'après ce que vous dites vous-même, s'appliquaient aux juifs et à des temps qui devaient peu durer ; nous savons que ces temps sont passés, c'est-à-dire

que nous savons la destruction de Jérusalem où était établi le royaume des juifs.

13. Aussi, votre révérence, vous dites que ceux qui comprennent l'Écriture savent ce que veut dire le prophète Daniel lorsqu'il parle de « la bête tuée, du règne des autres bêtes, » et, au milieu de ces choses, de la venue du Fils de l'homme sur les nuées du ciel. Mais si vous daignez nous expliquer comment ces choses appartiennent à la connaissance du temps qui doit s'écouler d'ici à l'avènement du Sauveur et comment on peut en connaître clairement la durée ; j'avouerai moi-même avec de grandes actions de grâces que ces paroles du Seigneur : « Ce n'est pas à vous à savoir les temps, » s'adressaient uniquement aux apôtres et non point à ceux qui devaient venir après eux et à qui la révélation de ce secret avait été réservée.

14. Il faut donc aimer et attendre l'avènement du Seigneur, comme vous nous y exhortez saintement. Vous parlez du grand bonheur promis à ceux qui aiment l'avènement de Jésus-Christ, et vous invoquez le témoignage de l'Apôtre, dont vous rapportez ainsi les paroles : « Il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée et que le Seigneur, qui est le juste juge, me donnera en ce jour : et non-seulement à moi, mais encore à ceux qui aiment l'avènement du Seigneur <sup>4</sup>. » Car alors, comme vous le rappelez d'après l'Évangile, « les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de leur Père <sup>5</sup> ; » et comme dit le Prophète : « Voilà que la nuit et les ténèbres couvriront la terre par dessus les nations ; mais en vous apparaîtra le Seigneur, et sa majesté se verra sur vous <sup>6</sup> ; » alors aussi « Ceux qui attendent le Seigneur bondiront avec vigueur ; ils déploieront leurs ailes comme les aigles, ils courront et ne se laisseront pas, ils marcheront et n'auront pas faim <sup>7</sup>. »

15. Voilà ce que vous nous dites pieusement et en toute vérité pour marquer le bonheur de ceux qui aiment l'avènement du Seigneur. Mais ceux à qui l'Apôtre disait *de ne pas se troubler comme si le jour du Seigneur était proche*, aimaient aussi l'avènement du Seigneur ; en leur parlant de la sorte, le Docteur des nations ne voulait pas les séparer de cet amour, mais l'allumer au contraire plus for-

<sup>1</sup> Luc, XIX, 42. — <sup>2</sup> I Cor. II, 8. — <sup>3</sup> Marc, I, 15.

<sup>4</sup> II Thim. IV, 8. — <sup>5</sup> Matth. XIII, 43. — <sup>6</sup> Is. LX, 2. — <sup>7</sup> Is. XL, 31.

tement dans leurs âmes : il lenait à les mettre en garde contre ceux qui répétaient que le jour du Seigneur était proche, de peur que, ne voyant rien venir au temps annoncé, les fidèles ne crussent que de fausses promesses leur avaient été faites, et qu'ils ne désespérassent de la récompense de leur foi. Ce n'est donc pas aimer l'avènement du Seigneur que de dire qu'il est proche ou qu'il est éloigné ; mais on l'aime lorsqu'on l'attend, qu'il soit proche ou non, avec la sincérité de la foi, la fermeté de l'espérance, l'ardeur de l'amour. Car si on aime d'autant plus le Seigneur qu'on croit et qu'on prêche davantage que son avènement sera prochain, ceux qui disaient que ce jour était proche aimaient donc bien mieux Jésus-Christ que ceux auxquels l'Apôtre défendait de croire à de fausses rumeurs, ou que l'Apôtre lui-même qui n'y croyait pas.

16. Si je ne craignais d'être pour vous une fatigue, je vous demanderais de vouloir bien m'expliquer plus clairement ce que vous entendez quand vous dites que personne *ne peut supputer les temps*. Peut-être vous et moi pensons-nous ici de même, et c'est en vain que nous attendons l'un de l'autre un peu de lumière. Car vous ajoutez : « L'Évangile dit : « Personne ne sait ni le jour ni l'heure <sup>1</sup> ; mais « moi, autant que me le permet la faiblesse de « mon intelligence, je dis qu'on ne peut savoir « ni le mois ni l'heure de l'avènement du Sau- « veur. » Il semble que cela veuille dire qu'on ne peut pas savoir en quelle année viendra le Seigneur, mais qu'on peut savoir en quelle semaine ou quelle décade d'année, comme si on pouvait dire que ce sera dans sept ans ou dans dix ans. S'il n'est pas possible d'en marquer l'époque de si près, je demande si on peut dire au moins que l'avènement du Seigneur aura lieu dans tel espace de cinquante ou de cent ans, ou dans un plus grand ou plus court espace d'années, mais sans pouvoir fixer l'année précise. Si vous avez pu pénétrer aussi avant, vous avez fait un grand pas dans la connaissance du secret qui nous occupe : et je vous demande de vouloir bien me communiquer les preuves sur lesquelles vous vous appuyez : si au contraire vous ne pensez pas être parvenu à ce degré de lumière, nous sommes tous deux au même point.

17. Que les temps où nous sommes soient les derniers temps, nous le voyons, nous tous.

hommes de foi ; nous le voyons d'après les signes que l'Évangile nous marque comme les avant-coureurs de l'avènement de Jésus-Christ. Mais si, après mille ans, le monde devait finir, nous pourrions dire encore que ce temps est le dernier, que ce jour est le dernier jour, parce qu'il est écrit : « Mille ans devant vos « yeux sont comme un jour <sup>1</sup>, » et tout ce qui arriverait durant ces mille ans pourrait être considéré comme arrivé au dernier temps ou au dernier jour. Je dis encore une fois, ici, ce qu'il faut souvent répéter dans cette question, c'est qu'il y a déjà de longues années que le bienheureux Jean l'Évangéliste a dit : « La dernière heure est venue <sup>2</sup>. » Si nous avions été alors sur la terre et que nous eussions entendu cette parole de saint Jean, aurions-nous cru que tant d'années s'écouleraient encore et n'aurions-nous pas espéré voir le Seigneur du vivant même de saint Jean ? L'Apôtre ne disait pas : le dernier temps est venu, ou la dernière année, ou le dernier mois, ou le dernier jour, mais il disait : « La dernière « heure est venue. » Combien cette heure est longue ! pourtant l'apôtre Jean n'a pas menti : il faut comprendre que le mot heure signifie dans sa bouche le temps. Quelques-uns croient que ce jour de saint Jean comprend six mille ans : en le divisant en douze heures, la dernière heure serait de cinq cents ans. C'est donc dans cet espace d'années que se serait trouvé saint Jean, selon ces commentateurs, lorsqu'il disait : « La dernière heure est « venue. »

18. Mais autre chose est de savoir, autre chose est de conjecturer. Si six mille ans sont comptés pour un jour, pourquoi ne les diviserions-nous pas en vingt-quatre heures au lieu de douze ? La dernière heure, au lieu d'être de cinq cents ans, serait de deux cent cinquante ans. Car, ce qu'on appelle un jour ce n'est pas la durée depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, mais c'est l'espace compris entre un lever et l'autre : ce qui nous donne pour la totalité d'un jour vingt-quatre heures. La dernière heure dont parlait saint Jean serait donc passée depuis soixante et dix ans au moins, et pourtant la fin du monde n'est pas encore venue. Ajoutez à cela que, d'après l'étude attentive de l'histoire ecclésiastique, l'apôtre Jean est mort longtemps avant que cinq mille cinq cents ans se fussent écoulés depuis

<sup>1</sup> Matth. xxiv, 36.

<sup>2</sup> Ps. LXXXIX, 4.— <sup>3</sup> I Jean, II, 18.



le commencement du genre humain ; ce n'était donc pas encore la dernière heure, si, les six mille ans se partageant en douze heures, il faut cinq cents ans pour une heure. Mais si, d'après les Ecritures, nous considérons mille ans comme un jour, il y a bien plus longtemps que la dernière heure de ce long jour est passée ; je ne dis pas en divisant cet espace en vingt-quatre parties qui nous donneraient un peu plus de quarante ans, mais en le divisant seulement en douze parties, qui ferait le double d'années. Il est donc mieux de croire que l'apôtre Jean s'est servi du mot heure pour signifier le temps. Combien cette heure durera-t-elle ? nous l'ignorons, parce que ce n'est pas à nous à savoir les temps que le Père a mis en sa puissance. Nous l'ignorons, quoique nous sachions que cette heure est la dernière, et beaucoup mieux que ceux qui ont été avant nous et qui déjà disaient que la dernière heure était venue.

19. Ce qui, selon votre révérence, empêcherait qu'on ne pût supputer les temps avec exactitude ni déterminer en quelle année doit avoir lieu la fin du monde, c'est que, d'après les promesses divines, ces jours seront abrégés. Je ne comprends pas cette raison-là. Si Dieu les abrège de façon à réduire un grand nombre à un très-petit nombre de jours, je me demande comment il est vrai qu'ils auraient dû être nombreux si le Seigneur ne les eût abrégés. Vous pensez que les semaines du saint prophète Daniel ne concernent pas le premier avènement du Seigneur, contrairement à l'opinion la plus accréditée, mais qu'elles concernent plutôt un second avènement. Se peut-il qu'elles soient abrégées de façon qu'il y ait une semaine de moins, et que ce changement fasse mentir la prophétie ? Elle a mis tant de soin à compter leur nombre, qu'elle parle de quelque chose comme devant s'accomplir au milieu d'une semaine. Je serais étonné que la prophétie de Daniel se trouvât détruite par la prophétie du Christ. Ensuite, comment croire que Daniel ou plutôt que l'ange qui l'inspirait ait ignoré que le Seigneur doit abrégé les jours et qu'il se soit trompé dans ce qu'il a dit ? ou comment croire qu'il l'ait su et qu'il ait menti à celui pour lequel il parlait ? Si une telle supposition est absurde, pourquoi ne croirions-nous pas plutôt que le nombre des semaines prophétisées par Daniel correspond à l'abréviation même de ces der-

niers jours : si toutefois ce nombre d'années se rapporte au second avènement du Seigneur, et je ne sais pas comment il serait possible de le montrer ?

20. Si les semaines de Daniel prophétisent le second avènement du Seigneur, on peut dire avec beaucoup plus de certitude et de sûreté qu'il aura lieu dans soixante et dix ans, ou, tout au plus, dans cent ans. Car il y a quatre cent quatre-vingt-dix ans dans les soixante et dix semaines ; nous comptons à présent à peu près quatre cent vingt ans depuis la naissance du Seigneur, et environ trois cent quatre-vingt-dix depuis sa résurrection ou son ascension. Si donc on compte depuis la naissance du Sauveur, il ne reste plus que soixante et dix ans, si on compte depuis sa mort, il reste environ cent ans : dans cet espace de temps toutes les semaines de Daniel seront accomplies, si elles regardent le dernier avènement de Jésus-Christ. Celui donc qui dit : ce sera dans tant d'années, dit faux si cela arrive plus tard ; mais parce que les jours seront abrégés, cela pourra arriver plus tôt. C'est pourquoi, quelle que soit l'abréviation de ces derniers temps, il sera toujours vrai de dire que le Seigneur viendra à cette époque. Cette abréviation ne peut déranger en rien les calculs de celui qui dit que ce second avènement aura lieu dans ce nombre d'années ; elle lui vient en aide au contraire, parce que plus les jours seront réduits en petit nombre, puis il sera vrai que le Seigneur viendra dans cet espace de temps et non au delà, quoique celui qui suppute ne puisse marquer l'année précise du second avènement.

21. Toute la question est donc de savoir si les semaines de Daniel ont été accomplies au premier avènement du Seigneur, ou si elles ont prophétisé la fin du monde, ou si elles concernent les deux avènements. Cette dernière opinion n'a pas manqué de gens pour la soutenir ; selon eux, les semaines de Daniel ont reçu un premier accomplissement à la naissance du Sauveur, et recevront, à la fin du monde, leur accomplissement suprême. Il est certain que si on ne les entend pas de la naissance de Jésus-Christ, il faut qu'en les entendant de la fin des temps, car cette prophétie ne peut pas être fautive. Si on l'applique au premier avènement, rien n'oblige de l'appliquer à la fin du monde. Cela, fût-il vrai, demeure pour nous incertain ; il ne faut ni nier ni pré-

sumer que cela doive être. Reste à prouver, si on veut, que cette prophétie regarde la fin du monde, reste à prouver, si on le peut, qu'elle n'a pas trouvé son accomplissement dans le premier avènement du Seigneur, contrairement au sentiment de tant de commentateurs des divins Livres qui le démontrent, non-seulement par le calcul des temps, mais encore par les événements mêmes, surtout en ce qui est écrit : « Et le Saint des saints recevra l'unction <sup>1</sup>, » et à cause de ces paroles de la même prophétie dans le texte hébreu : « Le Christ « sera mis à mort et il ne sera plus rien pour « son peuple <sup>2</sup>, » ou pour la cité qui était la sienne : tant il se trouvera séparé des juifs qui, n'ayant pas eru en lui comme Sauveur et Rédempteur, ont pu le tuer ! Le Christ ne sera ni consacré ni mis à mort à la fin des siècles, et l'on ne doit pas attendre alors l'accomplissement de cette prophétie de Daniel comme si on ne croyait pas qu'elle fût encore accomplie.

22. Quant aux signes marqués par l'Évangile et les prophètes, nous les voyons maintenant, et nous devons espérer comme prochain l'avènement du Seigneur : nul ne peut le nier. Cet avènement se rapproche chaque jour davantage. Mais quand le Seigneur viendra-t-il ? lui-même nous a dit : « Ce n'est pas à vous à le « connaître. » Voyez quand l'Apôtre a dit : « Maintenant notre salut est plus proche que « lorsque nous avons commencé à croire. La « nuit est avancée, le jour approche <sup>3</sup> : » et que d'années ont passé depuis lors ! et pourtant ce qu'a dit l'Apôtre n'est pas faux. A présent on a d'autant plus raison de penser que l'avènement du Seigneur est prochain, que le temps écoulé nous a plus rapproché de la fin du monde. « L'Esprit dit ouvertement que, dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront « la foi <sup>4</sup>. » Ainsi parle saint Paul ; on n'en était pas encore aux temps des hérétiques et de leurs pareils qu'il peint dans le même discours ; ces temps sont aujourd'hui venus, et à cause de cela il semble que, dans les derniers jours, les ennemis de la foi nous avertissent eux-mêmes de la fin du siècle. L'Apôtre dit ailleurs : « Sachez que dans les derniers jours « il viendra des temps rigoureux ; » ou comme portent d'autres exemplaires, « des temps périlleux ; » saint Paul explique quels seront

ces temps : « Il y aura des hommes épris d'eux-  
« mêmes, avares, fiers, superbes, blasphéma-  
« teurs, désobéissants à leurs pères et à leurs  
« mères, ingrats, impies, sans foi, sans charité,  
« calomnieux, incontinents, cruels, sans  
« bonté, traîtres, insolents, aveuglés, plus  
« attachés aux voluptés qu'à Dieu, ayant l'ap-  
« parence de la piété, mais reniant son véritable  
« esprit <sup>1</sup>. » N'y a-t-il pas eu de ces hommes-là dans tous les temps ? il y en avait aussi du temps de l'Apôtre, puisqu'il ajoute : « Évite  
« aussi ceux-là. Car il y en a parmi eux qui  
« pénètrent dans les maisons. » Saint Paul ne dit pas qu'ils pénétreront dans les maisons comme lorsqu'il a précédemment annoncé qu'il *viendra des temps périlleux*, mais il dit : « Ils pénètrent dans les maisons et traînent des  
« femmelettes comme leurs captives <sup>2</sup>. » Il ne dit pas : ils traîneront ou ils doivent traîner, mais dès ce moment, « ils traînent. »

23. L'Apôtre ne prend pas ici le présent pour le futur, puisqu'il engage ceux à qui il s'adresse d'éviter ces gens-là. Toutefois, ce n'est pas en vain qu'il annonce que « dans les derniers « jours il viendra des temps périlleux ; » ce n'est pas en vain qu'en signalant les dangers futurs il annonce la venue de tels hommes ; car ils seront d'autant plus nombreux et abonderont d'autant plus que la fin sera plus prochaine. Nous les voyons pulluler maintenant, mais qui sait s'ils ne seront pas plus nombreux après nous, et infiniment plus nombreux encore lorsqu'on sera tout à fait aux approches de cette fin du monde dont nous ignorons le moment précis ? On a parlé des derniers jours, aux premiers jours même des apôtres, quand le Seigneur venait de monter au ciel, lorsqu'il envoya le Saint-Esprit qu'il avait promis et que les apôtres parlaient des langues qu'ils n'avaient point apprises, au grand étonnement de ceux qui les entendaient et dont quelques-uns les admiraient, tandis que d'autres se moquaient d'eux, disant qu'ils étaient pleins de vin nouveau <sup>3</sup>. L'apôtre Pierre s'adressant ce même jour aux gens qui se montraient diversement émus de ces prodiges, leur disait : « Ceux-ci ne sont pas ivres, comme vous vous « l'imaginez, puisqu'il n'est que la troisième « heure du jour. Mais voyez, c'est ce qui « a été dit par le Prophète : Il arrivera dans les « derniers jours, dit le Seigneur, que je ré-

<sup>1</sup> Dan. ix, 24. — <sup>2</sup> Ibid. ix, 26. — <sup>3</sup> Rom. xiii, 11, 12. — <sup>4</sup> I Tim. iv, 1.

<sup>1</sup> II Tim. iii, 1-5. — <sup>2</sup> Ibid. iii, 1-6.

<sup>3</sup> Act. ii, 13.



« pandrai de mon Esprit sur toute chair <sup>1</sup>. »

24. Déjà alors on était donc aux derniers jours ; combien plus nous y sommes à présent, quand même il devrait y avoir encore, d'ici à la fin du monde, autant de temps ou même plus qu'il s'en est écoulé depuis l'ascension du Seigneur ! Cette fin du monde, nous ne la savons pas, parce que ce n'est pas à nous à savoir les temps ou les moments que le Père a mis en sa puissance ; mais nous savons que nous vivons comme les apôtres, dans les derniers temps, dans les derniers jours, dans la dernière heure. Ceux qui ont vécu après les apôtres et avant nous se trouvaient davantage dans ce qu'on appelle les derniers temps, et nous-mêmes nous y sommes plus encore ; ceux qui viendront après nous y seront beaucoup plus, jusqu'à ce qu'on arrive à ceux qui seront, si on peut ainsi dire, les derniers des derniers, et enfin jusqu'à ce jour, tout à fait le dernier, dont le Seigneur veut parler, quand il dit : « Et je le ressusciterai au dernier jour <sup>2</sup>. » Quelle distance nous sépare de ce jour-là ? c'est un secret impénétrable.

25. Les signes prédits dans l'Évangile, comme votre sainteté le rappelle, sont les mêmes selon saint Luc <sup>3</sup>, saint Matthieu <sup>4</sup> et saint Marc <sup>5</sup>. Ces trois évangélistes rapportent ce que le Seigneur répondit à ses disciples, qui lui demandaient quand s'accompliraient ses prédictions sur la destruction du temple, et quel serait le signe de son avènement et de la consommation des siècles. Ils ne sont pas en désaccord quant aux choses, quoique l'un dise ce que l'autre passe sous silence, ou qu'il le raconte d'une autre manière ; au contraire, quand on les rapproche, ils se prêtent un mutuel appui, au grand avantage de celui qui lit. Mais en ce moment ce serait trop long de tout discuter. Le Seigneur répondant aux questions de ses disciples, leur fit connaître ce qui devait arriver depuis cette époque, soit sur la ruine de Jérusalem, qui avait été l'occasion de leur interrogation, soit sur son avènement dans son Église où il vient et où il ne cessera de venir jusqu'à la fin ; car on reconnaît qu'il y vient à mesure que de nouveaux membres lui naissent chaque jour : c'est de cet avènement que le Seigneur a dit : « Vous verrez alors le Fils de l'homme venant sur les nuées <sup>6</sup> ; » et ces nuées sont celles dont le

Prophète a dit : « J'ordonnerai à mes nuées de ne plus répandre leur pluie sur elle <sup>1</sup> ; » soit sur la fin du monde, quand il apparaîtra pour juger les vivants et les morts.

26. Il fait donc connaître les signes qui se rapportent à ces trois choses : la ruine de Jérusalem, l'avènement du Seigneur dans son corps qui est l'Église, et son avènement comme chef de l'Église. Mais il faut soigneusement distinguer à laquelle de ces trois choses se rapportent ces signes particuliers, pour n'entendre pas de la fin du monde ce qui regarde la destruction de Jérusalem, ni de la destruction de Jérusalem ce qui regarde la fin du monde : enfin pour ne pas confondre l'avènement du Seigneur, dans son corps qui est l'Église, avec son dernier avènement comme chef de l'Église. Parmi tous ces signes, il en est quelques-uns de clairs, d'autres sont si obscurs qu'il est difficile de s'y reconnaître, et téméraire de se prononcer tant qu'on ne les a pas compris.

27. Voici évidemment qui concerne la ville : « Quand vous verrez Jérusalem environnée d'une armée, sachez que la désolation est proche <sup>2</sup>. » Et voici qui appartient bien clairement au dernier avènement du Seigneur : « Quand vous verrez approcher ces choses, sachez que le royaume de Dieu est proche <sup>3</sup>. » On ne sait pas si on doit rapporter à la ruine de Jérusalem ou à la fin du monde les paroles suivantes : « Malheur aux femmes qui seront enceintes et à celles qui allaiteront en ces jours-là ! Priez pour que ces choses n'arrivent point en hiver ni un jour de Sabbat. Car il y aura alors une grande tribulation comme il n'y en a pas eu depuis le commencement du monde et comme il n'y en aura pas <sup>4</sup>. » Car voici ce qu'on lit dans saint Marc : « Malheur aux femmes enceintes et à celles qui allaiteront en ces jours-là ! Priez pour que ces choses n'arrivent pas en hiver. Car ce seront des jours de tribulation comme il n'y en a pas eu depuis le commencement de la création jusque maintenant, et comme il n'y en aura pas. Et si le Seigneur n'avait abrégé ces jours, personne n'eût été sauvé ; mais par ces élus qu'il a choisis il a abrégé ces jours. » Saint Matthieu ne s'exprime pas autrement. Saint Luc parle de manière à faire entendre que cela regarde la ruine de Jérusalem, car voici ce qu'il dit : « Malheur aux

<sup>1</sup> Act. II, 15, 16, 17. — <sup>2</sup> Jean, VI, 40. — <sup>3</sup> Luc, XXI, 7-33.

<sup>4</sup> Matth. XXIV, 1-45. — <sup>5</sup> Marc, XIII. — <sup>6</sup> Matth. XXVI, 64.

<sup>1</sup> Is. V, 6. — <sup>2</sup> Luc, XXI, 20. — <sup>3</sup> Ibid. XXI, 31. — <sup>4</sup> Marc, I, 23, 24.

« femmes enceintes et à celles qui allaiteront  
« en ces jours-là! Car cette terre sera accablée  
« de maux, et la colère tombera sur ce peuple.  
« Et ils tomberont sous le franchant du glaive,  
« et ils seront emmenés captifs dans tous les  
« pays. Et Jérusalem sera foulée par les gen-  
« tils, jusqu'à ce que les temps des nations  
« soient accomplis <sup>1</sup>. »

28. Avant d'en venir là, saint Matthieu écrit ceci : « Quand donc vous verrez dans le lieu  
« saint l'abomination de la désolation, prédite  
« par le prophète Daniel, que celui qui lit en-  
« tende; alors, que ceux qui sont dans la Judée  
« s'enfuient dans les montagnes; que celui  
« qui sera sur le toit ne descende pas pour  
« emporter quelque chose de sa maison; que  
« celui qui sera dans les champs ne retourne  
« point pour prendre son vêtement. Malheur  
« aux femmes qui seront enceintes et à celles  
« qui allaiteront en ces jours-là! etc. <sup>2</sup> » Et  
saint Marc écrit : « Mais quand vous verrez  
« l'abomination de la désolation être où elle  
« ne doit pas être, qui lit, entende; alors, que  
« ceux qui sont en Judée s'enfuient dans les  
« montagnes; et que celui qui sera sur le toit  
« ne descende pas dans sa maison et n'y entre  
« pas pour rien emporter; et que celui qui  
« sera dans les champs ne retourne pas en ar-  
« rière pour emporter son vêtement. Malheur  
« aux femmes enceintes et à celles qui allaitent  
« ront en ces jours-là <sup>3</sup>! » et le reste. Saint  
Luc, pour montrer que l'abomination de la  
désolation prédite par le prophète Daniel est  
arrivée avec la ruine de Jérusalem, cite dans le  
même passage ces paroles du Seigneur : « Quand  
« vous verrez Jérusalem environnée d'une ar-  
« mée, sachez que sa désolation est proche. »  
C'est donc ici que se place l'abomination de la  
désolation dont parlent les deux autres évangé-  
listes. Ensuite saint Luc continue comme eux :  
« Alors que ceux qui sont dans la Judée s'en-  
« fuient dans les montagnes. » Les deux autres  
avaient dit : « Que celui qui sera sur le toit  
« ne descende pas dans sa maison et n'y entre  
« pas pour emporter quelque chose; » saint  
Luc dit : « Que ceux qui seront dans la ville  
« s'en aillent : » par là il nous fait voir que  
les paroles des autres évangélistes ne sont que  
des conseils pour une fuite précipitée. Les deux  
autres évangélistes avaient dit : « Que celui  
« qui sera dans le champ ne retourne pas en  
« arrière pour emporter son vêtement; » saint

Luc dit plus clairement : « Que ceux qui se-  
« ront dans les champs ne rentrent pas dans  
« la ville, parce que ce sont des jours de  
« vengeance, afin que tout ce qui est écrit  
« s'accomplisse <sup>1</sup>. » Puis, le même évangéliste,  
continuant son récit, dit comme les deux au-  
tres : « Malheur aux femmes qui seront en-  
« ceintes ou qui allaiteront en ces jours-là? »  
et le reste du même passage que j'ai déjà rap-  
pélé. Il est donc évident qu'en cet endroit les  
trois évangélistes ne veulent parler que d'une  
même chose.

29. Saint Luc éclaircit donc ce qui pouvait  
rester incertain; il montre qu'à la ruine de  
Jérusalem et non à la fin du monde se rap-  
porte ce qui est dit de l'abomination de la dé-  
solation et de l'abréviation des jours en faveur  
des élus : car, quoiqu'il n'ait rien dit de ces  
deux choses, il parle plus clairement que les  
autres évangélistes de la ruine de la ville, ce  
qui prouve que le reste s'y rapporte aussi. En  
effet, nous ne pouvons pas mettre en doute  
que, quand Jérusalem a été détruite, il n'y ait  
eu dans le peuple juif des élus de Dieu qui  
croyaient ou devaient croire, et qui avaient  
été élus avant même que le monde fût créé :  
c'est pour eux que ces jours devaient être  
abrégés, afin que les maux leur devinssent  
supportables. Quelques interprètes me paraissent  
avoir raison quand ils croient que les  
maux sont désignés ici sous le nom de jours,  
comme on dit « les jours mauvais » en d'au-  
tres endroits des divines Ecritures <sup>2</sup> : ce ne  
sont pas les jours eux-mêmes qui sont mau-  
vais, ce sont les choses qui arrivent. Il est dit  
que ces maux ont été abrégés afin que, grâce  
à la patience que Dieu leur donne, les élus  
en sentent moins le poids, et que des maux si  
grands deviennent courts.

30. Mais soit qu'il faille entendre de cette  
façon l'abréviation des jours, soit que Dieu les  
réduise à un petit nombre, soit qu'ils se trou-  
vent abrégés par un cours plus rapide du so-  
leil (et il ne manque pas de gens qui pensent  
que ces jours seront plus courts dans ce der-  
nier sens, de la même manière que le jour fut  
plus long à la prière de Josué <sup>3</sup>); toujours est-  
il que l'évangéliste saint Luc rapporte à la  
ruine de Jérusalem cette abréviation des jours  
et l'abomination de la désolation. Il n'a pas  
parlé de ces deux choses; c'est saint Matthieu  
et saint Marc qui en ont parlé; mais ce que

<sup>1</sup> Luc, XXI, 23, 24. — <sup>2</sup> Matth. XXIV, 15-19. — <sup>3</sup> Marc, XIII, 14-17.

<sup>1</sup> Luc, XXI, 21, 22. — <sup>2</sup> Eph. V, 5, 6. — <sup>3</sup> Jos. X, 12-14.



saint Luc dit avec eux de la destruction de Jérusalem éclaircit ce qu'il y a d'obscur dans le récit des deux autres évangélistes. Josèphe, qui a écrit l'histoire des Juifs, parle de si grands malheurs arrivés à ce peuple qu'à peine paraissent-ils croyables; ce n'est donc pas sans raison qu'il a été dit qu'il n'y a pas eu depuis le commencement du monde et qu'il n'y aura pas une pareille tribulation. Dût-il en arriver une aussi grande ou plus grande peut-être au temps de l'antéchrist, il faudrait appliquer à ce peuple ce qui a été dit, qu'il ne pourra plus lui arriver rien de semblable; si ce sont surtout les juifs qui doivent recevoir l'antéchrist, c'est ce peuple lui-même qui causera la tribulation au lieu de la souffrir.

31. Il n'y a donc pas de raison pour croire que les semaines du prophète Daniel soient dérangées par l'abréviation des jours, ou qu'elles n'aient pas été déjà accomplies au temps du Sauveur, mais qu'elles doivent l'être à la fin des siècles. Elles ne l'ont pas été avant la passion du Seigneur. Vous réfutez ceux qui le croient quand vous dites : « Si cette abomination est déjà arrivée, pourquoi le Seigneur a-t-il dit : Quand vous verrez dans le lieu saint l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel, que celui qui lit, entende<sup>1</sup>? » Ce raisonnement de votre béatitude est une réponse à ceux qui disent que l'abomination de la désolation avait eu lieu quand le Seigneur parlait ainsi, et qu'elle avait eu lieu avant sa passion et sa résurrection. C'est à ceux qui pensent que l'abomination de la désolation arrivera à la fin des temps, qu'il appartient de répondre à ceux qui disent, d'après le témoignage très-clair de l'évangéliste saint Luc, qu'elle est arrivée à l'époque de la destruction de Jérusalem : et toutefois ces mots : l'abomination de la désolation, ont quelque chose d'obscur qui ne permet pas que chacun l'entende de la même manière.

32. On peut donner plus convenablement un sens spirituel à ce passage : « Que celui qui sera sur le toit ne descende pas pour emporter quelque chose de sa maison ; et que celui qui sera dans les champs ne revienne point pour emporter sa tunique ; » cela peut vouloir dire que, dans toutes les tribulations, il faut prendre garde de descendre des hauteurs spirituelles à la vie charnelle et de revenir en arrière lorsque déjà on commençait à avancer.

Si cette vigilance est nécessaire dans toute tribulation, combien elle a dû l'être au milieu des calamités de Jérusalem, qui n'ont pas eu et n'auront jamais leurs pareilles ! Et si cela a été vrai pour la tribulation d'une cité, combien cela sera plus vrai encore pour la dernière tribulation de toute la terre, c'est-à-dire de l'Église répandue dans tout l'univers ! Saint Luc lui-même, non pas lorsque les disciples interrogent le Seigneur sur son avènement, comme le font saint Matthieu et saint Marc, mais dans un autre endroit où les pharisiens lui demandent quand viendra le royaume de Dieu, rapporte ces paroles du Sauveur : « A cette heure-là, que celui qui sera sur le toit et qui aura ses meubles dans la maison, ne descende point pour les emporter ; et que celui qui sera dans les champs, ne revienne point sur ses pas<sup>1</sup>. »

33. Mais il s'agit maintenant des semaines de Daniel pour le calcul des temps ; si elles n'ont pas été accomplies à l'époque du premier avènement du Seigneur, et si elles doivent l'être à la fin des siècles, qui croira que les apôtres l'aient ignoré ou qu'ils l'aient su et qu'il ne leur ait pas été permis de nous le dire ? Cependant, si cela était, il y aurait pour les nations avantage d'ignorer ce que le Seigneur n'a pas voulu leur faire enseigner par ceux qu'il a chargés d'être leurs docteurs. Mais si les semaines ont été déjà accomplies, parce que le Saint des saints a reçu l'onction, parce que le Christ a été mis à mort et qu'il n'est plus rien pour la cité qui était la sienne, parce que le sacrifice a cessé dans le temple de Jérusalem et que l'onction a été abolie, c'est avec raison qu'il a été répondu aux apôtres : « Ce n'est pas à vous à savoir les temps que le Père a mis en sa puissance ; » car les temps qu'ils auraient pu connaître par la prophétie de Daniel ne concernaient pas la fin du monde sur laquelle ils questionnaient le Sauveur.

34. Voyons-nous dans le ciel et sur la terre des signes plus frappants que nos devanciers ? N'en trouve-t-on pas dans l'histoire des gentils de si prodigieux qu'il en est même qu'on se refuse à croire ? Et, pour ne pas citer beaucoup d'autres choses extraordinaires qu'il serait trop long de rappeler, quand donc avons-nous vu deux soleils, comme des témoins oculaires l'ont raconté, avant l'incarnation du Seigneur ? Quand avons-nous vu le soleil obscurci, comme

<sup>1</sup> Matth. xxiv, 15.

<sup>1</sup> Luc, xvii, 20-31.

il le fut, lorsque Celui qui est la lumière du monde était attaché sur une croix ? à moins que nous ne comptions au nombre des prodiges célestes les éclipses de soleil et de lune que les astronomes ont coutume d'annoncer à l'avance. Les éclipses de la lune sont fréquentes lorsqu'elle est dans son plein, les éclipses du soleil sont plus rares mais il en arrive aux fins de lune ; l'éclipse du soleil, au crucifiement du Christ, fut tout autre chose ; c'était véritablement un prodige. On célébrait la pâque des juifs, ce qui n'arrivait qu'à la pleine lune ; or il est certain, d'après les calculs des astronomes, que le soleil ne peut pas s'éclipser quand la lune est pleine mais seulement quand elle est à sa fin ; cela ne veut pas dire qu'il y ait éclipse de soleil à chaque fin de lune, mais qu'il n'y en a jamais sans cela. Depuis que le Seigneur a prédit les signes du dernier jour du monde, qui donc se souvient qu'il y ait jamais eu dans le ciel quelque chose de semblable à ce qui s'est passé au moment où il est mort ? Si donc de tels signes doivent se montrer dans le ciel, on les verra aux approches de la fin des temps, en admettant qu'on ne puisse pas leur donner un sens spirituel.

35. Et pour ce qui est des guerres, quand donc la terre n'en a-t-elle pas souffert en des temps et en des lieux différents ? Sous l'empereur Gallien, pour ne pas remonter à de plus anciens souvenirs, lorsque, de toutes parts, les Barbares inondaient les provinces romaines, combien de nos frères, qui vivaient alors, ont pu croire à la fin prochaine du monde, car c'était longtemps après l'ascension du Seigneur ! C'est pourquoi nous ignorons ce que seront les guerres marquées comme un des signes de la fin des temps, si toutefois on ne doit pas les entendre des guerres contre l'Eglise. Car il y a deux nations et deux royaumes : le royaume du Christ et le royaume du démon. C'est d'eux qu'il a pu être dit : « Une nation se « lèvera contre une nation, et un royaume « contre un royaume <sup>1</sup> ; » ce qui n'a pas cessé depuis qu'il a été dit : « Faites pénitence, car « le royaume des cieux est proche <sup>2</sup>. » Voyez combien d'années ont passé depuis que ces paroles ont été prononcées ; et cependant elles sont vraies. Le Seigneur est né d'une vierge dans les derniers jours : cette heure ne serait point appelée la dernière si le royaume des cieux n'était pas proche ; et c'est durant cette

heure que s'accomplissent les choses que le Seigneur a prédites pour son dernier avènement. Cette durée que sera-t-elle ? S'il a été dit aux apôtres que ce n'était pas à eux à le savoir, à plus forte raison tout homme comme moi doit reconnaître sa mesure et « ne pas être « sage plus qu'il ne faut <sup>1</sup>. »

36. « La grandeur de nos maux, dites-vous, « nous force d'avouer que nous touchons à la « fin, puisque nous voyons s'accomplir ce qui « a été prédit : Les hommes sécheront de « frayeur, dans l'attente de ce qui doit arriver « à tout l'univers. Il est certain, ajoutez-vous, « qu'il n'y a pas de patrie, pas de lieu qui, de « notre temps, n'ait connu le deuil et la tribu- « lation annoncés dans ces paroles. Les « hommes sécheront de frayeur dans l'attente « de ce qui doit arriver à tout l'univers. » Mais si les maux que le genre humain souffre maintenant sont des marques certaines de la venue prochaine du Seigneur, pourquoi l'Apôtre dit-il que le Seigneur viendra quand les hommes se croiront *en paix et sûreté* <sup>2</sup> ? Après que l'Évangile a dit que les hommes sécheront de frayeur dans l'attente de ce qui doit arriver, il ajoute aussitôt : « Car les vertus des cieux se- « ront ébranlées ; et alors on verra le Fils de « l'homme venant sur une nuée avec une « grande puissance et une grande majesté. »

37. Ne serait-ce pas mieux comprendre cette prédiction que de croire qu'elle ne s'accomplit pas à présent, mais qu'elle s'accomplira quand le monde entier sera dans la tribulation : cette tribulation s'appliquerait à l'Eglise éprouvée sur toute la terre et non point à ceux qui deviendront ses persécuteurs. Ceux-ci se croiront en paix et en sûreté, de façon que la mort tombera tout à coup sur eux et que l'arrivée du Seigneur les surprendra comme un voleur de nuit ; mais au contraire ceux qui aiment la manifestation de Jésus-Christ se réjouiront et tressailliront. Mais maintenant nous voyons que ces maux qu'on croit être les derniers sont communs aux deux nations, aux deux royaumes, à celui du Christ et à celui du démon ; ces maux atteignent également les bons et les méchants ; il n'y a personne qui dise : « Paix et sécurité, » partout où tombent ces malheurs, partout où l'on craint qu'ils n'arrivent. Et cependant au milieu de ces catastrophes les festins somptueux ne manquent pas, on s'adonne à l'ivrognerie, on est avare ; les

<sup>1</sup> Math. xxiv, 7. — <sup>2</sup> Matth, III, 2.

<sup>1</sup> Rom. xii, 3. — <sup>2</sup> I Thess. v, 3.



chansons lascives se font entendre; les orgues, les flûtes, les lyres, les guitares, les luths retentissent; le bruit de tous les genres d'instruments et de toutes sortes de jeux frappe l'oreille : est-ce là sécher de frayeur ? N'est-ce pas là au contraire une voluptueuse vie ? Mais les enfants des ténèbres se plongeront bien plus encore dans ces sortes de plaisirs lorsqu'ils diront : « La paix et la sécurité sont avec nous. »

58. Que font eux-mêmes les enfants de la lumière et les enfants du jour que la fin du monde ne doit pas surprendre comme un voleur de nuit ? Ne continuent-ils pas à user de ce monde quoique ce soit comme n'en usant point ? Il y a bien longtemps qu'il a été dit : « Le temps est court <sup>1</sup> ; » et ils ne cessent de penser à cette parole des apôtres avec une pieuse sollicitude. Le plus grand nombre d'entre eux pourtant ne laisse pas de planter et de bâtir, d'acheter, de posséder, de remplir des fonctions, de se marier. Je parle de ceux qui, tout en attendant que leur Maître revienne des noces <sup>2</sup>, ne se privent pas cependant des noces de ce monde, mais dont la charité obéissante n'oublie pas les prescriptions de l'Apôtre sur la manière dont les femmes doivent vivre avec leurs maris, les maris avec leurs femmes, les enfants avec leurs parents, les parents avec leurs enfants, les serviteurs avec leurs maîtres, les maîtres avec leurs serviteurs : en toutes ces choses n'usent-ils pas encore de ce monde ? Ils labourent, ils naviguent, ils achètent, ils sont pères de famille, ils combattent, ils gouvernent. Je ne crois pas que telle doive être leur vie, lorsqu'on en sera véritablement à l'accomplissement de ce qui est marqué dans l'Évangile : « lorsqu'il y aura des signes dans le soleil, la lune et les étoiles, lorsque les nations seront dans l'épouvante et que la mer fera entendre d'effroyables mugissements ; lorsque les hommes sécheront de frayeur, dans l'attente des maux qui doivent arriver à tout l'univers, car les vertus des cieux seront ébranlées. »

39. Je pense qu'il serait mieux d'entendre ces choses de l'Église elle-même, de peur que le Seigneur Jésus ne paraisse avoir annoncé comme une grande marque de son second avènement, ce qui s'est déjà vu en ce monde avant même la naissance du Christ, et de peur que nous ne soyons l'objet des railleries de

ceux qui nous montreraient dans l'histoire de plus grandes calamités, que celles que nous regarderions avec effroi comme les signes de la fin du monde. L'Église est représentée par le soleil, la lune et les étoiles ; il lui a été dit : « Tu es belle comme la lune, brillante comme le soleil <sup>1</sup>. » Elle adore notre Joseph en ce monde figuré par l'Égypte, où il a passé du néant à la gloire ; la mère de Joseph était morte <sup>2</sup> quand Jacob alla trouver son fils en Égypte <sup>3</sup> ; ce n'est donc pas cette mère-là qui a pu adorer Joseph : et la vérité de ce songe prophétique <sup>4</sup> a dû s'accomplir dans Notre-Seigneur lui-même. Quand le soleil sera obscurci, et que la lune ne donnera plus sa lumière et que les étoiles tomberont du ciel et que les vertus des cieux seront ébranlées, comme il est dit dans les évangiles de saint Matthieu et de saint Marc, l'Église en quelque sorte ne se verra plus ; elle sera, au delà de toute mesure, en proie à la persécution des impies qui, ne craignant plus rien et au comble des félicités humaines, s'en iront, répétant : « La paix et la sûreté sont avec nous. » Alors les étoiles tomberont du ciel et les vertus des cieux seront ébranlées ; ce qui veut dire que plusieurs qui naguère semblaient resplendir par la grâce, fléchiront devant les persécuteurs et tomberont : quelques-uns même des plus forts seront ébranlés. Aussi voyons-nous dans saint Matthieu et dans saint Marc que cela arrivera après la tribulation de ces derniers jours ; non pas que ces choses doivent arriver après que la persécution sera entièrement passée, mais parce que la tribulation précédera et qu'elle sera suivie de la chute de quelques-uns ; et comme cette persécution se fera sentir pendant la durée de tous ces derniers jours, on pourra toujours dire que ce sera après la tribulation quoiqu'elle doive arriver en même temps.

40. Les paroles de saint Luc sur le trouble et l'épouvante des nations sur la terre, ne s'appliquent donc pas aux nations sorties de la race d'Abraham dans laquelle toutes les nations seront bénies <sup>5</sup>, mais elles s'appliquent à cette portion du genre humain qui sera placée à la gauche de Jésus-Christ lorsque tous les peuples seront rassemblés devant le Juge des vivants et des morts. Il y aura des bons et des mauvais, des persécuteurs et des persécutés pris dans toutes les nations ; c'est d'elles que sorti-

<sup>1</sup> I Cor. VII. 29. — <sup>2</sup> Luc. XII. 36.

<sup>3</sup> Cant. VI. 9. — <sup>4</sup> Gen. XXXV. 19. — <sup>5</sup> Ib. XLVI. — <sup>6</sup> Ib. XXXVII. 9. — <sup>7</sup> Gen. XXII. 18.

ront les deux parts, l'une qui dira dans sa joie coupable : *paix et sûreté*, l'autre en qui le soleil s'obscurcira et la lune ne donnera plus sa lumière et d'où tomberont les étoiles et où les vertus des cieus seront ébranlées.

41. « Et alors on verra venir le Fils de l'homme sur une nuée avec une grande puissance et une grande majesté. » Cela, à mon avis, peut s'entendre de deux manières : la première c'est Jésus-Christ venant dans l'Eglise comme sur une nuée, ainsi qu'il ne cesse de venir présentement selon ce qu'il est dit : « Vous verrez un jour le Fils de l'homme assis à la droite de la majesté de Dieu, et venant sur les nuées du ciel. » Mais il viendra alors avec une grande puissance et une grande majesté, parce que sa puissance et sa majesté paraîtront plus grandes dans les saints à qui il donnera une force plus grande pour mieux résister à une aussi formidable persécution. La seconde manière d'entendre ces paroles, c'est Jésus-Christ venant à la fin des siècles dans ce même corps avec lequel il est assis à la droite de Dieu, avec lequel il est mort, il est ressuscité et il est monté au ciel, selon qu'il est écrit dans les Actes des apôtres : « Cela dit, une nuée l'enveloppa et il disparut à leurs yeux <sup>1</sup>. » Et comme deux anges dirent alors : « Il viendra de la même manière que vous l'avez vu monter au ciel, » on peut croire avec raison que le Seigneur viendra non-seulement avec le même corps, mais aussi sur une nuée : il reviendra du ciel comme il s'en est allé de la terre, et c'est dans une nuée qu'il s'éleva pour remonter vers son Père.

42. Lequel de ces deux sentiments faut-il préférer ? il est difficile de le dire. Il semble d'abord qu'en entendant ou en lisant : « Et alors on verra le Fils de l'homme venir sur une nuée avec une grande puissance et une grande majesté, » il faille croire qu'il s'agit ici, non pas de son avènement par l'Eglise, mais de son avènement en personne, quand il viendra juger les vivants et les morts. Cependant, comme il importe d'aller au fond des Ecritures et de ne pas s'en tenir à la surface, et comme par leur obscurité même, les Ecritures demandent, pour notre exercice, à être pénétrées plus profondément, nous devons soigneusement faire attention à la suite de ce passage ; car après que Notre-Seigneur a dit : « Et alors on verra le Fils de l'homme venir sur

« une nuée avec une grande puissance et une grande majesté, » il ajoute : « Lorsque ces choses commenceront d'arriver, regardez et levez la tête, parce que votre rédemption est proche. Et il fit cette comparaison : Voyez le figuier et tous les arbres ; lorsque leurs fruits commencent à se montrer, vous connaissez que l'été est proche : de même lorsque vous verrez arriver ces choses, sachez que le royaume de Dieu est proche <sup>1</sup>. » Ces choses qu'on verra arriver, qu'est-ce ? si ce n'est ce que nous avons marqué plus haut ? Dans ce nombre nous trouvons la venue du Fils de l'homme sur une nuée avec une grande puissance et une grande majesté. Lors même donc qu'on le verra apparaître, ce seront les approches, ce ne sera pas encore le royaume de Dieu.

43. Nous voyons que les deux autres évangélistes gardent le même ordre. Après que saint Marc a dit : « Les vertus des cieus seront ébranlées, » il ajoute : « On verra alors venir le Fils de l'homme sur des nuées avec une grande puissance et une grande gloire ; » il dit ensuite ce que saint Luc ne dit pas : « Et alors il enverra ses anges et il rassemblera ses élus des quatre vents, depuis l'extrémité de la terre jusqu'à l'extrémité du ciel. » Puis, tirant sa comparaison du figuier tout seul, au lieu de la tirer comme saint Luc du figuier et des autres arbres, saint Marc s'exprime ainsi : « Or, apprenez la parabole du figuier : Quand ses rameaux sont encore tendres et que les feuilles ont paru, vous connaissez que l'été est proche ; ainsi quand vous verrez s'accomplir toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est près de vous et à la porte <sup>2</sup>. » Ces choses que l'on commencera à voir s'accomplir, que sont-elles sinon ce que saint Marc a rapporté plus haut ? Et dans ces choses est compris ce qu'il dit : « Et alors on verra venir le Fils de l'homme sur des nuées avec une grande puissance et une grande gloire : et alors il enverra ses anges et il rassemblera ses élus. » Ce ne sera donc pas la fin, mais la fin sera proche.

44. Dira-t-on que ces mots : « quand vous verrez s'accomplir ces choses, » ne doivent pas s'entendre de tous les signes mais de quelques signes seulement ; qu'il ne faut excepter que la venue du Fils de l'homme sur une nuée, et que ceci ne serait pas une marque de la fin

<sup>1</sup> Act. 1, 9, 11.

<sup>2</sup> Luc, XXI, 27-31. — <sup>3</sup> Marc.



mais la fin elle-même? Mais saint Matthieu ne fait aucune exception dans les signes qui doivent annoncer la fin; après qu'il a dit que les vertus des cieux seront ébranlées, il ajoute: « Et alors paraîtra dans le ciel le signe du Fils de l'homme, et alors toutes les tribus de la terre gémiront, et on verra venir le Fils de l'homme sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté, et il enverra ses anges avec la trompette et une grande voix, et ils rassembleront ses élus des quatre vents depuis une extrémité des cieux jusqu'à l'autre. Or, apprenez la parabole du figuier. Quand son rameau devient tendre et que ses feuilles paraissent, vous connaissez que l'été est proche: de même quand vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est tout près et à la porte. »

43. Ainsi nous saurons qu'il est proche, quand nous verrons s'accomplir, non point quelques-uns de ces signes, mais tous ces signes, quand le Fils de l'homme viendra, quand il enverra ses anges, et qu'il rassemblera ses élus de quatre parties du monde, c'est-à-dire de toute la terre: c'est ce que Jésus-Christ fait durant toute cette dernière heure. Il vient dans ses membres comme sur autant de nuées, ou dans toute l'Eglise elle-même, qui est son corps, comme dans une grande nuée qui étend sa fécondité à travers le monde entier; Jésus-Christ fait tout cela depuis qu'il a commencé à prêcher et à dire: « Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche. » Ainsi donc, en comparant et en examinant attentivement les récits des trois évangélistes sur l'avènement du Seigneur, peut-être trouverait-on que tous ces signes concernent l'avènement quotidien du Sauveur dans son corps, qui est l'Eglise, et dont il disait aux juifs: « Un jour vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de la majesté de Dieu, et venant sur les nuées du ciel. » J'excepte les passages où il s'annonce comme devant juger les vivants et les morts, et dans des termes qui permettent de croire que ce jugement sera prochain; j'excepte aussi ce qu'il dit si clairement à la fin du discours rapporté par saint Matthieu de ce même avènement, après avoir marqué un peu auparavant à quels signes on en reconnaîtra l'approche. Voici en effet la conclusion du discours telle que la donne saint Matthieu: « Mais quand le Fils de l'homme, dit-il, viendra

« dans sa majesté et tous les anges avec lui, « alors il s'assiéra sur le trône de sa gloire; « alors il rassemblera devant lui toutes les nations. » Et le reste jusqu'à l'endroit où le Seigneur dit: « Et ceux-ci iront dans le supplice éternel, mais les justes iront dans la vie éternelle. » Ceci s'applique, sans aucun doute, au dernier avènement du Christ et à la fin du monde. Des interprètes ont prétendu, non sans quelque raison, que les cinq vierges sages et les cinq vierges folles dont il est parlé dans ce discours<sup>1</sup>, doivent s'entendre de l'avènement quotidien du Sauveur dans son Eglise. Toutefois, il faut se garder ici d'affirmations téméraires, de peur qu'il ne se rencontre quelque chose qui les contredirait fortement. Au milieu des obscurités des Livres divins, obscurités par lesquelles il a plu à Dieu d'exercer nos intelligences, il peut se faire que parmi les bons commentateurs, non-seulement l'un pénètre mieux qu'un autre le sens des saintes Ecritures, mais aussi que le même ne comprenne pas toujours également bien.

46. J'ignore néanmoins s'il est possible, quelque lumière et quelque pénétration que l'on puisse avoir, de découvrir ici quelque chose de plus certain que ce que j'ai déjà établi dans une précédente lettre sur l'époque où l'Evangile sera porté dans le monde entier. Votre révérence croit qu'il a déjà été prêché de tous côtés par les apôtres eux-mêmes; j'ai des preuves certaines qu'il n'en est pas ainsi. Nous avons chez nous, en Afrique, d'innombrables tribus barbares auxquelles l'Evangile n'a point été encore annoncé; nous l'apprenons tous les jours par les prisonniers qui nous en arrivent et dont les Romains font des esclaves. Depuis peu d'années, quelques-uns de ces peuples, en très-petit nombre, placés aux frontières romaines et soumis à l'Empire, de façon à n'avoir plus leurs rois, mais des chefs nommés par les Romains, commencent à se faire chrétiens, eux et leurs chefs. Les peuples établis plus à l'intérieur, et qui n'obéissent en rien à la puissance romaine, demeurent tout à fait étrangers à la religion chrétienne, sans qu'il puisse être, cependant, permis de dire qu'ils n'appartiennent pas aux promesses de Dieu<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Matth. xxv, 1-13.

<sup>2</sup> Ce passage est intéressant pour l'histoire des anciennes populations de l'Afrique.

Les Berbers, devenus aujourd'hui un si curieux sujet d'étude, nous représentent ces populations des vieux âges africains qui résisterent plus ou moins à la domination romaine, et dont une très-faible par-

47. Ce ne sont pas seulement les Romains, mais toutes les nations que le Seigneur a promises par serment à la race d'Abraham<sup>1</sup>. Par suite de ces promesses divines, il est déjà arrivé que des nations non soumises à la domination romaine ont reçu l'Évangile et se sont unies à l'Église qui fructifie et croît dans le monde entier. L'Église a de quoi s'étendre encore jusqu'à ce que s'accomplisse ce qui est prédit du Christ sous la figure de Salomon : « Il régnera « d'une mer à l'autre mer, et depuis le fleuve « jusqu'aux extrémités de la terre<sup>2</sup>. » « Depuis « le fleuve, » c'est-à-dire depuis le lieu où le Seigneur a été baptisé ; car c'est de là qu'il a commencé à prêcher l'Évangile. « D'une mer « à l'autre mer, » c'est-à-dire le monde avec toutes les nations, parce que l'Océan entoure toute la terre. Comment s'accomplirait autrement cette prophétie : « Toutes les nations que « vous avez faites viendront, Seigneur, et se « prosterneront devant vous<sup>3</sup> ? » Ces nations *ne viendront* pas en quittant les lieux qu'elles habitent, mais en croyant là où elles se trouvent. Le Seigneur a dit de ceux qui croient : « Per- « sonne *ne peut venir* à moi, s'il ne lui est « donné par mon Père<sup>4</sup>. » Le Prophète dit, de son côté : « Chacun l'adorera dans le pays qu'il « habite ; toutes les îles des nations l'adore- « ront<sup>5</sup>. » Il dit toutes les îles, comme s'il disait : même toutes les îles. Par là il fait voir qu'il n'y aura pas de coins de terre où l'Église ne se répande, puisque l'Évangile pénétrera au sein des îles, dont quelques-unes sont situées

dans l'Océan ; et nous savons qu'il en est déjà qui ont reçu la foi. Ainsi, pour chacune de ces îles, s'accomplissent également ces paroles : « Il dominera d'une mer à l'autre, » puisque chaque île est environnée de la mer ; la prophétie du Psalmiste les comprend comme elle comprend toute la terre, qui est en quelque sorte comme la plus grande des îles, car l'Océan l'environne. Nous savons que déjà l'Église est établie vers le côté occidental de l'Océan : elle ira sur tous les points de ces rivages où elle n'est point parvenue encore, parce qu'elle fructifie et croît sans cesse.

48. Si donc, la prophétie de la vérité ne pouvant mentir, il est nécessaire que toutes les nations que Dieu a faites l'adorent ; comment l'adoreront-elles si elles ne l'invoquent pas ? Comment croiront-elles en lui si elles n'en ont pas entendu parler ? Comment entendront-elles parler de lui si on ne le leur prêche ? Et comment prêcher si on n'est pas envoyé<sup>6</sup> ? Car « il « envoie ses anges et rassemble ses élus des « quatre vents<sup>7</sup>, » c'est-à-dire de toute la terre. Il faut donc que l'Église s'établisse parmi les nations où elle n'est pas encore ; cela ne veut pas dire que tous ceux qui sont là auront la foi ; toutes les nations ont été promises et non pas tous les hommes de toutes les nations, car la foi n'est pas le partage de tous<sup>8</sup>. C'est pourquoi toute nation croît avec ceux qui sont élus avant la création du monde<sup>9</sup> ; avec ceux qui ne croient pas, elle est incroyante et hait ceux qui croient. Comment s'accomplirait ce passage de l'Évangile : « Vous serez un objet de haine pour « toutes les nations à cause de mon nom<sup>10</sup>, » s'il ne devait pas y avoir, chez tous les peuples, des infidèles qui haïssent et des fidèles qui soient haïs ?

49. Comment donc la prédication des apôtres ne serait-elle pas étendue partout, puisque, ce qui est très-certain pour nous, il y a des nations où l'Évangile commence à peine d'être prêché et d'autres où la prédication n'a pas commencé encore ? Ainsi quand il a été dit aux apôtres : « Vous serez mes témoins à « Jérusalem et dans toute la Judée, et dans « la Samarie et jusqu'aux extrémités de la « terre<sup>11</sup>, » Jésus-Christ ne leur donnait pas une mission qu'ils dussent seuls remplir. C'est comme lorsqu'il leur disait : « Voilà que je « suis avec vous jusqu'à la consommation des

tie embrassa la religion chrétienne. Saint Augustin a parlé ailleurs (*Cité de Dieu*) de l'unité de leur langue ; cette unité du langage des Hébreux et celle de leur race elle-même se démontrent chaque jour avec une évidence nouvelle, à mesure que la géographie et la philologie étendent leurs conquêtes, sur les pas de nos soldats. L'écrivain arabe Ibn-Khaldoun, qui vivait dans les dernières années du quatorzième siècle, et Léon l'Africain qui appartient au commencement du seizième, ne parlent pas sur ce point autrement que l'évêque d'Hippone. Nous avons traduit par *tribus* le mot de *gentes* dans le texte de saint Augustin ; notre grand docteur n'est pas le seul à appeler du nom de *gentes* les tribus de l'intérieur de l'Afrique et celles qui habitent dans le voisinage de la mer ; c'est la désignation dont se servent les écrivains latins. Notre ami M. Reinaud pense que le nom de cette portion de Berbères appelée *Zenata*, vient de l'ancien mot *Gentes* : « Dans mon opinion, dit-il, *Zenata* ou « *Djanata*, qui au singulier fait *Zena* ou *Djana*, est une forme altérée du latin *Gens* au singulier et *Gentes* au pluriel, et le mot *Kabile*, faisant du pluriel *Kabaïl*, en est l'équivalent arabe. » Cette habile remarque de M. Reinaud est consignée dans son récent mémoire sur les populations de l'Afrique septentrionale, leur langage, leurs croyances, leur état social aux différentes époques de l'histoire. Nous citerons aussi le rapport du même savant sur le tableau des dialectes de l'Algérie et des contrées voisines, et le mémoire de M. Geslin, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce mémoire et ce rapport, où une saine érudition se mêle à une bonne critique, nous représentent l'état actuel de la science en ce qui touche les populations africaines domptées ou menacées par nos armes.

<sup>1</sup> Gen. xxii, 16 18. — <sup>2</sup> Ps. Lxxi, 8.

Ps. Lxxv, 9. — <sup>3</sup> Jeau, vi, 66. — <sup>4</sup> Soph. ii, 11.

<sup>5</sup> Rom. x, 14, 18. — <sup>6</sup> Matth. xxiv, 31. — <sup>7</sup> Il Thess. iii, 2.

<sup>8</sup> Eph. i, 4. — <sup>9</sup> Matth. xxiv, 9. — <sup>10</sup> Act. i, 8.



« siècles <sup>1</sup> : » qui ne comprend que cette promesse a été faite à l'Eglise universelle qui, pendant que les uns meurent et que les autres naissent ici-bas, doit subsister jusqu'à la fin des temps. Le Sauveur disait également à ses apôtres : « Quand vous verrez ces choses, sa-chez que le Fils de l'homme est tout près de vous et à la porte <sup>2</sup> : » il semble que ces paroles n'aient été dites que pour les apôtres seuls, mais elles s'appliquent évidemment à ceux qui seront vivants sur la terre lorsque tout s'accomplira. A plus forte raison doit-on appliquer à tous ce qui devait être en grande partie l'ouvrage des apôtres, quoique la continuation de la même œuvre fût réservée à ceux qui viendraient après eux.

50. L'Apôtre a dit : « Est-ce qu'ils n'ont pas entendu ? Leur bruit a retenti dans toute la terre, et leurs paroles se sont fait entendre jusqu'aux extrémités de l'univers <sup>3</sup>. » Quoique ces expressions de l'Apôtre soient au passé, il n'a eu en vue qu'une chose future et non point une chose faite et accomplie ; il a fait comme le prophète dont il cite le témoignage et qui n'a pas dit : leur bruit doit retentir, mais « a retenti dans toute la terre, » ce qui n'était pas encore fait. Il en est de même de ce passage prophétique : « Ils ont percé mes mains et mes pieds <sup>4</sup> : » nous savons que ceci ne s'est accompli que longtemps après. Mais, pour que nous ne croyions pas que ces façons de parler soient employées par les prophètes et non point par les apôtres, saint Paul lui-même nous dit : « C'est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et le fondement de la vérité. Et sans doute c'est quelque chose de grand que ce mystère d'amour qui s'est manifesté dans la chair, qui a été justifié dans l'esprit, qui a apparu aux anges, qui a été prêché aux nations, qui a été cru dans le monde, qui a été élevé dans la gloire <sup>5</sup>. » Il est évident que ce que l'Apôtre met ici à la fin n'est pas accompli : combien l'était-ce moins quand il disait ces choses, car l'Eglise ne sera élevée dans la gloire que lorsqu'on entendra ces paroles : « Venez, les bénis de mon Père, posséder le royaume <sup>6</sup>. » Saint Paul parle comme étant faile d'une chose qu'il savait bien ne devoir se faire que dans l'avenir.

51. Il est moins étonnant qu'il se soit servi

du présent dans le passage que vous avez rappelé : « A cause de l'espérance qui vous est réservée dans le ciel et dont vous avez été instruits par la parole véritable de l'Evangile, qui est prêché parmi vous, comme il l'est dans le monde entier où il croît et fructifie <sup>1</sup>. » Et pourtant l'Evangile n'était pas encore répandu dans tout l'univers. Mais l'Apôtre dit que l'Evangile fructifie et croît dans le monde entier, pour signifier jusqu'où il devait s'étendre en fructifiant et en croissant. Si donc nous ne savons pas quand l'Eglise, dans ses progrès continuels, remplira le monde d'une mer à l'autre mer, nous ne pouvons pas savoir quand la fin viendra, car ce ne sera pas avant.

52. Voici maintenant mon opinion sur cette question de la fin du monde ; je vous la dirai comme à un saint homme de Dieu et à un véritable frère : que l'on considère l'avènement du Seigneur comme devant arriver plus tôt ou plus tard, il faut éviter l'erreur autant qu'on le peut ; or à mes yeux, ce n'est pas errer que de reconnaître qu'on ne sait pas quelque chose, mais on se trompe en croyant savoir ce qu'on ne sait pas. Etoignons donc ce méchant serviteur qui, disant dans son cœur que son maître tarde à venir, maltraite ses compagnons et s'abandonne à l'intempérance avec des gens perdus comme lui <sup>2</sup> : celui-là, sans aucun doute, n'a que de la haine pour l'arrivée de son maître. Ce méchant serviteur une fois écarté, représentons-nous trois bons serviteurs, soigneusement occupés de la maison de leur maître, désirant son arrivée, l'attendant avec vigilance, l'aimant avec fidélité. Si l'un d'eux croit que son maître viendra bientôt, l'autre plus tard, et que le troisième avoue qu'il ne sait rien sur l'heure de sa venue, lequel des trois se conforme-t-il le mieux à l'Evangile, car tous y sont fidèles en aimant l'avènement du Seigneur, en le désirant, en l'attendant avec vigilance ?

53. L'un dit : Veillons et prions, parce que le Seigneur doit bientôt venir ; l'autre dit : Veillons et prions, quoique le Seigneur ne doive pas encore venir, car cette vie est courte et incertaine ; le troisième dit : Veillons et prions, parce que cette vie est courte et incertaine et que nous ne savons pas quand viendra le Seigneur. L'Evangile dit : « Voyez, veillez et priez, vous ne savez pas quand le temps

<sup>1</sup> Matth. xxviii, 20. — <sup>2</sup> Ibid. xxiv, 33. — <sup>3</sup> Rom. x, 18 ; Ps. xviii, 5. — <sup>4</sup> Ps. xxi, 17. — <sup>5</sup> I Tim. iii, 15-16. — <sup>6</sup> Matth. xxv, 34.

<sup>1</sup> Coloss. i, 5-6.

<sup>2</sup> Matth. xxiv, 38, 49 ; Luc, xii, 45.

« viendra <sup>1</sup>. » Que dit, je vous prie, ce troisième serviteur, si ce n'est ce que dit l'Évangile même ? Dans leur désir du royaume de Dieu, tous les trois voudraient que ce que dit le premier fût la vérité ; le second le nie, le troisième ne contredit pas les deux autres, mais il déclare ignorer lequel d'entre eux dit vrai. C'est pourquoi si ce que dit le premier arrive, le second et le troisième se réjouiront avec lui, car ils aiment tous l'avènement du Seigneur ; ils tressailleront d'allégresse en voyant arriver plus tôt ce qu'ils aiment. S'il n'en est pas ainsi et que l'on commence à croire que ce sentiment du second serviteur était le véritable, il est à craindre que ceux qui avaient ajouté foi aux allégations du premier ne soient troublés par ces retards et ne soient disposés à penser, non pas que le Seigneur tardera, mais qu'il ne viendra pas du tout : vous voyez quel péril ce serait pour les âmes. Si leur piété est telle qu'ils se rangent au sentiment du second serviteur et qu'ils attendent fidèlement et patiemment le Seigneur, quoiqu'il tarde à venir, ils auront à essayer les reproches, les insultes, les railleries de leurs ennemis. Ceux-ci s'efforceront de détourner de la foi chrétienne le grand nombre des faibles ; ils diront que le royaume qui leur est promis n'est pas plus vrai que le prompt avènement de Jésus-Christ. Quant à l'avis du second serviteur, qui pense que l'avènement du Seigneur se fera longtemps attendre, les faits pourraient sans inconvénient lui don-

<sup>1</sup> Marc, XIII, 33.

ner tort : la foi de ceux qui se seraient attachés à cette espérance ne recevrait aucune atteinte : ils ne se plaindraient pas d'un bonheur anticipé.

54. C'est pourquoi celui qui dit que le Seigneur doit bientôt venir dit quelque chose de plus souhaitable, mais ce n'est pas sans danger qu'il pourrait se tromper. Plût à Dieu qu'il dit vrai, car le contraire serait fâcheux. Mais celui qui dit que le Seigneur doit tarder à venir, tout en espérant et en aimant son avènement, son erreur même, en cas qu'il se trompe, devient une douce erreur ; si les choses arrivent comme il le pense, quelle grande patience sera la sienne ! Si les choses arrivent autrement, quelle sera sa joie ! Ainsi pour ceux qui aiment la manifestation du Seigneur, il est plus doux de croire le premier, plus sûr de croire le second ; mais celui qui avoue ne pas savoir où est la vérité entre ces deux sentiments, souhaite que le premier ait raison, se résigne à l'avis du second, et il est certain de ne pas se tromper, parce qu'il n'affirme et ne nie rien. Je suis, quant à moi, comme ce troisième serviteur, et je vous conjure de ne pas me mépriser ; car je vous aime, vous qui affirmez ce que je désire être la vérité ; je veux d'autant plus que vous ne vous trompiez pas, que j'aime davantage ce que vous annoncez, et que je trouverais plus dangereuse votre erreur. Pardonnez-moi si j'ai fatigué votre piété ; il m'arrive rarement de vous écrire, et j'ai voulu aujourd'hui jouir longtemps du plaisir de converser avec vous, au moins par lettre.





# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.



## LES LETTRES.

TRADUCTION DE M. POUJOLAT.

### DEUXIÈME SÉRIE. — LETTRES ÉCRITES DEPUIS LA PROMOTION DE SAINT AUGUSTIN A L'ÉPISCOPAT JUSQU'À LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE.

- |   |   |    |
|---|---|----|
| LETTRE XXXI. <i>Augustin à Paulin et à Thérésie.</i> — Saint Augustin s'abandonne à tous les mouvements de son cœur pour saint Paulin et le félicite d'avoir tout quitté pour Dieu.   | à l'admission de ce forcené, et dit ensuite qu'il est toujours prêt à conférer avec Proculéien.   | 8  |
| — XXXII. <i>Paulin et Thérésie à Romanien.</i> — Saint Paulin félicite l'Eglise d'Hippone d'avoir mérité saint Augustin pour coadjuteur du vieil évêque. Il exhorte Licentius, en vers et en prose, à mépriser l'éclat du monde et à se donner au Christ. | LETTRE XXXV. <i>Augustin à Eusèbe.</i> — Efforts de saint Augustin pour amener Proculéien à une discussion, à des explications, à la répression des clercs donatistes. Saint Augustin rapporte des faits scandaleux et violents.                                      | 9  |
| — XXXIII. <i>Augustin à Proculéien, évêque donatiste.</i> — Saint Augustin invite cet évêque donatiste à une conférence pour mettre fin au schisme.   | 4 — XXXVI. <i>Augustin à Casulan.</i> — C'est une réponse à une dissertation partie de Rome, en faveur du jeûne du samedi. Cette lettre nous apprend comment on comprenait et on pratiquait le jeûne dans l'antiquité chrétienne. Elle abonde en détails instructifs. | 11 |
| — XXXIV. <i>Augustin à Eusèbe.</i> — Saint Augustin raconte les violences d'un jeune homme qui, après avoir menacé de tuer sa mère, a été rebaptisé par les donatistes; il veut savoir si l'évêque Proculéien a donné la main                             | — XXXVII. <i>Augustin à Simplicien.</i> — Saint Augustin se félicite que Simplicien, dont le souvenir se mêle aux premiers temps de sa conversion, ait lu et approuvé ses ouvrages; il lui soumet tous ses écrits et particulière-                                    |    |



ment ceux qu'il a composés pour la solution des questions que Simplicien lui avait proposées.		
LETTRE XXXVIII. <i>Augustin à Profuturus</i> . — Saint Augustin, dans cette petite lettre, parle de ses souffrances avec une patiente douceur; il dit quelques mots de la mort de Magalius, évêque de Calame, et donne d'utiles conseils pour empêcher la haine d'entrer dans notre cœur.	22	
— XXXIX. <i>Jérôme à Augustin</i> . — Simple lettre de recommandation de saint Jérôme.	23	
— XL. <i>Augustin à Jérôme</i> . — Sur le livre de saint Jérôme intitulé : <i>Des Ecritains ecclésiastiques</i> . — Saint Augustin revient à la question du mensonge officieux; il demande à saint Jérôme de mettre en lumière les erreurs d'Origène et de tous les hérétiques.	23	
— XLI. <i>Alype et Augustin à Aurèle</i> . — Hommages religieux rendus à l'évêque de Carthage.	24	
— XLII. <i>Augustin à Paulin et à Thérésie</i> . — Saint Augustin souhaite d'obtenir quelques écrits de saint Paulin.	26	
— XLIII. <i>Augustin à Glorius, Eleusius, etc.</i> — Saint Augustin s'adresse à des donatistes qui habitaient Tubarsi. Il expose le schisme de Donat et l'accable sous le poids des faits et sous le poids des saintes Ecritures.	27	
— XLIV. <i>Augustin à Eleusius, Glorius, etc.</i> — Saint Augustin raconte sa conférence avec Fortunius, évêque de Tubarsi; on y voit toute la puissance de discussion de l'évêque d'Hippone.	27	
— XLV. <i>Alype et Augustin à Paulin et à Thérésie</i> . — Saint Augustin et saint Alype prient saint Paulin de leur écrire après un silence de deux ans, et de leur envoyer son ouvrage contre les païens.	37	
— XLVI. <i>Publicola à Augustin</i> . — Publicola adresse à saint Augustin diverses questions qui sont autant de traits de mœurs de cette époque.	42	
— XLVII. <i>Augustin à Publicola</i> . — Saint Augustin répond aux questions.	43	
— XLVIII. <i>Augustin à Eudoxe, abbé du monastère de l'île de Capraia</i> . — Saint Augustin se recommande aux prières des moines de Capraia; il dit dans quel esprit il faut aimer le repos et pratiquer les bonnes œuvres, et comment il faut se tenir toujours prêt pour les besoins de l'Eglise.	43	
— XLIX. <i>Augustin à Honoré, évêque donatiste</i> . Saint Augustin marque avec précision les points sur lesquels il faut qu'on s'explique dans la question du donatisme.	44	
— L. <i>Augustin aux chefs et aux anciens de la colonie de Suffec</i> . — Les soixante martyrs de Suffec.	47	
— LI. <i>Augustin à Crispinus, évêque donatiste</i> . — Saint Augustin voudrait l'amener à une discussion par écrit.	48	
LETTRE LII. <i>Augustin à Séverin</i> . — Saint Augustin montre à Séverin, qui était son parent et qui était donatiste, l'erreur du parti dans lequel il est engagé.	48	52
— LIII. <i>Fortunat, Alype et Augustin à Générosus, catholique de Constantine</i> . — Générosus avait envoyé à saint Augustin une lettre d'un prêtre donatiste, dans laquelle celui-ci se vantait d'avoir reçu les communications d'un ange; l'évêque d'Hippone et deux de ses collègues s'adressent à Générosus pour rétablir la vérité religieuse.	49	53
— LIV. <i>Réponse aux questions de Janvier, livre premier</i> . — Pour expliquer la diversité des pratiques en usage chez les différents peuples chrétiens, saint Augustin enseigne que ce qui est établi par l'écriture, par la tradition apostolique ou par les conciles généraux, doit être observé partout, et que, pour le reste, il convient d'observer la coutume de l'Eglise où l'on est actuellement.	49	55
— LV. <i>Réponse aux questions de Janvier, livre second</i> . — Saint Augustin fait d'abord connaître les raisons profondes et mystérieuses pour lesquelles on ne célèbre point la résurrection, la mort et la sépulture du Sauveur les jours mêmes où ces grands événements se sont accomplis, n. 1-27. — Il explique ensuite pourquoi la descente du Saint-Esprit, le cinquième jour après Pâques, n. 28-32; et ce qu'il faut penser de quelques usages particuliers, n. 33-40.	59	59
— LVI. <i>Augustin à Céler</i> . — Invitation à l'étude des saintes lettres et au retour à la vraie foi.	72	72
— LVII. <i>Au même sur la même question</i> .	73	73
— LVIII. <i>Augustin à Pammachius</i> . — Saint Augustin félicite le sénateur Pammachius des exemples de foi et de courage qu'il a donnés au milieu de ses gens d'Hippone.	73	73
— LIX. <i>Augustin à Victorin</i> . — Sur la convocation d'un concile.	74	74
— LX. <i>Augustin à Aurèle</i> . — Sur une affaire de discipline.	74	75
— LXI. <i>Augustin à Théodore</i> . — Conduite de l'Eglise à l'égard des clercs donatistes revenus à l'unité.	75	75
— LXII. <i>Alype, Augustin et Samsucius à Sévère</i> . — Sur une question de serment.	76	76
— LXIII. <i>Augustin à Sévère</i> . — Saint Augustin se plaint auprès de son ami et collègue Sévère, qu'il ait ordonné son diacre, pour retenir dans son diocèse un ecclésiastique qui avait rempli dans le diocèse d'Hippone les fonctions de lecteur.	77	77
— LXIV. <i>Augustin à Quintien</i> . — Saint Augustin répond à un prêtre accusé, et qui se plaignait de n'être pas encore jugé; il l'exhorte à ne pas lire aux fidèles, dans l'église, des écritures non canoniques, afin de ne pas donner des armes aux hérétiques et surtout aux manichéens.	78	78
— LXV. <i>Augustin à Xantippe</i> . — On voit ici	78	

quels soins mettait saint Augustin à éviter les mauvais pasteurs.	79	<i>peuple d'Hippone.</i> — Les scandales dans l'Eglise.	101
LETTRE LXVI. <i>Augustin à Crispinus, évêque donatiste.</i> — Indignation pieuse de saint Augustin contre cet évêque donatiste qui avait osé rebaptiser de pauvres catholiques d'un village.	80	LETTRE LXIX. — Saint-Augustin châtie l'ignorante et orgueilleuse perversité d'un prêtre manichéen.	105
— LXVII. <i>Augustin à Jérôme.</i> — Saint Augustin assure à saint Jérôme qu'il n'est pas vrai qu'il ait écrit un livre contre lui, comme on l'en a accusé. — Vif et affectueux désir d'obtenir quelque chose du solitaire de Bethléem.	81	— LXXX. <i>Augustin à Paulin et à Thératie.</i> — Comment on peut savoir si on accomplit la volonté de Dieu.	105
— LXVIII. <i>Jérôme à Augustin.</i> — Saint Jérôme répond à la précédente lettre de saint Augustin, et parle de celle où l'évêque d'Hippone l'invitait à chanter la palinodie au sujet d'un passage de l'épître aux Galates; malgré de pieux efforts pour se contenir, on reconnaît aisément un homme blessé dans le langage de saint Jérôme.	82	— LXXXI. <i>Jérôme à Augustin.</i> — Témoignage pacifique et affectueux de saint Jérôme.	106
— LXIX. <i>Alype et Augustin à Castorius.</i> — Deux frères avaient passé du parti de Donat à l'unité catholique; l'un d'eux était évêque, et, pour l'amour de la paix, avait déposé le fardeau de l'épiscopat. — Saint Augustin s'adresse au frère de celui-ci pour l'engager à entrer dans l'Eglise et à se charger lui-même du fardeau épiscopal.	83	— LXXXII. <i>Augustin à Jérôme.</i> — Saint Augustin répond à la lettre où saint Jérôme défend son opinion sur le fameux passage de l'épître aux Galates, et va au fond du débat avec une grande supériorité; il se déclare converti au sentiment du solitaire en ce qui touche les traductions sur l'hébreu.	107
— LXX. <i>Alype et Augustin à Noceillon.</i> — On oppose aux donatistes leur propre conduite.	84	— LXXXIII. <i>Augustin à Alype.</i> — Règlement de questions d'intérêt dans la vie religieuse.	118
— LXXI. <i>Augustin à Jérôme.</i> — Sur les traductions de saint Jérôme. — Tumulte dans une église catholique à l'occasion d'un passage de l'Écriture dont la traduction différait du sens accoutumé.	84	— LXXXIV. <i>Augustin à Novat.</i> — Les devoirs de l'évêque et les tendresses de l'ami se retracent dans cette lettre.	120
— LXXII. <i>Jérôme à Augustin.</i> — Des paroles dites avec trop de confiance, des malentendus et, par-dessus tout, des commentaires peu charitables avaient mis au cœur de saint Jérôme une certaine amertume dont cette lettre porte des traces.	86	— LXXXV. <i>Augustin à Paul.</i> — Remontrances de saint Augustin à un évêque.	121
— LXXIII. <i>Augustin à Jérôme.</i> — Saint Augustin se plaint doucement d'une certaine âpreté de langage, reconnaît son tort involontaire et en demande pardon; il cherche la vérité et regrette qu'une longue distance le sépare de saint Jérôme.	87	— LXXXVI. <i>Augustin à Cécilien.</i> — Saint Augustin appelle l'attention de Cécilien, gouverneur de Numidie, sur les violences des donatistes dans le pays d'Hippone.	122
— LXXIV. <i>Augustin à Présidius.</i> — C'est un simple billet pour prier cet évêque de faire parvenir à saint Jérôme la lettre précédente.	91	— LXXXVII. <i>Augustin à Emérite, évêque donatiste.</i> — Saint Augustin va droit à l'origine du schisme et enferme son adversaire dans le cercle de la vérité.	122
— LXXV. <i>Jérôme à Augustin.</i> — Saint Jérôme défend son opinion sur le passage de l'Épître aux Galates.	91	— LXXXVIII. <i>Les Clercs catholiques du pays d'Hippone à Janvier.</i> — Cette lettre, où saint Augustin fait parler son clergé, est une des plus importantes, dans la question des donatistes, par les pièces et les détails curieux qu'elle renferme, par l'expression de la véritable attitude du catholicisme en face du schismatisme africain, et par l'éloquente animation du langage.	126
— LXXVI. <i>Aux Donatistes.</i> — Saint Augustin fait parler l'Eglise catholique pour mieux toucher les gens du parti de Donat.	98	— LXXXIX. <i>Augustin à Festus.</i> — Festus était un personnage de l'empire qui possédait dans le pays d'Hippone des domaines considérables; saint Augustin l'exhorte à des efforts pour ramener à la vérité ses fermiers et ses paysans donatistes; il ramasse les faits et les raisonnements les plus capables d'éclairer et de frapper.	131
— LXXVII. <i>Augustin à Félix et à Hilarion.</i> — On remet au jugement de Dieu une affaire entre un moine et un prêtre. — Extrême réserve de saint Augustin en matière d'accusation.	100	— XC. <i>Nectarius à Augustin.</i> — Un vieillard païen de Calame s'adresse à saint Augustin pour qu'il intervienne miséricordieusement en faveur des gens de Calame, coupables d'avoir violé les lois impériales et commis des violences contre les chrétiens.	133
— LXXVIII. <i>Augustin au Clergé et à tout le</i>		— XCI. <i>Augustin à Nectarius.</i> — Cette réponse est un curieux monument des relations entre les chrétiens et les païens des premiers âges de l'Eglise.	134
		— XCII. <i>Augustin à Italica.</i> — Saint Augustin console la veuve Italica et lui répond sur la	



manière dont les élus verront Dieu dans la vie future.	137	entrer avec lui dans le fond de la question du schisme et lui faire toucher du doigt la vérité catholique.	200
LETTRE XCIII. <i>Augustin à Vincent.</i> — Cette lettre est célèbre dans l'histoire des controverses religieuses ; conduite à l'égard des hérétiques.	139	LETTRE CIX. <i>Sévère à Augustin.</i> — Sévère, évêque de Milève, cet ami si tendre de saint Augustin, lui écrit d'un lieu solitaire où il avait pu goûter tout à son aise le bonheur de lire ses ouvrages et lui exprimer sa vive affection en des termes touchants.	210
— XCIV. <i>Paulin et Thérésie à Augustin.</i> — Belle et intéressante lettre de saint Paulin. — Le renoncement chrétien. — Les occupations des élus dans le ciel. — Admiration pour l'évêque d'Hippone.	159	— CX. <i>Augustin à Sévère.</i> — Saint Augustin parle de l'amitié et des louanges entre amis avec beaucoup de cœur et de finesse ; il supplie ses amis d'épargner son temps et de faire, sous ce rapport, bonne garde autour de sa vie.	211
— XCV. <i>Augustin à Paulin et à Thérésie.</i> — Saint Augustin touche avec profondeur au gouvernement des âmes, à l'utilité des peines infligées aux coupables, et laisse voir à cet égard les anxétés de sa conscience de pasteur. — La vie future et les corps après la résurrection.	161	— CXI. <i>Augustin à Victorien.</i> — Les dévastations des Barbares et les malheurs de l'empire.	212
— XCVI. <i>Augustin à Olympe.</i> — Saint Augustin recommande une affaire d'un de ses collègues dans l'épiscopat.	165	— CXII. <i>Augustin à Donat.</i> — Saint Augustin l'invite aux pensées et aux perfections chrétiennes.	216
— XCVII. <i>Augustin à Olympe.</i> — Saint Augustin demande à ce personnage d'obtenir un acte public qui fasse connaître à toute l'Afrique que les lois pour briser les idoles et pour ramener les hérétiques, ont été établies de la volonté expresse des empereurs. — Violences des donatistes.	166	— CXIII. <i>Augustin à Cresconius.</i> — Il s'agit ici de l'ancien droit d'asile dans l'Eglise et de la législation relative aux prisonniers pour dettes.	217
— XCVIII. <i>Augustin à Boniface.</i> — Réponse à des questions sur le baptême des enfants.	167	— CXIV. <i>Augustin à Florentin.</i> — Cette lettre témoigne encore de la sollicitude de l'évêque d'Hippone pour un malheureux à l'égard de qui on méconnaissait la loi.	218
— XCIX. <i>Augustin à Italica.</i> — Alaric et les malheurs de Rome.	171	— CXV. <i>Augustin à Fortunat.</i> — Même affaire.	218
— C. <i>Augustin au proconsul Donat.</i> — Sentiments de modération et de miséricorde à l'égard des donatistes.	172	— CXVI. — <i>Augustin à Génomus.</i> — Même affaire.	219
— CI. <i>Augustin à Mémorius.</i> — Les études libérales, les erreurs des anciens, les livres de saint Augustin sur la musique.	173	— CXVII. <i>Dioscore à Augustin.</i> — Un jeune Grec, appelé Dioscore, s'adresse à l'évêque d'Hippone pour l'explication de quelques passages difficiles de Cicéron.	219
— CII. <i>Augustin à Déogratias.</i> — Cette lettre est une éloquente et forte réponse à six questions ou objections proposées par les païens du temps de saint Augustin.	174	— CXVIII. <i>Réponse à Dioscore.</i> — Cette lettre est une des plus belles et des plus attachantes qu'ait écrites saint Augustin.	219
— CIII. <i>Nectarius à Augustin.</i> — Il s'agit encore de l'émeute païenne qui avait éclaté à Calame.	186	— CXIX. <i>Consentius à Augustin.</i> — Consentius soumet sa foi à l'évêque d'Hippone et lui demande de l'instruire sur le mystère du Dieu en trois personnes.	232
— CIV. <i>Augustin à Nectarius.</i> — Grande supériorité morale de saint Augustin dans sa réponse au vieux polythéiste.	187	— CXX. <i>Augustin à Consentius.</i> — Cette réponse est d'une remarquable portée et d'un grand intérêt.	234
— CV. <i>Augustin aux Donatistes.</i> — Saint Augustin résume les faits, pose nettement les questions, démontre invinciblement les torts religieux du donatisme.	193	— CXXI. <i>Paulin à Augustin.</i> — Saint Paulin soumet à saint Augustin des difficultés tirées des psaumes, des épîtres de saint Paul et de l'Evangile. — Beau commentaire des dernières paroles du Sauveur expirant.	241
— CVI. <i>Augustin à Macrobe.</i> — Saint Augustin veut empêcher cet évêque donatiste de rebaptiser un sous-diacre catholique.	200	— CXXII. <i>Augustin aux ecclésiastiques et à tout le peuple d'Hippone.</i> — Saint Augustin, dans cette lettre écrite de Carthage, invite les fidèles d'Hippone à la pieuse réparation d'un oubli : ils avaient, en son absence, négligé de vêtir les pauvres.	246
— CVII. <i>Maxime et Théodore à Augustin.</i> Même affaire.	200	— CXXIII. <i>Jérôme à Augustin.</i> — Petite lettre de saint Jérôme à saint Augustin, écrite sous des voiles et des figures.	247

TROISIÈME SÉRIE. — DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE,  
JUSQU'À LA MORT DE SAINT AUGUSTIN.

- LETTRE CXXIV. *Augustin à Albine, à Pinien et à Mélanie.* — Saint Augustin explique à ces illustres chrétiens comment il a été obligé de passer l'hiver sans aller les visiter. 249
- CXXV. *Augustin à Attype.* — Saint Augustin écrit à son cher collègue de Thagaste au sujet de ce qui se passa dans l'Eglise d'Hippone, quand le peuple voulut avoir Pinien pour prêtre et sollicita son ordination. 250
- CXXVI. *Augustin à Albine, belle-mère de Pinien.* — Saint Augustin lui écrit pour rétablir les faits dans leur vérité et pour venger son peuple d'injustes soupçons; et comme les plaintes d'Albine ne l'avaient pas épargné, il parle de lui-même avec une admirable humilité. 252
- CXXVII. *Augustin à Armentarius et à Pauline.* — Saint Augustin s'adresse à deux époux qui avaient fait vœu de continence, et les fortifie dans leur pieuse résolution. — Pensées ingénieuses et profondes sur notre passage ici-bas. 257
- CXXVIII. *Aurèle, Sylvain et tous les évêques catholiques à Marcellin.* — Cette lettre est relative à la célèbre conférence de Carthage, du 1<sup>er</sup> juin 411; elle est comme l'acceptation des conditions et des réglemens de l'assemblée. 260
- CXXIX. *Aurèle, Sylvain et tous les corps catholiques à Marcellin.* — Cette lettre, rédigée par saint Augustin, a aussi rapport à la conférence de Carthage, et va au fond de la question. 262
- CXXX. *Augustin à Proba.* — Cette belle lettre, adressée à une veuve romaine d'un sang illustre, forme comme un livre, sur la prière. 264
- CXXXI. *Augustin à Proba.* — Courte réponse à cette illustre romaine. 275
- CXXXII. *Augustin à Volusien.* — Saint Augustin engage Volusien, encore païen, à lire l'Écriture sainte et à lui faire part de ses doutes et de ses difficultés. 275
- CXXXIII. *Augustin à Marcellin.* — Cette lettre est un mémorable témoignage de la douceur miséricordieuse de saint Augustin à l'égard des hérétiques. 276
- CXXXIV. *Augustin à Apringius.* — Même esprit de douceur envers les coupables. 277
- CXXXV. *Volusien à Augustin.* — Volusien rend compte d'une très-curieuse conversation entre païens. 279
- CXXXVI. *Marcellin à Augustin.* — Marcellin supplie l'évêque d'Hippone de répondre aux difficultés proposées par Volusien. 280
- LETTRE CXXXVII. *Augustin à Volusien.* — Admirable lettre de l'évêque d'Hippone, qu'on lira avec profit dans tous les temps. 280
- CXXXVIII. *Augustin à Marcellin.* — C'est la réponse aux difficultés que Marcellin, de son côté, avait proposées à l'évêque d'Hippone; elle complète la lettre à Volusien. 288
- CXXXIX. *Augustin à Marcellin.* — Efforts de saint Augustin pour arracher au glaive de la loi des donatistes coupables. 295
- CXL. — — *Augustin à Honoré.* — C'est une grande réponse à cinq questions adressées à l'évêque d'Hippone : 1<sup>o</sup> sur le sens de ces paroles : « Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » 2<sup>o</sup> sur la largeur, la longueur, la hauteur et la profondeur dont parle l'apôtre saint Paul dans son Epître aux Ephésiens; 3<sup>o</sup> sur les vierges folles et les vierges sages; sur les ténèbres extérieures; 5<sup>o</sup> sur l'incarnation du Verbe. Saint Augustin ajoute une sixième question sur la grâce, pour mieux enchaîner les vérités chrétiennes. Cette lettre forme un beau livre qu'il faut étudier et méditer. 296
- CXLII. — *Sylvain, primat, et d'autres évêques du concile de Zerta aux donatistes.* — Cette lettre établit la vérité sur la Conférence de Carthage, en 411, et rappelle l'ensemble des actes méconnus ou défigurés dans l'appréciation des donatistes vaincus. 326
- CXLIII. *Augustin à Saturnin et Euphrate.* — Saint Augustin adresse de douces paroles à des ecclésiastiques revenus du parti de Donat à l'unité catholique. 330
- CXLIII. — *Augustin à Marcellin.* — Exposition des diverses opinions sur l'origine de l'âme. 334
- CXLIV. *Augustin à ses frères de Constantine.* — La population de Constantine avait été ramenée à la foi catholique par les soins de saint Augustin; les principaux de la ville ayant écrit à l'évêque d'Hippone pour lui annoncer cette heureuse conversion et l'engager à venir visiter les nouveaux catholiques, saint Augustin leur répond. 335
- CXLV. *Augustin à Anastase.* — Le désir du repos. — Ne pas fuir le mal par la crainte de la peine, mais par l'amour du bien. — L'erreur naissante des pélagiens. 337
- CXLVI. *Augustin à Pélagie.* — C'est une petite lettre de simple politesse dont Pélagie avait cherché à tirer parti au Concile de Diospolis. 339



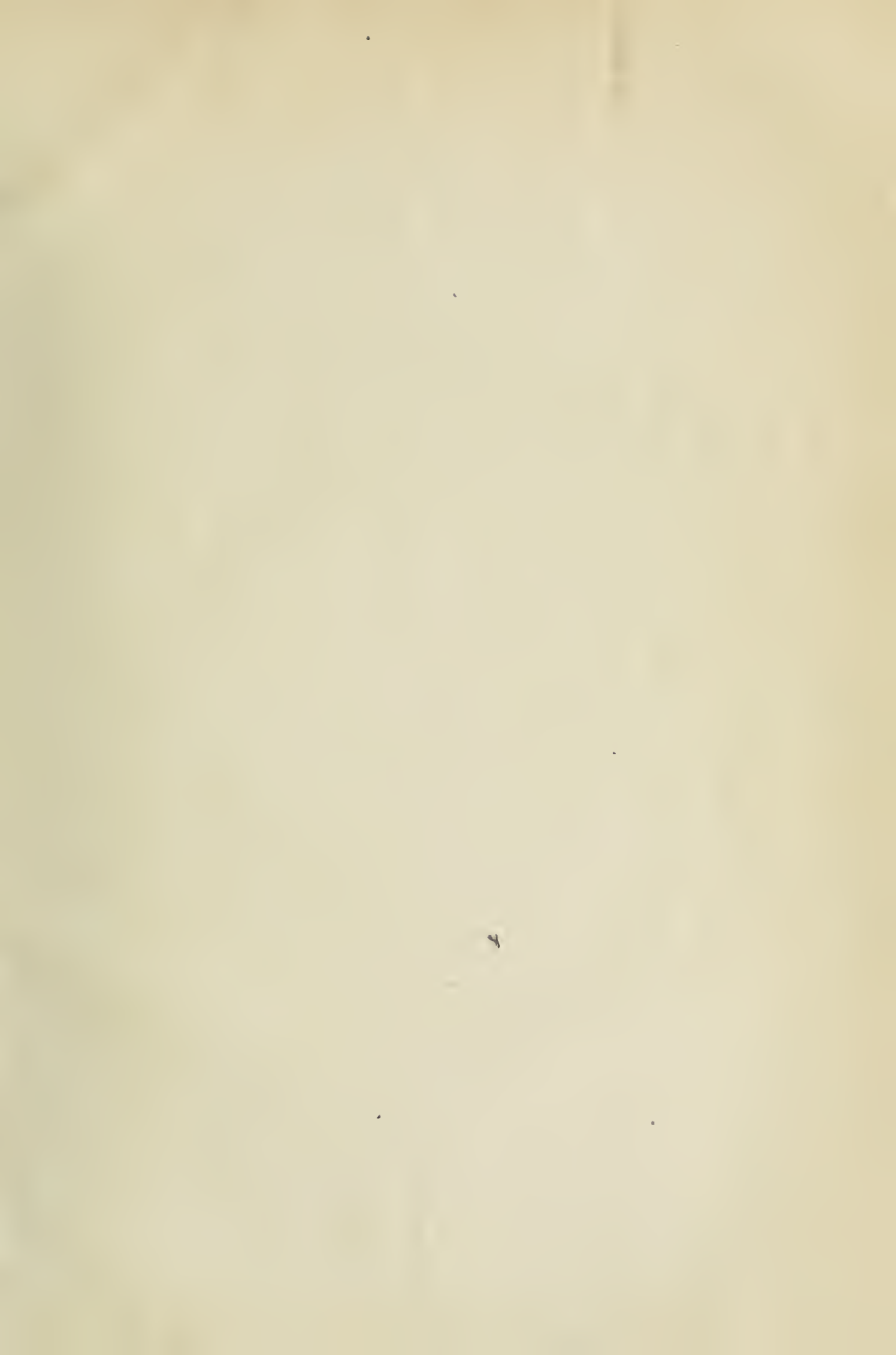
LETTRE CXLVII. <i>Augustin à Pauline.</i> — Grand et profond traité sur la vision de Dieu.	340	répond. — La descente de Jésus-Christ aux enfers.	423
— CXLVIII. <i>Augustin à Fortunatien.</i> — L'évêque d'Hippone traite de nouveau de la nature de Dieu, de son invisibilité, de l'état futur des corps après la résurrection, et rappelle que la vue de Dieu est réservée à ceux qui ont le cœur pur.	359	LETTRE CLXV. <i>Jérôme à Morcellin.</i> — Sur la question de l'origine de l'âme.	430
— CXLIX. <i>Augustin à Paulin de Nole.</i> — Intéressante et belle explication de plusieurs passages de l'Écriture sainte.	365	— CLXVI. <i>Augustin à Jérôme.</i> — C'est tout un livre sur l'origine de l'âme de l'homme.	430
— CL. <i>Augustin à Proba et à Juliana.</i> — C'est une réponse à ces deux illustres Romaines, qui avaient annoncé à l'évêque d'Hippone la sainte résolution de la jeune Démétrias.	376	— CLXVII. <i>Augustin à Jérôme.</i> — Sur l'explication de ce passage de l'Épître de saint Jacques : « Quiconque ayant gardé la loi la viole en un seul point, est coupable comme s'il l'avait violée tout entière. »	440
— CLI. <i>Augustin à Cécilien.</i> — Cette lettre, d'un intérêt historique, est relative au meurtre de Marcellin et de son frère.	377	— CLXVIII. <i>Timasée et Jacques Augustin.</i> — Lettre de remerciement au sujet du livre de la Nature et de la Grâce.	446
— CLII. <i>Macédonius à Augustin.</i> — Macédonius, vicaire d'Afrique, demande à saint Augustin de vouloir bien lui donner les raisons chrétiennes de l'intercession des évêques auprès des hommes revêtus du pouvoir.	382	— CLXIX. <i>Augustin à Evode.</i> — Saint Augustin donne à Evode le vrai sens d'un passage de saint Paul, et répond à ses questions sur la Trinité.	447
— CLIII. <i>Augustin à Macédonius.</i> — Saint Augustin expose admirablement toute la pensée de notre religion sur la punition des crimes en ce monde.	382	— CLXX. <i>Alype et Augustin à Maxime, médecin de Tenès.</i> — Saint Augustin et son ami invitent Maxime, revenu de l'arianisme, à faire rentrer toute sa maison dans la foi catholique.	451
— CLIV. <i>Macédonius à Augustin.</i> — Témoignage d'admiration pour l'évêque d'Hippone.	392	— CLXXI. <i>Alype et Augustin à Pérégrin.</i> — Simple billet pour expliquer la forme d'une lettre.	454
— CLV. <i>Augustin à Macédonius.</i> — Toutes les beautés de la philosophie chrétienne se retrouvent dans ces pages sur la vie heureuse et les devoirs de ceux qui sont à la tête des peuples.	392	— CLXXI bis. — Fragment d'une lettre de saint Augustin à Maxime. — Les degrés de la vie chrétienne.	454
— CLVI. <i>Hilaire à Augustin.</i> — Questions adressées à l'évêque d'Hippone.	398	— CLXXII. <i>Jérôme à Augustin.</i> — Saint Jérôme loue les deux lettres de saint Augustin sur l'origine de l'âme et sur le passage de l'Épître de saint Jacques.	455
— CLVII. <i>Augustin à Hilaire.</i> — Cette réponse, qui a l'importance d'un livre, établit la doctrine de la grâce contre le pélagianisme, et la vérité de l'enseignement chrétien relativement aux riches.	398	— CLXXIII. <i>Augustin au prêtre Donat.</i> — Saint Augustin établit brièvement le crime religieux de la séparation, et nous donne une idée des emportements frénétiques des gens du parti donatiste.	456
— CLVIII. <i>Evode à Augustin.</i> — Evode interroge l'évêque d'Hippone sur les apparitions des morts dans les songes et sur l'état de l'âme après qu'elle est séparée du corps.	412	— CLXXIV. <i>Augustin à Aurèle.</i> — L'évêque d'Hippone envoie à l'évêque de Carthage une copie de son ouvrage sur la Trinité.	459
— CLIX. <i>Augustin à Evode.</i> — Impossibilité d'expliquer les visions et les songes prophétiques. — Vision curieuse et instructive du célèbre médecin Gennadius.	415	— CLXXV. <i>Aurèle et ses collègues du concile de Carthage au pape Innocent I<sup>er</sup>.</i> — Condamnation des doctrines de Pélage et de Célestius.	459
— CLX. <i>Evode à Augustin.</i> — Questions sur la raison et sur Dieu.	417	— CLXXVI. <i>Sylvain et ses collègues du Concile de Milève au pape Innocent.</i> — Sur les erreurs des pélagiens.	462
— CLXI. <i>Evode à Augustin.</i> — Sur l'Incarnation de Jésus-Christ et sur la question de savoir si on peut voir Dieu, même avec les yeux d'un corps glorifié.	418	— CLXXVII. <i>Aurèle, Alype, Augustin, etc., au pape Innocent.</i> — Le pélagianisme.	463
— CLXII. <i>Augustin à Evode.</i> — Réponse aux questions d'Evode.	419	— CLXXVIII. <i>Augustin à Hilaire.</i> — Avertissement sur les erreurs du pélagianisme.	468
— CLXIII. <i>Evode à Augustin.</i> — Doutes proposés.	422	— CLXXIX. <i>Augustin à Jean, évêque de Jérusalem.</i> — L'évêque d'Hippone s'adresse à Jean pour l'avertir et l'instruire au sujet de Pélage.	469
— CLXIV. <i>Augustin à Evode.</i> — Saint Augustin		— CLXXX. <i>Augustin à Océanus.</i> — Cette lettre nous apprend que saint Jérôme s'était rangé au sentiment de saint Augustin sur la célèbre question du mensonge officieux.	472

LETTRE CLXXXI. <i>Le pape Innocent aux évêques du concile de Carthage. — Sur le pélagianisme.</i>	473	LETTRE CLXXXIX. <i>Augustin à Boniface. — Eloquentes et belles exhortations dont peuvent profiter les gens de guerre.</i>	525
— CLXXXII. <i>Innocent aux Pères du concile de Milève. — Même question.</i>	476	— CXC. <i>Augustin à Optat. — Il s'agit de l'origine de l'âme. Saint Augustin s'attache avant tout à sauvegarder la doctrine du péché originel.</i>	528
— CLXXXIII. <i>Innocent à Aurèle, Alype, Augustin, etc. — Même question.</i>	477	— CXCI. <i>Augustin à Sixte. — Saint Augustin félicite le prêtre Sixte, plus tard Sixte III, d'avoir triomphé des ruses des pélagiens.</i>	535
— CLXXXIV. <i>Innocent à Aurèle et à Augustin. — Simple billet du pape Innocent.</i>	478	— CXCII. <i>Augustin à Célestin. — Le caractère et les devoirs de la charité.</i>	536
— CLXXXIV. bis. <i>Augustin à Pierre et Abraham. — Sur le péché originel et l'état des enfants morts sans le baptême.</i>	478	— CXCIII. <i>Augustin à Mercator. — Réponse à des objections des pélagiens.</i>	536
— CLXXXV. <i>Augustin à Boniface. — L'hérésie des donatistes; histoire de leurs erreurs; lois impériales portées contre eux. Cette lettre est célèbre et d'un grand intérêt religieux et historique.</i>	481	— CXCIV. <i>Augustin à Sixte. — La doctrine catholique contre le pélagianisme. Cette lettre est d'une importance capitale.</i>	540
— CLXXXVI. <i>Alype et Augustin à Paulin de Nôle. — Saint Augustin écrit à saint Paulin pour le prémunir contre les doctrines de Pélagie, pour l'instruire des actes de l'autorité ecclésiastique et pour préciser l'enseignement de l'Eglise catholique sur la grâce.</i>	497	— CXCIV. <i>Jérôme à Augustin. — Hommage de saint Jérôme à saint Augustin.</i>	553
— CLXXXVII. <i>Augustin à Dardanus. — C'est une réponse à diverses questions de Dardanus, préfet des Gaules, sur les paroles du Christ mourant au bon larron, sur le ciel, sur Dieu, sur le tressaillement de saint Jean dans le sein d'Elisabeth, Saint Augustin, dans la Revue de ses ouvrages, appelle cette lettre un livre <i>Sur la présence de Dieu.</i></i>	509	— CXCVI. <i>Augustin à Asellius. — Saint Augustin distingue dans le judaïsme ce qui est aboli et ce qui subsiste toujours; il développe la doctrine de saint Paul sur la différence entre les juifs selon la chair et les juifs selon l'esprit; il montre que, depuis le Nouveau Testament, le chrétien seul est le véritable israélite.</i>	553
— CLXXXVIII. <i>Alype et Augustin à Julienne. — Saint Augustin apprenant que Pélagie a adressé une lettre à la jeune vierge Démétrias, s'empresse d'avertir sa mère Julienne; il fait toucher du doigt l'erreur et met en garde la mère et la fille contre les opinions et les pièges de Pélagie.</i>	521	— CXCVII. <i>Augustin à Hésychius. — Explication de certains endroits de l'Écriture sur la fin du monde.</i>	559
		— CXCVIII. <i>Hésychius à Augustin. — Sentiments d'Hésychius sur la fin du monde; les semaines de Daniel.</i>	561
		— CXCIX. <i>Augustin à Hésychius. — La fin des temps d'après les témoignages des saintes Écritures.</i>	563

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

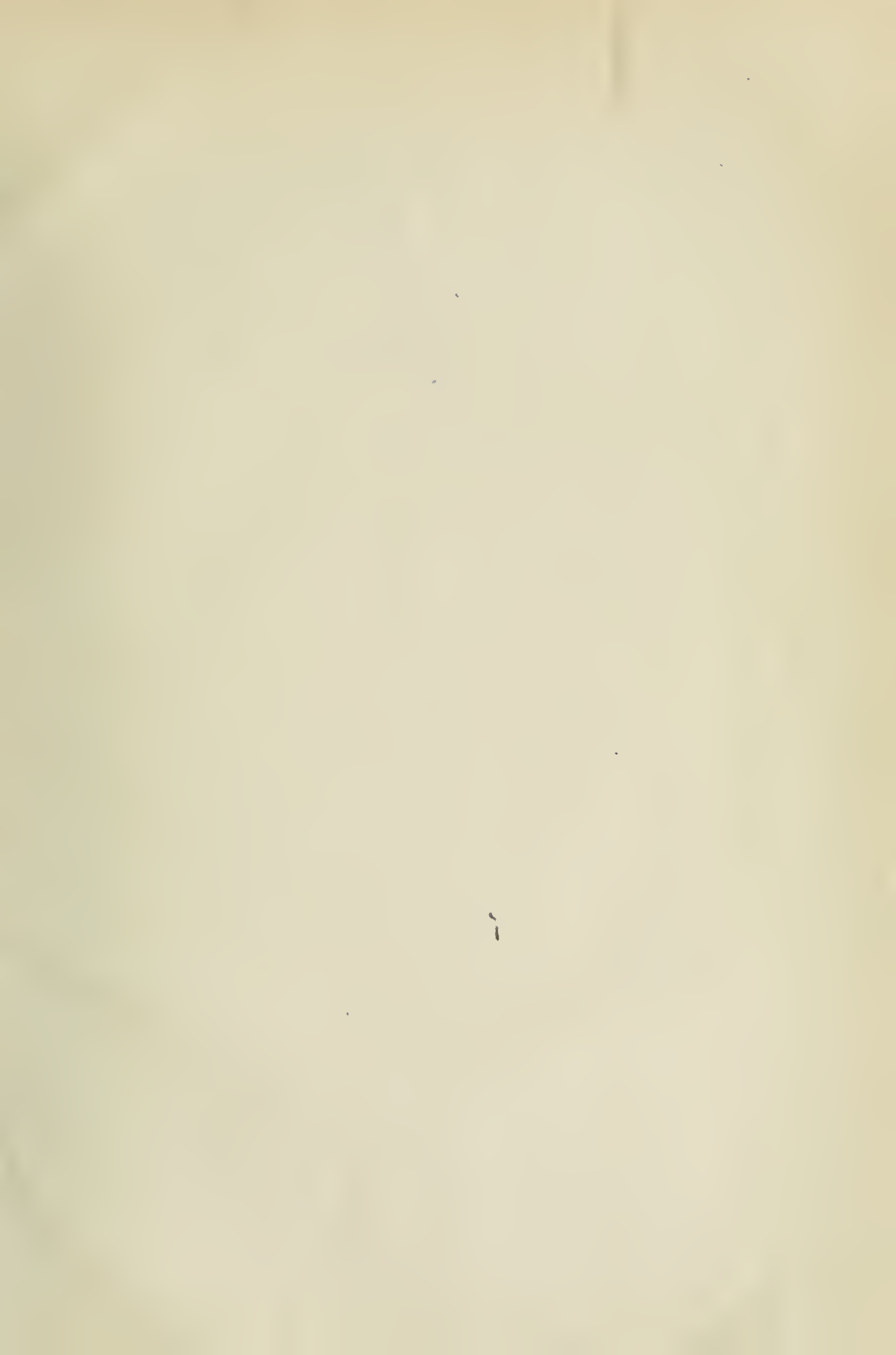




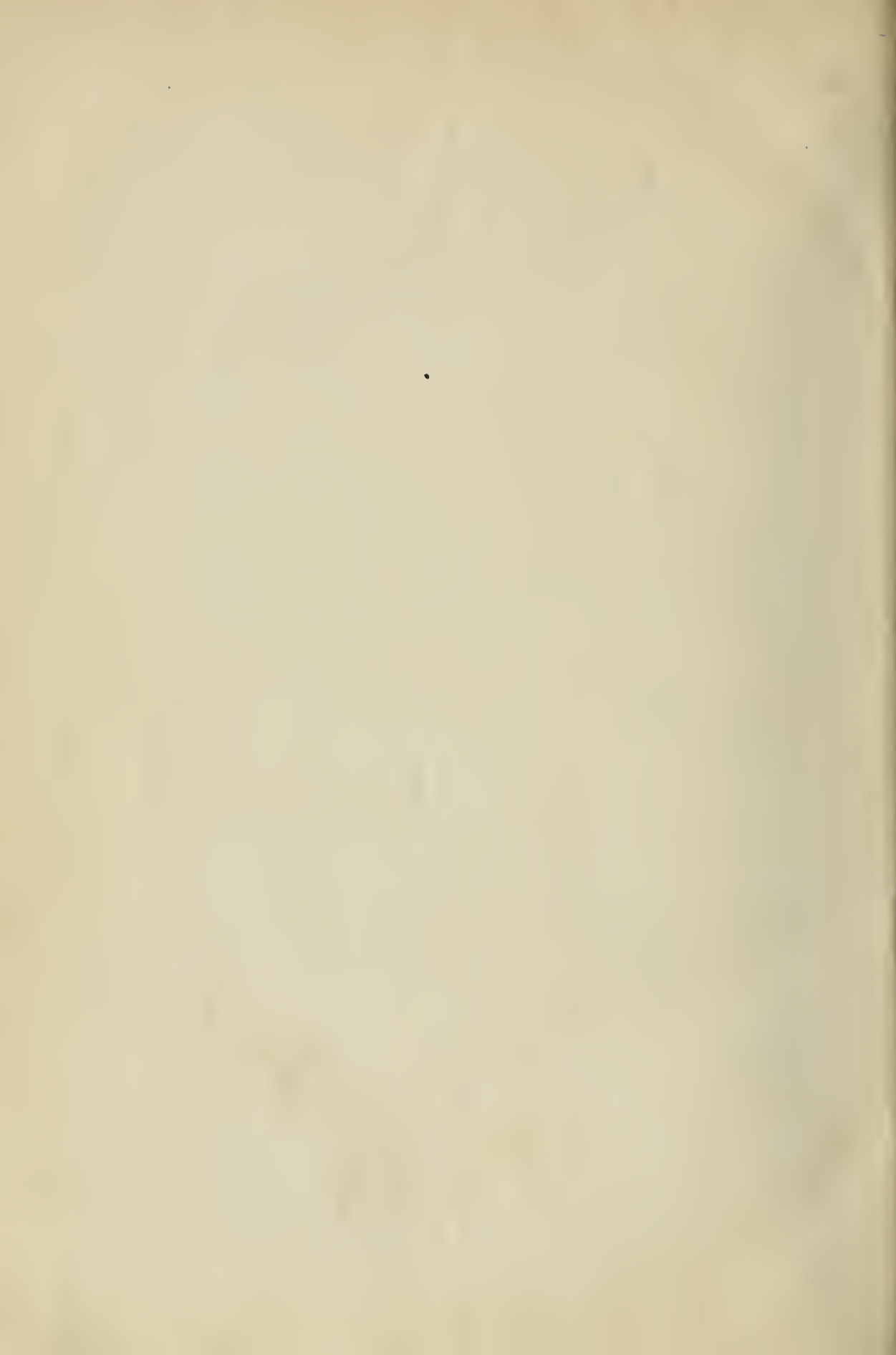






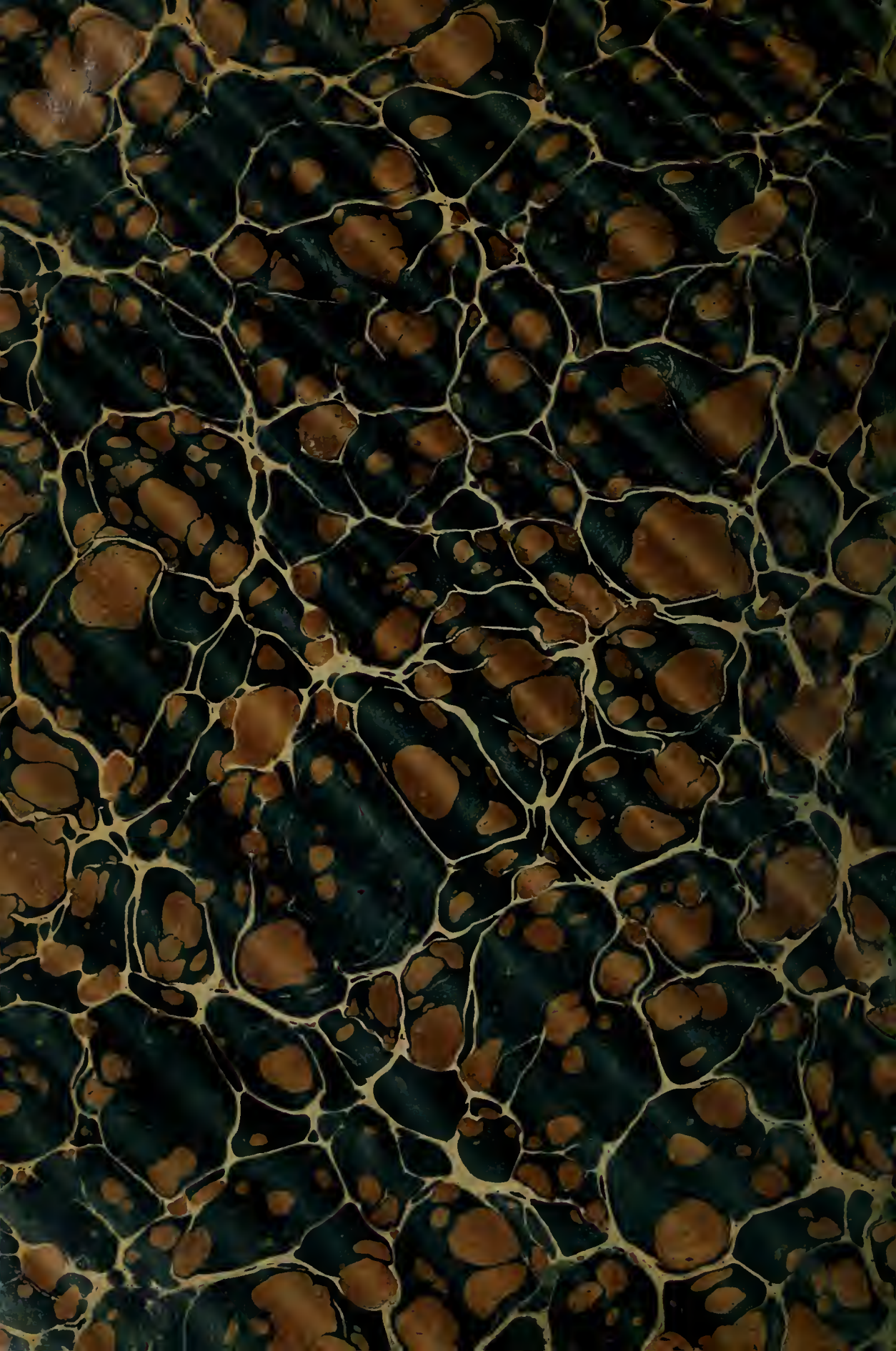














(Pou-  
952

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS  
128 UNIVERSITY AVENUE  
CHICAGO, ILLINOIS

1952.



